













Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Ottawa











**Revue**  
**de**  
**l'Université d'Ottawa**



**Revue**  
**de**  
**l'Université d'Ottawa**



**1954**  
**vingt-quatrième année**



**L'Université d'Ottawa**  
**Canada**



# *Le dogme de l'Immaculée Conception et les temps présents.*

---

L'Église, bâtie sur le roc de Pierre, est toujours fidèle à la mission que le Christ confiait à ses Apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations... » Cette mission providentielle, l'Église continue de l'exercer par son chef infaillible, par ses évêques et par ses docteurs. Elle enseigne la doctrine de la foi et du salut sur toutes les plages du monde, à tous les peuples. A chaque nation comme à chaque siècle elle distribue le pain de la vérité en l'adaptant au besoin des âmes et des âges. Mais elle reste toujours fidèle à son mandat, elle garde fidèlement le dépôt.

Le 8 décembre 1854, l'Église, au lendemain de plus d'un demi-siècle de révolutions qui venaient de passer sur le monde, toujours assistée par l'Esprit de Dieu et divinement inspirée par lui, affirmait de nouveau à la face du monde sa mission doctrinale, sa mission de gardienne infaillible du dépôt sacré et révélé. Pie IX, en ce jour, proclamait solennellement la vérité de l'immaculée conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

Nous voudrions dans ces pages, par un regard rétrospectif, essayer de mesurer l'ampleur de ce geste du successeur de saint Pierre et dégager les leçons qu'il contient pour notre foi et notre vie chrétienne du vingtième siècle. Nous le ferons à la lumière des enseignements de trois grands papes, Pie IX, le bienheureux Pie X et Pie XII. Cette modeste étude ne pourra que raviver notre foi en l'Église en nous montrant du doigt les visées providentielles de la bonté infinie de Dieu sur l'humanité.

Saint Léonard de Port-Maurice avait annoncé au pape Benoît XIV : « La définition de l'Immaculée Conception sera le portique d'une grande époque. » Nous pouvons affirmer sans hésitation que le siècle écoulé depuis 1854 fut une grande époque à plusieurs points de vue. Elle

fut grande surtout pour la mission doctrinale de l'Église : époque de renouveau et d'assainissement dans la pensée catholique, renouveau et assainissement dont nous sommes les heureux bénéficiaires.

### I. — PIE IX.

Au moment où Pie IX monte sur le trône de saint Pierre comme chef de l'Église, vicaire du Christ et souverain des États pontificaux, les nations sont dans le trouble et les trônes chancellent sur leurs bases. L'homme révolté et séduit se targue d'une folle indépendance et rejette toute autorité. Les attaques dirigées contre le Siègne apostolique, dernier rempart des peuples menacés, viennent d'être consommées. Chassé de Rome et accueilli par le roi de Naples, l'illustre proscrit du Vatican, par un choix plein d'analogie avec sa fortune, a dressé sa tente à Gaète. Alors, il songe plus que jamais à décider la question dogmatique de l'Immaculée Conception. Il veut appeler à son secours et au secours de l'Église, la toute-puissance de Marie, comme jadis saint Pie V en face du péril musulman. Il devait être généreusement exaucé.

De nouveau Marie répondra aux prières du pape et du peuple chrétien, elle écrasera encore la tête du serpent infernal, père du mensonge et de l'erreur et donnera au vicaire de son Fils la force d'attaquer l'ennemi de front et la lumière nécessaire pour dissiper les ténèbres. Pie IX ne cessera plus d'enseigner la vérité, d'éclairer, de condamner, de dénoncer et de poursuivre l'erreur. Il en donnera même à ses enfants une somme, un compendium dans le *Syllabus*.

De Gaète, le 2 février 1849, il écrit l'encyclique *Ubi Primum Nullis*, admirable de sérénité et de tendresse, demandant aux évêques catholiques de prier et de faire prier publiquement les fidèles pour obtenir les lumières célestes et leur enjoignant de donner leur avis sur l'opportunité de la définition de l'Immaculée Conception. La réponse de l'épiscopat et du peuple chrétien fut prompte, unanime et enthousiaste. Cette demande de Pie IX exauçait les désirs du monde catholique et allait au-devant d'une croyance très particulièrement chère au cœur de tous ses enfants. Cinq années suffirent après l'encyclique du 2 février 1849 pour la préparation théologique et scientifique de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.



Les ennemis de la papauté plaisantèrent volontiers aux dépens « du pape qui charmait ses loisirs forcés en traitant de questions mystiques ». Ce calme surnaturel du grand pontife, occupé sous l'inspiration d'En-Haut à scruter la Tradition et à dissiper les dernières ombres du privilège de Marie, était de bon augure. En préparant l'éclatant triomphe de la Vierge immaculée, il désirait l'appeler au secours de l'Église en butte aux persécutions et, en même temps, il rehaussait singulièrement le prestige et l'autorité de la papauté infaillible.

Le 8 décembre 1854, Pie IX adressait au peuple chrétien la bulle *Ineffabilis Deus* et, dans la basilique vaticane, après avoir invoqué l'Esprit-Saint, de par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la sienne, déclarait, prononçait et définissait la doctrine de l'Immaculée Conception révélée de Dieu et, par conséquent, comme devant être crue par tous les fidèles fermement et constamment.

Au lendemain de la fête glorieuse, Pie IX, dans son allocution *Singulari Quadam*, prononcée en consistoire secret, le 9 décembre 1854, dévoile ses intentions personnelles dans la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Maintenant que nous avons honoré dignement la Mère de Dieu, semble-t-il dire, nous pouvons et nous devons recourir à elle sans crainte dans les difficultés présentes. Il supplie la Vierge immaculée d'écraser de son pied virginal la tête du serpent infernal du rationalisme<sup>1</sup>. « Le privilège que nous venons de définir, dit-il, contribuera à réfuter ceux qui nient que la nature humaine ait été déchue par la faute originelle et qui exaltent les forces de la raison pour nier ou diminuer le bienfait de la religion révélée<sup>2</sup>. »

Dès le début de son allocution, Pie IX, fort de l'appui de la Vierge immaculée, à qui tous avec lui viennent de rendre un hommage suprême, annonce aux cardinaux réunis qu'il désire les entretenir des graves dangers dont l'Église est menacée à l'heure présente, afin que

<sup>1</sup> « Faxit Beatissima Virgo quæ interemit ac perdidit universas hæreses ut hic etiam evellatur stirpitus, ac deleatur rationalismi error perniciosissimus, qui hac miserrima ætate non civilem modo societatem, sed vero etiam tantopere affligit et vexat Ecclesiam » (voir PIUS IX, *Acta*, I, p. 630).

<sup>2</sup> « Atque hujus privilegii amplitudo plurimum quidem valitura est ad eos refellendos, qui deteriore factam esse inficiantur ex primæva culpa hominum naturam, viresque amplificandæ rationis ad negandum vel minuendum revelatæ religionis beneficium » (*ibid.*, p. 630).

tous dépensent leurs forces à combattre les monstres d'erreur à l'assaut de la forteresse de la religion<sup>3</sup>.

Cet ennemi, tous l'ont déjà reconnu, c'est le naturalisme rationaliste. Les ravages qu'il a causés à la foi chrétienne et à l'Église sont immenses et ne se calculent plus, tellement il a envahi tous les domaines de la pensée philosophique et théologique. Après avoir sapé par la base l'autorité de la parole divine et de l'Église, son interprète infallible, il a nié les vérités de la religion naturelle comme celles de la religion révélée. Il s'est attaqué à l'Écriture sainte et aux dogmes de la foi. Au nom de la raison humaine, seule source de la vérité, on a proclamé que l'homme n'a besoin d'aucune aide supérieure. Il se suffit à lui-même pour se connaître et pour atteindre sa fin propre.

Pie IX signale l'existence de divers degrés dans cette forme de pensée et de négation de l'ordre surnaturel. A l'avant-garde, les incrédules impies veulent exterminer tout culte religieux, tandis que les sociétés secrètes, en vertu d'un pacte mutuel néfaste, troublent la société civile et religieuse et en piétinent les droits sacrés. D'autres prétendent protéger la religion et l'entourer : elle est, disent-ils, très utile à la société et même tout à fait adaptée à ses fins; ils ne veulent pas pour autant reconnaître l'indépendance de l'Église, mais ils la subjuguent et l'oppriment. Enfin, d'autres exaltent à tel point la raison humaine qu'ils en font l'égale de la religion et c'est dans cet esprit que dorénavant toutes les disciplines, tant philosophiques que théologiques, doivent être traitées.

Les premiers, dit Pie IX, méritent vraiment la condamnation du divin Maître : « Vos ex patre diaboli estis, et opera patris vestri vultis facere. » Aussi, au siècle dernier, ce sont eux surtout qui partout ont semé le désordre et la mort. Comme il fallait s'y attendre, les derniers, en proclamant la souveraineté de la raison sur la foi, sont tombés dans les erreurs grossières de notre temps.

Tous ces protagonistes et ces dévots de la raison humaine qui se la proposent comme maîtresse certaine de la vérité et qui se promettent tous les bienfaits sous sa conduite, tous ceux-là ont certainement oublié

<sup>3</sup> « Jamvero ex hac tanquam arce religionis intuentibus Nobis errorum monstra, quæ per catholicum orbem hac difficillima ætate grassantur, nihil opportunius visum est quam illa Vobis indicare, ut ad eadem debellanda vires exaratis vestras, Venerabiles Fratres, qui custodes estis, et speculatores domui Israel » (*ibid.*, p. 621).

combien grave et fâcheuse est la blessure faite à la nature humaine par la faute de nos premiers parents alors que les ténèbres ont envahi notre intelligence et que notre volonté est devenue encline au mal <sup>4</sup>.

C'est pourquoi, dit le pape, en constatant jusqu'à quel point la lumière de notre raison a été diminuée (*extenuatum*) par la faute originelle qui se propage chez tous les descendants d'Adam et combien nous sommes déchus misérablement de l'état de justice et d'innocence originelle, il ne faut plus s'étonner de la faiblesse de notre raison, des erreurs grossières auxquelles elle aboutit quand elle refuse le salut de la religion et l'aide de la grâce céleste <sup>5</sup>.

A tous ces disciples de la raison indépendante de la foi et non soumise à elle, l'Église vient enseigner avec une force nouvelle dans la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, que de tous les humains seule la Bienheureuse Vierge Marie a été préservée du péché originel et de ses conséquences, et cela en vertu d'une grâce de Dieu et d'un privilège particulier, en vue des mérites du Christ, sauveur du genre humain, dès le premier instant de sa conception. « *Beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suæ conceptionis fuisse singulari omnipotentis Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu Salvatori humani generis, ab omni originalis culpæ labe preservatam immunem* <sup>6</sup>. »

Les autres humains ne jouissent pas de ce privilège. Ils naissent souillés de la tache originelle et victimes de ses conséquences. Ils en portent dans toute leur nature humaine, corps et âme, les blessures. Nous ne pouvons pas l'oublier. La raison humaine, dans sa recherche d'elle-même et de sa destinée, doit en tenir compte. L'Immaculée Conception est donc un rappel éloquent de cette vérité fondamentale. Les penseurs catholiques doivent s'en souvenir. Comment peuvent-ils prétendre alors scruter les mystères divins d'une manière exhaustive ? Rien de plus déraisonnable et inepte que d'oser en proposer des

<sup>4</sup> « *Atque hujusmodi humanæ rationis sectatores seu cultores potius, qui eam sibi certam veluti magistram proponunt ejusque ductu fausta sibi omnia pollicentur, oblitæ certe sunt, quam grave et acerbum ex culpa primi parentis inflictum sit vulnus humanæ naturæ, quippe quod et obfusæ tenebræ menti et prona effecta ad malum voluntas* » (DENZ., *Ench.*, n° 1643).

<sup>5</sup> DENZ., *Ench.*, n° 1644.

<sup>6</sup> DENZ., *Ench.*, n° 1641.

explications rationnelles qui prétendraient tout expliquer, « nihil ineptius, nihil insanius <sup>7</sup> ».

Le rationalisme et le semi-rationalisme sont frappés au cœur. La bonne et saine nature de Jean-Jacques Rousseau est un mythe. La raison, pour rester elle-même, pour chercher sûrement la lumière, pour vaincre les ténèbres, pour mater le désordre intérieur des puissances humaines, a besoin de l'aide d'En-Haut, de la grâce divine.

La raison doit reconnaître ses limites propres, la raison a besoin d'humilité. Elle est capable de connaître le vrai. Mais, depuis la faute originelle, elle éprouve mille difficultés dans l'exercice de ses fonctions, elle est gênée, elle est troublée... mais elle ne doit pas abdiquer. C'est dans la soumission à la parole de Dieu et dans l'acceptation du magistère de l'Église qu'elle trouvera les plus sûres garanties de son propre épanouissement.

La grande offensive est lancée. Pie IX maintenant ne craint pas de fulminer et de condamner : nationalisme pur, anarchisme et sectarisme, traditionalisme, semi-rationalisme, ontologisme, scientisme, indifférentisme, communisme et socialisme; voilà la sèche énumération des en-têtes de chapitres nombreux et abondants de l'enseignement de l'autorité pontificale, après la définition du 8 décembre 1854. L'épuration doctrinale est menée avec vigueur et assurance par Pie IX et elle se couronne par la définition solennelle de l'infailibilité pontificale. Les catholiques l'acceptent avec reconnaissance comme la suprême garantie d'une liberté intellectuelle reconquise.

## II. — LE BIENHEUREUX PIE X.

Nous sommes en 1904. Le bienheureux Pie X vient de monter sur le trône de Pierre et il a tenu à célébrer dignement le cinquantième anniversaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception. Nous nous arrêterons quelque peu à l'étude de l'encyclique *Ad Diem Illum* publiée par Pie X à cette occasion. Elle nous aidera à mieux saisir encore la portée du geste de Pie IX et à en comprendre toute la signification pour le monde chrétien.

Nous ne voulons pas dissimuler [écrit Pie X] qu'une chose avive grandement en nous ce désir [de glorifier la Vierge immaculée] : c'est qu'il

<sup>7</sup> DENZ., *Ench.*, n° 1645.

nous semble, à en croire un secret pressentiment de notre âme, que Nous pouvons nous promettre pour un avenir peu éloigné l'accomplissement des hautes espérances et assurément non téméraires, que fit concevoir à notre prédécesseur Pie IX et à tout l'Épiscopat catholique la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception de Marie.

Ces espérances, à la vérité, il en est peu qui ne se lamentent de ne les avoir point vues jusqu'ici se réaliser, et qui n'empruntent à Jérémie cette parole : Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas venu; le temps de la guérison, et voici la terreur<sup>8</sup>.

Le règne de Pie IX, en effet, n'a pas connu la paix tant désirée, ni le règlement des problèmes de l'Église sur le plan temporel, ni l'apaisement de la crise doctrinale. Mais peut-on vraiment juger de façon pessimiste les résultats de l'action si sage de Pie IX ? « Au contraire, dit Pie X, même si notre vénéré prédécesseur n'a pas pu réaliser toutes ses grandes ambitions, le sceau de la Providence a certainement marqué ses œuvres. » Et Pie X se hâte d'énumérer les bienfaits qu'a donnés à l'Église la première définition dogmatique de Pie IX. Écoutons Pie X :

Mais ne faut-il pas taxer de peu de foi des hommes qui négligent ainsi de pénétrer ou de considérer sous leur vrai jour les œuvres de Dieu ?

Et d'abord, la valeur proprement spirituelle du renouveau de dévotion mariale.

Qui pourrait compter, en effet, qui pourrait supputer les trésors secrets de grâces que durant tout ce temps, Dieu a versés dans son Église à la prière de la Vierge ?

Personne n'ignore que la proclamation du dogme fut accueillie par tous les fidèles de l'univers d'un tel cœur, avec de tels transports de joie et d'enthousiasme qu'il n'y eut jamais, de mémoire d'homme, manifestation de piété, soit à l'égard de l'auguste mère de Dieu, soit envers le Vicaire de Jésus-Christ, ni si grandiose, ni si unanime<sup>9</sup>.

Un autre bienfait : la vie de l'Église, le prestige et l'autorité de la papauté vraiment extraordinaires en des temps troublés.

Et laissant même cela, que dire de ce concile du Vatican, si admirable d'opportunité ? et de la définition de l'infaillibilité pontificale, formulée si bien à point à l'encontre des erreurs qui allaient surgir ? et de cet élan de piété, enfin chose nouvelle et véritablement inouïe, qui fait affluer, depuis longtemps déjà, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour le vénérer face à face, les fidèles de toute langue et tout climat ? Et n'est-ce pas un admirable effet de la divine Providence que nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII aient pu, en des temps si troublés, gouverner saintement

<sup>8</sup> Voir *Actes de Pie X*, Maison de la Bonne Presse, Paris, 1905, vol. I, p. 73.

<sup>9</sup> *Ibid.*

l'Église, dans des conditions de durée qui n'avaient été accordées à aucun autre pontificat<sup>10</sup> ?

Enfin, il faut mentionner la réponse merveilleuse de la Vierge à Lourdes :

A quoi il faut ajouter que Pie IX n'avait pas plus tôt déclaré de croyance catholique la conception sans tache de Marie, que, dans la ville de Lourdes, s'inauguraient de merveilleuses manifestations de la Vierge, et ce fut, on le sait, l'origine de ces temples élevés en l'honneur de l'Immaculée Mère de Dieu, ouvrage de haute magnificence et d'immense travail, où des prodiges quotidiens, dus à son intercession, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne<sup>11</sup>.

Aussi Pie X est-il déterminé, comme ses prédécesseurs de vénérée mémoire, de mettre toute sa confiance en l'Immaculée Mère de Dieu et, à l'occasion de cet anniversaire, de provoquer au sein du peuple chrétien d'enthousiastes élans. S'il a entrepris de tout restaurer en Jésus-Christ, il n'oublie pas qu'il n'est pas de route ni plus sûre ni plus facile que Marie par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus-Christ. Les bienfaits passés sont le gage de bénédictions futures.

C'est donc avec une entière confiance que nous pouvons attendre nous-même de nous écrier sous peu : Le Seigneur a brisé la verge des impies. La terre est dans la paix et le silence; elle s'est réjouie et elle a exulté<sup>12</sup>.

Le souverain pontife montre ensuite comment, à l'école de Marie, nous devons vivre notre vie chrétienne en grâce et en sainteté dans la haine, l'horreur et la fuite du péché. Telle est bien la leçon spirituelle, surnaturelle de l'Immaculée Conception. Une dévotion authentique envers la Vierge doit aller jusqu'à l'imitation de ses exemples.

La Vierge immaculée va continuer de conserver et d'augmenter la vie chrétienne en la protégeant contre ses ennemis les plus redoutables : les erreurs et les hérésies. Après Pie IX, Pie X nous rappelle que le mystère de l'Immaculée Conception frappe au cœur des ennemis de la religion.

Voici son raisonnement, clair et précis.

D'où partent en réalité les ennemis de la religion pour semer tant et de si graves erreurs, dont la foi d'un si grand nombre se trouve ébranlée ?

Ils commencent par nier la chute primitive de l'homme et sa déchéance. Pures fables, donc, que la tache originelle et tous les maux qui en ont été la suite : les sources de l'humanité viciées, viciant à leur tour toute la race humaine; conséquemment le mal introduit parmi les hommes, et entraînant

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

la nécessité d'un rédempteur. Tout cela rejeté, il est aisé de comprendre qu'il ne reste plus de place ni au Christ, ni à l'Église, ni à la grâce, ni à quoi que ce soit qui passe la nature. C'est l'édifice de la foi renversé de fond en comble.

Or, que les peuples croient et professent que la Vierge Marie a été, dès le premier instant de sa conception, préservée de toute souillure; dès lors, il est nécessaire qu'ils admettent, et la faute originelle, et la réhabilitation de l'humanité par Jésus-Christ, et l'Évangile, et l'Église, et enfin la loi de la souffrance. Donc, tout ce qu'il y a de rationalisme et de matérialisme au monde est arraché par la racine et détruit. Et il reste cette gloire à la sagesse chrétienne d'avoir conservé et défendu la vérité<sup>13</sup>.

On doit en dire autant de l'anarchisme, « doctrine la plus nuisible et la plus pernicieuse qui soit à toute espèce d'ordre naturel et surnaturel », qui répudie tout respect et toute obéissance.

Or, une telle peste, également fatale à la société et au nom chrétien, trouve sa ruine dans le dogme de l'immaculée conception de Marie, par l'obligation qu'il impose de reconnaître à l'Église un pouvoir devant lequel non seulement la volonté ait à plier, mais encore l'esprit. Car c'est par l'effet d'une soumission de ce genre que le peuple chrétien adresse cette louange à la Vierge : Vous êtes toute belle, ô Marie, et la tache originelle n'est pas en vous<sup>14</sup>.

Et Pie X de conclure : « Et par là se trouve justifié, une fois de plus, ce que l'Église affirme d'Elle, que seule, elle a exterminé les hérésies du monde entier<sup>15</sup>. »

Le souverain pontife n'est pas victime d'illusions. Il sait fort bien qu'en ce début de vingtième siècle les ennemis de la vérité et de la charité sont à l'œuvre avec rage et frénésie. « Nous devons veiller et combattre, dit-il, mais non sans la Vierge immaculée. Sa présence est un réconfort pour le cœur et une lumière pour l'esprit. Les attaques contre l'Église et contre les âmes ne cessent jamais. Car il est nécessaire que des hérésies se produisent, afin que les âmes de foi éprouvée soient manifestées parmi vous. » Pie X songeait sans nul doute aux signes avant-coureurs de la crise moderniste qui allait marquer durement son pontificat.

Mais la Vierge ne laissera pas, de son côté, de nous soutenir dans nos épreuves, si dures soient-elles et de poursuivre la lutte qu'elle a engagée dès sa conception, en sorte que, quotidiennement, nous pourrions répéter cette parole : Aujourd'hui a été brisée par elle la tête de l'antique serpent<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 89.

Pour le cœur du nouveau pontife, à l'aube d'un nouveau siècle, la Vierge immaculée est le symbole d'une grande espérance. Marie continuera de soutenir l'Église et de son pied virginal elle écrasera encore la tête du serpent infernal.

### III. — PIE XII.

Nous venons d'entendre Pie IX et le bienheureux Pie X, tous deux mettant un pontificat nouveau sous la protection de l'Immaculée Mère de Dieu. Voix du passé. Écoutons maintenant celle de Pie XII, voix vibrante et engageante du présent. Voix du pape qui déjà a donné à la Bienheureuse Vierge Marie tant de gloire et d'honneur. Il nous parle à cette heure dans sa récente encyclique *Fulgens Corona* du 8 septembre 1953.

« Après un siècle, la lumineuse couronne de gloire dont Dieu a ceint le front très pur de la Vierge Mère de Dieu resplendit davantage », déclare-t-il. Depuis le 8 décembre 1854 et sous l'impulsion de la définition dogmatique de Pie IX, on a vu « croître la dévotion des fidèles pour la Sainte Vierge, source féconde entre toutes des renouveaux chrétiens, tandis que les travaux qui devaient mettre en lumière la dignité et la sainteté de Marie, Mère de Dieu, connaissaient un nouvel essor ». On parle couramment de siècle marial et d'ère mariale. Littérature et dévotion des fidèles en sont des preuves éloquentes. Nous devons y voir une réponse aux bontés de la Vierge de Lourdes et de tant d'illustres sanctuaires, ainsi qu'une réponse à la foi convaincue des souverains pontifes qui, depuis cent ans, ont voulu honorer Marie et l'appeler au secours de l'Église du Christ et de la papauté.

La gloire de Marie immaculée a été rendue encore plus brillante par la définition dogmatique de l'Assomption, « couronne et complètement du premier privilège marial » de l'Immaculée Conception. Ainsi éclate « avec plus de plénitude et de splendeur la sagesse et l'harmonie de cette admirable disposition divine par laquelle Dieu a voulu que la Bienheureuse Vierge Marie soit exempte de toute souillure originelle ». Unie au Christ dans sa lutte contre le serpent infernal, elle participe également à la gloire de son triomphe sur le péché et ses tristes conséquences.



Comme ses illustres prédécesseurs, Pie XII présente la Vierge immaculée comme la source d'un renouveau de vie chrétienne. Comment aimer et vénérer la Vierge dont la conception fut immaculée, sans être entraîné à une innocence et à une intégrité de mœurs qui nous fassent fuir et éviter jusqu'à la moindre souillure du péché.

Pie XII, lui aussi, appelle la Vierge immaculée au secours du peuple chrétien. Comme au siècle dernier, les fausses doctrines font des ravages. Elles sont plus violentes même que jadis, elles sont plus hardies. On les propage avec plus d'ardeur, de fanatisme et, malheureusement, plus de succès. En maintes parties du monde entier c'est la persécution ouverte.

La voix de Pie XII s'élève avec confiance et sérénité vers le ciel et vers Marie. Sa pureté immaculée, son éminente dignité et son incomparable sainteté doivent nous rappeler la victoire du bien sur le mal, la nécessité de la lutte, la transcendance des biens célestes sur les biens périssables d'ici-bas.

La peinture que fait Pie XII des maux présents n'est pas exagérée, elle est objective. Il semble vouloir caractériser notre époque par un oubli total des valeurs éternelles et un désintéressement complet à l'égard des biens infinis. L'homme s'est installé, satisfait, dans les jouissances d'ici-bas, dans les biens terrestres, pour les désirer avidement, les goûter égoïstement, sans mesure, sans respect pour la justice ou la charité. A la corruption de l'esprit, s'est ajoutée celle des mœurs qui cherche ses victimes dans toutes les classes de la société et à tous les âges, dans la dissolution de la famille : « Décadence des mœurs entretenue par les mauvais spectacles, les mauvais livres, les mauvais journaux et par tant de crimes. »

La Vierge immaculée, de la descendance d'Adam comme nous, nous enseigne la caducité des biens terrestres, la transcendance des biens de la grâce sur ceux de la nature, le caractère transitoire, le caractère d'exil de notre séjour sur terre, le désir des demeures éternelles d'une béatitude sans fin.

Il faut donc, plus que jamais, avoir confiance en Marie, la prier avec ferveur, la faire connaître et invoquer par le peuple chrétien. Toute la dernière partie de ce message du pape, ainsi que la prière

spéciale composée par lui à l'occasion de l'année mariale, est pleine de confiance et d'abandon soutenus par une invincible espérance<sup>17</sup>.

#### IV. — QUELQUES RÉFLEXIONS.

A la lumière de ces enseignements pontificaux, essayons maintenant de dégager quelques conclusions et réflexions personnelles. Le dix-neuvième siècle fut, en vérité, le siècle de la philosophie et de l'idéalisme, le siècle de la raison humaine, victorieuse et triomphante, libre et dégagée des prétendues entraves de la foi et de la Révélation. L'homme semble enfin sûr de ses positions. Il entreprend de rebâtir le monde à sa mesure et selon ses exigences. Le dix-neuvième siècle est le siècle de la raison avec une morale, une politique et une économie qui ne reconnaissent plus de place pour un Dieu personnel, qui n'éprouvent plus le besoin d'une rédemption. C'est un monde nouveau que la philosophie nouvelle veut créer. Pour un temps, ce sera le monde de la pensée pure et de l'idéalisme, mais ce sera bientôt le monde des intérêts, des haines, des discordes, des guerres et des révolutions.

Le plus tragique, c'est que toute cette recherche avec ses absolus, ses postulats et, par-dessus tout, son angoisse, est sincère même si elle a été faussée dans son principe. L'homme se cherche. Il est hanté du désir de se connaître lui-même, de s'expliquer à lui-même son origine comme sa destinée, par des moyens qui lui seraient propres. Quand il connaîtra la marche qui est sienne, il compte qu'il pourra s'engager définitivement dans une voie de progrès et qu'elle le conduira infailliblement à une ère de bonheur sans mélange. Dans ce nouvel Éden fait de main d'homme, il sera roi.

L'homme, de nouveau, a succombé à la tentation du serpent infernal : « Eritis sicut dii », vous serez comme des dieux. L'histoire de la philosophie du dix-neuvième siècle n'est-elle pas l'histoire des erreurs, des contradictions et du chaos intellectuel, l'histoire de la justification par l'intelligence des négations et des démissions, des despotismes et des exploitations ?

L'homme ne veut pas reconnaître son impuissance et sa faiblesse. Cette faiblesse, nous savons qu'elle est une des conséquences de la

<sup>17</sup> Voir *Osservatore Romano*, édition française, 2 octobre 1953.

faute originelle dans notre nature déchue, une blessure de l'intelligence, faiblesse qui rend l'homme incapable de réaliser par ses propres moyens sa destinée naturelle et de posséder la somme des vérités naturelles indispensables à son bonheur.

On comprend dès lors la portée providentielle du rappel des vérités fondamentales contenues dans le dogme de l'Immaculée Conception. Grâce à ce rappel, le point de départ de la spéculation chrétienne est singulièrement éclairé. Le privilège divin confère à Marie une plénitude de grâce surnaturelle, mais il lui donne aussi une nature humaine exempte des suites du péché originel, c'est-à-dire une nature humaine mortelle et passible, mais non blessée. En Marie, et en Marie seule, le corps et l'âme ont été préservés de la concupiscence. Elle seule a été dotée d'une intelligence qui ne connut pas l'erreur et d'une volonté non encline au mal. Au contraire, tous les autres descendants d'Adam naissent souillés de la tache originelle, privés de la grâce divine et détournés de Dieu, blessés dans leur corps et dans leur âme, sujets à l'erreur, au mal et victimes de la révolte de la chair contre l'esprit.

Les théologiens sont donc invités par l'Église à scruter et à approfondir ces données de la foi, à étudier les multiples éléments de la condition humaine privilégiée de Marie et de la condition humaine non privilégiée du reste des hommes : conditions de l'âme de Marie dans son intelligence et sa volonté sous l'influence de cette grâce spéciale de l'Immaculée Conception, conditions de son corps avec ses puissances sous l'influence d'une âme pure et immaculée.

Ils étudieront également la condition de l'homme déchu privé du secours de la grâce, de l'intelligence maintenant sujette à l'erreur et à l'ignorance, de la volonté et de son inclination au mal, des passions qui se révoltent. Ils scruteront le problème du mal, physique et moral, à la lumière de la Providence divine. Leur étude essaiera de préciser l'influence de la grâce divine dans sa double fonction, de la grâce qui guérit des suites du péché et de la grâce qui élève l'homme à la dignité de fils de Dieu.

Un champ immense est donc ouvert à la recherche théologique et philosophique chrétienne. A la lumière du thomisme, restauré par Léon XIII, une ère nouvelle s'annonce pour les penseurs catholiques et

nous assistons à un renouveau de la théologie dans toutes ses disciplines. On ne craint pas de prendre l'offensive contre les positions rationalistes.

Et au penseur moderne, à la recherche de tout ce qui est dans l'homme, qui essaie de scruter tous les mystères de cet être complexe, spirituel et matériel, sensible et intellectuel, un abrégé du monde, avec ses inventions et ses techniques, sa raison avec ses déductions, ses inférences et ses hypothèses, la foi chrétienne rappellera la présence des suites du péché originel : l'erreur, l'ignorance, le mal, physique et moral, la maladie, la mort et le besoin de Dieu.

De nos jours, l'élan rationaliste n'est pas diminué. L'homme continue sa recherche. Il semble que sa pensée s'enfonce plus que jamais dans la matière avec la dialectique marxiste, le racisme, l'existentialisme matérialiste et le subconscient freudien. Avec la dialectique marxiste, c'est l'anéantissement de la personnalité au profit de la masse humaine, nouveau surhomme. Elle livre l'homme et sa destinée aux forces aveugles de l'instinct et du péché. Le racisme cherche l'épanouissement et le progrès de l'homme dans la pureté du sang, de la race et des gènes. L'existentialisme cherche l'homme dans un moi qui change perpétuellement. Certaines théories freudiennes réduisent la personnalité humaine à des influences occultes, irrationnelles, indéterminées et fatalistes et détruisent le sens de la responsabilité.

L'Église, aujourd'hui, veut nous guider de sa main infaillible avec Marie immaculée. Elle nous rappelle encore que la solution des problèmes de l'homme, de sa nature et de sa destinée ne se trouve pas du côté de la matière, mais du côté de l'esprit. D'autre part, elle nous enseigne que le comportement humain reste conditionné ici-bas par la nature complexe de l'homme, de son âme et de son corps. Elle nous enseigne que, depuis la chute originelle, tous les individus de cette nature, privés de la grâce, à l'exception de Marie immaculée, sont blessés et dans le corps et dans l'âme, d'une blessure qui n'enlève pas l'intégrité des éléments et des fonctions, d'une blessure que la grâce peut guérir progressivement lorsqu'elle vient élever la nature.

La théologie catholique nous ramène donc dans un climat d'espérance. Des abîmes du plus profond désespoir, l'homme peut toujours

s'échapper. L'erreur, l'ignorance, le mal, le vice, tous les désordres peuvent disparaître.

La présence de la Vierge immaculée nous rappelle la présence d'une rédemption et la possibilité d'une guérison. La grâce a été toute puissante en elle, pour en faire non seulement l'exemplaire de toutes les vertus surnaturelles, mais aussi le modèle achevé de la rectitude humaine dont rêve la raison de l'homme depuis deux siècles.

Il me semble que nous avons là l'explication de l'optimisme chrétien de tous les temps, de l'espérance sereine de Pie XII au milieu des afflictions et des désordres de l'heure présente.

L'Église et les papes ont donc raison de nous parler de Marie immaculée, de nous exhorter à la prier, à la connaître plus intimement. C'est le plus sûr antidote contre l'orgueil de notre temps, contre notre suffisance, contre le désespoir qui guette tous ceux qui ne veulent croire qu'aux forces de l'homme et de la nature.

Jean-Charles LAFRAMBOISE, o.m.i.,  
supérieur du Séminaire universitaire Saint-Paul.

## *Propos à l'occasion du cinquantième anniversaire de la publication du "Motu Proprio" de Pie X sur la musique sacrée (22 nov. 1903)*

---

Le cinquantième anniversaire de la publication du *Motu Proprio* de Pie X sur la musique sacrée est passé inaperçu en bien des milieux. En d'autres, les sages directives contenues dans ce document ont été l'objet d'éloges dithyrambiques. Depuis cinquante ans, ces éloges se renouvellent périodiquement, en sorte que l'on pourrait affirmer, avec un grain de malice, mais non sans à propos : plus enthousiastes sont les éloges, moins sont observés l'esprit et la lettre du *Motu Proprio*.

Il serait oiseux de tenter de faire ici le point et d'énumérer les bons résultats produits dans le monde catholique par le *Motu Proprio*. Reconnaissons que des efforts, parfois gigantesques, ont été faits en certains endroits. Reconnaissons également que des résultats encourageants ont été obtenus. Et parmi ceux-ci, les plus admirables sont peut-être ceux réalisés grâce aux petits, aux humbles, qui se sont usés à la tâche sans autre espoir que la récompense céleste. Et c'est assurément le principal, pour eux.

Il serait très à propos, en ce cinquantième anniversaire de la publication du « Code juridique de la musique sacrée », pour tous ceux qui, d'après Pie X, sont chargés, dans l'Église, de seconder la cause de la musique sacrée, de faire un sérieux examen de conscience, de tirer les conclusions qui s'imposent et d'adopter les mesures nécessaires : « Nous recommandons [Motu Proprio] aux maîtres de chapelle, aux chantres, aux membres du clergé, aux supérieurs des séminaires, des instituts ecclésiastiques et des communautés religieuses, aux curés et recteurs des églises, aux chanoines des collégiales et des cathédrales, et surtout aux Ordinaires diocésains, de favoriser de tout leur zèle ces sages réformes [concernant la musique sacrée], désirées depuis longtemps et demandées unanimement par tous, afin que ne soit pas méconnue l'autorité même de l'Église qui les a établies à diverses reprises et qui, aujourd'hui, les rappelle une nouvelle fois. »

Somme toute, le *Motu Proprio* donne, en ce qu'il contient de plus important, une leçon de bon goût. Or personne n'admet volontiers qu'il manque de goût. Sans doute faut-il rechercher dans ce fait l'explication des oppositions plus ou moins inconscientes ou sournoises, de l'ignorance « crasse » que l'on entretient, en plus d'un milieu, à l'égard des directives pontificales concernant la musique sacrée. Pie X savait parfaitement que ses directives ne seraient pas reçues sans opposition quoiqu'il fût revêtu, dans l'Église, de la suprême autorité. N'affirme-t-il pas que « des préjugés s'insinuent et puis se maintiennent avec ténacité, même auprès des personnes graves et pieuses », et qu'« il existe une continuelle tendance à s'écarter de la droite règle établie d'après ce principe que l'art est mis au service du culte » ?

Le bon goût s'acquiert par une éducation spéciale ordonnée en vue du but vers lequel elle tend. Et puisque nous parlons de l'éducation des fidèles à l'égard d'un genre de musique auquel ils sont assez mal préparés, il n'est pas exagéré de dire que l'on ne peut espérer un rajustement marqué du goût qu'au prix d'un travail méthodique, constant, persévérant et excellent qui se poursuive durant quelques générations. Il importe beaucoup plus de faire de l'excellent travail, un travail positif, que d'imposer des restrictions. On ne gagne rien à tenter de bannir la mauvaise musique, à rager contre le mauvais goût. Il faudrait rendre possible à tous, dans l'ordre ordinaire des choses, l'audition de bonne musique liturgique. On n'apprend à aimer un genre de musique (la musique liturgique n'échappe pas à cette loi générale confirmée par l'expérience) qu'à la condition de s'en nourrir habituellement et dans les meilleures conditions possibles.

Mais quelle est la bonne musique sacrée ?

Celle, dit Pie X, qui est :

- 1° « sainte, qui exclut toute allure profane, non seulement en elle-même, mais dans le mode d'exécution » ;
- 2° « un art véritable », c'est-à-dire composée selon les règles de l'art musical ;
- 3° « universelle », en d'autres termes, acceptable par tous.

Or :

- a) « les qualités susdites se rencontrent au suprême degré dans le chant grégorien » ;

- b) « ces qualités sont aussi le fait, à un haut degré, de la polyphonie classique » ;
- c) « la musique moderne est acceptée à l'église », à la condition (d'après les données mêmes de Pie X) d'avoir été approuvée par l'autorité compétente.

Mais il ne suffit pas qu'une musique soit bonne en elle-même, « il faut encore qu'elle le soit dans le mode d'exécution ». L'exécutant, s'il est malhabile, peut, avec une facilité déconcertante, défigurer un chef-d'œuvre.

D'où vient — fait constaté par quiconque a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre — d'où vient que clergé et fidèles souffrent, en général, du « complexe d'infériorité » en matière de musique sacrée ? Pourquoi n'aime-t-on pas cette musique ? Pourquoi ne l'admire-t-on pas ? Parce que ceux dont c'est le devoir ne l'étudient pas suffisamment ; parce que, trop souvent, elle n'est pas exécutée selon les bons principes.

Que de maîtres de chapelle — pour ne mentionner que ceux-ci (et il ne faudrait pas croire qu'ils assument toutes les responsabilités et tous les torts, encore qu'un bon nombre d'entre eux manquent d'idéal et du désir d'apprendre : dans le domaine de l'art, on a toujours quelque chose à apprendre), — prétendent, si l'on en juge par leurs actes, que le chant grégorien et la polyphonie classique peuvent s'exécuter de n'importe quelle façon ; font fi, en ce qui concerne le chant grégorien, des principes d'exécution établis par l'École de Solesmes, en somme par les grégorianistes qui font autorité ; bref, exécutent les mélodies grégoriennes sans aucune piété, sans aucune « conscience professionnelle », sans aucun rythme ou en un rythme constamment déformé ! Comment espérer faire admirer même le plus pur chef-d'œuvre, si l'on prend d'abord soin de le déformer, de le rendre méconnaissable !

Quel moyen faudrait-il prendre pour travailler, plus efficacement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à la réforme liturgico-musicale entreprise par Pie X ? Tout simplement s'ingénier à faire passer dans la pratique, avec soumission, avec amour, avec constance, les directives du pape musicien. Il est à propos de citer en entier les quelques paragraphes qui se rapportent à ce sujet tant ignoré :



1° « Pour la fidèle observance des règles précédentes, les évêques, s'ils ne l'ont déjà fait, établiront dans leur diocèse une Commission spéciale de personnes vraiment compétentes en matière de musique sacrée, à laquelle, en la manière qu'ils jugeront convenir, ils confieront la charge de veiller sur la musique exécutée dans les églises. Qu'ils ne se contentent pas seulement de prendre soin que la musique exécutée soit bonne en elle-même, mais qu'elle réponde aussi à l'habileté des chœurs et soit toujours bien exécutée. »

2° « Dans les séminaires et les instituts ecclésiastiques, selon les prescriptions du Concile de Trente, tous doivent s'adonner avec une empressée sollicitude à l'étude du chant grégorien traditionnel, et les supérieurs doivent, en ce point, encourager et louer vivement les jeunes gens qui leur sont soumis. De même, partout où cela est possible, que l'on établisse parmi les clercs une Schola Cantorum pour l'exécution de la polyphonie sacrée et de la bonne musique liturgique. »

3° « Dans les leçons habituelles de liturgie, de morale, de droit canonique, données aux étudiants de théologie, que les professeurs n'omettent point de toucher aux points qui, plus particulièrement, concernent les principes et les lois de la musique sacrée; qu'ils s'efforcent de compléter cet exposé par quelques détails spéciaux sur l'esthétique de l'art sacré; que les clercs ne quittent pas le séminaire dépourvus de toutes ces notions nécessaires cependant à la parfaite culture ecclésiastique. »

4° « Que l'on ait soin de rétablir, au moins dans les églises principales, les anciennes Scholæ Cantorum, comme on l'a déjà fait avec grand succès en nombre de lieux. Il n'est pas difficile au clergé zélé d'établir de telles Scholæ, même dans les églises secondaires et de village; il trouve même en elles un moyen aisé de rassembler autour de lui les enfants et les adultes, pour leur profit et l'éducation du peuple. »

Il n'est pas toujours facile de faire comprendre que l'existence d'une Schola est, pour l'Église, un appoint incomparablement supérieur à... une troupe de scouts. On ne voit pas toujours bien, non plus, qu'une chorale, qu'une assemblée de fidèles fait une excellente action catholique en exécutant proprement et avec piété le chant liturgique.

Car où allons-nous, si la vie liturgique n'est pas le centre de notre vie de chrétiens ?

5° « Que l'on s'ingénie à soutenir et promouvoir, par les meilleurs moyens, les écoles supérieures de musique sacrée partout où elles existent déjà, et à les fonder là où il ne s'en trouve pas encore. Il est, en effet, très important que l'Église pourvoie elle-même à ce que les *maîtres de chapelle, organistes et chantres soient instruits conformément aux vrais principes de l'art sacré.* »

Nous possédons, au Canada, quelques chorales qui font de l'excellent travail; il en existe beaucoup dont la bonne volonté ne peut être mise en doute. Mais, souvent, nous nous contentons trop volontiers, — comme dans d'autres pays du reste, et ceci ne nous excuse pas, — d'une facile médiocrité. M<sup>sr</sup> R. Casimiri prétendait que l'Église a beaucoup plus besoin de maîtres de chapelle et d'organistes compétents, c'est-à-dire de musiciens véritables formés à la musique liturgique, que de bons compositeurs. En effet, le répertoire liturgico-musical catholique est fondamentalement établi, bien qu'il y ait, cela va sans dire, toujours place pour des œuvres bien inspirées. Mais il est incontestable que le patrimoine liturgico-musical de l'Église ne peut être convenablement mis en valeur que si nous sommes abondamment pourvus de musiciens d'église compétents. Et dans ce cas, les fidèles seront, non seulement édifiés, mais encore éduqués, formés quant au goût.

Souhaitons que ce cinquantième anniversaire de la publication du *Motu Proprio* de Pie X soit l'occasion de sérieux examens de conscience suivis d'excellentes résolutions et d'actes positifs accomplis avec persévérance par tous ceux auxquels le saint pape fait un devoir de promouvoir la cause de la musique sacrée. Et espérons que, bientôt, seront très nombreux chez nous les vrais musiciens d'église qui considèrent leurs très dignes fonctions comme un merveilleux moyen d'apostolat et d'éducation.

Jules MARTEL, o.m.i.,  
directeur de l'École de Musique.

A PROPOS D'UN CINQUANTENAIRE.

## *Le “Motu proprio” et les compositeurs*

---

Les rappels enthousiastes qui saluèrent en 1904 le *Motu proprio* du bienheureux Pie X sur la musique sacrée, ne feront pas défaut à la célébration du cinquantenaire. On ne manquera pas d'exalter cette « charte du chant liturgique » dont la doctrine claire et exhaustive faisait revivre les traditions les plus pures de l'art sacré. Après avoir situé cette « règle d'or » dans la ligne séculaire des enseignements de l'Église, on se félicitera du renouveau musical que son application devait susciter.

N'oublions pas toutefois le vieux proverbe: *lex sæpe laudata, minus observata*... Les fumées de l'encens forment parfois un nuage bien « accommodant ». Mais ne préjugeons pas du bilan que M. l'abbé Gaston Roussel va dresser tout à l'heure. Pour mesurer d'ores et déjà l'exacte portée des leçons qui s'en dégagent, essayons plutôt de nous pénétrer de la validité des principes qui forment la substance du *Motu proprio*. Cette précaution n'est pas superflue: certains musiciens, peu avertis sans doute des exigences liturgiques, qualifient parfois d'ingérences les directives pontificales dans ce domaine; ils invoquent les droits sacro-saints de l'artiste, les péripéties du lyrisme religieux: ils confondent, en un mot, musique d'inspiration religieuse et musique liturgique.

La musique liturgique n'est pas une forme libre, mais rituelle. A ce titre, elle ne saurait se départir de l'esprit de l'Église, soucieuse de conserver intact son patrimoine spirituel et de veiller avec la plus grande minutie sur les plus humbles détails du culte divin. Dans le sanctuaire où réside le Verbe incarné, il n'y a pas de petits détails: le moindre geste, le moindre parole, le moindre note vocale ou instrumentale doivent s'intégrer dans l'orthodoxie la plus rigoureuse.

Les puristes ne sauraient s'émouvoir d'une telle soumission: la musique fonctionnelle existe. Le compositeur qui écrit de la musique de film ne doit-il pas se plier aux caprices du scénario? Tel producteur bien connu lui dira même: « Surtout n'oubliez pas que, dans tel ou tel passage, votre musique ne doit pas distraire le spectateur, mais l'aider à voir. » Il serait étrange que l'Église fût moins exigeante dans sa liturgie que le scénariste dans ses illustrations musicales. De toute manière, la qualité intrinsèque d'une œuvre ainsi « adaptée » reste hors de cause, et c'est dans la mesure où la beauté s'ajoute à la convenance que l'œuvre atteint sa véritable perfection.

En somme, le *Motu proprio* n'est qu'un nouvel épisode du conflit latent qui oppose depuis des siècles la musique religieuse à la musique profane. Aussi bien, le pontife s'est-il efforcé de définir concrètement le caractère religieux dans l'art musical. On ne saurait mieux résumer l'esprit du *Motu proprio* qu'en se référant aux termes de cette définition: « Une composition musicale ecclésiastique est d'autant plus sacrée et liturgique que, dans le mouvement, l'inspiration et le goût, elle se rapproche davantage de la mélodie grégorienne; elle est d'autant moins digne de l'Église qu'elle s'éloigne davantage de ce souverain modèle. »

C'est à l'épreuve de cette comparaison avec le chant grégorien que la musique sacrée témoignera des qualités fondamentales que le message pontifical lui assignait précédemment: sainteté, art véritable, universalité.

Pour saisir le véritable esprit de ces directives, il n'est que d'approfondir la genèse du chant grégorien lui-même. Historiquement, ce chant résulte d'une fusion quasi miraculeuse des rythmes orientaux et des modes grecs: qui oserait prétendre que ces éléments constitutifs, exception faite pour la psalmodie de rite hébraïque, n'aient pas été importés du monde païen? En fait, si le chant grégorien s'avère comme une création originale de caractère sacré, c'est que la création artistique est moins une simple invention qu'une élaboration et une mise en œuvre esthétique, par le style, de matériaux déjà existants. A nous de saisir, au-delà des notes, l'inspiration, le mouvement, le goût musical qui animaient ces merveilleux artisans de la prière chantée à l'époque de saint Ambroise et de saint Grégoire: c'est dans le

creuset liturgique que s'opérait cette fusion des modes et des rythmes, et c'est le génie des vieux maîtres, moines et clercs pour la plupart, qui a modelé avec ferveur cette pâte sonore.

L'esprit d'une telle réussite méritait de lui survivre. Que cet esprit soit devenu, au cours des siècles, la pierre de touche des compositions liturgiques, c'est ce qu'atteste, bien avant le *Motu proprio*, l'histoire de la musique sacrée. Au moyen âge, âge d'or du chant grégorien, la musique sacrée tirait son orthodoxie de ses qualités intrinsèques. Née dans le sanctuaire et pour ses besoins propres, elle relevait d'un véritable artisanat liturgique; elle formait la composante sonore de la cathédrale; elle s'harmonisait aux lignes architecturales, aux vitraux, aux sculptures, aux moindres détails de l'ameublement; elle était « d'église », par essence autant que par fonction. Mais parallèlement se développait un art profane qui, de la modeste chanson en passant par le madrigal, devait, en Italie surtout, s'épanouir dans l'opéra. Entre les deux genres musicaux, souvent pratiqués par les mêmes compositeurs, la contamination était inévitable: les progrès incessants, prestigieux, d'une forme d'art vouée à la peinture des passions humaines conféraient à l'expression musicale une sensibilité, un style, en un mot, qui se révélait incompatible avec l'esprit de l'Église.

Ces éléments profanes, ces apports suspects, motivèrent souvent les foudres pontificales. Le concile de Trente légiféra sur ce point comme sur beaucoup d'autres, dans le plus pur esprit de la contre-réforme. Toutefois, l'histoire de Palestrina, dont la célèbre *Messe du pape Marcel* revalorisa, au XVI<sup>e</sup> siècle, la musique sacrée menacée d'exclusion par le pape Paul IV, nous permet de situer la véritable nature de ce conflit. Qu'on ne s'y trompe pas: il s'agissait alors de textes littéraires beaucoup plus que de formes musicales. Si les airs profanes n'avaient pas véhiculé des paroles licencieuses, l'Église n'aurait pas réagi de semblable manière. Car la facture d'une messe composée au XV<sup>e</sup> siècle par un Josquin sur le thème de l'*Ami Baudichon* ou de l'*Homme armé* (chanson de corps de garde) restait irréprochable. Bien plus, tel madrigal de Palestrina, telle chanson d'amour d'Orazio Vecchi, pourvus aujourd'hui d'un texte latin, se révéleraient plus conformes à l'esprit du *Motu proprio* que nombre de compo-

sitions religieuses du siècle dernier. Il y a mieux encore: la *Messe du pape Marcel*, manifeste religieux s'il en fut, est entièrement construite sur ce fameux thème de l'*Homme armé*. Mais ce thème, dilué par le rythme, s'est dépouillé de toute réminiscence verbale. Il est devenu le squelette d'une œuvre attentive aux moindres péripéties du texte sacré. Grâce aux ressources de l'écriture figurée, la polyphonie s'orne d'images sobres et suggestives. Quel exemple plus émouvant que celui du *Kyrie* où se reflètent les diverses attitudes du chrétien en présence des trois personnes divines<sup>1</sup>!

Cette mystérieuse alliance de la beauté sonore et de la densité spirituelle est sans doute le secret du génie. Elle atteste en tout cas, chez l'artiste vraiment religieux, que « l'état de poésie s'identifie à l'état de prière ». Ainsi l'œuvre de Palestrina correspondait fort exactement aux vœux du concile de Trente. En opérant, par la vertu du nombre musical, cette métamorphose du thème liturgique, elle garantissait à la fois les droits de la musique pure et ceux de l'orthodoxie.

Cette « querelle des textes », que la subtile adresse et la ferveur liturgique de Palestrina dénouaient au profit de l'art, ne devait pas tarder à devenir plus strictement musicale. Le caractère « profane » prenait une forme plus précise, plus sensible, plus organique. Le langage sonore tendait vers une « diglossie » de plus en plus nette. Il ne s'agit pas seulement d'une clause de style, mais de certains apports substantiels. A la faveur du conflit latent qui opposait l'instinct mélodique d'Occident aux huit modes ecclésiastiques, la « ten-

<sup>1</sup> Il est intéressant de retrouver dans ce *Kyrie* la même synthèse liturgique que dans les œuvres les plus anciennes du *Kyriele*. On sait que la première invocation s'adressait à Dieu le Père, la seconde à Dieu le Fils, la troisième à Dieu le Saint-Esprit. En présence de Dieu le Père, du Jéhovah de l'Ancien Testament, la seule attitude possible est la prostration, l'adoration tout empreinte d'humilité. Elle s'exprime par des mélodies descendantes (Voir *Kyrie orbis factor*, *Kyrie fons bonitatis*). Le chant s'élève au contraire de façon remarquable dans le *Christe*, en un geste de confiance et d'espoir à l'adresse du Christ, frère de l'homme, médiateur, tel que l'a vu l'auteur du « Beau Dieu », au trumeau d'Amiens. Dans le troisième *Kyrie*, le thème procède des deux précédents, figuration naïve du dogme trinitaire. Chez Palestrina, les deux premières images sont fidèlement rendues: que l'on songe par exemple au bel intervalle de quinte ascendante du *Christe*. Dans le troisième *Kyrie*, on note une image familière aux artistes de la Renaissance: le souffle puissant de la Pentecôte, « tamquam advenientis spiritus vehementis... » C'est peut-être dans cette vieille composition tripartite, uniquement dictée par les contours de la prière chrétienne qu'il faudrait chercher la genèse du concerto classique. N'y trouve-t-on pas déjà une exposition grave, un adagio lyrique et expressif, un finale allègre et décidé ?

dre sensible » au demi-ton, systématiquement exclue du chant grégorien, envahissait progressivement la musique vocale et instrumentale; le chromatisme s'insinuait dans les motets des maîtres vénitiens, chez un Ingegneri, un Marenzio. Le « triton » obtenait peu à peu droit de cité dans ces compositions accommodées au goût du nouveau style « représentatif ». On ne saurait trop louer la finesse d'oreille et d'esprit de ces moralistes qui n'hésitèrent pas à dénoncer cet intervalle impur, cet odieux « diabolus in musica », comme ils l'appelaient, coupable d'exhiber deux notes attractives, à la manière d'un symbole érotique. Une telle sévérité honorait leur prescience: l'évolution de la musique mélo-dramatique nous a montré le parti que les compositeurs surent tirer de ces affinités, de ces mystérieuses « attractions » dans l'expression lyrique des sentiments passionnés. A ces harmonies trop humaines, à ces équivoques troublantes, l'Église opposait la pure ascèse des mélodies grégoriennes. En vain s'efforçait-elle d'ériger en « souverain modèle » cette musique pétrie de spiritualité: l'oratorio primitif, fatalement influencé par la langue de l'opéra naissant, déjouait ces consignes d'austérité par de fréquents recours au réalisme pictural. Les « laudi » de saint Philippe de Néri, limités d'abord à une exhortation pieuse illustrée par des motets appropriés, s'érigèrent bientôt en dialogues scéniques où les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament voisinaient avec les symboles pieux et les allégories moralisatrices. A Venise, la mise en scène fastueuse des offices liturgiques inaugurée par Willaert tournait à la représentation théâtrale. Bref, le drame lyrique était dans l'air qu'une œuvre de génie allait fixer avec éclat. Ce fut l'*Orfeo* de Monteverdi. Il n'y aurait pas lieu d'insister ici sur ce tournant décisif de l'histoire musicale si les rigueurs du *Motu proprio* n'y trouvaient, en définitive, une profonde justification. C'est que le « violoneux » de Crémone était une manière de Maître Jacques, tour à tour compositeur d'opéra et maître de chapelle à Saint-Marc de Venise. Pendant plus de trente ans, l'auteur de l'*Orfeo* n'avait cessé d'écrire des messes, des psaumes, des motets et des litanies. Il était fatal que son tempérament musical, son génie lyrique, servît et desservît à la fois l'expression de sa piété. Que l'on en juge plutôt par l'examen de son écriture: grâce à une simple superposition de tierces mineures,

ce novateur hardi maîtrisait le triton pour mieux déchaîner sa puissance expressive. Le « diabolus in musica » prêtait au langage des passions une chaleur, une éloquence insoupçonnées. Ce nouveau ferment harmonique devait lever au cours des siècles en une féconde floraison: les accords de neuvième, les onzième, les treizième... La langue musicale était mûre pour gravir les tréteaux de la scène lyrique. Or, au même moment, un cénacle de poètes et de musiciens réunis chez le comte Bardi à Florence, jetait les bases du nouvel opéra. On y rencontrait Vincenzo Galilei, le père de l'astronome, Cassini, Péri, de Cavalieri, Rinuccini. Ces nouveaux aèdes s'efforçaient de mettre au point un style monodique, soutenu par la basse chiffrée et qui serrât d'aussi près que possible le sens des mots. Le plus brillant de ces essais fut sans conteste l'*Orfeo*. La nouvelle déclamation chantée surprenait et ravissait les auditeurs par la justesse et la vigueur de ses accents. Au lieu de se borner à un rôle décoratif, à un placage plus ou moins conventionnel, la musique naissait de l'action, elle devenait pathétique: elle parlait enfin un langage direct, émouvant, d'une puissance dramatique irrésistible. Ces dissonances capiteuses, ces appoggiatures sensuelles restaient associées désormais, dans la mémoire des spectateurs, aux différents visages de l'amour humain. Sous le stylet du musicien, les images visuelles se muaient peu à peu en images sonores.

Certes, en prêtant de tels accents à ses messes et à ses motets, le pieux Monteverdi offrait à Dieu, en toute bonne foi, le meilleur de son art. Rien de plus dangereux cependant que cette recherche ingénue de la gravité mystique par des voies dont la beauté n'avait d'égale que la séduction. On dira peut-être à sa décharge, que l'Église ne condamne pas, dans la plastique religieuse, un style chargé d'humanité, que Raphaël et Michel-Ange ne dédaignaient pas de camper les personnages les plus sacrés des deux Testaments d'après des modèles fort peu platoniques. Ce rapprochement n'aggrave-t-il pas plutôt le cas de Monteverdi? La plastique religieuse, purement décorative, moins assujettie que la musique aux rigueurs de la liturgie, se révèle ici, en fait, beaucoup plus orthodoxe: car ce n'est pas à la source de leur inspiration qu'il faut chercher le pieux message d'un Raphaël ou d'un Michel-Ange, mais dans cette sublimation des



formes, si incarnées soient-elles, dans cet élan de mysticisme qui transfigure les visages et les attitudes. Reconnaissons d'ailleurs que le caractère religieux d'une peinture ou d'une sculpture est plus différencié, plus aisément discernable que celui d'une mélodie ou d'un rythme dont la signification ne peut être qu'analogique.

C'est à la faveur de cette imprécision que les éléments profanes ont pu s'infiltrer progressivement dans la musique religieuse. Chez Monteverdi, la beauté du verbe musical masquait parfois cette contamination ou incitait à l'absoudre. En fait, la contamination n'en était pas moins réelle: cet « ars nova » consommait la rupture avec la tradition grégorienne. De même que les *Provinciales* de Pascal frayaient la voie au rationalisme religieux, les messes et les motets du maître de chapelle vénitien orientaient la musique sacrée vers une « laïcisation » qui devait attirer deux siècles plus tard les foudres du *Motu proprio*.

L'usage des instruments accentuait encore cette tendance: pour souligner ses intentions dramatiques, l'auteur de l'*Orfeo* n'hésitait pas à joindre aux harmonies de l'orgue une orchestration brillante où cordes, luths, cornets, trombones et trompettes concertaient à plaisir. L'Église n'acceptait pas sans répugnance cette invasion instrumentale; elle avait eu autrefois d'excellentes raisons de suspecter cet héritage païen: à la lyre d'Apollon, à l'aulos dionysiaque, au barbitos des chansonniers lesbiens se rattachaient des souvenirs impies, des évocations scandaleuses. Le luxe insolent des citharèdes, la vie dissolue des joueuses de flûte faisaient injure à l'ascèse chrétienne. En France, les chalumeaux et les tambourins scandaient les danses immorales héritées des druides. Les conciles de Bayeux, de Nantes, d'Auxerre, fulminent contre les jongleurs et les ménestrels qui osent pénétrer dans le sanctuaire. Jusque dans la vie privée des fidèles la musique instrumentale est proscrite: les évêques brandissent le rigoureux anathème de Clément d'Alexandrie: « Il faut laisser le chalumeau aux pâtres et la flûte aux insensés adorateurs des faux dieux; ces instruments doivent être bannis d'un festin sobre et décent. » L'orgue lui-même, qui devait devenir l'instrument liturgique par excellence, n'est admis dans l'Église qu'à partir du IX<sup>e</sup> siècle, alors que

deux cents ans avant J.-C., Ctesibios fabriquait en Égypte les premiers hydraulés.

L'espace nous manque pour retracer les longues étapes de cette réhabilitation instrumentale qui devait aboutir à la fastueuse orchestration d'un *Requiem* de Berlioz (1837) et d'une messe de Gran de Liszt (1855). Malgré les réserves des liturgistes, l'offensive victorieuse de la monodie et de son accompagnement instrumental submerge les chapelles et les lutrins. Le pape Urbain VIII lui-même, qui témoignait d'un goût très vif pour l'opéra, engage les communautés religieuses à mettre en scène les divers épisodes de la *Légende dorée*. Le sillon éclatant ouvert par Monteverdi va s'élargir de plus en plus: pendant deux siècles, « messes en musique », cantates sacrées, oratorios vont déferler sur le sanctuaire et jalonner notre histoire musicale d'authentiques chefs-d'œuvre. Cependant, si l'on examinait attentivement la « courbe » de ces brillantes productions, on s'apercevrait que leur qualité proprement liturgique s'amenuise au profit de l'intérêt musical. D'ailleurs la musique est encore trop intégrée dans la vie sociale pour que l'évolution des esprits ne s'y reflète pas fidèlement. La correspondance des styles entre la musique et les arts plastiques n'est-elle pas significative? La facture des messes de Carissimi, de Haydn, de Mozart, convenait bien aux églises baroques; ce luxe musical répondait aux bas-reliefs et aux rétables surchargés de dorures et de tons opulents voire à ces tables d'autel dont certains liturgistes dénoncent aujourd'hui les formes voluptueuses... les accents pompeux d'un Lalande, d'un Couperin, d'un Durante prolongeaient l'écho des sermons et des oraisons funèbres. Faut-il s'étonner que la traduction artistique de la piété chrétienne diffère avec les époques et qui oserait prétendre que la ferveur religieuse fût moins pure et moins sincère chez ceux qui priaient en écoutant les motets de Lalande que chez les pieux auditeurs de l'*Ave Maria* de Jehan Mouton à la fin du XV<sup>e</sup> siècle?

Ces remarques, si équitables soient-elles sur le plan subjectif, ne sauraient nous dispenser d'un examen objectif. En fait, il ne s'agit pas de suspecter la sincérité d'un témoignage, mais d'interpréter l'évolution de la musique sacrée en fonction de l'enseignement traditionnel de l'Église. Pour que cette évolution aboutît en fin de compte

aux légitimes rigueurs du *Motu proprio*, il fallait que les compositions religieuses devinssent de moins en moins liturgiques, même si d'authentiques piétés individuelles s'en accommodaient. Peut-être ne suffit-il pas d'incriminer le triomphe de l'opéra italien dans toute l'Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'affaiblissement du sentiment religieux dans les pays catholiques latins au moment même où le mysticisme subjectif fleurit dans les œuvres luthériennes d'un Buxtehude, d'un Schütz, d'un J.-S. Bach. Un pays ne se laisse pas envahir s'il fait bonne garde à ses frontières, il n'a nul besoin de recourir aux produits étrangers et aux ersatz si ses propres ressources lui suffisent et s'il est assez puissant pour en sauvegarder la qualité. Les interdictions les plus solennelles restent sans effet si ce que l'on défend est plus estimé que ce que l'on propose. Nous disons bien « *plus estimé* » et non « *plus séduisant* ». Le vrai chant liturgique, celui qui nous aide à prier, appelle l'estime et non la complaisance. Dès lors, qu'une musique profane « arrangée » pour l'Église se révèle plus estimable que le chant liturgique lui-même, n'est-ce pas le symptôme d'une éducation religieuse déficiente ? Car enfin, si les airs d'opéra ont envahi le sanctuaire, c'est qu'on les a laissé entrer, c'est que l'on s'est moins préoccupé d'éclairer, de former le goût des fidèles que de le flatter.

De telles concessions ne sauraient trouver d'excuse dans le zèle apostolique, moins encore dans l'incompétence. En 1928, le cardinal Dubois s'élevait avec vigueur contre les « morceaux d'opéras » et les « compositions profanes » exécutés à l'église sous prétexte d'attirer les indifférents. « Ce n'est pas en flattant les goûts des hommes qu'on les convertit, ajoutait-il, ... c'est en restant toujours fidèles à l'esprit de la liturgie, qui, dans les magnificences de ses plus belles solennités, n'a jamais en vue que la gloire de Dieu et le respect dû à sa divine majesté. » D'autre part, Pie X dans son *Motu proprio*, Pie XI dans la constitution *Divini cultus* ont rappelé aux clercs l'impérieux devoir de s'instruire dans ce domaine. N'oublions pas que la musique sacrée idéale est celle qui naît dans le sanctuaire et non celle que l'on revêt pour la circonstance d'un oripeau de sacristie. La décadence du chant d'église au XIX<sup>e</sup> siècle marque l'extrême limite de ce défaut congénital avant la saine réaction du *Motu proprio*. On accepte un plain-chant lourd, informe, des textes sacrés mutilés, des

moyens expressifs dignes du meilleur mélo. En Allemagne, où le goût musical est moins relâché, on se borne à adapter, dans les églises catholiques, la tradition musicale luthérienne du siècle précédent. C'est en vain que Richard Wagner s'efforce de restaurer à Dresde le culte de la musique palestrinienne, tandis que Bruckner en Autriche « wagnérise » dans ses messes et ses motets. Mais c'est en France que les essais de « composition liturgique » sont le plus révélateurs: d'excellents musiciens, hommes de théâtre et de concert, un Saint-Saëns, un Gounod, voire un César Franck, écrivent pour l'Église des messes, des motets, des oratorios. Loyalement ils s'efforcent d'attraper le « tour religieux » en éliminant de leur écriture les effets théâtraux, profanes. Que l'on juge des résultats: en se dépouillant, ils s'appauvrissent, au lieu de sublimer leur style, ils le dénaturent; c'est au point que leurs œuvres pseudo-liturgiques sont moins religieuses que leurs œuvres d'inspiration chrétienne destinées au concert. Pour apprécier cette pauvreté il n'est que d'écouter la *Messe de Sainte-Cécile* de Gounod, la *Messe à trois voix* de Franck indigne de l'auteur de *Rédemption*, ou le désuet et pâle *Oratorio de Noël* de Saint-Saëns. Les cantiques de la « belle époque », dont la popularité n'exclut pas la vulgarité, semblent jaillir d'une mauvaise opérette. Pour mesurer la déformation du goût et les difficultés d'assainissement, il suffit de songer à la vogue dont jouit encore aujourd'hui le trop fameux Noël, *Minuit, chrétiens*, œuvre de « celui qui portait le nom du premier des hommes et du dernier des musiciens ».

Le *Motu proprio* préconisait le retour aux mélodies grégoriennes restaurées dans leur pureté primitive et aux œuvres de l'école palestrinienne. Les travaux paléographiques de Solesmes remirent en honneur les unes, tandis que de nombreuses scholæ, alimentées par les restitutions des musicologues, s'efforçaient, non sans peine, de diffuser les autres. La découverte de merveilleux chefs-d'œuvre de l'école franco-flamande vint encore servir la cause d'une plus grande pureté de style dans la polyphonie liturgique. Si le bienheureux pontife avait connu des pièces comme le *Descende in hortum* de Févin, l'*Ave Maria* de Jehan Mouton, le *Misericordias Domini* de Josquin des Prés, nul doute qu'il les eût proposées pour modèles.

Cette renaissance du chant grégorien et de l'ancienne polyphonie, cette primauté donnée aux œuvres du passé dans la hiérarchie des compositions liturgiques, ne laissent pas de poser pour les compositeurs de notre temps un problème d'attitude qui a déjà suscité de nombreux échos.

De quel droit [ m'écrivait récemment l'un d'entre eux, d'une plume trempée dans le vinaigre ] impose-t-on aux fidèles du XX<sup>e</sup> siècle, une expression musicale surannée, une forme artistique d'un autre âge, pour traduire dans la prière chantée, leurs aspirations mystiques ? Les siècles passés, ceux-là mêmes qu'on nous propose comme exemples, ne sont-ils pas sur ce point riches d'enseignement ? Le chant grégorien n'était-il pas moderne au XI<sup>e</sup> siècle et les innombrables messes écrites par des polyphonistes du XVI<sup>e</sup> siècle ne témoignent-elles pas en faveur d'une musique liturgique contemporaine ? Notre siècle serait-il donc déshérité au point de ne pouvoir fournir un art liturgique approprié aux aspirations religieuses de notre temps ?...

Cette diatribe reflète un état d'esprit assez répandu dans les milieux musicaux. Non pas que le problème soit toujours posé avec cette rigueur et cette intransigeance ! Toute question de forme mise à part, il reste que, de nos jours, certains musiciens d'église, dignes de ce nom, animés du mysticisme chrétien le plus orthodoxe et désireux d'embellir le culte divin grâce aux nouveaux apports de l'art musical, sollicitent, sur ce point, de légitimes éclaircissements.

Reconnaissons d'abord, en toute loyauté artistique, que l'usage du chant grégorien et de l'ancienne polyphonie ne saurait être considéré comme une régression. Si ces formes d'art musical ont acquis droit de cité dans notre liturgie au point de former la base de notre musique religieuse, c'est en vertu de cette déclamation séculaire qui est à l'origine de tout classicisme. Que la musique liturgique possède son répertoire classique, quoi de plus naturel ? Mais ce n'est pas seulement cette beauté consacrée par le temps qui assigne à ces œuvres la première place, c'est que leur structure même révèle au suprême degré les deux autres qualités requises par leur fonction liturgique : la sainteté et l'universalité. Suggestif est à cet égard le jugement que portait un Jules Lemaître au sortir d'un service funèbre à l'église de la Madeleine : « [...] nos sentiments étaient si graves que nous nous serions volontiers passés de toute cette musique moderne et, en réalité, profane, que le clergé nous a prodiguée, croyant bien faire : cette musique ressemblait vraiment trop à celle qu'on entend

au théâtre et dans les concerts. » Et plus loin il ajoute: « Au surplus, je ne comprendrai jamais que le clergé, possédant ce magnifique trésor du chant grégorien, ait le mauvais goût d'en admettre d'autres dans ses églises. » L'auteur de ces lignes sévères n'était pas suspect de cléricisme; pour décider de ce choix, il lui suffisait sans doute d'être un homme de goût. Il est loisible de penser que la « musique » exécutée au cours de cette messe de Requiem justifiait cette intransigeance. Jules Lemaître aurait réagi tout autrement si, au lieu des phrases musicales, « habiles peut-être, mais contournées, satisfaites d'elles-mêmes, dépourvues de sérieux et de piété », le compositeur s'était efforcé de reproduire la majesté simple et grave du chant liturgique.

Loin de fermer ses portes aux compositeurs de notre temps désireux de magnifier le culte divin, l'Église les ouvre toutes grandes, car, ainsi que le note expressément le *Motu proprio*, « l'Église a toujours reconnu et favorisé les progrès de l'art en admettant au service du culte tout ce que le talent a pu trouver de bon et de beau, pourvu que les règles liturgiques soient respectées ». La validité d'un tel principe ne saurait être infirmée par des interprétations tendancieuses ou erronées. D'aucuns ont prétendu qu'en assignant au chant grégorien le rôle de « souverain modèle », le document pontifical limitait arbitrairement le champ de l'expression musicale et s'opposait à toute innovation; que, dès lors, le texte précité visait tout au plus la qualité des « pastiches » grégoriens dans le genre illustré par dom David, dom Pothier, Charles Bordes, et tout récemment par certain *Te Deum* et certaine messe de Requiem en français... Cette banale confusion entre la lettre et l'esprit révèle l'impuissance ou la mauvaise foi. Comment le pape Pie X eût-il approuvé un tel sectarisme? Lorsque Arthur Coquard lui présenta sa *Messe de Mariage*, l'auteur du *Motu proprio* ne lui reprocha pas ses hardiesses d'écriture. D'ailleurs, aucun genre musical, si éminent soit-il, ne saurait revendiquer une exclusivité absolue. La production grégorienne, comme toute forme d'art, est liée aux contingences de l'histoire, même si elle ne partage pas toujours ses vicissitudes. Au risque de m'attirer les foudres de tel ou tel grégorianiste patenté, j'oserai dire que toutes les pièces de ce vaste répertoire ne sont pas également dignes d'inspirer la piété des fidèles, qu'à côté de réussites miraculeuses, dignes de

ravir les musiciens de tous les temps, on rencontre des pièces fades et inconsistantes, voire aussi fastidieuses pour ceux qui les chantent que pour ceux qui les écoutent. La même remarque s'applique aussi à la polyphonie renaissante, assez fertile en chefs-d'œuvre, du reste, pour faciliter le choix des maîtres de chapelle. *Spiritus, non littera!*... Aussi bien, lors du congrès de musique religieuse de 1937, deux tendances se dessinèrent qui connurent une égale faveur dans une égale soumission aux directives du *Motu proprio*: ou se rapprocher par le style, les moyens expressifs et la structure des procédés médiévaux et palestriniens ou pénétrer de cet esprit le langage musical le plus moderne. Immenses perspectives où le génie de nos musiciens d'église peut librement se déployer.

Mais il y a une autre morale à retirer de cet esprit et de ses exigences: « Je redoute la musique à l'église, déclarait naguères M<sup>sr</sup> Chevrot: ou elle est mauvaise et elle m'horripile, ou elle est excellente et elle me distrait. » Saint Augustin eût fort apprécié cette boutade; n'a-t-il pas écrit quelque part dans ses *Confessions*: « Lorsqu'il m'arrive d'être plus touché par le chant lui-même que par les paroles qu'il accompagne, je confesse que j'ai péché et j'aimerais mieux ne pas avoir entendu chanter. » Ces scrupules paraîtraient excessifs à ceux que le bon Joinville appelait « le menu peuple Notre-Seigneur »... Ils n'en éclairent pas moins un des aspects les plus difficilement exprimables de la musique religieuse: la sainteté. Le *Motu proprio* se borne à une explication négative: « La musique doit être sainte; donc exclure toute allure profane, non seulement en elle-même, mais encore dans le mode d'exécution. » Ailleurs il est cependant question de la « sainteté de la forme ». Pour certains esthéticiens, il s'agirait d'une pure convention étayée sur un système de délimitation arbitraire. A propos de certaines danses dites sacrées, exécutées au Palais de Chaillot en l'honneur de sainte Thérèse, le regretté Maurice Brillant demandait avec humour: « Comment un entrechat peut-il être religieux? » Le problème n'est pas moins complexe lorsqu'il s'agit d'un rythme, d'une mélodie, d'une harmonie. Où finit le profane, où commence le sacré? Suffit-il que la musique exclue toute réminiscence théâtrale, chorégraphique, toute inspiration de caractère impur? Faut-il, au nom de la gravité, interdire les mouvements vifs,

au nom de la virilité chrétienne, les adagios trop expressifs, proscrire les timbres et les harmonies trop riches sous prétexte de modestie ? Comment infuser dans le mécanisme de la création musicale cette huile mystérieuse qui sanctifie et qui consacre ? Autant de questions superflues : la sainteté n'est ni une recette ni un calcul. Elle se définit par l'union à Dieu, elle se mesure au degré de perfection qui dose la ressemblance entre les fils de Dieu et leur Père. Dès lors, est sainte toute création d'art qui favorise cette union. Autrement dit, une musique qui forme un écran entre l'homme et Dieu, qui retient pour elle-même l'hommage qui n'est dû qu'à Dieu, n'est plus à sa vraie place dans le sanctuaire. Elle cesse d'être un moyen pour devenir une fin, elle n'est plus fonctionnelle. C'est une musique de ce genre qui provoquait sans doute les remords de l'évêque d'Hippone et non celle qui s'offrait en holocauste pour aider la prière et le recueillement. A cet égard, la discrétion, l'esprit d'humilité du chant grégorien est aussi un modèle. Une musique de beau métal, certes, mais qui, au lieu d'étaler complaisamment ses richesses, les utilise aux seules fins de mettre en valeur les textes sacrés, un chant où les élans de piété individuels se fondent dans une vaste prière collective, symbole de l'unité de tous dans le Christ, un effort constant pour situer le ton de cette louange dans un climat de plénitude et de sérénité, tel doit être l'idéal du compositeur touché par la grâce liturgique... Ceux qui ont suivi attentivement un office à Solesmes ou à Clairvaux savent qu'une telle entreprise n'est pas chimérique. On a soutenu cependant que ce caractère éthéré, quasi mortifié (et non momifié !) du chant grégorien était une qualité « moderne », que ce dépouillement n'était que l'effet du contraste entre la simple monodie médiévale et les harmonies complexes de notre époque, que les contemporains de saint Grégoire savouraient dans les jeux raffinés du rythme et de la mélodie le même plaisir que nous procure aujourd'hui la féerie des timbres et de l'harmonie. Quelle est la part de vérité dans ces conjectures et ces analogies... rétrospectives ? Si le chant grégorien, décanté, stylisé par les siècles, nous offre présentement ces précieuses qualités, n'est-ce pas cela seul qui importe ?

D'une autre importance est le problème de la réalisation pratique. Le *Motu proprio* exprime le vœu d'une participation plus



active des fidèles à l'office. Dans l'encyclique *Mediator Dei*, S.S. le pape Pie XII, après avoir rappelé les textes de ses prédécesseurs, souhaite « que montent vers le ciel, unanimes et puissants, les accents de notre peuple, expression rythmée et vibrante d'un seul cœur et d'une seule âme, ainsi qu'il convient à des frères et aux fils du même Dieu ». La musique liturgique sera donc populaire: elle devra comporter un certain nombre de chants assez simples pour être aisément assimilables par la masse. La tâche du compositeur s'avère ici particulièrement délicate. De nombreuses revues spécialisées, de récents congrès ont maintes fois souligné l'antinomie entre l'insuffisance du niveau musical de l'assemblée et les exigences de l'art. D'une part on s'élève contre une « vulgarisation » qui tourne à la vulgarité, d'autre part on considère à juste titre la prière publique chantée comme une fonction liturgique essentielle ! Il faut tenir ferme les deux bouts de la chaîne sans négliger pour autant le raccord. Si l'on affirme que « tout renouveau liturgique qui n'implique pas un sérieux effort de qualité reste étranger à la prière authentique de l'Église », que doit-on penser de ces « messes » « apprises aux enfants en dix minutes » (n'est-ce pas ce qui les condamne ?), dont la puérité même est moins affligeante que le mauvais goût ! Il est pénible d'imaginer que plus tard, aux heures difficiles, les symboles les plus sacrés de notre foi, les serments les plus solennels de notre profession chrétienne, reviendront à leurs mémoires sur des refrains de pacotille et des rythmes de bazar ! C'est trahir l'Église que de lui infliger de tels sujets de dérision. Saluons en revanche, comme un bel effort de synthèse liturgique, l'œuvre d'un compositeur espagnol contemporain, la *Missa del Roser* de Lluís Romeu, où de grands tutti à l'unisson alternent avec des chœurs polyphoniques, et la récente *Messe du Congrès de la J.A.C.*, œuvre du R. P. Gélineau.

Une forme musicale, belle sans ostentation, populaire sans vulgarité, émouvante sans affectation, pieuse sans fade religiosité, voilà ce que demande l'Église aux compositeurs désireux de mettre leur art au service de sa liturgie. Pour modeler ainsi la matière sonore, il ne suffit pas d'avoir un grand talent: l'acuité du sens liturgique importe tout autant, sinon davantage. Et pas seulement la science pratique des règles, mais une inspiration puisée aux sources mêmes de la vie

chrétienne, entretenue par la prière et la méditation, stimulée par le zèle de la louange et de la charité. Chez l'artiste vraiment chrétien, la composition liturgique est une sorte d'*opus Dei*; elle représente l'approximation la plus stricte de sa prière intérieure, mais aussi sa manière à lui de se donner aux autres en les aidant à mieux prier. « Il serait très convenable que les chantres, dans l'exercice de leurs fonctions à l'église, soient revêtus de l'habit ecclésiastique et du surplis... » Ce vœu du *Motu proprio* est également significatif pour les « producteurs ». Il situe le climat de spiritualité où s'élabore le seul artisanat liturgique valable. Dès lors, on se demande si ceux qui écrivent habituellement pour la scène lyrique et le concert peuvent aborder avec toute la décence désirable la musique d'église. La mode, nous ne l'ignorons pas, est au dilettantisme, au « relativisme » plus ou moins blasé. Néanmoins, on ne passe pas impunément des coulisses du théâtre dans le sanctuaire. Tel compositeur de salon peut broder d'une plume habile, entre deux cocktails, des façons de messe ou de motet, il peut même, par coquetterie, feindre des sentiments et des attitudes, pimenter ses plaisirs ordinaires d'une mesure d'austérité, ces raffinements de sybarite ne sauraient nous abuser: l'Église n'a que faire de ces jongleries. Et que dire du compositeur « arrivé » dont la messe affublée de titres pompeux est le plus souvent un acte de foi en lui-même ! « Le regard des épiciers et des enrichis, disait Stendhal, ne pénètre pas dans le pays des âmes », moins encore dans celui du mystère...

C'est sans doute pour échapper à cette contrainte liturgique, dont ils mesurent mieux l'impérieuse gravité, que la plupart de nos grands compositeurs se tournent de préférence vers la composition religieuse de forme libre. Attitude fort estimable, lorsqu'elle se réclame de la loyauté artistique. Essayons, d'après les exemples les plus récents, de diagnostiquer les intentions et les tendances.

Fait remarquable, les grandes fresques sonores de notre temps sont presque toutes des évocations religieuses. Ce sont des psaumes ou des symphonies de psaumes de J. Rivier, de Fl. Schmitt, de Stravinsky, des cantates de D. Milhaud sur des textes de Claudel, des oratorios surtout, dans lesquels triomphe le génie dionysiaque d'un A. Honegger (le *Roi David*, *Jeanne au Bûcher*, la *Danse des Morts*,

*Nicolas de Flue*) ; le *saint François d'Assise* d'H. Barraud, le *Lucifer* de Cl. Delvincourt, le *Chemin de Croix* d'E. Damais, *Golgotha* et *Et in terra pax* de F. Martin... Il faut se réjouir de cette abondance qui n'a d'égale que la diversité. De telles œuvres vengent à leur manière la primauté du spirituel : elles attestent la fécondité d'une inspiration susceptible d'ajouter un supplément d'âme à un art qui atteint déjà le sublime sans le secours des mots, par la seule vertu de son essence propre. Tel adagio de Beethoven n'est-il pas, en soi, plus religieux que la médiocre musique de tel cantique ou de tel motet ? Platon et saint Augustin, Aristote et saint Thomas nous ont appris à raisonner de la sorte. Mais, ce qui marque le plus les compositions précitées, c'est le caractère résolument lyrique de l'inspiration. Les préoccupations, les angoisses de l'homme moderne, partagé entre les séductions du machinisme et ses exigences spirituelles, ses hésitations pathétiques dans les ténèbres où certains voudraient le replonger, ce rythme d'abattement et d'espoir d'un monde en perpétuelle agonie, tels sont, dans l'ensemble, les thèmes majeurs de ces vastes poèmes symphoniques où la vision et l'émotion personnelles de l'artiste l'emportent sur l'objectivité doctrinale... Même si cette musique s'adaptait, par ses dimensions, à la durée d'un office, elle ne saurait s'insérer, si peu que ce fût, dans une liturgie où les interprètes ne doivent connaître d'autre esprit que celui de l'Église, d'autre sentiment que celui des textes sacrés. Mais que, dans un concert spirituel, de telles œuvres soient proposées à la méditation des fidèles, qu'elles leur apportent le témoignage d'un magnifique et noble talent aux prises avec l'idée religieuse, rien n'est plus souhaitable, rien n'est plus digne d'encouragement. Certes, cette approbation de principe appelle quelques réserves : sous la plume de certains écrivains et de tel ou tel compositeur, les symboles de notre foi, les « gestes » de nos saints et de nos martyrs, deviennent trop facilement des mythes littéraires et artistiques, de merveilleuses fictions, précieux régals, condiments de choix pour nos modernes alexandrins. Cette perversion de l'art religieux est de tous les temps : n'opposait-on pas jadis à la foi robuste d'Eschyle les « pieuses conventions » d'Euripide ? Avant d'accepter pour un concert à l'église une composition sur un sujet religieux, il n'est pas interdit de vérifier l'orthodoxie de son mes-

sage, la pureté de ses intentions. Une œuvre comme le Martyre de saint Sébastien, de Claude Debussy, si admirable soit-elle sur le plan *musical*, n'en est pas moins une œuvre « païenne », de l'aveu même de son auteur, amoureux des paradoxes et des équivoques subtiles. Il y a des salles de concert pour ce genre de démonstration.

Tous ces efforts, plus ou moins heureux, ne sauraient laisser l'Église indifférente. Elle doit les favoriser, les inspirer, les orienter, aider même, dans la mesure du possible, à la sélection et à la diffusion des œuvres qui, par leur densité spirituelle, peuvent se révéler, hors du sanctuaire, comme de véritables instruments d'apostolat. Le temps n'est pas lointain où un Maurras, un Anatole France reprochaient au christianisme d'avoir tari la source de la beauté par la substitution du merveilleux chrétien au merveilleux païen. Cette pénible objection s'évanouit comme neige au soleil devant des œuvres telles que *Jeanne au Bûcher* d'A. Honegger ou la sobre et fulgurante *Messe* d'Igor Strawinsky.

A cette profusion de richesses dans le domaine de la musique d'inspiration religieuse répond, il faut bien l'avouer, une réelle indigence dans la production liturgique. La primauté donnée au chant grégorien et à la polyphonie classique, n'est pas la seule cause de cette pénurie. Nous nous sommes déjà expliqué sur ce point. Le *Motu proprio* indique des remèdes dont l'efficacité ne passe pas toujours dans les applications. Il s'agit en définitive de recruter des compositeurs parmi ceux-là mêmes qui sont voués aux fonctions liturgiques. Le *Motu proprio* insiste donc sur la formation musicale des futurs prêtres dans les petits et les grands séminaires, sur la fondation des *scholæ cantorum*; l'article 28 est significatif: « que l'on s'ingénie à soutenir et à promouvoir par les meilleurs moyens les écoles supérieures de musique sacrée, partout où elles existent déjà et à les fonder là où elles n'existent pas encore. Il est très important en effet que l'Église pourvoie elle-même à ce que ses maîtres de chapelle, organistes et chantres, soient instruits conformément aux principes de l'art sacré ! »

Une fois de plus se trouve réaffirmé indirectement le grand principe que hors de l'Église, il n'est pas de salut pour la véritable composition liturgique. Et c'est pourquoi il convenait d'insister avant

tout sur la nécessité d'assurer aux futurs compositeurs une technique sûre. On oublie trop souvent que la musique sacrée est d'abord de la musique. Si les musiciens de profession prennent rarement au sérieux la musique des « ecclésiastiques amateurs », c'est parce que ces œuvres témoignent fréquemment d'une ignorance quasi totale des règles élémentaires d'écriture et de style. Trop souvent, hélas ! parmi le jeune clergé, on assiste à un gaspillage insensé de dons musicaux réels ; est-ce la rançon d'une trop grande facilité ? N'est-ce pas plutôt illogisme de la part de ceux qui exigent un maximum de technique dans l'étude du latin, du grec, de la théologie, et qui voudraient nous faire accroire qu'il suffit d'un minimum de connaissances et de goût pour s'improviser maître de chapelle et compositeur. C'est là en vérité un étrange paradoxe contre lequel les sages directives du *Motu proprio* devraient nous prémunir. Que l'on appelle, dans les petits et les grands séminaires, des maîtres vraiment compétents, capables de former le goût de l'ensemble et de donner aux sujets particulièrement doués la possibilité de s'exprimer correctement. Nous évoquions, au début de cette étude, un autre genre de musique fonctionnelle : la musique de film. Que l'on songe aux capacités techniques exigées par de telles productions. Ne serait-il pas sacrilège de traiter la louange divine avec moins de sérieux qu'un simple divertissement humain ? Pour tous ceux qui ont mission de « faire prier le peuple chrétien sur de la beauté », l'enseignement du *Motu proprio* reste la règle d'or. Puisse la célébration de ce cinquantenaire nous faire éprouver sur ce point les bienfaits de l'autocritique.

Émile MARTIN, de l'Oratoire,  
docteur ès-lettres de l'Université de Paris,  
directeur des Chanteurs de Saint-Eustache.

# *Les maîtrises et chorales françaises cinquante ans après le “Motu proprio”*

---

Ceux qui ne vivent pas en terre de France et qui nous aiment, ont eu, depuis quelques années surtout, beaucoup de peine à comprendre nos réactions. C'est pourquoi je suis très reconnaissant à nos amis Canadiens de m'offrir l'occasion de leur exposer notre situation dans un domaine dont l'importance est capitale, soit qu'on l'examine dans son rôle liturgique, soit qu'on le considère simplement dans le chapitre de la culture générale. La musique religieuse n'est pas une amusette, un paragraphe facultatif ou un art d'agrément: c'est l'expression de la divine louange, en ce qu'elle a de plus élevé et de plus complet. Soumise à des règles précises, régulièrement enrichie au cours des siècles par des générations de compositeurs où les génies sont légion, elle offre, à qui veut les choisir, des trésors d'une infinie variété, que nous avons la noble ambition de mettre à la portée de tous.

En 1903, le *Motu proprio* du bienheureux Pie X sanctionnait ce que nous venons de rappeler, avec une vigueur, une clarté, un luxe de détails qui ne laissaient — théoriquement — place à aucune équivoque, et l'ensemble constituait dès lors le bréviaire du musicien d'église.

À ce moment, la France connaissait une persécution que la franc-maçonnerie, toujours vivante et agissante, avait minutieusement préparée. Une multitude de séminaires, de congrégations religieuses, furent expropriés: leurs occupants durent s'expatrier ou continuer leur travail dans des locaux de fortune. Les maîtrises, dont la révolution de 1789 avait déjà brisé l'essor, se retrouvaient sur le pavé et privées de toute subvention gouvernementale. Tout était à recommencer. Seules, à ma connaissance, Rouen, Dijon et Notre-Dame de Paris réus-

sirent à conserver leurs locaux, mais vécurent dans la plus grande pauvreté matérielle. Les autres reprirent péniblement vie grâce à l'héroïsme de prêtres ou de laïcs qui recrutèrent, dans nos écoles « libres », les enfants destinés à continuer au chœur l'œuvre de leurs aînés. Ils le firent avec un bonheur variable, mais avec une ténacité dont leurs neveux sont aujourd'hui les dépositaires et les bénéficiaires. Dans la période qui précéda la guerre de 1914, et malgré les obstacles dont nous avons parlé, de remarquables maîtres de chapelle virent leur réputation grandir au point que leurs noms sont entrés dans l'histoire de la musique religieuse de ce demi-siècle. Citons, chez les prêtres: les frères Moissenet à Dijon; les frères Couturier à Langres, et M<sup>sr</sup> Perruchot qui en 1903 fut appelé à fonder la maîtrise de la cathédrale de Monaco. Dans la liste des musiciens laïcs, il faut nommer: Vincent d'Indy, fondateur de la « Schola Cantorum », et son ami Charles Bordes, animateur des « Chanteurs de Saint-Gervais », dont l'action permit à la musique religieuse de la Renaissance de retrouver son droit de cité. Il est également indispensable de relater, dans le même temps, la fondation des « Petits Chanteurs à la Croix de Bois » dont Pierre Martin et Paul Berthier furent les pères tout ensemble talentueux et dévoués.

Tout ce mouvement était provoqué par le *Motu proprio*, cela va sans dire. Et il touchait, dans les limites et conditions fixées par le pape, le double domaine du chant grégorien et de la polyphonie. Les travaux des Bénédictins et des musicologues alimentaient le répertoire de nos jeunes phalanges en même temps qu'elles déterminaient, par des études historiques approfondies, les règles générales d'interprétation. Nous n'entrerons pas ici dans les querelles d'écoles: toutes ont contribué, avec leurs érudits et leurs recherches, à nous procurer de quoi travailler en de meilleures conditions pour la divine louange.

Outre les noms et les lieux déjà cités, qui constituent le florilège de nos précurseurs, il est bon de savoir que certains centres, moins brillants, étaient cependant très vivants: Orléans (abbé Laurent); Saint-Brieuc (les frères Collin); Rennes (abbé Lepage); Toulouse (la famille Kunc); Versailles (abbé Huet) et Bourges, avec l'abbé Signargont, se préparaient à marcher rapidement sur les traces de Monaco et de Dijon.

Mais Paul Berthier nous a dit — un an avant sa mort — que tous ces efforts laissaient non seulement les pouvoirs publics indifférents, mais également les milieux ecclésiastiques, qui jugeaient que de telles préoccupations étaient secondaires ou inopportunes. Les universités libres ne comportaient pas de chaires pour l'enseignement de la musique religieuse et l'obtention de diplômes. Quant à l'enseignement catholique, dans les séminaires, les collèges et les écoles primaires, il suivait l'exemple venu de plus haut, ce qui n'était pas sans compliquer la tâche de ceux qui s'efforçaient de recruter les éléments essentiels de nos « scholæ » d'enfants. Déjà se posait avec acuité le double problème de la culture générale mutilée et de la maîtrise défendue par un chef ardent, mais sournoisement combattue, sapée, et de toute façon, isolée dans sa vie quotidienne et toujours incertaine de l'avenir même immédiat.

Bien entendu, le conflit mondial de 1914-1918, dont la France souffrit plus que toute autre nation, mit en sommeil ce beau mouvement, comme il anémia toutes les activités artistiques et littéraires: en de telles circonstances ce sont les choses de l'esprit et du cœur qui sont douloureusement atteintes les premières et le plus profondément.

Le rattachement de l'Alsace à la mère patrie, en 1918, donna un regain d'actualité au mouvement des « scholæ ». L'abbé *Délépine*, suivant sans doute en cela les initiatives du chanoine strasbourgeois Victori, organisa plusieurs congrès de musique religieuse et jeta les bases d'une association Sainte-Cécile qui, prenant appui sur des organisations diocésaines, devait réunir tous les musiciens d'église, coordonner leurs activités et appuyer leurs initiatives. Mais ce magnifique effort, qui ne doit pas faire oublier les initiatives de certains diocèses du Nord, ne reçut pas l'accueil empressé qu'il méritait. Encore une fois, la mentalité que nous avons soulignée plus haut, ne permettait pas le succès immédiat de pareilles réalisations. Il faut le regretter amèrement.

D'autre part, la conjoncture internationale recommençait à jeter l'inquiétude dans les esprits, que la mollesse ou la timidité de nos diplomaties en face du nazisme et du fascisme, déroutait et effrayait.



Enfin, les mouvements catholiques de jeunesse, orientés vers un apostolat basé sur des méthodes et des conceptions nouvelles, étaient entraînés vers une indifférence complète à l'égard de l'office liturgique tel que le veut l'Église et dont le centre est la grand-messe chantée du dimanche. Et le scoutisme, comme les autres groupes, n'a pas échappé à cette déformation dont la faute n'est pas à imputer aux jeunes, mais à leurs dirigeants responsables.

\* \* \*

L'effroyable cataclysme de 1939-1945, une fois de plus toucha la France qui supporta, moralement et physiquement, l'essentiel du premier choc, des destructions massives et de la spoliation systématique de l'occupant. Je demande à nos amis Canadiens de méditer sur les inévitables traces qu'un pareil traitement peut laisser sur le pays qui en a été l'objet.

Or j'affirme ici que, malgré certaines propagandes maladroites ou mensongères, notre patrie possède encore des réserves morales et des trésors qui justifient la confiance inébranlable qu'on lui accorde dans le monde. Et cette affirmation ne nous écarte pas de notre sujet: elle englobe les efforts qui, dès les heures sombres de l'occupation germanique, ont repris chez nous, dans le domaine de la musique religieuse. On sait, par-delà nos frontières, que l'idée des associations « Pueri cantores » dont M<sup>gr</sup> Maillet s'est fait l'apôtre fervent, est née sur notre sol. Elle est le fruit des sacrifices de nos anciens.

On ignore par contre que de grandes maîtrises et chorales françaises sont nées ou se sont développées, autour desquelles on garde aujourd'hui encore un silence injustifié. Je vais en donner ici la nomenclature:

A Paris, la maîtrise de Notre-Dame est dirigée par	le chanoine Merret
A Lille, la maîtrise de la cathédrale est dirigée par	l'abbé Cousin
A Arras, _____	le chanoine Beilliard
A Cambrai, _____	le chanoine Dartus
A Soissons, _____	le chanoine Doyen
A Rouen, _____	le chanoine Delestre
A Rennes, _____	le chanoine Legrand
A Angers, _____	le chanoine Poirier
A Saint-Brieuc, _____	l'abbé Le Coat
A Nantes, _____	le chanoine Besnier
A Vannes, _____	l'abbé Cardaliaguet
A Orléans, _____	l'abbé Luçon

A Agen, la maîtrise de la cathédrale est dirigée par	l'abbé Maurel
A Montauban, .....	l'abbé Miquel
A Bourges, .....	l'abbé Pucelle
A Nevers, .....	le chanoine Cirotte
A Lyon, .....	l'abbé Lhôpital
A Dijon, .....	le Maître Josep Samson
A Marseille, .....	le chanoine Chabot
A Nice, .....	le chanoine Roux
A Monaco, .....	l'abbé Carol
A Montpellier, .....	l'abbé Roucairol
A Besançon, .....	le chanoine Blanc
A Clermont-Ferrand, .....	l'abbé Finet
A Laval, .....	l'abbé Favrolt
A Troyes, .....	l'abbé Velut
A Strasbourg, .....	M <sup>sr</sup> Hoch
A Colmar, .....	l'abbé Hamm
A Reims, .....	le chanoine Hess
A Versailles, .....	l'abbé G. Roussel

J'ai noté, à dessein, les maîtrises où le *Motu proprio* est strictement appliqué, c'est-à-dire qui sont consacrées à l'office liturgique. Elles mériteraient, à l'étranger, une audience que certaines manécanteries itinérantes se sont appropriée, au détriment, parfois, de la réputation de la musique religieuse française. Je précise ici que je ne mets pas en cause M<sup>sr</sup> Maillet, dont le rôle d'ambassadeur des *Pueri cantores* est admis par tous.

Parmi les maîtres qui dirigent des « scholæ », dont le sanctuaire n'est pas une cathédrale, je citerai très spécialement trois fins musiciens: le père Berchten, de Bordeaux, l'abbé Priasso, de Nice, et l'abbé Deville, de Saint-Étienne.

Je dois également parler de trois grands chœurs mixtes, qui donnent des auditions religieuses extra-liturgiques, dont le caractère artistique et apologétique est indéniable: la « Chorale de la cathédrale de Strasbourg », notre aînée, que M<sup>sr</sup> Hoch a conduite fréquemment au triomphe; les « Chanteurs de Saint-Eustache » fondés en 1944 par le R. P. Martin, à Paris; les « Chanteurs de la Musique Sacrée » fondés et dirigés à Versailles depuis 1946 par votre serviteur. Ces trois associations ont voulu démontrer, dans le monde musical, que le répertoire religieux pouvait toucher le grand public, et que les catholiques avaient leur mot à dire dans l'éducation artistique de leurs concitoyens. Le disque a diffusé leurs réalisations et il faut souhaiter qu'il contribue à les amplifier. J'ajoute que, dans le Nord, dans

l'Est et au Pays basque le chant choral a trouvé, depuis longtemps, une terre d'élection.

Enfin, les instituts grégoriens, dont beaucoup de nos confrères ci-dessus mentionnés sont les animateurs, exercent une influence de plus en plus sensible, à partir des grandes universités libres françaises. Je souhaite seulement que leur travail s'effectue le plus tôt possible, en liaison avec le mouvement manécantorial et les associations diocésaines déjà constituées, afin que cessent ce que j'appelle, sans mâcher mes mots, les petites querelles d'écoles... trop souvent nuisibles à l'action féconde et concertée qui s'impose d'urgence. Il n'y a pas « le grégorien seul » ou « la polyphonie seule », mais tout simplement l'observation sans détours des directives pontificales.

\* \* \*

Nos lecteurs penseront, après avoir parcouru toute cette nomenclature, que la musique religieuse se porte bien en France. Je réponds oui, si l'on s'en tient à la valeur technique et à l'esprit *supernaturel* de ses chefs comme au travail acharné et désintéressé des choristes. Je réponds « non » quand il s'agit de la solidité et du recrutement régulier de chacun de nos groupements. D'ailleurs, qu'on y prenne garde: ce que je vais dire ne concerne pas uniquement la France.

Depuis trente ans, sont nées de nouvelles œuvres de jeunesse. Leurs fondateurs se sont lancés dans l'action et y ont entraîné leurs disciples sans tenir aucun compte de la *vie liturgique*: on a fait du sport, du plein-air, des entreprises sociales qui ont fait oublier ou mépriser la grand-messe dominicale et, bien entendu, les vêpres. Le chant n'a pas été négligé, mais on l'a pratiqué sans aucune technique, comme un accessoire ou un passe-temps, et le chant religieux est devenu caduc. Si l'on ajoute qu'aucune réglementation pratique n'est imposée dans ce domaine aux établissements d'enseignement libre (c'est-à-dire catholiques) il est facile de conclure que nous ramons la plupart du temps à contre-courant. Il y a plusieurs années que j'ai dénoncé à temps et à contre-temps ce danger sournois mais réel: certains m'en ont blâmé, mais j'ai en mains — en sus de mon expérience quotidienne — trop de faits précis concernant des situations alarmantes, pour ne pas dire « attention ! danger ! ». Un beau mou-

vement, sans reconnaissance officielle et *pratique* (j'insiste !) et dont le recrutement est toujours aléatoire court de gros risques. Et si Dieu nous bénit, tels que nous sommes, il ne verrait pas sans plaisir nos œuvres mieux assises et bénéficiant des mêmes avantages accordés aux autres disciplines et à d'autres entreprises d'apostolat.

On nous dit aussi « nos chorales font de l'art pour l'art — elles faussent l'allure et le recueillement de nos sanctuaires et empêchent la participation active d'un peuple qui veut chanter ».

Il est assez curieux de constater, en France comme ailleurs, que ceux qui nous lancent les accusations à la figure, ne connaissent que fort peu de chose, à la musique religieuse, à la musique tout court et au chant choral. Si nos maîtrises n'existaient plus, il faudrait les réinventer. Loin de gêner le peuple dans sa prière, elles l'y aident en l'édifiant. Elles commentent avec un lyrisme et une émotion irremplaçables les grands textes sacrés par quoi l'Église traduit les grands mystères de l'année liturgique. Elles sont aussi nécessaires à notre prière que nos cathédrales et nos vitraux, qui parlent au cœur du plus humble le langage d'une beauté consacrée à notre Dieu.

Et puisque le peuple veut chanter, qu'on l'éduque, comme pour les autres disciplines. Qu'on ouvre toutes grandes à ses enfants les portes de nos manécanteries, de telle façon qu'ils y apprennent pour le reste de leurs jours, à chanter de belles choses, et que leur éducation soit nettement orientée vers la divine louange. Alors, nous pourrions envisager une action pratique au milieu d'un peuple qui aura réappris à chanter.

*C'est ici* que se rejoignent les préoccupations du monde catholique: il ne s'agit plus de telle maîtrise, de telle chorale dont la réussite est une exception. Il s'agit d'une immense croisade, bâtie sur une organisation *officiellement, pratiquement* reconnue par la hiérarchie et désignée par elle comme un véritable moyen d'apostolat. Et ce projet demande que soit revu, avec les responsables de tous les chapitres de nos œuvres modernes, la position des catholiques en face de la musique religieuse, considérée non seulement comme un des rouages essentiels de la vie liturgique, mais comme un moyen d'éducation de nos populations et une barrière contre le mauvais goût et

la médiocrité dont nous sommes saturés, au point de nous demander s'il sera possible de réagir victorieusement contre leurs méfaits.

Nous ne sommes ni sourds, ni aveugles. Et si le monde moderne pose aux catholiques un problème social qui ne saurait nous laisser indifférents, nous aurions tort de ne voir que lui ou de le séparer du reste. D'autres s'empareront alors de ce que nous aurons eu l'imprudence d'abandonner. D'ailleurs, le futur que je viens d'employer peut déjà être remplacé souvent par un présent.

En France, par exemple, le grand mouvement des « jeunesses musicales » est neutre, par définition et en fait. Des catholiques en font partie, la musique religieuse y a sa place, mais nous avons (et nous avons) de quoi faire autre chose. Il nous appartient, tout de même, de divulguer et de ressusciter les trésors dont nous sommes les dépositaires. Et le fait est tellement vrai que dans le domaine radiophonique, notre place est nettement déficiente et minimise pratiquement notre travail alors que, dans le seul chapitre apologétique, notre présence (sans vains sermons et sans éclats intempestifs) aboutirait valablement à créer une atmosphère et un état d'esprit dont nous sommes à l'heure actuelle fort éloignés. Il ne s'agit pas d'une orgueilleuse domination, mais d'une participation valable: on ne gagne rien à mettre son drapeau dans sa poche. Et que sera-ce demain, quand la télévision sera à la portée de tous ?

Je ne parle pas du cinéma: aucun film, à l'heure actuelle, ne vient donner au spectateur moyen la moindre idée de nos grands sanctuaires et de nos maîtrises. Les producteurs me riraient au nez si je leur proposais d'exploiter un pareil thème. Nous avons laissé la technique moderne aux mains de dirigeants qui n'ont aucun souci du spirituel: des millions d'hommes sont aujourd'hui leurs disciples, épousent leurs thèses, transposent dans la réalité leurs rêves érotiques. Il n'y a plus de place pour le calme du sanctuaire, l'émotion bien-faisante de la pierre imprégnée de la piété de nos anciens. L'office liturgique et le chant d'église sont en train de perdre leur droit de cité. Est-ce le signe d'un monde nouveau ? Peut-être. Ne serait-ce pas plutôt le prélude à une révolution qui forcerait les générations à venir, à rebâtir leur cité sur des ruines imprudemment amoncelées ?

Nous sommes à un tournant de notre histoire, dit-on. C'est vrai. Mais les documents pontificaux sont là, appuyés sur la sagesse séculaire d'une Église qui nous demande de défendre (et de diffuser) son esprit et sa culture. Et, si méritoires que soient nos efforts isolés, nous sentons le besoin de connaître tous ceux qui, dans l'univers catholique, travaillent dans le même champ. De sang-froid, nous pourrions voir ensemble le danger en face, mais aussi... et surtout, arrêter les détails d'une action commune qui, tenant compte des besoins du monde moderne, saura lui imprimer l'état d'esprit qui lui fait à l'heure actuelle cruellement défaut.

On le voit: malgré des difficultés et des obstacles inévitables, la France donne encore à ceux qui souhaitent que se maintienne son action dans le monde, de solides raisons d'espérer, même dans le domaine que l'on m'a demandé d'explorer.

En terminant cet exposé synthétique, j'ai cependant conscience de n'avoir rédigé qu'une ébauche. Certains lecteurs souhaiteront peut-être que différents aspects de la question soient précisés ou développés. Je me ferai une joie de leur donner satisfaction s'ils me le demandent. Nous vivons en un temps où plus que jamais, les échanges culturels doivent s'intensifier pour que nos trésors spirituels et artistiques soient mis en valeur et servent efficacement la gloire de Dieu en élevant vers lui les âmes.

Et je serai heureux si j'ai pu — si peu que ce soit — donner à nos amis Canadiens la conviction que, si nous avons beaucoup à faire et si les difficultés nous assaillent, il y a encore de beaux jours en perspective pour l'épanouissement de la prière chantée<sup>1</sup>.

Abbé Gaston ROUSSEL,

maître de chapelle de la cathédrale  
Saint-Louis de Versailles,  
directeur de la *Musique sacrée*,  
vice-président de la Fédération française  
des « *Pueri Cantores* ».

<sup>1</sup> Volontairement, je n'ai pas abordé ici le chapitre de notre école d'orgue, pourtant excellente. Cela pourra être envisagé ultérieurement.

# A l'origine des missions de la baie James\*

---

Le voyageur qui s'aventure pour la première fois à la baie James a d'abord la déception de constater qu'elle n'est pas là ! Il guette en vain le moment de s'écrier, comme les soldats de Xénophon en face du Pont-Euxin : « *Thalassa ! thalassa !* La mer ! la mer ! » C'est qu'on ne découvre nulle part la baie James : il faut s'y insinuer. Aucun promontoire d'où la contempler s'étalant soudain à perte de vue ; au lieu de la belle nappe liquide que vous attendez, c'est l'envahissement graduel de la terre ferme sur le domaine des eaux ou, si vous préférez, des eaux sur la terre ferme, qui se laisse noyer insensiblement par le flux et le reflux des marées à qui elle n'oppose ici et là que des battures indécises, jamais un obstacle de taille.

« Il semble, a écrit un missionnaire, que le Créateur n'a terminé son œuvre, chez nous, que bien tard le samedi soir, car il n'a pas eu le temps de creuser ce coin du lit de la mer où j'ai voyagé... »

Cette absence de relief qui caractérise tout le littoral ouest de la baie James — car la rive orientale est pour sa part pittoresque et accidentée — vaut d'être soulignée en tout premier lieu, car elle fut le cauchemar de bien des explorateurs, la croix de plus d'un missionnaire, et elle influe à sa manière sur toute la vie des tribus indiennes logées dans cette portion déshéritée du Canada et bien dénommées « Cris des Marais ».

Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette « mer du nord » a grise réputation. Le chevalier Pierre de Troyes, qui dut y naviguer lors de son

\* Les premiers prêtres à fouler les rives de la baie James après la Conquête furent les oblats Nicolas Laverlochère et André-Marie Garin, qui apparaissaient à Moose Factory dès 1847. L'année suivante, le père Laverlochère poussait sa randonnée apostolique jusqu'au fort Albany, qui devenait le vrai berceau des missions de la Baie. D'Ottawa, puis du Témiscamingue et de Mattawa, les Oblats visiteront durant quarante-quatre ans le poste d'Albany. C'est au père François-Xavier Fafard enfin — mort nonagénaire en 1946 — que revient l'honneur d'y avoir fondé la première résidence permanente en 1892. Le présent chapitre est tiré d'un ouvrage en préparation sur la vie de ce grand missionnaire et qui paraîtra sous le titre : *SAPIER prêtre de misère*. Il situe notre héros à l'époque précise de cette fondation de 1892.  
LA RÉDACTION.

expédition militaire de 1686, a consigné ceci dans son journal de voyage, dont nous respecterons le style archaïque et jusqu'aux fautes d'orthographe:

J'observé pendant le chemin [ il allait de Moose Factory à Albany ] que les bords de la mer sont très difficiles, estans fort plats, les voiageurs se trouvant absolument obligez d'aller plus de trois lieues au large, pour eviter les battures qui sont fort frequentes en cet endroit, ou si l'on veut mettre pied a terre de marée basse, il faut porter canots vivres et bagages, plus d'une lieue pour pouvoir y trouver le bois dont on a besoin, que les marées y entresnent, et si c'est à marée haute, il faut faire un chemin fort long et tres mauvais, pour pouvoir se rembarquer<sup>1</sup>.

Sillonnant les mêmes eaux cent soixante ans plus tard, le père Nicolas Laverlochère, o.m.i., chargera de couleurs encore plus sombres le tableau déjà peu éclairé de la pauvre baie James.

Ses côtes, écrit-il, n'offraient à nos regards qu'un terrain bas, marécageux et stérile, périodiquement baigné par la marée, qui monte très haut dans ces latitudes. Rien, absolument rien, ne vient distraire notre âme de cette mélancolie profonde qui l'opprime lorsqu'on parcourt pour la première fois ces contrées désolées... Le seul sentiment qu'on éprouve à la vue de ces hideux parages est celui d'une tristesse indicible. Il n'est donc pas surprenant que mes lettres en portent l'empreinte. Cette mission, au reste, est la plus disgraciée, à mon avis, qui existe sur la terre<sup>2</sup>...

Notre siècle ne sera guère plus clément envers ce bassin d'infortune, car l'abbé Philippe Perrier, futur vicaire général du diocèse de Montréal, parlera à son tour en 1926 de « ...cette détestable baie James, qui ne fut pas tendre à Monseigneur Latulipe et que le père Guillaume Charlebois n'a sûrement pas oubliée<sup>3</sup>... » Il aurait pu ajouter à la liste des grands éprouvés de la baie un monseigneur Zéphirin Lorrain, qui crut y laisser ses os en 1884, un père Joseph Jodoin, un père Ernest Tourangeau et quelques autres visiteurs provinciaux qui en revinrent à tour de rôle aussi peu enthousiastes les uns que les autres.

Loin de nous la pensée de mettre en doute de si autorisés témoignages. Il suffit, pour expliquer ces désenchantements successifs de nos distingués explorateurs ou visiteurs canoniques, de rappeler que

<sup>1</sup> *Journal de l'expédition du Chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson en 1686*, édité et annoté par l'abbé Ivanhoe CARON, 1918, p. 83-84.

<sup>2</sup> Lettre du 21 novembre 1848 à M<sup>sr</sup> Guigues (voir SOULERIN, o.m.i., *Vie du Père Laverlochère*, p. 113).

<sup>3</sup> *A la baie James* (relation de son voyage en compagnie de M<sup>sr</sup> Joseph Hallé en 1925), dans *La Bannière de M. I.*, 1926, p. 85.



la baie James n'est ni un fleuve comme le Mackenzie, ni un lac méditerranéen comme le Winnipeg, mais une mer intérieure, soumise à toutes les fluctuations de la marée océane, et surtout une mer à fleur de terre. D'où les inévitables tâtonnements de la navigation, les brusques sautes d'humeur qui sont le propre des eaux venteuses et peu profondes, les échouements forcés sur les grèves ou à l'embouchure des rivières au chenal indécis; d'où l'aspect marécageux du littoral avec sa forêt tuberculeuse et maigrelette, ses maskegs humides, spongieux, qui recèlent, il va de soi, les plus formidables légions de moustiques qui soient sur terre.

C'est cette baie James hostile, sans beauté, aux lenteurs désespérantes, qu'aucun des voyageurs précités n'a pu éviter. Mais remarquons qu'il s'agit toujours de voyageurs ou de missionnaires de passage. Et avant de classer la baie James comme la terre de désolation des saints Livres, « *ubi sempiternus horror inhabitat*, opaque et sombre région, royaume de l'ombre et du chaos où la nuit tient lieu de clarté<sup>4</sup> », ne vaudrait-il pas mieux nous en rapporter au témoignage de quelques résidents ?

Sur plus de cent oblats qui ont séjourné à la baie James depuis 1892 — et d'aucuns ont dépassé les trente ans de résidence continue, — il n'en est pas un seul qui tentera de vous faire accroire qu'il s'agit d'un paradis terrestre; des épreuves de santé, divers coups des éléments, des expéditions dangereuses sur mer et sur terre, des vies mêmes de Pères ou de Frères usées à la peine ou prématurément fauchées, sont d'ailleurs là pour prouver le contraire... Mais nous n'en connaissons pas un seul non plus qui n'ait trouvé à cette région si décriée, nous ne dirons pas des charmes, mais tout au moins des attraits; pas un qui ne s'y soit attaché sincèrement et n'ait été content d'y vivre. Et cela, avant même de faire appel à la vertu de nos envoyés, aux grâces d'état de l'obédience missionnaire.

C'est que la baie James n'est pas toujours maussade et triste. Si elle boude ordinairement maints visiteurs pressés de la civilisation, plus soucieux de la mettre à leur rythme que de s'y adapter, elle se livre, à la longue, comme une bête domptée et soumise, à ceux qui savent la prendre en patience. Elle a ses jours de soleil et de ciel

<sup>4</sup> Livre de Job, 10, 22.

bleu, ses périodes de mer calme, ses hivers sains, ses maskegs riches en fourrure, ses rives peuplées d'oiseaux migrateurs. Elle donne son pain à qui le cherche, et, par-dessus tout, la grande paix de sa nature vierge aux âmes assoiffées de quiétude et de silence. Ajoutez-y le culte courageux du devoir et l'amour des âmes abandonnées qui peuplent ces solitudes, et ceci vous explique qu'il n'existe vraiment à la baie James, depuis soixante ans, que des missionnaires heureux...

Le père Fafard bat la marche des résidents en venant planter sa tente, à l'été de 1892, à cette mission d'Albany, si aimée... et pourtant si redoutée des anciens. C'est le 16 mai que lui et ses deux compagnons, le père Joseph Guinard et le frère Grégoire Lapointe, ont quitté en canot le quai de Ville-Marie, emportant la bénédiction de leur provincial qui venait de leur dire, dans le chœur de l'église paroissiale: « *Ite, Fratres dilectissimi*: allez, mes chers Frères, aux brebis perdues de la maison d'Israël... »

« Ne prenez rien pour le voyage », avait recommandé le Maître à ses Douze, qui, eux, ne partaient pourtant pas s'exiler à la baie James, mais parcouraient simplement les routes de Palestine. Bon gré mal gré, c'est-à-dire autant par vertu que par nécessité, nos trois fondateurs se plieront à la consigne évangélique. Tout leur avoir tient dans la coque de ce grand canot d'écorce qui les conduira jusqu'à la mer; et encore y aura-t-il place pour cinq rameurs qui leur serviront en même temps de guides et de portefaix dans le long voyage de cinq cents milles qu'ils entreprennent vers la parfaite sauvagerie du nord.

Comme tous les jeunes, frais émoulus du scolasticat, le père Joseph Guinard, 28 ans, est encore sans passé. Originaire de Maskinongé, Québec, et ancien élève du séminaire des Trois-Rivières, il compte moins d'un an de prêtrise et ne fait qu'inaugurer son ministère. Pour toute richesse, sa théologie, son sacerdoce, quelques principes de pastorale, de grands désirs d'apostolat, mais pas un mot de cris ni d'algonquin... Toute sa carrière est donc devant lui. Mais quelle carrière! pouvons-nous ajouter aujourd'hui, puisqu'au moment où nous écrivons ces lignes le jeune missionnaire de 1892 est encore au nombre des vivants et restera jusqu'à sa mort le doyen d'âge de tous les Oblats de l'Est canadien...

Le frère Grégoire Lapointe, lui, un solide géant de 45 ans, qui missionne depuis quinze ans dans l'Outaouais supérieur où il s'est déjà taillé une enviable réputation de bâtisseur de chapelles. Plusieurs clochers du Témiscamingue et de l'Abitibi sont de ses glorieuses plantations, et c'est pour l'avoir vu à l'œuvre à Ville-Marie même, que le père Fafard a réussi à l'engager dans la nouvelle aventure de la baie James. Il part, à la vérité, sans enthousiasme et par pure obéissance. Mais on ne le saura que plus tard, quand il écrira d'Albany à son provincial (nous le citons à la lettre): « Dieu sait le sacrifice que j'eus à faire, et si ce n'eût été que ma prétendu aptitude et dévouement naturel, je vous aurais supplié de ne pas m'imposer ce voyage <sup>5</sup> . . . »

Mais n'en était-il pas le premier responsable? Car lui aussi avait, comme le père Fafard, fait au bon Dieu des avances compromettantes la veille de son oblation religieuse. On peut s'attendre à trouver les plus belles résolutions du monde sous la plume d'un novice fervent; mais ce n'est pas tous les jours qu'on découvre des perles comme celle-ci chez un viril coadjuteur de trente ans:

Quand je suis entré ici, j'avais le désir d'aller dans les missions sauvages, et ce désir s'est accru pendant mon noviciat. Je voudrais être envoyé dans les missions les plus éloignées et les plus pauvres, afin de travailler et de souffrir beaucoup. Cependant, mes supérieurs connaissent mes désirs, et je garderai une parfaite tranquillité et un abandon filial à leur volonté. Je fais à Dieu le sacrifice de toute consolation afin de le servir par pur amour <sup>6</sup>.

Ce n'est pas la première fois que le Frère est pris au mot, car le métier de bâtisseur de chapelles en pays de mission est des plus durs qui soient. Il implique deux croix bien caractéristiques: l'isolement moral du constructeur, que les Pères doivent nécessairement laisser à lui-même des semaines et des mois durant, et le fardeau terriblement concret d'un coffre d'outils de quelques centaines de livres qu'il faut traîner partout dans les portages, glisser au fond des

<sup>5</sup> Lettre au R. P. Joseph Lefebvre, provincial, en date du 6 janvier 1892 (Archives provinciales o.m.i.).

<sup>6</sup> Extrait des résolutions de retraite du F. Grégoire Lapointe à Lachine le 31 octobre 1877; notes transcrites par son maître des novices, le P. Boisramé, au registre du noviciat. Le Père a pu en corriger l'orthographe, mais nous n'avons aucune raison de croire qu'il y ait ajouté un mot. — Originaire de Saint-André de Kamouraska, le F. Lapointe était entré chez les Oblats à 29 ans et prononça ses premiers vœux le 1<sup>er</sup> novembre 1877. Les lignes susdites furent donc écrites la veille même de sa profession religieuse.

canots, sortir à l'arrêt suivant et traîner encore, traîner toujours comme une masse de plomb. Le frère Lapointe est trop réaliste pour ne pas pressentir que la solitude lui pèsera plus qu'ailleurs à la baie James, et qu'en fait d'instruments de travail, sa charge devra s'alourdir encore. Mais il part allègrement, ne voulant pas être en reste de générosité avec ces deux Pères qui marchent, eux aussi, au-devant de bien des misères.

Parvenu à la tête du lac Témiscamingue, le lent équipage s'apprête donc à remonter à force d'aviron la rivière Ottawa, la rivière Ennuyante, à traverser quelques lacs avant de rejoindre, à la hauteur des terres, la rivière Abitibi et finalement la Moose pour aboutir à la baie James.

Pendant le chargement du canot, écrit le père Guinard, des Indiens soupesaient tour à tour une grosse boîte, qu'ils avaient l'air de trouver bien pesante. Ce que voyant, le frère Lapointe fit observer: « Ils n'ont pas besoin de se préoccuper de mon coffre d'outils, c'est moi qui le porterai ! » En effet, il le portera lui-même dans tous les portages. Or ce coffre pesait au moins 300 livres<sup>7</sup>.

Après trois semaines de navigation, voici que, du large estuaire de la Moose l'on a enfin une mince échappée sur les « grandes eaux ». Le père Guinard, que cette vue impressionne, a noté poétiquement que la mer « était blanchâtre, agitée, que des nuages se noyaient à l'horizon; elle semblait plus élevée que nous. Nous l'avons regardée en silence et nous nous sommes laissés aller au courant jusqu'à ce que la rivière, faisant une courbe, nous cachât cette immensité ».

Le poste de Moose Factory, à quelque douze milles du grand large, est toujours, avec ses vastes entrepôts de la *Hudson's Bay* et le clocher trapu de son église protestante, la porte obligée des voyageurs du nord. Le modeste équipage missionnaire, qui doit y faire escale, a failli être l'objet d'une ovation en règle. A peine les a-t-on aperçus de loin, que tout le fort est sur pied; on hisse les pavillons, charge canons et carabines en vue d'une salve d'artillerie. Mais il y a méprise. Au lieu du nouveau *bourgeois* de la Compagnie qu'on attendait d'une journée à l'autre, il ne s'agit que d'humbles missionnaires catholiques et de quelques sauvages. « N'ayez crainte, dit en riant le père Fafard

<sup>7</sup> *Mémoires* manuscrits. A moins d'indications contraires, toutes nos citations du père Guinard seront tirées de ce document.

au chef du poste, nous n'avons nullement l'intention de vous supplanter<sup>8</sup>. »

Nos oblats s'approvisionnent pour dix-huit mois au magasin de la Compagnie et se pourvoient d'élémentaires matériaux de construction. Mais comment imposer cette nouvelle cargaison à un canot d'écorce déjà surchargé ? L'obligeant bourgeois Fortescue vient à la rescousse en mettant à leur usage un solide petit voilier d'une trentaine de pieds avec équipage de six matelots qui les rendront à bon port. L'on est au début de juin et cent milles séparent encore nos missionnaires du fort Albany, terme de leur randonnée. On leur conseille de mettre au 20 leur départ, à cause des embâcles possibles de glaces flottantes sur la baie, mais il leur tarde de toucher le but et ils partent. Geste de sainte audace plus que de prudence humaine, mais la Providence n'a-t-elle pas en réserve des protections spéciales pour ceux de ses téméraires enfants que couvrent leur inexpérience et leur bonne foi ? Laissons la plume au père Fafard.

Le voyage se fait lentement et assez heureusement, écrit-il. Mais voici que vers le milieu du troisième jour, la glace nous environne de toutes parts. Impossible d'avancer ou de retourner sur nos pas; il n'y a pas d'autre parti que de jeter l'ancre. Le temps est calme, la marée baisse et ne tarde pas à laisser notre bateau à sec. Nous allons planter notre tente sur le rivage et réchauffer nos membres engourdis par le froid. Vers le soir, le firmament s'obscurcit. Au-dessus de nos têtes, les nuages passent à toute vitesse, ce qui indique l'approche d'une violente tempête. Le frère Lapointe s'en retourne au bateau afin de porter secours aux matelots s'il y a lieu. Nos appréhensions n'étaient que trop fondées. Vers 9 heures, le vent se déchaîne tout à coup, la pluie tombe par torrents. Les éclairs... nous permettent de voir au loin notre infortunée embarcation. Le bruit du tonnerre est si formidable que la terre tremble sous nos pieds. Jamais de notre vie nous n'avions été témoins d'un si effrayant spectacle.

Mais voici que la marée monte et met les glaces en mouvement. Notre guide, effrayé à la vue du danger, s'écrie: « Tout est perdu ! » Le frère Lapointe, faisant bonne contenance, ranime le courage des matelots et par ses paroles et par ses exemples. Chacun est à son poste et, armé d'une longue perche, il repousse ou du moins arrête les glaces qui menacent à chaque instant de faire sombrer notre bateau. De notre côté, bien que sur la terre ferme, nous avons conscience du danger qui nous menace. Perdre le bateau et son contenu, c'est échouer dans notre entreprise. Nous sommes convaincus que c'est l'enfer qui, irrité de nous

<sup>8</sup> D'une lettre du 22 décembre 1893 au T.R.P. Fabre, supérieur général, où l'oblat raconte en détail les débuts de la mission d'Albany (*Missions des O.M.I.*, année 1894, p. 55-56).

voir aller lui livrer la guerre, nous suscite cette affreuse tempête. Nous mettons notre confiance en Marie... plus puissante que l'enfer. ...Était-ce donc en vain qu'au début de notre voyage nous nous étions placés sous sa protection ? ...

La nuit nous paraît bien longue. Mais enfin, à la première lueur du jour, le frère Lapointe vient nous annoncer que tout danger a disparu. *Deo Gratias!* ... Au lever du soleil, le temps est calme, la glace disparaît et tout annonce un beau jour... Nous mettons de nouveau à la voile et nous abordons enfin sains et saufs au fort Albany<sup>9</sup>...

« Nous arrivons au terme de notre voyage le 15 juin, après vingt-neuf jours de canot, précise le père Guinard, et nous sommes à plus de cinq cents milles de Ville-Marie. »

L'historique fort Albany — qui n'a d'agressif que le nom — est campé au sud de la grande île jetée en plein delta de la rivière du même nom. Comme tous les postes du littoral ontarien, on le trouve à une distance respectable de la mer — environ dix milles, — et encore son assiette de quelque vingt pieds d'élévation est-elle due en partie aux terres d'alluvion que glaces et inondations ont fini par accumuler en bordure de la rivière. Ajoutons — puisqu'il faut toujours montrer du doigt cette fameuse dépression du littoral ouest — que les seuls terrains irrigués de la région sont le bord des rivières; d'où l'enfilade à peu près rectiligne des habitations d'un fort sur l'unique boulevard naturel longeant la grève.

En entrant de la Baie, ce matin du 15 juin 1892, on aperçoit donc, rangées à main droite, trois séries de constructions: la chapelle catholique et une maisonnette qui l'avoisine; quelques arpents plus loin, le magasin et les dépendances de la Compagnie de la Baie-d'Hudson; enfin, l'alignement sévère s'achève par la chapelle et la résidence du ministre protestant. En somme, Albany, c'est la Compagnie pontifiant au centre du plateau, flanquée de deux églises comme ministres-satellites. Quant aux Indiens, ils sont au large.

Ici encore, l'arrivée de nos Pères met le fort en alerte. Mais la surprise est à l'inverse de celle de Moose Factory. Ce voilier insolite monté par huit hommes laisse croire au chef James Vincent, bourgeois du poste, qu'un nouveau rival lui arrive dans la personne de quelque traiteur libre. Découvrir, dans l'occurrence, qu'il s'agit de prêtres catholiques, équivalait à une délivrance, même si l'on est protestant

<sup>9</sup> *Missions des O.M.I.*, 1894, article déjà cité, p. 56-57.

et, au surplus, frère du ministre de l'endroit. James se montre donc correct, presque cordial. Reste à savoir ce que pensera l'archidiacre Thomas Vincent, pasteur jusqu'ici introublé de l'Église épiscopaliennne. Nous le saurons plus tard.

Les Oblats, qui viennent missionner ici depuis quarante-cinq ans, ne possèdent encore rien en propre à Albany, pas même la chapelle dont nous venons de parler. Selon une tactique de loyauté naguère en usage dans la Compagnie, cette dernière bâtissait à ses frais une église aux premiers missionnaires à visiter un poste, mais l'immeuble restait sa propriété. C'est ainsi qu'en 1868 le bourgeois McDonald avait fait construire celle d'Albany, qui revenait de droit aux catholiques. L'année suivante, le père Nédelec était tout fier de consigner au *codex* de la mission: « Albany possède une chapelle très convenable et déjà enjolivée par quelques ornements. Dans leur pauvreté si grande, nos sauvages ont voulu s'accorder le luxe d'un véritable bourdon; à Albany, se trouve la plus belle cloche du pays, et ce sont les sauvages eux-mêmes qui l'ont fait venir d'Angleterre<sup>10</sup>... »

Puisqu'on résiderait maintenant à la baie, ne vaudrait-il pas mieux être chez soi? Le père Fafard avait fait, au nom de son provincial, des démarches auprès du bureau montréalais de la Compagnie en vue d'acquérir l'église, mais il lui eut fallu aller plaider sa cause à Londres. Il partit donc pour Albany avec cette unique inquiétude. « Allez quand même, lui avait dit monseigneur Taché, tout finira par s'arranger. » En fait, rien ne s'arrangera jamais, mais le grand archevêque avait quand même raison, car — nous pouvons bien le dire aujourd'hui — les quarante ans que cette église subsistera encore, elle restera le bien-fonds de la Compagnie, et les Oblats, moyennant une très modeste annuité, s'en serviront, la modifieront, l'embelliront à leur gré sans être jamais molestés.

Elle est pourtant sans presbytère. Et de maison à louer ou à vendre, point. Le problème immédiat du logement se réglera donc comme suit: le supérieur couchera dans la petite annexe de huit pieds sur six adossée à la chapelle, et ses deux compagnons sous la tente: « une tente qui était en même temps le coin à tout mettre, de préciser le père Guinard. Le soir, nous faisions la chasse aux marin-

<sup>10</sup> *Codex* d'Albany, année 1869.

gouins avant de nous endormir. Mais il y avait toujours les guérilleros qui nous importunaient. » Au témoignage du même, un des premiers travaux du frère Lapointe fut de « creuser un fossé pour assécher le terrain. En arrière de la chapelle, il y avait un immense marécage couvert d'aunes, de saules et d'eau stagnante. Le cri des milliers de grenouilles nous empêchait de dormir. »

Autre premier souci de nos fondateurs d'Église: celui du pain. Pendant que le père Fafard garde ce qui tient lieu de maison et pratique d'arrache-pied sa langue crise en vue de la prochaine mission, le père Guinard et son socius traversent la rivière et vont au Fishing Creek défricher un morceau de terrain pour y semer l'unique poche de patates apportée de Moose Factory. « Sans le savoir, écrit le Père, nous étions à l'endroit où Pierre Lemoyne, sieur d'Iberville, avait hiverné après avoir chassé les Anglais de la Baie d'Hudson. De gros peupliers s'étaient emparés paisiblement de la place du fameux guerrier. » Ajoutons que ce sac de précieux tubercules, semés dans le voisinage des débris de mortiers et des vieux boulets de canon, en rapportera seize à l'automne.

Petit à petit, les Indiens s'amènent à la mission. « Ils nous arrivent en guenilles, écrit encore le père Guinard, quelques-uns couverts de mauvaises peaux de lièvre usées et noircies. Ils venaient du nord, de quatre-vingts à cinq cents milles, et plusieurs avaient marché au bord de la mer, leurs canots étant trop petits pour les porter. »

Grande est la joie de ces pauvres en apprenant que le missionnaire vient enfin résider en permanence au milieu d'eux. Cette année, la chasse fut médiocre et la disette en a forcé plusieurs à laisser leurs familles dans les terres. La moitié environ des chrétiens, soit près de deux cents, manquent au rendez-vous annuel de la mission. Et, si contents que soient les autres de revoir le prêtre et de passer des heures à la chapelle, à prier, à chanter des cantiques, à réciter à haute voix le catéchisme du commencement à la fin, ils sont pressés de repartir, car ils n'ont rien à se mettre sous la dent. Le père Fafard, qui tient à les évangéliser, ouvre à ces faméliques son propre garde-manger et les nourrit corps et âmes.

J'avais apporté de Moose Factory, nous racontait-il, deux barils de biscuits de matelots. Je les distribuai à mes sauvages, tant par jour. J'en eus pour une semaine et pus les instruire. La mission finie, je retins



quelques hommes pour aider le frère Lapointe à couper, à quelques milles en haut de la rivière, du bois de charpente pour notre future résidence. Mais je dus vite les renvoyer, n'ayant plus de vivres à leur donner.

Le Père ira lui-même aider au flottage de ces billots qui, liés en cageux ou radeaux, descendront le courant rapide de l'Albany jusqu'au site de la mission.

Resté seul à la maison, écrit le père Guinard, un soir, pour mieux dormir, je me couchai dans l'annexe de la chapelle. Pendant la nuit, je m'éveillai, me sentant brûlé de toutes parts. Je croyais être atteint d'une étrange maladie. Quand vint le jour, je constatai que ma maladie c'étaient les poux. Ayant étendu mon lit sur le plancher, j'avais ramassé tous ceux que les Indiens avaient laissés tomber en venant visiter le père Supérieur; il y en avait des centaines sur ma couverture blanche. Je les ai annihilés sans pitié dans un grand seau d'eau bouillante. Je me rappelai le mot du père Nédelec: « Les Indiens, c'est une de leurs façons de payer la dîme ».

Au fort des chaleurs humides de juillet, pendant que le père Guinard creuse jusqu'à la terre gelée les fondations du futur presbytère et s'institue marmiton, sacristain, commissionnaire de la petite communauté, ses deux compagnons équarrirent à la journée ces billots nouveaux rendus à pied d'œuvre et commencent à lever la charpente de la bâtisse.

A la mi-août, les vivres se faisant rares, le supérieur laisse là son coadjuteur et s'en va avec quelques Indiens chasser le gibier à plume sur les bords de la baie. Car il a promis à son provincial et à monseigneur Lorrain que les missionnaires d'Albany vivraient de chasse et de pêche. Oies blanches et canards sauvages abondent à tel point sur les grèves, que le Père en a mal à la tête de les entendre crier, mais il a contre lui deux sérieux handicaps: il n'a jamais fait la chasse et, de plus, une fois tapi dans les joncs, sa voix plutôt rauque n'arrive pas à imiter le cri de l'oiseau pour l'attirer, comme savent le faire à la perfection les naturels du pays. Résultat:

Quinze jours après, d'écrire le père Guinard, notre supérieur nous revenait allégé de sa poudre et de son plomb, et avec... pas une seule oie... Je partis à mon tour avec deux Indiens pour une journée de chasse. J'avais un fusil à deux coups. Les oies semblaient nous fuir malgré nos appels réitérés. Enfin, quelques outardes passent au-dessus de nos têtes. Les Indiens tirent, je tire, j'essaie de tirer le second coup, rien! J'avais tiré ensemble les deux coups. Mais le plus beau de l'histoire, c'est que j'avais tué une outarde et ne l'avais pas vue tomber. Un Indien, pour me convaincre de mon adresse, alla la chercher dans les joncs et me l'apporta.

En somme, le père Fafard ne sera jamais chasseur. « J'ai tué une perdrix blanche dans toute ma carrière, nous disait-il. Ce talent ne fut jamais le mien; d'ailleurs, je n'y tenais pas. »

Septembre. Il faut à tout prix lambrisser la maison, si l'on veut y entrer avant les froids d'hiver. La communauté ferme à clé la tente-monastère et s'en va jouer de la scie de long, quelques milles en haut de la mission. On dresse au milieu d'une épinetière le fameux *saw-pit*, cet échafaud de six à sept pieds de hauteur sur lequel monteront les uns après les autres les billots qu'il s'agit de transformer en planches avec la seule force motrice de quatre bras vigoureux. Aimez-vous mieux scier en haut ou en bas? C'est affaire de goût ou d'endurance physique. En haut, il vous faut des reins solides; en dessous, des bras souples et bien musclés. Vous y faites, en outre, dans vos efforts pour bien suivre la ligne de coupage, ample récolte de bran de scie qui vous remplit les yeux sans pitié. Le toujours spirituel père Guinard évoque ainsi dans ses *Mémoires* les dures périétés de cette corvée d'automne:

Ça allait mal; aucun de nous ne savait limer la scie; la gomme d'épinette la collait au bois; puis, au lieu de commencer à scier les billots par le petit bout, nous commencions par le gros. Un jour, un billot tomba sur la tête du frère Lapointe et l'étourdit: ce qui ne l'empêcha pas de rendre à bout les deux Pères... J'étais encore cuisinier — sans le cordon bleu, — mais la scie de long et la faim faisaient tout avaler...

Le froid d'octobre étant venu, nous chargeons planches, scie, tente et couvertures dans notre barge. En descendant un petit rapide, nous échouons sur une pierre. Le Frère se jette dans l'eau glacée et range le bateau de son épaule. Deux jours après, la rivière Albany était gelée.

Résumant à sa manière positive et sobre les corvées pénibles de sa première année à Albany, le père Fafard nous confiera que lui et ses deux compagnons ont dû passer deux mois sur la scie de long pour obtenir les quatre ou cinq mille pieds de planches nécessaires à leur habitation.

Nous arrivions à produire, en moyenne, dix planches par jour, dira-t-il, à raison d'une planche par heure. C'est l'ouvrage le plus dur que nous ayons jamais fait. Pour ma part, je gardais le haut de l'échafaud, car je tenais à porter la soutane devant les Indiens, pour qui nous étions la *Robe Noire*. Quand venait le temps de l'embouvetage, nous faisons simplement sauter les nœuds et les remplacions par des chevilles...

Une fois la maison couverte et hâtivement lambrissée, la petite communauté se met à la règle. On ne s'appelle pas en vain le père

Fafard et nul de ses sujets n'aura occasion d'oublier qu'il est avant tout religieux.

Le lendemain de la Toussaint, écrit le père Guinard, nous avons commencé la vie régulière: silence, bréviaire en commun et même lecture aux repas. Celui qui finissait de manger le premier devenait lecteur jusqu'à la dernière bouchée avalée. Ce jour-là encore, le supérieur me dit: «Maintenant, je serai cuisinier; vous allez vous mettre à l'étude du cris, car le printemps prochain il faudra aller en mission et vous aurez à desservir les Indiens du bord de la mer.» Je me mis donc à l'étude de la langue crise. Je n'avais, pour tout manuel, que le dictionnaire du père Lacombe, qui est excellent pour le cris de l'Ouest mais non pour celui de la baie James... Le père Fafard savait l'algonquin, mais ne possédait guère le cris, en sorte que j'étais mon propre professeur. Puis le frère Lapointe sciait, bûchait, varlopaît dans la maison; les clous qu'il cognait entraient mieux dans le bois que le cris dans ma tête. J'étudiais tout de même, et si fort, que j'ai appris des mots jusque dans mon sommeil... tant mon esprit était tendu... Mais il fut aussi des jours où j'avais tout oublié. Alors, la tête dans mes mains et les larmes aux yeux, je disais: «Mon Dieu, c'est pour vous que je travaille, je ne pourrai prêcher si je ne puis apprendre...»

De son côté, le père Fafard se prépare à la lutte en fouillant la langue otchipwée dans le dictionnaire de M<sup>sr</sup> Baraga. Ce dialecte propre aux Indiens Sauteux de la région de Fort Hope, loin dans les terres, est plus apparenté que le cris à l'algonquin qu'il possède déjà, et c'est pourquoi il projette de lancer son confrère vers les tribus riveraines de la mer, tandis que lui ira à celles de l'intérieur. D'un côté comme de l'autre la lutte sera dure.

Pauvre mission! écrit-il à son supérieur général. Il était grand temps de venir à son secours... A Albany, pour ne parler que des vivants, nous comptons une centaine de nos chrétiens dans le camp protestant. En y ajoutant une autre centaine à Severn, nous nous trouvons avec deux cents apostats, ce qui réduit notre petit troupeau à trois cent cinquante âmes environ... Étant donné les dangers auxquels cette mission a été exposée depuis son berceau, il est bien étonnant qu'un seul sauvage même soit resté fidèle à sa foi. Le doigt de Dieu est là! C'est sans doute la Sainte Vierge et les Saints Anges, patrons de la mission, qui nous ont conservé ce noyau de fervents catholiques. A la vue de ces désastres, d'une part, et de ces glorieuses épaves qui, d'autre part, ont échappé au naufrage de l'apostasie, une sainte indignation s'empare de notre âme, notre zèle s'enflamme et notre courage se ranime. Aussi, c'est avec joie que nous voyons approcher le jour du combat<sup>11</sup>.

Eugène NADEAU, o.m.i.

<sup>11</sup> *Missions des O.M.I.*, année 1894, article déjà cité, p. 58-59.

# L'Église canadienne vers 1841\*

---

Sous le régime de l'Union des deux Canadas, qui n'avait pas été institué pour favoriser ni le peuple canadien-français ni l'Église catholique, l'Église du Canada entrera dans une période de merveilleux développements. Les difficultés politiques et intérieures qui la gênaient disparaîtront ou s'atténueront graduellement. Elle trouvera aussi en elle-même la vitalité nécessaire à une vigoureuse réaction catholique qui guérira les plaies intérieures dont elle souffrait. Cette réaction sera le fruit de la prédication de l'évêque de Nancy, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson, et du voyage en Europe entrepris par M<sup>sr</sup> Ignace Bourget, évêque de Montréal, en 1841. A ces deux causes, il faut ajouter la clairvoyance des chefs de l'Église canadienne et le zèle apostolique du clergé.

## PHYSIONOMIE DE L'ÉGLISE CANADIENNE EN 1841.

### A. LA HIÉRARCHIE ET LA CARTE GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉGLISE.

L'Église comprenait les diocèses de Québec, de Montréal, de Kingston et de Charlottetown, et le vicariat apostolique de Terre-Neuve. D'après le rapport présenté par M<sup>sr</sup> Joseph Signay, évêque de Québec, à la Congrégation de la Propagande, en 1843<sup>1</sup>, on voit que, depuis l'érection du diocèse de Montréal en 1836, le diocèse de Québec comprend les districts de Québec, des Trois-Rivières, de Gaspé et de Saint-François; le district du Nord-Ouest, appelé mission de la Rivière-Rouge, qui « comprend l'immense territoire borné, à l'est, au vicariat apostolique de Terre-Neuve, au sud, aux États-Unis, à l'ouest, aux Montagnes Rocheuses, au nord, au pôle arctique », et tout « le territoire (appelé *mission de la Colombie*) compris entre les montagnes Rocheuses à l'est, les possessions des États-Unis au sud, à l'océan

\* Ce travail fait partie du premier chapitre d'une histoire des Oblats dans l'Est du Canada, actuellement en préparation.

<sup>1</sup> *Mémoire sur l'état du diocèse de Québec en 1843* (Archivio della S.C. de Prop. Fide. *Scrittura riferite nei Congressi, America Settentrionale, Canada, Nuova Brettagna, Labrador, Terra Nuova, 1842-1848*, vol. 5, ff. 230-235).

Pacifique à l'ouest, et le pôle arctique au nord, lequel appartient en partie à la France et en partie à la Russie ».

« Ce diocèse, le plus considérable peut-être en étendue de l'univers, comprend plus de 3.000.000 de milles carrés (superficie plus grande que celle de l'Europe), et renferme une population catholique d'un peu plus de 200.000 âmes, presque toute établie dans la partie du diocèse qui se trouve dans le Canada. »

La partie du diocèse située dans le Canada compte 171 prêtres et 145 églises ou chapelles. Les missions sauvages que dirigeaient autrefois les Jésuites relèvent maintenant du clergé séculier. Le clergé augmentera à un rythme d'une dizaine de membres par année dans les années suivantes, puisque dans son rapport à la Propagande, en 1846<sup>2</sup>, l'évêque notera que le nombre de prêtres s'élève à 202. Ils desservent 114 paroisses en plus d'un grand nombre de missions dans lesquelles on compte 32 chapelles. Depuis 1839, le diocèse fait la mission chez les sauvages du lac Abbitibbi, à plus de 200 lieues à l'intérieur des terres, et une autre chez les Indiens de la rivière Saint-Maurice, à environ 180 lieues<sup>3</sup>.

Érigé en diocèse le 13 mai 1836, par la bulle *Apostolici ministerii munus* de Léon XIII, Montréal était dirigé par M<sup>sr</sup> Ignace Bourget depuis 1840. On ne saurait assez dire l'influence profonde de ce saint évêque sur le développement, non seulement de l'Église canadienne, mais sur l'avenir de l'Église dans l'Amérique du Nord tout entière. En 1841, M<sup>sr</sup> Bourget était assisté dans son labeur apostolique par 146 prêtres au service de 186.244 catholiques<sup>4</sup> répartis en 127 paroisses et missions. La ville de Montréal, à elle seule, renfermait 30.000 habitants dont les deux tiers étaient catholiques et les trois cinquièmes canadiens-français<sup>5</sup>. Dans la relation qu'il fit de son premier voyage à Rome, en 1841, M<sup>sr</sup> Bourget présente le rapport qu'il adressa aux messieurs de Saint-Sulpice, à Paris. Il note que la population de Montréal se compose de 22.000 catholiques et d'environ 14.000 protestants. A cause de l'immigration des Irlandais et autres, les offices du

<sup>2</sup> *Ibidem*, vol. 5, ff. 825-828.

<sup>3</sup> *Ibidem*, vol. 5, f. 234. Ce rapport de 1843 est également reproduit dans les *Mandements des Evêques de Québec*, vol. 3, p. 438-444.

<sup>4</sup> F. LANGEVIN, s.j., *Monseigneur Ignace Bourget, 2<sup>e</sup> évêque de Montréal, 1799-1885*, Montréal, Le Messager, 1931, p. 46.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 47.

dimanche et des fêtes se font dans trois églises, mais il n'y a qu'une paroisse confiée aux messieurs de Saint-Sulpice, paroisse qui comprend la ville et la banlieue<sup>6</sup>. On compte à Montréal 19 Sulpiciens et 2 prêtres séculiers.

Si nous passons dans le Haut-Canada, la situation n'est pas plus brillante. Le diocèse de Toronto est érigé en 1841. Avant cette date, Kingston était le seul diocèse pour tout le Haut-Canada. Érigé le 27 janvier 1826, il comptait, en 1841, un évêque, M<sup>sr</sup> Rémi Gaulin, qui obtint un coadjuteur dans la personne de M<sup>sr</sup> Patrick Phelan en 1841, 35 prêtres chargés de 90.000 catholiques dont 30.000 Indiens convertis. On n'y trouvait que 3 églises et 60 chapelles. 20.000 protestants et 60.000 Indiens idolâtres restaient à convertir<sup>7</sup>.

Dans une longue lettre adressée aux Conseils centraux de la Propagation de la Foi de Paris et de Lyon, le 15 octobre 1840, M<sup>sr</sup> Angus MacDonell, vicaire général de Kingston, exposait l'état des missions déjà établies et à établir dans le Haut-Canada<sup>8</sup>. Le diocèse, y disait-il, commence...

...à une courte distance des confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Ottawas, et renfermant toutes les terres qui sont situées entre ces rivières, les lacs Ontario, Érié, Huron et Supérieur, et s'étend jusqu'à la hauteur des terres qui divisent les eaux qui se jettent dans la baie d'Hudson d'avec celles qui se débouchent dans le golfe Saint-Laurent. Ce diocèse est beaucoup plus étendu que la France entière quoiqu'il ne contient encore qu'une population de 450.000 âmes. De cette population, plus de 100.000 sont catholiques<sup>9</sup>. Mais, étant dispersés d'un bout à l'autre de ce pays immense, neuf ou dix familles dans un endroit, une vingtaine ou trentaine de familles dans un autre, et étant souvent distantes les unes des autres d'une vingtaine de lieues, sans autre chemin pour guider leurs pas au milieu de la forêt et pour les conduire à travers les savannes et marécages qui abondent dans quelques parties du pays, que quelques marques à peine perceptibles tracées sur l'écorce des arbres, il devient extrêmement difficile de les visiter et de leur apporter, dans leurs humbles chaumières et cabanes, cette instruction religieuse dont ils ont tant besoin dans la pénible situation où la plupart d'eux se trouve durant les premières

<sup>6</sup> *Relation du voyage de l'évêque de Montréal en Europe* (Arch. de l'archevêché de Montréal, *Registre des Lettres*, vol. IX, p. 383).

<sup>7</sup> *Mélanges religieux*, 2 juillet 1841.

<sup>8</sup> *Kingston 1838-1859* (Archives de la Propagation de la Foi de Paris, F. 178).

<sup>9</sup> A ce moment, le diocèse de Toronto n'est pas encore érigé. Il le sera le 17 décembre 1841 par la division de Kingston, et le premier évêque, M<sup>sr</sup> Michael Power, recevra la consécration épiscopale le 8 mai 1842 (Edw. KELLEY, *Toronto*, dans *The Catholic Encyclopedia*, vol. XIV, p. 781-783). Il est difficile d'avoir des statistiques exactes sur le diocèse de Kingston à cette époque. Stanley J. Quinn, dans son article *Kingston* dans *The Catholic Encyclopedia*, vol. VIII, p. 659, donne 48 églises pour 1840.

années après qu'ils se sont établis au milieu des bois; et cette difficulté, à cause de l'augmentation rapide du nombre des catholiques dans le diocèse et du petit nombre des missionnaires qui s'y trouvent, ne fait qu'augmenter de plus en plus tous les jours<sup>10</sup>.

Puis, le vicaire général ajoute que chaque missionnaire est chargé d'une étendue de pays beaucoup plus considérable que les plus grands diocèses de France. Ce n'est aussi qu'avec la plus grande répugnance que l'évêque s'est résigné « à employer des prêtres qui viennent d'outre-mer et auxquels leurs propres évêques, probablement pour s'en débarrasser, donnoient des espèces d'excats et de lettres de recommandation, et presque toujours la conduite scandaleuse de ces prêtres, loin d'être utile aux peuples confiés à leurs soins, finit par infliger une nouvelle plaie à la Religion<sup>11</sup> ».

Le rapport continue en décrivant chacun des centres de missions comprenant les régions aujourd'hui occupées par Cornwall, L'Orignal, Ottawa, le Grand-Calumet, Richmond, Perth, Prescott, Brockville, Kingston, Gananoque, Belleville, Trent, Cobourg, Port-Hope, Peterborough, Toronto, Tecumseh, Penetangueshene, les îles Manitoulines, Hamilton, Dundas, Guelph, Waterloo, London. Ceci revient à dire que le diocèse de Kingston de 1840 comprendrait au moins les diocèses d'Ottawa, d'Alexandria, de Pembroke, de Kingston, de Peterborough, de Hamilton, de Toronto, de London, du Sault-Sainte-Marie, de Timmins, de Hearst et de Fort-William.

Outre les difficultés occasionnées par les distances, la lettre de M<sup>gr</sup> Angus MacDonell fait grand état de la pénurie de prêtres et du manque de ressources financières alors qu'on se trouve, dans le Haut-Canada, en face des ministres protestants bien dotés<sup>12</sup>.

Plus à l'ouest encore que le diocèse de Kingston, l'Église de Québec est chargée des missions de la Rivière-Rouge et de la Colombie.

M. Miles Macdonell, apprenant que M<sup>gr</sup> Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, avait décidé d'envoyer deux prêtres au lac La Pluie, lui écrivait, le 4 avril 1816, une lettre dans laquelle il disait entre autre :

Mon but, en acceptant la direction de cette entreprise ardue, bien que louable, était de faire en sorte que la foi catholique fût la religion dominante

<sup>10</sup> Lettre à la Propagation de la Foi de Paris et de Lyon, 15 octobre 1840, p. 1-2 (Archives de la Prop. de la Foi de Paris, F. 178, *Kingston 1838-1859*).

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 2.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 27-30.

dans notre établissement, si la divine Providence me jugeait un instrument digne de mettre ce projet à exécution...

Une grande moisson religieuse pourrait aussi se récolter parmi les indigènes qui nous entourent. Leur langue est celle des Algonquins. Ils sont faciles à mener et bien disposés, étant donné la corruption des mœurs introduites au milieu d'eux par des traiteurs rivaux et d'autres habitudes démoralisantes<sup>13</sup>.

Il offrait ensuite de donner passage dans son canot, de Montréal à la Rivière-Rouge, à l'un des messieurs que l'évêque voudrait bien envoyer.

De son côté, Lord Selkirk, bien que protestant, ajoutait une communication à la requête du gouverneur Macdonell. Il était convaincu du grand bien que pourrait faire un ecclésiastique intelligent et zélé et il promettait qu'il aurait grand plaisir à collaborer à une œuvre si bonne<sup>14</sup>.

L'évêque de Québec décida donc que M. l'abbé Pierre-Antoine Tabeau, prêtre canadien, accompagnerait M. Macdonell jusqu'à la Rivière-Rouge dans un voyage d'exploration. Mais, apprenant les massacres de la Rivière-Rouge, l'abbé Tabeau ne pensa pas devoir aller plus loin que le lac La Pluie et pensait qu'il était inutile de penser à un poste fixe à la Rivière-Rouge. Pourtant, Lord Selkirk ne partageait pas l'opinion de l'abbé Tabeau; il voulait précisément travailler de concert avec M. Macdonell à faire cesser ces violences et ces abus. Il fit donc signer une pétition à l'évêque de Québec par les habitants de la Rivière-Rouge, en 1817, à l'effet d'obtenir des prêtres<sup>15</sup>. La pétition portait la signature de vingt Canadiens français et de trois Écossais<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> A.-G. MORICE, o.m.i., *Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien*..., Montréal, Granger Frères, 1912, vol. I, p. 112-113. "The leading motives of my undertaking the management of that arduous tho laudable enterprise was to have made the catholic religion the prevailing faith of the establishment, should Divine Providence think me a worthy instrument to forward the design... A Vast religious harvest might also be made among the natives round us, whose language is that of the Algonquins of this country, and who are tractable and well disposed considering the corruption of morals introduced among them by opposition traders in the free indulgence of spirituous liquors and other corruptive habits" (Grace LEE NUTE, *Documents Relating to Northwest Missions 1815-1827*, Saint-Paul, Minnesota Historical Society, 1942, p. 4-5).

<sup>14</sup> A.-G. MORICE, o.m.i., *op. cit.*, p. 114. "I am fully persuaded of the infinite good which might be effected by a zealous E intelligent ecclesiastic among those people, among whom the sense of religion is now almost entirely lost. It would give me a very great satisfaction to cooperate to the utmost of my power in so good a work..." (Grace LEE NUTE, *op. cit.*, p. 6).

<sup>15</sup> J.-E. CHAMPAGNE, o.m.i., *Les Missions catholiques dans l'Ouest canadien (1818-1875)*, Ottawa, Editions des Etudes Oblates; Editions de l'Université, 1949, p. 51; A.-G. MORICE, o.m.i., *op. cit.*, p. 116.

<sup>16</sup> A.-G. MORICE, o.m.i., *op. cit.*, p. 118.



M<sup>sr</sup> Plessis écrivit donc à M. Tabeau, le 8 mars 1818, pour lui signifier qu'il voyait la nécessité d'une mission permanente à la Rivière-Rouge.

Les abbés Joseph-Norbert Provencher et Sévère-Joseph-Nicolas Dumoulin, accompagnés d'un ecclésiastique de Montréal, M. Guillaume-Étienne Edge, se mirent en route pour la Rivière-Rouge le 19 mai 1818. Le 1<sup>er</sup> février 1820, l'abbé Provencher était nommé évêque titulaire de Juliopolis et coadjuteur de l'évêque de Québec pour le Nord-Ouest.

Cette église restait encore attachée à Québec en 1841. Les *Mélanges religieux* notent qu'à la Rivière-Rouge il y a un évêque, 6 prêtres et 2.500 catholiques, sans compter un nombre égal de protestants et d'innombrables tribus indiennes<sup>17</sup>. Dans son rapport à la Propagande, en 1843<sup>18</sup>, M<sup>sr</sup> Signay affirme que...

...[le] prélat a auprès de lui quatre prêtres, dont trois sont spécialement employés à la conversion des sauvages, qu'ils vont visiter à des distances très considérables. L'évêque et un autre prêtre prennent soin d'un certain nombre de Canadiens qui, après avoir passé bien des années au service de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, ont épousé des sauvagesses et se sont établis dans le pays.

Cette mission, ajoutait-il, est à 750 lieues de Québec.

A l'extrême limite du continent, Québec était également chargé de la mission de la Colombie. MM. Modeste Demers et François-Norbert Blanchet quittèrent Saint-Boniface pour la Colombie en 1838<sup>19</sup>. Monseigneur de Québec décrivait cette mission de la façon suivante :

Elle est sous les soins de quatre prêtres, dont un est grand vicaire de l'évêque de Québec. Tous s'emploient au service de quelques familles canadiennes établies dans le pays... et surtout à la conversion des tribus sauvages qui l'habitent<sup>20</sup>.

Cette mission, et celle de la Rivière-Rouge, continue le rapport, promettent un avenir florissant s'il est possible d'envoyer un nombre suffisant de prêtres pour instruire les sauvages et paralyser les efforts des protestants qui mettent tout en œuvre pour semer l'ivraie parmi le bon grain. On espère que les pères Jésuites s'y rendront dans peu d'années. Il serait également à désirer que cette mission de la Colombie, si éloignée de Québec, ait soit un évêque titulaire, soit un vicaire apostolique<sup>21</sup>.

<sup>17</sup> 2 juillet 1841.

<sup>18</sup> *Mémoire sur l'état du diocèse de Québec* (Archivio della S.C. Prop. Fide, *Scrittura riferite nei Congressi, America Settentrionale, Canada...*, vol. 5, f. 233 v.).

<sup>19</sup> J.-E. CHAMPAGNE, o.m.i., *op. cit.*, p. 63.

<sup>20</sup> *Mémoire sur l'état du diocèse de Québec en 1843*, *loc. cit.*, f. 234.

<sup>21</sup> Erigé en évêché le 24 juillet 1846.

Grâce en grande partie à l'influence de M<sup>sr</sup> Ignace Bourget, évêque de Montréal, Québec sera érigé en métropole le 12 juillet 1844.

Dans l'est du pays, M<sup>sr</sup> Enée Mac-Eachern dirige le diocèse de Charlottetown, érigé le 11 août 1819<sup>22</sup>. Dans un rapport, non daté, mais contemporain de M<sup>sr</sup> J.-J. Lartigue, conservé à la Propagande<sup>23</sup>, on voit que le diocèse comprend le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, le Cap-Breton et les îles de la Madeleine. Les catholiques sont environ 16.000. Deux jeunes ecclésiastiques, destinés au diocèse, doivent se rendre au Collège Urbain de la Propagande.

Ce modeste portrait de l'Église canadienne montre tout de même la force de l'Église. La conquête de 1760 avait porté un rude coup à toutes ses institutions.

Tout dut être conquis de haute lutte avec le minimum d'institutions. Les Récollets ayant été supprimés, puis les Jésuites, au grand enthousiasme des autorités britanniques, il ne resta au pays que le clergé séculier appuyé sur le Séminaire de Québec et le Séminaire montréalais de Saint-Sulpice<sup>24</sup>. Ce n'est qu'en 1813 que M<sup>sr</sup> Plessis se vit reconnaître son titre d'évêque de Québec. Nommé archevêque en 1819, il obtint du Saint-Siège la faculté de ne pas porter le titre<sup>25</sup>. M<sup>sr</sup> Joseph Signay sera le premier à en faire usage. On travailla pourtant si bien qu'à la mort de M<sup>sr</sup> Signay, le 1<sup>er</sup> octobre 1850, M. Ferland nous assure que...

...le Canada catholique possédait 1 archevêché, 4 évêchés, 572 prêtres; plus de 100 étudiants en théologie; 900.000 membres de l'Église; 1.800 élèves recevant une éducation collégiale dans 11 institutions ecclésiastiques; 3 ordres religieux s'occupant de l'instruction primaire des garçons; 4 maisons de Jésuites et 3 d'Oblats; 50 communautés de filles chargées de l'instruction des enfants de leur sexe, du soin des malades et des orphelins; 400.000 membres de la société de tempérance<sup>26</sup>.

On ne doit pourtant pas oublier que le principal artisan de cette grande œuvre avait été surtout M<sup>sr</sup> Ignace Bourget, évêque de Montréal.

## B. LE CLERGÉ CANADIEN.

A la suite de la cession du Canada à l'Angleterre, les communautés religieuses avaient cessé d'exister au Canada. Le clergé séculier restait

<sup>22</sup> *Le Canada ecclésiastique*, Montréal, Beauchemin, 1953; voir aussi J. C. MACMILLAN, *Charlottetown*, dans *The Catholic Encyclopedia*, vol. III, p. 632-633.

<sup>23</sup> *Canada. Governo Ecclesiastico del Canada* (Archivio della S.C. Prop. Fide, *Scrittura riferite nei Congressi, America Settentrionale, Canada...*, 1842-1848, vol. 5, f. 2).

<sup>24</sup> A. BOUFFARD, *L'offensive missionnaire du Canada catholique*, dans *Prêtre et Missions*, 28 (1953), p. 108.

<sup>25</sup> *Canada. Governo Ecclesiastico del Canada* (*loc. cit.*, f. 2).

<sup>26</sup> *Mandements des Evêques de Québec*, vol. 3, p. 318.

seul à la tâche, une tâche débordante. En 1841, les seuls prêtres religieux sont les Trappistes, établis à Tracadie, Nouvelle-Écosse, en 1825. Une autre communauté d'hommes dévouée à l'enseignement de la jeunesse, les fils de saint Jean-Baptiste de la Salle, se dépensait à Montréal depuis 1837.

Le clergé est de beaucoup insuffisant en nombre. M<sup>sr</sup> Bourget le signale d'une façon particulière pour la ville de Montréal<sup>27</sup> et dans une lettre pastorale à son clergé et aux fidèles, le 12 avril 1841; il écrit :

Malgré la confiance que nous reposons en votre fidélité, N.T.C.F., il est une chose qui nous alarme, c'est que nous n'avons pas assez d'ouvriers pour nous aider à cultiver la vigne, dont le père de famille nous a chargé. Oui, nous avons la douleur de voir la plupart de vos pasteurs, tellement surchargés par les soins inquiétants de votre sanctification, qu'ils ne peuvent, malgré leur zèle infatigable, répondre à vos besoins multipliés. Ils se plaignent à nous, ces bons pasteurs, d'être dans l'impuissance de vous porter tous les secours nécessaires... En outre, il est plusieurs missions lointaines complètement abandonnées, malgré les humbles supplications que ne cessent de nous adresser ces brebis d'autant plus chères à notre cœur qu'elles sont plus délaissées et, par là-même, plus exposées à la fureur de ce *Lion rugissant qui*, comme nous l'assure l'apôtre saint Pierre, *rôde sans cesse autour d'elles, cherchant à les dévorer*<sup>28</sup>...

A cet effet, il se décidait à passer en Europe en 1841.

L'évêque de Montréal se propose, en allant en Europe : 1° d'obtenir un certain nombre de Jésuites pour l'éducation de la jeunesse et l'établissement ou desserte des missions; 2° de chercher un certain nombre de prêtres séculiers pour aider les curés à la desserte des paroisses; 3° de préparer les voies à l'introduction d'un corps de missionnaires pour donner des retraites et missions aux paroisses du diocèse<sup>29</sup>.

Il obtiendra les Jésuites en 1842. Quant aux prêtres séculiers, il ne se satisfait pas de n'importe quelle qualité :

Si j'avais voulu faire une levée de prêtres parlant français à Rome, nous aurions pu facilement boucher tous les trous; mais, comme il s'agit de les bien boucher, autant que possible, j'ai fermé l'oreille à toutes les demandes qui m'ont été faites, parce que les sujets ne me paraissaient pas suffisamment recommandés. *Peu, mais bon*, voilà ma ligne de conduite; priez Dieu pour que je la suive ponctuellement<sup>30</sup>.

Le corps de missionnaires que M<sup>sr</sup> Bourget cherchait, il le trouvera dans la jeune congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Il invite son correspondant, le grand vicaire, à dire pour cela un *Te Deum*<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> *Relation du voyage de l'évêque de Montréal en Europe (loc. cit., p. 382, 389).*

<sup>28</sup> *Mandements... des Evêques de Montréal, vol. 1, p. 136-137.*

<sup>29</sup> *Relation du voyage de l'évêque de Montréal en Europe (loc. cit., p. 297-298).*

<sup>30</sup> *Ibidem, p. 361.* Lettre à M. J. Hudon, V.G., le 3 août 1841, du bateau à vapeur *Charlemagne*.

<sup>31</sup> *Ibidem, p. 361.*

A Québec, le problème se présente d'une manière analogue :

Le nombre des prêtres, eu égard à la population catholique du diocèse, n'est pas encore assez considérable, et il est à craindre qu'il ne se passe encore bien des années avant qu'il soit suffisant, parce que, de tous les jeunes gens qu'on instruit dans nos séminaires, un petit nombre seulement montre de l'inclination pour l'état ecclésiastique. La disette des prêtres sachant parler la langue anglaise se fait sentir d'une manière plus particulière, à cause du grand nombre de catholiques qui émigrent tous les ans de l'Irlande pour venir s'établir dans le diocèse et y chercher un sort plus heureux que dans leur pays<sup>32</sup>.

Même remarque dans le rapport de 1846, mais avec une note d'optimisme :

Le nombre de prêtres, eu égard à la population catholique du diocèse, n'est pas encore assez considérable, mais on espère que l'augmentation des sujets qui étudient dans les séminaires le rendra suffisant dans quelques années<sup>33</sup>.

Nous savons qu'en 1841, il y avait 17 élèves au grand séminaire de Montréal et qu'avec des secours nécessaires, il pourrait y en avoir 50 l'année suivante<sup>34</sup>; à Québec, il y en avait 43 en théologie en 1839<sup>35</sup>. Le petit nombre des prêtres du diocèse de Kingston a poussé M<sup>gr</sup> Alexandre McDonnell, le premier évêque, à commencer la construction d'un petit séminaire<sup>36</sup>.

Le nombre des séminaristes est petit, mais on doit s'en contenter car il n'est pas permis de se recruter à l'étranger. Aussi M. Vincent Quiblier ne manque-t-il pas de s'en plaindre à M. John Neilson, le 8 avril 1835 :

Pourquoi le Canada, ouvert à tous les pays, serait-il fermé à des prêtres qui n'ont d'autre intérêt à y venir que le soutien d'un Établissement qui a coûté à leurs pères des dépenses si considérables d'argents et de sujets<sup>37</sup>...

Aussi, M<sup>gr</sup> Joseph Signay est-il obligé d'admettre que le « clergé canadien n'est pas aussi instruit qu'on pourrait le désirer ». Heureusement, il y a le contrepoids, « il se fait du moins remarquer par l'esprit de régularité et de charité qui l'anime, et par sa fidélité à remplir les devoirs de son ministère<sup>38</sup> ».

<sup>32</sup> *Mémoire sur l'état du diocèse de Québec en 1843* (loc. cit., vol. 5, f. 231).

<sup>33</sup> *Mémoire sur l'état du diocèse de Québec en 1846* (ibidem, vol. 5, f. 326 v.).

<sup>34</sup> *Relation du voyage de l'évêque de Montréal en Europe* (loc. cit., p. 380).

<sup>35</sup> L. GROULX, *La situation religieuse au Canada français vers 1840*, dans *La Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique*, 1941-1942, p. 68.

<sup>36</sup> Angus MAC DONELL, Lettre aux Conseils centraux de la Propagation de la Foi de Paris et de Lyon, 15 octobre 1840, p. 3 (Arch. de la Prop. de la Foi de Paris, F. 178 Kingston 1838-1859).

<sup>37</sup> L. GROULX, *La situation religieuse du Canada français vers 1840*, loc. cit., p. 52.

<sup>38</sup> *Mémoire sur l'état du diocèse de Québec en 1843* (loc. cit., vol. 5, f. 231).

Surchargé, le clergé ne peut se livrer à l'étude.

Les prêtres du diocèse, étant presque continuellement occupés aux fonctions du saint ministère, à raison de leur petit nombre, n'ont que peu ou presque pas de temps à donner à l'étude. Cependant, quoique, pour cette raison, le plus grand nombre ne puisse pas acquérir autant de science qu'il serait à souhaiter, il s'en trouve plusieurs qui, par leur lumière, font honneur à l'Église et servent la cause de la religion dans cette partie de la catholicité<sup>39</sup>.

Incapables, pour la plupart, de se perfectionner dans les sciences sacrées dans l'exercice de leur saint ministère, les prêtres n'ont malheureusement pas été aussi bien préparés qu'il aurait été nécessaire au cours de leurs études cléricales. Il arrive qu'on se résigne à ordonner des jeunes séminaristes après deux ans de théologie<sup>40</sup>. Et quelles études au séminaire ? M<sup>sr</sup> Joseph Signay écrit, le 12 octobre 1839, à M. l'abbé François Pilote, directeur du séminaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière :

S'il est absolument impossible de procurer aux ecclésiastiques de Sainte-Anne des Poitiers, à la bonne heure, qu'on y substitue des Bouviers. Mais j'aimerais mieux que l'on continuât Poitiers. Il y a nombre de choses dans Bouv. qui ne conviennent pas aux usages et coutumes et aux lois ecclésiastico-civiles du Canada<sup>41</sup>... Au reste, si on a peu de temps à donner à l'étude classique de la théologie, dans nos séminaires, que l'on doit mettre dans les mains des étudiants ceux des auteurs qui joignent la précision à la pureté de l'enseignement<sup>42</sup>...

On est donc forcé de se contenter de comprimés... Aussi ne doit-on pas être surpris si bien des cas sont référés à l'évêché pour en obtenir la solution.

Du côté de la vertu, le clergé canadien édifie au point que Lord Durham pourra écrire :

Je ne connais aucun clergé paroissial dans le monde dont les vertus chrétiennes et le zèle pastoral soient plus généralement admis, et produisent de plus bienfaisants résultats. Possédant des revenus suffisants, et même considérables pour ce pays, et jouissant des avantages de l'éducation, il a vécu sur le pied de l'égalité et de la bienveillance avec les habitants les plus honorables et les mieux instruits des districts ruraux. Familiers avec les besoins et le caractère de ceux au milieu desquels ils vivaient, les

<sup>39</sup> *Ibidem*, f. 231.

<sup>40</sup> L. GROULX, *art. cit.*, p. 53.

<sup>41</sup> M<sup>sr</sup> I. Bourget taxera Bouvier de gallicanisme et demandera qu'on ne l'enseigne pas. Lettre à M. Granet, supérieur des Sulpiciens, 4 octobre 1858, dans *Registre des Lettres*, vol. X, p. 349. Il veut aussi le cérémonial romain (*ibidem*, p. 351). Il a été édifié par le chant des séminaristes de Marseille, qui suivent la liturgie romaine (26 juin 1841; *ibidem*, IX, p. 339). Le 8 décembre 1854, il écrit au cardinal Barnabo pour lui dire que Bouvier a été abandonné et que l'on suit Perrone en dogme et Scavin en morale (*ibidem*, X, p. 338).

<sup>42</sup> *Registre des Lettres*, vol. XVIII, p. 634.

prêtres ont été les dispensateurs de la charité, les gardiens de la morale populaire. Dans l'absence générale des institutions permanentes du gouvernement civil, l'Église catholique a présenté la seule apparence de stabilité et d'organisation et elle seule a été le soutien de la civilisation et de l'ordre <sup>43</sup>.

Magnifique témoignage sur le clergé sorti de la plume d'un protestant.

Ce qui ne veut pourtant pas dire que tout soit parfait. Il y a des exceptions et M<sup>er</sup> Bourget regrette d'apprendre que les ecclésiastiques du Collège de Chambly « négligent de se rendre à l'Oraison, et qu'on ne leur fait plus de conférence de Théologie. Je vous prie de rétablir l'ordre et la régularité dans le corps enseignant qui est l'âme d'une maison d'éducation <sup>44</sup>. »

Le manque de retraites pastorales depuis le XVII<sup>e</sup> siècle a aussi sa responsabilité à cet égard. On les a maintenant reprises pour la consolation des pasteurs et le plus grand bien des prêtres.

Le clergé, pas très instruit, on l'a vu, mord facilement aux antiquités ou aux nouveautés doctrinales. On rencontre, chez lui, des adeptes entêtés du gallicanisme et du libéralisme doctrinaire. On se montre enthousiaste de la philosophie menaisienne; des prêtres s'insurgent contre leurs évêques et ont même recours aux tribunaux civils, et on se défend par des imprimés <sup>45</sup>.

Ces quelques ombres, cependant, ne doivent pas nous écarter de la vérité si bien exprimée par M<sup>er</sup> Signay dans son rapport à Rome en 1843 : « il [le clergé] se fait du moins remarquer par l'esprit de régularité et de charité qui l'anime, et par sa fidélité à remplir les devoirs de son ministère ». Il ajoute : « Tous les prêtres du diocèse observent la résidence, et un très grand nombre annonce régulièrement la parole de Dieu, et s'emploie avec zèle au salut de leurs ouailles <sup>46</sup>. »

<sup>43</sup> *The Report*, p. 97-98, cité par Thomas CHAPUIS, *Cours d'Histoire du Canada*, Québec, Garneau, vol. IV (1833-1841), p. 265-266.

<sup>44</sup> Lettre à M. Pierre-Marie Mignault, curé de Chambly, 29 juin 1840, dans *Registre des Lettres*, vol. II, p. 159. Il écrit également à M. Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache, le 5 avril 1841, pour lui faire part des plaintes dirigées contre lui, parce qu'il ne prend aucun soin du cimetière et même de l'ancienne église généralement abandonnée aux animaux; qu'il laisse les enfants de chœur jouer, rire, se bousculer pendant les offices religieux; enfin qu'il prêche rarement, bien qu'il ait de la facilité pour le ministère de la parole. Il le conjure de mieux s'acquitter de son devoir envers sa paroisse « qui a déjà été assez désolée au temporel, sans souffrir la désolation spirituelle » (*ibidem*, vol. II, p. 332).

<sup>45</sup> L. GROULX, *art. cit.*, p. 53 et sv.

<sup>46</sup> *Mémoire sur l'état du diocèse de Québec en 1843* (Arch. della S.C. Prop. Fide, *loc. cit.*, vol. 5, f. 231).

## C. L'ÉDUCATION.

Il est juste d'observer que si l'éducation a fait quelques progrès dans le pays, c'est principalement aux efforts et aux sacrifices constans du clergé qu'on en est redevable <sup>47</sup>.

Dès 1825, Bibaud pouvait écrire, dans la *Bibliothèque canadienne* : « Il est présentement peu de paroisses, un peu considérables, où il n'y ait une école tenue sur un pied plus ou moins respectable, sans parler de l'enseignement privé qui s'étend aussi de son côté, et peut-être dans une plus grande proportion que l'enseignement public <sup>48</sup>. » Et, en 1815, M. André Doucet avait affirmé que le « clergé catholique avait fait des efforts considérables pour établir des écoles dans les campagnes pour l'éducation élémentaire de la jeunesse <sup>49</sup>... » Et le grand vicaire de M<sup>sr</sup> Plessis continuait : « ...dans quelques années, il y aura dans la province un nombre suffisant d'écoles établies pour subvenir aux besoins de l'éducation <sup>50</sup> » Et en 1836, on comptait déjà 1.200 écoles dans la province.

Les protestants, de leur côté, vont faire des efforts pour ouvrir des écoles afin d'attirer les enfants et de les gagner à l'hérésie. Nous le verrons un peu plus loin. Les accusations ne manquèrent pas non plus qui affirmaient que les catholiques négligeaient les écoles. C'est pourquoi les *Mélanges religieux* se font un devoir de répondre en donnant quelques statistiques <sup>51</sup>. Il y avait, disaient-ils, dans le comté de Montréal, en 1835, 89 établissemens ouverts à l'enseignement public et sur ce chiffre, le clergé et les laïcs catholiques avaient fondé 83 écoles avec 81 instituteurs et 2.301 élèves; les protestants pouvaient se glorifier de 9 écoles, 14 professeurs et 787 enfants.

Ce travail, l'Église l'avait accompli au milieu de nombreuses difficultés. Pauvreté d'abord, lois scolaires défavorables, et même anti-cléricisme de la part de certains Canadiens qui ne veulent pas d'intervention de l'Église. Ils prononcent cavalièrement que ce n'est pas « chose essentielle que la loi autorise le clergé à intervenir dans

<sup>47</sup> *Ibidem*, f. 231.

<sup>48</sup> *Bibliothèque canadienne*, 1825, II, p. 23, cité par L. GROULX, *L'Enseignement français au Canada*, Montréal, Granger, 1934, vol. 1, *Dans le Québec*, 2<sup>e</sup> éd., p. 155.

<sup>49</sup> *Ibidem*, p. 155-156.

<sup>50</sup> *Ibidem*, p. 156.

<sup>51</sup> 18 juin 1841.

l'éducation élémentaire<sup>52</sup> ». M. l'abbé Charles-François Painchaud écrivait à son évêque, en 1829 :

Un esprit d'insubordination et d'irreligion machine dans les ténèbres un système de subversion générale... On cherche à faire ici ce qu'on vient de faire dans la trop malheureuse France : soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique<sup>53</sup>.

A côté du clergé et le secondant dans son effort scolaire, il y a de bons chrétiens et aussi les vaillantes communautés des Ursulines et, à Montréal, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui, en 1841, étaient au nombre de 80 dans la ville de Montréal<sup>54</sup>, puis les Frères des Écoles chrétiennes qui ont charge des garçons à Montréal depuis 1837<sup>55</sup>. Faute de sujets, les Sœurs de la Congrégation doivent refuser deux fondations dans le diocèse de Québec<sup>56</sup> mais, à la fin de la même année, on voit que les gens de Saint-Roch sont à leur bâtir un couvent<sup>57</sup>. Elles sont à Kingston en 1841. On avait également demandé les Frères des Écoles chrétiennes à Québec; M<sup>sr</sup> Bourget écrit à M<sup>sr</sup> Signay que le Frère directeur veut bien favoriser la fondation d'un établissement à Québec, mais il croit qu'un seul noviciat suffit en Canada<sup>58</sup>.

Afin d'améliorer encore la situation, M<sup>sr</sup> Bourget passera en Europe en 1841. Parmi les buts de son voyage il énumère :

1° d'obtenir un certain nombre de Jésuites pour l'éducation de la jeunesse...; 3° d'amener des frères pour l'éducation élémentaire en français et en anglais; 4° d'avoir des sœurs de la Charité ou autres pour le soin des malades et des pauvres, et aussi pour l'éducation des filles<sup>59</sup>.

L'évêque de Montréal ne se contente pas de chercher du secours en Europe, il stimule les bonnes volontés et la charité chrétienne à Montréal et il fonde toute une couronne de communautés religieuses destinées à l'enseignement<sup>60</sup>.

<sup>52</sup> L. GROULX, *La situation religieuse au Canada français vers 1840* (loc. cit., p. 57).

<sup>53</sup> *Ibidem*, p. 59.

<sup>54</sup> *Relation du voyage de l'évêque de Montréal en Europe* (loc. cit., p. 382).

<sup>55</sup> L. GROULX, *La situation religieuse...*, p. 65-66.

<sup>56</sup> Lettre de M<sup>sr</sup> Bourget à M<sup>sr</sup> J. Signay, 16 janvier 1841, dans *Registre des Lettres*, vol. II, p. 292.

<sup>57</sup> Lettre de M<sup>sr</sup> Bourget à M<sup>sr</sup> J. Signay, 22 décembre 1841 (*ibidem*, p. 455).

<sup>58</sup> Lettre de M<sup>sr</sup> Bourget à M<sup>sr</sup> P.-F. Turgeon, 25 novembre 1841 (*ibidem*, p. 421).

<sup>59</sup> *Relation du voyage de l'évêque de Montréal en Europe* (loc. cit., p. 297).

<sup>60</sup> Les Sœurs Grises de Montréal (qui formeront dans la suite plusieurs branches) existaient depuis 1837; les nouvelles congrégations sont les suivantes: Dames du Sacré-Cœur (1842), Bon-Pasteur d'Angers (1844), Sœurs de la Providence (1843), des Saints-Noms de Jésus et de Marie (1843), Sainte-Anne (1850), de la Charité de Québec (1849), de Halifax (1856), Sainte-Croix (1847), Bon-Pasteur de Québec (1850), de la Miséricorde (1848), Assomption (1853), de la Charité de l'Immaculée-Conception au Nouveau-Brunswick (1854), Jésus-Marie de Sillery (1855), de Lorette à Toronto (1847).



Du côté de l'enseignement supérieur, le tableau est très consolant. Il existe déjà plusieurs collèges classiques en 1841 : Québec (1663), Montréal (1767), Nicolet (1803), Saint-Hyacinthe (1809), Sainte-Thérèse (1825), Chambly (1825-1862), Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1829), L'Assomption (1832) <sup>61</sup> et les années suivantes en verront surgir toute une série <sup>62</sup>.

Le Haut-Canada possède un commencement de collège à Kingston. « Les dimensions de l'édifice, dont le premier étage est déjà achevé, seront de 150 pieds de long, 45 de large et quatre étages de haut, et la maçonnerie seule en coûtera plus de 40.000 francs <sup>63</sup>. » M<sup>sr</sup> Bourget, de son côté, assure M<sup>sr</sup> R. Gaulin, évêque de Kingston, que son « collège prospérerait sous ces habiles maîtres [les Jésuites] <sup>64</sup> ». On voit, par une lettre de M<sup>sr</sup> Bourget à M<sup>sr</sup> P.-F. Turgeon, à Québec, que M<sup>sr</sup> R. Gaulin a repris la construction de son collège au milieu de 1841 <sup>65</sup>.

Dans toutes ces œuvres, le clergé a eu la place prépondérante dans l'organisation et en a supporté le lourd poids. *Le Canadien* écrivait en 1840 :

Si nous avons de nombreux et florissants collèges où l'on reçoit une éducation classique de premier ordre, pour une somme des plus modiques, c'est aux efforts de notre clergé qu'on les doit, et la plupart des écoles élémentaires qui existent dans nos paroisses sont encore dues au clergé <sup>66</sup>.

Arthur Buller disait, de son côté :

A l'Église catholique le Canada est redevable de tous ses premiers établissements scolaires. Les amples propriétés et l'active bienfaisance des Jésuites, des Séminaires de Montréal et de Québec, et des divers couvents de femmes et de leurs missions, ont été vouées à l'éducation du peuple. Il est impossible de payer un trop haut tribut d'hommage aux mérites de cette Église tout à fait exemplaire <sup>67</sup>.

<sup>61</sup> A. FOURNET, *Canada (Catholicisme)*, dans *D.T.C.*, I, col. 1488.

<sup>62</sup> Joliette (1846), Saint-Laurent (1847), Sainte-Marie (1848), Bytown (1848), Rigaud (1850), Lévis (1853), Sainte-Marie-du-Monnoir (1853), Trois-Rivières (1860), Rimouski (1867), Saint Michael's de Toronto (1852), etc. (voir René BOUNARDIÈRE, *Aperçu historique sur les petits séminaires de la Province de Québec*, Québec, Université Laval, 1945).

<sup>63</sup> Angus MAC DONELL, *Lettre à la Prop. de la Foi*, p. 3.

<sup>64</sup> 25 avril 1841 (*Registre des Lettres*, vol. II, p. 347).

<sup>65</sup> 25 novembre 1841 (*ibidem*, p. 421).

<sup>66</sup> 7 février 1840 (p. 2, col. 3).

<sup>67</sup> LUCAS, *Lord Durham's Report*, III, p. 24; cité par Ls-P. AUDETTE, *La paroisse et l'éducation élémentaire, 1608-1867* dans *La Société canadienne d'Histoire de l'Église*, 1947-1948, p. 120.

Lord Durham rendait le même témoignage en disant que les populations françaises et irlandaises du Bas-Canada sont redevables à l'Église catholique de tout ce qu'elles possèdent de moyens d'instruction <sup>68</sup>.

#### D. ŒUVRES DE CHARITÉ ET DE ZÈLE APOSTOLIQUE.

L'Église canadienne ne s'est pas contentée d'instruire le peuple, elle se voua dès le début à toutes les œuvres que la charité et le zèle apostolique peuvent inspirer.

Le Canada possédait depuis longtemps les religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus (1639), les Hospitalières de Saint-Joseph (1642), les Sœurs de la Charité (Sœurs Grises de Montréal) (1737). Les Sœurs de la Miséricorde pour l'assistance des filles tombées, seront fondées en 1848. A la même époque, M<sup>re</sup> Turgeon ouvre l'asile du Bon-Pasteur et fonde pour le desservir les Sœurs servantes du Cœur-Immaculé de Marie (1850) <sup>69</sup>. A Montréal, M<sup>re</sup> Bourget fondera les Sœurs de la Providence en 1843, institut qui embrasse à la fois les œuvres de charité et d'éducation des classes pauvres.

A l'appel des chrétientés en souffrance, le clergé n'a pas hésité à s'enfoncer dans les plaines de l'Ouest en fondant les missions de la Rivière-Rouge et à s'aventurer jusque sur les rives de l'océan Pacifique en y établissant les missions de la Colombie. Nos religieuses ne se laissent pas vaincre en générosité et, animées du même zèle apostolique, elles suivent le prêtre dans les nouveaux champs d'apostolat pour lui prêter main-forte dans l'enseignement de la jeunesse ou le soin des malades.

Les prêtres séculiers reprennent le flambeau tombé des mains des Jésuites à la suite des persécutions et suivent les routes que ces valeureux missionnaires ont tracées vers l'Abitibi, le Témiskamingue, le Saint-Maurice, le Saguenay et la Côte Nord. Leur petit nombre ne les effraie pas; le zèle et le courage suppléeront au manque d'ouvriers.

<sup>68</sup> *The Report and Despatches of the Earl of Durham...* (Ed. Piccadilly), p. 95; cité par L. GROULX, *L'Enseignement français au Canada*, vol. I, p. 163.

<sup>69</sup> A. FOURNET, *Canada (Catholicisme)*, dans *D.T.C.*, I, col. 1474. Voir aussi H. BARABÉ, o.m.i., *Quelques Figures de notre Histoire*, Hull, Editions «l'Éclair»; Ottawa, Editions de l'Université, 1941; *Autour de M<sup>re</sup> Bourget*, Ottawa, Editions de l'Université, 1942.

Ces missions trouveront toujours encouragement et secours de la part de l'Association de la Propagation de la Foi, fondée à Québec en 1837 en vertu d'un bref du Saint-Siège du 28 février 1836<sup>70</sup> et établie à Montréal, par indult du 7 janvier 1838 et annoncée par mandement du 18 avril de la même année<sup>71</sup>. Travaillant plusieurs années pour son propre compte, l'Association de Québec sera affiliée à l'Association de Lyon en 1843<sup>72</sup>; celle de Montréal le sera en 1842.

Le 28 décembre 1836<sup>73</sup>, M<sup>sr</sup> Joseph Signay écrivait une lettre pastorale pour l'établissement de la propagation de la foi, dans laquelle l'évêque regrettait qu'il ne restât « à peine quelques vestiges des belles et intéressantes missions qui furent pour la plupart abandonnées lors de l'extinction de l'ordre des Jésuites, qui en étaient spécialement chargés, et aussi à raison du petit nombre de prêtres auquel, depuis cette époque, ce vaste diocèse se trouva souvent réduit<sup>74</sup> ». Le temps lui semblait venu où l'on devait faire usage de toutes les ressources que la charité et le zèle pouvaient offrir à l'appui d'un objet si important.

Le même jour, M<sup>sr</sup> Signay écrivait une circulaire aux curés et aux missionnaires sur le même objet<sup>75</sup>. Il y est dit entre autre :

Les ressources que la charité des catholiques de cette province procura, il y a quelques années, aux missions formées dans le territoire du Nord-Ouest, et régies par M<sup>sr</sup> l'évêque de Juliopolis<sup>76</sup>, ces ressources, disons-nous, vont bientôt s'épuiser. Nous désirons, en outre, mettre à exécution le projet d'envoyer des missionnaires dans le pays situé entre les Montagnes de Roches et la Mer Pacifique, pays qui appartient encore, au moins en partie, au diocèse de Québec. De plus, nous nous sentons pressé de faire annoncer les vérités de la foi aux peuples sauvages qui habitent les terres arrosées par la rivière Saint-Maurice, et les profondeurs de la côte du Labrador jusqu'à la baie d'Hudson. Nous devons encore ajouter à cela que les pauvres colons de nos nouveaux établissements, des townships, par exemple, sont tellement privés des moyens de pourvoir à la subsistance des prêtres qui les desservent, qu'il est de toute urgence que l'on procure à ceux-ci des suppléments, qui leur assurent au moins le nécessaire<sup>77</sup>.

Les réponses furent magnifiques. Les sommes reçues au 1<sup>er</sup> juin 1838 s'établissaient à £ 928-19-1 1/2 et on avait déjà distribué £ 820-14-2 1/2;

<sup>70</sup> *Mandements des Evêques de Québec*, vol. 3, p. 355.

<sup>71</sup> *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 31-43.

<sup>72</sup> *Mandements des Evêques de Québec*, vol. 3, p. 446 et sv.

<sup>73</sup> *Ibidem*, p. 351-352.

<sup>74</sup> *Ibidem*, p. 346.

<sup>75</sup> *Ibidem*, p. 350-355.

<sup>76</sup> M<sup>sr</sup> J.-Norbert Provencher.

<sup>77</sup> *Mandements des Evêques de Québec*, vol. 3, p. 351-352.

la part du lion, comme il convenait, allant aux missions de la Rivière-Rouge (£ 300-0-0) <sup>78</sup>.

De son côté, M<sup>sr</sup> Jean-Jacques Lartigue écrivait à son clergé et à ses fidèles :

Malgré les difficultés nombreuses et particulièrement le manque de dotation pour notre Évêché, Nous avons envoyé, depuis le commencement de notre Épiscopat, plusieurs missionnaires, en partie de ce diocèse, où les catholiques éloignés ne pouvaient, faute de moyens, pourvoir par eux-mêmes au maintien des prêtres résidents parmi eux, ni à l'érection d'églises et presbytères, ou à l'acquisition d'autres objets nécessaires au culte; depuis deux ans surtout, Nous avons adressé aux sauvages infidèles du lac Témiskaming, et à d'autres tribus isolées et barbares, des prêtres zélés et courageux, lesquels ont converti à la vraie foi plusieurs de ces infortunés, assis dans les ténèbres et les ombres de la mort, qui sont devenus ensuite la consolation de leurs missionnaires; et Nous sommes résolu à continuer, chaque année, cette œuvre de miséricorde, si la Providence divine veut bien Nous fournir pour cela les ressources suffisantes... Vous savez comme ont fleuri autrefois, en Canada, les missions chez les sauvages, qui sont tombées à peu près en même temps que la célèbre Compagnie de Jésus <sup>79</sup>...

Et le vénérable prélat demande de ses ouailles un sou par semaine et une minute de prières par jour. Comme à Québec, la générosité des fidèles de Montréal mérite l'admiration. Les recettes, au 15 mai 1839, s'élevaient à £ 600-9-3; dont £ 517-3-11 1/2 furent distribuées aux missions du Témiskamingue, des townships du Nord et du Sud et la publication des rapports durant les années 1838-1839 <sup>80</sup>. Ces sommes s'élevaient, du 1<sup>er</sup> juillet 1841 au 1<sup>er</sup> juillet 1842, aux chiffres suivants : recettes, £ 1.147-13-7 1/2; dépenses, £ 1.308-18-7 1/2. On avait dû prendre sur les réserves de l'année précédente <sup>81</sup>.

#### F. LE PEUPLE CHRÉTIEN.

Le peuple en général est fidèle à ses obligations et la foi est vivace dans son cœur. « Le diocèse de Montréal avait, il est vrai, conservé dans toute sa pureté la foi catholique qui lui avait été apportée par les premiers colons venus de France; et pour les habitants d'origine

<sup>78</sup> *Ibidem*, vol. 3, p. 390-391. Du 1<sup>er</sup> juin 1841 au 1<sup>er</sup> juin 1842, les revenus s'élevèrent à £ 2.260-9-0 1/2 et la somme allouée aux missions, y compris les frais d'impression du rapport de la société, à £ 1.800-6-9 (*Rapport sur les Missions du diocèse de Québec*, juin 1843, n° 5, p. x-xi).

<sup>79</sup> *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 32-33.

<sup>80</sup> *Rapport de l'Association de la Propagation de la Foi établie à Montréal*, mai 1839, n° 1, p. 56-57.

<sup>81</sup> *Ibidem*, décembre 1842, n° 5, p. 82. On note dans les dépenses la somme de £ 328-0-0 pour le passage de quatre Pères et deux Frères Oblats de France en Canada.

française, elle était comme une marque distinctive de nationalité, comme la langue qu'ils parlaient <sup>82</sup>. »

Malgré cela, on trouve des négligents et des tièdes; chez un certain nombre la pratique religieuse avait même été abandonnée. L'instruction religieuse du peuple laisse à désirer <sup>83</sup>. Les retraites ont été discontinuées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle <sup>84</sup>. Dans les hautes classes surtout, le mal est plus prononcé; les doctrines de Rousseau, de Lamennais et de Benjamin Constant sont connues et en vogue. Des parlementaires sont gallicans <sup>85</sup>. On verra l'efflorescence de cet esprit voltairien dans la fondation de l'Institut canadien en 1844 <sup>86</sup>.

Après la prédication de M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson, M<sup>sr</sup> Bourget note un progrès notable chez le peuple, et pourtant il peut écrire à M. l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, en 1842 :

Je ne crois pas que, sur plus de deux cent mille âmes qui forment la population catholique de ce diocèse, il y ait, sur le nombre de personnes en âge de communier, plus de douze à treize mille qui ne se soient pas approchées, cette année, de la Sainte-Table. En beaucoup de paroisses, on en compte à peine deux ou trois qui ne se soient pas acquittés de ce devoir. Vous comprenez que, sur ces douze ou treize mille qui n'ont pas communie, il en est un très grand nombre qui se sont confessés et qui ont des raisons de s'éprouver avant de participer au pain des Anges <sup>87</sup>.

On conviendra tout de même que la proportion est assez élevée.

Une des causes particulières de cet affaiblissement de la foi est la division qui régna pendant quinze ans, de 1821 à 1836, les uns admettant et les autres rejetant l'autorité de M<sup>sr</sup> Lartigue. L'érection du diocèse de Montréal (1836) rétablit l'union ou, du moins, diminua l'animosité. Mais bientôt éclatèrent les troubles de 1837, qui eurent pour conséquence de faire baisser dans l'esprit de plusieurs l'estime dont jouissait l'évêque et le clergé. Pendant longtemps aussi, M<sup>sr</sup> Bourget, malgré sa sainteté, partagea l'impopularité de M<sup>sr</sup> Lartigue <sup>88</sup>.

Dans les lettres de M<sup>sr</sup> Bourget, on trouve plusieurs recommandations au sujet des bals, signe qu'ils donnaient lieu à des excès. Les

<sup>82</sup> *Codex historicus de la maison des Oblats de Longueuil*, p. 3.

<sup>83</sup> L. POULIOT, s.j., *La Réaction catholique de Montréal, 1840-1841*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1942, p. 22.

<sup>84</sup> A. FOURNET, *Canada (Catholicisme)*, dans *D.T.C.*, I, col. 1474.

<sup>85</sup> L. GROULX, *La situation religieuse au Canada français (loc. cit., p. 56-58)*.

<sup>86</sup> L. LE JEUNE, o.m.i., *Dictionnaire... du Canada*, au mot *Institut canadien*; O. MAURALT, p.s.s., *Tableau de l'Eglise canadienne en 1852*, dans *La Société canadienne d'Histoire de l'Eglise*, 1951-1952, p. 24-25.

<sup>87</sup> *Registre des Lettres*, vol. XI, p. 607.

<sup>88</sup> L. POULIOT, s.j., *op. cit.*, p. 22-23.

premiers missionnaires Oblats, arrivés à Montréal le 2 décembre 1841, signalent que les rapports entre les jeunes gens et les jeunes personnes sont trop longs et beaucoup trop libres. Le *Codex historicus* de la maison de Longueuil en parle en ces termes :

Le second affaiblissement des mœurs inspirait aux jeunes gens une vanité qui ruinait leurs parents, et leur rendait la piété impossible; heureuses encore les mères qui, en donnant une entrée trop facile aux jeunes gens dans leur maison et leur permettant des entretiens secrets, n'introduisaient point la honte dans leur famille, et n'avaient pas à rougir sur le déshonneur de leur fille <sup>89</sup> !

Contre ce danger, les Oblats établirent l'Association des Filles de Marie-Immaculée.

Un second danger bien connu des contemporains et qui n'échappa pas aux nouveaux missionnaires, c'est l'ivrognerie.

Le premier de ces vices, dont l'effet, quand il est devenu en l'état de passion, est d'abrutir, et de rendre par conséquent inhabile aux affaires, les personnes qui, d'ailleurs, en seraient les plus propres; de porter la désunion dans les familles, en enlevant au cœur du père, de la mère et de l'enfant les sentiments les plus sacrés et les plus doux, avait déjà fait sentir d'une manière bien cruelle ses effets désastreux, en réduisant à la misère des familles entières qui vivaient autrefois dans l'aisance, et en devenant la cause d'une source intarissable de larmes pour bien des épouses et des enfants, qui voyaient leur maison, naguère heureuse et tranquille, devenir une image de l'enfer <sup>90</sup>.

Ce vice était encouragé par un grand nombre d'auberges non licenciées. L'Église ne tardera pas à mettre tout en œuvre pour enrayer le mal; le travail pourtant sera pénible et toujours à recommencer. On connaît les très grands succès de l'abbé Charles Chiniquy, curé de Beauport et de Kamouraska. Il fut chez nous un grand apôtre de la tempérance avant sa trop fameuse chute. On le représente comme un P. Mathieu, fondateur du mouvement en Irlande <sup>91</sup>, ou comme le « promoteur de la tempérance <sup>92</sup> ».

M<sup>sr</sup> Bourget se réjouit des succès remportés par les sociétés de tempérance de son diocèse <sup>93</sup>, mais il faudrait porter un grand coup

<sup>89</sup> p. 3. Ce *codex historicus* a été rédigé trois ans après l'arrivée des Oblats; il ne s'agit donc pas d'une impression de surprise d'un étranger en face de mœurs propres à un pays inconnu. Il est à remarquer aussi que le *Codex* ne profère jamais un mot malveillant ou de critique à l'endroit des Canadiens.

<sup>90</sup> *Codex historicus de la maison des Oblats de Longueuil*, p. 3.

<sup>91</sup> M<sup>sr</sup> BOURGET, *Circulaire au Clergé*, 25 janvier 1842, dans *Mandements de... Montréal*, vol. 1, p. 194.

<sup>92</sup> *Journal de Québec*, 12 janvier 1847.

<sup>93</sup> *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 154.

pour terrasser le vice. Dans une circulaire au clergé de son diocèse, en date du 23 septembre 1841, l'évêque annonçait que pour donner plus de succès et de stabilité aux sociétés de tempérance, il avait obtenu des faveurs spéciales du Saint-Siège et qu'il soumettrait ces sociétés à des règles uniformes. Par mandement du 25 janvier 1842, il établissait les Sociétés de Tempérance<sup>94</sup> et, par circulaire datée du 30 mai 1843, saint Jean-Baptiste était proclamé patron de ces sociétés<sup>95</sup>.

Un autre danger, bien réel et insidieux, guettait les fidèles vers 1840. Le chroniqueur des Oblats en parle ainsi :

Des ministres protestants s'efforçaient déjà depuis quelques années d'acheter des consciences faciles au prix de l'or, mais même à quelques exceptions près et infiniment rares, les personnes les plus pauvres ne voulaient point vendre à ce prix ce qu'elles avaient toujours regardé comme un trésor inestimable.

Mais, malheureusement, la conduite d'un très grand nombre, dans plusieurs paroisses, pour ne pas dire la plupart, n'était point en harmonie avec leur foi, deux vices faisaient parmi eux de grands ravages et étaient, pour les habitants du Bas-Canada, bien autrement dangereux que la marchande de bibles et ces jongleurs éhontés qui se décorent du titre prétentieux de ministre du saint Évangile<sup>96</sup>...

Même si le succès ne fut pas sensationnel, les efforts des protestants furent sérieux. Les sociétés bibliques allaient tenter un grand coup. Le 18 octobre 1834, Henri Olivier, Suisse, sentant l'appel du Saint-Esprit (!), débarquait à New-York et, contrairement aux désirs du Comité de Lausanne, il cédait aux instances d'amis de Montréal et s'y arrêtait<sup>97</sup>. Il visita Laprairie, Berthier et Saint-Jean. Il ouvrit une salle de réunion à Montréal, mais grâce à la vigilance du clergé, son local devint bien vite désert et trois familles seulement demeurèrent fidèles au prédicant. Au printemps de 1836, il rentrait en Suisse n'ayant pour tout trophée que trois conversions. Le poste laissé vacant fut rempli par Henriette Odin (M<sup>me</sup> Louise Feller), qui ouvrit en 1836 une petite école fréquentée par sept enfants. Elle fut assistée dans son œuvre par M. Louis Roussy. On tenta fortune à Saint-Jean, mais on en fut quitte pour un échec; il fut donc résolu de s'installer à La Grande-Ligne où une vingtaine d'enfants fréquentèrent l'école. En 1837, une

<sup>94</sup> *Ibidem*, p. 186-199.

<sup>95</sup> *Ibidem*, p. 248-250.

<sup>96</sup> *Codex historicus de la maison des Oblats de Longueil*, p. 3.

<sup>97</sup> P.-A. DUCLOS, *Histoire du Protestantisme français au Canada et aux Etats-Unis*, Montréal, Société évangélique, [s.d.], vol. 1, p. 107-108.

petite église était organisée qui comptait seize membres. La révolution de 1837 força les prédicants à plier bagage et à passer la frontière; ils se fixèrent donc à Champlain dans l'État de New-York. A la même époque, les protestants firent l'heureuse (!) acquisition d'un prêtre apostat, M. Louis Normandeau, et du docteur Côté. Les succès pourtant étaient maigres.

L'idée vint alors de s'organiser sur une base plus effective. Le 13 février 1839, une société biblique était formée qui portait le nom de French Canadian Missionary Society. « On rédigea aussitôt une constitution, en se plaçant sur le terrain large de l'alliance évangélique, ce qui permettait d'avoir dans le comité des représentants des Églises épiscopales, méthodistes, presbytériennes et congrégationalistes<sup>98</sup>. » La société se proposait d'employer des pasteurs, des instituteurs et des colporteurs bibliques; d'établir des écoles, d'ouvrir des lieux de culte, de faire distribuer les saintes Écritures ou telles autres publications visant à l'édification<sup>99</sup>. Quelques Canadiens furent pris au piège et, dans plusieurs missions prêchées par les Oblats au cours de 1842, on recevra des abjurations.

Les pasteurs ne laisseront pas les loups entrer dans la bergerie sans crier gare. Le 21 juillet 1839, M<sup>sr</sup> Jean-Jacques Lartigue publiait une circulaire à l'adresse de son clergé pour le mettre en garde contre la société des missionnaires<sup>100</sup>; M<sup>sr</sup> Bourget mettra souvent les curés en garde dans ses lettres personnelles et dans une lettre pastorale du 12 avril 1841<sup>101</sup>.

Pour lutter efficacement contre la propagande protestante, dans une assemblée du clergé, tenue à Montréal le 20 août 1840, on fonda les *Mélanges religieux*. On ne ferait pas de controverse, mais on instruirait

<sup>98</sup> P.-A. DUCLOS, *op. cit.*, p. 140.

<sup>99</sup> La Société continua à fonctionner jusqu'en 1880. Elle mourait après quarante ans d'activité sans avoir pu accomplir une œuvre importante, mais elle avait dépensé \$ 230.000. Elle réussit à s'implanter dans 14 districts et en 61 postes. Dans le rapport de 1873 on voit qu'on a atteint les régions d'Ottawa, de Montréal, de Joliette, de Saint-Hyacinthe, des Bois-Francs (Inverness), de Québec, du lac Saint-Jean. 364 familles, en tout, ont au moins un membre atteint par la propagande, ce qui fait une moyenne de moins de 6 familles par poste. 1.129 personnes, en tout, s'intéressent au prêche, donc en moyenne 18 par poste. Le résultat avait de quoi décourager (A. MAHEU, *Le problème protestant*, dans *La Société canadienne d'Histoire de l'Église*, 1939-1940, p. 48 et sv.). Il suffit de lire l'histoire de Duclos pour voir l'esprit de haine contre le catholicisme qui inspire la société évangélique et pour se rendre compte que, malgré l'éloquence de l'auteur, il dresse le portrait du fiasco complet de l'effort protestant.

<sup>100</sup> *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 53 et sv.

<sup>101</sup> *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 135.



les catholiques et on essaierait également de diffuser de petits livres de controverses<sup>102</sup>. On verra également à organiser l'Œuvre des Bons livres.

#### F. ÉMIGRATION ET COLONISATION.

L'Église canadienne allait aussi être affaiblie par la désertion d'un grand nombre de ses enfants que la nécessité forçait à émigrer aux États-Unis, encourageant le danger, dans un milieu protestant, de perdre leur foi. « De 1830 à 1840, environ trente mille des nôtres passent aux États-Unis pour y gagner leur vie dans les manufactures<sup>103</sup>. » L'absence de prêtres parlant leur langue sera la pierre d'achoppement de plusieurs de nos compatriotes. Plusieurs deviendront tout simplement négligents, mais d'autres abandonneront la foi ancestrale pour embrasser l'erreur.

Il ne se passe guère une journée, écrit un missionnaire, sans que l'on voie des familles entières prendre le bord des États-Unis. Partout, on n'entend parler que de gens qui émigrent ou qui se proposent d'émigrer... On s'en va à Lowell, à New-Bedford, à Brokton, à Holyoke, à Biddeford, à Pawtuket, à Woonsocket, à Providence, à Fall-River, à Springfield, à Lawrence, etc.<sup>104</sup>

Pour parer à ce nouveau danger pour la foi, nos prêtres n'hésiteront pas à traverser la frontière pour porter secours à leurs compatriotes. M<sup>sr</sup> Bourget écrivait à son clergé, le 23 septembre 1841 :

En passant par les États-Unis, j'ai pu vérifier jusqu'à un certain point ce que l'on m'avait déjà rapporté de l'abandon où se trouvent, par rapport aux secours religieux, nos pauvres Canadiens qui y sont établis. Plusieurs, néanmoins, m'ont donné de leur foi vive des preuves bien sensibles et bien touchantes. Malgré la gêne où nous nous trouvons par rapport à la desserte de nos sujets, je me crois en quelque chose obligé de porter secours à ces brebis qui, pour être hors du diocèse, ne nous doivent pas être étrangères, soit à cause des liens du sang qui nous unissent à elles, soit parce que plusieurs de ces infortunés, n'étant dans ces lieux que pour peu d'années et devant revenir dans nos paroisses, il est à craindre qu'ils n'apportent avec eux cet esprit d'indifférence pour leurs devoirs religieux et d'insubordination à l'égard de leurs pasteurs, qu'ils y puisent et qui les rendraient des objets de scandale. Je ne doute pas que chacun de vous ne réponde avec empressement à l'invitation que j'aurai occasion de lui faire pour exercer encore cette œuvre de charité<sup>105</sup>.

<sup>102</sup> L. POULIOT, s.j., *op. cit.*, p. 14-15.

<sup>103</sup> G. LESAGE, o.m.i., *Notre économie familiale avant 1840*, dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, 23 (1953), p. 74.

<sup>104</sup> J.-B. CHARTIER, *La Colonisation dans les Cantons de l'Est*, p. 55, cité par F. LÉTOURNEAU, *Histoire de l'Agriculture (Canada français)*, 2<sup>e</sup> éd., [s.l.], 1952, p. 107.

<sup>105</sup> *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 144-156.

L'émigration ne se développe pas uniquement du côté des États-Unis. Comme les vieilles paroisses sont surpeuplées, les jeunes qui se destinent à l'agriculture doivent se diriger vers des pays neufs. « C'est alors que commence, vers 1840, l'invasion progressive des Cantons de l'Est par les nôtres; quelques années plus tard, les régions du Saguenay et du lac Saint-Jean, de la Gatineau et des Laurentides sont colonisées à leur tour<sup>106</sup>. » On s'établit donc dans les *Townships* comme on les appelait alors; souvent à cause de l'éloignement, des mauvais moyens de communications, les colons sont isolés et exposés à négliger leurs pratiques religieuses, ou encore, harcelés par les protestants, ils courent le danger de sombrer dans l'hérésie. La Propagation de la Foi viendra à leur secours en leur procurant des missionnaires et en aidant la construction d'églises<sup>107</sup>. Ainsi les colons pourront retrouver les secours religieux et la vie paroissiale qui était si propre à les conserver dans l'amour de la religion et la fréquentation des sacrements. L'évêque de Montréal visitera les townships de son diocèse, se rendra en visite dans la région d'Ottawa<sup>108</sup>, tandis que l'évêque de Québec se rendra au Saguenay. Des prêtres seront aussi placés dans les endroits stratégiques de ces nouveaux districts.

« Vers 1810, une nouvelle classe de travailleurs apparaît, celle des « hommes de chantiers », au service de l'industrie forestière qui exporte en Angleterre du bois de construction que celle-ci n'importe plus des pays continentaux dont elle a entrepris le blocus<sup>109</sup>. » Les longs hivers passés dans la forêt, loin de la paroisse et du milieu familial, ne font pas toujours germer la vertu, loin de là. Au retour du bois, les jeunes gens se laissent aller à l'intempérance et à bien d'autres vices. Encore une fois, nos évêques enverront des apôtres soutenir la foi de ces enfants appartenant à leur troupeau. Les Oblats s'occuperont des jeunes des chantiers de Bytown et de la Gatineau et les suivront même jusqu'à

<sup>106</sup> G. LESAGE, o.m.i., *Notre économie familiale de 1840 à 1940*, dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, 23 (1953), p. 423. La « Société des Vingt-et-Un » pour la colonisation du Saguenay a été fondée à l'automne de 1837.

<sup>107</sup> *Rapport sur les Missions du diocèse de Québec*, juin 1843, n° 5, p. xi; *Rapport de l'Association de la Propagation de la Foi établie à Montréal*, mai 1839, n° 1, p. 5 et sv.

<sup>108</sup> Voyage en 1840 par M<sup>re</sup> I. Bourget (*Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1946-1947*, p. 113; Lettre pastorale du 25 novembre 1840, dans *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 96-101).

<sup>109</sup> G. LESAGE, o.m.i., *Notre économie familiale avant 1840*, dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, 23 (1953), p. 73.

Québec durant la belle saison et feront aussi la visite des chantiers du Saguenay et de la Côte Nord.

Telle apparaît la situation de l'Église canadienne en 1841. Si des difficultés intérieures la troublent et peuvent constituer une menace à son épanouissement, elle reste du moins, dans l'ensemble, une Église encore jeune, participant à l'éternelle jeunesse de l'Église universelle. Sa vitalité manifeste lui mérite le respect des catholiques et même des protestants.

La Providence, qui a tant de fois veillé sur elle, ne lui manquera pas à ce moment important de son histoire; nous sommes à la veille d'un merveilleux et vigoureux renouveau catholique. Dans la préparation et la mise en œuvre de cette réaction, les pasteurs ont fait preuve d'une sagesse surnaturelle qui les honore. Conduits par l'Esprit de Dieu, ils ont utilisé les moyens à leur disposition et en ont créé de nouveaux pour parer aux dangers et rendre l'Église catholique accessible à toutes les classes de la société et à toutes les parties du pays dans des conditions nouvelles qui sont désormais les siennes.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.

## *Cornelius Krieghoff*

---

The records of the Catholic church at Düsseldorf in Germany make mention of the fact that Johann Krieghoff was a Master Upholsterer of the city, and in 1806 married the daughter of a merchant from Rotterdam by the name of Wouters. He had four children of which the youngest was Cornelius, born in May 1812. Originally, father Krieghoff seems to have come from Hamburg; the name Krieghoff is met with frequency in the western part of Northern Germany. Johann Krieghoff was a fairly rich man who was interested in the arts, particularly in music.

Cornelius seems to have inherited the artistic inclination of his father; the parents decided to allow him an education in music and painting. As he had an excellent ear for music, Cornelius found no difficulty in learning to play several instruments: the violin, guitar, flute and piano. When sixteen years old he was sent to relatives in Schwienfurt, where he obtained further instruction in painting as well as a sound general education. After a sojourn of two years, the young man returned to Düsseldorf on receiving the sudden news that his father had passed away unexpectedly.

From this event onwards his life shows a marked difference from the pattern of small-town citizenship which he had followed so far. Together with a friend, who apparently was also an artist, he started to roam the world. The two bohemians travelled as wandering musicians through Germany, Austria, Italy and France onward to his mother's country, Holland. In order to earn his living, every now and then he did some painting. He seems to have remained for about two years in Rotterdam at the home of his mother's relatives, where he conscientiously studied several arts, particularly painting, and interested himself in botany.

It seems, however, that notwithstanding his serious efforts, the young man was unable to find a satisfactory living in the Dutch commercial city; or perhaps he could not settle down in what seemed to him a city of philistines and yielded to the urge to travel in

search of adventures. At any rate, early in 1837 he left for New York, probably in order to be able to visit from there his older brother Ernst, a resident of Toronto. The romantically inclined youth evidently had taken a wrong view of the spirit prevalent in New York. Arriving without any money, his only opportunity was to join the ranks of the American army, which was looking for volunteers for the battle against the insurrection of the Seminole Indians in Florida.

It was evident from the start that he did not seek military distinction; quite to the contrary, he tried to use his own talents. He became attached to the group of artists sponsored by the Army staff for the purpose of producing paintings of military events for the benefit of posterity. Records of the American Secretary of War prove that Cornelius acquitted himself faithfully of his task by producing a hundred pen and crayon drawings. Unfortunately, these drawings have not so far been traced in the archives, possibly through lack of real interest.

The Americans rewarded the value of the artistic services rendered by promoting Cornelius to corporal. After three years' service he was honourably discharged from his regiment at Burlington, in the State of Vermont, on the 5th of May 1840. It is not known what induced him to rejoin the army the same day and at the same time to disappear from Burlington. This unusual behaviour might perhaps have some connection with a love-affair which had started about a year and a half before, in New York. There he had made the acquaintance of a particularly lovely and intelligent French-Canadian, Louise Gauthier, from Longueuil near Montreal. This young girl worked in New York as a servant. Her parents were settlers, peasants who obtained their livelihood from their farm and occasional cartage jobs — sufficient to keep them from real financial worry.

Apparently it was love at first sight, and trustworthy records mention that they were married in 1839 by the Catholic vicar in Manhattan. It is understood that the young couple went straightway to Toronto, where Cornelius's brother operated a photographic workshop. In 1841 a daughter was born and baptized Emilie, after the

Christian name of the elder Mrs. Krieghoff. After their sojourn in Toronto during a time which has not been specified, the young couple and their baby daughter travelled to Longueuil where they were received with warm kindness by the parents of Louise. The tall, slender young man with his lively hazel eyes, thick blonde hair and attractive well-coloured features, soon became a favourite of the Gauthier family. This sympathy was particularly due to his possession of something foreign, refined and intellectual, accompanied by easy and pleasant manners, the result of wide and diversified travels.

The Gauthier's could hardly know that this young man was a fair sample of the Bohemian mind produced in increasing quantity in the Holy Roman Reich of the German nation since the Thirty Years' War. Many of us will remember similar groups of youths who after the first World War wandered through many countries in their shorts and with a guitar as their only piece of luggage. They were like leaves which the storm of the world's history had torned from their own country's trees and blown far away into foreign territory. Many of these young people had fine talents, but often these perished with them before attaining full development. Only a few could save themselves from the storm and settle down. All these human beings were doomed to unusual fates which Nietzsche would without hesitation have classified as being "beyond good and evil". Therefore during the whole of their existence their contemporaries either looked upon them with a measure of distaste or with undisguised surprise. Perhaps we can best do justice to Cornelius Krieghoff if we contemplate his life from this particular point of view.

Did Krieghoff feel the call to become a painter? Did he have an artistic nature the same as Turner, Courbet or Böcklin? Most likely not. It is quite possible that Krieghoff never seriously looked upon himself as an artist of certain merit. Young Cornelius possessed an excellent if not perfect ear for music; this faculty and an inborn facility to play an instrument resulted in his becoming a good musician early in life. He certainly was aware of this talent, but he seemed not to put much value on its further development. He was much more attracted by the adventures of the highway with its changing picture of sunshine and rain, and the lure of the unknown,

common to all bohemians. What, then, could music hold for him? It only served as a means to earn a livelihood along the road; it prevented him from coming into too close contact with the police; it provided him with an opportunity for adventure. And his instrument was the means of expressing grief and joy which otherwise would have remained mute.

The American army recruiting office in New York either did not need musicians, or Krieghoff himself thought that he would find better possibilities in painting than in music. If this had not been so, one would have been inclined to forecast (notwithstanding the danger inherent in all such prophesies) that Krieghoff, instead of becoming a painter, would have made a famous military orchestra leader. His marches and soldiers' songs might well have been the pride of the army even to-day. The recruiting officer, however, decided to enroll Cornelius as military draftsman, and in so doing determined his future career.

Hundreds of sketches and pictures, faithfully produced as commanded, contributed to shape Cornelius's style and routine. Above all, they made the young man conscious of the fact that this kind of activity was eminently suited to answer to all his economic needs. This problem never left him during his period of wanderings; it had accompanied him on landing in New York; it became a dire necessity when he married. How can I look after my family? The answer must be provided by brush and pen, both of which had already proved their mettle.

Notwithstanding the spontaneous and sincere hospitality that Krieghoff enjoyed in the home of his in-laws, he soon realized that the broad St. Lawrence River which separates Longueuil from Montreal was also a barrier to the possibilities offered by this rapidly growing commercial city. That is why he decided to take up residence in Montreal, where he rented a very modest home of only two rooms for himself, his wife and child, and started painting in all earnest. It has to be said that Cornelius was not a lazy man. Probably already in Toronto, but certainly in Longueuil, he had industriously used his palette.

Louise Gauthier, the lovely country girl, had a true French-Canadian nature and was therefore entirely different from Cornelius; she felt strong ties with the soil of her own country and had all the qualities of the real settler. It is not surprising, then, that although they met and fell in love in New York, they decided to live on Canadian soil.

In the home of the Gauthier family there was little money but life was pleasant and food was always abundant. Without a doubt, these Gauthiers must have been models of kindness and willingness to help. Father Gauthier was well-beloved in the neighbourhood and known by the pet Indian name of "Vieux Lapokane" (Old Smoke). So far Cornelius, who until the present had been obliged to play his fiddle for the benefit of others, had not been accustomed to this type of mellow and kind humanity. His contact with the older man must have evoked memories of his own childhood, and it was doubtless a revelation to him to find a type of man so different from those he had met on the road.

It cannot be said that Cornelius possessed an excessive portion of German sentimentality — so particularly evident in the Southern part of that country. Nevertheless, this first opportunity to truly relax must have impressed him very deeply; otherwise we find it impossible to explain how it is that from this period onwards he developed a real and deep love for the country of his choice. His brother Ernst, in Toronto, remained a German, but Cornelius, as far as possible, assimilated the character of the French-Canadian. Paradoxically, one might say that this assimilation took place in real "German" fashion, since it was so thorough that Krieghoff himself felt it to be real.

The difference between Cornelius and many other painters now shows up; he paints without the intention of achieving artistic fame. Like many others, he paints in order to provide the wherewithal for his family, but from the very beginning he does not depict fantasies. First, Longueuil provides him with sufficient subjects in his immediate neighbourhood. The peasant-folk and other simple people, the so-called "habitant" with his cart, horses, and homeliness, and his everyday activities, are portrayed on the canvas. Apart from this,



at a distance of a few miles, there is the Indian settlement of Caughnawaga with its population of Iroquois, still preserving their old customs although gradually their mode of life has become almost "white".

One is tempted to say that Krieghoff photographs his models and landscapes, but one feels that with each stroke of his brush he has added something very personal: he has captured the most expressive gestures of men and beasts, and their harmonious relation with the homes, woods, mountains and the sum total of the landscape. This technique is possibly produced by an unreasoning intuitional approach and might be the secret of his compellingly dramatic art.

If we contemplate his pictures purely from the aspect of painting technique, we do not find much beyond the retarded romanticism he brought with him from Düsseldorf and Schweinfurt, and the schooling obtained in Rotterdam under the influence of Pieter Breughel's canvases. He was not the kind of painter who allows himself to wrestle with new forms of expression and with modern discoveries in technique. After settling on his style, he maintained it with remarkable consistency throughout the course of his life, even when in later years he practised his art in France under entirely different conditions. True, his art developed; his untiring activity led to development of technique and style. But his was not the kind of expression which develops in the painter's soul; the changes were due to the larger experience of life through the years.

Thus it becomes clear that his heart did not harbour titanic plans and projects as happens with many artists of greater and less importance. The range of his subjects does not alter. The centre of expression remained, as always, the scenes of everyday life of the French-Canadians with their colourful dresses and costumes of the time, projected into their warm, limpid landscapes. The only difference was that the outer edge of his circle of vision was somewhat enlarged, in order to capture a new vision and a new experience. Whatever he has painted, apart from the style which was so much his own, produces a foreign impression — as in his portraits. Notwithstanding his able performance, one often looks for his signature on these works in order to be sure that he actually produced them.

With all this we have rushed somewhat ahead, but it will help to give us a better understanding of the young painter and recently married man; the nomad who suddenly settled down into routine French-Canadian conditions. At the same time we will better understand the revolution which these tremendous changes must have produced in his mind.

At his poor home on Belmont street near famous Beaverhall in Montreal, the walls were covered with his pictures of the lives of Longueuil settlers, and of landscapes lined with the elm trees which bordered on the mighty St. Lawrence. If you had lived at that time, you would often have come across the artist in the old commercial section of the town, carrying a number of his paintings and hunting for customers. He had no other choice, as poverty was a well-known guest in his home.

Certainly there was enough ready money in the prosperous city of Montreal to buy all his pictures; but the newly-rich had not assimilated sufficient culture to appreciate an art such as Krieghoff produced. For this, good taste and tradition are essential, and the majority of ostentatious fur traders and lumber merchants held the opinion that paintings were useless nonsense; only a minority showed interest for imported art products representing resounding names, and they lacked the ability to distinguish the real product from the fake. Such people had only recently emerged from the condition of settlers, and it seemed quite repellent to them to cover their modern walls with pictures, thereby reminding them of their former condition! Nevertheless, let us give due credit to this society; for however mesmerized by profitable business deals they were, yet our artist made a few sales and obtained some orders. These orders, however, were by no means the kind that he would have liked to obtain. He had to portray teams of horses imported from England; he was asked to sketch pieces of furniture; and sometimes (as in the Place d'Armes) he had to produce signs for new business and bank buildings.

Such slender sources of income could not cover his needs and those of his family, even when they had the opportunity to cross the river every now and then, to appease an excessive hunger at the

table of their in-laws. It might have ended very badly for the young family if fate had not kindly taken a hand. It so happened that Cornelius met an Anglo-Canadian who will forever have the distinction of "discovering" Krieghoff's art and of promoting his work amongst French-Canadians.

John Budden met Krieghoff for the first time in Montreal in the year 1851. It seems to happen to most people — and Krieghoff was no exception — that when fortune is kind to them for the first time, they try to thwart it. Apparently Krieghoff was in a queer mood that day, and during his meeting with Budden he showed a retiring and even dismissing attitude. It is hard to explain why the unknown, hungry painter was so blunt when meeting a young but wealthy and very distinguished descendant from an old aristocratic British family. There seems to have been no motive for such an attitude, as John Budden had learned about Krieghoff and approached him in a friendly manner with the purpose of getting to know him and his art.

Budden did not live in Montreal; he was a resident of Quebec, the city with the ancient citadel and historical homes, actually the real cradle of the settlement and development of the whole colony. This city, which honoured many old French traditions, did not always look with too much favour on the mushroom growth of Montreal, well on the way to become a metropolis. Krieghoff apparently did not know that the traditional climate of Quebec was more favourable towards his portrayal of Canadian home life than the commercial centre of Montreal, deeply engrossed as it was with profits.

John Budden, with his qualifications of British aristocrat and citizen of Quebec, was part and parcel of this atmosphere. The right kind of contact between both men was not made during the first meeting, but nevertheless Budden bought a few of Krieghoff's smaller pictures and took them with him to Quebec. The prices Krieghoff asked for these pictures varied from five to ten dollars apiece — stark irony when one knows that to-day a good picture by Krieghoff, if obtainable at all, fetches anything between three and four thousand dollars.

John Budden was particularly impressed by Krieghoff's landscapes of Canadian winters, even though these pictures had not at-

tained at that time the high level of accomplishment they were to reach about six years later. This later perfection is due not only to the improved technique of the artist. Winter in the wide, damp plains of Montreal — located on an unmistakable climactic frontier — often shows mist and does not produce the crystal brilliancy and the superb splendour of winter near Quebec. Also, Montreal does not have a wide background of mountains, nor the impressive, deeply-carved riverbeds of the tributaries of the St. Lawrence, so striking a feature of the Quebec area.

All this must have contributed to the fact that the accent in his pictures produced during the Montreal period is rather on the foreground, on the people that are portrayed and their accessories. The landscape as such does not mean much more than a necessary background, like the wings of a theatre within which the action takes place. It was only after the artist settled himself in Quebec that the more penetrating values of the landscape became of equal importance in the scenes he painted.

It was not until two years later, in 1853, that Kriehoff met Budden again. In the meantime things had gone from bad to worse for the artist. He changed his address often, possibly because he could not meet the rent, and finally, to keep himself and his family afloat, he got himself a job as a house-painter. When matters could not have been worse, he received a visit from John Budden. This time the meeting took place under better conditions, as apparently Kriehoff acted normally and did not hide his situation. According to contemporary witnesses, Budden took a real liking to Cornelius and treated him somewhat as a big child, to be led by the hand. Kriehoff gives the impression of egocentrism, and as entirely wrapped up in his own affairs. He had not relinquished the German romanticism of his younger days, and this type of man lives inwardly; he tries to avoid meeting reality beyond the necessities of daily existence; he wanders along the highways of life without understanding hard facts.

Budden was exactly the opposite type; he was a society man through and through, an extrovert for whom human relations were the salt of life. It was not only a matter of two extremes being attracted; there must have been a bridge of understanding between

both men apart from painting, of which admittedly Budden did not understand too much. It was likely a trait both men had in common: both were loyal and aboveboard, the type of man a Britisher would call a good fellow, if not a gentleman.

Budden noticed Krieghoff's plight from the start, and he keenly perceived that much could be made out of Cornelius in Quebec; therefore he suggested to him on the spot that he take up residence there, and come to live in his own home. There was room to spare; Budden was a bachelor and the small Krieghoff family would find plenty of accommodation. Krieghoff immediately accepted the offer; he saw a new hope and felt a revival of his longing in response to the call of the road. For Louise, things were much more difficult. Despite all the misery, she felt herself at home within the well-known boundaries. She had her kind parents and many good friends in or near Montreal, whereas Quebec was foreign territory, of which she had had more than her share during their sojourn in New York. Moreover, Krieghoff's brother Ernst had left Toronto and taken up residence in Montreal. It took many hours of council with relatives and friends before the couple actually made the decision to leave their present surroundings and to embark upon an unknown future in Quebec.

They tried, however, to persuade Ernst to join them in the adventure, together with his wife Susanna and their three children. But Ernst did not, apparently, possess the same bohemian inclinations as his brother. He was a good draftsman himself, but did not practice an art unable to provide him with a living; he worked instead as a cabinet-maker in Montreal, and earned a decent living at this conservative trade. He had also become a member of the German clubs already in existence at that time, and did not feel inclined to separate himself from friends made there.

Upon arrival in Quebec Krieghoff, Louise and their daughter Emilie were very kindly received in the relatively small but comfortable cottage on Mount Pleasant owned by Budden. Who can say what thoughts crossed Cornelius's mind as he stepped over the threshold of his new home for the first time? He certainly could not foresee that he would spend nearly the rest of his life here, and that the feverish activity previously necessitated by poverty would find its

reward from now on. Neither could he know that the shadow of death was travelling with them and that within a few years the quiet, courageous partner of his long period of anxiety would be taken away. Unconsciously he had already dedicated to his wife the fairest monument that a painter can create. As early as in the paintings of his Montreal period, in the 1843 *Canadian Settlers Playing Cards*, you will notice a beautiful young woman in the background, carrying a baby girl of about two years of age. It is his wife and little daughter.

Over and over again until her early death she was his model, and in almost all his pictures portraying the life of French-Canadian settlers we shall find her lovely figure and long, pale face with the big, almond-shaped eyes, which remind us of Italian pictures. The fact is extraordinary in view of the eagerness of most painters to find new models.

From the first day onwards Budden took his self-created task as mentor and protector very seriously. Apparently he had more confidence in the value of Cornelius's art than the painter himself. To start with, he took Krieghoff on tours around Quebec — to the Montmorency Falls, the Indian settlements of Loretto, and many other unusual sights, in order to show the artist that subjects were much more numerous and impressive than around Montreal. The contrast between the flat expanses of the river area at Montreal and the hinterland of Quebec with its deep woods and the Laurentian mountains with their wild rivers cutting deep furrows in the slopes, soon became evident.

Apart from all this, Krieghoff felt the strong appeal of the gay and carefree existence of Quebec society, not dominated by fur traders and other merchants but by officers and officials of the city. There were already literary and dramatic circles, and painting was held in certain esteem. Looking backwards from our own perspective, at that time Quebec was the only city on the North American continent, inclusive of the United States, which provided an atmosphere permitting artists like Krieghoff to breathe and relax. This does not at all mean that Quebec was waiting for Krieghoff with open arms. Here too, there was only a thin layer of society interested in the arts. As

far as painting was concerned, those professing any interest were still very far from the sentiment of "Art for Art's sake". Photography was still in its infancy and painting was looked upon as a trade, useful for portraying a person in a Victorian pose well "decorated" with rich materials, and with a background of vines.

There was, however, an undercurrent quite favourable for Krieghoff's art. History had chosen Quebec as the stronghold of French-Canadian nationalism. It was therefore evident that Quebec would favour pictorial expression of the life of its own people, and would cherish such pictures against imported products of art. True, the barriers of class distinction have often retarded the development of this tendency, but here another and somewhat more banal motive favoured Krieghoff. The British officers stationed in Quebec bought his pictures to send home as souvenirs for the benefit of their relatives and friends.

Budden, moreover, was a keen businessman, and one must judge his interest in Krieghoff partly from this angle. Budden was a partner of the firm of Maxham & Co. in Quebec, and he induced them to advertise Krieghoff's art and to arrange auctions of his pictures. He also introduced Krieghoff to his numerous friends and invited them to come and visit the studio of the artist. The most important explanation of Krieghoff's quick popularity, however, was his ability to adapt himself rapidly to the customs of the city; which were at that time fairly rough but full of life and colour. He had a large variety of anecdotes and jokes to tell; he danced beautifully; he was a valuable partner on hunting expeditions since his excellent eyesight gave him perfect aim. He could hold his own in any company, even at drinking parties, many of which specialized in serving strong gin in tall wine glasses. If during a festival the musicians grew tired, Krieghoff would immediately take up an instrument and delight the party with his musical ability.

The strongest incentive to his extraordinary zeal must have been seeing all those wealthy, satisfied people, without having a nickel himself. He must have felt like a Bajazzo, an outsider, and he made no secret of it; he would confess to his new friends: "I have to work to earn money."

Budden succeeded in making Krieghoff what might be called the "fashion of the day" by a clever bit of adroitness. The Governor General, Lord Elgin, had arrived in Quebec for an official visit. Krieghoff had already met his lordship two years before on the latter's passing through Longueuil. Budden arranged that Krieghoff, armed with a portfolio, was located at a spot where Elgin could not avoid seeing him. His lordship passed, recognized him and spoke to him, mentioning that he would like to see his pictures. Budden then cleverly contrived that Lord Elgin should make an appointment with Krieghoff to visit his studio. The bystanders naturally had listened to the conversation, and the news that the Governor General had promised to visit the painter went through the city like wildfire. All of a sudden, everybody in Quebec who had a distinguished name and money discovered that it was fashionable to visit Krieghoff's studio.

These indeed were great days in the life of the painter, and they meant a great deal to Budden too. From now on they could feel certain that they had vanquished the social stronghold of Quebec. Krieghoff was not slow in appreciating the change and painted like one possessed. Probably he took not more than a single day over his smaller pictures and sold them with the paint still wet. Nevertheless, the prices he obtained improved only very slowly. His success came only by dint of hard work. According to conservative estimates Krieghoff must have painted about seven hundred pictures in Canada, amongst which were many duplicates. Many of these must have been destroyed by fire, particularly the one which ravaged Quebec in the year 1881; nevertheless, it has been possible to date to find nearly five hundred pictures, both originals and duplicates, painted by Krieghoff, and these have been carefully listed.

In order to improve his earnings, Krieghoff also taught painting. Furthermore, art dealers in the United States started to take an interest in his typical Canadian art. He received orders from New York firms for pictures, which were subsequently reproduced in the States as cheaply coloured lithographs. The best known prints still adorn the walls of many American homes; they bear the titles *For the Sake of God's Mercy*, and *To Hell with You*. Both pictures rep-



resent an old Canadian beggar; one portrays him receiving an abundant gift, the other as chasing a miser who had refused to give him anything at all.

His skill and the encouragement of popular success quickly brought Krieghoff to the heights of his artistic ability. Along with a large number of pictures produced with feverish haste for the market or private orders, he now also created genuine works of art which represent his appreciation for the manner in which Quebec took to him, and which will remain the perpetual pride of that city. This applies to the whole of French Canada, of which he has pictured landscape, people, and customs during an important period of its historical development. It would be wrong to assume that Krieghoff developed his qualities as a painter only in Quebec. His individual way of observing, conceiving, and finally reproducing the result with his brush was determined by his own nature and developed by his contact with the Gauthier family. His poverty before the Quebec period may have retarded his development, but even then some of his pictures seem to tear aside the dark curtains of his grief and show the high degree of talent he possessed.

In 1851 he painted chiefly business signs for banks and taverns, but in between such commissions he also managed to produce *The Hostelry of the White Horse in Moonlight*. The brown, wooden construction of the hostelry stands at the edge of a deep wood, of which the endless rows of firs disappear in the distance into the faint mist of a winter evening. There has been a light fall of snow on the roads; a warm light flows from the windows of the hostelry. A sleigh waits at the door of the inn; in the background a nearly full moon shines through the clouds; the pale moonlight blends with the red and orange colours produced by light from the hostelry and shows up the tracks of the sleigh, which disappear into the woods. The mastery of the effect of light, learned in Holland and clearly shown in this picture, is typical of the future master of the Canadian landscape.

His *Winter Landscape*, produced in 1849, may be admired in the National Gallery at Ottawa. It takes us to the shores of the St. Lawrence and impresses by the wide horizon of the river expanse. A sparse, thin, wintry wood and a distant chain of hills provide the

boundaries of the picture. On the left side, where the forest begins, you see the home of a settler which the painter has adorned with a walled fireplace, probably a result of his own partiality for this detail. A red, peasant sleigh with a white horse impatiently looking down upon a small barking dog, shows up very clearly against the background of the picture. The two small figures in the sleigh, well wrapped up against the cold, are a young woman and a small girl: Krieghoff's wife and daughter. His wife is apparently using an imported Scottish rug for covering. Two men, also wearing regional costumes, and the children standing behind the sleigh, seem to form part of the Gauthier family. The picture is of great interest in that it shows the talent of the painter along with certain defects, which seem to have been vanquished two years later when he produced his *Hostelry of the White Horse in Moonlight*. It reveals that the improvement of his talent had already begun in his Montreal period.

Krieghoff reached the height of his career in 1856 with the picture *Playing Time in the Village School*. We are once more given a wintry landscape. The red sleigh of a settler, drawn by a brown horse, has apparently advanced from the village in the left background, and crosses a frozen brook towards the highway. This seems to lead us past two tall picturesque firs towards the school, located on a small elevation in the foreground. Immediately above, the sky has the typical clearness of winter, but in the distance white masses of clouds traverse the scene. Near the school we find a number of frolicking, gambolling children throwing snowballs; the scene is full of movement and entirely natural: it reminds us of Pieter Breughel. The picture contains nothing which could be attributed to the painter's fancy, and the homes and human figures show no imported accessories. What we actually see are the typical Canadian settlers' homes of the period, the sleighs used in the country, and the people dressed in their authentic costumes. This picture, which is private property, but which we should like to see in the National Gallery, is a sincere document of settler life in Canada, and it tells us more about the life than we can learn from fat history books.

In 1856 Krieghoff painted *After the Ball*, which provides an amusing and faithful portrayal of social life during winter in Quebec. Any-

body interested in studying the life and customs of Quebec people during the Victorian period, will do well to study this picture with attention.

In 1854 Krieghoff and his small family started on a voyage which took them by way of England and Paris to his native country. What could have been his reason for the trip? Quebec fully appreciated his talent, but obviously European art and the talents of European artists, and French art in particular, were often topics of discussion. It seems that Budden was the first to suggest the voyage, since from a commercial viewpoint he saw certain advantages in Krieghoff's prolonged absence, and probably expected a favourable advance in his talent through the influence of foreign study. It is unknown whether the painter had the same expectations as Budden, but it is likely that he appreciated the value of Budden's arguments, and assumed that his voyage might increase his standing as an artist and increase the volume of his sales. Apart from all this, he felt that it would be well to have a personal contact with art dealers in London, with whom he had been in contact for some time in connection with the sale of his paintings. And finally, one can easily understand that he desired to visit the places of his uncertain early years.

The Krieghoff family remained in Paris about two months, and here Krieghoff sold his herbarium of Canadian plants, carefully collected over the course of the years. Apparently he was a very capable botanist. After arranging this sale, he immediately began to paint in the Louvre. He made copies of many masterpieces, but also produced several originals. The most impressive of his own works at that time is a picture of his wife dressed in Italian style, and presented as a peasant woman harvesting grapes.

There is not much information obtainable on their later visit to Germany. It seems that they visited Düsseldorf and other places further south. Krieghoff was not so fascinated by Europe that he contemplated settling there, as was feared by some of his friends, and after an absence of seven or eight months we find him back at his easel in Budden's home in Quebec. It is impossible to say whether or not the trip had matured Krieghoff's art and whether it was a deception or a gain. One thing, however, is certain: the

voyage had produced no change in direction from the road on which he had started in Longueuil. Schiller had written: "When the road is taken, the goal is reached"; it was very true for Krieghoff. The portrayal of regional Canadian scenes, mostly in a wintry landscape, remained his aim to the end of his life.

In his younger years Krieghoff had excellent teachers and a great eagerness to learn. We have already mentioned that he was a capable botanist and had succeeded in making a systematic collection of plants in accordance with scientific requirements. Furthermore, he was no stranger to the chemistry of colour, and although he used prepared paints he himself often prepared what he needed. The procedure he used remained his own professional secret. Many of his pictures, which have only recently been cleaned by taking off the layers of dust and soot, look as if they had been produced last week, so fresh are the colours. In isolated cases he made mistakes in his mixtures, and sometimes, over the course of the years, a clear red colour has darkened to a dull ochre, to the disadvantage of the picture's character. This, however, does provide proof that he experimented with his own colours.

Of the series of beautiful and impressive works produced after the return from Europe, the *Log Cabin of a Settler*, painted in 1856, and *Winter in Quebec* (1860) deserve special attention. The log cabin in the wintry landscape of the Laurentian Mountains is a real monument to the pioneering settler, who pitched his strength against the wilderness of the northern woods. From a valley on a higher level we look down on a vast perspective of woods covering the slopes of endless hills. Above, the sky is high, stormy and cloudy, and foreshadows the coming of spring. At the outer edge of the brown and green woods, in the foreground and to the left of the observer, the cabin made of roughly hewn logs stands in the snow in the yellow daylight. The brook on the right is still frozen. The settler's wife, a small child in her arms, stands at the door, whilst her husband unloads wood from the ox-drawn sleigh. In the snow in front of the house are a number of scattered tools, and the other children play nearby. The picture is a reproduction of the conditions of existence

of the settlers which obtained in the Canadian woods around the year 1850.

*Winter in Quebec* gives us a picture of a Canadian village in the same period, and in the same landscape. In the centre of the canvas you find the home-made, horse-drawn sleigh of the settler riding fast; three men are in it, wearing the colourful costumes of the period.

Krieghoff was not only active as a painter in Quebec, as has already been intimated. He was a member of a dramatic circle and of several other associations partly aesthetic and partly social. The tall, slender man, slightly grey already, was well liked; he was an accomplished dancer, a good talker, a capable hunter and a sportsman, and probably a congenial drinker as well. There were only very few old-fashioned and puritan families that failed to find the artist fully "acceptable" after having observed him in the Quebec streets with his never-changing velvet clothes and round beaver cap. Possibly these over-sensitive ears had also heard that although the artist was well aware of the value of money, and was continually trying to make it, yet he was quite capable of spending the income of many weeks of hard work at his easel, in a single night.

In 1858 his beloved wife passed away after a short illness during a visit to relatives in Longueuil. She died as quietly as she had lived with him during many years. The misfortune seems to have hit the artist much deeper than could be noticed by his friends. He was perhaps too sensitive to show his feelings, knowing that man is often too callous and egotistical to understand his fellow — of whose qualities Krieghoff himself had learned much during his lifetime. He bore his grief silently and outwardly appeared undisturbed. Even the most polished sophisticate, however, would not have been able to hide such a serious misfortune entirely. Krieghoff reacted by dedicating himself to his work as he had never done before. But memories of the kind helpmate during many years of hardship up to the Quebec period of success, haunted him and finally came to dominate his thoughts. His creative power and artistic intuition rapidly diminished. His loneliness increased when his daughter, for her second marriage, left him to take up residence in Chicago with

her husband, a Russian count. Later, in 1867, he accepted her invitation and went to Chicago himself. Once more, in 1871, he paid a short visit to Quebec. The following year, back in Chicago, he passed away suddenly.

A. Ch. DE GUTTENBERG.

# “Époque contemporaine” en histoire de l’Église

---

Quatre fascicules de l’*Histoire du Christianisme* de dom Charles Poulet nous furent remis pour recension : ceux où il entame l’époque contemporaine<sup>1</sup>. L’introduction suggère un problème qu’il sera peut-être utile de discuter ici, en peu de mots.

Les divisions de l’histoire de l’Église sont aussi variées que les historiens : c’est leur droit de disposer du matériel historique selon des cadres choisis, pourvu qu’ils puissent les justifier par des critères sérieux. Tout le problème est là : quels critères adopter ? Être parfaitement objectif en cette matière n’est pas un idéal possible. Personne, en effet, n’arrive à se dégager entièrement de certaines préoccupations ou tendances personnelles, à s’immobiliser assez haut pour embrasser d’un seul regard l’ensemble des vingt siècles de l’histoire du christianisme.

Que l’on parle de périodes (Hans von Schubert), d’axes centraux (E. Buonaiuti), de tournants (G. Kurth) ou d’époques (dom Ch. Poulet), cela a peu d’importance. Ce qui importe vraiment et que tous les historiens remarquent, c’est l’évolution sensible de l’Église — progrès ou recul — à certains moments de son histoire. Chacune de ces évolutions, selon son importance, annonce une nouvelle étape. Les principaux points de transition soulignés par les historiens de l’Église sont les suivants : la paix constantinienne, les invasions barbares, la chute de l’Empire romain d’Occident, la conversion de Clovis, le règne de Grégoire le Grand, les Mérovingiens, les Carolingiens, l’Empire germanique, la réforme grégorienne, la fin des luttes du Sacerdoce et de l’Empire, les papes d’Avignon, le conciliarisme, la Renaissance italienne, la révolte luthérienne, le concile de Trente, les guerres de religion, le rationalisme, la Révolution française, la perte des États

<sup>1</sup> *Histoire du Christianisme*, par Dom Charles POULET, bénédictin de Saint-Paul de Wisques, avec le concours de plusieurs collaborateurs, Paris, Beauchesne et Fils, *Époque contemporaine*, fasc. 27-30.

pontificaux, le règne de Léon XIII. Voilà autant de tournants de l'histoire de l'Église : les uns, plus raides que d'autres, introduisent des étapes plus décisives, plus vastes et, partant, supérieures.

Il est devenu classique, chez les historiens de l'Église, de diviser les vingt siècles de son histoire en quatre époques ou grandes périodes : l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes et l'époque contemporaine.

La première division, entre l'antiquité et le moyen âge, est justifiable par plusieurs raisons; elle n'est pas, tout de même, sans quelques inconvénients : qui l'adopte de façon absolue ne tient pas compte de l'orient, ne s'occupe que du critère « civilisations » et en néglige d'autres strictement religieux tels les critères « missions », « littérature », « hiérarchie », etc. Quoi qu'il en soit, l'influence chrétienne acquise par la civilisation occidentale, à un certain moment, autorise cette division. Comme le passage se fit progressivement, on est en droit, au surplus, d'hésiter sur la date de transition de l'antiquité au moyen âge.

Même hésitation à propos de la fin du moyen âge. Il est certain, toutefois, qu'il fut remplacé, à un moment donné dans le secteur occidental de l'Église, par une autre époque dite « moderne ». Une civilisation nouvelle apparut, une mentalité nouvelle, des tendances nouvelles, un esprit nouveau se firent jour, qui donnèrent à cette époque un caractère particulier et une figure propre que des faits nouveaux révélèrent.

Dom Ch. Poulet, dans son grand ouvrage, fait débiter le moyen âge sous les Carolingiens (sans nier les préparations antérieures) et le fait terminer au moment où Clément V s'établit à Avignon. Alors commencent les temps modernes qu'il fait durer environ quatre siècles. En effet, après tant d'historiens de l'Église, il juge à propos d'introduire une quatrième époque dite « contemporaine », entre les années 1680 et 1715.

L'originalité de l'auteur consiste ici à tenir compte de deux ouvrages importants, celui de Paul Hazard sur *La Crise de la Conscience européenne (1680-1715)* et celui de Daniel Mornet sur *Les Origines intellectuelles de la Révolution française (1715-1787)*. Il en a d'ailleurs été conscient pour écrire dans son introduction :

On pourrait s'étonner que nous ayons fait commencer au XVII<sup>e</sup> siècle l'époque contemporaine. Mais, avant d'exposer les effets, ne faut-il pas



remonter aux causes ? La crise de la conscience européenne s'ouvre entre 1680 et 1715, et déjà tout le XVIII<sup>e</sup> siècle est en germe chez Bayle et Fontenelle, qui sont des philosophes honteux. Quant à l'Angleterre, ses destinées religieuses se décident entre les deux Révolutions où sombre la dynastie des Stuarts. Il n'y a donc rien de paradoxal dans notre manière de faire<sup>2</sup>.

Notre étonnement n'est pas là où l'auteur craignait de le rencontrer. D'accord avec cette manière de faire, nous ne le sommes pas sur un autre point qu'elle présuppose. Que la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup> soient un temps de crise en Europe, c'est un fait sûr : en ce sens, c'est une période de transition. Le bouleversement de la conscience européenne entraîna un recul dans la foi en Dieu, dans l'attachement à l'Église, dans la reconnaissance de la primauté du surnaturel. Des manifestations anti-chrétiennes d'un caractère plus naturaliste et plus social apparaissent. « Quel contraste ! quel brusque passage ! » s'écriait Paul Hazard<sup>3</sup>. Sans doute, le contraste est d'autant plus grand que la période précédente était meilleure; le concile de Trente, en effet, avait si bien réformé, stimulé et guidé l'Église que son action bienfaitrice, jusqu'à ce moment, se fit sentir sur presque toute la société européenne. Époque bénie où la France évangélisa les terres de la Nouvelle-France.

Mais si l'on relie la contre-réforme et le XVII<sup>e</sup> siècle aux deux cent cinquante années qui précèdent, ils paraissent alors s'élever au-dessus du plan sur lequel se développent les temps modernes. Nés au début du XIV<sup>e</sup> siècle, ces temps modernes produisent, après deux siècles de fluctuations et de décadence, la révolte luthérienne qui, se propageant de proche en proche, divise bientôt l'Europe en deux camps. La réaction contre les maux qui minaient l'Église, sans dépendre entièrement de la menace protestante, fut aiguillonnée par elle. L'Église se reforma par l'intérieur; sa vitalité se répandit jusqu'aux confins du monde chrétien; ses fils ravivèrent leur foi et corrigèrent leurs mœurs. L'Église, toutefois, n'arriva pas à reprendre à l'erreur ceux qu'elle avait perdus : le protestantisme s'établit à demeure en Europe et continua d'être le type de l'insubordination de l'esprit moderne. Vinrent alors la crise de la conscience européenne et la Révolution française : le monde européen aurait-il maintenant évolué

<sup>2</sup> Fasc. 27, vii.

<sup>3</sup> *La Crise de la Conscience européenne (1680-1715)*, t. I, p. 1.

au point d'être entré dans une époque nouvelle ? Il ne semble pas, car les mêmes tendances caractéristiques des temps modernes demeurent, au contraire, pour ne produire que des fruits plus amers.

De même qu'au moyen âge il y eut des hauts et des bas, ainsi à l'époque moderne. Pour distinguer deux époques, il faut découvrir deux esprits, deux mentalités, deux civilisations différentes. Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, la civilisation religieuse de l'Europe est restée substantiellement la même; nous vivons encore en fonction des idées qui se développèrent pendant deux siècles, d'Occam à Luther, puis produisirent la brisure du monde occidental, furent ensuite mises en échec pour un temps, mais regermèrent bientôt au XVIII<sup>e</sup> siècle plus radicales, plus pernicieuses et plus dévastatrices. Paul Hazard écrit :

La hiérarchie, la discipline, l'ordre que l'autorité se charge d'assurer, les dogmes qui règlent fermement la vie : voilà ce qu'aimaient les hommes du dix-septième siècle. Les contraintes, l'autorité, les dogmes, voilà ce que détestent les hommes du dix-huitième siècle, leurs successeurs immédiats<sup>4</sup>.

Le XVII<sup>e</sup> siècle français est un grand siècle, malgré la survivance du gallicanisme et l'apparition du jansénisme, mais en dehors de la France ce sont les mêmes eaux troubles qui continuent de couler. Et le XVIII<sup>e</sup> siècle antipathique aux contraintes, à l'autorité et aux dogmes n'est pas entièrement original depuis Occam, Huss, Wiclef, les Bâlois, Luther, Calvin et Henri VIII.

Ce que nous mettons en question dans l'introduction d'une « Époque contemporaine » dans l'œuvre de dom Ch. Poulet, ce n'est donc pas de découvrir les causes de la Révolution française dans la crise des années 1680-1715, mais de ne pas remonter plus haut, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, et d'accepter, sans autre forme de procès, qu'une époque nouvelle commence. Il ne nous semble pas justifiable de distinguer, en histoire de l'Église, l'époque contemporaine des temps modernes, si ce n'est pour des fins pratiques qui faussent le jugement de l'historien et négligent les données objectives — les seules vraies — de l'histoire.

A propos des quatre fascicules qu'a déjà publiés l'auteur sur l'époque dite « Contemporaine », nous n'aurions qu'à répéter les louanges que lui ont méritées ses publications antérieures.

J.-R. LAURIN, o.m.i.,  
professeur à la Faculté de Théologie.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. I, p. 11

# Chronique universitaire

---

## ANNÉE MARIALE.

L'Université a ressenti une grande joie à la publication de l'encyclique *Fulgens Corona* par laquelle Pie XII annonça une année mariale en souvenir du centième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Il ne pouvait en être autrement, puisque l'Université est placée sous le patronage de la Vierge immaculée.

Pour marquer l'ouverture officielle de l'Année mariale, le R.P. Jean-Charles Laframboise, o.m.i., supérieur du Séminaire universitaire, a donné une conférence, le 6 décembre, sur *Le dogme de l'Immaculée Conception*.

Toujours afin de signaler ce grand événement catholique, plusieurs autres initiatives ont été prises. La *Revue* consacrera, durant l'Année mariale, quelques articles à l'Immaculée Conception et à la mariologie. Les cours spéciaux de théologie aux laïques porteront également cette année sur la mariologie. Enfin, le Centre catholique a décidé de donner une orientation mariale au feuillet de messe *Prie avec l'Église* et le Service de l'Homilétique offre des plans de prédication d'une neuvaine à l'Immaculée Conception, ainsi que des plans d'homélies mariales pour tous les dimanches de l'année. Certains diocèses ont déjà décidé d'utiliser, toute l'année durant, les plans de prédication mariale du Service de l'Homilétique.

## S.E. M<sup>sr</sup> ILDEBRANDO ANTONIUTTI, NONCE APOSTOLIQUE EN ESPAGNE.

Le Saint-Père vient de nommer M<sup>sr</sup> Ildebrando Antoniutti, délégué apostolique au Canada depuis 1938, nonce apostolique en Espagne. Ce n'est pas sans peine que l'Université voit partir ce grand ami et protecteur de l'œuvre universitaire tout entière et particulièrement du Séminaire universitaire. La joie fut grande au Séminaire, lorsque Son Excellence daigna venir célébrer la sainte messe et donner une causerie aux étudiants, quelques jours avant son départ.

L'Université se réjouit grandement de cette nouvelle marque de la confiance particulière du Saint-Siège en faveur de Son Excellence M<sup>sr</sup> Antoniutti et elle demande au ciel de répandre de nombreuses bénédictions sur les travaux apostoliques du nouveau Nonce en Espagne.

#### VISITE CARDINALICE.

Le 13 novembre, l'Université avait le grand honneur de recevoir Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal. Le T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur, présenta les étudiants à Son Éminence. Le cardinal voulut bien adresser la parole aux étudiants des diverses facultés, en leur exposant le rôle auquel ils sont appelés. « Le monde de demain, dit-il, sera ce que vous le ferez. Si vous êtes compétents, le monde que vous construirez sera meilleur qu'il l'est aujourd'hui. Lorsque vous aurez posé les fondements de la science humaine, vous devrez choisir une spécialité. Vous constaterez alors, si vous ne l'avez fait déjà, que les activités humaines sont coupées en d'innombrables sections. Le monde est, de nos jours, hyper-spécialisé : nous sommes obligés de l'admettre et de s'y plier. » Il exhorta enfin la jeunesse étudiante à se bien préparer à l'érection de la cité future.

#### NOUVEAU GRAND CHANCELIER.

Son Excellence M<sup>sr</sup> Marie-Joseph Lemieux, o.p., nouvel archevêque d'Ottawa et grand chancelier de l'Université, a célébré la messe du Saint-Esprit en l'église du Sacré-Cœur, le 3 octobre dernier. Immédiatement après la messe, Son Excellence fit sa première visite officielle à l'Université, où il eut l'occasion de rencontrer les étudiants et étudiantes de toutes les facultés, ainsi que le corps professoral. Le chancelier profita de cette occasion pour donner aux étudiants les conseils les plus appropriés au début de l'année scolaire.

#### FACULTÉ DE DROIT.

L'inauguration officielle de la nouvelle Faculté de Droit eut lieu le 17 septembre, dans la salle de la bibliothèque de la faculté. Vingt-six étudiants se sont inscrits en première année. C'est donc un début des plus encourageants. L'an prochain on pourra également recevoir les

étudiants qui se destinent au notariat; la législature de la province de Québec ayant amendé, le 18 décembre, la loi du notariat de manière à permettre aux étudiants de l'Université d'Ottawa d'être acceptés à la profession du notariat dans la province de Québec, tout comme les gradués des universités de la province.

#### LE T.R.P. RECTEUR.

En septembre dernier, le T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur, a été officiellement reçu membre du Conseil de la Vie française en Amérique, lors de la dix-septième session de cet organisme à Québec.

Aux fêtes du quatrième centenaire de l'Université Grégorienne de Rome, le T.R.P. Recteur était représenté par le R.P. Hervé Marcoux, o.m.i., ancien professeur à l'Université d'Ottawa.

#### CONGRÈS BIBLIQUE.

La Catholic Biblical Association of America a tenu sa seizième réunion annuelle au Séminaire universitaire, au cours du mois d'août. Voici comment le *Catholic Biblical Quarterly*, organe de la société, apprécie la réunion dans sa livraison d'octobre 1953 (p. 462) : « Many factors conspired to make the sixteenth General Meeting of the Association a highly memorable one. The attendance of active members was gratifying and perhaps constituted a record. Almost all the active members visiting Ottawa had the good fortune to reside in the fine and spacious St. Paul's Seminary of the University of Ottawa, where the sessions, except the public one, were held. All have good reason to remember the generous fraternal hospitality which was extended to all by the Rector of the Seminary, the Very Reverend Jean-Charles Laframboise, O.M.I., and the other Oblate Fathers. And the weather played its part too. »

Son Excellence M<sup>gr</sup> Maxime Tessier, vicaire capitulaire d'Ottawa, célébra la sainte messe au début du congrès et souhaita la bienvenue aux congressistes.

Une séance de récitation biblique, particulièrement bien réussie, fut offerte à la Salle académique, en présence de Son Excellence M<sup>gr</sup> Ildebrando Antoniutti, délégué apostolique, et du T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur.

A la fin du congrès, le R.P. Sebastiano Pagano, o.m.i., professeur d'exégèse de l'Ancien Testament à la Faculté de Théologie, fut élu président de l'Association. C'est la seconde fois que cet honneur revient à un professeur de la Faculté, puisque le R.P. Donat Poulet, o.m.i., en fut aussi le président il y a quelques années.

#### SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES.

Comme les années passées, la Société des Conférences offre une série de conférences particulièrement intéressantes. Nous en reproduisons ici les titres et le nom des conférenciers. R.P. Andrei Ouroussoff, s.j., de l'Institut Russe de l'Université Fordham, New-York : *L'Eglise catholique en face de la Russie*; M<sup>me</sup> Lucette Robert, journaliste, Montréal : *Pays de soleil*; M. Jean Mouton, conseiller culturel, Ambassade de France : *Charles DuBos*; M<sup>lle</sup> Pierre Lepage, bachelière en musique de l'Université Laval : *Récital de Piano*; M. Yvon Beaulne, du ministère des Affaires extérieures : *Politesse et politique*; M. Raymond Bériault, directeur des relations extérieures, Radio-Canada : *Le bouddhisme cambodgien*; M. Jean Bruchési, sous-ministre, Secrétariat de la Province de Québec : *Reflets de France, d'Espagne et du Portugal*; R.P. Étienne Gareau, o.m.i., professeur à l'Université d'Ottawa : *Les secrets des catacombes de Saint-Pierre de Rome*; M. Léon Trépanier, journaliste et publiciste, Montréal : *La bohème journalistique au siècle dernier*; M. Guy Boulizon, président de la Société des Écrivains pour la jeunesse, Montréal : *Le prêtre dans la littérature française*.

#### LA SOCIÉTÉ THOMISTE.

La Société thomiste a repris cette année ses soupers-causeries qui porteront sur la *Psychanalyse*. Les membres ont manifesté un grand enthousiasme lors des deux réunions de l'automne, tenues respectivement au Scolasticat Saint-Jean des RR.PP. Montfortains et au Scolasticat Saint-Joseph des RR.PP. Oblats.

A la première séance, le D<sup>r</sup> Victorin Voyer, professeur à la Faculté de Médecine, traita de *La valeur thérapeutique de la psychanalyse*. Le R.P. Henri Gratton, o.m.i., du Scolasticat Saint-Joseph et professeur à la Faculté de Philosophie, parla sur le sujet suivant : *L'apport scientifique le plus valable des psychanalyses d'hier et d'aujourd'hui*.

Le conseil de la Société pour l'année 1953-1954 est composé comme suit : président, le R.P. E. Hadd, s.m.m., supérieur du Scolasticat des RR.PP. Montfortains; vice-président, le R.P. G. Simard, o.m.i., de l'Université d'Ottawa; secrétaire, le R.P. Gaston Carrière, o.m.i., du Séminaire universitaire.

#### ÉCOLE DE MUSIQUE.

Pour marquer le cinquantième anniversaire de la parution du *Motu Proprio* de Pie X sur la musique sacrée, le Chœur Palestrina, sous la direction du R.P. Jules Martel, o.m.i., directeur de l'École de Musique, a donné un concert à Radio-Canada, le dimanche 22 novembre 1953.

Au début de décembre, le même chœur a donné un concert en l'église du Sacré-Cœur. On avait choisi pour la circonstance l'exécution d'une grande partie de la messe du pape Marcel. Les journaux de la capitale ont insisté sur la haute valeur artistique de cette audition et les félicitations qu'ils ont décernées au chœur et à son directeur étaient grandement méritées.

#### FACULTÉS ECCLÉSIASTIQUES.

La remise des diplômes aux étudiants des facultés de Théologie, de Droit canonique et de Philosophie eut lieu le 5 octobre, à l'occasion de l'ouverture officielle de l'année académique, en présence du T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur. Le R.P. Germain Lesage, o.m.i., professeur à la Faculté de Droit canonique, donna la *lectio brevis* sur *La nature du droit canonique*. Cent huit étudiants reçurent des diplômes.

Les facultés ecclésiastiques ont reçu cette année trois nouveaux professeurs. Les RR.PP. Jacques Lazure, o.m.i., et Bruno Cournoyer, o.m.i., professent à la Faculté de Philosophie, et le R.P. Aurélien Giguère, o.m.i., enseigne à la Faculté de Théologie.

Le R.P. Rosaire Bellemare, o.m.i., professeur à la Faculté de Théologie, passe l'année en Europe où il poursuit des études spéciales.

Plusieurs professeurs ont participé aux fêtes du quatrième centenaire de l'Université Grégorienne de Rome et prirent part au symposium : le R.P. Raymond Chaput, dans la section de droit canonique; les RR.PP. Alexandre Taché et Jacques Croteau, dans la

section de philosophie. Dans la section d'histoire ecclésiastique, le R.P. Rhéal Laurin a présenté un travail intitulé : *Le lieu du culte chrétien d'après les documents littéraires primitifs*.

#### FACULTÉ DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES.

L'Université a retenu les services du D<sup>r</sup> Pierre Gendron, pour l'organisation d'une Faculté des Sciences pures et appliquées. Les programmes devant être approuvés prochainement par le Sénat, nous en reparlerons dans la prochaine chronique.

#### RAYONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

##### DANS LE DOMAINE DE LA PSYCHOLOGIE ET DE L'ÉDUCATION.

Le rayonnement de l'Université, par ses publications techniques, peut facilement passer inaperçu en raison du peu de publicité qui accompagne pareil travail. De plus, parmi les œuvres préparées par les Éditions de l'Université, il en est tout un groupe qui mérite une mention spéciale: les tests psychologiques.

En décembre 1952, les Éditions achevaient dix ans de travail dans ce domaine. La liste de ces instruments psychologiques, ainsi que le nombre de copies vendues, se trouvent classifiés dans le tableau suivant.

#### *La vente des tests.*

TITRES	MANUELS <sup>1</sup>	TESTS
Allport-Vernon-Shevenell	648	21.171
Bell-Ottawa	677	22.751
Bernreuter-Ottawa	676	16.055
Brown-Ottawa	561	29.458
Documents personnels <sup>2</sup>	118	14.325
Échelles de classement	—	4.050
Otis-Ottawa	1.642	301.415
S-E-A Mathématiques	—	9.575
S-L-P Lecture	—	9.600
Stenquist-Ottawa	21	2.500
TOTAUX	4.343	430.900

<sup>1</sup> Les sept manuels ont été écrits par le R.P. Raymond-H. Shevenell.

<sup>2</sup> « Goûts et Aspirations », « Goûts professionnels », « Goûts scolaires », « Dans Dix Ans », « Mes Cauchemars », « Mes Loisirs ».



Ce rapport est déjà imposant et ces chiffres sont d'autant plus significatifs qu'ils représentent une réaction spontanée de la part des consommateurs; aucune autorité, scolaire ou autre, n'a imposé ces tests à ses sujets. Seules leur valeur et leur utilité reconnues leur ont valu cette distribution; d'autant plus qu'ils ne manquent pas de compétiteurs dans le domaine.

Ces tests ont été préparés par les membres de l'Institut de Psychologie, surtout par son chef le R.P. R.-H. Shevenell, o.m.i., et publiés par les Éditions de l'Université, surtout par leur directeur, le R.P. Léopold Lanctôt, o.m.i. La préparation de bons tests exige des soins particuliers de la part des éditeurs autant que des techniciens qui en échafaudent la base expérimentale; c'est grâce à la coopération facile entre ces deux départements de l'Université, ainsi qu'aux soins méticuleux de leurs ouvriers, que nos tests ont si bien réussi.

La deuxième décade (1953-1962) promet d'être plus fructueuse encore, puisque ces mêmes ouvriers ont encore d'autres fers au feu, en particulier l'Échelle d'intelligence *Ottawa-Wechsler*, et l'*Examen pour le Personnel* des industries et des maisons de commerce.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.

# Bibliographie

## Comptes rendus bibliographiques

G. BUYSCHAERT. — *Israël et le Judaïsme dans l'Ancien Orient*. Bruges, Éditions Ch. Beyaert, 1953. 22 cm., 390 p. (Collection « Renaissance et Tradition ».)

Deux attitudes également répréhensibles sont à éviter au sujet des Livres saints : certains catholiques se méfient un peu trop de la raison humaine et ne voient dans la Bible qu'un mystère divin qui s'adresse à la foi seule ; d'autres se laissent souvent aller à une hyper-critique qui n'est pas très éloignée du modernisme. L'encyclique *Divino afflante Spiritu* a rectifié ces deux attitudes. Le pape Pie XII y a recommandé l'étude objective de la lettre et des textes, sous la lumière de la foi ; mais il a rappelé aussi que la Bible est le livre d'une histoire qui se déroule dans le temps et dans l'espace et que, comme tel, il doit être traité selon les lois propres à ce genre. Le peuple d'Israël n'a pas été isolé du monde en vue de l'expérience unique qui devait s'accomplir en lui ; pour comprendre son histoire, il est donc souverainement important de la situer, à la lumière de l'archéologie et de l'histoire de l'ancien Orient, dans le cadre où elle s'est déroulée.

En se conformant à ces directives de Pie XII, M. Buyschaert a voulu présenter aux fidèles cultivés une histoire d'Israël qui se situe à mi-chemin des travaux d'érudition des savants professionnels et des ouvrages de vulgarisation ; les uns ne s'adressent qu'à un cercle restreint d'initiés, les autres, pour atteindre le grand public, ont le désavantage d'une trop grande simplification.

L'auteur a d'abord décrit autour d'Israël le milieu historique : l'Égypte, le monde sémitique et leurs civilisations. Il a mis ensuite au point la connaissance que nous avons de l'Ancien Testament, puis fait la synthèse de l'histoire du peuple élu, des Patriarches à la conquête romaine. L'ouvrage se termine par une étude de l'héritage d'Israël dans le judaïsme, de l'œuvre des derniers prophètes, des Sages et des auteurs d'apocalypses, étude qui montre le progrès toujours plus précis de l'espérance messianique au seuil de l'ère chrétienne.

Patrice CORRIVEAU, o.m.i.

\* \* \*

A. HAMMAN, o.f.m. — *Prières des Premiers Chrétiens*. Paris, Librairie Arthème Fayard [1952]. 19 cm., 477 p. et une carte. (Textes pour l'histoire sacrée choisis et présentés par Daniel-Rops.)

Le riche ensemble de prières antiques que présente le P. Hamman ne pouvait former qu'un beau livre. L'*Introduction* de M. Daniel-Rops manifeste la pénétration et les bonnes manières littéraires, caractéristiques de l'auteur de l'*Histoire de l'Église du Christ*. Le choix des prières et les introductions spéciales appartiennent au P. Hamman.

Ce recueil nous conduit par un itinéraire passionnant. L'intelligence n'est pas seule réjouie : le cœur, l'élan vers Dieu, le sens de l'Église, l'attachement au Christ

y trouvent leur aliment. Y a-t-il spectacle plus touchant que celui de ces premiers chrétiens, si près du Sauveur par le temps et l'amour, faisant monter vers le Père leurs pieuses aspirations, leurs cris d'espoir très simples, très purs et aussi très vigoureux ? Mais leurs prières élançées, toutes droites vers le Ciel, gardent contact avec la terre. Pour ces chrétiens traqués, en proie aux angoisses des dénonciations et du tribunal, livrés au feu, au fer, aux dents des bêtes, la prière a l'aspect d'une brume matinale : elle s'élève à partir du sol. La vie de chaque jour les retient à cause de sa vocation qui l'attire vers l'Éternel. Les chrétiens des premiers siècles prient sur l'huile, les olives, le fromage ; ils prient pour les malades, les catéchumènes, l'évêque ; ils prient diversement selon les fêtes, les jours et les heures ; il y a la prière à dire quand on se couche et la prière du vieillard qui va bientôt mourir ; certaines prières sont inscrites sur les papyrus et les tessons, d'autres sont gravées dans la pierre, la plupart conservées dans des recueils et des ouvrages de spiritualité.

Rien de plus émouvant que ce pèlerinage à travers les premiers siècles chrétiens en quête de prières privées et liturgiques. Notre âge peut s'en inspirer avec profit. Voilà donc un beau livre que ces *Prières des Premiers Chrétiens* : un livre qui aide à méditer et à prier.

J.-R. LAURIN, o.m.i.

\* \* \*

FRANÇOIS BOURASSA, s.j. — *La Virginité chrétienne*. Montréal, L'Immaculée-Conception, 1952. 20 cm., 174 p.

Le 15 septembre 1952, le Souverain Pontife s'élevait avec force contre ceux qui « n'ont plus un mot d'appréciation ou de louange pour la virginité vouée au Christ ; qui, depuis des années, malgré les avertissements de l'Église et contre sa pensée, accordent au mariage une préférence de principes sur la virginité ». Ce grave avertissement souligne l'importance d'études doctrinales sérieuses sur le sujet. Le livre du P. Bourassa est un de ces ouvrages. L'auteur précise qu'il n'envisage pas la simple abstention du mariage, mais bien la virginité considérée « concrètement dans l'économie de la rédemption suivant laquelle Dieu a décrété de donner à l'humanité sa consommation en Jésus-Christ, dans le Christ et l'Église » (p. 11). Puis il présente le résultat de ses recherches sous une forme didactique ; sans cesse il recourt à la tradition des Pères de l'Église et à la doctrine de saint Thomas. Il ne craint pas de faire ressortir d'abord les vraies grandeurs du mariage pour ensuite en exposer les imperfections et de là considérer l'excellence de la virginité. La réfutation des objections qu'un faux humanisme chrétien fait contre la virginité est présentée avec tous les soins que leur subtilité mérite. *La Virginité chrétienne* ranimera l'idéal de perfection qui a tendance à s'éteindre chez bon nombre de ceux qui sont en contact avec l'esprit du monde.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

GERTRUDE MATHIEU. — *Messages aux Malades*. Montréal, Éditions du Lévrier, 1952. 19 cm., 95 p.

Ces messages aux malades ont pour but de leur faciliter la résignation et de les convaincre que leur maladie ne doit pas être stérile, mais peut se transformer en apostolat. De très belles prières terminent chaque chapitre. Écrites avec sympathie et esprit surnaturel, ces pages ne manqueront pas d'encourager ceux auxquels elles sont adressées. Tous, c'est-à-dire ceux qui sont malades actuellement et ceux qui le seront plus tard, auront avantage à lire et méditer cet excellent volume.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

GUY DE BRETAGNE, o.m.i. — *Pastorale catéchétique*. Paris, Desclée De Brouwer, 1953. 23 cm., 394 p.

Ce traité, qui a fait l'objet d'un cours donné à l'Institut de Missiologie de l'Université d'Ottawa, s'adresse surtout aux professeurs de séminaire, dont la tâche est de former des prêtres qui soient bons catéchistes eux-mêmes et qui puissent en préparer d'autres. Ce n'est pas un compendium de recettes faciles et toutes faites, bien qu'il y soit question naturellement des méthodes pédagogiques, mais un traité de pastorale qui aidera à éveiller le sens de l'adaptation intelligente et apostolique et à faire saisir l'immense responsabilité du ministère du catéchisme.

L'ouvrage se divise en deux traités : la catéchistique, qui porte sur tout ce qui concerne les problèmes d'initiation à la vie chrétienne, et la catéchétique, qui est cette partie de la théologie pastorale qui a pour but la formation des catéchistes. Cette seconde partie considère : 1° les principes de la pédagogie sacrée et l'art de la formation religieuse (mystagogie); 2° l'objet du Message divin et son adaptation graduée aux auditeurs de trois à dix-huit ans (kérygmaticque); 3° les principes et les méthodes d'enseignement (didactique sacrée); 4° l'organisation de cet enseignement, c'est-à-dire l'institution disciplinaire pour l'initiation à la vie chrétienne et la formation du milieu favorable (catéchuménat).

Une connaissance même approfondie de la théologie spéculative, soit dogmatique, soit morale, ne saurait tenir lieu de théologie pastorale, et l'étude sérieuse d'un manuel comme celui-ci contribuera grandement à la formation intégrale de prêtres qui sachent bien enseigner le catéchisme, ce qui est une de leurs fonctions les plus importantes pour le développement et la préservation de la foi dans un monde en partie déchristianisé. Évidemment, il leur faudra, en plus, le zèle et l'amour de Dieu et des âmes; mais, pour que leur apostolat soit efficace dans ce travail d'éducation surnaturelle, la bonne volonté ne suffit pas, encore leur faut-il posséder la technique pour adapter et communiquer leur savoir et pour ne pas s'en tenir au seul travail d'instruction, mais pour voir à la formation du sens moral et au développement des vertus, ainsi que d'une mentalité chrétienne chez leurs élèves et leurs ouailles.

Nous ne connaissons pas, pour la formation catéchistique, d'ouvrage qui soit plus clair, plus complet, plus à la page et plus méthodique que celui-ci. Ce devrait être le livre de chevet de tout prêtre, soit curé, vicaire, professeur ou missionnaire, qui s'intéresse à l'apostolat du catéchisme, et aussi, osons-nous espérer, le manuel de classe de tout séminariste ou scolastique dont la formation ne serait guère achevée aujourd'hui sans une parfaite connaissance de la *Pastorale catéchétique*.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

J. COLOMB, p.s.s. — *La doctrine de vie au catéchisme*. I. *Vie nouvelle et nouveau royaume*. Paris, Desclée & C<sup>o</sup>, 1952. 20,5 cm., 236 p.

M. l'abbé Joseph Colomb, sulpicien et directeur-adjoint de l'enseignement religieux du diocèse de Lyon, a déjà publié plusieurs volumes de *Catéchisme progressif*, ainsi que des *Guides du Catéchiste* et des ouvrages sur l'enseignement religieux. Le présent volume, qui est le livre du maître correspondant au *Catéchisme progressif* n° 3 (pour enfants de onze-douze ans), est le premier d'une série devant faire suite aux trois volumes intitulés *Aux Sources du Catéchisme*, qui ont trait à l'histoire sainte et à la liturgie.

Dans une admirable préface, l'auteur expose les caractères que doit avoir aujourd'hui l'enseignement du catéchisme pour être efficace, pour que l'élément

rationnel de la doctrine soit toujours au service de sa réalité mystique; pour que la doctrine soit message de vie et oriente vers la plénitude de la vie spirituelle, et pour que l'enfant non seulement comprenne la vérité, mais en vive effectivement. Cet enseignement en fonction de l'expérience religieuse des enfants et ayant pour but de les initier à un christianisme vécu, l'auteur en donne une magnifique illustration dans cet ouvrage sur le dogme, où il est question de notre âme spirituelle et de ses relations avec Dieu, de sa nouvelle naissance et du nouveau royaume. Sous ces en-têtes, presque tous les articles du Credo y passent. Ce ne sont pas des leçons toutes faites; mais l'essentiel de la matière y est, avec des notes pédagogiques et aussi des notes philosophiques et théologiques, qui aideront les maîtres à se mieux préparer. Outre les notes et les schémas, il y a aussi, dans chaque chapitre, des suggestions d'exercices et de lectures à faire.

Parmi les nombreux livres de catéchisme qui ont paru depuis une quinzaine d'années et qui tous favorisent la méthode active, ce manuel à l'usage des maîtres mérite une attention spéciale.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

Chanoine J. BOYER. — *Éducation progressive du Chrétien. II. L'Initiation chrétienne des Petits. Venez Seigneur. Pour vous, Seigneur.* Paris, Éditions de l'École, 1952, 1953. 110, 118, 16 p.

Dans la collection « Éducation progressive du chrétien », préparée sous la direction de M. le chanoine Boyer, trois fascicules déjà parus se rapportent à l'éveil religieux du *tout-petit*. Pour faire suite à ce premier groupe, trois autres brochures qui se complètent l'une l'autre viennent de paraître à l'adresse des *petits*. *L'Initiation chrétienne des Petits* est destinée aux maîtres. Elle comprend, en plus d'une partie théorique, une section pratique où sont donnés l'explication et le texte du livre de l'enfant, ainsi que des références au cahier de dessins. — *Venez Seigneur*, le livre de l'enfant, est abondamment illustré et d'une présentation typographique agréable. Il fournit au petit toutes les prières usuelles et un missel à sa portée. Le petit carnet *Pour vous, Seigneur* est un album à dessin préparé afin de prolonger l'effet des leçons en suscitant l'activité de l'enfant. Ces trois fascicules se recommandent d'eux-mêmes à l'attention des éducateurs chargés de la préparation à la première confession, à la confirmation et à la première communion.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

PAUL GALTIER, s.j. — *De Pœnitentia. Tractatus dogmatico-historicus.* Editio nova. Romæ, Apud Ædes Pont. Universitatis Gregorianæ, 1950. vii-575 p.

PAUL GALTIER, s.j. — *Aux Origines du Sacrement de Pénitence.* Romæ, Apud Ædes Pont. Univ. Greg., 1951. xi-221 p. (*Analecta Gregoriana*, vol. LIV, Series Facultatis Theologicæ, Sectio A, n. 6.)

Parmi les historiens contemporains de la littérature chrétienne primitive, le P. Galtier est l'un des plus méritants. Sur l'épineux problème de la pénitence, il est un maître écouté et sûr : depuis qu'il a renouvelé les études en ce domaine, il ne lui est plus permis d'écrire que l'« École » leur manifeste peu d'intérêt.

Les historiens allemands avaient scruté cette obscure question, la France connaissait les savantes recherches d'E. Vacandard, de J. Tixeront et d'A. d'Alès; le P. Galtier ajoute des œuvres qui feront époque par leur valeur propre et par l'intérêt qu'elles suscitent. Le traité *De Pœnitentia*, les ouvrages intitulés *Le Pêché*

et la Pénitence et *L'Église et la Rémission des Péchés aux premiers Siècles* lui avaient acquis une enviable autorité, surtout dans les questions de théologie positive. La réédition du *De Pœnitentia* revu et complété, et surtout la publication de l'ouvrage *Aux origines du Sacrement de Pénitence* honorent leur auteur en liant définitivement son nom à la question, délicate entre toutes, du sacrement de pénitence. Les théologiens doivent consulter ces ouvrages et en faire leur profit, comme le fait le P. Emmanuel Doronzo, o.m.i., dans son grand traité dogmatique *De Pœnitentia*.

Le *De Pœnitentia* du P. Galtier est déjà connu; son ouvrage sur les origines du sacrement de pénitence est, au contraire, tout à fait neuf. L'auteur essaie de découvrir le point de départ de cette institution qui, plus tard, se nommera le sacrement de pénitence, il en recherche les premières traces avant le Christ, surtout chez les Juifs, et poursuit ensuite son enquête dans les écrits du Nouveau Testament et des premiers Pères jusqu'aux abords du III<sup>e</sup> siècle.

L'analyse minutieuse appliquée à chaque source, le soin apporté à faire voir l'évolution de la pratique pénitentielle, même la longue discussion sur la date de la *Didascalie* des Apôtres donnent à ce dernier ouvrage une grande valeur et une importance que les critiques ont déjà signalée à plusieurs reprises.

J.-R. LAURIN, o.m.i.

\* \* \*

P. FERNESOLE. — *Pie X. Essai historique*. I. *De Riese au Vatican*. II. *Du Vatican à la gloire du Bernin*. Paris, Lethielleux, 1952 et 1953. 22 cm., 252 et 538 p.

La mort d'un grand homme suscite bien souvent l'éclosion de légendes qui, tout en honorant celui qui en est l'objet, dépassent les bornes de la justice et nuisent à la mémoire de leur héros. Le petit curé de campagne qui, au commencement de notre siècle, devint pontife suprême de l'Église du Christ, n'avait pas échappé à cette loi. Mais, à l'heure présente, l'homme nous apparaît plus grand en réalité que dans la légende, et l'ouvrage de P. Fernesole aura contribué largement à faire rayonner dans toute sa lumière cette grande figure de notre histoire.

Dans son introduction, l'auteur nous avise qu'il n'a pas tenté d'écrire l'histoire de Pie X, mais seulement de faire un essai historique. Se basant sur des faits irrécusables et des actes authentiques auxquels il ajoute des notations psychologiques, P. Fernesole reconstitue le message de ce grand pontife, message « dont la portée et l'immortelle actualité ressortent des textes et des actes eux-mêmes ».

Ainsi prévenu, le lecteur s'explique facilement la disproportion qui existe entre les deux volumes; le second, en effet, traite de tout le pontificat et nous présente les principaux aspects de cette œuvre pontificale immense et variée. L'auteur a puisé aux sources les plus directes et les plus sûres et a si bien tiré parti des documents qu'à la lecture de son ouvrage la figure du Bienheureux Pie X nous apparaît plus belle, plus grande, plus imposante et plus attirante que jamais.

Mais nous ne pouvons pas ne pas signaler une omission qui nous surprend et nous attriste quelque peu. Dans son exposé des origines de l'encyclique *Pascendi*, P. Fernesole ne mentionne pas même une fois le nom du P. Joseph Lemius, o.m.i., parmi ceux à qui on pourrait en attribuer la rédaction. Cependant, le chanoine J. Rivière avait publié, dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique* de l'Institut catholique de Toulouse, livraison d'avril-septembre 1946, un article intitulé : *Qui rédigea l'encyclique Pascendi?* établissant que le P. Lemius a rédigé la partie

doctrinale de ce document. Le 5 décembre de la même année, dans *l'Ami du Clergé*, L. Cristiani, après avoir analysé et commenté cet article, tirait la conclusion suivante : « Bref, nous pouvons tenir pour acquis à l'histoire ce point précis : le rédacteur de la partie doctrinale du célèbre document contre le modernisme est le P. Joseph Lemius. » Comment l'auteur a-t-il pu ignorer ce nom en cette affaire ? C'est vraiment inexplicable.

Ceci, toutefois, n'est qu'un détail. L'ouvrage de P. Fernessole est intéressant, instructif, révélateur, on pourra même le trouver captivant; il montre bien que Pie X fut un des plus grands papes dont le Christ ait doté son Église depuis le commencement.

P. C.

\* \* \*

*L'attività della Santa Sede nel 1952.* [Città del Vaticano], Tipografia Poliglotta Vaticana, [1953]. 24 cm., 393 p., xxx pl.

Depuis quelques années, le Vatican publie, de façon non officielle, « la synthèse de ce qui a été fait par les Congrégations, Offices et Tribunaux de la Curie romaine et par les organismes dépendant du Saint-Siège ». Ce volume annuel est des plus instructifs et des plus intéressants.

Les catholiques ont intérêt à connaître cette activité vraiment surhumaine du pape et des divers services romains pour acquérir un nouveau motif d'attachement à leur Église; les non-catholiques trouveront aussi dans cet ouvrage des lumières et des informations sur l'œuvre de l'Église catholique qui ne manqueront pas de les instruire et de leur faire aimer une institution d'une telle force et d'un dévouement semblable uniquement utilisé au bien de la société.

Comme le dit si bien la préface de l'ouvrage, « le Saint-Père est au faite de l'activité du Saint-Siège, il en est le suprême modérateur et promoteur. Outre les directives qu'il donne aux Dicastères ecclésiastiques, outre le gouvernement et la discipline de la vie multiforme de l'Église, l'auguste pontife déploie une activité personnelle prodigieuse : qu'il suffise de mentionner les 530.000 pèlerins reçus en audience, les discours et radio-messages prononcés au cours de l'année. Il est toujours présent par la parole, le conseil, l'aide, partout où il s'agit des droits de Dieu, de la défense de l'Église, du bien des âmes. »

Le présent volume suit le plan de ses prédécesseurs en donnant tout d'abord une chronique des événements de l'année et énumérant les activités de la curie romaine et des divers organismes du Vatican.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.

\* \* \*

EDWARD L. HESTON, c.s.c. — *Comment le Pape gouverne l'Église.* Traduit de l'américain par Albert MONTPLAISIR, c.s.c. Montréal, Fides, 1950. 21 cm., 193 p.

Comme l'écrivait récemment la revue américaine *Time*, « aucun gouvernement séculier, aucune autre Église n'est comparable à la vaste organisation de l'Église catholique ».

C'est cette merveilleuse organisation que le P. Heston, procureur général de la Congrégation de Sainte-Croix et commissaire (consulteur) de la Sacrée Congrégation des Sacrements, nous fait découvrir, dans un style simple et précis. Les différents offices du Vatican y sont brièvement étudiés dans leur origine, leur développement et leur état actuel.

\* \* \*

F. P.

ALFRED LE RENARD. — *L'Orient et sa Tradition*. Paris, Éditions Dervy, 1952. 22 cm., 221 p.

Sous ce titre, l'auteur présente une synthèse, faite d'après les textes sacrés, des points essentiels des grandes religions de l'Asie. Les orientalistes se sont attaqués depuis longtemps à l'étude de ces religions, mais leurs savants ouvrages ne sont pas à la portée du profane. Le livre de A. Le Renard a le grand mérite de dresser en quelque sorte le bilan de l'effort immense de la pensée religieuse de l'Asie, et ce bilan constitue une leçon d'humilité pour ce monde occidental qui s'est toujours cru bien supérieur à l'autre : à la fin du deuxième millénaire avant Jésus-Christ, les penseurs de l'Inde se posaient déjà les grands problèmes de métaphysique, et ils y apportaient une solution qui valait bien celle qu'élaborèrent les philosophes grecs plusieurs siècles après; la supériorité de l'Occident lui vient surtout de ce qu'il a bénéficié de la Révélation et il n'y a aucun mérite; la déchristianisation actuelle fait assez bien voir dans quel épais matérialisme peut s'enliser notre civilisation en l'absence de la Révélation.

L'auteur termine son étude par une conclusion qui mérite d'être méditée : « Après avoir interrogé les plus antiques traditions, nous constatons que l'âme humaine réclame inconsciemment une religion surnaturelle. » Il n'a pas cru nécessaire de mentionner que cette religion surnaturelle est le christianisme; peut-être a-t-il fait confiance au lecteur pour en mesurer par lui-même la transcendance.

Patrice CORRIVEAU, o.m.i.

\* \* \*

JEAN-LOUIS SEURIN. — *La Structure interne des Partis politiques américains*. Paris, Armand Collin, 1953. 24 cm., 272 p. (Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, n° 42.)

On ne peut concevoir la démocratie sans les partis politiques; il semble qu'ils créent véritablement l'État démocratique contemporain. C'est l'impression qui se dégage des quelques études que la collection « Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques » a consacrées aux partis et aux élections. Dans le quarante-deuxième cahier, M J.-L. Seurin donne les résultats de l'enquête qu'il a faite aux États-Unis sur ce sujet. Il existe en langue anglaise un certain nombre de bons ouvrages sur cette question, mais il n'aurait pas suffi de les traduire pour faire connaître aux Français, et aussi aux étrangers en général, la vie politique des États-Unis; ces livres sont destinés à des lecteurs américains, et ils supposent connus une masse de faits qui leur sont familiers, mais qui sont à peu près ignorés du lecteur étranger. L'ouvrage de M. Seurin donne ces détails indispensables et il en omet d'autres qui n'intéressent que les Américains; il a, de plus, le mérite d'être le résultat de la consultation d'une documentation considérable et de recherches poursuivies sur place pendant une année.

C'est au niveau des États que procède l'enquête de M. Seurin, parce qu'il estime que le parti national se réduit à un fantôme en dehors des conventions nationales. Une introduction générale expose le développement de l'organisation de parti aux États-Unis. La première partie de l'ouvrage est consacrée au *Cercle extérieur*, ou au groupe de partisans engagés dans la politique à titre non professionnel; la seconde partie traite du *Cercle intérieur*, c'est-à-dire du noyau oligarchique des dirigeants dont l'activité est professionnelle. En conclusion, l'auteur fait remarquer qu'en raison de la désertion massive des électeurs, une oligarchie sans responsabilité exerce le pouvoir politique; bien que les lois électorales donnent aux électeurs les



armes nécessaires pour lutter contre cette oligarchie, ils ne s'en servent que rarement et trop tard. La démocratie, comme la liberté, est un bien que l'on doit payer d'un grand prix.

Patrice CORRIVEAU, o.m.i.

\* \* \*

J.-LÉOPOLD GAGNER. — *Duvernay et la Saint-Jean-Baptiste*. Montréal, Éditions Chantecler, 1952. 19 cm., 52 p.

L'auteur rappelle plusieurs incidents, qui eurent lieu « avant la Rébellion de « 37 » et « au temps de Lafontaine » et qui amenèrent Ludger Duvernay à fonder l'association nationale des Canadiens français, connue sous le nom de « la Saint-Jean-Baptiste » et ayant pour but d'assurer notre survivance ethnique.

H. S.

\* \* \*

LÉOPOLD TAILLON, c.s.c. — *Au Service de la Culture française en Acadie*. Montréal, Fides, 1952. 26 cm., 160 p.

Le Frère Taillon, directeur de l'École d'Éducation de l'Université Saint-Joseph, fait l'histoire des cours d'été donnés aux institutrices bilingues du Nouveau-Brunswick, depuis 1938. Il y est question des pourparlers qui ont abouti, en 1948, à l'affiliation de ces cours au ministère de l'Éducation. C'était la reconnaissance officielle du fait français en Acadie.

Depuis une quinzaine d'années, plus de mille trois cents élèves ont suivi ces cours qui, avec l'approbation du gouvernement provincial, octroient des brevets permanents de première et de seconde classe, des brevets de « high school », des baccalauréats en éducation et aussi des certificats de spécialiste élémentaire et secondaire.

L'auteur décrit les sujets d'études au programme et donne une liste impressionnante des pédagogues compétents qui ont prêté leur concours au personnel de l'Université Saint-Joseph, laquelle accomplit en Acadie un magnifique travail de survivance française, semblable, quoi qu'en disent certains, à l'œuvre de l'Université d'Ottawa en Ontario.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

GAÉTAN VALOIS. — *Minutes retrouvées*. Montréal, Fides, 1953. 21 cm., 230 p.

*Minutes retrouvées* appartient à un genre littéraire peu facile à définir. C'est l'ouvrage d'un notaire à l'âme sincère et aux élans poétiques qui, avant de voir s'éteindre ses jours, a fait lui-même sa propre sélection de morceaux choisis pour y revivre, en nous les communiquant, les profondes émotions de sa vie et les splendeurs d'un coin du pays où il a exercé sa profession. D'une plume alerte non dépourvue de charme, G. Valois nous présente un choix personnel des plus variés de glanures exhumées de ses cartons ou tirées de ses souvenirs. Dans une foule d'événements amusants croqués sur le vif transparait le naturel des gens simples et rustiques de son temps. Il se fait tour à tour raconteur, moraliste, héros ou victime, philosophe et même étymologiste. Le présent ouvrage plaira aux notaires et aux autres. A ceux qui savent goûter l'humour, il procurera un sain délassement.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

LAURENT TREMBLAY, o.m.i. — *Marchand de Québec*. Montréal, Les Missionnaires O.M.I., 1950. 64 p.

LAURENT TREMBLAY, o.m.i. — *Dialogues entre Vifs*. Montréal, Les Missionnaires O.M.I., 1950. 96 p.

Le R.P. Tremblay est à la fois prédicateur et écrivain et, quand il s'adonne au genre dramatique, ce n'est pas en dilettante, mais pour continuer de prêcher.

*Marchand de Québec* est une pièce historique en quatre actes, qui rappelle de façon émouvante la carrière du brave chrétien que fut M. Zéphyrin Paquet.

*Dialogues entre Vifs* est une collection de huit sketches, chacun portant une leçon morale.

Ces pièces, sans aucune prétention littéraire et dans le goût populaire, sont appelées à faire beaucoup de bien.

H. S.

\* \* \*

ÉMILE NELLIGAN. — *Poésies complètes*. Montréal, Fides, 1952. 21,5 cm., 332 p.

Depuis un demi-siècle, voilà cinq fois que l'on réédite les poésies d'Émile Nelligan, dont la carrière littéraire ne dura que de 1896 à 1899, c'est-à-dire entre les âges de seize et dix-neuf ans du poète. Ce dernier détail nous fait nous émerveiller sur sa précocité.

La présente édition, la définitive, due à M. Luc Lacoursière, professeur à l'Université Laval, contient des renseignements biographiques et des notes qui aideront à mieux apprécier l'œuvre étonnante de Nelligan et à nous le rendre bien sympathique.

H. S.

\* \* \*

JEAN BOUSQUET, o.p. — *Le Diable apparaît à Saint-Tristan*. Montréal, Éditions du Lévrier, 1952. 19 cm., 189 p.

Cet ouvrage, comme son prédécesseur *Les Tribulations du Curé de Saint-Tristan*, est un journal romancé. C'est dire qu'il relate une foule de faits divers plutôt décousus et de menus incidents de la vie quotidienne. Le titre nous porterait à croire qu'il s'agit d'un ouvrage à la Don Camillo ou comme ceux de Bernanos; mais il n'en est rien. Ce n'est pas un roman à thèse ou une histoire suivie, mais simplement une série de petits contes édifiants, qui révèlent l'ingéniosité, le dévouement, la bonté et la bonne humeur du « curé de Saint-Tristan », et qui décrivent toutes les activités pastorales de ce personnage fictif, ses conseils aux parents, ses observations psychologiques, ses leçons de catéchisme et d'histoire naturelle, etc.

L'auteur ne vise pas à la profondeur ou aux considérations spéculatives, mais se contente de nous offrir un livre amusant, de lecture facile et profitable.

H. S.

Avec l'autorisation de l'Ordinaire et des Supérieurs.

# *L'éducation physique dans le développement intégral de la personnalité*

(suite\*)

---

## III. — VERS L'ÉDUCATION PHYSIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL DE LA PERSONNALITÉ.

### B. L'ÉDUCATION PHYSIQUE DANS L'HUMANISME INTÉGRAL.

Il faut une doctrine; tant que vous ne l'aurez pas, vous continuerez de courir après une chimère.  
(Georges HÉBERT.)

Une œuvre homogène, fût-elle médiocre, fera plus pour le développement de la race que cent efforts éblouissants, mais disparates.  
(P. CHAILLEY-BERT <sup>239</sup>.)

Les exercices physiques ne sont que les outils de l'éducation.

(La Ligue française d'E.P.)

Le mouvement de l'éducation physique au service du développement intégral et harmonieux de la personnalité va s'élever au-dessus des conceptions partisans d'écoles, de courants, de personnalités, de nationalités, de races, de continents; on va « conjuguer les efforts communs sous l'égide de *principes généraux* adoptables et applicables aux conditions spéciales de chaque pays <sup>240</sup> », on vise à élaborer une doctrine homogène à la portée de tous qui, à l'instar du fil d'Ariane, ferait sortir l'éducation physique contemporaine du labyrinthe, du chaos des divers systèmes opposés et la guiderait vers les sommets de l'humanisme

\* Voir *Revue de l'Université d'Ottawa*, avril-juin 1953, p. 131-156; octobre-décembre 1953, p. 441-472.

<sup>239</sup> Directeur de l'Institut d'Éducation physique de l'Université de Paris.

<sup>240</sup> H. DE GENST, *Histoire de l'Éducation physique. Temps modernes et grands courants contemporains*, Bruxelles, A. De Bœck, 1949, p. 427.

nouveau, de l'humanisme véritablement mondial et intégral, sous l'égide duquel les divers peuples du globe pourraient librement coopérer, s'enrichir mutuellement en réalisant ainsi le principe de l'unité dans la diversité.

C'est dans cet esprit de synthèse doctrinale que H. de Genst a essayé d'ébaucher la *Charte de l'Éducation physique* et publié son *Décatalogue* <sup>241</sup>.

Le XX<sup>e</sup> siècle fait des efforts énormes pour aboutir à la synthèse doctrinale dont parlent Georges Hébert, P. Chailley-Bert, P. Seurin <sup>242</sup> et les autres.

La Ligue française d'Éducation physique, en proclamant dans son historique *Manifeste* (1948) la nécessité urgente d'une unité de doctrine, condamne l'exclusivisme, ainsi que l'éclectisme de toutes sortes et met l'accent sur la totalité des buts éducatifs à atteindre comme le point de départ vers la solution du problème :

a) Cette unité [dit le *Manifeste*] ne peut se réaliser que dans une formule large (c'est-à-dire exclusive)...

b) A ce point de vue, nous soulignons l'erreur d'un éclectisme réalisé par un « mélange » des techniques qui est souvent une destruction de la technique.

*La technique reste pour nous déterminée, et avec précision, par le but principal à atteindre.*

Nous reconnaissons ainsi, à chaque technique, des buts spécifiques...

*Nous ferons toujours notre choix en fonction des buts que l'on se propose d'atteindre* <sup>243</sup>.

Voici le point doctrinal culminant dans la proclamation la plus récente de la Ligue :

Et ce qui importe du point de vue éducatif, ce n'est pas de préparer directement à tel ou tel geste sportif ou pratique, mais de développer par ce moyen les qualités générales d'ordre physique et moral.

Les exercices physiques ne sont que les *outils* de l'éducation <sup>244</sup>.

Les buts et les conceptions de la Ligue française d'Éducation physique sont précisés, d'une façon magistrale, par P. Seurin dans sa

<sup>241</sup> *Ibidem*.

<sup>242</sup> P. SEURIN, HAURE-PLACÉ, SÈRE, MARCHAND, *Vers une Education physique méthodique. Principes généraux, progressions par périodes, terminologie*, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1949, p. 12-20.

<sup>243</sup> P. SEURIN, HAURE-PLACÉ, SÈRE, MARCHAND, *op. cit.*, p. 21.

<sup>244</sup> P. SEURIN, *La Ligue française d'Éducation physique. Ses buts, son action, ses conceptions*, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1953, p. 14.

conférence prononcée au III<sup>e</sup> Congrès mondial d'Éducation physique à Istamboul, du 2 au 9 août 1953 :

L'éducation physique doit être considérée comme un moyen de l'éducation générale... Nous devons concevoir un *humanisme de l'E.P.*, utilisation de l'exercice physique qui, tout en contribuant à bâtir des corps solides, résistants et adroits, prépare cette intégration dans le milieu social, puis cette spiritualisation qui font l'homme véritable, l'être vivant qui se distingue des autres animaux par son intelligence et ses conceptions morales...

Tout entraînement et toute éducation par l'exercice physique doivent être conçus dans ces buts élevés. *Et c'est bien en fonction de ces buts qu'il convient de discuter de l'utilité des différentes formes d'exercices*<sup>245</sup>.

La conception complète de l'éducation physique — ainsi que l'alliance si désirée entre les jeux, la gymnastique, les sports, et l'éducation physique préventive et corrective — présuppose la conception complète de l'éducation générale et la conception complète de l'homme.

L'alliance entre les jeux, la gymnastique, les sports et l'éducation physique préventive et corrective n'est pas possible sans l'intégration de l'éducation physique dans l'éducation générale et l'humanisme complet.

Voilà pourquoi les auteurs comme Jesse Feiring Williams, Agnes R. Wayman, Delbert Oberteuffer, vont révolutionner la façon d'écrire les manuels d'éducation physique. Notamment, avant de parler de l'éducation physique et de ses diverses formes — les jeux, la gymnastique, les sports — on essaie de donner une analyse des fondements biologiques, psychologiques, sociologiques de la personnalité humaine<sup>246</sup>, du concept de l'intégration<sup>247</sup> et des fins de l'éducation générale<sup>248</sup>. « L'éducation physique doit apporter une contribution distincte à l'éducation générale et ses fins doivent s'harmoniser avec celles de l'éducation générale<sup>249</sup>. » J. F. Williams fait ressortir le fait que les sciences modernes, « la physiologie, la psychologie et la philosophie ne

<sup>245</sup> P. SEURIN, *L'éducation physique à l'école avec « Gymnastique » (exercice construit ou de forme définie) pour les garçons de 6 à 19 ans*, dans *L'Homme sain*, octobre 1953, p. 285.

<sup>246</sup> J. F. WILLIAMS, *The Principles of Physical Education*, 5<sup>th</sup> ed., Philadelphia & London, W. B. Saunders, 1950, p. 5-155.

<sup>247</sup> D. OBERTEUFFER, *Physical Education*, New York, Harper & Brothers, 1951, p. 44-124.

<sup>248</sup> Agnes R. WAYMAN, *Education Through Physical Education*, 3<sup>rd</sup> ed. thoroughly revised, Philadelphia, Lea & Febiger, 1934, p. 28-30.

<sup>249</sup> A. R. WAYMAN, *op. cit.*, p. 30.

toléreront plus la fin étroite de l'éducation physique, dévouée aux valeurs biologiques exclusivement <sup>250</sup> ».

De même, Clifford Lee Brownell et E. Patricia Hagman, avant de traiter des objectifs de l'éducation physique, nous donnent une analyse pénétrante des divers niveaux des objectifs de l'éducation générale, tout en mettant en évidence le fait que l'éducation ne devrait pas être considérée comme une fin en elle-même <sup>251</sup>, mais, au contraire, comme un des moyens au service de la personnalité humaine.

De plus en plus, il devient clair que la conception complète de l'éducation physique présuppose la conception complète de l'homme, de la vie et de l'éducation générale. Le problème de l'homme ! voilà le point névralgique de tous les problèmes pédagogiques de notre âge atomique.

Nous avons une quantité de pédagogies partielles, opposées l'une à l'autre; mais, malheureusement, jusqu'à présent, nous n'avons pas de pédagogie intégrale, parce que nos sciences pédagogiques se basent sur des concepts fragmentaires, mutilés, monoculaires, de l'homme, de son origine, de sa nature et de sa destinée.

Notre âge atomique est la victime « du retard des sciences de la vie sur celles de la matière. Seule, une connaissance beaucoup plus profonde de nous-mêmes peut apporter un remède à ce mal... En vérité, depuis que les conditions naturelles de l'existence ont été supprimées par la civilisation moderne, la science de l'homme est devenue la plus nécessaire de toutes les sciences <sup>252</sup>. »

On a fait une véritable vivisection de l'être humain :

L'être humain malade a été divisé en petites régions. Chaque région a son spécialiste. Quand celui-ci se consacre, dès le début de sa carrière, à une partie minuscule du corps, il reste tellement ignorant du reste qu'il n'est pas capable de bien connaître cette partie. Un phénomène analogue se produit chez les éducateurs, les prêtres, les économistes et les sociologistes qui ont négligé de s'initier à une connaissance générale de l'homme, avant de se limiter à leur champ particulier. L'éminence même d'un spécialiste le rend plus dangereux <sup>253</sup>...

<sup>250</sup> J. F. WILLIAMS, *op. cit.*, p. 247.

<sup>251</sup> C. Lee BROWNELL and E. Patricia HAGMAN, *Physical Education. Foundations and Principles*, New York, McGraw-Hill, 1951, p. 158-190.

<sup>252</sup> Alexis CARREL, *L'Homme cet Inconnu*, Paris, Plon, 1935, p. 32.

<sup>253</sup> Alexis CARREL, *op. cit.*, p. 52-53.

On a complètement oublié que l'être humain constitue un tout organique et indissoluble.

Aucune maladie ne reste strictement confinée à un seul organe. C'est la vieille conception anatomique de l'être vivant qui a conduit les médecins à faire de chaque maladie une spécialité. Seuls, ceux qui connaissent l'homme à la fois dans ses parties et dans son ensemble, sous son triple aspect anatomique, physiologique et mental, peuvent le comprendre quand il est malade <sup>254</sup>.

Depuis la Renaissance, a commencé la crise de la conscience occidentale qui peut être caractérisée comme la « *marche graduelle vers la matière* <sup>255</sup> ». Simultanément, avec le glissement vers le matérialisme le plus grossier et le triomphe de la technologie, la prétendue « recherche », basée exclusivement sur l'analyse, l'accumulation des faits, la statistique, est devenue l'idole du « progrès scientifique », tandis que l'esprit créateur de la synthèse et de l'intégration va disparaître complètement de l'horizon de notre âge atomique, comme les derniers vestiges de « l'âge des ténèbres » (« The Dark Ages » !) et de la « sèche scolastique »... On oublie que l'analyse, d'une part, et la synthèse, d'autre part, se présupposent, se complètent, se supportent mutuellement et sont en étroite interdépendance; la synthèse sans l'analyse est comparable à un être boîteux, privé du sens de l'immédiat et du partiel, alors que l'analyse sans la synthèse est semblable à un être aveugle, privé de la vision et du sens du médiat et de l'ensemble, du tout. Par conséquent, analyse et synthèse doivent coexister et s'entraider pour nous conduire ainsi à la connaissance complète de l'homme et de la vie.

Associer l'analyse et la synthèse, c'est promouvoir le véritable progrès de la science, en tournant les regards vers le concret, le partiel, le visible, ainsi que vers l'abstrait, le général, l'universel, l'invisible. Dissocier l'analyse et la synthèse, c'est détruire les fondements, couper les racines du véritable progrès scientifique et de la véritable connaissance de l'homme, en creusant un gouffre béant entre le concret et l'abstrait, le particulier et le général, le singulier et l'universel, le corporel et le spirituel, la cause et l'effet, le visible et l'invisible, le créé

<sup>254</sup> Alexis CARREL, *op. cit.*, p. 132.

<sup>255</sup> Lire John M. MACPARTLAND, *The March Toward Matter*, New York, Philosophical Library.

et l'incrédé. *Sans l'esprit de synthèse, pas de science véritable de l'homme, pas de connaissance complète de nous-mêmes !*

L'humanité doit aujourd'hui concentrer son attention sur elle-même et sur les causes de son incapacité morale et intellectuelle... Ce ne sont pas les sciences mécaniques, physiques et chimiques qui nous apporteront la moralité, l'intelligence, la santé, l'équilibre nerveux, la sécurité et la paix.

Il faut que notre curiosité prenne une autre route que celle où elle est engagée aujourd'hui. Elle doit se diriger du physique et du physiologique vers le mental et le spirituel. Jusqu'à présent, les sciences qui s'occupent des êtres humains ont limité leur activité à certains aspects de leur sujet. Elles n'ont pas réussi à se soustraire à l'influence du dualisme cartésien. Elles ont été dominées par le mécanisme. En physiologie, en hygiène, en médecine, aussi bien que dans l'étude de la pédagogie ou de l'économie politique et sociale, l'attention des chercheurs a été attirée surtout par l'aspect organique, humoral et intellectuel de l'homme. Elle ne s'est pas arrêtée à sa forme affective et morale, à sa vie intérieure, à son caractère, à ses besoins esthétiques et religieux, au substratum commun des phénomènes organiques et psychologiques, aux relations profondes de l'individu et de son milieu mental et spirituel. C'est donc un changement radical d'orientation qui est indispensable. Ce changement demande, à la fois, des spécialistes consacrés aux sciences particulières qui se sont partagé notre corps et notre esprit, et des savants capables de réunir dans des vues d'ensemble les découvertes des spécialistes. *La science nouvelle doit progresser, par un double effort d'analyse et de synthèse, vers une conception de l'homme à la fois assez complète et assez simple pour servir de base à notre action* <sup>256</sup>.

Voilà pourquoi le D<sup>r</sup> Alexis Carrel défend la nécessité de la synthèse pour la science complète de l'homme et de l'éducation.

Certes, les spécialistes sont nécessaires. La science ne peut pas progresser sans eux. Mais l'application à l'homme, du résultat de leurs efforts demande la synthèse préalable des données éparses de l'analyse...

Les synthèses dont nous avons besoin pour le progrès de la connaissance de nous-mêmes doivent s'élaborer dans un cerveau unique. Aujourd'hui, les données accumulées par les spécialistes demeurent inutilisables. Car personne ne coordonne les notions acquises et n'envisage l'être humain dans son ensemble. Nous possédons beaucoup de travailleurs scientifiques, mais très peu de vrais savants... Les esprits larges et forts sont plus rares que les esprits précis et étroits...

Un travail original sans importance est considéré comme ayant une valeur supérieure à la connaissance approfondie de toute une science. Les présidents d'universités et leurs conseillers ne comprennent pas que les esprits synthétiques sont aussi indispensables que les esprits analytiques. Si la supériorité de ce type intellectuel était reconnue et si on favorisait son développement, les spécialistes cesseraient d'être dangereux. Car la signification des parties dans la construction de l'ensemble pourrait être justement évaluée <sup>256a</sup>.

<sup>256</sup> Alexis CARREL, *op. cit.*, p. 48-49.

<sup>256a</sup> Alexis CARREL, *op. cit.*, p. 53-55.



Voilà pourquoi des pédagogues de premier rang, comme Nicholas Murray Butler <sup>257</sup> (1862-1947), ancien président de l'Université Columbia, Edward A. Fitzpatrick <sup>258</sup> (1884- ), illustre porte-parole de la pédagogie catholique aux États-Unis, William C. Bagley, Bernard Iddings Bell <sup>259</sup>, ont élevé la voix contre le déterminisme pédagogique, causé par la dictature exclusive de la recherche statistique et du prétendu esprit « progressif » dans l'éducation.

Aujourd'hui, dit Alexis Carrel, l'éducation, l'hygiène, la religion, la construction des villes, l'organisation politique, sociale et économique de la société sont confiées à des gens qui connaissent un seul aspect de l'homme <sup>260</sup>.

La psychologie de notre âge atomique est devenue la science de l'âme et de l'homme sans le concept de l'âme et de l'homme <sup>261</sup>.

Car nous ne nous sommes appliqués qu'à l'acquisition de concepts fragmentaires. Notre analyse a d'abord brisé la continuité de l'homme et du milieu cosmique et social. Ensuite elle a séparé l'âme et le corps. Le corps a été divisé en organes, cellules et liquides. Au cours de cette dissection, l'esprit a disparu... L'homme est beaucoup plus que la somme de données analytiques, et *la solution des grands problèmes de la civilisation*

<sup>257</sup> N. M. BUTLER, *Report, President of Columbia University (1909)* : « There are those now busily instructing the public who seem to believe that it would be valuable to know the relative kilowatt power of a course in Latin prose composition and one in modern history. They display a nervous anxiety to measure the institutional voltage and to know the relative cost per capita of teaching Greek and anthropology. They appear to think that if only they can have access to treasurers' reports and registrars' statistics and rearrange them in some new and occult fashion, like men on a chess board, higher education will at once be reformed and rise to new planes of achievement. These are the delusions of the mechanically-minded. They are related to the fancies of the devotee of perpetual motion and they shut out from sane contemplation the desperately human problem of education. »

<sup>258</sup> E. A. FITZPATRICK, *Philosophy of Education*, Milwaukee, The Bruce Publishing Company, 1953 : « I believe that we must return to a philosophy of education for the aims, purposes, and values which can give the pedagogical mechanisms meaning. It is to it rather than to the science of education that we must look for our goals, our objectives, for a defense against the widespread errors which the "corporals of statistical research" are spreading, for a correction of the determinism of our educational Calvinism born of tests and measurements. »

<sup>259</sup> B. I. BELL, *Crisis in Education, A Challenge to American Complacency*, New York, McGraw-Hill, p. 9-10 : « Nor is being progressive inevitably virtuous or always shrewd. Sometimes progress is toward death. The mammoths of old time progressed. From century to century they became ever bigger and better armored. It was the progress that led to their extinction. They progressed until they could no longer handle themselves quickly, readily; and then a lot of funny little creatures, our semihuman ancestors, put the big brutes out of existence forever... We believe, in short, that America is progressing toward uneducation, toward the prevention of education, toward injury to growing human beings, toward grave danger to cultural stability... »

<sup>260</sup> Alexis CARREL, *op. cit.*, p. 345.

<sup>261</sup> Alexis CARREL, *op. cit.*, p. 186 : « La psychologie attend son Claude Bernard ou son Pasteur. Elle est dans l'état de la chirurgie à l'époque où les chirurgiens étaient des barbiers, de la chimie avant Lavoisier, au moment des alchimistes. »

Voir M. VINOT, *Pédagogie de l'éducation physique de formation*, dans *Cahiers de la Ligue française de l'Éducation physique*, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1946, p. 1.

dépend de la connaissance, non seulement des aspects de l'homme, mais de l'homme tout entier : en un mot, d'une véritable science de l'homme <sup>262</sup>.

De ce qui précède, il ressort clairement qu'on ne peut pas parler de « l'éducation de l'homme tout entier par le physique », de la place de l'éducation physique dans le développement intégral et harmonieux de la personnalité ou de « l'intégration de l'éducation physique dans l'éducation générale », sans avoir clarifié le problème le plus central : *Qu'est-ce que l'homme, l'humanisme intégral ? Qu'est-ce que le développement intégral et harmonieux de l'homme ?* La réponse à cette question nous servira de clef pour réconcilier les divers points de vue opposés et aboutir ainsi à la synthèse des buts et des moyens de l'éducation physique.

Au XX<sup>e</sup> siècle, l'étude de « l'homme inconnu » et de la personnalité humaine, dans ses divers aspects, a été poussée par les nombreux travaux de penseurs pédagogues, psychologues d'envergure tels que : A. Eymieux <sup>263</sup>, Fr. W. Fœrster <sup>264</sup>, F. Niebergall <sup>265</sup>, G. Kerschensteiner <sup>266</sup>, E. Spranger <sup>267</sup>, William Stern <sup>268</sup>, E. Kretschmer <sup>269</sup>, R. Collin <sup>270</sup>, H. Prinzhorn <sup>271</sup>, G. Thibon <sup>272</sup>, F. Kuenkel <sup>273</sup>, R. Allers <sup>274</sup>, K. Lewin <sup>275</sup>, G. H. Allport <sup>276</sup>, R. Biot <sup>277</sup>, H. A. Murray <sup>278</sup>,

<sup>262</sup> Alexis CARREL, *op. cit.*

<sup>263</sup> A. EYMIEUX, *Le Gouvernement de soi-même*, 1905.

<sup>264</sup> F. W. FÖRSTER, *Schule und Charakter* (L'école et le caractère), Zuerich, 2<sup>e</sup> éd., 1907.

<sup>265</sup> F. NIEBERGALL, *Person und Persoenlichkeit* (Personne et personnalité), Leipzig, Quelle & Meyer, 1911.

<sup>266</sup> G. KERSCHENSTEINER, *Charakterbegriff und Charaktererziehung* (Le concept et la formation du caractère), Leipzig, Teubner, 1912.

<sup>267</sup> E. SPRANGER, *Lebensformen* (Les formes de la vie), 1914.

<sup>268</sup> William STERN, *Die menschliche Persoenlichkeit* (La personnalité humaine), Leipzig, J. A. Barth, 1918.

<sup>269</sup> E. KRETSCHMER, *Koerperbau und Charakter* (La structure du corps et le caractère), 1921.

<sup>270</sup> R. COLLIN, *Physique et Métaphysique de la Vie*, Paris, Doin, 1925.

<sup>271</sup> H. PRINZHORN, *Krisis der Psycho-Analyse* (Crise de la psychanalyse), Leipzig, Der Neue Geist Verlag, 1928; *Persoenlichkeitspsychologie* (La psychologie de la personnalité), Leipzig, 1932.

<sup>272</sup> G. THIBON, *La Science du Caractère*, Bruges, Desclée, 1933.

<sup>273</sup> F. KUENKEL, *Charakter, Krisis und Weltanschauung* (Le caractère, la crise et la vision du monde), Leipzig, 1935.

<sup>274</sup> R. ALLERS, *Werden der sittlichen Person. Wesen und Erziehung des Charakters* (La genèse de la personne morale. L'essence et la formation du caractère), Freiburg i. Br., Herder, 4<sup>e</sup> éd., 1935.

<sup>275</sup> K. LEWIN, *A Dynamic Theory of Personality*, New York, McGraw-Hill, 1935.

<sup>276</sup> G. H. ALLPORT, *Personality. A Psychological Interpretation*, New York, H. Holt, 1937.

<sup>277</sup> R. BIOT, *Le Corps et l'Âme*, Collection « Présences », Paris, Plon, 1938.

<sup>278</sup> H. A. MURRAY, *Explorations in Personality*, New York, Oxford University Press, 1938.

Ph. Lersch<sup>279</sup>, C. G. Jung<sup>280</sup>, E. Rothacker<sup>281</sup>, R. Guardini<sup>282</sup>, W. H. Sheldon<sup>283</sup>, R. Le Senne<sup>284</sup>, A. Stocker<sup>285</sup>, E. Mounier<sup>286</sup>, J. Eysenck<sup>287</sup>, G. Murphy<sup>288</sup>, Cl. Kluckhohn<sup>289</sup>, M. Verdun<sup>290</sup>, A. Le Gall<sup>291</sup>, A. Wellek<sup>292</sup>, F. Anselme<sup>293</sup>.

<sup>279</sup> Ph. LERSCH, *Der Aufbau des Charakters* (La structure du caractère), Leipzig, 1938.

<sup>280</sup> C. G. JUNG, *The Integration of Personality*, New York, Rinehart, 1939.

<sup>281</sup> E. ROTHACKER, *Die Schichten der Persönlichkeit* (Les niveaux de la personnalité), 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1940.

<sup>282</sup> R. GUARDINI, *Welt und Person* (L'univers et l'homme), Wuerzburg, Werkbund Verlag, 1940.

<sup>283</sup> W. H. SHELDON and S. S. STEVENS, *The Varieties of Temperament*, Harper & Bros., 1942.

<sup>284</sup> R. LE SENNE, *Traité du Caractère*, Paris, Presses universitaires de France, 1945.

<sup>285</sup> A. STOCKER, *Etudes sur la Psychologie de la Personne*, 2<sup>e</sup> éd., Saint-Maurice, Œuvre Saint-Augustin, 1946.

<sup>286</sup> E. MOUNIER, *Traité du Caractère*, Paris, Ed. du Seuil, 2<sup>e</sup> éd., 1947; *Le personnalisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1950.

<sup>287</sup> J. EYSENCK, *Dimensions of Personality*, London, 1947.

<sup>288</sup> G. MURPHY, *Personality. A Biosocial Approach*, New York, Harper & Bros., 1947.

<sup>289</sup> Cl. KLUCKHOHN and H. A. MURRAY, *Personality in Nature, Society and Culture*, New York, A. A. Knopf, 1948.

<sup>290</sup> M. VERDUN, *Le Caractère et ses Corrélations*, Paris, J.-B. Ballière, 1950.

<sup>291</sup> A. LE GALL, *Caractère des Enfants et des Adolescents*, Paris, Presses universitaires de France, 1950.

<sup>292</sup> A. WELLEK, *Polarität im Aufbau des Charakters* (La polarité dans la structure du caractère), Bern, A. Franke-Verlag, 1950.

<sup>293</sup> F. ANSELME, *Etude et Formation des Caractères*, Namur, La Procure, 1952. Lire aussi : F. AVELING, *Personality and Will*, New York, Appleton-Century, 1931; G. H. BETTS, *Foundations of Character and Personality*, Indianapolis, Bobbs-Merrill, 1937; BOULOUD, *Le Caractère*, Presses universitaires de France, 1948; W. C. BOWER, *Character Through Creative Experience*, Chicago, The University of Chicago Press, 1930; W. BROWN, *Personality and Religion*, London, 1946; R. B. CATTELL, *Description and Measurement of Personality*, New York, Yonkers World Book, 1946; H. FOSDICK, *On Being a Person*, New York, Harper & Bros., 1943; H. GAUDIC, *Persoenlichkeit* (La personnalité), Leipzig, Quelle & Meyer, 1923; C. M. HARSCH and H. G. SCHRICKEL, *Personality*, New York, Ronald, 1950; E. R. HULL, *The Formation of Character*, St. Louis, Herder, 1922; L. LINTON, *The Cultural Background of Personality*, New York, 1945; Charles E. MAYLAN, *Freud's tragischer Komplex. Eine Analyse der Psychoanalyse* (Le complexe tragique de Freud. Une analyse de la psychanalyse), Muenchen, Reinhardt, 1929; R. MUELLER-FREIENFELS, *Persoenlichkeit und Weltanschauung* (La personnalité et la vision du monde), Leipzig, Teubner, 1919-1923; J. A. O'BRIEN, *Character Formation*, New York, The Paulist Press, 1942; G. PALMADE, *La caractérologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1952; S. J. PLANT, *Personality and the Cultural Pattern*, New York, Commonwealth Fund, 1937; M. PULVER, *Person, Charakter, Schicksal* (La personne, le caractère, le destin), Zuerich, Orelli Fuessli, 1944; C. H. RATSCHOW, *Die Einheit der Person* (L'unité de la personne), Halle, 1938; RORSCHACH, *Psychodiagnostik* (Le psychodiagnostic), 4<sup>e</sup> éd., Bern, 1941; F. SAWICKI, *Das Problem der Persoenlichkeit und des Uebermenschen* (Le problème de la personnalité et du surhomme), Paderborn, Schöningh, 1909; H. A. SCHMITZ, *Die Persoenlichkeitsdiagnose* (Le diagnostic de la personnalité), Leipzig, 1942; E. SCHNEIDER, *Person und Charakter* (La personne et le caractère), Leipzig, 1943; R. STAGNER, *Psychology of Personality*, 2<sup>nd</sup> ed., New York, McGraw-Hill, 1948; R. THIELE, *Person und Charakter* (La personne et le caractère), Leipzig, 1940; L. P. THORPE, *Psychological Foundations of Personality*, New York, McGraw-Hill, 1938; N. THUMB, *Der Aufbau der Persoenlichkeit* (La structure de la personnalité), Wien, 1942; J. TOULEMONDE, *La Caractérologie*, Paris, Payot, 1951; K. YOUNG, *Personality and Problems of Adjustment*, New York, Appleton-Century-Crofts, 1945.

Hélas ! jusqu'à présent, il y a peu d'éducateurs qui, en utilisant les derniers résultats des sciences contemporaines de l'homme et de la personnalité humaine, entreprennent de montrer, d'une façon systématique et exhaustive, la place et le rôle de l'éducation physique, ainsi que de ses quatre formes principales — les *jeux*, la *gymnastique*, les *sports*, la *rééducation corporelle* — dans le développement intégral et harmonieux de l'être humain. Parmi les pionniers audacieux il faut mentionner : Carl Diem <sup>294</sup>, K. H. van Schagen <sup>295</sup>, le chanoine J. Dermine <sup>296</sup>, le R.P. Victor Poucel <sup>297</sup>, J. G. Thulin <sup>298</sup>.

Comme nous l'avons déjà vu, l'œuvre magistrale <sup>299</sup> de P. Seurin — l'illustre vice-président de la Ligue française d'Éducation physique, directeur de la revue *L'Homme sain*, — une des autorités internationales dans l'éducation physique, mérite à cet égard notre attention et notre reconnaissance particulières.

L'éducation physique [dit le chanoine J. Dermine] ne peut se concevoir qu'en fonction de l'éducation intégrale de l'homme; elle obéit à ses lois fondamentales, elle implique donc de toute nécessité une conception générale de la nature humaine, une philosophie de l'homme, une notion bien nette des relations qui existent entre l'âme et le corps, dans le développement et l'exercice de leurs fonctions respectives <sup>300</sup>.

La situation est déplorable ! Jusqu'à présent, c'est-à-dire jusqu'à la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'éducation physique n'était qu'un appendice aux programmes de nos écoles primaires, secondaires et

<sup>294</sup> C. DIEM, *Persoenlichkeit und Koerpererziehung* (La personnalité et l'éducation physique), dans *Beitraege zur Turn-und Sportwissenschaft*, Heft 7, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1925.

<sup>295</sup> K. H. VAN SCHAGEN, *Le Rôle de l'Education physique dans le Développement de la Personnalité*, Paris, Alcan, 1933.

<sup>296</sup> J. DERMINE, *La Place de l'Education physique dans l'Education chrétienne; L'Education chrétienne de la Personnalité*, 1933.

<sup>297</sup> R.P. V. POUCEL, *Plaidoyer pour le Corps*, Préface de Paul CLAUDEL, 2<sup>e</sup> éd., Le Puy, Editions Xavier Mappus, 1944.

<sup>298</sup> J. G. THULIN, *The Aims and Methods of Swedish Gymnastics of Present Day*, Lund, Sydsvenska Gymnastik-Institutet, 1953. Lire aussi : A. DYROFF, *Die Vergeistigung der Leibesuebungen* (La spiritualisation de l'éducation physique), Leipzig, 1927; P. JÆCK, *Gesamterziehung und koerperliche Leistungsfahigkeit* (L'éducation entière et l'efficiency corporelle), Langensalza, 1928; E. MATTHIAS, *Vom Sinn der Leibesuebungen* (Le sens de l'éducation physique), Muenchen, 1928; F. BERGER, *Koerpererziehung als Menschenbildung* (L'éducation physique comme formation de l'homme), Langensalza, 1931.

<sup>299</sup> P. SEURIN et AL., *Vers une Education physique méthodique*, 2 vols, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1949 et 1951. — P. SEURIN, *L'Education physique et l'Ecole*, Collection Ph. Tissié, Bordeaux, Imprimerie René Samie, 1946.

<sup>300</sup> Cité par Max MARTIN, *L'Athlète chrétien, Comment le former : Force-pureté-dignité-sérénité*, Bruxelles, 1944, p. 22.

supérieures, au lieu d'être une partie intégrante de l'éducation complète de l'humanisme intégral.

Aussi longtemps que la science de l'éducation physique ne sera pas inspirée et guidée par le concept clair, précis, complet de l'homme et de l'idéal éducatif, tous nos efforts les plus nobles pour aboutir à la synthèse des buts et des moyens, pour réconcilier les quatre mouvements opposés dont nous avons parlé plus haut, pour trouver la place de l'éducation physique dans le développement intégral de la personnalité, ainsi que pour sauver les sports modernes des déviations multiples, resteront sans aucun fruit.

Nous avons absolument besoin d'une révolution copernicienne dans notre pensée pédagogique. Et c'est le concept aristotélico-thomiste de l'homme et de la vie qui va servir de point de départ, de point d'Archimède pour inaugurer la révolution copernicienne pacifique dans les esprits des savants et des pédagogues du XX<sup>e</sup> siècle et des siècles suivants.

Nous assistons à l'aube de la résurrection et de la renaissance de l'aristotélisme et du thomisme, même sans en être bien conscients. Le triomphe de la prétendue médecine psychosomatique n'est, en réalité, que la victoire complète, définitive de la conception aristotélico-thomiste, c'est-à-dire de la conception *hylémorphique* de la personnalité, sur les diverses conceptions fragmentaires, mutilées, tronquées (monistes, dualistes, trichotomistes, gestaltistes, totalistes) de l'homme et de la vie.

On oublie qu'Aristote, vingt siècles avant F. Bacon, a fait ressortir la valeur de l'induction et a réalisé, dans son œuvre monumentale, l'alliance parfaite entre l'induction et la déduction, l'analyse et la synthèse.

On oublie souvent que la fameuse formule de la philosophie aristotélico-thomiste : *Nihil est in intellectu quod non prius in sensu*<sup>301</sup>, est faussement attribuée aux pédagogies modernes comme John Locke ou Comenius<sup>302</sup>.

On oublie aussi que les principes angulaires de la didactique contemporaine — l'impression, la conception, l'expression, l'intégration,

<sup>301</sup> Voir ARISTOTE, *Analytica Posteriora*, I, 18.

<sup>302</sup> Voir William A. KELLY, *Educational Psychology*, 3<sup>rd</sup> ed., Milwaukee, Bruce Publishing, 1949, p. 51.

— ou les principales méthodes de la pédagogie moderne — la méthode inductive, la méthode déductive, la méthode active, la méthode globale (whole method, insight method of teaching), — ne sont que les principes aristotéliens, plus ou moins compris, explicités et reformulés dans notre langage<sup>303</sup>; une seule différence existe : c'est que dans la doctrine aristotélienne, ces principes sont conçus comme interdépendants, corrélatifs et complémentaires, tandis que dans la pédagogie moderne ils sont considérés comme tout à fait opposés l'un à l'autre et exclusifs.

L'Occident, depuis les temps de la Renaissance, a commis une injustice impardonnable envers Aristote, ce génie universel, en l'interprétant mal et en le présentant comme l'ennemi de l'observation et de l'induction. C'est justement le contraire<sup>304</sup> : il a donné une impulsion forte et permanente à l'esprit véritablement analytique et chercheur<sup>305</sup>, qui ne connaît qu'un ennemi : l'exclusivisme et la myopie intellectuelle de toutes sortes. En réalisant l'alliance parfaite entre l'analyse et la synthèse, entre la connaissance étendue des faits (factual knowledge), des détails, d'une part, et la vision large, vaste, l'intuition pénétrante, compréhensive, la sagesse la plus profonde de la vie, d'autre part, Aristote est le modèle rare du sage (scholar, sage, wise man) et du savant (scientist) à la fois. Malheureusement, depuis la Renaissance, ces deux composantes de la culture intellectuelle véritable étaient dissociées, séparées et mises en conflit par les porte-étendard de la « révolution antiscolastique »... Ainsi la science a perdu son guide éclairé : la sagesse. L'homme moderne sait beaucoup, il sait trop, mais il ne *comprend* pas ce qu'il sait, parce qu'il a perdu la vision et le sens de la totalité de la vie. La science est orgueilleuse parce que son savoir est si vaste ! La sagesse est modeste parce qu'elle comprend si peu !

<sup>303</sup> Voir ARISTOTE, *Eth. Nic.*, VI, 2, OTTO WILLMANN, *The Science of Education in its Sociological and Historical Aspects*, trans. by F. M. KIRSCH, o.m.cap., 2<sup>nd</sup> ed., vol. II, Latrobe, Pa., The Archabbey Press, p. 203-223; ID., *Aristoteles als Paedagoge und Didaktiker* (Aristote comme pédagogue et didacticien), 1909; WENDELIN TOISCHER, *Theoretische Paedagogik und allgemeine Didaktik* (La pédagogie théorique et la didactique générale), Muenchen, 1912, p. 101-102; I. DRECHSLER, *Die erkenntnistheoretische Grundlagen der aristotelischen Didaktik* (Les fondements gnoséologiques de la didactique aristotélienne), 1935.

<sup>304</sup> Voir F. EBBY and Ch. F. ARROWOOD, *The History of Education Ancient and Medieval*, New York, Prentice-Hall, 1949, p. 444.

<sup>305</sup> *Ibidem*.

Aussi longtemps que cette alliance aristotélico-thomiste ou scolastique entre la sagesse et le savoir particulier, entre les études sacrées et les études profanes, entre la foi et la raison ne sera pas restaurée, l'homme moderne restera un grand illettré dans divers domaines de la vie, dans l'éducation générale et dans l'éducation physique avant tout.

On a oublié qu'Aristote, doué de l'esprit analytique et synthétique à la fois, a fondé la *cinésiologie*, la *physiologie des mouvements* et, ce qui est le plus important, nous a donné le concept et l'idéal le plus élevé de l'homme, de l'éducation, et de l'éducation physique<sup>306</sup> en particulier.

Son œuvre marque l'apogée des efforts et des idéaux éducatifs multi-séculaires, depuis Homère (IX<sup>e</sup> siècle avant J.-C.), depuis les jeux Olympiques (776 avant J.-C.), c'est-à-dire depuis la première aurore de l'Hellade immortelle, patrie et inspiratrice de l'esprit classique et des renaissances à travers les siècles.

Le jour où les éducateurs physiques seront capables, non seulement de saisir les principes fondamentaux aristotélico-thomistes, mais aussi de les appliquer, la révolution copernicienne dans l'éducation entière et dans l'éducation physique surtout sera un fait accompli.

D'après Aristote, tout être résulte de quatre principes fondamentaux : la *matière* (ύλη), la *forme* (μορφή), le *mouvement* (κίνησις), la *finalité* (τό ὅν ἕνεκα).

Ces quatre principes ontologiques ne s'excluent pas, mais, au contraire, se supportent, s'entraident, se complètent mutuellement. Ce sont, pour ainsi dire, quatre dimensions corrélatives de la réalité, à la lumière desquelles tout être, par conséquent l'être humain aussi, peut et doit être envisagé.

La matière et la forme, à l'instar de deux forces polaires, se trouvent en relation réciproque; c'est la relation entre le passif et l'actif, le potentiel et l'actuel, le déterminable et le déterminant, le perfectible et le perfectionnant.

C'est du mariage de ces deux forces ou composantes polaires que naît la troisième réalité, la réalité intermédiaire : le mouvement, l'action, l'évolution, le devenir, le changement.

Enfin, la matière, la forme et le mouvement : tout tend, continuelle-

<sup>306</sup> Lire Henri DE GENST, *op. cit.*, p. 96, p. 163-166.

ment, tout gravite inlassablement vers la finalité, vers la *plénitude* de l'existence et de la vie.

En appliquant ces quatre principes fondamentaux aristotélico-thomistes, au concept de l'être humain, nous découvrons quatre dimensions ou quatre niveaux de la personnalité humaine, notamment : 1° la dimension matérielle, le corps; 2° la dimension formelle, l'âme; 3° la dimension pratique, morale, le caractère; 4° la dimension finale, religieuse, intégrale, la personnalité. Ces quatre niveaux de l'être humain constituent un tout inséparable.

La doctrine concernant l'unité substantielle du corps et de l'âme, comme du principe de la matière (ύλη) et du principe de la forme (μορφή) a été déclarée par l'Église au concile de Vienne (1311-1312), et confirmée au cinquième concile du Latran (1513).

Cette doctrine constitue la base inébranlable, la clef de voûte, le point d'Archimède de l'humanisme intégral de l'éducation physique. Elle nous révèle l'attitude multiséculaire de l'Église à l'égard de notre nature matérielle. A la lumière de cette doctrine hylémorphique, psychosomatique, toutes les protestations, indignations, accusations que l'Église enseignerait la conception purement dualiste de l'homme, en négligeant ainsi le corps et l'éducation physique, ne manifestent que les préjugés, les malentendus historiques et la distorsion consciente ou inconsciente de la vérité.

« Mais en tant que forme du corps, dit saint Thomas, l'âme n'a pas un être distinct de l'être humain : elle lui est unie immédiatement par son être <sup>307</sup>. » « L'esprit, dit A. Carrel, illustre converti au catholicisme, se confond avec le corps comme la forme avec le marbre de la statue <sup>308</sup>. » C'est l'âme, principe formel, qui bâtit, façonne, sublimise, transfigure, spiritualise le corps.

D'après Eugène Carrière (1849-1906), peintre et lithographe français, « le physique de l'homme n'est pas simplement coulé dans le moule du monde extérieur; c'est avant tout un repoussé, martelé à grands coups frappés du dedans, par les instincts individuels, et l'énergie mentale personnelle <sup>309</sup> ».

<sup>307</sup> Saint THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique, L'âme humaine*, traduction par J. WEBER, o.p., Paris, Tournai, Rome, 1928.

<sup>308</sup> A. CARREL, *op. cit.*, p. 166.

<sup>309</sup> Cité par F. ANSELME, dans *Etude et Formation des Caractères*, Namur, La Procure, 1952, p. 30-31.



Le niveau moral (ἦθος) de l'être humain, le *caractère*, défini par Aristote comme *l'ensemble des habitudes*, se bâtit et se superpose sur le niveau matériel et le niveau formel, c'est-à-dire sur le physique (φύσις) et le rationnel (λόγος); sur la sensibilité et l'intelligence; les instincts animaux, les impulsions, le tempérament qui est inné et la vie de la réflexion, des idées, des principes clairs, précis, fermes, qui sont acquis.

C'est la sensibilité, l'émotivité, les passions qui, à l'instar des flots violents de l'océan, vaste et profond, agitent, remuent la volonté et constituent ainsi le niveau inférieur du caractère; c'est l'intelligence, la réflexion, les principes, les idées et les idéaux les plus élevés qui, à l'instar des phares, des flambeaux célestes resplendissant pendant le jour et la nuit, éclairent la voie, ouvrent les horizons infinis à nos actions, dirigent et forment la volonté et constituent ainsi le niveau formateur ou supérieur du caractère. Par conséquent, on peut dire que *le caractère signifie le vivre selon les principes immuables*.

Pas de forts caractères sans des principes clairs, inébranlables. La pédagogie de notre âge atomique commet une erreur fatale en négligeant la force éducative et créatrice des idées, des principes, de la vision intellectuelle pénétrante, de la sagesse de la vie.

Le manque de principes (unprincipled people !) ne peut qu'engendrer des « créatures invertébrées » (invertebrate, spineless people, nonentities), des individus à l'esprit mou et flasque.

Le caractère indique une double victoire : *victoire sur les impulsions du dedans et sur les circonstances de l'extérieur*.

Le niveau final, spirituel, de l'être humain, la *personnalité*, c'est l'état de la plénitude de l'existence, le bien-être, le bonheur, la béatitude (εὐδαιμονία, d'après Aristote; « peace of mind », « peace of soul », d'après Liebman et Fulton Sheen) qui résulte de l'harmonie des trois niveaux précédents : le physique, l'intellectuel et le moral (selon les mots d'Aristote ; φύσις, λόγος, ἦθος<sup>310</sup>) ; de l'unité de toutes les facultés humaines : sensitives, cognitives, volitives. La personnalité, c'est donc la totalité, l'intégration, de l'être humain qui implique le corporel et le spirituel, l'inné et l'acquis, le naturel et le surnaturel.

310 ARISTOTE, *Politica*, VII, 13.

La dimension finale, religieuse, spirituelle, complète, de l'être humain, c'est-à-dire la personnalité, à l'instar d'un centre des plus profond, absolu, immuable, unifie les trois niveaux : le sensitif, le cognitif, le volitif; la sensibilité, l'intelligence, l'activité et, à l'instar d'un cercle illimité, les englobe, les intègre, les transcende, les élève, les étend à l'infini...

La personnalité humaine n'étant, en réalité, que l'image restaurée de Dieu, l'image vivante de Jésus-Christ, signifie donc la vie la plus centrale, la plus intime, la plus intérieure, la plus intensive et la plus extensive à la fois.

Il n'y a pas de connaissance véritable de l'homme et de l'humanisme intégral sans la redécouverte du spirituel, du divin, de l'éternel dans l'homme <sup>311</sup>.

C'est ici que gît la clef des découvertes et des révélations les plus étonnantes dans la science future de l'homme, car « chez l'homme, ce qui ne se mesure pas est plus important que ce qui se mesure <sup>312</sup> ».

L'application des principes aristotélico-thomistes nous conduit au concept complet ou, autrement dit, au *concept quadruple* (fourfold concept) de l'homme et de l'éducation : l'homme se révèle comme l'être *physique, intellectuel, moral et spirituel* <sup>313</sup>; comme l'*individu*, la *personne*, le *caractère* et la *personnalité*.

La personnalité, étant l'« unité intégrative d'un homme <sup>314</sup> », l'équilibre, l'harmonie de toutes les facultés, la plénitude de l'existence, signifie l'état d'intégration au niveau naturel — c'est-à-dire l'idéal de la *santé*, — ainsi que l'état d'intégration au niveau surnaturel — c'est-à-dire l'idéal de la *sainteté*. Dans les deux cas, nous retrouvons le même principe : celui de l'*intégration*. Goethe a dit que la personnalité est le trésor le plus précieux qu'on puisse posséder.

De ce qui précède ressort clairement pourquoi l'éducation peut et doit être considérée comme un quadruple développement : *physique, intellectuel, moral et spirituel*. Négliger, méconnaître, éliminer un de ces quatre éléments constitutifs de l'humanisme intégral, ce serait

<sup>311</sup> Lire Max SCHELER, *Vom Ewigen im Menschen* (L'éternel dans l'homme), 1921.

<sup>312</sup> A. CARREL, *op. cit.*, p. 338-339.

<sup>313</sup> Voir Rudolf ALLERS, *Psychology of Character*, New York, Sheed & Ward, 1931, p. 23-24.

<sup>314</sup> F. ANSELME, *op. cit.*, p. 14.

détruire le concept de l'éducation de l'homme, et renverser la hiérarchie des valeurs. Voilà pourquoi l'Église, à travers les siècles, a lutté contre les tendances exclusivistes de toutes sortes (matérialistes, rationalistes, volontaristes, spiritualistes) qui, d'une façon ou de l'autre, représentent le concept fragmentaire, partiel, tronqué de l'homme, de l'éducation et de la vie.

Le symbole le plus exact du développement intégral et harmonieux de la personnalité humaine et de l'humanisme plénier de l'éducation physique, c'est le triangle équilatéral, englobé, équilibré, consolidé par un cercle illimité et son centre immuable. Les deux côtés basilaires du triangle symbolisent le développement physique et intellectuel, le corps et l'âme, la matière et la forme; le sommet du triangle ou de la pyramide qui se bâtit, se superpose sur les côtés basilaires, symbolise le développement moral, le caractère; le polygone équilatéral qui résulte de la coordination, de l'équilibre de trois côtés équilatéraux du triangle, symbolise l'intégration partielle, c'est-à-dire la *santé*, le bien-être, le bonheur terrestre, temporel, passager, fragmentaire, fragile; le cercle illimité qui par son contenu englobe, inclut et transcende les trois côtés du triangle et par son centre immuable les unifie et les met en équilibre, symbolise l'intégration totale, absolue de l'être humain, c'est-à-dire la *sainteté*, le développement spirituel, le bien-être, le bonheur surnaturel, éternel, la sanctification, la restauration de l'homme, la plénitude de l'existence, la béatitude.

La grâce, le surnaturel, ne détruit pas la nature mais, au contraire, la présuppose, la parfait, l'achève, l'auréole de toutes les splendeurs de la vie divine; c'est ainsi que le visible devient le reflet de l'invisible et le corporel devient le vase de l'éternité, de la sainteté, de la divinité<sup>315</sup>. « Soyez saints, car je suis saint<sup>316</sup>. » « Glorifiez donc Dieu dans votre corps<sup>317</sup>. »

D'après Franz Hilker (1881- ), ancien rédacteur de la revue *Gymnastik* (1926-1933), président de la section allemande de la Ligue internationale pour la Rénovation de l'Éducation (1950- ), « le corps humain, depuis longtemps négligé, va se libérer des chaînes du joug

<sup>315</sup> Voir Theo RODY, *Der Leib in der Herrlichkeit des Glaubens* (Le corps dans la splendeur de la foi), Muenchen, Verlag Schnell & Steiner, 1947, p. 241-263.

<sup>316</sup> Lévitique 19, 2.

<sup>317</sup> 1<sup>re</sup> Épître aux Corinthiens 6, 20.

étranger et apparaître de nouveau dans son ancienne beauté. Ainsi de l'esclave de la vie, il va devenir le vase et l'expression de la vie; il va devenir le porteur non seulement des valeurs physiques, mais aussi des valeurs spirituelles et apporter ainsi à notre époque, dépourvue de beauté, un nouvel accomplissement <sup>318</sup>. »

« *L'antiquité grecque, avec un sens philosophique profond, trouva dans la divinité la source et le but des exercices physiques* <sup>319</sup>. »

C'est le christianisme qui a explicité cette vérité et l'a faite s'illuminer des éclats les plus illustres. Les pédagogues du XX<sup>e</sup> siècle vont lentement redécouvrir cette perle impérissable de la sagesse éducative classique et chrétienne.

La renaissance physique complète de l'humanité, l'affranchissement définitif du corps, des entraves et du joug multiséculaire, qui lui permettent enfin l'ascension libre vers le spirituel, vers l'éternel, vers le divin, le font participer activement au plan de salut et du Royaume de Dieu : voilà en quoi consiste la révolution copernicienne de l'éducation physique, inspirée par le concept et l'idéal de l'humanisme catholique ou intégral <sup>320</sup>.

Le R.P. Victor Poucel, dans son volume fascinant, préfacé par Paul Claudel, montre, d'une façon magistrale, comment le concept hylémorphique et quadruple de l'homme peut être approfondi, achevé, couronné, aurolé par la lumière surnaturelle de la foi chrétienne. En citant les mots de saint Paul : « L'invisible divin est devenu, par la création, visible <sup>321</sup> », et en explicitant le principe de la pensée patristique et scolastique que l'univers ou le créé nous révèle partout les images, les symboles, les vestiges de l'incréé, du Créateur, c'est-à-dire de *Dieu un et trine*, il met à la base de la connaissance véritable de « l'homme inconnu », les conceptions *ternaires* ou *trinitaires*.

Un grand nombre de penseurs chrétiens se sont plu à relever sur l'homme ces vestiges d'en-haut. Ainsi trois facultés fondamentales ayant été reconnues dans l'homme, la mémoire, l'intelligence et la volonté, ces auteurs ont été frappés de leurs analogies avec ce que nous connaissons par la foi,

<sup>318</sup> F. HILKER, *Nouveaux objectifs de l'éducation physique*, dans *Kuenstlerische Koerperschulung* (L'entraînement esthétique du corps), hrsg. von Ludwig Pallat und Franz Hilker, Breslau, 1926, p. 18.

<sup>319</sup> H. DE GENST, *op. cit.*, p. 426.

<sup>320</sup> Voir Michel CHRISTIAN, *L'Esprit chrétien dans le Sport*. Lettre-préface de Son Exc. M<sup>gr</sup> Baudrillart. Paris, Desclée de Brouwer & C<sup>o</sup>, 1933, p. 357-361.

<sup>321</sup> Romains 1, 20.

touchant un Dieu en trois personnes... Ces analogies, en effet, sont frappantes, elles n'ont pas de quoi surprendre le croyant... C'est dans une mentalité semblable que nous achèverons nos observations sur la forme humaine corporelle par l'examen des vestiges trinitaires qu'elle porte comme signature. Dieu est un par essence ou nature, et « trine » dans sa personnalité... Or, ce type existe dans l'homme à un très haut degré par l'union de son âme et de son corps. L'âme représentant le principe caché, le corps, le double de ce principe, modelé sur lui, mais visible, un troisième élément intervient, celui de leur mutuelle pénétration, par laquelle l'homme n'est ni âme, ni corps, mais composé humain. Le type est ternaire, dynamique. Il ne sera pas téméraire de rappeler à ce sujet que la formule du Christ : *Ego et Pater unum sumus* (saint Jean 10, 30), « le Père et moi sommes un » (qui, remarquez-le, n'est pas une formule dualiste, mais trinitaire, la troisième personne étant expressément connotée dans l'affirmation de l'Unité), cette formule, l'homme en trouve l'application en lui-même. *Anima et corpus unum sum*, âme et corps je suis un, pourrait-il dire énergiquement. Celui qui parle ainsi n'est pas l'âme et il n'est pas le corps seulement, il est l'homme à la fois âme et corps. *Il est un et trois*.

Cette formule, d'ailleurs, pourrait s'étendre à tous les êtres corporels, conformément à la théorie de la « matière et de la forme », portée par saint Thomas à un si haut degré de perfection... Mais la théorie de la matière et de la forme envisage tous les êtres corporels constitués sur le modèle du composé humain...

Triplicite du corps, et triplicite de l'être vivant; triplicite de la vie, que la matière signale; triplicite révélée dans la loi spirituelle de progrès, de libre choix et d'ascension vers l'idéal... unité vers laquelle tendent tous mes rapports dans les profondeurs spirituelles de ma matière, source de toute logique de vie, soyez ma loi et ma mesure! *Achievez mon être informe, multipliez-le et unissez-le selon l'ordre un et trine que vous avez inauguré*<sup>322</sup>.

Dans la vision chrétienne de l'homme, de l'éducation et de la vie où tout est conçu, intégré, restauré selon l'ordre *un et trine*, il n'y a pas de place pour le dualisme cartésien, pour la négation du corps, pour la méconnaissance de l'éducation physique, pour les conceptions tronquées de l'être.

Le christianisme ne divise donc pas l'être. L'un de ses principes les plus formels est le respect de la nature et des lois de la création. Il ne mutilé pas l'homme, il le restaure; il met l'homme tout entier en mesure de vivre sa vie d'image de Dieu... Opposer ce que Dieu a uni, c'est pécher à la fois contre cette création et contre l'œuvre du Christ qui nous a rachetés — corps et âme — « d'un grand prix »<sup>323</sup>.

<sup>322</sup> V. POUCEL, *Plaidoyer pour le Corps*, Préface de Paul Claudel, 2<sup>e</sup> éd., Le Puy, Editions Xavier Mappus, 1944, p. 127-132.

<sup>323</sup> *L'Anneau d'Or, Revue internationale de spiritualité familiale, Numéro spécial 1945, Le mystère de l'amour*, 4<sup>e</sup> éd., revue et corrigée, Paris, Editions du Feu nouveau, p. 55-56.

L'homme créé à l'image de Dieu <sup>324</sup> un et trine, constitue un tout bien stratifié, hiérarchisé et indissoluble. L'échelle des valeurs se base sur la vie physique et s'intègre, s'achève, s'auréole, par la vie spirituelle et la grâce divine.

Dans l'humanisme intégral, le rôle du corps est sublime; il est appelé à devenir le sanctuaire de la sainte Trinité, membre du Corps mystique de Jésus-Christ; porteur et expression vivante des valeurs esthétiques, intellectuelles, morales, spirituelles; vase de l'éternité, de la sainteté et de la divinité. L'homme complet, c'est l'image restaurée de Dieu un et trine, c'est l'image vivante de *l'Incarné*.

L'humanisme intégral ou, selon l'expression de Jacques Maritain, l'humanisme d'incarnation, c'est l'affranchissement définitif du corps; l'accès libre au spirituel, au sacré, à l'éternel; l'ascension libre vers la divinité, vers l'absolu. Bref, c'est « l'éclairage et l'imprégnation du divin. L'humanisme intégral va jusque-là, ou bien il demeure manqué, comme, sans la grâce, sont informes les plus belles vertus naturelles. C'est la loi d'un ordre où, de par la volonté de Dieu, l'homme, cet inconnu, est animal chrétien <sup>325</sup>. »

L'application des quatre principes aristotélico-thomistes : la matière, la forme, le mouvement et la finalité ou, autrement dit, l'application du principe ternaire, va révolutionner la pensée du XX<sup>e</sup> siècle <sup>326</sup>, inaugurer une véritable connaissance de l'homme inconnu <sup>327</sup>, donner naissance à l'humanisme intégral, mettre fin à

<sup>324</sup> Genèse I, 27.

<sup>325</sup> Georges SIMARD, o.m.i., *Pour l'Éducation dans un Canada souverain*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1945, p. 242.

<sup>326</sup> Lire surtout André DAGENAIS, *Vers un nouvel Age. Le glissement moderne, Principes du retour, Conceptions ternaires*, Montréal, Fides, 1949. Lire aussi J. DILLERSBERGER, *Mysterium der Trinität und Erziehung* (Le mystère de la sainte Trinité et l'éducation), dans la *Revue internationale de Pédagogie*, Le premier cahier, 1947-1948, p. 48-60.

<sup>327</sup> Les plus récentes études de l'homme, de son tempérament, de son caractère et de sa personnalité se basent sur l'application consciente ou subconsciente de ce principe. Par exemple, la typologie de Le Senne, célèbre professeur en Sorbonne, repose sur quatre principes angulaires : l'émotivité, la pénétration intellectuelle, l'activité et le degré de l'intégration de ces trois (René LE SENNE, *Traité de Caractérologie*, Coll. « Logos », Paris, Presses universitaires de France, 1945). W. H. Sheldon prend comme point de départ de sa fameuse étude des caractères le fait que l'homme, au point de vue biologique, est triple et un à la fois, c'est-à-dire que l'organisme se développe de trois couches cellulaires et ainsi constitue une unité de trois systèmes interdépendants : le digestif, le nerveux et le musculaire (W. H. SHELDON, *The Varieties of Temperament. A Psychology of Constitutional Differences*. N.Y., Harper, 1942). Le même point de vue est représenté par le D<sup>r</sup> Martiny (*Essai de biotypologie humaine*, Paris, Peyronnet, 1948).

l'esclavage et au joug multiséculaire du corps, révéler le rôle de notre nature matérielle dans le plan du salut et ainsi faire ressortir l'éducation physique comme la base de l'éducation entière et une des conditions préalables de la renaissance véritable<sup>328</sup> de l'humanité.

C'est l'application des principes aristotélico-thomistes, des principes ternaires, qui va mettre fin au dualisme de toutes sortes : d'origine soit manichéenne, soit cartésienne, soit occasionaliste, soit janséniste, soit puritaine.

Remarquons tout d'abord qu'il semble que, du moins pour la pensée chrétienne, le *dualisme* de l'âge précédent soit liquidé. Pour le chrétien, le séparatisme et le dualisme, qu'ils soient du type machiavéliste ou du type cartésien, ont fini leur temps. Un important processus d'intégration se produit de nos jours, par retour à une sagesse à la fois théologique et philosophique, à une synthèse vitale<sup>329</sup>.

Le dualisme, quelle que soit son origine, est essentiellement anticatholique, antichrétien et absurde :

Faire abstraction du christianisme, mettre Dieu et le Christ de côté quand je travaille aux choses du monde, me couper moi-même en deux moitiés : une moitié chrétienne pour les choses de la vie éternelle — et, pour les choses du temps, une moitié païenne ou chrétienne diminuée, ou chrétienne honteuse, ou neutre, c'est-à-dire infiniment faible, ou idolâtre de la nation ou de la race ou de l'État, ou de la prospérité bourgeoise ou de la révolution antibourgeoise, ou de la science ou de l'art érigés en fin dernière — un tel dédoublement n'est que trop fréquent en pratique; il peut même servir à caractériser une certaine époque de civilisation, dont la philosophie politique de Machiavelli, la réforme protestante (considérée dans ses effets culturels) et le séparatisme cartésien illustrent les commencements. Dès qu'on prend conscience de ce qu'il représente en réalité, dès qu'on en transporte la formule dans la lumière de l'intelligence, il apparaît comme une absurdité proprement mortelle<sup>330</sup>.

Le R.P. Georges Simard, o.m.i., illustre penseur et éducateur canadien, formule d'une façon fulminante le plus grand problème de l'heure actuelle : « Le plus grand problème que nous ayons à résoudre n'est pas de connaître le ciel ou la terre, c'est d'accorder ensemble l'un et l'autre<sup>331</sup>. »

<sup>328</sup> Le docteur Plessner, à la Conférence internationale sportive 1953, a fait ressortir la signification du sport et de l'éducation physique dans la société occidentale. Voir *Tijdschrift voor Lichamelijke Opvoeding* (Revue de l'éducation physique), publication trimestrielle, Bruxelles, mars 1953, p. 53-55.

<sup>329</sup> J. MARITAIN, *Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté*, Paris, Fernand Aubier, 1936, p. 130.

<sup>330</sup> J. MARITAIN, *op. cit.*, p. 312-313.

<sup>331</sup> G. SIMARD, o.m.i., *Études canadiennes. Education, politique, choses d'Église*, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1938, p. 75.

L'accord du ciel et de la terre, du divin et de l'humain, du sacré et du séculier : voilà la devise-clef de notre âge atomique; voilà la formule qui exprime la quintessence de l'humanisme intégral et de l'éducation chrétienne.

G. B. O'Toole a démontré comment le dualisme a sapé les fondements de la civilisation occidentale en donnant naissance aux courants de l'idéalisme moniste, monoculaire, d'une part, et au matérialisme moniste, monoculaire et le plus grossier, d'autre part <sup>332</sup>.

Le dualisme pernicieux qui a enténébré, défiguré, dénigré et même compromis l'idée de l'humanisme intégral et l'idéal éducatif chrétien <sup>333</sup>, au lieu de « *distinguer pour unir* <sup>334</sup> », le dualisme antiscolastique a tout séparé, décomposé, désintégré, émietté en creusant ainsi un gouffre béant entre le ciel et la terre, le spirituel et le temporel, le divin et l'humain, le sacré et le séculier, la foi et la raison, la cité

<sup>332</sup> G. B. O'TOOLE, *Psychology and the Catholic Teacher*, New York, The Paulist Press, 1925, p. 19 : « Descartes performed an inestimable service for our modern « assassins of the soul », when he relieved them of the necessity of crossing swords with the Hylomorphic Dualism of Aristotle, and gave them, in his Psychological Dualism of spirit and matter, a far less formidable antagonist. Agnostics, like Kant, lost no time in exploiting the idealistic aspect of the new system, while Positivists, like Comte, were swift to take advantage of its mechanistic aspect. Unable to endure this double strain, the Cartesian Dualism broke in the middle, the one half sliding down into idealistic monism of Pantheism, the other half sliding down into the atomistic monism of Materialism. »

<sup>333</sup> On se demande, par exemple, à quelles sources sombres, obscures, Harry Alexander Scott, professeur à l'Université Columbia, a puisé ses connaissances pour donner l'appréciation suivante du christianisme et de la théorie scolastique de l'éducation : « ... *The rising tide of Christianity imposed on the people a harsh and unnatural way of life that rejected as sinful and ungodly all worldly pursuits that gave pleasure. This ideal, known as asceticism, called for a debasement and punishment of the flesh in order that the soul might reach the desired spiritual heights... The Church had a monopoly on most of the books, since the clergy, being the only formally educated persons, wrote and owned practically all books in existence. Books became the final authority in everything since there were few of them. The writings of these clerics were profoundly influenced by asceticism, which held that the mind and body were separate entities. Intellect was exalted, whereas the body, which linked man with the natural world and, therefore, with sin and corruption, was debased. A method of thought known as scholasticism emerged which took a narrow, intellectualistic, or bookish view of education... As would be expected, scholasticism arrayed itself against anything so worldly as the physical pleasures to be derived from participation in games and sports. Although scholasticism declined because it was completely divorced from real life, this narrow view dominated education throughout the period of the Middle Ages, the Renaissance, and the Reformation. Its vestige may be discerned in the academic philosophy of some twentieth century educators* » (H. A. SCOTT, *Competitive Sports in Schools and Colleges*, Harper's Series in School and Public Health Education, Physical Education, and Recreation, New York, Harper & Brothers, 1951, p. 3-4). (Les italiques sont de nous.) Scott confond le dualisme manichéen et protestant avec la doctrine scolastique, aristotélico-thomiste, c'est-à-dire hylémorphique, psychosomatique de l'homme et de l'éducation, acceptée et proclamée officiellement par l'Église.

<sup>334</sup> J. MARITAIN, *Distinguer pour unir*.



terrestre et la Cité de Dieu, l'âme et le corps, l'autorité et la liberté, la forme et la matière, l'universel et le singulier, l'éducation générale et l'éducation spécialisée, etc.

C'est à cause de la marée montante du dualisme et de ses conséquences funestes, que l'éducation physique a subi des naufrages, l'un après l'autre, à travers les derniers siècles.

En Grèce, patrie classique des loisirs, de la gymnastique, des sports<sup>335</sup>, l'éducation physique a été liée avec l'ensemble de la vie intellectuelle, morale, culturelle, sociale, civique, religieuse. Les jeux Olympiques, organisés tous les cinq ans, de 776 avant Jésus-Christ jusqu'en 393 après Jésus-Christ, étaient consacrés à la gloire de Zeus, père des dieux, et ont eu, par conséquent, un caractère entièrement sacré : c'était donc la divinité elle-même qui était la source première et permanente de l'inspiration, de l'enthousiasme national débordant pour l'éducation physique et ses réalisations les plus éclatantes. Les jeux Olympiques inclurent, dans leur programme, de multiples activités et réalisations dans le domaine des arts, des lettres, de la philosophie, et c'est justement la religion qui a réalisé l'alliance<sup>336</sup> entre les divers secteurs de la vie privée et de la vie publique, qui a inspiré les idéaux éducatifs les plus sublimes et a intégré l'existence entière de la nation. Aussi longtemps que l'antiquité ne fut pas touchée fatalement par les facteurs de décadence et de mort, le lien entre le sacré et le séculier, le divin et l'humain, le ciel et la terre, l'âme et le corps, ne fut pas rompu ni perdu de vue. Dans le sens classique, l'éducation physique, inspirée et animée par l'idéal éducatif élevé, divin, constitue la base matérielle, terrestre de la vie privée, ainsi que de la vie publique.

Dans l'ère chrétienne, la patrologie<sup>337</sup>, avec sa fraîcheur d'aurore, la scolastique, avec sa puissance unificatrice, organisatrice, synthétique, réconciliatrice, sans précédent, puis la chevalerie, avec son esprit d'intégrité, de dévotion, de sacrifice, d'héroïsme, de magnanimité, constituent non seulement le prolongement ininterrompu, mais aussi

<sup>335</sup> Voir Josef PIEPER, *Leisure the Basis of Culture*, translated by Alexander DRU with an introduction by T. S. ELIOT, New York. Pantheon Books, 1952, p. 25-28.

<sup>336</sup> P. SEURIN, *L'Éducation physique et l'École*. I. *L'éducation physique et l'université*. II. *Technique et pédagogie de l'E.P.* Préface de M. le professeur R. FABRE. Bordeaux, Imprimerie René Samie, 1946, p. 24 (collection Ph. Tissié).

<sup>337</sup> Voir P. J. McCORMICK, *History of Education*, Washington, The Catholic Education Press, 1946, p. 175, p. 182.

l'accomplissement véritable et le couronnement<sup>338</sup> des grands efforts pédagogiques de l'antiquité pour accorder le sacré et le séculier, le divin et l'humain, l'immortel et le mortel, l'âme et le corps, et aboutir ainsi à l'humanisme intégral de l'éducation physique.

Avec Albert le Grand, Thomas d'Aquin et leur école, c'est le triomphe de l'équilibre humain, gardant au corps et à l'âme, leur place respective, honorant, en chacun d'eux, la dignité, la valeur qu'ils possèdent. Point de haine du corps comme dans une austère mystique. Point d'exaltation de la chair comme dans le matérialisme païen, mais le respect d'une hiérarchie voulue de Dieu, dans le composé humain.

Tout s'enchaîne avec art et logique dans cet enseignement du moyen âge, dont la base n'est autre que l'union étroite de la foi et de la raison.

Pour être un homme, diront donc judicieusement les doctes maîtres d'alors, il faut tout d'abord être un bon animal. Et pour être chrétien, besoin est de se montrer, avant tout, un honnête homme. Enfin, le parfait citoyen ne se révélera que dans un vrai chrétien. La grâce, en effet, se greffe sur la nature. Elle ne la détruit pas, mais la transforme et la déifie<sup>339</sup>.

C'est l'Église qui, pendant les temps sombres, barbares, a rallumé le flambeau de l'idéal éducatif le plus élevé; et elle continue sa mission éducatrice à travers les siècles.

L'Église catholique, en soumettant au service de Dieu et des âmes la force brutale, s'est montrée une fois de plus la bienfaitrice de l'humanité, et le jour où son influence ne serait plus assez puissante pour enchaîner les instincts mauvais, qui sommeillent dans la nature blessée des individus et des peuples, le monde retournerait infailliblement vers une barbarie d'où l'Évangile l'avait arraché<sup>340</sup>.

Le patrimoine classique millénaire, le moyen âge chevaleresque, la grande renaissance catholique des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, animée et guidée par l'idéal élevé du *gentilhomme chrétien*, de l'homme complet, profondément ancré dans le temps et l'éternité, constituent le fonds et le tréfonds historiques des traditions sportives et de l'humanisme occidental de l'éducation physique<sup>341</sup>. Pietro Paolo Vergerio (1370-1445), Vittorino da Feltre (1378-1446), Jean-Louis Vivès (1492-1540) sont les principaux hérauts de l'éducation physique liée organiquement

<sup>338</sup> Voir A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *Clef méthodologique pour l'enseignement de l'histoire de la pédagogie*, dans *L'Enseignement secondaire au Canada*, 30 (1951), p. 204-213.

<sup>339</sup> Michel CHRISTIAN, *L'Esprit chrétien dans le Sport*. Lettre-préface de Son Exc. M<sup>gr</sup> BAUDRILLART, Paris, Desclée de Brouwer, 1933, p. 54-55.

<sup>340</sup> M. CHRISTIAN, *op. cit.*, p. 56.

<sup>341</sup> Voir Mário GONÇALVES VIANA, *O problema da educação física considerado á luz do humanismo*, Lisboa, Garcia & Carvalho, 1950, p. 19-29; *Contributo da latinidade para o progresso da educação física*, Lisboa, Garcia & Carvalho, 1952, p. 11, 15. Manuel ROCHA, *A vida humana a educar*, dans *Boletim do Instituto nacional de Educação física*, Lisboa, decembro de 1940, p. 121-126.

à l'éducation générale, à l'ensemble des lettres, des sciences, des arts, de la philosophie et de la religion.

Saint Ignace de Loyola (1491-1566), fondateur de la Compagnie de Jésus (1534) et compatriote du célèbre Vivès et vraisemblablement inspiré par ce dernier ou par le V<sup>e</sup> concile du Latran (1513), met dans la bouche du XVI<sup>e</sup> siècle la doctrine de saint Thomas<sup>342</sup>, quand il dit : « Pénétrez-vous de cette pensée que l'âme et le corps ont été créés par la main de Dieu; nous lui devons compte de ces deux parties de notre être et nous ne sommes pas tenus d'affaiblir l'une d'elles pour l'amour du Créateur<sup>343</sup>. » Ces mots ne sont que l'expression de la doctrine hylémorphique, qui était acceptée, enseignée par l'Église et qui ne fut jamais révoquée.

Or, ce n'est pas la scolastique et encore moins l'Église<sup>344</sup> qui sont responsables du dualisme antiscolastique dans l'éducation physique, et de toutes ses conséquences : à savoir, le déchaînement des forces monistes, destructives, désintégrantes du passé et du présent, les grandes antinomies pédagogiques qui déchirent notre âge et menacent de détruire l'idée et l'idéal de l'humanisme intégral dans l'éducation physique.

Mais il existe un remède providentiel contre les dualismes de toutes sortes qui mettent continuellement des obstacles à l'accord du ciel et de la terre, de l'âme et du corps, du visible et de l'invisible, c'est le retour à la *philosophia et pædagogia perennis*, le retour à la sagesse aristotélico-thomiste multiséculaire qui est capable de *distinguer toutes les choses sans les séparer* (distinguer pour unir !) et *unir toutes les choses sans les confondre ou les identifier* et aboutir ainsi à la *synthèse vitale* dont parle Jacques Maritain.

<sup>342</sup> La fameuse maxime de saint Thomas : « Nous devons aimer notre corps du même amour dont nous aimons Dieu. »

<sup>343</sup> Cité par Henri DE GENST, *op. cit.*, vol. II, p. 25.

<sup>344</sup> L'Église distingue clairement entre les moyens et les fins, et ne perd jamais de vue la hiérarchie des valeurs dans l'éducation physique; ce qui est mis en lumière par Sa Sainteté le pape Pie XII dans son discours au congrès scientifique de sport et de gymnastique (*Documentation catholique*, novembre 1952) : « Ici, comme en d'autres cas, avant d'arriver à des conclusions claires et sûres, on doit placer comme base le principe suivant : tout ce qui sert à atteindre un but déterminé doit s'inspirer et se mesurer d'après cette fin; or, le sport et la gymnastique ont comme fins prochaines d'éduquer, de développer et de fortifier le corps du point de vue statique et dynamique, et comme fins plus éloignées, l'utilisation par l'âme du corps ainsi préparé pour développement de la vie intérieure et extérieure de la personne; comme fin encore plus profonde, de contribuer à sa perfection et, enfin, comme fin suprême de l'homme en général, et commune à toute forme d'activité, de *rapprocher l'homme de Dieu.* »

Au XX<sup>e</sup> siècle, on entreprend de faire ressortir les multiples formes (les jeux, la gymnastique, les sports, les exercices correctifs) ainsi que les multiples effets (biologiques <sup>345</sup>, émotifs <sup>346</sup>, intellectuels <sup>347</sup>, moraux <sup>348</sup>, spirituels <sup>349</sup>, industriels <sup>350</sup>, culturels <sup>351</sup>, sociaux <sup>352</sup>, civiques <sup>353</sup>) de l'éducation physique, afin de jeter les assises philosophiques <sup>354</sup> solides d'une doctrine homogène, cohérente et d'aboutir à « l'idéal intégratif <sup>355</sup> ». Le principe doctrinal une fois bien posé, le perfectionnement de la technique et de la pédagogie sera accompli par la force même des choses <sup>356</sup>.

Si le point d'Archimède, si le principe doctrinal édificateur manque, la réconciliation, l'intégration de divers points de vue opposés unilatéraux devient impossible. C'est ici que se cachent les causes des grandes antinomies pédagogiques. C'est ici que gît la clef du dualisme entre l'Europe, héritière directe des grandes traditions gréco-latines et chevaleresques, qui défend la primauté de la gymnastique, de la *culture* physique, et les États-Unis, pays du pragmatisme, de la technologie

<sup>345</sup> J. F. WILLIAMS, *The Principles of Physical Education*, Philadelphia & London, W. B. Saunders, 1950, p. 51-86.

<sup>346</sup> J. B. NASH, *Physical Education: Interpretations and Objectives*, New York, A. S. Barnes, 1948, p. 186-193.

<sup>347</sup> F. S. LLOYD, *Liberal Cultural Values of Physical Education*, dans *Journal of Health and Physical Education*, February 1938, p. 69-71.

<sup>348</sup> A. A. ESSLINGER, *The Program at West Point, Physical Education Vitality Affecting National Security*, dans *Journal of the American Association for Health, Physical Education and Recreation*, May 1951, p. 20-23.

M. W. RANDALL, *Modern Ideas on Physical Education*, London, Bell & Sons, 1952, p. 59-75.

<sup>349</sup> M. MARTIN, *op. cit.*; M. CHRISTIAN, *op. cit.*

<sup>350</sup> C. L. BROWNELL and E. P. HAGMAN, *Physical Education: Foundations and Principles*, New York, McGraw-Hill, 1951, p. 20.

<sup>351</sup> W. R. MORRISON, *Can Physical Education Contribute to the Cultural Education of College Man*, dans *Proceedings of the College Physical Education Association*, 1939, p. 120-122.

<sup>352</sup> AMERICAN ASSOCIATION FOR HEALTH, PHYSICAL EDUCATION AND RECREATION, *Developing Democratic Human Relations Through Health Education*, Washington, D.C., 1951.

<sup>353</sup> A. J. STODDARD, *The Relation of Physical Education to the Purposes of Democracy*, dans *Journal of Health and Physical Education*, November 1937, p. 519-521, 577-578.

<sup>354</sup> A. R. WAYMAN, *A Modern Philosophy of Physical Education*, Philadelphia, W. B. Saunders, 1938; E. BERRY, *Philosophy of Athletics*, New York, A. S. Barnes; R. J. FRANCIS, *Toward a Philosophy of Physical Education*, dans *Journal of Health and Physical Education*, April 1939, p. 216-217, 258-259; E. S. DEAN, *What is Your Sport Philosophy?* dans *Athletic Journal*, March 1940, 24.

<sup>355</sup> D. OBERTEUFFER, *Physical Education*, New York, Harper, 1951, p. 53.

<sup>356</sup> G. HÉBERT, *L'Éducation physique ou l'Entraînement complet par la Méthode naturelle*, 12<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Librairie Vuibert, 1947, p. 260.

écrasante, qui sont épris incurablement des jeux, des sports; de l'athlétisme à outrance.

Ce dualisme entre les pays du Vieux et du Nouveau Monde, entre les Latins et les Anglo-Saxons est-il surmontable ? Les quatre grands mouvements de l'éducation physique contemporaine, celui centré sur les jeux, celui centré sur la gymnastique, celui centré sur les sports, celui centré sur les exercices hygiéniques (préventifs et correctifs), sont-ils réconciliables ? L'humanisme intégral et véritablement mondial de l'éducation physique est-il réalisable ? et comment ?

Le concept intégral, ou quadruple, de l'homme, que nous avons déjà explicité, va nous servir tout le temps de fil conducteur, de principe doctrinal édificateur pour harmoniser les quatre mouvements animés par quatre devises opposées — *retour à la nature, retour à soi-même, retour à la société, retour aux sources premières de la vie* — et nous révéler qu'il ne s'agit ici que de quatre *moyens* corrélatifs, interdépendants et, par conséquent, de quatre voies complémentaires vers l'humanisme intégral dans l'éducation physique.

Le fait que l'homme est « *ternaire et un à la fois* <sup>357</sup> », c'est-à-dire que sa personnalité constitue une réalité quadruple bien hiérarchisée, implique nécessairement le fait que l'homme, pour se déployer, s'épanouir intégralement et harmonieusement, a absolument besoin du milieu approprié, correspondant à sa nature, notamment du milieu *quadruple*. En effet, l'homme, par son origine, sa structure, sa destinée est immergée dans quatre régions de l'être : celle de la *nature*, celle de la *culture*, celle de la *société et de la civilisation* et, enfin, celle de la *religion*, c'est-à-dire le *Royaume de Dieu*.

1. Comme être physique, l'homme est entièrement immergé dans la nature, dans l'univers visible, dans la matière et, pour satisfaire les biologiques, il est obligé d'organiser la *vie économique, industrielle*.

2. Comme être intellectuel, animé par les idées et les idéaux les plus élevés, l'homme tend à dépasser la nature, la matière rude, informe et à se réaliser dans les œuvres immortelles de la musique, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la poésie, des lettres, des sciences, de la spéculation philosophique; bref, l'homme devient l'agent de la *culture*.

<sup>357</sup> V. POUCEL, *op. cit.*, p. 129.

La relation entre la nature et la culture est la relation entre la matière et la forme, entre le déterminable et le déterminant. C'est par la culture que l'homme commence son triomphe, sa victoire lumineuse sur la matière, sur l'univers.

3. Comme être moral, l'homme tend à se réaliser non seulement dans la nature et dans son ego idéal, mais aussi dans la société; éclairé, dirigé par sa conscience morale, il apprend non seulement à vaincre, mais aussi à se vaincre, à se renoncer, à se dépasser, à se sacrifier, à servir autrui; il devient le dispensateur du bien, du bonheur et l'extirpateur du mal, de l'égoïsme, de la souffrance au niveau de la vie sociale, collective, communautaire, publique, civique. C'est ainsi que l'homme émerge dans l'histoire universelle, comme le transformateur, le mouleur non seulement de la nature, de soi-même, mais aussi de la société, de la cité terrestre. Bref, il émerge devant nos yeux comme le *civilisateur*<sup>358</sup>.

4. Comme être religieux, spirituel, créé à l'image de Dieu un et trine et ancré profondément dans l'éternité, l'homme tend non seulement à se réaliser dans la nature, la culture, la société, mais aussi à les dépasser, à les transcender, à devenir non seulement ternaire ou trine mais aussi *un*, à s'intégrer, à s'approcher de l'Absolu, de Dieu : sa fin suprême est l'*assimilari Deo* de saint Thomas d'Aquin. « Sa tendance suprême vers cette fin suprême, est la religion. L'homme, par son sommet, est un être religieux<sup>359</sup>. »

C'est par son animalité, sa sensibilité que l'homme est un individu et que son être est immergé dans la région de la vie matérielle, économique, industrielle; c'est par son intelligence que l'homme est une personne<sup>360</sup> et que son être est immergé dans la région de la culture; c'est par son activité, par sa conduite, par son intégrité morale et sociale que l'homme forme, moule son caractère et que son être est immergé dans la région de la civilisation; c'est par l'intégration de la sensibilité,

<sup>358</sup> Voir Gonzague DE REYNOLD, *L'Europe tragique*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Spes, 1935, p. 476-478 : « La culture est donc à l'homme ce que la civilisation est à la société. Ou, si l'on veut, l'homme produit la culture et la société produit la civilisation... Qui dit un homme cultivé, dit un homme conscient; qui dit civilisation affirme que cette conscience personnelle est devenue collective, sociale. » Gonzague de Reynold souligne que le mot civilisation est dérivé des mots latins *civis*, *civitas* (citoyen, cité).

<sup>359</sup> Gonzague DE REYNOLD, *op. cit.*, p. 480.

<sup>360</sup> Gonzague DE REYNOLD, *op. cit.*, p. 478.

de la rationalité et de l'activité que l'homme devient la personnalité et que son être est immergé dans la région de la religion, qu'il devient ternaire et un à la fois, qu'il restaure, en lui-même et dans la création, l'image de Dieu, défigurée par le péché originel.

La relation entre la nature, la culture et la civilisation est la relation entre la thèse, l'antithèse et la synthèse, entre la matière, la forme et l'action pratique, entre le potentiel, l'actuel et le devenir ou le changement; par conséquent, la civilisation présuppose, implique les deux éléments antérieurs; elle signifie l'industrialisation (la technologie), ainsi que l'humanisation, la personnalisation (la démocratisation) de la vie sociale.

La relation entre la nature, la culture, la civilisation et la religion est la relation entre la matière, la forme, l'action et la *finalité*; entre le potentiel, l'actuel, le devenir et l'être<sup>361</sup>; entre la thèse, l'antithèse, la synthèse partielle et la synthèse suprême, la synthèse vitale, la plénitude de la vie et de l'existence.

La civilisation sans la culture est aveugle, c'est l'action sans la pensée, la conduite sans le principe; la civilisation sans la nature, sans l'appui matériel est impuissante, manque de potentialité; la civilisation sans la religion est un cadavre; il lui manque le principe de la vie et de l'existence. Elle doit périr. La religion sans la nature, la culture et la civilisation, c'est la fin sans les moyens.

De même que c'est grâce à la religion que l'homme peut surmonter la fragilité de la vie intérieure et réaliser l'unité de son être multiple, ainsi c'est grâce à la religion que l'homme peut surmonter la fragilité de la vie extérieure et réaliser l'unité de son milieu multiple.

Sans la religion, sans Dieu, pas d'unité, pas de vie, pas d'être ! Tout se décompose, se désagrège, se dissout; on glisse inévitablement vers le néant, on s'approche fatalement de la débâcle, du naufrage<sup>362</sup>.

<sup>361</sup> Gonzague DE REYNOLD, *op. cit.*, p. 472 : « ... La Rédemption ne fait-elle point aboutir le devenir à l'être ? »

<sup>362</sup> Gonzague DE REYNOLD, *op. cit.*, p. 473 : « Comme, au cours de toute l'ère moderne, la pensée et l'action n'ont guère tendu qu'à détourner l'homme et la civilisation de Dieu, voici ce qu'il est fatalement advenu : en supprimant la religion, c'est-à-dire le lien qui rattachait à Dieu les hommes et les choses, nous avons coupé tous les autres liens qui rattachaient les hommes entre eux, les choses entre elles, et l'homme à chaque élément du réel. Cet homme n'est plus, à son tour, qu'un pantin cassé, aux membres éparés; il a perdu son unité intérieure, tandis qu'autour de lui, le monde se réduit à une fantasmagorie de phénomènes, sans principe d'unité. Nous n'avons plus même une idée claire des rapports de l'homme et de la civilisation. »

Sous l'égide de la religion, la nature, la culture, la civilisation s'allient, se compénètrent, s'accordent pour préparer le fondement terrestre, séculier de l'unité, de l'intégration, de la sanctification, de la restauration de la création entière : le *Royaume de Dieu*. Le temporel tend, monte vers l'éternel et l'éternel descend vers le temporel pour l'éclairer, le compénétrer.

La grande alliance éternelle entre le divin et l'humain s'accomplit par le divino-humain, par Jésus-Christ<sup>363</sup>, par l'Incarnation et son prolongement dans l'histoire : l'*Église*, dispensatrice de la grâce, de la plénitude de vie, de l'immortalité. C'est ici que se cachent tous les trésors inépuisables de la sagesse et de la science<sup>364</sup>, c'est ici que s'ouvrent les horizons les plus lumineux et les plus infinis vers l'humanisme intégral qui, dans son sens le plus profond, est l'*humanisme d'incarnation*. C'est ainsi que s'accomplit l'accord entre le ciel et la terre, que se réalise, comme dit le R.P. G. Simard, o.m.i., « l'imprégnation de l'humain par le divin » ou, selon les paroles de Jacques Maritain, que s'accomplit une réfraction réelle des vérités évangéliques dans l'ordre temporel :

Ce qui est sûr en tout cas, c'est que le passage à une chrétienté nouvelle implique des changements bien plus profonds que ce que connote d'ordinaire le mot révolution. Nous rencontrons là une question très importante, celle des *dimensions internes* des changements en question. En bref, ils consistent à faire passer une *réfraction* réelle de l'Évangile dans l'ordre culturel et temporel<sup>365</sup>.

Il s'agit là de changements dans le régime de la vie humaine à la fois intérieurs et extérieurs, qui doivent s'accomplir dans le cœur et s'accomplir dans la cité et dans les institutions, et qui intéressent tout ensemble, bien qu'à des titres différents, le domaine social et visible et le domaine spirituel, moral et invisible et d'abord le domaine spirituel<sup>366</sup>.

<sup>363</sup> « C'est en lui que nous avons la rédemption acquise par son sang, la rémission des péchés, étant donné la richesse de la grâce qu'il a répandue abondamment sur nous avec plénitude de sagesse et d'intelligence, en nous faisant connaître le dessein secret de sa volonté, tel qu'il l'avait librement conçu pour le réaliser une fois les temps révolus : rassembler tout dans le Christ, ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre, (tout) en lui » (Épître aux Ephésiens 1, 7-10).

« Car il a plu (à Dieu) de faire résider en lui toute la plénitude (de la divinité) et de se réconcilier par lui avec toutes choses, celles qui sont sur la terre comme celles qui sont dans les cieux, en établissant la paix par le sang de sa croix, par lui » (Épître aux Colossiens 1, 19-20).

<sup>364</sup> « ... du Christ, en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science » (Épître aux Colossiens 2, 2-4).

<sup>365</sup> Jacques MARITAIN, *Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté*, Paris, Fernand Aubier, 1936, p. 226-227.

<sup>366</sup> Jacques MARITAIN, *op. cit.*, p. 227.



De ce qui a été dit jusqu'à présent sur les quatre aspects (matériel, formel, pratique, final) de la vie intérieure et extérieure, il ressort clairement que les quatre grandes devises opposées de la pédagogie moderne : *retour à la nature* — *retour à la culture* — *retour à la société* — *retour à Dieu*, ne s'excluent pas mais, au contraire, se présupposent et se complètent mutuellement; l'épanouissement complet et harmonieux de l'être humain implique nécessairement le retour au milieu complet et harmonieux<sup>367</sup> : à savoir, le milieu physique, culturel, social et spirituel, surnaturel, divin qui est le plus central et le plus vital. Voilà pourquoi le docteur Carl Diem, en explicitant le concept de l'éducation physique<sup>368</sup>, cite d'abord et met en relief la devise retentissante, *Retour à Dieu*, lancée par un des plus grands savants du XX<sup>e</sup> siècle, Max Planck (1858-1947), récipiendaire du prix Nobel (1918), auteur de la célèbre théorie des *quanta* qui a révolutionné la physique moderne et bouleversé les fondements du savoir de notre âge atomique. De façon semblable, Henri Bergson (1859-1941) a révolutionné la pensée occidentale spéculative en l'orientant vers les grandes sources de la vie et de l'existence, vers Dieu<sup>369</sup>.

Alexis Carrel remarque à bon droit qu'éduquer signifie agir sur l'être humain et sur le milieu à la fois<sup>370</sup>.

L'éducation, dans son sens plénier ou chrétien, c'est la formation et la transformation de l'homme entier et du milieu entier. Le chrétien ne fuit pas la vie terrestre mais, au contraire, il tourne son visage vers elle pour la transfigurer, l'imprégner du divin<sup>371</sup> à tous ses niveaux et dans tous ses secteurs.

<sup>367</sup> Voir Sa Sainteté PIE XI, *Encyclique sur l'Éducation chrétienne de la Jeunesse* : « Pour assurer la perfection de l'éducation, il importe souverainement encore que tout ce qui entoure l'enfant durant la période de sa formation, c'est-à-dire cet ensemble de conditions extérieures que l'on appelle ordinairement « le milieu », soit en parfaite harmonie avec le but proposé ».

<sup>368</sup> Carl DIEM, *Gruendungsfeier, 29 November 1947 in der Universitaet*, dans *Sporthochschule Koeln*, Koeln-Kalk, Max Welzel, 1948, p. 18.

<sup>369</sup> GONZAGUE DE REYNOLD, *op. cit.*, p. 472 : « L'apparition du bergsonisme est une date capitale dans l'histoire de la philosophie moderne. Il est le redressement de l'humanisme vers la notion chrétienne de l'homme, de la vie, de Dieu. Le bergsonisme pose de nouveau, et à nouveau, le problème de la destinée humaine. »

<sup>370</sup> A. CARREL, *op. cit.*, p. 355-371.

<sup>371</sup> Sa Sainteté PIE XI, *Encyclique sur l'Éducation chrétienne de la Jeunesse* : « Le vrai chrétien, loin de renoncer aux œuvres de la vie terrestre et de diminuer ses facultés naturelles, les développe et les perfectionne en les coordonnant avec la vie surnaturelle, de manière à ennoblir la vie surnaturelle elle-même, à lui apporter une aide plus efficace, non seulement dans les choses spirituelles et éternelles, mais aussi matérielles et temporelles. »

Après avoir montré les dimensions internes et externes de l'humanisme intégral, c'est-à-dire de l'épanouissement complet et harmonieux de la personnalité humaine, il est facile de découvrir les fins ultimes, les fins immédiates et les fins intermédiaires de l'éducation physique. L'établissement de la hiérarchie des fins est devenu un problème épineux dans la pédagogie contemporaine<sup>372</sup>.

La fin ultime de l'éducation physique coïncide avec la fin ultime de l'éducation et de la vie en général : c'est l'union de l'homme et de la création entière avec le Créateur, c'est la restauration de toutes choses en Jésus-Christ, c'est le Royaume de Dieu.

Les fins immédiates sont celles qui concernent l'être humain, à tous les niveaux et dans sa totalité. Les fins intermédiaires de l'éducation physique sont celles qui concernent le milieu de l'homme, à tous ses niveaux et dans sa totalité. La fin ultime constitue le couronnement, la synthèse vitale des fins immédiates et des fins intermédiaires. Les fins immédiates et les fins intermédiaires, à l'égard de la fin ultime, ne sont que des *fins partielles*, c'est-à-dire des *objectifs* qui, à leur tour, se divisent en *sous-objectifs* de diverses sortes et à divers degrés en allant jusqu'aux détails concrets<sup>373</sup>.

La hiérarchie des fins immédiates et des fins intermédiaires est déterminée par la hiérarchie des quatre causes du processus éducatif et de la vie humaine : 1° la cause matérielle, le corps; 2° la cause formelle, l'âme; 3° la cause efficiente, l'éduqué qui est l'agent principal de l'éducation; 4° la cause finale, l'union de l'éduqué avec Dieu. « La cause matérielle est déterminée par la cause formelle, la cause formelle est déterminée par la cause efficiente et la cause efficiente est déterminée, dans son action, par la fin ou le but proposé, c'est-à-dire par la cause finale. Par conséquent, la cause finale est la cause de toutes les causes<sup>374</sup>. »

<sup>372</sup> Les problèmes concernant les buts de l'éducation physique ont été élucidés, d'une façon magistrale et fulminante, par le R.P. Médéric Montpetit, o.m.i., fondateur et directeur de l'Institut d'Éducation physique de l'Université d'Ottawa, dans ses nombreuses conférences, destinées à la jeunesse académique et au public de la capitale du pays, soit directement, soit par le truchement de la radio canadienne.

<sup>373</sup> Voir Edward F. VOLTMER and Arthur A. ESSLINGER, *The Organization and Administration of Physical Education*, 2<sup>nd</sup> ed., New York, Appleton-Century-Crofts, p. 28-50.

<sup>374</sup> C. N. BITTLE, *The Domain of Being*, Milwaukee, Bruce Publishing 1949, p. 367.

Ainsi, devant nos yeux, se dessine, se précise et émerge la hiérarchie quadruple suivante des fins de l'éducation physique <sup>375</sup>.

1. L'éducation physique a, d'abord, comme fins prochaines <sup>376</sup>, l'épanouissement complet et harmonieux du corps, le développement et l'équilibre du système digestif, du système nerveux ou cérébral et du système musculaire. Ph. Tissié a dit : « Toute gymnastique qui n'est pas respiratoire est criminelle <sup>377</sup>. » On pourrait élargir cette vérité et dire que toute éducation physique qui ne stimule pas les fonctions digestives, cérébrales, musculaires et cardiaques ou circulatoires est une déviation.

2. L'éducation physique a, comme fin plus éloignée, de contribuer à l'épanouissement complet et harmonieux de l'âme, au développement et à l'équilibre des facultés supérieures : sensibles ou esthétiques, cognitives, volitives, de façon que le corps devienne l'instrument vigoureux et à la fois docile de notre âme. Toute éducation physique qui étouffe, qui tue l'âme de l'éduqué, au lieu de la laisser s'épanouir et d'en faire le guide éclairé du corps, est une déviation.

3. L'éducation physique a comme fins plus profondes de contribuer à l'unité substantielle du corps et de l'âme, à la formation du caractère, à la perfection, à la grandeur morale de l'éduqué. Toute éducation physique qui détruit l'unité du corps et de l'âme de l'éduqué est une déviation.

4. L'éducation physique a comme fin suprême de contribuer à la spiritualisation, à l'intégration de l'être humain, au rapprochement de l'éduqué de Dieu, du Christ, de l'Église, sources de la plénitude de la vie et de l'existence. Toute éducation physique qui détourne l'éduqué de Dieu, qui détruit les facultés spirituelles au lieu de les faire s'épanouir et désintègre ainsi la personnalité de l'éduqué, de l'agent principal de l'éducation, est une déviation.

En éducation, on pêche gravement, on pêche mortellement, si l'on pêche contre la fin ultime. Dans l'éducation physique véritable,

<sup>375</sup> Sa Sainteté PIE XII, *Discours au Congrès scientifique du Sport et de l'Éducation physique*, dans la *Documentation catholique*, 30 novembre 1952.

<sup>376</sup> Lire M. MONTPETIT, o.m.i., *Discours à Hull à l'occasion du banquet de la Ligue de balle-molle*, le 10 octobre 1953.

<sup>377</sup> Ph. TISSIÉ, *Précis de Gymnastique rationnelle de plain-pied et à mains libres. Gymnastique éducative (scolaire et militaire), gymnastique athlétique, gymnastique hygiénique de chambre*, 2<sup>e</sup> éd. posthume, revue et augmentée, illustrée de 124 figures et schémas hors-texte, Bordeaux, Éditions Bière, 1946, p. 170.

l'animalité, l'intellectualité, la moralité et la spiritualité ne s'excluent pas mais, au contraire, se complètent, se compénètrent, se supportent mutuellement et résultent ainsi dans la hiérarchie monumentale des valeurs : à savoir, la personnalité intégrale et harmonieuse, image vivante de Jésus-Christ.

A la hiérarchie quadruple des fins immédiates, correspond la hiérarchie quadruple des fins intermédiaires : 1° les fins *utilitaires, économiques, industrielles*<sup>378</sup>; 2° les fins *culturelles*; 3° les fins *sociales et civiques*; 4° les fins *spirituelles* sur le plan de la vie extérieure ou du milieu.

L'éducation plénière comporte non seulement l'ajustement de l'éduqué au milieu, mais aussi la victoire morale et spirituelle de l'éduqué sur le milieu. Elle implique la victoire graduelle de l'éduqué sur lui-même et sur son ambiance à la fois. Elle signifie le rapprochement de l'homme, de son milieu et de la création entière, de Dieu créateur.

Par conséquent, l'éducation physique qui n'apporte rien à l'enrichissement, à la spiritualisation et à la maîtrise du milieu et ne contribue ainsi en rien aux fins intermédiaires de l'éducation, est une déviation.

L'appauvrissement spirituel de l'homme moderne a causé inévitablement l'appauvrissement spirituel de son milieu et menace actuellement de mécaniser, de matérialiser la vie extérieure dans tous ses secteurs. Au lieu de l'homme complet et harmonieux, c'est l'homme grégaire, l'homme-machine qui émerge<sup>379</sup>.

Après avoir présenté, dans le cadre de l'humanisme intégral, la synthèse vitale des buts multiples de l'éducation physique, essayons de présenter la synthèse vitale de ses procédés, de ses formes multiples, opposées l'une à l'autre et apparemment irréconciliables.

A la lumière du concept quadruple de l'homme et de son milieu, l'alliance intime entre les jeux, la gymnastique, les sports et les exercices hygiéniques préventifs et correctifs devient une nécessité.

<sup>378</sup> Voir René SUAUDEAU, *Les Méthodes nouvelles de l'Education physique*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, p. 10.

<sup>379</sup> Le problème de l'appauvrissement intérieur de l'homme contemporain et de toutes ses conséquences désastreuses est traité lumineusement par Igino GIORDANI dans *L'Osservatore Romano*, édition hebdomadaire en langue française, 6 février 1953, p. 1.

D'abord, pour éviter la confusion et les malentendus, il faut rejeter la juxtaposition absurde des notions et des mots comme : « l'éducation physique et les sports ». Le fondateur de la Ligue française d'Éducation physique, le docteur Philippe Tissié, faisait déjà remarquer que le vocable « éducation physique et sport » est un pléonasme créateur d'équivoque et d'erreur<sup>380</sup>. Le docteur Luis Bisquertt, directeur de l'Institut d'Éducation physique de l'Université de Santiago-du-Chili, démontre l'absurdité de cette juxtaposition, puisque la notion de sport est déjà comprise dans la notion d'éducation physique<sup>381</sup>. Par conséquent, l'expression « l'éducation physique et les sports » est semblable à ces expressions : « les arbres et les bouleaux », « les animaux et les chevaux », « les oiseaux et les moineaux », etc.

La Ligue française d'Éducation physique a également beaucoup contribué à la clarification définitive des notions et des termes en rejetant « l'éclectisme<sup>382</sup> », c'est-à-dire le pêle-mêle<sup>383</sup> des notions, vagues, éparses, des méthodes, des techniques disparates, dissociées et en entreprenant de donner une doctrine solide, organique, homogène, cohérente. Le docteur Philippe Tissié a formulé une règle d'or en disant que la méthode de l'éducation physique doit être *une* dans ses principes et *multiple* dans ses applications<sup>384</sup>.

La Ligue française d'Éducation physique a contrecarré la marée montante de l'unilatérisme, de l'exclusivisme et du nationalisme myope dans l'éducation physique.

La science [dit P. Seurin, vice-président de la Ligue et président de la Commission d'Éducation physique] n'a pas de frontières. Nous n'avons pas à enfermer notre système de gymnastique dans le cadre étroit d'une

<sup>380</sup> Ph. TISSIÉ, *op. cit.*, p. 170.

<sup>381</sup> L. BISQUERTT, *L'éducation physique au Chili*, dans *L'Homme sain*, avril 1951, p. 442-443.

<sup>382</sup> Voir Ph. TISSIÉ, *op. cit.*, p. 167.

<sup>383</sup> C'est avec la finesse d'esprit qui caractérise le génie français, que Georges Hébert, créateur de la méthode naturelle, donne la critique de l'éclectisme : « Et que dire d'entreprises anonymes qui, sous prétexte de choisir le mieux dans le divers, vont au pire non seulement en décomposant un système en ses parties, mais aussi encore en dépeçant un système vivant dont chaque pièce n'est plus qu'un cadavre. Vous ne pouvez tout de même pas nous présenter pour du vivant une juxtaposition de morceaux disparates et inertes. Du mort + du mort + du mort ne peut jamais faire du vivant. Or, c'est du vivant qu'il nous faut pour vivre !... Non, l'éclectisme ne saurait dépasser le talent du cuisinier qui recueillerait ça et là des recettes pour les accommoder toutes à la même sauce et leur donner le même goût. C'est renier la cuisine » (G. HÉBERT, *L'Éducation physique ou l'Entraînement complet par la Méthode naturelle*, Paris, Librairie Vuibert, 1947, p. 269-270).

<sup>384</sup> Ph. TISSIÉ, *op. cit.*, p. 173.

conception nationaliste. Il ne saurait y avoir pour l'homme de science une méthode française, une méthode suédoise, russe, etc., inattaquable parce que « française », « suédoise » ou « russe »<sup>385</sup>.

Le fondateur lui-même de la Ligue était l'exemple vivant de cette ouverture, de cette largeur d'esprit :

Tissié, après Paschal Grousset, avant de Coubertin, Hébert, avait adopté et vulgarisé les jeux sportifs, créé des sociétés sportives scolaires et des sections post-scolaires (comme la Section Paloise), encouragé l'alpinisme, accueilli le scoutisme en France<sup>386</sup>.

L'éducation physique doit être *une* et *multiple*, c'est-à-dire organique, systématique et non éclectique ! autrement, elle ne serait pas conforme à la nature de l'éduqué.

La multiplicité ainsi que l'unité des exercices physiques découlent nécessairement de la multiplicité et de l'unité de la personnalité humaine et de son milieu.

Du point de vue du corps (le système digestif, le système nerveux ou cérébral, le système musculaire et, enfin, la santé physique qui résulte de l'intégration de ces trois), du point de vue de l'âme (la sensibilité, l'intellectualité, l'activité et, enfin, la santé mentale qui résulte de l'intégration de ces trois), du point de vue de l'unité du corps et de l'âme (le corps, l'âme, le caractère et la personnalité) ainsi que du point de vue du milieu (l'univers, la culture, la société et enfin l'Église, la Cité de Dieu, qui signifie l'intégration, la restauration de toutes les sphères de la vie en Jésus-Christ : *instaurare omnia in Christo*), l'homme constitue l'unité dans la triplicité.

L'éducation physique qui vise à agir sur le corps, sur l'âme, sur l'être humain entier, ainsi que sur le milieu sera donc, par sa nature et dans ses formes, nécessairement une et triple, si elle ne veut pas détruire l'ordre de la vie elle-même.

Le système normal de l'éducation physique, c'est celui qui résulte de l'alliance intime et parfaite des jeux, de la gymnastique, des sports et, enfin, de l'hygiène plénière dont le but souverain est de stimuler l'intégration et de prévenir la désintégration aux divers niveaux de la vie intérieure et extérieure de l'homme.

<sup>385</sup> P. SEURIN, *La Ligue française d'Éducation physique. Ses buts, son action, ses conceptions*, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1953, p. 8.

<sup>386</sup> P. SEURIN, *op. cit.*, p. 9.

Et d'abord, les jeux ! Le célèbre R. S. S. Baden-Powel (1857-1941), créateur du scoutisme, a écrit, dans le carnet du louveteau, les mots suivants : « Le jeu est le premier éducateur <sup>387</sup>. » Cette idée est le fil conducteur du volume de Henry S. Curtis <sup>388</sup>.

On peut dire que le jeu constitue un élément indéracinable de la vie humaine. C'est une composante de notre être, de notre vie, soumise à la loi universelle de la *polarité* qui se manifeste sous la forme du rythme. Les hérauts de la pensée catholique du XX<sup>e</sup> siècle trouvent que la synthèse vitale, le rythme universel, la pulsation dynamique de la vie, la plénitude de l'existence — tout cela résulte toujours de l'équilibre, de l'harmonie des opposés, c'est-à-dire des *forces polaires* <sup>389</sup>. Voilà pourquoi le cardinal John Henry Newman (1801-1890), qui a eu la vision lumineuse de l'homme catholique, intégral, du gentilhomme chrétien, parle des *vertus opposées* (opposite virtues) ; voilà pourquoi le R.P. Erich Przywara, s.j. (1889- ), grand admirateur de Newman et un des géants intellectuels sur les vastes horizons internationaux de la philosophie scolastique contemporaine, dans ses conférences intitulées « Le mystère divin du monde », a proclamé la nécessité urgente de la *philosophie de la polarité* <sup>390</sup> pour notre siècle, déchiré, déséquilibré par les dualismes et les antinomies de toutes sortes. Les pédagogues ont absolument besoin de cette nouvelle vision copernicienne du monde qui, dans son essence la plus profonde, n'est que le

<sup>387</sup> Cité par le D<sup>r</sup> DE GREEF, *Culture et Education physique* (« Bâtir », collection d'études pour la restauration de la société chrétienne).

<sup>388</sup> H. S. CURTIS, *Education Through Play*, New York, Macmillan, 1917.

<sup>389</sup> Lire Carlo ADAM, *L'essenza del cattolicesimo* (Collezione « Fides ». Opera Pontificia per la preservazione della Fide), Brescia, Morcelliana, 1930, p. 1-5.

<sup>390</sup> « Nous avons besoin — et que ceci nous soit un programme — d'une philosophie de la synthèse; non pas d'une synthèse faite une fois pour toutes, mais d'une synthèse qui s'élabore infiniment. C'est ce que nous appelons la philosophie de la polarité. Celle-ci est également éloignée par la conception de vie oscillant d'un extrême à l'autre, que de celle qui s'immobilise dans une voie mitoyenne. Elle est essentiellement une polarité dynamique, qui ne se fixe ni dans l'objet, ni dans le sujet, ni dans la personnalité, ni dans la collectivité; ce n'est pas une synthèse statique des forces vitales opposées. Non, il nous faut une philosophie oscillant entre les pôles, présentant une tension constante; une unité dynamique des antithèses, une unité de tension; une philosophie de la vie, toute dans l'esprit de l'encyclique sur saint Thomas qui, loin de prescrire une desséchante unification, engage à l'émulation dans la liberté; une philosophie qui, loin de tout exclusivisme étroit, réclame l'universalisme divin pour cette Eglise, laquelle étant le Corps du Christ, suppose la différenciation des membres, dans l'esprit même de la Lettre aux Corinthiens : « Si tous n'étaient qu'un membre, où serait le corps ? »... La philosophie de la polarité est un programme auquel la philosophie chrétienne s'est attachée depuis des siècles. Mais elle ne reste toujours qu'un programme, étant donné son étendue infinie » (cité par F. DE HOVRE, *Les Maîtres de la Pédagogie contemporaine*, Paris, Casterman, 1936, p. 266-267).

corollaire de la conception aristotélico-thomiste, hylémorphique, de l'être et l'application pratique des principes ternaires<sup>391</sup>.

Dans l'éducation physique ce sont, d'abord, les jeux, les loisirs, les activités ludiques, récréatives, d'une part, et la gymnastique, les mouvements rationnels, construits, d'autre part, qui constituent les deux éléments opposés. On ne peut comprendre ni la nature, ni la nécessité des jeux et de la gymnastique sans avoir bien compris la structure bipolaire, hylémorphique de l'être humain.

La relation entre les jeux, les loisirs, la récréation, d'une part, et la gymnastique, les exercices construits, d'autre part, est la relation entre la nature et la culture, entre l'oubli de soi et la conscience, la maîtrise de soi, entre la spontanéité et la contrainte, la liberté et l'autorité, le plaisir et l'ordre, la sensibilité et la rationalité, la jouissance et l'intelligence, l'énergie et la force, le relâchement et la tension, le repos et la vigilance, la potentialité et l'actualité, le déterminable et le déterminant. Ce sont donc deux éléments constitutifs de notre être, du rythme universel de la vie.

Voilà pourquoi le jeu, étant une des composantes de notre existence entière, se manifeste aux divers niveaux de la vie : biologique, intellectuel, social<sup>392</sup>, etc.

La Ligue française d'Éducation physique souligne à bon droit que « la mentalité formative-éducative, c'est la transposition à l'éducation corporelle de la mentalité classique en éducation intellectuelle<sup>393</sup> ». La gymnastique, ou la culture physique, est pour l'éducation physique ce que la formation et le transfert du savoir (transfer of training) sont pour l'éducation<sup>394</sup>. Sans la gymnastique ou la culture physique, pas d'idéal formateur élevé, pas de finesse d'esprit, pas d'âme !

La relation entre les jeux, la gymnastique et les sports est la relation entre la nature, la culture et la civilisation; entre la thèse, l'antithèse et la synthèse. Voilà pourquoi le sport, en tenant le milieu

<sup>391</sup> Lire A. DAGENAI, *Vers un nouvel âge. Le glissement moderne. Principes du retour. Conceptions ternaires*, Montréal, Fides, 1949.

<sup>392</sup> Mário Gonçalves VIANA, *op. cit.*, p. 373-376.

<sup>393</sup> *Premier Congrès latin d'Éducation physique. Conclusions*, dans *L'Homme sain*, octobre 1952, p. 210.

<sup>394</sup> P. SEURIN, *La Ligue française d'Éducation physique. Ses buts, son action, ses conceptions*, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1953, p. 13. Lire aussi A. D. MUNROW, *Transference of Training*, dans *Journal of Physical Education*, London, vol. 54, No. 132, July 1952, p. 49-54.



entre le jeu et la gymnastique et en se basant sur ces deux éléments, implique toujours les composantes, les qualités contraires, les vertus opposées, polaires : le divertissement et la contrainte, la détente et la tension, l'affectif et le rationnel, l'oubli de soi et la conscience, la maîtrise de soi, la liberté et la soumission à la loi, le repos et la vigilance, l'audace et la prudence, la confiance et la méfiance, le désintéressement et la proposition d'un objectif concret, la victoire sur les autres et la victoire sur soi-même. La nature synthétique du sport était déjà mise en évidence par Pierre de Coubertin<sup>395</sup>. Étant de structure synthétique, les sports peuvent contribuer beaucoup à l'unité du corps et de l'âme<sup>396</sup>.

Voilà pourquoi le jeu et la gymnastique constituent deux phases préparatoires nécessaires du sport<sup>397</sup>.

Mettre fin aux activités ludiques, récréatives, d'une part, et aux activités formatives, d'autre part, ce serait à la fois obscurcir et détruire l'idée et l'idéal de la vie sportive véritable.

L'absence de la composante formative, c'est-à-dire de la culture de l'âme, est le mal qui ronge les fondements des systèmes éducatifs modernes. La gymnastique, ou la culture physique, est sur le point de disparaître aux États-Unis<sup>398</sup>, malgré le fait que l'horizon américain n'est pas sans quelque lueur d'espérance d'une nouvelle époque<sup>399</sup>.

<sup>395</sup> *Revue de l'Éducation physique*, organe de la Ligue belge d'Éducation physique, Bruxelles, décembre 1952, p. 395.

<sup>396</sup> R. LAMOUREUX, o.m.i., *The Place of Sports in Universities*, dans *Ottawa, Bulletin des Anciens de l'Université d'Ottawa*, juin 1953, p. 5.

<sup>397</sup> Mário Gonçalves VIANA, *Pedagogia general* (Pédagogie générale), Porto, Livraria Figueirinhas, 1945, p. 411.

<sup>398</sup> Voir Norma SCHWENDERER, *A History of Physical Education in the United States*, New York, A. S. Barnes, 1942, p. 195-215.

<sup>399</sup> Voici quelques perles de la sagesse éducative qu'on peut glaner abondamment dans la pédagogie américaine : « Physical Education is that part of education which proceeds by means of, or predominantly through physical activity; it is not some separate, partially related field. This significant means of education furnishes one angle of approach in educating the entire individual, who is composed of many component, interrelated functional units, rather than of several distinctly compartmentalized faculties. The physical, mental, and social aspects must all be considered together » (E. F. VOLTMER and A. A. ESSLINGER, *The Organization and Administration of Physical Education*, 2<sup>nd</sup> ed., New York, Appleton-Century-Crofts, p. 14). — « Physical education is a phase of education in general and should contribute to its objectives. It is essential that physical education be recognized by educators as an integral part of education if it is to occupy a secure place in the educational program. This recognition can be attained only if physical educators have an understanding of education in general and apply sound methods in teaching their branch of it. They must study the objectives of education before they turn to the problem of the objectives of physical education » (Ch. E. FORSYTHE and R. O. DUNCAN, *Administration of Physical Education*, Prentice-Hall, 1951, p. 1). — « We must meet the problem head-on... by a well organized

C'est avec raison que les éducateurs d'envergure internationale, comme le cardinal Newman<sup>400</sup>, Otto Willmann<sup>401</sup>, le R.P. Pierre Faure, s.j.<sup>402</sup>, le C.F. Anselme<sup>403</sup>, W. C. Bagley<sup>404</sup>, C. H. Judd<sup>405</sup>, R. M. Hutchins<sup>406</sup>, M. Adler<sup>407</sup>, P. Seurin<sup>408</sup> et L. Dehoux<sup>409</sup>, ont lancé des cris d'alarme pour sauver l'idéal de la formation, un des éléments les plus précieux de l'héritage gréco-latin multiséculaire dont se nourrissent les peuples de l'hémisphère occidental.

Les jeux, la gymnastique et les sports peuvent et doivent s'allier et se supporter<sup>410</sup> pour nous conduire vers l'idéal intégral de l'éducation physique : celui de la santé plénière (corporelle et mentale) et de la sainteté.

Des autorités, comme J. F. Williams et C. L. Brownell, soulignent à bon droit que l'éducation pour la santé, avec son but souverain de prévenir la désintégration et de stimuler l'intégration aux divers

and integrated preventive program participated in by schools, courts, churches, youth organization, are a projects, police boy's clubs, and sound creative, organized recreation organizations. In such a program, well planned, character-building, wholesome and diversified recreation with emphasis upon religious and spiritual values for all young people and not merely those showing delinquent tendencies, must play a vital part » (Ch. E. MOYLAN, *Recreation and Delinquency*, dans *Second Year Book of the American Association for Health, Physical Education and Recreation*, Easter District, 1948, p. 34).

<sup>400</sup> John Henry Cardinal NEWMAN, *The Idea of a University*, New York, The America Press, 1941.

<sup>401</sup> O. WILLMANN, *The Science of Education*, Latrobe, Archabbey Press, 1930.

<sup>402</sup> R.P. P. FAURE, *L'École et la Cité*, Paris, Centre d'Etudes pédagogiques.

<sup>403</sup> F. ANSELME, *Etude et Formation des Caractères, Aux jeunes gens, aux parents et maîtres*, Bruxelles, La Procure, Imprimerie J. Duculot, 1952.

<sup>404</sup> W. C. BAGLEY, *Educational Values*, New York, Macmillan, 1911; *Determinism in Education*, Baltimore, Warwick & York, 1925.

<sup>405</sup> C. H. JUDD, *Education as Cultivation of the Higher Mental Processes*, New York, Macmillan, 1936.

<sup>406</sup> R. M. HUTCHINS, *The Higher Learning in America*, New Haven, Yale University Press, 1936.

<sup>407</sup> M. J. ADLER, *God and Professors*, dans *Science, Philosophy and Religion, A Symposium*, 1941.

<sup>408</sup> P. SEURIN, *L'éducation physique à l'école avec gymnastique (exercice construit ou de forme définie) pour les garçons de 6 à 9 ans*, dans *L'Homme sain*, octobre 1953, p. 283-301.

<sup>409</sup> L. DEHOUX, *Gymnastique formative-éducative*, 3<sup>e</sup> éd. corr. et augm., Liège, B. Vaillant-Carmanne, 1948.

<sup>410</sup> *Primer Congreso interamericano de Educación católica*, Bogota, 1945, p. 197 (la décision du congrès) : « Que no se limite la educación física solamente a la gimnasia, sino que fomente además el excursionismo, el deporte y, sobre todo, el juego libre de agilidad en los recreos ». Voir surtout : Alvar THORSON, *The Relationship of Gymnastics, Games and Sports for School-children of Different Ages*, dans *Bulletin de la Fédération internationale de Gymnastique Ling (F.I.G.L.)*, 20<sup>e</sup> année, Lund, décembre 1950, p. 11-19. — *Primera Reunion de Asociaciones de Profesores de Educación Física Sudamericanas*, Buenos Aires 20-25 de marzo de 1950, Buenos Aires, 1950, p. 72 : « Los agentes fundamentales que utiliza la educación física son : juego, gimnasia y deporte, complementados con la vida al aire libre. »

niveaux de notre existence, notre corps et notre âme ainsi que notre milieu, « concerne la totalité de la vie <sup>411</sup> ». C'est la vitalisation, la rénovation de notre être et de notre milieu qui implique nécessairement la sanctification, la spiritualisation <sup>412</sup> de la vie corporelle et qui, par conséquent, ne peut s'accomplir que sous l'égide du divin, de l'idéal de la sainteté et du royaume de Dieu <sup>413</sup>. L'hygiène physique, l'hygiène mentale et l'hygiène morale, sociale, publique deviennent inséparables. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'hygiène intégrale ou plénière <sup>414</sup>.

La relation entre les jeux, la gymnastique, les sports et l'hygiène plénière est la relation entre la sensibilité, la rationalité, l'efficacité et la vitalité.

L'éducation physique hygiénique ou intégrative est pour les jeux, la gymnastique et les sports, ce qu'est le cœur <sup>415</sup> avec le système circulatoire et le cycle vital, pour le système digestif, le système nerveux et le système musculaire, c'est-à-dire pour les fonctions nutritives, les fonctions régulatrices et les fonctions exécutrices.

Ce sont les jeux, les loisirs, la récréation qui nous procurent des ressources, de l'énergie naturelle, qui nous rendent plus puissants, plus spontanés, plus libres, qui nous approchent de la nature; c'est la gymnastique qui nous élève au-dessus de la nature et nous conduit à la culture; ce sont les sports qui nous élèvent au-dessus de la nature et de nous-mêmes et nous conduisent à la société pour nous y rendre émulateurs, efficaces et victorieux; c'est l'idéal lumineux de la santé

<sup>411</sup> J. F. WILLIAMS and C. L. BROWNELL, *The Administration and Physical Education*, 3<sup>rd</sup> ed., Philadelphia & London, W. B. Saunders, 1946, p. 192.

<sup>412</sup> Voir Max MARTIN, *op. cit.*, p. 77-179.

<sup>413</sup> Le rôle du spirituel, de l'idéal de la sainteté et du royaume de Dieu, dans l'éducation physique, est révélé d'une façon captivante par le plus grand pédagogue russe, polyglotte éminent, Sergius HESSEN (1887-1950) dans son ouvrage : *O sprzecznościach i jedności w wychowaniu* (Sur les antinomies et l'unité dans l'éducation), Warszawa, Książnica-Atlas, p. 241.

<sup>414</sup> Sur l'hygiène intégrale ou plénière, lire le volume instructif et inspirateur du D<sup>r</sup> P. Delore, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Lyon : *Notre frère corps*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Ed. M.-Th. Génin, Librairie de Médecis, 1951, p. 63-67.

<sup>415</sup> P. DELORE, *Notre frère corps*, p. 221 : « En vérité c'est la circulation qui caractérise la vie; son ralentissement est signe de vieillesse et son arrêt est la mort. *La mort naturelle c'est la mort par défaillance cardiaque.* » Egalement, le D<sup>r</sup> Carl Diem, recteur de la Haute Ecole des Sports de Cologne, trouve que toute éducation physique qui développe la force, la puissance musculaire, l'efficiencia au détriment du cœur ne sert qu'à ruiner l'être de l'éduqué. Et nos athlètes sont-ils conscients de cette vérité fondamentale ?

plénrière et de la sainteté qui nous élève au-dessus de la nature, de nous-mêmes et de la société, qui est ainsi la boussole pour notre voyage dans les vastes océans de la vie, le phare qui nous guide dans la voie du bien et nous signale les écueils du mal, pour nous aider à poursuivre toujours l'ascension vers l'idéal, vers les sommets glorieux, vers l'Infini.

L'unité intime, cordiale, parfaite, entre les jeux, la gymnastique, les sports et l'hygiène plénrière aboutit à la synthèse vitale des divers procédés, des diverses formes de l'éducation physique.

Au contraire, la destruction de cette unité dans la triplicité, la prédominance exclusive d'une composante ou de l'autre, sont la principale cause des déviations, des désaxations de toutes sortes dans l'éducation physique contemporaine :

1. La prédominance des jeux, de l'élément récréatif, émotif, affectif est poussée à l'extrême et trouve son expression dans certains phénomènes ludiques contemporains comme les danses excentriques, obscènes, orgiaques, convulsives. Ici la liberté devient de la licence, le plaisir devient de la concupiscence, la sensibilité devient de la sensualité. Ainsi, les danses qui peuvent et doivent constituer une partie intégrale <sup>416</sup> de l'éducation physique (et surtout les belles danses franco-canadiennes, québécoises !), sont compromises.

2. La prédominance de l'élément disciplinaire, poussée à l'extrême, trouve son expression dans certaine gymnastique militaire, trop formalisée, trop disciplinée, desséchée, sclérosée. Ici la formation devient le formalisme et la déformation, la règle devient le dérèglement.

3. La prédominance de l'élément sportif, émulateur, poussée à l'extrême, trouve son expression dans l'athlétisme exagéré, titanique, brutalisé, commercialisé à outrance. Ici, l'efficacité, poursuivie le plus souvent sans la science, l'expérience et la conscience, aboutit à la déficience physique et mentale. Georges Hébert a mis en évidence <sup>417</sup>

<sup>416</sup> Margaret H. DOUBLER, *The Dance and Its Place in Education*, New York, Harcourt, Brace, 1925. *Handbooks of European National Dances*, London, Max Parrish.

<sup>417</sup> G. HÉBERT, *Le Sport contre l'Éducation physique*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Librairie Vuibert, 1946, p. 1 : « L'éducation physique peut être déviée de son vrai but si on la considère comme un moyen de satisfaire la vanité, un prétexte à de sots spectacles où l'on flatte la curiosité des badauds... L'exercice ainsi compris, loin d'être un bienfait, devient un vice et une source d'immoralité, un prétexte au désordre et à la débauche. » P. 33 : « Le sport vrai est éducateur par essence... Il préserve de l'excès ou de l'outrance par un élément éducatif essentiel : la mesure. » P. 47 : « Le sport, dans sa conception normale ou éducative, ne présente, nous l'avons dit, que des avantages. C'est un moyen

les déviations sportives redoutables où la pédagogie est remplacée par la biologie et la zoologie... Des médecins et des savants distingués, comme Arthur H. Steinhaus <sup>418</sup>, ont raison de dire que la boxe n'a pas sa place dans notre système éducatif !

4. La prédominance de l'élément intégratif, poussée à l'extrême, trouve son expression dans la prétendue gymnastique rythmique ou la gymnastique centrale <sup>419</sup>, basée sur les mouvements globaux, totaux exclusivement (le D<sup>r</sup> Rudolf Bode, Hinrich Medau, Hilma Jalkanen, Maja Carlquist) ainsi que dans certains systèmes éducatifs orientaux comme celui des yoga <sup>420</sup> (yoga signifie l'union avec Dieu). La gymnastique rythmique, centrale, globale, nourrie, animée principalement par les courants vitalistes (Ludwig Klages, Melchior Palágyi) et les influences de la spiritualité hindoue, théosophique, qui, de plus en plus, envahit l'Occident (Rudolf Stein, Hermann Keyserling, Romain Rolland), a déjà commencé sa marche triomphale à travers l'Europe septentrionale et même occidentale. Les efforts faits pour endiguer la marée toujours croissante de ce mouvement des plus impétueux semblent vains.

Tous les systèmes d'éducation physique (quels que soient leur couleur, leur langue, leur temps et leur milieu) qui évitent les quatre déviations, les quatre écueils ci-dessus mentionnés, se trouvent dans le cadre de l'humanisme intégral; malgré toutes les vicissitudes, ils ne subiront jamais le naufrage et ils resteront toujours des moyens sûrs pour promouvoir la renaissance, la rénovation physique et spirituelle des individus, des familles, des nations, de l'humanité tout entière.

De ce qui a été dit, dans notre étude, sur l'éducation physique dans le développement intégral et harmonieux de la personnalité humaine, il ressort clairement que les quatre mouvements opposés : celui centré sur les jeux, celui centré sur la gymnastique, celui centré sur les sports et celui centré sur l'hygiène plénière sont réconciliables;

de « virilisation » des plus importants et des plus puissants. Praticué, au contraire, sous la forme que nous qualifions de déviée ou de dévoyée, exclusive ou funambulesque, il devient une source de dangers de toutes sortes, physiques, moraux et même sociaux. »

<sup>418</sup> *The Journal of Health and Physical Education*, September 1944.

<sup>419</sup> Kaarina KARI, *Thoughts on Central Gymnastics*, dans *Bulletin de la Fédération internationale de Gymnastique Ling (F.I.G.L.)*, 20<sup>e</sup> année, mars 1950, p. 27-32.

<sup>420</sup> Prof. S. GOSWAMI, *Yoga : Its Significance and Methods*, dans *Journal of Physical Education*, London, November 1951, p. 94-99.

les grandes antinomies pédagogiques contemporaines sont surmontables; l'humanisme intégral, véritablement mondial, en éducation physique, est possible; l'entente cordiale entre l'Europe et le Nouveau Monde est réalisable<sup>421</sup>. Il y a même un pays, dans l'hémisphère occidental, où la synthèse de l'Europe et du Nouveau Monde s'accomplit tout à fait naturellement et, un jour, va éblouir le monde.

### C. AD CORONAM INCORRUPTIBLEM.

Pendant cent ans, c'est l'étoile américaine qui resplendit dans le firmament. Eh bien! j'ai l'ambition, moi, qu'en ce vingtième siècle, l'étoile vers laquelle se tourneront tous les regards, j'ai l'ambition, dis-je, que cette étoile soit l'étoile du Canada.

(Sir Wilfrid LAURIER, 1841-1919, premier ministre du Canada.)

I suspect that the coming people in the Americas may be the French Canadians<sup>422</sup>.

(Arnold J. TOYNBEE, auteur de l'ouvrage retentissant : *A Study of History*.)

Ce n'est pas par hasard que le flambeau de l'idéal éducatif classique et chrétien le plus élevé se rallume dans la capitale du Canada et commence à resplendir à travers le pays et le Nouveau Monde. Il semble que sur ce point du globe, la Providence divine aurait créé des conditions idéales pour réaliser l'équilibre et l'alliance parfaite des diverses forces opposées de la vie que sur cette terre énigmatique<sup>423</sup> qui a inspiré au plus grand historien du XX<sup>e</sup> siècle les passages les plus élogieux et les plus éblouissants.

Si l'avenir, l'humanité, dans un monde unifié doit connaître enfin des jours heureux, alors je prédirais qu'il y a un avenir dans l'Ancien Monde pour les Chinois, et dans l'Amérique du Nord pour les *Canadiens*. Quoi qu'il arrive, je ne crains pas d'affirmer que les Canadiens de langue française seront là pour les dernières aventures de l'humanité dans l'Amérique du Nord<sup>424</sup>.

<sup>421</sup> Georges Hébert (*Le Sport contre l'Éducation physique*, p. 96), fait ressortir les divergences entre les points de vue latino-européens et anglo-saxons quand il dit : « La gymnastique est d'essence française. Le sport est d'essence anglo-saxonne. »

<sup>422</sup> Arnold J. TOYNBEE, *The World Review*, March 1949, p. 12.

<sup>423</sup> A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *L'énigme canadienne*, dans *L'École canadienne*, Montréal, 25 (octobre 1949), p. 86-92.

<sup>424</sup> Arnold J. TOYNBEE, *Civilization on Trial*, New York, Oxford University Press, 1948, p. 161 : « If the future of mankind in a unified world is going to be on the whole a happy one, I would prophesy that there is a future in the Old World for the

Cette terre que notre poète Louis-Honoré Fréchet a chantée :

La plante qui va naître étonnera le monde,  
 Car, ne l'oubliez pas, nous sommes en ce lieu  
 Les instruments choisis du grand œuvre de Dieu !  
 ... Toi, la reine et l'orgueil du monde occidental,  
 Toi, qui comme Venus, montais du sein de l'onde,  
 Et du poids de ta conque équilibra le monde !  
 Qu'il est beau de te voir, en ta virilité,  
 Aux antiques abus offrir la liberté  
 Pour contrepoids et pour remède,  
 Et vers tous les progrès les bras toujours ouverts,  
 Tout entière au travail, remuer l'univers  
 Avec ce levier d'Archimède !

Le levier d'Archimède au moyen duquel le Canada semble appelé à remuer et à donner au monde un équilibre plus parfait<sup>425</sup>, c'est la coexistence paisible, l'entente cordiale entre la nature, la culture, la civilisation et la religion qui se produit ici tout à fait naturellement.

1. En effet, la fameuse devise de J.-J. Rousseau : *retour à la nature, aux forêts primitives !* perd ici sa valeur, parce que les Canadiens, peuple de défricheurs et d'explorateurs aventureux, sont déjà, par leur naissance ainsi que par leur existence, les fils des forêts, des champs, des prairies immenses, des océans vastes, illimités, des mers, des lacs, des fleuves d'azur, des montagnes majestueuses<sup>426</sup>.

La lutte héroïque quotidienne de l'homme contre les éléments déchaînés est la première marque distinctive de la vie canadienne, sa beauté et sa grandeur.

2. La devise : *retour à la culture !* lancée par les illustres humanistes et hommes de lettres est ici superflue, parce que le Canada

Chinese, and in the island of North America for the *Canadiens* [les italiques sont de Toynbee]. Whatever the future of mankind in North America, I feel pretty confident that these French-speaking Canadians, at any rate, will be there at the end of the story. »

<sup>425</sup> A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *La grande vocation du Canada*, dans *Revue dominicaine*, vol. 55, tome 2, novembre 1949, p. 195-206.

<sup>426</sup> A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *La grande vocation du Canada*, dans *Revue dominicaine*, vol. 55, tome 2, novembre 1949, p. 197 : « Quel Européen, arrivé au Canada, n'a pas été profondément ému par la beauté, par le charme de ce pays bucolique où l'on contemple un ciel merveilleux, des lacs d'azur, des rivières bouillonnantes, des sommets uniques de montagnes qu'auréole d'émeraude le soleil couchant ? Qui n'est pas captivé par la vue émouvante de ces cathédrales centenaires, de ces clochers romantiques, de ce paysage ambré, doré, multicolore de l'automne ? Qui n'est pas ravi et élevé par ces espaces blancs, infinis, silencieux des nuits étoilées canadiennes, durant l'hiver ? » *L'École canadienne*, octobre 1949, p. 87-88 : « Qui ne s'extasie devant la beauté naturelle du Canada ? Devant ce spectacle rare, majestueux des mers vastes, des rochers millénaires, des montagnes, des lacs, des fleuves, qui se colorent, s'irisent à l'aurore matutinal, à la lumière du soleil levant, au soleil couchant ou au clair de la lune ? »

constitue le prolongement historique direct et ininterrompu des grandes apogées littéraires, artistiques, intellectuelles de l'Europe; les Franco-Canadiens sont les fils et héritiers toujours fidèles de la France classique <sup>427</sup>, du « *Grand Siècle* » illuminé et immortalisé par les flambeaux inextinguibles tels que : Corneille, Racine, Molière, saint Jean-Baptiste de la Salle, Fénelon, Bossuet, Richelieu, Pascal, saint Vincent de Paul, J.-J. Olier.

La riche culture de l'âme est la deuxième marque distinctive de la vie canadienne, sa beauté et sa grandeur <sup>428</sup>.

3. La devise : *retour à la société, à la civilisation !* est ici également superflue, parce que les Canadiens furent capables d'organiser la société civile modèle, c'est-à-dire l'État fédéré <sup>429</sup> qui peut, un jour, servir d'archétype pour édifier l'Europe fédérée et le Monde uni <sup>430</sup>.

Le haut esprit civilisateur est la troisième marque distinctive de la vie canadienne, sa beauté et sa grandeur.

4. La devise : *retour à Dieu !* est ici déjà réalisée, parce que le Canada, pays sous l'égide de la croix, plantée par les mains de Jacques Cartier <sup>431</sup> (1491-1557), son découvreur, a su conserver, jusqu'à nos jours, les trésors de la haute spiritualité et de la foi ancestrales.

<sup>427</sup> Son Excellence M<sup>sr</sup> Julien Le Couedic, évêque de Troyes, a déclaré, au cours d'une conférence, qu'il était venu au Canada pour « rendre visite à la Nouvelle-France », mais qu'au lieu de cela il avait trouvé beaucoup de la vieille France de Louis XIV, en soulignant que le Canadien français, « c'est un Français pur, très souvent plus pur que le Français moderne de France » (*Le Droit*, Ottawa, le 17 janvier 1951).

<sup>428</sup> A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *La grande vocation du Canada, Revue dominicaine*, vol. 55, novembre 1949, p. 197 : « Mais la beauté extérieure, le charme visible du Canada, les richesses de son histoire, de ses forêts, de ses champs, de ses eaux, de ses mines ne sont qu'un miroir, qu'un faible reflet, qu'un symbole de ces richesses, de ces mines spirituelles inépuisables que recèle, dans ses profondeurs existentielles l'âme canadienne ».

<sup>429</sup> A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *The Making of the Atlantic Community*, dans *Fulcrum*, Ottawa, December 1952, p. 8.

<sup>430</sup> A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *L'énigme canadienne*, dans *L'École canadienne*, 25 (octobre 1949), p. 90-91 : « Le Canada n'a jamais été le « melting-pot » pour les diverses races, nationalités, groupes ou individus : aucune individualité, soit raciale, soit nationale, soit confessionnelle, soit professionnelle, n'est ici écrasée, supprimée, étouffée, anéantie; au contraire, elle est, par tous les moyens possibles, fortifiée, développée, stimulée, animée. C'est ici que gît la clef du secret canadien, du mystère du Canada, la clef de sa force attractive, resplendissante et rayonnante. En effet, chaque individualité, quelle qu'elle soit, ne signifie que l'approfondissement, l'enrichissement, l'embellissement de la vie. En quoi consistent l'essence et la beauté du spectre solaire, de l'arc-en-ciel, sinon dans la multiplicité des éléments constitutifs, c'est-à-dire sinon dans la composition versicolore, qui constitue une unité dans la diversité. »

<sup>431</sup> W. H. CHAMBERLIN, *Le Canada vu par un Américain*, traduit par Roger Duhamel, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1942, p. 9-10 : « Jacques Cartier, un personnage en vedette à l'époque des explorations et des découvertes, a visité l'embouchure du Saint-



La piété<sup>432</sup> est la quatrième marque distinctive de la vie canadienne, sa beauté et sa grandeur<sup>433</sup>. L'humanisme chrétien, les richesses spirituelles<sup>434</sup> : voici la clef de voûte du Canada. Ce sont justement les ressources spirituelles, ressources invisibles, intangibles, impondérables, qui déterminent le caractère national du Canada, de ce pays riche et immense, devenu actuellement une force internationale<sup>435</sup>, et qui constituent la principale source de sa vitalité, de sa puissance. Le visage spirituel de la nation est révélé lumineusement par le *Rapport de la Commission royale d'Enquête sur l'Avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada*<sup>436</sup>, œuvre monumentale dont l'apparition est, sans

Laurent et érigé une croix à Gaspé. Geste significatif, car toute l'histoire de la France en Amérique du Nord est indissolublement liée à celle de l'Église catholique romaine... Quand Montréal fut fondé sur une des îles du Saint-Laurent, à quelque distance en amont de Québec, son pieux fondateur, Maisonneuve, porta une croix sur ses épaules jusqu'au sommet de la montagne qui s'élève des rives de l'île. »

<sup>432</sup> A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *La grande vocation du Canada*, dans *Revue dominicaine*, vol. 55, novembre 1949, p. 198.

<sup>433</sup> Walter Pilling PERCIVAL, *Across the Years. A Century of Education in the Province of Quebec*, Montreal, Gazette Printing Company, 1946, p. 27 : « ... The French-Canadians are probably the most God-fearing and deeply religious race in the world. »

<sup>434</sup> « Attachez-vous à l'humanisme chrétien, authentique ferment de paix sociale, rayonnez-en la lumière et les bienfaits. Vous aurez ainsi contribué pour une large part à la richesse spirituelle qui, par-dessus tout, fait la grandeur du Canada » (Hon. Vincent MASSEY, gouverneur général du Canada, cité par *Le Soleil*, Québec, 30 septembre 1953, p. 4).

<sup>435</sup> André SIEGFRIED, *Le Canada, Puissance internationale*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Librairie Armand Colin, 1939.

<sup>436</sup> *Rapport de la Commission royale d'Enquête sur l'Avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, 1949-1951*, Ottawa, Edmond Cloutier, 1951, p. 4-5 : « ... Certains éléments essentiels de la vie d'une nation ne sauraient être ni pesés ni mesurés avec une exactitude scientifique. Ces éléments impondérables ne sont pas importants en eux-mêmes. Ils peuvent encore inspirer des sentiments de dévouement national et inciter à l'action. En 1940, lorsque M. Churchill conviait le peuple britannique à un effort suprême, il invoquait les traditions de son pays, fondant son appel sur le passé commun d'où ses compatriotes tiraient leur caractère et leur mode d'existence. C'est du patrimoine spirituel qu'ont surgi les réserves d'énergie nécessaires pour surmonter les dangers de cette heure périlleuse. Rien de plus pratique que cet appel à la réflexion et à l'émotion. Cette vérité trouve confirmation dans notre propre histoire. Si le Canada de langue française connaît une vie si authentique, s'il constitue une collectivité si véritablement cohérente, il le doit à sa loyauté envers certaines valeurs spirituelles et, par-dessus tout, à sa fidélité historique. Les Loyalistes ont pu traverser les périls et les misères de leur établissement en Amérique britannique du Nord grâce à leur adhésion à un ensemble de croyances communes. Si le Canada lui-même est devenu une entité nationale, c'est parce que ses habitants partageaient certaines convictions, s'attachaient à certaines habitudes intellectuelles auxquelles ils refusaient de renoncer. C'est la puissance de ce patrimoine moral qui permit à notre pays de franchir des passes difficiles. Il progressera, à l'avenir, dans la mesure exacte où il gardera sa foi en lui-même. Ces valeurs intangibles non seulement donnent à une nation son caractère original, mais encore lui communiquent sa vitalité. Certaines choses peuvent paraître sans importance, voire superflues en regard des exigences de la vie quotidienne, mais il se peut que ce soit précisément celles qui durent, qui confèrent à la collectivité sa puissance de survie. »

doute, le plus important événement historique, après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique <sup>437</sup> (1867).

La coexistence paisible de la nature, de la culture, de la civilisation et de la religion, que nous venons de discuter, ont créé des conditions rares, exceptionnelles au développement des universités canadiennes <sup>438</sup>. Les écoles canadiennes sont reconnues comme les meilleures dans les Amériques <sup>439</sup>.

Le levier d'Archimède avec lequel les universités canadiennes vont remuer la pensée occidentale et équilibrer le monde, c'est le rétablissement de l'harmonie entre le savoir sacré et le savoir séculier, c'est l'entente cordiale entre les sciences, les lettres, les arts et la religion.

*L'alliance entre la science, l'expérience, l'efficiencia et la conscience !*

Les sciences nous révèlent les secrets de l'univers visible; elles nous conduisent au cœur de la nature. Les lettres expriment et immortalisent les expériences millénaires des peuples, de l'humanité; elles constituent l'éclat et la splendeur de la culture; les arts, c'est-à-dire l'application de la science et des expériences, les activités pratiques, la technologie sont les outils et les véhicules de la civilisation. La philosophie ou la sagesse de la raison, synthétise, intègre les trois principaux secteurs du savoir séculier : les sciences, les lettres et les arts; elle devient ainsi le préambule de la foi et l'itinéraire de l'ascension de notre pensée vers Dieu. La théologie, ou la sagesse de la foi, intègre, achève, couronne, auréole des éclats et des splendeurs inextinguibles de la lumière surnaturelle, le tout du savoir séculier; elle ouvre des horizons à l'infini; elle libère notre raison du labyrinthe obscur des phénomènes, du temporel, et la conduit à l'éternel; le savoir sacré est au savoir séculier ce que le télescope est à notre sens de la vue.

<sup>437</sup> Jean BRUCHÉSI, *L'Université*, Introduction de M<sup>sr</sup> Alphonse Parent, Québec, Presses universitaires Laval, 1953, p. 106 : « En 1867, Français et Anglais du Canada ont contracté non pas un mariage d'amour, mais un mariage de raison. Et rien ne prouve qu'un mariage de raison doive nécessairement être un mariage malheureux. »

<sup>438</sup> A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *L'éducation au Canada*, dans *Lexikon der Paedagogik* in vier Baenden, herausgegeben vom Deutschen Institut fuer wissenschaftliche Paedagogik und dem Institut fuer vergleichende Erziehungswissenschaft (L'Encyclopédie des sciences pédagogiques éditée par l'Institut allemand de la pédagogie scientifique et l'Institut international de pédagogie comparée), 2<sup>e</sup> vol., Freiburg i.B., Herder, p. 1072-1075.

<sup>439</sup> W. KANE, s.j., *An Essay Toward a History of Education considered chiefly in its development in the Western World*, Chicago, Loyola University Press, 1938, p. 559 : « Of Canadian school in general, it can be said that it is the best in the Americas. » Voir aussi D<sup>r</sup> W. G. HARDY, Head of the Dept. of Classics, *Education in Alberta*, dans *The Edmonton Journal*, February 1954.

L'harmonie lumineuse entre le savoir sacré et le savoir séculier, qui constitue le fil conducteur de la pensée patristique et scolastique, mais qui fut détruite par les dualismes et monismes de toutes sortes, a pris un nouvel essor au Canada, il y a quatre-vingts ans. Si le Canada est le pays où s'accomplit la synthèse pédagogique de l'Europe et du Nouveau Monde <sup>440</sup>, Ottawa, sa capitale fédérale bilingue, est le point unificateur de cette synthèse où, d'une part, convergent puissamment les intérêts de trois grandes démocraties occidentales : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France et où, d'autre part, surgit un nouvel esprit pacificateur, où se rallume le flambeau de l'humanisme pédagogique chrétien, véritablement universel, mondial. Avec le levier d'Archimède, remuer et équilibrer le monde !

Il semble que l'Université d'Ottawa, située au cœur du pays qui, au point de vue politique, est devenu actuellement le médiateur, le conciliateur et l'interprète entre Paris, Londres et Washington <sup>441</sup>, a bientôt compris sa mission éducatrice providentielle. Déjà en 1874, c'est-à-dire cinq ans avant la promulgation de l'encyclique *Æterni Patris* (1879) qui inaugure le mouvement de la philosophie et de la pédagogie scolastiques et trace les grandes lignes pour la restauration du savoir sacré et du savoir séculier, le père Joseph-Henri Tabaret, o.m.i. (1828-1886), organisateur du Collège de Bytown, devenu l'Université d'Ottawa, conçoit et met en pratique l'idée et l'idéal de l'éducation intégrale, de l'humanisme véritablement chrétien basé sur *l'alliance intime des sciences, des lettres, des arts, de la philosophie et de la religion* <sup>442</sup>. L'alliance entre la science, l'expérience, l'efficacité et la conscience ! Comme éducateur, le père Tabaret a su réunir la charité, la bonté de cœur du génial saint Jean Bosco (1815-1888) avec la

<sup>440</sup> Francisque GAY, *Canada XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui. Demain*, Montréal, Beauchemin, 1949, p. 111 : « Ainsi, d'une part, le Canada s'efforce de retenir le meilleur de l'expérience séculaire de l'Europe en matière d'enseignement, mais il ne refuse pas de profiter des exemples de la grande République voisine. Il semble même en ce domaine pouvoir réussir une intelligente synthèse de deux civilisations. »

<sup>441</sup> John HUGHES, chef du Département de Pédagogie à l'Université McGill de Montréal, *La culture bilingue au Canada*, Paris, Institut des études américaines, 1938, p. 10. A. PAPLAUSKAS-RAMUNAS, *La jeunesse académique : bâtisseur du Canada*, dans *La Rotonde*, 1<sup>er</sup> février 1951.

<sup>442</sup> Georges SIMARD, o.m.i., *Un centenaire. Le père Tabaret et son œuvre d'éducation*. Université d'Ottawa, 1928, p. 15-40. « L'Université d'Ottawa reste fidèle à son premier idéal » (à l'occasion de la commémoration de l'incendie 1903), dans *Le Droit*, Ottawa, 11 décembre 1953. *L'Université d'Ottawa*, Québec, Imprimerie de l'Événement, 1915.

pénétration, la sagacité, l'esprit novateur du cardinal John Henry Newman (1801-1890) et du cardinal Désiré-Joseph Mercier (1851-1926); son œuvre monumentale est devenue la source d'inspiration de ses disciples et successeurs.

C'est sous l'égide de l'humanisme intégral, de l'idéal éducatif le plus élevé<sup>443</sup> que les divers instituts et les nouvelles facultés de l'Université d'Ottawa naissent, émergent, l'une après l'autre, dans la capitale bilingue du pays. Ici, on ne connaît pas la guerre entre l'analyse et la synthèse, entre les recherches et la sagesse éducative. Grâce aux nobles efforts du recteur actuel, le T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., théologien et lettré distingué<sup>444</sup>, deux nouvelles facultés, celle du Droit et celle des Sciences pures et appliquées, furent fondées au cours d'une même année. L'Institut de Psychologie et d'Éducation est devenu une pépinière de spécialistes qualifiés<sup>445</sup>, munis d'une solide culture intégrale<sup>446</sup>. L'Institut de Missiologie est la seule institution du genre dans le Nouveau Monde.

L'Université bilingue (deux langues internationales : le français et l'anglais), située dans la capitale bilingue, qui est entourée de rivières, de lacs, de jardins, de forêts, de montagnes, a créé des avantages exceptionnels à une autre école de spécialisation : l'Institut d'Éducation physique<sup>447</sup>. La coexistence paisible de la nature, de la culture, de la vie civilisée, animée par une haute spiritualité traditionnelle de la

<sup>443</sup> T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur de l'Université d'Ottawa, dans son discours à Montréal à l'occasion du banquet des Anciens, le 5 mai 1953, au Cercle universitaire : « Si le déploiement des techniques modernes nous fascine et nous éblouit, revenons avec courage à l'insondable mystère de l'homme et consacrons à sa connaissance et à sa découverte le meilleur de nos amours, de nos soins et de nos efforts. À cette condition seulement, nous assurerons le présent et nous posséderons l'avenir » (*Ottawa, Bulletin des Anciens de l'Université d'Ottawa*, vol. 3, n° 3, septembre 1953).

<sup>444</sup> Rodrigue NORMANDIN, o.m.i., *Bienheureux ceux qui croient*, Editions de l'Université d'Ottawa, 1944; IDEM, *Une Grande Oubliée : l'Espérance*, Editions de l'Université d'Ottawa, 1948.

<sup>445</sup> R.-H. SHEVENELL, o.m.i., *Recherches et Thèses. Research and Theses. Une nouvelle Méthodologie* (en français et en anglais), Les Editions de l'Université d'Ottawa, 1952.

<sup>446</sup> Lire R.-H. SHEVENELL, o.m.i., *The Institute of Psychology at the University of Ottawa*, dans *American Catholic Psychological Association (ACPA) Newsletter Supplements*, November 1953.

<sup>447</sup> Les premiers diplômés de l'Institut d'Éducation physique de l'Université. Une nouvelle page dans l'histoire de l'Université d'Ottawa, dans *Le Droit*, le 8 juin 1953. — Le modérateur athlétique de l'Université d'Ottawa : le R.P. Montpetit, o.m.i., dans *Le Droit*, le 5 septembre 1953. — Jean-Charles DAoust, *Cours d'été en éducation physique dans la Gatineau, sur les bords enchanteurs au Petit-Lac-Poisson-Blanc*, dans *Le Droit*, le 26 juillet 1952.

population, semble être ici un don gratuit de la divine Providence. Ottawa et son université apparaissent comme le symbole vivant du grand rêve éducatif national du Canada, centré sur quatre valeurs cardinales : 1° l'amour passionné de la nature, de ses charmes, le goût de l'aventure; 2° le respect de l'homme; 3° la participation active à la vie communautaire; 4° la foi ancestrale.

C'est dans cette ambiance pittoresque, colorée, multiple, édifiante, que l'Institut d'Éducation physique, dont les cours estivaux ont lieu sur les bords enchanteurs au lac Petit-Poisson-Blanc, a commencé son existence il y a déjà cinq ans et qu'il continue son essor.

*La synthèse des buts et des procédés pédagogiques* : voilà ce qui constitue le principe édificateur de l'organisation tant intérieure qu'extérieure de l'Institut et le fil conducteur de toutes ses entreprises éducatives.

La synthèse des procédés pédagogiques se base sur l'alliance des jeux, de la gymnastique ou de la culture physique, des sports et de l'hygiène plénière.

La synthèse des buts, la synthèse doctrinale, se base sur le concept intégral, hylémorphique de l'homme; elle est mise en évidence par la devise de l'école : *Pour une couronne incorruptible*<sup>448</sup>, ainsi que par son blason : écu français moderne de gueule à quatre piles renversées d'argent, appointées en chevron vers le chef à la main droite tenant une couronne de laurier d'or sur listel d'argent.

Ce sont les diverses doctrines dualistes, monistes, antiscologistes — autrefois, les doctrines néoplatonicienne, manichéenne, albigeoise, cathare, vaudoise, cartésienne, janséniste, et, plus près de nous, les théories rationaliste et marxiste — qui ont préparé le divorce du corps et de l'âme et ont ainsi enténébré ou même détruit l'idéal de l'éducation physique; ce sont Aristote et saint Thomas d'Aquin qui, par leur doctrine *hylémorphique*, ont lié, soudé indissolublement le corps et l'âme, préparé leur mariage permanent et ont ainsi rallumé le flambeau inextinguible de l'éducation physique, dans la nuit des temps passés et des temps futurs. La promulgation par l'Église de la doctrine hylémorphique, à deux reprises (au concile de Vienne en 1311-1312, et au cinquième concile du Latran en 1513),

<sup>448</sup> Saint PAUL, 1<sup>re</sup> Épître aux Corinthiens 9, 25-26.

marque le triomphe éclatant du concept et de l'idéal éducatif le plus élevé car, enfin, c'est le christianisme qui rend le lien, le mariage du corps et de l'âme indissoluble pour toujours, éternel : la Résurrection des morts, le Royaume de Dieu, la restauration de toutes choses en Jésus-Christ, qu'est-ce sinon la réunion indestructible du corps et de l'âme, sinon la participation de ces deux éléments à la plénitude de la vie divine, à l'immortalité, à l'éternité ?

Or, notre vie n'est que la course pour gagner la couronne incorruptible. Être bon coureur pour la couronne incorruptible, c'est être capable d'unir et d'accorder le corps et l'âme, la terre et le ciel, l'humain et le divin :

Sur de très vieilles pierres, des milliers d'années avant que le Christ vînt au monde, des hommes ont gravé un signe en forme de « T ». Ce glyphe, l'un des premiers qu'ils aient tracé pour exprimer leur pensée, se nomme Tau. A peu de choses près, vous le voyez, c'est un dessin cruciforme. Les ressemblances se précisent lorsque l'on découvre sur d'anciens monuments des Perses et des Incas la silhouette d'un homme érigé sur le Tau. Or la signification de ces figures est la suivante : la barre horizontale représente le corps physique, l'humain ; le trait vertical qui la supporte et l'élève figure l'esprit ou le divin. Le Tau est le symbole de l'union du corps et de l'âme, de l'humain et du divin, le crucifié, le symbole de l'immortalité<sup>449</sup>.

*Ad coronam incorruptibilem !* Le Canada, pays sous l'égide de la croix, plantée par les mains de son découvreur Jacques Cartier, a bien saisi le sens et la pérennité de cette sagesse millénaire, c'est-à-dire du mystère du Crucifié ; il va poursuivre son ascension glorieuse vers l'idéal éducatif le plus élevé. *In hoc signo vinces !*

Antoine PAPLAUSKAS-RAMUNAS,  
professeur à la Faculté des Arts.

Ottawa, en la fête de saint Thomas d'Aquin.

<sup>449</sup> D<sup>r</sup> Jean DE ROUCEMONT, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon, *Vie du Corps et de l'Esprit* (Cahiers « Vie spirituelle et famille »), Lyon, Paul Derain, 1945, p. 187.

# *A la suite de saint Bernard*

## *Nos ascensions dans le Christ Jésus*

---

On nous promet pour tout prochainement une édition critique des œuvres de saint Bernard, où les textes existants seront disséqués et analysés à la lumière de tous les manuscrits anciens (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles); il y en a plus de cent, conservés dans soixante-six bibliothèques réparties à travers l'Europe, depuis Aberdeen en Écosse jusqu'à Zwettl en Autriche, et même en Amérique. Chaque texte du grand abbé a son histoire, qui commence souvent par une ébauche préparée rapidement entre deux offices du chœur et d'innombrables occupations, puis servie par cet incomparable directeur spirituel, dès avant l'aube en la salle capitulaire, à ses sept cents moines qui s'en nourrissaient jusqu'à la prochaine allocution de leur père. Mais comme les fêtes reviennent annuellement au calendrier liturgique, Bernard, en bon humaniste, reprend ses thèmes en les complétant, les polissant, les harmonisant dans leur fond et dans leur forme — parfois de fervents disciples l'y aident, — jusqu'à en faire ces joyaux de littérature médiévale qu'on admire encore après huit siècles.

Laissons à la critique moderne ses profondes et laborieuses jouissances; laissons-la fouiller l'anatomie de ces chefs-d'œuvre, relever ici une interpolation ou une inversion, là une « contamination »; nous démontrons que ce paragraphe est absent de la « rédaction brève », la première de 1138, tandis que la suite appartient à la première ébauche, puisqu'on la trouve dans les manuscrits de Milan (Ambros., XII<sup>e</sup> s.), Ourscamp (Troy, XII<sup>e</sup> s.), Paris, Sainte-Geneviève (Saint-Jean-de-Jard, XII<sup>e</sup> s.), Santa Creus (Terragone, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> s.), Durham (XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> s.), Saint-Vaast (Arras, XIII<sup>e</sup> s.) et ailleurs<sup>1</sup> ! Dans le présent travail, nous nous contenterons de l'érudition de Jean Mabillon et de la traduction quelconque de l'abbé Charpentier.

<sup>1</sup> Jean LECLERCQ, o.s.b., *Les sermons sur le psaume « Qui habitat »*, dans *Bernard de Clairvaux*, 1953, XXVI, p. 435-446, nous donne un exemple des méthodes de la critique moderne.

D'autres amis de Bernard de Clairvaux, à l'occasion du huitième centenaire de sa mort, montreront dans ses écrits le poète, le prosateur rythmé et l'épistolier incomparable, le latiniste qui se souvient de ses classiques (Cicéron, César, Virgile, Horace, Ovide, Catulle, Statius, Sénèque, Térence, Juvénal et même Perse<sup>2</sup> !), le naturaliste qui connaît surtout la flore et la faune bibliques, l'observateur qui, en dépit de la modestie de ses yeux, semble voir tout ce qui se passe en chrétienté !

Aucun des meilleurs auteurs contemporains ne peut lui être comparé, ni Hugues de Saint-Victor, ni Guillaume de Saint-Thierry, ni Pierre de Celle; s'ils rivalisent parfois avec lui, le premier en pénétration, le second en sensibilité, le troisième en onction et le dernier en subtilité, nous rencontrons chez nul d'entre eux ce mouvement pathétique propre à Bernard, qui nous emporte dans son mouvement irrésistible... dès les premières mesures... que l'on songe au *V<sup>e</sup> Sermon sur l'Ascension* où la terre s'élève au ciel, où notre humanité unie à la divinité dans la personne du Fils monte siéger éternellement à la droite du Père... A cette maîtrise souveraine dans l'attaque, on pense à celle d'un Bach dans la *Passion selon saint Matthieu*, à celle d'un Beethoven dans la 7<sup>e</sup> symphonie<sup>3</sup>.

La justesse du trait dans les portraits que trace Bernard ne sera pas dépassée, même par celle d'un La Bruyère ou d'un Saint-Simon, d'un Léon Daudet et d'un Maurice Sachs ! A écouter certains des panégyristes du grand abbé, on devrait choisir ce dernier comme le patron universel des écrivains<sup>4</sup>. N'a-t-il pas l'imagination verbale extraordinaire d'un Hugo, l'odorat extrêmement subtil d'un Baudelaire, la délicatesse ingénieuse d'un Shelley qu'un récent procès a plutôt noirci, l'art savant de composer ce que Gide appelle les *nourritures terrestres* ! Les images de saint Bernard sont toutes spirituelles; « sans doute, mais c'est avec des parfums et des saveurs — et chez lui le goût est aussi délié que l'odorat — qu'il tente de traduire l'ineffable, et pour qu'il cherche ainsi avec tant de prédilection ce mode d'expression sensible et en conduise si loin l'analyse (on pense parfois à Proust), il faut bien qu'il y soit porté naturellement<sup>5</sup> ».

Passons à un autre groupe d'admirateurs qui cherche dans ce dernier Père de l'Église le philosophe et le théologien, l'ascète et le

<sup>2</sup> Watkin WILLIAMS, *St. Bernard Abbot of Clairvaux*, Appendix 1, *Literaria*, 1935.

<sup>3</sup> Irénée VALLERY-RADOT, o.c.s.o., *L'écrivain, l'humaniste*, dans *Bernard de Clairvaux*, 1953, XXVII, p. 447-485.

<sup>4</sup> Un de mes amis, biologiste distingué et skieur émérite, voulait même faire de l'abbé de Clairvaux le patron des alpinistes et des skieurs ! Notre saint a bien traversé les Alpes, une fois ou deux durant sa vie, où il fut salué par les pâtes de ces hautes vallées, mais il est préférable de laisser ce titre à saint Bernard de Menthon.

<sup>5</sup> Irénée VALLERY-RADOT, *Saint Bernard de Clairvaux*, 1953, p. 452.



mystique, tel qu'il se révèle dans ses écrits et dans ceux de ses historiens. Nous attendons toujours une christologie et une mariologie bernardines se déroulant avec toutes les thèses que l'on rencontre dans les manuels, thèses prouvées par la sainte Écriture, le témoignage des écrivains ecclésiastiques et les arguments de la raison, si chers à saint Anselme de Cantorbéry. Nous attendons l'étude des grands mystères de la déité et de la Trinité, de l'incarnation et de la passion du Sauveur, de sa résurrection et de son ascension, de sa glorification au ciel et de la fondation de son Église sur terre, à la lumière des écrits de ce grand moine. La Rédemption nous gracie et nous fait participer à tout cela, à travers des mystères qui sont de tous les âges; nous sommes revêtus des armes du Christ que nous essayons, jusqu'à notre dernier jour, contre nos ennemis du dedans et du dehors, avec des succès inégaux. Laissons aux spécialistes ce travail scientifique d'analyse et de synthèse aux exigences nombreuses. Méditons doucement, à cette heure, quelques pages de saint Bernard, où ce dernier me semble très au naturel, sur nos ascensions à la suite du Seigneur ressuscité. Cette courte incursion de profanes dans les œuvres de notre saint nous montrera comment faire descendre le ciel sur terre et comment rétablir la paix dans le monde qui se prépare à une guerre atomique ! Seulement cela !

L'enseignement des sciences théologiques et des arts sacrés était très peu didactique en ce début du XII<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement dans l'ordre naissant de Cîteaux qui se proposait de retourner aux pratiques primitives de la Règle de saint Benoît et des temps apostoliques. L'éloquence sacrée n'était pas gouvernée alors par ces lois tyranniques dont un Boileau pouvait bien se moquer, mais dont les grands prédicateurs du grand XVII<sup>e</sup> siècle n'auraient jamais osé violer le moindre précepte. Les plus humbles sermons, en ce milieu du XX<sup>e</sup> siècle, croiraient offenser une telle tradition, s'ils ne faisaient précéder leur exorde d'un texte latin en épigraphe, sorte de slogan biblique, parfois lourd d'un contresens<sup>6</sup> et dont le plus souvent il n'est

<sup>6</sup> Le Psaume 83, v. 6 (*Beatus vir, ... ascensionem in corde suo disposuit*) est souvent usité pour célébrer nos progrès dans la vie spirituelle. MENOCHIVS : « ... Ascendere in via virtutis... Meditans ex animo. » Dans FILLION : « Bienheureux... qui connaît par cœur tous les chemins montants qui conduisent à Jérusalem, où tout bon Israélite devait se rendre au temps pascal. » Ce texte peut encore réjouir ascètes et

plus question avant la péroration. Dans les sermons de saint Bernard, dans ceux prononcés en la fête de l'Ascension, en tout cas, aucune épigraphe biblique, aucune division en trois points, mais la pensée d'un saint qui se nourrit de la sainte Écriture et de ses images qu'il dissèque avec autant de poésie que d'humour<sup>7</sup>. Ce puissant directeur d'âmes considère le Christ dans ses mystères comme un modèle à suivre.

\* \* \*

Dans son *Deuxième Sermon sur l'Ascension du Sauveur*<sup>8</sup>, l'abbé de Clairvaux nous dit, comme les anges apparaissant aux disciples : « *Viri Galilæi* », chrétiens de toute condition, ne restez pas à regarder le ciel comme s'il devait en redescendre un roi des Juifs, un Jésus prêt à seconder toutes vos espérances terrestres. Allez plutôt travailler à ma vigne et gagner votre ciel; apprenez à réussir votre ascension surnaturelle qui doit se terminer dans le cœur de Jésus au sein de Dieu. — En effet, Notre-Seigneur s'élève dans les airs, remarque notre saint, pour quatre raisons : d'abord pour affermir la foi de ses disciples en leur montrant qu'il est bien le maître de la terre et des mers, de l'enfer et du ciel bleu. Bernard, comme tous ses contemporains du XII<sup>e</sup> siècle, croyait au *firmamentum*, à l'empyrée des Grecs et ignorait tout de la mécanique céleste. Il laisse aux prédicateurs modernes les savants déploiements où l'on voit Dieu le Père, en union avec le Verbe et le Saint-Esprit, lancer la réaction au début du temps, comme une immense « bombe atomique » qui éclata au premier *Fiat Lux*. Pie XII récemment adopta cette conception de la création qui se continue en des éclatements successifs de masses célestes dans la main du Créateur qui en sème les morceaux dans le champ de blé des étoiles. Chaque nouvelle galaxie, ou famille d'astres naissants, lancée par le bras divin s'enfonce à des distances vertigineuses, loin du *Fiat* initial, dans un univers qui grandit sans cesse (*Expanding Universe*).

Notre-Seigneur s'élève dans le ciel, continue saint Bernard, pour aller s'asseoir à la droite de son Père et nous y préparer une place. Il

mystiques, mais plus guère dans la nouvelle traduction vaticane du Psaultier où le fameux verset est réduit à proclamer bienheureux le premier croyant venu qui pense à faire ses Pâques !

<sup>7</sup> « St. Bernard's gift of humour, the edge of which seems sometimes to us to be a little sharp, ... is unmistakable » (Watkin WILLIAMS, *op. cit.*, app. 1, p. 371).

<sup>8</sup> Abbé CHARPENTIER, *Œuvres complètes de saint Bernard*, traduction nouvelle, Paris, Vivès, 1865-1867, tomes 1 à 8. Dans MICNE, *Patr. Lat.*, t. 182 et 183.

quitte aussi la terre pour enseigner à ses apôtres qu'ils ne doivent pas s'attacher aux biens d'ici-bas, puisque Jésus, leur trésor, les abandonne. Or, où est votre trésor là doit se trouver votre cœur. Enfin, Notre-Seigneur s'élève dans les airs afin de n'être pas suivi par les siens. « Là où je vais vous ne pouvez me suivre. » Plus tard, oui, si vous le méritez. Et il s'élève de la terre, non par une échelle de Jacob ou par une corde, observe plaisamment Bernard, non sur quelque tapis magique, car saint Pierre et les autres l'y auraient suivi en s'agrippant à sa tunique glorieuse...

Jésus en chair et en os que les premiers chrétiens avaient vu et entendu, auquel ils avaient touché, doit disparaître, afin que nous comprenions la perfection chrétienne qui ne s'atteint pas à coups de consolations sensibles. Cependant, infiniment bon, le Sauveur ne laisse pas les siens sans espérances. Il ne peut les quitter sans leur faire un petit salut d'amitié, dans lequel se trouvent enveloppées sa Mère immaculée et la divine eucharistie. Il leur promet en outre, à brève échéance, le Saint-Esprit avec sa grâce et ses dons, en attendant son retour à la fin du monde.

Au dernier jour de nos courtes vies et au dernier du genre humain, Notre-Seigneur, souverain juge des vivants et des morts, reviendra tenant dans sa main droite la miséricorde et dans sa gauche la justice : une miséricorde infinie pour les hommes de bonne volonté qui l'auront aimé avec ferveur et craint filialement.

Notre-Seigneur [dit Bernard] a rendu sa miséricorde égale à la distance qui sépare la terre des cieux, cette miséricorde va d'un bout de l'éternité à l'autre, du bout de l'éternelle prédestination au bout de l'éternelle rémunération<sup>9</sup>... Qui dira si ceux que je vois devant moi (du haut de cette chaire) ont leurs noms inscrits aux cieux dans le livre de vie. Il semble bien que je voie des marques de vocation et de justification dans votre vie toute d'humilité; quel torrent de joie nous inonderait, si nous en avions la certitude<sup>10</sup>...

### Puis, il décrit les *fervents*

...comblés de consolations spirituelles, dont le cœur déborde de joie; toujours gais et contents, pleins d'ardeur, adonnés jour et nuit à la

<sup>9</sup> Ces balancements d'oppositions, rythmes, allitérations et autres jeux de mots, prouvent que saint Bernard écrit en latin. Mais il parlait aussi français : « O parole brief et plaine, parole vive et fructifianz et digne k'ele tot partot soit receue ! » (Paul GUÉRIN, *Dictionnaire des Dictionnaires*, au mot *Fructifiant*).

<sup>10</sup> Les hyperboles de Bernard sont celles d'un méridional, presque d'un Marseillais. Il ne pleure que par torrents et il se réjouit de même façon « modo suo generoso ».

méditation de la volonté de Dieu, scrupuleusement soumis à la voix vibrante de leur conscience. Pour eux, la règle et les supérieurs ou patrons sont aimables et tout ce que commande ou conseille la religion; le jeûne est doux, les veilles courtes, le travail des mains plein de charme, les austérités de Cîteaux et celles de son état en société un rafraîchissement pour l'âme...

Ailleurs, les *tièdes*, les peu-de-foi et les sans-convictions sont définis de façon à nous ôter tout désir d'en être :

Mais on en voit d'autres qui sont mous et lâches, qui plient sous le faix et qui ont besoin de l'aiguillon sans cesse. Leur joie est courte, leur abattement est triste; chez eux, la componction est rare et dure peu; leurs pensées sont charnelles. Ils obéissent sans dévotion, parlent sans circonspection, prient avec un cœur distrait et lisent sans édification.

La vie est sombre, un enfer, à ces pauvres tièdes qui voient ce qu'ils doivent faire, mais dont la volonté reste impuissante, le cœur de plomb. Vivant dans le cloître, ou sous l'aile de l'Église, ces malheureux « écartelés » doivent mettre la main à l'œuvre des forts, faibles et mourants qu'ils sont.

Le mystère de l'Ascension, qui suppose celui de la Résurrection d'entre les morts, est la fête de la ferveur conservée ou opiniâtrement reconquise sur la tiédeur qui nous guette, tout le long de la vie, dès que nous nous découvrons de nos six grandes ailes. Notre âme, en effet, selon Bernard, possède deux bras puissants « auréoplumés » qui sont l'intelligence et la volonté : c'est la paire d'ailes de base qui couvre les pieds; deux autres bras, insérés dans notre âme avec la foi et l'humilité doublées de la dévotion et de l'obéissance, sont les ailes qui protègent tout le corps; une autre paire, enfin, mentionnée au traité *De la Considération*, est faite de notre amour de Dieu et du prochain et elle recouvre notre tête. C'est en portant, de tous nos bras, bien ferme et haut, notre cœur, *sursum corda*, que nous progressons en perfection. C'est avec des battements d'ailes parfaitement synchronisés que le religieux, le chrétien, devient et reste fervent. Sinon, c'est l'écartèlement moral dont parle saint Bernard; c'est notre ascension vers le ciel compromise. Que nos ailes battent l'air de la grâce et du siècle en désaccord, en désordre, nous pirouettons et nous tournons en rond au lieu d'avancer; nous restons naturels, terre-à-terre, de plus en plus touffus de nos vieux défauts qui grandissent et se multiplient. Le tiède, remarque Bernard, voit très bien ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu, mais sa volonté ne peut s'y décider; tandis que la grande aile de

l'intelligence bat vers le ciel, l'autre du libre arbitre bat vers la terre. Le tiède « gravi corde » essaie vainement de se soulever vers Dieu d'une seule main. Il en va de même des autres ailes faisant effort pour soulever les anges fragiles que nous sommes. L'âme religieuse qui croit sans humilité se brise à de durs écueils, ainsi que celle qui imprudemment s' imagine planer dans une haute perfection, en pleine vie unitive, avant d'avoir suffisamment goûté aux bienfaits de la vie purgative, se prépare à de cuisantes surprises. Volons de toutes nos ailes, comme les oiseaux du ciel, si nous voulons décoller notre cœur de cette terre où l'attachent tant de liens secrets. Ajoutons même, par mesure de sécurité, une dernière paire d'ailerons faite de constance et de persévérance, sous celle de la crainte de Dieu et de son amour, « auquel ainsi l'éternité s'ajoutera » ! La ferveur est une grâce à demander quotidiennement. Elle fleurit facilement dans le jardin clos de la vie chrétienne intégralement vécue. Elle assure le succès de toutes nos ascensions sur la route montante de la perfection; elle assure surtout notre orientation finale, par-delà le sommet rassurant de la bonne mort, vers la demeure que Jésus est allé nous préparer.

Dans son *Quatrième Sermon sur l'Ascension*, saint Bernard nous trace la voie dans notre ascension vers Dieu, après nous avoir rappelé quelques distinctions. Il y a, en effet, toutes sortes d'ascensions, mais elles ne conduisent pas toutes à Dieu. Il y en a de bonnes et de mauvaises, de constructives et de destructives. Toute élévation désordonnée ou inspirée par la passion (en particulier, l'orgueil et l'envie) est descendante et mène directement à l'enfer. Rappelons-nous l'orgueilleux Lucifer et son mystérieux *Non Serviam*; rappelons-nous Adam, l'envieux, poursuivant une science dont il est incapable, une science qui enfle, non celle qui recherche le bien et fuit le mal. Toute science pure ou « pratique » — cela va de la plus haute théologie dogmatique et mystique, de la philosophie et de la physique nucléaire à la plus modeste besogne, au plus effacé des métiers — qui distrait ou éloigne de Dieu est mauvaise et Bernard de Clairvaux ne la ménage pas. La bonne science nous « désenfle » de notre orgueil, elle nous rend humbles et obéissants.

En face des ascensions mauvaises où nous perdons notre temps et beaucoup de grâces, en face de la montagne du pouvoir convoité et de

celle de la science où ne se récoltent que des fruits défendus, en face de tous ces hauts-lieux où l'on adore au fond de faux dieux, il y a la montagne de l'Ascension où Notre-Seigneur monta au ciel et les autres montagnes qu'il visita durant sa vie parmi nous. Suivant Bernard, le meilleur guide à suivre dans ces élévations salutaires, c'est Jésus. Mais puisque les chrétiens vivent en société et les moines en cénobie, puisqu'ils forment le Corps mystique de l'Église, ils doivent participer à la grâce du Sauveur et à ses mystères, à l'Ascension comme aux autres, en groupe.

Notre marche triomphale à la suite de Jésus glorieux vers les parvis éternels ressemblera à la procession de ce dimanche des Rameaux où Jésus, entouré des siens et acclamé par la foule, monta vers la Jérusalem terrestre :

La procession de ce dimanche rappelle à notre esprit cette allégresse future et cette immense exultation dans laquelle nous serons ravis par-delà les nues, au-devant du Christ venant à notre rencontre... Ne vous étonnez pas si je dis que la procession d'aujourd'hui représente celle du ciel, puisque dans les deux un seul et même Seigneur est reçu<sup>11</sup>...

Si je considère en esprit le cortège triomphal du Sauveur, il me semble distinguer quatre ordres différents, qui se retrouvent d'ailleurs dans notre procession [dans toutes nos ascensions à la suite du Maître].

« Les uns précèdent le Seigneur et lui ouvrent le chemin : ce sont ceux qui préparent sa voie dans nos âmes, ceux qui nous gouvernent et conduisent nos pas dans le sentier de la paix. » Ce sont les dirigeants de tout ordre se partageant nos hiérarchies sociales; ils ne doivent pas oublier de nous diriger dans l'amour de Dieu, dans la *voie*, la *vérité* et la *vie* de son Christ; ils ne doivent pas usurper la place de Dieu ni oublier Celui dont ils ne sont que les indignes vicaires *pro tempore*.

Il y a aussi ceux qui suivent Notre-Seigneur, « ce sont ceux qui, conscients de leur propre ignorance, suivent dévotement, marchant sur les pas de ceux qui précèdent ». C'est le commun des fidèles qui observent les commandements et imitent à distance les gestes sauveurs. Une foi solide doit animer les dirigeants du premier groupe qui

<sup>11</sup> Pour connaître toute la doctrine de Bernard sur un mystère comme celui de l'ascension du Sauveur, il convient de lire toutes les œuvres de l'abbé de Clairvaux; les trois sermons pour le dimanche des Rameaux étaient tout indiqués. Le plus long de ces trois sermons commence assez ironiquement par : « Je vous parlerai aujourd'hui moins longuement que de coutume, à cause du peu de temps dont je dispose... » (*II<sup>e</sup> Sermon pour le Dimanche des Rameaux*, dans CHARPENTIER, *op. cit.*, t. 3, p. 219-223).

tournent le dos au Sauveur et les dirigés qui suivent de loin et ne voient Jésus que de dos.

Le troisième ordre de chrétiens sont les disciples fervents « qui se tiennent, comme des serviteurs pleins de zèle, aux côtés du Maître. Ils représentent les vrais contemplatifs qui ont choisi la meilleure part, vivant uniquement pour Dieu, toujours attachés à Lui et recherchant ce qui Lui est le plus agréable. » Ils se rencontrent aussi dans le bruit du monde.

Il y a enfin les tièdes qui ont, en dépit de leur lâcheté, assez de foi pour porter le joug du Christ, *sicut jumentum*; l'âne qui porte Jésus en ce dimanche des rameaux figure les pauvres matérialisés de ce groupe, qui ne regardent que vers la terre. Ils sont cependant très près de Jésus; ils lui touchent !

Si les révélations privées sont rares, la vision de Notre-Seigneur dans sa gloire est encore plus rare et toujours imparfaite chez les viateurs que nous sommes. Mais nous avons le trésor de la révélation évangélique, où le Sauveur nous est montré dans tous ses mystères. Ainsi, nous le voyons, dans les quatre évangiles, accomplir l'ascension de plusieurs monts ou collines qui sont des symboles. Énumérons-les rapidement :

1. Il y a ces « élévations » — falaises, rochers ou collines, — simples reliefs sans noms, de Nazareth à Jérusalem, où le Messie montait se recueillir comme sur un prie-dieu pour naturaliste divin. Les montagnes de la prière quotidienne de Jésus, de ces conversations essentielles du Verbe avec son Père. Montagnes de notre prière persévérante, vitale.

2. Il y a la montagne des béatitudes, où l'on apprend la valeur des croix, des grandes épreuves qui, chrétiennement supportées, surtout après l'infusion des dons du Saint-Esprit, rendent bienheureux, sept fois bienheureux !

3. Il y a la montagne des tentations, épreuves que subissent même ceux qui jeûnent et auxquelles ils résistent victorieusement, avec la grâce de Dieu, par la force et l'humilité, toute une panoplie de vertus surnaturelles et d'autres armes spirituelles.

4. Il y a les monts du grand jeûne de quarante jours et plus, pour vaincre des démons exceptionnellement forts; certains de ces jeûnes

durent des années de jeunesse, parfois toute la vie. A ce système dont les flancs âpres se dressent au fond de notre esprit ou de notre cœur, appartiennent les innombrables arêtes des mortifications quotidiennes de notre vie dans le monde ou dans le cloître, les *providentielles* que nous trouvons sans recherche comme les maladies physiques ou mentales de ceux qu'on aime; les *professionnelles*, comme le lever de nuit pour le médecin ou... le trappiste, la maigre pitance pour la clarisse ou pour l'artiste méconnu et pauvre.

5. On trouve, derrière les pics de la maladie et des infirmités qui s'incrument avant l'âge, derrière tous ces montserrats de l'ennui et de la fatigue, la montagne de l'espérance où l'on se sent bien portant et bien en train, heureux à la pensée de l'au-delà, alors qu'ici-bas l'on n'est déjà pas si mal; partout le soleil nous pénètre et nous réchauffe... juste assez. C'est la montagne de la Transfiguration, une oasis céleste sur terre. Sa pente douce est vite escaladée et, comme les apôtres, nous nous écrions : « Il fait bon ici, Seigneur, dressons-y trois tentes; n'allons pas plus loin. » Mais il faut continuer.

6. Il y a les collines des consolations permises, voisines souvent des plus complètes immolations : celle de Béthanie, par exemple, où la paix règne et la poursuite de l'unique nécessaire. Là, Jésus aimait se reposer. Tout près, se trouvent le Calvaire et la montagne de l'Ascension.

7. Mais, avant de parvenir à ce sommet glorieux où nous serons récompensés selon notre mérite dûment calculé, il faut avec Jésus traverser cette chaîne sombre où se consomme toute rédemption. Géographiquement, ces sommets sont peu impressionnants; mais dans l'ordre du salut, ce sont les plus hauts, l'Himalaya où nous sacrifierons à Dieu — si nous faisons une bonne mort — notre vie pour lui prouver notre foi et notre amour et... pour que notre porte s'ouvre sur l'éternité bienheureuse. C'est le mont des Oliviers, lieu de la terrible agonie du Sauveur qui se sent abandonné de son Père, sollicité par le démon du désespoir, jusqu'à la sueur de son sang. Jésus triomphe très humainement et nous sert de modèle aux moments de nos plus noirs découragements... où notre état de vie, consacré par une famille ou par vingt-cinq ans de services professionnels, nous semble insupportable...



8. Tout près du jardin de l'Agonie, il y a le Golgotha où Jésus fut crucifié entre deux voleurs; c'est la montagne de la mort chrétienne, bonne et rédemptrice; grâce à elle le larron se sauve à bon compte et Notre-Seigneur, qui ne trahit pas sa profession religieuse à vœux très solennels, sauva le genre humain qui veut bien prendre la peine de se laver de ses souillures dans le Précieux Sang.

9. Il y a, au flanc du Calvaire, le saint Sépulcre et le sommet de la glorieuse Résurrection, *Pascha nostra*. Il y a encore dans cette région, dans la direction de Béthanie, précise saint Luc, la montagne de l'Ascension où Jésus-Christ remonta au ciel, une fois sa vie terrestre terminée, et d'où il redescend les bras chargés de grâce, toutes les fois que nous l'appelons. C'est le ciel qui vient à notre rencontre, ainsi que saint Bernard nous le dit magnifiquement dans son *V<sup>e</sup> Sermon* sur ce mystère<sup>12</sup>. Notre âme est cette Terre sainte où l'Emmanuel naquit au jour lointain de notre baptême et où se dressent tous les sommets que nous venons de repasser à la suite de Jésus, dont l'ascension doit nous sanctifier, nous faire participer à la vie divine dans la mesure prévue au plan divin. Nous n'irons plus chercher le ciel, notre ciel, à des millions d'années de lumière de distance, puisqu'il se coule et naît en nous, y grandit dans la mesure où Dieu prend plus de place dans notre âme. Doctrine de l'adhérence parfaite au Christ; « *Jam non ego* », c'est Jésus qui vit en moi et pour moi et d'autant mieux qu'il le fait par Marie, *Virgine Deipara et Aqueductu nostro*.

Nous ne pouvons mieux clore cette méditation sur les ascensions qui doivent s'opérer dans notre cœur qu'en repêchant au fond des œuvres de saint Bernard<sup>13</sup> cette belle prière qui semble avoir été rédigée pour les ascensionnistes que nous sommes. En demeurant dans la manière de notre saint abbé, je ramasse un peu cette péroraison.

Ô Jésus, vous êtes ma montagne, fertile et abondante, haute et massive de tous les fidèles qui vous sont unis. — Vous êtes la montagne féconde du pur amour de Dieu, des aromates du ciel, des grâces où le Saint-Esprit se donne à nous, non à la petite mesure, à la cuillère, mais avec une magnifique plénitude.

Ô Jésus, ma montagne sublime, vous contenez tous les trésors de la sagesse et de la science, toutes les vérités humaines et la somme des vérités

<sup>12</sup> *V<sup>e</sup> Sermon sur l'Ascension*, dans CHARPENTIER, *op. cit.*, t. 3, p. 295-304.

<sup>13</sup> *XXXIII<sup>e</sup> Sermon inter Diversas*, *op. cit.*, t. 3, p. 682-687.

divines. Donnez-nous la force de réussir votre ascension, de nous hisser en Vous, afin que nous puissions sans mesure à votre richesse...

Si le sentier rocailleux et raide de votre montagne, Seigneur, se fait trop difficile, déchargez-nous de nos fardeaux et portez-les nous un peu; — si la pente devient trop pénible, les gorges trop étroites, Jésus, donnez-nous la main et entraînez-nous à votre suite. Si, après cela, l'épuisement nous gagne quand même, eh bien! Maître, empoignez-nous et placez-nous sur votre puissante épaule; laissez-nous nous y tenir en vous embrassant très fort! — Ainsi, nous serons plus certains de ne pas nous écarter de Vous, de bien marcher dans vos pas.

Père LOUIS-MARIE, o.c.s.o.

# Le «*Jour de Yahvé*» dans l'*Ancien Testament*

---

Les premiers regards sur l'Ancien Testament sont de nature à dérouter les meilleures volontés. La littérature de notre siècle n'a pas beaucoup de points communs avec celle de la Bible. Et puis, si ces textes, particulièrement ceux de l'Ancien Testament, nous étaient parvenus dans un ordre historique ou au moins logique ! Mais non ! La Bible commence par des récits postérieurs à certaines prédications prophétiques; et qui plus est, il y a partout un mélange de genres littéraires qui donne l'apparence d'un imbroglio indéchiffrable. Tout y semble gratuit. Aussi est-on porté à se demander si les auteurs inspirés ont vraiment connu ce qu'est l'ordre.

Le travail suivant n'a pas l'intention de résoudre toutes les difficultés soulevées, qui n'ont d'ailleurs rien d'effarant. Il veut tout simplement montrer l'unité et la continuité de l'action divine dans l'histoire du peuple hébreu. Il n'y a rien de gratuit dans la Bible. Certes, plusieurs auteurs inspirés peuvent signer l'Ancien Testament, mais il n'en reste pas moins vrai que tous ont écrit sous une commune inspiration et que tous ont composé une partie plus ou moins longue, plus ou moins substantielle, du même discours de Dieu à l'humanité. Ce long discours développe certains thèmes convergeant tous, dans la pensée divine, vers la Parole qui les résume et les complète. Suivre le développement de ces « idées maîtresses » paraît être une bonne méthode pour l'intelligence de la Bible. N'est-ce pas se conformer à la Pédagogie divine elle-même qui a voulu s'en servir pour éduquer son peuple ? Le présent travail n'a pas d'autres ambitions que de favoriser une certaine communion à l'œuvre éducatrice divine, en suivant l'un de ses thèmes principaux : le « Jour de Yahvé ».

Énumérer toutes les circonstances où les prophètes agitèrent la menace du *jour* serait faire l'histoire d'Israël avec la perspective *transcendante* sous laquelle les hommes de Dieu l'ont considérée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A. GÉLIN, *Jours de Yahvé et jour de Yahvé*, dans LV, 11 (1953), p. 45.

Il va sans dire qu'on ne peut envisager une telle réalisation dans un simple article. Cependant, après avoir donné la signification générale du terme, « Jour de Yahvé », nous essaierons de montrer comment l'Ancien Testament a continuellement fait usage de cette expression pour désigner les événements favorables ou non à Israël et aux autres nations; nous tâcherons également de faire voir l'évolution de la pensée religieuse hébraïque à l'aide de ce vocable et de ses équivalents.

Ici plus qu'ailleurs il est bon de se souvenir que le peuple d'Israël eut une pensée essentiellement théocentrique. Nation religieuse, comme toutes les nations orientales, Israël était porté à tout voir du point de vue de Dieu et à expliquer toutes choses par Dieu. Ce qui est très juste d'ailleurs. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant en ce que, pour ce petit peuple, « la loi de l'histoire ne lui est pas immanente mais transcendante<sup>2</sup> ». L'histoire se déroule sous l'action d'un opérateur céleste tout-puissant qui, de temps en temps, d'une façon toute spéciale, vient signer les événements de sa propre main divine. Ces interventions, dans l'histoire, de cet Être transcendant, sont appelées « visites » de Yahvé et souvent, à partir du prophète Amos, « Jour de Yahvé ». Les événements sont appréciés au titre d'épiphanie de la présence de Dieu. Aussi, pour exprimer la même action divine dans l'histoire, emploiera-t-on des tournures aussi variées que celle du pasteur faisant passer ses brebis sous sa houlette, celle du moissonneur qui crible le blé, celle du vendangeur, celles enfin du guerrier et du fondeur à son creuset. Mais il y a une chose très importante à remarquer : c'est que partout ou presque partout, ces interventions ont pour objet de faire régner la justice sur la terre et de la rétablir si elle a été lésée. De sorte qu'à tout compter, on est amené à reconnaître que le « Jour de Yahvé » n'a été qu'une expression, dans l'Ancien Testament, pour énoncer le fait passé, présent ou futur d'un JUGEMENT de Dieu. Pour en faire l'histoire, ce n'est pas à l'expression elle-même qu'il faut principalement s'attacher, mais plutôt à la réalité signifiée. On trouvera ainsi que Yahvé est un Dieu justicier, un Dieu moral. C'est le monothéisme moral qu'on verra se développer, s'affirmant d'abord à Israël, puis aux autres nations; c'est aussi le thème du « petit reste » qu'on trouvera sous-jacent à toutes nos considérations comme consé-

<sup>2</sup> A. GÉLIN, *Jours de Yahvé et jour de Yahvé*, dans LV, 11 (1953), p. 40.

quence des interventions de la Justice divine et de sa « grande miséricorde » ; c'est enfin le messianisme et le salut universel qu'on verra s'affirmer petit à petit dans la conscience israélite.

## I. — ÉVÉNEMENTS FAVORABLES OU DÉFAVORABLES A ISRAËL ET AUX AUTRES NATIONS.

### A. AVANT LES PROPHÈTES.

Longtemps avant les prophètes, Israël a cru à ces « Jours de Yahvé », à ces interventions divines dans la vie de l'homme. Les plus vieilles traditions que la Bible nous ait conservées en témoignent. Le premier jour de Yahvé en quelque sorte a été l'élection d'Israël par Dieu. Ce fut l'élection avec les promesses divines. Il est important de remarquer que l'élection s'est accompagnée de promesses, car cela fait entrer immédiatement en ligne de compte avec les démarches divines, de façon germinale si on veut, l'idée de justice. Une promesse est un engagement. Dans notre cas, elle prend à peu près cette forme-ci : si tu m'acceptes comme Dieu (avec toutes les conséquences ou exigences que cela entraînera ou imposera) Je t'accorderai telle ou telle faveur. Voici, d'après la tradition yahviste, les promesses que Dieu fit à Abram, le père du peuple hébreu. C'est d'abord l'annonce d'une postérité innombrable :

Je ferai de toi un grand peuple, je te bénirai, je magnifierai ton nom, qui servira de bénédiction. Je bénirai ceux qui te béniront, je réprouverai ceux qui te maudiront. Par toi se béniront toutes les nations de la terre (Gen. 12, 2-3).

La bénédiction initiale est donnée. C'est pour la garder continuellement, cette bénédiction, qu'Abram et ses descendants s'imposeront des sacrifices, accepteront une purification morale capable de les rendre quelque peu dignes de la familiarité et des bontés de Dieu. Elle ira s'identifiant de plus en plus avec le « Jour de Yahvé » ; et nous verrons que les prophètes auront fort à faire pour écarter le peuple de ses illusions, car un jour viendra où Israël se rendra indigne des bénédictions de Dieu. Mais l'idée d'un peuple est intimement liée à celle d'un pays. Yahvé ne le donnera-t-il pas ce coin de terre ?

Yahvé dit à Abram, après que Loth se fut séparé de lui : « Lève les yeux et regarde, de l'endroit où tu es, vers le Nord et le Midi, vers l'Orient et l'Occident. Tout le pays que tu vois, je le donnerai à toi et à ta postérité

pour toujours. J'étendrai ta postérité comme la poussière de la terre : si l'on peut compter les grains de poussière de la terre, alors on comptera tes descendants ! Debout ! Parcours le pays en long et en large, car je te le donnerai » (Gen. 13, 14-17).

La promesse de la terre est faite; et celle de la postérité est renouvelée. Voilà deux idées qui sont liées pour longtemps dans la pensée d'Israël. Mais pour Abram tout n'était encore qu'à l'état de promesse. Il devait devenir le père d'un grand peuple, mais il n'avait pourtant pas encore d'enfants. Cependant, il crut quand même. La foi ! Ce fut bien une des premières exigences des promesses et de l'élection divines.

Alors cette parole de Yahvé lui fut adressée : « Celui-là ne sera pas ton héritier, mais bien quelqu'un issu de ton sang. » Il le conduisit dehors et dit : « Lève les yeux au ciel et dénombre les étoiles si tu peux les dénombrer » et il lui dit : « Telle sera ta postérité. » Abram crut en Yahvé, qui le lui compta comme justice (Gen. 15, 4-6).

Abram a cru; justice lui sera faite. Peut-on voir là un engagement de plus en plus profond de Dieu à mesure que l'objet de son élection se montre de plus en plus fidèle aux avances divines ? Il semble bien que c'est ce qu'ont pensé les Hébreux. Aussi le texte sent le besoin de renouveler la promesse du pays au prochain verset :

Il lui dit : « Je suis Yahvé qui t'ai fait sortir d'Ur des Chaldéens, pour te donner ce pays en possession » (Gen. 13, 7).

Ce jour-là, Yahvé conclut une alliance avec Abram en ces termes : « A ta postérité je donne ce pays, du Torrent d'Égypte jusqu'au Grand Fleuve... » (Gen. 13, 18).

L'alliance est maintenant scellée entre Abram et Yahvé. Pour Israël ce fut un des grands « Jours de Yahvé ». Les relations deviennent de plus en plus étroites et prennent de plus en plus l'allure d'un contrat. Plus on devient fondé, en quelque sorte, à espérer les bénédictions divines, plus aussi se fonde le droit pour Dieu et pour les prophètes d'exiger d'Israël une fidélité très grande, et cela sous peine de malédictions cette fois. On commence à comprendre pourquoi Amos pourra annoncer à Israël un « jour » terrible. Mais, en attendant, les bénédictions s'annoncent avec une force sans cesse croissante :

L'Ange de Yahvé appela une seconde fois Abraham du ciel et dit : « Je jure par moi-même, parole de Yahvé : parce que tu as fait cela, que tu ne m'as pas refusé ton fils, ton unique, je te comblerai de bénédictions, je rendrai ta postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que le sable sur le bord de la mer, et ta postérité conquerra la porte de ses ennemis » (Gen. 22, 15-18).

Si ces nombreuses citations peuvent devenir fastidieuses, elles sont cependant nécessaires. Car il est bien important de savoir combien profonde était ancrée dans la tradition cette idée de bénédiction de la part de Dieu. Cela nous fera comprendre pourquoi Israël ne cessera pas de compter sur un « jour » favorable malgré ses infidélités; cela nous aidera également à nous faire une idée du choc qu'ont dû être de nombreuses prédications prophétiques annonçant le malheur à un peuple incirconcis de cœur; et cela peut laisser entendre aussi pourquoi on a toujours espéré dans la survivance d'un « petit reste » lorsque les châtiments divins se faisaient sentir. Toujours est-il que les bénédictions se transmirent à Isaac d'abord, par la voix des parents de Rébecca :

Ils bénirent Rébecca et lui dirent : « Notre sœur, ô toi, deviens des milliers de myriades ! Que ta descendance conquière la porte de ses ennemis ! » (Gen. 24, 60.)

puis à Jacob par la voix d'Isaac :

Que Dieu te donne  
la rosée du ciel  
et les gras terroirs,  
froment et moût en abondance !  
Que des nations te servent,  
que des peuples se prosternent devant toi !  
Sois un maître pour tes frères,  
que se prosternent devant toi les fils de ta mère !  
Maudit soit qui te maudira,  
Béni soit qui te bénira ! (Gen. 27, 28-29.)

Voilà ce que nous livre la tradition yahviste. Il peut bien y avoir des endroits où la possibilité de malédictions soit entrevue mais, en général, il est juste de dire que l'accent est mis sur les faveurs divines pour le peuple de son choix. Nous verrons que la tradition élohiste, constituée un peu plus tard, laisse entrevoir de façon plus explicite la notion d'un Dieu qui récompense soit, mais aussi d'un Dieu qui sait punir les péchés des pères sur les enfants.

Nous sommes au moment de l'Alliance solennelle conclue au Sinaï. Entre autres clauses juridiques et religieuses de ce contrat nous retrouvons celle-ci :

Tu ne te prosterner pas devant elles et tu ne leur rendras point de culte car moi, Yahvé, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis la faute des pères sur les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants de ceux qui me haïssent, mais qui use de bienveillance envers les milliers de descendants de ceux qui m'aiment et gardent mes préceptes (Ex. 20, 5-6).

Israël vient d'être constitué juridiquement comme peuple, si on peut ainsi parler, car il vient de recevoir sa loi. Cette loi est tout à fait religieuse; et c'est Yahvé qui est le Juge suprême. Cette loi ne vient-elle pas de Lui? Encore dans le livre des Nombres, nous retrouvons la même pensée à peu près. Cette fois le texte nous apparaît autant de la tradition yahviste que de la tradition élohiste.

Yahvé est lent à la colère et riche en bonté,  
il emporte faute et transgression,  
mais il ne laisse rien impuni,  
lui qui poursuit sur les enfants la faute des pères  
jusqu'à la troisième et la quatrième génération (Nombres 14, 18).

La conception d'un Dieu juste est donc de bonne heure établie. Si à cette période de l'histoire d'Israël, on insiste sensiblement davantage sur les bénédictions, il n'en reste pas moins vrai de dire qu'on savait que toute infraction à la Loi serait punie. On croyait en la possibilité de « jours » plus sombres. Mais on savait aussi que tant qu'on placerait son secours en Yahvé, il n'y avait pas à craindre quoi que ce soit.

Je m'en vais envoyer un ange devant toi pour qu'il veille sur toi au cours de ton voyage, et te fasse parvenir au lieu que j'ai fixé. Révère-le et sois-lui soumis. Ne lui sois point rebelle. Il ne pardonnerait pas, alors, vos transgressions, car il a en lui mon nom. Si tu lui obéis fidèlement, et si tu fais bien tout ce que je dis, tes ennemis seront les miens, tes adversaires, mes adversaires. Mon ange te précédera et te mènera chez les Amorrhéens, les Hittites, les Perizzites, les Cananéens, les Hiwwites, les Jébuséens, et je les exterminerai (Ex. 23, 20-23).

Autrement dit, soyez fidèles à mes préceptes, à mon Alliance et je vous comblerai de tous les bienfaits possibles. Je vous soumettrai les nations et vous occuperez leurs territoires.

Vous rendrez à Yahvé, votre Dieu, le culte qui lui est dû. Alors je bénirai ta nourriture et ton breuvage, et j'éloignerai de toi la maladie. Nulle femme, dans ton pays, n'avortera, nulle non plus ne sera stérile. Je laisserai s'achever le nombre de tes jours (Ex. 23, 25-26).

Et effectivement, lorsque Israël sut obéir à Yahvé, celui-ci se montra puissant pour son peuple. Le livre de Josué nous dit jusqu'à quel point on a exalté cette grande puissance.

C'est à cette occasion que s'adressant à Yahvé, le jour même où il lui livrait l'Amorrhéen sous les yeux des Israélites... (Jos. 10, 12).

Il n'y a pas eu de journée pareille ni avant ni depuis, où Yahvé ait obéi à la voix d'un homme. C'est que Yahvé combattait pour Israël (Jos. 10, 14).



Mais, en arrivant en terre de Canaan, Israël allait être éprouvé par la tentation. Il allait entrer en contact avec une civilisation idolâtre et mettre ainsi sa foi en Yahvé à l'épreuve. Les chefs du peuple pressentirent tout de suite le danger. Si Israël allait se livrer à la prostitution avec les Baals et les Astartées ! Certainement alors il perdrait la faveur de son Dieu ; sans aucun doute viendraient les « jours » sombres, les « jours » de malheur, de deuil et de malédiction. C'est sur cette note que se termine le livre de Josué.

Alors Josué s'adressant au peuple : « Vous ne pouvez pas servir Yahvé, dit-il, car il est un Dieu saint, il est un Dieu jaloux qui ne pardonnera ni vos défections, ni vos péchés. Si vous abandonnez Yahvé pour servir des dieux étrangers, il vous maltraitera à son tour et consommera votre ruine après avoir été votre bienfaiteur » (Jos. 24, 19-20).

En résumé donc, on peut dire que la notion primitive du « Jour de Yahvé », du jugement de Dieu, de l'intervention de Dieu dans l'histoire, consiste surtout en une série de bénédictions pour Israël (il y a eu des châtiments : pensons aux quarante années passées au désert, en punition du manque de confiance alors que le temps d'entrer en Terre Promise était arrivé ; pensons aussi à certains châtiments individuels) et, au contraire, en une suite de malédictions pour les nations étrangères. D'abord, la conduite de Saraï à l'égard d'Agar, sa servante, est significative de cette exclusion des autres dans ce choix qu'a fait Yahvé. Citons ce texte :

Alors Saraï dit à Abram : « Que l'injure qui m'est faite retombe sur toi ! J'ai mis ma servante entre tes bras et, depuis qu'elle s'est vue enceinte, je ne compte plus à ses yeux. Que Dieu juge entre moi et toi ! » Abram dit à Saraï : « Eh bien ! ta servante est entre tes mains, fais-lui comme il te semblera bon. » Saraï la maltraita tellement que l'autre s'enfuit de devant elle (Gen. 16, 5-6).

De façon plus explicite encore, cet autre texte nous dit que l'implantation d'Israël dans la terre des promesses se fera au désavantage des gens de ce pays :

C'est à la quatrième génération qu'ils reviendront ici, car l'iniquité des Amorrhéens n'est pas encore à son comble (Gen. 16, 15-16).

Des deux dernières citations nous pouvons facilement déduire que les « Jours de Yahvé » sont terribles pour les autres nations à cause précisément de leur rigueur pour Israël et de leur iniquité. Yahvé est avec son peuple et malheur à celui qui s'oppose à cette action protectrice !

## B. AVEC LES PROPHÈTES.

Continuons notre étude chez les prophètes maintenant. Ici, on peut dire que le « Jour de Yahvé » est aussi souvent une menace qu'une riante perspective d'avenir. Israël est devenu une nation schismatique. Le royaume du Nord s'est laissé aller à un vilain syncrétisme religieux, et celui du Sud a eu ses faiblesses également. Vers 750 à peu près, alors que les deux royaumes, connaissant une longue période de paix et de sécurité, se laissent aller, particulièrement dans le Nord, aux plus viles prostitutions avec les dieux étrangers, un humble berger du Sud, Amos, se lève sous l'inspiration de Dieu et va condamner les débauches et les injustices des habitants du royaume du Nord.

Malheur à ceux qui soupirent après le jour de Yahvé !  
 Que sera-t-il pour vous le jour de Yahvé ?  
 Il sera ténèbres, et non pas lumière.  
 Tel l'homme qui fuit devant un lion  
 et tombe sur un ours !  
 il entre chez lui, appuie sa main au mur,  
 et un serpent le mord !  
 Ne sera-t-il pas ténèbres le jour de Yahvé, et non pas lumière !  
 Il sera sombre, sans lueur aucune (Am. 5, 18-20).

C'est la première fois dans la Bible que l'expression est employée. Il s'en vient le « Jour de Yahvé », mais pour faire justice au pauvre et à l'innocent. Amos est le prophète de la justice de Dieu. C'est à cause de tes iniquités, Israël, que tu seras châtié.

Écoutez cette parole que Yahvé prononce sur vous, enfants d'Israël, sur toute la famille que j'ai fait monter du pays d'Égypte :  
 je n'ai connu que vous de toutes les familles de la terre,  
 aussi vous punirai-je pour toutes vos iniquités (Am. 3, 14).

Oui, c'est à cause de tes mauvaises actions, Israël, que je vais te frapper de verges. C'est parce que tu ne veux pas juger équitablement le pauvre et l'innocent à la porte que, moi, je viendrai te juger. Mon jour sera terrible, mais il sera équitable.

Il arrivera en ce jour-là — oracle du Seigneur Yahvé,  
 que je ferai coucher le soleil en plein midi  
 et que je couvrirai la terre de ténèbres en plein jour.  
 Je changerai vos fêtes en deuil,  
 tous vos chants en lamentations;  
 je ferai monter le sac sur tous les reins,  
 passer le rasoir sur toutes les têtes.  
 Je ferai de ce deuil un deuil de fils unique,  
 et ce sera jusqu'à la fin comme un jour d'amertume (Am. 8, 9-10).

En 722, la chute de Samarie mettait fin au royaume du Nord. Le « jour » fut sombre, mais justice était faite.

Pendant le même siècle, Isaïe s'aperçoit que les habitants de Jérusalem négligent de placer leur appui en Yahvé et se confient en leurs propres forces. Tu seras punie, Sion, si tu es déraisonnable... En 705, la ville de David manque tomber entre les mains de l'Assyrie.

Car c'est une journée de panique et de déroute  
 provoquée par le Seigneur Yahvé Sabaot.  
 Dans la vallée de Hinnom un mur est abattu,  
 on crie au secours sur la montagne,  
 Élam prend son carquois,  
 Aram enfourche son cheval  
 et Qir sort son bouclier.  
 Tes plus belles vallées  
 sont remplies de chars  
 et les cavaliers prennent position contre la porte;  
 ainsi tombe la protection de Juda (Is. 22, 5-8).

Voici ton jugement, Sion. Tu faisais la fière et la hautaine, tu seras humiliée. Tu ne seras pas détruite complètement cependant. Quelque chose restera de toi. Ce jugement ne sera pas ta fin. C'est ainsi que le prophète annonce le « reste » aux témoins des invasions assyriennes.

Ce jour-là  
 le reste d'Israël et les rescapés de Jacob  
 cesseront de s'appuyer sur celui qui les frappe,  
 mais s'appuieront en vérité sur Yahvé, le Saint d'Israël.  
 Un reste reviendra, le reste de Jacob,  
 vers le Dieu fort.

Ton peuple, ô Israël, serait-il comme le sable de la mer, ce n'est qu'un  
 reste qui reviendra. La destruction est résolue, qui fera surabonder la justice.  
 Car la destruction qu'il a résolue, le Seigneur Yahvé Sabaot l'accomplira dans  
 tout le pays.

Aussi, Yahvé des armées parle-t-il ainsi :  
 « O mon peuple, habitant Sion, ne crains pas  
 Assour qui te frappe de la matraque  
 et lève le bâton contre toi.  
 Car encore très peu de temps et mon courroux prendra fin,  
 ma colère les détruira.

Sur lui, Yahvé brandira le fouet,  
 comme lorsqu'il frappa Madian au roc d'Oreb,  
 et qu'il étendit son bâton contre la mer  
 et le leva sur le chemin de l'Égypte.

Ce jour-là,  
 son fardeau glissera de ton épaule,  
 son joug cessera de peser sur ta nuque » (Is. 10, 20-27).

En même temps que l'aristocrate Isaïe le prophète Michée, un humble campagnard, venait dire à la sottise Jérusalem : on t'a pourtant appris, Sion, comment il faut te conduire. N'attends donc pas que le jugement du Seigneur vienne t'anéantir ! Michée voyait bien le danger que présentait la campagne militaire assyrienne.

On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien  
et ce que Yahvé requiert de toi :  
pratiquer la justice, aimer la bonté  
et marcher humblement avec ton Dieu (Mich. 6, 8).

Reste fidèle aux anciennes Alliances, Sion. Autrement dit, sois religieuse. Ainsi se termina le VIII<sup>e</sup> siècle.

Le VII<sup>e</sup> siècle commença par « une crise d'idolâtrie et de syncrétisme, patronnée par les rois, qui amena la « retraite des prophètes », pendant plus d'un demi-siècle ». Après une telle période de péché, Jérusalem ne pouvait pas s'attendre à d'autres choses qu'à des prophéties de malheur. Et c'est ce qui se produisit. Lorsque Josias prit le pouvoir, Sophonie surgit :

Silence devant le Seigneur Yahweh !  
Car le jour de Yahweh est proche ;  
car Yahweh a préparé un sacrifice,  
il a consacré ses invités (Soph. 1, 7).

C'est un jour de fureur que ce jour-là,  
un jour d'angoisse et d'affliction,  
un jour de désolation et de ruine,  
un jour de ténèbres et d'obscurité,  
un jour de nuages et d'épais brouillards,  
un jour de trompette et d'alarme,  
sur les villes fortes et les créneaux élevés (Soph. 1, 15-16).

Malgré les avertissements, Jérusalem demeurait intraitable. Jérémie s'en affligeait. Aussi, vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle et au début du VI<sup>e</sup>, dut-il se résoudre à annoncer avec un déchirement de cœur la fin prochaine de Sion.

A la Maison royale de Juda. Écoutez la parole de Yahvé, Maison de David !  
Ainsi parle Yahvé :  
Rendez chaque matin droite justice  
et tirez l'opprimé des mains de son oppresseur.  
Autrement ma colère va jaillir comme un feu  
et brûler, sans personne pour l'éteindre.  
C'est à toi que j'en ai  
qui t'es installée au Roc-dans-la-Plaine,  
— oracle de Yahvé ! —  
à vous qui dites : « Qui oserait faire contre nous une descente  
et pénétrer en nos repaires ? »

(Je vous visiterai comme le méritent vos actions — oracle de Yahvé !)  
 Je mettrai le feu à sa forêt :  
 il dévorera tous ses alentours ! (Jér. 22, 11-14.)

Effectivement, Israël fut visité comme le méritaient ses actions. En 587 il partit en captivité à Babylone. Est-ce la fin du peuple que Dieu avait aimé et choisi ? Dieu laissera-t-il à l'état d'ébauche le travail qu'il avait commencé ? Est-ce que ce jour-ci sera la fin, le jugement dernier, la visite définitive ? N'y aura-t-il pas un « petit reste » encore cette fois-ci ? Le péché va-t-il triompher de la grande miséricorde de Dieu ? Non, Dieu ne se laisse pas vaincre. Jérémie est là pour annoncer que le « petit reste » est parmi ceux qui partent pour Babylone. Il y aura un autre jour de Yahvé où, cette fois, seront renouvelées les fiançailles de Dieu et de son peuple.

En ce temps-là, — oracle de Yahweh, —  
 je serai le Dieu de toutes les familles d'Israël,  
 et elles seront mon peuple (Jér. 31, 1).  
 Ainsi parle Yahweh des armées,  
 Dieu d'Israël :  
 On dira encore cette parole  
 sur la terre de Juda et dans ses villes,  
 quand je ramènerai leurs captifs  
 « Que Yahweh te bénisse, demeure de la justice,  
 montagne de la sainteté ! » (Jér. 31, 23.)

L'exil a dû être une plaie profonde dans l'âme d'Israël. Mais Dieu ne perdait jamais son grand dessein de vue. Tout ce grand dialogue avec un peuple à la tête dure devait aboutir au Christ, et il en sera ainsi. Aussi eut-il soin de mettre dans l'âme d'Israël une lueur d'espoir. Mais surtout il lui donna des hommes capables de soutenir son moral. C'est alors qu'arrive le prophète Ézéchiél. A un Israël sans doute enclin à se laisser engloutir par une civilisation païenne, il fit voir un tableau de la Terre qui devait redevenir la sienne. Il contribua à former une communauté religieuse et à conserver ainsi les principaux éléments du yahvisme. On rêva au jour où le joug de l'ennemi serait renversé et où l'on pourrait retourner en paix dans le pays où coulaient le lait et le miel. Une cité nouvelle se construira, et :

En ce jour-là, le nom de la ville sera : Yahvé-là (Ez. 47, 35).

Ézéchiél ne fut pas le seul pendant ce dur temps d'exil à soutenir le courage d'Israël. Il y eut ce qu'on appelle le second Isaïe. Ces chapitres furent certainement lus avec une attention chargée d'espoir

et d'enthousiasme. C'est en quelque sorte le livre de la rédemption. Yahvé va-t-il abandonner son peuple ? Mais non ! Est-ce qu'on répudie la femme de sa jeunesse ? Ça ne se pense guère.

En effet, comme une femme délaissée  
et ayant l'âme désolée, Yahvé te rappellera.  
Répudie-t-on la femme de sa jeunesse ?  
dit ton Dieu (Is. 54, 6).

C'est pourquoi Yahvé va certainement intervenir et mettre fin aux douleurs de son peuple. Il viendra avec grande puissance et son jour sera éclatant. Son jugement rétablira Israël dans son état de peuple privilégié.

Monte sur une haute montagne,  
joyeuse messagère pour Sion.  
Élève fortement la voix,  
joyeuse messagère pour Jérusalem.  
Élève la voix sans crainte,  
dis aux villes de Juda :  
« Voici votre Dieu. »  
Voici le Seigneur Yahvé qui vient avec puissance,  
son bras lui soumet tout !  
Voici, le prix de sa victoire l'accompagne  
et ses trophées le précèdent,  
Tel un berger qui fait paître son troupeau,  
recueille dans son bras les agneaux,  
les met sur sa poitrine,  
conduit au repos les brebis mères (Is. 40, 9-11).

Effectivement, en 538, Israël prit le chemin du retour. Le jour de la bénédiction était enfin arrivé. Si la restauration fut laborieuse et pénible, il y eut encore des prophètes pour dire à Israël que ses efforts aboutiraient à quelque chose. Aggée annonça un grand progrès pour le règne de Zorobabel :

En ce jour-là — oracle de Yahvé des Armées, je te prendrai, Zorobabel, fils de Saltiel, mon serviteur, oracle de Yahvé, et je ferai de toi comme un anneau à cachet. Car c'est toi que je choisis, oracle de Yahvé des Armées (Agg. 2, 23).

Après ce « Salut à Zorobabel, chef inlassable du petit reste », Zacharie vient assurer au peuple que le jour de Yahvé se continue favorable. Yahvé rassemblera les enfants de Sion comme une poule ses poussins et les paîtra comme un berger ses brebis.

A toi, fille de Sion, reviendront  
les prisonniers qui attendent.  
En compensation des jours de ton exil,  
je te rendrai le double (Zach. 9, 12).

Ce jour-là sera certainement un jour de salut, un temps de paix sous la houlette de Dieu :

Yahvé leur Dieu les sauvera  
 en ce jour-là;  
 comme un troupeau il paîtra son peuple  
 sur sa terre (Zach. 9, 17).

## II. — ÉVOLUTION DU « JOUR DE YAHVÉ ».

Jusqu'à maintenant, nous avons fait ressortir les nervures principales de l'histoire d'Israël. Elles nous sont apparues comme étant l'enchaînement des interventions divines les plus mémorables dans le déroulement linéaire de la vie de ce petit peuple. Nous avons remarqué sans doute que ces interventions ou ces « Jours de Yahvé » ont tous un caractère commun. Ils condamnent Israël lorsque celui-ci s'est montré oublieux de Dieu, et ils le récompensent lorsque ce peuple demeure fidèle ou a fini d'expier ses péchés par un châtement exemplaire. Dans la suite de ce travail, nous allons essayer de montrer que si la conception du « Jour de Yahvé » a continuellement alterné comme entre les deux pôles de la bénédiction et de la malédiction, elle a cependant, à l'intérieur d'elle-même, subi une évolution. Il est bien important de saisir cette évolution exactement dans ce qu'elle a d'essentiel, car elle est particulièrement révélatrice du plan universel de Dieu dans la Révélation. Elle « se résumerait [...] par une tendance à atteindre les limites de la terre et de l'histoire, et presque à s'en évader. C'est pour le genre prophétique sortir de son terrain propre, exploser par sa force interne. Il disparut comme tel, mais de ses cendres renaîtra le genre apocalyptique auquel il a préludé. La prophétie partie de l'eschatologie nationale, débouche dans l'eschatologie mondiale<sup>3</sup>. » Selon l'auteur de cette citation, l'évolution du thème que nous étudions s'identifierait en quelque sorte avec l'évolution du genre prophétique lui-même. Il semble que ce soit exact. L'évolution commence à proprement parler avec les prophètes. Pourquoi ? Le peuple était alors, sans doute, plus préparé à recevoir ce message du salut universel qu'à ses débuts. Ses échecs continuels à se constituer comme une nation puissante et inébranlable, politiquement et militai-

<sup>3</sup> PAUTREL, *Jugement dans l'Ancien Testament*, dans DBVS, 4, col. 1334.

rement parlant, favorisaient certainement aussi l'entrée dans sa pensée d'une conception moins nationale et, pour ainsi dire, fermée, de la vraie religion. S'il lui plaisait depuis longtemps à se répéter que Yahvé était le Dieu de toute la terre et de toutes choses, il fallait bien qu'il en vînt à admettre un jour que ce Dieu était aussi le Dieu de tous les hommes et qu'Il voulait les sauver tous. Cela, c'est surtout les prophètes qui le lui ont fait admettre. Cela n'a pas été une tâche facile. Ce ne fut même pas tous les prophètes qui ont été capables de voir l'universalité du plan de Dieu. On ne les blâme pas; ils n'avaient sans doute pas reçu les lumières nécessaires. Mais c'est dire que l'évolution a été lente, progressive, attachée aux événements à travers lesquels Dieu parlait. Tout le problème consistait à pouvoir lire ce langage divin. Mais ne le lisaient que ceux à qui il était donné de le faire.

#### A. JUGEMENT DES NATIONS.

D'abord, il faut dire que la première conception des relations de Dieu avec les autres nations consistait dans un jugement. Yahvé est le Juge des nations et de toute la terre. Les premières citations, que nous avons apportées au début de ce travail et que nous avons tirées de la Genèse, en témoignent suffisamment. Nous n'y revenons pas. Rappelons toutefois en passant que Dieu promettait souvent de livrer l'Amorrhéen aux mains d'Israël. Alors le « Jour de Yahvé » favorable à Israël était, par contre, presque automatiquement défavorable aux autres peuples. Avec Amos, le premier des prophètes, du moins le premier à nous avoir laissé, soit de sa propre main ou de celles de ses disciples, un livre rapportant ses prédications, cette idée du jugement des nations prend une force considérable. Pendant tout le premier chapitre, le prédicateur de Dieu fulmine contre les peuples, Israël compris, à cause précisément de leurs nombreux crimes.

A cause de trois crimes de Damas,  
 et à cause de quatre, — je ne le révoquerai point...  
 je briserai le verrou de Damas,  
 j'exterminerai de Biqath-Aven l'habitant,  
 et de Beth-Eden, celui qui tient le sceptre;  
 et le peuple de Syrie ira captif à Qir,  
 dit Yahweh (Am. 1, 3, 5).

Comme les anciennes traditions yahviste et élohiste, Amos présente un Dieu qui va frapper de ses jugements les nations perverses. Il en



énumère six en plus d'Israël lui-même. Au cours du même siècle, Isaïe étendra la portée de ces jugements divins à la terre entière.

Voici que Yahvé dévaste la terre,  
 il la ravage et en bouleverse la surface;  
 il en disperse les habitants,  
 aussi bien prêtre que laïc, maître qu'esclave,  
 maîtresse que servante, vendeur qu'acheteur,  
 prêteur qu'emprunteur, créancier que débiteur.  
 Dévastée, dévastée sera la terre, elle sera pillée, pillée  
 comme l'a décrété Yahvé.  
 La terre est endeuillée, elle languit,  
 l'univers dépérit et languit,  
 le ciel avec la terre dépérit.  
 La terre a été profanée sous les pieds de ses habitants,  
 car ils ont transgressé la loi, violé le précepte,  
 rompu l'alliance éternelle (Is. 24, 1-6).

Au VII<sup>e</sup> siècle, sous Josias, le prophète Sophonie s'en vient proclamer à la terre entière un « Jour de Yahvé » terrible. Les Moabites, les Ammonites, les Éthiopiens, les Assyriens, tous, s'ils ne recherchent pas la justice et l'humilité, passeront sous le feu de la colère de Dieu.

Ni leur argent, ni leur or ne pourront les délivrer,  
 au jour de la fureur de Yahweh;  
 par le feu de sa jalousie, toute la terre sera dévorée;  
 car il fera une destruction totale, une ruine soudaine,  
 de tous les habitants de la terre (Soph. 1, 18).

De son côté, Ézéchiël, en pleine terre de captivité, n'a pas peur d'annoncer que l'action de Dieu doit se résoudre en une vaste victoire sur toutes les nations. Yahvé se sert des unes pour châtier les autres, mais finalement, c'est lui qui doit avoir le dernier mot.

Je me montrerai grand et saint,  
 et je me ferai connaître aux yeux de beaucoup de nations,  
 et elles sauront que je suis Yahweh (Éz. 38, 23).

Les Psaumes aussi nous parlent souvent de « Yahvé juge de la terre ». Il suffit d'apporter quelques extraits pour nous en convaincre.

Dieu des vengeances, Yahvé,  
 Dieu des vengeances, parais !  
 Lève-toi, juge de la terre,  
 retourne aux orgueilleux leur salaire ! (Ps. 94, 1-2.)

Et « quand on rebâtissait le temple après la captivité » :

Le monde est fixe et ne branlera pas.  
 Il jugera les peuples avec droiture.  
 Que les cieux se réjouissent et que la terre exulte !  
 Que gronde la mer avec son contenu,

que les champs jubilent avec tout ce qu'ils portent,  
 que les arbres des forêts crient de joie,  
 en présence de Yahvé,  
 car il vient pour juger la terre;  
 il jugera le monde en justice  
 et les peuples en vérité (Ps. 96, 10-13).

C'est encore la même idée qui revient dans les psaumes 98 et 99.

que les fleuves battent des mains,  
 et qu'aussi les montagnes crient de joie,  
 en présence de Yahvé, car il vient  
 pour juger le monde en justice  
 et les peuples en équité (Ps. 98, 8-9).

Yahvé est roi, les peuples tremblent;  
 il trône sur les Chérubins, la terre vacille (Ps. 99, 1).

Il est bon de remarquer que ces psaumes s'inspirent, ou plutôt chantent les enseignements ou les prédications des prophètes. Nous avons pu reconnaître là des thèmes chers à Isaïe. Donc Yahvé est Juge de toutes les nations. Et un « jour » viendra où il établira l'équité et la justice sur toute la terre.

## B. JUGEMENTS DES DIEUX.

Dans la pensée d'Israël, dans celle des prophètes surtout, l'avènement du « Jour de Yahvé » n'intéresse pas seulement Israël lui-même et les autres nations, mais aussi les nations du ciel, c'est-à-dire le cortège des divinités païennes. Tous ces dieux ne sont rien ou à tout le moins sont-ils incapables de secourir ceux qui mettent leur confiance en eux. Déjà au VIII<sup>e</sup> siècle — il serait possible, je pense, de montrer qu'il en était ainsi avant cette époque, — Isaïe annonce la guerre que Yahvé va livrer aux dieux étrangers.

Voici que Yahvé, monté sur un léger nuage,  
 vient en Égypte.  
 Les idoles de l'Égypte tremblent en face de lui  
 et les Égyptiens se sentent le cœur défaillir (Is. 19, 1).

Au chapitre 24 d'Isaïe, ce n'est pas seulement les dieux d'Égypte qui vont subir les rigueurs divines, mais tous les dieux avec tous les rois qu'ils protègent :

Il adviendra, ce jour-là, que Yahvé châtiara  
 l'armée d'en haut, là-haut,  
 et ici-bas tous les rois d'ici-bas; ... (Is. 24, 21).

Ce texte prend une force toute spéciale quand on sait comment, dans la mentalité religieuse orientale, le roi de la terre est la chose et le protégé par excellence du dieu du ciel.

Jérémie, à son tour, s'aperçoit de l'absurdité des idoles et se moque de leur impuissance.

Hurlez, filles de Rabba,  
revêtez-vous de sacs, élevez la lamentation,  
promenez-vous avec votre peau tailladée !  
Car Milkom va partir en exil  
avec ses prêtres et ses grands, tous ensemble (Jér. 49, 3).

Israël s'est déjà confié en Béthel et il a eu honte de cette action impie. Les autres nations finiront aussi par rougir de leurs impuissantes idoles :

Alors Moab rougira de Kamosh, comme la Maison d'Israël a rougi de Béthel, en qui elle se fia (Jér. 48, 13).

Car Yahvé l'a décidé sans retour :

Voici que je vais visiter Amon de Nô, le Pharaon et ceux qui placent en lui leur confiance (Jér. 46, 25).

Je rendrai visite à Bel dans Babylone  
et lui sortirai de la bouche ce qu'il a englouti (Jér. 51, 44).

Aussi voici venir des jours  
où je visiterai les idoles de Babylone (Jér. 41, 47).

Israël est maintenant en terre d'exil. Il prend conscience de toute la vanité du culte païen et un cri de malédiction mêlée d'ironie s'échappe de son cœur en voie de purification sous l'effet d'une souffrance salutaire :

Bel ploie ! Nébo s'effondre !  
On charge leurs idoles sur des animaux et des bêtes de somme,  
emportées comme des fardeaux sur des bêtes.  
Elles s'effondrent et ploient toutes,  
incapables de délivrer ceux qui les portent,  
s'en allant elles-mêmes en captivité (Is. 46, 2).

Revenu de Babylone, Israël entendra encore une prédication analogue :

Et il arrivera en ce jour-là,  
— oracle de Yahweh des armées :  
J'abolirai du pays les noms des idoles,  
et on n'en fera plus mention; ... (Zach., 13, 2).

### C. RESTAURATION D'ISRAËL.

Après le jugement des nations et des dieux, le prochain pas de l'évolution de la conception du « Jour de Yahvé » est la restauration d'Israël. La restauration suppose un jugement défavorable, dira-t-on.

C'est tout à fait vrai. C'est pourquoi il ne faut pas oublier que l'évolution dont on parle se fait pour ainsi dire à l'intérieur du thème même. C'est parce qu'on parle de bénédiction et de châtement pour Israël, et en même temps qu'on en parle, qu'il est question pour les autres nations de châtement et de bénédiction. Il est une chose bien importante à remarquer : pour un assez long temps, à une bénédiction d'Israël correspondra une malédiction pour les autres peuples; et inversement, un malheur qui frappe le peuple de Dieu est lié pour ainsi dire à une ère de succès pour les voisins. Puniton et récompense ont ainsi joué jusqu'à l'exil, ou plutôt, jusqu'au retour d'Israël en Palestine après avoir passé quelque cinquante ans à Babylone. Ce jeu, nous l'avons suivi en quelque sorte dans la première partie de ce travail. Après le retour commence la restauration par excellence, si on peut dire. Il y aura encore des prophètes nationalistes toutefois. Mais la tendance à vouloir associer les étrangers à la restauration se fera de plus en plus forte. Voyons un peu comment on se figurait cette restauration. Disons tout de suite que ce « jour », car c'est certainement un « Jour de Yahvé » très important, prendra un caractère plus définitif que les autres. Il s'agit d'une paix perpétuelle des enfants de Dieu dans une nouvelle Jérusalem construite dans une nouvelle Palestine.

Ô malheureuse, battue par les vents, inconsolée,  
voici que je vais poser tes pierres sur des escarboucles  
et tes fondations sur des saphirs.  
Je te ferai des créneaux de rubis,  
des portes de cristal,  
et toute ton enceinte de pierres précieuses (Is. 54, 11-12).

Quel pays peut-il se payer le luxe d'une capitale aussi merveilleuse ?  
Voici :

Et maintenant, montagnes d'Israël, vous allez faire croître vos rameaux et porter vos fruits pour mon peuple Israël, car il est près de revenir. Me voici, je viens vers vous, je me tourne vers vous, vous allez être cultivées et ensemencées. Je vais vous repeupler des hommes de la maison d'Israël tout entière. Les villes seront habitées et on rebâtira les ruines. Je multiplierai sur vous hommes et bêtes, ils seront nombreux et féconds, je vous ferai habiter comme auparavant, et je vous ferai plus de bien qu'autrefois, et vous saurez que je suis Yahvé. Les hommes à qui je ferai fouler votre sol, c'est mon peuple Israël, et vous serez sa propriété et son héritage et vous ne les priverez plus jamais de leurs enfants (Éz. 36, 8-12).

La restauration se fera avec plénitude. Zacharie, qui vivra au temps de ce retour, ne dira pas autrement :

En compensation des jours de ton exil,  
je te rendrai le double (Zach. 9, 12).

#### D. INTÉRIORISATION DE L'ALLIANCE.

Nous allons assister alors à un phénomène très important dans la pensée du peuple de Dieu. Yahvé va permettre le retour, soit. Mais la reprise du pays de Palestine n'en sera qu'un aspect, et je dirais le moins important. Ce retour sera surtout une intériorisation de l'Alliance « Dieu-homme ». Le salut prendra une valeur beaucoup plus intérieure et religieuse qu'auparavant. Jérémie, Ézéchiël et le second Isaïe le disaient; mais nous pouvons nous demander si le peuple avait bien compris leur langage. De fait, on fut quelque peu déçu de voir que le retour si attendu ne se réalisait pas, humainement parlant, dans les conditions aussi avantageuses que l'avaient laissé entendre les prophètes. Cela nous fait reconnaître que les circonstances historiques ont joué un immense rôle dans l'éducation du peuple d'Israël sur cette question d'un salut d'ordre plutôt spirituel. Ce sont elles qui, petit à petit, ont déraciné le nationalisme étroit, matériel en quelque sorte, pour laisser poindre des vues de plus en plus universelles et spirituelles.

Voici venir des jours — oracle de Yahvé ! — où je conclurai avec la Maison d'Israël une Alliance nouvelle. Non comme l'Alliance que j'ai conclue avec leurs pères, le jour où je les pris par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte. Cette Alliance — mon Alliance ! — c'est eux qui l'ont rompue. Alors, moi, je leur fis sentir ma maîtrise — oracle de Yahvé ! mais voici l'Alliance que je conclurai avec la Maison d'Israël, après ces jours-ci — oracle de Yahvé ! Je mettrai ma Loi au fond de leur être et l'écrirai sur leur cœur. Alors je serai leur Dieu et ils seront mon peuple (Jér. 31, 31-41).

Et cette Alliance, parce qu'elle sera intérieure, elle sera éternelle. Il semble bien que ce soit là le mouvement qu'ait suivi la pensée du prophète :

J'instituerai pour eux une Alliance éternelle : ne me détournant pas de les suivre pour leur faire du bien; et mettant ma crainte en leur cœur, pour qu'ils ne s'écartent plus de moi. Je trouverai ma joie à leur faire du bien et les planterai solidement en ce pays, de tout mon cœur et de toute mon âme (Jér. 32, 40-41).

Ézéchiél reprend la même idée avec le langage savoureux que nous lui connaissons. La purification de l'âme est ici présentée comme l'intériorisation elle-même de l'Alliance :

Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés de toutes vos souillures, je vous purifierai de toutes vos idoles. Et je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau, j'ôterai de votre chair votre cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit en vous et je ferai que vous obéissiez à mes commandements et que vous observiez et exécutiez mes lois (Éz. 36, 26-68).

Le second Isaïe est explicite. Yahvé contractera l'Alliance éternelle avec son peuple lorsque celui-ci aura purifié son cœur de toutes les attaches avec les immoralités et les injustices :

Car moi, Yahvé, j'aime le droit,  
je hais la rapine et le crime.  
Je leur donnerai fidèlement leur récompense,  
et je contracterai avec eux une alliance éternelle (Is. 61, 8).

Zacharie a encore des accents de violence. Mais lui, qui assistera aux jours des faibles recommencements, s'apercevra bien de la déception du peuple qui espérait en l'avènement d'un royaume temporel inébranlable, et dira :

Il arrivera en ce jour-là que j'entreprendrai de détruire toutes les nations qui viendront contre Jérusalem. Mais je répandrai sur la Maison de David et sur l'habitant de Jérusalem une disposition de bonté et de supplication. Ils regarderont vers celui qu'on a transpercé : ils feront sur lui la lamentation comme on la fait pour un fils unique et ils le pleureront comme on pleure un premier-né (Zach. 12, 9-10).

A une idée de colère et de vengeance, ce texte joint certainement une impression, une saveur de bonté qui manifestent une disposition à recevoir le fait d'une Alliance intérieure et celui encore de l'universalisation du salut.

#### E. LE SALUT DÉBORDE LES CADRES D'ISRAËL.

L'éducation religieuse du peuple de Dieu fut lente. Tout autre pédagogue que Yahvé se serait vite lassé. Israël avait la tête dure. Aussi ce ne fut pas chose facile que d'implanter dans un farouche particularisme religieux l'idée du salut de toutes les nations. En comprenant que l'Alliance avec Yahvé devait prendre un caractère de plus en plus intérieur et spirituel, les idées se préparaient, avons-nous dit, à admettre ce Yahvé comme le Dieu de toutes les nations et non

plus exclusivement comme le Dieu d'Israël. Nous retrouvons peut-être avec Jérémie les premiers accents de ce débordement du salut.

Mais je changerai le sort de Moab  
dans l'avenir — oracle de Yahvé ! (Jér. 48, 46.)

Mais ensuite je rétablirai les Benê-Ammon — oracle de Yahvé ! (Jér. 49, 6.)

Mais dans l'avenir, je changerai le sort d'Elam — oracle de Yahvé !  
(Jér. 49, 39.)

Puis ce n'est plus une ou deux nations, ennemies d'Israël, dont Yahvé va changer le sort, c'est l'univers entier des hommes qui va se tourner vers Yahvé comme vers un pôle d'attraction irrésistible.

Yahvé, ma force et ma forteresse,  
mon refuge au jour de détresse.  
A toi viendront les nations  
des extrémités de la terre (Jér. 16, 19).

Ézéchiël annonce que Yahvé va s'établir l'arbitre des autres peuples. Ils vont cesser de se faire la guerre, de s'opprimer les uns les autres, et la paix va régner :

Je ramènerai les captifs de l'Égypte et je les réinstallerai au pays de Pathros, dans leur pays d'origine (Éz. 29, 14).

Le rôle du peuple de Dieu dans cet ordre rétabli, quel sera-t-il ? Israël sera comme le centre de l'univers.

Je les rétablirai. Je rétablirai Sodome et ses filles, je rétablirai Samarie et ses filles, puis je te rétablirai au milieu d'elles, ... (Éz. 16, 53).

Isaïe prophétise également une Épiphanie mondiale. La gloire du règne de Yahvé sera manifestée par toute la terre.

Et moi, je viens rassembler les nations de toutes langues. Elles viendront voir ma gloire. Je leur donnerai un signe et j'enverrai certains de leurs rescapés vers les nations : Tarsis, Pour, Loud, Moshek, Rosh, Toubal, Yaman, vers les îles lointaines qui n'ont pas entendu parler de moi et n'ont pas vu ma gloire. Et ils révéleront ma gloire aux nations (Is. 66, 18-19).

A ce texte essentiellement missionnaire, nous joignons celui-ci où il est dit que, non seulement tous les hommes connaîtront la majesté de Yahvé, mais aussi qu'ils seront admis au même sacrifice, au même culte, qu'ils seront réunis dans une prière commune :

Leurs holocaustes et leurs sacrifices seront acceptés sur mon autel, car ma maison s'appellera maison de prières pour tous les peuples (Is. 56, 8).

Dans un texte messianique qui manifeste puissamment la grande bonté de Dieu, le second Isaïe remarque que ce n'est vraiment pas la

mesure de Yahvé que de se faire connaître au seul Israël. Il faut déborder ce cadre :

C'est trop peu que tu sois mon serviteur  
pour relever les tribus de Jacob et ramener les survivants d'Israël.  
Je ferai de toi la lumière des nations  
pour que mon salut atteigne aux extrémités de la terre (Is. 49, 6).

De même, Zacharie qui, comme nous l'avons vu plus haut, brandissait encore la menace du « Jour de Yahvé » pour les nations étrangères, est capable d'accents beaucoup plus doux et plus humains si on peut dire :

Ainsi parle Yahvé des Armées : en ces jours-là, dix hommes de toutes les langues des nations saisiront un Juif par le pan de son vêtement en disant : « Nous voulons aller avec vous, car nous avons appris que Dieu est avec vous » (Zach. 8, 23).

Quelle suavité ! Tout le monde accourt à Yahvé, parce qu'Il a fait sentir à tous qu'Il est vraiment Dieu. Tous veulent avoir sa paix ; et, effectivement, Il promet de la leur donner :

Il retranchera d'Éphraïm la charrerie  
et de Jérusalem les chevaux ;  
l'arc de guerre sera brisé.  
Il proclamera la paix pour les nations.  
Sa domination ira de la mer à la Mer  
et du Fleuve aux extrémités de la terre (Zach. 9, 10).

Le monde entier proclamera alors la royauté universelle de Yahvé :

Et Yahvé sera roi sur toute la terre. En ce jour, Yahvé sera unique et son nom unique (Zach. 14, 9).

Nous ne pouvons pas passer sur ce thème de la royauté universelle de Yahvé sans écouter quelques-uns des accents qu'en donnent les psaumes. Nous allons voir là un enthousiasme extraordinaire. C'est des psaumes tout entiers qu'il faudrait lire pour en apercevoir toute la beauté et la puissance. Bornons-nous cependant à quelques extraits :

Décernez à Yahvé, familles des nations,  
décernez à Yahvé gloire et puissance,  
décernez à Yahvé la gloire de son nom,  
présentez l'oblation, conduisez-la devant lui,  
adorez Yahvé en son parvis sacré !  
Frissonnez devant lui, toute la terre !  
Dites parmi les nations : « Yahvé est Roi ! » (Ps. 96, 7-10.)

Tous les confins de la terre ont vu  
le salut de notre Dieu.  
Acclamez Yahvé, toute la terre,  
éclatez en cris de joie !



Psalmodiez Yahvé sur la harpe,  
 au son des instruments;  
 acclamez avec la trompette, au son du cor,  
 devant le roi Yahvé ! (Ps. 98, 3-6.)

Yahvé est roi, les peuples tremblent;  
 il trône sur les Chérubins, la terre vacille (Ps. 99, 1).

#### F. RÈGNE ÉTERNEL DE DIEU.

Arrivé à cette universalité, le « Jour de Yahvé » ou, dans le cas, le « Salut de Yahvé », peut-il laisser espérer d'autres développements ? Peut-on demander d'autre chose à Dieu que la soumission de tous les cœurs à son divin empire ? Est-ce que la paix terrestre épuise le trésor de sa bonté ? Il ne sera pas question de savoir jusqu'à quel point Dieu se devait ou ne se devait pas de se transmettre davantage aux hommes, mais plutôt de prendre conscience que, de fait, la Bible, l'Ancien Testament, nous livre de plus grands secrets que ceux que nous avons découverts jusqu'ici. Le règne de Yahvé va s'établir sur la terre entière certes ! mais il y aura beaucoup plus que cela. Le règne de Dieu va un moment donné transcender l'histoire, transformer l'histoire, s'échapper d'elle, rassemblant les hommes dans l'unité d'un royaume éternel, soustrait aux vicissitudes du temps, exempt de toute guerre, de toute haine et de toute injustice, mais où la paix, l'amour et l'équité lient les hommes entre eux et avec Dieu. D'abord, il semble qu'il soit possible de reconnaître une allusion à ce règne éternel dans le cantique de Moïse :

Tu les amèneras et les établiras sur la montagne de ton héritage,  
 au lieu dont tu as fait ta demeure, ô Yahweh,  
 au sanctuaire, Seigneur, que tes mains ont préparé.  
 Yahweh régnera à jamais et toujours ! (Ex. 15, 17-18.)

Si ce texte laisse un peu douter, il y en a d'autres qui ne le permettent pas. Cet extrait du *Livre de Daniel*, par exemple :

Par moi est publié l'ordre que dans toute l'étendue de mon royaume on craigne et on tremble devant le Dieu de Daniel; car il est le Dieu vivant, qui subsiste éternellement; son royaume ne sera jamais détruit et sa domination n'aura pas de fin (Dan. 6, 27).

Ce langage était tenu au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Mais entre lui et les propos que nous avons tirés de l'Exode, il y a un lien. C'est Isaïe qui nous parle de l'établissement du règne de Dieu à la fin des temps.

Il arrivera, à la fin des jours,  
 que la Montagne de la maison de Yahweh

sera établie au sommet des montagnes  
et élevée au-dessus des collines (Is. 2, 2).

Et le prophète nous fait une description poétique de ce que sera ce nouveau monde. Alors :

Le loup habitera avec l'agneau,  
la panthère reposera avec le chevreau;  
le veau, le lion et le bœuf gras vivront ensemble,  
et un jeune enfant les conduira.  
La vache et l'ourse iront au même pâturage,  
leurs petits auront un même gîte;  
et le lion mangera du fourrage comme le bœuf.  
Le nourrisson s'ébattra sur le trou de la vipère,  
et dans le repaire du basilic  
l'enfant à peine sevré mettra sa main.  
On ne fera point de mal et on ne détruira plus  
sur toute ma montagne sainte;  
car le pays sera rempli de la connaissance de Yahweh,  
comme le fond des mers par les eaux qui le couvrent (Is. 11, 6-9).

De nombreux psaumes nous parlent aussi du règne éternel de Dieu.  
Nous les citons sans plus.

Yahvé est Roi pour toujours et à jamais,  
païens, disparaissez de la terre ! (Ps. 10, 16.)

Jubilons de joie en lui, souverain de puissance éternelle ! (Ps. 66, 6c-7a.)

Ton règne, un règne pour les siècles,  
ton empire, pour les âges des âges ! (Ps. 145, 13.)

Yahvé régnera dans les siècles  
ton Dieu, ô Sion, d'âge en âge (Ps. 146, 10).

Nous voici arrivé au terme de notre travail. Si le lecteur devait y puiser un plus grand amour pour les saintes Écritures; s'il devait y tirer aussi une idée plus concrète de ce qu'a été le travail de la Révélation dans l'histoire du peuple juif; s'il devait enfin reconnaître que le « Jour de Yahvé », du moins dans son sens large, s'impose à l'esprit comme une action continuelle de Dieu sur la pensée, sur la conscience d'un petit peuple, et aussi comme une Providence toujours présente aux événements qui tissent l'histoire de l'humanité, nous aurions atteint notre but. Ainsi conçu, et il semble qu'il doive être conçu de cette façon, le « Jour de Yahvé » apparaît comme un centre ou, plutôt, comme la ligne force de l'Ancien Testament. Il exprime, en effet, que Dieu intervient dans la vie de l'homme ou, mieux, que Dieu est intervenu dans l'histoire avec une intention bien spéciale : celle de se

**donner lui-même comme sauveur et comme roi au genre humain tout entier. Ce « Jour », il a commencé avec la venue du Christ. Tout l'Ancien Testament en a été l'« Aube ». Nous vivons en plein soleil de « Midi ». La parousie du Seigneur en sera le « Soir », la consommation. Les « Jours de Yahvé » cesseront et feront place au « JOUR » qui baignera d'une gloire éternelle le Roi et ses élus.**

**Fernand COUTURIER, c.s.c.,**  
Scolasticat Sainte-Croix, Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds  
(Jacques-Cartier), Qué.

# *Notes sur le travail d'archives*

---

## I. — TECHNIQUE DE LA RECHERCHE.

La recherche débute, soit pour s'assurer de la vérité, soit pour la dégager d'un fait qui s'impose à notre attention. Elle n'est pas à poursuivre pour satisfaire une vaine curiosité érudite, mais en réponse aux problèmes des moments et des actions historiques. L'esprit absorbé dans ses recherches expérimentales est sans cesse en travail d'analyse. Portons cet effort abstraktif sur le fait étudié : l'examen critique concentré sur ce dernier nous introduira au cœur même de la perquisition génératrice. Quels résultats utiles doit-elle nous obtenir ? Le premier est la connaissance des causes d'aboutissement des recherches antérieures dans un ordre considéré. C'est la connaissance de celui qui a fabriqué l'outil et en possède le maniement habile et indispensable à la production de l'œuvre. Chaque branche du savoir utilise sa méthodologie autonome. Celle de la recherche historique est nécessairement régressive, remontant du présent au passé et rejetant la gangue de l'accessoire, le lacis oiseux, pour approcher le plus possible la réalité objective et saisir plus pleinement le vrai de haute teneur. Ainsi exercé, le goût de la recherche assure au travailleur la passion de la vérité et lui impose l'achèvement de son œuvre par la révélation des profondeurs de son art. Celles-ci ne s'établissent pas dans des cadres extérieurs de vie intellectuelle, mais bien dans la plénitude de vie intérieure des amants de la sagesse. Pratiquer, donc, une sévère exigence de rendement entre l'application des procédés et les résultats obtenus évite les nombreux écarts de l'activité inutile. Voilà, à tout le moins, un acquis enviable. Mais une stratification essentielle de l'esprit de recherche scientifique consiste à ne pas tant convoiter pour eux-mêmes les résultats du travail que les instruments proportionnés à son accomplissement. Il arrive d'obtenir des suites provisoires dont le rôle est d'amorcer l'atteinte prochaine et définitive de la donnée requise. Cependant, si l'on veut approfondir, comme il convient pour goûter tout le vrai, il faut fixer des limites et ne les point franchir.

A trop étendre ses lignes, la recherche, telle une armée, s'affaiblit. Il ne s'agit pas de renoncer à l'envisagement global du but à atteindre ni de perdre de vue l'ampleur de pensée que réclame tout travail durable. Il faut seulement prévoir les conséquences et la somme de leurs relations. L'art de rechercher produira des résultats, il faut s'y attendre, aussi différents en nombre et en valeur que sont entre eux les esprits qui s'engagent dans les fouilles érudites. Les solutions décisives sont fournies par une curiosité intuitive des meilleurs moyens explorateurs à utiliser afin de parvenir à une information susceptible d'être reconnue image objective du vrai. Celui qui sait prévoir où peut aboutir l'engagement de sa recherche aura nettement l'avantage, à ressources égales, sur celui que l'aventure seule dirige dans ses efforts. L'enquête mène à un succès d'autant plus brillant qu'elle se poursuit méthodiquement. C'est ainsi que la consultation selon l'ordre chronologique aplanit beaucoup la voie à suivre pour retracer les faits et pour les contrôler. On peut, en général, faire davantage confiance à cet ordre naturel, avec la chaîne des faits qu'il présente, en présumant que ces derniers ont dû survenir dans un déroulement semblable à celui offert par les pièces d'archives. La généalogie, pour sa part, y trouve la base de ses opérations et, en plus, elle est toujours moins squelettique, mieux incarnée par la consultation de l'histoire familiale consignée dans les divers documents s'y rattachant, surtout les contrats de mariage, les testaments, les tutelles et les inventaires.

L'effort de la recherche relève avant tout de l'attention qui nous fixe sur les motifs d'investigation et en détermine les procédés de marche. L'attention nous concentre sur les uns et les autres; elle éclaire et fonde le jugement d'utilisation des fruits de la découverte. Qui voudrait s'en remettre au seul hasard, comme étant le meilleur des guides, débriderait l'attention qui ne fonctionne à bon rendement que fixé selon ses lois. Aucune technique de travail ne saurait se dispenser de la concentration, précieux levier emportant l'esprit vers le but à atteindre. Dans le travail d'archives, la concentration s'exercera dès le début, de façon à établir très tôt les liaisons majeures qui, réunies plus tard aux autres apports du développement progressif, constitueront le noyau de l'œuvre. Centrer la fin poursuivie, choisir et manipuler les moyens pour l'atteindre, voilà l'essentiel d'une procédure cohérente.

Le secret est de concilier les points de touche qui entraînent l'esprit à une recherche féconde. La souplesse dans l'agencement du travail est nécessaire également pour adapter l'imprévu et résoudre les problèmes qu'il suscite, sans admettre, pour autant, que la maniabilité de l'outil dégénère en déviation d'objectif. A la phase préliminaire de travaux enquêteurs, un plan flexible préserve, à l'instar de l'étude continuelle et approfondie de l'inconnu offert à notre activité d'esprit, de consulter livres et documents, pièces et renseignements, à la façon d'une lecture. Écueil à éviter. Rechercher comme on lit serait perdre ses heures.

Un sens critique assidu doit accompagner le cheminement de la recherche pour juger la valeur du procédé en usage. Appliqué depuis le début ou subséquemment choisi comme mieux adapté, le procédé n'affirme cependant pas sa perpétuelle validité. L'outil est jugé bon ou mauvais, non seulement pris en lui-même, mais encore rapporté à tel autre de même nature, peut-être à tort délaissé, et à l'ensemble de tous ceux employés aux fins prétendues. L'évolution de la tâche, qui ne manquera pas de se produire avec son développement, voudra imposer un choix très varié, très souple, de moyens tactiques possédant la qualité essentielle d'être facilement interchangeables au moment propice et adaptables à un nouveau besoin de modifier l'itinéraire d'orientation. Pour s'en assurer, maintes fois remettre notre plan de travail en face du sens critique.

La recherche se divisera en étapes, ou secteurs déterminés au préalable, variant en étendue selon le nombre et la valeur des données à obtenir, lesquelles exigent une variété minima qui respectera, cependant, l'unité du plan directeur. Ces secteurs peuvent être : telle espèce de documents, telle catégorie de dossiers, telle liasse de pièces bien définies, où l'on est à l'avance assuré de trouver les renseignements attendus. L'enquête ainsi prévue écarte la fantaisie dilapidatrice de temps et d'efforts stériles; mais elle n'interdit pas, une fois tous ces secteurs visités avec soin et dûment exploités, le départ sur de nouvelles pistes. Un double avantage en résulte : 1° épuiser l'exploitation des sources existantes; 2° découvrir de nouveaux surgissements.

Le goût de la recherche est un instrument pour créer, mais on n'invente pas sans méthode. Toute méthodologie enseigne que le cours

des recherches est à suivre en fonction de la discipline culturelle où elles s'effectuent. Je ne m'engagerai pas par les mêmes voies en hygiène et en astronomie, en mathématiques et en médecine, en chimie et en théologie. La vérité y a toujours les mêmes droits, mais elle ne s'y définit pas par les mêmes principes. Quels qu'ils soient, cependant, les procédés d'investigation restent obligatoirement soumis aux lois de la logique. L'inconnu est à rechercher dans l'équilibre, faisant, pour le maintenir, disparaître toute forme d'opposition revêtue par l'erreur. La hiérarchie exacte des appréciations qui établissent la relation objective entre le choix convergent des recherches et leur valeur de véracité prend une conscience vive dans l'ambition de « faire neuf ». Ainsi le chercheur n'est pas distrait de sa tâche de découvrir toutes les virtualités inaperçues du donné historique traditionnel. Les motifs de cette opportunité lui indiqueront progressivement le devoir de ne pas s'y dérober. Notons aussi qu'aborder l'étude historique en scientifique pur n'entrave pas l'établissement de liens entre une méthodologie et une philosophie de pensée. L'intérêt de l'historien pour rechercher, en toutes les dimensions qu'il poursuive ses efforts, peut très bien se trouver en parfaite consonance avec un sens philosophique enrichi de l'expérience historique.

Effectuée comme il convient, la battue des sources d'information éprouve la technique générale de la recherche en développant sa malléabilité nécessaire pour assimiler la vérité. Si une connaissance approfondie des sources est toujours d'une aide sans défaillance, l'utilisation judicieuse de la véracité des témoignages est une affaire délicate. Ainsi se révèlent ceux dont la valeur diffère selon leur auteur et avec lesquels il faut grouper les éléments de certitude. Je ne recevrai pas dans le même esprit la parole du témoin oculaire et celle du narrateur qui la rapporte. Du premier, j'exigerai la véracité, l'impartialité, le sûr jugement; du second, l'exactitude, la sincérité, la critique éclairée. Les témoignages originaires fondent une part plus ou moins abondante des sources, mais les récits informateurs sont moins capables de gagner notre adhésion première. L'affirmation de l'histoire repose sur toutes ses disciplines scientifiques auxiliaires qui, de leur nature, méritent davantage notre confiance par leur attestation de certitude plus ferme. Il peut arriver d'avoir à déplorer leur

insuffisance informatrice : ne pouvons-nous y suppléer par de nouvelles perquisitions d'essence plus lumineuse ? Éprouver avec force les assertions ne s'appuyant que sur la foi d'autrui, c'est fermer la porte à beaucoup d'erreurs évitables. S'il arrive qu'on doive passer outre à cette règle prudentielle et accepter le « pratiquement incontrôlable », le silence des sources chronologiques ou narratives en est cause. Un fait attesté par un témoin devient un jalon précieux pour la progression d'une recherche, détenant plus de plausibilité véridique qu'une simple consignation. L'absence de témoin oculaire amène fatalement les divergences d'appréciation d'un événement, mais un fait est un fait et on ne peut le nier sans un examen désintéressé. Les narrateurs d'après autrui, certes, puisèrent eux aussi à leurs sources d'information dignes de créance. A l'opération critique appartient donc de délimiter, le plus nettement possible, la pure erreur d'avec la certitude ou la probabilité recevable. On conclut quand on peut lier, ne serait-ce que plus ou moins heureusement, des opinions débattues.

Il peut advenir que les pièces documentaires pour étayer un fait se fassent ou trop rares ou sûrement introuvables. Il est alors vain de poursuivre une recherche enfermée dans des frontières aussi avares de confirmation. Une des qualités de l'examen critique est de s'éloigner le plus possible du *testis unus, testis nullus*. Une unique pièce probante impose une plus grande prudence de conclusion, une réserve mieux gardée de jugement. Comment un témoignage serait-il décisif s'il n'est pas ou ne peut être confirmé ? N'étant plus en mesure de confronter pour dégager une certitude, acceptons de tempérer l'affirmation afin de ne pas prêter à conviction définitive un fait qui ne l'est pas. Une carence involontaire de documentation dicte une attitude de travail qui, bien comprise, n'aboutit nécessairement pas au scepticisme. Si elle restreint les conclusions, elle n'en dispense pas tout à fait : elle garde silence seulement sur l'inconnu qui pourrait bien, demain, ne plus l'être. Quand elle ignore, la science attend, elle ne se prononce pas ; elle ne juge bien que le connu.

Le fonctionnement de la recherche a besoin, pour aboutir avec profit, d'une allègre technique qui le préserve de l'arbitraire. Escompter le hasard pour apporter d'heureuses découvertes est téméraire. Celles-ci sont bien plutôt le produit d'une méthode conduite selon des



principes expérimentaux éprouvés qui éliminent, évidemment, les recherches non coordonnées. C'est une pratique constante d'analyse et de synthèse. L'analyse trop poussée manque d'envergure; une synthèse trop hâtive peut laisser perdre un lien essentiel. Il s'agit d'aider l'une par l'autre pour retrouver, si on l'a perdu, ou pour conserver, si on le possède déjà, le terrain favorable au déploiement de la recherche productive. Avoir en mains d'ingénieux instruments de travail ne suffit pas, il faut surtout apprendre à s'en servir diligemment.

Dépouiller avec exhaustion des archives demeure la règle d'un travail achevé, mais ce n'est pas toujours praticable en notre pays où beaucoup de documents n'ont pas encore été levés ou révélé leur gîte. La recherche paralysée par une lacune documentaire se trouve donc en face d'un vide à combler. On peut alors tenter de le faire : 1° par le plein usage de l'acquis et son développement possible; 2° par de nouveaux départs en intensifiant les perquisitions. Dresse-t-on une généalogie<sup>1</sup> ? Revue a été faite des registres d'état civil<sup>2</sup> et ils n'ont pas donné les résultats escomptés. Pourquoi, alors, ne pas recourir aux *papiers de famille* s'ils existent ? Si on dit qu'ils n'existent pas, est-ce bien sûr ? Là est une précieuse source à exploiter et par trop négligée à cause de l'effort soutenu qu'elle exige : déplacements nombreux, parfois éloignés; tact requis pour engager et mener à bien les pour-parlers avec les familles concernées afin de leur démontrer le sérieux du travail; mauvaises conditions fréquentes de celui-ci, etc. Ou encore, si les archives nationales, provinciales ou municipales n'apportent pas le concours attendu, il reste toutes les archives régionales et locales; celles des diverses institutions qui ont à cœur de tenir les leurs; celles de toutes les collections privées : érudits, amateurs, bibliothèques. Beaucoup de ces fonds sont assez riches pour bien servir le travailleur

<sup>1</sup> Affirmer que la généalogie est une science n'est pas dépasser la formulation de la connaissance. Elle est une *science de seuil* à l'histoire, non de conquête. Ses frontières sont particulièrement restreintes eu égard à celles des autres sciences. Sa méthode est une *méthode d'accès* à l'histoire. Celle-ci est liée à l'universel, la généalogie au particulier. La généalogie amène à la grande histoire ses adeptes authentiques. Beaucoup d'historiens ont débuté par elle, et si la plupart des généalogistes n'accèdent pas à l'histoire et sont déçus par l'horizon borné de leur science, la cause en est attribuable à la matière de ses éléments qui est vite épuisée, mais aussi à l'impréparation culturelle des premiers.

<sup>2</sup> En France, les archives civiles sont réunies aux préfectures qui forment ainsi autant de districts judiciaires. Dans le Nord-Ouest, les registres furent détruits par les invasions espagnoles. Partout ailleurs, ils n'existent généralement pas avant 1425-1450.

qui s'efforce de conduire son examen avec une attention aguerrie, un jugement droit, une intuition vive au service d'un entraînement expérimenté. Il n'en faut pas plus, et il n'en faut pas moins, pour répondre aux exigences de l'enquête proprement scientifique.

Il y a des catégories de recherches qu'il est dans l'ordre de conduire par secteurs fermés. Telles sont celles qu'entraîne l'établissement d'une histoire familiale. Une fois l'ossature généalogique dressée, on délaisse la battue des actes d'état civil pour celle des actes judiciaires, notariés ou sous seing privé. Certes, la phase terminale de l'œuvre fera se compénétrer les fruits des deux voies, mais les conclusions de chacune n'auront pas leur valeur fondée sur les mêmes normes.

Les bibliographies s'avèrent également indispensables pour éliminer tout un travail accompli antérieurement. Un plan de recherches inclura donc le dressage, si fastidieux soit-il, d'une liste bibliographique la plus complète possible. Elle s'établit de la même manière qui prévaut pour la confection d'un livre. Ce procédé est surtout nécessaire dans un ouvrage de haute spécialisation.

« Hâtez-vous lentement » est un vieil adage de sagesse dont le travail de recherche gagnera à se pénétrer. Prétendre brûler les étapes serait amoindrir la valeur des résultats. Le temps ne respecte pas ce que l'on fait sans lui. Encore faut-il nous-mêmes respecter ce qu'on a fait avec lui : toujours noter soigneusement l'issue, même infructueuse, de ses recherches. On s'épargnera ainsi, pour un moment inattendu, d'amers recommencements, des heures précieuses. De plus, là où un échec est enregistré pour nous peut fort bien se marquer, plus tard, un succès par un autre, incité par cet hiatus à mieux affermir l'axe de la vérité. Nous touchons ici à l'esprit de collaboration inséparable du véritable esprit de science et de l'altruisme intellectuel du savant chrétien. Reconnaissons les indéniables avantages du travail d'équipe où « chacun donne aux autres des vues et des idées nouvelles », comme l'écrivait Faraday à Tyndall.

## II. — ÉTABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION.

Le document relate le fait, il ne le constitue pas. Il fournit la donnée historique, il ne l'interprète pas. L'historien étudie le docu-

ment, le scrute, pour autant qu'il recèle une attestation concrétisée, sans perdre la perspective de la synthèse historique dans laquelle il s'intègre. Le document livre alors son utilité, car en lui-même il n'est qu'un point de départ. Il tend, par sa lumière, à la vérité historique en reconstituant le climat qui fera voir les pleines dimensions de l'événement.

Ce qui intéresse l'historien, ce n'est pas tant l'ancienneté pour elle-même d'un texte, que le contenu d'autorité qu'il peut détenir. Voici un document qui a retenu un fait. Il s'agit maintenant de l'expliquer, de l'interpréter, de lui attribuer toute sa part de véracité. L'historien envisage donc le texte en tenant compte des *conditions* historiques où il aura à l'insérer. Ainsi, les textes nous font 1° bien voir les faits, 2° saisir leur enchaînement de cause à effet.

L'assemblage des documents a pour but d'établir l'interdépendance des pièces entre elles et leurs conjonctures avec les événements. C'est donc l'examen attentif d'un document qui persuade le sujet du critère intentionnel de son auteur.

Chacun doit se documenter au profit de sa culture propre et en vue d'une production éventuelle. C'est là un acquis expérimental individuel, et ne cherchons pas en vain : cette technique n'est nulle part enseignée. Il faut cependant se convaincre de l'importance qu'il peut y avoir de ne rien laisser perdre de ce que l'établissement d'une documentation peut offrir pour relever l'aspect essentiel d'un événement. Apprenons donc à saisir toute occasion capable de servir fidèlement une documentation en la soumettant, néanmoins, aux règles logiques du but poursuivi. Accumuler, selon les *faits* toujours, n'est pas une fin en soi, mais une phase préparatoire tendant à une œuvre utilitaire. Attendons-nous à consacrer beaucoup de temps à poursuivre les documents attestateurs de faits. Fuyons les sentiers maintes fois battus, ce qui n'interdit pas l'entrée dans les travaux de prédécesseurs, mais pour les dilater. Car il existe une recherche *sociale* collective de la vérité et les voies pour s'y engager diffèrent notablement de celles suivies par le travail solitaire.

Tout n'est pas d'empiler sur sa table de travail des liasses de documents : il importe de pouvoir les rattacher à leur unité d'expression et de renouer les liens qui sauvegardent son maintien. La réunion des

pièces désirables est ennemie d'une plagiaire docilité à se servir de l'antérieurement-fait. Sans négliger toutes les ressources de la subjectivité des travaux d'autrui, ne peut-on envisager l'exactitude des faits en les confrontant directement avec les sources ?

Il existe un art de recueillir les documents. Cet art inspire le choix à faire, par une méthode d'exclusion, parmi l'immense documentation historique qui s'offre au chercheur. Mais choisir ne veut pas dire se résigner à être incomplet. Les documents utiles sont recueillis partout où ils peuvent se loger, ensuite s'opère le tri eu égard à la valeur intrinsèque. On n'omettra donc jamais de procéder à un choix d'autant plus sévère que grand sera le nombre des documents utilisables. Il peut arriver qu'à vouloir *tout* faire servir on aboutisse à un désordre d'exploitation. Une documentation ne s'édifie pas sur la seule conservation des pièces d'archives, mais sur la pensée qu'enfante leur étude. L'écueil, ici, serait un manque de pénétration ou la conclusion prématurée.

On dit que l'expérience est sans prix. Faisons là la part du vrai, mais souvenons-nous que l'expérience ne peut suppléer l'ordre. S'il est précieux de savoir utiliser l'expérience d'autrui, l'apport personnel ne perd jamais ses prérogatives. Pour dresser une documentation, chacun doit l'organiser selon une méthode, la sienne, taillée à la mesure de lui-même, de ses fins et moyens. Ce principe est important. La discipline exigée par l'application de quelques règles judicieusement adaptées à l'attitude de notre esprit vaut mieux que l'abondance des matériaux ou la dispersion des tactiques d'entraînement.

Le document non seulement consigne le fait, mais il impose une large part des conclusions à en tirer. Tout document témoigne du passé, mais pas de la même manière ni au même degré de crédibilité qu'un autre peut le faire. A cet égard, chaque document est individuel et doit être traité comme tel dans son usage. L'enseignement qu'il dispense varie selon la catégorie à laquelle il se rattache. Un contrat de mariage, un testament, une donation, une concession, une vente, une ordonnance, une sentence arbitrale, n'exposent ni les mêmes faits ni ne prêtent aux mêmes significations.

La documentation au point est celle qui est exactement informée, et avec abondance pour éviter cette extrême insuffisance qui a dédaigné

la remontée et le tarissement des sources. A cette fin, une profitable méthode d'examen d'archives consiste à procéder dans un esprit d'exhaustion pour consulter et dépouiller les documents utilisables. Ainsi est évité le travail de surface si nuisible à la perfection de la tâche.

Le travail documentaire s'accommode bien de l'établissement d'un plan de distribution des sources à consulter avec une prévision du potentiel probable de leur apport. On élimine ainsi, dès le début, celles qui s'avéreraient dépourvues d'attestations confirmatives. Il convient pourtant de se garder de cet acharnement mis à accumuler des pièces de toute provenance. Ce souci excessif de documentation entrave notre puissance de production quand il ne la confine pas dans un dilettantisme stérile. Une riche documentation n'est pas l'effet du nombre, mais de la valeur essentielle et de l'invite à un puisement facile pour l'aboutissement heureux de la recherche. On pourrait établir comme suit un ordre d'accumulation :

1° les documents *essentiels*, ou fondamentaux, indispensables à un genre historique;

2° les documents *d'autorité établie* immédiatement utilisables, contrairement à ceux qui nécessitent un contrôle;

3° les documents *interchangeables* pour utilisation ultérieure, à cause d'un intérêt momentané ou d'une valeur moindre.

Cette division laisse présumer que les documents peuvent être affectés de maladies : falsifications, erreurs, omissions, déformations, insuffisances. La valeur différenciée des pièces d'archives<sup>3</sup> provient de leur serviabilité objective par addition (pouvant avantageusement se réunir à d'autres pièces complétives), ou par soustraction (à contenu nul d'avantage). C'est une question d'équilibre à maintenir. L'harmonie de l'unité trouve place partout.

Herbert Spencer a dit : « Le plus important à savoir d'une chose, c'est l'endroit où elle peut être trouvée quand on la cherche. » Cette parole semble avoir été conçue pour s'appliquer à toute pièce d'archives. Il faut donc se préoccuper de classer en fonction du présent et surtout en vue de l'avenir pour ne pas ignorer cet axiome archivistique : *toute collection peut s'accroître*.

<sup>3</sup> Cette valeur peut être 1° fondamentale, 2° complémentaire, 3° utile.

Une simplification ingénieuse attire toujours l'excellence sur un système de classification. L'amas des documents livre son utilité en fonction directe de sa parfaite mise en ordre. Celle-ci consiste en une conservation *sûre* permettant d'y ajouter indéfiniment (il faut prévoir l'enrichissement de nos dossiers) sans déranger toutes les divisions. Il est, à cet égard, imprudent d'établir très à l'avance de multiples divisions, peut-être savantes, mais qui deviendront par la suite inutiles. Si on divise suivant les besoins du triage, on ne subdivise que pour répondre à une exigence certaine de nouvelles catégories de sujets. Pour parer à une accumulation excessive, nous devons, de temps à autre, pratiquer l'épuration de nos dossiers devenus ou désuets ou utilisés antérieurement. En somme, toute classification est arbitraire et exposée aux accidents de la contingence. On a ainsi constaté que la décimale dessert le classement individuel de pièces documentaires en voie d'accroissement. Ne pas se laisser mystifier par la standardisation Dewey qui n'est pas une panacée universelle à tous les classements. A chacun d'éprouver ses usages personnels pour choisir et appliquer une classification.

La documentation est à base d'observation : accumuler des faits qui permettront d'établir rationnellement la vérité historique. Une des principales tâches de l'historien est le contrôle rigide de l'authenticité des pièces réunies pour son usage, car le document ne témoigne pas toujours d'une vérité absolue. Sa valeur de témoignage humain est variable et souvent discutable; mais la polémique s'engage plus rarement sur le fait matériel que sur un ou plusieurs des nombreux détails qui le noient. L'exactitude du fait dûment établie, la critique objective doit le dépasser. On ne force pas un texte en lui faisant dire, par une interprétation abusive, plus ou autrement qu'il ne dit. On peut élargir ses horizons plausibles, prolonger la parallèle de ses sous-entendus fondés afin de lui faire rendre toute sa mesure. Ici, il est utile de remarquer que le style des documents anciens n'est pas à l'échelle du style moderne et de ses règles. Le contraire déformerait la pensée de l'époque. Cependant, jeune, l'histoire du Canada peut, dans l'ensemble, s'écrire au moyen de documents qui conservent encore leur fraîcheur originale, n'ayant pas eu à subir, comme dans les pays à vieille civilisation, l'atteinte défigurante des copies de copies éditées.

## III. — LES TRAVAUX DE PRODUCTION.

La productivité d'un esprit est l'aboutissement normal, obligé, de sa maturation intérieure. Toute production est une expression de notre individualité, une extériorisation du moi personnel. Qu'elle puisse se révéler complète ou partielle en présentant toute une gamme de variétés, nous n'en disconvenons pas. Cependant, tenter d'en démêler toutes les intrications causales et effectives n'est pas, ici, l'objectif des brèves considérations suivantes qui voudraient n'avoir pour but que de noter succinctement le climat d'éclosion et les lois d'expression du verbe intérieur en regard du donné historique. Dans ce domaine du savoir, comme dans tous les autres, la vérité est une présence vivante qui nous appelle à sa recherche pour jouir de sa découverte.

Quelles seront les intuitions nécessaires ? L'appel *général* à l'édification d'une œuvre de l'esprit s'entend au-dedans de soi comme un torrent d'idées fortes difficilement contenues sans aboutir à une déperdition asséchante et stérile de la pensée. L'appel *particulier* se traduira par des exigences entraînant vers la production artistique, littéraire, scientifique ou historique. C'est cette dernière que nous retiendrons et il n'est pas en notre pouvoir de la soustraire au premier principe d'originalité et d'utilité fécondantes : pour produire vraiment il faut faire NEUF. On devra peut-être, à cette fin, se spécialiser, mais pas trop étroitement. Il gît toujours une part du vrai universel dans le vrai particulier. Cela est remarquable surtout en histoire où, en poursuivant la vérité, on pourra oublier ce qui a été fait ou dit dans le passé, mais on retrouvera sans cesse, sous une face ou sous une autre, la vérité semblable à elle-même. Il n'y a que pour mentir qu'il faille avoir une bonne mémoire. La production idéale s'étaie sur le souci continu et probe du réel, puis sur la maîtrise de la pensée et du style.

La condition obligée de l'historien lui dicte son devoir de n'admettre que les faits indéniables afin de ne raconter que pour instruire ou chasser l'erreur et le doute des esprits. Ses qualités maîtresses, qu'il soit annaliste, chroniqueur, biographe, mémorialiste, narrateur, conteur ou romancier de l'histoire, paraissent être les suivantes : l'historien n'exhumera pas seulement du passé tel fait, tel événement, telle action ou tel personnage, mais il tendra à les retrouver dans leur entité

personnelle et individuelle; à les représenter avec le visage intérieur qui fut bien le leur, en suivant les méandres de leurs faits et gestes; à recréer l'ambiance de l'époque et à en reconstituer la mentalité pour pouvoir présenter un face à face sans voile avec les événements qui ont marqué la marche du temps révolu. Discourir de la savante Chaldée, de l'opulente Assyrie, des puissants Pharaons, de la religieuse Grèce ou de la Rome orgueilleuse en ignorant systématiquement l'âme de ces contrées et de ces peuples, c'est obnubiler l'intelligence de leur histoire. La tâche de l'historien est de parler avec amour et justice du passé, avec lequel il tente de renouer des liens dans la réalité présente, à la manière dont Tacite l'entendait : *sine ira et studio*, sans ressentiment ni faveur, sans chercher à asservir les faits à ses opinions. On écrit l'histoire pour raconter, non pour prouver<sup>4</sup>. On admettra sans peine que, pour l'historien moins que pour tout autre travailleur de l'esprit, il n'est pas possible de produire exclusivement par le secours de la réflexion et de l'imagination, à cause de la nature de la matière première au moyen de laquelle il entreprend de construire. On ne peut créer l'histoire, mais seulement une méthode de l'écrire. Or, en toute méthode, les ennemis de la vérité sont : 1° *l'erreur*, délibérée ou causée par quelque forme d'ignorance — documentation impropre ou incomplète; 2° *le mensonge*, proféré pour justifier des conclusions qui ne doivent pas l'être; 3° *l'incertitude*, qui fait abréger ou écourter par manque d'information; 4° *l'inconsistance* — on effleure le sujet, on n'y pénètre pas à fond par crainte des problèmes à résoudre; 5° *l'irréflexion*, ou manque de profondeur dans le jugement — on rapporte un fait sans grande utilité ou trop succinctement, quitte à y revenir à chaque difficulté qu'il suscitera; 6° *l'exclusivisme* — on passe sous silence ce qui nous déplaît pour prendre plaisir à relever ce qui correspond davantage à notre opinion; 7° *la critique* destructive des œuvres d'autrui en qui on désire malicieusement faire perdre confiance.

Style et histoire ne s'excluent pas. Les règles de stylistique les plus fécondes en histoire ne diffèrent pas de celles que codifie tout « art d'écrire ». Ce sont la simplicité, la clarté, la précision, l'harmonie. Bannir l'inutile, la prolixité, l'obscurité et l'effort senti. Le style ajoute

<sup>4</sup> « Scribitur ad narrandum, non ad probandum » (QUINTILIEN, *Inst. orat.*, X, 1, 31).



ou retranche, selon sa qualité, à la puissance des faits racontés. Un historien écrit *selon ce qu'il est avec ce qu'il a en mains*. Ainsi, pour utiles que soient nos publications historiques du siècle dernier, on en trouve qui sont hésitantes par suite de la fragilité des sources, qui pâlisent sur un sujet sans intérêt dans une prose improvisée, écourtée : témoignages de l'insuffisance des matériaux nécessaires à l'édification d'une œuvre complète et durable. La cause relève non pas tant du manque d'érudition que d'une absence de méthode de travail. Même si le style historique à l'état pur n'existe pas, les faits de l'histoire ne sont pas dispensés de se relater avec art. Cela ne s'obtient pas en argumentant comme un apologiste ou en déclamant comme un panégyriste. La présentation des événements doit se dérouler avec ordre et conclure en remontant aux causes dont les effets découlent, le tout avec une élaboration explicative. C'est là une synthèse très complexe, bien entendu, l'intelligence de l'histoire tenant à la connaissance, puis à l'application, des lois qui régissent les rapports de l'homme avec la vie. L'historien a, peut-être plus qu'un autre, besoin d'un talent littéraire pour exposer l'histoire en raison, précisément, qu'elle ne permet pas d'en dire ce que l'on veut ni, tout à fait, comme on le veut. L'histoire dit : ce fut ou ne fut pas ainsi. C'est donc un double problème : méthode et littérature. L'historien moulera sa prose au sujet traité, l'adaptera à la nature des faits narrés, l'infléchira au caractère des causes et de leurs effets. Ce qui exclut l'enflure, mais non l'agrément d'un style aisé. L'historien de race parle avec simplicité des faits qui n'émeuvent pas ; sa pensée s'élève et s'approfondit en présence des grands courants historiques et dans l'appréciation de leurs lointaines répercussions ; au passage, il ne dédaigne pas de relever les principaux traits caractériels des hommes dont les noms pesèrent sur la marche du destin. L'anecdote ne conserve-t-elle pas toujours son piquant ?

Il n'existe pas de science de l'inspiration. On ne saurait donc en énoncer rigidement les principes. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle n'arrive pas toujours quand on l'appelle. Nulle pensée, non plus, n'est si riche qu'elle n'ait besoin de celle des autres pour se former, en vertu, aussi, des origines de la pensée et de l'évolution de son cours pour arriver à maturité. Que l'on rêve de travaux techniques

ou vulgarisés, c'est aux *sources* premières historiques<sup>5</sup> qu'on ira puiser l'idée créatrice dont la réalisation, comblant une lacune réelle, ajoutera véritablement au capital culturel de notre histoire. Ce n'est pas là forcer l'inspiration, mais la favoriser par la suggestion apportée par les sources qui sont plus près du réel des événements survenus. La participation aux sources ne se substitue pas à la réflexion personnelle, mais est destinée à la soutenir et à l'alimenter.

Le ton général d'un ouvrage est d'une haute importance. Il trahit l'inspiration, ou son absence, qui a présidé à sa confection. Il est recommandé d'adapter ce ton à la nature de l'œuvre entreprise. Ainsi, il y a le récit de *l'histoire proprement dite*<sup>6</sup>; les *chroniques* et les *mémoires* où l'auteur rapporte les faits dont il fut témoin sans donner une narration complète de tous les autres événements de son temps<sup>7</sup>; les *Annales* où les faits sont ordonnés chronologiquement sans être accompagnés d'un jugement de valeur. Elles peuvent servir de matériaux de base pour un développement plus élaboré; enfin viennent les *biographies* historiques.

Lorsque l'on croit avoir épuisé la matière de son choix, et le choix appelle la limitation, le plan de travail peut se dresser, ou plutôt, être jeté sur papier, car le plan était formé dans l'esprit par l'inspiration et la réflexion. On s'efforcera de l'établir *simple*, mais *méthodique*. Il n'y a pas à s'étonner des modifications subies en cours de réalisation : tout tracé d'ouvrage conserve une large part de provisoire qui disparaîtra par la suite, se modifiant, s'amplifiant pour venir s'ajouter à de nouveaux apports. Il est donc essentiel de ménager au plan de travail

<sup>5</sup> En voici quelques-unes : Nicolas Perrot, Denys (pour l'Acadie), le P. Chrestien Leclerc, les *Voyages* de Cartier, les *Œuvres* de Champlain, les grandes et les petites *Relations*, le *Journal des Jésuites*, les *Lettres* de Marie-de-l'Incarnation, Boucher, Dollier de Casson, La Potherie, La Hontan, Lescarbot, Sagard, Le Tac, Charlevoix, Faillon, De Tonty, Lafitau, la *Correspondance* de Talon, les *Mémoires* de Kalm, de Franquet, le *Journal* de Bougainville, la collection Lévis; plus près de nous, en ce qui a trait à la période des Troubles : le *Journal d'un Témoin oculaire*, le *Journal* de Lepallieur, de Ducharme, de Prieur, etc.; les *State Trials*, etc. Sans omettre les pièces manuscrites de nos archives et celles éparses en Europe, ayant trait au Canada.

<sup>6</sup> On pourrait diviser l'histoire en deux parties, lui reconnaître deux caractères : la partie *populaire* ou caractère *édifiant* (politique, sociologie, économique, morale, etc.), et la partie *critique* ou caractère *savant* (sciences auxiliaires). C'est l'histoire populaire qui garde la prépondérance dans la vie courante, parce qu'elle converge davantage vers le passé collectif et excite l'espérance en l'avenir, collectif aussi. Les deux parties ont chacune une bonne part de subjectif, mais l'histoire critique est objective par tendance pour mieux répondre aux exigences de la méthode historique moderne.

<sup>7</sup> Il semble que le fait rapporté d'une manière *absolument objective* soit très rare.

la souplesse dont il aura besoin pour conserver son accessibilité à l'enrichissement possible : découverte fructueuse, imprévu utile. La valeur du plan lui vient de ce qu'il est en fonction de la valeur du fond. A chaque travailleur de choisir lui-même la méthode appropriée à son œuvre et à son expérience. L'important est de toujours suivre un système rationnel de travail pour faire rendre à ses efforts le summum de résultats.

Une fois bien possédé, le sujet est à envisager sous tous ses angles, à éclairer par tous les jeux de lumière de l'inspiration et de l'imagination. Ces sortes de sondages sont opérés afin de ne pas laisser d'emprise aux idées inexplorées, à l'imprévu. Celui-ci, au reste, se présentera assez de lui-même au cours de la rédaction, qu'il faudra sans cesse le réduire pour ne pas s'égarer loin du sujet traité. En somme, ce n'est ici qu'un respect de l'ordre.

L'historien est assujéti à une matière nécessaire qui est celle des faits à relater. La composition exige de lui une science étendue et compensatrice, une ample liberté de mouvement dans la profondeur d'un jugement sûr pour aboutir aux conclusions et les assembler en une synthèse explicative. L'historien qui écrit est surtout un interlocuteur contraint d'accepter le ton du dialogue. Il reçoit du passé un état de conscience qu'il retrouve souvent vérifié dans d'actuelles confrontations historiques.

Le positif des aboutissements trouvés est supérieur au déploiement de leur recherche. On peut, en effet, beaucoup recueillir, mais savoir peu ou point conclure. Aussi un choix s'impose-t-il toujours pour discourir sur les faits et personnages; des premiers, on retient ceux qui n'ont rien d'artificiel, mais manifestent diverses formes d'activité : politique, économique, culturelle, religieuse, sociologique; des seconds, on ne s'attache qu'à ceux qui ont joué un rôle aux conséquences de poids dans ces mêmes activités. Et l'importance des événements, le rôle des hommes qui ont évolué au milieu d'eux doivent, les uns et les autres, garder leur mesure, n'être ni amplifiés ni réduits. C'est là demeurer dans la véracité.

L'œuvre d'histoire implique une option sévère dans l'amoncellement des pièces d'archives. Cette préférence est à exercer tant sur les faits *majeurs* des grandes artères du tracé historique que sur les faits

*mineurs* ambiants (ou faits *conditionnels* parce qu'ils peuvent devenir des faits majeurs). L'histoire est formée comme de particules d'événements, marqués d'une inégale importance, ayant donné lieu à des conséquences de valeur diverse. Il faut donc savoir discerner et ne pas trop miser sur les seules apparences immédiates. De menus faits peuvent fort bien prendre figure de prodromes historiques annonçant un tournant décisif des destinées humaines. Il faut toute la pénétrante perspicacité de l'historien sur le sens de l'histoire pour les y intégrer. Si le récit se déploie sous l'inspiration de l'œuvre, la valeur de celle-ci dépend de la perfection achevée des moyens d'expression avec lesquels l'esprit exprimera sa puissance créatrice. On peut donc concevoir le milieu reconstitué des événements comme la pivotation du livre d'histoire.

Pourquoi le choix ? Parce qu'on ne peut laisser au caprice hasardeux de la documentation recueillie, ou à une improvisation quelconque de l'auteur, le soin de décider en la matière. Comment le faire ? L'objectivité de jugement est ici essentielle qui tranchera de la véracité ou de la fausseté d'un fait ou d'une preuve. S'il s'agit d'un ouvrage de fiction, on peut recueillir, en marge des documents authentiques de base, d'autres pièces non proprement historiques, d'origine et d'authenticité moins facilement vérifiables, mais qui, malgré cela, aideront à soutenir la trame de l'œuvre à développer ainsi qu'à faciliter le *jugement du personnage* créé par l'auteur. Néanmoins, n'allons pas oublier la sauvegarde du vraisemblable. La forme expressive de l'histoire, si elle n'est pas étroitement bornée par les seuls faits contrôlables, doit conserver, toujours ouverte, la porte sur la plausibilité. A la vérité de l'histoire s'adjoint sa véracité. L'une et l'autre se complètent : elles ne s'excluent pas. Notre littérature d'histoire romancée a divagué sur ce point <sup>8</sup>.

La règle majeure de la rédaction s'énonce : précision, clarté. Traite-t-on d'un sujet de fond ? N'affichons pas à plaisir une érudition trop recherchée. Celle-ci apparaîtra par elle-même au rythme révélateur de l'œuvre. Qu'on arrête au passage la muse inspiratrice pour la rédaction de premier jet. La révision ultérieure pour « polir et

<sup>8</sup> Par exemple : [Félix Poutré], *Souvenirs d'un Prisonnier d'Etat canadien en 1838*, Montréal, Beauchemin, 2<sup>e</sup> éd., 1884. Ouvrage qui pêche par excès de merveilleux.

repolir » est une affaire de comportement intellectuel. Une saine liberté de style, dans l'ordre du respect de la clarté et du bon goût, favorise l'inquisition de la recherche tout comme la faculté de s'étonner pousse aux découvertes fécondes. Idées et découvertes ne sont plus prisonnières, alors, d'agencements conventionnels et formalistes de la pensée. Le sage ne se soucie pas des mots, mais des idées.

Ne pas multiplier les références indûment au cours d'un travail et distinguer celles qui rappellent les sources critiques proprement dites, à consulter pour une étude plus poussée, des autres qui ne sont fournies que comme acquit de conscience et n'ajoutent pas aux avancés. On serait étonné du nombre de références erronées encombrant les livres d'histoire, par ailleurs à bon droit réputés de valeur<sup>9</sup>. Il ne faut donc pas omettre de presser l'exactitude des sources d'information et se souvenir que la référence, cette si brève note, est au premier plan des moyens de travail intellectuel. La première loi d'usage de la référence est de respecter, à tout prix, son intégrité<sup>10</sup>. Ensuite, on peut poser les règles suivantes :

RÉFÉRENCES	DANS LE TEXTE	AU BAS DES PAGES	A LA FIN DES CHAPITRES
Indiquées	Si brèves ou peu nombreuses	Si brèves, peu nombreuses et identiques	Si nombreuses et élaborées
Contre-indiquées	Si accompagnées de remarques critiques	Si nombreuses, élaborées et suivies de remarques critiques	Si peu nombreuses, brèves, disparates, ou si le chapitre est très court

Les travaux techniques ont pour tâche précise de présenter les faits avec exactitude, sans se hâter de porter sur eux un jugement de

<sup>9</sup> La vaste érudition d'un illustre travailleur de l'esprit, Sa Sainteté le pape Pie XII, l'a convaincu de l'inexactitude d'innombrables citations, même celles tirées d'ouvrages sérieux. Alors il a l'habitude de les vérifier toutes. Nous aurions mauvaise grâce, semble-t-il, à ne pas l'imiter.

<sup>10</sup> Celles qui sont anonymes et pour lesquelles il peut exister des raisons sérieuses de les recevoir à cause du fait patent ou de l'autorité de l'auteur, il est permis, en ce cas, de se dispenser d'une citation explicite. Il suffit de les mentionner comme opinion reçue. En fait, ce n'est là que l'attitude même de l'auteur de telles références qui, en ce faisant, souscrit lui aussi à l'opinion courante.

valeur. Cependant, il faudra y arriver forcément par induction, sous la pression de la documentation et pour dégager le sens de celle-ci. Les ouvrages techniques fournissent les normes nécessaires pour discerner le vrai du faux dans la pensée historique<sup>11</sup>. Le grand principe de leur spécialité est donc l'exposition des faits avec objectivité et clarté. Un bon livre technique d'histoire, surtout s'il est destiné à l'usage populaire, doit *ramasser* et *condenser*; mais il n'y est nullement interdit, on prescrit même d'y débattre l'adoption de points de vue éclairant les données de l'histoire. Dans ces œuvres, l'indulgence sur la forme, le fond étant sauf, est la plus utile des attitudes, sans pourtant autoriser la banalité trop commune à la langue des livres techniques. Le technicien se croit trop facilement dispensé de tout effort littéraire; il réagit trop peu à la monotonie de sa phrase, aux expressions gravement fautives. La négligence dépare le récit de l'histoire. Il faut essayer de préserver un travail technique historique d'une concision compressée à un point tel que le discours en est sans cesse obscurci. Les sources premières de l'histoire canadienne étant, ici, hors débat, nous devons nos premiers ouvrages techniques à la plume de nos historiens modernes qui ont ouvert l'école *scientifique* de notre histoire, évinçant ainsi, à bon droit, l'école *littéraire* fréquentée par la plupart de leurs devanciers. Ceux-ci furent avant tout des compileurs accumulant des matériaux, maintes fois hétéroclites, sans se préoccuper de leur utilité ou de leur manque d'intérêt. Si peu que l'on cherche dans nos archives, on se rend vite compte que nos écrivains de l'histoire ont touché à presque tout en surface, mais à bien peu en profondeur. Nous nous devons de dépasser ce stade préparatoire de mise à jour de notre histoire. La réaction scientifique a débuté, en effet, il y a au plus un quart de siècle; elle s'affirme et prendra de l'ampleur, nécessairement, de par l'avenir promis à notre culture nationale.

Les travaux littéraires furent et demeurent un domaine très exploité de notre histoire. Fort utiles quand ils sont bien faits et complétés, ce qui n'est pas souvent le cas, ils viennent quand même à

<sup>11</sup> L'une des méthodes de la critique historique est la convergence des indices pour juger de leur authenticité. On utilise à cette fin leur probabilité, leur nombre, leur similitude ou, du moins, un lien quelconque possédé en commun permettant d'établir la plausibilité des faits qu'ils laissent présumer. Précieuse tactique, mais de maniement subtil.

la suite des ouvrages compilateurs ou de catégories qui constituent des travaux d'approche. Parmi ces œuvres de vulgarisation, il faut faire grande la part aux contes à l'eau de rose, aux saynètes-épopées — si souvent éclairées des feux de la rampe collégiale, — aux poésies « nationales », aux articles épars. Les essais dans ces groupes sont nombreux, mais peu sont réussis, l'auteur semblant plus préoccupé de l'effet à produire que de siéger au milieu du respect de la propriété historique. La plupart des récits de cette production pèchent par volubilité aux dépens de l'indispensable qui est écourté ou sacrifié. Ou encore, voulant faire montre d'une érudition poussée, l'auteur noie la vérité des événements et des personnages dans une complication de détails imaginaires et pas toujours vraisemblables<sup>12</sup>. Il en est de même du *roman historique* : s'il détient une part de réalité, le gros de l'action de ces espèces de travaux repose sur la fiction plus ou moins pure. Le but inavoué de ces œuvres n'est pas de tromper délibérément, mais de distraire, de charmer, de provoquer un emportement patriotique. Elles témoignent que nous avons peine, au Canada, à nous libérer d'un infantilisme intellectuel en demeurant sous la tutelle des manuels scolaires. Toute cette littérature ne saurait nous enseigner rien de bien nouveau établi avec sûreté. Est-elle dénuée de toute valeur essentielle ? Non pas, mais son mérite éventuel lui viendrait principalement d'une talentueuse reconstitution de l'ambiance, hommes et mœurs d'une époque. Et ce serait quelque chose d'assez précieux, car l'imagination géniale puise dans toutes les virtualités du réel et nous découvre, ainsi, son possible indéfini. Le traquenard de ces thèmes historiques réside dans l'établissement d'une ligne démarcative entre la réalité et la rêverie. Aussi est-ce le genre qui nécessite le plus de jugement prudentiel pour trancher la fiction de la véracité de l'histoire. Nous retombons alors dans la même froide analyse applicable au document. La dissection des textes littéraires historiques, croirions-nous, doit être d'autant plus minutieuse que de l'œuvre romancée émane un charme plus séduisant. Ces réserves faites, le roman historique peut être utile comme lecture légère, divertissante et instructive si l'on en use avec discernement, après confrontation de son allure générale et de ses

<sup>12</sup> En histoire, le détail est ce que nous ignorons le plus parce qu'il ne nous est jamais possible de connaître *tous* les accessoires d'un fait ou d'un événement.

détails les plus importants avec les pièces d'archives appropriées. D'autre part, semble-t-il, la mode de l'histoire romantique est passée. Il faut en prendre son parti sans trop de regret.

Fernand LEFEBVRE,  
des Archives judiciaires de Montréal.



# *Chronique universitaire*

---

## LE REPRÉSENTANT DU PAPE.

Son Exc. M<sup>gr</sup> Giovanni Panico, nouveau délégué apostolique au Canada, arrivait à Ottawa le 2 mars dernier, quinzième anniversaire de l'élection de Sa Sainteté le pape Pie XII. Comme Son Excellence aimait à le dire elle-même, à Montréal, cette coïncidence peut fort bien être providentielle.

Nous sommes assurés que l'Église du Canada profitera grandement de l'expérience de Son Excellence, expérience acquise particulièrement dans ses missions en Australie et au Pérou.

L'Université est heureuse d'offrir ses hommages au nouveau délégué apostolique et d'assurer en même temps le Saint-Siège, qu'il représente si dignement, de ses sentiments de soumission, de respect et de dévouement à la cause catholique au Canada.

## L'UNIVERSITÉ SAINT-CHARLES-BOROMÉE DE SHERBROOKE.

Le gouvernement de la province de Québec élevait récemment le collègue Saint-Charles-Boromée de Sherbrooke au rang d'université civile.

L'Université d'Ottawa est heureuse d'offrir ses plus chaleureuses félicitations à sa jeune sœur et de lui souhaiter un avenir long et prospère pour l'avantage de la population canadienne-française des Cantons de l'Est.

Des liens très étroits nous unissent à la nouvelle université, puisque plusieurs de nos professeurs sont sortis de ses murs et que Sherbrooke a même fourni à l'Université d'Ottawa son recteur actuel.

## AFFILIATIONS.

Le Sénat académique a approuvé récemment les demandes d'affiliation qui lui ont été présentées de la part des collèges de Cornwall, dirigé par les Clercs de Saint-Viateur, et de Rouyn, sous la direction des Oblats de Marie-Immaculée. L'influence de l'Université s'étendra

donc à ces deux régions pour le bien des populations d'origine française.

#### CONSTRUCTIONS.

Les fruits de la grande campagne de souscription en faveur de l'Université, inspirée en 1948 par M<sup>sr</sup> Alexandre Vachon, commencent à se faire sentir d'une façon bien tangible.

L'édifice de la Faculté de Médecine est pratiquement terminé et une grande partie des laboratoires sont déjà occupés. Cette construction imposante ajoute certainement à la beauté de la capitale.

Le T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur, annonçait à la fin de février, que l'on commencerait incessamment la construction d'un nouvel immeuble pour loger la Faculté des Arts. Le nouvel édifice, dont le coût approximatif sera d'un million de dollars, comprendra un grand nombre de salles de cours, des bureaux pour les professeurs, des salles pour les étudiants. La bibliothèque universitaire y trouvera également de vastes salles en attendant que l'Université puisse construire un immeuble spécial.

Le programme de construction annoncé en 1948 est donc en pleine voie de réalisation et, dans quelques années, la plupart de nos facultés et écoles seront logées dans des bâtiments spacieux et parfaitement adaptés.

#### RÉGENTS.

Au cours du dernier trimestre, le Conseil d'Administration de l'Université a nommé trois nouveaux régents de facultés. Le R.P. Maurice Beauchamp, secrétaire général de l'Université, assume en plus les fonctions de régent de la Faculté de Médecine, en remplacement du R.P. Louis Gagnon, appelé à remplir de nouvelles fonctions à Québec. Le R.P. Marcel Bélanger, vice-recteur, a été nommé régent de la nouvelle Faculté de Droit, et le R.P. René Lavigne devient le régent de la Faculté des Sciences pures et appliquées.

#### ÉTUDES SUPÉRIEURES.

Le nouvel annuaire de l'École des Gradués, qui sort des presses, comprend plusieurs nouveaux cours. Les sections suivantes ont été

ajoutées à celles déjà existantes et conduiront aux grades de la maîtrise et du doctorat : anatomie, chimie, pathologie comparée et immunologie, géographie, histologie et embryologie, langue et littérature latines, physique, physiologie, sciences religieuses comportant deux sections, théologie et droit canonique, à l'intention des étudiants laïques.

#### FACULTÉS ECCLÉSIASTIQUES.

Le R.P. Germain Hudon, o.m.i., du Scolasticat Saint-Joseph, a soutenu brillamment une thèse de doctorat en théologie sur la spiritualité de saint Léon le Grand.

#### FACULTÉ DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES.

Le T.R.P. Recteur annonçait, à la fin de février, la constitution d'un comité consultatif chargé de travailler au progrès scientifique de la Faculté des Sciences pures et appliquées.

Voici la liste des hommes de science qui veulent bien collaborer avec les directeurs de la nouvelle faculté : le R.P. René Lavigne, o.m.i., régent; le D<sup>r</sup> Pierre-R. Gendron, doyen; le D<sup>r</sup> E. W. R. Steacie, président du Conseil national des Recherches; M. W. J. Bennett, président de l'Atomic Energy of Canada Limited; M. Marc Boyer, sous-ministre des Mines au ministère des Mines et des Relevés techniques; M. Léo Marion, directeur de la Chimie pure au Conseil national des Recherches; M. L.-P. St-Amour, sous-gouverneur adjoint de la Banque du Canada.

#### ÉCOLE DE MUSIQUE.

Le Chœur Palestrina, sous la direction du R.P. Jules Martel, o.m.i., directeur de l'École de Musique, a donné deux concerts religieux à Montréal, pour commémorer le cinquantenaire du « Motu proprio » de Pie X sur la musique sacrée. Les journaux de la métropole ont été unanimes à louer la grande valeur artistique du concert.

Le même chœur a été invité par Radio-Canada à donner un concert de musique religieuse à la télévision le jeudi saint.

#### ASSOCIATION DES HÔPITAUX CATHOLIQUES DU CANADA.

A la fin du mois de mars dernier, la Section de l'Ouest de l'Association des Hôpitaux catholiques du Canada tenait, à Régina,

un congrès sur la déontologie médicale. Ce congrès avait été organisé par le R.P. Henri Légaré, o.m.i., de l'Université d'Ottawa, aumônier général et administrateur de l'Association.

Une brève énumération des sujets traités donnera une idée de l'importance de ce congrès : *Principes fondamentaux de la morale — Quelques droits et devoirs des patients — L'Église et la morale — Interventions entraînant un risque pour la vie du fœtus ou sa destruction — L'attitude catholique dans le traitement des malades mentaux — Stérilisation et autres procédés mutilatoires — Le soin spirituel des patients.*

Deux membres du corps professoral de notre Faculté de Médecine participèrent à ce congrès : le R.P. Léon Loranger, o.m.i., professeur de déontologie médicale, traita les sujets suivants : *L'Église et la médecine*, et *Principes de morale en obstétrique et en gynécologie*. Le docteur Karl Stern, professeur de psychiatrie, exposa *l'Attitude catholique dans le traitement des malades mentaux*. Ces trois conférences furent très remarquées.

Qu'on nous permette, à l'occasion de ce congrès, de présenter sommairement à nos lecteurs une œuvre dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler dans cette chronique. L'Association des Hôpitaux catholiques du Canada est la fédération des diverses conférences régionales des hôpitaux catholiques canadiens. Ces conférences régionales groupent, à leur tour, toutes les « institutions destinées au soin des malades, dirigées par une organisation catholique de sœurs, de frères, ou de laïques, dûment approuvées par l'autorité ecclésiastique, et donnant des services hospitaliers techniques ». L'Association a pour but « de promouvoir l'avancement des hôpitaux catholiques et des écoles d'infirmières au Canada dans le domaine de la religion, de la morale, de la médecine, de l'assistance infirmière, de l'éducation, du service social et de tous les autres secteurs du domaine hospitalier ».

#### TROPHÉE VILLENEUVE.

Les étudiants de l'Université ont remporté le trophée Villeneuve à la suite d'une joute oratoire entre les Universités de Montréal, Laval et d'Ottawa.

## COURS ET CONFÉRENCES.

Les 22 et 23 février, le R.P. André Guay, o.m.i., directeur du Centre catholique, assistait au congrès sur « l'organisation des Instituts Séculiers », tenu à Chicago.

Le 8 janvier, le R.P. Gaston Carrière, o.m.i., professeur à l'École des Bibliothécaires, donnait une conférence intitulée « Vatican Treasures unveiled to America », devant le Bibliographical Club de l'Université de Virginie.

Le R.P. Maurice Gilbert, o.m.i., du Scolasticat Saint-Joseph, assistait en janvier aux journées d'études de la Société américaine d'Études mariales, à Washington.

Le R.P. Auguste-M. Morisset, o.m.i., bibliothécaire à l'Université et directeur de l'École de bibliothécaires, assistait, du 1<sup>er</sup> au 6 février, aux réunions de l'« American Library Association » à Chicago. Il présidait au comité de liaison entre la A.L.A. et la Canadian Library Association.

Le R.P. Sebastiano Pagano, o.m.i., professeur à la Faculté de Théologie, a été invité à assister à la treizième assemblée annuelle de la Société catholique de la Bible, à Montréal. A cette occasion, le R.P. Pagano, qui est déjà président de la Catholic Biblical Association of America, a été nommé membre à vie de la Société catholique de la Bible.

Le R.P. Lucien Dozois, o.m.i., professeur à la Faculté de Théologie, donne tous les quinze jours, au poste radiophonique C.K.C.H., une série de cours sur l'introduction générale à la sainte Écriture.

## PUBLICATIONS.

Au cours des derniers mois, les Éditions de l'Université ont lancé plusieurs publications. Un volume est venu s'ajouter aux « Publications sériees » : *Indulgences, The Ordinary Power of Prelates Inferior to the Pope to Grant Indulgences*, par M. l'abbé Joseph-Édouard Campbell, prêtre du diocèse de Winnipeg. Un autre volume des « Publications sériees », *La Pénitence, le plus humain des Sacrements*, par le R.P. Louis-Napoléon Boutin, o.m.i., a été traduit en anglais par

deux oblats de la province canadienne de langue anglaise, les RR.PP. Gérard Cousineau et Clarence Lavigne.

Dans le domaine des tests, deux nouvelles publications ont vu le jour : l'*Echelle d'Intelligence Ottawa-Wechsler* et l'*Examen pour le Personnel*. Les manuels d'explications pour le bon usage des tests *Allport-Vernon-Shevenell* et *Bell-Ottawa* ont connu une nouvelle édition corrigée et augmentée.

En musique, un *Supplément à l'Accompagnement des Cantiques*, du R.P. Conrad Latour, o.m.i., a été publié, tandis que les Éditions lançaient dans le public une brochure du R.P. Émile Martin, de l'Oratoire, intitulée : *Musiciens d'Église... le Pape a parlé*.

Les Éditions de l'Université ont participé à une grande exposition internationale de livres, organisée à Panama par Son Exc. M<sup>sr</sup> Paul Bernier, nonce apostolique en ce pays.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.

# Bibliographie

## Comptes rendus bibliographiques

J.-E. MÉNARD, p.s.s. — *Les Dons du Saint-Esprit chez M. Olier*. Montréal, Grand Séminaire, 1951. In-8°, 183 p. (Theologia Montis Regii, n° 8.)

Cet ouvrage comprend deux parties : la première doit établir que M. Olier est un mystique ; la deuxième, qu'il est un auteur mystique. Cette thèse utilise la doctrine thomiste des dons en guise d'instrument et de cadre. La partie historique étudie donc la montée spirituelle progressive jusqu'à l'union transformante ; l'influence des dons permet le discernement des diverses étapes. Quant à la doctrine spirituelle de M. Olier, elle ne présente pas une théologie des dons, mais en est une explication pratique qui « suit de très près celle de saint Jean de la Croix » (p. 171).

Le lecteur attentif, fermant cet ouvrage, lui trouvera sans doute une base historique trop étroite. De cette base étroite apparemment, l'interprétation thomiste de la vie spirituelle et de la doctrine de M. Olier doit s'accommoder. Il nous semble que des questions préliminaires s'imposaient.

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem (Belgique)

\* \* \*

CLÉMENT-MARCEL, f.s.c. — *Par le Mouvement de l'Esprit. La dévotion au Saint-Esprit dans les écrits de saint Jean-Baptiste de la Salle*. Paris, Lethielleux, 1952. 20,5 cm., 254 p.

Saint Jean-Baptiste de la Salle ne fut certes pas un théoricien. Il a cependant laissé dans ses écrits un merveilleux exposé du rôle de l'Esprit-Saint dans notre vie spirituelle. Les conseils nombreux qu'il a formulés, pour peu qu'on les ordonne, constitueraient un code d'éducation selon l'Esprit. Ce saint patron de tous les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse impose à tous les formateurs, tant dans les exercices de la vie religieuse que dans les activités de l'enseignement, l'obligation de n'agir que par le mouvement de l'Esprit de Dieu. C'est cette loi que le frère Clément-Marcel a voulu divulguer afin que la dévotion à la Troisième Personne de la Trinité soit moins méconnue, mieux appréciée et plus goûtée par les éducateurs. Les pages d'introduction recherchent les liens nombreux qui rattachent saint Jean-Baptiste de la Salle à l'école bérullienne et sulpicienne. Le corps du volume s'ouvre sur une synthèse doctrinale de la spiritualité lasallienne, qui définit la place occupée par l'Esprit-Saint dans cette théologie ascétique, et en décrit le double aspect d'esprit de foi et d'esprit de zèle qui impose l'obligation d'assurer en soi d'abord le règne de l'Esprit-Saint, et par cela même de travailler ensuite plus efficacement à l'établir dans les autres. La deuxième partie est un exposé pratique de cette vie spirituelle nettement unitive où s'agent harmonieusement une ascèse sévère et l'utilisation des moyens propres à intensifier le règne de la grâce. Puisse cette précieuse étude, tout en contribuant à faire mieux connaître les charismes du fondateur des Frères

des Écoles chrétiennes, rappeler aux éducateurs qu'ils sont sous la direction personnelle du Saint-Esprit aussi réellement que les apôtres étaient dirigés par la seconde Personne de la Trinité !

\* \* \*

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

M<sup>sr</sup> FULTON SHEEN. — *Dépassons-nous*. Traduction de l'abbé E. BREVET. Mulhouse, Éditions Salvator, 1953. 20 cm., 320 p.

M<sup>sr</sup> Sheen, grand convertisseur, ne cesse de prêcher, tant par la parole que par la plume, la libération du péché et l'ascension vers les sommets. *Dépassons-nous* décrit dans le détail le travail de perfectionnement par lequel l'homme s'élève en s'engageant, et s'achève en se dépassant. Dans une suite de tableaux, il dépeint à grands traits le conflit de tous les jours entre ce que nous sommes et ce que nous devrions être. Pour nous stimuler à mettre de l'ordre dans nos vies, cet ouvrage distingue en nous les trois plans d'activité qui se superposent : le plan du « je », le plan du « moi », le plan du divin. Pas de vraie personnalité chez qui n'a pas subjugué son égoïsme pour se livrer au Christ par un abandon de plus en plus total. M<sup>sr</sup> Sheen conduit le lecteur à travers le dédale des actes de la vie concrète pour lui signaler les lâchetés journalières de la personnalité devant l'égoïsme. Cette randonnée aidera le chrétien à mieux comprendre la vie de l'Église et montrera au non catholique que le vrai portrait de la vie réside exclusivement dans l'idéal chrétien. Fruit d'une longue expérience et de pieuses méditations, *Dépassons-nous* présente, dans une rédaction concise et sobre, une mine précieuse de réflexions pour toutes les âmes qui veulent être sincères.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

A. MICHEL. — *Les Mystères de l'Au-delà*. Paris, Téqui, 1953. 19 cm., 156 p.

M<sup>sr</sup> Michel qui, depuis des années, fournit la majeure partie des articles doctrinaux de *l'Ami du Clergé*, vient de refaire son ouvrage *Fins dernières*, qui parut d'abord en 1927 et qui était le résumé d'un cours donné aux étudiants de la Faculté de Théologie de Lille. Cette édition refondue, qui fait partie de la collection « Présence du Catholicisme », est donc une présentation plus précise et plus nuancée à la fois de la doctrine des *Fins dernières*. On y trouve la doctrine authentique de l'Église, ainsi que les interprétations et opinions des théologiens, en particulier de saint Thomas d'Aquin, sur la mort, le jugement particulier, l'enfer, le purgatoire, le paradis, la résurrection de la chair et le jugement général.

Au sujet de l'enfer, l'auteur a trois chapitres intitulés : *Certitudes doctrinales*, *Explications théologiques* et *Positions apologétiques*. Le premier de ces chapitres se subdivise ainsi : *Vérités de foi divine et catholique*, *Vérités théologiquement certaines* et *Vérités communément admises*.

Dans le chapitre sur le paradis, l'auteur décrit la béatitude céleste, en autant qu'on peut la concevoir, et traite de la gloire essentielle, accidentelle et consommée des élus.

Cet ouvrage ne s'adresse pas seulement aux clercs, mais à toute personne curieuse et désireuse d'approfondir ses connaissances religieuses sur la vie dans l'Au-delà. S'il est salutaire de penser à ses fins dernières, il ne peut être qu'extrêmement profitable de savoir ce qu'une science théologique sûre, érudite et bien au courant de certaines thèses actuellement émises ajoute à ce que la Révélation nous en dit.

\* \* \*

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.



NINO SALVANESCHI. — *Savoir souffrir*. Traduit par J. BOURNIQUE. Mulhouse, Éditions Salvator, 1953. 18,5 cm., 185 p.

Le plaisir et la douleur se partagent notre existence. L'une est pourtant plus nécessaire que l'autre. C'est la grande maîtresse de vie. Même notre époque ne l'a pas éliminée. Tôt ou tard, nous entrons à son école. Celui-là même qui ne veut pas y penser ne saurait faire la sourde oreille aux enseignements qu'elle dispense. Comme l'annonce de la souffrance est toujours un mystère, chercher le pourquoi de la douleur, voir comment on souffre, demeure pour chacun le plus grave problème à résoudre. Salvaneschi a voulu se faire notre guide dans l'initiation lyrique et mystique qui nous aidera à l'accueillir. En des phrases riches de vérités, mais dont le sens n'est pas toujours facile à pénétrer, il nous livre son message. Groupées en cinq tableaux, les réflexions ou méditations illustrent les thèmes suivants : admettre le fait de la souffrance ; savoir comment se comporter quand le corps est malade, quand le cœur est blessé, quand l'âme est frappée ; croire que les béatitudes de la douleur nous entrouvrent les cieux. Par la variété des points de vue sous lesquels la souffrance est envisagée, *Savoir souffrir* saura plaire à toutes les catégories de lecteurs.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

JEAN WIRTZ. — *Amour et Mariage*. Traduit par Elizabeth BACH. Mulhouse, Éditions Salvator, 1953. 21 cm., 287 p.

Depuis quelques décennies, en marge d'une certaine littérature par trop libertine, de nombreux ouvrages tout à fait orthodoxes ont été publiés afin de sauver l'amour dans le mariage et de cimenter la famille déchirée et détruite. Wirtz s'est donné tout entier à cette croisade de saine doctrine. Il s'applique à montrer comment l'accord parfait entre les exigences de la religion et celles du mariage moderne, est possible. Dans une langue poétique, il aborde tous les aspects du problème. Et avec la sincérité d'un auteur qui, à maintes reprises, raconte sa propre expérience, il n'hésite pas à peindre parfois sa propre misère. C'est un complément des plus utiles apporté à de nombreux ouvrages de doctrine sûre préoccupés avant tout de fournir un exposé parfaitement objectif. Beaucoup d'attention est accordée à l'aspect psychologique. On y revient dans la solution de chaque difficulté. Admis qu'en ménage il faut faire face à une foule de malentendus dont les conséquences pourraient être des plus néfastes, reste à connaître les moyens à prendre pour en prévenir le plus grand nombre, ainsi que les meilleurs procédés applicables au rétablissement de la paix momentanément troublée. Époux et futurs époux trouveront les uns et les autres dans le présent ouvrage, et le classeront comme un guide des plus beaux et des plus utiles pour eux.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

MARIE-PAULE VINAY. — *Qui est Jeannette ? Études de psychologie féminine*. Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1953. 19,5 cm., 288 p.

Avant de publier cet ouvrage, M<sup>me</sup> Vinay en avait fait l'objet de ses cours à l'École de Pédagogie familiale d'Outremont et à l'Institut familial et social des SS. de Notre-Dame du Bon-Conseil. Détentrice d'un doctorat en science politique, d'une licence en droit et d'un diplôme en psychologie de la Sorbonne, elle offre à la jeunesse féminine de son pays d'adoption un véritable traité de psychologie,

enrichi de notions de logique, de métaphysique et de morale, le tout illuminé par la plus haute spiritualité. Comme le dit M<sup>re</sup> Albert Tessier, dans un mot de présentation, « les principes philosophiques sont vivifiés par le souffle poétique et par l'inspiration surnaturelle ».

Chacun des vingt-six chapitres comprend trois parties. D'abord, le texte lui-même, qui est un charme à lire, où l'élégance du style n'a d'égale que la profondeur de la pensée; puis, des « notions techniques », c'est-à-dire des définitions et des développements didactiques présentés sous forme de questions et de réponses; et enfin, des « réflexions et travaux », qui donnent à l'élève ou à la lectrice l'occasion de faire des exercices pratiques, de s'assimiler les pensées et de mettre en œuvre les connaissances acquises par la lecture du texte.

Ce précieux volume, qui mérite une large diffusion et qui, nous semble-t-il, devrait être adopté dans tous nos instituts féminins d'enseignement secondaire, facilitera la connaissance de soi, si essentielle à la gouverne et l'orientation de sa vie, et aidera les jeunes filles à faire face à la réalité, en personnes réfléchies et en ardentes chrétiennes.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

MARIE-PAULE VINAY. — *Tempéraments et Personnalités*. Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1953. 19,5 cm., 272 p.

Destiné aux maîtresses et aux élèves des instituts familiaux, qu'on a avec justesse appelés des « Écoles de Bonheur », ce traité de caractérologie est une étude fouillée de cette science relativement récente des différents types humains et des familles psychologiques.

La forme du visage est mise en rapport avec certaines dispositions du caractère, puis le visage est divisé en trois étages, pensée, sentiment et sensation, ou zones de l'absolu, du psycho-social et du psycho-biologique. Il y a même une carte du crâne qui rappelle quelque peu l'ancienne phrénologie. Il importe de prendre cela avec un grain de sel et de ne pas exagérer le rapport entre le physique et le psychique, car même si le visage est le reflet de l'âme, on ne peut guère refaire son visage tandis qu'on peut améliorer son caractère. Du reste, l'auteur elle-même nous met en garde contre des jugements téméraires sur le seul aspect physique d'une personne.

En étudiant les éléments psychologiques du caractère, l'auteur considère tour à tour l'émotivité, l'activité et le retentissement; si ce dernier est court c'est la primarité, et s'il est long c'est la secondarité. A la lumière de tous ces critères, les différents tempéraments sont analysés minutieusement. Au lieu de s'en tenir aux quatre groupes traditionnels, l'auteur nous donne les huit divisions que voici : le *nerveux*, qui est émotif, inactif et primaire, et dont la caractéristique principale est l'amour du changement; le *sentimental*, qui est émotif et secondaire, ayant la vulnérabilité comme caractéristique; le *colérique*, un émotif, actif et primaire, et il paraît qu'il se distingue par sa cordialité; le *passionné*, un émotif, actif et secondaire, dont le trait dominant est l'ambition; le *sanguin*, inémotif, actif et primaire, qui se distingue par le sens pratique; le *flegmatique*, inémotif, actif et secondaire, et dont le sens de la loi est la caractéristique; l'*amorphe*, un inémotif, inactif et primaire, qui se reconnaît par des atteroiements déraisonnables; l'*apathique*, un inémotif, inactif et secondaire, qui a une prédilection pour la solitude.

Après avoir tracé dans tous les détails le portrait physique et psychologique de chaque tempérament, l'auteur donne des conseils très utiles sur les difficultés d'adolescence et sur le traitement de chacun, et illustre ses considérations par des résumés substantiels de biographies de Françaises contemporaines, qui lui semblent personnifier chaque type. Les modèles qu'elle a choisis sont toutes des personnes dont la vie a été écrite récemment.

M<sup>me</sup> Vinay, qui est bien au courant des derniers développements de la caractérologie et qui nous fournit à la fin de son livre une abondante bibliographie sur ce sujet, a écrit un ouvrage de grande valeur, que non seulement les étudiantes, mais toutes les personnes cultivées trouveront extrêmement intéressant et instructif.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

JOSEPH DUHR, s.j. — *L'Art des Arts, éduquer un Enfant*. Mulhouse, Éditions Salvator, 1953. 23 cm., 472 p.

Les bouquins sur l'éducation ne manquent pas; et celui-ci n'est pas des plus récents, encore qu'il ait paru en 1953. Toutefois, il mérite d'être examiné de près.

L'auteur est passé maître dans le domaine, témoin les douze pages de bibliographie choisie et annotée, insérée au tout commencement du volume. On y trouve d'abord quinze *Documents pontificaux*; une section sur l'*Éducation en général*, où s'alignent les Dupanloup, Kieffer, Castiello, Charmot, de Greeff, Toth, Viollet, et d'autres; une section sur la *Psychologie et la Psychanalyse*, où on peut lire Baudoin, Biot, de Buck, Claparède, Gesell, de la Vaissière, Mounier, Wallon; une section sur l'*Enfance* avec Cappe, M<sup>me</sup> Gay, Montessori, Vérine, Viollet; une sur l'*Adolescence* subdivisée, a) le jeune homme, et b) la jeune fille, contient entre autres Dufoyer, Toth, Lombroso, Dermine, Deutsch, Csaba, Thouvignon; une section sur les *Théories nouvelles*, contenant quelques ouvrages de Dewey, de Decroly et de Montessori; finalement une liste de quelques modèles d'éducateurs.

Voilà un aperçu des sources du père Duhr, et notre liste est loin d'être complète. Ceux qui s'y connaissent le moins en éducation peuvent se rendre compte qu'il n'ignore pas grand-chose du problème tel qu'il se pose pour un éducateur catholique en plein vingtième siècle. Cette bibliographie annotée, à elle seule, rend le bouquin utile à tout éducateur quel qu'il soit : parent, instituteur, élève, prêtre, professeur, directeur.

Le contenu du volume est groupé autour de quatre sujets : 1° le but de l'éducation; 2° le climat familial favorable à l'épanouissement de l'enfant; 3° l'usage de l'autorité; 4° les étapes successives et progressives de l'évolution de l'éduqué.

Un coup d'œil critique sur la *Table des Matières* et sur la *Table analytique* nous assure que le traité est complet.

Devant une telle bibliographie et un travail aussi fouillé, on pourrait s'attendre à trouver un manuel de classe chargé d'une lourde terminologie technique; il n'en est rien. Le père Duhr parle une langue claire et simple, à la portée de tout parent capable de lire et de réfléchir. Pour l'éducateur qui exige davantage, il fournit toujours la référence nécessaire pour appuyer ses dires, et la longue note au bas de la page chargée de citations et de statistiques.

Devant les problèmes que posent les mouvements modernes, le lecteur ne trouvera ni la résistance du traditionaliste ankylosé, ni l'enthousiasme du néophyte emballé. Les lecteurs épris de quelque nouvelle théorie, comme ceux qui ont une confiance exagérée dans les bienfaits de la psychanalyse, s'exposent à quelques

corrections — si encore ils les acceptent ! Chaque fois que la psychanalyse prétendait avoir un mot à dire sur un point de son exposé, le père Duhr lui a accordé sa juste part, suivie des commentaires de la sagesse chrétienne, telle qu'exprimée dans les documents pontificaux. C'est peut-être lorsque l'auteur toise les théories modernes que certains « experts » lui chercheront noise. En tout cas, pour notre part, nous sommes des plus heureux de posséder un traité où les documents pontificaux sont intégrés aux exposés psychologiques chaque fois que les besoins l'exigent. Très souvent, des auteurs catholiques tiennent compte des directives du pape, sans doute, mais ils ne leur accordent pas la place qui leur est due dans leurs traités.

Plusieurs chapitres et plusieurs sections de chapitres s'achèvent sur un *Entretien à deux... le soir*. C'est une série de questions, comme un examen de conscience pour les éducateurs, le père et la mère évidemment ; mais deux confrères chargés d'âmes peuvent aussi bien faire ces examens-méditations avec fruit. Sept pages de *Pensées à relire* à la fin du volume fournissent des pensées-éclaircs pour les éducateurs.

Franchement, il y a dans ce bouquin de 472 pages beaucoup d'érudition scientifique et de sagesse chrétienne sur le plus beau et le plus nécessaire des arts : *Éduquer un Enfant*.

Raymond SHEVENELL, o.m.i.

\* \* \*

*Cahiers Laënnec*, 1953, n<sup>os</sup> 2 et 3, *Les Stupéfiants*. Paris, Lethielleux, 1953. 23 cm., 56 et 120 p.

Ces deux cahiers, les numéros 2 et 3 de la série de 1953, sont dus à la collaboration d'une équipe de spécialistes composée de neuro-psychiatres, de membres du Bureau des Stupéfiants du ministère de la Santé et de la Commission des Stupéfiants de l'O.N.U., de professeurs à la Faculté de Médecine de Paris et d'internes des hôpitaux de Paris.

Les aspects cliniques, physiologiques et pharmacologiques sont étudiés minutieusement et éclairés par des considérations sur la découverte actuelle des stupéfiants synthétiques. Un chapitre ayant trait aux aspects médico-sociaux nous renseigne sur la situation en France et au Canada. Parce que le problème n'est pas seulement médical, mais aussi sociologique, il y a un long article de soixante pages sur le trafic illicite des stupéfiants, et un autre sur les effets psychologiques, économiques et sociaux de la mastication de la feuille de coca, en certains pays de l'Amérique du Sud. L'ouvrage contient aussi deux études sur le traitement des toxicomanes.

Le juriste, le médecin, le prêtre et le psychologue profiteront de la lecture de ces brochures, où se trouve sondé et analysé un fléau social plus répandu qu'on ne pense et sur lequel l'opinion publique doit être informée.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

R.P. SNOECK, s.j. — *L'Hygiène mentale et les Principes chrétiens*. Paris, Lethielleux, 1953. 18,5 cm., 93 p.

Publiée par les soins du Centre d'Études Laënnec, cette brochure du père Snoeck montre que l'hygiène mentale effleure presque toujours des problèmes d'ordre spirituel intimement liés au sens des valeurs et à la conception de la vie,

et que l'étude des conflits de la vie relève davantage du directeur spirituel que du médecin. Il importe donc que le prêtre ait une formation psychologique solide et qu'il comprenne aussi à quel moment il convient de recourir au médecin et au psychiatre. Toute conduite anormale, toute expérience interne désagréable ou troublante, toute dépression, toute fatigue, toute impuissance d'adaptation, tout conflit n'est pas à ranger sous la rubrique de maladies. Il est nombre de conflits et de phases pénibles qu'il ne faut pas confondre avec les complications pathologiques que veut prévenir l'hygiène mentale. Dans ce volume, il s'agit de mesures préventives et de sauvegarde, plutôt que de cure et de restauration.

Puisque l'hygiène mentale touche un double clavier, celui du subconscient et celui de la conscience, il est souverainement important pour les médecins et les psychologues catholiques, qui collaborent avec le prêtre, d'étudier ces problèmes à la lumière des principes chrétiens, autrement leurs traitements pourraient facilement heurter la personnalité morale et la conscience religieuse de leurs patients.

Le prêtre, le médecin et le psychologue auront grand profit à lire cette brochure, qui traite de ces problèmes délicats et difficiles avec compréhension et sérénité et qui démontre la nécessité d'une hygiène mentale chrétienne.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

St. JOHN DAMASCENE. — *Dialectica*. Edited by Rev. OWEN A. COLLIGAN, O.F.M. St. Bonaventure, N.Y., The Franciscan Institute, 1953. 22,5 cm., viii-64 p.

This is Robert Grosseteste's latin translation of the greek text of the Syrian Doctor of the Church. It comprises fifty chapters, each one averaging a little more than one page of 35 lines. The title, as the Editor says in the Introduction, is misleading, since the book contains little of logic and more of ontology. Written around 742, this short work played a part in shaping Scholastic thought, and Ockham, in his "Summa Logica", frequently quotes from it. The translation was made between 1235 and 1242.

Of the thirteen known manuscripts attributed to Grosseteste, the Editor used the three that still to be found in Oxford libraries, but which all three lack the name of Grosseteste. The variations are all given in "foot-notes", at the end of the book, and the relationship between this text and the Patrologia Graeca is also indicated.

This careful and critical edition, printed at Paderborn, Germany, is No. 6 of a series entitled Franciscan Institute Publications.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

JACQUES LAVIGNE. — *L'Inquiétude humaine*. Paris, Aubier, 1953. 22,5 cm., 232 p.

De la collection « Philosophie de l'Esprit » que dirigent MM. Lavelle et LeSenne et qui comprend déjà plus de soixante titres, l'ouvrage de M. Lavigne, professeur à l'Université de Montréal, est remarquable par sa connaissance approfondie de la nature humaine, par sa compréhension à la fois de saint Thomas d'Aquin et de Maurice Blondel, et par sa philosophie de la vie en parfaite conformité avec l'engagement chrétien. On y admire le souci de conjuguer l'universel et le singulier, les principes et l'expérience concrète, les vérités éternelles et les préoccupations modernes. La vie de l'homme est étudiée dans son devenir et son achèvement vers l'éternité. L'inquiétude, dont il est question, c'est le

problème de notre destinée, c'est la première panique devant notre misère, devant l'usage de notre liberté et devant un Être qui nous dépasse, c'est le signe d'un appel vers l'au-delà. En fonction de ce problème, de cette inquiétude qui s'achève par une espérance, l'auteur envisage toutes les formes de l'activité humaine, à partir de la sensibilité, de la connaissance intellectuelle, de l'art, de la vie sociale, jusqu'à la vie spirituelle et surtout au surnaturel, où l'homme trouvera sa paix. « C'est là que Dieu nous attend pour tout achever. »

*In actu exercito*, l'auteur montre bien qu'il y a une philosophie chrétienne, qui seule peut satisfaire les exigences et les aspirations de l'esprit humain et donner la clé de l'énigme qu'est la vie concrète de l'homme.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

*Philosophy and Unity. Proceedings of the American Catholic Philosophical Association*, Vol. 27. Washington, Catholic University of America, 1953. 22,5 cm., iv-208 p.

The Twenty-Seventh Annual Meeting of the Association took place, in April, at the University of Notre-Dame, and the general subject of the meeting was *Philosophy and Unity*. One of the outstanding contributions was Maritain's paper on *Philosophy and Unity of the Sciences*, in which he restated emphatically his position on the specific distinction between the philosophy of nature and the experimental sciences, though both belong to the same degree of abstraction. As could be expected, there was not unanimity on all points, and some disagreement with Maritain's thesis was quite noticeable.

The Round Table Discussions dealt with the following topics: *The Place of Generic Concepts in Learning—Nature: Deterministic or Indeterministic?—Challenges to the Unity of Matter—Individual Rights as a Limitation of the Common Good—Grosseteste's Contribution to the History of Philosophy—The Nature of Christian Philosophy—Philosophy as a Way of Life.*

More than a hundred persons attended the Conference, which was very stimulating; but it is likely that ten times that number will benefit by the reading of the Proceedings, which contain a score of excellent papers.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

M. DUQUESNE. — *Brèves Réflexions sur l'Athéisme marxiste*. Paris, Téqui, 1953. 19 cm., 128 p. (Collection « Croire et Savoir ».)

Dû à la plume d'un professeur aux Facultés catholiques de Lille, ce premier numéro de la collection « Croire et Savoir » traite de la philosophie matérialiste et athée, qui se réclame de Marx et qui inspire toute la politique économique et sociale, ainsi que la pédagogie, la science et la culture, des États communistes contemporains.

La première partie du volume considère l'humanisme marxiste aux points de vue théorique et pratique, en particulier l'apport de Feuerbach, le matérialisme dialectique, le matérialisme historique, la lutte des classes, la suppression du capitalisme, l'instauration progressive d'une société sans classes et la notion de morale selon les communistes.

En second lieu, après avoir rappelé, en citant une page du *Problème du Communisme* de Berdiaeff, les abus d'une civilisation bourgeoise et capitaliste,

l'auteur montre que le marxisme-léninisme, « dont rien n'a été changé jusqu'à présent », tend à déshumaniser la personne et à l'écraser. Puis il indique que la science actuelle n'est pas favorable à la conception marxiste d'une matière éternelle, il analyse le principe de Carnot et il fait ressortir le pessimisme qu'engendre la praxis marxiste. Les contradictions d'un réalisme intellectualiste qui se donne comme matérialisme et d'une pensée qui serait le produit de la matière sont clairement exposées, ainsi que le caractère illusoire et chimérique d'une tentative de fraternité humaine basée sur la négation de la paternité divine. La promotion de l'homme en fonction du théocentrisme diffère du tout au tout de cette démission de l'homme, au profit de l'économique et du technique, causée par le matérialisme marxiste.

Ce petit livre sérieux et substantiel est de nature à bien nous renseigner sur cette idéologie néfaste, qui envoûte et subjugué actuellement une partie considérable de l'humanité.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

J. DELESALLE. — *Essai sur le Dialogue*. Paris, Téqui, 1953. 19 cm., 126 p. (Collection « Croire et Savoir ».)

Cette étude philosophique, de la collection « Croire et Savoir », examine les rapports entre le langage et la pensée, en trois chapitres : le langage, le dialogue et le Verbe. L'auteur lui-même nous fournit trois formules qui sont comme les conclusions de ces chapitres : Je pense ma pensée en la parlant. Je me pense parce que tu me penses. Dieu nous pense.

L'auteur, qui n'est pas indifférent aux préoccupations existentialistes, ne s'en tient pas à la dialectique aristotélicienne. Le mot ne fait pas que traduire et exprimer la pensée. La pensée anime le langage, mais celui-ci l'accomplit. La pensée précède le langage, mais celui-ci la précise. En un sens, le langage serait une recherche de la pensée. « Je ne pense ma pensée que dans la mesure où je la parle... Je parle pour apprendre. » La position de notre auteur est clairement énoncée dans la phrase suivante : « Les catégories de causalité et d'antériorité doivent être abandonnées si nous voulons comprendre quoi que ce soit du langage. Celui-ci naît quelque part entre la sensation et la raison, médiateur entre l'un et l'autre, et c'est justement cette médiation que nous devons ressaisir. » Le mot serait tendu entre le sensible et l'idée, dépassant l'un, mais inégal à l'autre. « Le mot se détache de la sensation ou il est la sensation même qui s'arrache à sa condition initiale et aspire à se transposer dans l'ordre de l'intelligence. Le mot simule une universalité dont il est privé. Disons qu'il est formellement universel comme tout signe, mais qu'il lui manque l'objet intelligible vers lequel il tend. » Cela sent un peu le nominalisme.

Ajoutons qu'il y a aussi dans ce chapitre des aperçus épistémologiques intéressants sur Platon, Plotin, Descartes, Malebranche, Kant et Brunschwig.

Le deuxième chapitre traite du dialogue « qui compose et oppose les consciences », de la conscience « qui est une relation vivante et indestructible entre une individualité et une universalité », de la connaissance « comme présence et comme représentation » et du rapport entre le langage et le sentiment.

Enfin, dans un troisième chapitre intitulé « le Verbe », l'auteur précise que le principe de tout langage et de toute communication ne peut être ni la raison des philosophes ni l'arbitraire de l'existant humain, mais l'unité de ces deux aspects, la synthèse vivante de la raison universelle et du parti-pris de l'existence : Jésus-Christ.

« Le Christ est la vérité qui fonde le dialogue et le dialogue en acte qui réalise cette vérité. » Nous avouons que cette théologie du langage nous paraît inattendue, pour ne pas dire tirée par les cheveux.

En passant, l'auteur affirme que la grâce est « ce que je me donne ». Est-ce bien cela ?

L'ouvrage se termine par deux notes sur « la dialectique de Plotin » et « la communication des consciences chez Merleau-Ponty et chez Sartre ».

Si par dialogue on veut dire une entente fraternelle avec son prochain, ce livre offre certes des considérations qui favorisent cette communication; mais, comme étude philosophique du langage en général, il nous semble qu'il reste encore beaucoup à dire.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

RENÉ OUVRARD. — *Débâcle sur la Romaine*. Roman. Montréal, Fides, 1953. 21 cm., 234 p.

Si c'est un roman d'aventures que René Ouvrard a voulu écrire, il plaît de reconnaître qu'il a très bien réussi. On ne s'arrête pas facilement dans la lecture de *Débâcle sur la Romaine*, et c'est déjà une grande qualité pour un auteur de tenir constamment son lecteur en haleine. Le drame se situe principalement sur la côte nord du golfe Saint-Laurent. Pays au visage rude, primitif, encore sauvage malgré quelques îlots de civilisation; pays qui commande l'action, le mouvement, l'aventure, et qui réagit parfois violemment contre la hardiesse de ceux qui tentent de le conquérir. Au surplus, René Ouvrard manie bien la plume et on ne le prend pas souvent en défaut. Cela aussi est loin d'être désagréable.

Mais il y a dans son livre une faiblesse majeure qui saute aux yeux : l'artificialité, tant dans le déroulement des scènes que dans le jeu psychologique de ses personnages. Rien ne sort de rien, et une certaine logique intérieure doit commander les actions comme les événements. On a parfois, peut-être trop souvent, l'impression qu'il y a du préfabriqué. C'est pourquoi l'esprit n'est pas toujours content. Mais ceux qui aiment le déroulement d'images grandioses, le pittoresque des peintures, la tension aiguë des situations, sauront gré à René Ouvrard de leur procurer quelques belles heures de détente.

MARIE-MICHEL.

\* \* \*

MAURICE GAUTREAU et RENÉ GROSSET. — *Grammaire latine*. Paris, Les Éditions de l'École, [1953]. 21 cm., xi-276 p.

Les auteurs nous avertissent eux-mêmes sur le propos de leur travail : utilisant les dernières découvertes philologiques, offrir une « rédaction plus précise des usages de la langue classique ». Toutefois, ces notions s'adressent aussi bien aux débutants qu'aux élèves déjà rompus aux complexités du latin classique. Séparant nettement les deux groupes, l'ouvrage de MM. Gautreau et Grosset se présente de fait comme une double grammaire, « en distinguant typographiquement presque sur chaque page deux rédactions, en haut l'essentiel dont la possession doit être normalement acquise au cours des deux premières années de latin [...], en bas l'explication des formes ou de tours plus rares, de constructions moins classiques ou seulement un peu difficiles » (p. vii-viii). C'est là une nouveauté dont il faut féliciter les auteurs. La clarté des explications et des tableaux s'accorde bien avec une présentation typographique nette et précise.



Que l'organisation de la matière, tel qu'on vient de la décrire, soit bien pratique, nul ne saurait en douter. A condition toutefois, nous semble-t-il, de faire certaines corrections. Nous ne voyons pas bien pourquoi nos auteurs n'ont pas suivi la même numérotation ou une numérotation concordante pour le haut et le bas de chaque page. Tout au moins aurait-on dû faire davantage usage de renvois. Nous craignons que la recherche des explications complémentaires n'amène de nombreuses pertes de temps.

Pourquoi ne donne-t-on point l'infinitif comme temps primitif des verbes ? Car il nous semble que certains temps de verbes découlent plus logiquement de l'infinitif que du présent de l'indicatif. On peut reprocher à nos auteurs également de ne pas donner les temps passés des verbes : ils le font une fois pour toutes en expliquant le verbe *esse* : même dans une grammaire il faut parfois répéter. Les élèves ont besoin de voir.

Enfin, les explications qui nous sont fournies au bas des pages visent trop à être complètes. Ce ne serait pas un défaut certes si la grammaire de MM. Gautreau et Rosset était faite pour les professeurs...

Sous sa forme actuelle, cette nouvelle *Grammaire latine* peut être d'une grande utilité aux élèves de nos classes de latin. Pourtant nous nous demandons, sérieusement, qui du cours secondaire en retirera encore le plus grand profit : l'élève ou le professeur ?

A. S., o.m.i.

\* \* \*

EUGÈNE NADEAU, o.m.i. — *Sapier, prêtre de misère. Le Père François-Xavier Fafard, o.m.i. (1856-1946)*. Montréal, Éditions oblates, [1954]. 20 cm., 368 p., 12 ill. hors-texte.

*Sapier*, tel était le nom donné au père François-Xavier Fafard, o.m.i., par les Indiens cris et sauteurs de la baie James, dont l'alphabet ne possède ni *x* ni *v*. *Sapier*, tel est le titre d'une nouvelle biographie due à la plume féconde du R.P. Eugène Nadeau.

Se destinant d'abord à la culture de la terre, François-Xavier s'oriente ensuite vers le sacerdoce. A l'âge de dix-neuf ans, il doit se mettre sur les bancs de l'école à côté de bambins de six à huit ans, inaugurant ainsi dans l'humiliation sa carrière de « misère ». A la fin de son cours classique, il opte pour la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée. Aussitôt ordonné prêtre, on lui assigne le Témiscamingue comme champ d'apostolat, le cœur des missions indiennes de l'Outaouais supérieur, de la baie d'Hudson et du haut Saint-Maurice, ainsi que le centre de l'apostolat des chantiers. A ce double apostolat, vient bientôt s'ajouter celui de missionnaire colonisateur et bâtisseur du Témiscamingue.

Mais tout cela ne servira que de préparation à la grande œuvre de sa vie : l'établissement définitif des missions de la baie James et de la baie d'Hudson. Jusqu'ici, les Cris et les Sauteurs de cette région avaient été visités annuellement par les missionnaires, mais aucun prêtre catholique n'avait résidé parmi eux. En 1892, le père Fafard vient s'établir à Albany, en compagnie du père Joseph Guinard, o.m.i., et du frère Grégoire Lapointe, o.m.i. Il doit pratiquer tous les métiers : scieur de long, charpentier, constructeur, cuisinier, pêcheur et surtout voyageur. Durant ses seize années de séjour à la Baie, il parcourra en canot trente-deux mille milles. Diplômé, il obtiendra de la Compagnie de la Baie d'Hudson la cessation de la traite des âmes. Il aime ses Indiens comme ses enfants et il est payé de

retour. Afin de consolider son œuvre, il amène à la baie James les Sœurs Grises de la Croix, qui se chargeront de l'éducation des enfants et du soin des malades.

Des migraines continuelles l'obligent à revenir dans le sud du Québec. Prêté au nouveau vicariat du Keewatin, il redevient bâtisseur et missionnaire. Après trois ans de dévouement, la maladie le force de nouveau au repos. Maniwaki le reçoit; mais ce qui devait être, pour le missionnaire âgé et usé, un lieu de retraite, devint pour lui un champ d'apostolat. Vingt-quatre ans durant, il exercera son zèle au bénéfice des Algonquins de la réserve de Maniwaki. A quatre-vingt-deux ans, sa santé défaillante l'oblige à abandonner ses chers Indiens, mais sa carrière active n'est pas terminée. Jusqu'à sa mort, il continuera à prêter main-forte à ses confrères, à Hull, à Rouyn, au Cap-de-la-Madeleine, à Rougemont enfin, où il est préfet spirituel des frères convers. Géant de l'apostolat, le père Fafard a accompli des œuvres suffisantes pour remplir deux ou trois carrières d'homme.

Afin de bien situer l'œuvre du père Fafard, l'auteur nous trace brièvement, à l'occasion, l'histoire des divers champs d'apostolat où notre héros fut appelé à exercer son zèle. Cet ouvrage du R.P. Nadeau ne le cède en rien aux précédents. C'est à regret que l'on tourne la dernière page du volume. Nous ne pouvons que lui souhaiter la plus grande diffusion.

Léopold LANCTÔT, o.m.i.

Avec l'autorisation de l'Ordinaire et des Supérieurs.

# *Le renouveau catholique de 1840*

---

Les artisans du renouveau catholique d'où découleront tant de bienfaits et de si consolants résultats, appartiennent tous deux à l'épiscopat. Une fois de plus, la vieille France viendra au secours de la nouvelle. L'illustre Charles de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine, traversera les mers pour porter à notre peuple la parole de Dieu et sera l'instrument providentiel d'un grand renouveau catholique dans le peuple. Le saint évêque Ignace Bourget, récemment monté sur le siège de Montréal, fera, lui aussi, la traversée de l'océan, mais en sens inverse, afin de demander à la France les secours dont il a tant besoin pour rénover la vie chrétienne dans son diocèse. L'influence de ce voyage en Europe aura sa répercussion bienfaisante sur tout le Canada et, on peut le dire sans crainte d'exagérer, sur l'Amérique entière.

## I. — LA PRÉDICATION DE M<sup>SR</sup> CHARLES DE FORBIN-JANSON.

Au cours de ses voyages à Rome, M<sup>SR</sup> de Forbin-Janson<sup>1</sup> avait rencontré plusieurs évêques des États-Unis et du Canada, ainsi que plusieurs missionnaires de l'Amérique<sup>2</sup>. Il avait aussi eu l'occasion

<sup>1</sup> Charles de Forbin-Janson était né à Paris le 3 novembre 1785 et appartenait à la grande noblesse de France. A vingt-quatre ans, il entre au séminaire de Paris sous la direction de M. Emery. Au nombre de ses disciples et amis, on trouve le fondateur des Oblats, Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, futur évêque de Marseille. Souvent les deux amis s'entretenaient de leurs désirs apostoliques. En 1811, Charles de Forbin-Janson est ordonné prêtre à Chambéry et se rend à Rome en 1814. Pie VII, entendant parler de ses désirs de passer en Chine avec quelques compagnons, l'encourage plutôt à venir au secours des peuples qui l'entourent. Il fonde alors, avec l'abbé Rauzan, un établissement de missionnaires populaires connu sous le nom de Société des Prêtres des Missions de France dont le nom sera changé plus tard en celui de Pères de la Miséricorde. Evêque de Nancy en 1823, il est bientôt victime de la persécution et ne peut exercer son ministère. En 1839, il passe en Amérique pour y prêcher. Il meurt en 1844.

<sup>2</sup> F.-X. CÔTÉ, *M<sup>SR</sup> de Forbin-Janson... et le mouvement religieux du Québec vers 1840*, dans *La Société canadienne d'Histoire de l'Eglise, 1941-1942*, p. 98. Ce travail a été reproduit dans *Documents Maskoutains*, n° 16, Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe, 1943, p. 25-48.

de voir des prélats américains en France et, par les *Annales de la Propagation de la Foi*, il connaissait les immenses besoins de l'Église des États-Unis<sup>3</sup>.

Connu par le succès de ses prédications en France, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson est invité à passer en Amérique. Il l'écrit lui-même, le 4 août 1837, dans des notes préparées pour M<sup>sr</sup> Frédéric Rézé, évêque de Détroit, en route pour Rome. M<sup>sr</sup> de Nancy affirme qu'il a été invité par plusieurs évêques canadiens et américains, l'année précédente, parmi lesquels il mentionne NN.SS. John England, Antoine Blanc, J.-Norbert Provencher et Simon-Gabriel Bruté, respectivement évêques de Charleston, de la Nouvelle-Orléans, de la Rivière-Rouge et de Vincennes, aujourd'hui Indianapolis, ainsi que par plusieurs ecclésiastiques canadiens<sup>4</sup>.

Après avoir demandé à Grégoire XVI la permission de prêcher l'Évangile en Amérique, le prélat débarquait à New-York, le 18 octobre 1839. Il ne se rendit pourtant pas tout de suite au Canada. De New-York, il se dirige vers la Nouvelle-Orléans où il prêche durant le carême et donne plusieurs retraites aux communautés religieuses. Dans la semaine de Pâques, le prélat se rend à Baltimore, assiste au concile et fait si bien que les pères du concile acceptent ses raisons de refuser l'évêché de Détroit<sup>5</sup>. Il passe alors rapidement au Canada pour saluer les évêques de Québec et de Montréal, puis reprend immédiatement la route de Buffalo en passant par Kingston, le lac Ontario et les chutes Niagara, bénit une église à Cleveland, passe à Détroit, traverse le lac Huron et le lac Michigan, atteint le Mississipi à Galène, se rend jusqu'à Minneapolis et se permet une courte halte à Dubuque. Le 16 août 1840, on le trouve à Cincinnati<sup>6</sup>.

Il arrive enfin à Québec par le vapeur *British America*, le 3 septembre<sup>7</sup>. Le 6 septembre, il prononce à Québec son premier sermon; ce fut un véritable succès. Les journaux font grand éclat de cette

<sup>3</sup> Léon POULIOT, s.j., *La Réaction catholique de Montréal, 1840-1841*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1942, p. 21.

<sup>4</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson, 1838; Paul LESOURD, *Un Grand Cœur missionnaire. M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson, 1785-1844*, Paris, Flammarion, 1944, p. 178-179.

<sup>5</sup> Philpin DE RIVIÈRES, *Vie de M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson...*, Paris, J. Leday et C<sup>o</sup>, 1891, p. 374.

<sup>6</sup> F.-X. CÔTÉ, *art. cit.*, p. 99.

<sup>7</sup> *Mélanges religieux*, 4 septembre 1840.

prédication. Pendant plus de vingt jours, environ six mille personnes suivent régulièrement la retraite<sup>8</sup>. Entre temps, il prêche une retraite aux Ursulines et fonde une Société de Tempérance. Un an après, la société comptait deux mille cinq cent soixante-dix membres<sup>9</sup>. Les Canadiens ne restent pas insensibles; les fidèles de Saint-Roch lui présentent une adresse pleine de reconnaissance et d'enthousiasme<sup>10</sup>. Cette pratique se renouvellera dans un grand nombre de paroisses. Il en existe encore un grand nombre aux archives de la Sainte-Enfance, à Paris.

Cette retraite, qui ne devait durer qu'une semaine, fut prolongée à la vue du bien qui s'y produisait. Elle ne devait être que les prémices d'une longue série de prédications qui se dérouleraient surtout dans le diocèse de Montréal. L'heure allait sonner où Montréal verrait le grand apôtre à l'œuvre. Le 9 septembre 1840, M<sup>sr</sup> Bourget écrivait, au clergé, une circulaire où il disait :

Pendant la dernière Retraite nous avons demandé ensemble à Dieu qu'il voulût bien accorder à ce Diocèse un établissement précieux, savoir celui des Missions et Retraites pour le peuple. J'ai la consolation de vous apprendre que ce Dieu, qui entend toujours les prières qui se font dans l'union des cœurs, a déjà exaucé nos vœux. La Divine Providence a dirigé vers nous Monseigneur l'Évêque de Nancy pour créer ici ce qu'il a fait avec tant d'avantage ailleurs. Pour commencer, ce digne Prélat a bien voulu se charger de diriger prochainement une Retraite que je viens d'annoncer à la Paroisse de Terrebonne. J'espère que le succès répondra à son zèle, et qu'il continuera à travailler parmi nous à une œuvre si importante et si chère à son cœur... En cela je ne ferai qu'exécuter un plan formé par mon vénérable Prédécesseur. Car l'automne dernier, apprenant que le fondateur des Missionnaires de France était arrivé à New-York, et espérant qu'il aurait le bonheur de le posséder quelque temps dans son diocèse, il se proposait de l'engager à y donner des Missions. Ça été là, pour ainsi dire, un des derniers soupirs de ce bon Pasteur pour la sanctification de son cher troupeau<sup>11</sup>.

De fait, on avait attendu l'évêque de Nancy avec impatience. M. Vincent Quiblier, sulpicien, lui avait écrit le 18 mai pour lui dire

<sup>8</sup> F.-X. CÔTÉ, *art. cit.*, p. 99.

<sup>9</sup> F.-X. CÔTÉ, *art. cit.*, p. 99. Le 12 octobre 1840, M. l'abbé Baillargeon lui écrivait de Québec pour lui annoncer qu'un grand nombre de paroissiens se montraient zélés pour la tempérance (arch. de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson, 1840).

<sup>10</sup> On conserve encore à Paris une copie de cette adresse imprimée sur satin.

<sup>11</sup> *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 90-91. Le 5 septembre, il avait fait parvenir une lettre de pouvoirs (arch. de la Sainte-Enfance, fonds Forbin-Janson, 1840) et le même jour, il lui expédia une copie d'une circulaire envoyée à la paroisse de Terrebonne ainsi qu'une lettre privée au curé. Il peut donc voir que l'on s'occupe de la retraite (*ibidem*).

toute la joie que produirait sa venue. Monseigneur, ajoutait-il, demande souvent quand vous arriverez, et le bon sulpicien se flatte de l'espoir que ce sera une époque de renouvellement pour la ville et le diocèse <sup>12</sup>.

Le 10 septembre 1840, M<sup>sr</sup> Bourget avertit le prédicateur que tout est disposé à Terrebonne. Huit prêtres et un secrétaire ont été nommés pour l'assister. Plusieurs curés l'ont demandé et il a presque promis à M. Mignault, curé de Saint-Joseph de Chambly pour le cours de l'automne. Comme M. Quiblier, M<sup>sr</sup> Bourget a confiance qu'il va renouveler la face du diocèse par les missions et les autres bonnes œuvres qui marquent partout son passage <sup>13</sup>.

Le 5 septembre, dans sa lettre au curé de Terrebonne, M. François-Pascal Porlier, il donne ses recommandations pour la retraite et demande aussi que les marguilliers transportent l'évêque et sa suite dans leurs voitures simples et modestes car, dit-il, j'ai encore « sur le cœur cette magnifique voiture qui me transporta de Terrebonne à Sainte-Anne après ma visite... et qui a gâté tout l'ouvrage de cette visite <sup>14</sup> ». Il fallait édifier les gens et ne donner aucune occasion à la critique.

Le 2 octobre, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson était à Montréal, en route pour Terrebonne <sup>15</sup>, et le 12, on voit que la population, imitant en cela Québec, présentait une adresse à son missionnaire. Le succès fut celui que l'on attendait et inaugurerait bien pour la grande mission que Monseigneur devait prêcher à Montréal <sup>16</sup>.

Pendant que M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson était à New-York, où il s'était rendu après la retraite de Terrebonne, on préparait la retraite de Montréal jusque dans les derniers détails <sup>17</sup>.

Le 7 décembre, le prédicateur est de retour au Canada, où il fait une entrée mouvementée et sensationnelle. Au moment de son arrivée

<sup>12</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson, 1840.

<sup>13</sup> *Ibidem*.

<sup>14</sup> *Registre des Lettres*, vol. 2, p. 214; la lettre pastorale est contenue dans *Pièces et Actes*, vol. 3, f. 164 r.

<sup>15</sup> Philpin DE RIVIÈRES, *op. cit.*, p. 385.

<sup>16</sup> F.-X. CÔTÉ, *art. cit.*, p. 100. Le succès de la retraite fut profond car, en 1841, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson y retourna pour célébrer l'anniversaire de la retraite et « il vit avec attendrissement les fruits de grâce et de persévérance qu'il y avait produits; l'enthousiasme avec lequel il fut accueilli lui disait assez ce qu'il en était » (*Mélanges religieux*, 22 octobre 1841).

<sup>17</sup> Léon POULIOT, s.j., *La Réaction catholique de Montréal...*, p. 34.

à Montréal, il faillit être victime d'un accident mortel. Croyant, dans l'obscurité, marcher sur la glace ferme, il s'enfonça dans l'eau. L'incident, qui aurait pu être désastreux, n'eut aucune conséquence fâcheuse et ne fit qu'ajouter à la popularité de l'évêque missionnaire, invitant à voir en lui le messager de Dieu. Les *Prémices des Mélanges religieux* publièrent un grand article à cette occasion<sup>18</sup>.

Le 12 décembre, M<sup>sr</sup> Bourget publiait une longue lettre pastorale pour annoncer la retraite aux fidèles de la paroisse de Ville-Marie, retraite générale qui devait commencer le lendemain, 13 décembre. « Elle durera tout le temps qui sera jugé nécessaire par ceux qui la dirigeront<sup>19</sup> », ajoutait la lettre.

Aussitôt après lecture du document épiscopal, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson monta en chaire. Il prit pour texte de cette première prédication : « Craignez le Seigneur et observez sa loi, car c'est là tout l'homme. » Il parla de l'influence et des bienfaits de la religion. Certains curieux s'étaient mêlés à la foule des croyants, attirés par la réputation de l'orateur. Le succès de ce premier entretien fut prodigieux. Dans l'après-midi du même jour, après vêpres, l'évêque monta en chaire une seconde fois et parla de la nécessité et des avantages de la retraite. Sujet qui semble aujourd'hui bien traditionnel, mais nouveau pour l'époque, puisqu'en 1840 on n'avait jamais donné de missions populaires et, de plus, il était prononcé par un orateur remarquable<sup>20</sup>.

Durant toute la durée de la retraite, on fit deux instructions par jour. Le matin, on méditait sur les vérités prêchées la veille, on assistait à la messe et M. François-Marie de Charbonnel, sulpicien et futur évêque de Toronto, surnommé le Lacordaire canadien, faisait une instruction. Le soir à cinq heures, M. Vincent Quiblier, supérieur de Saint-Sulpice, faisait les annonces, donnait quelques avis, et M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson commençait ensuite son sermon<sup>21</sup>. C'est grâce à l'éloquence de M<sup>sr</sup> le prédicateur si, avec ce programme si simple, la retraite put durer jusqu'au 21 janvier 1841, c'est-à-dire près de six semaines et sans que l'enthousiasme des auditeurs trouvât le moyen de se refroidir.

<sup>18</sup> 14 décembre 1840.

<sup>19</sup> *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 102.

<sup>20</sup> Léon POULIOT, s.j., *op. cit.*, p. 37.

<sup>21</sup> *Ibidem*, p. 37-38.

L'orateur sacré avait ménagé quelques cérémonies plus solennelles au cours de l'exercice. Ce fut d'abord celle de l'*amende honorable*. Le sanctuaire richement décoré, les fidèles, cierge en main, et plus de cinquante ecclésiastiques revêtus du surplis, Monseigneur, du haut de la chaire, avec l'accent du repentir, prononçait l'accusation, la confession publique des péchés de tout le peuple. La foule en resta visiblement émue<sup>22</sup>. Puis, le matin de Noël, la communion générale des femmes apporta, elle aussi, son témoignage de foi. Vinrent ensuite, avec grande pompe, la rénovation des promesses du baptême, la consécration à la très sainte Vierge, puis surtout l'*agonie du pécheur*. Tous les soirs, à huit heures et demie, au tintement des cloches, on récite, dans les familles ou en particulier, quelques prières au bon Dieu et à la sainte Vierge pour la conversion des pécheurs. Il était bien difficile aux pécheurs de résister longtemps « à cette supplication éloquente que font en même temps que lui, et sous ses yeux tous les membres de la famille, quelquefois son épouse, ses enfants, etc.<sup>23</sup> ».

Même les protestants se mêlent à la foule des croyants. Nous en avons un exemple dans une lettre anonyme, signée *Un protestant*, envoyée à M<sup>sr</sup> de Nancy, dans laquelle le signataire avoue s'être glissé dans l'église au cours de sa prédication. Il aimerait bien que le prédicateur parle du bien *mal acquis* et du faux témoignage, mal qu'il déclare général chez les Canadiens. Pourtant, il insiste pour dire que ce sont les avocats qui nourrissent cette pratique dangereuse<sup>24</sup>.

L'intention de M<sup>sr</sup> Bourget était le renouvellement spirituel, non seulement de la ville de Montréal, mais du diocèse entier. Il l'écrivait dans sa lettre pastorale à ses paroissiens, le 25 novembre 1840 :

Il est encore un nouveau sujet de joie pour Nous, N.T.C.F., dont nous devons vous faire part en vous adressant cette lettre, c'est d'apprendre que plusieurs Paroisses forment des vœux empressés pour que les bienfaits des Missions ou Retraites, telle qu'il s'en est fait une à Terrebonne, soient répandus dans toutes les parties de ce Diocèse; Nous le souhaitons aussi Nous, très ardemment, et Nous attendons de la Divine Miséricorde qu'elle Nous mettra sous peu en état de satisfaire vos pieux désirs. Pour vous préparer à ces grâces signalées, Nous vous conjurons, N.T.C.F., de vous rendre Dieu propice en vivant, comme vous y invite l'Apôtre, dans la sobriété, la justice et la piété<sup>25</sup>.

<sup>22</sup> *Prémices des Mélanges religieux*, p. 24-25.

<sup>23</sup> *Ibidem*, p. 47-48.

<sup>24</sup> 29 décembre 1840 (arch. de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson, 1840).

<sup>25</sup> *Circulaires... de Montréal*, vol. 1, p. 100.



On réclamera l'évêque de Nancy de tous côtés, non seulement dans le diocèse de Montréal, mais encore aux Trois-Rivières et à Québec<sup>26</sup>. M. T. Cooke, curé des Trois-Rivières, va jusqu'à écrire que la paroisse des Trois-Rivières est jalouse des faveurs accordées à Montréal et à Québec<sup>27</sup>.

Aussi nous verrons le prédicateur constamment sur la brèche. « De novembre 1840 à novembre 1841, il n'est peut-être pas une paroisse du diocèse qui n'ait profité des avantages de la retraite<sup>28</sup>. » Quand M<sup>sr</sup> de Nancy ne peut prêcher, M<sup>sr</sup> Bourget se fait missionnaire populaire et lorsque les deux évêques ne peuvent répondre à l'appel des âmes, les membres les plus influents du clergé payent de leur personne et de leurs travaux.

Les succès obtenus partout par M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson sont certes dus à son éloquence apostolique, mais aussi pour une bonne part à la générosité des habitants. On n'hésite pas à s'imposer des sacrifices pour assister aux exercices et les paroisses se groupent pour avoir l'avantage de jouir des grâces de la retraite.

L'apôtre reçoit donc une partie de sa récompense dans la réponse enthousiaste des foules à sa parole de feu. Il ne cache pas son admiration et la population a fait sur lui une impression profonde. Il l'écrit à M<sup>sr</sup> Signay, en réponse à une invitation pressante qui lui avait été faite de revenir à Québec et où on lui annonçait la persévérance des convertis de Québec et des Trois-Rivières. De New-York, en date du 10 mai 1841, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson disait :

Monseigneur, non certes, je n'ai point oublié nos chers Canadiens *aux cœurs d'or et aux clochers d'argent*. Mes pauvres riches compatriotes de ce pays me font des reproches tout contraires... Je suis trop Canadien pour eux ! N'importe ! que la vérité les offenses, si malheureusement la comparaison doit les humilier... La vérité n'en sortira pas moins de ma bouche, et je le répéterai à New York ainsi qu'à Paris, à Paris comme à Rome, je ne pense pas qu'il y ait sur *le globe* une autre population catholique aussi nombreuse, où la foi soit aussi vive et pure que dans notre Canada,

<sup>26</sup> Il existe encore aujourd'hui, à la Sainte-Enfance de Paris, un grand nombre de lettres invitant M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson à donner des retraites.

<sup>27</sup> 24 décembre 1840 (arch. de la Sainte-Enfance, *ibidem*). Le 6 janvier suivant, le curé écrit de nouveau pour exprimer sa grande joie de savoir que le prédicateur se propose de donner une retraite aux Trois-Rivières au cours de l'hiver (*ibidem*). La retraite dura cinq semaines, du 1<sup>er</sup> février au 7 mars, et fut probablement la plus consolante et la plus visiblement bénie de Dieu parmi les retraites données au Canada par M<sup>sr</sup> de Nancy.

<sup>28</sup> Léon POULIOT, s.j., *op. cit.*, p. 45.

et où l'on mette en pratique des vertus aussi vraiment chrétiennes !... Dixi... Et j'ajoute qu'interrogé, il y a deux jours encore, lequel de tous les pays du monde que j'avais parcouru, je trouverais *préférable*, et où j'aimais mieux vivre, et où *j'avais été le plus heureux*, j'ai répondu sur le champ : *le Canada*, parce que je crois que c'est là que J.C. mon maître est le mieux aimé, le mieux servi<sup>29</sup>...

Ce que M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson écrivait à un évêque canadien, il l'écrivait aussi, mais sous une autre forme, à son coadjuteur, M<sup>sr</sup> Alexis Menjaud. De Baltimore, le 16 mai 1841, il décrivait l'espèce de délire des foules canadiennes. Après avoir raconté ses travaux aux États-Unis, il poursuit :

C'est surtout au Canada et l'automne dernier et cet hiver, après avoir le 7 décembre à 7 heures du soir presque miraculeusement échappé aux glaces du St Laurent, c'est cet hiver à Montréal et dans 20 villages de ce diocèse, c'est aux *trois Rivières*, petite ville située sur les bords du fleuve dans le Diocèse de Québec, c'est là Cher bon Seigneur qu'il fallait voir les vrais prodiges de la grâce divine dans la conversion de milliers et de milliers d'âmes !... quinze à vingt confesseurs au moins et quelquefois trente-six, jour et nuit travaillant et des semaines entières, chaque jour 8 à 900 communions et des larmes abondantes que la terre en était exactement parlant, mouillée en dessous de la tête des pénitents ! Il n'y avait plus de place dans les petites villes ou bourgades pour loger les hommes et les chevaux, les vaches avaient les leurs, on les couvrait de peaux pour les garantir d'un froid de 20 à 28 degrés de Réaumur. 7 à 800 et quelquefois 1000 et 1200 personnes ne pouvant plus rester dans nos églises entendaient les instructions *en dehors*, la porte ouverte, ou bien perchées sur des tas de neige, 50 à 60 à chacune des fenêtres et cela par un froid si rigoureux... quelquefois 100 à 120 petites voitures me suivaient ou venaient à ma rencontre en glissant sur la neige. Tout le barreau des 3 rivières, avocats, magistrats et des notables ont aussi voulu me faire honneur, j'ai envoyé à Paris des adresses que vous y verrez quelque jour, 3 ou 4000 signatures les couvrent ! faible expression de reconnaissance. j'en emporte en mon cœur une meilleure marque... et j'en ai reçu dernièrement des Évêques et des curés de ces populations de plus surs et de plus touchants témoignages dans la fidélité avec laquelle, ils ont persévéré, en sorte qu'à Québec 1500 Pâques de plus, à Montréal 4500 environ, aux trois rivières et dans les 30 ou 40 villages remués et changés *dans* chacun des deux Diocèses à peu près il n'y en a presque point qui n'ayent fait leurs Pâques cette année. Aussi je ne puis me refuser à la demande de nos dignes Évêques de Québec et de Montréal, et je vais retourner quelques mois au Canada pour consommer cet espèce de renouvellement spirituel<sup>30</sup>...

On ne peut s'empêcher d'y voir une certaine dose d'exagération, mais on doit reconnaître cependant que le renouvellement spirituel est

<sup>29</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson.

<sup>30</sup> *Ibidem*, année 1841.

vraiment commencé et que Monseigneur ne peut se dérober au devoir et à la joie de la consommer <sup>31</sup>.

Le bien commencé fut continué et se perpétua. M<sup>sr</sup> Bourget en rend témoignage deux ans plus tard :

Les missions se font à l'ordinaire dans le diocèse; et toujours avec succès. Le Seigneur est si bon qu'il veut bien encore avoir pitié de nous. Votre nom sera toujours en bénédiction pour avoir commencé ici à exercer ce genre de ministère qui arrache tant d'âmes à l'enfer. Pour continuer cette excellente œuvre il a fallu nous imposer de grands sacrifices pour l'établissement des Missionnaires et les frais de passage; et avec de bien petits moyens, comme vous savez <sup>32</sup>.

En plus de sa prédication populaire, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson donna la retraite pastorale à Québec en 1841 <sup>33</sup> et fonda les sociétés de tempérance. On a vu comme cette œuvre sainte avait fait du bien à Québec; il en fut de même à Montréal. M. Vincent Quiblier pouvait dire, dès le 10 mai 1841 :

Nos associations continuent à bien faire. La tempérance augmente, nous approchons de 3000 hommes. Quelques uns ont *faussé*, comme ils disent... mais le très grand nombre a été fidèle. Il y a quantité de beaux traits de générosité et de force. Béni soit à jamais Celui dont le ciel s'est servi, pour nous procurer de si grands biens <sup>34</sup> !

Le supérieur des Sulpiciens avait déjà écrit, le 13 novembre 1840 : « Votre malle, devenue poisson, nous a appris que tout était retrouvé, et votre lettre que votre santé était bonne et votre société toujours croissante <sup>35</sup>. » Depuis votre départ tout le monde *s'ennuie* de vous. Les québécois répètent...

... que *cet évêque est resuscité* de Dieu pour ramener les Canadiens au Bon Dieu : Les gens de Terrebonne ne font plus que se confesser, à prier vers la croix plantée par *cet évêque*. Les gens de Varennes, et autres lieux, jusqu'à ceux de notre Seigneurie du Lac des deux Montagnes <sup>36</sup>, tous

<sup>31</sup> Le R.P. Théophile ORTOLAN, o.m.i., *Les Oblats de Marie-Immaculée durant le premier siècle de leur existence*, vol. 2, p. 17, attribue aux Oblats les succès de M<sup>sr</sup> Forbin-Janson. « On s'entassait dans les églises. Quand elles ne pouvaient plus contenir la foule toujours croissante, les derniers arrivés, sans se décourager, se groupaient devant la porte; ou bien, perchés sur des amas de neige, hauts de plusieurs mètres, tâchaient de saisir par les fenêtres quelques lambeaux des discours. » Les sources oblates que nous possédons ne font aucune mention de ce succès vraiment trop extraordinaire !

<sup>32</sup> Montréal, 16 décembre 1843 (arch. de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson).

<sup>33</sup> *Circulaires... de Québec*, vol. 3, p. 402 et suiv.

<sup>34</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson, 1841.

<sup>35</sup> Nous parlerons plus bas de la Société des Missionnaires de France et des pourparlers d'établissement à Montréal.

<sup>36</sup> Monseigneur s'y était arrêté lors de la retraite de Terrebonne et les archives de la Sainte-Enfance conservent l'adresse lue le 14 octobre 1840 par F.-X. Ka-ondinkate (le Bienfaiteur grand chef de la tribu Nipissingue).

soupirent après le bonheur de vous entendre et d'être convertis par vous. Toute autre conversion ne vaudrait pas. ... Notre jeune et fervent évêque ne vous vénère pas moins que nous. Il aime singulièrement à parler de vos travaux et de vos succès. Il vous désire avec ardeur, parce qu'il veut le bien de son diocèse<sup>37</sup>.

Nouveau témoignage des succès de M<sup>gr</sup> de Nancy, mais on voit aussi que, dès la première mission au diocèse de Montréal, l'apôtre avait voulu perpétuer le souvenir de cet événement religieux par la plantation d'une croix. C'était la coutume en France, chez les Missionnaires de France et chez les Oblats de Marie-Immaculée, d'ériger des croix de mission à la fin de leurs prédications. M<sup>gr</sup> de Forbin-Janson voulait laisser dans le diocèse de Montréal un monument digne de ses succès et du renouvellement dont il serait le symbole. Il servirait à la fois de monument national et religieux. Le 10 janvier 1841, durant la retraite de Montréal, M<sup>gr</sup> de Nancy engagea les « citoyens de Montréal à élever, quelque part, une belle croix, comme un monument, un souvenir permanent de cette retraite, afin que chacun d'eux, en voyant ce signe du salut, se rappelât les grâces abondantes que Dieu a versées sur cette ville, pendant ces jours de salut<sup>38</sup>. »

On choisit le mont Belœil ou Saint-Hilaire<sup>39</sup>. Les bonnes âmes se mettent à l'œuvre de la souscription et des plans. Le 12 juillet 1841, M. Isaïe Desaulniers écrit de Saint-Hyacinthe à M<sup>gr</sup> de Forbin-Janson pour lui dire que l'on a calculé les dimensions que devrait avoir la croix placée sur la montagne Belœil pour être visible à une certaine distance. Il propose de lui donner quatre-vingts pieds de hauteur et affirme que, recouverte « en fer-blanc ou autre matière éclatante, elle participera en quelque chose de la propriété des corps lumineux et sera aperçue de beaucoup plus loin<sup>40</sup> ». Le lendemain, nouvelle lettre<sup>41</sup>. Il a appris que M. Th. Durocher avait été chargé de l'exécution de la croix; on a décidé de lui donner, après entente avec l'ouvrier, de soixante-dix à quatre-vingts pieds, les bras de la croix devant avoir chacun dix pieds. Elle serait recouverte en fer-blanc. Nouvelle initiative : le curé de Belœil pense qu'il est facile d'ériger de petites

<sup>37</sup> Lettre envoyée à New-York et conservée aux archives de la Sainte-Enfance.

<sup>38</sup> *Prémices des Mélanges religieux*, p. 60.

<sup>39</sup> Sur la polémique Belœil-Saint-Hilaire, voir Léon POULIOT, s.j., *La Réaction catholique de Montréal*, p. 66, note 51.

<sup>40</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson.

<sup>41</sup> *Ibidem*.

croix le long de la route pour y élever un chemin de la croix <sup>42</sup>. Dans ce cas, il serait peut-être possible d'y aller dire la messe quelquefois, en construisant une petite chapelle qui en ferait comme le piédestal. Le tout est humblement soumis à Sa Grandeur.

Les plans vont leur train, mais la souscription ne monte pas assez vite. M. Th. Durocher nous l'assure, le 8 août <sup>43</sup>. « Les sommes de la souscription sont loin de répondre à votre attente », dit-il. Suivant le plan présenté par M. Morin, la croix serait très bien vue de Montréal, mais elle coûterait quatre cents livres; si on la faisait seulement de quatre-vingts pieds, elle serait moins dispendieuse, mais surpasserait de beaucoup nos petits fonds. Monseigneur, qui a déjà tant fait de charités, est encore une fois sollicité d'aider à ériger un monument vraiment digne.

Les réponses de M<sup>gr</sup> de Nancy sont encourageantes. Après une première lettre, on a donné la croix à faire selon les plans de M. Morin; elle coûtera trois cent cinquante livres avec la chapelle qui sera construite en bois, car une chapelle en brique tiendrait difficilement à cause du mouvement que lui imprimera nécessairement la croix <sup>44</sup>.

Le terrain a été donné en pur don par le seigneur Hertel de Rouville qui a bien voulu ajouter encore un don pour aider à payer les frais de construction. Et tandis que l'on travaille à l'érection du monument, M. Durocher s'emploie à préparer des lithographies de la croix <sup>45</sup>.

Le grand jour de l'inauguration approche. On avait d'abord fixé la date du 21 septembre 1841 <sup>46</sup>, mais un retard dans la construction <sup>47</sup> fit renvoyer la cérémonie au 6 octobre. On attendait une grande foule; les *Mélanges religieux*, dans leur enthousiasme, prévoient vingt ou vingt-cinq mille personnes <sup>48</sup>. Tous s'y sont mis; les habitants de Saint-Hilaire ont travaillé ferme pour pratiquer un chemin facile sur une

<sup>42</sup> Une pétition de quarante et un citoyens fut envoyée à cet effet à M<sup>gr</sup> de Montréal. Le 29 septembre, M<sup>gr</sup> Bourget donnait la permission demandée (F.-X. CÔTÉ, *art. cit.*, p. 106).

<sup>43</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, *ibidem*.

<sup>44</sup> Lettre de M. Théophile Durocher à M<sup>gr</sup> de Forbin-Janson, 6 septembre (arch. de la Sainte-Enfance, fonds Forbin-Janson).

<sup>45</sup> *Ibidem*.

<sup>46</sup> *Mélanges religieux*, 6 août 1841.

<sup>47</sup> Lettre de M. Théophile Durocher à M<sup>gr</sup> de Forbin-Janson, 6 septembre.

<sup>48</sup> 6 août 1841.

des pentes de la montagne. Les journaux, même les journaux protestants, font une grande réclame autour de cet événement.

Le 5 octobre, arrivèrent à Saint-Hilaire, M<sup>sr</sup> Rémi Gaulin, évêque de Kingston; M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson, M<sup>sr</sup> P.-F. Turgeon, évêque de Sidyme et coadjuteur de Québec; M<sup>sr</sup> Bourget. M<sup>sr</sup> Benedict T. Fenwick, évêque de Boston, assistera à une partie de la cérémonie. Fête vraiment magnifique. M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson prêche sur le lac, à quelque distance de la rive, et les *Mélanges religieux* affirment qu'au moins quinze mille spectateurs se pressaient sur le rivage taillé en amphithéâtre. Puis une longue procession se dirige vers le sommet de la montagne. A chaque station, l'orateur s'arrête pour bénir la croix et réciter les prières de la station, et ainsi jusqu'au sommet et à la chapelle du Saint-Sépulcre d'où s'élève la croix, « gigantesque drapeau protégeant le Canada catholique ». Monseigneur parla encore et la cérémonie, commencée le matin à neuf heures, se termina à trois heures de l'après-midi. On venait d'assister à une fête tout à fait inédite au Canada français : cinq évêques réunis pour un événement religieux. Aussi n'est-on pas surpris des rapports des journaux de l'époque.

Le 3 novembre 1841, quelques jours seulement avant de s'embarquer pour la France, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson revenait bénir la chapelle du Saint-Sépulcre érigée sous le vocable de Saint-Charles-Boromée<sup>49</sup> et y célébrer la messe.

Ce haut lieu qui enthousiasmait tant M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson<sup>50</sup> devint un lieu de pèlerinage, selon le désir de M<sup>sr</sup> Bourget. Les Oblats

<sup>49</sup> *Mélanges religieux*, 5 novembre 1841.

<sup>50</sup> Il écrivait à M<sup>sr</sup> Alexis Menjaud, le 16 août 1841 (arch. de la Sainte-Enfance, Paris) : « Il vient de terminer la retraite sacerdotale à Québec et de là retourner à Montréal afin de planter à quelques lieues de cette ville une *Croix géante* à laquelle je donne comme base le pic le plus élevé de la plus haute montagne du Canada. Cette croix de *cent pieds*, sur *six* de chaque face, sera revêtu de fer blanc afin de briller plus au loin et de faire adorer à 20 lieues à la ronde. On la verra t. facilement de Mt Real et de plusieurs villes et bourgs des 2 diocèses de Mt Real et de Québec. Je l'ai baptisée avant sa naissance la *Croix du Canada* et ce sera le 21 7bre octave de l'exaltation, que nous *suppléerons solennellement les cérémonies* au milieu d'une population que l'on n'évalue pas devoir être moindre de 30 à 40000 âmes. L'heure fixée est midi... Or, vous connaissez mon exactitude... à midi précis, donc, un *sursum corda* de vous et de tous ceux que vous aurez moyen de mettre *dans le secret*... et nous nous verrons en Dieu, au pied de *cette croix* qui, par un *temps superbe réunira* une foule d'adorateurs zélés... et nous *vengera* très chrétiennement de la destruction radicale de notre gd calvaire de Paris ainsi que de la ruine de mon hermitage et de mon petit chemin de croix, car les fortifications englobent tout. — le Seigneur temporel de cette superbe montagne (dite de Bel Œil ou de Chambly) dans le creux de laquelle se repose un lac d'une lieue de circuit, nous donne une partie *de la crête* de la montagne et de plus

de Marie-Immaculée, arrivés à Montréal le 2 décembre 1841, viendront s'y établir le 7, vigile de leur fête patronale, l'Immaculée-Conception, pour prendre soin de la cure de Saint-Hilaire et desservir le pèlerinage.

La croix, plantée avec tant de soin, fut renversée par le vent cinq ans plus tard, le 13 octobre 1846, et la chapelle fut incendiée le 23 octobre 1877. Ce monument de la foi canadienne, érigé au prix de tant de sacrifices <sup>51</sup>, malgré des efforts tentés en 1846 et 1860, ne devait pas se relever <sup>52</sup>.

Le 5 novembre 1841, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson partait de Montréal pour New-York et, le 8 décembre, il s'embarquait pour la France <sup>53</sup>, emportant avec lui l'affection et la reconnaissance de tout un peuple.

## II. — LE VOYAGE DE M<sup>sr</sup> BOURGET EN EUROPE.

Tandis que l'évêque de Nancy est en pleine campagne apostolique et rallume au cœur d'un si grand nombre de Canadiens la foi de leurs pères, le saint évêque de Montréal se décide à se rendre en France dans l'intérêt de son immense diocèse et allait porter au Saint-Père l'expression de son esprit romain.

Ce voyage en Europe, si plein de conséquences pour l'Église canadienne, M<sup>sr</sup> Bourget l'a heureusement décrit au jour le jour dans une longue relation que nous suivrons pas à pas <sup>54</sup>. Il devait durer du 3 mai 1841 au 23 septembre 1841.

un chemin pour y parvenir... *le tout à perpétuité*. Outre la croix colossale nous aurons 13 autres stations. Le *piéd d'estal* de la croix formera une grande chapelle dans laquelle on dira la messe, il fournira aussi une sacristie derrière le pied de la croix et l'on montera dans l'intérieur du monument comme dans la colonne de la place Vendôme. — dixi. il est sûr, mon cher ami, que du haut de ce *pain de sucre* qui domine de 12 à 1500 pieds les plaines les plus fertiles et les plus populeuses du Canada, notre Croix sera vue de Mt Réal et des 3 *rivières* et de plus de 30 lieues sur le cours du St Laurent et du Richelieu ou Chambly. Notre Croix sera la juste et noble expression des sentiments de plus de 60 ou 70 paroisses complètement régénérées par nos retraites d'une année seulement... » Ici encore l'enthousiasme nuit un peu à l'objectivité.

<sup>51</sup> Les *Mélanges religieux* du 19 avril 1842, donnant l'état de la souscription en faveur de la croix, indiquent que les recettes se sont élevées à £328-8-7 1/2 et les dépenses à £245-15 pour l'ouvrier et £53-15 pour les lithographies. D'après le contrat on doit encore £103-5 à l'entrepreneur.

<sup>52</sup> Sur la destruction de la croix, les projets de reconstruction et l'incendie de la chapelle, voir F.-X. CÔTÉ, *art. cit.*, p. 113.

<sup>53</sup> N.-E. DIONNE, *M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson...*, Québec, Laflamme & Proulx, 1910, p. 26.

<sup>54</sup> La *Relation du voyage de l'évêque de Montréal en Europe* est contenue dans le *Registre des Lettres* (archevêché de Montréal), vol. 9, et couvre les pages 287 à 559. Le R.P. Léon POULIOT, s.j., *La Réaction catholique de Montréal* (p. 69), affirme qu'elle fut rédigée au cours des années 1842-1843.

L'évêque pensait « de son devoir de tenir un compte scrupuleux de toutes les affaires qu'il a traitées et de la manière dont il les a traitées, soit par lui-même, soit par MM. Power et Paré, qu'il s'était adjoints pour compagnons et auxiliaires <sup>55</sup> ».

Les raisons déterminantes de ce voyage furent les visites qu'il fit aux missions de Saint-Jean-Chrysostome, de Saint-Patrice, de Saint-Malachie et de Saint-Anicet, en décembre 1840 et en janvier 1841, ainsi que la visite à l'Immaculée-Conception de Rawdon faite en février 1841. Il fut frappé très vivement par les immenses besoins spirituels de ces lieux et il lui vint à la pensée d'aller chercher du secours en Europe.

Le projet semble tout à fait normal aujourd'hui; il ne l'était pas autant en 1841. Outre l'absence prolongée du diocèse, les voyages à Rome durant parfois une année et plus, la coutume n'était pas établie en ce sens au Canada. Lorsque M<sup>sr</sup> J.-Norbert Provencher forma le dessein de se rendre à Rome en 1835, l'évêque de Québec, de qui il dépendait, se montra fort peu enthousiaste <sup>56</sup>. A Québec encore, on trouvait M<sup>sr</sup> Ignace Bourget très entreprenant sinon trop actif, et il y avait danger qu'à Montréal même, certains ennemis d'hier, qui n'avaient pas encore désarmé, trouvassent occasion ou prétexte à des commentaires fort peu bienveillants et nuisibles à la religion. Pourtant le voyage semblait voulu de Dieu et M<sup>sr</sup> Bourget s'y décida.

Le 12 avril, M<sup>sr</sup> Bourget annonce au clergé et aux fidèles son intention de passer en Europe pour le bien du diocèse. Cette lettre fait connaître les conditions de la religion à Montréal : propagande protestante, manque de prêtres, besoin d'éducateurs, les Frères des Écoles chrétiennes sont trop peu nombreux.

Attendri par toutes ces considérations et plein de confiance en la bonté du Tout-Puissant, nous avons cru reconnaître que la volonté du ciel était que nous allassions nous jeter aux pieds du Souverain Pontife... Ainsi pour correspondre aux desseins de Dieu sur vous et sur nous, nous quittons tout et nous allons nous embarquer sans délai pour la Ville-Sainte, afin d'exposer au Vicaire de J.C. nos doutes et nos besoins, et concerter avec lui les meilleurs moyens de remédier à tous vos maux spirituels <sup>57</sup>...

<sup>55</sup> *Relation*, p. 287.

<sup>56</sup> Léon POULIOT, s.j., *op. cit.*, p. 74-75.

<sup>57</sup> *Relation*, p. 292-293; *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 138-139.



Monseigneur partira donc, mais uniquement poussé par les besoins spirituels de son troupeau, et le voyage durera juste le temps nécessaire pour traiter les multiples affaires qui le décident à partir. La *Relation* de son voyage énumère les principaux motifs de cette visite en Europe et surtout à Rome :

L'Évêque de Montréal se propose en allant en Europe :

- 1° d'obtenir un certain nombre de Jésuites pour l'éducation de la jeunesse, et l'établissement ou desserte des missions;
- 2° de chercher un certain nombre de prêtres séculiers pour aider les Curés à la desserte des Paroisses;
- 3° d'amener des Frères pour l'éducation élémentaire en Français et en Anglais;
- 4° d'avoir des Sœurs de la Charité ou autres pour le soin des malades et des pauvres, et aussi pour l'éducation des filles;
- 5° de préparer les voies à l'introduction d'un Corps de Missionnaires pour donner des retraites et missions aux Paroisses du diocèse;
- 6° de solliciter auprès du St Siège la formation d'une Province ecclésiastique composée de tous les Évêques de l'Amérique Britannique;
- 8° de demander pour l'Hôtel-Dieu de Montréal quelques Religieuses de France appartenant à l'Institut des Hospitalières de St Joseph, fondé à Lafèche;
- 16° de se procurer quelques règlements pour le gouvernement des Chapitres et la direction des Petits Séminaires;
- 17° de visiter tous les établissements religieux et de charité, afin d'acquérir des connaissances, dont on pourrait tirer parti pour le bien du Diocèse; v.g. les hospices de filles repenties, quelques uns des Trapistes et Chartreux<sup>58</sup>.

Monseigneur s'embarqua à New-York le 6 mai; le 1<sup>er</sup> juin il est au Havre; le 3 il est rendu à Paris; le 21 à Marseille, et enfin à Rome, le 24 juin. Le voilà au terme du voyage. Il s'est donc rendu en hâte à Rome, mais il ne faudrait pas croire qu'en cours de route il a négligé ses affaires; nous verrons bientôt qu'une telle pensée serait toute contraire à la vérité. Il agira aussi rapidement à Rome qu'il quitte le 5 août pour rentrer au Canada le 23 septembre.

Le premier motif de son voyage, selon la *Relation*, était d'obtenir des Jésuites pour les missions et pour l'éducation de la jeunesse. Le terrain avait déjà été préparé par une lettre au T.R.P. Roothaan, le 24 août 1840. Il veut le retour des Jésuites au Canada, où ils pourraient d'abord rétablir les résidences dans les lieux reculés et les missions.

<sup>58</sup> *Relation*, p. 297-298.

Il les chargera ensuite de l'éducation et d'autres bonnes œuvres. « Je vous conjure de ne pas refuser cette grâce à un pays qui, de tout temps, a été cher à votre Ordre et que l'on peut appeler l'enfant de votre douleur <sup>59</sup>. » La visite à Rome est annoncée le 19 avril 1841 <sup>60</sup> : on pourra alors traiter de vive voix. Son désir d'obtenir les Jésuites est très vif et l'évêque ne veut pas en faire un mystère. A M<sup>sr</sup> Rémi Gaulin, évêque de Kingston, il affirme sans cachette qu'il se propose d'obtenir des Jésuites pour leur confier l'éducation et les missions, et aussi « votre collège prospérerait sous ces habiles maîtres », auxquels on ferait rendre leurs biens que le gouvernement n'a pu jusqu'ici posséder que comme dépôt.

Je serais bien aise d'avoir par écrit votre désir d'avoir des Jésuites et des Sœurs de la Charité, afin de m'en servir au besoin. Lorsque quelques-uns de ces Religieux auront passé quelque temps au Sault St-Louis et au Lac des Deux-Montagnes, nous ne serons pas inquiets de nos missions sauvages <sup>61</sup>.

Aussitôt arrivé à Paris, M<sup>sr</sup> Bourget se fait un devoir de les aller visiter <sup>62</sup>; il fait huit jours d'exercices à la maison professe de Rome <sup>63</sup> puis, consolation particulière :

Il est décidé que nous aurons quelques uns des enfants de St Ignace; le P. Roothaan a envoyé des ordres pour cela en France : mais je ne sais pas encore combien et quand nous en aurons. J'espère pourtant que le premier envoi s'en fera cet automne, et qu'il sera d'au moins une demi-douzaine de sujets. Je saurai cela à mon retour en France <sup>64</sup>.

M<sup>sr</sup> Bourget écrivait cela le 15 juillet à M. Hyacinthe Hudon, administrateur. Le 2 juillet, il avait soumis un mémoire au supérieur général des Jésuites sollicitant les Pères pour les missions sauvages, et il pourrait peut-être leur confier, ajoutait-il, le séminaire de Saint-Hyacinthe ou le collège de Chambly <sup>65</sup>. Son intention de leur donner un collège vient de ce qu'il veut leur donner le moyen de se recruter <sup>66</sup>. Les Jésuites feraient bien aussi s'ils pouvaient envoyer quelques sujets anglais <sup>67</sup>.

<sup>59</sup> *Registre des Lettres*, vol. 2, p. 187 et suiv.

<sup>60</sup> *Ibidem*, vol. 2, p. 341.

<sup>61</sup> 25 avril 1841, *Lettres*, vol. 2, p. 347-348.

<sup>62</sup> *Relation*, p. 309.

<sup>63</sup> *Ibidem*, p. 326.

<sup>64</sup> *Ibidem*, p. 327.

<sup>65</sup> *Ibidem*, p. 371 et suiv.

<sup>66</sup> *Ibidem*, p. 395.

<sup>67</sup> *Ibidem*, p. 395.

Malgré le désir sincère des Jésuites d'aider le diocèse de Montréal, leur arrivée au Canada faillit être retardée. Le R.P. Chazelle fut nommé supérieur. L'évêque de Montréal avait réalisé le premier but de son voyage. La fortune malheureusement ne lui sourira pas partout de la même manière.

Désirant des prêtres séculiers pour aider au travail des paroisses, M<sup>sr</sup> Bourget ne négligera rien pour s'en procurer. Il veut des prêtres « pour sauver les âmes abandonnées <sup>68</sup> », non seulement pour Montréal, mais « il recrutera des prêtres pour ce pays <sup>69</sup> ». Encore une fois la charité apostolique de M<sup>sr</sup> Bourget brille au grand jour.

Malheureusement, ceux qui veulent émigrer ne sont pas toujours les plus désirables et il est à prévoir que les évêques de France n'accorderont pas au diocèse de Montréal leurs meilleurs sujets, aussi s'adressera-t-il aux sociétés qui envoient en pays étranger ceux de leurs sujets qui sont capables de quelque grand sacrifice <sup>70</sup>. Il a prié le père Chazelle de s'entendre avec M<sup>sr</sup> de Bonald pour faire un bon choix de prêtres auxiliaires pour Montréal; « ce qu'il m'a promis et qu'il fera, j'en suis sûr, avec zèle <sup>71</sup> ». D'autres prêtres recevront la même commission, car il veut donner à ses prêtres...

... des auxiliaires avec qui vous puissiez recueillir en paix la moisson abondante dont le Seigneur vous a chargés. J'ai, de mon côté, cette confiance, que vous partagerez volontiers avec eux les peines et les avantages du St Ministère; et que vous serez contents, dès qu'ils seront des ministres selon le cœur de Dieu <sup>72</sup>.

Mais il est si difficile de trouver des candidats convenables :

Plus je prends d'informations sur le choix des Prêtres que je dois agréer au Diocèse de Montréal, plus je vois qu'il est difficile d'en trouver qui nous conviennent, et plus je sens la nécessité de nous attacher à des Corps, afin d'en avoir dont nous puissions être sûrs <sup>73</sup>.

On tentera aussi fortune en Irlande et M. Power sera autorisé à recruter des prêtres qui ne sauraient que l'anglais <sup>74</sup>.

<sup>68</sup> Lettre à M. Charles Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, 8 avril 1841 (*Lettres*, vol. 2, p. 332).

<sup>69</sup> A M<sup>sr</sup> Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidyme, 10 avril 1841 (*ibidem*, vol. 2, p. 335).

<sup>70</sup> A M. de Charbonnel, 8 mai 1841 (*ibidem*, vol. 2, p. 382).

<sup>71</sup> A M. H. Hudon, Rome, 15 juillet 1841 (*Relation*, p. 327).

<sup>72</sup> Circulaire aux prêtres, Rome, 25 juin 1845 (*ibidem*, p. 350).

<sup>73</sup> *Relation*, p. 367.

<sup>74</sup> *Ibidem*, p. 358, 436.

Sur ce chapitre, le résultat pratique du voyage de M<sup>sr</sup> Bourget n'apporta aucune consolation. Heureusement, l'évêque s'y attendait. Ainsi s'exprimait-il à M. H. Hudon :

En prenant des Prêtres qui n'auraient que des recommandations ordinaires, il me serait facile d'en avoir un assez bon nombre. Mais je veux des hommes tout dévoués à la cause de Dieu; et, par conséquent, le nombre n'en sera pas très grand<sup>75</sup>.

Sera-t-il plus heureux dans la recherche de frères enseignants? Malgré leur bonne volonté, les Frères se verront dans l'impossibilité de le secourir.

Dès son arrivée au Havre, il s'empresse de visiter les Frères de la Doctrine chrétienne<sup>76</sup> qui sont là singulièrement estimées. A Paris, il rencontre M. de Lamennais qui s'y trouve depuis quelques jours. « Ce respectable instituteur des Écoles chrétiennes, qui est vraiment un homme de Dieu, aurait bien le désir et la volonté de nous donner ses enfants. Mais il a pris avec le Gouvernement un engagement pour trois ans<sup>77</sup>... » Tout de même, on a promis de faire tout au monde pour envoyer une colonie de ces instituteurs. En attendant, l'évêque va s'adresser à d'autres congrégations enseignantes de France, « car il y en a ici à l'infini ».

Comme pour les prêtres séculiers, on s'adressera en Irlande, mais avec un résultat analogue.

Rien ne décourage l'évêque de Montréal. Il est venu aussi pour ramener des religieuses; il en cherchera.

A peine est-il à Paris que M<sup>sr</sup> Bourget visite les communautés de femmes : les Sœurs de la Charité et les Dames du Sacré-Cœur. Il avait aussi vu les Lazaristes, les Jésuites, les Pères de la Miséricorde, les Frères de la Doctrine chrétienne<sup>78</sup>. Au Havre, on s'était déjà fait un devoir de visiter le couvent des Ursulines pour l'éducation des jeunes filles, les Sœurs de la Miséricorde, également vouées à l'enseignement, et les Sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve qui administraient, dans une seule maison, un hôtel-dieu, un hôpital général et un asile pour les enfants trouvés<sup>79</sup>.

<sup>75</sup> *Ibidem*, p. 327.

<sup>76</sup> *Ibidem*, p. 306. On confond facilement à l'époque les Frères des Ecoles chrétiennes et les Frères de la Doctrine chrétienne.

<sup>77</sup> *Ibidem*, p. 311.

<sup>78</sup> *Ibidem*, p. 309.

<sup>79</sup> *Ibidem*, p. 306.

### Les Dames du Sacré-Cœur ont donné des espérances.

J'ai les plus flatteuses espérances d'avoir des *Dames du Sacré-Cœur*, qui m'ont marqué le plus généreux dévouement et la meilleure volonté du monde. Rendu à Paris je saurai de la Supérieure Générale le résultat de son appel aux divers sujets de son Institut. Plusieurs des Dames de Rome, qui sont françaises ont répondu affirmativement à l'invitation de leur excellente Mère; mais je ne sais si les vœux de toutes seront exaucées <sup>80</sup>..

En les envoyant tout d'abord à Saint-Jacques-l'Achigan, où il y a une fort belle maison et une assez bonne fondation, il serait ensuite facile de les introduire de là à Montréal. Mère Barat, pourtant, éprouvait un peu d'appréhension à s'en rapporter à la parole d'un évêque étranger, aussi répondit-elle qu'elle donnerait ordre à la provinciale, qui était à New-York, d'aller visiter l'établissement qu'on offrait à l'institut. Pour éviter tout délai, M<sup>sr</sup> Bourget ira prendre à New-York des arrangements avec la mère *Gallitzin*. Les religieuses se rendaient à Montréal le 25 septembre et s'acheminaient le même jour vers Saint-Jacques <sup>81</sup>. La fondation eut lieu définitivement en décembre 1842.

Puis on frappe à la porte des religieuses de Saint-Joseph, à Nîmes <sup>82</sup>, mais sans trouver ce que l'on cherchait. Du Havre, le 1<sup>er</sup> juin, Monseigneur avait écrit à la mère supérieure pour l'aviser qu'il visiterait les maisons de son ordre. La réponse fut une invitation pressante à venir à La Flèche où il est invité à présider une prise d'habit <sup>83</sup>.

Ayant déjà pu obtenir les Dames du Sacré-Cœur, M<sup>sr</sup> Bourget aura aussi le bonheur de recevoir, en 1844, les Filles du Bon-Pasteur d'Angers.

[Il fit] exprès le voyage d'Angers, afin de voir par lui-même les merveilles que l'on racontait de cet Établissement. Ce qu'il vit surpassa tout ce que la renommée lui avait rapporté du zèle et de la charité de ces Filles incomparables... L'Évêque, qui avait déjà visité à Paris et à Rome quelques maisons de cet Institut, était attendu à Angers; et l'on savait à la Communauté le but de son voyage. Aussi la réponse à l'offre qu'il fit à ces bonnes Religieuses de faire une fondation à Montréal ne se fit pas longtemps attendre <sup>84</sup>.

Ainsi pouvait-on ressusciter l'Hospice de M<sup>me</sup> McDonell <sup>85</sup>.

<sup>80</sup> *Ibidem*, p. 327-328.

<sup>81</sup> *Ibidem*, p. 502-503.

<sup>82</sup> *Ibidem*, p. 365.

<sup>83</sup> *Ibidem*, p. 453.

<sup>84</sup> *Ibidem*, p. 505.

<sup>85</sup> *Ibidem*, p. 506.

Le voyage commençait déjà à porter fruits; les Jésuites étaient assurés au diocèse; les Sœurs du Bon-Pasteur acceptaient l'invitation; les Dames du Sacré-Cœur manifestaient la meilleure bonne volonté et donnaient de solides espérances. Les Sœurs de la Charité, qu'il avait demandées, ne purent venir.

Restait à trouver le corps de missionnaires pour les retraites et les mission paroissiales. Où l'évêque allait-il frapper ?

Il semblait tout normal d'aller chez les Pères de la Miséricorde, puisque M<sup>sr</sup> de Nancy avait appartenu à cette communauté. M<sup>sr</sup> Bourget les visite d'abord à Paris en arrivant. A la demande faite à M. Rauzan, leur supérieur, sur l'assurance que tout était prêt à les recevoir à Saint-Laurent, grâce au zèle et aux sacrifices de M. Saint-Germain, qui donnait le fruit de toutes ses épargnes pour une œuvre si importante, le supérieur « promit de remplir les vues généreuses de ce zélé curé dans une couple d'années <sup>86</sup> ».

La question de la fondation d'une maison au Canada avait déjà été soumise à l'attention du supérieur. De Paris, le 15 octobre 1840, après avoir protesté de son désir de fonder la maison proposée, le père Rauzan disait à M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson :

Après avoir consulté deux anciens qui me restent à Paris, après toutes mes recherches et combinaisons, je n'ai, je n'entrevois aucune possibilité d'envoyer des sujets pour le Canada. Si tout à coup Mobile en réclamait, dût l'établissement périr, il faudrait m'y soumettre sans y porter aucun secours <sup>87</sup>...

On s'intéresse à l'affaire. Le 17 novembre, alors qu'il est à Springhill, le père Bain écrit à l'évêque de Nancy :

J'ai écrit de suite à M<sup>r</sup> le Supérieur pour l'engager à prendre tout l'intérêt possible à la belle proposition du clergé si respectable du Canada. Je l'engage à vous en écrire directement et au plus tôt <sup>88</sup>.

M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson se mettra de la partie :

Voilà toute ma pensée, mon bien cher ami; tournez vos regards vers New-York, avant que ce premier poste ne vous soit enlevé; ayez encore, si vous le pouvez et si vous le voulez, le collège de Southbend, il sera bien suffisamment fourni d'élèves; et puis enfin, hâtez-vous d'accepter la facile et fructueuse mission du Canada. 800.000 catholiques vous devront de conserver leur foi bretonne et vendéenne; ce sera un repos du cœur pour nos M<sup>rs</sup>. Une jolie maison leur est déjà préparée. Vous aurez 3 ou

<sup>86</sup> *Ibidem*, p. 398-399.

<sup>87</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson.

<sup>88</sup> *Ibidem*.

4 bon sujets, qui viendront tout aussitôt se grouper<sup>89</sup> autour de celui que vous enverriez comme chef et qui n'aurait besoin que d'un ou deux compagnons. Vous trouveriez même, je vous le proteste, très prochainement un fort bon supérieur en la personne de M. le curé de St-Laurent [M. Saint-Germain], âgé de 52 ans et qui offre sa maison et les revenus de sa cure. Les 2 ou 3 cures que donnerait le st évêque de Mt Réal, assureraient un revenu de 7 à 8000 f. par les dîmes et le bois et terres dont jouiraient les missionnaires. Les cures ne seraient qu'à 1 ou 2 lieues de distance et faciliteraient l'entraide. Croyez-moi, je vous le dit devant Dieu, je ne présume pas que nulle part ailleurs la société puisse opérer un bien aussi vaste et aussi durable. Je vous prie de réfléchir mûrement sur ces propositions, dont vous avez maintenant l'ensemble sous les yeux; ... je suis disposé à ajouter de nouveaux et de considérables sacrifices à l'affermissement et la pleine exécution de ces projets que je crois inspirés de Dieu<sup>90</sup>.

Le 18 janvier 1841, M. Levasseur répondait au nom de M. Rauzan, malade :

Quant à maison du Canada, nous sommes plus disposés à accueillir cette proposition, pourvu qu'on nous donne deux ans<sup>91</sup> pour préparer les sujets nécessaires à cette fondation. Le voisinage de MM. de St-Sulpice, avec lesquels nous sommes tendrement unis, nous rendrait cette mission chère. Si on veut consentir à nous laisser du temps, nous pourrions réaliser les espérances sur ce point<sup>92</sup>.

<sup>89</sup> M. Guillaume Labbé, prêtre du collège de Chambly, avait manifesté le désir de s'agréger à l'institut et M. J.-B. Saint-Germain était hésitant.

<sup>90</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, fonds Forbin-Janson.

<sup>91</sup> Le signataire a rayé deux mots « au moins ».

<sup>92</sup> Archives de la Sainte-Enfance, Paris, *ibidem*. Quelques mois plus tard, M. Saint-Germain, écrivant le 8 novembre 1841, se montre plus réticent. Enthousiasmé tout d'abord par le mouvement des retraites, il céderait encore sa paroisse pourvu que les pères soient curés et qu'on lui donne un autre poste. Et la vraie raison : « Il s'agissoit d'établir un corps qui donneroit des missions de côté et d'autre; ce qui pouvoit être très utile au diocèse : aujourd'hui on parle d'établir simultanément trois corps qui tous ont les missions pour but, les Jésuites, les Oblats de Provence et les Pères de la Miséricorde. C'est beaucoup à la fois, et le clergé en général ne voit pas sans inquiétude cette multiplicité d'établissements que ne semblent pas réclamer les besoins du diocèse et qui sont peu en rapport avec les ressources très précaires du pays; car il ne faut pas se faire illusion; ce seroit peu connoître notre état actuel que d'en parler autrement, et, pour les catholiques surtout, ces ressources ne peuvent que diminuer. Il est plus que probable qu'un seul de ces corps pourroit suffire à tous nos besoins; il trouveroit plus aisément à se recruter, et, une fois solidement établi, on pourroit songer à s'en procurer d'autres, si le besoin le requéroit.

« Si l'un de ces corps que l'on veut établir réussit (ce qu'il faut espérer), il ne peut manquer d'écraser les autres ou du moins de les laisser dans un état de médiocrité qui les discréditera et paralysera tous leurs efforts. Alors, ils deviennent une superfétation et conséquemment une charge plutôt qu'un honneur et un avantage pour le diocèse. Que l'on songe en outre à cet esprit d'émulation qui trop souvent dégénère en jalousie entre les différents corps même religieux, et que les leçons de l'histoire là-dessus ne soit [sic] pas perdues pour nous. Ajoutons encore les ombrages et les allarmes que cette multiplicité de communautés religieuses d'hommes et de femmes qu'on nous annonce, est propre à inspirer tout naturellement et a déjà fait naître dans l'esprit des ennemis de notre Ste Religion, et considérons les mesures extrêmes auxquelles ils ne manqueront pas d'avoir recours et celles qu'ils ont déjà adoptées ! Il faut sans doute compter sur la Providence, mais aussi il ne faut pas la tenter, et comme dit l'Apôtre, *Oportet... sapere ad sobrietatem*.

C'est en somme la réponse qui fut faite à M<sup>sr</sup> Bourget. La première démarche se terminait par un échec<sup>93</sup>.

Mais la Providence veillait. Deux ans de délai, c'était vraiment trop.

L'Évêque voyant ses espérances frustrées du côté des Missionnaires de France, ne voyait plus à quelle Congrégation s'adresser pour subvenir aux puissantes nécessités d'une multitude de pauvres Catholiques qui vivent dans les *Townships* presque totalement privés des secours de la Religion. Plein des sombres pensées que font nécessairement naître les réflexions sur cet abandon d'un peuple si bon et encore animé d'une foi vive, il cheminait vers Rome par la voie de Marseille, où il ne comptait faire autre chose que de s'y embarquer sur un bateau-à-vapeur pour Civitta-Vecchia. Comme le jour qu'on y arriva était un dimanche, il ne peut se dispenser de s'y arrêter pour y dire la Messe et saluer l'Évêque en passant<sup>94</sup>.

Il y rencontra, en effet, l'évêque de Marseille, M<sup>sr</sup> Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, fondateur de la congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, dont le but premier était la prédication des missions aux pauvres des campagnes.

Dès la première entrevue, les deux évêques, qu'un zèle identique pour le bien de l'Église animait, se comprirent et nouèrent une amitié que la mort seule devait briser. M<sup>sr</sup> Bourget obtint ce qu'il demandait et, le 2 décembre 1841, les Oblats débarquaient à Montréal<sup>95</sup>.

La Vierge immaculée, Mère des Oblats, que le saint évêque de Montréal avait priée avec tant de ferveur à Notre-Dame-des-Victoires à Paris et dans son sanctuaire de Chartres, exauçait son fidèle serviteur.

M<sup>sr</sup> Bourget s'occupa encore, au cours de son voyage, de l'érection de la province ecclésiastique pour le Canada, tout en différant beaucoup d'opinion avec l'archevêque de Québec<sup>96</sup>. La province fut érigée le 12 juillet 1844.

Désireux aussi de se renseigner sur les petits séminaires, il obtint le règlement du séminaire de Saint-Sauveur-le-Grand, dont Son Éminence

«... Nous n'avions rien, et tout à coup on nous annonce une *surabondance* : trois corps religieux à la fois qui ont le même bût. C'est assurément mettre beaucoup de fers au feu ! » (arch. de la Sainte-Enfance, Paris, *Observations sur le projet d'établissement des Pères de la Miséricorde*). Le curé qui croyait avoir affaire à des prêtres séculiers se dit trop âgé pour faire un noviciat.

<sup>93</sup> M<sup>sr</sup> Bourget avait raison de recommander la discrétion sur toutes ses démarches (lettre à M. H. Hudon, dans *Relation*, p. 351-352).

<sup>94</sup> *Relation*, p. 399.

<sup>95</sup> La première entrevue des deux évêques avait décidé M<sup>sr</sup> de Mazenod à envoyer ses Oblats en Canada.

<sup>96</sup> *Relation*, p. 406-430.



le cardinal Lambruschini était l'auteur<sup>97</sup>, et qu'il transcrivit en entier dans sa *Relation*.

Enfin, il voulait aussi visiter des établissements religieux et de charité, afin d'acquérir des connaissances dont on pourrait tirer parti pour le bien du diocèse. On a vu comment il s'y était appliqué au Havre, à Paris. A Marseille, il fut émerveillé par sa visite à la Maison de la Providence, au pénitencier de Saint-Pierre et chez les Capucines. Il est aussi ravi du grand nombre de communautés religieuses dans la ville de Marseille<sup>98</sup>. Pour compléter ce pieux pèlerinage...

[il] visita autan d'établissements religieux qu'il lui fut possible de voir, entr'autres les *Chartreux* de Rome et la *Trappe* du *Port-de-Salut* près d'autramme. Il s'unit de prières avec les bons Religieux de ces célèbres Instituts, afin de préparer les voies à leur introduction dans ce Diocèse et d'aplanir toutes les difficultés qui ou les empêcheraient tout-à-fait de s'y établir, ou du moins éloigneraient l'époque de cet heureux événement à un temps très reculé<sup>99</sup>.

Rentré à Montréal le 23 septembre, M<sup>sr</sup> Bourget s'empressait de rendre compte de son voyage à ses collaborateurs par une *Pastorale* datée du même jour<sup>100</sup>.

Le diocèse et le pays tout entier ont profité de tout ce que M<sup>sr</sup> Bourget avait vu de beau et de grand en Europe. Moins de deux mois après son retour, il érige canoniquement l'Association de la Charité [Asile de la Providence], en prenant pour modèle « des institutions semblables formées dans la ville si hospitalière de Marseille<sup>101</sup> ». Les Sœurs de la Providence qu'il fonde, parce que les Sœurs de la Charité ne peuvent venir de France, les Instituts religieux qu'il introduit dans le diocèse : Oblats de Marie-Immaculée, Jésuites, Dames du Sacré-Cœur, Religieuses du Bon-Pasteur, allaient, par leurs œuvres de charité et par leurs enseignements, rendre inefficace la propagande de la French Canadian Missionary Society<sup>102</sup>.

Ce n'était que l'aurore, magnifique il est vrai, d'un renouveau qui allait, soit amener de France, soit faire germer sur notre sol, un grand nombre de communautés religieuses qui, toutes, travailleraient sans relâche à la gloire et à l'expansion de l'Église catholique. M<sup>sr</sup> Bourget, qu'on a surnommé le saint, de son vivant même, restera à jamais l'une des plus grandes figures religieuses de notre pays.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.,  
Séminaire universitaire.

97 *Ibidem*, p. 473-498.

98 *Ibidem*, p. 339 et suiv.

99 *Ibidem*, p. 498.

100 *Mandements... de Montréal*, vol. 1, p. 149-166.

101 *L'Institut de la Providence*, vol. 1, p. 200.

102 Léon POULIOT, s.j., *La Réaction catholique de Montréal*, p. 108.

# Sénèque et le stoïcisme dans l'oeuvre de François Garasse, s.j. (1624, 1625)

Déjà, nous avons étudié le courant stoïcien dans nombre d'auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle français. Après avoir cherché les origines de ce mouvement<sup>1</sup>, nous avons successivement analysé sous ce point de vue les œuvres des capucins Yves de Paris<sup>2</sup>, Georges d'Amiens<sup>3</sup>, Sébastien de Senlis<sup>4</sup> et Jacques d'Autun<sup>5</sup>, des jésuites Julien Hayneuve<sup>6</sup>, Nicolas Caussin<sup>7</sup>, Étienne Binet et René Ceriziers<sup>8</sup>, de l'oratorien J.-F. Senault<sup>9</sup>, sans oublier la curieuse évolution du fameux ami de saint François de Sales, J.-P. Camus, évêque de Belley<sup>10</sup>. Entre tous ces témoins, François Garasse, de la Compagnie de Jésus, devrait occuper une place de choix. N'a-t-il pas eu, en effet, d'importants démêlés avec l'abbé de Saint-Cyran, Jean Duvergier de Hauranne<sup>11</sup> ? Ainsi ferons-nous d'une pierre deux coups, en nous renseignant, d'une part, sur la force réelle du stoïcisme ambiant, de l'autre, sur les

<sup>1</sup> Voir JULIEN-EYMARD, o.f.m.cap., *Le stoïcisme en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Les origines (1575-1616)*, dans *Etudes franciscaines*, nouvelle série, 2 (1951), p. 287-298, 389-410; 3 (1952), p. 5-19, 133-158.

<sup>2</sup> IDEM, *Sénèque et le stoïcisme dans l'œuvre du P. Yves de Paris (1590-1678)*, dans *Collectanea Franciscana*, 21 (1951), p. 45-88.

<sup>3</sup> IDEM, *Sénèque et le stoïcisme dans l'œuvre de Georges d'Amiens († 1661)*, dans *Collectanea Franciscana*, 20 (1950), p. 335-366.

<sup>4</sup> IDEM, *Le P. Sébastien de Senlis, o.f.m.cap., et le stoïcisme chrétien (1620-1647)*, dans *Collectanea Franciscana*, 22 (1952), p. 286-318. Voir IDEM, *Sénèque et le stoïcisme chez les capucins français du XVII<sup>e</sup> siècle : Zacharie de Lisieux et Léandre de Dijon*, dans *Etudes franciscaines*, nouvelle série, 1 (1950), p. 337-353.

<sup>5</sup> IDEM, *Sénèque et le stoïcisme dans l'œuvre de Jacques d'Autun, o.f.m.cap.*, dans *Etudes franciscaines*, n.s., 3 (1953).

<sup>6</sup> IDEM, *Sénèque et le stoïcisme dans le traité « De l'ordre de la vie et des mœurs »*, dans *Recherches de Sciences religieuses*, 41 (1953), p. 380-405.

<sup>7</sup> IDEM, *Sénèque et le stoïcisme dans « La cour sainte » du jésuite Nicolas Caussin*, dans *Revue des Sciences religieuses*, 1954.

<sup>8</sup> IDEM, *Sénèque et le stoïcisme chez les jésuites français du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans *Mélanges de Sciences religieuses*, 1954.

<sup>9</sup> IDEM, *Sénèque et le stoïcisme dans le Traité « De l'usage des passions » de l'oratorien Senault*, dans *Revue des Sciences religieuses*, 25 (1951), p. 40-68.

<sup>10</sup> IDEM, *Du stoïcisme chrétien à l'humanisme chrétien. Les « Diversités » de J.-P. Camus (1609-1618)*, [s. 1], 1952, in-8°, 64 p.

<sup>11</sup> Voir J. ORCIBAL, *Les Origines du Jansénisme*, t. II, *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps (1581-1638)*, Paris, 1917; A. PRZYREMBEL, *La Controverse théologique et morale entre Saint-Cyran et le P. Garasse*, Paris, 1917, in-8°.

réactions qu'il suscita chez l'un des principaux fondateurs du jansénisme. En réalité, nous trouverons chez le bouillant pourfendeur de Pierre Charron et de Théophile de Viau ce que nous avons rencontré chez les humanistes ses contemporains, c'est-à-dire à la fois une critique et une utilisation de Sénèque, et cela nous fournira la division de notre étude; chez Saint-Cyran nous ne verrons aucune inquiétude sur ce point pourtant fondamental et cela sera notre conclusion.

## I. — L'UTILISATION DE SÉNÈQUE.

En 1639, Julien Hayneuve, présentant sans doute la lutte prochaine contre le jansénisme naissant, prendra soin d'exposer longuement les principes qui doivent guider l'humaniste chrétien, dans l'utilisation qu'il fait des écrivains de l'antiquité païenne. A la même date, Yves de Paris, sans doute moins avisé, se contente en passant de définir sa pensée sur le même sujet, en notant lui aussi qu'il ne faut ni absoudre complètement, ni complètement condamner les vieux auteurs grecs ou latins<sup>12</sup>. Vingt-cinq ans plus tôt, alors que seule sévissait la querelle du libertinage, François Garasse est excusable de noter, comme en courant, sa position fondamentale. S'il ne reproche pas encore au jansénisme, et pour cause, de mettre en enfer l'humanité tout entière, il accuse du moins les libertins de profaner le paradis en y jetant pêle-mêle les bons et les méchants : « Thésée, Achille, Hercule parmi les martyrs; Ariane, Omphale, Lucrèce parmi les vierges; Cicéron, Virgile, Varron parmi les confesseurs<sup>13</sup>. » Il en est d'autres qui, sans être poussés par un esprit de libertinage, uniquement par bonne intention, déclarent que sont sauvés, parmi les païens, ceux qui ont vécu moralement bien : les uns tiennent pour Socrate, les autres pour Zénon, quelques autres pour Épictète, chacun suivant l'affection qui le transporte<sup>14</sup>. La réalité, c'est que nul ne peut être sauvé sans « la créance expresse... ou tacite<sup>15</sup> », celle que les théologiens, suivant

<sup>12</sup> JULIEN-EYMARD, o.f.m.cap., *art. cit.*, dans *Recherches de Sciences religieuses*, 41 (1953), p. 384-392; *Collectanea Franciscana*, 21 (1953), p. 72-73.

<sup>13</sup> F. GARASSE, s.j., *La Doctrine curieuse des beaux Esprits de ce temps*, Paris, 1621, livre III, sect. IX, p. 266.

<sup>14</sup> IDEM, *La Somme théologique des vérités capitales de la religion chrétienne*, Paris, 1625, livre III, traité III, sect. XII, p. 298.

<sup>15</sup> François Garasse renvoie au concile de Trente, sess. VI, chap. VII.

saint Paul<sup>16</sup>, appellent une foi d'adhésion<sup>17</sup>. Aussi ne faut-il pas nier que cette faveur ait été faite à quelque philosophe de l'antiquité, savoir à Virgile, à Épictète, selon saint Justin à Héraclite, selon certains autres à Platon et à Zénon<sup>18</sup>. Certes, la générosité du jésuite n'est pas grande à l'égard des anciens; il semble, dans ce passage du moins, donner peu de chose à leur raison naturelle; c'est qu'il est, sur ce point précis, de tendance augustinienne et que, pour le commun des mortels, pour ceux qui marchent à pas de plomb, il préfère demander, avant toute recherche rationnelle, la pure et simple soumission de l'esprit. Cependant, une certaine sagacité de l'esprit, qui certes n'est pas monnaie courante, peut pénétrer les vérités métaphysiques. Et, de fait, le jésuite recourt aux seuls philosophes païens, pour prouver l'existence de Dieu<sup>19</sup>.

Or, aux yeux de F. Garasse, Épictète et Sénèque doivent être comptés parmi ces bons esprits qui furent capables et de trouver certaines vérités naturelles et de recevoir certaines lumières de l'au-delà. Cette affirmation, nous la trouvons en trois passages différents.

D'abord, dans sa *Somme théologique des vérités capitales de la Religion chrétienne*, au livre second, traité troisième, après avoir montré que « Dieu a figuré le nombre de personnes » divines « dans l'Ancien Testament », et déclaré à ce propos, en citant Sénèque, que les patriarches « s'étaient dépouillés de l'enfance », F. Garasse prouve que les païens « ont eu quelque connaissance du mystère de la Trinité ». Le témoignage de Platon est tout spécialement pris en considération; mais comme il n'est pas d'une fulgurante clarté — car, ainsi que le déclare Épictète, les disciples de ce philosophe ont souvent « pris à gauche ce que leur maître leur donnait de la main droite », — l'auteur du *Phédon* est mené « devant le Parlement » et « mis à la gêne pour lui faire dire la vérité », cela d'ailleurs à la demande de Sénèque, qui désire, dit-il, « qu'on refasse Platon<sup>20</sup> ».

<sup>16</sup> *Galat.* 3, 23 : « Antequam veniret fides, sub lege custodiebantur. Conclusi in eam fidem quæ erat revelanda. » Nous donnons le texte tel que le cite Garasse, qui d'ailleurs renvoie à *Rom.* La Vulgate porte : « Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi, in eam fidem quæ revelanda erat. »

<sup>17</sup> F. Garasse renvoie à saint THOMAS, *Summæ theol.*, II<sup>a</sup>, II<sup>o</sup>, q. 2.

<sup>18</sup> F. GARASSE, *op. cit.*, p. 299.

<sup>19</sup> Voir C. CHESNEAU, *Le P. Yves de Paris et son temps (1590-1678)*, t. II, *L'apologétique*, Paris, 1946, p. 221-222.

<sup>20</sup> F. GARASSE, *La Somme théologique des Vérités capitales*, p. 464, 469.

Ensuite, au livre troisième du même ouvrage, F. Garasse veut démontrer la divinité du Christ, alléguant à ce propos « la beauté », « la subtilité extraordinaire » des « esprits » qui parurent sur terre depuis Cicéron et Virgile jusqu'au philosophe Sénèque et aux deux Plin « qui furent la clôture du siècle et comme le dernier effort de la nature ». C'est à Sénèque qu'est empruntée la liste des « déclamateurs » (Cicéron, Crassus, Hortensius) qui ornèrent cette brillante époque, et parmi les philosophes Sénèque est cité à côté d'Épictète, tandis qu'il n'est fait qu'une simple allusion à une centaine d'autres<sup>21</sup>.

Enfin, dans la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, F. Garasse se demande par manière de problème « qui a été le meilleur esprit de tous ». Après avoir constaté que « tel qui sera de la secte des platoniciens s'engage à dire que ç'a été Platon, d'autres qui seront stoïciens, diront par nécessité que ç'a été Zénon ou Sénèque »; il déclare : « Pour moi qui suis complètement désintéressé en cette affaire », « je pense dire sans flatterie et envie de personne, que les plus notables esprits que l'antiquité ait portés, sont ceux que j'ai nombrés en tête de cette section : Hippocrate, lequel est appelé *Divus Magister*, Platon, qui a été surnommé divin simplement, Aristote, qui a emporté cet éloge d'être le génie de la nature, et Sénèque, qui est appelé la perle des esprits. » Puis il conclut : « Ce serait démentir les siècles d'estimer que ces nobles écrivains n'ont pas été autant relevés en esprit par-dessus le commun des hommes, que le commun l'est par-dessus les bêtes. Pour faire moquer avantageusement de soi, il suffit de dire que Cicéron n'avait pas d'entendement, qu'Aristote était un sot et que Sénèque était un homme sans cervelle. Il y eut jadis deux empereurs qui se firent estimer personnes sans jugement, lorsque l'un d'entre eux voulut supprimer Virgile, pour substituer Lucain en sa place et que l'autre disait de Sénèque que c'était du sable sans chaud<sup>22</sup>. »

Ainsi F. Garasse, dans ces trois passages, fait une belle place au philosophe stoïcien du haut-empire; il n'est donc pas étonnant que, de temps à autre, il lui ait fait quelques emprunts et qu'il ait eu recours à son autorité.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 546, 547.

<sup>22</sup> *Idem*, *La Doctrine curieuse*, p. 113, 114, 116.

Passons rapidement sur les anecdotes et les lieux communs. Appelant les « athéistes » « des taureaux de haute graisse <sup>23</sup> », F. Garasse fait allusion à ce trait, rapporté par Sénèque, de Rufus disant à César que les taureaux ne désiraient pas le retour du dictateur, à cause des nombreux sacrifices qu'il faudrait offrir pour ses victoires <sup>24</sup>. Notons en passant les trois sortes d'ingratitude : faire le mal pour le bien, oublier le bienfait, diminuer le plaisir reçu, ainsi que la discussion qui suit entre Épictète et Sénèque pour savoir laquelle est la plus grave des trois <sup>25</sup>. N'insistons pas sur ce fait, signalé par le philosophe romain, que le mensonge trouve plus facilement la pente de l'esprit « *mala altius intrant* » que la vérité <sup>26</sup>, ou sur cette constatation que certains esprits mal faits, pour mieux préparer leur vengeance, rendent service à leurs ennemis, se donnent pour amis, s'introduisent chez ceux qu'ils veulent offenser et viennent plus aisément au bout de leur malice <sup>27</sup>. Ce sont là menus détails sans importance, négligeables sans inconvénient.

Plus notables très certainement, les emprunts que Garasse fait à Sénèque pour réfuter l'épicurisme. Que les épicuriens ne fassent rien que pour le ventre, c'est là ce qu'avec Salomon, « au second chapitre de la *Sapience* », Sénèque déclare au livre septième des *Questions naturelles*, quand il dit que c'est le ventre « qui sème, moissonne, taille, vendange et met tous les sens en service <sup>28</sup> ». Que cet idéal soit nettement condamnable, Sénèque, tout païen qu'il était, nous le dit très nettement dans la Préface de ses *Questions naturelles*, et cela en termes excellents et dignes d'être pesés : « Si je n'avais, dit-il, l'entrée libre du ciel, et la porte du paradis ouverte, il ne m'était ni nécessaire, ni expédient de naître, car qu'y avait-il qui ne pût servir de motif pour venir en ce monde et jouir de la vie comme les autres animaux ? Était-ce pour remplir mon gosier, comme par une poche d'Hipocras, des viandes et des breuvages ? Était-ce pour farcir ce corps périssable, que je ne tiens que par emprunt et comme par commission ? Ôtez-moi ce bien immortel et éternel; je n'estime pas tant la vie que j'en doive jeter

<sup>23</sup> Allusion au Ps. 21, 12 : « Tauri pingues obsederunt me. »

<sup>24</sup> F. GARASSE, *La Somme théologique des Vérités capitales*, p. 9.

<sup>25</sup> IDEM, *La Doctrine curieuse des beaux Esprits*, p. 424.

<sup>26</sup> IDEM, *ibid.*, p. 822.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 805.

<sup>28</sup> IDEM, *La Somme théologique des Vérités capitales*, p. 52.

une goutte de sueur, ni travailler un seul moment. Oh ! que l'homme est une chétive besogne, s'il ne se lève par-dessus l'homme et par-dessus les choses humaines <sup>29</sup>. » Il est aisé de voir que Garasse entend l'épicurisme dans son sens ordinaire de plaisirs grossiers, qu'il ne distingue point avec Sénèque la volupté selon Épicure et la volupté selon les Épicuriens, et qu'il a lu la Préface des *Questions naturelles* avec une mentalité chrétienne, puisqu'il y trouve l'entrée libre du ciel et la porte du paradis, contresens d'ailleurs communs à tous ses contemporains <sup>30</sup>.

La réfutation de l'épicurisme amène avec soi, comme contrepartie, la démonstration de l'existence de Dieu. L'outrecuidance des libertins tâche, autant qu'il est possible, d'étouffer la connaissance de Dieu et d'ensevelir notre vie dans le tombeau d'une ignorance plus que brutale, qui serait véritablement la maison de Mammura, c'est-à-dire, comme parle Sénèque, le tombeau d'un homme vivant <sup>31</sup>. Aussi bien, de temps à autre, l'auteur des lettres à Lucilius apporte son concours dans l'exposé des preuves. Pour Garasse, « autre que Dieu ne peut avoir fait la diversité des visages » ; à cette occasion, allusion à Sénèque : « Quand nous voyons un visage difforme et contrefait, nous pouvons jeter les yeux dessus la beauté de l'esprit ou de l'âme, qui récompense la laideur du visage et dire avec Sénèque : la vertu dédie elle-même sa demeure, sans adjoindre de beauté extérieure <sup>32</sup>. » Pour Garasse, les industries des animaux montrent évidemment qu'il y a une divinité ; nouvelle allusion à Sénèque : « Sénèque a fait de si beaux livres des Bénéfices ;

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 53. Garasse ajoute : « Grand esprit, si je pouvais te rendre la vie et te remettre entre les mains les livres des Epicuriens de notre siècle avec cet avertissement que ce sont des chrétiens qui les ont composés. Toi, qui jadis as connu les premiers docteurs de l'Eglise naissante, qui as conféré avec saint Paul, qui as remarqué dans les déportements de nos martyrs une retenue, une tempérance, une chasteté dignes de cette religion qu'ils proféraient, que dirais-tu voyant les abominations de ces esprits infâmes, quelles tragédies ferais-tu contre ces Thyestes affamés, ces Hercules enragés, ces traitres Œdipes et ces prévaricateurs de la Foi ? »

<sup>30</sup> Voir JULIEN-EYMARD D'ANGERS, *Sénèque et le stoïcisme dans l'œuvre du P. Yves de Paris*, dans *Collectanea Franciscana*, 21 (1951), p. 49 ; IDEM, *Le P. Sébastien de Senlis et le stoïcisme chrétien*, dans *Collectanea Franciscana*, 22 (1952), p. 309.

<sup>31</sup> F. GARASSE, *La Somme théologique des Vérités capitales*, p. 80.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 171. Auparavant, pour exciter ses lecteurs à chercher Dieu, Garasse écrivait (*op. cit.*, p. 97) : « Je suis d'avis que nous parlons de la divinité à faute de quelque meilleur discours, et que nous faisons comme ces vieux romains qui disaient au rapport de Sénèque : Il pleut aujourd'hui, que ferons-nous ? Allons aux écoles de philosophie. Aussi bien perdrons-nous cette journée ? Il ne faut pas faire ce tort à Dieu, qu'il nous serve de matière à faute d'autres ; il n'y a sujet qui mérite tout l'esprit de l'homme, comme celui de la Divinité. »

avec cela nous sommes méconnaissants; les cigognes et les hérons n'ont pas lu les livres de Sénèque, et si, les gardent mieux que nous<sup>33</sup>. » Les libertins objectent que Dieu a fait la vie de l'homme plus courte que celle des animaux; Garasse répond avec Sénèque, que nous n'avons pas reçu une vie courte, mais que c'est nous qui la rendons telle; puis il ajoute : que les libertins « retranchent de leur vie les voluptés, les pertes de temps, les jours mal employés, les heures vagues, les moments égarés, qu'ils trafiquent en cette marchandise et s'adonnent à cette avarice, laquelle seule est louable, disait le philosophe Sénèque, il leur restera que peu de temps pour devenir savants<sup>34</sup>. » Les libertins objectent que Dieu nous a donné les créatures pour que nous en ayons la jouissance; Garasse répond avec Sénèque que « la volupté est un gibet doré pour pendre la vertu<sup>35</sup> ». Nouvelles objections : les bêtes jouissent à souhait des créatures; pourquoi pas les hommes ? Puisque nous sommes jeunes, pourquoi une vieillesse ? Nouvelles réponses : Sénèque<sup>36</sup> nous dit, d'une part, que si la nature n'avait donné à l'homme que des plaisirs de bête, elle n'aurait pas mis la vie au nombre des bienfaits; de l'autre, que nous sommes des aveuglés volontaires, nous confessant proches de la mort, uniquement quand nous sommes au-delà<sup>37</sup>. Ainsi, dans cet exposé des preuves de l'existence divine, Sénèque fait toujours son apparition pour apporter l'appui de son autorité.

Mais il ne fait pas encore figure de roi, car il a de nombreux compagnons<sup>38</sup> qui sont cités plus souvent que lui. Au contraire, quand il s'agit de la Providence, il devient rapidement maître et seigneur. C'est d'abord une simple allusion : « Puisque les païens ont connu la Providence, puisque Sénèque a fait une apologie pour elle contre les Épicuriens, je dis qu'il faut être moins que chrétien et plus qu'athée pour choquer la Providence divine<sup>39</sup>. » Puis l'allusion devient traité :

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 264, 266.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>36</sup> Garasse dit de lui qu'il « a un meilleur sentiment de la piété que les libertins de notre siècle »; il cite également saint Augustin, sans donner le texte latin et sans préciser sa référence.

<sup>37</sup> GARASSE, *op. cit.*, p. 335, 339.

<sup>38</sup> Garasse cite en particulier : Socrate, Zénon, Virgile, Héraclite, Platon, Pline, Columelle, Manilius, Trismégiste, Orphée, etc.

<sup>39</sup> GARASSE, *op. cit.*, p. 362.



« Je suis honteux, écrit Garasse, que les païens aient conçu de meilleurs sentiments touchant la Providence morale que ceux qui se disent chrétiens catholiques [...], car le philosophe Sénèque, qui a fait un très excellent traité touchant la Providence, éclaircit fort solidement cette question et pose pour titre à son livre : Pourquoi c'est qu'il arrive du mal aux gens de bien, puisqu'il y a une Providence ? Je renvoie le lecteur à ses pensées solides, pressantes, philosophiques pour ne transcrire ici mal à propos les pensées d'autrui. » Malgré cette réserve, le jésuite résume en plusieurs pages l'opuscule du stoïcien <sup>40</sup>; un peu plus loin <sup>41</sup>, exposant « trois secrets merveilleux de la Providence morale du Créateur, touchant le gouvernement des hommes », Garasse déclare adopter l'opinion des stoïciens sur l'alliance de toutes les vertus; puis <sup>42</sup>, examinant « les sept ou huit conditions nécessaires à dire qu'une chose est faite par permission », il remarque avec Sénèque que cette chose doit être fâcheuse à celui qui la permet; enfin <sup>43</sup>, traitant de l'empêchement « des maux », qui est « le neuvième acte de la Providence », le jésuite, toujours avec Sénèque, nous fait observer qu'il n'y a personne qui ne puisse compter dans sa vie « une centaine d'événements, dont il eût été accueilli, si Dieu, par sa bonté, ne l'eût garanti du malheur ». Ajoutons à cela qu'avec Platon, Aristote et Épictète, Sénèque a reconnu que le plus glorieux chemin qui conduit à la félicité est celui de la souffrance <sup>44</sup>.

Dernier emprunt au Portique ou, du moins, à son plus illustre représentant romain : la doctrine de l'immortalité de l'âme. C'est contre Cardan que Garasse doit argumenter. Le libertin italien, pour démontrer que l'âme humaine disparaît avec le corps, présente le raisonnement qui suit : il est certain que l'opinion qui autorise la vertu est meilleure que celle qui autorise le vice; or, celle qui soutient la mortalité de l'âme humaine autorise la vertu; l'autre, au contraire, établit le vice. Cette mineure est prouvée par un parallèle entre épicuriens et stoïciens, entre Pline l'Ancien et Sénèque, ceux-là et celui-là valant mieux que ceux-ci et celui-ci. Dans sa réponse, Garasse

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 419.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 423.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 491.

<sup>44</sup> IDEM, *La Doctrine curieuse*, p. 710.

concède que les épicuriens peuvent l'emporter sur les stoïciens, mais il ajoute que le conséquent ne s'impose pas et qu'il ne faut point conclure des mœurs à la doctrine, car « suivant les principes des uns et des autres, ces choses étaient indifférentes pour bien ou mal vivre »; pour Sénèque, au contraire, Garasse revendique hautement une très nette supériorité morale : « Pline, écrit-il, était un athéiste parfait, comme il se voit au second livre de son *Histoire naturelle*, quand il parle de la divinité, homme vain qui s'idolâtrait soi-même, et pour ses déportements secrets, on n'en sait rien, non plus que de ceux de Sénèque; mais ce qui paraît au-dehors, l'austérité de la vie de Sénèque, la franchise à parler et reprendre les vices, sa fidélité envers l'empereur son maître, la louange qu'il a reçue de Tacite, l'opinion de tous les siècles, son travail infatigable, son courage héroïque, tout cela sert de témoins favorables à ce grand homme. Il est bien mal aisé de donner tant de beaux exemples pour bien vivre, sans en prendre quelqu'un pour le mettre en pratique <sup>45</sup>. » C'est à cet argument d'autorité, encore bien indirect, que se borne en cette matière de l'immortalité de l'âme l'intervention du champion stoïcien.

Comme le lecteur peut aisément s'en rendre compte, les emprunts faits à Sénèque sont vraiment peu nombreux et, en l'occurrence, Garasse, comparé à ses confrères, est certainement un parent pauvre. Une thèse de morale : la réfutation de l'épicurisme; deux thèses de dogme : la Providence et l'immortalité de l'âme, c'est tout ce que nous trouvons à l'actif du fougueux jésuite. Nous sommes loin de l'oratorien Senault, qui recourt sans cesse aux épîtres à Lucilius dans l'usage qu'il nous apprend à faire de nos passions, loin d'Yves de Paris qui part de la pauvreté, de l'indifférence stoïcienne pour monter jusqu'à la pauvreté, jusqu'à l'indifférence chrétienne, loin aussi de Julien Hayneuve, qui tout au long d'un abondant traité ne cesse pas de christianiser sciemment et volontairement l'*abstine*, le *sustine* stoïcien. En la matière, ce qui est à la fois étonnant et significatif, Garasse est un timide; et cela mérite certainement d'être noté.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 881-884.

## II. — LA RÉFUTATION DES STOÏCIENS.

Serons-nous plus heureux avec la réfutation du stoïcisme, car sur ce point, Garasse se retrouve avec ses confrères, les humanistes chrétiens ?

Le reproche, qui revient le plus souvent sous la plume du jésuite, est celui d'orgueil. Brève allusion d'abord à propos des pharisiens, qui marchaient la tête baissée comme les vieux stoïciens dans le satirique latin <sup>46</sup>. Allusion bien imprécise encore, lorsqu'il est recommandé de ne pas vivre en païen parmi les chrétiens, à la façon de Diogène le Cynique, d'autant que les païens et les chrétiens sont aux antipodes en façon de vivre <sup>47</sup>. Même imprécision dans la phrase suivante, qui ne laisse pas d'être quelque peu énigmatique : « Il y a, écrit Garasse, une dangereuse ignorance de la Divinité qui, par un désespoir mélancolique, laisse Dieu pour tel qu'il est, rebutte l'esprit humain, effarouche les pensées et réduit toutes choses à une certaine indifférence stoïcienne, laquelle, sous prétexte d'humilité, se porte jusqu'à l'irréligion <sup>48</sup>. »

Avec les preuves de la religion chrétienne, l'accusation gagne en clarté, en force, en vigueur. Au temps du Christ, les bons esprits ne manquaient pas, qui pouvaient prêcher l'Évangile; Cicéron, Sénèque, Tacite étaient là, qui auraient pu rendre d'immenses services, si le Sauveur avait entrepris de convertir le monde par la seule prédication de la doctrine; et même si tous ces génies avaient fait défaut, le Tout-Puissant aurait pu en susciter des milliers d'autres pour faire face à l'immense tâche; mais le Messie n'en a rien voulu faire, et cela pour deux raisons : premièrement, parce qu'un Sénèque ou un Cicéron se seraient perdus de gloire; secondement, parce qu'on aurait attribué au seul Sénèque, au seul Cicéron, une conversion qui aurait eu, en fait, la grâce pour seul auteur <sup>49</sup>. Pour cette même raison profonde, les rares vertus païennes n'avaient pas de valeur réelle : elles n'étaient que môme et farce de religion, et si les philosophes de l'antiquité ont

<sup>46</sup> IDEM, *La Somme théologique des Vérités capitales*, p. 43.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 67, 68, 69.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 82. Il semble bien qu'ici Garasse confonde l'indifférence libertine et l'indifférence stoïcienne, ce qu'un Yves de Paris, par exemple, est loin d'avoir fait. Voir JULIEN-EYMARD D'ANGERS, *Sénèque et le stoïcisme dans l'œuvre du P. Yves de Paris*, dans *Collectanea Franciscana*, 22 (1952), p. 78-82.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 568.

méprisé les biens de la terre, ce fut « avec un mépris plus arrogant et plus coupable que la possession des richesses qu'ils eussent pu retenir justement <sup>50</sup> ». Telle est la règle générale : « La vertu des anciens philosophes n'était pour la plupart que pure hypocrisie et vertu fardée <sup>51</sup>. » Telle est l'application particulière : « Les académiciens, qui avaient des promesses si trompeuses, ont vu la vanité de leur doctrine enjôleuse. Les stoïciens et les péripatéticiens tout de même; c'est une alchimie spirituelle que la promesse de ces gens : tout s'est réduit en fumée <sup>52</sup>. » Et encore : « Aristote, Platon, Zénon, Épictète et Sénèque, qui sont les principaux maîtres de l'univers, n'ont jamais pratiqué l'humilité, à cause qu'ils étaient des animaux de gloire, comme dit Tertullien <sup>53</sup>. »

Toutes ces sentences de condamnation, si elles portent sur les stoïciens, ne les visent pas en tant que tels; ils sont mêlés parmi leurs confrères du paganisme dans la commune réprobation. Voici maintenant qui les vise nommément. Sans doute, ils occupent une place à part : entre toutes les sectes des anciens, il n'y en eut peut-être aucune qui fit état de ses maximes comme la stoïcienne <sup>54</sup>; leur doctrine est l'une des plus authentiques parmi les écoles séculières <sup>55</sup>; de voir Épictète parler de mortification comme un Père de l'Église, de voir Sénèque coucher sur la dure, constituent de petits miracles. Mais ce ne sont pas des miracles suffisants pour cacheter une doctrine et lui acquérir une créance divine <sup>56</sup>. Car si cette philosophie a des résolutions mâles et généreuses, l'Évangile a des résolutions plus fortes et des maximes plus sublimes <sup>57</sup>. Si mortifiés qu'ils fussent, les sectateurs du Portique n'ont jamais ouï retentir ce mot de pauvreté en qualité de vertu; car si plusieurs, à la manière de Diogène et de Crates, ont méprisé les richesses, ce n'était point par amour, mais par intérêt, non pas pour endurer au nom de Dieu les incommodités, mais pour se rendre indépendants et philosopher plus à leur aise <sup>58</sup>. Peut-être

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 589.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 708.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 709.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 777. En tout ceci, F. Garasse est aussi dur, sinon plus, que saint François de Sales (*Traité de l'Amour de Dieu*, l. XI, chap. X).

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 763.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 750.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 750.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 755.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 710.

auraient-ils refusé, comme le divin Maître, de se laisser appeler bons, mais ç'aurait été pour un motif tout différent : Lui, ne l'acceptait pas, comme trop relevé pour un homme; eux, l'auraient refusé comme une injure car, eût dit Sénèque, on déclare de quelqu'un qu'il est bon quand on ne peut faire de lui plus grand éloge<sup>59</sup>. Au fond, les stoïciens ne pratiquaient pas les maximes de leur morale; ils en faisaient quelque semblant; le fond de l'affaire n'était que pure feinte; et si nous voulions définir un grand stoïcien tel que Sénèque, il faudrait dire que c'est un grand hypocrite<sup>60</sup>. En un mot, la philosophie de Zénon était trop courte de plusieurs grains<sup>61</sup>.

Ainsi, Garasse est autorisé à répondre aux libertins, qui reprochaient au christianisme de n'avoir pu convertir des Épictète et des Sénèque. Si ces « grands cerveaux n'ont pas abandonné leurs idoles pour embrasser le culte de Jésus-Christ, [ce fut] par abandonnement ou par insensibilité ou, qui pis est, par trop de prudence, qui dégénère en folie »; ils ont fermé leur porte au Saint-Esprit, pour avoir voulu aller au-delà de la sagesse<sup>62</sup>. Libre à eux de se perdre, de se plonger plus avant dans l'incrédulité, dans la boue; il ne s'agit pas de savoir ce que l'Évangile n'a pas fait, mais ce qu'il a fait<sup>63</sup>, et ce qu'il a fait est grand.

A côté de cette réfutation fondamentale, Garasse développe ou amorce des réfutations sur des points particuliers.

Pour Sénèque, « qui portait la face à la stoïcienne », la vertu est plus agréable dans un corps difforme que venant d'un beau corps; pour le jésuite, il n'en est rien : la vertu dans un pauvre corps, c'est un diamant enchâssé dans du plomb; mais dans un corps excellent, c'est un diamant enchâssé dans de l'or<sup>64</sup>.

Le reproche n'est pas important et ne laisse pas d'étonner. Voici plus grave : les stoïciens ont prétendu qu'il en était des vertus comme des sciences, qui s'entretiennent par une liaison nécessaire, et qu'il n'était pas possible d'avoir les unes sans les autres, car elles ne peuvent pas être séparées. Garasse s'inscrit en faux contre cette thèse car, dit-il,

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 778.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 764.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 718.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 597.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 587.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 687-688.

un homme peut être juste, qui ne sera pas libéral, un autre peut avoir la chasteté, sans avoir la mansuétude <sup>65</sup>.

Reproche plus grave cette fois : le suicide. En deux endroits de ses œuvres, Garasse revient sur ce point. Dans la *Somme théologique des vérités capitales* <sup>66</sup>, c'est incidemment d'ailleurs, en parlant du Christ et de sa mort, qu'il le fait : « La seconde merveille qui accompagne la mort de Jésus-Christ, écrit-il, c'est que lui seul d'entre les hommes sains de corps et d'esprit, ait voulu mourir à la force de l'âge »; certes, il n'est pas étrange de voir des désespérés ou des mélancoliques souhaiter la mort et bander tous leurs efforts pour y parvenir; quant aux prétendus vaillants de l'antiquité, qui ont eu l'effronterie de se tuer eux-mêmes, ils n'étaient au fond que des poltrons; il ne faut être que stoïcien ou loup-garou pour jeter au visage de la nature le présent qu'elle nous fait, comme disait le philosophe Sénèque; jamais la nature, jamais la philosophie n'a pu venir à ce point qu'un homme sage en la maturité, en la douce tranquillité de son esprit, se soit délibérément, par choix, porté à la mort. Ce thème est repris dans un autre passage du même ouvrage <sup>67</sup>. Sénèque, dit-il en substance, s'est équivoqué grandement en disant que rien n'est plus aisé au monde que de jeter sur le nez de la nature le présent qu'elle nous a fait, par un coup de couteau dans le cœur, par un précipice d'une fenêtre sur le roc, par un licol ou par une abstinence opiniâtre : car par le désespoir un homme malheureux tombe de la fumée dans les flammes, d'autant que l'âme est immortelle.

Il est une autre difficulté qui taquine plus à fond notre jésuite : celle du destin; c'est qu'un certain Lucilio Vanini, en mourant, ne voulut pas perdre l'occasion de philosopher et, citant Sénèque, ce grand protecteur des destinées, voulut montrer au destin que *facile impigitur naturæ munus suum* <sup>68</sup>. Presque aussitôt Garasse réplique en s'appuyant sur ce même philosophe, c'est Sénèque que nous voulons dire : « Moi qui suis prédicateur, dit-il, je me garderai bien de me peiner pour les sermons; je raisonnerai de la façon : Dieu et le destin savent ce que je dois dire mot pour mot, si bon leur semble; la parole

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 767.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 894.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>68</sup> IDEM, *La Doctrine curieuse*, p. 374.

me tarira en bouche, lorsque je me serai le mieux préparé; s'ils veulent, je dirai de l'or et les paroles me fleuriront sur les lèvres, lorsque j'y aurai moins songé; *Dicentem verba ambient*, disait Sénèque<sup>69</sup>. » Mais l'apologiste ne peut se contenter de cette réponse trop facile; il lui faut aller plus au fond des choses et il y va.

En homme loyal, il reconnaît que Sénèque n'est pas de son bord. « Pour l'autorité des anciens, écrit-il, il est vrai que Sénèque appelle *Æterna fata* les destins éternels. Il est évident, dit-il un peu plus loin, que Sénèque et Manilius suivaient les maximes de la philosophie stoïcienne et que, par obligation de leur créance, ils ont appelé les destins éternels<sup>70</sup>. » Rien d'étonnant à cela; sans doute, les sages de l'antiquité, en ce qui touche la connaissance d'un Dieu, ont eu cette connaissance pure, entière, nette, naturelle, et cela par religion, par sentiment, non pas seulement par contenance; cela n'empêche point qu'ils ne se soient égarés de temps à autre; ils n'ont pas toujours et partout touché au blanc<sup>71</sup>. Leur autorité est donc limitée, et il ne faut pas s'appuyer sur eux aveuglément. Le fait est en tout cas qu'en cette matière, les propos de ces écrivains sont fort obscurs : « Pour dire le vrai, les plus sages d'entre les philosophes, comme sont Mercure Trismegiste, Épictète et Sénèque qui ont traité du destin, en ont parlé si obscurément, qu'ils ne s'entendaient pas eux-mêmes. » « Trismegiste rapporte des paroles fort élégantes, des métaphores bien choisies, des pensées fort attirantes; mais au bout de ces tirades, je n'y conçois rien du tout. Sénèque, Apulée, Épictète disent là-dessus de beaux mots et ramassent de belles fleurettes; mais au bout, j'y suis savant comme devant<sup>72</sup>. » Il n'est pas jusqu'à Juste Lipse qui vienne embrouiller les choses; ce philosophe, en effet, admet une quatrième destinée, qui est une vraie chimère et sans fondement, à côté des trois destins de mathématiques, de nature et de violence, il donne une place à ce qu'il appelle un destin de vérité ou vrai destin; là-dessus, Garasse s'insurge, comme l'avait fait jadis saint Bernard contre la quatrième réalité imaginaire et prétendue de la Trinité : *Toto animo adversus illam quaternitatem*

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 427.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 432, 433. Voir *ibid.*, p. 346 : « Théophraste, Epictète disent que le *Fatum* de nature n'est autre chose que la nature de chacun de nous. »

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 350.

*insurgo*; pour lui, il ne veut reconnaître aucune destinée que la Providence de Dieu, et encore faut-il prendre garde, car si on la qualifie de la sorte, on abuse des mots et on risque de la mettre en compromis <sup>73</sup>.

L'on ne pouvait attendre moins de celui qui est un moliniste convaincu <sup>74</sup>, et qui va jusqu'à écrire que « Dieu prévoit bien toutes choses, mais il ne détermine pas toutes choses, car il ne détermine pas le péché; quant au bien, il ne le décrète qu'après avoir vu la détermination de la volonté humaine <sup>75</sup> ».

Telle est la réfutation du stoïcisme, que nous présente François Garasse; si nous la comparons à celle de ses contemporains, nous la trouverons plutôt courte, puisque somme toute, elle se borne à trois points : l'orgueil, le suicide et le destin. Chez lui, par exemple, nous ne trouvons rien contre l'apathie stoïcienne, alors que presque tous, à cette date, attaquent sur ce chapitre la discipline du Portique <sup>76</sup>. En fait, le jésuite est très peu préoccupé par la doctrine de Zénon, qu'il s'agisse de l'utiliser dans ce qu'elle peut contenir de vrai, ou de la reprendre dans ce qu'elle contient d'erroné; en cela, certainement, il se distingue d'un Julien Hayneuve, d'un Yves de Paris ou d'un Senault, qui sont eux aussi des humanistes; *a fortiori* d'un Sébastien de Senlis ou d'un Pascal Rapine, l'un capucin, l'autre cordelier, qui, tous les deux très nettement, tendent au stoïcisme chrétien. A cette marque, qui lui est propre, Garasse ajoute cette autre : la fougue. Il est essentiellement l'écrivain qui fonce; quand il veut prouver une thèse, il ne calcule pas la force de ses expressions, il va jusqu'au bout de sa vigueur, quitte à se retrouver avec la même énergie, quand il s'agit d'établir une thèse non pas contradictoire, mais contraire; qualité ou défaut très dangereux pour un humaniste chrétien, dont le principe fondamental présente justement un double aspect opposé : celui de la faiblesse et de la force relative de la nature humaine. D'où, chez Garasse, des contradictions qu'on ne retrouve pas chez ses confrères, beaucoup plus

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 343-344.

<sup>74</sup> Voir C. CHESNEAU, *Le P. Yves de Paris et son temps*, t. II, *L'apologétique*, p. 485.

<sup>75</sup> F. GARASSE, *La Somme théologique des Vérités capitales*, p. 404.

<sup>76</sup> Voir JULIEN-EYMARD D'ANGERS, *art. cit.*, et particulièrement : *Recherches de Sciences religieuses*, 41 (1953), p. 394-395 (Julien Hayneuve); *Collectanea Franciscana*, 21 (1951), p. 54-55 (Yves de Paris); *Du stoïcisme chrétien à l'humanisme chrétien : les « Diversités » de J.-P. Camus*, p. 45-50; *Revue des Sciences religieuses*, 25 (1951), p. 50-51 (J.-F. Senault).



pondérés, plus nuancés : ainsi le jésuite soutient, d'une part, qu'il retrouve la Trinité chez les anciens<sup>77</sup>, de l'autre, qu'ils n'ont pu s'aventurer jusque là<sup>78</sup>; il déclare adopter l'alliance des vertus telle que la présente l'école stoïcienne<sup>79</sup> et cependant il la combat<sup>80</sup>; il félicite Sénèque d'avoir prôné le dogme de la Providence<sup>81</sup> et il le blâme d'avoir soutenu le destin<sup>82</sup>. Il est vrai que, cette fois, la contradiction ne se rencontre pas tellement chez le jésuite que chez le philosophe romain. On peut dire cependant de Garasse qu'en raison de son défaut capital, il n'a pas rendu service à la cause de l'humanisme chrétien. Les attaques de Saint-Cyran en feront foi.

\* \* \*

Ces attaques, il faut le noter fortement, ce n'est pas sur le chapitre du stoïcisme qu'elles portèrent.

A propos de saint Augustin, Saint-Cyran<sup>83</sup> cite ce passage de sa victime : « Ainsi saint Augustin eût désiré le salut d'Épictète<sup>84</sup> », et encore cet autre : « Les théologiens donc ne nient pas que cette faveur n'ait pu être faite à quelques anciens philosophes de la gentilité, lesquels Jésus-Christ, comme une bonne mère, peut avoir appelés pour les former dans les entrailles de sa miséricorde... ou pour le moins désirent avec passion que ait fait cette grâce à deux des anciens païens... savoir Épictète et Virgile<sup>85</sup>. » Dans sa réputation, Saint-Cyran montre simplement que cette doctrine ne se trouve point dans l'évêque d'Hippone; sur Épictète, aucun jugement.

Second passage de Garasse, toujours à propos de saint Augustin<sup>86</sup> : « Quand je lis les œuvres de saint Augustin, je ne puis me tenir que je ne baise les pages, comme il ne pouvait se garder d'en faire de même aux œuvres de Virgile et d'Épictète. » Dans sa réfutation, Saint-Cyran

<sup>77</sup> Voir *supra*, note 20.

<sup>78</sup> F. GARASSE, *La Doctrine curieuse*, p. 118 : « Je ne dis pas qu'ils [les Anciens]... aient connu le mystère de la Trinité, comme a voulu nous faire croire cet alchimiste impénitent Raymond Lulle... et dit ce brave rêveur que ces trois choses ont été connues par Aristote, Platon, Sénèque et les autres bons esprits de l'Antiquité. »

<sup>79</sup> Voir *supra*, notes 41, 42.

<sup>80</sup> Voir *supra*, note 65.

<sup>81</sup> Voir *supra*, notes 39-44.

<sup>82</sup> Voir *supra*, notes 70-72.

<sup>83</sup> SAINT-CYRAN, *La Somme des Faussetés capitales contenues dans la « Somme théologique » du P. F. Garasse*, Paris, 1626, t. I, p. 169-170.

<sup>84</sup> GARASSE, *La Somme théologique des Vérités capitales*, p. 299.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 300, 301.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 494.

se montre très dur pour Virgile; sur Épictète, seulement ceci : « Celui qui aura lu toute cette épître [de saint Augustin, 56 *ad Dioscurum*] et l'état qu'il fait des altercations ou clabauderies de ces philosophes, anciens animaux de gloire et de vanité, verra ce qu'il devra penser de cette seconde imposture que vous faites au grand détriment de l'honneur de ce saint, lui donnant une si grande affection pour Épictète que vous osez dire de votre tête et par une fiction de votre poésie, sans alléguer aucune autorité pour l'appuyer, qu'il baisait pareillement les pages de son livre<sup>87</sup>. » En somme, Saint-Cyran ne porte aucune critique spéciale contre Épictète; il l'englobe dans la réprobation générale portée contre les philosophes. Il n'y a rien de spécifiquement antistoïcien.

Passons maintenant à Sénèque. Garasse, on s'en souvient, recourt surtout à ce philosophe pour défendre la Providence des attaques dont elle est l'objet<sup>88</sup>. On pourrait s'attendre à ce que Saint-Cyran fasse au jésuite un grave reproche sur ce point; il n'en est rien; au contraire, silence absolu, ce qui est significatif, car l'éloge ne pourrait être qu'ironique. Les reproches qui sont faits ne sont que d'ordre littéraire et philologique. Garasse allègue, nous l'avons vu<sup>89</sup>, le bon mot de Rufus déclarant à César que les taureaux redouteront son retour à cause des sacrifices sans nombre que ce retour occasionnera. Saint-Cyran reprend son adversaire d'avoir falsifié en deux manières le texte de Sénèque : premièrement, en disant que Rufus parle de la sorte en présence de César, alors que dans Sénèque il le fait en son absence et dans un moment d'ivresse; secondement, en disant que cette parole fut adressée à César alors que dans Sénèque elle le fut à Marc-Antoine<sup>90</sup>. Comme on le voit, la doctrine ne joue aucun rôle là-dedans. Rapportant une parole de Demetrius d'après Sénèque, Garasse écrit, en se référant à l'*Épître XC à Lucilius* : « Tandis qu'ils [les libertins] ne seront autres que ce qu'ils sont... *Magna dementia vereri ne infameris ab infamatis*<sup>91</sup>. » Saint-Cyran déclare contre cette assertion que l'épître citée ne contient pas un mot de Demetrius, ni non plus la phrase en

<sup>87</sup> SAINT-CYRAN, *op. cit.*, t. I, p. 336.

<sup>88</sup> Voir *supra*, notes 39-44.

<sup>89</sup> Voir *supra*, note 24.

<sup>90</sup> SAINT-CYRAN, *op. cit.*, t. II, p. 216-217.

<sup>91</sup> GARASSE, *op. cit.*, p. 10.

question, mais quelque chose d'approchant, et dans ce cas deux erreurs, l'une en ce que la parole rapportée est de Sénèque, l'autre en ce qu'elle est rapportée très mal et traduite encore pis<sup>92</sup>. Cette fois non plus, rien de doctrinal. Garasse écrit<sup>93</sup> : « Sénèque, quoique bien éloigné de la secte des épicuriens, s'enveloppe dans leur nombre, quand il dit que nous ne faisons rien que pour le ventre<sup>94</sup>. » Saint-Cyran réplique que le jésuite fait dire au romain ce que le romain ne dit point et il s'attarde à le prouver longuement<sup>95</sup>. Enfin Garasse : « Le philosophe Clarianus, dit Sénèque, était le plus bel ornement de sa chambre<sup>96</sup>. » Et Saint-Cyran : « Ce sont vos paroles, dit-il, non pas celles de Sénèque, qui ne l'appelle pas philosophe, comme vous faites, croyant que ce fut quelqu'un des anciens, mais son condisciple; ni ne dit pas qu'il fut le plus bel ornement de sa chambre, quoiqu'il loue sa vertu par d'autres paroles en l'épître LXVI, ni ne l'appelle Clarianus, mais Claranus. Ce qui montre que vous ne savez pas son nom, et que vous parlez à vue de pays. Si ce que vous dites est en quelque autre lieu de Sénèque que je n'ai pas lu, ce sera à vous de me l'apprendre<sup>97</sup>. »

Comme il est aisé de le voir, rien de doctrinal en tout cela; uniquement des querelles de texte; ce n'était pas ce que l'on attendait.

Restent les propositions, extraites de la *Somme des vérités capitales* et notées comme hérétiques; deux fois seulement nous relevons le nom de Sénèque; les voici :

« Proposition XIII. — Quant au point de la divinité de Jésus-Christ, jamais bon esprit, ni vieux, ni moderne n'en a formé de doute<sup>98</sup>. »

Réponse de Saint-Cyran : « Et que direz-vous de Platon, d'Aristote, d'Euclide et de Sénèque et d'un nombre innombrable d'autres excellents personnages ? Leurs esprits n'ont-ils pas été si rares que tous les siècles ont eu de la peine d'en produire de pareils ? Et néanmoins, nous

<sup>92</sup> SAINT-CYRAN, *op. cit.*, t. II, p. 219.

<sup>93</sup> GARASSE, *op. cit.*, p. 52; voir *supra*, note 28.

<sup>94</sup> Voir SÉNÈQUE, *Questiones naturales*, VII, 32: « Miraris si nondum sapientia omne opus suum implevit. Nondum totam se nequitia protulit. Adhuc nascitur. Et huic [ventri] omnes opera damus: huic oculi nostri, huic manus serviunt. Ad sapientiam quid accedit? » Nous donnons le texte tel qu'il est cité par Saint-Cyran.

<sup>95</sup> SAINT-CYRAN, *op. cit.*, t. II, p. 221.

<sup>96</sup> GARASSE, *op. cit.*, p. 888.

<sup>97</sup> SAINT-CYRAN, *op. cit.*, t. II, p. 223.

<sup>98</sup> GARASSE, *op. cit.*, p. 598.

savons qu'ils ont été du nombre de ceux dont parle l'Apôtre : *lesquels, ayant connu Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu* <sup>99</sup>. »

« Proposition XXXX. — J'espère faire voir en mes commentaires sur les cantiques plusieurs convenances entre l'amour (c'est-à-dire Cupidon, dont parle Hésiode) et Jésus-Christ, qui est le vrai amour du monde <sup>100</sup>. »

Réponse de Saint-Cyran : « Lisez, je vous prie, cette grande tempête de paroles outrageuses, que vous vomissez contre ce pauvre Charron <sup>101</sup>, pour avoir mis Jésus-Christ parmi les grands personnages du monde, comme Socrate, Sénèque, Regulus, sans toutefois le faire entrer en comparaison avec eux, et vous serez contraint de vous condamner avec incomparablement plus de raison au même supplice que vous ordonnez pour Charron <sup>102</sup>. »

Dans ce second passage, Sénèque n'est l'objet d'aucun blâme; dans le premier, il est compris dans la condamnation générale portée contre les philosophes païens. Dans l'un et dans l'autre, le stoïcisme n'est pas visé; il est absent.

Pour finir, nous nous contenterons de mettre au point cette conclusion de A. Przyrembel : « Afin d'extirper le molinisme épars dans la *Somme théologique*, Saint-Cyran usa du même système que son ami Jansenius; il identifia les tendances molinistes avec le pélagianisme, reprochant au P. Garasse de faire trop de concessions à la nature humaine <sup>103</sup>. » Pour que ce jugement soit tout à fait juste, il faudrait ajouter ces mots : avec toutefois cette différence que Jansenius voit dans le stoïcisme l'origine de l'hérésie pélagienne <sup>104</sup>, tandis que Saint-Cyran n'en souffle mot <sup>105</sup>.

JULIEN-EYMARD D'ANGERS,  
de l'Institut historique des Frères Mineurs capucins.

<sup>99</sup> SAINT-CYRAN, *op. cit.*, t. II, p. 36, 38.

<sup>100</sup> GARASSE, *op. cit.*, p. 847.

<sup>101</sup> Sur le libertinage de Charron, dénoncé par quasi tous les apologistes du temps, voir C. CHESNEAU, *Le P. Yves de Paris et son temps*, t. II, p. 122-129. Il est de simple justice de dire que sur ce point du rationalisme de Charron, les faits ont donné raison à Garasse contre Saint-Cyran. Ceci toutefois n'excuse pas les réelles imprudences de celui-là, non plus que le parti pris de celui-ci.

<sup>102</sup> SAINT-CYRAN, *op. cit.*, t. II, p. 88.

<sup>103</sup> A. PRZYREMBEL, *La Controverse théologique et morale entre Saint-Cyran et le Père Garasse*, p. 128.

<sup>104</sup> Voir J. CARREYRE, *Jansénisme*, dans *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. VIII, col. 324, 337, 362, 363, 371, 405.

<sup>105</sup> Il faut noter aussi que Saint-Cyran passe complètement sous silence, les reproches que Garasse fait au stoïcisme; la simple justice exigeait cette mise au point; là encore le parti pris est évident.

# *Notre économie familiale*

## *depuis 1940*

---

La seconde grande guerre a définitivement consacré la transformation de notre économie familiale; basée jadis sur la culture vivrière et l'artisanat, elle est maintenant fondée sur le salariat urbain et la production agricole commercialisée<sup>1</sup>.

Au début de 1940, le chanoine Lionel Groulx écrivait ces lignes divinatoires : « Je songe à la place que tiendra cette date dans l'avenir infini. Place immense. Date fatidique s'il en fut. Nous aurons assisté au plus vaste cataclysme de l'histoire du monde. La vie de notre pays en aura été bouleversée<sup>2</sup>. »

C'est alors, en effet, que la participation canadienne au conflit mondial prit son immense essor; une évolution hardie s'opéra dans le domaine de la finance et de l'industrie, produisant cette conséquence désormais inévitable que nous avons cessé d'être un peuple agricole pour devenir un peuple industriel.

Aujourd'hui, tandis que moins de 18 % de la population du Québec tire sa subsistance de l'agriculture, le nombre de ses ouvriers atteint le demi-million et l'on se plaît à prédire que la vallée du Saint-Laurent est appelée à devenir le plus grand centre manufacturier du monde.

Cet article a pour but d'exposer le comportement de notre économie familiale au milieu de cette transformation spectaculaire; il comprend deux parties : l'une sur le milieu économique en général et l'autre sur l'économie de la famille elle-même.

### I. — LE MILIEU ÉCONOMIQUE.

Depuis 1940, le milieu économique canadien a été soumis à l'action de trois facteurs principaux : l'influence politique, les forces économiques et la pensée sociale.

<sup>1</sup> Voir Germain LESAGE, o.m.i., *Notre économie familiale avant 1840*, dans *Revue de l'Université d'Ottawa*, 23 (1953), p. 63-83; Id., *Notre économie familiale de 1840 à 1940*, *ibid.*, p. 416-440.

<sup>2</sup> L. GROULX, chan., *L'an 1940*, dans *L'Action nationale*, 16 (1940), p. 5.

## A. L'INFLUENCE POLITIQUE.

Au début de la guerre, les observateurs avisés se demandaient laquelle des deux puissances, Angleterre ou États-Unis, dominerait notre pays à la fin des hostilités. Notre inépuisable réservoir de matières premières et notre immense capacité de production étaient absolument indispensables à la victoire commune; d'autre part, leur utilisation maxima constituait une tâche si incommensurable, elle exigeait tant de capital, tant de technique, tant d'initiative, tant de prudence et tant de diplomatie qu'il semblait impossible au Canada d'en prendre seul la direction efficace.

1. *L'économie dirigée.*

Pour faire face aux problèmes de l'heure, les autorités gouvernementales ont appelé aux postes stratégiques nos meilleurs spécialistes : universitaires, industriels et économistes; sous l'impulsion conjointe de la politique et de la technique, la transformation fiscale, économique et industrielle fut telle que le Canada a pu sortir de la guerre maître incontestable de ses propres destinées. Mais le pays n'était plus le même. Comme on l'a écrit fort justement :

Nous sommes loin, aujourd'hui, du système de l'entreprise privée tel que l'on connu nos pères. Nous nous sommes éloignés graduellement mais sûrement du libéralisme économique pur. Les lois économiques laissées à elles seules ne nous ont pas apporté le bonheur complet. Pourquoi ? Parce que nous avons voulu bénéficier de tous les privilèges et bénéfices de ce système sans en accepter toutes les responsabilités.

La guerre est venue avec ses exigences et le gouvernement s'est chargé de nous imposer les devoirs que nous voulions ignorer. L'entreprise privée a été contrôlée jusqu'à un certain point par les gouvernements. Ottawa s'est ingéré dans les affaires du contribuable comme il ne l'avait jamais fait auparavant. Et, lorsque le pouvoir politique régit l'économie, c'est le socialisme. Heureusement, nous n'en sommes pas rendus là. Mais allons-nous retourner au système de l'entreprise privée libre ? Nous ne le croyons pas. Ce système est mort. Un autre vient de naître. Il est encore hésitant; ses ennemis, le communisme et le socialisme, l'effarouchent un peu, mais si nous nous en donnons la peine, il vivra.

Oui, l'entreprise privée auto-régulatrice, c'est-à-dire se régularisant elle-même grâce à la coopération du gouvernement, de la main-d'œuvre, du patron et du corporatisme social, vaincra les difficultés qui nous confrontent aujourd'hui. Si tous les groupements qui donnent la vie à la société comprennent bien leurs droits et leurs devoirs, nous verrons disparaître tous

les désavantages du système de l'entreprise privée telle que nous l'avons connue jusqu'à présent<sup>3</sup>.

Nul doute que le libéralisme économique à l'état pur est définitivement disparu chez nous parce qu'il est incapable d'assurer la sécurité des masses. Sera-t-il remplacé définitivement par une espèce de corporatisme social semblable à celui dont rêve Robert Morin ? Ce ne semble guère possible. Il est improbable, en effet, que la mentalité canadienne puisse accepter un système politique autre que le régime parlementaire actuel; mais l'on peut vraisemblablement espérer, dans les cadres juridiques traditionnels, certains progrès souhaitables.

Durant la guerre, et même à l'heure présente, quoiqu'à un degré moindre, c'est un certain dirigisme qui a prévalu dans notre économie nationale; l'État, tout en se gardant du socialisme ou du paternalisme, a de plus en plus orienté selon sa volonté les activités économiques de la nation. L'influence de l'autorité fédérale s'exerce, à l'heure présente, surtout par la persuasion, la conciliation et les conseils, mais elle s'exprime aussi par des décrets contre les cartels pour la fixation des prix, par des mesures fiscales telles que les budgets cycliques et la réglementation des banques à chartes, par l'activité financière de la Banque du Canada, par les entreprises d'État comme Polymer à Sarnia, l'énergie atomique à Chalk-River, Trans-Canada et l'Office national du Film à Montréal, par les contrats militaires donnés aux avionneries ou aux chantiers navals, etc.

Il semble que le recours à l'autorité civile devienne de plus en plus inévitable en certaines matières qui relèvent du bien commun général et qui ne peuvent plus être laissées au hasard du laisser-faire ou au libre jeu de l'offre et de la demande.

## 2. *Les mesures sociales.*

L'influence économique du gouvernement s'exerce efficacement par certaines mesures sociales destinées à assurer la sécurité financière de la population.

Pour le bénéfice des classes moins favorisées, le gouvernement du Québec ajoute le service de l'habitation familiale (1948) aux mesures préexistantes sur l'assistance publique aux indigents, aux mères néces-

<sup>3</sup> R. MORIN, *L'économie endosse une nouvelle chemise !* dans *L'Action catholique*, 13 septembre 1947, p. 10.

siteuses et aux vieillards sans ressources. Le gouvernement fédéral surtout institue des allocations familiales (1944) et des pensions de vieillesse universelles (1952); il élargit encore la portée de la loi nationale de prêts pour les logements (1954).

Les travailleurs urbains jouissent spécialement de la protection assurée par la loi provinciale des accidents du travail et par le service fédéral de l'assurance-chômage (1940).

Pour les cultivateurs, le gouvernement fédéral constitue l'Office de Soutien des Prix agricoles (1944). « C'est à peine s'il est intervenu une demi-douzaine de fois pour empêcher les prix de certaines denrées de tomber trop bas. Mais on sent bien qu'il sera dans les prochaines années d'un puissant secours <sup>4</sup>. » Les producteurs laitiers et les éleveurs profitent ainsi de l'assistance de l'État, qui fixe un prix minimum ou qui achète même les surplus invendus. De plus, les fermiers de l'Ouest ont reçu naguère un dédommagement pour la perte de leurs troupeaux décimés par une épizootie et ceux de l'Est profitent d'une subvention fédérale pour le transport des grains alimentaires. De son côté, le gouvernement provincial aide à l'électrification des campagnes, à la colonisation, à l'irrigation, et son Office du Crédit agricole assiste puissamment les jeunes cultivateurs.

L'influence de l'autorité civile se fait donc sentir désormais d'une façon constante et efficace; elle s'efforce de diriger l'ensemble de l'économie nationale de manière à éviter à la fois l'inflation et la dépression; elle concourt de la sorte à assurer la sécurité financière de la population tant urbaine que rurale.

## B. LES FACTEURS ÉCONOMIQUES.

Au cours des années que nous étudions, les facteurs proprement économiques relatifs au budget familial ont été extrêmement actifs. Dans ce domaine, l'après-guerre n'est pas moins remarquable que le temps même du conflit et cela tant au point de vue industriel qu'agricole.

### 1. *L'industrie.*

Depuis 1940, l'effort militaire d'abord, puis l'expansion ultérieure du commerce ont fait progresser notre industrie à pas de géants.

<sup>4</sup> G. FILION, *La sécurité sociale en agriculture*, dans *Semaines sociales du Canada*, 29 (1952), Montréal, Institut social populaire [s.d.], p. 133.



Durant cette période, la production nationale a plus que doublé et le rendement par tête s'est accru de 60 %.

Dans l'ensemble du pays, l'économie a été activée surtout par les gigantesques travaux de harnachement de pouvoirs hydrauliques dans toutes les provinces, par les découvertes d'huile dans l'Ouest et par celles de fer dans le Québec et l'Ontario; par la construction d'usines chimiques comme celles d'Edmonton, de Sarnia et de Verchères; par l'expansion de l'industrie de l'aluminium à Arvida et à Kitimat; par la création des avionneries géantes d'Avro à Toronto et de Canadair à Montréal.

Le point vulnérable de notre économie réside actuellement dans la concurrence que nos produits subissent sur les marchés, national et international, de la part des pays où le coût de production est moins élevé, soit en raison de la confection massive comme aux États-Unis, soit en raison des salaires inférieurs comme en Europe ou au Japon.

Mais il reste que l'industrie canadienne, grâce à l'accroissement de la population et de la consommation, grâce à la diversification de ses produits, au perfectionnement des techniques, à l'abondance des matières premières, au bas prix de l'énergie hydro-électrique, se trouve aujourd'hui dans une situation de beaucoup supérieure à celle d'avant-guerre, rendant ainsi le Canada plus indépendant des importations étrangères.

Le développement industriel du Québec est peut-être le plus sensationnel de tout le pays. Depuis la guerre, plus de 40 % des nouvelles industries se sont établies dans la vieille province. La région métropolitaine montréalaise demeure en tête des centres manufacturiers.

Il y a probablement à Montréal de 3.000 à 4.000 établissements industriels qui vont des grandes industries textiles, des raffineries d'huile et des chantiers maritimes aux moyennes et petites manufactures de souliers, industries du vêtement et ateliers du bois. Il semble que peu de régions au monde égalent Montréal pour le nombre et la diversité de ses industries<sup>5</sup>.

L'expansion récente ne se manifeste cependant pas seulement dans les grandes cités, mais aussi dans des villes comme le Cap-de-la-Madeleine ou Granby et dans les coins même les plus reculés; l'on voit surgir les

<sup>5</sup> G. ROCHER, *Industrialisation et culture urbaine*, dans *Contributions à l'Etude des Sciences de l'Homme*, Montréal, 1952, p. 168.

mines de cuivre de Gaspé et de Chibougamau, celles de fer du Nouveau-Québec et celles de titanium du lac Allard.

En 1952, la valeur de la production totale dans la province se répartissait comme suit : manufactures, 61,85 % ; agriculture, 9,52 % ; forêts, 6,19 % ; mines, 5,74 %. La valeur brute des produits manufacturés était d'environ cinq milliards contre un peu plus d'un milliard en 1939 ; durant la même période, le nombre de manufactures passait de 8.000 à environ 12.500, et celui des ouvriers, de 240.000 à 450.000.

Les progrès de l'industrie québécoise ont donc été véritablement gigantesques ; ils marquent l'orientation définitive de la structure économique de notre peuple vers le salariat urbain.

## 2. *L'agriculture.*

L'agriculture a évolué, elle aussi, d'une manière non moins remarquable. La guerre a, en effet, occasionné une plus grande versatilité dans notre production agricole selon les exigences variables des marchés.

La nécessité de fournir à l'Angleterre, privée de ses fournisseurs européens, les denrées nécessaires à sa population, a incité les cultivateurs canadiens à produire une quantité et une qualité de produits correspondant exactement à des spécifications déterminées ; des primes gouvernementales l'encouragent encore dans ce sens. Après la guerre, la compétition internationale a réduit les exportations, mais l'accroissement de la consommation nationale assure encore à nos fermiers des débouchés convenables.

L'on comprend, par suite, la révolution qui a transformé notre agriculture traditionnelle. Tandis que nos agriculteurs d'autrefois possédaient une indépendance comparable à celle de Robinson Crusôé sur son île, ceux d'aujourd'hui sont plutôt dans la situation de l'industriel dont les revenus dépendent de la puissance des machines, du rendement des employés et de la satisfaction des clients.

Pour pouvoir rester profitable, notre exploitation agricole s'est donc orientée vers une production massive ou diversifiée en vue d'un marché changeant ; d'où une double conséquence : la versatilité et la mécanisation.

Le fermier a appris à se tenir constamment au courant des mouvements économiques nationaux et internationaux et à s'organiser de

façon à pouvoir passer rapidement de l'élevage d'une espèce à celui d'une autre, de l'industrie laitière à l'aviculture, de la culture de la betterave à sucre à celle du lin, etc.

L'électrification rurale s'est poursuivie rapidement, si bien qu'à l'heure actuelle environ 75 % des fermes du Québec sont desservies par l'électricité, tandis que 11 % seulement l'étaient en 1944. Cette modernisation a facilité une plus grande mécanisation rendue nécessaire par la rareté et le coût élevé de la main-d'œuvre. Depuis 1945, nos cultivateurs dépensent annuellement une moyenne de vingt millions de dollars pour le renouvellement de leur machinerie.

Mieux équipés, ils deviennent capables d'exploiter une plus grande étendue de terrain; il leur faut d'ailleurs utiliser à plein les instruments acquis à grands frais. Aussi, voit-on le nombre des fermes de la province diminuer, tandis que leur superficie augmente : elles se chiffrent à environ 135.000 après avoir atteint naguère un sommet de 170.000; en même temps, en plus du défrichement exécuté par les colons, les travaux d'irrigation subventionnés par le gouvernement provincial, ajoutent plus de cent mille acres de terre arable à nos anciennes exploitations.

Il semble que l'agriculture québécoise ait aujourd'hui atteint un niveau de production sainement proportionné à la capacité d'absorption des marchés; il semble conséquemment impossible « que le Québec agricole puisse actuellement doubler le nombre de ses exploitations et le volume de ses productions, sans qu'il perde rien de son niveau de vie<sup>6</sup> ». La population rurale et l'étendue cultivée de la province ne pourront donc augmenter notablement que lorsque la consommation urbaine exigera une plus grande production maraîchère, animale ou laitière.

Depuis quinze ans donc, grâce surtout à l'adaptation et à la mécanisation croissantes, l'agriculture a fait chez nous d'immenses progrès de telle sorte que la situation économique des fermiers habiles est aujourd'hui réellement satisfaisante.

<sup>6</sup> R. LESPÉRANCE, *Les excédents de population et l'agriculture dans la province de Québec*, dans *Agriculture*, 6 (1948-1949), p. 394.

## C. LA PENSÉE SOCIALE.

L'amélioration de notre sort financier, surtout en ce qui regarde la famille ouvrière, a été favorisée, en ces dernières années, par une évolution marquée dans la pensée sociale tant des travailleurs que des autres classes de la société.

Avant la guerre, les unions ouvrières et les réformateurs sociaux devaient encore s'appliquer à faire reconnaître les droits élémentaires du travail par les puissances politiques, patronales et journalistiques, encore imbuës de notre antique mentalité de propriétaires terriens. Ce vieil esprit se fait aujourd'hui de plus en plus rare.

Le changement de l'opinion publique est dû, pour une bonne part, au grand effort de relèvement opéré au sein de la classe ouvrière elle-même. Ce progrès social s'y manifeste tout d'abord par un plus grand souci individuel de compétence, puis par une meilleure organisation syndicale.

Notre ouvrier canadien-français ne manque ni d'intelligence ni d'habileté. « Des observateurs étrangers, comme ce fut le cas à Sorel, par exemple, au début de la guerre, l'on souvent jugé plus doué que la majorité des ouvriers du monde <sup>7</sup>. » Sa faiblesse était surtout de n'être pas spécialisé. Mais la situation s'est améliorée en ces derniers temps.

L'expérience de la guerre, accompagnée de la prospérité économique, a fourni à la jeunesse, en particulier, des occasions accrues de s'instruire, de voyager, de rencontrer; des dizaines de milliers sont sortis de la province avec les forces armées, la population des collèges classiques, des écoles supérieures et des universités s'est remarquablement accrue, les facilités de formation technique ou spécialisée se sont décuplées <sup>8</sup>.

Il n'y a pas de doute que le monde ouvrier apprécie mieux aujourd'hui la formation technique et est plus à même d'en profiter.

A ce progrès individuel s'ajoute une organisation professionnelle plus florissante. La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a pris de l'ampleur, de l'expérience et de l'influence.

<sup>7</sup> J. MÉLANÇON, *L'industrie canadienne-française et ses besoins de capitaux*, dans *L'Actualité économique*, 24 (1948), p. 670.

<sup>8</sup> C. RYAN, *Les classes moyennes au Canada français*, dans *L'Action nationale*, 35 (1950), p. 268.

L'objectif visé maintenant n'est plus la reconnaissance de la simple dignité humaine des travailleurs, mais celle de son droit à un bien-être stable. C'est la sécurité sociale qui est à l'ordre du jour.

Économistes et sociologues, politiciens et hommes d'État, patrons et ouvriers, théologiens et hommes d'œuvres, journalistes et conférenciers, tout le monde en parle ou du moins tout le monde en a entendu parler<sup>9</sup>.

L'opinion publique est de plus en plus éveillée à ce problème de la sécurité ouvrière. Les universités de Montréal et de Québec ont fondé des chaires de relations industrielles; les Semaines sociales du Canada ont traité, dans leurs assises solennelles, de la restauration (1944) et de la sécurité (1952) sociales; le département des relations industrielles de l'Université Laval a tenu, depuis 1946, huit congrès annuels portant sur les problèmes sociologiques de l'industrie, celui de 1951 étudiant d'une manière approfondie la sécurité de la famille ouvrière; la même école publie, depuis 1945, un bulletin, puis une revue des relations industrielles. En 1952, se tenait également à l'Université Laval un symposium extrêmement significatif sur les répercussions sociales de l'industrialisation dans la province de Québec<sup>10</sup>.

L'épiscopat est resté à la tête du mouvement doctrinal pour diriger la pensée des catholiques. Après avoir traité, en 1941, de la restauration de l'ordre social<sup>11</sup>, il promulguait, en 1950, une lettre progressive sur le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église<sup>12</sup>.

Il n'y a pas de doute que le mouvement de réhabilitation de notre classe ouvrière jouit de la sympathie à peu près universelle du public éclairé. Ce développement du sens social des nôtres, joint aux facteurs économiques et à l'influence politique, a contribué beaucoup au progrès accompli depuis 1940 sur le plan temporel.

<sup>9</sup> R. ARÈS, s.j., *Qu'est-ce que la sécurité sociale*, dans *Semaines sociales du Canada*, 29 (1952), p. 65.

<sup>10</sup> *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses universitaires Laval, 1953, 260 p.

<sup>11</sup> *La restauration de l'ordre social*, *Lettre pastorale collective de l'Épiscopat de la province de Québec*, à l'occasion de l'anniversaire des encycliques « *Rerum novarum* » et « *Quadragesimo anno* », le 15 mai 1941, Québec, Les éditions de l'Action catholique, 1941, 36 p.

<sup>12</sup> *Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*, 14 février 1950, *Lettre pastorale collective des Archevêques et Evêques de la province de Québec*, Québec, L'Action sociale catholique, [s.d.], 86 p.

## II. — L'ÉCONOMIE DE LA FAMILLE.

Cette amélioration de l'économie nationale a nécessairement entraîné une évolution considérable sur le plan familial lui-même. Pour en saisir la condition actuelle, nous considérons ici notre famille d'abord dans son ensemble, puis dans sa situation particulière à la ville et à la campagne.

### A. NOTRE FAMILLE EN GÉNÉRAL.

En ces dernières années, l'orientation générale de notre vie familiale a été marquée par une augmentation considérable du nombre des foyers, par une diminution de celui des enfants et par un accroissement notable du bien-être matériel.

Durant la décennie 1941-1951, le nombre de familles au Canada a passé de 2.525.299 à 3.207.587; dans la province de Québec, il a monté de 648.000 à environ 856.000. La famille canadienne moyenne a diminué de 3,9 membres à 3,7 seulement; celle du Québec, de 4,5 à 4,2, se laissant désormais dépasser par Terre-Neuve où la moyenne est de 4,4 membres. Il reste que les plus grandes familles du Canada se trouvent encore dans la région du lac Saint-Jean.

L'interprétation de ces chiffres doit tenir compte du fait que, depuis la fin de la crise, le nombre de nouveaux mariages a atteint un sommet sans précédent coïncidant avec un accroissement remarquable dans le taux de la natalité. La diminution du nombre des enfants, dans les anciens comme dans les nouveaux ménages, provient donc, du moins en partie, du fait que nous avons actuellement, chez nous, un nombre proportionnellement plus grand de couples récemment mariés.

Le bien-être matériel s'accroît considérablement chez les nôtres. D'après une enquête faite parmi un large groupe représentant les salariés de tout le pays, la famille moyenne possède un revenu annuel d'environ \$ 2.500,00. A eux seuls, les Canadiens français du Québec dépensent trois milliards par année. Le régime alimentaire familial est presque 50 % supérieur, en quantité ou en qualité, à celui d'avant-guerre. Le confort augmente dans les habitations. Un tableau récent nous indique le pourcentage des logis pourvus des commodités suivantes :

	QUÉBEC	CANADA
Électricité .....	75 %	86 %
Eau chaude et froide .....	52 %	53 %

Réfrigérateurs .....	73 %	66 %
Machines à laver .....	75 %	70 %
Automobiles .....	27 %	42 %
Téléphones .....	59 %	60 %
Radios .....	93 %	92 %

Du point de vue économique, la famille canadienne-française se distingue de moins en moins de la famille canadienne anglaise ou américaine. Les femmes et jeunes filles travaillent de plus en plus hors du foyer<sup>13</sup>; l'on remarque une uniformisation croissante des habitudes et du style de vie, en ce qui concerne les maisons, le vêtement, les amusements, l'éducation; la distinction des classes sociales diminue<sup>14</sup>; il existe de moins en moins de différence dans la condition économique des familles de la campagne et de la ville. Les observations faites il y a à peine une dizaine d'années sur le caractère patriarcal de nos exploitations agricoles<sup>15</sup> ne valent déjà plus.

#### B. NOTRE FAMILLE URBAINE.

Si l'on considère la situation d'ensemble de la famille urbaine du Québec, l'on peut dire qu'en dépit de certaines faiblesses locales ou sporadiques, elle a immensément progressé depuis le début de la guerre. Le revenu personnel réel s'est accru de 55 % entre 1939 et 1950; durant la même période, le salaire hebdomadaire moyen payé par les manufactures de la province est passé de \$ 18,00 à \$ 40,00. L'échelle des gages du Québec se met de plus en plus au niveau national.

Il reste que l'Ontario nous dépasse encore à certains points de vue. Une étude récente des quarante principales industries canadiennes montre que le Québec n'en possède que cinq où le salaire est supérieur à celui de l'Ontario : les brasseries, les produits du coke et du gaz, les appareils et fournitures électriques, les meuneries et les tabacs; toutes industries qui emploient relativement peu d'ouvriers.

La situation est plus consolante par rapport au reste du pays. Sur les quarante industries étudiées, il s'en trouve onze dans lesquelles le salaire moyen du Québec est supérieur à celui de l'ensemble du Canada.

<sup>13</sup> Voir Monique LORTIE, *Les relations biculturelles au Canada*, dans *Contributions à l'Étude des Sciences de l'Homme*, p. 43.

<sup>14</sup> Voir J.-C. FALARDEAU, *Réflexions sur nos classes sociales*, dans *Nouvelle Revue canadienne*, 1 (1951), p. 1-9.

<sup>15</sup> Voir E.-C. HUGHES, *Programme de recherches sociales pour le Québec*, *Cahiers de l'École des sciences sociales*, Québec, 1943, p. 26.

Par ailleurs, les manufactures qu'on peut appeler québécoises, comme les textiles, la confection, la cordonnerie, paient un salaire moyen inférieur à celui des autres industries canadiennes<sup>16</sup> à cause surtout de la main-d'œuvre féminine qu'elles emploient et de la forte concurrence internationale qu'elles ont à subir.

Si l'on tient compte du fait que la famille canadienne-française renferme généralement plus de travailleurs rémunérés que celle des autres races et qu'il s'y trouve plus d'enfants dont les dépenses sont moindres que celles des adultes, l'on peut conclure qu'en dépit d'un salaire individuel moyen peut-être légèrement inférieur, les nôtres jouissent d'un niveau de vie qui n'est pas moindre que celui du reste du Canada.

Il se trouve néanmoins certains points sombres. Une enquête conduite auprès de 480 jeunes prolétaires découvre qu'en 1948 leur salaire hebdomadaire moyen était de \$ 26,23. Parmi eux, 36 % n'avaient aucun métier; 68 % avaient commencé à travailler à seize ans ou même plus tôt; 50 % dépensaient un cinquième ou plus de leur salaire en amusements; seulement 34 % possédaient \$ 100,00 ou plus d'épargnes<sup>17</sup>.

En 1953, l'on décrit comme suit les jeunes gens du milieu urbain le moins florissant : parmi eux, 50 % quittent l'école avant la 9<sup>e</sup> année; 45 % n'ont pas de métier parce que la pauvreté en rend l'acquisition impossible; ils ont des revenus insuffisants, mais 40 % d'entre eux gaspillent de dix à quinze dollars par semaine en petites dépenses; ils vivent dans des conditions familiales déplorables : leurs parents sont locataires, leur habitation est trop petite, pas assez hygiénique, elle favorise la promiscuité et rend l'éducation difficile; la plupart ne paient qu'une maigre pension domestique. Bref, le jeune travailleur tel qu'on le dépeint est gaspilleur, léger, sans intérêt ni pour son travail, ni pour l'organisation syndicale. Il ne songe qu'au plaisir, aux loisirs commercialisés, aux sports, aux grills, cafés<sup>18</sup>, etc.

<sup>16</sup> Voir A. GAGNON, *Etudes des occupations de la population canadienne-française de la province de Québec*, dans *Contributions à l'Etude des Sciences de l'Homme*, p. 146-147.

<sup>17</sup> Voir *Si jeunesse pouvait*, dans *Le Front ouvrier*, 15 mai 1948, p. 10-11.

<sup>18</sup> Voir *Le milieu ouvrier et ses caractéristiques propres*, dans *L'Action catholique ouvrière*, avril 1953, p. 166-170, *passim*.



Nonobstant de tels fléchissements, soit inévitables parce qu'ils sont dus à la nature humaine, soit temporaires parce qu'ils sont causés par des marasmes passagers comme celui dont souffre actuellement l'industrie des textiles, il n'en est pas moins apparent que notre foyer urbain s'adapte de mieux en mieux à sa condition nouvelle. « Nous avons maintenant affaire, dans une proportion encore indéterminée, à une population qui est citadine de seconde génération. L'acculturation à la ville est pour elle chose faite <sup>19</sup>. »

La prospérité générale, l'immigration de manœuvres européens auxquels échoient les tâches les plus humbles, l'éducation plus poussée et plus spécialisée, l'apprentissage plus fréquent concourent puissamment à l'amélioration économique de nos classes laborieuses.

Le salaire des ouvriers demeure, dans beaucoup de cas, insuffisant à l'entretien d'une famille nombreuse; mais, par ailleurs, l'on reçoit de l'État une aide appréciable grâce aux allocations familiales et aux pensions de vieillesse.

La famille urbaine est spécialement protégée, en cas de cessation de travail, par l'assurance-chômage et l'assistance aux accidentés. Même au cours des grèves, les unions ouvrières assistent notablement leurs membres : l'on rapporte que les mineurs de Rouyn-Noranda ont reçu récemment de leur fraternité des secours s'élevant à \$ 700.000,00.

La sécurité parfaite de la famille ouvrière supposerait le plein emploi, les caisses de retraite, l'assurance-maladie, la propriété privée. Cet idéal n'est pas encore atteint chez nous; mais le progrès effectué depuis une quinzaine d'années est considérable et il semble que les misères causées par la grande dépression d'avant-guerre ne peuvent plus se reproduire, du moins au même degré.

### C. NOTRE FAMILLE RURALE.

Durant la dernière décade, l'économie de notre famille rurale a subi une transformation aussi radicale que celle de notre famille urbaine. Cette évolution profonde et rapide se caractérise par une exploitation commercialisée, par la prépondérance de l'élevage sur la culture et par l'accroissement des revenus.

<sup>19</sup> Monique LORTIE, *Les relations biculturelles au Canada, ibid.*, p. 47.

La vieille mentalité terrienne tournée vers la culture vivrière est pratiquement disparue. L'agriculture se commercialise de plus en plus, en ce sens que le fermier possède maintenant un budget élaboré où les ventes et les achats doivent s'équilibrer comme dans celui d'un industriel.

La nouvelle génération demande à avoir sa part légitime de la richesse. L'économie fermée a été définitivement abandonnée et tous, à divers degrés, pratiquent les échanges. Les banques, les caisses populaires, le prêt agricole de l'État, autant de canaux par où les capitaux ont afflué et reflué dans les campagnes. Ainsi, l'exploitant, dès qu'il y voit un profit, ne craint plus un déboursement pour améliorer les rendements de sa terre ou pour engager de la main-d'œuvre supplémentaire afin d'intensifier sa production<sup>20</sup>.

Depuis la guerre, environ trente mille cultivateurs ont profité de prêts gouvernementaux pour un montant de cent millions de dollars. Les coopératives agricoles ont fait pour cent vingt-sept millions de dollars d'affaires au cours de l'année terminée le 31 mars 1953. Depuis 1940, le revenu liquide des fermiers du Québec a presque quadruplé, tandis que ses dépenses ont triplé; leurs ventes d'animaux rapportent environ six fois plus qu'avant la guerre, celles des produits laitiers environ quatre fois plus et les autres denrées au moins trois fois plus; par ailleurs, les ruraux dépensent cinq fois plus pour les semences et les moulées alimentaires, quatre fois plus pour la machinerie et le double pour la main-d'œuvre et les taxes. Bref, l'établissement agricole se transforme en entreprise industrielle où l'on achète la matière première pour la transformer par la machinerie et la revendre avec profit.

L'on constate une orientation marquée vers l'élevage aux dépens de la culture; et la culture elle-même est ordonnée en grande partie au maintien des troupeaux. Ainsi, une étude approximative montre que dans chaque dollar de revenu, 40 % provient de l'élevage, 25 % des produits laitiers, 10 % des volailles et des œufs, 10 % de la forêt, 3 % des grandes récoltes, 3 % des fruits et légumes; le reste se divise entre les produits de l'érable, le tabac, les grains de semence, le lin, les animaux à fourrures, la laine et le miel<sup>21</sup>. La superficie utilisée par

<sup>20</sup> R. MONETTE, *Essai sur le mode de mise en valeur des exploitations agricoles québécoises*, dans *Agriculture*, 2 (1945), p. 243.

<sup>21</sup> Voir *Why Quebec Farms are fat*, dans *The Financial Post*, February 6, 1954, p. 47.

les fermiers se distribue comme suit : 33 % pour les pâturages, 32 % pour la culture du foin et 17 % pour celle de l'avoine, etc.

Cette évolution assure à nos cultivateurs un revenu plus considérable qu'auparavant. L'on estime qu'en 1953 la valeur totale de la production agricole du Québec s'est élevée à plus de 311 millions de dollars, soit une augmentation de 35 % sur le chiffre d'avant-guerre. De 1941 à 1951, le revenu liquide moyen des fermes québécoises serait passé de \$ 770,00 à \$ 1.890,00, ce qui est encore 10 % inférieur au rendement de la ferme canadienne en général. Ces diverses statistiques, sans avoir une certitude absolue, semblent illustrer assez justement la hausse du niveau de vie qu'un observateur même superficiel peut constater aujourd'hui dans nos campagnes.

Nonobstant cette amélioration financière, il semble qu'une certaine dissatisfaction règne encore chez les jeunes cultivateurs. D'après une enquête datant de quelques années, la jeunesse rurale est incertaine de son avenir; elle manque d'ordre au travail; elle se pense exploitée par ses parents et se plaint de manquer d'argent; la profession agricole est trop souvent méprisée au foyer; les loisirs ne sont pas organisés; les rangs sont affligés de vendeurs de boisson; les villages sont remplis de tavernes, de salles de danse et de restaurants où abondent les gobe-sous... Les jeunes rencontrent des difficultés pour s'orienter vers les métiers ruraux et s'initier parfaitement à leur profession<sup>22</sup>.

En dépit de ces faiblesses, il n'est pas douteux que la situation économique de la famille rurale est de plus en plus satisfaisante. Elle est favorisée par des lois fédérales et provinciales d'aide et de protection, par l'existence de débouchés convenables, par une amélioration des techniques et des orientations, par une meilleure instruction agricole.

La multiplication des écoles moyennes d'agriculture et des instituts familiaux est de nature à assurer une formation professionnelle insurpassable. La spécialisation et la variation des cultures, la mécanisation progressive, les méthodes d'élevage plus souples et plus efficaces, la modernisation des habitations et la généralisation des services publics

<sup>22</sup> Voir J.-M. GAUVREAU, *Etablissement de la jeunesse*, dans *Semaines sociales du Canada*, 23 (1946), Montréal, Ecole sociale populaire, 1946, p. 192.

tels que l'électricité, l'aqueduc, le téléphone, l'entretien hivernal des routes, etc., rendent la profession agricole profitable et attirante.

Les ressources accrues et les communications plus faciles apportent à la campagne pratiquement tous les avantages et les désavantages de la vie urbaine en fait d'éducation, d'amusements et de confort. L'intérieur de l'habitation rurale ne se distingue plus guère du foyer urbain, si ce n'est peut-être qu'on y trouve souvent un modèle plus dispendieux de réfrigérateur ou un appareil plus luxueux de télévision.

### CONCLUSION.

Notre économie familiale devient donc de plus en plus semblable à celle du reste du Canada et de plus en plus uniforme à la ville et à la campagne. Il est de moins en moins exact d'affirmer que « l'opposition entre la vie rustique et urbaine, entre la vie agricole et industrielle, est plus saisissante dans le Québec que nulle part ailleurs en Amérique du Nord <sup>23</sup> ».

Depuis 1940, l'ensemble de notre peuple jouit d'une plus grande sécurité sociale, dans ce sens que la famille possède maintenant « des garanties normales de pouvoir satisfaire ses besoins spécifiques à toutes les étapes de son cycle et dans toutes les éventualités de la vie <sup>24</sup> ».

Que résultera-t-il sur le plan social, national, culturel et moral de cet enrichissement matériel ? La prospérité servira-t-elle à accroître proportionnellement les valeurs spirituelles ou à engendrer un dédoublement impersonnel de la civilisation sensuelle occidentale qui déferle sur nous ?

L'histoire de notre race nous apprend que des éléments invisibles, impondérables, surnaturels, lui ont permis, en dépit d'inconcevables difficultés, de progresser sans cesse dans le domaine de la science, de la politique et de l'apostolat. L'on peut donc espérer que le sort continuera à nous favoriser et que le ciel daignera nous assister dans l'accomplissement intégral de notre mission providentielle sur cette terre d'Amérique.

Germain LESAGE, o.m.i.,

professeur à la Faculté de Droit canonique.

<sup>23</sup> E.-C. HUGHES, *Rencontre de deux Mondes. La crise d'industrialisation du Canada français*, Montréal, Parizeau, [1944], p. 20.

<sup>24</sup> M. TREMBLAY, *Position du problème et principes de solution*, dans *Sécurité de la Famille ouvrière*, Québec, Les Presses universitaires Laval, 1951, p. 13.

# *Profondeurs de Satan*

— I —

Depuis combien de temps le diable existe-t-il ? Impossible de le dire malgré la tentative d'imaginaires calculs<sup>1</sup>. Point n'est d'ailleurs besoin de prouver sa naissance pour savoir qu'il existe : à l'œuvre on connaît l'artisan, « vous reconnaîtrez l'arbre à ses fruits<sup>2</sup> ». La sainte Écriture nous le présente pour la première fois dans la Genèse, organisant la chute originelle : ce qu'il ne manque pas de faire avec astuce. Ensuite, il pousse Caïn au premier meurtre : Abel. L'Ancien Testament, plus tard, le nomme Mammon, Bélial, Asmodée, Moloch, Balaam; il nous montre Satan qui assiège Job, le prédestiné. Le Nouveau Testament le rapproche davantage de nous et, aussi, plus souvent. Son empire menacé par le rabbi Jésus, Satan est forcé de se défendre. Il le fait avec maladresse. Il ne comprend pas bien encore ce qui lui arrive. Affolé, il s'embrouille dans ses tactiques, il se démasque.

En considérant l'iconographie de tous les peuples, la statuaire asiatique et moyenâgeuse, le visage de Satan nous apparaît hideux, haineux et hostile au-delà de toute expression. Si la beauté d'une âme est capable de faire mourir, la laideur de Satan le pourrait aussi<sup>3</sup>. Imaginons un visage rectiligne, fuyant; ou bien une tête hydropique, chthonienne, une face massive, trognante, sans l'ombre d'un revêtement expressif qui se rapprocherait de quelque chose de passablement beau.

<sup>1</sup> Saint Cyprien, en l'an 258, comptait 6.000 années d'âge au diable. En ajoutant, pour être à date, 1.696 autres années, il existerait depuis 7.696 ans. Mais tout cela est fantaisiste. Saint Cyprien n'établit pas les fondements de ses calculs. Clément d'Alexandrie et saint Irénée, deux autres autorités en satanologie, restent muets sur la question. En effet, comment attribuer un âge à ce qui n'en a pas par nature : un esprit ? Être immatériel en dehors du temps et de l'espace, il sert mal la chronologie.

<sup>2</sup> Matth. 7, 20.

<sup>3</sup> La réaction élémentaire de toutes les personnes auxquelles il apparut sous une forme visible fut : « Laid ! » Cela se comprend. La beauté étant une harmonie de parties ou de rapports, Satan l'a complètement perdue en se dissociant pour toujours de l'Auteur de toute harmonie. Tout être qui s'éloigne de Dieu perd en chemin la part de beauté qui lui était attachée.

Des yeux de pierre, en saillie démesurée, animent prodigieusement ce faciès fouetté par la haine (« le grand Haineux ») et la jalousie (« le Singe de Dieu »). L'éclair de la ruse et du mensonge y brille avec éclat : c'est le seul qu'il peut irradier. Gueule béante, ornée de multiples petits crocs affilés où l'air qui passe rend le son aigu des douleurs foudroyantes. Un tronc écourté, simiesque, aux cuisses épaissement velues. Les griffes de ses pieds fourchus sont en bec d'aigle. Il a quatre pattes, mais se tient sur deux. Il grogne, il glapit, il brame, hurle, bêle. Il vomit ou il pestifère. Il adore se vautrer dans l'ordure. Il rage, il ricane, il mugit, il écume, il siffle, il crie. Il court ou vole à folle allure, bute, furieux, contre tout obstacle, vocifère en sautant, repart pour « courir çà et là sur la terre et s'y promener <sup>4</sup> ». Visible ou invisible, il miaule, il beugle, gémit, implore, le jour ou la nuit, en hiver ou en été. Il cogne, fait du bruit, manie la douceur ou use de menace en couard qui n'est pas sûr de lui. Il chicote. S'il parle, tout de suite il ment. Son verbe à lui, c'est le mensonge fait vie. « Il est menteur dès le commencement <sup>5</sup>. » S'il discute, il peut tuer de colère son interlocuteur <sup>6</sup>. Il est partout pour « chercher qui dévorer <sup>7</sup> » sur la terre. Il se transporte dans l'abîme des mers, dans les airs, au sommet des pics les plus inaccessibles aussi promptement que dans les entrailles des cavernes, les antres des rochers solitaires; dans les fêtes foraines, les foires populaires; dans la plaine désertique comme sur les boulevards les plus fréquentés. Fantastique, « il a été créé pour ne rien craindre <sup>8</sup> ». Pour tenter, il ne regarde ni à son déplacement ni à sa patience. Il peut aussi bien perdre par l'esprit que par la chair. Il séduit par la foule et par l'individu. Source de tout péché, instigateur de tout crime, père de tout orgueil, auteur de toute haine <sup>9</sup>. Il circonviert les âmes du mieux qu'il peut, et il peut

<sup>4</sup> Job 1, 7.

<sup>5</sup> « Il ne s'est pas tenu dans la vérité; c'est pourquoi elle n'est plus en lui » (Jean 8, 44).

<sup>6</sup> « Le démon, quand il dispute, met dans de tels embarras qu'il peut causer la mort. C'est ce que j'ai souvent éprouvé moi-même » (LUTHER).

<sup>7</sup> 1 Pierre 5, 8.

<sup>8</sup> Job 41, 25. C'est-à-dire qu'il ne recule devant aucun péché, car « les démons croient et tremblent » (Jacq. 2, 19).

<sup>9</sup> Satan n'est pas l'inspirateur *immédiat* de toute tentation. Celle-ci peut venir de penchants naturels, mais déréglés ou exagérés par de mauvaises habitudes de vie, d'hygiène, de milieu. Une tentation peut avoir une cause naturelle *utilisée* par le diable. C'est sa manière habituelle de procéder.

beaucoup; il tourmente celles qui lui échappent, les afflige et les tracasse; il harcèle les autres qui lui tiennent tête. Le jour lui rend ses bottes de sept lieues pour aller souiller les cœurs; la nuit, il s'invite dans les tripots, les bouges, les antres de blasphème, tous les mauvais lieux de la luxure courtoise. Il tente l'ascète, attise le convoiteur, fait précipiter un peu plus la courtisane<sup>10</sup>, asticote l'intellectuel. Il présente la luxure aux yeux des continents, il s'attache à l'éphèbe et guette chez les vierges le moment propice à la relâche. La grâce mourante dans une âme pure lui vaut un régal particulier<sup>11</sup>, mais ne lui suffit pas : l'emprise resserrante de son esprit impur réclame toujours plus d'esclaves et, de préférence, des esclaves toujours plus choisis. Il attire les naïfs, capte, tel un myrmécobie, les imprudents et les présomptueux à ses pièges. Il persuade de préférer le plaisir du moment au bonheur de l'éternité. Il prête sa connivence à qui la lui réclame. Il assiste le magicien. Il interprète les rêves. Il souffle les schismes, dresse les hérésies. Il veut polluer toute sainteté et déformer tout bien. Il politicaille à outrance, fomenté les révolutions et les guerres; il médite les massacres nucléaires; il trame les crimes innommables, endosse avec joie toutes les injustices. Il sème les ruines et invente la mort<sup>12</sup>. Il divise, il oppose, il sépare; il dissipe, il entrave, il complique. Il institue les coteries et fanatise les clans, les sectes, les partis. Il peut emprunter tous les déguisements connus et inconnus, mais il affectionne le travesti des créatures qui rampent. Il se fait spectre avec les forts; il est beau ou laid, jeune ou vieux, doux ou violent avec les faibles. Bref, il manie le contraste avec un art consommé pour mieux dérouter. Il devient chimère, monstre, dragon, à volonté, selon les besoins de la cause et du moment. « Il se fait tout à tous », lui aussi, comme l'Apôtre. Simple parodie qui, en réalité, démontre que Satan ne se fait jamais que menteur pour traiter avec chacun. Toujours il fait briller les apparences. Il est le divers, le multiple, comme Dieu est l'Unique et l'Unité.

<sup>10</sup> « Qui es-tu ? » demande un jour saint Antoine ermite à Satan qui le tourmentait. Celui-ci répondit : « Je suis l'esprit de fornication. »

<sup>11</sup> Cependant, c'est une joie factice, « *gaudium phantasticum* » (saint Thomas, Commentaire sur les Sentences, liv. IV, dist. 45, qu. 2, art. 2, ql. I, sol. 4).

<sup>12</sup> « Dieu n'a pas fait la mort. C'est par l'envie du diable qu'elle est entrée dans le monde » (Sagesse, 2, 24).

Le mal par Satan, en lui et avec lui, est devenu comme une personne vivante, à volonté tendue, qui voudrait bien se mesurer avec Dieu lui-même. Comment en est-il venu à tomber si bas, lui Lucifer, le plus beau d'entre les anges<sup>13</sup> ? Comment est-il devenu le menteur, le Malin, Belzébuth, le Prince des ténèbres et des anges déçus, le roi de l'enfer ? Pourquoi a-t-il été précipité si profondément, sa gloire anéantie, sa sagesse dissipée, sa bonté détournée ? Il a renié son Dieu, il a manqué sa fin et pourtant il réussit à se faire adorer par la troupe de ses mercenaires<sup>14</sup>.

Il y a le diable de l'Ancien Testament et le diable du Nouveau<sup>15</sup>. Celui-ci, dirait-on, est plus satanique que l'autre. Il a plus de raisons de haïr depuis la venue du Fils qui a bouleversé son despotique empire; mais c'est le même esprit pervers qui a changé sa manœuvre. Aussi s'en prend-il ostensiblement à ce Fils du Père et à ses œuvres avec une furieuse jalousie de la puissance du Christ qui s'étend jusqu'au secret des cœurs<sup>16</sup>. Après le Calvaire, le pouvoir de Satan décroît rapidement. Pour le reconquérir, il ne croit mieux faire, semble-t-il, que de singer, une fois de plus, Dieu, dans l'Incarnation de son Verbe, en se rapprochant aussi des hommes pour leur faire peur ou leur nuire d'une façon tangible. Capitale erreur de son jugement d'envieux, humiliation vaine et cuisante car, d'abord, il doit se rabaisser au niveau de l'homme, lui Lucifer qui causa sa propre perte par le refus de reconnaître le Fils se faisant homme; ensuite, leur étant devenu presque familier par ses emprunts à la créature matérielle, les humains finirent par mater le diable, de toutes manières tracassier, en utilisant

<sup>13</sup> « Tu étais l'empreinte du parfait modèle, plein de sagesse et de beauté. Tu fus parfait dans ta conduite du jour où tu fus créé, jusqu'à ce que l'iniquité se trouvât en toi. Tu as péché et je t'ai banni de la montagne de Dieu. Ton cœur était exalté à cause de ta beauté, tu as perdu ta sagesse par ta splendeur. J'ai extrait de toi un feu : c'est lui qui t'a dévoré. Tu es devenu un objet d'épouvante » (Ezéch. 28, 12.15-17.19).

<sup>14</sup> « Père et créateur de tout péché et de tout crime, Lucifer, viens à nous, nous t'implorons ! O Prince de la désolation infinie, qui t'assieds au chevet des suicidés, nous t'adorons ! O Roi des plaisirs cruels et des désirs faméliques, nous te vénérons ! Viens à nous ! Viens à nous ! » (incantation adressée à Satan par des spirites parisiens, citée par M<sup>sr</sup> MEURIN, *La Franc-maçonnerie, synagogue de Satan*).

<sup>15</sup> Au moyen âge, le diable jouit d'un vaste public et d'une naïve popularité, grandie par beaucoup d'imagination malade et entretenue par les reliquats du paganisme encore voisin; mais la foi vigoureuse se moque de lui et lui sculpte des images grotesques au pinacle des cathédrales.

<sup>16</sup> « Le Père ne juge personne; il a remis tout jugement au Fils » (Jean 5, 22).



contre lui les sacrements, les sacramentaux, les pratiques et les prescriptions de l'Église <sup>17</sup>.

— II —

Dieu est lumière incréée <sup>18</sup>, Satan est ténèbres. Toujours l'Écriture associe Dieu à la lumière, Satan aux ténèbres <sup>19</sup>. Dès le commencement, à l'origine de la création, le Créateur se manifeste par la lumière dans la puissance de ses œuvres : *Fiat lux* <sup>20</sup> ! Puis le partage s'opère : « Dieu sépara la lumière et les ténèbres <sup>21</sup>. » Mais Dieu « habite une lumière inaccessible <sup>22</sup> ». Sa face irradie un éclat aveuglant, insupportable aux yeux du corps. « L'homme ne peut me voir et vivre <sup>23</sup>. » Aussi Moïse doit-il se mettre dans le creux d'un rocher, se couvrir le visage et ne regarder que par derrière la divine Présence qui passera près de lui <sup>24</sup>. Celle-ci avait, auparavant, voilé sa manifestation en descendant sur le Sinaï au milieu de la nuée <sup>25</sup>.

« Ô Lumière toute bienheureuse ! » s'exclament les chœurs célestes et le contemplatif de la terre <sup>26</sup>. « Celui qui fait le bien vient à la lumière <sup>27</sup> », il arrive à la connaissance et à l'amour de Dieu, intarissable source de tout bien. Le disciple ressemble au maître : « Vous êtes la lumière du monde <sup>28</sup> », et il fait ses œuvres : « Le fruit de la lumière consiste en tout ce qui est bon, juste et vrai <sup>29</sup> » ; dans tout combat qu'il mène « il revêt les armes de la lumière en se dépouillant des œuvres de ténèbres <sup>30</sup> ». Dans l'espérance qui l'anime, le juste « rend grâce à Dieu le Père qui nous a rendus dignes d'avoir part à l'héritage des

<sup>17</sup> L'eau, l'huile, les cierges sont bénis pour éloigner les esprits mauvais.

<sup>18</sup> « Dieu est lumière et il n'y a point de ténèbres en lui » (Jean 1, 4.5.7.9). « Le Père des lumières... » (Jacq. 1, 17).

<sup>19</sup> « L'esprit de ténèbres » (Ephés. 6, 12). En effet, jamais un possédé, sommé de déclarer son nom, répondit : « Je suis lumière ! »

<sup>20</sup> Gen. 1, 3. La physique moderne elle-même découvre maintenant la féconde réalité de cette parole. Tout a peut-être commencé par la lumière ; tout finira peut-être aussi en lumière (voir DE BROGLIE, *passim* dans ses ouvrages).

<sup>21</sup> Gen. 1, 4.

<sup>22</sup> 1 Tim. 6, 16.

<sup>23</sup> Exode 33, 20.

<sup>24</sup> Exode 33, 22.

<sup>25</sup> Exode 20, 21.

<sup>26</sup> Séquence *Veni sancte Spiritus*.

<sup>27</sup> Jean 3, 21.

<sup>28</sup> Matth. 5, 14. « Vous êtes enfants de lumière et du jour, non pas des ténèbres et de la nuit » (1 Thess. 5, 5).

<sup>29</sup> Ephés. 4, 9.

<sup>30</sup> Rom. 13, 12.

saints dans la lumière <sup>31</sup> ». Suppliant le Dieu de miséricorde pour les morts, on implore qu'il daigne les délivrer des lacs du tentateur pour les conduire au séjour du repos : « Que la lumière sans déclin brille pour eux <sup>32</sup>. »

Par contre, l'Écriture n'est pas moins affirmative en associant les ténèbres à Satan. Le pécheur vit sous son joug <sup>33</sup>. Avant la venue du Christ, les peuples gisaient sous l'empire du diable, « ils étaient assis au milieu des ténèbres et des ombres de la mort <sup>34</sup> »; mais un jour s'éleva « la lumière pour les hommes droits <sup>35</sup> ». A la mort du Sauveur sur la Croix, « depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, les ténèbres se répandirent sur le monde entier. Le soleil avait perdu toute sa lumière <sup>36</sup>. » C'était le triomphe apparent de « la puissance des ténèbres <sup>37</sup> ».

L'être de Satan a cette faculté propre à l'esprit mauvais <sup>38</sup> de susciter l'indéfinissable malaise d'une présence invisible, mais sentie; puissante, mais cachée dans l'ombre, qui se manifeste sans se révéler. Cette impression obscure, ce trouble vague et subit provoque une crainte froide et agitée, beaucoup plus que ne le ferait une rencontre directe avec le Prince de l'erreur.

Sans cesse chercher à atteindre un but qui fuit toujours à mesure qu'on l'approche; savoir qu'il en sera ainsi sans fin, nécessairement, et le vouloir quand même, quel mystère de folie et d'orgueil ! Voilà celui de Satan, le mystère de son iniquité. La fin ultime, le terme de Satan était, comme tout être élevé à l'ordre surnaturel, Dieu, mais cette fin-là, Satan l'a rejetée <sup>39</sup>. Ce choix, effectué pourtant par toutes les propensions de son être, il l'a révoqué. Il l'a fait autre : travailler immortellement et vainement à devenir lui-même son propre dieu, son

<sup>31</sup> Coloss. 1, 12.

<sup>32</sup> Office des morts.

<sup>33</sup> « Le pécheur n'échappera pas aux ténèbres » (Job 15, 30).

<sup>34</sup> Ps. 107, 10.

<sup>35</sup> Ps. 112, 4; Isaïe 9, 5; Ephés. 5, 8.

<sup>36</sup> Matth. 27, 45; Marc 15, 33; Luc 23, 44. Les contemporains du phénomène, astronomes ou chroniqueurs (Phlégon), parlent unanimement, d'après des témoins oculaires, « d'une éclipse extraordinaire ».

<sup>37</sup> Luc 22, 53.

<sup>38</sup> « Satan, le Mauvais » (Matth. 13, 19).

<sup>39</sup> Satan et les démons, s'ils haïssent Dieu comme juge, ne peuvent s'empêcher de l'aimer *naturellement* (d'un appétit inné, non élicite) comme auteur de leur existence (en elle-même, non dans leur état de souffrance).

propre terme. Il en a fait sa raison d'être. Alors maintenant, depuis sa chute, il est plongé dans la nuit de sa volonté perpétuellement déviée de sa fin <sup>40</sup> qu'il exécute sous l'écrasante pression de son orgueil, sous le froid glacial de sa haine universelle <sup>41</sup>. Un bon mouvement du cœur : impossible pour lui; un désir assouvi : aucun; une pensée qui console : jamais ! Une espérance comblée : jamais ! Sans cesse il profère « des paroles qui appellent la mort <sup>42</sup> », des mots de blasphème et de désespoir : « Je maudis ! », « Je hais <sup>43</sup> ! », qui traduisent son intention pervertie, règle de son action <sup>44</sup>. Celle-ci, fantasque, imprévue et brusque, évolue dans ses formes pour les disloquer, se transforme pour fausser la vérité en lui donnant une réalité de cauchemar, une ascèse de désespoir et de suicide, un univers de malaise métaphysique où prédomine le goût du péché, donc du néant. Le cri de ralliement de Lucifer : « *Non serviam !* » devenu sa devise traditionnelle, rend bien sa propension intime de toujours-contraire, de perpétuel négateur. Son crime part de la plus grande omission <sup>45</sup> : il a refusé l'adoration due à son Dieu. Il a blasphémé contre l'Esprit. Son péché demeure éternel, son sort est irrémédiable <sup>46</sup>. C'est là que la faute prend son poids d'infini <sup>47</sup>. Le péché de Lucifer, posé par son intelligence supé-

<sup>40</sup> « *Aliquando aliquod bonum faciat, non tamen bene facit* » (Sum. theol., I<sup>a</sup>, qu. 64, art. 2, ad 5<sup>m</sup>).

<sup>41</sup> L'orgueil et la haine sont des forces ruineuses qui produisent des aberrations comme celle-ci : « Nous avons tué Dieu ! Comment avons-nous fait ? Comment avons-nous pu boire l'Océan ?... Ne tombons-nous pas à présent d'une chute ininterrompue ? Y a-t-il encore un haut et un bas ? N'errons-nous pas à travers l'infini néant ? Ne sentons-nous pas le souffle de l'immensité vide ? Ne fait-il pas plus froid ? La nuit ne se fait-elle pas toujours plus noire ? » (NIETZSCHE). Le prophète du « surhomme » perdit la raison à quarante-quatre ans et mourut douze ans plus tard sans l'avoir recouvrée. Il disait un jour : « S'il y avait un Dieu, comment supporterai-je de n'en être pas un ? Donc il n'y en a pas !... »

<sup>42</sup> Eccli. 23, 12.

<sup>43</sup> Sainte Thérèse dénomma Satan : « Celui qui n'aime pas. »

<sup>44</sup> « Si la lumière qui est en vous est ténèbres, combien profondes seront les ténèbres elles-mêmes ! » (Matth. 6, 23; Luc 11, 35).

<sup>45</sup> L'omission dérive de la racine de la tiédeur (voir Jacq. 4, 17; Matth. 7, 16). Cependant, Satan ne pécha pas par tiédeur, mais bien plutôt par emportement fougueux de sa fierté blessée. « Nous nous sommes révoltés contre l'Incarnation. A l'instant même nous nous sentîmes frappés de la malédiction de Dieu. Elle tomba sur tous les rebelles qui étaient en grand nombre; et aussitôt Michel, avec les autres anges soumis, bondirent pour soutenir le parti de Dieu et nous précipitèrent dans l'abîme » (révélation du démon Isacarion pendant un exorcisme citée par le P. SURIN, *Histoire des Possessions*). « Mais ils ne purent vaincre et leur place même ne se trouva plus dans le ciel » (Apoc. 12, 8).

<sup>46</sup> Matth. 12, 31; Marc 3, 29; Luc 12, 10.

<sup>47</sup> Tout péché a quelque chose d'infini par son attaque à Dieu, non en Lui-même, mais dans l'expression de sa volonté. Plus grave est la faute, plus grand est cet infini. Il « s'extensionne », mais ne saurait « augmenter ».

rieurement éclairée, consenti par sa volonté vigoureuse, se perpétue aussi en une conséquence irréparable. La profondeur de cette malice nous est incompréhensible autant que celle de la miséricorde divine pour les hommes, compte tenu, cependant, de l'être créé qu'est Lucifer<sup>48</sup>. Son malheur, maintenant, se mesure à la grandeur du Bien perdu : Dieu. Aussi veut-il à tout prix faire partager son désespoir : « Il faut anéantir l'espérance dans le cœur de l'homme<sup>49</sup>. » Il a réussi parfaitement avec Judas<sup>50</sup>. Dans son ambition aveugle, Satan consent à tenter le Christ<sup>51</sup>. Sa déconvenue le rabat sur des convoitises moins sublimes : il s'empare d'une misérable créature qui, à son heure, lui remettra le Fils à torturer<sup>52</sup>. Il attaque aussi le commun des mortels<sup>53</sup>. Il grommelle quand il en sort<sup>54</sup>.

— III —

L'ombre de l'Ennemi se profile sur l'histoire par les figures humaines qui y prennent place à la faveur de leurs activités malicieuses, néfastes, et par les suites évoluées de ces actions. Profond mystère du mal qui peut ravager une existence humaine ! Une constatation frappe la réunion et l'examen des signes donnés par tous ceux qui parurent se faire une mission de répandre quelque mal : les tyrans, les usurpateurs, les persécuteurs, les assoiffés de puissance et de gloire. Tous ces hommes qui voulurent « être rois » fournissent les marques analogues d'un même esprit qui agit par eux.

Deux éléments, l'un positif et bon, l'autre négatif et mauvais, travaillent de concert l'histoire. L'élément positif est représenté par la croissance douloureuse, l'addition pénible du progrès de l'homme; l'élément négatif est tout ce qui s'y oppose systématiquement, alimenté

<sup>48</sup> Ce sont les Pères qui appellent ainsi le démon en lui appliquant Isaïe 14, 3-23 et Ezéch. 28, 1-19.

<sup>49</sup> Alfred DE VIGNY, *Journal d'un poète*.

<sup>50</sup> « Dès que Judas eut mangé ce pain, Satan entra en lui » (Jean 13, 27). « Pourtant l'un de vous est un démon » (Jean 6, 70). « Il fut pris de remords et alla se pendre » (Matth. 27, 3, 5).

<sup>51</sup> Matth. 4, 1-11; Marc 1, 12, 13; Luc 4, 1-13.

<sup>52</sup> Jean 6, 70.

<sup>53</sup> Matth. 8, 29; Luc 11, 14; Marc 9, 25 et *passim* dans les Évangiles.

<sup>54</sup> « Que viens-tu réclamer de nous, Jésus, Fils du Dieu Très-Haut ? » (Matth. 8, 29); « Que veux-tu, Jésus de Nazareth ? Viens-tu nous perdre ? Je sais qui tu es : le Saint de Dieu ! » (Marc 1, 24). Aussi : Luc 4, 41. On le voit, Satan lui-même ne peut s'empêcher de reconnaître la divinité du Christ.

par les passions dérégées qui s'agitent dans le nid de vipères du cœur humain. Le péché contre l'Esprit trouve des réalisations dans l'histoire comme dans l'individu. Il faut conclure de ce dualisme, ni à une condamnation manichéenne de l'histoire, noir pessimisme, ni à un optimisme béat, mais à une espérance qu'un monde meilleur à venir, pas nécessairement terrestre, s'enfante à lui-même. On ne peut, en effet, abandonner tout l'empire du monde au pouvoir exclusif de Satan. Ce serait là « une conception satanocratique du monde » (MARITAIN) en même temps que verser dans le pessimisme absolu d'un Reinhold Niebuhr qui affirme « la corruption foncière de la nature qui imprime ses traces à travers toute l'histoire <sup>55</sup> ».

Saint Augustin <sup>56</sup> a peint de grandes et impressionnantes fresques des deux empires qui se partagent le monde et luttent sans trêve pour s'assurer de la domination unique et universelle : la Cité de Dieu et la Cité de Satan. La guerre qu'elles se livrent l'une à l'autre débute à la chute des anges rebelles et se poursuivra jusqu'à la fin du monde pour se terminer par la victoire de l'Agneau. Cela ne fait aucun doute. Vaincu par la Croix du Christ, le Dragon <sup>57</sup> garde encore, néanmoins,

<sup>55</sup> R. D. DAVIES, *Reinhold Niebuhr, Prophet of America*, Londres, Clarke, 1945. Quand les deux royaumes seront-ils séparés l'un de l'autre pour permettre le règne de la justice ? Quand la lutte prendra-t-elle fin ? Quels seront les derniers sursauts de la Bête infernale ? « Quant au jour et à l'heure, nul ne les connaît » (Matth. 24, 36; Marc 13, 32). « Scelle ce qu'ont dit les sept tonnerres, ne l'écris point » (Apoc. 10, 4). Les conditions exigibles pour l'avènement de la Parousie portent, non sur l'avancement de la science ou de la civilisation, mais sur la fructification de la grâce dans les âmes qui doivent former le nombre parfait des élus. C'est ce qui paralyse l'Antéchrist (2 Thess. 2, 46; Eph. 4, 13).

<sup>56</sup> *De civitate Dei*. Il ajoute ailleurs : « Deux cités, celle des pécheurs et celle des saints, parcourent l'histoire, depuis la création de l'homme jusqu'à la fin des siècles; elles sont maintenant mêlées quant aux corps, séparées quant aux volontés; au jour du jugement, elles seront aussi corporellement séparées. Tous les hommes qui se complaisent dans la volonté de puissance et l'esprit de domination, dans les grandes illusions des prestiges du monde, et tous les esprits qui aiment ces choses et cherchent leur gloire en se soumettant les hommes, sont unis dans une même cité. Et même quand ils luttent entre eux pour ces biens, ils sont entraînés dans les mêmes abîmes par un même poids de convoitise et sont rapprochés par la ressemblance des mœurs. Et, au contraire, tous ceux qui cherchent humblement la gloire de Dieu appartiennent à la même cité » (*De catechizandis rudibus*, 31). Dans la perspective historique, les deux cités de saint Augustin expliquent « l'augustinisme politique » qui tend à assimiler radicalement l'ordre terrestre ENTIER à l'ordre surnaturel (grâce et péché). Ce système doit être tenu pour instable et souvent inadaptable à l'établissement de relations opportunes entre le monde terrestre et la foi chrétienne.

<sup>57</sup> Apoc. 12. Saint Jean ne cesse de considérer le Dragon comme le capitaine des armées ennemies du Christ. L'Apocalypse n'envisage qu'au second plan la culpabilité de chacun pour attacher davantage sa vision aux péchés collectifs, aux blasphèmes des sociétés, aux conflits des Etats avec Dieu. Ce qui laisse supposer que Satan aura ambitionné un régime social, mondial, avant d'être terrassé.

une puissance qui ne tombera qu'au dernier jour. D'ici là, les entrelacements du divin et du diabolique se multiplieront, de par l'activité toute terrestre des hommes, se mêleront davantage au point de devenir parfois méconnaissables<sup>58</sup>. « Ils feront des choses extraordinaires jusqu'à séduire, s'il se pouvait, les élus mêmes<sup>59</sup>. » Il est très difficile, sans un éclaircissement particulier venu de Dieu, de toujours identifier avec sûreté la part qui revient à la cité de Dieu et à celle de Satan. Les deux empires sont en conflit permanent, fondamental et irréductible. Ténèbres et lumière luttent. Les ténèbres voudraient bien éteindre la lumière. Peut-être aussi faudrait-il d'abord établir le sens très exact de cet antithéisme. Celui-ci, d'ailleurs, est manié fréquemment dans l'Écriture : lumière-ténèbres, esprit-chair, vie-mort, amour-haine, bon-mauvais, bénédiction-malédiction, salut-perdition, bonheur-malheur<sup>60</sup>. L'histoire est, dans sa masse, lumière et ténèbres : lumière par ce qu'elle s'efforce loyalement de réaliser selon Dieu, ténèbres par tout ce qui s'y oppose. Toute civilisation est, elle aussi, chair par les prépondérances données aux humaines passions, et esprit par le règne des valeurs spirituelles, intellectuelles qu'elle consacre; amour selon que les hommes vivent comme des frères, dans la paix, et haine par le déchaînement des conflits d'intérêts sordides; vie par la marche ascensionnelle de la prospérité, l'apogée atteinte de la gloire, et mort par le déclin et la disparition définitive.

Les temps modernes voient se multiplier, s'amplifier et se propager les entreprises profanes, les initiatives orgueilleuses, les projets présomptueux et vains. Le « rien que la terre » ne cesse de conquérir, de toucher ce qui avait paru hors de son atteinte et, comme tout ce qui a le monde pour père est tenté par la concupiscence de croître pour dominer, les forces antichrétiennes, fortement organisées, agissantes et

<sup>58</sup> « Dans les derniers jours surgiront de durs moments. Les hommes seront égoïstes, cupides, fanfarons, orgueilleux, blasphémateurs, rebelles à leurs parents, ingrats, impies, sans cœur, sans loyauté, calomnieux, sans frein, sauvages, ennemis du bien, traîtres, emportés, amis de la volupté plus que de Dieu, avec les dehors de la piété, tout en ayant rejeté son pouvoir » (2 Tim. 3, 2-5). Voir aussi : 1 Tim. 4, 1-3; Matth. 10, 21; Marc 13, 7-10; Luc 21, 9, 16.

<sup>59</sup> Marc 13, 22; Matth. 24, 24.

<sup>60</sup> L'Écriture use de ce procédé pour faire reconnaître, dans toute la création, l'action bienfaisante de Dieu et celle, maléfique, du diable qui s'y oppose; ou encore, pour distinguer les valeurs *absolues* (surnaturelles) qui sont divines, des valeurs *relatives* (naturelles) qui sont humaines. Notons qu'au point de vue historique, une civilisation peut compter des valeurs essentielles naturelles (temporelles), que peuvent détenir aussi bien les pécheurs que les justes, et des valeurs intemporelles.

renouvelées, constituent une opposition tenace qui gère ce laïcisme toujours anxieux, dirait-on, de perfectionner des techniques dépersonnalisantes et de nous soumettre tous à un machinisme sans âme qui semble à tout instant vouloir nous sauter à la figure<sup>61</sup>. L'histoire humaine ressent, elle aussi, le mal de la faute, tout comme l'histoire sainte, celui du péché. Les puissances du mal sont à l'œuvre dans les deux : persécutions, schismes, séparations, révoltes, divisions, hérésies, haines et conflits; mais le modernisme historique oublie qu'il ne peut y avoir une histoire purement profane qui se déroulerait en marge du plan de Dieu. Cela ne peut s'admettre qu'en ignorant l'ordre de la grâce; or qui peut l'ignorer et conserver à la fois un sens intelligible à l'histoire? Tout le rôle du péché en l'histoire relève de la cité de Satan. Seule une ligne démarcative n'est pas visiblement tracée, comme le note saint Augustin. « Laissez croître ensemble le bon grain et l'ivraie jusqu'à la moisson<sup>62</sup>. »

Les turpitudes du siècle sont inimaginables dans leur fureur et leur amplitude, atterrantes dans leur malice, sans égale dans l'histoire, même païenne. Nous ne croyons pas exagérer. Un abaissement général de la moralité<sup>63</sup>, une économie sans âme dans la répartition des biens du Créateur, la lutte des classes, l'ignorance exploitée des masses laborieuses, le mépris social ou politique de la dignité de la personne humaine, l'injustice perpétrée sans vergogne, la mesquinerie à l'état de vice, le flot submergeant de la cupidité, les haines vécues entre les nations et les individus, la liberté des consciences violée, la foi qui se perd, la religion mal pratiquée, autant de conspirations convergentes creusant les profondeurs calamiteuses de notre siècle<sup>64</sup>. Quand l'enfer

<sup>61</sup> « Le but final de tout ce délire est d'empêcher l'homme de se souvenir de Dieu » (MARITAIN, *Art et Scolastique*, p. 56).

<sup>62</sup> Matth. 13, 30.

<sup>63</sup> « Comment ne pas frémir d'horreur à la pensée que, par la télévision, puisse s'introduire au foyer cette atmosphère intoxiquée par le matérialisme, la fatuité et l'hédonisme que l'on respire trop souvent dans tant de salles de cinéma? A notre esprit ne cesse d'être présent le tableau douloureux de la puissance malfaisante et bouleversante des spectacles de cinéma » (S.S. le pape Pie XII, dans une lettre à l'épiscopat italien, 1<sup>er</sup> janvier 1954).

<sup>64</sup> « On dirait que les structures humaines rendent tous les jours le chemin plus difficile aux hommes vers la connaissance, l'amour et le service de Dieu et vers la fin dernière qui est la possession du Seigneur avec sa gloire et sa félicité » (S.S. Pie XII, aux membres de l'Action catholique italienne, le 5 novembre 1953). Et, en avril 1954, dans un message adressé aux évêques allemands, le Saint-Père de dénoncer « l'exploitation d'un raffinement presque surhumain des moyens techniques légaux dont dispose l'arbitraire étatique lorsqu'il s'agit de détruire l'Église ».

ouvre béantes ses portes, l'iniquité est à son comble. La somme des haines agissantes dans le monde est effarante, depuis la malice calculée qui déteste à l'antipathie anodine qui est, néanmoins, une semence du diable. Satan accumule ce capital dans toute la mesure de son pouvoir destructeur et il faut s'attendre peut-être à ce qu'il aille en augmentant<sup>65</sup>. Ô folie ! Satan appelle les âmes dans ses embûches et elles y vont ! Elles se hâtent avec joie et il veut les lier à son joug ! Il est, lui aussi, la voie, celle de la perdition<sup>66</sup>. Pourtant, si nous pouvions comprendre ce qu'est l'état de damnation, nous entrerions sur-le-champ en agonie<sup>67</sup>; mais la peine du dam nous demeure, ici-bas, incompréhensible<sup>68</sup>.

Le monde ne connaît pas le bien et le mal dans leur fond; il ne sonde pas les reins et le cœur : il ne voit que les apparences, l'acte extérieur. Le Seigneur vomit l'esprit du monde. « Je ne prie pas pour le monde<sup>69</sup>. » Aussi le monde est-il dès maintenant condamné : « Le Prince de ce monde est déjà jugé<sup>70</sup>. » Sachant cela, Satan enrage et cherche de nouveaux procédés de conquête pour gagner les humains. « Je les travaillerai par l'inquiétude généralisée », semble-t-il avoir résolu par les malheurs des temps présents, déversant ainsi la lie de sa

<sup>65</sup> « A cause de la recrudescence de l'iniquité, la charité d'un grand nombre se refroidira » (Matth. 24, 12). « Quand je reviendrai sur la terre, croyez-vous que j'y trouve encore de la foi ? » (Luc 18, 8).

<sup>66</sup> « Par moi l'on va dans la cité des pleurs, par moi l'on va dans l'éternelle douleur, par moi l'on va chez la race damnée » (DANTE, *Enfer*).

<sup>67</sup> N'est-ce pas le sentiment éprouvé par le Christ à Gethsémani ? La vue de la perte des âmes lui cause une angoisse sans nom qui lui fait venir une sueur de sang (Luc 22, 44).

<sup>68</sup> Peine rigoureuse et sans issue, difficilement concevable sur terre étant donné que l'attrait des biens sensibles nous cache la claire notion de Dieu, souverain Bien, comme étant notre unique fin dernière. Il faudrait, pour saisir le malheur de cette perte, avoir joui, ne fût-ce qu'un instant, de la vision immédiate de Dieu. Seul peut en donner une faible idée l'éloignement pour *toujours* d'un être cher ou la privation perpétuelle et complète d'un bien inaliénable (la liberté par exemple). La peine du dam comporte quelque chose d'*infini* par son rapport avec la privation de Dieu, Bien infini, et elle est *éternelle* parce que faisant suite à l'impénitence finale, état de désordre irréparable de sa nature.

<sup>69</sup> Jean 17, 9. Mais Satan tente bien de se venger en s'attaquant au sacerdoce, lui suscitant des obstacles de toute espèce, plus ou moins graves. Ce qui touche au sacerdoce est toujours grave. Satan combat, à sa manière non négligeable, le recrutement des âmes sacerdotales. Toutes ces vocations perdues, mal assises ou ratées sont une pâture possible à sa malice. Il sait que chaque âme arrachée au service des autels fait perdre une messe quotidienne à l'univers. La messe fait échec à l'enfer. Offrande eucharistique, victime héroïque de l'action ou union de souffrances du malade avec le Christ, sont trois formes différentes d'offrandes et le chrétien qui, volontairement, en refuse une, consolide un peu plus la position de Satan dans le monde et brise, en sa faveur, l'équilibre du bien.

<sup>70</sup> Jean 16, 11.



ranceœur pour son espérance perdue. Précipitée, l'action de Satan se porte contre Dieu par orgueil, contre le Christ par haine, contre les hommes par envie <sup>71</sup> et contre les créatures en contrariant leur bien-être naturel par malice; mais ces trois fontaines de crimes dérivent d'une seule source : l'ORGUEIL essentiellement contracté à l'instant de sa chute <sup>72</sup>. Spécialiste du scandale, il l'étale avec générosité partout et en tout temps; il le fait voir à tous les âges et à toutes les conditions <sup>73</sup>. Parce qu'elle nous donna le Fils Sauveur, Satan en veut très expressément à la Vierge-Reine qui écrase sa tête orgueilleuse. Tout le mal dans le monde a commencé par l'orgueil, péché de l'âme. Tout le bien de la Rédemption a commencé par Marie par son acquiescement à l'Incarnation. Louée soit-elle pour avoir enfanté l'Espérance qui ne trompe pas la victoire sur l'Ennemi commun !

Fernand LEFEBVRE.

<sup>71</sup> « Si j'avais le pouvoir de Jésus-Christ, je vous engloutirais tous dans les enfers » (paroles d'une exorcisée, citées par TROCHU, *Le Curé d'Ars*, p. 299).

<sup>72</sup> « L'orgueil commence quand l'homme se sépare du Seigneur » (*Eccli.* 10, 12). Satan est « le chef de l'orgueil » (hymne *Te splendor*, 4).

<sup>73</sup> La meilleure attitude à prendre devant le mal est encore celle de se constituer prisonnier volontaire de la grâce en ne la quittant point. Les murs de cette prison ne font que protéger la plus entière liberté. La grâce est vérité. « La vérité vous rendra libres. » « C'est la loi de liberté » (*Jacq.* 1, 25). Se pénétrer aussi davantage de la *communio des saints* qui est une *réalité* de secours puissant et perpétuel pour l'Eglise militante.

# *Voyage en Béothie, séjour à Athènes et retour à Sparte*

De cent membres et visages qu'a chaque chose, j'en prends un tantost à lecher seulement, tantost a l'effleurer, et parfois a pincer jusqu'a l'os. J'y donne une poincte, non pas le plus largement, mais le plus profondement que je sçay.

(*Essais*, I, L.)

Nul ne fut moins théoricien que Montaigne. Si les premiers essais de sa première édition ont quelquefois une rigueur militaire, les additions en rabattent. On a essayé d'expliquer ces variations — de ton plus que d'esprit — en affirmant avec assurance que Montaigne, ayant chassé son naturel si peu stoïcien, l'avait vu revenir au galop. Mais la première phrase de la première édition ne promet-elle pas « au lecteur... un livre de bonne foy » ? Évidemment, Montaigne n'aurait pas été le premier lecteur à se laisser emporter par ses lectures, et Sénèque et Plutarque devaient avoir bien des charmes pour un contemporain des reîtres sanguinaires de la Saint-Barthélemy ! Mais je pense qu'on a affirmé qu'il se guindait parce qu'on avait préalablement supposé que son pyrrhonisme des années 80 était une solution de paresse, un à vau-l'eau reposant pour l'esprit, une désertion constante devant l'effort, l'obstacle, une insouciance intellectuelle et morale d'autant plus parfaite qu'elle lui était naturelle. Or rien n'est moins sûr. Je ne me propose pas ici d'étudier le pyrrhonisme de Montaigne : je commenterai seulement les chapitres XXV et XXVI du premier livre des *Essais* qui traitent successivement du *Pedantisme* et de l'*Institution des Enfans*. Nous aurons l'occasion d'y observer Montaigne théoricien, d'y constater sa réserve, sa gêne, ses préjugés ; nous essaierons de juger dans quel esprit les additions ont été faites ; nous serons obligés de faire quelques retours en arrière afin de rappeler la situation de l'enseignement en France dans les quelques décades qui précédèrent la

rédaction des *Essais*, afin de justifier les critiques que Montaigne formule et d'estimer la valeur, la portée et l'originalité des réformes qu'il suggère. Mais nous ferons ces digressions brèves et ne leur donnerons que l'importance qu'il faut pour éclairer le commentaire.

Il est impossible d'étudier séparément ces deux chapitres sans être amené non seulement à des redites inutiles, mais à des contresens redoutables. Le premier traite, en effet, des méthodes que les maîtres du temps employaient pour enseigner les arts scolastiques. Montaigne décrit ces méthodes et en montre les lamentables résultats. Il termine ce court chapitre en rappelant le but de toute éducation saine. Comme ce chapitre s'adresse (avec combien peu d'illusions !) aux maîtres et parle de la condition du maître, Montaigne l'intitule *du pedantisme* (de l'italien : *pedante*, terme couramment employé de son temps pour désigner les précepteurs) et ce n'est pas sa faute si, depuis, le mot a pris un sens péjoratif.

Le second chapitre, rédigé vraisemblablement quelques mois plus tard — Montaigne a lu entre-temps le premier à l'une de ses voisines, la comtesse de Gurson — traite la seconde partie du diptyque : l'auteur y décrit la condition des grimauds du temps et, tout en évoquant leur géhenne, essaie de suggérer à sa bonne amie la comtesse une *diète*, un régime de vie pour « le petit homme qui [la] menasse de faire tantost une belle sortie de chez [elle] <sup>1</sup> ».

Bien que le sujet le tentât probablement, il se serait bien gardé de le traiter si cette bonne comtesse de Gurson, mi-plaisante mi-sérieuse, ne l'avait soupçonné de « s'estre un peu estendu sur le discours de l'institution des enfans » (p. 11). Certes, il y avait dû penser quelque peu avant 1579 ! Il avait rêvé — et rêvait peut-être encore — au fils que Françoise de la Chasseigne ne pouvait pas ne pas lui donner. Toujours est-il que c'est par amitié qu'il écrivit cette variation sur un thème déjà développé, trop discrètement peut-être. Le chapitre XXVI n'est pas spécifiquement distinct du précédent : on s'expose à mécon-

<sup>1</sup> *Essais*, I, XXVI, édition établie et présentée par Jean Plattard dans la Collection des Universités de France publiée sous les auspices de l'Association Guillaume Budé, Paris, 1946, t. II, p. 2. Pour faciliter la lecture, nous renverrons au texte par des références entre parenthèses indiquant la page dans cette édition. Qu'on se souvienne seulement que le chapitre XXV, *Du Pedantisme*, se trouve à la fin du premier tome de cette édition et le chapitre XXVI, *De l'Institution des Enfans*, au début du second.

naître le sens de cette étude *du Pedantisme* si on la sépare du contexte, surtout que le titre est déjà pour nous équivoque.

Remarquons encore — puisque l'occasion nous en est donnée — que notre solitaire ne dédaignait pas de faire « voir » (p. 11) à ses amis les chapitres de ses *Essais* en rédaction manuscrite : il nous livre là un aspect de sa vie qui, pour être méditative, n'en était pas moins sociable, parsemée peut-être encore, en 1579, de quelques mondanités de province.

### I. — « DU PEDANTISME ».

Le plan de ce premier chapitre est assez simple, les différentes parties en sont parfaitement équilibrées si l'on s'en tient à la rédaction primitive. Les additions de la seconde et de la troisième éditions, les exemples surajoutés en rompent l'équilibre; sauf en un ou deux cas, ils n'éclairent ni ne complètent l'essai initial. Le ton reste mesuré, légèrement ému, discrètement ironique, sans l'ombre d'un réquisitoire : rien de la verve que débrida Rabelais sur le même sujet quarante ans plus tôt.

Après avoir rappelé combien peu honorable est la signification du surnom de magister à son époque, il va tenter de définir les causes de ce discrédit et terminera son chapitre par le rappel succinct du véritable but de l'éducation.

#### A. LES MAGISTERS SONT MISÉRABLES<sup>2</sup>.

Montaigne nous confie d'abord des impressions très anciennes, puisqu'elles remontent sans doute à ses premières années de collège (1540). Élevé jusqu'alors dans la douce crainte et le sévère amour du « meilleur père qui fût jamais », en compagnie d'Horotanus, son précepteur allemand, il n'avait jamais encore senti le besoin de se moquer de leur autorité et de leur science. Et quoiqu'il fût placé en l'un des meilleurs collèges de province, il ne laissa pas de côtoyer des condisciples délurés, des enfants du « vulgaire »; l'une des premières impressions dont son enfance fut d'autant plus vivement frappée qu'elle

<sup>2</sup> J'emploie « magisters » de préférence à « pedants » et j'emploierai quelquefois « pedantes » pour éviter l'équivoque et le contresens. Le *Dictionnaire de l'Académie française* (édition de 1694) définit encore pédant : « ... Ceux qui enseignent les enfants dans les collèges ou dans les maisons particulières ». Le mot n'éveille pas le sens de « savoir affecté et étalé ».

se répéta souvent fut le dépit « de voir és comedies Italiennes tousjours un pedante pour badin et le surnom de magister n'avoir guiere plus honorable signification parmy nous. Car, leur estant donné en gouvernement et en garde, que pouvois-je moins faire que d'estre jalous de leur reputation ? » (p. 186). C'est un sentiment bien typiquement péruil que cette honte par sympathie, que cette jalousie du renom de ce qu'on estime, que cette colère silencieuse mais durable envers l'insulteur et ce douloureux étonnement de voir si faible l'autorité qu'on révère. Nous avons tous rougi de honte et de colère à de semblables propos : Montaigne essaya d'abord d'excuser ses maîtres insultés en attribuant à l'ignorance méprisable du *vulgus pecus* la grossièreté de son badinage. Ainsi, déjà en son âge le plus tendre, il avait la fierté de sa noblesse et nous avoue, en outre, un dédain du vulgaire que des expériences ultérieures lui feront perdre. Toutefois, jeune écolier à Guienne, Montaigne dut se sentir dépaysé au milieu de ces gens qui n'avaient pas la révérence du savoir qu'on lui avait inculquée entre sa deuxième et sa sixième année.

Cette impression enfantine ne fut pas bientôt oubliée : le jeune écolier à Bordeaux, le jeune étudiant en droit à Périgueux ou à Toulouse remarqua, stupéfait, que les meilleurs esprits, « les plus galans hommes » haïssaient le « sçavoir pedantesque » plus encore que les esprits grossiers et vulgaires. Il y perdit son latin ! « Avec l'aage, j'ay trouvé qu'on avoit une grandissime raison, et que *magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes* » (p. 186). L'impression enfantine devint alors un véritable problème, insoluble lorsqu'il eut découvert non seulement que les maîtres méritent leur sort, mais que les esprits grossiers et vulgaires, qui n'ont eu aucune communication du « sçavoir livresque », les « idiotz », comme on disait alors, sont quelquefois d'excellent jugement. N'en est-ce déjà pas une preuve qu'ils se rencontrent avec « les plus galans hommes » pour mépriser les maîtres inertes, — « je faulx, *in artes* », dirait Rabelais ?

Comment expliquer que leur « ame riche de la connoissance de tant de choses n'en devienne pas plus vive et plus esveillée » qu'un « esprit grossier et vulgaire » que la science n'a pas « amendé » ? (p. 187).

Montaigne avance une raison qu'il a retrouvée par la suite dans la bouche de « la première de nos Princesses », Catherine de Bourbon : « l'esprit, saisi et embarrassé d'une grande diversité de choses » en est comme surchargé et se tient « courbe et croupi » (accroupi). Ainsi meurent les plantes gorgées d'eau et s'éteignent les lampes débordantes d'huile. Mais comparaison n'est pas raison et Montaigne sait bien que l'âme se comporte tout autrement, puisqu'elle s'élargit à la mesure de ce qu'elle embrasse et que beaucoup d'hommes « tres-sçavans » ont été en même temps très habiles et très actifs. Autrement dit, la science ne nuit pas toujours au jugement ni à l'action. Le problème de l'incapacité des maîtres, de leur inadaptation ridicule à la vie sociale, de leur sottise diplômée reste entier.

Mais voici une autre « excuse » que Montaigne adolescent a dû faire valoir pour s'expliquer le mépris où l'on tenait les régents de collège : n'en a-t-il pas été de tout temps de ces régents comme des philosophes, moqués « par la liberté Comique de leur temps » ? (p. 187). C'était un lieu commun parmi les humanistes que d'évoquer Socrate dont vous...

... n'eussiez donné un coupeau [une pelure] d'oignon tant laid il estoit de corps et ridicule en son maintien, le nez pointu [signe de folie au XVI<sup>e</sup> siècle], le regard d'un taureau, le visaige d'un fol, simple en meurs, rustiq en vestimens, pauvre de fortune, infortuné en femmes [pluriel savoureux, n'est-ce pas ? Xanthippe lui suffisait bien et pour le reste...], inepte à tous offices de la republique, tousjours riant, tousjours beuvant d'autant, tousjours se guabelant [moquant], tousjours dissimulant son divin sçavoir<sup>3</sup>...

Montaigne se souvient peut-être d'avoir lu Aristophane<sup>4</sup> sinon *le Banquet* ou *le Thétète*<sup>5</sup>. L'inadaptation des philosophes à la vie sociale est criante, leur distraction proverbiale. Mais le vulgaire ne se moque d'eux que parce qu'il les envie « comme estans au dessus de la commune façon », tandis que les régents sont ridiculisés parce qu'on les « desdeigne, comme estans au dessous de la commune façon, comme incapable des charges publiques, comme trainans une vie et des meurs basses et viles après le vulgaire » (plus basses et plus viles que le vulgaire) (p. 188). Ainsi étaient Thubal Holopherne<sup>6</sup> et Jobelin

<sup>3</sup> RABELAIS, *Gargantua, Prologue*, édition Budé, p. 4.

<sup>4</sup> On sait que Socrate est ridiculisé par lui dans *Les Nuées*.

<sup>5</sup> Qu'il évoquera plus précisément par une addition.

<sup>6</sup> Dont le nom suggère la cruauté (Thubal était fils de Caïn) et la bêtise (Holopherne est ce général qui fut tué par Judith).

Bridé<sup>7</sup>. Ainsi étaient aussi les commentateurs que l'imagination de Rabelais donne au *De modis significandi* : Hurtebize (fend-le-vent), Fasquin (porte-faix, péjoratif), Troaditeulx (bavard), Gualehaul (personne lunaire du roman de *Lancelot*), Jean le Veau (imbécile), Billonio (fausse monnaie), Brelinguandus (paillard)<sup>8</sup>. Telle était la réputation légendaire des régents scolastiques. Les maîtres humanistes n'étaient pas non plus des enfants de chœur : l'ivrognerie et la sodomie étaient leurs péchés mignons. On donne trop souvent et trop naïvement en exemple, dans les écrits du temps, la chasteté et la sobriété de Pierre de La Ramée (qui ne buvait que de l'eau) pour que son cas ne soit pas exceptionnel : Marc-Antoine Muret même, qui fut l'un des maîtres de Montaigne à Guienne, dut quitter Boncourt (en 1553) sous l'accusation de sodomie.

Il y a loin de la condition des régents pédantesques à celle des philosophes : ceux-ci « comme ils estoient grands en science, ils estoient encore plus grands en tout'action » et c'est bien volontairement qu'ils se tenaient éloignés des charges publiques. L'histoire nous a conservé l'exemple de ce « Geometrien de Siracuse », Archimède, et de Thalès (p. 189) qu'on mit « a la preuve de l'action » et qu'on vit « voler d'une aïse si haute qu'il paraissoit bien leur cœur et leur ame s'estre merueilleusement grossie et enrichie par l'intelligence des choses ». Cratès, Héraclite, Empédocle (p. 189) refusèrent publiquement les charges qu'on leur voulait confier, trouvant « les sieges de la justice et les throsnes mesmes des Roys, bas et viles ». Je soupçonne fort Montaigne d'accumuler les exemples avec ardeur : la retraite où il vit depuis huit ans n'est-elle pas aussi hautaine, aussi volontairement inutile à l'État que celle de ces « philosophes » ? Les régents sont bien d'une autre farine ! Ils se consacrent, eux aussi, à la « connoissance des choses », mais on ne saurait les appareiller aux philosophes qu'en se tenant à l'extérieure apparence. Le divin savoir que les premiers recèlent leur manque totalement : leur détachement des affaires publiques n'est pas volontaire. Montaigne ajoutera avant la troisième édition qu'« à voir la basse et necessiteuse fortune dequoy ils se payent,

<sup>7</sup> Un jobelin (ou jobard) est un mari trompé. Bridé est pléonastique, puisqu'il signifie aussi trompé, berné, pris au piège et tenu comme par des brides (voir : oisons bridés, *Gargantua, prologue cité*).

<sup>8</sup> En latin macaronique, ce mot désigne une partie intime du corps féminin.

nous aurions plustost occasion de prononcer qu'ils sont et non sages et non prudents » (p. 190), quoiqu'il avoue ne pas bien distinguer la différence qu'Aristote fait entre les deux termes<sup>9</sup>.

Dans cette description à peine appuyée, des maîtres de son temps, Montaigne avance des idées qu'il exprime aussi dans l'*Apologie de Raymond Sebon* (II, XII) : qu'il « se trouve plus grand nombre d'excellens [esprits] entre les ignorans qu'entre les sçavants : je dy en toute sorte de vertu; que la doctrine [science] tient rang entre les choses necessaires à la vie, comme la gloire, la noblesse, la dignité ou, pour le plus, comme la beauté, la richesse et telles autres qualitez qui y servent voyrement [vraiment], mais de loin, et un peu plus par fantaisie que par nature ». Ne nous y trompons pas : c'est plus ici une critique des soi-disant savants qu'une critique de la science. La preuve en est qu'il va attribuer leur « basse et necessiteuse fortune » non à la science elle-même, mais à « leur mauvaise façon de se prendre aux sciences ». Loin de préconiser l'ignorance, il conseille un changement de méthodes.

#### B. LES ÉTUDES MÈNENT A UN RÉSULTAT LAMENTABLE.

Tous ceux qui avaient jusqu'alors critiqué l'enseignement s'étaient plaint de l'ignorance réelle où l'on tenait les étudiants. Agricola, Érasme, Luther, Lefèvre, Rabelais avaient dénoncé l'ignorance des maîtres scolastiques. Les témoignages de Pasquier, ceux de La Ramée ne leur étaient pas plus favorables; les allusions de Ronsard, de du Bellay, de Calvin n'étaient pas louangeuses. Les innombrables querelles ineptes (comme celle des *quisquis*), l'absence de maîtres-penseurs, le manque d'œuvres remarquables spécifiquement scolastiques contribuèrent à jeter le discrédit le plus complet sur le corps universitaire de l'époque. On pourrait soutenir, sans grand péril, que le moyen âge se termina lorsque l'emprise que les clercs exerçaient sur l'enseignement ne fut plus exclusive. En effet, si la Réforme fut essentiellement un *anticléricalisme doctrinal*, c'est-à-dire un mouvement opposé à ce que les clercs seuls fussent en possession de la vérité doctrinale, la

<sup>9</sup> La prudence est la sagesse mise au service de l'action. Or, les régents ne sont pas prudents (habiles). Donc, ils ne sont pas sages... parce que, d'autre part, nous le saurons bientôt, toute leur étude tend seulement à s'enrichir et ce but exige qu'ils mettent en œuvre toute l'habileté dont ils sont capables.



Renaissance fut d'abord un *anticléricisme intellectuel*, c'est-à-dire un mouvement opposé à ce que les clercs ignorants fussent les dispensateurs officiels d'une doctrine mensongère<sup>10</sup>.

Évidemment, si ce qui avait fait l'intérêt de la scolastique antérieure, le *fides quærens intellectum*, était déjà disparu à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'enseignement avait conservé « un admirable instrument, la dialectique, que l'on avait poussé jusqu'à la dernière subtilité. Malheureusement, depuis longtemps, il n'y avait plus, dans cette forme, guère de contenu et la machine tournait trop souvent à vide<sup>11</sup>. » La faute en incombait aux scolastiques eux-mêmes. Ses véritables destructeurs ne furent pas les humanistes, mais les nominalistes qui, reprenant les thèses du *doctor invincibilis*, Guillaume d'Ockam, empêchèrent la scolastique d'aboutir à un résultat positif par ses propres forces. La ruine de la scolastique commença le jour où les universaux perdirent leur réalité et ne furent plus que de simples noms, des abstractions<sup>12</sup>.

Néanmoins, et c'est ici une preuve indirecte de l'excellence de la scolastique antérieure, vidée de tout contenu, rendue à l'état de forme vide, elle continua à aiguïser les esprits et les prépara à l'examen minutieux des problèmes qui leur furent proposés. Tout autant que la fréquentation des Anciens, la première éducation scolastique favorisa l'éclosion des Érasmes, des Agricola, des Lefèvre, des Sturm et des Rabelais. La rigueur logique de Calvin, l'ardeur infatigable de Luther, l'entêtement polémique de La Ramée sont des héritages de la méthodologie scolastique.

Leurs critiques, leurs parodies, leurs injures ne furent que les différentes expressions d'un même *dépit* initial à l'égard des arts scolastiques qui ne les avaient rendus « ni plus savants dans l'histoire et dans la connaissance de l'antiquité, ni plus habile dans l'art de la parole, ni plus apte à la poésie, ni plus sage en quoi que ce fût » et ne leur avaient valu que « sueurs et fatigues » et perte de temps<sup>13</sup>. Et leur

<sup>10</sup> Si vagues soient-elles, ces définitions ont au moins l'avantage de suggérer la parenté ambiguë qu'entretinrent, dans les premières décades du XVI<sup>e</sup> siècle, deux mouvements pourtant bien distincts.

<sup>11</sup> Abel LEFRANC, *La civilisation intellectuelle en France à l'époque de la Renaissance*, dans *Revue des Cours et Conférences*, 15 juin 1911, p. 629.

<sup>12</sup> C'est la thèse développée dans l'article d'A. LEFRANC. Voir aussi G. PARÉ-A. BRUNET-P. TREMBLAY, *La Renaissance du XII<sup>e</sup> siècle. Les Ecoles et l'Enseignement*, Ottawa, 1933, p. 201-209.

<sup>13</sup> *Petri Rami Animadversiones aristotelicæ* (Paris, 1543), f<sup>o</sup>s 1-2. J'ai tenté d'analyser l'état d'esprit d'un « escholier » de la première époque de la Renaissance dans

dépît ne fut si grand, et leurs injures ne furent si graves que parce qu'ils étaient proportionnés à leur curiosité intellectuelle insatisfaite. Chacun d'eux fit sa propre expérience, chacun décida à part lui de prendre le contre-pied de l'enseignement reçu et préféra d'abord les Pères de l'Église aux maîtres scolastiques, puis les saintes Écritures en grec et en hébreu à l'enseignement du magistère de l'Église, et bientôt l'antiquité au moyen âge. « Hors de cette épaisse nuit gothique nos yeux se sont ouverts à l'insigne flambeau du soleil. »

La Renaissance naquit de la somme de ces réactions d'abord individuelles à l'enseignement médiéval. Son anticléricalisme s'explique aisément par le cléricalisme omnipotent de l'époque antérieure.

C'est un refrain cent fois repris au XVI<sup>e</sup> siècle que la « besterie », l'ignorance crasse, l'outrecuidance creuse, la cruauté aveugle des régents scolastiques. Pour que ces hommes devinssent « libres », compréhensifs, doux et compétents il ne fallait que les rendre doctes. Les critiques humanistes identifiaient la doctrine (science) à la sagesse, et la sagesse à la vertu.

Les lettres... les antiens ont appellées liberales et humaines pource que, sans l'erudition d'icelles, les humains vivroyent comme brutalement et non humainement... La doctrine est aussi necessaire a l'esperit de l'homme, comme est l'eau et le boyre au corps. Et si sans Doctrine on peut vivre, toutesfois si ne peut on bien, et honestement, et commodement vivre. [Ou encore :] Sans doctrine l'homme est imparfait<sup>14</sup>.

Quelques esprits, de plus en plus nombreux, s'étaient élevés, vers 1560, contre cette morale intellectualiste. Les guerres de religion apprirent aux hommes que la science n'était pas synonyme de vertu : des doctes se firent massacreurs. Cette réaction était assez prononcée pour que des poètes s'en fissent les interprètes. Ronsard qui, dans les *Hymnes*, avait célébré à cœur joie les vertus intellectuelles, leur préférait les vertus morales dans un discours qu'il prononça à l'Académie d'Henri III vers 1575. Montaigne n'est donc pas le premier à dénoncer les *doctes* régents (humanistes et scolastiques, sans distinction); cependant, son étude des causes du mépris que leur témoignent ouver-

ma thèse *Pierre de La Ramée et la Dialectique en français* (Université Laval, nov. 1952), I, ch. II, p. 36-75.

<sup>14</sup> Ces textes, cités par H. FRANCHET, *Le Poète et son Œuvre d'après Ronsard*, Paris, Champion, 1922, sont extraits respectivement de *Tesmoignage du temps*, f<sup>o</sup> 100 (cité p. 52) et du *Miroir de Vertu*, de F. HABERT, dont H. Franchet donne une édition critique à la fin de la thèse citée précédemment.

tement le vulgaire et « les plus galans hommes » est tout à fait remarquable.

« Qu'une ame riche de la connoissance de tant de choses n'en devienne pas plus vive et esveillée » provient selon lui de la « mauvaise façon de se prendre aux sciences » (p. 190). Maîtres et élèves deviennent plus doctes par leurs études, mais n'en acquièrent ni plus de jugement ni plus de vertu. Il sera heureux de trouver plus tard la même dénonciation dans son Sénèque, et il ajoutera un extrait des *Épîtres* : c'est cependant d'abord à sa propre expérience qu'il doit d'être conscient de la carence d'une éducation qui manque à son « principal ». « Nous ne travaillons qu'à remplir la memoire, et laissons l'entendement et la conscience vuide » (p. 190). Et les scolastiques ne sont pas seuls à mériter cette bastonnade : les programmes encyclopédiques que s'imposaient les humanistes avides, contemporains de Rabelais, en reçoivent une bonne part. Certes, Rabelais lui-même avait proclamé que « science sans sapience n'est que ruine de l'ame », mais l'observation des « pedantes » convainc Montaigne que, loin de développer la sapience, la science la gêne en projetant l'âme continuellement hors d'elle-même.

Tout ainsi que les oyseaux vont quelquefois à la quête du grein et le portent au bec sans le taster, pour en faire bechée à leurs petits, ainsi nos pedantes vont pillotant la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres, pour la dégorger seulement et mettre au vent (p. 190).

Encore les petits des oiseaux profitent-ils de cette becquée, tandis que les écoliers se contentent à leur tour de véhiculer ce qu'ils ont un jour reçu du « bec » de leurs régents « pour cette seule fin d'en faire parade, d'en entretenir autrui, et d'en faire des contes, comme une vaine monnoye inutile à tout autre usage et emploite qu'à compter et jetter » (p. 191).

Suit, dans la première édition, une triple attaque directe :

Nous sçavons dire : « Cicero dit ainsi; voilà les meurs de Platon; ce sont les mots mesmes d'Aristote (p. 191).

Montaigne peut-il avoir choisi ses mots au hasard ? J'en doute fort ou le hasard fait diablement bien les choses ! Les « sentences » évoquées visent trois espèces de régents que le XVI<sup>e</sup> siècle a vu défiler dans ses collèges : les cicéroniens, qui soignaient la forme de leur langage et de leurs écrits au point de n'admettre pas un terme, pas une tournure

que Cicéron n'ait employés; les humanistes néo-platoniciens, italiens, qui tentèrent de vivre la doctrine du maître de l'Académie ou du moins recherchèrent dans ses écrits son mode de vie; les scolastiques enfin, idolâtres de la *lettre*, qui respectaient l'autorité du *magister dixit*. Ce ne sont pas ces derniers seuls qui sont cloués au pilori : ce sont aussi tous ceux qui ont cru qu'il valait mieux savoir décliner « vertu » que la pratiquer et ceux qui ont fait de la science une fin alors qu'elle n'est qu'un moyen. Montaigne ajoutera plus tard une note plus comique que cruelle, mais dont le ton contraste avec la réserve de la première édition.

J'en cognoy à qui, quand je demande ce qu'il sçait, il me demande un livre pour me le montrer; et n'oseroit me dire qu'il a le derriere galeux, s'il ne va sur le champ estudier en son lexicon, que c'est que galeux, et que c'est que derriere (p. 192).

J'ai voulu citer cette addition pour montrer comment l'auteur a volontairement déformé le plan un peu scolaire peut-être de la première édition, le développement rigide et qui sentait un peu trop à son gré le « géométrien ».

Il ne suffit donc pas de « prendre en garde les opinions et le sçavoir d'autrui. Il les faut faire nostres. » Il nous faut non seulement avaler, mais « digérer », assimiler l'instruction que nous avons accumulée afin qu'elle nous « augmente et fortifie » (p. 192). Sinon quelle serait son utilité ? Est-il étonnant que les plus doctes soient les plus parasites, les plus inutiles à la république ? Est-il étonnant que toute la science que nous possédons ne nous serve qu'à rabâcher des idées que nous aurions bien prises en nous-mêmes, si on nous y eût exercé ? « Quand bien nous pourrions estre sçavans du sçavoir d'autrui, au moins sages ne pouvons nous estre que de nostre propre sagesse » (p. 193).

Et voilà bien où se révèle l'importance du mal que Montaigne dénonce : s'il est causé par une erreur de méthode, si les doctes négligent leur jugement au profit de leur « gardoire », là n'est pas toutefois la véritable cause. Elle réside en une erreur de but :

... si nostre ame n'en va un meilleur bransle, si nous n'en avons le jugement plus sain, j'aymeroy aussi cher que mon escolier eut passé le temps à jouer à la paume; au moins le corps en seroit plus allegre (p. 193).

Montaigne, qui n'est pas pressé, va nous convaincre de ce que les études ont dévié de leur but en nous décrivant l'écolier « bouffi » et « enflé » de science : « voyez-le revenir, après quinze ou seize ans

employez » ! C'est un propre à rien, moins prêt à besogner qu'avant ses études car il est « plus fier et plus outreucidé [présomptueux] qu'il n'estoit party de la maison » (p. 193). Les bons paysans périgourdins qui observent d'un œil matois ces « sçavanteaux » les appellent « Lettreferits... comme si vous disiez « lettre-ferus », ausquels les lettres ont donné un coup de marteau » (p. 194). Qu'ils soient médecins ou juristes, « ils sçavent la theorique de toutes choses, cherchez qui la mette en pratique ». Le charabia qui leur échappe est incompréhensible : « le plus souvent, ils ne s'entendent, ny autruy ». Bref, « ils ont la souvenance assez pleine, mais le jugement entierement creux » (p. 195).

Ceci ne concerne pas tous les doctes. Montaigne en a connu, et des plus doctes, dont la nature était si belle et si forte, dont les dispositions naturelles étaient si saines, qu'ils se sont maintenus « au travers d'une mauvaise institution » (p. 196). Son ami Turnèbe, qui fut aussi l'ami de son père, était sans nul doute « le plus grand homme qui fut il y a mil'ans ». Son extérieur restait modeste; hormis le port de la robe, il n'avait « rien de pedantesque » (rien de professoral, dirions-nous), quoique ses manières n'eussent pas la finesse et le charme de celles des courtisans. Mais beaucoup d'autres ont été gâtés par la science et les méthodes qu'elle emploie et le but qu'elle se propose : la faute n'en est pas seulement aux collèges, d'ailleurs. La société tout entière en est quelque peu responsable. Ainsi nos Parlements qui choisissent leurs officiers parmi les plus savants, non parmi les plus avisés. Non que la science nuise du tout à la sagesse; de brillantes exceptions viennent de nous détromper. Mais il faudrait au moins...

... que ces deux pieces soyent necessaires et qu'il faille qu'elles s'y trouvent toutes deux, si est ce qu'à la verité celle du sçavoir est moins prisable que celle du jugement (p. 196).

Et si la science était bien conçue, elle n'irait point sans la sagesse car « il ne faut pas attacher le sçavoir à l'ame, il l'y faut incorporer [?]; il ne l'en faut pas arrouser, il l'en faut teindre; et, s'il ne la change, et meliore son estat imparfaict, certainement il vaut beaucoup mieux le laisser là », car il existe, hélas ! des âmes trop faibles pour soutenir la charge. C'est pourquoi nos pères n'admettaient pas qu'une femme fût docte. Mais aujourd'hui, comment ne pas excuser ceux qui, s'adap-

tant aux conditions sociales actuelles, obéissant à la mode, se sont vus obligés d'être doctes pour obtenir une place au soleil. Si ce n'était aujourd'hui un moyen fort courant de s'enrichir que de se consacrer à la jurisprudence, à la médecine, au pédantisme (professorat), à la théologie « vous verriez [ces disciplines] aussi marmiteuses qu'elles furent onques » (p. 197).

On soupçonne peut-être Montaigne de se laisser entraîner par le mépris du vulgaire qu'il avouait avoir éprouvé en sa jeunesse. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, héritier d'une fortune et possesseur d'une terre qui n'étaient pas considérables, mais qui en faisaient un personnage très honorable, indépendant aussi, Montaigne dédaigne gratuitement, et avec beaucoup de superbe, ceux qui sont obligés d'étudier pour obtenir une charge, ceux qui sont obligés d'enseigner pour vivre. Il n'a pas tort cependant de dénoncer la vénalité foncière qui se cachait alors sous le désintéressement, l'amour de la science, le culte de l'antiquité de beaucoup de doctes.

A Padoue, au quinzième siècle, il y avait un traitement annuel de 1,000 ducats d'or pour un professeur de droit, et l'on voulait donner 2,000 ducats avec le droit de soigner des clients à un médecin célèbre qui, jusqu'alors, n'avait été payé que 700 florins d'or à Pise. Lorsque le juriconsulte Bartolommeo Socini, professeur à Pise, accepta de la république vénitienne un poste à Padoue, et qu'il voulut se rendre dans cette ville, le gouvernement de Florence l'arrêta au passage et ne voulut lui rendre la liberté que contre une caution de 18,000 florins d'or. Du moment qu'on faisait un tel cas de ces branches d'enseignement, il est facile de comprendre que des philosophes éminents se soient voués à l'enseignement du droit et de la médecine; d'autre part, tous ceux qui voulaient se faire un nom dans une spécialité étaient obligés de faire preuve d'une forte culture littéraire<sup>15</sup>.

S'enrichir devient le véritable but de l'étude et c'est là « la raison que je cherchoys tantost... : nostre estude en France n'ayant quasi autre but que le prouffit, ... il ne reste plus ordinairement, pour s'engager tout à fait à l'estude, que les gens de basse fortune qui y questent des moyens de vivre » (p. 197). Or ces gens-là sont de basse naissance; ils ont « *par nature* » (p. 197) des âmes vulgaires, viles et basses, faibles; bien que ce soit « une bonne drogue que la science, nulle drogue n'est assez forte pour se préserver sans alteration et corruption, selon le vice

<sup>15</sup> J. BURKHARDT, *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, t. I, ch. V.

du vase qui l'estuye [qui la contient] » (p. 198). Plus que les vices de méthode, plus que l'erreur de but, la cause première de la dégradation actuelle du savoir réside donc en la vulgarité roturière des âmes qui s'y consacrent.

Il nous fait mal de constater ici l'un des préjugés les mieux ancrés dans l'esprit de Montaigne : l'orgueil de sa noblesse. Que ce chrétien, que ce sage admette sans broncher qu'il y ait entre l'âme d'un homme du peuple et celle d'un nobliau une *différence de nature* nous persuadera mieux que tout autre exemple que « nos préjugés sont aussi inséparables de notre esprit que la peau de notre corps ». Ceci ne diminue pas la valeur de son diagnostic : l'éducation au XVI<sup>e</sup> siècle — qu'elle soit scolastique ou humaniste — souffre d'une erreur de but plus que d'une erreur de méthode. « Quel dommage si [les disciplines] ne nous aprenent ny à bien penser, ny à bien faire » (p. 197), mais seulement à gagner beaucoup !

### C. LE BUT VÉRITABLE DE L'ÉDUCATION.

Le mal dont souffre l'éducation de son temps est donc, selon Montaigne, un mal social.

Les boiteux sont mal propres aux exercices du corps; et aux exercices de l'esprit les âmes boiteuses; les bastardes et les vulgaires sont indignes de la philosophie (p. 198).

entendons : de la connaissance.

La première réforme qui s'impose — quoique Montaigne soit très discret sur ce point<sup>16</sup> — consisterait à ne dispenser la science qu'aux âmes d'élite, « libres et bien nez », disait Rabelais.

La plus part des ames ne se trouvent propres à faire leur profit de telle instruction (p. 198).

La seconde réforme consisterait à réviser le but même de l'éducation. Il conviendrait que les régents se reportassent à la *Cyropédie* de Xénophon afin de constater que « les Perses apprennent la vertu à leurs enfans, comme les autres nations font les lettres » (p. 198). Ils trouveraient aussi un excellent programme au *premier Alcibiade* où Platon décrit spécialement l'éducation persane des héritiers royaux fondée sur la seule vertu (foi religieuse, justice, tempérance et vaillance). Ils

<sup>16</sup> Il y reviendra au début du chapitre suivant.

pourraient méditer aussi la constitution de Lycurgue qui, dans sa perfection, accordait si peu de place à la doctrine (science). Mais les enfants étaient invités à donner leur avis « sur le jugement des hommes et leurs actions » et à justifier leurs opinions : « par ce moyen ils aiguisoient ensemble leur entendement et apprenoient le droit » (p. 199). Si leurs opinions témoignaient de l'iniquité de leur jugement ou de la médiocrité de leur vertu, ils étaient blâmés et « foitez ». Les Perses se servaient tout simplement d'un autre moyen que nous pour atteindre à un même but : puisque les sciences « lors mesmes qu'on les prent de droit fil, ne peuvent qu'enseigner [aux enfants] la prudence, la prud'homme et la resolution », en un mot « ce qu'ils doivent faire, estants hommes » (p. 200).

Mais, sans contredit, l'étude comparative des pédagogies athénienne et lacédémonienne leur serait plus profitable encore. Lacédémone était autrefois la pépinière des...

...legislateurs, magistrats et empereurs [généraux] d'armée. A Athenes on aprenoit à bien dire, et icy à bien faire; là, à se desmeler d'un argument sophistique et à rabattre l'imposture des mots captieusement entrelassez; icy, à se desmeler des appats de la volupté, et à rabatre d'un grand courage les menasses de la fortune et de la mort; ceux là s'embesongnoient après les parolles; ceux cy après les choses; là, c'estoit une continuelle exercitation de la langue; icy, une continuelle exercitation de l'ame (p. 200).

Et Montaigne, fier de ce morceau de bravoure que durent apprécier ses premiers lecteurs entichés de telles comparaisons, termine ce chapitre en accusant les arts libéraux de ramollir les courages et de supprimer la vertu. A l'en croire, les campagnes de Charles VIII en Italie ne furent que promenades parce que les seigneurs ultramontains s'étaient amusés « à se rendre ingenieux et sçavans [plus] que vigoureux et guerriers » (p. 202).

Tout ceci fait preuve de la perspicacité de Montaigne, de son sens critique et, dans une certaine mesure, de son pédantisme (au sens où il l'entend). Car, que fait-il d'autre que « d'escornifler par cy par là des livres les sentences qui [luy] plaisent, non pour les garder, car [il] n'a point de gardoire, mais pour les transporter » (p. 191) comme l'oiseau fait sa becquée ? Et s'il s'en accuse, il n'est pour autant pardonné !



Il ne peut pas dire que ces sentences antiques sont siennes et qu'il les a assimilées depuis longtemps; les additions le trahissent. Il ajoute un vers de Pacuvius à la 3<sup>e</sup> édition (p. 188), une phrase de Cratès, d'Héraclite, d'Empédocle puisées dans Diogène Laërce (p. 189), un passage des *Épîtres* de Sénèque (p. 190), une phrase des *Tusculanes* (p. 191), une autre encore des *Épîtres* de Sénèque (p. 191). Il ajoute aussi une sentence de Cicéron, un vers d'Euripide (p. 193) à deux vers de Juvénal et à une autre phrase de Cicéron qu'il avait retranscrits pour la 2<sup>e</sup> édition (p. 193). Deux autres vers de Juvénal ont coupé, dès la seconde édition, une phrase en deux (p. 195); deux courtes phrases des *Épîtres* de Sénèque (p. 196-197) et la fin d'une période de Cicéron (p. 197) viennent enfin orner sa prose... Et n'est-ce pas se détourner de sa voie « d'un quart de lieuë pour courir après un beau mot <sup>17</sup> » que cette digression sur la puissance de nature qui amène un proverbe gascon ? (p. 191).

Je crois qu'au fond Montaigne n'est pas coupable du vice qu'il dénonce : les citations ont été ajoutées après rédaction, il lui a été agréable de trouver Sénèque ou Cicéron du même avis que lui sans que pour autant son étude *du pédantisme* soit un exercice d'imitation. Au contraire, le laconisme des additions qu'il n'a pas même pris garde de coudre à son texte montre bien que ce sont là des hors-d'œuvre, comme les exemples qu'il s'est plu à ajouter en marge de son texte de 1580. Son opinion était exprimée, dans son abrégé significatif, de premier jet et c'est pourquoi nous avons souvent négligé les additions.

Mais avait-il dit l'essentiel ? Les *pedantes* sont crottés par la science, leur jugement est à tout jamais paralysé par l'amas de leurs connaissances, mais c'est qu'ils se sont appliqués à développer leur mémoire au mépris de leur entendement; et, ils se sont pliés à cette géhenne parce que la mode était aux encyclopédies vivantes, aux « abîmes de science », parce que leur étalage de science, si vain fût-il, leur assurait le pain quotidien ou une gloriole — plus souvent celle-ci que celui-là hélas ! — immédiate mais éphémère. La servitude de la science est une conséquence de sa vogue : s'il y avait eu moins de doctes intéressés, il y aurait eu plus de vrais savants. Ce qu'il fallait donc réformer, à son avis, c'était la société tout entière qui préférait l'argent

<sup>17</sup> *Essais*, I, ch. XXVI, tome II, p. 45.

à la vertu. Le jour où l'on étudierait afin d'être plus sage et plus vertueux comme en l'ancienne Sparte, ce jour-là seraient résolus tous les problèmes inhérents à l'éducation : compétence des maîtres aussi bien que valeur des méthodes pédagogiques.

Tout ceci est bien vite dit. Montaigne était trop sage pour ne pas s'apercevoir qu'à ce compte il pouvait résoudre tous les problèmes humains possibles : comment faire disparaître l'injustice parmi les hommes ? En les rendant vertueux. — Quel est le meilleur gouvernement ? Celui des hommes vertueux qui régissent un peuple vertueux. — Quelle est la solution des questions sociales ? La vertu. — Par quel moyen l'homme peut-il satisfaire à son Dieu ? Par la vertu.

La comtesse de Gurson avait bien raison de demander à notre philosophe s'il avait un programme concret pour l'« *institution des enfans* ». Que sa requête fût réelle ou oratoire, elle a obligé Montaigne à reprendre le problème qu'il avait, somme toute, escamoté. Trêve de « *theorique* » ; passons à la pratique : l'enfant naîtra bientôt.

(A suivre)

Michel-A. DASSONVILLE.

## PARTIE DOCUMENTAIRE

# *Bibliographie d'Ottawa*

---

A l'occasion des fêtes du centenaire de l'incorporation de la cité d'Ottawa, sous son nom actuel, la Bibliothèque publique d'Ottawa a songé à constituer une section spéciale de livres se rapportant à Ottawa et à la vallée de l'Outaouais, section qui deviendrait en quelque sorte, avec les Archives publiques du Canada, un centre de recherches outaouaises. Afin de collaborer à cette initiative, la *Revue de l'Université d'Ottawa* a bien voulu se rendre à ma demande et accepter de publier la bibliographie des collections de manuscrits et des principaux volumes et articles de revues savantes où j'ai puisé les renseignements qui m'ont permis d'écrire l'histoire d'Ottawa, en 1942. Cette liste a été complétée en y ajoutant les ouvrages publiés depuis cette date.

La fin que je me propose d'atteindre, en publiant cette longue liste de volumes et de collections de manuscrits, est d'aider et d'encourager les personnes qui voudraient étudier un aspect particulier de l'histoire d'Ottawa et qui n'auraient pas le loisir de faire des recherches approfondies pour en trouver les sources.

Je comprends qu'une fois imprimée, cette bibliographie sera beaucoup plus utile aux chercheurs qu'elle ne l'était sur mes fiches, malgré le fait que ces dernières étaient toujours mises à la disposition de tous les intéressés. Ce travail, cependant, n'a pas la prétention d'être complet, ni de suivre les règles de la bibliothéconomie.

Cette bibliographie se divise en deux parties principales. Ce sont les manuscrits et les imprimés. Ces derniers se subdivisent en volumes dont les auteurs sont connus et en ouvrages anonymes. Lorsqu'il y a lieu, on trouve, dans l'ordre alphabétique, le nom des auteurs suivi du titre de leur travail, l'endroit et la date de leur publication, et le nombre de pages. Une courte description du contenu ou une critique sommaire du volume suit. Celle-ci n'a pas la prétention d'être complète, mais elle constitue une note utile que j'ai glissée sur mes fiches, après la lecture d'un ouvrage lorsque le titre n'était pas assez complet, afin de me souvenir plus facilement du sujet traité.

Pour la subdivision des ouvrages anonymes, aucun ordre n'a été observé. Le lecteur devra donc s'en imposer la lecture en entier pour en tirer pleinement avantage.

Pour faciliter la tâche aux chercheurs, j'ai parfois indiqué, entre crochets, l'endroit où est conservé l'ouvrage en question. Cette note additionnelle a son importance surtout pour les volumes rares.

En appendice, on trouvera une liste des documents officiels se rapportant à l'agrandissement des limites de la ville, jusqu'en 1929.

Lucien BRAULT,  
historien honoraire d'Ottawa.

\* \* \*

#### ABRÉVIATIONS.

Arch. publ. Can.	Archives publiques du Canada.
Bibl. Parl.	Bibliothèque du Parlement.
Bibl. Tor.	Bibliothèque de Toronto.
Bibl.	Bibliothèque.
Broch., I, 4152	Catalogue des brochures, Archives publiques du Canada, vol. I, n° 4152.

#### I. — MANUSCRITS.

AUDET, Francis-J. — *Journals and Journalists of Ottawa*, 1908, 184 p.

Édition anglaise, augmentée, de l'ouvrage publié en français en 1896.

— *Éphémérides d'Ottawa*.

— *Papiers Audet sur Ottawa*, 2 portefeuilles.

— *Documents sur l'origine de Bytown* (originaux, copies et photographies).

CLOUTIER, Edmond. — *Quinze années de lutte, 1910-1925*.

— *Catéchisme de la question scolaire ontarienne*.

— *Association d'Éducation canadienne-française*.

FABRE-SURVEYER, M. le juge Édouard. — *Discours prononcé lors du dévoilement du cairn, à Hull*.

Ce monument, qui marque le portage de la Chaudière, se dresse dans le parc du terminus du tramway d'Ottawa, à Hull.

HILL, Hamnett Pinhey. — *Collection de manuscrits originaux, 1826-1841*.

L'importante collection de documents de Hamnett Pinhey Hill se compose de la correspondance et des papiers conservés par les grands-parents de ce dernier : le D<sup>r</sup> Alexander James Christie, premier médecin de Bytown et fondateur de la *Bytown Gazette*, et Hamnett Kirkes Pinhey, l'un des plus intelligents et des plus actifs fondateurs de cette partie de la province d'Ontario. Tous deux ont joué un rôle de premier plan dans l'établissement du district de Bathurst et de la ville de Bytown. La population ottavienne leur doit beaucoup de reconnaissance, car c'est en majeure partie grâce à leurs efforts que Bytown est devenue la capitale du Canada. De nature conservatrice, les grands-parents de H. P. Hill accumulèrent des documents sur les débuts de l'administration municipale. A

cause de son instruction supérieure à celle de la moyenne des colons, le D<sup>r</sup> Christie devenait infailliblement le secrétaire des assemblées auxquelles il assistait. Il en rédigeait les minutes et les conservait chez lui, de sorte qu'elles sont passées dans sa famille.

En outre, H. P. Hill a collectionné divers documents se rapportant à ce district; il les a reçus d'un peu partout, entre autres, de M<sup>m</sup>e Henry James Friel, dont le mari a joué un rôle important à Ottawa.

Cette collection contient, outre la correspondance, les documents originaux des concessions de terres faites, à Bytown, par le lieutenant-colonel By; les minutes originales du conseil du district de Dalhousie; la correspondance et les rapports sur le choléra asiatique de 1832; la correspondance du premier député de Bytown à la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, Stewart Derbishire; des notes au sujet des premières élections tenues à Bytown; des documents et mémoires se rapportant à l'industrie du bois; la correspondance échangée par les autorités de Bytown afin d'obtenir pour cette ville l'honneur de devenir la capitale du Canada; un exemplaire de la *Bytown Gazette*, du 16 juin 1836 au 24 juillet 1845.

MACDONALD, W. E. — *The Water Works System of the City of Ottawa.*

#### ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA.

- Série « G », correspondance du gouverneur général, 1791-1867.
- Série « Q », documents re *Québec*, 1760-1841.
- Série « C », documents militaires, 1791-1867.
- Série « S », Haut et Bas-Canada, 1791-1841.
- Série P.S.O., correspondance du secrétaire provincial, 1841-1867.
- Papiers Dalhousie.
- Land Books, Haut-Canada, 1791-1867. Papiers terriers, demandes de terres.
- Papiers Carnarvon, 1858.  
Documents relatifs au choix de la capitale. Lettres d'Ottawa exposant les avantages de cet endroit comme capitale du Canada.  
[Gifts and Deposits, 6, vol. 69.]
- Expositions (Fairs). 16 février 1837.  
[Voir Registrar General, G. Commissions, Folio 289.]

#### Monuments commémoratifs d'Ottawa.

Photographies et notes historiques.  
[Bibl. de L. Brault.]

#### Recensements.

A partir de 1829, on peut obtenir les chiffres de la population du comté de Carleton, en consultant les *Recensements du Canada, 1665 à 1871*, publiés en 1876 par J.-C. Taché (5 vol.).

Le premier recensement nominal du comté de Carleton, canton de Nepean, fut fait en 1842. Il se trouve aux Archives, ainsi que ceux de Bytown pour 1851, 1861 et 1871. Les recensements de 1881 jusqu'à 1951 sont confidentiels. Ils sont déposés au Bureau fédéral de la Statistique.

## II. — IMPRIMÉS.

## A. AUTEURS.

ABBOTT. — *Abbott's Guide of Ottawa and Vicinity* with map and illustrations, 1909, 51 p. Seconde édition, 1911, 62 p., index.

Quelques notes historiques et vieilles gravures des chutes Chaudières et Rideau. A la fin de la brochure, une carte de la ville montre les rues et les principaux édifices.

[Arch. publ. Can.]

ALEXANDER, J. E. — *Bytown and By*, dans *Transatlantic Sketches, North and South America, etc.* London, 1833, vol. 2, p. 179.

Le capitaine Alexander, du 42<sup>e</sup> régiment, raconte ce qu'il a remarqué dans son voyage au pays. La moitié d'un chapitre est consacrée à Bytown, en 1833.

[Arch. publ. Can.]

ALEXIS DE BARBEZIEUX, capucin. — *Histoire de la Province ecclésiastique d'Ottawa et de la Colonisation dans la vallée de l'Ottawa.* Ottawa, 1897, 2 vol., 1.116 p., index au 2<sup>e</sup> vol.

Histoire de la conquête du catholicisme dans la vallée de l'Ottawa.

*Première partie.* — Récit des origines, depuis le voyage de Champlain jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Deuxième partie.* — Traité de la colonisation, à partir de l'arrivée des Loyalistes jusqu'à la création du diocèse de Bytown (1784-1847).

*Troisième partie.* — Histoire de l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Guigues (1848-1874).

*Quatrième partie.* — Période de 1874 à 1897.

On y trouve l'histoire des paroisses, non pas groupée, mais en différents chapitres selon un ordre chronologique.

[Arch. publ. Can.]

AUDET, Francis-J. — *Historique des Journaux d'Ottawa.* Ottawa, 1896, 45 p.

Courte histoire de cent quinze journaux et revues publiés à Ottawa, de 1836 à 1896.

— *Bulletin des Recherches historiques*, sept. 1926, p. 5.

Notes très intéressantes sur Bytown et ses débuts.

M. Audet a fourni les notes historiques pour le numéro-souvenir du *Droit*, lors de la célébration du centenaire d'Ottawa, en août 1926. Il a également contribué aux numéros-souvenirs de l'*Ottawa Citizen* et de l'*Ottawa Journal*.

— *Thomas McKay, Rideau Hall and Earnscliffe*, dans *Annual Report, Canadian Historical Association*, 1932.

Tirage à part, 15 p.

BEAUCHESNE, Arthur. — *Canada's parliament building; the Senate and House of Commons.* Ottawa, 1947, 89 p.

BELDEN & Co. — *Illustrated Historical Atlas of the County of Carleton.* Toronto, 1879.

[Arch. publ. Can.]

- BLACK, W. G. — *Municipal History of Ottawa, A chapter of 1907*, 18 p.  
 Au sujet de l'électricité municipale et l'éclairage des rues.  
 [Arch. publ. Can., broch., II, 3179.]
- BLANCHARD, Raoul. — *Les Pays de l'Ottawa*. Grenoble, France, 1949,  
 140 p.
- BONAR, J. — *The Mint and the Precious Metals in Canada*, 1921.
- BOUCHETTE, Jos. — *Description topographique du Bas-Canada avec des  
 remarques sur le Haut-Canada et relations des deux provinces  
 avec les États-Unis*. Londres, 1815, 664 p., index. Seconde  
 édition augmentée, 1832.  
 [Arch. publ. Can.]
- BRAULT, Lucien. — *Ottawa, Capitale du Canada, de son origine à nos  
 jours*. Éditions de l'Université d'Ottawa, 1942, 315 p.  
 — *Ottawa Old and New*. Ottawa Historical Information Institute,  
 Ottawa, 1946, 351 p.  
 — *Hull, 1800-1950*. Éditions de l'Université d'Ottawa, 1950, 267 p.  
 — *Histoire de la Pointe-Gatineau*. Montréal, 1948, 183 p.
- BRIDLE, Augustus. — *The Masques of Ottawa*. Toronto, 1921, 283 p.  
 — *Les Hommes d'État, politique, gouvernement*.  
 [Arch. publ. Can.]
- BROSSEAU, Vincent. — *Ottawa regarde vers Washington*. Montréal, 1942.  
 [Arch. publ. Can.]
- BUIES, Arthur. — *L'Outaouais supérieur*. Québec, 1889, 309 p.  
 Continuation de l'histoire et de la description du Saguenay. L'idée  
 de Buies était d'écrire sur la région qui forme le versant oriental du  
 Saint-Laurent. Dans son volume, il traite de l'industrie forestière, de  
 l'établissement du Témiscamingue, de la région du Nipissingue, du cours  
 de la rivière Mattawan, du chemin de fer « Montréal et Occidental », des  
 phosphates de l'Outaouais, etc.  
 Important pour l'histoire du Témiscamingue et du district minier  
 de l'Ontario.  
 [Arch. publ. Can.]
- BUREAU, Joseph. — *Hand book to the Parliamentary and Departmental  
 Buildings, with plans of the Buildings*. Ottawa, 1867 (et édition  
 de 1868), 84 p.  
 Avec un plan de la ville et une courte description de sujets d'intérêt  
 dans le voisinage. Liste des députés, etc.  
 [Arch. publ. Can.]
- BURGESS, A. C. — *Burgess' Hand Guide to Ottawa*, 1876, 72 p.  
 Dépeint la ville de 1876.  
 [Arch. publ. Can., broch., I, 4099.]
- BURPEE, Lawrence J. — *Ottawa the Picturesque City and Condensed  
 A.L.A. Program*. Ottawa, 1912, 23 p.  
 Préparé pour le congrès de l'American Library Association.

- CAMPBELL, Wilfrid. — *Bytown Canal*, dans *The Canadian Magazine*, vol. 42, March, 1914.  
[Arch. publ. Can.]
- CAMPEAU, F. R. E. — *Illustrated Guide to the House of Commons and Senate of Canada*. Ottawa, 1879, 180 p.  
[Bibl. Parl.]
- CARR-HARRIS, Bertha H. — *The White Chief of the Ottawa*. Toronto, 1903, 252 p.  
Les expériences romancées de Philémon Wright, le fondateur de Hull.
- CARRE, Wm. H. — *Art Work on Ottawa*, 1898.  
Contient des photos intéressantes.
- CASEY, Maurice. — *The Parish of St. Patrick of Ottawa and what led to it*. Ottawa, 1900, 107 p.  
[Arch. publ. Can., broch., II, 2534.]
- COOK, Fred. — *City Government in Ottawa*, 1910, 14 p.  
Tirage à part de *l'University of Toronto Quarterly*, 1907.  
Contient des renseignements sur l'administration et les divers services de la ville.  
[Arch. publ. Can.]
- *The Struggle for the Capital of Canada*. Ottawa, 1937.  
[Arch. publ. Can.]
- *The City of Ottawa and its relations to the Federal Authority*. Address before the Unity Club, Ottawa, 24<sup>th</sup> March, 1909, 16 p.
- CORTLANDT, Dr. Edward Van. — *Canadian Journal*, vol. 1, 1852-1853.  
Décrit un cimetière indien à Ottawa à l'angle nord-ouest des rues Wellington et Bay.
- CORTLANDT, Gertrude Van. — *Records of the Rise and Progress of the City of Ottawa from the foundation of the Rideau Canal to the present time*. Ottawa, 1853, 23 p.  
Parle des institutions et des industries établies dans Ottawa; des accidents arrivés à la Chaudière; du premier hôpital fondé en 1832 pour les victimes du choléra; des premières industries.  
[Arch. publ. Can., broch., II, 5757.]
- DAU. — *Dau's Blue Book for Montreal, Ottawa and Quebec*.  
[Arch. publ. Can.]
- DAVIES, Blodwen. — *The Charm of Ottawa*. Toronto, 1931, 250 p.  
[Bibl. Parl.]
- DORMAN, Robert. — *Statutory history of the Steam and Electric Railways of Canada, 1836-1937*.  
Utile pour l'histoire des chemins de fer de la région.  
[Arch. publ. Can.]



DRUMMOND, G. P. — *Bytown in the forties with glimpses of the thirties, by an old resident*, 30 p.

Articles publiés dans l'*Ottawa Journal*, 1883.

[Arch. publ. Can.]

DUFFERIN & AVA, Marchioness of. — *My Canadian Journal, 1812-1819*. London, 1891.

EDGAR, J. D. — *Canada and its capital with sketches of political and social life at Ottawa*. Toronto, 1898, 217 p., illust., index.

Contient des notes intéressantes sur les hommes de la vie publique et de la vie sociale; sur les sports et même sur la littérature; sur les commencements d'Ottawa; sur les édifices du Parlement, etc.

[Arch. publ. Can.]

ELLS, R. W. — *Ancient Channels of the Ottawa River*, dans *Ottawa Naturalist*, vol. 15, April 1901, p. 17-36.

Étude géologique de la formation de la rivière.

[Arch. publ. Can., broch., II, 2658.]

ENGLEBERT, Renny. — *This is Ottawa*. Toronto, 1952, 64 p.

Description.

EWART, John S. — *The Ottawa Branch of the Royal Mint*, 1930, 73 p.

Notes sur la raison d'être de l'Hôtel des Monnaies et sur l'anomalie d'avoir un Hôtel des Monnaies sous le contrôle de Londres.

[Arch. publ. Can., broch., II, 5579.]

FEE, Norman. — *Knox Presbyterian church centenary; a history of the congregation*. Ottawa, 1944, 79 p.

[Arch. publ. Can.]

FLEMING, Sandford. — *Circular letter from the Ottawa Board of Trade on State-owned cables and an Imperial postal cable service for the Empire*. Ottawa, June, 1901, 43 p.

En faveur d'un câble, propriété du gouvernement, qui unirait les différentes parties de l'empire.

[Arch. publ. Can., broch., II, 2633.]

— *Address from the president of the Board of Trade of Ottawa to the delegation from Australia and New Zealand to the Imperial press conference*. Ottawa, 1909, 4 p.

Au sujet d'un câble qui unirait l'Australie et le Canada.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3517.]

FRASER, Joshua. — *Shanty, Forest and River Life in the Backwoods of Canada*. Montréal, 1883, 361 p.

FRILLS (Mrs. A. F. McIntyre, auteur présumé). — *The Russell*. Together with extracts from fishing and game laws... for tourists... in Canada, 1899, 120 p.

[Arch. publ. Can.]

GARD, Anson A. — *The Hub and the Spokes, or the Capital and its Environs*. Ottawa and New York, 1904.

Gard est un Américain qui visite Ottawa et qui donne son opinion sur ce qu'il voit, d'après son point de vue.

*Première partie.* — Il parle des beautés d'Ottawa, des belles résidences, des parcs, des écoles, des sports, des fanfares, des sociétés, des anciens médecins.

*Deuxième partie.* — Il mentionne les principaux personnages qui vivent à Ottawa. Plus de la moitié du livre est consacrée à des faits comiques vécus par Gard pendant son voyage dans la vallée de l'Ottawa.

Les cent soixante dernières pages du volume renferment des reproductions de photos et des images sur le vieux Bytown, la capitale et tout le Canada; parmi ces reproductions on voit six photos montrant le dôme de l'Université à différents stages de construction (p. 83).

[Arch. publ. Can.]

— *Pioneers of the Upper Ottawa and the Humours of the valley*. South Hull and Aylmer edition. Ottawa, The Emerson Press, 1906, illust., 84 p.

Mentionne une foule de détails intéressants sur Aylmer et le chemin d'Aylmer. Raconte des histoires qu'il tient des vieux habitants qu'il a rencontrés.

Les soixante-quinze dernières pages contiennent des notes généalogiques sur certains habitants de la vallée, surtout d'Aylmer. Utile pour l'histoire d'Aylmer.

[Arch. publ. Can.]

GOBEIL, Antoine. — *Étude rétrospective sur l'Institut canadien-français d'Ottawa*, suivie du rapport annuel du bureau de direction, 1892-1893. Ottawa, 1893.

GOURLAY, J. L. — *History of the Ottawa Valley*. A collection of facts, events and reminiscences for over half a century, 288 p.

Dans ce volume, il n'y a que deux chapitres; aucune table de matière. Pour cette raison, il est très difficile d'y trouver des renseignements; cependant, celui qui a la patience de le lire, y récolte certainement une abondante moisson. Il parle surtout des habitants et raconte des faits intéressants à leur sujet. Il explique également comment les principales villes de la vallée ont été établies.

Les cent soixante-quatre premières pages forment le premier chapitre, qui traite du côté sud de la rivière; le deuxième chapitre traite du côté nord. L'auteur parle des Canadiens français comme des êtres étranges dont il pénètre mal la psychologie.

[Arch. publ. Can.]

GRANT, G. M. — *Picturesque Canada*. Toronto, 1882, 2 vol.

[Arch. publ. Can.]

GROULX, L'abbé Lionel. — *L'enseignement du français au Canada. Les écoles des minorités*. Montréal, 1933.

Chapitre sur les troubles scolaires de l'Ontario, spécialement d'Ottawa.

- GREENE, D. M. — *Report to the Water Works Committee of the corporation of Ottawa*, 1871, 24 p.  
Étude des services d'aqueduc dans différentes villes, pour servir à l'installation de celui d'Ottawa.  
[Arch. publ. Can., broch., I, 3673.]
- HAGERMAN, Jos. N. — *Report for the Principal Officer's of H.M.'s Board of Ordnance showing the issue of several lawsuits instituted against Lieutenant-Colonel By in a letter to that officer.* Kingston, printed by Patriot Office, 1832, 27 p.  
[Bibl. Parl., broch., I, 501.]
- HAMILTON, Fred. — *Days before Yesterdays.*
- HILL, Hamnet P. — *Robert Randall and the Le Breton Flats*, 1919, 62 p.  
Histoire des luttes légales et politiques soutenues au sujet de la propriété d'un terrain qui est aujourd'hui une grande partie de la ville d'Ottawa, autour de la chute Chaudière. Ce terrain était borné par les rues Bronson, Carling et Bayswater et par la rivière Ottawa.  
[Arch. publ. Can., broch., II, 4848.]
- *Bytown Gazette*, dans *Ontario Historical Society's Papers and Records*, vol. 27, 1931, p. 407-423.  
Histoire de ce journal, de sa politique, de ses luttes, etc.  
[Arch. publ. Can., broch., II, 5628.]
- Article dans *The Canadian Church*, June 1940, p. 388-395.
- HUNTER, William S. (Jr.). — *Ottawa Scenery in the vicinity of Ottawa City*, 1855, 19 p.
- JARVIS. — *The capital of Canada illustrated*, photographic views of Ottawa.  
[Bibl. Parl.]
- JOHNSTON, W. A., and KEELE, Joseph. — *Les Dépôts superficiels aux environs d'Ottawa.* Livret-guide n° 3, Ministère des Mines, 1914.  
[Bibl. de L. Brault.]
- KEEFER, Thomas C. — "*Montreal*" and "*The Ottawa*". Montreal, 1854, 41 p.  
Conférences sur la rivière Outaouais et les chantiers situés dans le haut de celle-ci.  
[Arch. publ. Can., broch., I, 2450.]
- KEELE, Joseph, et JOHNSTON, W. A. — *Les Dépôts superficiels aux environs d'Ottawa.* Livret-guide n° 3, Ministère des Mines, 1914.  
[Bibl. de L. Brault.]
- LAVERDIÈRE, Abbé C.-H. — *Les Œuvres de Champlain.* Québec, 1870.  
[Arch. publ. Can.]
- LE BRETON, John. — *Memorial to the Lords Commissioners of H.M.'s Treasury*, 1832, 19 p.  
[Arch. publ. Can., broch., I, 1364.]

- LEGROS, Hector. — *Le Diocèse d'Ottawa, 1847-1948*, 1949, 905 p.  
 Histoire de la religion catholique : mouvement général, paroisses, communautés religieuses, œuvres laïques.
- LEPROHON, J. P. — *Income Tax vs. City of Ottawa*, 1878, 29 p.
- LETT, William Pittman. — *Recollections of Bytown and its old inhabitants*. Ottawa, 1874, 95 p.  
 L'auteur écrit en vers et mentionne tous les noms et faits dont il peut se souvenir.  
 [Arch. publ. Can., broch., I, 3956.]
- *The City of Ottawa and its Surroundings* written in accordance with a resolution of the city council. Ottawa, 1884, 22 p.  
 [Arch. publ. Can., broch., II, 670.]
- LORANGER. — *Rapport du comité nommé pour s'enquérir des transactions de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, préparé sur ordre du comité et adopté à l'unanimité*. Toronto, 1856, 87 p.  
 [Arch. publ. Can., broch., I, 2597.]
- McKay, Thomas, *Rideau Hall and Earnscliffe*, par F.-J. AUDET. Tirage à part du *Report of Canadian Historical Association*, 1932, 15 p.
- MACPHAIL, J. G. — *St. Andrew's Church, the First Hundred Years, 1828-1928*, 1932, 169 p.
- MACTAGGART, John. — *Three Years in Canada : An account of the actual state of the country in 1826-7-8*. Londres, 1829, 2 vol., 687 p.  
 Parle des ressources naturelles, des produits, des améliorations et des possibilités. Ajoute une note sur l'état de la société et donne des conseils aux émigrants.  
 Cet ouvrage est fort utile pour l'histoire du canal Rideau, car MacTaggart était un ingénieur venu pour cette construction. Il décrit en ingénieur, toutes les places le long du canal telles qu'on les voyait avant 1828.  
 [Arch. publ. Can.]
- MACOUN, John. — *Autobiography of John Macoun, Canadian explorer and naturalist*. Ottawa, 1922, 305 p.  
 Volume souvenir.  
 [Arch. publ. Can.]
- McVEIGH, J. Edw. — *Ottawa, the Capital of Canada, Nature's Playground par Excellence*. Ottawa, 1930, 8 p.  
 Programme du carnaval d'hiver.
- MITCHELL, J. Murray. — *Ottawa County. Its Resources and Capabilities*. Ottawa, 1882, 35 p.
- MONCK, Frances E. O. — *My Canadian Leaves, an Account of a Visit to Canada in 1864-1865*. London, 1891.

- MONTFERRAND, Jos. — Dans *Mélanges historiques*, vol. 12, 1924.
- NASH, Jay B. — *Organization and Administration of Playgrounds and Recreation*. New York, 1927.
- O'CONNOR, Dan. — *Diary and other memoirs of Dan O'Connor [and his family], one of the pioneers of Bytown, who settled there in 1827 when it was a wilderness*. Ottawa, Priv. print., 1901.  
[Arch. publ. Can.]
- PAGE, John. — *Report on the Public Buildings at Ottawa*. Ottawa, 1868, 43 p.  
Utile pour l'histoire des édifices du Parlement.  
[Arch. publ. Can., broch., I, 3541.]
- PAUL-ÉMILE, Rév. sœur. — *Diocèse d'Ottawa, 1847-1948. Histoire de la religion catholique*. Ottawa, 1949, 905 p.  
— *Congrès marial d'Ottawa*, 1947.
- POPE, Charles. — *Incidents connected with Ottawa city and vicinity*. Ottawa, 1868, 27 p.  
Notes sur les ponts, les Shiners.  
[Arch. publ. Can., broch., I, 3540.]
- PUTMAN, J. H. — *City Government, Ottawa*. Ottawa, 1919.  
[Bibl. Parl.]  
— *Egerton Ryerson and Education in Upper Canada*. Toronto, 1912.  
[Arch. publ. Can.]
- PROULX. — *Rapport du voyage dans les missions de l'Ottawa en 1881 et 1887*.  
Relatif à la colonisation.  
[Arch. du diocèse d'Ottawa.]
- RATTÉ, Antoine. — *Dommages causés par les sciures dans la rivière Ottawa (anglais et français)*. Ottawa, 1886, 8 p.  
[Arch. publ. Can., broch., II, 936.]
- REYNOLDS, E. J. — *Ottawa's Heroes. Portraits and biographies of the Ottawa volunteers killed in South Africa*. Ottawa, 1900, 41 p.  
[Arch. publ. Can.]
- ROGER, Charles. — *Ottawa Past and Present*, 1871, 124 p.  
Bref résumé de l'établissement de la vallée de l'Ottawa et des incidents principaux se rapportant à Ottawa. Notes sur l'origine du développement; sur Philémon Wright; sur les difficultés des communications; sur le commerce du bois; sur la Gatineau; sur le Stony Monday Riot; sur les Shiners; sur Corktown. Un chapitre traite des églises; un autre, des journaux. Contient beaucoup de petits détails intéressants.  
[Arch. publ. Can., broch., I, 3674.]
- ROSS, A. H. D. — *Ottawa, Past and Present*. Ottawa, 1927, 224 p., index.  
Raconte certains chapitres de l'histoire générale comme celui des premiers explorateurs; de la rivière Ottawa; de la fondation de Hull; des

colons du comté de Carleton; des canaux sur l'Ottawa; des ponts des Chaudières et des Sapeurs; de John By; du vieux Bytown; d'événements marquants. Il parle également des premières églises et écoles, des médecins et des hôpitaux, des bibliothèques, etc.

[Arch. publ. Can.]

ROSS, P. D. — *Retrospects of a Newspaper Person*. Toronto, 1931, 327 p.

Journalistes, réminiscences, correspondance.

[Arch. publ. Can.]

SCOTT, R. W. — *The Choice of the Capital*. Reminiscences revived on the Fiftieth anniversary of the selection of Ottawa as the capital of Canada by Her late Majesty. Ottawa, 1907, 44 p.

Contient des notes sur les capitales du Canada-Uni et montre comment Ottawa fut choisi pour la capitale.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3282.]

SCOTT, Sir R. W. — *Recollections of Bytown*. Some incidents in the history of Ottawa, 1910, 31 p.

Notes sur le chemin de fer « Bytown at Prescott Canada Central »; sur le commencement de l'idée du canal de la baie Georgienne; sur le commerce du bois, etc.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3673.]

SHANLY, Walter. — *Report on the Ottawa and French river navigation project*. Toronto, 1858, reprinted 1863 (et copie française), 50 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3068.]

— *Bytown and Prescott Railroad Engineer's Report*. Report on the location, surveys and estimates of the Bytown & Prescott Railroad, 1851.

[Arch. publ. Can.]

SHEPHERD, R. T. — *Steam navigation on the Ottawa River*, dans *Bulletin of the Canadian Historical Association*, n° 13, May 1940.

[Arch. publ. Can.]

SIMARD, Révérend père Georges, o.m.i. — *L'Université d'Ottawa*. Ottawa, 1915.

— *Traditions et évolutions dans l'enseignement classique : Université d'Ottawa*. Ottawa, 1923.

— *Un Centenaire : le père Tabaret, o.m.i., et son œuvre d'éducation*. Ottawa, 1928.

— *Études canadiennes, Éducation, Politique, Choses d'Église*. Ottawa, 1938.

— *La Doctrine catholique et les Universités*. *L'Université d'Ottawa*. Ottawa, 1939.

— *Les Universités dans l'Église*.

[Bibl. de L. Brault.]

- SMALL, Henry B. — *The Mineral Resources of the New Dominion Especially those of the Ottawa Valley*. Ottawa, 1868, 28 p.
- *The Resources of the Ottawa District*. Ottawa, 1872, 56 p.
- SMALL, H. Beaumont. — *Medical Memoirs of Bytown*. Ottawa, 1903, 16 p.
- Raconte le commencement de la pratique de la médecine à Ottawa, avec la photo des deux premiers hôpitaux.  
[Arch. publ. Can., broch., II, 2890.]
- SOWTER, T. W. Edwin. — *The highway of the Ottawa*. Hamilton, 1915, 13 p.
- Mentionne les endroits de campements et les cimetières indiens entre Ottawa et les rapides des Chats.  
[Arch. publ. Can., broch., II, 4267.]
- SPECK, F. G. — *Family Hunting Territories and Social Life of Various Algonkian Bands of the Ottawa valley*. Ottawa, 1915, 87 p.
- Première partie*. — Histoire des sauvages de l'Ottawa.  
*Deuxième partie*. — Mythes et folklore des Algonquins du Timiskaming et des Ojibway du Timagami.  
[Arch. publ. Can., broch., II, 4280.]
- SULTE, Benjamin. — *Pages d'Histoire du Canada*. Montréal, 1891.
- *Mélanges historiques*. Vol. I, *Kiouet et Chaudière*. Vol. XII, *Montferrand*.
- *Histoire de Montferrand, l'athlète canadien*. Montréal, 1884, 48 p., portrait.
- *Interprètes de Champlain*, dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1882.
- *Valley of the Ottawa*, dans *M.S.R.C.*, 1898.
- *Étienne Brulé*, dans *M.S.R.C.*, 1907.
- *Pays d'en haut*, dans *M.S.R.C.*, 1907.
- *Légende de Cadieux*, dans *Bull. des Recherches historiques*, 1897.
- *Autaoua*, dans *B.R.H.*, 1898.
- *Montferrand*, dans *B.R.H.*, 1909.
- *Chronique d'Ottawa*, dans *La Minerve*, 30 décembre 1893.
- *Ottawa avant 1820*, dans *La Minerve*, 14 avril 1894.
- *Notes sur Ottawa*, dans *La Minerve*, 28 novembre 1895.
- *Diocèse d'Ottawa*, dans *La Patrie*, 9 octobre 1897.
- *Vallée d'Ottawa*, dans *La Patrie*, 18 et 25 juin, 9 juillet 1898.
- *Institut canadien-français*, dans *La Patrie*, 3 décembre 1898.
- *Étienne Brulé*, dans *La Patrie*, 23 mai 1899.
- *En passant par Ottawa*, dans *Revue canadienne*, 1868, p. 465.
- *Déboisement*, dans *Revue canadienne*, 1868.
- *Wright par Tassé*, dans *Revue canadienne*, 1871.
- *Premières connaissances de l'Ottawa*, dans *Revue canad.*, 1907.

- *Jean Nicolet*, dans *Revue canadienne*, 1910.
- *Vallée d'Ottawa*, dans *La Tribune de Woonsockét*, R. I., 6 juillet 1899.
- *Sur Ottawa en 1670*, dans la *Vallée de l'Ottawa*, 1<sup>er</sup> mars 1888.
- Articles dans le *Monde illustré*, 1<sup>er</sup> septembre, 8 septembre, 8 décembre 1894.
- *L'île de la Chaudière*, dans *Le Canada*, 24 octobre 1892.
- *Rues d'autrefois*, dans *Le Canada*, 23 décembre 1887.
- *Voyageurs et hommes de cage*, dans *Le Canada*, 6 décembre 1892.
- *Étienne Brulé*, dans *L'Écho de l'Ouest*, Minneapolis, Minn., 12 mai 1899.
- *Nicolas Perrot*, dans *L'Écho de l'Ouest*, 13, 20 et 27 novembre 1903.
- *Perrot revient de l'Ouest*, dans *L'Écho de l'Ouest*, 15 juillet 1904.
- *Dernières années de Perrot*, dans *L'Écho de l'Ouest*, 18 novembre 1904.
- *Ottawa*, poésie, dans *Le Droit*, 31 mai 1913.
- *Jadis*, dans *Le Droit*, 21 juin 1913.
- *Ottawa, ce nom*, dans *Le Droit*, 5 juillet 1913.
- *Statue de Champlain*, dans *Le Droit*, 12 janvier 1914.
- *Premières connaissances d'Ottawa*, dans *Le Droit*, 5 mai 1914.
- *Du Vigneau sur l'Ottawa*, dans le *Spectateur de Hull*, 22 juin 1905.
- *Hull et Ottawa*, dans le *Trifluvien*, 4 mai 1900.
- *Nom d'Autaoua*, dans le *Trifluvien*, 21 février 1905.
- *Ottawa avant de devenir capitale*, dans *L'Opinion publique*, 11, 18 et 25 mai 1876.
- *Valley of Ottawa in 1613*, dans *Ontario Historical Society*, vol. XIII.
- *Ottawa, ce nom*, dans *Société de Géographie de Québec*, 1913.
- *Ottawa, name of*, dans *The Ottawa Citizen*, 18 décembre 1893.
- *How River became Ottawa*, dans *The Ottawa Citizen*, 23 décembre 1893.
- *Memories of Bytown*, dans *The Ottawa Citizen*, 2 décembre 1895.
- *Ottawa Valley in 1830*, dans *The Ottawa Journal*, 10 septembre 1886.
- *Annals of the Ottawa*, dans *The Ottawa Journal*, du 12 juillet 1889 au 29 septembre 1892 (douze articles).
- *Kettle Island*, dans *The Ottawa Journal*, 12 novembre 1892.
- *Pioneers of Ottawa*, dans *The Ottawa Journal*, 11 décembre 1892.



- TACHÉ, R.P. Louis, c.s.sp. — *Le nord de l'Outaouais. Manuel-répertoire d'histoire et de géographie régionales.* En collaboration. Ottawa, 1938, 396 p.  
 Contient la bibliographie du nord de l'Outaouais, p. 331-351.
- TASSÉ, Joseph. — *La Vallée de l'Outaouais. Sa condition géographique; ses ressources agricoles et industrielles; ses exploitations forestières; ses richesses minérales; ses avantages pour la colonisation et l'immigration; ses canaux et ses chemins de fer.* Montréal, Eusèbe Sénécal, imprimeur-éditeur, 1873, 58 p.  
 [Arch. publ. Can., broch., I, 3891.]
- *The Ottawa River Canal System.* Montréal, 1886, 22 p.  
 Discours prononcé à la Chambre des Communes, le 20 avril 1885, en faveur du canal de la baie Georgienne.  
 [Arch. publ. Can., broch., II, 937.]
- *Philémon Wright ou Colonisation et commerce du bois.* Montréal, 1871.
- THIVIERGE, R.P. Edgar, o.m.i. — *A la naissance du diocèse d'Ottawa, dans la Revue de l'Université d'Ottawa, 7 (1937), p. 424-440; 8 (1938), p. 6-30 (tirage à part, 42 p.).*  
 Travail bien documenté et instructif sur l'histoire de l'Église catholique à Bytown et sur l'arrivée des révérends pères Oblats à Bytown.  
 [Arch. publ. Can.]
- THOMAS, Cyrus. — *History of the Counties of Argenteuil and Prescott from the Earliest Settlement to the Present.* Montréal, 1896, 665 p.  
 Contient des biographies des premiers habitants.
- THORBURN, Maria J. I. — *The Orphan's Home of Ottawa. Sketch for the first forty years.* Toronto, 1904, 80 p.  
 [Bibl. Parl.]
- TODD, F. G. — *Preliminary report to the Ottawa Improvement Commission.* Ottawa, 1903, 39 p.  
 — *Report of — to the att. Improvement Commission.* Ottawa, 1903, 40 p.
- TOPLEY. — *Views of Ottawa, 24 photographies.*  
 [Bibl. Parl.]
- TREADWELL, Charles Platt. — *Arguments in favor of the canal Georgian Bay, 1856.*  
 [Bibl. Tor., n° 3698.]
- TREMBLAY, Jules. — *Histoire de la Paroisse de Sainte-Anne d'Ottawa. Un résumé d'histoire, 1873-1923.* Ottawa, 1925, 408 p.  
 — *Histoire de l'Hôpital Général d'Ottawa.* Ottawa, 1921, 23 p.

- VAN CORTLANDT, Gertrude. — *Records of the rise and progress of... Ottawa, from the foundation of the Rideau Canal to the present time.* Ottawa, 1858, 23 p.  
[Arch. publ. Can.]
- WHITTON, Charlotte Eliz. — *A Hundred Years a-fellin' : some passages from the timbers sage of the Ottawa in the century in which the Gillies have been cutting in the Valley 1842-1942.* Ottawa, 1943, 172 p.  
Histoire de la coupe du bois.
- WILSON, Andrew. — *A History of Old Bytown and Vicinity now the City of Ottawa,* 1876, 89 p., table des matières.  
Contient des renseignements sur vingt-six sujets : les premiers colons ; les églises ; Stony Monday ; Corkstown ; les noms des vieux habitants, etc.  
[Arch. publ. Can., broch., I, 4100.]
- WRIGHT, Philémon. — *An Account of the First Settlement of the Township of Hull on the Ottawa River, L.C.*  
Mémoire rédigé par Wright à la demande d'un comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 16 décembre 1820, publié dans l'appendice « R » des *Journaux de l'Assemblée législative*, 1823-1824.  
[Arch. publ. Can.]
- WRIGHT, Ruggles. — *Memorials, Documents and Affidavits submitted to the Exec. Government. With reference to his slides at The Chats and Chaudière on the Ottawa river.* Montréal, 1849, 94 p.  
[Arch. publ. Can., broch., I, 2171.]

## B. OUVRAGES ANONYMES.

### Histoire et divers.

- Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, 1913, p. 352-365.  
Article sur le nom Ottawa.  
[Arch. publ. Can.]
- Ottawa Free Press.* *Ottawa 1827-1877. Fifty years of historical notes*, 31 décembre 1877.  
[Arch. publ. Can.]
- Bytown and Ottawa.* *An historical sketch*, published in the Dominion, illustrated by the Sabiston lithographing and Publishing Co., Montréal, 1891, 122 p.  
[Arch. publ. Can.]
- Complete official programme Ottawa centenary*, August 16 to 21, 1926.  
Programme des fêtes qui eurent lieu lors du centenaire de la fondation de Bytown.  
[Arch. publ. Can.]

*Rideau canal*, notices of colonel By. Printed by Patriot office. Kingston, January 1832, per a friend to justice and to merit, 22 p.

Éloge de By.

[Bibl. Parl., pamph. 15.]

*Transatlantic Sketches*, vol. II, 1833, p. 147-179.

*Meubles et argenteries de By maintenant possession d'une dame d'Ottawa*, dans *The Ottawa Journal*, 18 juillet 1914 et 27 mai 1915.

[Arch. publ. Can.]

*Ottawa's heroes*. Portraits and biographies of the Ottawa volunteers killed in *South Africa*. Ottawa, 1900, 49 p.

Avec un journal de la guerre du Sud-Africain.

[Arch. publ. Can., broch., II, 2553.]

*Ottawa women's canadian club reports*, 1913-1918.

Société qui s'occupa d'aider les soldats pendant la guerre 1914-1918.

[Arch. publ. Can.]

*H.M.S. "Parliament" or The Lady who Loved a Government Clerk*. Ottawa, 1880.

[Arch. publ. Can.]

### Affaires municipales.

*City of Ottawa government*. Ottawa, 1919, 74 p.

L'administration municipale.

[Arch. publ. Can., broch., II, 4849.]

*Minutes of the city council*, 64 p.

1. Assemblée du 15 décembre 1879. On y trouve les rapports des divers départements.

2. Assemblée du 17 novembre 1902.

[Arch. publ. Can.]

*Revised by-laws*, of the city of Ottawa as reported by a committee in 1890. Ottawa, 1890.

*By-laws 1854-1938*.

*Minutes of the council*, 1853-1938.

[Greffier, conseil municipal.]

*Authentic information concerning House accommodation at Ottawa*. Quebec, 1864, 10 p.

Liste des maisons vacantes à Ottawa.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3113.]

*Assessment roll*, 1878, 1886.

[Bibl. Parl.]

*Annual report of the assessment commissioner of Ottawa*, 1938.

*Ottawa auditor's reports*, 1869-1885, 1886-1894, 1895-1901.

[Greffier, conseil municipal.]

*General financial statements and statements with reference to debenture debt and sinking fund, December 1931-1932.*

[Bibl. Parl.]

*List of voters for municipal and parliamentary elections.* Ottawa, 1891.

Liste des voteurs par quartier.

[Arch. publ. Can.]

*Emigration Society. — Bytown and Ottawa. By-laws and constitution,* 1841, 1 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 1814.]

*The Carleton Election or the Tale of a Bytown Ram an Epic Poem in ten Cantos.* Printed for the author, 1832.

[Arch. publ. Can.]

*Extracts from Reports upon Pure Water Supply for the city of Ottawa.* Ottawa, 1911, 12 p.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3776.]

*City of Ottawa Water Purification Plant formal opening,* 30 April, 1932.

*Annual Report of the Ottawa Water Works.* Ottawa, 1938.

*History of the Police and Fire departments.* Souvenir book. Ottawa, 1919.

*Annual report. Police department,* 1938.

*Ottawa fire relief fund.* Report of proceedings of the Central General Committee, 20 August 1870 to 28 July 1871. Ottawa, 1871, 34 p.

Ces fonds furent prélevés pour aider ceux dont la propriété avait été incendiée lors d'une conflagration dans les comtés de Carleton et Ottawa.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3678.]

*Report of the Ottawa and Hull fire relief fund.* Ottawa, 1900, 121 p.

Avec une liste des souscripteurs.

[Arch. publ. Can., broch., II, 2576.]

*Annual report. Fire department,* 1938.

*Almanac. Ottawa daily Citizen* containing much authentic and useful information for the year 1866. Issued free as a supplement to the *Ottawa Daily Citizen*, 1865, 56 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3301.]

*Almanac. Ottawa Citizen,* 1867.

[Bibl. Tor., n° 4620.]

*Ottawa Directory,* 1864-1954.

Contient le nom des habitants, leur métier ou profession avec le nom de la rue où chacun demeure. Ce n'est qu'en 1866-1867 que l'on a commencé à numéroter les maisons et sur certaines rues seulement : Rideau, Sparks, Metcalfe, Sussex, Augusta, Wellington, York, Elgin, Clarence. (Ce détail est utile pour ceux qui désirent faire l'histoire des vieilles maisons.)

En 1875, on commença à donner, en plus des noms et des adresses, une liste des maisons d'après les adresses avec le nom du chef de famille.

[Arch. publ. Can.]

### Édifices du Parlement.

#### *Carillon de la Tour de la Paix.*

Programme des récitals pour 1933. Donne quelques détails sur le Carillon.

[Arch. publ. Can.]

#### *Contract, specification and schedule of prices of Parliament buildings. Ottawa City. C.W.* Québec, 1863, 100 p.

[Bibl. Parl.]

*Hand book to the Parliamentary and Departmental buildings, Canada, with plans of the buildings indicating the several offices and the names of the officials occupying them together with a plan of the city and a short sketch of the valley of the Ottawa and every object of interest in the neighbourhood also lists of members of the privy council, — local governments, — senators, — members of the House of Commons and Local Legislatures, etc.* Ottawa, 1868, 84 p.

Cette brochure donne les plans de l'édifice du Parlement incendié en février 1916. On peut y trouver les noms de ceux qui occupaient des bureaux et des sièges à la Chambre des Communes.

[Arch. publ. Can.]

### Capitale du Canada.

#### *Ottawa, the capital of the Dominion.* Ottawa, 1890, 51 p.

Contient surtout des statistiques, des gravures et des photos.

[Arch. publ. Can.]

#### *The Dominion illustrated devoted to Ottawa and the Parliament of Canada.* Montréal, 1891.

#### *City of Ottawa. Capital of the Dominion of Canada, 1869-1899.*

Contient surtout des gravures.

[Arch. publ. Can.]

#### *Ottawa. The capital of the Dominion of Canada. From Canada abroad,* June 1906, 4 p.

Publié par le bureau de publicité.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3178.]

#### *Harper's new monthly magazine,* septembre 1861, p. 446.

Article sur la capitale des Canadas (relié sous forme de brochure au dos de laquelle on lit le faux titre « The Canadian Capital in 1812 — Scott »). A la fin de cette brochure se trouvent des découpures de journaux du 1<sup>er</sup> mai 1909 où il y a des détails sur la ville en 1865. Des dates importantes pour Ottawa sont également publiées.

[Arch. publ. Can.]

*Ottawa the future capital of Canada. A description of the country; its resources, trade, population, etc., who are wanted; how to get there. Hints to emigrants.* London, 1858, 24 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 2722. Bibl. Tor., n° 3837.]

### Beautés d'Ottawa.

#### *Ottawa illustrated.*

Contient 50 illustrations.

[Arch. publ. Can.]

*The Capital of Canada illustrated.* Photographic views of Ottawa by Jarvis.

[Bibl. Parl.]

*Ottawa Valley Tourists' Association. Sport and Pleasure in the Valley of the Ottawa,* The Ottawa Valley Tourists' Association, Ottawa. Mortimer Co., 1898, 24 p.

#### *Views of Ottawa.*

24 photographies de Topley.

[Bibl. Parl.]

*Ottawa picturesque.* Ottawa, 1901, 96 p., index.

Cette brochure fut publiée pour montrer les avantages qu'Ottawa présentait, en 1901, au point de vue résidentiel et commercial. On y trouve une centaine de photos. Parmi les plus intéressantes : celles du grand feu de Hull, les ponts Dufferin et Sapeurs qui sont devenus la Plaza actuelle.

[Arch. publ. Can.]

*Picturesque Ottawa.* Ottawa. Canada's capital, 1904, 50 p.

A la page 37 on y voit l'Université avant le feu. Remarquable pour ces illustrations du vieil Ottawa : ponts des Sapeurs et Dufferin; bureau de poste; tramway à chevaux; un train de bois, etc.

[Arch. publ. Can., broch., II, 2983.]

*Ottawa, the picturesque city.* Prepared expressly for the convention of the American Library Association. Ottawa, June 26 to July 2, 1912, 23 p.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3965.]

*Views of Ottawa* published in the *Sunshine of Montreal*, 1914, 36 p.

*Tourist guide of Ottawa district*, 1937-1938.

Publié par le bureau de publicité.

[Bibl. Parl.]

### Embellissement — district fédéral.

*Civic improvement league of Ottawa.* Constitution and by-laws, 1916.

Cette ligue fut formée pour étudier et améliorer le développement de la ville.

[Arch. publ. Can.]

*The Ottawa Improvement Commission, 1904.*

[Arch. publ. Can.]

*Report of Federal Plan Commission on a general plan for the cities of Ottawa and Hull, 1915, 157 p., 17 plans.*

[Arch. publ. Can.]

*The Capital of Canada Parks and Driveways. Ottawa Improvement Commission, 1899-1925.*

[Arch. publ. Can.]

*Special Report of the Ottawa Improvement Commission from 1899 to 1912.*

[Arch. publ. Can.]

*Town Planning Institute of Canada, April 1922.*

[Arch. publ. Can.]

### District d'Ottawa.

*Report of the Commissioners Appointed to Explore the Country Between the St. Maurice and the Ottawa in 1830. Ordered by the Assembly to be printed, 1831 (anglais et français), 60 p.*

Utile pour la géographie du pays entre ces deux rivières.

[Arch. publ. Can.]

*Notre Nord-Ouest provincial. Étude sur la vallée de l'Ottawa, accompagnée de cartes géographiques. Montréal, 1887, 99 p., table de matières.*

Montre les avantages de la vallée de l'Ottawa pour la colonisation.

[Arch. publ. Can., broch., II, 1154.]

*The Resources of the Ottawa district. Ottawa, 1872, 41 p.*

[Arch. publ. Can., broch., I, 3757.]

*Ottawa county. Its Resources and Capabilities. Ottawa, 1882, 35 p.*

Rapport géologique et minéralogique du territoire entre le comté d'Ottawa et la baie James en vue d'y construire une voie ferrée.

[Arch. publ. Can., broch., II, 409.]

### Religion.

*Annual report of Ottawa South Methodist church. Ottawa, April 30, 1917-1924, 17 p.*

État financier.

[Arch. publ. Can., broch., II, 4510.]

### Clergé.

Pour les biographies et les notes sur les prêtres d'Ottawa, à partir de 1826 jusqu'à nos jours, consulter *Le clergé canadien-français*, par Allaire, en 6 volumes.

*Répertoire général du clergé canadien*, par Tanguay.

*Le Canada ecclésiastique. 1886-1941.*

[Arch. publ. Can.]

*Histoire de la Paroisse Sainte-Famille, Ottawa, 1901-1913, 30 p.*  
[Bibl. de L. Brault.]

### Éducation.

*Congrès d'Éducation des Canadiens français d'Ontario, Ottawa, 1910.*  
*Étude sur le système scolaire de la province d'Ontario.*  
Hawkesbury, 1909, 28 p.

[Bibl. de L. Brault.]

*A History of the Ottawa Collegiate Institute, 1843-1903.* Ottawa, 1904,  
256 p.

[Bibl. de L. Brault.]

*Annual Announcement of the Ottawa Collegiate Institute, 1908-1909.*  
Prospectus, 27 p.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3542.]

*Prospectus of the College of Bytown, 1848, 1 p.*

Annonce l'ouverture du collège de Bytown. Ce prospectus se compose  
d'une feuille unique.

[Arch. publ. Can., broch., I, 2109.]

*Collège d'Ottawa. Prospectus et cours d'études, 1876, 19 p.*

[Arch. publ. Can., broch., I, 4122.]

*Souvenir of the laying of the corner-stone of the new arts buildings,*  
*University of Ottawa.* Ottawa, May 24, 1904, 61 p.

Avec deux photographies des ruines de l'université.

[Arch. publ. Can., broch., II, 2976.]

*Annual Report of the Inspector of the Public Schools in Ottawa, 1879.*  
*Minutes of the Proceedings of Ottawa. Public School Board, and the*  
*chief inspector's report, 1935 et 1938.*

*Toronto Teachers' institutes visit to Ottawa, 1926, programme, 4 p.*

[Arch. publ. Can., broch., II, 5358.]

*Ottawa Natural History society. Act of incorporation, by-laws and list*  
*of members, established in 1864.* Ottawa, 1866, 16 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3332.]

*The Ottawa Naturalist.* Ottawa, February 1897, p. 201-216.

[Arch. publ. Can., broch., II, 2197.]

*The Ottawa Naturalist.* Ottawa, January 1909, p. 189-234.

Numéro souvenir en l'honneur de James Fletcher.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3386.]

### Hôpitaux.

*Ottawa General Hospital.* Souvenir book, since 1867 to 1929, 64 p.

[Arch. publ. Can., broch., II, 5534.]

*By-laws, regulations and statutes of the general protestant hospital for*  
*the government of the officers, members, patients and servants*



*of the hospital; passed on the 28<sup>th</sup> February, 1852.* To which is added an appendix, containing a copy of the charter of incorporation, a list of the office bearers, directors and medical board. Ottawa, 1855, 35 p., table des matières.

[Arch. publ. Can., broch., I, 2535.]

### Incidents judiciaires.

*Le Breton Claims.* To the right honorable the lords commissioners of His Majesty's treasury. The memorial of John Le Breton, 1832, 19 p.

Lettres importantes adressées par John Le Breton au sujet de sa concession de terre.

[Arch. publ. Can., broch., I, 1364.]

*Court of Appeal, Ontario.* J. P. Leprohon (Plaintiff in the court below) and appellant. The Corporation of the city of Ottawa (defendants in the court below) respondents. JUDGEMENT. Toronto, April 1878, 29 p.

Donnant à la municipalité le droit de taxer les employés du gouvernement de la Chambre des Communes.

[Arch. publ. Can., broch., II, 45.]

*Flag incident on board the steamer "Queen".* Ottawa, 1877.

### Canal Rideau.

*Report from Select Committee on Papers re : Rideau Canal.* Great Britain, House of Commons. London, 1831.

[Bibl. Tor., n° 1645.]

*Papers on Subjects connected With the duties of the corps of Royal Engineers.* London, 1844 (9 vols.).

*Vol. I, p. 69.* « Account of the causes which led to the construction of the Rideau canal, connecting the waters of lake Ontario and the Ottawa; the nature of the communication prior to 1827; and a description of the works by means of which it is converted into a steam-boat navigation », by Lieutenant Frome, R.E. (avec carte, niveaux et distances).

*Vol. II, p. 114.* « Rideau dams », by Lieutenant Denison, R.E. (avec gravures).

*Vol. III, p. 133.* « Detailed description of some of the works on the Rideau canal and of the alterations and improvements made therein since the opening of navigation », by Lieutenant Denison.

*Vol. IV, p. 131.* « Account of the Dam constructed across the Waste channel at Long Island, on the Rideau canal, in 1836 », by Major Bolton.

*Vol. V, p. 140.* « Report on the canal navigation of the Canadas », by Lieutenant-Colonel Phillpotts.

[Arch. publ. Can.]

*The Ordnance Department and the People of Bytown*, being a series of letters originally published in the *Ottawa Advocate*. Bytown, 1845, 15 p.

Au sujet de la prise de possession de certains terrains par l'*Ordnance* au détriment des propriétaires de Bytown sous prétexte de leur utilité pour le canal.

[Arch. publ. Can., broch., I, 2009.]

*Rideau Canal*.

Avec une note élogieuse de By.

[Bibl. Tor., n° 1739.]

*Great Britain, Office of Ordnance. An account of the progress which has been made in the works for the improvement of the water communication between Montreal and Kingston by the Rideau*. London, 1830.

On y trouve des détails sur le coût.

[Bibl. Tor., n° 1581.]

*Hist. of the Royal Sapers and Miners*.

**Canal de la baie Georgienne.**

*Georgian Bay Canal. The Improvement of the Ottawa and its districts*. Quebec, 1841, 33 p.

Cette brochure traite de la formation d'une compagnie pour améliorer la navigation sur l'Ottawa jusqu'au lac Huron. Les gens de Bytown prirent une part active à ce mouvement.

[Arch. publ. Can., broch., I, 1846.]

*Arguments in Favor of the Ottawa. The shortest, safest and cheapest route to the ocean from the great West, through canadian territory and the only certain means of reviving and restoring the trade of United Canada*. 1856, 44 p., table des matières.

[Arch. publ. Can., broch., I, 2594.]

*Arguments in favor of the Georgian Bay Canal*. By Charles Platt Treadwell, 1856.

[Bibl. Tor., n° 3698.]

*Reports on the Ottawa and French river navigation projects*. Published by order of the Board of Trade, Montreal, 1863, 22 p.

Ces rapports font suite au rapport Shanly qui a été réimprimé par le Board of Trade en 1863. Suivis de cartes.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3067.]

*Montreal Board of Trade. Reports on the Ottawa and French river navigation projects*, 1863.

Avantages de ce canal.

[Bibl. Tor., n° 4260.]

*Report on the Ottawa and French River Navigation Project*, by Walter Shanly. Submitted to the Legislative assembly of Canal, July,

1858. Reprinted by order of the Board of Trade, Montreal, 1863, 50 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3068.]

### Chemins de fer.

*Ottawa Electric Railway News*, 1919-1923.

Chaque semaine la compagnie Ottawa Electric mettait dans le tramway une petite feuille de nouvelles courantes.

[Arch. publ. Can.]

*Reasons Against the Bill Now Before Parliament Respecting the Ottawa and Prescott Railway Co.*, 1864.

Protestation des actionnaires contre le bill voulant une augmentation du capital afin de donner le contrôle au Grand Tronc.

[Bibl. Tor., n° 4356.]

*Union forwarding company's travellers' guide to the Upper Ottawa*, 1873, 41 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3828.]

### Ponts.

*Papers on the Subjects Connected with the Duties of the Corps of Royal Engineers.*

*Vol. III, p. 158.* « Description of a series of bridges erected across the river Ottawa, connecting the provinces of Upper and Lower Canada, and especially of a wooden arch of 212 feet span which crossed the main branch of the river », by Lieutenant Denison.

*Vol. VI, p. 163.* « Description of a wooden swing bridge erected over the Grenville canal, Canada. »

[Arch. publ. Can.]

### Commerce du bois.

*Memorials, Documents and Affidavits Submitted to the Executive Government by Ruggles Wright with Reference to his Slides at the Chats and Chaudière.* Montréal, 1849, 94 p.

Cette brochure serait utile pour l'histoire du commerce du bois.

[Arch. publ. Can., broch., I, 2171.]

*The Lumber Trade of the Ottawa Valley.* Ottawa, 1871, 63 p.

Donne une description des principaux établissements manufacturiers et des compagnies. Utile à l'histoire du commerce du bois.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3677.]

*Lumber Trade of the Ottawa Valley and Manufacturing Establishments*, 1872, 53 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3810.]

*A Trip on the Ottawa*, dans *Harper's New Monthly Magazine*. Ottawa, August, 1885, p. 328-342.

Raconte un voyage sur l'Ottawa.

[Arch. publ. Can., broch., II, 805.]

**Commerce, Industries, etc.**

*The Ottawa Board of Trade and the Empire Cables.* Ottawa, 1905, 23 p.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3053.]

*Board of Trade. Annual report, 1909,* 83 p.

[Arch. publ. Can.]

*The Ottawa Coffee House Scandal,* 1888, 8 p.

Au sujet de la responsabilité du président.

[Arch. publ. Can., broch., II, 1259.]

*Mineral Resources of the New Dominion,* especially those of the Ottawa valley. Ottawa, 1868, 28 p.

[Arch. publ. Can., broch., I, 3522.]

*Guide to the City of Ottawa and Dominion Exhibition with Official Programme and Full Particulars of Grand Civic Demonstration, Sports, etc.* Ottawa, 1879, 136 p., illustrated.

[Bibl. Parl.]

*Central Canada exhibition.* September 13 to 21, 1901, 19 p.

*Ottawa industrial edition.* Ottawa, 1909, 24 p.

A la page 5 on voit l'endroit original de l'emplacement du monument de la guerre du Nord-Ouest, 1885, qui est actuellement sur la rue Elgin. La majorité des marchands du temps sont mentionnés. Intéressant aussi pour les gravures représentant Ottawa trente ans en arrière.

[Arch. publ. Can., broch., II, 3518.]

*Industrial and picturesque.* Ottawa, the Capital of the Dominion of Canada.

Publié par le Département de la Publicité d'Ottawa. Contient des gravures et des photos, entre autres : un train de bois.

[Arch. publ. Can.]

*Ottawa Poultry Association Directory.* Season 1926-1927, 88 p.

Publié lors du congrès mondial d'aviculture.

[Arch. publ. Can., broch., II, 5396.]

**Sociétés et récréation.**

*Canadian Club of Ottawa,* 1903-1917.

Causeries données à ce club sur divers sujets canadiens.

[Arch. publ. Can.]

*Institut canadien-français de la cité d'Ottawa, 1852-1877.* Célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire. Ottawa, 1879, XXXIII plus 120 p. (Sulte).

[Bibl. de L. Brault.]

*Institut canadien-français d'Ottawa. Étude rétrospective suivie du rapport annuel de 1892-1893,* par Antoine Gobeil. Ottawa, 1893.

La copie de cette brochure est unique. Une fois imprimées, ces brochures furent expédiées au bureau du président Gobeil, dans l'édifice de l'Ouest. M. Francis-J. Audet, le bibliothécaire de l'Institut, en prit

une copie pour la relire avant la distribution aux membres, afin de corriger les fautes qui auraient pu s'y glisser. Les autres copies furent déposées dans une armoire fermée à clef. Aucune autre ne fut distribuée et seul le président Gobeil aurait pu en prendre, mais il dit ne pas en avoir pris. Pendant la nuit, le feu rase l'édifice de l'Ouest et les brochures furent brûlées. C'est ainsi que M. Audet possédait l'unique copie qui m'a été remise à la mort de ce dernier. Cette brochure raconte l'histoire de l'Institut à partir du début, c'est-à-dire 1852. On y rencontre les noms des fondateurs; les activités de la société y sont énumérées, ainsi que ses déboires, l'histoire de son local, etc.

[Bibl. de L. Brault.]

*Ottawa Ski Club News*, 1920-1938.

[Arch. publ. Can.]

*Ottawa : The Capital of Canada. Nature's playground par excellence.*

Publié lors du grand carnaval d'hiver.

[Arch. publ. Can., broch., II, 5614.]

*Reports of the superintendent of playgrounds*, 1919-1940.

*Songs of the Bytown Coons*, reproduced from the *Montreal Star*, 1896 [?].

[Bibl. Parl.]

## Revue et journaux, etc.

### ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA.

*Rapports annuels*, 1872-1940.

Publications spéciales.

Guide des documents, par Parker.

*Gazette de Québec*, 1764-1824, index.

Diverses collections et séries.

*Legislative Assembly Journal*, 1841-1867.

*Bulletin des Recherches historiques de Québec*, 1896 à 1954.

Index pour les trente premières années, en 1925. Pour les années subséquentes, voir l'index à la fin de chaque volume.

*Société royale du Canada. Mémoires*, 1882-1940.

Sur Ottawa, il n'y a pas moins d'une vingtaine d'articles. Voir l'index des vingt-cinq premières années publié par Benjamin Sulte et celui des trente dernières années par Lucien Brault.

*Women's Canadian Historical Society of Ottawa. Transactions*, 1901-1938.

Contient des notes intéressantes sur Bytown et Ottawa, i.e. cent trente articles d'histoire régionale.

Voici les principaux sur Ottawa :

Transactions

F. G. KENNY, *Municipal Growth in the District of Dalhousie*, 1, 1901, p. 9

F. G. KENNY, *Some Account of Bytown*, 1, 1901, p. 22

Mrs. H. J. FRIEL, *Rideau Canal and the Founder of Bytown*, 1, 1901, p. 31

M. JAMIESON, <i>A Glimpse of our City 50 Years ago</i> ,	1, 1901, p.	36
Mary McK. SCOTT, <i>A Hero of 50 Years ago</i> ,	1, 1901, p.	42
Eva READ, <i>Early days of Ottawa</i> ,	1, 1901, p.	44
M <sup>me</sup> H.-G. LAMOTHE, <i>A Page from the Annals of our</i> <i>1<sup>st</sup> Mission</i> ,	1, 1901, p.	111
Mrs. B. BILLINGS, <i>The Rideau Canal</i> ,	2, 1909, p.	46
M <sup>me</sup> B. SULTE, <i>Canals of the Ottawa and Rideau rivers</i> ,	2, 1909, p.	82
Mrs. S. ROPER, <i>Industrial Development of Ottawa and Hull</i> ,	3, 1910, p.	13
Mrs. L. W. HOWARD, <i>The Lumbermen of the Ottawa Valley</i> ,	3, 1910, p.	22
Mrs. B. BILLINGS, <i>The Great Fires of 1870</i> ,	3, 1910, p.	27
Miss M. JAMIESON, <i>Schools and Schoolmasters of Bytown</i> <i>and Early Ottawa</i> ,	3, 1910, p.	36
Mrs. W. P. DAVIS, <i>History of Ottawa General Hospital</i> ,	3, 1910, p.	45
Miss M. MASSON, <i>History of Protestant Hospital</i> ,	3, 1910, p.	49
K. W., <i>The Old Cities of our Dead</i> ,	3, 1910, p.	58
Mrs. H. J. FRIEL, <i>Reminiscences of a Visit of Elgin to</i> <i>Bytown, 1853</i> ,	3, 1910, p.	66
Miss E. G. READ, <i>History of the County of Carleton</i> ,	4, 1911, p.	5
Mrs. P. T. KIRWAN, <i>The Township of Gloucester</i> ,	4, 1911, p.	10
Mrs. H. J. FRIEL, <i>Reminiscences of the 1<sup>st</sup> Visit of Lord</i> <i>Monck to Ottawa</i> ,	4, 1911, p.	25
Mrs. J. B. SIMPSON, <i>Reminiscences of Bytown</i> ,	7, 1917, p.	5
L.-B. PIGEON, <i>Notes on Some of the Prominent Citizens of</i> <i>the Early Days of Bytown</i> ,	8, 1922, p.	20
W. L. LETT, <i>Bytown to Ottawa, 1827-1877</i> ,	8, 1922, p.	23
H. P. HILL, <i>Bytown in 1837</i> ,	8, 1922, p.	38
H. P. HILL, <i>Bytown Election in 1841</i> ,	8, 1922, p.	52
W. H. CLUFF, <i>Memories of Bytown</i> ,	8, 1922, p.	63
J. W. GRAHAM, <i>History of the Ottawa Fire Department</i> ,	8, 1922, p.	77
Miss JAMIESON, <i>A Glimpse of the Capital in 1849</i> ,	8, 1922, p.	89
Wm. J. LYNCH, <i>On Early Patents for Inventions Granted to</i> <i>Residents of Bytown</i> ,	8, 1922, p.	94
George R. BLYTH, <i>Bytown 1834 to Ottawa 1854</i> ,	9, 1925, p.	5
Mrs. C. H. THORBURN, <i>Ottawa 1867-1927</i> ,	10, 1928, p.	5
A. BEAUCHESNE, <i>Choice of Ottawa as the Capital of Canada</i> ,	10, 1928, p.	55
C. G. COWAN, <i>Celebration of the Diamond Jubilee of</i> <i>Confederation</i> ,	10, 1928, p.	62
Mary M. SCOTT, <i>Some Historic Buildings in Ottawa</i> ,	10, 1928, p.	82

**Guide to Bytown museum, 1926 and 1929.**

Contient une liste de ce que l'on trouve à ce musée.

**Scrap book (Mrs. Friel).**

Contenant des articles du *Old Time Stuff*, du *Journal* et du *Citizen*.  
[Arch. publ. Can.]

**Advocate, Ottawa, 1844-1848.**

**Anglo Saxon, 1887-1893.**

**Bytown Gazette, 1836-1845.**

Collection des numéros de ce journal à partir de 1836 jusqu'à 1854.  
Il n'y a rien de plus intéressant que la lecture de cette relique.  
[Arch. publ. Can.]

- Canada Military Gazette*, 1857.  
*Capital Siftings*, 1894-1895.  
*Christian Luminary*, 1845.  
*Citizen*, 1856 à date.  
*Daily Sun*, Ottawa, 1884.  
*Dipper*, 1905-1906.  
*Droit, Le*, 1913 à date.  
*Echo de Manitoba*, 1902.  
*Free Press*, Ottawa, 1872-1916.  
*Herald*, Ottawa, 1880.  
*Journal*, Ottawa, 1916 à date.  
*Justice, La*, 1913.  
*Nutshell*, 1889-1890.  
*Orange Lily*, 1849.  
*Packet, The*, 1847-1851.  
*Times*, Aylmer, 1866-1872.  
*Times*, Ottawa, 1867-1876, 1895.  
*Tribune*, Ottawa, 1857-1858.  
*Bible* sur laquelle le premier serment fut fait en 1827.  
 [Arch. publ. Can.]

## APPENDICE.

*Liste de documents officiels**se rapportant à l'extension des limites de la ville d'Ottawa.*

1847, 28 juillet — 10-11 Vict., cap. 43.

Loi définissant les limites de la ville de Bytown et y établissant un conseil municipal (désavouée par Sa Majesté, le 12 octobre 1849).

1849, 30 mai — 12 Vict., cap. 81.

Loi générale érigeant en corporation municipale les divers comtés, cantons, villages, villes et cités du Haut-Canada et établissant des règlements pour la police.

1854, 18 décembre — 18 Vict., cap. 23.

Loi érigeant la ville de Bytown en cité sous le nom d'Ottawa.

1866, 15 août — 29-30 Vict., cap. 81.

Loi incorporant le village de New-Edinburgh dans le comté de Carleton.

1887, 23 avril — 50 Vict., cap. 59.

Loi annexant le village de New-Edinburgh à la ville d'Ottawa.

1888, 23 mars — 51 Vict., cap. 53.

Loi agrandissant les limites de la ville d'Ottawa et réorganisant ses quartiers.

1888, 7 décembre.

Règlement (n° 348) de la municipalité du comté de Carleton incorporant le village d'Ottawa-Est.

1893, 14 décembre.

Règlement (n° 381) de la municipalité du comté de Carleton incorporant le village de Hintonburgh.

1907, 9 juillet.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, annexant à la ville d'Ottawa la partie du canton de Nepean connue sous le nom de Bayswater.

1907, 10 décembre.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, annexant le village d'Ottawa-Est à la ville d'Ottawa et réorganisant ses quartiers.

1907, 10 décembre.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, annexant le village de Hintonburgh à la ville d'Ottawa et réorganisant ses quartiers.

1907, 10 décembre.

Règlement (n° 505) de la municipalité du comté de Carleton érigeant le village de Rideauville en un « police village » en vertu de la loi municipale 3 Edouard VII, cap. 19.

1907, 10 décembre.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, annexant une partie du canton de Nepean et du « police village » de Rideauville à la ville d'Ottawa et réorganisant ses quartiers.

1909, 4 février.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, annexant une partie du canton de Nepean à la ville d'Ottawa.

1909, 22 février.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, établissant le « Neuvième quartier » dans la ville d'Ottawa.

1909, 28 octobre.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, changeant le nom de « Neuvième quartier » en celui de « Capital ».

1911, 13 mars.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, annexant à la ville d'Ottawa la partie du canton de Nepean connue sous le nom de « Mechanicsville ».

1929, 15 juin.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, établissant les quartiers Elmsdale et Riverdale et changeant les limites de certains quartiers.



1929, 7 novembre.

Ordre du Comité ontarien des Affaires municipales et des Chemins de fer, définissant les limites du quartier « Central » et réorganisant certains quartiers.

1946, 16 septembre.

Règlement (n° 9693) de la Corporation de la Cité d'Ottawa, annexant une partie du canton de Nepean.

1948, 8 juin.

Règlement (n° 10000) de la Corporation de la Cité d'Ottawa, annexant à la cité d'Ottawa une partie du canton de Nepean.

1949, 3 octobre.

Règlement (n° 139-49) de la Corporation de la Cité d'Ottawa, annexant à la cité d'Ottawa une partie du canton de Gloucester.

# Chronique universitaire

---

## DOCTORATS D'HONNEUR.

Au cours de la cérémonie traditionnelle de la remise des diplômes en juin dernier, le Sénat universitaire a remis des doctorats d'honneur à cinq éminents Canadiens. L'honorable Hugues Lapointe, ministre fédéral des Affaires des Anciens combattants, M<sup>e</sup> Gaston Vincent, président de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario, le D<sup>r</sup> George A. Campbell, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université d'Ottawa, et M. Robert W. Keyserlingk, rédacteur et directeur du journal catholique *Ensign*, reçurent le doctorat en droit, tandis que M. Louis Cloutier, secrétaire adjoint de la Faculté des Sciences de l'Université Laval, obtenait le doctorat ès sciences.

En octroyant le grade de docteur au D<sup>r</sup> George A. Campbell et au professeur Louis Cloutier, l'Université avait conscience, tout en rendant hommage à la haute compétence des deux récipiendaires, de s'acquitter d'une dette de gratitude envers deux bons serviteurs de l'Université d'Ottawa, qui travaillèrent avec zèle à l'organisation des Facultés de Médecine et de Sciences appliquées.

Le T.R.P. Recteur présenta ainsi les nouveaux docteurs. L'honorable Hugues Lapointe est un ancien élève dont l'Université est justement fière et un « personnage qui a hérité d'un nom en quelque sorte légendaire sur lequel se sont greffés des jugements de valeur et auquel la renommée, parfois si capricieuse, s'est définitivement attachée... »

Puis, présentant le D<sup>r</sup> Gaston Vincent, le T.R.P. R. Normandin disait de cet autre ancien : « Depuis plusieurs années déjà, M<sup>e</sup> Gaston Vincent s'est acquis l'entière bienveillance, la confiance, l'admiration et l'amitié de l'Université... Nous avons toujours admiré en lui l'intégrité parfaite de l'homme de loi, la sagesse de ses conseils, la prudence de ses décisions, l'équilibre et la pondération de ses jugements sur les personnes et les événements, la largeur et la constance de son dévouement, la fidélité de son amitié, l'aménité et la distinction de ses manières, la fermeté agissante de ses convictions religieuses... »

« En conférant un diplôme honorifique au D<sup>r</sup> George Campbell, ajoutait le T.R.P. Recteur, l'Université désire rendre hommage à sa compétence professionnelle en tant que médecin. Mais ce doctorat est aussi un tribut de gratitude envers un des vaillants pionniers de la première heure qui contribua par son dévouement à la fondation, l'organisation et au développement de notre Faculté de Médecine... »

M. le professeur Louis Cloutier fut le premier directeur de l'École des Sciences appliquées. « Cette fonction, le docteur Cloutier a gracieusement consenti à l'exercer tout en continuant de remplir ses obligations régulières de professeur à Québec. C'était ajouter de nouveaux soucis à ses devoirs professionnels déjà accaparants. De loin, mais souvent aussi de près, il a dirigé notre École avec toute la compétence, le désintéressement et le dévouement qu'on lui connaît. Il a mis à notre service sa longue expérience dans une faculté hautement renommée et dont il est, depuis 1945, le secrétaire adjoint... Si bien que l'on peut dire que notre jeune École est la petite-fille de la grande faculté de Québec. Ceci, il ne nous est pas permis de l'oublier... »

Puis vint, en ces termes, la présentation de M. Robert W. Keyserlingk : « Le temps n'est plus où, sans d'autres qualités qu'une curiosité en éveil et une plume facile, on pouvait devenir journaliste. De nos jours, bien d'autres attributs sont indispensables... Chercher la vérité, et quand on l'a trouvée, la mettre dans le cœur et l'âme des autres, est plus qu'une tâche géante; c'est un apostolat. Celui qui se consacre à une tâche si noble, doit posséder noblesse de caractère aussi bien que transcendance de l'esprit. M. Robert W. Keyserlingk est de ce genre de journalistes. Sa remarquable expérience de rédacteur et ses longues années au service d'agences de presse réputées telles que la *British United Press* et la *United Press*, lui ont acquis une compétence hors de pair dans le domaine journalistique... Sa réputation est internationale... »

L'honorable Hugues Lapointe prit alors la parole au nom des nouveaux docteurs et, dans un discours français et anglais, développa quel doit être le rôle des universités au Canada, comme d'ailleurs en tout pays démocratique. Les universités se doivent d'être avant tout

des centres rayonnants de liberté et des foyers de culture, affirma l'honorable docteur.

#### COLLATION DES GRADES.

La collation des grades eut lieu, cette année encore, avec toute la solennité académique propre à semblable cérémonie. Elle était rehaussée cette année par la présence de Son Excellence Révérendissime, M<sup>gr</sup> Marie-Joseph Lemieux, o.p., chancelier de l'Université, qui assistait à cette fonction universitaire pour la première fois depuis son élévation au siège métropolitain d'Ottawa.

285 diplômes furent décernés. On comptait 54 doctorats, dont 42 en médecine, 180 diplômes de bacheliers et 22 maîtrises. A ce nombre il conviendrait d'ajouter les diplômes des étudiants des facultés ecclésiastiques qui seront donnés à l'occasion de l'ouverture de l'année académique en septembre prochain, et 29 certificats d'études universitaires.

Le T.R.P. Recteur profita de cette occasion pour offrir ses hommages au chancelier de l'Université, Son Excellence M<sup>gr</sup> Marie-Joseph Lemieux, o.p., qui présidait pour la première fois la collation des grades.

#### FACULTÉ DE DROIT.

La collation des grades donna également au T.R.P. Recteur l'occasion d'annoncer officiellement la nomination de Son Honneur M. le juge Gérald Fauteux, de la Cour suprême du Canada, en qualité de Doyen de la Faculté de Droit civil de l'Université. Pour des raisons spéciales, cette nomination n'avait pu être rendue publique avant ce jour.

M. le juge Fauteux sera assisté dans la direction de la Faculté de Droit par l'honorable juge Paul Sainte-Marie, vice-doyen, M<sup>o</sup> Georges Caron, secrétaire, et le R.P. Marcel Bélanger, o.m.i., régent.

L'annuaire de la Faculté qui vient de paraître nous fait connaître qu'une vingtaine de professeurs font déjà partie du personnel enseignant de la jeune Faculté qui ne compte qu'une année d'existence.

#### AFFILIATION.

Le Sénat universitaire qui, il y a quelques mois à peine, avait accepté l'affiliation du collège classique de Cornwall, Ontario, s'est

également prononcé en faveur de l'affiliation du séminaire-collège de Rouyn, que dirigent les révérends pères Oblats.

#### SOCIÉTÉ THOMISTE.

La Société thomiste, dont les études portaient cette année sur la « Psychanalyse », termina l'année par un souper-causerie tenu au Séminaire universitaire Saint-Paul.

Le D<sup>r</sup> Karl Stern, auteur du célèbre ouvrage *The Pillar of Fire*<sup>1</sup>, donna une causerie intitulée : *Angoisse et culpabilité*. Le D<sup>r</sup> Stern est également professeur à la Faculté de Médecine de l'Université.

#### SÉMINAIRE UNIVERSITAIRE.

Les autorités du Séminaire universitaire eurent la joie de voir l'année académique se terminer par l'ordination sacerdotale de quarante-six de ses étudiants. Ces nouveaux prêtres appartiennent à la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, à l'ordre des Cisterciens, à la société des Saints-Apôtres et aux diocèses de Burlington, d'Amos, de Portland, de Trenton, de Rimouski, de Québec, de Montréal, de Chicoutimi, de Manchester, de Valleyfield et de Pembroke.

#### INSTITUT DE MISSIOLOGIE.

L'Institut de Missiologie, rattaché à la Faculté de Théologie, décerna cette année le grade de maître ès arts (avec spécialisation en histoire des religions) à cinq de ses étudiants. On remarquait surtout la provenance diverse des étudiants qui représentaient plusieurs pays : Canada, Basutoland, Pakistan, Vietnam et Mandchourie.

#### ÉCOLE DES BIBLIOTHÉCAIRES.

L'École des Bibliothécaires a décerné cette année pour la première fois la maîtrise ès sciences bibliothéconomiques. M<sup>lle</sup> Simone Chiasson, du ministère du Commerce à Ottawa, obtint ce grade après présentation d'une thèse sur l'organisation de la bibliothèque du ministère fédéral du Commerce.

#### FACULTÉ DES ARTS.

La Faculté des Arts octroya, elle aussi pour la première fois, la maîtrise en mathématiques à M. John Krazewski, d'Ottawa, et la maîtrise en sciences à M. John Dickson, de Cornwall, Ontario.

<sup>1</sup> Cet ouvrage est traduit en français sous ce titre : *Le Buisson ardent*.

## FACULTÉS ECCLÉSIASTIQUES.

Plusieurs thèses de doctorat furent soutenues avec succès aux facultés ecclésiastiques au cours de l'année académique.

A la Faculté de Théologie, Dom James Forgac, o.s.b., a présenté une thèse intitulée *The Marian Character of the Redemption*; M. l'abbé Henri Dallaire, du diocèse de Portland : *Une œuvre de contemplation mariale : Denys le Chartreux*, et le R.P. Germain Hudon, o.m.i., *Les sermons de saint Léon le Grand*.

A la Faculté de Droit canonique : l'abbé Edward Campbell, du diocèse de Winnipeg, *The Ordinary Power of Prelates inferior to the Pope to grant Indulgences*; l'abbé Guy Arbour, p.s.s., *Le droit canonique particulier au Canada*; Dom Anselm J. Regan, o.s.b., *The Law requiring a Server at Mass*.

A la Faculté de Philosophie : M. Raymond J. Pierzchalski, *Existence and Faith in the Philosophy of Kierkegaard*; M. l'abbé Albert Hakim, Seton Hall University, South-Orange, N.-J., *The Meaning of Man in Saint Augustine*.

## PUBLICATIONS.

Le R.P. Rhéal Laurin, o.m.i., professeur à la Faculté de Théologie, vient de publier dans les *Analecta Gregoriana*, Series Facultatis Historiæ Ecclesiasticæ, un fort volume intitulé *Orientations maîtresses des Apologistes chrétiens de 270 à 361*.

Les RR.PP. Germain Lesage, o.m.i., de la Faculté de Droit canonique, Eugène Marcotte, o.m.i., de la Faculté de Théologie, et le R.P. Gaston Carrière, o.m.i., ont publié ensemble plus d'une centaine de notices dans la grande encyclopédie catholique *Enciclopedia Cattolica* dont on vient de terminer la publication à la Cité du Vatican. Tous ces articles portent sur l'histoire de l'Église du Canada.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.

# Bibliographie

---

## Comptes rendus bibliographiques

---

*Biblia Sacra juxta Latinam Vulgatam Versionem ad Codicum Fidem... Cura et Studio Monachorum Abbatiae Pontificiae Sancti Hieronymi in Urbe... edita. X. Liber Psalmorum.* Romæ, Typis Polyglottis Vaticanis, 1953, 29,5 cm., 299 p.

Dans les prolégomènes de ce tome X de l'édition critique de la Vulgate, les éditeurs expliquent qu'ils ont consulté non seulement les manuscrits contenant toute la Bible, mais aussi ceux qui ne contiennent que le psautier. Les cinquante manuscrits inventoriés ont été groupés comme suit : manuscrits antérieurs à Alcuin, ceux qui dépendent des travaux d'Alcuin, et enfin ceux qui ont utilisé les révisions du XIII<sup>e</sup> siècle. En plus de ces explications, l'introduction contient trois lettres de saint Jérôme. La première est une sorte de préface du psautier gallican, adressée à Paula et à Eustochium. Dans la seconde, le grand Docteur annonce à Sophronius son intention de faire une version latine directement sur le texte hébreu. L'épître à Sunnia et à Fretela, la plus longue des trois (p. 8-42), examine un certain nombre de variantes introduites dans le texte latin du psautier gallican. Saint Jérôme y corrige certains passages dont se scandalisaient ses correspondants. Ce faisant, il authentique lui-même son texte primitif en indiquant que, sauf pour quelques fragments contenus dans la lettre, son texte est bien reproduit par les plus anciens manuscrits. Utilisant ces précieux documents comme base de la présente édition, les moines de Saint-Jérôme nous présentent le texte critique du psautier gallican, psautier que saint Jérôme prépara en corrigeant le psautier romain d'après la traduction des Septante telle que contenue dans les Hexaples d'Origène. Ce texte, à quelques détails près, est celui qui a pris place dans nos livres et nos bréviaires depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, et qui est resté d'un usage universel jusqu'à ces dernières années.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

PAUL DONCŒUR. — *La Vierge Marie dans notre Vie d'Hommes.* Paris, Desclée, 1954. 18 cm., 61 p. (Collection Présence chrétienne.)

Ce volume a pour but de montrer comment tout chrétien doit, de conscience explicite, faire intervenir la Sainte Vierge dans sa pensée et dans toute sa vie. En des pages où l'on retrouve souvent les idées et les textes de Péguy, le père Doncœur exquise l'enrichissement spirituel que l'homme peut recevoir de cette intervention dans sa vie intérieure. Ce n'est pas en théologien ou en apologiste que l'auteur aborde son sujet. Il préfère descendre dans le tissu vrai de nos vies concrètes pour montrer comment il est quasi impossible à un chrétien — et peut-être à un homme — de prendre son juste épanouissement moral s'il ne cherche pas à tirer profit des

valeurs spirituelles représentées par la Sainte Vierge. Il indique les motifs propres à convaincre les hommes, au moins autant que les enfants et les femmes, que la Vierge-Mère est un idéal attirant et encourageant.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

RENÉ LAURENTIN. — *Marie, l'Église et le Sacerdoce*. Volume II. Paris, Lethiel-leux, 1953. 23 cm., 224 p.

Le premier volume, qui avait pour sous-titre « Essai sur le développement d'une idée religieuse », consistait dans une documentation exhaustive, tirée des Pères, des théologiens du moyen âge et des auteurs spirituels plus récents, sur l'idée de sacerdoce marial. C'était une étude purement historique, qui ne prononçait pas de jugement sur la valeur de l'idée.

Le présent volume, qui porte le sous-titre « Étude théologique », est une analyse dogmatique de cette idée que d'aucuns considèrent comme un développement dogmatique authentique et d'autres comme une perversion de la doctrine mariale. On n'y doit pas chercher une « thèse », une formule définitive, mais plutôt une lumière, une mise au point du vocabulaire. Dans sa préface, M. l'abbé Laurentin, docteur ès lettres et docteur en théologie, nous dit que, s'il a renoncé à intituler son ouvrage *Le Sacerdoce de la Vierge*, c'est qu'il considérait cette formule lourde d'équivoques. Il a peut-être tenu compte aussi du fait que l'indulgence accordée par Pie X à l'invocation de la « Vierge-Prêtre » est périmée, et que cette appellation ne se trouve plus dans le catalogue des prières indulgenciées publié en 1937 par la Pénitencerie apostolique.

Le but de cet ouvrage c'est de prendre conscience du sacerdoce du Christ, de saisir comment ce sacerdoce est participé analogiquement et hiérarchiquement par l'Église et ses différents membres, et de préciser la place particulière de Marie dans cet ensemble divers et hiérarchique. Le volume comprend deux parties, une positive et l'autre spéculative. En premier lieu, l'auteur tente une classification des textes théologiques faisant allusion au sacerdoce de Marie qu'est sa Maternité, et il précise les différents sens du mot « sacerdoce ». Il rappelle que Marie n'a pas reçu le sacrement de l'Ordre, mais qu'elle est supérieure aux prêtres sacramentels. Il nous fait voir aussi que les théologiens ont échoué à trouver une formule satisfaisante pour exprimer la participation de Marie au sacerdoce du Christ. La partie spéculative de ce livre, intitulée « La Vierge dans l'Église, corps sacerdotal du Christ », est une étude fouillée et profonde des quatre causes du sacerdoce chrétien. L'auteur y définit la place du sacerdoce marial dans l'Église et compare les activités sacrificielles de Marie et des prêtres.

En guise de conclusion, l'auteur affirme : « L'idée de sacerdoce marial est dangereuse pour le traité *de Maria*, mais éclaire le traité *de Sacerdotio* ». Bien que surprenante, cette assertion se trouve amplement justifiée dans ce magnifique ouvrage, qui est une véritable somme sur la théologie du sacerdoce chrétien.

Quand on se rappelle que la Sorbonne a couronné le premier volume de sa plus haute mention et décerné à l'auteur le grade de docteur ès lettres, et que l'Institut catholique de Paris lui a accordé le doctorat en théologie avec la mention suprême « cum singulari prorsus laude » pour le second et présent volume, on aura une idée de l'exceptionnelle valeur à la fois littéraire et dogmatique de cet ouvrage où la science théologique et la piété mariale trouveront grand profit. La vraie dévotion ne saurait se dispenser d'une stricte orthodoxie. En montrant qu'il est encore



possible de parler d'un certain sacerdoce de Marie, sans toutefois employer l'expression « Vierge-Prêtre », l'auteur aura dissipé maintes équivoques et rendu un réel service à la mariologie.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

F.-M. CATHERINET. — *Initiation à l'Exercice de la Présence de Dieu*. Nouvelle édition. Langres, Ami du Clergé, 1953. 18 cm., 47 p.

Si l'activité que l'âme déploie pour se tenir en présence de Dieu est le principe caché qui provoque l'éclosion de la vie intérieure, et en assure le progrès jusqu'à son plein développement en sainteté, il importe souverainement que chacun soit initié à cet exercice. Pour mettre plus d'âmes au fait sur ce point fondamental de la théologie ascétique, M<sup>sr</sup> Catherinet a résumé en quelques pages ce qu'il faut connaître de Dieu et ce qu'il faut faire pour se tenir en sa présence, pendant l'oraison d'abord, puis graduellement durant les autres heures de la journée. Il s'applique à écarter les pratiques d'un caractère imaginaire, inconsistant et transitoire, vouées à l'insuccès malgré des efforts généreux et soutenus. Loin de poser au praticien qui vanterait une recette comme la méthode indispensable pour introduire dans la contemplation, il préfère indiquer à l'âme éprise d'idéal les aspects essentiels de la présence de Dieu afin qu'elle puisse s'en inspirer librement dans le choix de la pratique qui convient à ses goûts et à ses ressources. Bref, cet exposé est simple et encourageant.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

M. PHILIPON, o.p. — *La Doctrine spirituelle de Dom Marmion*. Paris, Desclée De Brouwer & C<sup>ie</sup>, 1954. 20 cm., 316 p.

Après avoir écrit des ouvrages très appréciés sur la doctrine spirituelle de sœur Élisabeth de la Trinité et sur celle de sainte Thérèse de Lisieux, l'auteur met en lumière les points saillants de la doctrine de dom Marmion, un des plus grands maîtres spirituels de notre temps. Se basant sur une connaissance parfaite des quatre ouvrages principaux de dom Marmion, à savoir *Le Christ Vie de l'Âme* (1917), *Le Christ dans Ses Mystères* (1919), *Le Christ Idéal du Moine* (1922) et *Le Christ Idéal du Prêtre* (1951), ainsi que sur d'innombrables notes manuscrites de retraites et de conférences spirituelles et sur une correspondance de plus de cinq cents lettres, que dom Thibault a pieusement recueillies, l'auteur fait ressortir le christocentrisme vigoureux qui caractérise tout l'enseignement de dom Marmion.

L'ouvrage comprend six parties : « L'emprise du Christ sur une âme », qui décrit la formation sacerdotale et monastique et l'épanouissement spirituel de dom Marmion ; « Notre vie dans le Christ » ou le traité de la grâce ; « La perfection de la vie chrétienne » ou la spiritualité monastique et en particulier bénédictine ; « Sacerdos alter Christus », où il est question du caractère sacerdotal du Christ, du Sacrifice de la Croix et de la messe du prêtre ; « La Mère du Christ », qui nous fait voir Marie dans le rayonnement du Christ ; et un dernier chapitre intitulé « Docteur de l'Adoption », qui rappelle jusqu'à quel point dom Marmion avait compris que « toute la sainteté consiste à être par la grâce ce que Jésus-Christ est par nature : enfant de Dieu » et comment toute sa doctrine imprégnée d'Écriture et de théologie thomiste pivote sur cette idée centrale.

Nous ne saurions trop recommander la lecture et la méditation de ce magnifique ouvrage d'un fils de saint Dominique sur un fils de saint Benoît.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

*La Mission de l'Université.* Paris, Lethielleux, 1953. 19 cm., 246 p.

C'est au Centre d'études Laënnec que nous sommes redevable de ce rapport complet du vingt-deuxième Congrès mondial de Pax Romana, tenu à Montréal et à Québec en septembre 1952 et dont le thème à l'étude était la mission de l'université. Les premières pages du volume reproduisent un message de Sa Sainteté le pape Pie XII sur la fonction et les responsabilités des universités et, en second lieu, un discours de Sir Hugh Taylor, professeur à Princeton et président du Mouvement international des Intellectuels catholiques, sur la tâche actuelle de Pax Romana.

Le volume se divise en deux sections : *Conférences* et *Résolutions des Commissions*. Six grandes conférences sur les origines et l'idée de l'université et ses relations avec la société, l'État, la communauté internationale et l'Église furent données par les personnalités réputées que sont M. l'abbé Gerald Phelan, de l'Institut d'Études médiévales de Toronto; M. Olivier Lacombe, professeur à l'Université de Lille et à l'École des hautes Études de la Sorbonne; M. Hatzfeld, professeur à « The Catholic University of America »; l'honorable Jean Désy, ambassadeur du Canada en France; M. Amoroso Lima, professeur à l'Université du Brésil, et M<sup>sr</sup> Parent, vice-recteur de l'Université Laval. Les résolutions d'une dizaine de commissions dont faisaient partie les congressistes, exposent dans le concret une série de vues et de projets concernant la vie universitaire tant des professeurs que des étudiants.

Les conclusions générales, qui terminent cet ouvrage, synthétisent en quelques pages d'une extrême richesse toutes les réflexions suscitées au cours du Congrès. Cette prise de position catholique sur le problème de l'université est on ne peut plus utile, non seulement pour ceux qui vivent dans un milieu universitaire, mais pour tout intellectuel qui s'intéresse à la santé et au véritable progrès de la pensée humaine.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

A.-M. GRANGER, o.p. — *Comment préparer son Mariage?* Montréal, Lévrier, 8<sup>e</sup> édition. 19,5 cm., 240 p.

Le succès du livre sur le mariage fournit une preuve éloquente du soin que les chrétiens de nos jours mettent à s'instruire des droits et des devoirs des époux, et de la prudence qu'ils désirent apporter au choix du conjoint. D'autre part, la multiplicité des publications traitant le même sujet marque bien la variété des angles sous lesquels on peut envisager les problèmes qui s'y rattachent. Sous la plume du père Granger, la préparation au mariage apparaît comme l'œuvre de toute une vie. Car cet état suppose chez ceux qui s'y engagent une bonne discipline du cœur et des sens, il requiert la mise en opération de plusieurs vertus : indulgence, patience, bonne humeur, maîtrise de soi, esprit de sacrifice, inlassable dévouement. S'il convient de commencer cette préparation très tôt, et de la poursuivre avec intensité à l'époque des fréquentations, on ne doit par ailleurs jamais la considérer comme parfaite. Le souci de l'auteur d'adapter son volume aux gens mariés d'une façon spéciale explique les retouches apportées à la 8<sup>e</sup> édition, et les additions très judicieuses dont un appendice contenant les principales directives récentes de Sa Sainteté le pape Pie XII sur le mariage. C'est dire que *Comment préparer son Mariage?* est plus que jamais en mesure de rendre un immense service à tous.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

# *A propos d'un anniversaire spirituel*

## *Les héroïques débuts de Marie de l'Incarnation au Canada (1639-1654)*

---

En 1654, au moment où s'ouvrira la grande période classique de la littérature française, une religieuse ursuline envoyait du Canada à son fils, moine bénédictin, une *Relation* dont l'intérêt historique et spirituel est considérable. Marie de l'Incarnation (qu'il ne faut pas confondre avec la « Belle Acarie »), née Marie Guyard, fut mariée quelque temps au sieur Martin qui la laissait veuve en 1619 à l'âge de vingt ans. Douze années après, elle entre chez les Ursulines et s'embarque le 4 mai 1639 pour la Nouvelle-France. Favorisée de grâces mystiques à Québec comme à Tours, unissant harmonieusement dans sa vaillante existence action et contemplation, elle eut une double occasion de décrire par le menu son itinéraire spirituel et l'œuvre de Dieu sur elle : en 1633, à la demande de son directeur spirituel, en 1654, sur la requête de son fils, dom Claude Martin. Cette dernière *Relation*, plus étendue et plus complète, est un des documents les plus précieux de l'histoire spirituelle de l'Église et des missions. Trois cents ans après sa rédaction, il garde toute sa fraîcheur et son attrait. Le chemin mystique suivi par Marie est, en effet, des plus exceptionnels et des plus originaux, et sa figure se détache dans la lumière sur l'arrière-fond de cet héroïque Canada qui a, des personnages de Corneille et des acteurs de la Fronde, le goût de l'aventure et de la gloire, le souci de l'honneur et des prouesses. L'année qui court nous invite à ressusciter ces quinze premières années de la vie canadienne de Marie. Elle ne mourra qu'en 1672, mais ses dernières années ne connaîtront plus autant les risques et les épreuves des débuts. Durant ces quinze ans, elle a contribué à donner au Canada son visage définitif.

Le portrait de Marie et de la vie canadienne d'alors prendra son relief sur une toile de fond. L'histoire des possessions européennes en Amérique du Nord aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, tient en un mot : l'élimination progressive de ses concurrents par l'Angleterre : Terre-Neuve enlevée aux Portugais, la Nouvelle-Amsterdam (New-York actuelle) aux Hollandais, la France chassée de l'Acadie et du Canada, une première fois en 1629, et définitivement en 1713 et 1763, et cette dernière année la prise de la Floride aux Espagnols. Pour le temps qui nous occupe, nos adversaires en Amérique septentrionale sont les Anglais et les Hollandais installés sur la côte est de l'Atlantique. Période universellement troublée au demeurant, puisque la France ne sort de la guerre de trente ans contre la maison d'Autriche que pour subir les dures années de la Fronde (1648-1653). Richelieu a bien réorganisé la marine, politique suivie par son successeur, Mazarin, mais il faudra le gouvernement personnel de Louis XIV pour que l'envoi d'une forte troupe au Canada réduise à merci les tribus indiennes qui, jusque-là, terrorisent les colons trop peu nombreux (1665).

La rigueur du climat de la Nouvelle-France et les circonstances font que les colonisations anglaise et française suivent deux voies différentes : la première encourage un peuplement intensif ; la seconde durant longtemps ne compte guère que des marchands et des missionnaires, et fait une place considérable à des femmes valeureuses, sœurs des héroïnes de Corneille et des guerrières de la Fronde. Au milieu du siècle, les territoires anglais comptent près de trente mille Européens (il y a, de même, dix mille Hollandais à la Nouvelle-Amsterdam) ; la Nouvelle-France ne dénombre que trois cents colons à l'arrivée de Marie de l'Incarnation, et moins de deux mille en 1654. Les postes sont peu nombreux et précaires : Champlain avait fondé Québec huit ans après le début du siècle ; en remontant le Saint-Laurent, on établira le poste des Trois-Rivières (1634) et celui de Montréal ou Ville-Marie (1642).

Sur cette étroite bande de terre tenue par nos compatriotes, règne un climat d'une rudesse sans pitié. Un rigoureux hiver de six mois couvre la terre d'une neige épaisse sur laquelle on ne peut circuler qu'en raquettes, et isole la colonie du reste du monde. Durant l'été, arrivent les vaisseaux qui doivent apporter à peu près tout ce qui est nécessaire

à la vie des colons. Les *Relations* vantent pourtant la salubrité du climat.

Des filles tendres [disait le P. Vimont en 1642] qui craignent un brin de neige en France, ne s'étonnent pas ici d'en voir des montagnes. Un frimas les enrhumait dans des maisons bien fermées, et un gros et grand et bien long hiver, armé de neige et de glaces depuis les pieds jusques à la tête, ne leur fait quasi autre mal que les tenir en bon appétit. Votre froid humide et attachant est importun; le nôtre est plus piquant, mais il est coi et serein, et à mon avis plus agréable, quoique plus rude.

Marie de l'Incarnation, de son côté, s'émerveille de sa santé : on ne mange que lard et poisson salé et pourtant « nous chantons mieux qu'on ne fait en France ». Mais elle ajoute : « Aussi est-ce un paradis terrestre, où les croix et les épines naissent si amoureusement, que plus on est piquée, plus le cœur est rempli de douceur. » Le froid, l'inconfort, la rusticité de la nourriture, la fréquentation des sauvages sont des croix lourdes à porter. L'*Avis* du P. de Brébeuf ne cachait aux futurs missionnaires aucune de ces quotidiennes réalités.

Dans ce décor sans faiblesse, quels sont les acteurs du drame ? Une poignée de Français d'abord, dont la plupart s'adonnent au fructueux commerce de pelleteries, qui va en partie déclencher la guerre contre les Iroquois; car ceux-ci interceptent les échanges des autres tribus avec les Français pour troquer eux-mêmes les peaux de castors contre les arquebuses des Hollandais et des Anglais. Parmi ces commerçants, certains sont sédentaires et tiennent les factoreries des bords du fleuve, d'autres sont coureurs de bois : aventuriers sans scrupule souvent, qui fraternisent avec les Indiennes, font le commerce de l'eau-de-vie et, au besoin, passent au service d'une autre nation, comme tel Tourangeau venu visiter Marie de l'Incarnation. Quelques agriculteurs essaient, à leurs risques et périls, de défricher les terrains avoisinant immédiatement les postes : plus d'un y perdra avec la famille et les biens, la vie. Dans la colonie récupérée sur l'Angleterre, en 1632, les Jésuites sont arrivés, succédant aux Récollets qui ne reviendront qu'en 1670, treize ans après l'installation des Sulpiciens à Montréal. L'autorité religieuse suprême est détenue par le supérieur des Jésuites jusqu'à la nomination de M<sup>gr</sup> de Montmorency-Laval (1659). Le Canada est né de ce double élan : mercantile et intéressé, avec l'œuvre des compagnies successives de commerce; mystique et missionnaire, chez des laïcs et des religieux qui sont le reflet et le produit de l'étonnante chrétienté française d'alors.

A quelques centaines de mètres des habitations et des fortins européens, commence la forêt, le royaume des Indiens. Les missionnaires tentent bien de les « arrêter » comme l'on disait alors, de les fixer en des villages stables, mais plusieurs tribus préfèrent la vie nomade, et se livrer à la chasse et la pêche, sinon à la razzia. Guérillas incessantes sur les rivières et les sentiers neigeux, où chaque rocher, chaque buisson peut cacher un ennemi mortel qui vous scalpera, vous brûlera à petit feu, vous mangera peut-être. Malgré leur parenté raciale, ces tribus se faisaient continuellement la guerre, souvent par pur amour de la lutte et du combat, parfois même entre clans d'une même tribu. Badigeonnés de vermillon, glissant silencieusement dans leurs souliers de peau de chevreuil, ils partaient à l'assaut comme à une fête et montraient autant de constance dans les tortures que de résistance dans le corps à corps. Les Français avaient fait alliance avec les plus faibles : Hurons, Algonquins, Montagnais. A part quelques mois de trêve fugitive en 1645 et en 1652, les Iroquois ne cessèrent de harceler nos alliés, de les exterminer d'une façon progressive et sûre. En 1665 seulement, le pouvoir central leur opposa l'armée victorieuse de M. de Tracy. Derrière les Iroquois, habiles et impitoyables manœuvriers, on discerne la présence des Anglais et des Hollandais qui les ravitaillent en poudre et en arquebuses. Marie de l'Incarnation se plaint de ces « traîtres Hollandais » qui voulaient détruire l'établissement catholique et français sur le Saint-Laurent. Certains d'entre eux combattaient même avec les sauvages (*Écrits*, IV, 285). Au-delà des hommes, le regard de la mystique discerne l'action de l'Ennemi du royaume de Dieu. « Le diable fait paraître sa rage, tant il a de dépit de ce qu'on le dépouille sans cesse de ses sujets pour augmenter le royaume de Jésus-Christ. » C'est la période où tombent les martyrs jésuites et, avec eux, bien d'autres victimes parmi les sauvages et les Français. Il fallait rappeler d'un mot cet arrière-fond d'héroïsme et d'insécurité pour comprendre le rôle joué par Marie dans la Nouvelle-France, rôle qu'elle a partagé avec de nombreux hommes et femmes de valeur, tellement cette entreprise a réuni de héros et de saints en toutes les conditions sociales.

Pour faire plus ample connaissance avec notre personnage, demandons à son fils un portrait fidèle.

Cette vénérable Mère était d'une belle taille pour son sexe, d'un port grave et majestueux, mais qui ne ressentait point le faste, étant modéré par une douceur humble et modeste. Elle était assez belle de visage en sa jeunesse, et avant que ses pénitences et ses travaux y eussent causé de l'altération; et, même en sa vieillesse, on y remarquait encore une proportion de parties, qui faisait assez voir ce qu'elle avait été autrefois. Cette beauté néanmoins n'avait rien de mol, mais l'on remarquait sur son visage le caractère du grand courage qu'elle a fait paraître dans les occasions pour tout entreprendre et tout souffrir ce qu'elle reconnaissait être à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Son courage était accompagné de force, étant d'un bon tempérament et d'une constitution forte et vigoureuse, propre à supporter les grands travaux que Dieu demandait de son service. Elle était d'une humeur agréable, et, quoique la présence de Dieu continuelle lui imprimât un sentiment de gravité et de retenue [...], il ne se pouvait voir néanmoins une personne plus commode et plus accorte.

Impression donc de santé, d'énergie, de finesse aussi.

Une Thérèse de chez nous [dit H. Bremond], sans rien d'espagnol, de flamand, ni de germanique; tourangelle, française de tête et de cœur, jusqu'au bout des ongles, ajouterais-je, s'il était permis de parler ainsi.

Voyez le portrait qu'elle trace de M<sup>sr</sup> de Laval :

Il donne tout et vit en pauvre. Ce n'est pas lui qui se fera des amis pour s'avancer et pour accroître son revenu : il est mort à tout cela. Peut-être (sans faire tort à sa conduite) que s'il ne l'était pas tant, tout en irait mieux, car on ne peut rien faire ici sans le secours du temporel. Mais je puis me tromper; chacun a sa voie pour aller à Dieu [...].

Très humaine et sensible avec cela, citons seulement le mot touchant adressé à son fils en octobre 1649 :

Voici un petit moment qui me reste. Je m'en vais vous le donner, pour l'occasion d'un honnête jeune homme, qui s'en va en France [...]. Vous me dites que vous n'avez vu personne qui m'ait parlé depuis que je suis en ce pays. J'ai fait venir celui-ci, et j'ai levé mon voile devant lui, afin qu'il puisse vous dire qu'il m'a vue et qu'il m'a parlé [...].

Telle est la femme de tête et de cœur qui s'embarquait à Dieppe, le 4 mai 1639, pour le Canada<sup>1</sup>. Nous découvrirons plus à loisir les traits de son caractère en narrant ce qu'elle a enduré et supporté au Canada, puis ce qu'elle y a fait. Les désagréments et angoisses du voyage d'abord. Ces premières religieuses missionnaires de l'histoire de l'Église (trois Ursulines et autant d'Hospitalières), reçues par la reine Anne d'Autriche en personne avant leur départ, allaient naviguer

<sup>1</sup> Sur les circonstances de cette vocation et de ce départ, voir G. GOYAU, dans *Études*, 227 (1936), p. 145-168.

trois mois durant au gré des vents et des courants marins, déportées vers le nord au risque d'être écrasées par d'immenses icebergs.

Tout le temps que dura la traversée de la mer me fut intensivement et actuellement un continuel sacrifice [dit la Relation de 1654], m'offrant nuit et jour dans les périls continuels en holocauste à mon divin et céleste Époux [...]. Quoique nous fussions bien logées, et soignées autant qu'il se pût [...] néanmoins, il y a tant à souffrir pour les personnes de notre sexe et condition qu'il le faudrait expérimenter pour le croire. Pour mon particulier, j'y pensai mourir de soif; les eaux douces s'étant gâtées dès la rade, et mon estomac ne pouvant porter les boissons fortes, cela me faisait un mal qui me travaillait beaucoup. Je ne dormis point presque toute la traversée. J'y pâtissais un mal de tête si extrême que, sans mourir, il ne se pouvait davantage. Et cependant, mon esprit et mon cœur possédaient une paix très grande dans l'union de mon souverain et unique Bien.

Enfin, le 1<sup>er</sup> août, non sans avoir risqué de nouveaux naufrages et passé une nuit à la belle étoile, les religieuses débarquaient à Québec au son du canon.

Quand on vint nous donner avis qu'une barque allait surgir à Kébec [narre le P. Le Jeune] portant un Collège de Jésuites, une maison d'Hospitalières et un couvent d'Ursulines, la première nouvelle nous sembla un songe [...] tout le monde regardait ce spectacle dans un silence : on voyait sortir d'une prison flottante ces vierges consacrées à Dieu aussi fraîches et aussi vermeilles que quand elles partirent de leurs maisons, tout l'Océan avec ses flots et ses tempêtes n'ayant pas altéré un seul petit brin de leur santé [...].

Baisers à la terre « de leur chère patrie », embrassade générale des petites sauvagesses éberluées, visites à la réduction voisine de Sillery, baptêmes; l'enthousiasme est au cœur de ces « filles de capitaines », venues éduquer et soigner les femmes de ce pays lointain. Mais le gris quotidien les attendait. L'exiguïté du logement d'abord. « Pour tout logement, nous n'avons que deux petites chambres, qui nous servent de cuisine, de réfectoire, de retraite, de classe, de parloir, de chœur. » Durant trois ans, elles vécurent à dix ou douze dans ces deux chambres « d'environ seize pieds en carré » chacune, « avec de grandes souffrances et incommodités selon le corps, mais très contentes selon l'esprit ». Encore voyaient-elles par le plancher reluire les étoiles durant la nuit et à peine y pouvait-on tenir une chandelle allumée à cause du vent. Encore fallait-il accueillir dans ces pièces filles françaises et sauvages, pensionnaires et « séminaristes ».

Bientôt la petite maison fut réduite en hôpital, par l'accident de la petite vérole qui se mit parmi les sauvages. « Comme nous n'avions



point encore de meubles, tous les lits étaient sur le plancher, en une si bonne quantité qu'il nous fallait passer par dessus les lits des malades. Trois ou quatre de nos filles sauvages moururent. » Puis, continue la *Relation*, l'on fut aux prises avec la saleté des sauvagesses. Elle « nous faisait quelquefois trouver un soulier en notre pot, et journallement des cheveux et des charbons, ce qui ne nous donnait aucun dégoût ». Et les religieuses

d'embrasser et caresser et mettre sur les genoux de petites orphelines sauvages qu'on nous donnait qui étaient graissées en un guenillon sur une petite partie de leur corps empesé de graisse qui rendait une fort mauvaise odeur [...]. Lorsqu'elles étaient un peu accoutumées, nous les dégraissions par plusieurs jours, car cette graisse tient avec sa saleté comme colle sur leur peau; puis nous donnions du linge et une petite soutane pour les garantir de la vermine dont elles sont bien garnies, lorsqu'on nous les donne.

Cependant, Marie se met à l'étude de l'algonquin (elle avait déjà quarante ans).

D'abord cette étude d'une langue si disproportionnée à la nôtre, me fit bien mal à la tête, et me semblait, qu'apprenant des mots par cœur et les verbes [...] que des pierres me roulaient dans la tête, et puis des réflexions sur une langue barbare ! tout cela me faisait croire qu'humainement je n'y pouvais réussir.

Plus tard, avec une vaillance jamais lassée, elle apprendra le montagnais et, à cinquante ans, l'iroquois et le huron. « Vous rirez peut-être, confie-t-elle à son fils, qu'à l'âge de cinquante ans je commence à étudier une nouvelle langue; mais il faut tout entreprendre pour le service de Dieu et le salut du prochain. » Le désir de parler de Dieu était trop puissant chez elle pour que quelque chose l'arrêtât : « Je voudrais faire sortir mon cœur par ma langue, pour dire à mes chers néophytes ce qu'il sent de l'amour de Dieu et de Jésus, notre bon Maître. »

Bien d'autres soucis assaillaient l'infatigable apôtre. Supérieure de la communauté de 1639 à 1645, puis de 1651 à 1657, entre temps dépositaire, c'est-à-dire économe, elle doit assurer les intérêts matériels et moraux de la maison : pourvoir à la construction des nouveaux bâtiments, à l'entretien de la communauté et des sauvagesses « séminaristes », aux relations avec la métropole et l'administration locale. La fonction d'intendante du commerce de son frère à Tours l'avait préparée à jouer ce rôle, et elle s'en acquittait avec une rare maîtrise. Aussi tout retombait sur elle.

Je suis une pauvre créature accablée d'affaires [écrit-elle à son fils] tant pour la France que pour notre communauté. Trois mois durant, ceux qui sont chargés des expéditions n'ont point de repos, et je suis dans ce cas. Comme il faut faire venir de France toutes nos nécessités, en effectuer le paiement par billets, attendu qu'il n'y a pas d'argent en ce pays, traiter avec des matelots pour retirer nos denrées; enfin, prendre mille soins et faire mille choses qu'il serait inutile de vous dire, tous mes instants sont remplis par quelque occupation, en sorte que je ne vous puis répondre avec tout le loisir que je voudrais.

Parmi ces mille choses, tient une bonne place l'énorme correspondance de Marie. En 1643 par exemple, elle prie une religieuse d'excuser son brouillon, étant « dans la presse de plus de deux cents lettres »; et ceci ne représentait qu'une partie de son courrier de l'année. L'administration de sa communauté lui causa plus d'une préoccupation : il fallait mettre d'accord et fondre en un tout des religieuses venues de monastères divers et avec des traditions différentes, réprimer ou neutraliser les petites jalousies et animosités, veiller aux santés, éviter la surcharge d'un travail d'autant plus lourd qu'il n'y avait pas, au début, de converses. Elle souffrit beaucoup elle-même de mauvaises dispositions qu'eurent à son égard des personnes du dedans ou du dehors, agacées peut-être par son entrain, son esprit vif, sa décision. Ce fut l'une des croix les plus douloureuses et les plus longues de sa vie. Elle n'en sera délivrée qu'en 1647, au jour de l'Assomption.

Quelques années après, en décembre 1650, une épreuve redoutable s'abattit sur la petite communauté. En moins d'une heure, le feu, qui avait pris dans la boulangerie, dévore toute la maison, achevée à grand peine trois ans plus tôt. Par miracle, aucune religieuse ni aucune enfant ne resta dans le brasier, mais « tout ce que nous possédions d'habits, de vivres, de meubles et de choses semblables, fut consumé ». On n'eut même pas le temps d'emporter les vêtements. « Je demeurai presque nue comme les autres, que j'allai rejoindre sur la neige où elles priaient, à genoux, en regardant cette effroyable fournaise. Il paraissait à leurs visages que Dieu s'était emparé de leurs cœurs... » Et elle ajoute laconiquement : « La nuit était fort sereine, le ciel bien étoilé, le froid très vif, mais sans vent. » Elle fit preuve, en cette circonstance, d'une présence d'esprit, d'un courage et d'un calme qui montrent la qualité de son âme et de sa foi. Encore avance-t-elle que ses péchés ont dû être la cause d'un tel malheur.

Plus que les soucis ou désastres matériels, Marie portait douloureusement les infortunes qui atteignaient la jeune Église et la jeune colonie. Comme saint Paul, elle était écrasée par la sollicitude des Églises de Dieu. Ses lettres sont remplies d'allusions aux meurtres et persécutions des Iroquois. C'est le temps du martyre des Jésuites et de leurs compagnons. Les chrétientés sont ravagées et anéanties par les incursions des sauvages et Marie voit avec douleur l'œuvre difficile de tant d'années d'évangélisation progressivement réduite à rien. Le danger qu'elle courait personnellement la laissait indifférente et elle aspirait au martyre.

Les plus affligeantes [croix] que j'aie souffertes depuis quinze ans que j'ai l'honneur d'habiter cette nouvelle Église [dit-elle en 1654], mais [bien plus] depuis que j'ai été mise au monde, ont été au sujet de nos néophytes algonquins, montagnais et hurons, qui depuis des ans ont été la proie de leurs ennemis. Je ne pourrais jamais exprimer les angoisses et les agonies intérieures que j'ai souffertes en chaque occasion.

Avant son départ au Canada, une vision prophétique lui avait montré la mission comme un bâtiment « tout construit, en lieu de pierres, de personnes crucifiées ». Elle avouera plus tard qu'effectivement toute sa vie est tissée de croix. « Oui, j'ai des humiliations, des mépris, et enfin des faisceaux de croix qui me font semblable aux croix mêmes, en sorte que je ne vois point d'autres qualités en moi que celles de la croix. » Nous pouvons conclure avec elle :

Pour bien goûter la vocation du Canada, il faut de nécessité mourir à tout; et si l'âme ne s'efforce de le faire, Dieu le fait lui-même et se rend inexorable à la nature, pour la réduire à cette mort, qui, par une espèce de nécessité, l'élève à une sainteté éminente. Je ne puis vous dire ce qu'il en coûte pour en venir là [...]. Notre divin Sauveur y travaille ici fortement sur moi, mais j'ai assez de malice [continue-t-elle en s'humiliant] pour détruire son œuvre, au moins pour la retarder beaucoup.

\* \* \*

La lettre que nous venons de citer parle des « petits travaux du Canada<sup>2</sup> »; nous sommes mieux en mesure maintenant d'en apprécier la « petitesse » ! Marie nous invite elle-même à considérer ensuite les formes de son apostolat et de son action positive. L'apostolat est, en effet, le meilleur adoucissement à ses croix. « Je trouve tout ce qui regarde l'éducation de nos néophytes et ce qui les peut faire avancer dans le bien, tout plein de charmes. Si j'ai des croix au Canada, elles

<sup>2</sup> Le mot, dans l'acception du temps, a le sens de fatigues, peines.

n'ont de l'adoucissement que par ce saint exercice. Je n'ai point assez de temps pour y employer. » Le rayonnement apostolique atteint, nous allons le voir, non seulement les habitants du Canada, mais la métropole elle-même et l'ensemble de la colonie.

Conformément à sa vocation d'Ursuline, la principale œuvre de Marie est une œuvre d'éducation : éducation des filles sauvages dans ce qu'on appelait alors un séminaire, éducation des filles françaises dans le pensionnat. L'une et l'autre institution se développèrent avec le temps et comptèrent respectivement avant 1654 jusqu'à cinquante et trente sujets. Les religieuses y pratiquaient déjà l'éducation de base, c'est-à-dire l'éducation générale comprenant aussi bien l'enseignement de la religion, que les rudiments de la civilisation ou de l'instruction proprement intellectuelle. Les enfants sauvages étaient confiées pour toute une année ou seulement pour quelques mois et s'en allaient ensuite, souvent en milieu païen, fonder un foyer chrétien ou témoigner de leur foi. Plus d'une fut saisie par les Iroquois et eut à défendre les croyances transmises par les religieuses. Marie se complait à nous décrire les vertus, les actes d'héroïsme de ces néophytes qu'elle chérit plus que si c'étaient des princesses. De ses confidences, on pourrait extraire un florilège, une légende dorée.

A la grille du parloir, Marie recevait sans cesse les catéchumènes ou chrétiens plus âgés, pour cultiver et développer en eux la foi. Durant l'année 1641, elle a reçu « plus de sept cents visites de Sauvages et Sauvagesses que nous avons tous assistés spirituellement et corporellement ». Souvent la chapelle est le témoin des baptêmes et mariages de ces nouveaux chrétiens, ce qui donne lieu à de modestes réjouissances. Quelle joie quand une nouvelle « nation », comme celle des Attikamets, entre dans l'Église.

Le premier baptême fut en notre église, comme aussi le premier mariage, car quand l'homme et la femme sont baptisés, on les épouse au même temps en face d'Église. Plusieurs ensuite furent baptisés et mariés. Il faut que je vous avoue que la joie que mon cœur ressent, quand je vois une âme lavée du sang de Jésus-Christ, est inexplicable. Ces bonnes gens étaient tous les jours instruits dans notre chapelle : après la messe nous leur faisons festin de pois ou de sagamité de blé d'inde avec des pruneaux, après quoi ils étaient quasi tout le jour à notre grille pour recevoir quelque instruction, ou apprendre quelque prière. C'était un prodige de voir avec combien de promptitude et de facilité ils apprenaient tout ce qu'on leur enseignait.

Les soins corporels n'étaient pas oubliés et, à certaines époques, des centaines de réfugiés venaient prendre leur nourriture auprès des religieuses.

Cependant, Marie de l'Incarnation tournait vers les sœurs de la communauté le meilleur de sa sollicitude. Instructions spirituelles et points d'oraison, conférences sur la vie religieuse et sur la vie apostolique. Elle avait sagement établi pour ce nouveau pays de nouveaux règlements et ce ne fut pas une mince besogne d'unifier et de coordonner les coutumes de ces religieuses venant de quatre maisons et de quatre congrégations différentes, car alors les Ursulines n'étaient pas encore groupées en une seule Union. Elle savait combien les religieuses sont attachées aux habitudes de leur maison d'origine et avoue à son fils : « C'a été mon plus grand affaire, depuis que je suis en Canada, que notre établissement actuel et notre union. » Elle désirait fort, par ailleurs, que l'union se fit aussi entre les maisons de la métropole.

Ses relations continues avec celle-ci n'ont pas été sans intensifier l'élan de la France mystique et missionnaire d'alors. Le nombre de lettres qu'elle écrivit, et dont la plupart sont perdues, est estimé à sept ou huit mille, dont certaines constituaient de véritables traités. En relation avec M. de Bernières et tous les personnages spirituels d'importance, elle contribua à faire connaître et soutenir le Canada et à tourner les âmes vers la vie mystique. Le savant éditeur de ses écrits, dom Jamet, n'a pas tort d'affirmer : « Les écrits de Marie de l'Incarnation nous tiennent lieu d'annales de la propagation de la foi et de l'influence française dans l'Amérique septentrionale pour plus d'un quart de siècle. Ils doivent prendre rang parmi les sources de l'histoire primitive du Canada, immédiatement après les célèbres *Relations* des Jésuites. » Le rayonnement de Marie, déjà large de son vivant (on recopiait et se passait de main en main ses lettres), acquerra un regain d'actualité et d'ampleur quand son fils publiera, à partir de 1677, sa *Vie* et ses *Lettres*.

Bossuet n'a pas inventé le titre de *seconde Thérèse* qu'il lui décerne, mais il l'a popularisé. A vrai dire, en l'amplifiant sous la forme de *Thérèse de nos jours et du Nouveau-Monde*. Expression qui met en relief le rôle joué au Canada par Marie de l'Incarnation. Autant il serait excessif de lui attribuer une place prépondérante et quasi unique

— à côté d'elle il y avait bien des missionnaires et des laïcs éminents, dont quelques femmes de valeur peu commune : M<sup>me</sup> de la Peltrie, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, etc., — autant il serait injuste de sous-estimer son influence. Confinée dans son couvent dont elle ne sortait pas, elle fut, pour une part cependant, l'âme et la mère de la colonie et de la nouvelle Église. Aux heures difficiles, mais en tout temps aussi, on accourait à la grille de son parloir pour la consulter, l'informer, lui demander d'intervenir. Avant de partir pour les luttes lointaines et peut-être pour la mort, les missionnaires venaient s'entretenir avec elle. Après sa première captivité et torture, saint Isaac Jogues lui raconta par le menu ses souffrances. Il émanait d'elle un rayonnement, une paix, un courage surnaturel et, pour tout dire, une foi qui affermissait les esprits les plus chancelants et les plus découragés. Plus d'une fois, en effet, les sages et les prudents se demandèrent s'il ne fallait pas tout abandonner. Tout se liguaient contre la permanence de notre présence : « audace des tribus iroquoises, éloignement de la mère patrie, détresse et lassitude des colons, impéritie des représentants du roi, mésintelligence des autorités ».

Il n'a peut-être tenu qu'à quelques femmes de grand cœur comme elle [continue dom Jamet], aux Ursulines ses sœurs et aux Hospitalières, à leur résolution de demeurer quand même, que Québec survécut à tant de calamités. Plus qu'une autre, parce que son regard porte plus loin, Marie, dans un état si précaire, fait confiance à l'avenir. Elle s'intéresse à tout, surtout à l'agriculture, où elle voit, plus que dans la traite des fourrures le progrès et l'établissement définitif du pays.

Un fait matériel peut symboliser ce rôle de stabilisation et de fondation.

En 1639, quand elle abordait au Cap Diamant, Québec n'était encore qu'un nom. On y comptait à peine six maisons en tout, au bas de la montagne. C'était même là que les Ursulines avaient dû faire leur première installation, sous la protection du fort. Mais deux ans plus tard seulement, un vaste terrain leur ayant été concédé sur le plateau, elles se hâtent de construire. Peu à peu d'autres maisons s'élèvent autour d'elles. Un jour enfin, il y a la basse ville et la haute ville. Québec était fondé. Marie le vit avant de mourir et s'en réjouit.

A sa mort (1672), M<sup>sr</sup> de Laval lui rendait le témoignage suivant :

Elle était ornée de toutes les vertus dans un degré très éminent, surtout d'un don d'oraison si élevé, et d'une union avec Dieu si parfaite qu'elle conservait sa présence au milieu de l'embarras des affaires les plus difficiles et les plus distrayantes [...]. Nous ne doutons pas que ses prières n'aient

obtenu en grande partie les faveurs dont jouit maintenant l'Église naissante du Canada.

On a deviné, en effet, à plus d'un trait, que la source de ce « courage plus que d'homme » (pour reprendre une des expressions de Marie), de cette ténacité et de ce dévouement, l'explication secrète de son activité dévorante, de sa patience, de son amour des sauvages, ne pouvait être qu'une union supérieure à la volonté de Dieu, une identification à ses désirs et intérêts, une totale dédition à l'extension de son royaume. Ce qui fait la valeur exceptionnelle de Marie, c'est l'intensité de sa contemplation où s'alimentait son action. Elle disait elle-même avec simplicité : « Plus on approche de Dieu, plus on voit clair dans les affaires temporelles. » Son regard, fasciné par la pureté divine, resta constamment fixé sur le but à atteindre et nulle force au monde, pas même la mort dans les tortures, n'aurait pu la faire plier.

Quelques lignes ont suffi à André Bellessort pour esquisser cette physionomie spirituelle :

Une mystique sans extase; une sainte sans miracle et dont l'esprit se meut dans les miracles comme le poisson dans les eaux de la mer; une intelligence ouverte et droite; un sens pratique qui se permet d'être audacieux, tenant compte que Dieu gouverne souvent d'une façon toute contraire à la raison humaine.

A notre génération, Marie montre le primat de la contemplation; elle enseigne à concilier l'attachement à l'Église et la sainte initiative et liberté des enfants de Dieu. Celle qui fut, au dire des historiens, « inspiratrice de la vie religieuse en Nouvelle-France, guide spirituel de Québec, âme de la colonie » nous fera trouver dans l'amour de Dieu la force de servir la cité et d'aimer tous les hommes, même s'ils ressemblaient à ceux que Marie appelait « les Sauvages, nos très chers frères »...

André RÉTIF, s.j.,  
rédacteur aux *Études*.

# *Politesse et politique*

---

*Politesse et politique* : ces deux mots vont si bien ensemble qu'on les dirait apparentés. De provenance différente, au dire des étymologistes, ils ont fini, après un long cheminement dans les écrits et les discours, par se ressembler comme certains couples âgés qui, s'ils n'ont pas toujours fait bon ménage, se trouvent pourtant assortis par une foule d'habitudes partagées. Cet air de famille leur vient sans doute du milieu où ils ont évolué et que leur action conjointe a façonné. C'est, en effet, dans la cité, la *polis* de l'âge classique, qu'ont pu fleurir la politique, science du gouvernement, et la politesse, science de l'entregent, comme l'appelle Montaigne.

Les sciences pratiques dirigent nos actes en tant qu'ils recherchent soit notre perfection propre, soit la perfection de nos œuvres. La prudence nous considère comme créatures, l'art comme créateurs. L'une régit notre comportement, l'autre a pour matière les choses que nous produisons. La politique et la politesse prennent figure de simples techniques lorsque, se confondant avec l'administration et l'étiquette, elles se réduisent à l'application ou à l'adaptation de procédés éprouvés. Dans la mesure où elles se proposent toutes deux, sur des plans différents mais connexes, d'amender les mœurs, elles relèvent de la prudence plutôt que de l'art.

A l'origine de toute société se trouve l'instinct de l'homme qui le pousse à s'allier avec ses semblables pour obtenir par la collaboration ce qui paraît, en général, inaccessible à l'effort isolé. Avec le temps, l'inclination primitive se précise et se fortifie, suivant la psychologie des groupements et les circonstances où ils sont appelés à grandir; elle se nuance d'altruisme et fait naître un commerce de sentiments et de bons procédés auquel les institutions assurent par la suite protection et durée.

Dans son acception la plus noble, la politique est la prudence d'un peuple. Elle l'oriente vers sa fin, le *bene vivere* des anciens, en lui facilitant l'acquisition de l'aisance matérielle, la recherche de la vérité



et la pratique de la vertu. Elle coordonne les richesses physiques et spirituelles de la nation dans un équilibre maintenu par la justice, et permet à la sociabilité native d'où surgit toute communauté de se transformer en civisme. Ainsi, sous l'effet de la politique, la sympathie naturelle où s'amorce la solidarité sociale se définit, se développe et s'épanouit en bienveillance, en dévouement, en générosité.

L'ordre que procure la stricte observance des codes reste une froide géométrie si l'affection et la bonté n'y concourent à tempérer la rigueur du droit. Il ne peut s'établir de correspondance entre l'homme et son entourage que s'il se sent partie d'un groupe vivant, apte à compatir avec lui, capable de le soutenir dans son cheminement et de l'aider à s'accomplir. La vie commune a donc pour mobile une amitié embryonnaire, et pour aboutissement, dans un État bien organisé, une amitié universelle qui complète et parachève l'harmonie légale, l'imprègne de charme, l'accorde aux exigences de la raison et du cœur.

Enfin, dans le terroir aménagé, travaillé, fertilisé par la politique, la politesse éclôt comme une fleur tardive. Trop fine et trop légère pour que les philosophes la rangent parmi les vertus, elle a ceci de particulier qu'elle les suppose toutes et les revêt d'un attrait indéfinissable, comme celui qu'ajoute la sérénité au visage d'une vieille dame et la jeunesse à un minois de seize ans. Elle est à la fois la marque d'une société adulte et son plus bel ornement. Elle assouplit les relations en facilitant les devoirs de justice et d'amitié. A cet égard, la politesse est le couronnement de la politique.

Notre époque a réduit et parfois aboli les distances d'espace, de temps et de rang. Les rapports se simplifient, souvent jusqu'à la grossièreté. Qu'il s'agisse des lettres, des arts ou des échanges quotidiens, on constate partout une affectation de mépris pour les conventions. Ainsi que l'a souligné Taine, la liberté signifiait autrefois en Angleterre « le droit de faire ce que l'on veut, à condition de ne pas gêner le voisin ». Jamais, cependant, société ne fut plus entichée des convenances. Son idéal de respectabilité tient tout entier dans le verdict sans appel : « This just is not done. » C'est que la liberté ne se déploie pas dans l'anarchie, mais dans le cadre des lois. S'il faut rejeter un formalisme vidé de toute substance, on ne doit pas condamner les

formes, lorsqu'elles sont l'affleurement d'une culture. Trop souvent, le signe disparu, ce qu'il recouvrait sombre après lui.

Constantinople aurait-elle si longtemps résisté aux assauts du dehors et aux luttes intestines, si la puissance du Basileus n'avait rayonné avec une splendeur incomparable sur l'empire d'Orient, ses vassaux et ses ennemis ? J'ai admiré à Ravenne, dans la basilique de San-Vitale, les mosaïques heureusement épargnées par les bombardements de 1944, où s'avancent processionnellement Justinien et Théodora, avec les dignitaires de leur cour, dans l'éclat hachuré des ors et des émaux. Ce déploiement majestueux évoque l'atmosphère de légende qui a tenu en respect, pendant plus de mille ans, les adversaires du monde romain et retardé jusqu'à la période moderne sa chute définitive.

Plus près de nous, le prestige du Roi Soleil a conquis à la France la première place dans le concert européen. Ce monarque eut le génie de savoir récompenser, par des hochements de tête, des sourires et des distinctions de pur apparat des services que ses prédécesseurs auraient payés en écus d'or ou en provinces. Ce programme réussit si bien que les grands hommes de son époque se disputèrent l'honneur de l'aider à endosser sa chemise ou à tirer ses bas. Sans tomber dans les excès du byzantinisme, il érigea le décorum en système de gouvernement et la politesse en politique.

Sous son règne, aussi collet monté que celui de la reine Victoria, le protocole commença de se fixer. Moins épris d'ostentation que soucieux de ne pas froisser les susceptibilités toujours à l'affût, il est l'ajustement de l'action politique.

Politesse et politique désignent des qualités communes aux peuples policés. La politesse est la manière civile de se conduire, tandis que la politique est la manière de conduire les affaires civiles. Ces notions, qui se rattachent à des aspects différents des relations entre les citoyens, se rejoignent dans un même terme lorsqu'elles s'appliquent aux relations entre les États. Pour reprendre une boutade qui a fait fortune, la diplomatie, quant à la forme, est, en effet, la politesse des nations, et quant au fond, leur politique.

Les diplomates s'emploient à concilier des intérêts divergents en s'abstenant de recourir à la violence. Voilà pourquoi le langage diplomatique sous-entend plus qu'il n'affirme, affectionne l'euphémisme

et la litote, se complaît dans les nuances et les allusions, non par fourberie, mais par prudence. Dans la négociation, qui est le procédé par excellence de la diplomatie, les puissances affrontées ne se mesurent pas dans leur réalité. Le duel de leurs plénipotentiaires s'entoure de courtoisie, même s'il masque d'âpres contestations. Les bottes et les parades n'y sont que verbales, mais les déclarations ont le caractère décisif des conquêtes par le fer. Une fois prononcées, elles constituent un fait accompli sur lequel il est malaisé de revenir sans violer la règle du jeu.

Dans ces joutes oratoires, le tempérament, le caractère et la formation des vis-à-vis sont des impondérables qui entrent souvent en balance. Peu de négociateurs sont toujours si bien armés contre l'intimidation ou la persuasion qu'un interlocuteur habile ne puisse déceler le défaut de leur cuirasse. Comme les forces véritables sont figurées par des symboles, une concession de forme risque alors d'être une concession de fait. Notre siècle est moins pointilleux que celui de Louis XIV, où des victoires de cérémonial valaient des victoires militaires, mais de nos jours encore, certains empressements sont significatifs. En 1938, les hommes d'État européens accourent à Munich, où Hitler les attend de pied ferme. Depuis la déconfiture du Fuehrer, ils défilent à Washington, qui passe pour la capitale la plus hospitalière du globe.

En dépit de son lustre, l'activité des diplomates baigne nécessairement dans le mystère. Les missions s'enveloppent de multiples précautions. Leur correspondance est chiffrée suivant un code confidentiel propre à chacune, acheminée sous leur sceau, réceptionnée et décodée par des auxiliaires assermentés. En faut-il plus pour piquer la curiosité et provoquer la méfiance ? D'ailleurs, il se trouve toujours, dans tous les pays, des personnes prévenues contre les étrangers en général et les envoyés officiels en particulier, qu'elles regardent comme des espions aux gages d'un ennemi virtuel ou avéré. Le caractère occulte de certaines démarches diplomatiques donne quelque vraisemblance aux calomnies que ces méchantes langues font courir sur les agents extérieurs.

A la Conférence de Paix qui précéda le Traité de Versailles, le président Wilson réclamait en 1919 « des accords ouverts, négociés

ouvertement ». Les peuples en étaient venus peu à peu à tenir en suspicion les arcanes des chancelleries. On redoutait les engagements pris sous le manteau, les transactions surnoises, les marchés clandestins. Pourtant, depuis que le sort de l'humanité se traite sur la place publique, l'opinion a tourné, et l'on conçoit mieux aujourd'hui qu'il n'y a pas d'accommodement possible tant que les parties à un différend pérorent pour la galerie.

Il y a deux ans, M. Pearson affirmait à la Chambre des communes que la population a le droit d'obtenir des précisions sur les problèmes courants et les méthodes que le gouvernement juge utile d'appliquer pour les résoudre. Il ajoutait : « Les discussions internationales devront néanmoins, dans une grande mesure, conserver un caractère confidentiel. » A l'Assemblée générale des Nations-Unies, il observait de nouveau, en septembre dernier : « S'il est essentiel que tous les citoyens des pays libres connaissent et comprennent les grandes questions politiques qui sont pour eux des questions de vie ou de mort, il n'est pas souhaitable, il est même inopportun que les négociations politiques se déroulent dans des maisons de verre. Elles offrent souvent une cible trop tentante à qui veut jeter la pierre. »

Les succès des ambassadeurs sont moins éclatants que ceux des généraux. Saisis de questions scabreuses, ils sont contraints, au risque de déclencher des catastrophes, d'user de ménagements et de n'avancer qu'avec circonspection dans des chemins semés d'embûches. C'est à huis clos qu'ils accomplissent leur travail principal, malgré le faste qu'ils sont tenus d'afficher.

Depuis la plus haute antiquité, l'envoyé d'un État souverain jouit, pendant la durée de sa mission, de certaines prérogatives qui reproduisent, sur le plan personnel, les égards que les États se doivent entre eux. Aucun obstacle ne doit l'empêcher d'agir. Comme le signale Montesquieu, il est la parole du prince qui l'envoie, et cette parole doit être libre.

D'après Grotius, l'un des premiers parrains du droit des gens, comme un ambassadeur « représente, par une sorte de fiction, la personne même de son Maître, il est aussi regardé, par une fiction semblable, comme étant hors de la puissance auprès de qui il exerce ses fonctions : et de là vient qu'il n'est point tenu d'observer les lois

civiles du pays étranger où il demeure en ambassade ». La notion d'exterritorialité s'est affaiblie ces derniers temps, mais nul ne contredit que certains privilèges sont requis pour assurer l'indépendance et l'inviolabilité des envoyés. Ils ne sauraient exécuter convenablement leur tâche s'ils étaient assujettis à l'intervention politique et juridique de l'État qui les reçoit. Que les chefs d'État détiennent le pouvoir effectivement ou en apparence seulement, les peuples voient en eux la source de l'autorité, de la justice et des honneurs, et leur accordent à ce titre un profond respect. Ce respect dû aux princes jaillit sur leurs représentants, principalement sur les ambassadeurs qu'ils délèguent. Parce qu'ils participent à ce caractère sacré du chef d'État dont ils sont le reflet, les envoyés ne peuvent se dérober au rituel quasi immuable, à l'espèce de liturgie civile dont la coutume a fixé les rubriques.

Si la diplomatie ne va pas sans quelque artifice, il ne faudrait pas croire qu'elle ne vit que de fictions pures. Au contraire, rien de plus réel que les affaires dont elle a la charge, rien de plus réaliste que les méthodes qu'elle emploie pour les servir. Dans un âge voué à la mécanique, elle reste l'un des derniers refuges de l'humain. Contre la vague de standardisation, d'uniformité et d'anonymat qui engloutit les administrations et les entreprises, elle préserve la valeur des contacts personnels. Elle a l'avantage de conférer aux rapports internationaux une aisance et une dignité aussi précieuses que peuvent l'être les bonnes manières dans les rapports individuels. Il existe dans le corps diplomatique une confraternité fondée sur l'estime et la confiance réciproques, qui permet aux champions d'intérêts opposés de considérer, sans préjugés et sans passion, les querelles de leurs commettants. « Il semble, dit Carlo Laroche, que deux négociateurs bien nés s'adonnent alors de concert à la recherche de la solution comme si elle avait une existence objective, en dehors d'eux-mêmes, et qu'il s'agit seulement de la découvrir. Par un phénomène de transfert, l'esprit de conciliation est réfugié dans les hommes, laissant aux choses seules la rigueur de leurs incompatibilités. »

Les diplomates de profession composent d'une certaine façon, dans la société internationale, une société à part dans laquelle les formes et les formules acquièrent une importance capitale. La politesse n'y est

pas un aimable superflu, mais une arme efficace. Affecter des dehors affables, se conformer aux usages reçus dans la bonne compagnie, ce n'est pas signe d'hypocrisie, mais d'élégance morale et de sagesse pratique. Comme le rappelle La Fontaine « patience et longueur de temps font plus que force ni que rage ».

Les ambassadeurs se doivent à un rôle de représentation aussi astreignant que leur travail de cabinet. Il leur faut paraître, se dépenser et consacrer aux devoirs mondains des heures qu'ils préféreraient souvent donner à la réflexion. On aurait tort, toutefois, de les taxer de frivolité à cause des soins qu'ils mettent à s'acquitter de ces obligations.

Denis de Rougemont nous avertit que le Diable est un monsieur très bien. Entre les gens du monde et le Prince de ce monde, les mots suggèrent, dans presque toutes les langues, certaines complicités particulières. Et le peuple, inspiré peut-être par les traditionnels avertissements de la chaire chrétienne, a toujours vu dans la mondanité quelque chose de vaguement satanique. Il imaginerait volontiers Belzébuth dans la tenue de travail qu'il attribue aux ambassadeurs, portant haut de forme et pantalon rayé.

Quand ils semblent s'attacher aux œuvres du siècle, les diplomates ne cèdent pas nécessairement à un penchant incoercible pour la dissipation. Leur assiduité aux réceptions de gala s'inspire moins du désir de briller que du souci de faire ressortir l'importance de leur pays et de lui attirer des sympathies. Ces réunions leur permettent de se ménager des intelligences dans ce que Georges Lecomte nomme « le tout-venant de l'éphémère notoriété », de rencontrer et de cultiver des personnalités en vue, d'échanger des renseignements, bref, de reconnaître et de préparer le terrain où se poursuivra leur activité de mandataires.

Les salons, héritiers des cours d'amour qui avaient adouci la rudesse de l'époque féodale, devinrent à partir du XVII<sup>e</sup> siècle des foires d'idées qui eurent une influence décisive, non seulement sur la littérature et les mœurs, mais sur la politique. Ils ont perdu à cet égard la prééminence qu'ils avaient au moment où Balzac y situait les péripéties de sa *Comédie humaine*, mais ils demeurent l'un des champs d'action traditionnels des diplomates.

Le salon est d'ordinaire contigu à la salle à manger. De ces pièces complémentaires sont sorties l'urbanité, la conversation, le bon sens, la bonne humeur et le bon ton. La table est l'outil préféré de l'ambassadeur, qu'elle soit couverte d'un tapis vert ou d'une nappe damassée. Quand elle est bien garnie, elle devient pour sa résidence l'un des meilleurs moyens d'achalandage. « Point de traités, souligne Joseph de Maistre, point d'accords, point de fêtes, point de cérémonies d'aucune espèce, même lugubres, sans repas. »

Des amateurs de la petite histoire ont cru découvrir dans les menus du tsar Alexandre, au cours des pourparlers qui aboutirent au Traité de Vienne, la clef de plus d'une transaction. A leur dire, la mansuétude de l'empereur de Russie, dans les conventions de 1814, pourrait s'expliquer par l'excellence des plats du cuisinier Antonin Carême, dont Talleyrand avait fait son principal collaborateur. En partant pour l'Autriche, le prince de Bénévent avait déclaré à Louis XVIII : « Sire, j'ai plus besoin de casseroles que d'instructions écrites. »

Les succulences dont il régala ses adversaires n'avaient pas uniquement pour but les satisfactions de bouche. Le temps du repas est un temps de repos, durant lequel la vigilance s'endort. L'atmosphère de convivialité, en rapprochant les commensaux dans l'euphorie, procure une détente favorable aux compromis et aux synthèses. Nombre de questions internationales se règlent encore entre la poire et le fromage. Les propos de table de Bismarck, recueillis par Busch, comptent parmi les pensées les plus pénétrantes sur la politique.

Les Grecs honoraient la bonne chère comme entremetteuse de l'amitié. « Ces gens-là, écrit Stendhal, ont compris que le beau est la saillie de l'utile. » Chez eux, la table a servi de tremplin à l'une des plus sublimes envolées de la pensée antique, le *Banquet* de Platon.

La cuisine des Romains, plus spectaculaire que raffinée, servit longtemps de modèle aux somptuosités épulaires dont nos pères s'ébaudissaient et que ressuscitent pour nous les profusions rutilantes de Tiépolo, les joyeux buveurs et les matrones plantureuses de Jordæns. On a gardé à Rome le souvenir des festins qu'au XVI<sup>e</sup> siècle le banquier Augustin Chigi donnait au pape et aux cardinaux, avec une magnificence inégalable, les valets jetant dans le fleuve, à chaque service, les assiettes en argent massif. On prétend, toutefois, que ces couverts étaient arrêtés

par des filets invisibles tendus sous l'eau et repêchés après le départ des invités.

Le progrès des mœurs a introduit la mesure dans ces réjouissances. Un dîner, aujourd'hui, est un luxe de civilisés qui s'accompagne de toutes les délicatesses. Son effet se prolonge bien après la digestion, et l'on hésite à sévir contre un bon amphitryon. Voilà pourquoi, assure Lin Yutang, les Chinois, montrant par là une connaissance profonde de la nature humaine, aiment mieux régler leurs différends autour d'une table que devant un tribunal. C'est une expérience analogue qui a fait de la gastronomie un instrument diplomatique dont l'utilisation n'a rien que de très moral.

La gourmandise est optimiste et de facile composition. Elle était autrefois l'apanage des connaisseurs en fins morceaux, et les belles fourchettes ne sont pas seules à déplorer qu'une traduction erronée du mot latin *gula* l'ait substituée à la goinfrerie dans l'heptarchie des vices capitaux. A la fin d'un dîner chez l'ambassadeur Jean Désy, à Rome, un ministre demandait au Général des Dominicains, feu M<sup>sr</sup> Gillet, en dégustant un parfait à l'érable : « Excellence, quand la gourmandise est-elle un péché mortel ? » Le prélat lui répondit sans hésiter : « Quand on en meurt. »

Chaque grand peuple a fourni au langage universel un apport où prédominent certaines catégories de mots. Les langues modernes ont emprunté à l'italien, par exemple, le vocabulaire de la musique, à l'anglais la terminologie du commerce et du sport. L'une des gloires du français est de s'être imposé à la cuisine et à la diplomatie. Ces deux disciplines, dont l'une soutient admirablement l'autre, marquent des sommets d'humanisme. Sachons-leur gré d'avoir, ensemble, perfectionné le goût, qui est le sens de la sapidité et de la sapience, de la saveur et du savoir.

La politesse ajoute du lustre aux relations internationales comme elle ensoleille la vie quotidienne. Elle va bien au-delà des statuts et des prescriptions. C'est une disposition permanente de l'esprit, un état d'âme, j'oserais dire une grâce que le citoyen s'attire par son respect de soi-même et d'autrui.

Ainsi, pour peu qu'on les examine, les paronymes qui ont provoqué ces propos semblent joints inséparablement par un lien ténu mais



essentiel. La politique est un fruit de civilisation que la politesse recouvre d'une peau brillante et veloutée. Si fragile soit-elle, cette enveloppe se révèle à la fois le signe, la parure et la protection du fruit mûr.

Yvon BEAULNE.

# *Le berceau de la bombe atomique*

---

L'ère atomique a fait son entrée dans le monde par l'épouvantable destruction de villes japonaises, avec toutes les horreurs qu'elle a laissé prévoir ainsi pour les guerres futures. Mais elle ne s'affirmera véritablement dans l'histoire que par les œuvres de bien que les recherches atomiques pourront réaliser. On y travaille un peu partout dans les pays capables de se procurer de l'uranium et des matériaux *fissionnables* et détenteurs des secrets de leur traitement et de la fabrication de la bombe atomique. Si les pays occidentaux mènent le jeu avec leur avance et leurs ressources, la Russie a déjà pris rang dans cette course à la découverte et l'utilisation des grands secrets de la nature. Pour éviter une catastrophe, le président Eisenhower avait proposé, avant Noël, aux puissances atomiques de mettre en commun une petite partie de leurs réserves de matériaux pour servir aux besoins pratiques de l'humanité. Ce plan correspond au véritable esprit de la recherche atomique et pose les germes de développements collectifs pacifiques pour l'avenir.

Les informations atomiques échangées entre les États-Unis, le Canada, l'Angleterre et la France permettent à ces puissances de rester aux avant-postes de la défense militaire atomique : non seulement on prévoit la fabrication de bombes de plus en plus destructrices, comme la bombe à hydrogène, mais encore on a déjà réussi à faire l'adaptation d'armes atomiques pour des besoins tactiques sur le terrain. Des canons à obus atomiques sont en ce moment dans la zone américaine en Allemagne; et même le Canada vient de faire, dans le Nord, la démonstration de canons analogues. Comme pour compenser ces efforts de protection par la destruction de l'ennemi, nos pays poursuivent des travaux et des recherches conduisant à des découvertes pleines de promesses pour l'utilisation commerciale et médicale de ces forces de la nature.

Les établissements atomiques militairement gardés de Chalk-River, au Canada, laissent à ceux qui les ont visités une impression extraordinaire de puissance et d'espoirs réconfortants. Pour notre part, nous avons eu l'occasion de visiter la ville même d'Oak-Ridge, dans le Tennessee, qui est le berceau de la bombe atomique. Elle fait maintenant une toute autre impression sur le visiteur par sa position géographique et par sa grandeur urbaine dont l'aménagement fait écran aux grands secrets.

### LA VILLE MODÈLE D'OAK-RIDGE.

Les vertes collines du Tennessee sont entrecoupées de riantes vallées arrosées de rivières puissantes et irrégulières. La main et le travail de l'homme ont réussi à transformer cette région en une des plus fortes citadelles de l'industrie américaine, en jugulant ces rivières, à commencer par le Tennessee, large et immense. La *Tennessee Valley Authority* a dépensé des millions pour bâtir tout un réseau de barrages et d'usines hydro-électriques dans ce vaste bassin. Nous en avons visité plusieurs : l'un des plus imposants est certainement la *Norris Dam* qui fournit l'électricité à toute la contrée et à ses nombreuses industries. Outre les merveilles de ses réalisations mécaniques, la *Norris Dam* a un grand attrait pittoresque et sert aussi de région de tourisme et de sports. Les routes qui y mènent sont excellentes, et toute cette unité hydro-électrique est tenue dans une propreté impeccable. Une trentaine de barrages semblables parsèment tout le bassin.

C'est dans une de ces vallées qu'est bâtie Oak-Ridge, la petite ville-champignon qui a servi de berceau à la bombe atomique. Couvrant une superficie de sept milles et demi de long sur un mille et demi de large, Oak-Ridge est accrochée à la pente boisée d'une crête couronnée de chênes, d'où son nom. A ses débuts, en 1942, tout son pourtour était entouré de grilles et de fils de fer barbelé, avec des défenses supplémentaires dans l'enclos même. Le tout était gardé, jour et nuit, par des équipes de policiers et de militaires entraînés spécialement pour cela. La ville restait, de plus, isolée dans ce coin perdu des collines du Tennessee, à quelques milles de la métropole de Knoxville, au cœur d'une des régions hydrauliques les plus puissantes du monde.

Nous nous souvenons bien qu'à cette époque, la petite ville n'avait qu'une seule entrée gardée par une lourde barrière en treillis d'acier. Voitures et piétons devaient s'arrêter devant les guérites confortables du corps de garde, chacun devant se faire annoncer avec ses papiers d'identité en main. A quelques pas de là, une baraque propre tenue par des policiers débonnaires, mais aux yeux de lynx, servait de lieu de triage pour ceux qui devaient entrer en ville. Sur le mur, un tableau portait les échantillons d'une quinzaine de laissez-passer différents : il y en avait pour les employés de l'administration, pour les ingénieurs, pour les ouvriers des ateliers, pour les employés de la voirie, pour les techniciens des bâtiments, pour les voyageurs de commerce, pour les militaires, pour le service de sécurité, enfin pour les simples visiteurs. En somme, il fallait montrer patte-blanche avant de pénétrer dans la petite ville atomique. Et pour obtenir un laissez-passer, il fallait se faire annoncer longtemps à l'avance ou connaître des habitants de la ville. A moins de circonstances spéciales, les étrangers désireux de visiter cet enclos mystérieux devaient être recommandés par leur ambassade.

Mais, aujourd'hui, la ville continue son dangereux travail sans ses fils barbelés et sans un contrôle spécial pour circuler dans les rues. Elle est complètement ouverte, bien qu'elle soit gardée encore jour et nuit, et qu'elle reste dotée de quelques baraquements militaires pour sa défense. Seuls les laboratoires sont inlassablement gardés par des policiers et restent *out of bounds* pour les visiteurs ordinaires. Ceux qui peuvent jeter un coup d'œil rapide à l'intérieur d'un laboratoire et voir la terrifiante pile atomique ou les procédés de décomposition de la matière, doivent garder leurs lèvres scellées à jamais. Car la moindre indiscretion peut profiter à un adversaire malintentionné et bouleverser la politique mondiale.

Pourtant, autrefois comme aujourd'hui, ce sont les mêmes gendarmes alertes, polis, énormes qui sont partout dans la ville. Sur leur poitrine, leur plaque de police porte un curieux dessin : un point entouré de cercles en perspective à trois dimensions. C'est le symbole de la structure intime de l'atome : le noyau entouré de ses électrons, comme un petit système planétaire. C'est en même temps la plaque

de l'*Atomic Energy Commission*, maîtresse de la ville champignon d'Oak-Ridge et gardienne d'angoissants secrets.

Autant les autorités gardaient autrefois jalousement l'accès d'Oak-Ridge, autant elles s'efforcent aujourd'hui de détourner l'attention du public des buts sérieux et troublants des laboratoires de la ville. Même bien peu de gens parlent de la bombe atomique dans Oak-Ridge. Tout cela semble tabou ici; de sorte que la ville atomique s'est suffisamment développée aujourd'hui pour avoir une vie normale et pour se montrer fière de ses réalisations civiques. D'ailleurs, chacun s'empresse de vous entraîner vers les centres d'affaires et de vous parler de leurs activités urbaines, plutôt que de vous entretenir des fonctions essentielles de leur agglomération modèle.

On doit mettre deux heures en auto pour voir les principales réalisations communales d'Oak-Ridge, qui compte aujourd'hui près de cinquante mille habitants. Pourtant, en 1945, à l'apogée de son activité atomique et avec les dernières phases de la construction de la première bombe, Oak-Ridge avait soixante-quinze mille habitants et employait quatre-vingt-deux mille personnes. A cette époque, la « ville » comprenait quatre-vingt-dix dortoirs, neuf mille six cents maisons provisoires, seize mille baraques et cinq mille caravanes qui évoquaient quelque bizarre agglomération de nomades ou de romanichels.

Pour arriver à construire cette ville-champignon, le gouvernement avait acheté, en 1942, par l'entremise des *Clinton Engineer Works*, cinquante-neuf mille acres de terrain au prix de \$ 2.600.000 sous le nom de *Kingston Demolition Range* pour ne pas attirer les soupçons sur ses buts. Et, en effet, il fallait démolir toutes les agglomérations, toutes les habitations qui se trouvaient dans cet enclos, compenser les propriétaires et les établir ailleurs. La construction de la ville, commencée en 1943, coûta une centaine de millions de dollars; et les usines et laboratoires, bien au-delà d'un milliard de dollars !

Le concessionnaire de cette vaste entreprise était la *Roane-Anderson Company* qui a tout fait elle-même. Après la guerre, elle a pourtant affirmé à des entreprises spécialisées la construction et l'exploitation de certains services d'utilité publique. Car, aujourd'hui, Oak-Ridge est une cité-modèle, bien que la majeure partie de ses maisons soient provisoires. En effet, les habitations sont construites

pour tenir au moins cinq ans : elles sont bâties, en général, sur pilotis, avec un toit plat. Mais elles sont coquettement aménagées, comme nous avons pu le voir en en visitant différents types. Le chauffage et l'eau sont à la charge de la ville.

Aujourd'hui on peut y voir divers quartiers avec leur marché, leur cinéma, leurs écoles et leurs églises, celles-ci dépassant la vingtaine. Nous avons admiré l'aménagement des services publics et des écoles, en particulier. Les championnats sportifs, les festivals de musique, les concours scolaires remplissent les pages locales des gazettes de la région. A lire ce qui s'écrit sur Oak-Ridge, on croirait qu'elle est exclusivement une paisible communauté nouvelle, comme celles que l'on voit encore en Californie ou dans l'Ouest canadien, ou encore dans les régions d'exploitation récente.

### LE SECRET DE LA BOMBE ATOMIQUE ?

Dans tout cela, que devient la bombe atomique ? se demande-t-on. Chut ! Personne n'en parle à Oak-Ridge. Personne, d'ailleurs, ne sait complètement ce qui s'y passe et ce qui s'y fait. Les ouvriers assignés à un laboratoire ou à un atelier ne vont qu'à ce seul atelier ou laboratoire. Ils ne peuvent pas se promener ailleurs, ou changer de local. De même, chaque ingénieur ne sait que ce qu'il est chargé de faire et ne doit travailler qu'au même endroit. Ainsi, personne n'a le plan général des installations et, à plus forte raison, des travaux qui s'y font.

De l'extérieur, les quelques laboratoires, ateliers, usines et fours qui se trouvent à Oak-Ridge, ne diffèrent pas d'aspect des autres bâtiments analogues voués à des travaux plus paisibles. Mêmes bâtisses carrées en brique, mêmes cheminées d'usines, mêmes centrales électriques, le tout sans avoir pourtant cet air déprimant qu'on retrouve dans les sections industrielles de certaines villes. Tout le travail se fait proprement dans le site enchanteur des collines du Tennessee. Plus encore, on vit à Oak-Ridge comme si rien d'important ne s'y passait.

Pourtant on y travaille d'arrache-pied à la préparation des matériaux nécessaires à la bombe atomique et à l'amélioration des méthodes de leur production. En ce moment, Oak-Ridge est le centre du raffinement de l'uranium et de la confection de certaines parties de la bombe. Mais on n'assemble pas celle-ci entièrement à Oak-Ridge.

D'autres villes atomiques ont poussé ici et là aux États-Unis, chacune ne travaillant qu'à des aspects particuliers de cet engin. De cette manière, il y a moins de danger d'indiscrétion et plus de sécurité dans le maintien du rythme de la production des bombes. D'ailleurs, bien peu de personnes savent où le gouvernement américain maintient ses réserves de bombes atomiques.

Les secrets atomiques de tous genres sont bien gardés par ceux qui les détiennent : non seulement l'emplacement des réserves de bombes et le nombre exact de celles-ci, mais encore les procédés de fabrication, ainsi que les utilisations ou applications techniques de l'énergie atomique. C'est pourquoi les puissances occidentales qui détiennent des secrets atomiques ne les échangent pas entre elles, craignant que des indiscrétions ne les laissent passer à leurs adversaires. Les nombreuses affaires d'espionnage sont là pour témoigner du bien-fondé de ces craintes. Tout ceci peut changer le jour où des applications de l'énergie atomique auront un caractère purement humanitaire ou industriel. L'espoir que nous approchons de cette période se laisse entrevoir par le fait que Washington se serait déclaré prêt, tout récemment, à échanger certaines catégories d'informations avec ses amis occidentaux.

Mais, jusqu'à ce jour, chacun travaillait de son côté pour améliorer la production des matières premières nécessaires à la bombe et pour découvrir des machines capables d'utiliser cette énergie à la place des combustibles connus comme le charbon ou le pétrole, ou encore la houille blanche. On aurait déjà fait des expériences pour fournir à une petite ville anglaise de la lumière produite par l'énergie atomique. Et on sait que les États-Unis ont réussi à fabriquer un sous-marin fonctionnant bien mieux et plus rapidement, avec un plus large rayon d'action, que les sous-marins ordinaires.

Il est à noter que tous ces développements sont basés sur les mêmes théories de la physique nucléaire, qui sont maintenant accessibles à n'importe qui. Aussi l'espionnage russe tâchait-il de découvrir les plans de séparation des matériaux fissionnables et ceux de leurs combinaisons dans la construction d'une bombe, plutôt que les moyens théoriques connus de tous les savants.

## RECHERCHES NUCLÉAIRES A OAK-RIDGE.

L'importance d'Oak-Ridge ne lui vient pas seulement de sa part dans la construction des bombes. Les procédés scientifiques nécessaires à la confection de ces engins peuvent servir aussi à d'autres fins plus immédiatement intéressantes pour notre progrès général. Aussi, pour les besoins de la paix, toute une série de travaux sont conduits par la Division des Isotopes, qui a déjà mis dans le commerce certains produits. La médecine s'en sert aussi, comme c'est le cas également pour les laboratoires atomiques de Chalk-River, au Canada. Ainsi, on parle de l'iode atomique, drogue qui donne des résultats ahurissants dans le traitement du cancer. Récemment, la Section médicale des Laboratoires avait organisé, pour le public, une petite exposition de certaines de ces expériences, qui permettent d'anticiper de vraies merveilles.

Mais c'est la Division des Isotopes qui est la plus active en ce moment. On sait qu'on donne le nom d'isotopes aux atomes des éléments ayant les mêmes propriétés chimiques, mais des poids atomiques différents. Ainsi l'argent, dont le poids atomique est 107,82, a deux isotopes ayant 107 et 109 comme poids atomique. Cette décomposition de l'atome a mis les penseurs sur la trace de nouvelles spéculations sur la composition de la matière et les chercheurs sur des nouvelles découvertes industrielles. Il faut dire aussi que certains isotopes, comme ceux de l'uranium et du radium, sont radioactifs; tandis que la plupart des autres sont stables. Mais, grâce à l'emploi de la pile atomique, on peut maintenant rendre radioactifs des isotopes stables en les soumettant à un bombardement atomique qui leur permet d'absorber des neutrons et de faire des transmutations. Ajoutons aussi que tous les isotopes radioactifs finissent par devenir stables : ainsi le radiocarbone (c. 14) demande 5.100 années pour se stabiliser; tandis que le radiophosphore (P. 32) ne demande qu'un peu plus de 14 jours.

Le laboratoire national d'Oak-Ridge produit des radio-isotopes dans ses fours atomiques soumis à l'action de la pile atomique; tandis que les isotopes stables sont produits dans l'atelier électromagnétique. Ces deux procédés sont exploités par la *Carbide & Carbon Chemical Corporation* pour le compte de la Commission d'Énergie atomique



américaine. Or, celle-ci encourage ces recherches atomiques en procurant des isotopes sous certaines conditions aux universités américaines et, dernièrement, à des institutions étrangères. Jusqu'à maintenant, 70 % des radio-isotopes ont été envoyés d'Oak-Ridge par aéroplane. Ils sont emballés dans des caissons spéciaux calfeutrés de plomb pour arrêter la radiation, l'épaisseur de l'isolant dépendant de la force de la radiation et le poids des caissons allant depuis une livre jusqu'à cent cinquante livres, bien que quelques-uns atteignent plusieurs centaines de livres. Des précautions doivent être prises pour l'emballage.

En ce moment, plus de quatre cent cinquante laboratoires de biologie et de médecine aux États-Unis utilisent des isotopes et cent onze laboratoires s'en servent pour des fins industrielles. On compte mieux pénétrer les secrets de l'évolution de la vie, améliorer les diètes et perfectionner les matériaux industriels. Les isotopes servent comme source de radiation et comme moyen de perception de certains procédés impossibles à observer autrement. Aussi dit-on que cette utilisation des isotopes marque le plus grand développement de nos moyens d'observation depuis la découverte du microscope au XVII<sup>e</sup> siècle. Les laboratoires d'Oak-Ridge peuvent produire des millions de fois plus d'isotopes qu'on le faisait auparavant. Théoriquement, il faudrait mille cyclotrons pour égaler la production d'Oak-Ridge.

Cette merveilleuse ère atomique se développe sans cesse par des recherches théoriques sur place même. L'Institut de Recherches nucléaires d'Oak-Ridge est conduit par des spécialistes de vingt-cinq universités du sud des États-Unis et offre des bourses à des chercheurs ultra-qualifiés présentés par d'autres institutions. Les grands physiciens de l'Université de Chicago, qui ont tant fait pour l'installation d'Oak-Ridge, continuent à s'intéresser à ces recherches. Le monde sera étonné le jour où l'on pourra donner une liste complète de toutes les découvertes faites dans les installations atomiques d'Oak-Ridge, dont une grande partie sont déjà connues avec avantages dans le monde entier.

#### LA POLITIQUE DE L'ATOME.

A l'heure actuelle, l'industrie atomique a pris de grandes proportions. Aux États-Unis, de nombreux laboratoires et usines perfec-

tionnent les méthodes de séparation des substances et les techniques pour rendre celles-ci intégrables dans une bombe. Oak-Ridge n'est plus qu'une de ces usines; mais elle conserve sa grande importance pour l'industrie, la médecine et la défense nationale. De plus, elle représente une étape décisive dans la longue série de découvertes et de procédés secrets qui ont rendu possible la bombe atomique.

Sans avoir à rappeler ici les phases essentielles des découvertes théoriques qui ont rendu possible la technique de la bombe, nous dirons que la première détonation expérimentale eut lieu le 16 juillet 1945 à Los-Alamos, dans le désert du Nouveau-Mexique. L'existence de cette nouvelle arme était révélée au monde le 6 août 1945 par le lancement d'une bombe atomique sur Hiroshima, au Japon. Le 11 août, une deuxième bombe de ce genre faisait explosion à Nagasaki et amenait la reddition du Japon sans condition.

Un plan de contrôle international de l'emploi de l'énergie atomique était proposé le 14 juin 1946 par le délégué américain, Bernard Baruch, à la Commission atomique des Nations-Unies, qu'on venait de former. Le 11 juillet de la même année, la marine américaine fait des expériences atomiques à l'atoll de Bikini, en prenant comme cible des navires de guerre hors d'usage. Le 25 juillet, au même endroit, on faisait détoner une bombe atomique sous l'eau. Le 30 décembre, la Commission atomique adopte le Plan Baruch par 10 voix contre 0 avec abstention de la Russie et de la Pologne. Mais, le 11 juin 1947, la Russie expose son propre projet de contrôle, qui stipule la destruction préalable des réserves atomiques américaines et la mise hors la loi de ces bombes, avant l'établissement d'un système de surveillance.

Le machiavélisme du plan russe s'affirmait au monde le 6 novembre de la même année, quand le ministre russe Molotov déclara que le secret de la fabrication de la bombe cessait d'exister. Mais les Américains allaient bientôt plus loin : le 17 mai 1948, le président Truman annonçait que des bombes plus puissantes que celles de 1945 étaient mises à l'essai à Eniwetok, dans le Pacifique. La course atomique étant commencée, la Commission atomique des Nations-Unies renonçait à poursuivre un accord, laissant aux cinq grandes puissances et au Canada le soin de débattre seuls la question de contrôle. Faisant écho aux déclarations de Molotov, le président Truman révélait, le

23 septembre 1949, qu'il avait les preuves de détonations atomiques faites sur le sol russe.

Mais on ne devait pas s'arrêter là. Le 5 novembre 1949, le sénateur Edwin Johnson, du Colorado, laissait entendre que des savants américains travaillaient à une bombe atomique à base d'hydrogène et non plus d'uranium, qui serait mille fois plus puissante que la première bombe lancée avant la capitulation du Japon. Dix semaines plus tard, le 31 janvier 1950, le président Truman donnait l'ordre formel à la Commission atomique nationale d'accélérer ses travaux de recherches sur les armes atomiques, en mettant au premier rang la réalisation de la bombe à hydrogène.

Depuis lors, les laboratoires de recherches et les procédés techniques se développaient un peu partout. L'Angleterre faisait exploser des bombes atomiques dans le désert et les îles voisines de l'Australie. Les Russes ne restaient pas oisifs et accroissaient leur production. Et les États-Unis posaient un nouveau jalon par l'explosion de la bombe à hydrogène et l'apparition de canons à obus atomiques. Dans cette course aux armements atomiques, les Anglais s'affirmaient avec des découvertes de procédés différents de ceux des Américains, en particulier dans les usines de Cumberland à Sellafield, qui transforment l'uranium en plutonium, et de Cheshire à Capenhurst, qui emploient un procédé analogue à celui d'Oak-Ridge par la diffusion gazeuse de l'hexafluorure d'uranium. Le but de ce procédé est de restorer l'isotope U-235 à l'uranium affaibli par les réacteurs. La rapidité des résultats britanniques, travaillant sur une piste différente de celle des Américains qui gardaient alors pour eux leur secret, explique la possibilité pour les Russes d'avoir obtenu à leur tour des explosions atomiques.

Mais toutes les acquisitions de guerre et de paix obtenues par les progrès de la bombe à uranium ou à plutonium sont maintenant dépassés par les effets stupéfiants de la bombe à hydrogène. Il y a plus d'un an, le gouvernement américain votait des milliards pour permettre aux savants de développer une bombe à hydrogène : il y a quelques mois, celle-ci était devenue un fait. Au mois de mars 1954, le monde entier tremblait d'épouvante en apprenant les premiers résultats des explosions à hydrogène déclenchées par les Américains dans les îles Marshall, à Bikini : en effet, la force de l'explosion égalait

plus de deux cent cinquante fois celle de la bombe d'Hiroshima ! La boule de feu de l'explosion atteignait près de trente milles de diamètre, et le choc équivalait à cinq mégatons, soit cinq millions de tonnes de TNT, la poudre la plus puissante connue jusqu'ici. Enfin, la masse de poussière en forme de champignon avait grimpé à quatre-vingt-dix mille pieds d'altitude. Les résultats avaient dépassé les calculs des savants.

Les secrets des explosions de mars (il y en eut trois) ne seront pas connus d'ici quelque temps. Mais ses effets inattendus ont épouvanté le monde entier : les cendres radioactives de l'explosion du 1<sup>er</sup> mars sont tombées sur un bateau de pêche japonais à 72 milles de Bikini, en contaminant les vingt-trois matelots à son bord. Revenus au Japon, ces pauvres gens ont été hospitalisés, souffrant de brûlures graves et semant la panique dans le pays. D'autant plus que les thons qu'ils avaient vendus sur le marché japonais étaient aussi radioactifs et dangereux à manger, ce qui obligea les autorités à rechercher ces poissons pour les détruire, tout en mettant en garde la population contre les poissons attrapés à l'époque de l'explosion. La police et les officiers d'hygiène publique, armés de compteurs Geiger, allaient inspecter les navires de pêche arrivant au port. Et bientôt les ports américains et canadiens de la côte du Pacifique faisaient de même.

L'opinion publique ne perdit pas son temps pour dire aussitôt que les secrets révélés par la nature à l'homme dépassent les prévisions de ce dernier, et que les Américains ne tiennent plus les rênes des expériences atomiques. Pris d'hystérie ou donnant libre cours à leur prédilection pour le communisme, les partis de gauche insistaient bientôt pour que leur gouvernement intervienne auprès de Washington afin de faire cesser les explosions à hydrogène. C'est au Parlement de Westminster que les communisants se sont montrés le plus bruyants. Et pourtant, il ne s'est pas encore trouvé un personnage de gauche pour dénoncer les Russes qui continuent, eux aussi, à faire des expériences atomiques. Il est regrettable d'avoir à dire qu'une fois la course à l'atome engagée, le devoir des puissances occidentales est bien d'arriver à la gagner, malgré toutes les horreurs et tous les risques que ce devoir implique.

On voit donc toutes les conséquences que le génie de l'homme a tirées des découvertes dont Oak-Ridge a été le berceau. Il faut espérer

que les savants qui continuent ces recherches ne feront pas mine d'apprentis sorciers, mais qu'ils se montreront capables, bien au contraire, de museler et d'utiliser pour le mieux les forces secrètes de la nature qu'ils sont en train de pénétrer. C'est là le vœu qu'il faut faire, plutôt que de vouloir protester auprès des Américains pour arrêter leur élan dans la recherche atomique.

Mais, en même temps, il est urgent pour les gouvernements d'envisager les moyens les plus propres pour protéger leurs populations autant que possible contre les effets désastreux des bombes atomiques. Il leur faut penser à compenser les effets biologiques des bombes, à organiser les secours aux blessés et aux sinistrés, à préserver de la contamination l'eau et les vivres et à mettre sur pied les moyens nécessaires pour alléger le sort des victimes.

Les recherches atomiques ne visent donc pas uniquement à la production des bombes, mais aussi à l'utilisation normale de l'énergie atomique. De plus, il faut signaler les recherches pour la protection contre les effets des bombes atomiques. On a calculé approximativement que sur cent blessés, vingt-cinq souffrent de brûlures (effet le plus douloureux), quinze souffrent des effets des radiations (plus dangereux à la longue), tandis que soixante souffrent de l'explosion elle-même. Quand une bombe éclate, quelle qu'en soit sa nature, ce dernier effet est le plus difficile à éviter; tandis que la science pourrait quelque chose pour les deux autres effets.

Dans un livre populaire : *Must We Hide?* par R. E. Lapp (*Addison-Wesley Press*), ces problèmes sont discutés objectivement sur la base de rapports officiels, et des solutions générales sont préconisées pour réduire les effets des bombes sur les hommes. Or ces recherches sont poursuivies continuellement, et surtout en vue des effets des nouvelles bombes à hydrogène qui demanderaient une protection plus grande. C'est pourquoi ce problème a un aspect stratégique : il faudrait empêcher qu'un ennemi ne vienne bombarder des agglomérations urbaines, en interceptant ses avions à une assez longue distance de leurs buts, ou même en détruisant à la source ses usines atomiques. De plus, il convient de renforcer la défense civile, en alertant la population au danger des bombes qu'on ne saurait éviter autrement, comme le reconnaissent les gouvernements occidentaux.

Aussi convient-il de terminer en rappelant que la solution du danger atomique est peut-être d'ordre politique. C'est pourquoi les Nations-Unies discutent toujours la question décevante du contrôle de la production atomique. Ici, les deux thèses soviétique et occidentale se heurtent irréductiblement. La première demande la destruction des engins atomiques et permet un contrôle sous la surveillance de l'État. La seconde demande un contrôle international sans restriction. Ces différences impliquent une certaine loyauté de la part des occidentaux qui veulent prendre un risque pour arriver à une entente; tandis que les Soviétiques pourraient toujours cacher la vérité sur eux-mêmes, après avoir détruit les réserves des pays occidentaux.

Pour éviter qu'on ne se trouve devant de nouveaux désastres, le président Eisenhower proposait, en décembre dernier, de désarmer tout d'abord les esprits, en créant entre eux une zone de confiance et de coopération. Cela pourrait s'accomplir en faisant accepter par chacun des gouvernements de sacrifier une petite partie de ses réserves atomiques pour constituer un fonds commun qui serait utilisé pour des avantages normaux communs. Ceux-ci pourraient finir par encourager les gouvernements à faire un accord honnête et efficace sur ce qu'on pourrait appeler le « désarmement atomique ». Cette idée n'est pas encore mise à pied d'œuvre. Mais elle montre l'inquiétude des pays en face du danger atomique; et ce pressentiment pèse toujours sur le visiteur d'Oak-Ridge et des autres villes atomiques, où chacun sait que dans leurs laboratoires, le génie de l'homme travaille simultanément à des moyens de vie et de mort pour l'humanité qui, pourtant, aspire à un peu de bonheur et de paix.

Thomas GREENWOOD,  
professeur à l'Université de Montréal.

## *Caracas, mars 1954 \**

---

Dans l'économie du système continental, la Conférence inter-américaine se situe au sommet. Elle couronne cette pyramide administrative reposant sur l'Union panaméricaine, secrétariat général entouré des conférences et organismes spécialisés. Elle est régie par les prescriptions du chapitre X de la Charte de l'Organisation des États américains adoptée à Bogotá en 1948. En réalité, c'est la première fois qu'une Conférence interaméricaine mérite ce nom, puisque les autres assemblées groupant les représentants des différents pays d'Amérique, furent tour à tour des conférences internationales américaines et des conférences panaméricaines. Jusqu'à 1948, le mode de convocation des assises continentales obéissait à des principes assez souples, les délégués réunis pour une conférence décidant du lieu et du temps où ils se retrouveraient la fois suivante. La Charte impose maintenant une discipline plus rigide aux États américains, puisque l'article 35 précise que « la Conférence se réunit tous les cinq ans à la date fixée par le Conseil de l'Organisation ». C'est le 26 avril 1948, lors de la quinzième réunion de la Commission d'initiatives de la neuvième Conférence et sur proposition de l'Équateur, que la ville de Caracas fut choisie à l'unanimité pour être le siège de la dixième Conférence. Le secrétariat de l'Organisation et le gouvernement du Vénézuéla se mirent aussitôt à l'œuvre pour faire de cette réunion un succès assuré. Caracas devint l'objet des petits soins des autorités et l'on construisit non seulement l'un des plus somptueux hôtels en Amérique, pour accueillir les délégués, mais également cette immense cité universitaire où le confort le plus moderne s'allie aux lignes classiques de l'architecture tropicale. A Washington, le Conseil de l'Organisation nommait commissions et sous-commissions pour préparer l'agenda de cette Conférence et apporter à l'exécution des travaux tout le soin voulu.

\* M. Marcel Roussin, directeur de l'Institut interaméricain de l'Université d'Ottawa et professeur à l'École des Sciences politiques, a assisté à la dixième Conférence inter-américaine, à Caracas, en mars 1954, à titre d'invité spécial du gouvernement du Vénézuéla et du secrétariat de la Conférence. — N.D.L.R.

Lorsque les délégués de vingt pays américains se réunirent dans la *Aula Magna*, le 1<sup>er</sup> mars, pour entendre le discours inaugural du président de la République, ils avaient devant eux non seulement le spectacle multicolore des drapeaux américains rangés d'après le protocole établi, mais aussi un agenda comportant vingt-huit articles qui constituaient en eux-mêmes tout un programme d'action. La Conférence joue, en effet, un double rôle : une revue des activités des cinq dernières années et l'élaboration du programme durant les cinq années à venir. En réalité, les discours prononcés par les chefs des délégations à l'assemblée plénière sont moins des énoncés de principes que la justification des actes déjà posés ou de la politique envisagée. A Caracas, les observateurs en apprenaient beaucoup plus long à analyser les déclarations faites aux journalistes et les conversations d'après-midi, qu'à relire les discours officiels prononcés souvent devant un auditoire poli mais sans couleur.

Cette Conférence constituait non seulement un retour périodique des délégués pour prendre connaissance des activités de l'Organisation, mais surtout une épreuve de force entre idéologies différentes sinon opposées. La dixième Conférence était une espèce de point tournant des relations interaméricaines, puisque, organisme le plus important du système, elle était aussi la première conférence tenue sous l'empire d'une charte mûrement réfléchie et sérieusement élaborée.

Les circonstances tragiques ou heureuses qui avaient amené l'unité continentale à Chapultepec et à Bogotá n'existaient plus en 1954 et l'on pouvait se demander si le système n'avait pas été prématurément mis en œuvre. L'absence du Costa-Rica et la non-présence du Canada constituaient autant de doutes jetés sur l'efficacité de la Conférence. On avait cru, en effet, à la suite des délibérations de Bogotá que l'unité continentale était sur le point de s'accomplir et que les pays déjà membres contribueraient efficacement à l'organisation tandis que le royaume du Nord adopterait probablement une politique de présence à Caracas.

Des vingt-huit problèmes soumis à l'attention de la Conférence, tous n'avaient pas la même valeur, ni le même attrait. De nombreuses semaines avant la réunion, il était évident déjà que les questions politiques l'emporteraient sur les problèmes économiques et sociaux à



être discutés. La Conférence n'a pas démenti ces prévisions, puisque la commission politique fut constamment débordée de délégués et de curieux qui désiraient voir ou entendre les principaux chefs de délégations, tandis que les commissions économique, sociale, culturelle et administrative réunissaient à peine une poignée d'observateurs; certaines d'entre elles durent même suspendre leurs délibérations lorsque la lutte autour du communisme menaça de tourner au tragique.

Les commissions chargées de préparer le programme de la Conférence avaient réussi à éliminer quelques sujets délicats et toujours susceptibles de semer la confusion entre les pays. On ne pouvait cependant mettre de côté le problème de l'expansion du communisme international sur notre continent, ni la question des territoires européens. Il va de soi, cependant, que même si la très grande majorité des délégations favorisaient une lutte sans merci à la doctrine du Kremlin, on était beaucoup moins d'accord sur les moyens suggérés pour mener cette lutte. La délégation des États-Unis, dirigée par le secrétaire d'État, avait soigneusement préparé un texte qu'elle croyait de nature à rallier les suffrages dès la première semaine. Le Guatemala, qui était spécialement visé par cette mesure, offrit une résistance acharnée sous le couvert du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et contre la menace d'intervention des États-Unis en Amérique latine. Les débats furent longs et acerbes et il était évident que le ministre des Affaires étrangères du Guatemala se différenciait de nombre de ses collègues simplement parce que lui disait ce qu'eux pensaient. L'Argentine et le Mexique, sans mésestimer le péril communiste, ne se faisaient pas d'illusions non plus sur les desseins possibles de Washington. Au lieu d'assister à une lutte simple, on avait donc le spectacle d'un combat royal où personne ne voulait donner quartier. Après dix jours de discussions acerbes, un vote qui dura trois heures et nécessita cinquante-trois scrutins favorisa l'adoption de la mesure modifiée présentée par les États-Unis, mais avec l'opposition irréductible du Guatemala et l'abstention significative de l'Argentine et du Mexique. Une fois le débat terminé sur la question communiste, une fois le secrétaire d'État américain reparti pour Washington, Paris ou Berlin, avec ses assistants des Nations-Unies et des journalistes, les délégués qui avaient survécu au massacre de mots et d'idées se deman-

daient avec appréhension si l'on était bien plus avancé. Personne ne se faisait d'illusion sur l'élasticité de la formule adoptée et les récents événements survenus au Guatemala ont nettement démontré que l'unanimité est loin d'être faite autour de l'intervention d'un pays ou d'un organisme international dans les affaires d'un autre pays. Le débat sur le communisme avait été pénible, mais il avait permis de jeter bas certains masques. Il ne faut pas oublier non plus que la question de Haya de la Torre n'était pas encore résolue et que l'Équateur et le Pérou en venaient aussi facilement aux prises à la salle de conférences que sur la frontière commune.

Quand la Commission politique aborda le problème des colonies et des territoires européens en Amérique, on sentit que même si l'atmosphère n'était pas complètement purifiée, ce débat avait tout de même l'avantage d'être surtout théorique. Encore une fois l'attitude des États-Unis ne laissa pas de surprendre étrangement de nombreuses délégations. Autant Washington avait apporté de fougue dans sa lutte contre le communisme, autant les possessions européennes semblaient le laisser indifférent. La déclaration préparée par on ne sait qui et lue par l'ambassadeur à Stockholm a non seulement déçu, mais peiné plusieurs délégations. Le fait que le secrétaire d'État américain était déjà retourné aux États-Unis avant l'ouverture de ce débat dénotait, dans l'esprit des délégués, un désintéressement à peu près complet à l'égard non pas d'une main mise éventuelle du communisme sur l'Amérique, mais de l'existence plus que séculaire de bases européennes sur notre continent. L'Argentine et le Brésil, tout en étant sympathiques au règlement de la question coloniale en Amérique, différaient cependant sur la façon d'y arriver, Buenos-Ayres désirant que la Conférence adopte une attitude stricte à cet endroit tandis que Rio-de-Janeiro voulait passer le fardeau de la discussion aux Nations-Unies. Le débat fut court et vibrant et se termina par l'adoption d'une résolution favorisant la position argentine.

Parmi les autres décisions importantes adoptées à la Conférence, on remarque celle autorisant le Comité juridique interaméricain à siéger de façon continue durant trois mois chaque année. La Conférence recommande également que les États américains prennent les mesures nécessaires afin d'abolir toute discrimination raciale. En ce

qui a trait aux colonies et territoires occupés en Amérique, la Commission politique a également reconnu la nécessité pour les pays extra-continentaux de prendre les mesures indiquées à la charte des Nations-Unies « pour permettre aux peuples intéressés d'exercer pleinement le droit de disposer d'eux-mêmes, de sorte que le système colonial soit aboli définitivement en Amérique ». Quant à la revision suggérée du traité américain de règlements pacifiques, elle est renvoyée à la onzième Conférence qui agira à la suite d'une enquête approfondie. Le projet de formation d'une Cour interaméricaine de Justice sera aussi discuté à Quito, tandis que la Commission interaméricaine de Paix est non seulement félicitée du travail accompli, mais aussi maintenue dans son statut actuel. Enfin, le Conseil interaméricain de Jurisconsultes se voit confier « la préparation d'une étude relative à la contribution apportée par le continent américain au développement et à la codification des principes du droit international qui régissent la responsabilité de l'État ».

La Commission économique avait adopté une attitude sensée en décidant la convocation d'une assemblée des ministres des finances qui, loin de l'atmosphère troublée de la dixième Conférence, pourraient discuter à tête reposée et adopter les mesures nécessaires. Les délégués se sont entendus sur plusieurs points importants, comme l'accroissement de l'aide aux pays sous-développés et l'investissement de capitaux dans les républiques latines à condition que ces opérations financières ne soient pas au détriment des capitaux nationaux. On décida également de réorganiser l'aide des organismes internationaux et, si possible, d'obtenir de nouvelles sources de secours. Une importante résolution adoptée par la Conférence déclare « que les pays membres de l'Organisation des États américains doivent avoir en vue, comme un des objectifs essentiels de la solidarité continentale, la coordination étroite de leurs économies dans le sens de l'unité ». Le commerce des produits stratégiques, les excédents agricoles, la protection des ressources naturelles contenues dans le bouclier continental et les eaux océaniques, autant de sujets qui seront probablement repris à la Conférence de Rio et qui sont d'un intérêt actuel pour le Canada. Le statut du Conseil économique et social interaméricain fut aussi révisé de façon à rendre cet organisme plus apte à donner de meilleurs résultats. La nomencla-

ture douanière fit l'objet d'un intéressant débat qui se termina par l'adoption d'un système de classification et la réorganisation des données statistiques en accord avec ce système. Enfin, conformément à son rôle d'organisme régional dans le cadre des Nations-Unies, la dixième Conférence prend les mesures nécessaires pour coordonner non seulement les sessions, mais aussi les travaux du Conseil économique et social interaméricain et de la Commission économique pour l'Amérique latine.

Au point de vue social, les efforts de la Conférence ont été surtout orientés vers le perfectionnement des services sociaux et l'amélioration des conditions de vie de la femme. Les droits des travailleurs, le développement des syndicats libres et même une cour interaméricaine pour la protection des droits de l'homme furent discutés, la onzième Conférence étant chargée de reprendre, à la suite de nouvelles recherches, l'étude de ces principaux projets. La Conférence de Caracas a également rendu hommage aux pays qui ont accordé le droit de vote « aux personnes qui ne savent ni lire ni écrire », « s'efforçant ainsi de donner plus d'ampleur et de force aux institutions de la démocratie représentative ». Un traitement plus humain des prisonniers de droit commun a aussi été recommandé. Des sous-commissions ont discuté et élaboré des projets détaillés afin de favoriser le développement des coopératives en Amérique et d'augmenter l'intérêt des autorités envers le logement à bon marché. Profitant de l'expérience acquise, le Conseil économique et social sera encore chargé d'organiser un nouveau cycle de séminars sur les questions sociales. Les problèmes féminins ont aussi fait l'objet de séances nombreuses auxquelles participaient des délégations bien représentatives des différents pays américains. Le principal résultat de ces travaux, en plus des nombreuses considérations sur les droits civils, économiques et politiques de la femme, a été l'adoption du statut organique de la Commission interaméricaine des Femmes qui a pour but de veiller sur les intérêts des femmes d'Amérique et de les représenter auprès des gouvernements et organismes internationaux.

Les travaux de la Commission culturelle ont porté principalement sur la lutte contre l'analphabétisme, la diffusion de l'idéal interaméricain, l'organisation de séminars éducationnels et la revision de la Convention pour le développement des relations culturelles inter-

américaines. Cette Commission, qui groupait quelques-uns des plus beaux cerveaux d'Amérique, a discuté sans passion des moyens de relever le niveau culturel et de mettre à la portée du plus grand nombre les bienfaits de l'éducation à tous les degrés. La division d'éducation de cette Commission a poursuivi un travail magnifique afin de favoriser la formation d'écoles et d'universités et le meilleur emploi possible des moyens modernes au service de l'éducation et de la culture. De nouveaux séminars d'éducation seront organisés; des bibliothèques continentales, possédant les meilleures œuvres des écrivains de tous les pays américains, seront instituées; on visera à l'équivalence des diplômes universitaires et des titres professionnels, tandis que la Commission culturelle interaméricaine veillera à l'élaboration et à l'application de sa charte culturelle. Le programme contenu dans la déclaration sur la coopération culturelle justifierait presque à lui seul la tenue de la Conférence, puisqu'il vise à une meilleure connaissance des peuples américains sans distinction de couleur, de race ou de religion.

Il va de soi que chaque Conférence interaméricaine se doit d'adopter une déclaration de principes qui portera son nom et demeurera, au point de vue historique, sinon comme un résumé des débats, du moins comme le symbole de l'époque où avait lieu la Conférence. Après avoir d'abord songé à donner le nom de Déclaration de Caracas à la Résolution XCIII contre l'ingérence communiste, les délégués se sont ravisés pour adopter plutôt la Résolution XCV qui réaffirme solennellement les principes de base du système interaméricain. Cette Déclaration de Caracas réitère entre autres :

... la reconnaissance du droit inaliénable de chaque État américain de choisir librement ses propres institutions dans l'exercice effectif de la démocratie représentative, comme moyen de maintenir sa souveraineté politique, d'atteindre à son indépendance économique et de vivre sa propre vie sociale et culturelle, sans ingérence directe ou indirecte, de la part d'un État ou d'un groupe d'États, dans sa politique intérieure et extérieure et, en particulier, sans l'immixtion d'aucune forme de totalitarisme;

et décide également « d'unir les efforts de tous les États américains, afin d'appliquer, de développer et de perfectionner les principes ci-dessus mentionnés », de manière qu'ils constituent la base d'une action ferme et solidaire visant à la réalisation effective... « du système de démocratie représentative, du règne de la justice et de la sécurité sociale ainsi que

de la coopération économique et culturelle... » On retrouve là un résumé non pas des débats de la Conférence, mais de toute l'histoire des relations continentales depuis Bolivar jusqu'à nos jours. Il était tout à fait convenable qu'une réaffirmation de ces principes fût publiquement proclamée dans la ville même où reposent les restes du libérateur.

En plus des cent dix-sept résolutions portées à l'acte final, la Conférence a également adopté trois conventions visant soit à la solution des délicats problèmes de l'asile diplomatique et de l'asile territorial, soit à la consolidation des innombrables liens culturels qui doivent unir les peuples du continent. Les bouleversements politiques qui surviennent occasionnellement en Amérique latine ont donné lieu à l'élaboration d'un droit d'asile qui est devenu une institution farouchement gardée par ces pays. Les deux conventions sur l'asile territorial et l'asile diplomatique reconnaissent que tout État a le droit d'admettre sur son territoire les personnes qu'il lui convient de recevoir sans qu'un autre État puisse élever aucune réclamation. Tout État a le droit d'accorder asile, mais il n'est pas obligé de l'accorder, ni d'expliquer pourquoi il le refuse. En matière diplomatique, « il appartient à l'État qui accorde l'asile de qualifier la nature du délit ou de juger des motifs de la poursuite ». Il appartient aussi à l'État qui accorde l'asile de juger s'il y a urgence. Il convient de rappeler que l'attention accordée à la préparation de ces deux conventions très importantes n'était peut-être pas motivée, mais certainement alimentée par le cas de Haya de la Torre, qui fut enfin réglé hors les murs vers la fin de la Conférence. On ne saurait non plus dissocier de cette discussion le fait que certains des délégués à la Conférence de Caracas songeaient peut-être à protéger leur propre retraite au cas où la situation deviendrait intenable chez eux. De son côté, la convention pour le développement des relations culturelles interaméricaines avait pour but de reviser le texte et de renforcer l'esprit de la convention signée à Buenos-Ayres en 1936. En résumé, le principal résultat de cette convention est l'octroi, par chaque pays membre de l'Organisation, d'une ou de plusieurs bourses à chacun des autres pays parties à la convention. Il devrait alors y avoir un échange continu d'étudiants entre les différents pays d'Amérique. Les principales provisions de la convention stipulent que les frais de voyage

seront à la charge du titulaire de la bourse ou du gouvernement qui l'aura présenté, tandis que les frais de scolarité et de séjour seront couverts par le pays qui donne la bourse. En d'autres termes, d'après l'esprit de cette convention, chaque pays entretiendra chez lui les boursiers venant de l'étranger et il paiera le voyage de ses propres boursiers vers les autres pays. Il est intéressant de signaler que l'Union panaméricaine étant tenue au courant des offres et des demandes de bourses de même que du besoin et de la disponibilité de professeurs et de techniciens, il devrait être beaucoup plus facile d'échanger entre les pays les spécialistes dont chacun aura besoin.

Ce n'est une nouvelle pour personne que le Canada n'était pas représenté à la dixième Conférence interaméricaine, pas plus d'ailleurs qu'aux Conférences précédentes. Le secrétaire général de l'Organisation, M. Alberto Lleras Camargo, qui avait été l'hôte de l'Université d'Ottawa en 1953, a cependant terminé son rapport aux délégués sur une note d'espoir en disant :

... L'Organisation doit vivre durant des siècles, protégeant les fondations de l'unité américaine et élargissant les bases de notre interdépendance. Le jour n'est sûrement pas loin où un autre grand État, le Canada, le seul à n'être pas membre de notre Organisation, mais aussi américain que n'importe quel autre, prendra son siège à nos conseils et partagera avec nous la mission que la Providence semble avoir confiée à l'homme dans le Nouveau-Monde, « pour atteindre à un ordre de paix et de justice ».

Outre cette invitation non déguisée au Canada, le secrétaire d'État des États-Unis fit allusion à notre pays, tant dans la lutte contre le communisme international qu'en signalant le niveau élevé de vie atteint par notre pays. De son côté, la délégation de Colombie suggéra que des experts canadiens des universités Laval, de Québec, et Saint-François-Xavier, d'Antigonish, fussent appelés à faire partie d'un Institut inter-américain d'économie coopérative. Plusieurs fois durant la Conférence, des rumeurs circulèrent à l'effet que le Canada serait invité à envoyer des délégués ou observateurs sinon à la Conférence de Caracas, du moins à celle de Quito. Il nous a été permis de constater, presque chaque jour, que la présence d'une délégation canadienne à de telles assises interaméricaines, si elle n'est pas nécessaire, serait certainement profitable à toutes les parties intéressées. Il n'y a plus de doute, surtout en matière économique et culturelle, que le Canada pourrait bénéficier d'une collaboration plus étroite avec les autres pays du continent, et

qu'il pourrait également contribuer à faire profiter ses voisins de son expérience et de ses richesses, pour réaliser l'unité continentale, par le truchement de l'Organisation des États américains. On sentait souvent, et plusieurs délégués le faisaient remarquer ouvertement, que l'harmonie interaméricaine ne saurait être complète sans la présence active du Canada.

La presse continentale, même en notre pays, a accordé à la Conférence de Caracas une attention soutenue et méritée. Il ne faudrait pas cependant être déçu de l'aspect routinier pris par les débats et consacré par l'acte final et les conventions. Trop de journalistes et d'observateurs étaient demeurés sous l'enchantement quasi théâtral des conférences de Chapultepec et de Bogotá qui ont consacré l'esprit interaméricain façonné au cours des huit conférences précédentes. On avait, en effet, obtenu à Bogotá les résultats auxquels tendaient des discussions qui duraient depuis un demi-siècle. On avait enfin édifié les cadres du système interaméricain où l'âme des nations de notre hémisphère pourrait s'épanouir le plus en conformité avec leur destinée historique et sous l'empire des nécessités de l'heure. La Conférence de Caracas ne pouvait pas revêtir une importance aussi grande, puisqu'elle était simplement l'application des principes acceptés et le fonctionnement de la machine mise en marche en 1948. Elle constituait, par ailleurs, une épreuve de forces, la première subie depuis 1948 par l'Organisation des États américains, si l'on excepte les réussites obtenues par la Commission interaméricaine de Paix et les travaux élaborés accomplis par les différentes divisions des départements des Affaires culturelles, juridiques et économiques de l'Union panaméricaine. La dixième Conférence ne pouvait pas constituer un couronnement des efforts déjà accomplis, puisque ces résultats avaient servi de base à la charte de l'Organisation, cinq années auparavant. Caracas marque cependant une date importante de l'histoire interaméricaine parce que, réunis sous le signe du marteau et de la faucille surmontés par le dollar, les délégués ont eu l'occasion de justifier leur attitude et faire entendre leurs critiques. Nul doute que les délégations sont parties de Caracas avec la satisfaction peut-être pas d'avoir posé de nouveaux jalons historiques, mais certainement d'avoir pris conscience de leurs forces collectives et d'avoir réalisé une fois de plus l'existence d'une conscience interaméricaine, au service



des nations du continent, dans un exemple de sécurité et de solidarité. Quand le soleil est disparu au loin, derrière les édifices de la cité universitaire, quand on a abaissé, pour la dernière fois, l'immense drapeau du Vénézuéla qui avait été le témoin des débats de la Conférence, c'était, au soir du 28 mars, non seulement un beau dimanche qui se terminait, mais aussi un grand chapitre d'histoire, brossé à la Bolivar dans la chair et le sang des hommes contre un ciel de gloire.

Marcel ROUSSIN,  
directeur de l'Institut interaméricain.

# *Voyage en Béotie, séjour à Athènes, et retour à Sparte*

(suite)

---

## II. — « DE L'INSTITUTION DES ENFANS ».

Tant homme que  
rien plus...

Je me plais à imaginer que ce chapitre *De l'Institution des Enfants* a été écrit pour satisfaire aux demi-reproches de quelques amis à qui Montaigne avait fait « voir » une copie manuscrite de l'essai précédent. Mais la seule comtesse de Gurson, sa noble voisine, l'aurait-elle *vu* que Montaigne se serait cru sans doute obligé — par courtoisie et par fierté — à vaincre un obstacle devant lequel il avait manifestement bronché. Ainsi s'expliquerait la digression confuse qui ouvre ce vingt-sixième chapitre<sup>18</sup>.

Montaigne reconnaît d'abord les imperfections de son œuvre et, de bonne grâce semble-t-il, accepte la critique; il n'est pas si attaché à son livre « qu'il ne s'aperçoive de sa defaillance » (p. 7). La faiblesse du précédent essai, confesse-t-il, est due à son ignorance. Il admet que « ce sont icy resveries d'homme qui n'a gousté des sciences que la crouste premiere, en son enfance, et n'en a retenu qu'un general et informe visage; un peu de chaque chose, et rien du tout, à la Françoisise » (p. 7). Pardonnez à un auteur plus gentilhomme qu'écrivassier ! C'est affaire aux techniciens d'épuiser les sujets, aux roturiers de « s'opiniâtrer après quelque science ». Quant à lui, il sait « qu'il y a une Medecine, une Jurisprudence, quatre parties en la Mathematique, et grossierement ce à quoy elles visent ». Si cette « crouste premiere » lui suffit à connaître l'utilité du savoir à « nostre

<sup>18</sup> Je me permets de rappeler que les références intégrées au texte renvoient désormais au tome *second* des *Essais* dans l'édition Budé, établie par Jean Plattard.

vie d'homme », elle lui permet aussi d'émettre, « si on l'y force, s'il y est contraint » (p. 8) des « propos universels » dont serait incapable un « enfant des classes moyennes » pourtant « plus sçavant » que lui. N'est-ce pas un aveu évident ? Ne dit-il pas clairement qu'il écrit ici un « essai sur commande » ?

Il n'est pas à son aise en tout cas ; il hésite à aborder un sujet qu'il avait traité à sa façon « simple et naturelle » et qu'il est *contraint* de remettre sur le métier. Il savait bien, du reste, ne l'avoir pas épuisé. Il voyait « encore du païs au delà mais d'une veuë trouble et en nuage » (p. 8). Ses connaissances sont très limitées, dit-il, et cependant ses facultés naturelles fléchissent déjà sous la charge : sauf Plutarque, Sénèque, l'histoire et la poésie, il n'a « dressé commerce avec aucun livre solide ». Pourquoi l'avoir *forcé* à pousser plus avant en un sujet qu'ont si bien exploré les Anciens sinon pour se « reconnoître, au prix de ces gens là, si foible et si chetif, si poisant et si endormy » qu'il se fasse « pitié ou desdain à luy mesmes » ? (p. 9). D'autant qu'il n'ose, comme les « escrivains indiscrets » de son temps, semer « des lieux entiers des anciens autheurs pour se faire honneur » et transcrire ici de larges extraits de la *Cyropédie* ou du *premier Alcibiade* pour étaler une fausse science pédagogique ! On ne devine pas à quel point de tels plagiats apparaissent ridicules aux yeux des lecteurs avertis. Lui-même s'est servi bien souvent d'allégations étrangères pour orner sa prose : mais outre qu'il lui était agréable de voir ses « opinions se rencontrer aux leurs » il ne leur a emprunté que de courtes sentences sans même prendre le soin de les « recoudre ». Il est trop loyal adversaire pour « se couvrir des armes d'autrui, jusques à ne montrer pas seulement le bout de ses doigts » (p. 10). Le voilà donc réduit à ses propres forces pour rivaliser avec les plus illustres esprits qui abordèrent le problème *de l'institution des enfans*. L'a-t-on jamais cru si audacieux pour se vouloir égaler à ces « vieux champions là » ? A-t-on pu penser qu'il visait à autre but qu'« à se découvrir lui-mesmes » ? Sa charmante et impitoyable voisine a-t-elle pu croire qu'il voulût « instruire autrui », lui qui n'a « point l'autorité d'estre creu, ny ne le desire, se sentant trop mal instruit » ? (p. 11).

Mais toutes ces dérobadés sont inutiles. Et Montaigne le sait bien, quoiqu'il ne lui déplaise pas d'avertir la postérité du caractère

exceptionnel de l'essai qui va suivre. Les désirs sont des ordres quand ils émanent d'une voisine à qui Montaigne ne pourrait rien refuser étant donnée « l'ancienne possession qu'elle a sur sa servitude <sup>19</sup> ». Si nous devons l'en croire, l'intérêt seul qu'il porte à la « grandeur et prospérité » de la maison de Foix lui fait accepter de dissenter « de la nourriture et institution des enfans », bien qu'il n'y entende rien sinon « que la plus grande difficulté et importante de l'humaine science semble estre en cet endroit » (p. 12).

Pense-t-on être quitte des tergiversations préliminaires ? Pas encore. L'auteur réticent ajoutait ici une page de « propos universels » qu'il a allongée à la seconde édition d'un exemple tiré de l'antiquité et à la troisième édition d'une comparaison gaillarde. Se souvenant probablement de ce philosophe antique surpris à « planter un homme », Montaigne convient que « les façons qui vont avant le planter sont certaines et aysées, et le planter mesme » (p. 12) : la difficulté, en éducation comme en agriculture, apparaît « depuis que ce qui est planté commence à prendre vie ». L'enfant est doué, dès le « bas aage » de « propensions naturelles » qu'il est malaisé de découvrir et encore plus malaisé de forcer. Combien d'enfants ont été aveuglément dirigés en des voies auxquelles ils n'étaient nullement disposés. Et l'astrologie divinatrice, dont on faisait usage à cette époque pour tenter de connaître l'avenir des enfants bien nés, n'est, selon lui, d'aucun secours. Aussi, dans l'ignorance, vaut-il mieux les préparer aux « meilleures choses et plus profitables » : qui peut le plus, peut le moins.

La science, dont Montaigne a ridiculisé les dispensateurs au chapitre précédent, est « un grand ornement » (p. 13) aux gentilshommes; elle peut leur être, le cas échéant, « un util [outil] de merveilleux service ». En fait, les seuls gentilshommes en savent faire bon usage car « elle est bien plus fiere de prêter ses moyens à conduire une guerre, à commander un peuple, à pratiquer l'amitié d'un prince ou d'une nation estrangiere, qu'à dresser un argument dialectique, ou à plaider un appel, ou ordonner une masse de pillules » (p. 13). Nous retrouvons

<sup>19</sup> Les commentateurs ont supposé un lien de vasselage entre le seigneur et la terre de Montaigne et la maison de Foix. Diane était fille de Frédéric de Foix, comte de Candale et de La Rochefoucauld et elle avait épousé (le 8 mai 1579) Louis de Foix, comte de Gurson. Voir J. PLATTARD, *édition Budé*, p. 265, n° 1. Voir aussi M. RAT, *édition Garnier*, p. 417, n° 389, et Eugène RÉAUME, *Rabelais et Montaigne pédagogues*, p. 144, n° 2, Paris, Belin, 1886.

une fois encore cette idée chère à Montaigne, dont nous avons souligné l'importance dans la critique *du pédantisme*. Les âmes « viles et basses », les « esprits grossiers et vulgaires » qui diffèrent des âmes des nobles d'une différence *de nature*, rendent la science indigne en la faisant servir à leurs intérêts matériels. Cette conception nous est si étrangère qu'elle nous choque; elle a tant de conséquences que nous serons obligés d'y revenir si nous ne voulons méconnaître un aspect qui semble essentiel pour comprendre les idées pédagogiques de Montaigne.

Comme bien certainement la comtesse de Gurson, qui a « savouré la douceur » de la science, s'occupera d'en faire instruire son noble rejeton, Montaigne lui veut « dire là dessus une seule [simple] fantaisie [imagination, conception] qu'il a contraire au commun usage » : bien d'autres choses concourront à former le vicomte de Gurson (les armes et l'équitation, la gymnastique, la danse et l'étiquette par exemple), mais Montaigne avoue n'y pouvoir apporter « rien qui vaille » (p. 13). Seul le maître à penser l'intéresse et les rapports qu'il entretiendra avec son aristocratique élève.

Montaigne est maintenant à pied d'œuvre : ne nous attendons pas à ce que les principes nous soient orgueilleusement et clairement présentés comme des Tables de la Loi : malgré la rigidité du plan (en ses lignes essentielles) le développement qui va suivre n'est pas linéaire : au fur et à mesure qu'il précisera le programme qu'il a en son imagination, Montaigne y apportera des réserves, des nuances, reprendra une idée déjà émise pour l'illustrer ou la critiquer; à propos de l'un ou l'autre des points de son programme, le « théoricien » justifiera ses vues en les confrontant à la vie des collèges de son temps. J'aurais pu dégager les idées pédagogiques de Montaigne et développer parallèlement à l'aspect positif de son programme, la critique des institutions pédagogiques de la Renaissance, des maîtres, des méthodes et des arts libéraux : d'autres commentateurs l'ont déjà fait. « Les idées pédagogiques de Montaigne » constituent l'un des lieux les plus communs de la glose universitaire. J'aurais pu référer le lecteur à de savantes études, comparer les uns aux autres des articles pratiquement introuvables, émettre de savantes hypothèses, de trou-

blantes réflexions. J'ai préféré, ici encore<sup>20</sup>, suivre le texte pas à pas, avec l'espoir de comprendre Montaigne, de bien saisir ses idées, de les expliquer peut-être de temps en temps, mais surtout de négliger les commentateurs antérieurs. J'ai tout oublié pour *ne lire que Montaigne* : je souhaite que le lecteur suive le même itinéraire *en gardant le texte de Montaigne constamment sous ses yeux*.

Auparavant, pour faciliter la lecture du commentaire, je dois encore ajouter que Montaigne : 1° fixera d'abord les qualités indispensables du gouverneur (précepteur), puis 2° décrira la méthode qui devrait, à son avis, remplacer la méthode « pure livresque » ; mais ce n'est pas dire pour autant que tous les livres seront toujours bannis, même 3° certains « discours profitables de la philosophie », de la logique, de la physique, de la géométrie et de la rhétorique devront s'y ajouter, quoique 4° le but ultime soit de former un gentilhomme, un homme du monde et non un homme de collège ; 5° le souvenir de sa propre éducation fournira à Montaigne le prétexte d'apporter certaines nuances indispensables avant de conclure.

#### A. LE PRÉCEPTEUR DOIT AVOIR

« PLUSTOST UNE TESTE BIEN FAICTE QUE BIEN PLEINE ».

Si l'enfant a des « propensions naturelles » convenables, l'effet entier de son « institution » dépend de la valeur du précepteur et de sa méthode : il convient donc que l'on s'évertue à choisir bien le précepteur en fonction du but que l'on se propose. Un « enfant de maison », un jeune gentilhomme qui se livre à l'étude uniquement pour former et développer sa personnalité, « pour s'en enrichir et parer au dedans » (p. 14), en un mot pour se cultiver, devra suivre un guide à la « teste bien faicte » plutôt que « bien pleine ». Évidemment, les fils du vulgaire qui étudient « pour le gaing » ou « pour les commoditez externes » (*i.e.* pour obtenir charges et fonctions publiques), recherchent les *pedantes* à la tête pleine. Honnis soient ceux qui poursuivent une « fin si abjecte » ! Un gentilhomme doit tendre à être plus « habil' homme » que savant : il n'est pas détestable que son précepteur soit

<sup>20</sup> C'est la même méthode que j'ai suivie pour commenter l'*Apologie de Raymond Sebon* dans la *Revue de l'Université Laval*, avril, mai et juin 1952, sous le titre : *Montaigne, apologiste perfide ?*

savant, bien sûr, mais qu'on exige de lui « plus les meurs et l'entendement que la science ». On se souviendra que tel était aussi le souhait que Montaigne formait pour les candidats à la magistrature<sup>21</sup>. Cette différence de compétence entraîne tout naturellement des différences de méthode.

Ce précepteur qui n'a pas de programme universitaire à faire assimiler par son élève, qui n'a pas d'examen à lui faire préparer, bref, qui n'a pas à lui remplir la tête d'un amas de connaissances, inutiles sans doute, mais par lequel les « bêtes à concours » se distingueront les unes des autres, ce précepteur donc n'aura pas à verser la science dans l'oreille de sa victime comme « dans un antonnoir ». Son rôle sera de former plus que d'informer : en faisant réfléchir et parler son élève, il tendra à lui faire « gouter les choses, les choisir et discerner » (p. 14). Heureux celui sur qui a pesé le regard d'un tel maître ! Heureux celui dont les premières idées ont bravé son sourire ironique, car un vrai maître sourit et regarde plus souvent qu'il parle. Il n'est ni un oracle, ni un « sçavant ». Il ne persuade, ni ne prouve : il fait penser. C'est pourquoi il lui est indispensable de faire « trotter [son élève] devant luy pour juger de son train, et juger jusques à quel point il se doit ravalier pour s'accommoder à sa force ». Le maître doit s'adapter à son élève « et est l'effect d'une haute ame et bien forte, sçavoir condescendre à ses allures pueriles et les guider, précise Montaigne dans la troisième édition. Je marche plus seur et plus ferme à mont qu'à val. » Aussi le maître doit-il faire se poser les questions bien plus qu'imposer des solutions. Le mauvais maître qui n'enseigne que les solutions est aussi paresseux d'esprit que le mauvais élève qui les accepte aveuglément. L'enseignement doit être une incessante conversation : non pas un bavardage, jamais un monologue.

Il est évident qu'avancer ce principe revient à condamner l'éducation collective. Mais celle-ci est réservée aux fils du vulgaire qui n'attendent des *pedantes* qu'une « becquée » qu'ils s'empresseront de véhiculer et de transmettre à prix d'argent. C'est miracle qu'il s'en « rencontre à peine deux ou trois qui rapportent quelque juste fruit de leur discipline » (p. 15).

<sup>21</sup> Voir *Essais*, I, XXV, éd. citée, t. I, p. 196.

Quant à notre précepteur, il aiguillera les dialogues de telle sorte qu'il puisse apprécier, former, redresser, si nécessaire, le jugement de son unique élève. Il lui fera « mettre en cent visages » ce qu'il vient d'apprendre. Il lui apprendra à *ne pas penser à crédit*, à ne pas se fier au principe d'autorité qui asservit le jugement et le rend captif d'autrui : mais pour atteindre à ce but, le précepteur devra apprendre à son jeune élève à penser par lui-même, à faire « tout passer par l'estamine » (p. 16). Mieux vaut douter que tenir des erreurs pour des vérités; s'il n'est pas capable de démêler la vérité, qu'il laisse son jugement en suspens. Certes, il tiendra son savoir d'autrui, mais « qu'il oublie hardiment, s'il veut, d'où il [le] tient, mais qu'il se [le] sçache approprier ». Somme toute, qu'il soit une abeille, non un oiseau; qu'il montre ses acquêts, non sa recette. « Le gain de nostre estude » ce n'est pas de connaître les principes d'Aristote, les mœurs de Platon, les dires de Cicéron, « c'est en estre devenu meilleur et plus sage » (p. 17).

On a trop souvent mis en parallèle la critique que Montaigne fait ici de la mémoire et le programme encyclopédique de Rabelais pour que j'y revienne. Je me contenterai de citer une page moins connue que la diatribe rabelaisienne que tout le monde peut aisément évoquer. La Ramée, devenu par la suite lecteur royal en philosophie et en éloquence, a subi dans sa prime jeunesse les exercices mnémotechniques de l'enseignement scolastique et les blâme avec plus d'acrimonie que Montaigne.

Après avoir consacré trois ans et six mois à la philosophie scolastique, suivant les règlements de notre Académie, après avoir lu, discuté, médité les divers traités de l'*Organon* (car, de tous les livres d'Aristote, ce sont ceux qui traitent de la logique qui se lisent et se relisent durant le cours de ces trois années) après, dis-je, avoir employé tout ce temps, venant à faire le compte des années entièrement occupées à l'étude des arts scolastiques, je cherchai à quoi je pourrais dans la suite employer les connaissances que j'avais acquises au prix de tant de sueurs et fatigues. Je m'aperçus que toute cette logique ne m'avait rendu ni plus savant dans l'histoire, et dans la connaissance de l'antiquité, ni plus habile dans l'art de la parole, ni plus apte à la poésie, ni plus sage en quoi que ce fût<sup>22</sup>.

Cette inutilité effective des études provient de la méthode employée dans les collèges autant que de l'incompétence des régents scolastiques.

<sup>22</sup> P. R. *Animadversiones aristotelicæ* (Paris, 1543). La Ramée a fréquenté le Collège de Navarre de 1527 à 1533. Il parle des trois dernières années; les premières étaient consacrées à la grammaire.



Jamais au milieu des cris de l'école, où j'ai passé tant de jours, tant de mois, tant d'années, je n'ai entendu un seul mot sur les applications de la logique. Je croyais bien (l'écolier doit croire, ainsi le veut Aristote) je croyais bien qu'il ne fallait pas trop m'inquiéter de ce qu'est la logique et de ce qu'elle propose, mais qu'il s'agissait uniquement d'en faire l'objet de nos cris et de nos disputes. Je disputais en conséquence et je criais de toutes mes forces. S'agissait-il de défendre en classe une thèse sur les catégories, je croyais de mon devoir de ne céder jamais à mon adversaire, eût-il cent fois raison, mais de chercher quelque distinction subtile afin d'embrouiller la discussion. Étais-je au contraire l'argumentant, tous mes efforts tendaient non pas à éclairer mon adversaire, mais à le battre par un argument quelconque, bon ou mauvais, c'est ainsi qu'on m'avait instruit et dressé. Les catégories d'Aristote étaient comme une balle qu'on livrait à nos jeux d'enfants et qu'il fallait regagner par nos cris quand nous l'avions perdue; si au contraire nous la tenions, nous ne devons nous la laisser enlever par aucune clameur<sup>23</sup>.

Les vues de La Ramée sont bien plus proches de celles de Montaigne que les critiques de Rabelais : le doyen des lecteurs royaux estime, dix ans avant Montaigne, qu'on a oublié l'utilité des études. Mais, comme Rabelais, il ne vise que les régents scolastiques. La critique de Montaigne, et c'est ce qu'on n'a pas suffisamment souligné jusqu'à présent, vise indifféremment scolastiques et humanistes et je serais même tenté d'affirmer que ces derniers surtout écopent lorsqu'il condamne la « suffisance pure livresque » (p. 17). L'arrêt de 1578 sévit contre les maîtres de l'Université de Paris qui se contentent de commenter un certain nombre de citations d'Aristote sans jamais renouveler leur enseignement par la lecture complète du texte. Thomas Plattner (né en 1499) se plaignait des écoles françaises qu'il avait visitées, où l'« on n'avait point de livres imprimés » et ajoutait qu'« il fallait écrire, sous la dictée des professeurs, ce qu'on voulait savoir des auteurs ». C'étaient les humanistes qui veillaient sur leurs livres... Rabelais (mais l'éducation qu'il préconise diffère sans doute de celle que se donnèrent effectivement les humanistes) avait illustré la vie d'un étudiant humaniste nettement partagé entre ses livres et la nature; mais Rabelais lui-même n'avait pu concevoir comme Montaigne « le

<sup>23</sup> P. R. *Scholæ dialecticæ* (Bâle, 1569), I, V, *ad finem*. « Qui demandera jamais à son disciple, dit Montaigne, ce qu'il lui semble de la Rhétorique ou de la Grammaire de telle ou telle sentence de Cicéron? On nous les plaque en la mémoire toutes empennées, comme des oracles... » Le texte de La Ramée éclaire l'utilité d'un conseil que Montaigne donnera plus loin (p. 21) : « Qu'on l'instruise sur tout à se rendre et à quitter les armes à la vérité, tout aussi tost qu'il l'apercevra; soit qu'elle naisse és mains de son adversaire, soit qu'elle naisse en luy mesmes par quelque ravissement. »

commerce des hommes » : Ponocratès, sitôt à Paris, avait introduit son royal élève « és compagnies des gens sçavans », mais afin qu'

à l'emulation desquels luy creust l'esperit et le desir d'estudier autrement  
(que sous ses précepteurs sophistes) et *se faire valoir*<sup>24</sup>,

bien plus que pour profiter de leur sagesse et pour les observer et juger.

Or Montaigne préconise le commerce des hommes, de tous les hommes et non des seuls « sçavans » et il y trouve l'occasion, pour le jeune étudiant, non de se faire connaître, de « se faire valoir », mais « de prendre connoissance d'autrui ». « A cet apprentissage, tout ce qui se presente à nos yeux sert de livre suffisant : la malice d'un page, la sottise d'un valet, un propos de table, ce sont autant de nouvelles matieres » (p. 18).

Si la comtesse de Gurson veut en croire Montaigne, le commerce des hommes et le voyage seront la base de l'éducation de son fils.

#### B. LE VOYAGE ET LE COMMERCE DES HOMMES REMPLENERONT LA MÉTHODE PURE LIVRESQUE.

En compagnie de son précepteur socratique, le jeune homme voyagera ailleurs que dans le jardin des racines grecques. Il visitera, il découvrira les « pays estranges » afin « de froter et limer sa cervelle contre celle d'autrui<sup>25</sup> » et ce, dès « sa plus tendre enfance » pour apprendre plus facilement les langues (p. 18). Ce sont là deux avantages positifs; il en est un autre, négatif si j'ose dire. Le voyage, en éloignant l'enfant de la sollicitude parentale, n'épargnera pas sa jeunesse et « souvent [choquera] les règles de la medecine. Ce n'est pas assez lui roidir l'ame; il luy faut aussi roidir les muscles » (p. 19) : la magnanimité et la force de courage « tiennent volontiers plus de l'espessissure de la peau et durté des os » en ce temps de guerres civiles continuelles ! Sans compter que cet éloignement augmentera « l'authorité du gouverneur qui doibt estre souveraine sur luy » si l'on désire que le commerce des hommes soit profitable à l'enfant. Car cette méthode a un grave inconvénient que la sagesse la mieux éprouvée peut seule pallier : Montaigne tient de sa propre expérience qu'« en ceste eschole du commerce des hommes » nous sommes plus souvent en peine

<sup>24</sup> RABELAIS, *Gargantua*, ch. XXIII, éd. Budé, p. 79.

<sup>25</sup> En la frottant et limant, il la rendra « polie », non savante : on ne l'a pas assez souigné.

de nous faire valoir que de les connaître. Le gouverneur y veillera comme il empêchera son noble élève de devenir un simple courtisan. La courtoisane est à la méthode mondaine ce qu'est le principe d'autorité à la méthode livresque : « le jugement d'un homme payé et acheté, ou il est moins entier et moins libre, ou il est taché et d'imprudence et d'ingratitude » (p. 21).

Le gouverneur se chargera donc de garder entière l'indépendance de son élève : ainsi, quoique « très-loyal serviteur de son Prince et très-affectionné et très-courageux », ce dernier n'aura « que la raison pour guide » (p. 22). Cette indépendance aura d'autres avantages encore. Au lieu d'avoir les yeux et les oreilles du tout ravis par le prince dont il rechercherait les bonnes grâces, il pourra « estant en compagnie, avoir les yeux par tout » et « sondera la portée d'un chacun : un bouvier, un masson, un passant ». Bref, « qu'on luy mette en fantasia une honeste curiosité de s'enquerir de toutes choses » (p. 22).

Mais l'humanité qu'il fréquentera ne sera pas la seule humanité vivante. « En cette pratique des hommes, ajoute Montaigne en une page qu'il précisera avec complaisance pour la troisième édition, j'entends y comprendre, et principalement, ceux qui ne vivent qu'en la memoire des livres, par le moyen des histoires, ces grandes ames des meilleurs siècles » (p. 23). Les fruits qu'on peut retirer de cette « conversation avec les plus grands hommes du temps passé » sont inestimables : il faut seulement les lire pour juger les actions humaines plus que pour les apprendre (comme on l'apprit à faire à Cyrus, selon Xénophon). Depuis l'époque où Montaigne lui-même a décidé de se reposer sur le sein des doctes Muses, l'histoire a été son gibier plus que tout autre livre. Elle a suppléé à sa solitude; elle a remplacé la fréquentation des vivants sans toutefois l'éloigner des hommes. Il en parle en connaissance de cause. Pourrais-je ajouter, sans mettre en doute l'authenticité de la conviction qu'il affiche, qu'il me semble n'être si loquace à propos des avantages du voyage que parce qu'il a derrière la tête, en 1579, un audacieux projet qu'il réalisera quelques mois plus tard en compagnie de quatre jeunes gens de moins de vingt ans, comme pour mettre sa méthode à « la preuve de l'action » ? Peut-être discute-

t-il avant tout avec lui-même des avantages et des inconvénients du voyage ?

Montaigne, qui ne perd toutefois pas de vue qu'il s'agit d'un jeune voyageur et non de lui-même (si tant est que mon rapprochement soit valable) s'étend longuement sur les résultats qu'un jeune esprit peut retirer de la fréquentation précoce du monde. Tout d'abord « une merveilleuse clarté » (p. 24), entendons, une connaissance « en perspective ». Loin d'être réduit à ne voir qu'« à la longueur de [son] nez » l'enfant en acquerra un sens aigu de la relativité humaine. Son jugement sera à la dimension même de « cette grande image de nostre mere nature en son entiere magesté » et estimera « les choses selon leur juste grandeur » (p. 25). En outre, il se découvrira « de bon biais ». Chaque homme portant en lui-même la forme entière de l'humaine condition, la connaissance des autres aidera grandement le jeune homme à se connaître lui-même. « Tant d'humeurs, de sectes, de jugemens, d'opinions, de loix et de coustumes nous apprennent à juger sainement des nostres, et apprennent nostre jugement à reconnoistre son imperfection et sa naturelle foiblesse : qui n'est pas un legier apprentissage » (p. 25). Bientôt, si ses « propensions naturelles » y sont favorables, il se rangera de lui-même parmi « les spectateurs de la vie des autres hommes » et n'en règlera que mieux la sienne. N'est-ce pas, en fait, lui apprendre, dès l'âge le plus tendre, ce que Montaigne a mis quarante ans à trouver seul ? En ce « siècle de fer » qui s'est cru un « âge d'or », comme disait Henri Estienne, les spectateurs « ne sont pas les pires » ! (p. 26).

### C. CETTE MÉTHODE NE BANNIRA PAS TOUS LES LIVRES.

Viendra cependant un âge où le jeune homme, ayant fait provision d'exemples en pays étrangers, sera préparé à y joindre « tous les plus *profitables* discours de la philosophie ». Il importe de souligner l'épithète car elle fixe le critère selon lequel ces « discours » seront choisis : le précepteur s'appliquera à faire distinguer par son interlocuteur

que c'est que sçavoir et ignorer, qui doit estre le but de l'estude; que c'est que vaillance, temperance et justice; ce qu'il y a à dire entre l'ambition et l'avarice, la servitude et la subjection, la licence et la liberté; à quelles marques on connoit le vray et solide contentement; jusques où il

faut craindre la mort, la douleur et la honte, quels ressors nous meuvent, et le moyen de tant de divers bransles en nous (p. 27).

Inutile de dire que ces « discours » naîtront du souvenir des faits observés au « commerce des hommes ». Tous ces discours ressortissent à la morale, « l'art qui nous fait libres » (p. 27); le premier même, qui pourrait être métaphysique, ne sera traité qu'afin d'éclairer « le but de l'estude ». Et nous le savons pour l'avoir appris précédemment de Montaigne lui-même, ce but c'est la vertu. La raison d'être de ces discours « en sera l'utilité ».

Je ne puis pas ne pas me souvenir des revendications ramistes. Montaigne signerait des deux mains ce qui fut les *leit-motiv* des « remonstrances » de La Ramée :

Mieux vaut l'usage sans art que l'art sans usage.

*Nulla auctoritas rationis, sed ratio auctoritatis regina dominaque esse debet.*

Ainsi pour avoir le vray loz de logique, n'est pas assez sçavoir caqueter en l'eschole des reigles d'icelle, mais il fault les exercer et practiquer<sup>26</sup>...

Dans le même esprit, le précepteur devra choisir, selon Montaigne, entre les sciences, les parts qui sont en notre usage et « borner le cours de [l']estude en icelles où faut l'utilité » (p. 27); où *l'utilité cesse, cessera l'étude*. Respectueux de ce principe souverain, on entretiendra alors l'élève « que c'est que Logique, Physique, Geometrie, Rhétorique » et « la science qu'il choisira, ayant des-jà le jugement formé [par ses voyages antérieurs], il en viendra bien tost à bout » (p. 28). Point ne lui sera besoin de passer son temps, le nez dans les livres : le précepteur variera les méthodes (« devis », livre); tantôt il lui lira les auteurs, tantôt lui fournira seulement « la moelle et la substance toute maschée » (p. 29). Et si la science du précepteur n'y suffit pas (on se souvient que ce n'est pas pour sa science, mais pour son entendement qu'on l'a choisi), on y suppléera par quelque « homme de lettres », c'est-à-dire par quelque *pedante*, qu'on mettra à contribution et « qui à chaque besoing [fournira] les munitions qu'il faudra ». Et qui pourrait douter que cette méthode « ne soit plus aysée et naturelle que celle de Gaza », Donat, Villedieu et autres « Tropditeulx » ?

<sup>26</sup> Je me permets de renvoyer le lecteur curieux de La Ramée à ma thèse : *Pierre de La Ramée et la Dialectique en français (1555)*, Université Laval, novembre 1952, xxix-362 pp.

Montaigne en vient à se demander comment la philosophie est devenue « un nom vain et fantastique ». « Je croy que ces ergotismes en sont cause, qui ont saisy ses avenues » (p. 29). Ce « visage renfroigné, sourcilleux et terrible » fait fuir les plus audacieux et pourtant « elle ne presche que feste et bon temps ». Les propos des plus illustres philosophes de l'Antiquité en font foi. « C'est « *Barroco* » et « *Baralipton* » qui rendent leurs supposts ainsi crottez et enfumés, ce n'est pas elle. » Ce n'est pas un langage nouveau. Pour ne citer qu'un exemple dont les auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle se sont souvent réclamés, Lefèvre d'Étaples ridiculisait déjà la philosophie et pour la même raison au tout début de ses *Libri logicorum ad archetypos recogniti cum novis ad litteram commentariis* (1497).

Les Goths ont ruiné les lettres latines; toutes les bonnes disciplines ont reçu leur empreinte : la philosophie a dû leur emprunter leur langage. Apprenez d'abord que les suppositions, les ampliatiions, les restrictions, les appellations, les exponibles, les insolubles, les obligatoires ne présentent qu'un intérêt nul et fort médiocre et que les règles tirées de leur étude n'ont rien à voir avec la vraie logique ni avec la vraie philosophie. Qui pense autrement est indigne d'elle. Ces expressions appartiennent à la sophistique<sup>27</sup>.

Ceux qui s'amuseent à ces jeux ineptes « ne connaissent [la philosophie] que par ouïr dire » (p. 30) : en vérité, « elle faict estat de serainer [rasséréner] les tempestes de l'âme et d'apprendre la faim et les fiebvres à rire, non par quelques Epicycles imaginaires, mais par raisons naturelles et palpables » (p. 30), elle nous « instruit à vivre » (p. 33)<sup>28</sup>. Et puisque le but même de l'« institution » est de nous préparer à la vie, pourquoi remettre à plus tard les « instructions nécessaires » — et « profitables » — qui sont toutes en philosophie ? « Cent escoliers ont pris la verolle avant que d'estre arrivez à leur leçon d'Aristote, de la temperance » (p. 33). Qu'avons-nous à faire de dépenser à ces ergotismes quelques-unes des « quinze ou seize années » que nous consacrons au « pedagogisme » ? « Ce sont abus; otez toutes ces subtilitez espineuses de la Dialectique » dont nous ne saurions faire

<sup>27</sup> Cité par Augustin RENAUDET dans *Préréforme et Humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie*, Paris, 1916, p. 415.

<sup>28</sup> Je passe assez arbitrairement, je le concède, les pages 31 et 32 où Montaigne se livre à une digression si importante sur la vertu : mais outre que ces pages ne sont apparues qu'à la troisième édition, elles constituent une conclusion anticipée qui rompt le cours du développement des méthodes : elles portent sur le but ultime de l'« institution » : nous les commenterons en conclusion (voir la fin de cet article).

un usage immédiat dans la conduite de nos vies. « Prenez les simples discours de la philosophie » et non les inutiles arguties de la sophistique : « la philosophie a des discours pour la naissance des hommes comme pour la decrepitude » (p. 33). Autrement dit, si je comprends bien, les « subtilitez espineuses » sont tout juste bonnes à réjouir le gâtisme des régents... Aristote lui-même s'amusa-t-il à en farcir la tête d'Alexandre ?

Montaigne, on s'en aperçoit, ne dit rien qui n'ait été dit avant lui par beaucoup d'humanistes. Mais ce qui, chez Érasme et Rabelais, semble une révolte passionnée, apparaît ici comme une (très prudente) révolution dans les méthodes : ayant restreint le public et précisé le but de son programme d'éducation, Montaigne en déduit logiquement les changements de méthode qui s'imposent. On dirait d'une lapalissade. Ainsi conçoit-on aisément qu'il serait vain d'emprisonner ce garçon et de l'abandonner « à l'humeur melancholique d'un furieux maistre d'escole » (p. 34). Ce serait d'autant plus inhumain qu'il serait *seul* à subir les accès de colère de son précepteur ! Pourquoi « corrompre son esprit à le tenir à la gehene et au travail, à la mode des autres, quatorze ou quinze heures par jour, comme un portefaix » (nous dirions : comme un galérien) ? A quoi bon, puisque nul programme, nul examen, nul diplôme ne le talonne. Et ne risquerait-on pas de l'« abestir par temeraire avidité de science », de le voir devenir aussi « nyais, resveux et rassoté <sup>29</sup> » que le fut Gargantua sous la fêrule de Thubal Holoferne ?

Son rang, sa fortune le dispensent de fréquenter les collèges, puisqu'il ne vise ni « au gaing, ny aux commoditez externes » ! (p. 13). « Au nostre, un cabinet, un jardin, la table et le lit, la solitude, la compagnie, le matin et le vespre, toutes heures luy seront unes, toutes places luy seront estude » (p. 35) du moins pour la philosophie qui « a ce privilege de se mesler par tout ». Mais le précepteur se gardera bien d'apporter les livres à table comme il se faisait, dit-on, à la cour du roi d'Utopie ! « Ce seroit un meslange de trop mauvais accord » (p. 35).

<sup>29</sup> Ces derniers mots ne sont pas de Montaigne, mais de RABELAIS, *Gargantua*, ch. XV, éd. Budé, p. 56.

Comme Gargantua qui ne perdait « heure quelconque du jour », le vicomte de Gurson, s'il suit les conseils de Montaigne, « chomera moins que les autres » (p. 36) sans pour autant se lasser d'apprendre, car son « institution » « se passant comme par rencontre, sans obligation de temps et de lieu, et se meslant à toutes [ses] actions, se coulera sans se faire sentir ». Il ne sera pas astreint à toujours réfléchir et juger; son corps y aura une part non primordiale, mais importante. « Ce n'est pas une ame, ce n'est pas un corps qu'on dresse, c'est un homme. » Comme Rabelais et les autres humanistes l'avaient déjà recommandé, le jeune homme se formera intégralement. Certains même avaient fait mieux que recommander une telle éducation : Vittorino da Feltré (1397-1446), qui illustra la cour de Jean-François de Gonzague à Mantoue, « menait de front, dans le centre d'éducation qu'il dirigeait, les exercices du corps et les travaux de l'intelligence : il excellait dans l'art de l'équitation, de la danse, de l'escrime... C'est là qu'on vit pour la première fois entrer dans le programme des écoles la gymnastique et les exercices du corps <sup>30</sup>. »

Enfin, Montaigne termine cet aperçu de son programme pédagogique en précisant, pour ainsi dire, la *tonalité*. Par réaction à la cruauté des geôles de son temps, il est plus porté à prôner l'indulgence que l'intransigeance. Il emploie une alliance de mots qui pourrait encore éclairer aujourd'hui nos élèves-maîtres : « cette institution se doit conduire par une *severe douceur* » (p. 36). Il ne faut pas faire de l'élève un « beau garçon et dameret », ressemblant, comme Eudemon, « trop mieulx quelque angelot qu'un homme... face ouverte, bouche vermeille <sup>31</sup> »; ce n'est pas un damoiseau qu'il en faut tirer, mais un « garçon vert et vigoureux ». Endurci « à la sueur et au froid, au vent, au soleil et aux hazards qu'il luy faut mespriser », il doit avoir la peau épaisse et les os durs, mais il ne conviendrait ni à son rang ni à son âme qu'il fût endurci à la cruauté et à la honte. Qu'il conserve sa dignité intacte, une fierté de chevalier que « la violence et la force » n'auront pas « abastardi ». Ces procédés sont si intolérables qu'on ne devrait pas même les employer contre les fils du vulgaire. Les collègues

<sup>30</sup> Jacob BURKHARDT, *op. cit.*, p. 261.

<sup>31</sup> Je soupçonne fort Montaigne de viser ici l'idéal pédagogique qu'incarne le jeune Eudemon et qui a enthousiasmé la première Renaissance. A moins que Montaigne égratigne au passage la sodomie humaniste ? Relire dans cet esprit *Gargantua*, ch. XV.



sont « une vraye geaule de jeunesse captive » (p. 37). La description qu'en donne Montaigne n'a rien à envier à celles d'Érasme, de La Ramée ou de Rabelais qui les voudrait voir brûler. A en croire Érasme, la vermine est à l'honneur aux « écoles privées » et on n'a pas de mal à le croire, puisque les élèves suivaient leur cours assis dans la paille<sup>32</sup>. Bien souvent la faim, la maladie, les mauvais traitements avaient finalement raison des jeunes enfants qui sortaient du collège « les pieds en avant ». Leurs maîtres, ces « pédants qui enseignent la grammaire » seraient

sans contredit l'espèce d'hommes la plus misérable, la plus à plaindre, et qui paraîtrait la plus haïe des dieux, dit la Folie, si je n'adouçissais, par un certain genre de folie, les misères du triste métier qu'ils exercent. Exposés sans cesse aux tourments les plus cruels, la faim, la puanteur leur font une guerre continuelle. Enfoncés dans leurs écoles, ou plutôt dans leurs galères et dans leurs prisons, théâtre affreux de leurs exécutions barbares, ils vieillissent dans le travail, au milieu d'une troupe d'enfants, ils deviennent sourds à force de crier, et la malpropreté les ronge et les dessèche<sup>33</sup>.

Leurs classes ne seraient-elles donc pas « plus decemment jonchées de fleurs et de feuilles que de tronçons d'osier sanglants » ? (p. 37). Peut-on espérer que l'enfant prenne goût à une science qui lui est entonnée par l'oreille à force de coups de férule ?

Ces descriptions, pour effrayantes qu'elles soient, doivent être l'expression de la vérité (quoiqu'on puisse douter de l'universalité de la situation dénoncée). Les réformateurs de l'éducation se sont tous efforcés de changer cet état de chose. Guarino de Vérone (1370-1460), comme Vittorino da Feltre, avaient tous deux les mêmes principes d'éducation : « jamais ils ne se servaient de la verge pour punir leurs élèves; la plus grave des punitions qu'infligeait Vittorino consistait à forcer l'enfant de s'agenouiller et de se coucher par terre, afin que tous ses condisciples pussent le voir<sup>34</sup> ».

Enfin, le précepteur prendra garde à ce que le jeune gentilhomme qu'il « institue » soit dénué, dans son caractère et dans ses mœurs, de « toute estrangeté et particularité » qui nuit à « communication et

<sup>32</sup> D'où le nom de rue du Fouerre (ou Fouarre : paille) où se trouvaient les quatre *Escholes publiques* des quatre nations. La Ramée inclut dans les dépenses que doit faire annuellement l'écolier et l'étudiant de l'Université de Paris « 30 souz pour la paille du quotlibetaire » (*Advertissement pour la Réformation de l'Université de Paris*, édité en français et en latin, Paris, 1562. Texte cité *in extenso* dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France* de L. CIMBER et F. DANJOU, 1<sup>re</sup> série, tome V, p. 115-163).

<sup>33</sup> ERASME, *Eloge de la folie*, édition de la Pléiade, p. 83.

<sup>34</sup> Jacob BURKHARDT, *op. cit.*, p. 264, n° 1.

société » (p. 38). En homme du monde accompli, qu'il respecte les convenances, que « son exercitation suive l'usage », « qu'il puisse faire toutes choses et n'ayme à faire que les bonnes ». Qu'il s'accommode des mœurs d'autrui et accepte même parfois de se livrer à quelque excès afin de ne pas se faire remarquer. « Je veux qu'en la desbauche mesme il surpasse en vigueur et en fermeté ses compagnons, et qu'il ne laisse à faire le mal ny à faute de force ny de science, mais à faute de volonté » (p. 38).

« Tel voudrois-je former mon disciple... autant reformé en Sparte comme respectueux en Ionie » (p. 39). Descartes ne choisira pas d'autre première maxime de morale provisoire : « obéir aux lois et aux coutumes de mon pays... me régler selon ceux avec lesquels [j'aurai] à vivre et... pour savoir quelles [sont] véritablement leurs opinions... prendre garde à ce qu'ils [pratiquent] plus qu'à ce qu'ils [disent] <sup>35</sup>. »

C'est à la « preuve de l'action » qu'on le jugera, non sur ses paroles. Il « ne *dira* pas tant sa leçon, comme il la *fera* » ; il peut être utile aux *pedantes* d'avoir un répertoire de discours moraux « à l'usage des Collèges secondaires » : « le vray miroir » des discours de l'homme du monde « est le cours de [sa] vie » (p. 40).

On accuse souvent implicitement Montaigne de ne parler que de l'éducation d'un gentilhomme comme si cette précision était proprement négative, comme s'il se donnait ainsi la permission de négliger les programmes et les diplômes, les problèmes que pose l'éducation collective ; en un mot, comme s'il *réduisait* son sujet. En vérité, le programme qu'il élabore n'est pas restreint, il est différent.

L'enfant de maison dont il imagine l'institution « recherche les lettres... pour s'en enrichir et parer au dedans » (p. 14). La science sera pour lui « un grand ornement et un util de merveilleux service » (p. 13), puisqu'on a « plustost envie d'en tirer un habil'homme qu'un homme sçavant » (p. 14). « Ornement, non fondement » (p. 17), elle engendre en l'esprit du tout jeune homme « une honeste curiosité » (p. 22). Mais, avant tout, on lui fait détester tout ce qui sent l'homme de collègue barbouillé de grec et de latin. Il ne cherche nullement à « s'acquérir l'ignorante approbation du vulgaire » et essaie de ne pas

<sup>35</sup> DESCARTES, *Discours de la Méthode...*, texte établi et commenté par Etienne Gilson, p. 22-23.

« se descrier envers les gens d'entendement qui hochent du nez » lorsqu'ils sentent l'approche du *pedante* car « seule [leur] louange a du poids » (p. 11). Ils sont déjà convaincus, au temps de Montaigne, que

c'est la profonde ignorance qui inspire le ton dogmatique : celui qui ne sait rien croit enseigner aux autres ce qu'il vient d'apprendre lui-même; celui qui sait beaucoup pense à peine que ce qu'il dit puisse être ignoré, et parle plus indifféremment<sup>36</sup>.

Le résultat d'une telle formation est de « parler indifferemment de tout ce qui se presente à [sa] fantasie en n'y employant que [ses] propres et naturels moyens » (p. 8). Afin de n'être pas tenté de citer ses sources, de montrer sa « recette » « qu'il oublie hardiment, s'il veut, d'où il les tient, mais qu'il se les scache approprier. La verité et la raison sont communes à un chacun, et ne sont non plus à qui les a dites premierement, qu'à qui les dict après » (p. 16). C'est ce que penseront tous les gens du XVII<sup>e</sup> siècle, et Boileau en particulier : une pensée originale n'est pas celle que personne n'a jamais eue; c'est une pensée que tout le monde a eue sans jamais pouvoir l'exprimer. C'est pourquoi le gouverneur s'emploiera très tôt à lui faire « mettre en cent visages et accommoder à autant de divers sujets » (p. 15) ce que l'élève viendra d'apprendre. Et que ce dernier « cele tout ce dequoy il a esté secouru et ne produise que ce qu'il en a faict » (p. 17). Ayant appris « un peu de chaque chose, et rien du tout, à la Française » (p. 7), il sera prêt au « commerce des hommes » qui exige qu'il sache tirer de ses connaissances « quelques matieres de propos universel » (p. 7) et que « sa conscience et sa vertu reluysent en son parler » (p. 22).

Le jeune gentilhomme sera loin d'être savant; son rang, sa fortune lui interdisent de « se ronger les ongles à l'estude d'Aristote » (p. 7) ou de s'opiniâtrer après quelque science. Il sera un habile homme accompli s'il a appris durant ces quinze ou seize années l'art difficile du commerce des hommes et particulièrement « l'art de conferer ». Or « l'esprit de la conversation consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres : celui qui sort de votre entretien content de soi et de son esprit, l'est de vous parfaitement<sup>37</sup> ». Notre

<sup>36</sup> LA BRUYÈRE, *Caractères et Portraits*, ch. V, *De la Société et de la Conversation*, § 76.

<sup>37</sup> LA BRUYÈRE, *loc. cit.*, § 16.

élève-gentilhomme apprendra donc plus à plaire qu'à persuader. « On dressera cet enfant à estre espargnant et mesnagier de sa suffisance [science], quand il l'aura acquise » (p. 20). Il faudra qu'« il ne se pique de rien ». Jamais il ne conduira « son dessein comme il est aysé aux sçavans en un matiere commune » par références et citations. N'ayant point l'autorité d'être cru, il sera bon aussi qu'il « ne le desire pas, [se] sentant trop mal instruit pour instruire autrui » (p. 11). Il n'oubliera jamais qu'il « ne sera pas mis en chaise pour dire un rolle prescript » (p. 21), qu'il « n'est engagé à aucune cause, que parce qu'il l'approuve » (p. 21), que « l'opiniastres et le contester sont qualitez communes » (p. 22) : aussi lui sera-t-il aisé de « se rendre et quitter les armes à la verité, tout aussi tost qu'il l'appercevra » (p. 21). S'il agit toujours de telle sorte, il se rangera d'emblée parmi les gens d'entendement qui « ayme mieux laisser desir de soy que satieté » (p. 24).

Parfait gentilhomme, il évitera toute incivilité. Il apprendra tôt que « le silence et la modestie sont qualitez très-commodes à la conversation » (p. 20); et tout autant qu'il fuira lui-même les Acis et les Théodectes, il recherchera « un langage simple et tel que l'ont ceux en qui [il] ne trouve aucun esprit : peut-être alors croira-t-on qu'[il] en a<sup>38</sup> ». Il saura ne « se formalizer point des sottises et fables qui se diront en sa presence, car c'est une incivile importunité de choquer tout ce qui n'est pas de nostre appetit » (p. 20). Peut-être alors pourra-t-il rire sous cape des Arrias et autres *diseurs de phébus*.

Enfin, et c'est où les plus habiles se rencontreront pour le louer non modérément, il fuira « toute estrangeté et particularité en [ses] meurs et conditions comme ennemie de communication et de société et comme monstrueuse » (p. 38). Il ira loin en cette voie puisque « son exercitation suivra l'usage » et qu'il « pourra faire toutes choses si toutefois il n'ayme faire que les bonnes » (p. 38).

Qui ne voit maintenant que ce gentilhomme, que se plaît à former Montaigne, est *le type même du parfait honnête homme* que toute la noblesse du XVII<sup>e</sup> siècle essaiera d'incarner ? Rien n'y manque; tout est dit. Ni Balzac, ni le chevalier de Méré, ni La Rochefoucauld, ni La Bruyère n'y ajouteront. On dirait même que Faret a copié

<sup>38</sup> LA BRUYÈRE, *loc. cit.*, § 7, *ad finem*.

Montaigne pour rédiger son *Art de plaire à la Cour* qu'il publia en 1640. L'honnête homme idéal joint à « la naissance, les dons du corps, la souplesse et la grâce, la culture de l'esprit, le désir d'être passablement imbu de plusieurs sciences plutôt que solidement profond en une seule ». Même le « goût des vers » que recommande Faret et que Montaigne confesse avant de vouloir le communiquer à son élève parce que, dit-il, « tout ainsi que la voix, contrainte dans l'étroit canal d'une trompette, sort plus aiguë et plus forte, ainsi me semble il que la sentence, pressée aux pieds nombreux de la poésie, s'eslance bien plus brusquement et me fiert [frappe] d'une plus vive secousse » (p. 8). Même la connaissance des langues que Faret suppose à l'honnête homme et que notre théoricien a ordonné de donner à l'élève « dès sa tendre enfance » en le menant par les « nations voisines où le langage est plus esloigné du nostre, et auquel, si vous ne la formez de bon'heure, la langue ne se peut plier » (p. 18). Et comment pourrions-nous nous étonner de l'influence évidente de Montaigne sur l'idéal social du XVII<sup>e</sup> siècle ? Les *Essais* n'y furent-ils pas le « breviaire des honnestes gens » ?

Certes, à toutes ses qualités sociales, l'honnête homme joint encore les « dons et ornements de l'âme ». Montaigne n'exige pas moins de l'élève selon son goût. Par-dessus tout « le guain de [son] estude c'est en estre devenu meilleur et plus sage » (p. 17) et « il ne dira pas tant sa leçon, comme il la fera » (p. 40) car le but de l'institution, c'est la vertu.

Et quoiqu'il ne soit ni grammairien, ni rhéteur, ni dialecticien, il ne laissera pourtant pas d'exprimer parfaitement sa pensée. « Toute belle peinture s'efface aisément par le lustre d'une verité simple et naïve » (p. 43). De vrai, ce sont les plus beaux parleurs et les plus savants qui bégayaient au prix de l'honnête homme. La véritable éloquence se moque de l'éloquence; la véritable poésie se moque aussi de la versification. « Depuis que Ronsard et Du Bellay ont donné credit à nostre poésie Françoisse, je ne vois si petit apprentis qui n'enfle ses mots, qui ne renga les cadences à peu près comme eux » mais « plus sonat quam valet » ! (p. 43). Si jamais quelque docte personnage presse notre gentilhomme de la subtilité de quelque syllogisme, « qu'il s'en mocque ». Le XVII<sup>e</sup> siècle ne s'en fera pas faute.

Voyez le pédant (professeur) de la *Satire X* de Mathurin Régnier. Relisez l'*Arrêt burlesque* que Boileau et Racine rédigèrent anonymement de concert. Molière ne fut pas seul à ridiculiser les Vadius ! Quant à notre honnête homme en herbe, qu'il se range à l'avis de Montaigne qui préfère « un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche; un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque, plustost difficile qu'ennuieux, esloigné d'affectation, desreglé, descousu et hardy; ... non pedantesque, non fratesque, non pleideresque, mais plustost soldatesque » (p. 46). « Moins de chair et plus de nerf » demandait Pasquier dans le même sens.

Mais qu'il ne dédaigne pas une certaine désinvolture aristocratique, non dans la vêtue — quoiqu'elle n'y soit pas sans « fierté desdeigneuse » — mais « je la trouve encore mieux employée en la forme du parler ». C'est là surtout qu'« un beau désordre est un effet de l'art ». Néanmoins tout ceci est surrogatoire.

Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement  
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

« La force et les nerfs ne s'empruntent point; les atours et le manteau s'emprunte » (p. 47). L'essentiel reste d'apprendre à penser. « Ce n'est pas à dire que ce ne soit une belle et bonne chose que le bien dire, mais non pas si bonne qu'on la fait » (p. 47) : aussi, que l'élève-gentilhomme se contente de « bien sçavoir sa langue » sans pâlir sur les textes grecs et latins. Ce serait « acheter trop cher » une suffisance pédante. Les honnêtes gens du XVII<sup>e</sup> siècle suivront ce conseil et, s'ils acquerront du latin une connaissance plus parfaite que la nôtre, ils délaisseront le grec. Montaigne, qui a dû attendre que Plutarque parlât français pour le lire, n'est pas seul coupable de cette désaffection : Du Bellay, qui n'était pas non plus « greganiseur », regrettait « le temps que nous consumons à apprendre lesdites langues [grecque et latine]<sup>39</sup> ». « Quoy ? s'écrie Pasquier, nous porterons le nom de François, c'est-à-dire de francs et libres, et neantmoins nous asservyrons nos esprits sous une parole aubaine ! » (p. 39). Pourtant Montaigne devrait être plus indulgent qu'un autre : n'a-t-il pas appris « à meilleur

<sup>39</sup> *Défense et Illustration de la Langue française*, ch. X, édition de L. Humbert (1930), p. 67.

marché que de coutume » ? La meilleure conclusion qu'il voit à ce chapitre est de rappeler ce que fut sa propre « institution » puisqu'on pourra l'estimer à la lumière des résultats qu'elle a eus.

**D. L'ÉDUCATION QUE MONTAIGNE LUI-MÊME A REÇUE  
EST EN QUELQUE SORTE EXEMPLAIRE.**

Feu Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, gentilhomme de la première Renaissance, aimait tant les hommes doctes qu'il « les recevoit chez lui comme personnes saintes et ayans particuliere inspiration de sagesse divine <sup>40</sup> ». Il n'avait pas été sans les entretenir « d'une forme d'institution exquise » (p. 48). Les doctes s'étaient plaint de la « longueur qu'[ils] mettaient à apprendre les langues ». Aussi, lors même que son troisième fils fut né, le seigneur Pierre décida d'employer un « expedient » que lui avaient conseillé ces humanistes, fervents admirateurs des choses italiennes.

Si bien qu'il nous faut diviser en deux parties bien distinctes l'« institution » de Michel de Montaigne. La première eut lieu de deux à six ans. On la connaît bien. L'enfant, confié à Horotanus, précepteur allemand qui ne savait pas un traître mot de français, fut bien obligé de s'exprimer en latin, puisqu'il n'entendit jamais parler autre langue. C'était apprendre le latin à l'humaniste, c'est-à-dire non comme une langue morte, mais comme une langue vivante. Et non seulement l'enfant apprit le latin, mais aussi son père, sa mère et les domestiques, assez au moins pour que l'essentiel fût dit en cette langue. Le moins qu'on puisse dire est que le père de Montaigne était fort original. On devait parler, à Paris, entre humanistes pérégrins, de ce château perdu au fond du Périgord, où le chatelain avait décidé sur le tard d'apprendre assez de latin pour n'employer que cette langue en présence de son rejeton. Mais ce n'était pas si original à cette époque qu'il ne paraîtrait de nos jours. On parlait latin, ou grec, ou hébreu chez les Alde à Venise, et les Estienne et les Morel les imitaient à Paris. On se fit un plaisir, chez les Estienne, d'entretenir Érasme en grec toute une soirée pour rendre hommage à l'humaniste. A tout prendre, la situation créée au château de Montaigne n'était pas unique, peut-être

<sup>40</sup> *Essais*, II, XII, au tout début.

même pas originale ! Les fils Estienne, les filles Morel, comme d'autres que nous ne connaissons pas, avaient dû recevoir la même précoce « institution ». Encore avaient-ils dû apprendre le grec et l'hébreu de la même façon alors que Montaigne n'apprit le grec — sans lequel « c'est honte qu'une personne se die sçavante » en 1535 — que « par forme d'ébat et d'exercice », pelotant ses déclinaisons comme les condisciples de La Ramée pelotaient les règles de la logique scolastique au Collège de Navarre. C'est d'ailleurs pourquoi il l'oublia si rapidement... Ce malgré quoi il eut une jeunesse bien plus heureuse que les « martinets » de Montaigne ou de Navarre. On lui fit « gouster la science et le devoir par une volonté non forcée et de [son] propre desir » avec bien plus de douceur que de sévérité. Y eut-il même trace de sévérité ? Montaigne avoue que ce fut « sans rigueur et contrainte ». A tel point qu'on le réveillait « par le son de quelque instrument » (p. 50). C'était superstition, concède-t-il lui-même. Mais non superstition de douceur, comme nous serions portés à le croire. Cardan affirme (comme certaines philosophies orientales) que l'âme (que Descartes encore reliera au corps humain par l'hypophyse) s'envole pendant le sommeil et voyage loin du corps : d'où le danger des réveils trop brusques par lesquels les âmes peuvent bien *se tromper de corps*. Cette idée était assez répandue pour que Pierre Eyquem ait pu l'entendre proférer par quelque homme docte en visite chez lui.

Le ton de Montaigne n'est pas dénué d'ironie pour les raffinements paternels : mais, dit-il, c'étaient effets de « la prudence et de l'affection d'un si bon pere » (p. 50) qui avait à élever un rejeton peu ordinaire : un « champ sterile et incommode », un « naturel doux et traitable », mais « poisant, mol et endormi », « l'esprit lent », « l'apprehension tardive », « l'invention lasche et, après tout, un incroyable defaut de memoire » (p. 50). On conçoit sans peine que le pauvre père, constatant les « propensions naturelles » si peu encourageantes de son fils, choisît tous les moyens imaginables, suivît les conseils les plus baroques pour réussir à tirer de lui au moins un « habil'homme » sinon « l'homme sçavant » que tout père de la première Renaissance voulait sans doute avoir pour fils.

Mais il perdit « ceux qui luy avoient donné ces premieres institutions », ces premiers conseils pour l'éducation de son fils. Il se



« renga à la coustume », doutant des résultats qu'il espérait d'abord, et « n'ayant plus autour de luy » les conseillers d'antan. Là commença la seconde partie de l'« institution » de Montaigne.

Il fut envoyé « environ [ses] six ans, au College de Guionne très-florissant pour lors, et le meilleur de France » (p. 51). Montaigne exagère à peine : le principal en était André Govea; les régents, Buchanan, Grouchy, Guerente, Marc-Antoine Muret. Ces noms suffisent à nous convaincre de l'excellence de l'enseignement de Guienne. Et pourtant le latin de Montaigne « s'abastardit »; il sortit du collège « à treize ans... à la vérité, sans aucun fruit qu'[il puisse] à present mettre en compte ». C'est là néanmoins qu'il ressentit et satisfit son premier goût pour la lecture : Ovide, Virgile, Térence et Plaute furent enfilés « tout d'un train » avec d'autant plus de facilité que « cette langue estoit la [sienne] maternelle » (p. 51).

S'il est vrai que sa première éducation ne lui servit qu'à « enjamber d'arrivée aux premières classes », Montaigne ne doit pas se vanter d'avoir terminé son cours sept ans après son entrée au collège. Le temps que sa première éducation lui avait fait gagner, il l'a perdu par sa « desbauche » de lecture. Car il fut exactement aussi longtemps au collège que l'assignait la coutume : trois années dans les classes de grammaire, « trois années et demie de philosophie scolastique <sup>41</sup> ».

Je ne serais pas étonné qu'ayant escamoté ses classes de grammaire, il ait été obligé de « doubler » chacune de ses trois années de philosophie parce qu'« on ne [le] pouvoit arracher de l'oïveté, non pas [même] pour [le] faire jouer » (p. 50) et qu'« environ l'aage de sept ou huit ans... il se desroboit de tout autre plaisir pour lire » (p. 51). Mais ceci n'est qu'une hypothèse car je ne vois pas bien non plus cet enfant de six ans en classe de philosophie <sup>42</sup> !

A part l'originalité, toute relative on l'a vu, de sa première « institution », originalité qui sent quelque peu l'arrivisme de la famille Eyquem, l'éducation de Montaigne n'est pas exceptionnelle pour

<sup>41</sup> Cf. *supra*, note 22.

<sup>42</sup> Il n'a pu faire une erreur de mémoire : s'il a connu Govea principal, il est entré à Guienne au plus tôt en 1539, date où Govea entra en fonction. Si, d'autre part, il y connut Muret, il y était encore en 1546 quand celui-ci y fut nommé régent. Je suppose qu'il est entré au collège à la rentrée de décembre 1539 (*environ mes six ans*; il était né le 28 février 1533) et qu'il en est sorti à l'été 1546, alors qu'il venait d'avoir treize ans.

l'époque où il la reçut. Ronsard fit à neuf ans le voyage de Couture à Paris pour s'inscrire à Navarre où il resta six mois « sans rien proffiter ». Turnèbe avait le même âge quand il vint d'Ancenis pour la même raison. Pierre de La Ramée fit seul et à pied le trajet de Cuth à Paris (60 milles) à huit ans, puis à dix ans, avec le dessein de servir un jeune gentilhomme et d'entendre, de cette façon, gratuitement les cours qu'il ne pouvait payer. Mathurin Régnier avait quatre ans quand son père le mit sous la férule d'un *latiniseur* de la pire espèce. Et tous n'ont pas joui, par affection paternelle, « de la debonnaireté et facilité de complexion » de ceux qui les prenaient en charge !

Montaigne rend hommage à son père d'avoir ainsi respecté ses « propensions naturelles ». « Nul ne prognostiquoit que je deusse devenir mauvais, mais inutile... Je sens qu'il en est advenu de mesme [ainsi] » (p. 52). Mais « la force et la violence » auraient-elles eu plus de résultats ? « Je croy à la verité » qu'elles en eussent été incapables.

Il est évident que cette indépendance dont Montaigne a joui durant tout son « pédagogisme » a largement contribué à apprendre son âme « à avoir à part soy des remuements fermes et des jugemens seurs et ouverts autour des objets qu'elle connoissoit, et les digeroit seule, sans aucune communication » (p. 53). Elle en a fait le spectateur incomparable de l'humaine condition et le bavard que nulle digression n'égare. Il n'est pas jusqu'aux « rolles » qu'il joua dans les « tragedies de Bucanan, de Guerente, de Muret » qui ne développèrent « une asseurance de visage, une souplesse de voix » qui lui étaient naturelles, mais aussi une aisance à passer sans broncher de l'avant-scène aux coulisses...

\* \* \*

Nous voici parvenus au terme du commentaire de ces deux chapitres corrélatifs. Nous avons pu acquérir la conviction que Montaigne n'a réfléchi sur la condition des *pedantes* que pour étaler au grand jour la misère de la science par leur faute devenue une « vaine monnoye inutile ». Il ne fallait alors qu'en accumuler le plus possible afin de la véhiculer et revendre. Le but des études était vénal. Mais Montaigne ne s'est pas contenté de dénoncer le mal : il en a expliqué les causes. Si, en effet, la science est devenue matière de trafic, cela provient de ce qu'elle est tombée jusqu'aux esprits vulgaires, jusqu'à la

vile roture plus embesognée « au gaing et aux commoditez externes » qu'à « s'enrichir et parer au dedans ». Le remède, Montaigne le propose implicitement dans le second chapitre. Les « enfants de maison » devraient être écartés des collègues : ils n'ont pas besoin de titres universitaires ni de diplômes; leur naissance les remplace bien. Il ne faut plus « gaster leurs meurs genereuses par l'incivilité et barbarie d'autrui » (p. 34). Qu'ils cherchent dans l'étude un profit plus valable que les « commoditez externes » : qu'ils en sucent la « substantifique mouelle ». Dans la brillante société qui sera la leur, la science leur sera d'abord « un grand ornement ».

Notre roture est trop bien établie dans les cadres de la société moderne pour ne pas accuser aussitôt Montaigne de scepticisme. Nous ne pouvons plus concevoir de tels propos que dans la bouche d'un sceptique. Et quoiqu'il le fût, Montaigne n'avait pas, je crois, d'intention philosophique particulière quand il écrivit ces mots : ce n'était pas le sceptique, mais le gentilhomme oisif qui concevait la science de cette façon.

Oublions quelques instants notre condition : nous vivons à la campagne, dans notre château, au milieu de nos terres; nous n'avons pas de charge publique à remplir, nous ne pouvons pas travailler sans déroger, sans perdre titres, château, fortune... car nous sommes riches et vivons en une société qui est telle que les pires catastrophes que nous puissions imaginer ne sauraient la bouleverser. A part Tamerlan ou le grand Turc... mais c'est une billevesée. Quelle valeur peut bien revêtir la science à nos yeux ? Qu'en pourrions-nous faire de mieux qu'un « util de merveilleux service » à notre enrichissement moral ? Il ne s'agit pas, bien sûr, de mettre en doute la valeur métaphysique du connaître : c'est un problème que traitent des gens à longue robe. Il ne s'agit pas non plus de l'utilité des « automates » que les arts mécaniques peuvent bien fournir, à la vie domestique par exemple. Que nous importent l'électricité, la radiophonie ? Le soleil fournit chaleur et lumière; nous nous levons et couchons avec lui. Plutarque et Sénèque valent bien tous les théâtres du monde. Et l'automobile et autres accessoires roulants ne peuvent servir qu'aux gens pressés qui manquent de temps et d'argent. Or nous en avons. Et quelques chevaux suffisent à nos promenades, à nos chasses et à nos voyages.

Quelle valeur a donc la science, pour nous, gentilshommes, sinon celle d'« un grand ornement » ?

Je pourrais développer encore si cette digression n'allait pas me mener loin de mon propos. Elle nous permet de comprendre le dédain aristocratique de Montaigne pour les profits que procure la science, autre que le profit moral.

Mais cette conception porte en elle-même sa critique. Montaigne décrit une « institution » de privilégiés. Il prône une culture inaccessible à la masse et rejoint par ce biais l'humanisme aristocratique du tout début de son siècle. Ce premier humanisme, fort influencé par l'Italie, se réduisait à une culture intellectuelle qui permettait d'espérer tous les honneurs et qui assurait tous les avantages. « On [était] d'autant plus goûté qu'on se [distinguait] de la masse<sup>43</sup>. » C'est cet humanisme qui faisait qu'Érasme reprochât à Luther, dès 1517, d'avoir mis les querelles théologiques à la portée du peuple en écrivant en « langue vulgaire ». On lui adressa d'ailleurs le même reproche quelques années plus tard<sup>44</sup>. On parle même d'une sorte de société secrète qui aurait groupé les humanistes européens et leur aurait fourni par courriers spéciaux les nouvelles, les livres récemment publiés, voire des mots d'ordre. Légende très probablement, mais légende significative : le nombre des humanistes était restreint et ils semblaient faire partie d'une société secrète parce qu'ils se reconnaissaient à une certaine recherche dans leur vêtement, à une grâce dans leurs manières, à un souci d'élégance et de propreté autant que par leur façon de penser. Lefèvre leur était suspect : il voulait faire accéder les « simples membres de Jésus-Christ » à la vérité évangélique. Ils s'opposèrent au mouvement d'émancipation des langues vulgaires. Bref, la culture intellectuelle constituant leur valeur et leur originalité, on comprend aisément qu'ils fussent opposés à son expansion<sup>45</sup>. Le programme de

<sup>43</sup> L. ZANTA, *La Renaissance du Stoïcisme au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1914, *Introduction*, p. 4.

<sup>44</sup> Mais non pour les mêmes raisons quoiqu'elles ne soient pas si différentes qu'on le croirait de prime abord étant donné que c'est Noël Beda qui lui écrit (*Lettre du 21 mai 1525*) : « Tu t'es complètement trompé en estimant, sous prétexte de pitié, qu'il était très utile à l'Eglise de traduire en langue vulgaire les saintes Ecritures, et le Cantique des Cantiques, et Ezechiel. Tu n'as pas remarqué combien de périls pour les âmes, combien d'ennuis et de troubles l'Eglise a eu à supporter à cause de ces traductions : c'est pour cela que plus d'une fois [*non semel*] elle les a interdites. »

<sup>45</sup> Il faudra l'audace de La Ramée pour recommander publiquement la multiplica-

Rabelais lui-même s'adresse à un héritier royal et s'il faut y voir un rapprochement avec la *Cyropédie*, il est bien plus indiqué d'en conclure à la restriction des études à une élite désignée par la naissance. Si l'abbaye de Thélème est ouverte à la beauté,

*Gratior et pulchro veniens in corpore virtus,*

et à la science,

*Nam sine doctrina vita est quasi mortis imago*<sup>46</sup>,

elle est strictement réservée aux « nobles chevaliers » et aux « dames de haut paraige » qui seuls sont capables de ne suivre

que ceste clause :

Fay ce que vouldras

parce que gens libres, *bien nez*, bien instructz, conversans en compagnies honnestes, ont *par nature* un instinct et aguillon, qui tousjours les poulse à faitz vertueux et les retire de vice, lequel ilz nommoient honneur<sup>47</sup>.

L'institution du jeune gentilhomme que Montaigne imagine a pour but immédiat de le faire admettre en cette société restreinte, triée sur le volet, en cette abbaye de Thélème qu'essaiera de réaliser plus tard la cour de Louis XIV où la science ne fut aussi qu'« un grand ornement ».

Mais ce but ressemble fort à une « commodité externe ». Ce n'est pas la science qui rend « sain le corps ». Ce n'est pas elle qui « fait luyre au dehors son repos et son ayse » ; ce n'est pas elle qui en « moule le port extérieur », qui l'arme « par consequent d'une gratieuse fierté, d'un maintien actif et allegre, et d'une contenance contente et debonnaire » (p. 30). Les *pedantes* en sont la preuve vivante ! C'est la vertu. Et la science ne devient « un grand ornement » que lorsque son but, qui est la vertu, est atteint. Or, ainsi conçue, la science est un « util de merveilleux service », elle permet d'atteindre plus rapidement et plus aisément à la vertu, à la sagesse.

Ce n'était pas une idée neuve. Hermann Schoten, disciple et admirateur d'Érasme, Sadolet, l'humaniste padouan, avaient exprimé ces idées que les lettres et les arts nous font paraître semblables à Dieu ; que l'homme qui ne s'adonne qu'aux études philosophiques lui

tion des lecteurs royaux payés par le trésor royal afin que l'enseignement fût gratuit (*Advertissement pour la Reformation de l'Université de Paris*, déjà cité).

<sup>46</sup> Ces deux sentences (d'Érasme et de Caton) avaient été ànonnées par les grimauds du temps.

<sup>47</sup> RABELAIS, *Gargantua*, ch. LIV, p. 182 et 183 ; ch. LVII, p. 189.

devient, en effet, semblable; que tout nous vient de la philosophie, à elle seule appartient la vie heureuse; que la connaissance des langues grecque et latine n'est pas indifférente à la vertu. Et la vertu se confondit avec la philosophie. Dans l'*Hymne à la Philosophie*, on voit peu à peu Ronsard identifier philosophie et vertu. Par corollaire, l'ignorance est mère de tous les vices, parce que le terme de *philosophie* a un sens très étendu et devient de plus en plus synonyme de science. Un philosophe, c'est un savant, donc un homme vertueux. Il y a mieux. Étant donnée la divinité de l'inspiration poétique et le choix que les poètes du milieu du siècle firent des thèmes savants<sup>48</sup>, voire scientifiques, étant donné que celui qui n'était pas savant ne pouvait pas être poète, on se mit aussi à identifier poésie et vertu.

Or, si le don de poésie est inné (comme la noblesse !), le savoir s'acquiert à force de « sueurs et fatigues » et d'un incessant travail « diurne et nocturne ». Cet ascétisme intellectuel, qui entretient des rapports avec le stoïcisme, se substitue, pour les humanistes de l'époque, à l'ascétisme chrétien. Il engendre vertu. Le héros des poètes de ce temps est Hercule et les *herculéides* ne se comptent plus.

Bientôt apparaît un symbolisme de la vertu qui, pour le fond comme pour la forme, doit beaucoup aux réminiscences médiévales. « La déesse Vertu habite un temple au sommet d'une montagne escarpée; elle y récompense, en les honorant de son amour, les hommes assez courageux pour s'élever jusqu'à elle<sup>49</sup>. » Cette idée de vertu-sommet qu'on trouve aussi dans la *Morale à Nicomaque (livre II)* n'était pas suspecte à l'« eschole » et Montaigne, qui ne s'était pas rongé les ongles sur Aristote, attribue à l'« eschole » le renouveau de cette conception<sup>50</sup>.

La vertu... n'est pas, comme dit l'eschole, planté à la teste d'un mont coupé, raboteux, et inaccessible... ils sont allez, selon leur foiblesse, faindre cette sotte image, triste, querelleuse, despote, menaceuse, mineuse, et la placer sur un rocher, à l'escart, emmy des ronces, fantome à estonner les gens.

<sup>48</sup> « La Philosophie fournit plusieurs discours, lesquels ont meilleure grâce en carmes qu'en prose » (Lettre du sieur de Tibermeny à Pasquier, dans les *Œuvres* d'Etienne PASQUIER, *édition citée*, tome II, livre II, lettre III, colonne 31 A).

<sup>49</sup> Henri FRANCHET, *op. cit.*, qu'il faudrait citer en entier !

<sup>50</sup> Il est vrai que le moyen âge, le *Roman de la Rose*, l'ascétisme monacal, etc., l'y poussaient. Marot écrivait dans sa présentation du *Roman de la Rose* : « Je dys doncques premierement que par la rose qui est tant appetée [désirée] de l'amant est entendu l'estat de sapience. » Plus loin (quartement) il y voit « le Souverain Bien »...

Le cadre, les détails du décor, l'esprit de cette description parodique sont si exacts que je ne résiste pas à l'envie de transcrire ici quelques vers d'un humaniste de dixième ordre, contemporain de Rabelais, qui dédia à M<sup>me</sup> de Touthville, comtesse de Saint-Paul, un *Temple de Vertu* (1542). Il s'éloigne du Temple de Cupido et après avoir erré

Finablement au lieu je me transporte...  
 En ung chemin j'endure grief tourment  
 Pour de vertu voir le saint monument.  
 Le plus souvent je couche sur la dure,  
 La faim, la soif en languissant j'endure  
 Dont je deviens maigre et alangouré.

Il arrive cependant à la porte du temple où se pressent de nombreux pèlerins.

« L'Ung luy comptait [à Déesse Vertu] sa genealogie elle lui ferma la porte au nez. » Plusieurs autres parlèrent sans succès. Seul le « parfait philosophe » put franchir le seuil du Temple avec ceux qui l'avaient suivi<sup>51</sup>. Montaigne s'élève contre cette « sottie image menaceuse ».

Ceux qui l'ont approchée, la tiennent, au rebours, logée dans une belle plaine fertile et fleurissante, d'où elle voit bien souz soy toutes choses; mais si (pourtant) peut on y arriver, qui en sçait l'adresse, par des routes ombrageuses, gazonnées et doux fleurantes, plaisamment et d'une pente facile et polie, comme est celle des voutes celestes. Pour n'avoir hanté cette vertu supreme, belle, triumpfante, amoureuse, delicieuse pareillement et courageuse, ennemie professe et irreconciliable d'aigreur, de desplaisir, de crainte et de contrainte, ayant pour guide, nature, fortune et volupté pour compaignes... (p. 30-31).

Nous voici bien loin de l'image que Ronsard lui-même donnait (dans ses *Poèmes*, 1560) de la Déesse Vertu, amoureuse universelle, qui était accompagnée cependant de la Sueur, assise à sa droite, entre l'Estude et le Labeur indompté ! Il témoignait là de l'influence néo-platonicienne qui lui était parvenue par l'école lyonnaise où régnait une autre conception de Vertu, identifiée à Amour. Les travaux et les jours que les autres consacraient à l'étude, étaient consacrés par les néo-platoniciens de Lyon à l'amour éthéré, recherché, dantesque et pétrarquaisant. Mais le but de leur recherche était aussi la Vertu si c'était le *parfait Amour*<sup>52</sup>.

<sup>51</sup> Vers 77 et 53-57. Voir l'édition critique du texte à la fin de la thèse d'Henri Franchet, déjà citée.

<sup>52</sup> Je suis persuadé que la superposition des deux symbolismes : voyage au Temple de Vertu et difficultés innombrables du parfait Amour, causa plus tard l'apparition de la Carte du Tendre.

Sans identifier l'amour et la vertu, Montaigne serait plus porté à agréer cette deuxième conception. « Les Dieux ont mis plustost la sueur aux advenues des cabinetz de Venus que de Pallas » (p. 31). En d'autres termes, l'amour est peut-être difficile; la vertu est la facilité même.

Si tel était le but de l'« institution », point n'était besoin d'y apporter tant de soin. Une telle vertu est la négation même de la vertu ! Ce quinquagénaire se moque de nous ! Que la vertu ait pour guide « nature », elle s'abandonnera aux pires instincts. Qu'elle épouse la « fortune », les hasards, les circonstances, elle obéira aux caprices des passions. Qu'elle satisfasse à la volupté, elle ne sera que vice ! Et Montaigne lui-même en est convaincu puisqu'il écrit au chapitre XI du livre II :

... la vertu refuse la facilité pour compaigne; et que cette aisée, douce et panchante voie, par où se conduisent les pas reglez d'une bonne inclination de nature, n'est pas celle de la vraye vertu. Elle demande un chemin aspre et espineux; elle veut avoir ou des difficultez estrangères à luicter, comme celle de Metellus [dont il vient de donner l'exemple] par le moyen desquelles fortune se plaist à luy rompre la roideur de sa course; ou des difficultez internes que luy apportent les appetits desordonnez et imperfections de nostre condition<sup>53</sup>.

Si Montaigne est logique (on commence à en douter !) il lui faudra encore ajouter que le gentilhomme qu'il a formé (en imagination, heureusement !) sera le pire que la terre ait porté ! Mais il n'est pas logique; « ce n'est pas la seule contradiction qu'on y trouve » avoue Eugène Réaume. On doit bien s'y attendre de la part d'un sceptique qui d'ailleurs ne l'a pas toujours été. L'évolution de sa pensée ne nous fournit-elle pas l'explication d'une contradiction dont son pyrrhonisme ne prend pas garde ? Le texte du second livre est antérieur à celui du troisième (ajouté après 1588). Voilà les deux raisons plausibles qui puissent expliquer la contradiction sans justifier pour autant la dépravation de la morale offerte à l'élève-gentilhomme !

A moins qu'on ne sache pas lire !

Dès qu'il a affirmé, au second livre, que « la vertu refuse la facilité pour compaigne » il lui tombe en « fantasie » que l'âme de Socrate « qui est la plus parfaite qui soit venue à ma connoissance, seroit, à

<sup>53</sup> *Essais*, l. II, ch. XI, édition Budé, t. III, p. 131.



mon compte, une ame de peu de recommandation; car, je ne puis concevoir en ce personnage là aucun effort de vitieuse concupiscence ». Il ne peut imaginer la vertu de Socrate que sans « aucune difficulté et aucune contrainte ». Ce même Socrate lui fournit d'ailleurs le modèle de cette « vertu supreme, belle, triumpante, ennemie professe... de crainte et de contrainte » (p. 31) qu'il donne comme but ultime à *l'institution des enfans*. Au second livre, il évoque aussi la vertu de Caton et croit « sans doute qu'il sentit du plaisir et de la volupté en une si noble action » que fut sa mort.

L'aisance donc de cette mort, et cette facilité qu'il avoit acquise par la force de son ame, dirons nous qu'elle doive rabattre quelque chose du lustre de sa vertu<sup>54</sup> ?

Certainement pas. Bien au contraire,

on voit aux âmes de ces deux personnages et de leurs imitateurs une si parfaite habitude de la vertu qu'elle leur est passée en complexion. Ce n'est plus vertu penible, ny des ordonnances de la raison, pour lesquelles maintenir il faille que leur ame se roidisse; c'est l'essence mesme de leur ame, c'est son train naturel et ordinaire. Ils l'ont rendue telle par un long exercice des preceptes de la philosophie, ayans rencontré une belle et riche nature. Les passions vitieuses, qui naissent en nous, ne trouvent plus par où faire entrée en eux; la force et la roideur de leur ame estouffe et esteint les concupiscences aussi tost qu'elles commencent à s'esbranler<sup>55</sup>.

Et cette sublime vertu que nous constatons en Socrate et en Caton ne pouvait être que le résultat d'une « institution » idéale, celle même que Montaigne souhaite que reçoivent tous les « enfans de maison ».

Leur *nature* belle et riche, par naissance, puisqu'ils sont nobles, ne pourra que « s'enrichir et parer » par l'« institution ». Si leurs « propensions naturelles » sont indignes du but que l'on se propose de leur faire atteindre, Montaigne « n'y trouve autre remede, sinon que de bonne heure son gouverneur l'estrange, s'il est sans tesmoins, ou qu'on le mette patissier dans quelque bonne ville, fust-il fils de duc, suivant le precepte de Platon qu'il faut colloquer les enfans non selon les facultez de leur pere, mais selon les facultez de leur ame ! » (p. 32). Si la *fortune* leur ôte un jour les privilèges dont ils jouissent, que leur vertu « luy eschappe et s'en passe, et s'en forge une toute sienne, non plus flottante et roulante » (p. 32) car « son office propre et particulier c'est sçavoir user de ces biens là réglément et les sçavoir perdre

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 134-135.

constamment [avec constance] ». Au demeurant, la vertu « sçait estre riche et puissante et sçavante, et coucher dans des matelats musquez. Elle aime la vie, elle aime la beauté et la gloire et la santé. » Mais elle est telle que, le cas échéant, elle peut être pauvre, misérable et ignorante, et coucher sur la dure. Elle ne recule pas devant la mort ni devant l'exil et les maladies quoique ne soient pas seuls vertueux les pauvres et miséreux, les ignorants et les errants, les exilés et les malades. La vertu s'accommode de la *volupté*, voire même de la volupté corporelle bien qu'elle juge parfaitement que la volupté corporelle est inférieure à celle de l'esprit.

Pour juger de l'authenticité de sa vertu, il ne faudra qu'observer notre jeune gentilhomme, au terme de son « institution » « quand il commencera de se sentir » (p. 32). Mis en présence des jeunes filles de son monde, il rencontrera Angélique, « d'une beauté molle, affectée, delicate, artificielle, vestue en garce, coiffée d'un attiffet emperlée ». Mais il rencontrera aussi Bradamante « d'une beauté naïve, active, genereuse, non hommasse mais virile, travestie en garçon, coiffée d'un morrion luisant » (p. 31). Laquelle choisira-t-il ? Si, par penchant et inclination, il préfère Bradamante, on jugera « masle son amour mesme » et authentique sa vertu qui, par inclination, choisit les difficultés, au rebours de Pâris, cet « efféminé berger de Phrygie » qui préféra Vénus à Junon et Minerve...

Nul doute maintenant que la vertu de notre élève-gentilhomme soit parfaite qui, par une « parfaite habitude et un long exercice des preceptes de la philosophie », lui « est passée en complexion ».

Quant à nous, lorsque nous jugerons une page toute particulière d'une œuvre, nous nous souviendrons à l'avenir de « considerer plusieurs circonstances et l'homme tout entier qui l'a produicte, avant la baptizer ».

Michel DASSONVILLE,  
 professeur à la Faculté des Lettres  
 de l'Université Laval.

# *Un authentique universitaire*

## *Le P. Roméo Trudel, o.m.i.*

---

L'Université vient de perdre un universitaire authentique dans la personne du R.P. Roméo Trudel, o.m.i. L'École des Gradués et la Faculté de Philosophie sont respectivement privées d'un président et d'un doyen à la fois compétent et universellement estimé.

Le matin du 3 septembre 1954, une mort imprévue vint brusquement mettre fin à une carrière universitaire brillante, féconde et encore très prometteuse. Agé à peine de cinquante et un ans, le P. Roméo Trudel fut tout au cours de son enseignement l'un des professeurs les plus estimés de la Faculté de Philosophie. Professeur titulaire de critériologie et de philosophie moderne et contemporaine, il maîtrisait avec une sûreté rare les principes et la science de la critique de la connaissance et il doit être considéré à bon droit comme une autorité dans les questions de la philosophie cartésienne et de l'existentialisme, en particulier, de l'existentialisme français.

Formé, dès ses études préparatoires à la prêtrise, à la philosophie thomiste et avec la ferveur intellectuelle que savait inspirer à ses étudiants le défunt cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, o.m.i., le père Trudel fut, au cours de son professorat relativement long (1931-1954), le défenseur et le propagateur de la philosophie *perennis* que l'Église recommande dans toutes ses écoles et universités. Nourri à la doctrine de l'Aquinat, il en dispensa l'enseignement à de nombreuses générations d'étudiants avec une profondeur, une clarté et une chaleur qui n'appartiennent qu'aux véritables universitaires. Maître incontesté, il a formé des disciples laïques et ecclésiastiques qui font aujourd'hui sa couronne dans nombre d'universités et d'instituts scientifiques. On pourrait fort bien lui attribuer le texte des *proverbes* : « La couronne des vieillards, ce sont les enfants des enfants et l'honneur des enfants, leurs pères » (Prov. 17, 6). Nombreux sont ceux qui se réclament avec

orgueil du père Trudel, et les jeunes maîtres sortis de son École constituent certes sa gloire la plus pure.

Ses succès comme jeune professeur lui avaient valu, de la part de ses supérieurs, l'honneur et la marque de confiance d'aller parfaire ses études dans les universités françaises, en Sorbonne et à l'Institut catholique de Paris notamment, où il se spécialisa en philosophie moderne.

Ses collègues de la Faculté de Philosophie reconnaissant en lui, à la fois un véritable universitaire et un excellent organisateur l'élirent, alors qu'il était encore à Paris, doyen de la Faculté de Philosophie. Il se donna sans relâche, de 1939 à 1954, à ce labeur d'organisation et de direction, visant toujours à assurer la solidité et la sûreté de l'enseignement. Le père Trudel ne croyait pas à l'apparat et à l'éblouissement, mais il avait foi dans la profondeur de la formation et dans la culture intégrale.

Humaniste intégral, le doyen de la Faculté de Philosophie, tout en vivant une vie assez retirée, savait utiliser tous les moyens pour se cultiver et s'enrichir des dons de l'esprit. Musicien averti, il goûtait la belle musique religieuse et profane. Homme de lettres, il connaissait particulièrement bien la langue française qu'il écrivait avec une rare maîtrise.

Désireuse d'utiliser les vastes connaissances et les talents du père Trudel, l'Université l'avait nommé président du Conseil de l'École des Gradués au moment de la fondation de cette École. Le cher disparu se donna à cette nouvelle tâche avec l'ardeur et le dévouement qui le caractérisaient et il suffit de consulter l'annuaire de cette École pour juger de l'ampleur et de la perfection de son travail.

Les mêmes raisons présidèrent à sa nomination, en 1949, dans le Conseil d'administration de l'Université.

Le père Trudel faisait également partie de l'Académie canadienne Saint-Thomas-d'Aquin, et fut, durant plusieurs années, le secrétaire de la Société thomiste de l'Université. La Société thomiste compte peu de membres qui lui furent aussi fidèles et dévoués.

Comprenant aussi que le rôle d'un véritable universitaire ne peut se restreindre aux salles de cours, le doyen de la Faculté de Philosophie prit part à plusieurs congrès philosophiques et collabora à la *Revue de*

*l'Université d'Ottawa.* Ses articles témoignent de la solidité de sa doctrine. Enfin, le père Trudel occupa ses quelques loisirs à préparer des ouvrages philosophiques qui sont malheureusement demeurés manuscrits. Nous espérons et souhaitons que des confrères s'imposent la douce obligation de les faire paraître comme un tribut de reconnaissance à l'endroit de celui que nous pleurons et aussi comme un monument à sa gloire.

En un mot, l'Université, par la mort du distingué doyen de la Faculté de Philosophie, se trouve privée de l'un de ses universitaires les plus authentiques. *Defunctus adhuc loquitur.* Par-delà la tombe, le père Roméo Trudel laisse un message. C'est un message de fidélité à une noble tâche et un message de dévouement inlassable. Sa mort est due plus qu'à une maladie qui le minait depuis quelques années; elle est due surtout à un excès de travail qu'il s'imposait pour l'avancement de la culture philosophique au Canada français et pour le bon renom de sa chère université. Malade, il avait droit au repos; il préféra se consumer jusqu'au bout avec entrain, sans ignorer ce que son dévouement pouvait lui coûter.

Sa vie féconde aura été sa récompense terrestre. Dieu qui sait rendre justice à ses élus lui aura aussi donné la récompense qu'il réserve aux bons et fidèles serviteurs, car le père Roméo Trudel fut, dans toute la force du terme, un bon et fidèle serviteur de la grande cause de l'enseignement et de l'université catholique.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.,  
secrétaire de la Faculté de Philosophie.

# Partie documentaire

---

## I. — COLLATION DES GRADES.

*Discours de l'honorable Hugues Lapointe, ministre des Affaires des Anciens Combattants, au nom des récipiendaires de doctorats honorifiques, à la collation des grades de l'Université d'Ottawa, théâtre Capitol, Ottawa, le 6 juin 1954.*

L'Université d'Ottawa a choisi cette année de décerner des doctorats d'honneur à un juriste, à un médecin, à un homme de sciences, à un journaliste, à un administrateur de la chose publique, et une justice immanente a voulu que je devienne leur porte-parole pour exprimer notre gratitude.

En effet, quatre des récipiendaires possédaient déjà des titres universitaires leur permettant d'exercer leur art ou profession. Comme il est coutumier dans mon métier d'homme politique, je ne détenais aucun brevet attestant de mes aptitudes particulières à travailler, selon une définition de la politique, à rendre notre peuple plus heureux et plus sage.

Les doctorats d'honneur décernés, dans les circonstances, appartiennent donc à deux catégories bien distinctes : les quatre premiers sont de la nature de certificats attestant de l'intégrité et de la compétence des récipiendaires alors que le cinquième — le mien — témoigne, j'aime à le croire, de ma bonne conduite et de mon zèle.

Je conçois très bien qu'on ait cru devoir attendre plus de vingt ans après ma sortie de l'Université avant de me le remettre, comme j'admets volontiers qu'après pareil témoignage de confiance, on est en droit de s'attendre de ma part à des déclarations solennelles qui m'obligeront, dans l'avenir, à rester à la hauteur des espérances qu'on vient de fonder sur moi.

Sérieusement, très révérend père Recteur, et je traduis là le sentiment de mes nouveaux collègues, cette marque d'amitié et d'estime nous touche profondément et nous l'acceptons avec une humble fierté.

Puis-je aussi féliciter maintenant tous ceux qui reçoivent aujourd'hui un diplôme de leur université ? Je m'associe à leur joie de parvenir ainsi au terme d'études qui leur ont coûté du travail, de la patience et, dans bien des cas, de grands sacrifices. A tous ces diplômés je souhaite le succès dans les diverses carrières où ils se dirigent.

Il me semble que cette occasion qui nous réunit est une circonstance propre à évoquer certains aspects du rôle et de l'importance de nos universités dans la vie nationale.

Je ne prétends pas être un spécialiste en la matière et je ne voudrais surtout pas soulever, par des observations incomplètes, de polémique sur le sujet. Mais je crois que tout citoyen a d'abord le devoir de s'intéresser aux institutions qui, comme les universités, constituent un actif important pour la nation et aussi le droit de faire honnêtement ses observations.

Sans doute, dans un pays fédératif, où les particularismes régionaux et provinciaux sont plus accentués, chaque université doit chercher à répondre le mieux possible aux besoins du milieu où s'exerce son influence.

Mais en examinant la situation, je crois qu'au Canada, comme dans tous les pays gouvernés par un sain idéal démocratique, nos universités, pour que leur œuvre porte

des fruits, se doivent d'être avant tout des centres rayonnants de liberté et des foyers de culture.

Centres de liberté d'abord. En ce sens que dans une faculté, une école, on doit pouvoir y travailler et y enseigner sans ingérences ni restrictions de l'extérieur.

Car, à mon avis, la liberté est une condition essentielle à l'existence de toute culture véritable. Sans libre moyen d'expression, aucune culture ne peut ni s'épanouir ni durer.

Ces pays qui, en nos temps modernes, se sont donnés des chefs politiques dont l'ambition et le désir effréné de domination n'avaient pas de bornes, et qui ont laissé leurs universités formuler des philosophies, se mettre au service de doctrines qui étaient la négation même des libertés fondamentales de l'homme, ces pays, dis-je, ont été cause de deux conflits mondiaux et ont obligé les nations libres à intervenir comme ils obligent encore des milliers de nos concitoyens à monter la garde en Corée et en Europe.

C'est qu'en ces pays, les universités n'ont pu conserver leur indépendance ou l'ont sacrifiée trop facilement à l'opinion publique qu'elles avaient pourtant mission d'éclairer et d'orienter.

Plus que jamais les idées mènent le monde, et on énoncerait la même vérité en disant que les universités ont une influence de plus en plus marquée sur les destinées de notre civilisation.

Je le répète donc, l'université a besoin, pour vraiment exercer son rôle, de défendre jalousement sa liberté académique si elle veut rester elle-même un centre de liberté.

On a déjà pu dire des universités canadiennes qu'elles sont des citadelles de la liberté et que ceux qui les fréquentent sont les plus libres des hommes, pouvant puiser dans toutes les sources du savoir, sans que leurs opinions, si divergentes puissent-elles être, leur soient reprochées comme des crimes.

Et cela me fait me demander parfois si ceux qui vivent à l'université, qui s'adonnent à des études ou à des recherches avancées, qui n'ont de compte à rendre à personne, qui n'ont pas à se préoccuper plus qu'il ne faut de certaines contingences auxquelles d'autres peuvent être soumis, mesurent et apprécient pleinement la liberté dont ils jouissent.

Les universités sont de véritables foyers de culture lorsque dans la liberté d'expression, dans la liberté de discussion, dans la liberté de pouvoir honnêtement différer d'opinion s'épanouit et se renforce la vérité.

N'est-ce pas là ce que voulait exprimer la Conférence nationale des Universités canadiennes dans son mémoire à la Commission Massey voici quelques années lorsqu'elle disait :

« Le travail des universités canadiennes est d'une importance vitale et permanente pour le développement, dans notre pays, des arts, des lettres et des sciences, au point que le progrès en serait compromis ou paralysé si l'on apportait des entraves à l'œuvre universitaire. »

Cette œuvre universitaire qui vise au développement et au perfectionnement de tout l'homme, de toutes les facultés humaines, est une grande tâche.

C'est un effort compliqué, en notre pays, par le fait de la double origine ethnique de notre nation, et aussi par les exigences d'un peuple jeune et progressif qui a besoin de résultats rapides et qui demande à ses universités une grande souplesse et, je dirais, un génie d'adaptation.

Que nos universités aient, dans ces circonstances et malgré ces difficultés, réussi à se développer, ceci est tout à leur honneur et manifeste qu'elles sont à la hauteur

de leur mission et de leur tâche qui est de faire rayonner la culture dans une atmosphère de vivifiante liberté.

In offering my thanks and those of my colleagues for the honorary degrees which have been conferred upon us today, I have referred to this University as a centre of culture, and the home of well-understood liberty.

More than a quarter of a century ago, an eminent professor of this institution, the late Cardinal Villeneuve, said that the University is the brain of the nation, that there are worked out the thoughts, doctrines, systems and destinies of a people, its moral and ethnical personality, — in short, everything that goes to make up its spiritual power.

However, no institution is likely to survive if it clings only to its past and its traditions. Power and influence in this age of tireless research and countless discoveries are conditioned by the vision we may have of the future.

A university must not only keep step with the present, but must take the lead in such a way as to exert its guiding influence on the nation always at the opportune moment.

Having been a witness to the magnitude of the progress of our institution in recent years, it seems to me, from the simple fact that it happens to be in the heart of Canada, in the Nation's Capital, that it has a manifest destiny to contribute to our national life in moulding young men and women for the service of the State.

The process of building a nation in Canada is far from completed, for we still have many problems, the solution of which may well tax the highest capacity of our elite. To achieve this task, the country must enlist the services of its ablest citizens for national purposes.

You, young people, who have been fortunate enough to have access to the spheres of higher learning, are the cream of that citizenship. It is only if you are willing, each in various ways, to contribute to the welfare of the State, that our country will attain this greatness which every Canadian desires.

A great public servant and a great Governor-General of Canada, Lord Tweedsmuir, expressed in a few words the importance of service to the State :

"You should remember that you are not only individuals but also citizens. In all your schemes, some allowance should be made for that supreme duty, a duty second only to that which a man owes to his soul, and which I shall call the service of the State."

If we want democracy to work efficiently in Canada, as it should in a truly free country, we should never lose sight of the importance of our Public Service, whose strength or weakness must necessarily have repercussions on the life of each individual citizen.

It has been my privilege for a few years now to be in rather close contact with the public servants of Canada and I can say without any hesitation that in taking up this career one finds an honourable calling. I urge you to give this matter some thought when determining your future activities.

Whether you decide to enter the Public Service or to follow a professional career independently, I urge upon you to always be conscious of your social responsibilities, to become vitally interested in the good functioning of our governmental institutions and to give the public affairs the vigilant attention which they deserve.

In the words of Lord Tweedsmuir : "This is the meaning of democracy — that the whole nation concerns itself with national questions and that thereby an informed public opinion is created, which is the true sovereign."



In accepting this honorary degree from this University, where it was my privilege to be an undergraduate, I am sure I speak for all those who are being honoured today in formulating the hope that for many years to come, generations of young Canadians may find in institutions such as the University of Ottawa, the spirit of true liberty and culture without which no nation can be truly great.

\* \* \*

## II. — REMISE D'UN DIPLÔME AU CARDINAL VALERIO VALERI.

*Discours prononcé par le très révérend père Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur, à l'occasion de la remise du diplôme de docteur en droit à Son Éminence le cardinal Valerio Valeri, légat papal, préjet de la Sacrée Congrégation des Religieux, le 2 septembre 1954.*

Jamais peut-être, sous le toit de notre maison, une telle profusion de grandeurs ne s'était vue et rencontrée. Un prince de l'Église nous honore de sa présence. Et autour de sa personne illustrissime, une élite des plus distinguées du monde ecclésiastique et civil est accourue pour lui offrir, avec nous, les hommages d'estime et de vénération qui vont de droit à la pourpre cardinalice. C'est un événement que le recteur et le personnel enseignant et enseigné garderont à jamais dans leur mémoire reconnaissante.

C'est vraiment « sub umbra Petri » que nous nous sentons vivre en ce moment. Éminence, vous êtes venu parmi nous comme le représentant et l'envoyé du Pontife qui étonne la famille humaine par l'ampleur de son savoir et le réalisme de sa foi et de sa charité. En qualité de préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux, puis comme légat papal, vous avez présidé aux séances d'un congrès de tous les religieux canadiens, et aux cérémonies mariales dont le triomphe suprême est apparu dans le couronnement qui a fait de Notre-Dame du Cap la Reine de tout le Canada.

En ces assemblées discrètes ou éblouissantes et somptueuses, toujours vous avez déployé les dons supérieurs que les papes aiment à couronner en confiant à qui les possèdent une part du gouvernement de la sainte Église. Maintenant que vos tâches principales sont terminées, vous demeurez avec nous et vous témoignez de votre excessive bonté en vous prêtant avec grâce aux invitations qui se disputent votre temps et votre personne.

Après le Québec, après les États-Unis, vous voici dans l'Ontario, en la capitale de l'État canadien. Et aujourd'hui, c'est à nous, universitaires outaouais, qu'échoient le très noble privilège, l'immense joie d'accueillir Votre Éminence. Peut-être lui plairait-il d'entendre un récit rapide de ce que fut jadis l'institution qu'elle daigne visiter à l'heure actuelle.

A peine venait-il d'être consacré et avait-il pris possession de son siège que M<sup>sr</sup> Guigues, Oblat de Marie-Immaculée et premier évêque du diocèse, ouvrait dans les jardins de son évêché un modeste abri destiné à l'éducation de la jeunesse. Le contraire eût été surprenant, car c'est un fait connu : dans le monde français il faut à côté de la cathédrale une collégiale.

One marvels at the fact that this institution, so modern at its inception, should not only have survived but should, just eighteen years later, become a university. Happily, among its directors and promoters there were men acquainted with both the French speaking and English speaking members of the Parliament of United Canada. These friends of our institution rallied the timid, the hesitant, the indifferent and even the unfriendly. It was truly providential too that Regiopolis,

the English college at Kingston, had become, a month before, a civil university for the benefit of the Catholic population of Ontario. The legislators, though affected in various ways, by this precedent, had the good judgment to unite in voting the proposed bill to grant us a university charter. They thus performed an act of good will during the closing session of the stormy existence of the Union Government. The next session of Parliament was in fact to be the first one of the newly-established Canada Federation.

Des hommes, moins doués d'appétits intellectuels, eussent sans doute cru bon de ralentir pour un temps leurs si vives aspirations. Il n'en fut rien. Et, cette fois, c'est M<sup>sr</sup> Duhamel lui-même, la gloire de son Alma Mater, qui voulut se charger d'obtenir de Rome une charte ecclésiastique.

Entre cet évêque d'une jeune cité et l'éminent chef de l'Église, des affinités régnaient qui ne tarderaient pas à se conjuguer si jamais elles se rencontraient. Léon XIII, très compréhensif de son siècle, n'ignorait pas de quels côtés il convenait d'orienter les études pour redresser les intelligences et catalyser notre civilisation chrétienne. Il avait observé les faiblesses de la philosophie des écoles; il savait la vogue, l'engouement qui existaient pour l'acquisition des sciences. Aussi rêvait-il tout haut de fortifier le thomisme, d'endiguer les sciences, d'assortir le passé et l'avenir dans une synthèse qui assurerait à l'Église la maîtrise des esprits et des âmes. Or, précisément à Ottawa, c'est de la même manière que les éducateurs et leurs plus valeureux disciples concevaient les choses. Depuis nombre d'années, le thomisme, les sciences étaient l'ainé de leurs soucis — non pas l'unique il va sans dire. C'est pourquoi le pontife et l'évêque se comprirent-ils si bien qu'après des démarches relativement courtes, notre institution, âgée d'à peine quarante ans, accédait au rang d'université catholique. A partir de là, et surtout depuis 1934 — date de l'approbation définitive de notre constitution refondue, — les maîtres de l'Université d'Ottawa ont continué à développer l'idéal des premiers jours. Thomistes, ils le sont avec ferveur, ne s'éloignant de cette doctrine pas même de l'épaisseur d'un ongle, comme l'écrit M<sup>sr</sup> Duhamel dans la supplique qu'il adresse à Léon XIII. Scientifiques, ils le sont aussi, trop peut-être aux dires de plus d'un dissident. Et ils demeurent fidèles au dessein qu'ils ont toujours nourri de susciter et de maintenir entre les étudiants de leurs facultés et de leurs écoles les sentiments de bonne entente qui servent de base et d'assiette à l'équilibre des États grandissants ou déjà parvenus à la maturité.

On the strength of these three elements of their programme: thomistic philosophy, devotion to sciences and canadian unity in a diversity of cultures, the Oblates have persued this undertaking to a prominence that compels admiration. And this was done, in spite of a meagerness of financial needs, in spite of a disastrous fire, and in spite of the difficulties and vicissitudes that beset the development of a biethnical and bilingual institution.

Today, the students and teachers, both religious and lay, who form part of the University, are distributed in a host of academic bodies, as follows: the three ecclesiastical faculties of Theology, of Canon Law and Philosophy; the four civil faculties of Arts, of Medicine, of Pure and Applied Sciences, and of Law; half a dozen schools such as the School of Political, Social and Economic Sciences, the Nursing School, the School of Library Science, the School of Music, the Normal School, and the Preparatory School; several institutes, namely, of Missiology, of Psychology, of Physical Education, of Geography and of Philosophy; and a dozen affiliated institutions of college level. To this should be added a Social Center, and a Catholic Center which exercises its influence far and wide. This lengthy

enumeration would still be incomplete if one failed to mention the University Quarterly Review and the many publications of the University Press.

Éminence, Excellences, mesdames, messieurs, l'Université d'Ottawa et la capitale du Canada sont nées ensemble et elles ont grandi sur le même territoire, au confluent du Rideau et de l'Outaouais. L'une a eu à sa disposition tous les moyens forts : la politique, le prestige, l'or, l'appui entier du pays. L'influence latente d'un voisin et d'un empire où dominent les mêmes croyances religieuses et la même culture ethnique. L'autre, issue de l'Église, n'a guère connu que les moyens prétendus faibles : l'esprit, le courage, le labeur tenace, les rudes sacrifices, la prière. Et pourtant il est arrivé que ni le milieu, ni le nombre, ni le poids entraînant du passé ne sont parvenus à briser l'élan des éducateurs qui s'appuyaient sur Dieu. L'Université a pris de l'allure et elle s'apprête à de nouvelles ascensions. « Toujours plus outre », voilà sa devise.

L'auditoire si brillant, venu ici pour honorer avec nous l'un des membres remarquables du sacré collège, ne saurait donc que stimuler des espérances et agrandir les visions d'une croissance continue.

En ces conditions, l'Université se réjouit du geste qu'elle pose ce soir. Certes, l'Éminentissime cardinal Valerio Valeri, du titre presbytéral de San Silvestro in Capite, n'en est pas à recevoir sa première distinction : les plus hautes dignités brillent sur son front. Toutefois, l'ancien professeur de droit à l'Apollinaire, le délégué apostolique en Égypte et en Palestine, le nonce en Roumanie puis à Paris, le légat papal au Canada, l'assesseur de la Sacrée Congrégation pour l'Église orientale, le président du comité romain de l'Année sainte, cette gloire enfin, qui nous séduit, ne dédaignera pas, nous l'espérons, d'accepter la plus belle de nos palmes académiques : le diplôme de docteur en droit *honoris causa*.

In these circumstances, the University is extremely happy about this evening's functions. Assuredly, His Eminence Cardinal Valerio Valeri, of the Presbyteral title of San Silvestro in Capite, has no need of any further decorations; we trust that, though he be burdened with heavy responsibilities and lofty distinctions, the former professor of Law at the Apollinaris, the former Apostolic Delegate to Egypt and to Palestine and Nuntio to Rumania and France, and Papal Legate to Canada, the Prefect of the Sacred Congregation for Oriental Rites, the Chairman of the Roman Committee for the Holy Year, we trust that he will not disdain to accept the highest of our academic honours, namely the degree of Doctor of Laws *honoris causa*.

\* \* \*

#### *Réponse de Son Éminence le cardinal Valerio Valeri.*

La spontanéité et la chaleur de votre accueil me touchent vivement et l'honneur singulier que vous voulez bien me conférer en cette circonstance me comble de joie. C'est avec une profonde reconnaissance et une légitime fierté que je le reçois. Cet honneur, le plus grand que votre Université puisse octroyer, rejaillit en tout premier lieu sur la mission paternelle que le Saint-Père dans sa grande bonté a bien voulu me confier en terre canadienne et sur la dignité de la pourpre romaine.

Il traduit alors de façon éloquente l'attachement filial de Votre Excellence Révérendissime monseigneur le Chancelier et de votre Université à la personne du Saint-Père et au Siège apostolique. Permettez-moi de vous dire toute mon admiration et ma gratitude sincère.

L'histoire de votre Université, monseigneur le Chancelier et très révérend père Recteur, proclame votre amour de l'Église et du pape, votre culte pour la doctrine

romaine, votre obéissance aux directives pontificales en même temps qu'elle vous rappelle la bonté et la condescendance des successeurs de saint Pierre à votre endroit. Votre désir le plus ardent, je le sais, est bien de rester fidèles à ces traditions vénérables et bienfaisantes.

L'université catholique doit rester dans l'Église un foyer de lumière et de civilisation. Quel rôle important elle joue dans la réalisation de la mission doctrinale de l'Église catholique. Pour continuer sa mission rédemptrice, Celui « qui éclaire tout homme venant en ce monde » a confié à son Église le trésor de la vérité divine et l'office d'en garder fidèlement le dépôt. « Allez, enseignez toutes les nations... Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Pour l'aider à garder la pureté vivante de ce trésor comme pour en assurer la propagation salutaire ou le protéger contre les erreurs renaissantes, l'Église fait appel à des auxiliaires nombreux et variés. Mais le magistère infaillible de l'Église compte grandement sur la science et le zèle des universités catholiques et des universitaires catholiques.

Foyer de science et de vérité humaines, l'université est l'école où les générations viennent apprendre à penser et à agir comme des hommes libres et à découvrir en même temps le secret de leur origine et de leur destinée divines. C'est à l'université que les chercheurs de l'esprit se penchent avec amour sur les mystères de la nature créée par Dieu pour en scruter les merveilles, les admirer et les manifester aux hommes. Dans l'université catholique le savant et le chrétien se nourrissent avant tout de la vérité qui est descendue des cieux, du sein du Père des Lumières. Quelle nourriture bienfaisante pour l'âme avide de vérité. Quelle puissante illumination elle projette sur l'univers entier. Quelle force indomptable et quel courage elle inspire à ceux qui croient et qui pensent.

Le savant chrétien, guidé par la lumière divine et soutenu par l'humilité de l'enfant de Dieu, aime toujours la vérité. Il ne la craint jamais. Chercheur infatigable, il la découvre partout et, d'une main sûre et experte, sait la purifier des alliages faux et des scories de l'erreur.

Au pied de sa chaire de vérité et de justice, les jeunes intelligences viennent s'abreuver comme à une fontaine limpide et rafraîchissante. Sa passion pour la lumière les enflamme et les rend généreux au point de partager avec lui l'austérité de l'étude pour goûter en sa compagnie les joies de la lumière.

C'est le climat harmonieux de la foi et de la science au service de l'homme, de la société et de l'Église.

Nous vivons dans un siècle de découvertes retentissantes qui, d'ores et déjà, ont secoué les cadres de notre société et peuvent constituer une menace pour notre civilisation. Plus que jamais l'amour et la recherche de la vérité s'imposent et réclament le zèle, l'ardeur et le dévouement des penseurs et des savants. Au monde qui change de physionomie, d'allure et de dimensions, il faut garder la même âme, l'esprit et la vérité. Il importe de projeter sur tous les domaines de la pensée contemporaine la lumière des principes, des vérités divines et des vérités immuables, pour que s'accomplisse d'une manière bienfaisante l'intégration des recherches et des vérités nouvelles. Ce doit être l'idéal du savant, de l'universitaire chrétien de transmettre aux générations montantes le trésor des vérités anciennes et nouvelles baignant dans la lumière béatifiante des clartés célestes.

The University of Ottawa stands abreast of its sublime mission. In this your beloved country in whose greatness and vast resources lie wonderful hopes for the future, this University has, in recent years, achieved noteworthy progress which falls into step with the general development of your fatherland.

In the Schools of Theology, Philosophy, Canon Law, as in the Arts Faculty, your Masters have dedicated all their energies towards the deepening and the spreading of divine truth, in the preparation of thinkers and apostles of all that spells goodness and truth. Their reputation as staunch and honest workers is most enviable.

The recent establishment of your Medical School, of the Faculties of Civil Law and of Sciences, together with so many other Schools and Institutes, bears witness to an intellectual vim and to an apostolic ardor unequal to none. In these bold launchings, you have shown remarkable understanding of the doctrinal mission of the Church and noble faith in the value of wide-spread truth. In the harmonious meeting of science and faith, thousands of young Catholics and Christians seek knowledge here so as to be able, throughout their life, to think and act as free men with full possession of the treasures of divine and human light.

It is therefore a pleasant task for me, on this occasion, to pay homage to the zeal and to the foresight of your leaders as well as to the devotion of all those who for more than one hundred years have dedicated themselves to the progressive establishment of this great Institution. Reverend Fathers, your religious family is most deserving in the eyes of the Church for the toil and pain that have been endured towards the furthering of Catholic education.

At the occasion of the Centenary of the University, in 1948, His Holiness Pope Pius XII, in an autograph message addressed to your Chancellor, stated: "We have mentioned with joy the religious order of the Oblates of Mary Immaculate who have so generously endowed this distinguished doctrinal cenacle with their unrelenting and admirable good work."

It is with special pleasure that I mention the presence and work of your many lay teachers, and I rejoice with you over their precious and loyal collaboration and over their sincere and profound enthusiasm.

Ladies and gentlemen, your profession is the noblest of all: for you want to love and spread truth. Enlightenment is a sovereign blessing: light illuminates, gives heat and vivifies. Its absence is the open door to despair and to death. Live the truth, cultivate it lovingly, so as to give it to others, and this truth, the divine truth, will set you free: "Veritas liberabit vos."

« L'Université catholique d'Ottawa, disait encore Pie XII, a bien mérité dans le domaine de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse soit cléricale soit laïque, et est présentement à bon droit considérée comme une gloire et un ornement de l'Église et de la patrie. » Dans cette capitale canadienne, au cœur de votre pays aux horizons illimités, au service de la jeunesse catholique de deux cultures française et anglaise, le rayonnement doctrinal de votre université est une force vive pour le bien, la paix et le bien-être de vos concitoyens. L'Église, qui reste toujours la grande pacificatrice des âmes, compte sur votre zèle et votre fidélité à remplir votre mission sublime. En retour, chers professeurs, vous pouvez compter sur elle, sur sa sympathie et sa maternelle protection. L'Église et le pape vous aiment et vous chérissent comme des artisans de bonheur et de paix, comme des phares de lumière et de vérité.

Depuis l'instant où vous m'avez fait docteur de votre université, un lien plus intime m'unit à vous tous, cher père Recteur et chers professeurs, et à votre institution. Je suis l'un des vôtres. Et avec vous je désire en terminant saluer respectueusement l'ALMA MATER, la mère de nos intelligences et de nos cœurs.

Avec vous je fais des vœux pour sa prospérité et pour la fécondité de son apostolat de vérité.

Oui, qu'elle grandisse et rayonne toujours davantage sous la vigilante et sympathique direction de votre vénéré chancelier, et sous la dynamique impulsion et grâce au zèle et au dévouement de ses chefs, recteur et doyens.

Oui, qu'elle grandisse et rayonne toujours davantage sous la protection de votre céleste patronne, l'Immaculée Conception, « favente Immaculata ».

Celle qui a pu écraser toutes les hérésies vous conduira à la victoire par le chemin lumineux de la vérité.

\* \* \*

### III. — INAUGURATION DE L'ÉDIFICE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

*Discours du très révérend père Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur, à l'ouverture officielle de l'édifice de la Faculté de Médecine, le 30 septembre 1954.*

Dans un monde et à une époque où la publicité joue un rôle de premier plan, on nous fait parfois et nous nous faisons à nous-mêmes le reproche de ne pas divulguer suffisamment la marche des œuvres qui se développent sans bruit, mais aussi avec quelque succès au sein de nos organismes universitaires.

Peut-être notre éducation religieuse et une fidélité apparemment trop littérale à certains textes de l'Écriture expliquent-elles pour une bonne part cette espèce de pudeur ou de retenue à nous produire au-dehors et à faire ressortir des événements et des faits qui constituent la trame historique de notre institution. Peut-être aussi entretenons-nous une confiance trop naïve en l'idée que la valeur intrinsèque des œuvres et des hommes finit toujours par briser la croûte de l'indifférence et par solliciter l'attention des esprits ouverts, tout comme le grain de blé perce le sol qui le recouvre par la vertu même du principe vital qui sommeille au cœur de sa substance. Peut-être, enfin, avons-nous été quelque peu désillusionnés en croyant constater, non sans mélancolie parfois, que certains organes pratiquaient volontiers à notre égard la politique du silence, de l'abstention ou du camouflage, même quand des occasions s'offraient toutes naturelles de nous accorder une hospitalité attendue et désirée.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait qu'aucune démonstration particulière n'a signalé le début des travaux de construction de l'imposant édifice que nous ouvrons officiellement aujourd'hui. Il n'y a pas eu le geste prosaïque de la première pelletée de terre, ni de pose solennelle de pierre d'angle. Il y eut seulement ceci : par un clair et froid matin de février, d'étranges machines, rarement vues dans la capitale, ont envahi les lieux, et les voisins étonnés ou inquiets ont senti vibrer le roc sous les coups répétés du lourd marteau-pilon. Puis, lentement, plus lentement qu'on ne l'aurait voulu — nous sommes au siècle de la vitesse, ne l'oublions pas — la blanche silhouette de pierres s'est élevée en beauté et en splendeur, là où naguère survivaient comme par accoutumance de minables taudis. Non, peu ou rien ne fut fait pour renseigner le public sur la mise en train du chantier. Mais il convenait, il était nécessaire que l'on marquât, par une cérémonie spéciale, la prise de possession de ces locaux par les professeurs et les étudiants.

Des très humbles et très modestes débuts dans les baraques récupérées de l'Ovale jusqu'aux présentes réalisations, c'est presque un rêve fou qui a pris forme et matière. Comment le quasi-miracle s'est accompli, comment les plus beaux espoirs se sont réalisés, nous le savons maintenant trop bien et nous le dirons tantôt à loisir; mais, après coup, nous en sommes nous-mêmes étonnés, nous qui avons si souvent formulé des projets restés en plans et entretenu des rêves que la réalité a maintes fois

démentis. Cette fois, cependant, comme en bien d'autres circonstances, une providence particulièrement bienveillante est venue à notre secours et des circonstances on ne peut plus favorables ont entouré l'éclosion et le développement d'une entreprise qui apparut à plus d'un hasardeuse, voire utopique.

Mesdames et messieurs, c'est pour vous associer à notre joie et à notre fierté que nous vous avons conviés à cette fête. C'est aussi pour nous fournir l'occasion de vous exprimer la gratitude de l'Université que nous vous avons priés d'être nos hôtes en cette circonstance mémorable. En effet, si l'Université peut se glorifier d'avoir édifié, en moins de dix ans, non seulement un magnifique temple spirituel, dont les pierres vivantes sont les professeurs et les étudiants, mais aussi un temple matériel non moins magnifique, elle le doit en bonne partie à l'aide morale et financière qui lui a été si généreusement donnée et qui lui est venue des sources les plus variées.

L'Université gardera une impérissable reconnaissance envers le très regretté et toujours profondément aimé M<sup>gr</sup> Alexandre Vachon. Depuis la disparition de ce grand archevêque et chancelier, nous n'avons omis aucune occasion de rappeler le rôle prépondérant qu'il a joué dans la marche en avant de l'Université. Aujourd'hui moins que jamais, on ne saurait passer sous silence le nom de celui que l'Université considère à bon droit comme l'un de ses plus insignes bienfaiteurs. Plus encore qu'un bienfaiteur, il fut pour nous un véritable père, un ami bienveillant et bienfaisant, un inspirateur et un soutien. Ses aspirations pour l'Université étaient à la mesure exacte de son âme magnanime. Il fondait sur elle les plus hautes espérances et il s'employa par tous les moyens possibles à en assurer la réalisation. Sa présence est inscrite dans toutes nos récentes fondations, et plus particulièrement dans les écoles de médecine et de génie. Aussi, c'est pour proclamer la primauté de son influence et de ses bienfaits que nous avons voulu que la peinture de M<sup>gr</sup> Alexandre Vachon fût la première à orner les murs de cet édifice. Que sa mémoire vive à jamais parmi nous.

Cet hommage, nous sommes d'autant plus à l'aise pour le renouveler que nous avons à le rendre en présence de Son Excellence M<sup>gr</sup> Marie-Joseph Lemieux, o.p., archevêque d'Ottawa et chancelier de l'Université. Excellence révérendissime, nous retrouvons en vous toute la paternelle sollicitude, toutes les délicates attentions, toute la prudente sagesse, voire tout l'aimable sourire de votre illustre prédécesseur. Vous allez même jusqu'à nous honorer de votre entière confiance. Recevez ici l'expression réitérée de notre plus filiale soumission et de notre plus complet dévouement. Il y a quelques instants, vous avez accompli les gestes du pontife en demandant à Dieu de répandre sur ces lieux et sur les personnes qui en feront usage une part copieuse de ses abondantes bénédictions. Puisse votre prière, à laquelle nous nous sommes associés de tout cœur, recevoir un accueil favorable.

Notre très vive gratitude s'adresse donc tout d'abord à votre propre personne, Excellence révérendissime; elle s'adresse aussi à vous en votre qualité de premier pasteur et de chef de ce diocèse. Ce n'est pas sans émotion que nous rappelons en ce moment la campagne de souscription qui a suscité tant de dévouement et de générosité de la part de vos diocésains, et qui donna à notre barque le coup de barre nécessaire pour la lancer en haute mer. Les prestations en argent n'en furent pas l'unique fruit, ni même peut-être le plus important. Le courant d'intelligente sympathie qui enveloppa alors notre institution et qui en fit voir l'importance, la nécessité et les possibilités, fut d'une qualité rare et inestimable. Il serait, en effet, illusoire de penser qu'une institution universitaire puisse se maintenir et progresser sans la faveur cordiale du milieu qu'elle dessert. En vous et par vous, Excellence

révérendissime, nous voulons redire à tous les fidèles de ce diocèse de même qu'à vos collaborateurs immédiats, le clergé de vos paroisses, combien nous leur demeurons reconnaissants. Les valeurs morales et matérielles accumulées avec tant de peine pendant plus d'un siècle ne seront pas entre nos mains un trésor caché et infructueux; elles seront, bien au contraire, pleinement exploitées pour l'avantage et le profit de tous ceux qui voudront y puiser.

Une des manifestations les plus évidentes de ce vouloir-servir fut sans doute la fondation, en 1945, de la Faculté de Médecine. Nulle autre pensée n'a inspiré les courageux et clairvoyants fondateurs, sinon la conscience qu'ils avaient de répondre à un besoin pressant. Le succès de l'œuvre, commencée il y a neuf ans, est une preuve fulgurante de leur perspicacité, car ici comme dans le domaine des affaires joue la loi de l'offre et de la demande, et seules les entreprises qui savent ou répondent à un besoin existant ou le créer quand il n'existe pas, sont assurées de réussir.

Il faut savoir gré au gouvernement de la province d'Ontario d'avoir épousé ces vœux et d'avoir grassement aidé à leur mise à exécution. Sans les généreux octrois de ce dernier, l'audacieuse initiative de 1945 eût certainement périclité; maintenant, surtout, que nous avons fait la dure expérience du coût très élevé de l'enseignement proprement universitaire, plus particulièrement dans les écoles professionnelles comme la médecine et les sciences, maintenant surtout il est inconcevable que de telles écoles puissent simplement subsister sans le secours des deniers publics. C'est un fait avéré dans toutes les universités canadiennes que les contributions versées par les étudiants comme frais de scolarité représentent à peine le tiers du coût de l'instruction qui leur est donnée, et cela même en observant les lois de la plus stricte économie. C'est dire, mesdames et messieurs, que chaque étudiant admis dans une faculté de médecine ou de sciences reçoit un cadeau annuel d'environ mille dollars. C'est dire aussi, mesdames et messieurs, la très profonde gratitude que nous devons au gouvernement de la province d'Ontario pour la compréhension et la largeur de vues avec lesquelles il s'est penché sur nos problèmes et s'est appliqué à les résoudre. Aussi est-ce avec une joie bien singulière que nous accueillons aujourd'hui le premier ministre de l'Ontario, l'honorable Leslie Frost, ainsi que les autres membres de son cabinet. Nous apprécions hautement, monsieur le Premier Ministre, l'honneur que vous nous faites de présider conjointement avec Son Excellence M<sup>gr</sup> l'Archevêque l'ouverture officielle de l'édifice de la Faculté de Médecine. Et nous voulons saisir cette circonstance solennelle pour vous témoigner, par nos paroles et par nos sentiments, la rare estime dont nous entourons votre personne de même que la très vive gratitude que nous devons à vous-même et à votre gouvernement.

Au nom de l'Université d'Ottawa, dont je suis le porte-parole, au nom des administrateurs, des professeurs et des étudiants de la Faculté de Médecine, au nom des anciens élèves et des amis de l'Université, je vous dis, monsieur le Premier Ministre, le plus sincère, le plus cordial, le plus profond des mercis.

Il ne vous déplaira pas, monsieur le Premier Ministre, que je rende aussi hommage à votre prédécesseur à la tête du gouvernement ontarien, l'honorable George Drew, aujourd'hui chef de l'opposition au Parlement fédéral. C'est lui, en effet qui, en 1947, autorisa le premier octroi en faveur de la Faculté de Médecine. Avec les années, les besoins de l'École n'ont cessé de grandir, et il m'est très agréable de souligner publiquement l'accueil sympathique que les officiers de l'Université reçoivent des membres de votre cabinet ou de l'administration provinciale chaque fois qu'ils se rendent à Queen's Park pour y exposer leurs besoins.



Aussi, avons-nous la très nette impression que vous vous sentez bien chez vous dans cet édifice, en bonne partie élevé par vos soins. L'Université se glorifie de vous compter parmi ses docteurs honorifiques et vous considère comme l'un des siens. Vous nous disiez, en 1948, lors des fêtes du centenaire : "In Ontario, during this last century, we have emphasized education. We are a Province of great Universities that have a great part to play in this challenging world and all are making their cultural, religious and scientific contribution." Et vous terminiez votre allocution par les vœux suivants : "On this proud one hundredth anniversary, when you are turning from the inspiration of the past to the challenge of the future, may I congratulate the University of Ottawa on a great hundred years and wish her, her graduates, her graduates-to-be, Godspeed in great and momentous days that lie ahead."

Ces vœux, monsieur le Premier Ministre, n'ont pas été stériles. Ils sont en passe de devenir une vivante réalité. Chaque jour, de nouveaux projets s'amorcent, de nouveaux plans s'élaborent. Nous avons la ferme conviction que nous avons ici, à Ottawa, au cœur même d'une grande nation, une mission à remplir. Certes il nous serait beaucoup plus facile de nous contenter de l'acquis et de nous en tenir aux modestes cadres actuels. Mais telle n'est pas la loi de la vie. De plus, nous avons parfaitement conscience que les universités ontariennes doivent harmoniser leur croissance avec celle de la plus grande et de la plus prospère province du pays, de même qu'avec celle de la nation canadienne, si elles veulent fournir à l'une et à l'autre les hommes dont l'une et l'autre ont un urgent besoin.

Située aux confins d'une province qui abrite le gouvernement fédéral, au point de rencontre des deux principales cultures du pays, ayant à sa tête un chancelier dont la juridiction couvre sur une longue distance les deux rives de l'Outaouais, l'Université d'Ottawa reflète les caractéristiques de son ambiance et son milieu immédiat. Aussi ne nous étonnons point que le gouvernement de la province de Québec, représentée ici par l'honorable Alexandre Taché, ait jugé opportun de nous octroyer dans un passé plutôt récent certaines faveurs d'ordre temporel et académique qui nous ont comblés de joie et dont nous sommes profondément reconnaissants. A ceux qui s'en étonneraient, il serait peut-être sage de rappeler que la charité ne connaît pas de frontières, que les universités ne sont pas des jardins murés, qu'enfin, il y a plus d'un demi-siècle, lors de l'incendie de l'Université de Toronto, le gouvernement du Québec fit un don de dix mille dollars à la première université de la province-sœur.

Dans ce même ordre d'idées, on ne saurait omettre de dire un mot sur l'aide fédérale aux universités. Sans doute cette aide, dans l'intention même du législateur, n'est pas destinée à une fin particulière, ni spécialement affectée à l'une ou l'autre faculté; elle vise plutôt les besoins généraux des universités, et pleine liberté est donnée à celles-ci d'utiliser ces octrois à leur guise. Il n'y a donc pas lieu présentement d'en discourir *in extenso*. Qu'il suffise de louer le gouvernement fédéral d'avoir largement contribué à soulager le fardeau qui pèse lourdement sur les institutions de haut savoir et plus particulièrement sur les moins fortunées d'entre elles.

Qui ne connaît, d'autre part, l'immense travail accompli par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social en collaboration avec les ministères provinciaux en vue de l'amélioration de la santé, de la prévention des maladies et de l'expansion des services hospitaliers? Pour ces fins diverses, des sommes presque fabuleuses ont été dépensées au Canada au cours des dix dernières années. Les efforts faits, les progrès accomplis sont tout à la louange de ceux qui se penchent avec inquiétude

sur les malades et font tout en leur pouvoir pour améliorer le sort de l'humanité souffrante.

Comment, rendu à ce point de mon discours, ne pas faire une mention spéciale de la vaillante communauté des Sœurs Grises de la Croix ? Depuis plus de cent ans, elles exercent à Ottawa leur ministère de charité. Petit à petit, à force de dévouement et d'économie, elles ont édifié un monument qui était tout à la gloire de leur zèle. Et lorsque l'Université d'Ottawa fonda sa Faculté de Médecine, elles n'hésitèrent pas à ouvrir toutes grandes les portes de leur Hôpital Général pour que nos professeurs puissent y dispenser l'enseignement clinique. Elles n'hésitèrent pas non plus à contracter d'écrasantes obligations pour agrandir leur hôpital, le moderniser et l'adapter à tous les besoins nouveaux de la science médicale. En rendant hommage à leur savoir-faire, à leur dévouement et à leur courage, le Conseil d'Administration de l'Université et les officiers de la Faculté de Médecine veulent en même temps les assurer de leur plus ardent désir de collaboration en vue d'un bien commun : le soin toujours plus perfectionné des malades, l'éducation médicale des futurs docteurs et des infirmières.

Cet esprit de dévouement à une noble cause, nous le retrouvons, et à un degré éminent, chez les professeurs de l'enseignement tant préclinique que clinique. Ils sont pour ainsi dire l'âme de la Faculté et c'est leur compétence professionnelle qui en constitue la vraie valeur. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir réunir en un laps de temps relativement court un corps professoral de tout premier calibre. S'il est vrai qu'on juge l'arbre à ses fruits, les excellents résultats obtenus par nos gradués aux examens du Dominion (Council) sont la preuve la plus tangible de cet énoncé. Leur mérite à tous est grand. Celui des pionniers surtout. Ils n'ont pas craint le risque. Ils ont eu foi en l'avenir. Ils ont accepté de travailler dans des conditions matérielles peu enviables. Par amour pour la science et pour la cause de l'éducation, ils ont consenti des sacrifices d'argent et ils en consentent encore chaque jour en se contentant de leurs modestes honoraires de professeurs et en se consacrant exclusivement à leur travail académique. L'université a contracté envers eux une grosse dette de reconnaissance. Il est juste qu'ils soient aujourd'hui à l'honneur et qu'on dise tout haut ce qu'on pense d'eux tout bas. Nous sommes heureux et fiers de leur ouvrir ces locaux spacieux, aménagés selon leurs propres spécifications, dotés du meilleur outillage, où ils pourront travailler avec aise et dans la joie.

On vient d'imprimer dans la revue *Ottawa*, organe de l'Association des Anciens de l'Université, l'histoire ancienne et récente de la Faculté de Médecine. Je n'y reviendrai pas. Je serais toutefois injuste si j'omettais de rappeler le singulier mérite des premiers ouvriers qui, sous le rectorat des révérends pères Philippe Cornellier et Jean-Charles Laframboise, et à l'instigation du révérend père Lorenzo Danis, premier régent, ont prodigué tout leur savoir et toute leur énergie à l'établissement, à l'organisation et au développement de la Faculté de Médecine. Constitués d'abord en comité provisoire, ils sont, par la suite, devenus les membres du bureau exécutif, je veux dire : le docteur Arthur Richard, maintenant doyen, les docteurs Eugène Gaulin, Charles Young et George Campbell. Eux seuls pourraient nous dire ce qu'il leur en a coûté de temps et de soucis pour mener à bien l'œuvre si courageusement commencée. Au révérend père Lorenzo Danis, dont la volonté de réussir a commandé la puissante action et fait surmonter tous les obstacles, de même qu'aux autres membres du comité provisoire ou du bureau exécutif, l'hommage de notre admiration sans bornes et de notre gratitude inaltérable.

Je serai sobre de paroles au sujet de l'édifice : évidemment, nous en sommes fiers et nous sommes inclinés à croire qu'il n'est pas indigne de l'emplacement qu'il occupe, au cœur de la capitale. On vous invite, après cette cérémonie, à constater et à juger par vous-mêmes. Toute pensée de luxe a été bannie. Nous avons voulu faire solide, pratique, la beauté ne pouvant être ici qu'un effet de la sobriété. Nous devons des félicitations à l'architecte M. Jean-Serge LeFort, aux entrepreneurs généraux Collet et Frères, aux ingénieurs Carmel et Brouillette. Nous en devons aussi d'extraordinaires à celui qui, dans le calme religieux de son bureau ou dans le tumulte assez profane du chantier, a su pourvoir à tout et mettre à profit une longue et irremplaçable expérience. Les sommes que son ingéniosité et son industrie nous ont épargnées se chiffrent par des milliers et des milliers de dollars. Insensible aux honneurs, il n'a de vie que pour le travail qui le tient enchaîné depuis plus de vingt-cinq ans. Mesdames et messieurs, pour une fois dans un discours public, j'imposerai au révérend père Irénée Pigeon une citation à l'honneur.

Mes dernières paroles seront à l'adresse des étudiants. La Faculté les accueille de partout, plus particulièrement de la province d'Ontario, et elle n'a d'autre barème dans son choix que la qualité académique et personnelle du candidat. Cent quatre-vingt-six ont, depuis 1951, franchi l'étape décisive. Ils sont notre couronne et ils sèment à tous vents le bon renom de la Faculté. Puissent-ils être, pour la présente génération, un idéal et un stimulant.

Mesdames et messieurs, une belle page d'histoire vient de se fermer. Une autre s'ouvre. Ce que l'avenir nous réserve, nous ne le savons pas et cette incertitude ne nous inquiète point. Nous continuerons de travailler dans la confiance et, avec la bonne volonté de tous et de chacun, nous irons jusqu'à la limite de l'effort pour assurer le plein succès et le plus complet rayonnement de la Faculté de Médecine de l'Université d'Ottawa.

\* \* \*

*Remarks of the Hon. L. M. Frost at Opening of New Building of the Faculty of Medicine, University of Ottawa.*

Monsieur le Recteur :

This day marks a memorable milestone in the century-long history of the University of Ottawa and I would like to express to you my grateful thanks for having made it possible for me to officially open this magnificent building with all of its installations. All of the citizens of this proud land of ours, I can assure you, share with you the pride and gratification of this immense accomplishment.

The official opening of this new home of your School of Medicine in which I have been greatly interested — and I might say, practically interested — since 1947, brings fulfilment of hopes expressed here in this University for some 80 years; hopes that no amount of frustration, difficulty or vicissitudes could shatter.

May I first of all salute and pay tribute to the Medical School and Faculty. The University of Ottawa was founded in 1848, but it was not until almost 100 years later, in 1945, that the School of Medicine was commenced. The first medical students were enrolled in 1945, with the first class of 43 graduating in 1951. The 6-year course consists of 1 year pre-medical; 4 medical years, and 1 required interne year. The 1953 graduating class numbered 52; with the total of graduates to date, 184.

In its young life, Ottawa's Medical School has established a fine reputation, particularly among the other medical faculties in the Province; at the University

of Toronto, at Queen's University and at the University of Western Ontario. Indeed, it has established its reputation in America.

Great credit is due to Dr. Arthur L. Richard, who has been its Dean since the School's inception. He has created a school with a solid foundation and under his guidance it cannot but help progress.

To the founders of this University I pay tribute; to the builders and leaders, may I say how glad I am as a fellow Canadian to be associated with them in bringing this particular objective to its present happy state.

At this time may I also salute the people of our capital city of Ottawa. The Ottawa health programme (not including Eastview or other environs) in the post war years constitutes a magnificent effort including the founding of this great medical school within the framework of the University of Ottawa. The school since its inception in 1945 has already contributed 184 doctors to Canada's medical resources.

Among other things this programme has accomplished the following to date:

	<i>Beds — Active and Chronic</i>			<i>Nurses Beds</i>
	<i>Psychiatric</i>	<i>Bassinettes</i>		
Ottawa General Hospital	402	30	70	81
Ottawa Civic Hospital	104	40		
Salvation Army Grace Hospital	58		48	
Perley Home	106			60
St. Vincent Hospital	420			
Royal Ottawa Sanitorium	135			
St. Louis Marie de Montfort	220		61	
	—	—	—	—
TOTAL	1445	70	179	141

As is important in all medical schools, Ottawa has available a great volume of clinical material in such hospitals—we have training and the essential opportunity for scientific clinical work.

To this programme I am glad to say the Government of Ontario has contributed, under a system of grants which had its commencement in 1947. To the Medical School of the University of Ottawa in grants initiated in that year, has been paid \$1,950,000; to the hospitals for capital purposes, about \$3½ million, and just as important as this, last year there was paid for maintenance about \$1½ million with an average since 1948 of about \$1 million each year—making a total for maintenance to date of about \$7 million. It is one thing to build hospitals. It is equally important to find the means to enable them to carry on. These new grants which I have mentioned, have made a total for Ottawa in the last 8 years of nearly \$12½ millions.

The initiation of this new approach was with a grant of \$250,000 made to the University of Ottawa in 1947. As I say, this constituted an entirely new approach—from the standpoint of Government assistance—in the matter of public health. And while I am glad to have been associated so practically, with this programme, I nevertheless pay the major tribute to the various organizations whose enthusiasm, whose confidence in their country and city, and whose generosity made possible these accomplishments.

Now I should like to salute and pay tribute to the University of Ottawa without the help of which this medical school would not have been possible.

One cannot help on such an occasion as this being impressed by the vast developments which have taken place in Canada since the day in 1848 when the Most Rev. Joseph Guigues, the Bishop of By Town founded St. Joseph's College. Responsible Government had barely begun to function, the partnership between the basic cultures, French and English, was hardly even an experiment. Confederation, then 20 years from realization, was only a dream. By Town was a busy lumbering crossroads at the confluence of three great rivers. The citizens had little conception that this place, which a gracious Queen would choose as the capital of a new nation would become the capital of a country which in so short a time would contribute so greatly to mankind.

Our physical development has been very striking and it took on speed as our political make-up became more practical and effective. The hard ground-work involving the bringing together of scattered settlements across half a continent; the establishment of roads and communications; the bringing of population into vast uninhabited areas; the tapping of rich natural resources, the development of commerce and industry and as well the defence of our way of life through two World Wars have all produced their trials and challenges. All of these things and many others have been requisites to our coming of age as a nation and we are now a mature nation.

The University of Ottawa has been a part of all of these things which I mention, and as the nation has become mature, so the University of Ottawa has become mature in the sense that all branches of knowledge necessary to modern man are now available here. As in the case of all great institutions, the University of Ottawa will keep pace with the continuing growth of our country and its role in that growth will take on an ever-increasing significance because of the particular personality of the University itself.

Located here in the very heart of our nation, the University of Ottawa by its bilingual character must have a beneficial effect upon the workings and destiny of Canada. Its influence upon all of us will be a bonding agent, an interpreting agent, containing the best elements of the two principal and basic cultures of our country.

In the beginning Canada was made possible because these races could work together. The University of Ottawa contributed, and will contribute to this factor, which is an inspiration not only to us, but to the world.

The blending of arts and sciences, and the evolving of a teaching technique whereby students of French and English tongues could study side by side, as partners, was an original product of this University. The founder himself said that it would be a place where young men, living and growing up together "would learn to wage side by side, the good fight for God and country." The graduates of this great centre of learning have not failed to leave their mark wherever they have passed and their contribution to the development of tolerance and understanding has been outstanding in Canada and in this Province where we recognize the dignity of man and where discrimination on the grounds of race, colour or creed is discredited.

In Ontario we have emphasized education since the days over a century ago when our countryside was a forest. We are increasing that emphasis. We are a province of great Universities which stretch from east to west: Ottawa, Carleton, Queen's, Toronto, McMaster, Western Ontario and Assumption. They are all making their cultural, religious and scientific contributions.

We stand upon the threshold of a far different world than we have known before, but we stand with confidence. Our Universities will have a great part to

play in this challenging world. Theirs is the responsibility for sending out into that world men and women equipped not merely to use and improve the means of life, but to direct and inspire life itself and be instruments in its regeneration.

On this proud occasion, the opening of your Medical School and its dedication, when you face, as you always do, the challenge of the future. May I congratulate the University of Ottawa, her graduates and graduates-to-be; Godspeed in the great and momentous days which lie ahead.

# *Chronique universitaire*

---

## LE LÉGAT PAPAL A L'UNIVERSITÉ.

Le 2 septembre, l'Université avait l'insigne honneur de conférer un doctorat en droit, *honoris causa*, à Son Éminence le cardinal Valerio Valeri, préfet de la S.C. des Religieux et légat papal au Congrès marial national du Cap-de-la-Madeleine.

Un auditoire composé de l'élite de la capitale canadienne avait tenu à assister à cette réunion académique pour donner à Son Éminence le témoignage du sincère attachement des Canadiens à la personne auguste du Saint-Père.

On trouvera ailleurs, dans cette livraison, les discours de Son Éminence le cardinal Valeri et du T.R.P. Recteur.

## INAUGURATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Le jeudi 30 septembre marquera une date importante dans les annales de l'Université. On procéda, ce jour-là, à l'inauguration officielle du nouvel édifice de la Faculté de Médecine. Commencé il y a quelques années, cet édifice, l'un des plus imposants de la capitale, marque une ère nouvelle pour l'Université. Il est un signe concret que la Cité universitaire est vraiment en voie de réalisation.

L'honorable Leslie Frost, premier ministre de la province d'Ontario, voulut bien accomplir le geste symbolique de l'inauguration en coupant le ruban traditionnel, et Son Exc. M<sup>gr</sup> Marie-Joseph Lemieux, o.p., archevêque d'Ottawa et chancelier de l'Université, bénit l'édifice, en présence du Sénat académique, du corps professoral et des étudiants de la Faculté de Médecine, ainsi que d'un grand nombre d'invités d'honneur.

Les journaux d'Ottawa ont donné une large publicité à cet événement et la Société Radio-Canada a bien voulu aussi préparer un programme de télévision, composé, en grande partie, des différentes cérémonies qui ont marqué ce fait historique dans nos annales universitaires.

La *Revue* publie, dans cette livraison, les discours qui furent alors prononcés par l'honorable Premier Ministre et le T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur.

#### INSTITUT DE PSYCHOLOGIE.

Le Conseil canadien de Recherches en Sciences sociales a chargé le docteur Robert MacLeod, de Cornell University, d'une enquête dans les universités du Canada, sur l'enseignement de la psychologie. Son premier rapport (oral) fut présenté le dimanche 6 juin, à l'Association canadienne de Psychologie : quatre universités au Canada peuvent prétendre entraîner des psychologues, dans l'ordre suivant : l'Université de Toronto, l'*Université d'Ottawa*, l'Université McGill, l'Université de Montréal. Cette classification est fondée sur quatre facteurs : 1° le nombre et la valeur des professeurs; 2° l'organisation pratique d'une riche bibliothèque spécialisée; 3° l'outillage adéquat du laboratoire; 4° le fonctionnement des cliniques : le Centre d'orientation et le Centre psycho-social.

#### COURS DE VACANCES.

Les Cours de vacances furent couronnés, cette année encore, d'un éclatant succès. Sur un total de 841 étudiants, on compte 291 laïcs, 183 religieux et 367 religieuses; 6 étudiants viennent de pays étrangers autres que les États-Unis. Le plus grand nombre étudièrent à la Faculté des Arts, soit 413; 43 suivirent les cours du soir. Le cours spécial de droit canonique pour les religieux et les religieuses comptait à lui seul 51 étudiants. De plus, 110 travaillent à la préparation d'une thèse; de ce nombre, 80 suivirent des cours.

Le corps professoral se composait de 22 pères Oblats, d'un père Capucin, de 2 prêtres séculiers et de 41 professeurs laïcs.

#### ÉCOLE DE MUSIQUE.

L'École de Musique a offert encore cette année des cours d'été. Comme l'an dernier, un bon nombre d'étudiants ont suivi ces cours, donnés par les RR.PP. Jules Martel, o.m.i., et Maurice Giroux, o.m.i.

A l'occasion du séjour à Ottawa du Comité consultatif du Plan Colombo, le Chœur Palestrina a été invité à donner un concert privé, dans la Salle académique, à l'intention de ces distingués visiteurs.



**ÉCOLE DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES.**

La Faculté des Sciences pures et appliquées est maintenant définitivement installée dans les anciens locaux de la Faculté de Médecine. Les laboratoires et la nouvelle « usine modèle » sont des plus modernes et des plus pratiques. Le corps professoral a été augmenté de plusieurs professeurs de grand renom dans le monde scientifique. Plus de 300 étudiants fréquentent, cette année, les cours de la Faculté.

**FACULTÉS ECCLÉSIASTIQUES.**

La *Lectio brevis* aux facultés ecclésiastiques a été donnée par le R.P. Jérôme Hamer, o.p., qui parla de *L'attitude des protestants devant la doctrine mariale catholique*. On compte actuellement environ 350 étudiants aux facultés de Théologie, de Droit canonique et de Philosophie. L'Institut de Philosophie pour les laïcs compte, à lui seul, 40 étudiants qui suivent les cours de la Faculté de Philosophie.

Deux professeurs sont revenus récemment d'Europe : le R.P. Jacques Croteau, o.m.i., après deux années d'études en Sorbonne, enseignera à la Faculté de Philosophie, et le R.P. Roger Guindon, o.m.i., de la Faculté de Théologie, revient de l'Université de Fribourg où il a conquis le doctorat en théologie *Summa cum laude*.

La Faculté de Théologie sera représentée au Congrès marial international de Rome par trois de ses professeurs : le R.P. Marcel Bélanger, o.m.i., doyen et vice-recteur, le R.P. Jacques Gervais, o.m.i., secrétaire, et le R.P. Maurice Gilbert, o.m.i., du Scolasticat Saint-Joseph.

Le R.P. Henri Saint-Denis, o.m.i., a été élu doyen de la Faculté de Philosophie en remplacement du R.P. Roméo Trudel, o.m.i., décédé subitement.

**SÉMINAIRE UNIVERSITAIRE.**

Le Séminaire universitaire Saint-Paul compte cette année 145 séminaristes représentant 32 diocèses du Canada, des États-Unis et de l'Amérique centrale, et 5 ordres ou congrégations religieuses.

**NOMINATIONS.**

Le T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur, a fait connaître les nominations suivantes : le R.P. Gérard Cloutier, o.m.i., a été nommé secrétaire-adjoint de l'Université ; le R.P. Henri Lëgaré, o.m.i., aumônier national et administrateur de l'Association des Hôpitaux

catholiques du Canada, dirigera l'École des Sciences politiques, économiques et sociales; le R.P. Thibaud Gagné, o.m.i., a été nommé secrétaire de la Faculté des Sciences pures et appliquées.

Le R.P. Léonard Ducharme, o.m.i., directeur de l'Institut de Philosophie, devient préfet principal de discipline; le R.P. Paul Côté, o.m.i., modérateur et administrateur de la fédération des étudiants, et le R.P. Ernest Renaud, o.m.i., aumônier des étudiants.

#### CONGRÈS DES RELIGIEUX.

On sait que le Congrès des Religieux, tenu à Montréal au cours de l'été, avait été préparé par le T.R.P. Joseph Rousseau, o.m.i., procureur des Oblats auprès du Saint-Siège, consultant de la Congrégation des Religieux à Rome et ancien professeur et doyen de la Faculté de Droit canonique. Le R.P. André Guay, o.m.i., directeur du Centre catholique de l'Université, travailla à l'organisation du Congrès en qualité de secrétaire-adjoint. A la suite du Congrès, il fut nommé secrétaire de la Conférence canadienne des Religieux dont le siège social est au Centre catholique.

Le R.P. Louis-Philippe Vézina, o.m.i., du Séminaire universitaire et professeur de droit canonique à la Faculté de Théologie, donna un travail sur *La confession et la direction spirituelle des religieuses*, et le R.P. Eugène Marcotte, o.m.i., supérieur du Scolasticat Saint-Joseph et professeur à la Faculté de Théologie, parla de *La tendance à la perfection*.

#### CONGRÈS DIVERS.

Plusieurs professeurs assistèrent, au cours des vacances, à différents congrès. Le R.P. Raymond Shevenell, o.m.i., directeur de l'Institut de Psychologie, et le R.P. Henri Gratton, o.m.i., de la Faculté de Philosophie, assistèrent à Montréal à la réunion internationale des psychologues. Les professeurs Lawrence Dayhaw, Maurice Chagnon et Agatha Sidlauskas, de l'Institut de Psychologie, assistaient également.

Le R.P. Auguste Morisset, o.m.i., directeur de l'École de Bibliothécaires, a pris part au 9<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association canadienne des Bibliothécaires, tenu à Halifax en juin dernier.

Le R.P. Sebastiano Pagano, o.m.i., professeur à la Faculté de Théologie et président de la Catholic Biblical Association of America,

présida le congrès de cette société à Perryville, Missouri. Le R.P. Marcel Bélanger, o.m.i., doyen de la Faculté de Théologie, lut un travail intitulé *L'Immaculée Conception et la Maternité divine*, à la réunion annuelle de la Société canadienne d'Études mariales. Le R.P. Réal Laurin, o.m.i., professeur à la Faculté de Théologie, donna un travail intitulé *Aux origines de la Congrégation des Enfants de Marie au Canada*, au congrès de la Société canadienne d'Histoire de l'Église.

Le R.P. Antoni Toupin, o.m.i., a parlé du *Rôle des Franco-Ontariens dans le mouvement coopératif de l'Ontario et dans l'organisation nationale*, lors du 8<sup>e</sup> congrès des Coopérateurs de langue française du Canada. Le R.P. Toupin, directeur du Centre social de l'Université, a été réélu directeur pour l'Ontario et vice-président du C.C.C.

Le R.P. Roméo Legault, o.m.i., professeur à la Faculté des Sciences, a fait un voyage de recherches à la baie James, comme invité du docteur Charles W. Creaser, zoologue de Détroit.

#### SOCIÉTÉ THOMISTE.

Par décision du Conseil d'administration, le R.P. Aloyse Gutwiller, c.s.sp., professeur de philosophie au Collège Saint-Alexandre de Limbour, devient président de la Société thomiste. Le R.P. E. Hadd, s.m.m., supérieur du Scolasticat Saint-Jean des révérends pères Montfortains et ancien président, devient vice-président. Le R.P. Gaston Carrière, o.m.i., du Séminaire universitaire, conserve le poste de secrétaire.

La société célèbre cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

#### LA SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES.

La Société des Conférences de l'Université vient de rendre publique la liste de ses conférenciers pour l'année académique 1954-1955. Voici les noms des conférenciers et le titre de leur travail. R.P. Georges-Henri Lévesque, o.p., doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval : *L'Inde, problème chrétien*; M. Pierre Ricour, professeur au Collège Stanislas, Montréal : *L'âme des poètes*; M<sup>lle</sup> Madeleine Doyon, secrétaire des Archives de Folklore de l'Université Laval : *Le Costume canadien*; M<sup>me</sup> Nadia Labarre, professeur de musique au Collège Marie-de-France, Montréal : *Gabriel Fauré, musicien français*;

l'honorable Jean Lesage, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales : *L'éducation dans le Nord canadien*; M. A. W. Trueman, commissaire national du Film, Ottawa : *La puissance du langage*; M. Gilles Marcotte, critique littéraire, Montréal : *Un romancier a-t-il le droit d'assassiner ses personnages ?* M. Jean Vallerand, secrétaire du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, Montréal : *Situation de la musique contemporaine*; R.P. Paul-Henri Lafontaine, o.m.i., secrétaire de la Faculté de Droit canonique de l'Université d'Ottawa : *Instantanés d'un défilé bimillénaire*; M. Jules Bazin, conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal : *Contribution de l'art de la Nouvelle-France à la civilisation canadienne*.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.

# Bibliographie

---

## Comptes rendus bibliographiques

---

ROGER POELMAN. — *Ouvrons la Bible*. Paris, Les Éditions universitaires, 1950. 2<sup>e</sup> édition. 18 cm., 84 p.

Cet opuscule s'adresse principalement à deux catégories de lecteurs susceptibles d'être déconcertés par la complexité et la grande diversité des parties de la Bible. A ceux d'abord qui, par souci de faire la lumière dans leur sentiment religieux, ont résolu de lire au moins une fois dans leur vie le texte complet de la sainte Écriture. A ceux aussi qui, ayant terminé une première lecture des livres saints, referment leur Bible sans plus se proposer d'y revenir. Toutefois, *Ouvrons la Bible* n'est pas une « introduction » aux saintes Écritures. C'est un ouvrage d'un style sobre et dépouillé dont la première ambition est de marquer dans le livre de Dieu les sections les plus aptes à élucider la trame de l'histoire religieuse de l'humanité et à illustrer les diverses « économies » de la Révélation. L'auteur y indique les chapitres majeurs, ainsi que les passages qui les éclairent. Il signale les lieux parallèles où les faits sont repris dans un autre arrangement. Grâce à ce guide, chacun peut désormais porter son attention sur l'essence du mystère chrétien, se faire une vision juste des choses appuyées sur la suite des actions divines qui, dans leur succession, marquent les étapes de l'accomplissement du plan divin. Puisse ce guide simple et clair déterminer un nombre de plus en plus grand de fidèles à se dire : Nous avons ouvert la Bible, nous ne devons plus jamais la refermer.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

*Le Nouveau Testament*. Traduction de l'Association catholique des Études bibliques au Canada. Montréal, Fides, 1954. 16 cm., 672 p.

Les papes ont de tout temps exhorté les fidèles à nourrir leur âme par la lecture des saintes Écritures. Ils ont même précisé qu'il ne devait se trouver aucun foyer chrétien qui ne possédât le Nouveau Testament. Afin de permettre aux Canadiens français de répondre à ces consignes venues de Rome et pour combattre efficacement la propagande intempestive des ennemis de l'Église qui répandent à profusion des Bibles interdites à tous les catholiques, l'Association catholique des Études bibliques au Canada s'est donné la peine de faire une traduction complète du Nouveau Testament. Une équipe d'exégètes canadiens ont mis tout en œuvre pour exprimer la parole de Dieu en un français adapté à la mentalité de nos gens et qui se rapproche de l'usage courant. En plus de mettre entre les mains des fidèles un texte où ils peuvent puiser le vrai sens des Écritures, cette Bible catholique leur fournit une table de textes choisis, véritable synthèse de théologie dogmatique, morale et ascétique. Souhaitons que tous mettent à profit les nombreux

avantages que leur offre une édition à prix modique, de format commode, d'une présentation agréable et dont les notes explicatives ont été soigneusement préparées.

Gérard CLOUTIER, o.m.i.

\* \* \*

ROGER AUBERT. — *La Théologie catholique au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Casterman, 1954. 21 cm., 104 p.

Dans la collection des « Cahiers de l'Actualité religieuse » consacrée à l'étude des problèmes qui se posent à la conscience chrétienne d'aujourd'hui, cet ouvrage de M. le chanoine Aubert, professeur d'histoire ecclésiastique de l'Université de Louvain, nous donne un tableau limité mais suggestif des principales tendances de la théologie catholique actuelle.

Que toutes les tendances contemporaines ne soient pas admissibles, cela ressort des avertissements catégoriques de Pie XII qui, dans *Humani Generis*, en particulier, met l'Église en garde contre le relativisme dogmatique, l'existentialisme, l'évolutionnisme et l'archéologisme ou l'attachement excessif aux anciens textes, qui ne tient pas suffisamment compte de la Tradition vivante, premier lieu théologique. A ces écueils, on pourrait ajouter l'activisme, qu'on drape parfois du nom de « spiritualité de l'action » et qui tend à minimiser les valeurs contemplatives.

Comme le dit l'auteur, « dans l'ensemble, il paraît bien que l'orientation générale de la théologie actuelle est saine », et c'est cet aspect qu'il envisage surtout dans son ouvrage divisé en quatre parties, à savoir : « Le nouveau biblique », « Les renaissances liturgique et patristique », « Ouverture au monde moderne ou une théologie du laïc, de l'histoire et des réalités terrestres » et « Face à l'existentialisme et à l'œcuménisme ou le sujet chrétien et la communauté ecclésiale ».

Il considère l'état de la théologie surtout pour ne pas dire exclusivement en France et en Allemagne. Il est étrange qu'il ne fasse aucune allusion aux ouvrages anglais ou américains, bien que le récent *Catholic Commentary in Holy Scripture*, qu'une quarantaine de théologiens anglais, irlandais et américains ont mis neuf ans à compiler et à rédiger, soit un admirable monument d'érudition qui n'a pas d'équivalent ailleurs.

L'auteur mentionne maints écrits modernes qui ont contribué à faire connaître et utiliser la Bible, il étudie la renaissance liturgique et patristique qui sert à alimenter la dévotion, il indique que la théologie morale s'est graduellement modifiée d'une étude de la loi à un art de vivre basé sur les vérités dogmatiques, et il rappelle comment la théologie mariale s'est précisée et solidifiée devant les attaques des non-catholiques. On aurait aimé qu'il eût insisté sur les nouvelles tendances en apologétique telles qu'elles apparaissent dans des livres comme *Sous les yeux de l'incroyant* et *La grande route apologétique*.

Nous admettons volontiers que « les années qui vont de 1935 à 1950 ont été marquées par une vitalité nouvelle, riche en initiatives et en recherches fécondes », cependant, devant cette efflorescence où tout n'est pas sans susciter quelques inquiétudes, il ne faudrait pas oublier qu'il y a eu de remarquables théologiens avant 1950 et que les Lagrange, les Billot, les Matiussi, les Prat, les Grandmaison, les Lebreton, les Gardeil, les Garrigou-Lagrange ne sont pas près d'être surpassés par ceux dont le principal mérite est la nouveauté et l'inédit.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

M. TRÉMEAU, o.p. — *Pédagogie catéchistique*. Langres, *L'Ami du Clergé*, 1954. 18 cm., 276 p.

Ce volume reproduit les articles parus en 1953 dans le Supplément de *L'Ami du Clergé*, sous forme de *Causeries de pédagogie catéchistique*. Il ne s'agit pas de remplacer les ouvrages techniques et savants du chanoine Boyer et du père Guy de Bretagne, o.m.i., mais de les mettre en pratique et de les rendre immédiatement utilisables, en aidant le curé, premier responsable de l'enseignement de la doctrine chrétienne, à former ses auxiliaires.

L'auteur ne dédaigne pas de décrire en détail les procédés techniques, mais il insiste aussi sur la formation intellectuelle et morale du catéchiste. Il rappelle les principes et les formes variées de la pédagogie active scolaire et en donne une appréciation nuancée. Puis il est question des finalités du catéchiste, de l'ambiance familiale et scolaire et du matériel didactique.

Plusieurs chapitres bien pratiques ont trait aux moyens d'enseigner aux enfants à prier et à leur formation morale au catéchisme. Afin d'aider l'adaptation, l'auteur rappelle des points essentiels de la psychologie de l'enfant et illustre par des exemples les méthodes progressive et concentrique. Tout en reconnaissant les bienfaits des occupations manuelles pour ceux qui sont incapables d'un effort intellectuel supérieur, il montre en quel esprit ces activités doivent être encouragées et aussi les excès qu'il faut éviter. Le rôle du dessin, du chant et du mime dans l'enseignement catéchistique est expliqué, en même temps que sont suggérés divers genres de devoirs de catéchisme et de tests. Enfin, pour tout résumer et en guise de conclusion, l'auteur décrit « une séance de catéchisme ».

Fruit d'une âme apostolique et d'un pédagogue avisé, cet ouvrage sera une aide précieuse pour ceux qui font le catéchisme aux petits enfants.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

ROLAND G. SIMONITSCH, c.s.c. — *Religious Instruction in Catholic Colleges for Men*. Washington, Catholic University Press, 1952. 22,5 cm., xvi-327 p.

This doctoral dissertation of Father Simonitsch, who taught Religion at Notre-Dame University for several years, clarifies a few of the problems with which Departments of Religion are confronted today. It represents many months of field work spent interviewing Heads of Departments of Religion and administering a detailed questionnaire to obtain complete data, and it is the expression of opinion of 50 per cent of all Catholic men's colleges and universities in the United States.

The main topics treated in this work are the aims of the Departments of Religion, the curricula, the text-books used, the content of the courses, the attitudes toward the core idea or subject, the departmental personnel, teacher training and recruitment, the student personnel, the credit-hour problem, and the attitudes toward academic standards in Departments of Religion.

Each chapter starts by stating the questions that were asked, and then gives a summary of the various answers received. While tabulating and evaluating these answers, and giving percentages, the author is not content with mere statistics, however interesting they may be, but quotes the very wording of many replies, including minority opinions and even "off the record" remarks. This is all the easier since the anonymity of the schools has been kept.

The whole study manifests the great concern and sincere efforts of those who are responsible for religious instruction in colleges, it also shows the wide variety of aims, courses, text-books, etc., and it betrays, in the case of many Departments,

a state of confusion usually due to a lack of organization and of specific aims. The study of the curricula, in particular, points up to the fact that the majority of Departments are consciously or unconsciously indicating a trend away from the so-called traditional presentation of speculative theology in the undergraduate schools. Of 49 programs offered in the different schools, only 13 adhere exclusively to the traditional list of Apologetics, Sacraments, Morals and Dogma. One might question the expediency of that trend; at all events, should a Department of Religion consider a change desirable, there is no doubt that those, who have to make the planning and adjustment, will find many suggestions and much inspiration and encouragement from the careful study of this informative and valuable book, which does not set out to propose the ideal program but simply describes the factual situation, and, at the same time, reveals the earnest desire of the Departments of Religion to improve their methods and efficiency.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

*L'attività della Santa Sede nel 1953.* ... [Città del Vaticano], Tipografia poliglotta vaticana, [1954]. 474 p., Pl., 23,5 cm.

La *Revue* a déjà eu plusieurs fois l'occasion de présenter à ses lecteurs cette publication « non officielle », mais si riche de renseignements de toutes sortes sur l'action du Saint-Siège.

Comme les volumes précédents, *L'attività della Santa Sede nel 1953* constitue une riche mine documentaire, objective et fidèle sur les divers aspects de l'œuvre accomplie par le Siège apostolique dans les domaines religieux, social et culturel.

Une chronique détaillée nous permet de suivre au jour le jour le gigantesque travail accompli par notre Saint-Père le pape et les divers dicastères ecclésiastiques.

A la suite de la *Chronique*, le lecteur pourra se rendre un compte exact de l'activité de chacun des organismes de la curie romaine et des organismes de la charité papale, des instituts, commissions, académies, bibliothèque, archives, observatoires, musées pontificaux, pour la conservation et la diffusion de la culture, des arts et des sciences, sans omettre le travail accompli par le Vatican au moyen de la commission pontificale pour le cinéma et par la radio vaticane.

On trouvera tout le volume très instructif et d'une grande utilité. On sera aussi particulièrement heureux de voir la part très importante prise par le Saint-Siège à différents anniversaires et à un nombre considérable de congrès internationaux. Un chapitre d'un intérêt spécial porte sur l'action de la charité papale et cela sans distinction de race et de foi.

Cinquante-trois illustrations hors-texte, des index bien pratiques rendent le volume encore plus intéressant et plus utile. En un mot, *L'attività della Santa Sede nel 1953* constitue une somme de grande utilité à l'usage des catholiques qui y trouveront un nouveau motif d'amour et de vénération pour leur Mère et pour les non-catholiques qui apprendront à vénérer et à aimer une Institution entièrement dévouée à la gloire de Dieu et au bien-être de l'humanité.

Gaston CARRIÈRE, o.m.i.

\* \* \*

*Une Église du silence : Catholiques de Yougoslavie.* Paris, Desclée de Brouwer, 1954.

Pour s'assurer l'appui financier et militaire des puissances occidentales et surtout des États-Unis, Tito s'est efforcé de camoufler sa campagne anti-religieuse et il a



inondé nos pays de sa propagande mensongère qu'un trop grand nombre de non-catholiques ont gobée. D'aucuns ont cru que, parce que la république yougoslave s'était apparemment séparée du Kremlin, sa politique religieuse avait changé; il n'en fut rien et nous en avons la preuve dans cet ouvrage extrêmement bien documenté qui expose de façon irréfutable l'acharnement constant du gouvernement yougoslave contre l'Église catholique. C'est un volume dénué de rhétorique, mais bourré de faits incontestables, de statistiques et de textes puisés dans des pièces officielles ou dans des journaux et revues communistes yougoslaves. On y trouve la description objective et détaillée de la déchristianisation de la jeunesse, de la lutte contre l'Église à l'école et partout ailleurs, des attaques contre le Pape, les évêques et le clergé, dont un très grand nombre ont été massacrés, et de l'étranglement économique de l'Église. L'auteur dresse le bilan des ruines de cette persécution, qui fait du renégat Tito un digne émule de Néron.

Si les catholiques de Yougoslavie doivent tout endurer en silence, ce n'est pas une raison pour nous, qui sommes libres, de nous taire et de ne pas faire connaître l'infâme tyrannie et les atrocités diaboliques d'un gouvernement que nos pays démocrates et supposés chrétiens continuent de considérer comme un ami et un allié. Quiconque veut savoir la vérité au sujet de cette persécution se doit de lire ce lumineux témoignage.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

M<sup>sr</sup> FRANCIS TROCHU. — *Sainte Bernadette, la voyante de Lourdes*. Paris, Emmanuel Vitte, 1953. 22 cm., 585 p.

Il y a longtemps que l'on attendait une biographie en tous points sérieuse et scientifique de la voyante de Lourdes. Tant de légendes, d'exagérations et aussi de biographies plus ou moins romancées nous avaient caché les traits simples et grands d'une figure profondément marquée par la grâce, la présence de l'Immaculée et une ascèse amoureuse. La biographie de M<sup>sr</sup> Trochu comble ce vide. Son mérite particulier est de ne s'appuyer que sur des documents officiels et des sources très sûres; rien n'est avancé qui n'ait sa référence aux documents scrupuleusement analysés. Et pourtant, le récit y est présenté avec tant de naturel, de simplicité et de maîtrise, que tout coule d'aisance dans un style qui captive. C'est un ouvrage définitif, une biographie qui n'est plus à faire.

Le volume se divise en trois parties inégales : la première traite de l'enfance très chrétienne de la sainte; la deuxième, plus longue, raconte de façon vivante, détaillée et toujours neuve, les dix-huit apparitions; enfin la troisième, *Sous le voile*, nous fait suivre l'ascension progressive d'une âme privilégiée, dans la communauté des religieuses de Nevers.

C'est dans cette troisième partie surtout que l'auteur, avec une délicatesse, une discrétion toute chrétienne et une psychologie des plus fines, nous fait assister à ce drame profondément humain de la montée mystique d'une âme généreuse aux prises avec les épreuves extrêmement pénibles et déprimantes qui lui viennent de sa chère famille religieuse. C'est la nuit des sens et de l'esprit, permise par Dieu, pour purifier l'âme qui y est lancée.

On referme le volume dans l'admiration devant tant de grandeur d'âme et avec un plus grand désir d'aimer Dieu pratiquement. Il n'y aura jamais assez de biographies comme celle-ci !

Roland OSTIGUY, o.m.i.

\* \* \*

E. SCHRÖDINGER. — *Science et Humanisme*. Paris, Desclée de Brouwer, 1954. 18,5 cm., 124 p.

Ce petit livre est la traduction du texte de quatre conférences publiques prononcées, en 1950, sous les auspices du Dublin Institute for Advanced Studies, par Erwin Schrödinger, qui enseigna à Berlin et à Oxford, reçut le Prix Nobel en 1933 et dirige actuellement l'Institut des Hautes Études de Dublin.

Le titre ne répond pas adéquatement à l'ensemble de l'ouvrage, mais s'applique seulement aux quinze premières pages, c'est-à-dire au premier chapitre; tout le reste traite de la situation présente de la physique, d'où le sous-titre *La Physique de notre temps*.

Dans le premier chapitre intitulé *L'impact spirituel de la science sur la vie*, l'auteur considère la valeur de la science et affirme qu'il est « extrêmement douteux que le bonheur de la race humaine ait été augmenté par les développements techniques et industriels qui ont suivi l'éveil et le progrès rapide des sciences de la nature ». Il soutient que la spécialisation « n'est pas une vertu mais un mal inévitable », et que les spécialistes et les professeurs devraient voir les limites de leur matière, garder contact avec la vie et élargir leurs horizons.

Suivent une centaine de pages sur le problème de la matière, où l'auteur explique « le changement radical qui s'est produit dans nos idées sur la matière au cours du dernier demi-siècle ». Il met en doute l'individualité des particules qui constituent un atome et prétend que c'est la forme, la configuration (Gestalt) qui établit leur individualité. « Selon la vieille conception, l'individualité des atomes et molécules était basée sur l'identité des matériaux dont ils sont faits. Selon la nouvelle conception, ce qui est permanent dans ces particules ou petits agrégats c'est leur forme et leur organisation. Ce qui se présente et se représente sans cesse à nous dans nos observations successives, ce sont des configurations et non pas des portions individualisées d'un certain matériau. »

L'auteur traite aussi de la nature des « modèles », de l'impossibilité d'une observation et description continue, des difficultés du continu et de l'expédient de la mécanique ondulatoire. Il montre de la méfiance pour les opinions des théoriciens quantiques comme Bohr et Heisenberg, qui soutiennent que « l'objet n'a pas une existence indépendante du sujet qui l'observe » et que « la frontière entre le sujet et l'objet s'est effondrée »; cependant, il ajoute que « dans l'ordre d'idées actuel, l'influence physique directe causale entre les deux (objet et sujet) est considérée comme mutuelle », autrement dit, le sujet exercerait une impression sur l'objet.

L'auteur affirme en passant que « masse et énergie sont une seule et même chose ». Ce qui peut être vrai pour des physiciens, mais un philosophe ne saurait admettre cela, étant donné la différence réelle entre substance et accident.

Le problème du libre arbitre est envisagé par rapport au « principe de l'indétermination » et l'auteur s'en réfère à la pensée de Cassirer, qui fait ressortir « quelle absurdité il y a à baser le libre arbitre, l'éthique y comprise, sur le hasard physique » et « qu'une modification possible du concept physique de causalité ne peut avoir aucune conséquence immédiate pour l'éthique ».

Cet ouvrage, qui n'est pas de lecture facile, aidera à mieux comprendre les profonds changements de concepts qui caractérisent la physique moderne.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

FERNAND PORTER, o.f.m. — *Perspectives pédagogiques au Canada français*. Montréal, Éditions franciscaines, 1954. 22 cm., 48 p.

Héritier spirituel du père M.-Alcantara Dion, ancien secrétaire de l'*Enseignement secondaire*, diplômé de l'Université catholique de Washington et de l'Institut catholique de Paris, le père Porter, tandis qu'il faisait une enquête sur l'éducation en France, présenta, à l'Institut catholique de Paris, cette étude (devrions-nous dire conférence ?) sur l'histoire pédagogique du Canada français et sur les problèmes qui se posent à l'heure actuelle chez nous.

En dressant le bilan du passé, l'auteur rappelle comment les grands principes de l'éducation chrétienne ont constitué, chez les Canadiens français, le facteur principal de leur survivance nationale et religieuse et à quels assauts ils sont soumis actuellement. Il mentionne quelles conceptions neuves nous devrions emprunter des plus hautes autorités pédagogiques de la France et d'ailleurs. Devant les dangers de l'industrialisation rapide du Québec et de l'ambiance anglo-saxonne, il importe d'adapter notre enseignement et de savoir profiter du fruit de l'expérience de ces pédagogues avertis. Il faut viser à la formation individuelle, pour réagir contre le gréganisme, et à l'intégration du laïcat chrétien à la fonction éducatrice.

Parmi les suggestions qu'il fait, une des plus opportunes est la fondation d'une association culturelle des maîtres canadiens-français, qui s'occuperait d'autre chose que des augmentations de salaires et qui se proposerait de promouvoir le perfectionnement scientifique, humaniste et chrétien de l'institution professorale et serait le complément nécessaire de l'école normale. Il suggère aussi un centre de sociographie canadienne-française, qui étudierait nos conditions d'existence et serait un facteur non seulement de survie, mais de développement.

Certains lecteurs pourraient avoir l'impression que le Canada français est seulement le Québec. On ne saurait oublier qu'un cinquième de la population canadienne-française du pays se trouve dans les autres provinces. L'auteur n'a pas cependant tout à fait ignoré l'Université d'Ottawa, car il affirme : « Il y a donc lieu de se réjouir de ce que l'Université d'Ottawa, la première, semble-t-il, dans la chrétienté, ait organisé des cours spéciaux de préparation au mariage »; et nous lui savons gré de cette admission.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

FERNAND PORTER, o.f.m. — *Guides en Éducation*. Montréal, Éditions franciscaines, 1954. 22 cm., xxxii-336 p.

Cette anthologie bio-bibliographique des éducateurs catholiques d'expression française contient des renseignements, que des écrivains et des éducateurs de France, de Belgique et de Suisse ont bien voulu communiquer au père Porter, sur leurs activités, leurs ouvrages pédagogiques et leurs idées essentielles. Des cent cinquante qui ont fourni ces renseignements, ainsi que leur photo, il se peut que la moitié soient connus au Canada; nous avouons n'avoir jamais entendu parler de tous les autres.

La mode est aux « Who's Who », et nous espérons que cette compilation assez disparate pourra être utile à un grand nombre. En tout cas, on ne peut manquer d'être impressionné devant l'immensité de la production pédagogique de nos cousins de langue française en Europe et cela devrait non seulement nous rendre bien modestes, mais nous stimuler.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

REV. G. SCHWIEDER. — *Latine Loquor*. Rome, Herder, 117 Piazza Montecitorio, 1953. 22 cm., 356 p.

How fortunate we would have been once as students to have had such a book as this! That is the predominant impression which remains after reading through *Latine Loquor* by Father George Schwieder, Professor at Propanda Fide University in Rome. As youth we were drilled in latin with rules of grammar, conjugations and declensions, and after years of this, it was only with great difficulty that we could express ourselves about our surroundings. Latin it seems was to be learned because it was traditional, because it was a mark of culture and learning, not to be spoken or if spoken, then only in class, never as a living, flowing, pulsating language of everyday use. The present book brings a radical change to our concept and it is to be hoped, also to our practice of latin. Its aims, as stated in the forward is to teach the readers to speak latin which is useful in modern times, to carry on a conversation bringing in the daily affairs in human life.

So it is not a grammar, nor a book of syntax, though both are presupposed, but a way of teaching attained through dialogue by which two youths express their desires, needs, preoccupations and so many things, great or small which go to make up daily life. Of course, it is supposed that the reader is not completely ignorant of latin. He must know at least the rudiments, but that suffices.

The different conversations have always the same construction: there is firstly in two or three lines the topics or subject (*argumentum*) followed by the discussion and finally a practice (*elocutio*) of the different new expressions found in the discussion. Of particular importance is this third part as it is only through repetition that we become fluent in a language.

One notices immediately the liveliness of the book which throws the reader into the phraseology of everyday language. It is astounding to find grammar and syntax suddenly come alive to manifest ideas which ordinarily we are accustomed to express only in the vernacular. By conversational use they take on a new flavor of actuality. Of course, the conversations have their logical development by which one proceeds from the easy to the more difficult both in construction and subject. For this purpose, Father Schwieder has divided the book into five parts, each containing some thirty to fifty lessons and each progressing step by step leading the reader towards conversational perfection.

Latin is seen therefore, not as a dead language which we always imagined it to be; we see it used to treat of human problems, youth and love, marriage and the family, and this in a manner which is decidedly christian in faith, in moral questions and in its guidance. Already *Latine Loquor* has won wide acclaim: "longe lateque per orbem...", and is achieving the expressed desire of the Author: "...opusculum... certum esse animorum amicule colloquentium adiuventum..."

B. E. STUDER, o.m.i.

# Table des matières

ANNÉE 1954

---

## Articles de fond

	PAGES
BEAULNE (Y.). — <i>Politesse et politique</i> .....	398-407
BRAULT (L.). — <i>Bibliographie d'Ottawa</i> .....	345-377
CARRIÈRE (G.), o.m.i. — <i>L'Église canadienne vers 1841</i> .....	66-89
— <i>Le renouveau catholique de 1840</i> .....	257-279
— <i>Un universitaire authentique, le P. Roméo Trudel, o.m.i.</i>	465-467
COUTURIER (F.), c.s.c. — <i>Le « Jour de Yahvé » dans l'Ancien Testament</i> .....	193-217
DASSONVILLE (M.-A.). — <i>Voyage en Boétie, séjour à Athènes et retour à Sparte</i> .....	328-344; 432-464
GREENWOOD (T.). — <i>Le berceau de la bombe atomique</i> .....	408-420
GUTTENBERT (A.-Ch. de). — <i>Cornelius Krieghoff</i> .....	90-107
JULIEN-EYMARD D'ANGERS, o.f.m.cap. — <i>Sénèque et le stoïcisme dans l'œuvre de François Garasse, s.j.</i> .....	280-298
LAFRAMBOISE (J.-C.), o.m.i. — <i>Le dogme de l'Immaculée Conception et les temps présents</i> .....	5-19
LAURIN (J.-R.), o.m.i. — <i>Période contemporaine en histoire de l'Église</i> .....	108-112
LEFEBVRE (F.). — <i>Notes sur le travail d'archives</i> .....	218-238
— <i>Profondeurs de Satan</i> .....	315-327
LESAGE (G.), o.m.i. — <i>Notre économie familiale depuis 1940</i>	299-314
LOUIS-MARIE (Père), o.c.s.o. — <i>A la suite de saint Bernard</i> ...	181-192

	PAGES
MARTEL (J.), o.m.i. — <i>Propos à l'occasion du cinquantième anniversaire de la publication du « Motu Proprio » de Pie X sur la musique sacrée (22 novembre 1903)</i> .....	20-24
MARTIN (E.). — <i>Le « Motu Proprio » et les compositeurs</i> .....	25-43
NADEAU (E.), o.m.i. — <i>A l'origine des missions de la baie James</i> .....	53-65
PAPLAUSKAS-RAMUNAS (A.). — <i>L'éducation physique dans le développement intégral de la personnalité (suite)</i> .....	129-180
RÉTIF (A.), s.j. — <i>A propos d'un anniversaire spirituel, les héroïques débuts de Marie de l'Incarnation au Canada</i> .....	385-397
ROUSSEL (Abbé G.). — <i>Les maîtrises et chorales françaises cinquante ans après le « Motu Proprio »</i> .....	44-52
ROUSSIN (M.). — <i>Caracas, mars 1954</i> .....	421-431

---

## Partie documentaire

---

<i>Discours de l'honorable Hugues Lapointe, ministre des Anciens Combattants, au nom des récipiendaires de doctorats honorifiques, à la collation des grades de l'Université d'Ottawa, théâtre Capitol, Ottawa, le 6 juin 1954</i> .....	468-471
<i>Discours prononcé par le T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur, à l'occasion de la remise du diplôme de docteur en droit à Son Éminence le cardinal Valerio Valéri, légat papal, le 2 septembre 1954</i> .....	471-473
<i>Réponse de Son Éminence le cardinal Valerio Valéri</i> .....	473-476
<i>Discours du T.R.P. Rodrigue Normandin, o.m.i., recteur, à l'ouverture officielle de l'édifice de la Faculté de Médecine, le 30 septembre 1954</i> .....	476-481
<i>Remarks of the Hon. L. M. Frost at Opening of the New Building of the Faculty of Medicine, University of Ottawa</i> .....	481-484

*Chronique universitaire*

113-119; 239-243; 376-380; 485-490.

*Bibliographie**Comptes rendus bibliographiques*

	PAGES
AUBERT (Roger). — <i>La Théologie catholique au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	482
<i>Biblia Sacra juxta Latinam Vulgatam Versionem ad Codicum Fidem... X.</i> (Gérard Cloutier, o.m.i.) .....	381
BOURASSA (François), s.j. — <i>La Virginité chrétienne.</i> (Gérard Cloutier, o.m.i.) .....	121
BOUSQUET (Jean), o.p. — <i>Le Diable apparaît à Saint-Tristan.</i> (H. S.) .....	128
BOYER (Chanoine J.). — <i>Éducation progressive du Chrétien. II. L'Initiation chrétienne des Petits. Venez, Seigneur. Pour vous, Seigneur.</i> (Gérard Cloutier, o.m.i.) .....	123
BUYSSCHAERT (G.). — <i>Israël et le Judaïsme dans l'Ancien Orient.</i> (Patrice Corriveau, o.m.i.) .....	120
<i>Cahiers Laënnec</i> , 1953, n <sup>os</sup> 2 et 3, <i>Les Stupéfiants.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	250
CATHERINET (F.-M.). — <i>Initiation à l'Exercice de la Présence de Dieu.</i> (Gérard Cloutier, o.m.i.) .....	383
CLÉMENT-MARCEL, f.é.c. — <i>Par le Mouvement de l'Esprit. La dévotion au Saint-Esprit dans les écrits de saint Jean-Baptiste de la Salle.</i> (Gérard Cloutier, o.m.i.) .....	245-246
COLOMB (J.), p.s.s. — <i>La Doctrine de Vie au Catéchisme.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	122-123

	PAGES
DE BRETAGNE (Guy), o.m.i. — <i>Pastorale catéchétique.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) _____	122
DELESALLE (J.). — <i>Essai sur le Dialogue.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) _____	253-254
DONCŒUR (Paul). — <i>La Vierge Marie dans notre Vie d'Hommes.</i> (Gérard Cloutier, o.m.i.) _____	381-382
DUHR (Joseph), s.j. — <i>L'Art des Arts, éduquer un Enfant.</i> (Raymond Shevenell, o.m.i.) _____	249-250
DUQUESNE (M.). — <i>Brèves Réflexions sur l'Athéisme marxiste.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) _____	252-253
FERNESOLLE (P.). — <i>Pie X. Essai historique. I. De Riese au Vatican. II. Du Vatican à la gloire du Bernin.</i> (P. C.)	124-125
GAGNER (J.-Léopold). — <i>Duvernay et la Saint-Jean-Baptiste.</i> (H. S.) _____	127
GALTIER (Paul), s.j. — <i>De Pœnitentia. Tractatus dogmatico-historicus.</i> (J.-R. Laurin, o.m.i.) _____	123-124
GAUTREAU (Maurice) et GROSSET (René). — <i>Grammaire latine.</i> (A. S., o.m.i.) _____	254-255
GRANGER (A.-M.), o.p. — <i>Comment préparer son Mariage ?</i> (Gérard Cloutier, o.m.i.) _____	384
HAMMAN (A.), o.f.m. — <i>Prières des Premiers Chrétiens.</i> (J.-R. Laurin, o.m.i.) _____	120-121
HESTON (Edward L.), c.s.c. — <i>Comment le Pape gouverne l'Église.</i> (F. P.) _____	125
JOHN DAMASCENE (St.). — <i>Dialectica.</i> (H. Saint-Denis, o.m.i.)	251
<i>La Mission de l'Université.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) _____	384
<i>L'attività della Santa Sede nel 1952.</i> (Gaston Carrière, o.m.i.)	125
<i>L'attività della Santa Sede nel 1953.</i> (Gaston Carrière, o.m.i.)	484



	PAGES
LAURENTIN (René). — <i>Marie, l'Église et le Sacerdoce</i> . Vol. II. (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	382-383
LAVIGNE (Jacques). — <i>L'Inquiétude humaine</i> . (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	251-252
<i>Le Nouveau Testament</i> . (Gérard Cloutier, o.m.i.) .....	481
LE RENARD (Alfred). — <i>L'Orient et sa Tradition</i> . (Patrice Corriveau, o.m.i.) .....	126
MATHIEU (Gertrude). — <i>Messages aux Malades</i> . (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	121
MÉNARD (J.-E.), p.s.s. — <i>Les Dons du Saint-Esprit chez M. Olier</i> . (A. Cossement, o.m.i.) .....	245
MICHEL (A.). — <i>Les Mystères de l'au-delà</i> . (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	246
NADEAU (Eugène), o.m.i. — <i>Sapier, prêtre de misère. Le Père François-Xavier Fafard, o.m.i. (1856-1946)</i> . (Léopold Lanctôt, o.m.i.) .....	255-256
NELLIGAN (Émile). — <i>Poésies complètes</i> . (H. S.) .....	128
OUVRARD (René). — <i>Débâcle sur la Romaine</i> . (Marie-Michel)	254
PHILIPON (M.), o.p. — <i>La Doctrine spirituelle de Dom Marmion</i> . (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	383
<i>Philosophy and Unity. Proceedings of the American Catholic Philosophical Association</i> . Vol. 27. (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	252
POËLMAN (Roger). — <i>Ouvrons la Bible</i> . (G. Cloutier, o.m.i.)	481
PORTER (Fernand), o.f.m. — <i>Guides en Éducation</i> . (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	487
— <i>Perspectives pédagogiques au Canada français</i> . (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	487

	PAGES
POULET (Dom Charles). — <i>Histoire du Christianisme. Époque contemporaine.</i> (J.-R. Laurin, o.m.i.) .....	109-112
SALVANESCHI (Nino). — <i>Savoir souffrir.</i> (G. Cloutier, o.m.i.)	247
SCHRÖDINGER (E.). — <i>Science et Humanisme.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	486
SCHWIEDER (Rev. G.). — <i>Latine Loquor.</i> (B. E. Studer, o.m.i.)	488
SEURIN (Jean-Louis). — <i>La Structure interne des Partis politiques américains.</i> (Patrice Corriveau, o.m.i.) .....	126-127
SHEEN (M <sup>sr</sup> Fulton). — <i>Dépassons-nous.</i> (G. Cloutier, o.m.i.)	246
SIMONITSCH (Roland G.), c.s.c. — <i>Religious Instruction in Catholic Colleges for Men.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) ...	483-484
SNOECK (R.P.), s.j. — <i>L'Hygiène mentale et les Principes chrétiens.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	250-251
TAILLON (Léopold), c.s.c. — <i>Au Service de la Culture française en Acadie.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	127
TREMBLAY (Laurent), o.m.i. — <i>Dialogues entre vifs.</i> (H. S.)	128
— <i>Marchand de Québec.</i> (H. S.) .....	128
TRÉMEAU (M.), o.p. — <i>Pédagogie catéchistique.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	483
TROCHU (M <sup>sr</sup> Francis). — <i>Sainte Bernadette, la voyante de Lourdes.</i> (Roland Ostiguy, o.m.i.) .....	485
<i>Une Église du Silence : Catholiques de Yougoslavie.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	485
VALOIS (Gaétan). — <i>Minutes retrouvées.</i> (G. Cloutier, o.m.i.)	127
VINAY (Marie-Paule). — <i>Qui est Jeannette? Études de psychologie féminine.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.) .....	247-248
— <i>Tempéraments et Personnalités.</i> (H. Saint-Denis, o.m.i.)	248-249
WIRTZ (Jean). — <i>Amour et Mariage.</i> (Gérard Cloutier, o.m.i.)	247

**Revue**  
**de**  
**l'Université d'Ottawa**



**Revue**  
**de**  
**l'Université d'Ottawa**



**Section spéciale**  
**Volume vingt-quatrième**  
**1954**



**L'Université d'Ottawa**  
**Canada**



# La philosophie du positivisme logique

---

L'empirisme, que la crise des sciences expérimentales au début du siècle a semblé un moment entraîner dans un discrédit définitif, connaît depuis quelques années une vitalité nouvelle et toujours croissante grâce aux promoteurs du positivisme logique. Le positivisme logique a sans doute modifié ses positions premières à un point tel que son caractère sensationnel s'en trouve maintenant grandement diminué. Et il est permis d'affirmer que son effort pour réduire la philosophie à une étude logique du langage s'est soldé par un échec. Mais en posant sous une forme différente et parfois plus précise certains problèmes fondamentaux de la spéculation traditionnelle, il a apporté à la philosophie de notre époque une contribution qu'il serait injuste de négliger<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'école néopositiviste est sortie du *Cercle de Vienne*, association philosophique fondée vers 1924 par Moritz Schlick et dissoute à la mort de celui-ci en 1936. Ce cercle groupait des philosophes hommes-de-science, intéressés à la discussion des problèmes fondamentaux de la mathématique, de la physique et de la logique: Gustav Bergman, Rudolf Carnap, regardé généralement depuis comme le chef de l'école néopositiviste, Herbet Feigl, Philipp Frank, Kurt Gödel, Hans Hahn († 1934), Felix Kaufmann, Viktor Kraft, Karl Menger, Otto Neurath († 1945), Friedrich Waismann. L'influence et le dynamisme de la nouvelle école se sont manifestés particulièrement aux Congrès internationaux de Philosophie de 1934 à Prague et de 1935 à Paris. Peu avant la guerre, pour éviter les vexations du régime national-socialiste, les principaux représentants de l'école passèrent en Angleterre et aux Etats-Unis. Si ce mouvement vers l'Ouest a marqué pour le néopositivisme un recul d'influence sur le continent européen, l'école a acquis une position prédominante dans les pays anglo-saxons.

Outre les représentants du Cercle de Vienne mentionnés plus haut, il est permis de citer comme se rattachant plus ou moins étroitement à l'école du positivisme logique: Alfred J. Ayer, Walter Dubislav, Kurt Grelling, Carl G. Hempel, Jörgen Jørgensen, Richard von Mises, Charles W. Morris, Arthur Pap, Karl Popper, Hans Reichenbach, Louis Rougier, Alfred Tarski, John Wisdom. La revue *Analysis* publiée en Angleterre depuis 1933, avec la collaboration de Susann L. Stebbing († 1943), d'Austin E. Duncan-Jones, de C. A. Mace et de Gilbert Ryle, manifeste, en dépit de tendances divergentes, un esprit apparenté à celui du néopositivisme.

Le mouvement néopositiviste se rattache au vieil empirisme de Hume, au positivisme de Stuart Mill, et plus immédiatement à l'empiriocriticisme d'Avenarius et de Mach. Son développement présente cependant, par rapport au positivisme ancien, certains traits caractéristiques qui s'expliquent par une variété d'influences dont voici sans doute les principales: les recherches conduites par Frege, Russell, Hilbert, Brouwer, sur les fondements des *mathématiques*; l'élaboration de la *logique* formelle ou logistique occasionnée par les recherches précédentes; les révolutions profondes opérées dans les théories *physiques* (Einstein, Planck, Bohr, Heisenberg); la réforme de la *psychologie* par les behavioristes (Watson, Pawlov); enfin les doctrines *philosophiques* de Russell et de Wittgenstein.

Une étude exhaustive du positivisme logique serait appelée à rencontrer de sérieuses difficultés. Difficultés provenant, d'une part, de l'évolution doctrinale rapide subie par ce mouvement toujours prêt à critiquer lui-même ses propres positions et, d'autre part, des divergences de vue entre les partisans de l'école sur des points parfois de première importance. Aussi cet article n'a-t-il d'autre but que de présenter sommairement quelques thèses fondamentales plus ou moins généralement reconnues à l'heure actuelle par les tenants de l'école. On ne recherchera donc pas ici une étude historique des différentes étapes parcourues par le positivisme logique dans son évolution, ni des débats conduits autour de telle ou telle question particulière.

Si le néopositivisme se rencontre avec le positivisme ancien dans la même aversion pour l'attitude métaphysique, il s'en distingue cependant par l'application systématique d'une méthode propre: l'analyse logique du langage. Alors que la science porte sur les *faits*, le travail philosophique s'exerce sur le *langage*. Et ainsi, la poursuite méthodique de la signification des énoncés au moyen de l'analyse logique caractérise la nouvelle école par rapport aux formes anciennes d'empirisme et de positivisme d'orientation plutôt psychologique et épistémologique. C'est en fonction de telles données que cette étude présentera les analyses proposées par le positivisme logique pour les différents types d'énoncés: empiriques ou scientifiques, logiques et mathématiques, métaphysiques, éthiques, philosophiques.

## I. — LES ÉNONCÉS EMPIRIQUES.

*Le principe de signification factuelle.* — Pour le positivisme classique, on le sait, l'observation constitue la source unique d'un savoir relatif aux faits. Contre la prétention du rationalisme de construire le monde *a priori*, le positivisme refuse à la pensée le pouvoir de nous procurer un connaître sur le monde au-delà de ce que nous en avons observé, et proclame la nullité des préoccupations métaphysiques.

Le néopositivisme, qui évite de se présenter comme une théorie de la connaissance, ramène cette thèse fondamentale du plan épistémologique au plan de l'analyse logique du langage, remplaçant les formulations psychologiques par des formulations logiques et linguis-



tiques. Et ainsi le dogme positiviste s'exprime désormais dans le célèbre *principe ou critère de signification factuelle*. Ce principe a reçu, à vrai dire, diverses formulations qu'il n'y a pas lieu ici de recenser. Il est permis cependant de s'arrêter à la formulation suivante, plus généralement acceptée parmi les partisans actuels du positivisme logique :

UN ÉNONCÉ A UNE SIGNIFICATION COGNITIVE FACTUELLE ALORS ET ALORS SEULEMENT QUAND IL EST, DE DROIT, VÉRIFIABLE PAR L'EX-PÉRIENCE, AU MOINS INDIRECTEMENT ET PARTIELLEMENT<sup>2</sup>.

Essayons d'expliquer brièvement la portée de ce principe qui limite aux énoncés empiriques la possibilité de référence aux faits.

*Les divers types de signification*<sup>3</sup>. — Le positivisme logique reconnaît, pour un énoncé donné, trois types possibles de signification :

1° la signification *émotive* ou *pragmatique*, propre aux énoncés qui ont pour fonction d'exprimer ou d'évoquer une attitude émotionnelle ou volitionnelle ;

2° la signification cognitive *factuelle* ou *sémantique*, propre aux énoncés susceptibles de transmettre une information vraie ou fausse sur les faits ;

3° la signification cognitive *formelle* ou *syntactique*, propre aux énoncés propositionnels qui ne disent pas référence au réel, mais concernent uniquement la relation des symboles linguistiques entre eux.

Cette division donne ainsi lieu à quatre classes d'énoncés :

1° les énoncés dépourvus de toute signification, telles par exemple, les expressions violant les règles de la syntaxe grammaticale : v.g., « il est plus grand que » ;

<sup>2</sup> « A sentence is factually significant to any given person if, and only if, he knows how to verify the proposition which it purports to express — that is, if he knows what observations would lead him, under certain conditions, to accept the proposition as being true, or reject it as being false » (AYER [1], p. 35). (Les chiffres entre crochets réfèrent à la *bibliographie* N.D.L.R.)

« A sentence is semantically meaningful if it is in principle capable of empirical verification (and, correlatively, disconfirmation) » (PAP [1], p. 322).

« Every knowledge that is factual is connected with experiences in such a way that verification or direct or indirect confirmation is possible » (CARNAP [14], art. *Scientific Empiricism*).

Voir BERLIN [1] ; BLUMBERG [2], p. 1-2 ; BLUMBERG et FEIGL [1], p. 293-296 ; BRAITHWAITE [1] ; CARNAP [1], n° 180, [3], p. 9-15 ; [13], p. 34 ; FEIGL [1] ; SCHLICK [4], p. 29 ; WAISMANN [4]. — Pour l'évolution du principe, voir HEMPEL [4].

<sup>3</sup> CARNAP [14], art. *Meaning (Kinds of)* ; FEIGL [1].

2° les énoncés à signification émotive, tels les optatifs, les impératifs, les exclamations; ils n'affirment rien et ne peuvent donc être ni vrais ni faux;

3° les énoncés à signification cognitive factuelle ou synthétique, qui expriment une proposition vraie ou fausse concernant le réel; v.g., « la terre est ronde »;

4° les énoncés à signification cognitive formelle; vrais, ils sont analytiques ou tautologiques, v.g. « l'oculiste est un médecin pour les maladies des yeux »; faux, ils sont contradictoires en eux-mêmes, v.g., « un célibataire est un homme marié ».

*Le principe de vérifiabilité.* — Nous présumons généralement qu'il suffit à un énoncé de revêtir une forme indicative et grammaticalement correcte pour avoir droit de revendiquer une signification cognitive. Ainsi des discussions interminables ont-elles été menées concernant la vérité ou la fausseté de telle ou telle théorie métaphysique sans que personne n'ait songé à se demander tout d'abord si leur formulation était à même d'exprimer des propositions vraies ou fausses. Or, pour qu'un énoncé soit vraiment susceptible de vérité ou de fausseté, une méthode doit être concevable qui puisse établir cette valeur de vérité. Si je ne peux concevoir aucun moyen de valider ou d'invalider ce que je dis, je ne sais pas réellement ce dont je parle; mon discours n'a pour moi aucun sens, du moins aucun sens cognitif. En d'autres termes, un énoncé qui s'arroge une signification cognitive, c'est-à-dire le pouvoir d'exprimer une proposition vraie ou fausse, doit être vérifiable au moins de droit. Le *principe de signification factuelle* formulé plus haut se rattache ainsi au *principe plus général de signification cognitive*:

UN ÉNONCÉ POSSÈDE UNE SIGNIFICATION COGNITIVE ALORS ET ALORS SEULEMENT QUAND IL EST VÉRIFIABLE AU MOINS DE DROIT<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> « If we knew what it would be for a given sentence to be found true then we would know what its meaning is. Thus the meaning of a sentence is in a certain sense identical with the way we determine its truth or falsehood; and a sentence has meaning only if such a determination is possible » (CARNAP [13], p. 420).

« The concept of truth appears as the primary concept to which the concept of meaning can be reduced: a proposition has meaning because it is verifiable, and it is meaningless in case it is not verifiable. A proposition has meaning if, and only if, it is verifiable as true or false » (REICHENBACH [1], p. 29-30).

« To have meaning (a statement) must be theoretically capable of verification » (BLUMBERG [2], p. 4).

Dans sa formulation primitive, le principe de vérifiabilité *identifiait* la signification d'un énoncé au procédé susceptible de le vérifier : LE SENS D'UN ÉNONCÉ EST SA MÉTHODE DE VÉRIFICATION<sup>5</sup>. Mais les critiques ne tardèrent pas à s'élever contre une telle identification qui aboutissait à imposer aux énoncés vérifiables *indirectement* (énoncés concernant le passé, énoncés portant sur l'état psychologique des autres personnes, la plupart des énoncés scientifiques) une signification fort différente de celle qu'ils possèdent manifestement. En affirmant qu'il a plu il y a une heure, je n'entends certes pas dire : « J'ai un souvenir modérément vif de la pluie, mes vêtements sont encore mouillés, si j'interroge autrui au sujet de cette pluie, je recevrai probablement une réponse affirmative, etc. » Il est également difficile d'admettre comme une analyse adéquate de l'affirmation « X a mal aux dents » la traduction béhavioriste « Le corps de X présente le comportement extérieur des personnes considérées comme souffrant d'un mal de dent, etc. »

De même, la signification des *énoncés relatifs aux objets matériels*, v.g., « il y a un bureau dans la chambre voisine », ne saurait, sans violence, se réduire aux observations qui détermineront la vérité ou la fausseté de ces énoncés : « Si tu vas dans cette pièce et te soumetts à telles et telles conditions, tu éprouveras telles et telles sensations. » Toute affirmation sur l'existence d'un objet a une portée *catégorique*, et toute traduction de forme *hypothétique* ne peut qu'échouer fatalement à rendre la signification de l'original. Pour employer la for-

« If you do not know how to test a statement you do not know its meaning » (PAP [1], p. 330).

Voir AYER [1], chap. I; BLUMBERG et FEIGL [1], p. 293; FEIGL [1]; SCHLICK [6] et [7], p. 127; WAISMANN [1], p. 29.

<sup>5</sup> « The meaning of a proposition is the method of its verification » (SCHLICK [6], p. 351).

« Since the meaning of propositions is identical with the conditions of their verification, therefore, propositions concerning other minds are completely translatable into propositions concerning total (theoretically) observable behavior, and these in the last analyse, are completely translatable into propositions concerning 'my' experience » (BLUMBERG et FEIGL [1], p. 293).

Cette théorie de la signification est en étroite dépendance de l'opérationnisme de P. W. Bridgman demandant de définir la signification des concepts physiques par la description des méthodes ou opérations qui permettent l'application de ces concepts au monde physique. Voir BRIDGMAN [1] et [3]. Dans son récent ouvrage *Reflections of a Physicist*, Bridgman se défend d'avoir voulu élaborer une théorie de la signification, et se plaint de ce que, dans l'interprétation de la théorie opératoire, on ait mis l'accent sur les manipulations physiques de laboratoire sans tenir compte de la large place faite aux opérations mentales.

mule de G. F. Stout, la réalité des objets matériels est conçue par nous non comme une « possibilité » permanente de sensations, mais comme une possibilité permanente de n'être pas perçue<sup>6</sup>.

Ainsi dans sa formulation primitive, le principe de vérifiabilité, en identifiant signification et méthode de vérification, ne faisait que transposer sur le plan logique cette thèse métaphysique que les choses matérielles ne sont rien d'autre que la série des données sensorielles (phénoménalisme). Cependant le principe a adopté depuis la forme moins contestable sous laquelle nous l'avons énoncé; et Carnap, qui dans son ouvrage *Der logische Aufbau der Welt* s'efforçait de réduire le langage concernant les objets physiques à un langage construit exclusivement en termes d'expériences sensorielles, a reconnu depuis qu'aucune raison ne contraint à une telle traduction<sup>7</sup>.

*Signification factuelle et vérifiabilité empirique.* — Le principe général de vérifiabilité, qui établit une équivalence entre énoncé vérifiable et énoncé doué de signification cognitive, suffirait, à la rigueur, à priver de signification factuelle les élucidations métaphysiques, si celles-ci ne revendiquaient la possibilité d'une vérification spéciale, *a priori* ou métempirique. Aussi est-il complété par le principe, plus restreint, de vérifiabilité empirique ou de signification factuelle.

Nous avons vu le positivisme logique introduire dans la classe des énoncés à signification cognitive la distinction classique de Kant, interprétée cependant différemment, entre: 1° les énoncés à *signification purement formelle*, analytiques ou contradictoires, vides de tout contenu factuel, qui ne transmettent aucune information sur le réel; et 2° les énoncés *synthétiques* ou à *signification factuelle*, qui possèdent le pouvoir de transmettre une information sur le monde.

Reprenant une autre division kantienne, tout en lui attribuant encore ici une portée différente, le positivisme logique reconnaît deux types de vérifiabilité. La valeur de vérité (vérité ou fausseté) d'un énoncé peut s'établir 1° soit *a priori*, sans recours à l'expérience, 2° soit *a posteriori*, par l'expérience.

<sup>6</sup> STOUT [1], p. 14.

<sup>7</sup> Sur la critique du principe « le sens d'un énoncé est la méthode de sa vérification, voir AARON [1]; BARNES [2]; BERLIN [1] et [2]; BLACK [3]; DUCASSE [1] et [2]; LEWIS [1]; MILLER [1] et [2]; NAGEL [1]; RUSSELL [4]; RYLE [3]; SIDGWICK [1]; STACE [1] et [2]; STEBBING [1] et [2]; STOUT [1]; WERKMEISTER [1] et [2].

La classification kantienne faisait place au jugement à la fois *synthétique* et *a priori*. Pour le positivisme logique, la notion d'un énoncé synthétique *a priori*, c'est-à-dire, d'un énoncé doué de signification factuelle et dont la valeur de vérité peut s'établir indépendamment de l'expérience, constitue une notion contradictoire. Une question de fait ne saurait en aucune façon être réglée *a priori*, sans recours à l'observation ou à l'expérience. Un énoncé possède une signification factuelle pour autant qu'il exprime une proposition conforme ou non conforme à un certain état de choses. Or, l'observation demeure l'*unique* méthode pour reconnaître cet état de choses qui validera ou invalidera l'énoncé. Ainsi une équivalence se trouve instituée entre l'énoncé muni de signification cognitive factuelle et l'énoncé vérifiable empiriquement :

UN ÉNONCÉ POSSÈDE UNE SIGNIFICATION COGNITIVE FACTUELLE ALORS ET ALORS SEULEMENT QUAND IL EST VÉRIFIABLE EMPIRIQUEMENT.

*Signification formelle et vérifiabilité a priori.* — Une équivalence analogue s'établit par là-même entre l'énoncé *analytique* (ou l'énoncé contradictoire) et l'énoncé *vérifiable a priori*. Un énoncé est-il en effet véritable *a priori* ? Il s'avère dès lors pourvu de signification cognitive, en vertu du principe général de vérifiabilité; mais non de signification cognitive factuelle, en vertu du principe de vérifiabilité empirique. Il ne peut donc être autre qu'analytique ou contradictoire, en vertu du caractère exhaustif de la division posée plus haut.

Ainsi l'énoncé, « un oculiste est un médecin des yeux », se vérifie *a priori*, sans recours à l'observation, par la seule analyse linguistique. Pour en reconnaître la validité, il suffit de savoir la signification des termes utilisés. Et cette validité s'impose à nous avec une évidence absolue. Mais un tel privilège est acheté à haut prix: au prix d'un renoncement à tout contenu factuel. Si aucune expérience n'est concevable qui puisse venir infirmer l'assertion « un oculiste est un médecin des yeux » — alors qu'il est possible, par exemple, d'indiquer quelle observation pourrait *de droit* invalider l'énoncé « le fer se dilate à la chaleur », — c'est que l'affirmation ne possède aucune portée factuelle. Elle ne transmet aucune information sur le comportement des objets. Sa signification demeure purement formelle ou syntactique. Ici encore, il faut considérer comme contradictoire la

notion d'un énoncé à la fois *a priori* (dont la validité peut s'établir indépendamment de l'expérience) et *synthétique* (capable d'exprimer une proposition vraie ou fausse relative aux faits) <sup>8</sup>.

*Vérifiabilité de fait et vérifiabilité de droit.* — On a adressé au principe de vérifiabilité le reproche de proscrire, sans raison justifiante, des énoncés invérifiables manifestement doués de signification, v.g.: « la planète Neptune existait avant sa découverte »; « il y a du fer à plus de mille kilomètres à l'intérieur du sol »; « une production atomique non contrôlée risque de conduire à l'extermination de toute vie sur la terre <sup>9</sup> ».

En réponse à ces difficultés, les positivistes logiques appliquent la distinction, élaborée par Reichenbach, entre trois types de vérifiabilité: pratique, physique et logique <sup>10</sup>.

1° La possibilité *pratique* de vérification est relative au pouvoir actuel de la technique humaine. L'énoncé « la planète Mars est habitée » demeure actuellement incapable de vérification. Mais il s'agit d'une impossibilité purement technique, et nous savons fort bien quel type d'observation pourrait contribuer à vérifier ou réfuter l'hypothèse en question. Les positivistes logiques s'accordent à reconnaître qu'une telle impossibilité de vérification n'entraîne pas de soi, pour un énoncé, la privation de sens cognitif.

2° Est *physiquement* possible la vérification compatible avec les lois de la nature. C'est ainsi que les lois de la mécanique des quanta ne permettent pas de déterminer simultanément la vitesse et la position des électrons. Cette impossibilité physique de vérification tendarait, cette fois, à priver de sens certaines questions scientifiques <sup>11</sup>.

<sup>8</sup> L'énoncé *analytique* est donc ici conçu, à la manière kantienne, uniquement sur le type de l'énoncé *tautologique* « A est A ». Une telle conception se comprend dans une position nominaliste ou conceptualiste, selon laquelle l'analyse porte sur le mot ou sur la pure signification formelle de l'idée et non sur l'objet réel connu. L'analyse d'un sujet considéré simplement dans sa compréhension logique, formelle et subjective (par opposition à sa compréhension ontologique, réelle, objective) ne permettra d'aucune façon d'y découvrir quelque chose de nouveau et ne donnera jamais le contenu du prédicat sinon par tautologie.

Une perspective réaliste, au contraire, autorise à appeler « analytiques » tous les jugements universels et nécessaires (les jugements scientifiques de Kant). Sont analytiques tous les jugements où la synthèse du sujet et du prédicat est nécessaire en raison des seules exigences de l'objet.

<sup>9</sup> Exemples invoqués par B. Russell contre le principe de vérifiabilité (voir B. RUSSELL [7], p. 445-447 et [10], p. 9-11).

<sup>10</sup> REICHENBACH [1], p. 38-41. Voir aussi AYER [1], p. 36; FEIGL [1] et [2], p. 502; PAP [1], p. 323-333.

<sup>11</sup> « A testing procedure that is incompatible with well-established natural laws

3° Enfin la vérifiabilité *logique* demande simplement que la vérification n'implique pas contradiction. Il y a impossibilité logique de vérifier l'énoncé « le carré de 2 est plus doux que le carré de 3 », ou l'affirmation métaphysique « l'entéléchie est le principe du développement des vivants ». Par contre, l'impossibilité de vérifier si la planète Neptune existait avant sa découverte constitue une impossibilité physique ou de fait, analogue à l'impossibilité pour un aéroplane de voler dans le vide, mais non pas une impossibilité logique ou de droit. Insuffisante pour le *savant*, cette vérifiabilité logique est la seule condition requise par le principe de signification cognitive considéré dans sa portée générale<sup>12</sup>.

*Vérifiabilité complète et vérifiabilité partielle.* — Cependant, même ainsi réduites, les exigences du principe de signification factuelle semblent appeler la condamnation non seulement des constructions métaphysiques, mais aussi des sciences positives elles-mêmes, du moins telles qu'elles se pratiquent de fait. La science se caractérise par la formation de lois générales qui, comme telles, échappent à la compétence de la stricte observation. L'observation n'autorisera jamais d'affirmation que sur des cas singuliers, v.g.: ce morceau de fer, *hic et nunc*, conduit l'électricité. Le principe de vérification empirique semble donc imposer au physicien l'obligation de se borner à la pure description des faits bruts selon leur ordre d'apparition.

Effectivement, certains membres du Cercle de Vienne, aux premiers jours du mouvement, adoptèrent le parti héroïque de refuser une signification cognitive aux lois et hypothèses scientifiques et de traiter celles-ci comme de simples règles pour la formation d'énoncés strictement propositionnels<sup>13</sup>.

will never define a scientifically acceptable concept... Therefore it is now generally agreed that some of the customary concepts of classical mechanics as applied to electrons are not false but *scientifically meaningless* » (FEIGL [2], p. 502). Voir FRANK [2], p. 292-293; REICHENBACH [1], p. 45.

<sup>12</sup> « The possibility of verification which is relevant to meaning cannot be of the empirical sort... It must be emphasized that when we speak of verifiability we mean *logical* possibility of verification, and nothing but this... verifiability which is the sufficient and necessary condition of meaning, is a possibility of the logical order » (SCHLICK [6], p. 154-155). Voir aussi AYER [1], p. 36; WHITELEY [1].

<sup>13</sup> « A definitive verification of a natural law is strictly speaking impossible. [It follows that a law] does not have the character of an assertion, for a genuine assertion must admit of being definitively verified » (SCHLICK [6], p. 150). Voir aussi CARNAP [1], p. 237-238; SCHLICK [4]; WAISMANN [1], p. 22-29.

C'est pour éviter ces conséquences radicales que les positivistes logiques en vinrent à distinguer deux sortes de vérifiabilité: la vérifiabilité *complète* et la vérifiabilité *partielle* ou *confirmabilité*. Un énoncé complètement vérifiable est celui dont la valeur de vérité peut être établie avec certitude. Un énoncé est partiellement vérifiable si l'on peut indiquer l'évidence susceptible de lui procurer un certain degré de probabilité. Le principe de signification cognitive n'exige qu'une vérifiabilité partielle ou confirmabilité<sup>14</sup>.

Ainsi les lois positives ne se prêtent pas à une vérification complète. L'énoncé universel, « pour tout  $x$ , si  $x$  est un animal,  $x$  est mortel », s'étend en droit à un nombre indéfini de cas particuliers, futurs comme passés, et ne peut donc espérer, d'une série finie d'observations, une vérification concluante. Une expérience même exhaustive de ce qui a été ne permettra jamais une affirmation autre que probable sur ce qui sera, mais n'est pas encore<sup>15</sup>. *Confirmables* cependant par l'expérience, les généralisations scientifiques peuvent revendiquer une signification factuelle.

Les énoncés empiriques universels ne sont d'ailleurs pas seuls à ne supporter qu'une vérification partielle. Même un énoncé singulier tel que celui-ci; « il y a une feuille de papier sur cette table », qui semblerait atteindre l'idéal d'une vérifiabilité décisive, ne se trouve guère, sur ce rapport, dans une meilleure posture que les généralisations scientifiques. La simplicité grammaticale de l'énoncé masque en effet un nombre indéfini de prédictions concernant les sensations qu'éprouvera tout observateur normal se comportant de telle et telle façon devant l'objet: pour tout  $x$ , si  $x$  est un observateur normal et si  $x$  se comporte de telle manière,  $x$  éprouvera telles et telles sensations. Ici donc encore une vérification complète s'avère logiquement impossible<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> « A proposition has meaning if it is possible to determine a degree of probability for the proposition » (REICHENBACH [1], p. 54). Voir aussi AYER [1], p. 9-11 et 36-38; CARNAP [13], p. 426-427 et [4], p. 315-322; FEIGL [1], p. 10; PAP [1] p. 333-338; WAISMANN [4].

« A statement is meaningful if and only if one can describe evidence which would confirm it and evidence which would disconfirm it » (PAP [1], p. 336).

<sup>15</sup> Voir AYER [1], p. 37; CARNAP [13], p. 425; PAP [1], p. 334-335.

<sup>16</sup> « If by verification is meant a definitive and final establishment of truth, then no (synthetic) sentence is ever verifiable. We can only confirm a sentence more and more... Take for instance the following sentence « There is a sheet of paper on this table. » The number of predictions which we can derive from the



Le principe de signification factuelle doit donc se contenter d'exiger une vérifiabilité partielle ou confirmabilité, sous peine de rendre impossible l'expression d'une seule proposition factuelle.

*Remarques critiques.* — Dans une perspective strictement empiriste, l'abandon du principe de vérifiabilité pour celui de confirmabilité ne règle rien. Par elle-même, l'observation sensible ne peut pas plus confirmer qu'elle ne peut vérifier une loi universelle. Nous n'avons ici qu'à citer l'aveu de Russell: « There is one matter of great philosophic importance in which a careful analysis of scientific inference and logical syntax leads — if I am not mistaken — to a conclusion which is unwelcome to me and (I believe) to almost all logical positivists. This conclusion is, that uncompromising empiricism is untenable. From a finite number of observations no general proposition can be inferred to be even probable unless we postulate some general principle of inference which cannot be established empirically <sup>17</sup>. »

En réalité, pour justifier l'usage du principe d'induction, l'empiriste doit transcender malgré lui son empirisme. Selon le principe de confirmabilité, il suffit désormais qu'une expérience concevable ait quelque portée sur la valeur de vérité d'un énoncé pour que celui-ci soit doué de signification factuelle. Ayer écrit: « We say that the question that must be asked about any putative statement of fact is... simply, Would any observation be relevant to the determination of its truth or falsehood? And it is only if a negative answer is given to this question that we conclude that the statement under consideration is nonsensical <sup>18</sup>. » Ayer estime un tel critère de signification factuelle libéral et suffisamment tolérant. Certes ! Mais l'empirisme est ainsi dépassé. La porte est ouverte à toute

sentence given is *infinite*; and therefore the sentence *can never be completely* verified. To be sure, in many cases we reach a practically sufficient certainty after a small number of positive instances, and then we stop experimenting. But there is always the theoretical possibility of continuing the series of test-observations. Therefore... *no complete verification is possible* but only a process of gradually increasing confirmation (CARNAP [ 13 ], p. 420 et p. 425). Voir aussi AYER [ 2 ], p. 42-45; CARNAP [ 3 ], p. 11-13; PAP [ 1 ], p. 165-167. — Pour une critique de cette vue, voir MALCOLM [ 3 ], p. 244-298; STACE [ 3 ], p. 29-38.

<sup>17</sup> RUSSELL [ 10 ], p. 18.

<sup>18</sup> AYER [ 1 ], p. 38.

enquête métaphysique qui acceptera de demander aux éléments de l'expérience la confirmation de ses avancés<sup>19</sup>.

## II. — LES ÉNONCÉS LOGIQUES ET MATHÉMATIQUES.

*Le problème des énoncés logiques et mathématiques.* — Contre le postulat positiviste, selon lequel seule l'observation peut nous apporter un savoir authentique sur le monde, le métaphysicien rationaliste ou intuitionniste, désireux de défendre la légitimité et la validité de ses spéculations, a toujours cru trouver un précieux argument dans le fait des affirmations aprioriques et nécessaires de la mathématique et des principes logiques. Les vérités logiques et mathématiques s'imposent à l'esprit sans appel à l'expérience et valent cependant pour la réalité. Indépendamment de tout recours à l'observation, il est permis d'affirmer avec certitude qu'un objet ne peut être à la fois rouge et non rouge, qu'entre deux points donnés dans l'espace la ligne droite est le plus court chemin, que si A est plus grand que B et B plus grand que C, alors A est plus grand que C. La logique formelle et la mathématique manifestent ainsi le pouvoir de la raison d'accéder à l'essence immuable des choses et d'acquérir un savoir effectif *a priori* du comportement des objets. Elle nous transportent dans une région d'absolue nécessité, à laquelle non seulement le monde actuel mais le monde possible doit se conformer.

*Solution des anciens positivistes.* — A ces difficultés, le positivisme ancien s'efforçait d'échapper en assignant aux affirmations logiques et mathématiques un fondement expérimental. Pour John Stuart Mill, les mathématiques et la logique formelle ne diffèrent pas des autres sciences empiriques, physique, chimie, etc., sinon par leur plus grande généralité et la validité plus éprouvée de leurs conclusions. Fondées sur l'expérience, elles demeurent en droit réfutables par l'expérience, au même titre que les autres généralisations inductives<sup>20</sup>.

Quant à la prétendue nécessité des propositions logiques et mathématiques, elle résulte uniquement de la difficulté *pratique* de con-

<sup>19</sup> Voir BERLIN [1]; BRAITHWAITE [1]; HEMPEL [4], p. 49-50; STACE [1]; WISDOM [2] et [3]; WERKMEISTER [1], p. 42.

<sup>20</sup> *System of Logic*, Book II, chap. V, VI, VII.

cevoir leurs contradictoires. Cette difficulté s'explique par l'habitude devenue invétérée et héréditaire d'associer certaines idées et qui rend ainsi indestructibles en apparence certaines liaisons empiriques. Mais, en réalité, de nouvelles expériences pourraient fort bien réussir à briser ces liaisons. Les anciens ne pouvaient concevoir les antipodes, ce qui est devenu très facile à nos cerveaux modernes<sup>21</sup>.

*Rejet de cette position par le positivisme logique.* — Pour le positivisme logique, cette interprétation des propositions logiques et mathématiques comme des hypothèses empiriques hautement probables ne saurait constituer une solution satisfaisante. Il n'est sans doute pas question de nier la nécessité de l'expérience pour l'acquisition des vérités logiques et mathématiques (problème *psychologique*), mais de contester que ces vérités empruntent leur validité à la vérification empirique (problème *logique*). Si celles-ci en effet dépendaient de l'expérience pour leur validité, il serait possible d'indiquer les évidences expérimentales qui, actuellement données, seraient susceptibles de les invalider. Nous savons, par exemple, quelle observation pourrait en droit infirmer la généralisation empirique, pourtant généralement acceptée, que l'eau bout à 100° C. quand la pression atmosphérique s'exerçant sur elle est de 1 atmosphère. Mais quelle évidence expérimentale peut-on concevoir qui soit capable, même en principe, de réfuter l'équation « 2 et 3 = 5 » ou la loi du *ponendo ponens* ? Lorsqu'après avoir déposé 2 objets, puis 3 objets dans un récipient vide, nous comptons ensuite 6 objets, nous ne pensons pas un instant que cette opération puisse logiquement avoir quelque portée sur la valeur de vérité de l'énoncé « 2 et 3 = 5 ». Nous demanderons l'explication du résultat obtenu aux hypothèses empiriques les plus plausibles dans les circonstances : addition erronée, introduction subreptice d'un nouvel objet, etc. Mais une explication est exclue sans appel : celle que 2 et 3 ne font pas nécessairement toujours 5. De même, à supposer que nous posons comme vrais les énoncés « si A, alors B » et « A », et constatons ensuite que la conclusion normale « B » est fautive, nous jugerions ridicule et absurde la suggestion de mettre en doute la valeur absolue du *modus ponendo ponens* ; et nous resterions fermement assurés *ou bien* d'avoir eu tort

<sup>21</sup> *System of Logic*, Book II, chap. V, sect. 6.

d'affirmer la vérité de « A » ou de « Si A, alors B », ou bien de faire erreur en affirmant la fausseté de « B ».

En somme, il y a absurdité à supposer qu'une observation puisse *en droit* contredire une proposition mathématique ou logique. Il est *empiriquement* impossible que l'eau se solidifie à 100° C.; mais il est *logiquement* impossible que 2 et 3 fassent 6, ou que la vérité des propositions « Si A, alors B » et « A » n'entraîne pas également la vérité de « B »<sup>22</sup>.

*Solution proposée.* — Une fois concédée la validité *a priori* des formulations logiques et mathématiques, une seule issue demeure au positivisme logique pour échapper au redoutable *a priori* synthétique: refuser à ces énoncés tout pouvoir de transmettre une information quelconque sur le réel et les reléguer dans la classe des énoncés analytiques ou tautologiques. L'affirmation « 2 et 3 = 5 » deviendra ainsi comparable à cette autre, « un oculiste est un médecin des yeux ». Pour vérifier ce dernier énoncé, il serait ridicule d'instituer une enquête en vue de contrôler si véritablement les oculistes sont tous médecins des yeux. Il s'agit d'un énoncé vrai par définition. Pour en reconnaître la validité, il suffit de savoir la signification des termes employés. Quelqu'un ne peut nier qu'un oculiste soit un médecin des yeux que s'il entend par « oculiste » ou par « médecin des yeux » ou par le verbe « être » autre chose que ce que nous entendons. De même nous pouvons affirmer avec certitude que 2 et 3 font 5, pour la bonne raison que par « 2 et 3 » nous entendons exactement la même chose que 5.

Mais si de tels énoncés aprioriques n'ont rien à redouter d'un contrôle expérimental, si aucune observation n'est concevable qui puisse venir les contredire, c'est que précisément ils n'affirment rien sur le monde et ne révèlent rien sur le comportement des objets. Ils sont vides de tout contenu factuel. Leur signification est d'ordre

<sup>22</sup> Pour une critique de la position de Mill, voir AYER [1], p. 74-76; BRITTON [4]; HAHN [1], p. 12-13; HEMPEL [1], p. 223-224.

Russell écrit au sujet de la théorie de Mill: « Tout homme dépourvu de préjugés est obligé de convenir qu'une telle manière de voir sonne faux. Notre certitude concernant les propositions mathématiques simples n'apparaît pas comme analogue à la certitude que le soleil se lèvera demain. Je ne dis pas que nous nous sentons plus assurés de l'une que de l'autre. Ce que je veux dire, c'est que notre certitude paraît dans l'un et dans l'autre cas avoir des sources différentes » (RUSSELL [4], p. 172-173).

purement formel ou syntactique. Ils peuvent prétendre à la nécessité et à la certitude absolue. Mais ces caractères n'offrent rien de mystérieux. Il va de soi que l'expérience ne nous enseignera pas que nous entendons par tel ou tel mot autre chose que ce que nous les faisons signifier<sup>23</sup>.

L'impossibilité, pour les lois logiques et mathématiques, d'entrer en conflit avec quelque observation concevable, ne provient donc pas de ce qu'elles expriment la nature profonde et inexpérimentale des choses et se rapportent à un monde métémpirique, mais simplement de ce qu'elles ne jouissent d'aucune portée factuelle<sup>24</sup>.

*Conventionalisme ?* — Dans leur refus d'assimiler les principes logiques et mathématiques à des lois générales de l'être ou à des lois de la pensée, les néopositivistes ont parfois présenté les énoncés analytiques comme des règles du langage. Hans Hahn écrivait par exemple en 1935: « Celui qui se refuserait à admettre la déduction logique n'a pas une manière de voir différente de la mienne sur le comportement des choses; mais il se refuse à employer les mêmes règles que moi pour parler d'elles<sup>25</sup>. »

<sup>23</sup> Cette conception de la mathématique et de la logique comme système de tautologies vides de contenu factuel trouve son expression dans le *Tractatus logico-philosophicus* de Ludwig WITTGENSTEIN. « All propositions of logic say the same thing, that is, nothing » (5.43). « The propositions of logic are tautologies. The propositions of logic therefore say nothing. They are the analytical propositions » (6.1) et (6.11). « Tautology and contradiction are not pictures of the reality. They present no possible state of affairs » (4.462).

Cette thèse de Wittgenstein est reprise par tous les positivistes logiques. Voir AYER [1], chap. IV; BRITTON [1], chap. II; CARNAP [3] et [4]; FEIGL [1]; HAHN [1], p. 19-25; HARDIE [1]; HEMPEL [1]; NAGEL [4] et [5]; PAP [1], chap. VI; RAMSEY [1]; REICHENBACH [5] et [6].

<sup>24</sup> « The proposition 'Either some ants are parasite or none are' provides no information whatsoever about the behaviour of ants, or, indeed about any matter of fact. And this applies to all analytic propositions. They none of them provide any information about matter of fact. In other words, they are entirely devoid of factual content. And it is for this reason that no experience can confute them » (AYER [1], p. 79).

« The propositions of arithmetic are, to be sure, independant of experience, but only because they do not concern experience or facts at all; they are L-true (analytic) not factual (synthetic) » (CARNAP [3], p. 56).

« Les mathématiques sont certaines mais vides de contenu: ce sont de pures tautologies qui n'emportent aucune restriction du réel » (REICHENBACH [2], p. 86).

Pour une critique de cette position, voir BENJAMIN [1], COPI [1], KNEALE [1], NELSON [1], PORTEOUS [1].

<sup>25</sup> HAHN [1], p. 27. — « [Analytic propositions] simply record our determination to use words in a certain fashion » (AYER [1], p. 84).

« Arithmetical rules have a tautological character. The same is true of all logical rules. The logical principle are no propositions either, they do not express any knowledge, but are rules for the transformation of propositions into one another » (SCHLICK [2], p. 222).

Cette assimilation des énoncés analytiques à des règles linguistiques tend cependant à être rejetée. Elle rend en effet inintelligible la nécessité absolue des principes logiques et mathématiques: une règle linguistique, comme telle, est purement conventionnelle. Et elle conduit à détruire la valeur de vérité qu'on leur reconnaît: une règle n'est par elle-même ni vraie ni fausse.

De la même façon, on s'est rendu compte du danger qu'il y avait à parler des énoncés analytiques comme de simples *informations* sur l'usage du langage. Ils deviendraient alors des énoncés *empiriques* et *contingents* sur la manière dont les gens font emploi des mots.

Les énoncés analytiques sont vrais en vertu de la signification même des symboles qui les constituent. Et c'est sans doute une *règle linguistique* conventionnelle qui demande d'attribuer à tel symbole, v.g. à « si... alors », la signification qu'on lui reconnaît. Et c'est de même un *fait empirique* contingent que les gens s'entendent à accepter cette signification. Mais une fois admise cette signification, l'énoncé « si (si  $p$ , alors  $q$ ) et  $p$ , alors  $q$  » s'impose à nous comme l'expression d'une proposition nécessairement vraie<sup>26</sup>.

*Développements particuliers.* — Cette interprétation des lois logiques et mathématiques comme des « tautologies » — au sens technique que les néopositivistes donnent à ce mot — emprunte sa justification aux études conduites depuis près d'un siècle sur les fondements des mathématiques (Boole, Frege, Peano, Russell, Hilbert, Brouwer) et au développement des théories logistiques engendrées par les recherches précédentes. Les quelques précisions qui suivront, rela-

Voir aussi AYER [5]; BLUMBERG [2], p. 5-6; BLUMBERG and FEIGL [1], p. 285-286; BRITTON [1], chap. II; CARNAP [4], p. 51-52; HARDIE [1]; MALCOLM [1]; NAGEL [4] et [5]; REICHENBACH [5], p. 88. — Pour une critique du conventionalisme, voir KNEALE [1] et [2].

<sup>26</sup> « Just as it is a mistake to identify *a priori* propositions with empirical propositions about language, so I now think that it is a mistake to say that they are themselves linguistic rules... Thus it is a contingent, empirical fact that the word 'earlier' is used in English to mean earlier, and it is an arbitrary rule of language that words that stand for temporal relations are to be used transitively; but given this rule, the proposition that, if A is earlier than B and B earlier than C, A is earlier than C becomes a necessary truth » (AYER [1], p. 17, Introduction à l'édition révisée de *Language, Truth and Logic*, 1946).

« A system of logic is not a matter of free choice, but either right or wrong, if an interpretation of the logical signs is given » (CARNAP [5], p. 28). Restriction par conséquent du « principe de tolérance » formulé dans *Logical Syntax of Language*: « In logic there are no morals. Everyone is at liberty to build up his own logic, i.e. his own form of language, as he wishes » (CARNAP [4], p. 51-52). Voir aussi PAP [1], p. 424-426.

tives successivement à la *logique*, l'*arithmétique* et la *géométrie*, n'ont donc aucunement la prétention de tenir la place des amples exposés que la théorie en question serait en droit d'exiger dans un autre contexte.

#### A. LES ÉNONCÉS LOGIQUES.

Il importe tout d'abord de distinguer entre les formulations logiques pourvues de la signification courante qui leur est attachée, et les expressions isomorphes à ces dernières telles que nous pouvons les rencontrer dans un système logique formalisé.

1. Les symboles d'un système logique formalisé<sup>27</sup> ne possèdent par eux-mêmes aucune signification déterminée et peuvent recevoir diverses interprétations. En conséquence les *lois logiques* (axiomes et thèses déduites des axiomes), formées d'expressions sans signification, demeurent elles-mêmes privées de sens et incapables de vérité ou de fausseté. Quant aux *règles métalogiques* de définition, de formation et de déduction, elles ne concernent que la forme graphique des expressions et peuvent être comparées aux règles d'un jeu d'échec: elles n'exercent qu'une fonction directrice et prescriptive, et ne jouissent, à ce titre, d'aucune signification cognitive. Ainsi la règle de dérivation, « si A et (si A, alors B) sont des lois du système S, alors B est une loi du système S », traduction du *modus ponendo ponens* sur le plan métalogique, ne doit pas être regardée comme une assertion ayant valeur de vérité. Une règle, comme telle, n'est ni vraie ni fausse; elle permet et défend mais n'affirme rien.

2. Quant aux lois logiques *interprétées*, c'est-à-dire dont les constantes logiques ont reçu une signification, elles peuvent être considérées soit en elles-mêmes, isolément, soit comme parties d'un système axiomatique. Prise comme *élément* d'un tout systématique, une *thèse* logique sera dite valide pour autant qu'elle dérive normalement des axiomes par l'application des règles du système, ces *axiomes* et ces règles étant à leur tour tenus pour valides, s'ils ne permettent pas

<sup>27</sup> Un système axiomatique comprend:

- 1° les *termes primitifs* ou non définis, et les *termes dérivés* ou termes définis conformément aux *règles de la définition*;
- 2° les *règles de formation*, dont le rôle est de déterminer comment les termes peuvent être groupés en expressions;
- 3° les *axiomes* ou lois non déduites, et les *thèses* ou lois déduites conformément aux *règles de la déduction*.

de déduire une proposition avec la négation de cette proposition. Dans cette perspective, la vérité d'une loi logique résulte de son incorporation à un système « consistant » c'est-à-dire non contradictoire (vérité de cohérence).

3. Cette vérité de *cohérence* pourrait sembler la seule qu'un néopositiviste puisse appliquer aux lois logiques, car leur attribuer une vérité de *correspondance* conduirait nécessairement à leur reconnaître par là même une signification *factuelle* et à retrouver ainsi l'indésirable synthétique *a priori*. Cependant les tenants du positivisme logique repoussent en général cette suggestion que les lois logiques ne se prêteraient à vérification et n'auraient de sens que comme éléments d'un ensemble systématique<sup>28</sup>. Le principe logique « tout  $x$  est  $P$  alors et alors seulement quand il n'existe aucun  $x$  qui ne soit  $P$  » se manifeste vrai par lui-même, indépendamment de toute appartenance à un système quelconque. Du reste, puisqu'un ensemble axiomatique n'acquiert de consistance ou vérité de cohérence qu'à la condition de ne pas donner lieu à des *contradictions*, et par conséquent à la condition de se conformer lui-même à des principes logiques, le problème de la valeur de ces principes rebondit aussitôt. Et prôner de nouveau une simple validité de cohérence ne réussirait qu'à reporter le problème<sup>29</sup>.

Il n'est pas question pour autant d'accorder une portée *factuelle* aux principes logiques. Ceux-ci sont vrais en vertu de leur *forme*; en d'autres termes, leur valeur de vérité dépend uniquement des constantes logiques (« ou », « si... alors », « et », « non »; « il y a un  $x$  tel que... », « pour tout  $x$ ... ») et non des termes descriptifs qu'on peut substituer aux variables. Ainsi la formule « si  $p$  et  $q$ , alors  $q$  » [où «  $p$  » et «  $q$  » sont des variables propositionnelles, et où les constantes logiques, « si... alors », « et », reçoivent l'interpré-

<sup>28</sup> « A point which is not sufficiently brought out by Russell... is that every logical proposition is valid in its own right. Its validity does not depend on its being incorporated in a system » (AYER [1], p. 81).

<sup>29</sup> « Sometimes it is said, indeed that *material* truth (correspondance to observable fact) is not predicable of logical principle, but only *formal* truth, which presumably means consistency. But to say of a set of statements that it is consistent is to say that no contradictions are derivable from it, i.e. the set conforms to the principles of logic. Since the principles of logic thus function as criteria of consistency, it does not make sense to predicate consistency of them; just as it would not make sense, for example, to assert that moral standards are moral » (PAP [1], p. 363).



tation habituelle ] demeure nécessairement vraie quelles que soient les propositions, vraies ou fausses, substituées aux variables. Cette validité fondée uniquement sur la signification des constantes logiques témoigne que les énoncés logiques n'affirment rien sur le monde. De même l'énoncé « cette pièce de monnaie ne peut en même temps et sous le même rapport être ronde et non ronde », application du principe de non-contradiction, ne possède aucune signification factuelle, bien qu'il contienne des termes descriptifs, « pièce de monnaie », « ronde » ; ces termes descriptifs ou référentiels fonctionnent entièrement à vide et n'ont aucune portée sur la valeur de vérité de l'énoncé, laquelle demeurera inchangée même si d'autres constantes descriptives viennent les remplacer <sup>30</sup>.

*Remarques critiques.* — Pour qui interprète ontologiquement les principes logiques, les variables constituent déjà des termes descriptifs ou référentiels, mais doués de portée universelle : être, qualité, relation, fait, proposition, etc. Dès lors, que dans l'énoncé, « cette pièce de monnaie ne peut à la fois être ronde et non ronde », on puisse changer sujet et prédicat sans modifier la valeur de vérité de l'affirmation, ne prouve nullement qu'ils n'ont pas de portée sur cette valeur de vérité ; cela indique simplement que ce n'est pas en tant même que pièce de monnaie mais bien en tant qu'être que cette pièce de monnaie ne peut posséder à la fois et ne pas posséder une même qualité. Tout comme la possibilité de substituer le terme « cuivre » à celui de « fer » dans l'énoncé « le fer conduit l'électricité » sans en changer la valeur de vérité, n'implique pas que le terme descriptif « fer » n'a pas de portée sur celle-ci, mais seulement que le fer possède la propriété de conductibilité en tant que métal et non précisément en tant que fer <sup>31</sup>.

<sup>30</sup> « A logically true statement has this peculiarity: basic particles such as 'is', 'not', 'and', 'or', 'unless', 'if', 'then', 'neither', 'nor', 'some', 'all', etc. occur in the statement in such a way that the statement is true independently of its other ingredients... A word may be said to occur *essentially* in a statement if replacement of the word by another is capable of turning the statement into a falsehood. When this is not the case, the word may be said to occur *vacuously*. The logical truths are describable as those truths in which only the basic particles alluded to earlier occur essentially » (QUINE [1], p. 1-2).

<sup>31</sup> En faveur de la portée référentielle ou sémantique des lois logiques, et en opposition à une interprétation formelle ou syntactique, voir BENJAMIN [1], COPILOWISH [1], KNEALE [1] et [2], PORTEOUS [1], RUJA [1].

B. LES ÉNONCÉS MATHÉMATIQUES <sup>32</sup>.

Pour Kant, les mathématiques pures se composent de jugements synthétiques *a priori*. Que les jugements mathématiques soient *a priori* ou indépendants de l'expérience, Kant ne croit pas avoir besoin de le démontrer. Seul leur caractère synthétique demande à être manifesté. Soit l'opération «  $7 + 5 = 12$  ». L'analyse du concept d'addition m'apprend que cette opération consiste à réunir dans un seul nombre toutes les unités contenues dans plusieurs autres nombres. L'addition ici aura donc pour objet de grouper en un seul nombre les unités dont se composent 7 et 5. Mais quel sera ce nombre ? L'analyse demeure impuissante à me le révéler. Elle me dit ce qu'il faut faire, elle ne le fait pas. Une opération synthétique s'impose pour me permettre d'arriver au nombre 12.

Que vaut l'argument de Kant ? Les positivistes logiques lui reprochent d'appliquer un critère purement *psychologique* plutôt qu'épistémologique <sup>33</sup>. Certes la simple considération de  $(325 + 257)$  ne suffit pas à me faire savoir que cette somme est 582. Mais c'est un indice fort contestable d'énoncé synthétique, que nous puissions penser au sujet sans penser au prédicat. Kant aurait dû s'en tenir au critère épistémologique, qu'il reconnaît ailleurs, selon lequel le jugement analytique ne fait qu'appliquer à un concept particulier le principe de non-contradiction. Un énoncé analytique est celui dont la validité dépend uniquement de la signification des symboles qu'il contient, et dont la négation implique contradiction. En ce sens, l'affirmation «  $7$  et  $5 = 12$  » doit être considérée comme analytique, peu importe qu'elle puisse, d'un point de vue psychologique, être dite une synthèse. Elle est vraie de la même manière que cette autre assertion tautologique, « aucun sexagénaire n'est âgé de 80 ans <sup>34</sup> » ; comme celle-ci elle doit renoncer à transmettre quelque information factuelle.

En faveur de ce caractère analytique et purement formel des vérités mathématiques, le positivisme logique invoque ici les importants travaux de Russell et Whitehead, qui, mettant à profit les recher-

<sup>32</sup> La géométrie exigeant d'être considérée à part (voir paragraphe suivant), le terme « mathématique » désigne ici l'arithmétique, l'algèbre et l'analyse.

<sup>33</sup> Voir par exemple AYER [1], p. 77-78.

<sup>34</sup> HEMPEL [1].

ches du logicien G. Frege (1848-1925), ont réussi 1° à *définir* les termes mathématiques exclusivement à l'aide de termes empruntés à la logique formelle, et 2° à *déduire* les théorèmes mathématiques de ces définitions, par l'application des principes logiques<sup>35</sup>. Il suffit d'indiquer schématiquement le sens général de cette tentative.

1. Le système entier des mathématiques pures traditionnelles peut se développer à partir d'un nombre restreint de termes primitifs (termes non définis) et de postulats (lois non déduites). Le système axiomatique du mathématicien et logicien italien G. Peano (1858-1932) contient cinq *postulats*, formulés à l'aide des trois *termes primitifs*, « 0 », « nombre », « successeur » :

1. — 0 est un nombre.
2. — Le successeur d'un nombre est un nombre.
3. — Il n'y a pas deux nombres à avoir le même successeur.
4. — 0 n'est le successeur d'aucun nombre.
5. — Toute propriété qui appartient à 0 et aussi au successeur des nombres qui possèdent cette propriété appartient à tous les nombres.

Une fois posés ces termes primitifs et ces postulats, le système entier se voit déterminé. Les *termes non primitifs* introduits dans le système sont définis à l'aide des termes primitifs: v.g. 1 sera défini comme « le successeur de 0 », 2 comme le « successeur de 1 », etc. Et les *théorèmes* sont déduits des postulats, conformément aux lois logiques de déduction et d'inférence. Les trois termes primitifs de Peano permettent de définir tous les termes mathématiques; et des cinq postulats joints aux définitions des termes non primitifs, il est possible de déduire l'ensemble des thèses qui appartiennent à la théorie classique de l'arithmétique, de l'algèbre et de l'analyse<sup>36</sup>. Pourvu donc que les postulats de Peano soient vrais, tout le système des mathématiques peut être dit vrai. Mais on ne peut en appeler à la vérité des postulats d'un système formalisé, sans avoir auparavant

<sup>35</sup> RUSSELL et WHITEHEAD [1]; RUSSELL [3]. Pour les développements récents de la théorie, voir QUINE [1].

<sup>36</sup> Les recherches de K. Gödel ont cependant montré que certaines propositions vraies exprimables en termes purement mathématiques ne peuvent être déduites du système de Peano; et en général qu'aucun système non contradictoire connu ne permet de déduire *toutes* les propositions vraies qui peuvent être formulées en langage mathématique.

assigné une signification déterminée aux termes primitifs, qui de soi se prêtent à une multitude d'interprétations. D'où le problème se pose ainsi: les postulats de Peano sont-ils vrais quand les termes primitifs, « 0 », « nombre », « successeur », reçoivent la signification habituelle? Cette question invite à déterminer d'abord clairement la signification habituelle de ces termes.

2. Croyant savoir ce que nous entendons par les expressions, « nombre », « 0 », « 1 », « 2 », etc., nous pourrions être portés à considérer ces notions fondamentales des mathématiques comme trop simples pour admettre une définition. En réalité elles peuvent être analysées et rigoureusement définies en termes de notions logiques.

Dans sa signification habituelle, un nombre apparaît comme caractéristique non pas d'objets mais de certaines *classes* d'objets: la classe des apôtres, et non chaque apôtre, a le nombre 12; la classe des jours de la semaine a le nombre 7; la classe des rois de France au XX<sup>e</sup> siècle a le nombre 0.

« Une classe  $C$  a le nombre 0 » signifie: « Ce n'est pas le cas qu'il existe un objet  $x$  tel que  $x$  soit élément de la classe  $C$ . » « Une classe  $C$  a le nombre 1 » signifie: « Il existe au moins un objet  $x$  tel que  $x$  est élément de  $C$ ; et pour tout  $y$ , si  $y$  est élément de  $C$ , alors  $y$  est identique à  $x$ . » « Une classe  $C$  a le nombre 2 » signifie: « Il existe un objet  $x$  et un objet  $y$  tels que (a)  $x$  et  $y$  sont élément de  $C$ , (b)  $x$ , n'est pas identique à  $y$ , et (c) pour tout  $z$ , si  $z$  est un élément de  $C$ , alors  $z$  est identique ou bien à  $x$  ou bien à  $y$ . » On peut poursuivre ainsi indéfiniment. Ces définitions ne contiennent aucun terme mathématique et sont formulées uniquement à l'aide de termes logiques.

Quant au nombre 2 en général, il constitue une propriété commune à toutes les classes qui contiennent deux éléments, et peut donc être défini comme la *classe* de toutes les classes binaires (telles que définies plus haut). Le nombre 1 est la classe des classes unitaires. 0 est la classe des classes qui n'ont pas d'élément.

Enfin le nombre en général peut se définir comme la classe de tous les nombres, 0, 1, 2, etc. Il n'y a pas lieu de présenter ici la formulation précise de cette définition qui, elle-même, fait appel à celle de « successeur ». Notons simplement que toutes ces définitions

n'utilisent que des termes strictement logiques. La signification des termes primitifs de Peano et, par conséquent, de tous les termes mathématiques, est déterminée, en dernière analyse, à l'aide des variables telles que «  $x$  » et «  $C$  », et de sept constantes logiques: « non », « et », « si... alors », « pour tout  $x$ , c'est le cas que... », « il y a un  $x$  tel que... », «  $x$  est un élément de la classe  $C$  », « la classe de tous les  $x$  tels que<sup>37</sup>... »

3. Non seulement les notions mathématiques se réduisent à des notions logiques, mais il devient possible, à partir des définitions proposées, de *déduire* les postulats de Peano et donc, indirectement, tous les théorèmes des mathématiques classiques. Par exemple les postulats 1 et 2 (« 0 est un nombre »; « le successeur d'un nombre est un nombre ») découlent de la définition du nombre comme la classe constituée de 0 et de tous ses successeurs<sup>38</sup>.

4. Aux yeux des néopositivistes, cette réduction de la mathématique à la logique formelle entraîne d'importantes conséquences philosophiques. Puisque les affirmations mathématiques peuvent se traduire en énoncés qui ne contiennent que des variables et des constantes logiques (symboles manifestement privés de portée descriptive), et qu'elles sont vraies uniquement en vertu de la signification de ces constantes logiques, il n'est plus permis de voir dans la mathématique une étude factuelle relative à un monde d'entités spéciales que seraient les nombres. Les énoncés mathématiques sont des tautologies vides de tout contenu factuel<sup>39</sup>.

*Remarques critiques.* — Même si l'on admet la réduction de la mathématique à la logique<sup>40</sup>, cette réduction n'entraîne les consé-

<sup>37</sup> Ces sept expressions se réduisent elles-mêmes à quatre: les trois premières sont définissables en termes de «  $n \dots n$  »; la cinquième peut se définir à l'aide de la quatrième et de «  $n \dots n$  ».

<sup>38</sup> L'inférence du postulat 3, « il n'y a pas deux nombres à avoir le même successeur », présente en réalité quelque difficulté. La définition du « successeur d'un nombre  $n$  » se réfère au processus d'ajouter à la classe de  $n$  éléments un élément qui n'est pas déjà contenu dans cette classe. Or s'il n'existait qu'un nombre fini d'objets, ce processus ne pourrait se poursuivre indéfiniment, et le postulat 3 deviendrait faux. D'où la nécessité d'introduire « l'axiome d'infinité » qui affirme l'existence d'une infinité d'objets et permet ainsi de démontrer le postulat 3. Voir RUSSELL [3], p. 24 et chap. XIII.

<sup>39</sup> BEHMANN [1]; BRITTON [4]; CARNAP [5]; HEMPEL [1]; PAP [1], chap. VI; RAMSEY [1].

<sup>40</sup> La possibilité d'une réduction de la mathématique à la logique est niée en particulier par l'école intuitionniste (E. J. Brouwer, H. Weyl).

quences mentionnées que si la logique est véritablement privée, comme on le prétend, de portée factuelle ou référentielle. Un interprète réaliste ne manquera pas de reconnaître dans les variables, telles que  $C$  (classe) ou  $x$  (objet), non des termes vides, mais des termes *descriptifs* de portée universelle. Sans doute ces variables peuvent-elles être remplacées par diverses constantes sans que ce changement ne réussisse à modifier la valeur de vérité des énoncés mathématiques. Mais cela ne fait que manifester la portée universelle de ces variables et ne prouvent nullement que ces termes fonctionnent à vide: le fait de pouvoir remplacer le terme général « animal » par les termes « corbeau », « chien », « renard », dans l'énoncé « l'animal est mortel », sans en changer la valeur de vérité, ne prouve pas que le terme « animal » fonctionne à vide ou n'ait rien à voir avec la vérité de l'affirmation.

### C. LES ÉNONCÉS GÉOMÉTRIQUES.

Restent les difficultés spéciales que soulève le statut des énoncés de la géométrie. Si je considère deux points de l'espace et me demande: laquelle des lignes concevables est la plus courte? La réponse s'impose inévitablement: la ligne droite. Cette affirmation, « entre deux points donnés, la ligne droite est la plus courte qui puisse être tracée », présente un caractère de nécessité absolue et n'emprunte donc pas sa validité à l'expérience. Et pourtant il ne semble pas que Kant se soit trompé cette fois en défendant le caractère synthétique du jugement exprimé par un tel énoncé. On ne peut, argue Kant, considérer comme analytique un jugement qui établit un lien entre une notion de qualité (droit) et une notion de quantité (court), notions hétérogènes dont l'union ne peut s'accomplir que dans une véritable synthèse. La géométrie offrirait-elle enfin des cas de synthèse opérée en dehors de toute expérience?

La réponse du positivisme logique est nuancée, tenant compte de la distinction moderne entre géométrie pure ou formelle et géométrie physique.

1. La géométrie, en tant qu'elle appartient aux mathématiques pures, ne s'intéresse pas aux propriétés de l'espace physique. La découverte des géométries non euclidiennes nous a familiarisés avec la conception de la géométrie comme une discipline purement for-

melle, soucieuse uniquement de cohérence interne. La vérité d'une géométrie axiomatisée est d'ordre purement logique: si les postulats sont vrais étant donnée telle interprétation des termes primitifs, les théorèmes sont *nécessairement* vrais pour cette interprétation, car ils n'affirment rien qui ne soit déjà implicitement contenu dans les postulats. Vérité de type conditionnel, elle n'implique aucune assertion sur des données de fait et ne peut entrer en conflit, même de droit, avec quelque découverte expérimentale imprévisible. Elle se compare à cette autre vérité analytique: « Si le carbone est inflammable et si le diamant est du carbone, alors le diamant est inflammable », énoncé qui demeurera toujours valide, que le diamant soit ou non du carbone et que le carbone soit ou non inflammable. De ce point de vue, les systèmes axiomatiques de Hilbert (géométrie euclidienne), de Riemann et de Lobatchevsky, sont également valables; même une fois interprétés les termes primitifs, « point », « ligne droite », etc., dans leur sens habituel, ces systèmes, en dépit de leurs postulats alors opposés, ne se contredisent pas plus que l'énoncé, « si le carbone est inflammable et si le diamant est du carbone, alors le diamant est inflammable », ne contredit l'énoncé, « si le carbone n'est pas inflammable et si le diamant est du carbone, alors le diamant n'est pas inflammable ».

2. Cependant, dès qu'on assigne une signification physique aux termes primitifs d'une géométrie donnée et qu'on demande dans quelle mesure celle-ci s'applique au monde physique actuel, on passe du domaine de la géométrie pure à celui de la *géométrie physique*. Postulats et théorèmes cessent d'être envisagés dans leurs rapports mutuels pour devenir de véritables énoncés synthétiques, doués de signification factuelle. Mais alors l'observation s'avère l'unique moyen de savoir s'il correspondent à la structure de l'espace actuel. Ce sont désormais des hypothèses empiriques que les recherches expérimentales peuvent confirmer ou démentir. Ainsi le théorème euclidien que la somme des angles d'un triangle équivaut à  $180^\circ$  ne tient plus pour les triangles de dimensions astronomiques. Une théorie physique comme d'Einstein, où la géométrie de Riemann est préférée à celle d'Euclide, semble rendre mieux compte des propriétés de l'espace étudié par l'astronome, la géométrie euclidienne conservant

cependant une valeur d'application approximative pour les espaces restreints. Il n'y a donc pas une science *a priori* de la structure de l'espace physique. Le développement des géométries non euclidiennes nous a appris que la géométrie, comme partie des mathématiques pures, ne jette pas plus de lumière sur la nature de l'espace actuel qu'une table de multiplication sur la population de la ville de Chicago <sup>41</sup>.

Pour autant que les énoncés de la géométrie se rapportent à la réalité, ils ne sont pas vérifiables *a priori*; et pour autant qu'ils sont indépendants de l'expérience, ils ne nous apprennent rien sur le monde <sup>42</sup>.

### III. — LES ÉNONCÉS MÉTAPHYSIQUES.

*Caractère contradictoire de la notion de métaphysique.* — Pour le néopositivisme, la métaphysique se présente comme une étude *métempirique*, un effort pour répondre à des problèmes qui dépassent la compétence des méthodes d'observation propres aux sciences positives. Contre l'empiriste qui attend uniquement de l'expérience sensible la connaissance de la réalité, le métaphysicien, qu'il soit rationaliste, intuitionniste ou idéaliste, croit à la possibilité de transcender le plan sensible de l'expérience. Sans doute certaines métaphysiques font-elles profession de mettre en œuvre, à l'exemple des sciences positives, une méthode strictement expérimentale. Mais dans la mesure où elles obéissent à leur programme, il y a manifestement de leur part abus de langage à s'affubler du nom de métaphysique. Un énoncé vérifiable empiriquement, par définition même, n'est pas métaphysique.

<sup>41</sup> L'exemple est de B. RUSSELL [10], p. 5.

<sup>42</sup> « Pour autant que les propositions de la mathématique se rapportent à la réalité, elles ne sont pas certaines; et pour autant qu'elles sont certaines, elles ne s'appliquent pas à la réalité » (EINSTEIN, *La Géométrie et l'Expérience*, trad. SOLOVINE, Paris, 1921, p. 3). — Voir AYER [1], p. 82-84; BLUMBERG et FEIGL [1], p. 288-292; CARNAP [5], p. 53-56; HEMPEL [2]; PAP [1], p. 110-111, p. 416-428.

Philipp Frank conclut: « By Einstein's argument it was demonstrated with great lucidity that there is no statement in geometry that is derived by reasoning without sense observations, and at the same time tells us something about the external world. Such geometric propositions, however, had been considered the most conspicuous examples of assertions about the external world that are derived from pure reasoning. If the statements of geometry do not have this property, then the scientific basis of traditional metaphysics has disappeared. The cause of positivism against metaphysics has won a major battle » (FRANK [2], p. 22-23). — Argumentation manifestement inopérante! L'épistémologie kantienne et le rationalisme cartésien ne représentent pas toute la métaphysique. Un philosophe aristotélicien concédera qu'il n'y a pas de science *a priori* de l'espace physique.



Ce caractère non empirique ne suffit cependant pas à caractériser l'enquête métaphysique; car les disciplines logiques et mathématiques échappent également au contrôle expérimental. Mais alors que celles-ci nous sont apparues douées de signification purement formelle, la métaphysique s'arroge un *contenu factuel*.

Or, ces deux caractères de *validité a priori* et de *signification factuelle* qu'attribue le métaphysicien à ses élucidations se sont manifestés, à la lumière du principe de vérifiabilité empirique, comme absolument incompatibles. Un énoncé synthétique ou à signification factuelle suppose nécessairement la possibilité logique d'une vérification expérimentale. La notion d'un énoncé à la fois doué de contenu factuel et affranchi du contrôle de l'expérience pour sa validité est contradictoire comme celle d'un cercle carré.

*Non-signification cognitive des énoncés métaphysiques.* — Il n'y a donc pas lieu de saluer dans les énoncés métaphysiques des synthèses *a priori*. Les seuls caractères authentiques qu'ils réclament à bon droit sont ceux, d'ordre négatif, de n'être *ni* analytiques, *ni* empiriques. Or comme les énoncés analytiques et les énoncés empiriques forment la classe complète des énoncés dotés de signification cognitive, la métaphysique doit donc renoncer à toute signification. Elle n'exprime aucune connaissance, elle ne transmet aucune information, elle n'affirme rien qui puisse être dit vrai ou faux<sup>43</sup>.

Certes des énoncés qui se donnent comme métaphysiques peuvent se révéler, à l'examen, des affirmations empiriques déguisées, telles par exemple certaines hypothèses gratuites et hasardeuses sur l'origine de la vie ou l'avenir de l'évolution. De même, l'analyse logique découvre parfois sous telle formule alambiquée de la philosophie traditionnelle une pure et simple proposition analytique. Il ne s'agit donc pas de répudier en bloc et sans discernement tout ce qui se présente

<sup>43</sup> « Metaphysicians cannot avoid making their propositions non-verifiable, because if they made them verifiable, the truth or falsehood of their doctrines would depend in experience and therefore belong to the region of empirical science. Thus they are compelled to cut all connection between their propositions and experience: and precisely by this procedure, they deprive them of all sense » (CARNAP [3], p. 17-18).

« We may accordingly define a metaphysical sentence as a sentence which purports to express a genuine proposition, but does, in fact, express neither a tautology nor an empirical hypothesis. And as tautologies and empirical hypotheses form the entire class of significant propositions, we are justified in concluding that all metaphysical assertions are nonsensical » (AYER [1], p. 41). Voir aussi AYER [1], chap. I, et [3]; CARNAP [3], chap. I, et [4].

sous l'étiquette de la métaphysique. Mais il importe de refuser toute signification cognitive aux énoncés qui ne sont ni vérifiables empiriquement, ni analytiques (ou contradictoires). Nous touchons ici la seconde formulation du principe de signification cognitive.

*Seconde formule du critère de signification cognitive.* — La première formule, on s'en souvient, s'énonçait ainsi: « Un énoncé possède une signification cognitive alors et alors seulement quand il est vérifiable. » La nouvelle formulation entend fournir un critère plus précis de signification cognitive:

UN ÉNONCÉ POSSÈDE UNE SIGNIFICATION COGNITIVE ALORS ET ALORS SEULEMENT QUAND IL EST *OU BIEN* ANALYTIQUE (ou CONTRADICTOIRE, i.e., LA NÉGATION D'UN ÉNONCÉ ANALYTIQUE) *OU BIEN* VÉRIFIABLE DE DROIT PAR L'EXPÉRIENCE<sup>44</sup>.

Ce principe découle logiquement: 1° de la division exhaustive de la signification cognitive en signification *factuelle* et en signification *non factuelle ou formelle*; et 2° de l'équivalence établie par le principe empiriste entre énoncés à signification factuelle et énoncés vérifiables empiriquement. Un énoncé dépourvu et de signification cognitive factuelle parce qu'inapte logiquement à une vérification empirique, et de signification cognitive formelle parce que non analytique, se verra évidemment privé de toute signification cognitive.

Bien appliqué, ce critère de signification cognitive, proclament les néopositivistes, évitera au philosophe les inutiles recherches de pseudo-solutions à des pseudo-problèmes. Trop facilement nous n'exigeons rien d'autre, de la part d'un énoncé, que d'être grammaticalement correct pour lui supposer aussitôt une signification cognitive; alors qu'en réalité un énoncé fidèle aux lois de la grammaire peut fort bien demeurer dénué de tout sens et incapable aussi bien de fausseté que de vérité. Antérieurement à la question « telle affirmation est-elle vraie? » il importe de se demander tout d'abord: « cette

<sup>44</sup> « A statement is held to be literally meaningful if and only if it is either analytic or empirically verifiable » (AYER [1], p. 9).

« A sentence makes a cognitively meaningful assertion, and thus can be said to be either true or false, only if it is either (1) analytic or self-contradictory or (2) capable, at least in principle, of experiential test » (HEMPEL [4], p. 41).

« All propositions may be divided into tautologies... and empirical propositions... Any attempt to formulate a proposition which is neither a tautology nor an empirical proposition must automatically lead to meaningless assertions » (CARNAP [11], p. 236).

« We agree with this view of Hume which says — translated into our terminology — that only the propositions of mathematics and empirical science have sense, and that all other propositions are without sense » (CARNAP [3], p. 36).

affirmation peut-elle être vraie ou fausse ? » c'est-à-dire, « possède-t-elle une signification cognitive ? » Les règles de la syntaxe grammaticale, violées p. ex. par l'énoncé « ville je la vais », et les règles de la syntaxe logique, v.g. la théorie des types qui condamne l'énoncé « le carré de 2 est plus amer que le carré de 3 », peuvent formuler des conditions *nécessaires* de signification; elles laissent ouverte la question générale des conditions *suffisantes*: « quand un énoncé est-il doué de signification <sup>45</sup> ? » La réponse à cette question est apportée par le principe de vérifiabilité, « il est nécessaire et il suffit à un énoncé d'être vérifiable de droit pour posséder un sens cognitif », précisé lui-même par cette seconde formule: « Un énoncé est doué de signification cognitive s'il est ou bien analytique, ou bien contradictoire, ou bien vérifiable de droit par l'expérience ».

*Portée du rejet de la métaphysique.* — Le rejet de la métaphysique, consécutif à l'application du critère de signification cognitive, ne consiste donc pas à taxer de *fausseté* les affirmations relatives à l'existence de réalités transcendant l'expérience. Nier l'existence d'entités métaphysiques, c'est déjà avancer une position métaphysique et invérifiable. Ni l'affirmation ni la négation d'un ordre métémpirique ne présente quelque signification <sup>46</sup>.

De la même façon, en déclarant privé de sens le langage métaphysique, on n'entend pas signifier qu'il affirme un état de choses *contradictoire*. Un énoncé contradictoire, v.g. « un célibataire est un homme marié », est logiquement faux; mais un énoncé, pour être faux, doit posséder une signification cognitive. L'énoncé métaphysique ne peut être dit vrai ou faux, puisqu'il n'exprime aucune proposition.

Enfin le rejet de la métaphysique se manifeste plus radical dans le positivisme logique que dans le positivisme ancien. Celui-ci condamnait la métaphysique comme la discipline inutile, vouée à l'éternelle dispute, amas de conjectures sur un domaine qui échappe à nos moyens d'information: le domaine métaphysique était celui de

<sup>45</sup> Voir REICHENBACH [2], p. 7.

<sup>46</sup> Au sujet du débat entre réalistes et idéalistes, Carnap écrit: « We reject the thesis of the reality of the physical world: but we do not reject it as false but as having no sense, and its idealistic antithesis is subject to exactly the same rejection. We neither assert nor deny these theses, we reject the whole question » (CARNAP [3], p. 20).

*l'invérifiable*. Mais le positivisme logique n'entend pas s'arrêter en si bonne route. Un énoncé invérifiable ne possède pas de signification. Si les élucubrations métaphysiques ne se prêtent pas à vérification, c'est qu'elles n'expriment aucune proposition vraie ou fausse, ne communiquent aucune information, ne forment qu'un assemblage de mots privé de sens.

*Difficultés.* — L'entreprise d'éliminer la métaphysique a toujours représenté une aventure paradoxale. Comme le fait remarquer Bradley, « The man who is ready to prove that metaphysics is impossible... is a brother metaphysician with a rival theory of the first principles <sup>47</sup>. » Selon le principe de signification cognitive, un énoncé ne possède de signification cognitive qu'à la condition d'être ou bien analytique (ou contradictoire) ou bien vérifiable empiriquement. Or ce principe lui-même n'appartient manifestement pas à la classe des énoncés analytiques: car comment serait-il possible de le révoquer en doute? Il n'appartient pas davantage à la classe des énoncés vérifiables à l'aide de l'expérience sensible: « For how can we ever know by sense-experience that there is not a part of the meaning of a statement that we cannot verify? The fact that we do not have any sense-experience of such a part proves nothing, since the point at issue is whether there is something in what we mean beyond sense-experience; and how can we know by sense-experience that there is not <sup>48</sup>? » Reste donc que le principe en question partage avec les énoncés métaphysiques le sort d'être privé de signification.

Cette objection n'est pas sans embarrasser les défenseurs du principe de signification cognitive. Sans doute ne possède-t-elle pas la portée qu'on lui attribue parfois. On suppose que le principe en question formule une assertion sur une classe d'énoncés englobant le principe lui-même. Et l'on conclut: *ou* le principe possède un sens, quoique ni analytique ni véritable empiriquement, et il est alors *faux*,

<sup>47</sup> *Appearance and Reality*, p. 1.

<sup>48</sup> EWING [1], p. 349. — « The fact is, the verification principle is a metaphysical proposition — a «smashing» one if I may be permitted the expression » (WISDOM [4], p. 418).

« An assertion like 'there cannot exist statement besides those of the natural sciences and logic' is very similar to the paradox of the liar, since it is certainly no statement of the natural sciences, and hardly one of the logic » (POPPER [3], p. 143). Voir aussi BARNES [1], chap. I et [2]; CHURCHMAN et COWAN [1]; INGARDEN [1]; JOAD [1], chap. III et [2]; WERKMEISTER [1], p. 40.

ou il est dépourvu de sens. Mais les positivistes logiques tiennent en général, à la suite de Russell et Carnap, qu'un énoncé ne peut s'appliquer à lui-même sous peine d'entraîner ces antinomies dont le « paradoxe du menteur » offre un exemple classique : l'énoncé du Crétois, « tous les énoncés prononcés par les Crétois sont faux », ne pourrait être vrai qu'à la condition d'être faux. Pour éviter de semblables paradoxes, les logiciens stipulent qu'un énoncé sensé ne s'applique pas à lui-même. On ne peut parler d'un langage donné que dans un métalangage. Ainsi donc, le principe de signification cognitive n'est pas lui-même inclu dans la classe des énoncés auxquels il s'applique; on ne peut l'accuser d'impliquer une contradiction interne qui le rendrait inintelligible et pratiquement intenable<sup>49</sup>.

Cependant l'objection n'en demeure pas moins gênante pour les positivistes logiques, fort peu disposés à admettre un énoncé synthétique *a priori*, serait-ce au plan d'un méta-métalangage. Une fois reconnue la possibilité d'une synthèse opérée par l'esprit indépendamment de l'expérience, on voit difficilement pourquoi elle demeurerait la seule à être possible. Aussi les partisans du positivisme logique en sont-ils venus à concéder que le critère de signification n'exprime pas une proposition mais une suggestion ou recommandation d'ordre méthodologique (« proposal<sup>50</sup> »). Cette règle méthodologique, ni vraie ni fausse, représente évidemment plus qu'une triviale convention linguistique sur ce que les néopositivistes pourraient vouloir entendre par un énoncé doué de signification. Elle nous invite à traiter réellement comme dénués de sens les énoncés autres que tautologiques ou empiriques. Mais il est alors normal d'exiger une raison pour obéir à cette invitation. Or la seule raison justifiante serait que ces énoncés *sont* effectivement privés de sens. Et invoquer cette raison serait retrouver le principe de signification cognitive sous sa forme assertive.

<sup>49</sup> Pour la même raison, il ne serait pas permis d'employer contre le scepticisme l'accusation classique de ne pouvoir se poser sans se détruire.

<sup>50</sup> « It seems to me that it is preferable to formulate the principle of empiricism not in the form of an assertion... but rather in the form of a proposal or requirement » (CARNAP [13], p. 33).

« Logical empiricists recognize to-day that this criterion formulated as a principle is a *proposal* and not a *proposition* » (FEIGL [3], p. 140). — Sur la notion de « proposal », voir L. J. RUSSELL [1].

IV. — LES ÉNONCÉS MORAUX <sup>51</sup>.

*Le problème des énoncés moraux.* — Même si l'on voulait concéder que le dogme empiriste, limitant à l'expérience sensible la source de notre savoir sur le monde a réussi à surmonter les difficultés que pose pour lui l'existence même des disciplines logiques et mathématiques, des recherches métaphysiques, et des sciences positives telles que pratiquées de fait, ces succès ne consacraient pas encore sa victoire complète sur l'apriorisme synthétique. Une dernière difficulté se présente, venant cette fois des énoncés qui servent à exprimer les jugements de moralité. Dans notre vie quotidienne, nous portons des jugements d'*appréciation* ou d'évaluation sur la conduite des personnes et des groupes sociaux, déclarant certaines actions bonnes, honnêtes, vertueuses, dignes d'être approuvées, et d'autres mauvaises, déshonnêtes, vicieuses, dignes de blâme et de réprobation. De même nous semblons reconnaître l'existence et l'autorité de *préceptes moraux* imposant sans condition certaines actions qualifiées morales, et défendant sans condition les actions qualifiées immorales; et nous déclarons ceci obligatoire et cela légitime, ceci permis et cela défendu.

Or, ces jugements de moralité échappent manifestement à toute connaissance empirique. L'expérience et l'observation, souveraines dans les sciences physiques, psychologiques, sociologiques, ne peuvent être que radicalement impuissantes à établir la valeur de vérité des assertions morales. Si l'emploi d'instruments peut servir à contrôler l'affirmation « ce corps-ci est plus chaud que celui-là », comment appliquer une méthode analogue à l'évaluation « mieux vaut subir l'injustice que de la commettre » ?

Les positivistes logiques semblent donc placés devant l'alternative suivante: renier leur positivisme en reconnaissant la possibilité de véritables synthèses *a priori* <sup>52</sup>, ou liquider ces énoncés de valeur qu'ils ne se font pourtant pas faute de formuler dans la vie pratique.

<sup>51</sup> Comme un article sera consacré spécialement aux théories éthiques du positivisme logique, nous nous contentons ici de résumer brièvement la position adoptée en ce domaine par les néopositivistes.

<sup>52</sup> Nous formulons le problème tel qu'il se pose pour le positivisme logique. L'expression « *a priori* » est prise au sens large que lui donnent les néopositivistes et non au sens kantien. Un énoncé *a priori* est celui qui ne dépend pas uniquement de l'expérience sensible pour sa validité.

*Solution du positivisme ancien.* — Le positivisme classique, comme on le sait, refuse d'admettre l'originalité et la spécificité des jugements de valeur et d'obligation morale. Les prédicats moraux sont traduits en termes de caractéristiques naturelles, non morales. Le bien sera défini, par exemple, « ce qui est source de plaisir », ou « ce qui vient plus tard dans le cours de l'évolution ». Les énoncés moraux se réduisent dès lors à des énoncés descriptifs, vérifiables en droit par l'observation ou l'expérience. La morale cesse d'être une discipline autonome pour devenir un simple chapitre des sciences positives: biologiques (Spencer, T. H. Huxley), psychologiques (Stuart Mill, Fréd. Rauh), sociologiques (Durkheim, Levy-Bruhl) ou autres<sup>53</sup>.

*Rejet des théories assertives naturalistes.* — Si le naturalisme éthique du type classique conserve encore quelque faveur auprès de certains néopositivistes, les difficultés qu'il soulève ont cependant orienté les recherches dans une autre direction et ont provoqué les analyses éthiques que l'on s'entend à grouper sous les appellations de « théorie émotive » et de « théorie expressive<sup>54</sup> ». Proposées sous des formes diverses, ces théories nouvelles entendent sauvegarder l'originalité des énoncés moraux et s'opposent à toute tentative de réduire ces derniers à des énoncés descriptifs. Les évaluations morales ne sauraient se prêter à vérification empirique ou scientifique. La science nous apprend ce que les choses sont, recherche ce qu'elles ont été, prévoit ce qu'elles deviendront. Elle ne nous dit pas si elles sont bonnes ou mauvaises. Elle ne fournit pas d'évaluation.

*La théorie éthique émotive.* — Faut-il dès lors attribuer aux termes de valeur et d'obligation morale le pouvoir de se référer à des qualités d'ordre métémpirique ? et aux énoncés qui les contiennent celui d'exprimer de véritables propositions synthétiques *a priori* ? En réalité, antérieure au problème de la nature empirique ou métémpirique des propriétés désignées par les termes moraux, la question suivante se pose: ces termes ont-ils bien pour fonction de se référer

<sup>53</sup> C'est à cette tradition que se rattachent les positions néopositivistes de Moritz Schlick (hédonisme utilitariste), de Richard von Mises et d'Otto Neurath (sociologisme de Durkheim). Ce naturalisme éthique du type classique ne représente pas la position générale adoptée actuellement par le positivisme logique.

<sup>54</sup> Voir AYER [1], chap. VI; CARNAP [3], p. 22-26; FEIGL [1]; PAP [1], chap. III, et surtout l'ouvrage de C. L. STEVENSON, *Ethics and Language*, New-Haven, 1944.

à des propriétés ? Et de même, avant toute enquête sur le caractère *a priori* ou *a posteriori* des propositions synthétiques que les énoncés moraux sont censés exprimer, importe-t-il de se demander si la fonction de ces derniers consiste réellement à exprimer des propositions ? A la question ainsi posée, les défenseurs de la théorie émotive croient pouvoir apporter une réponse négative.

Réponse qui pourtant ne tend pas à reléguer les énoncés éthiques au rang des énoncés dénués de sens. L'exemple des interjections, des optatifs, des exhortations, des commandements, etc., suffit à montrer qu'un énoncé peut revendiquer une signification authentique sans exprimer une proposition susceptible de vérité ou de fausseté. Or, l'originalité des énoncés éthiques par rapport aux énoncés de fait apparaît consister précisément en ce qu'à l'instar des exclamations, exhortations ou impératifs, ils ont pour mission propre non pas de formuler des propositions capables de vérité, mais plutôt d'exprimer des attitudes émotionnelles et volitionnelles, favorables ou défavorables, envers un objet donné. Ils n'affirment donc rien. Leur signification n'est pas indicative, déclarative, cognitive, mais purement expressive, évocative, émotive<sup>55</sup>. Ainsi le sens des termes moraux ne peut être pleinement saisi que si l'on consent à voir en eux l'expression non pas de concepts mais d'attitudes ou de sentiments. Le mot « bien » dans un énoncé tel que le suivant, « il est bien de garder ses promesses », n'assume pas le rôle de nous reporter à quelque caractéristique objective liée d'une façon ou d'une autre au comportement de demeurer fidèle à ses engagements; il tend simplement à exprimer l'approbation ressentie envers une telle conduite et à provoquer une approbation semblable chez l'interlocuteur.

*Critique des théories non naturalistes.* — Ainsi, pour expliquer l'irréductibilité des énoncés moraux aux énoncés de fait, il n'y a pas lieu de supposer inhérentes à certaines situations des qualités *sui generis*, bonté, malice, devoir, accessibles à l'intuition d'un sens rationnel ou d'un sens moral. Ceux qui témoignent de ne pas trouver dans

<sup>55</sup> Cette attribution d'une signification originale aux énoncés éthiques repose ainsi sur un élargissement de la notion courante de sens (meaning) et sur la distinction entre le sens *cognitif* et le sens *émotif*. Le sens cognitif est défini: le pouvoir que possèdent certains signes conventionnels du langage d'exprimer ou d'évoquer une connaissance. Le sens émotif d'un langage est sa disposition à exprimer ou à évoquer des attitudes d'ordre émotionnel ou volitif.



leur propre expérience une pareille perception d'entités éthiques ni la vision d'un monde platonicien de valeurs et de normes, peuvent se demander si les philosophes non-naturalistes ne sont pas victimes d'une illusion d'objectivation plutôt qu'explorateurs d'une terre nouvelle. En réalité les théories non-naturalistes ne font que reproduire l'erreur naturaliste qu'elles prétendent combattre<sup>56</sup>. En faisant de la valeur une réalité objective, elles ramènent l'évaluation à une expression théorique de ce que les choses sont: elles réduisent les jugements de valeur à des jugements de réalité.

Il n'y a donc pas dans la nature des valeurs ou des normes. Ce qui nous pousse à appeler une ligne de conduite bonne ou mauvaise n'est pas la saisie intellectuelle d'une qualité mystérieuse surajoutée à ses caractères empiriques, mais bien plutôt le mouvement d'approbation ou de réprobation que nous ressentons et invitons autrui à partager. Pour peu que nous prêtions attention à la résonance affective de notre langage éthique, il nous devient alors facile de comprendre pourquoi celui-ci nous apparaît si différent du langage spéculatif et scientifique<sup>57</sup>.

## V. — LES ÉNONCÉS PHILOSOPHIQUES.

*Objet et méthode de la philosophie.* — Dans la pensée des néo-positivistes, la répudiation de la métaphysique ne signifie pas l'élimination de la philosophie. Mais celle-ci ne sera plus conçue désormais comme une connaissance de *réalités* transcendant l'expérience, ni comme une étude critique du *connaître*, mais comme une analyse logique du *langage*. Le positivisme ancien assignait à la philosophie un rôle unificateur du savoir positif: c'était faire d'elle une science plus vaste, mais de même nature que les sciences expérimentales.

<sup>56</sup> L'erreur naturaliste (*naturalistic fallacy*), dénoncée par G. E. Moore et les moralistes anglais de l'école intuitionniste, consiste à définir les termes éthiques en termes de caractères non éthiques. En ce sens l'expression « naturaliste » peut servir à qualifier certaines analyses de type métaphysique et théologique. C'est ainsi que la définition du bien comme « ce qui est commandé par Dieu » sera taxée par Moore de « naturalisme » en ce qu'elle ne respecte pas la spécificité des catégories morales.

<sup>57</sup> Il n'est pas question de nier la part de vérité contenue dans la théorie émotive. Cependant cette analyse ne sauvegarde pas, comme elle le prétend, la spécificité des jugements de moralité. L'approbation morale est réduite en définitive à une attitude contingente, non rationnelle, subjective, qui n'a plus de moral que le nom. Quant à l'objectivisme moral combattu par la théorie émotive, il ne remonte pas au-delà de 1903 (objectivisme platonicien de G. E. Moore).

Le positivisme logique reconnaît la spécificité de la philosophie et refuse de la réduire à la simple synthèse du savoir scientifique. A l'opposé de la science qui s'occupe des *faits*, la philosophie porte sur le *langage*<sup>58</sup>.

A vrai dire, le positivisme logique ne prétend pas, par une telle attitude philosophique, opérer une révolution absolue. Il souligne la place tenue par l'activité analytique au cours de l'histoire de la philosophie. Nous n'avons qu'à songer à la méthode mise en œuvre par Socrate pour déterminer la signification des termes de la morale. De plus, bon nombre de problèmes débattus par la philosophie traditionnelle, concernant par exemple la *nature* de la vérité, de la probabilité, de la nécessité, de la définition, de la science, etc., se ramènent purement et simplement à des questions d'analyse logique qui pourraient fort bien revêtir la formulation suivante: Quelle est la *signification* des expressions « vérité », « probabilité », etc.? La méthode analytique constitue enfin une caractéristique fondamentale des philosophies empiristes de Locke, Hume, Berkeley. Cependant la conception de la philosophie comme activité d'analyse logique s'attache plus particulièrement aux travaux de G. E. Moore, de Bertrand Russell et de Ludwig Wittgenstein.

*But négatif de la méthode analytique.* — 1. Le programme d'analyse logique trouve sa claire formulation dans l'ouvrage publié par Russell en 1914, *Our Knowledge of the External World*. La logique est l'essence de la philosophie<sup>59</sup>. Mais ce programme d'analyse conserve une portée nettement métaphysique. Russell entend résoudre les problèmes de la nature et de la réalité du monde extérieur en appliquant les méthodes qui lui ont si bien réussi dans l'étude des

<sup>58</sup> « A philosophical i.e. a logical investigation must be an analysis of language » (CARNAP [2]).

« The philosopher, as an analyst, is not directly concerned with the physical properties of things. He is concerned only with the way in which we speak about them. In other words, the propositions of philosophy are not factual, but linguistic in character... Accordingly, we may say that philosophy is a department of logic » (AYER [1], p. 57).

<sup>59</sup> « Logic is the essence of philosophy » (RUSSELL [2], chap. II). — « [Philosophical problems] all reduce themselves, in so far as they are genuinely philosophical, to problems of logic. This is not due to any accident, but to the fact that every philosophical problem, when it is subjected to the necessary analysis and purification, is found either to be not really philosophical at all, or else to be, in the sense in which we are using the word, logical » (RUSSELL [2], p. 33).

fondements de la mathématique<sup>60</sup>. De portée métaphysique, la méthode logico-analytique appliquée par Russell postule de plus implicitement une donnée métaphysique: car comment espérer de l'analyse du langage une connaissance de la réalité sans présupposer cette thèse, formulée plus tard par Wittgenstein, qu'il y a quelque chose de commun entre la structure du langage et la structure des faits<sup>61</sup> ?

2. Le *Tractatus logico-philosophicus* de Wittgenstein inprime par contre à la méthode d'analyse logique une allure fortement critique et négative. La philosophie est critique du langage<sup>62</sup>. Elle a pour tâche de liquider, par une élucidation des principes logiques, les questions dépourvues de sens<sup>63</sup>. Wittgenstein espère ainsi apporter une solution définitive aux problèmes de la philosophie<sup>64</sup>. Mais cette solution consistera à les supprimer en montrant qu'ils ne sont pas des problèmes authentiques et résultent d'une méconnaissance de la logique du langage<sup>65</sup>.

<sup>60</sup> Sous une attitude sceptique, Russell semble avoir toujours cru à la possibilité d'atteindre à une connaissance de la réalité par la méthode d'analyse. Il écrit en 1940 : « For my part, I believe that partly by means of the study of syntax, we can arrive at considerable knowledge of the world » (RUSSELL [2], p. 438).

<sup>61</sup> Russell reconnaît cependant le danger d'appliquer sans discernement ce principe et dénonce le « fallacy of verbalism » qui consiste à prendre les propriétés des mots pour les propriétés des choses et vouloir qu'à chaque terme du langage corresponde une entité. Aussi Russell propose-t-il la construction d'un langage idéal qui éliminera les embûches et inconvénients du langage ordinaire. « Common language is not sufficiently logical. We must first construct an artificial logical language before we can properly investigate our problem » (RUSSELL [2], p. 415).

Cette suggestion de construire un langage idéal pour découvrir la structure du réel soulève immédiatement la question: Comment reconnaître dans un langage donné un moyen idéal d'enquête sur le réel, à moins d'avoir déjà conduit une enquête sur le réel? En fait les progrès accomplis par les logiciens dans ce programme de construction d'un langage idéal ne sont pas dus à une simple investigation logique (v.g. la distinction posée par Frege entre « l'inclusion des classes » et « l'appartenance à une classe » n'a pas été découverte grâce au simple examen d'un langage où les symboles « C » et « E » se trouvaient présents); ces progrès ont été accomplis sur la base d'une vision philosophique antérieure.

<sup>62</sup> « All philosophy is 'Critique of language'... » (WITTGENSTEIN [1], 4.0031).

<sup>63</sup> « [The] whole meaning [of this book] could be summed somewhat as follows: What can be said at all can be said clearly; and whereof one cannot speak thereof one must be silent. The book will, therefore, draw a limit... to the expression of thoughts; ... what lies on the other side of the limit will be simply nonsense » (WITTGENSTEIN [1], *Préface*, p. 27).

<sup>64</sup> « I am of the opinion that the problems have in essentials been finally solved » (WITTGENSTEIN [1], *Préface*, p. 29).

<sup>65</sup> « The book deals with the problems of philosophy and shows, as I believe, that the method of formulating these problems rests on the misunderstanding of the logic of our language » (WITTGENSTEIN [1], *Préface*, p. 27).

« Most propositions and questions, that have been written about philosophical matters, are not false, but senseless. We cannot, therefore, answer questions of this kind at all, but only state their senselessness. Most questions and propositions of the philosophers result from the fact that we do not understand the logic of our

Cette guerre aux pseudo-problèmes à base d'analyse du langage suppose ici encore une théorie métaphysique, d'ailleurs nettement explicitée: Le monde se compose de *faits* atomiques, indépendants les uns des autres (1.2, 2.04, 2.061, 5.136); le fait atomique est une combinaison d'*objets* ou entités (2.01); dans le fait atomique, les objets sont liés selon une *structure* déterminée (2.03, 2.032). Aux faits atomiques correspondent les énoncés *propositionnels* élémentaires qui en sont des images ou copies (2.1, 4.01, 4.021, 4.023); les énoncés propositionnels sont composés de *termes* ou noms qui correspondent aux objets (2.13, 2.131, 3.2, 3.22, 4.04) et de même qu'un objet ne peut avoir d'existence que dans un fait (2.011) les termes n'ont de sens que dans un contexte propositionnel (3.3, 3.314); l'énoncé propositionnel possède une *structure* (2.14, 3.14, 4.032) correspondante à la structure des objets du fait atomique (2.15, 2.16, 2.161, 2.17, 3.21, 4.0311).

Conséquence mise en lumière par cette analyse: le problème du monde extérieur, par exemple, tel qu'abordé par Russell dans *Our Knowledge of the External World*, apparaît privé de sens. Un énoncé sensé en effet doit constituer une représentation de la réalité<sup>66</sup>. Mais si un philosophe considère les énoncés empiriques (v.g. « cette table est ronde ») comme se rapportant aux données des sens (*sense-data*) tandis qu'un autre soutient qu'ils se réfèrent à des objets indépendants de ces données sensibles, de quels faits leurs affirmations sont-elles des représentations? A quels faits pourra-t-on les comparer pour établir leur vérité ou fausseté? le problème n'admet aucune solution, sinon celle de montrer que sa position même repose sur une méconnaissance du langage.

Autre conséquence paradoxale: l'analyse critique du langage s'avère elle-même privée de sens<sup>67</sup>. Tout langage sensé étant image de la *réalité*, on ne peut parler sensément du *langage* lui-même. L'énoncé propositionnel représente un *fait*, il ne peut représenter

language. And so it is not to be wondered at that the deepest problems are really *no problems* » (WITTGENSTEIN [1], 4.003).

<sup>66</sup> « Propositions can be true or false only by being pictures of the reality » (WITTGENSTEIN [1], 4.06).

<sup>67</sup> Wittgenstein applique logiquement cette conclusion à son propre ouvrage: « My propositions are elucidatory in this way: he who understands me finally recognizes them as senseless... » (WITTGENSTEIN [1], 6.54).

sa propre *forme de représentation* (ce qu'il doit avoir en commun avec la réalité pour la représenter)<sup>68</sup>. Cette relation de représentation « se montre » (2.172, 4.121) mais ne s'énonce pas au moyen du langage; ce qui peut être *montré* ne peut proprement être *dit* (4.1212). Wittgenstein conclut: « The right method of philosophy would be this: To say nothing except what can be said, i.e. the propositions of natural science, i.e. something that has nothing to do with philosophy: and then always, when someone else wished to say something metaphysical, to demonstrate to him that he had given no meaning to certain signs in his propositions... Whereof one cannot speak, thereof one must be silent » (6.53, 7).

3. Aussi certains disciples de Wittgenstein, A. Ambrose, M. Lazerowitz, N. Malcolm, G. A. Paul, J. T. Wisdom, partisans de ce qu'on a appelé un « positivisme thérapeutique<sup>69</sup> », limiteront la méthode analytique à un idéal de négation: montrer que les discussions philosophiques traditionnelles portent sur des pseudo-problèmes, sur des questions apparemment légitimes mais dépourvues en réalité de signification. L'analyse logique n'a pas pour but de procurer un certain type de connaître, mais uniquement de dénoncer les confusions linguistiques responsables de l'état d'esprit métaphysique. La mission de la philosophie se résume désormais à ceci: réparer les maux qu'elle a commis et se suicider paisiblement.

*Aspect positif de l'analyse logique.* — 1. Si le néopositivisme accorde à l'analyse logique une large part de travail critique (celui de supprimer cette maladie du langage qu'est la métaphysique), il en souligne cependant davantage que ne le fait Wittgenstein, l'aspect proprement positif. La philosophie, comme analyse du langage, a valeur en soi. Ainsi pour *Schlick*, elle est un effort pour clarifier le sens des énoncés. La science s'intéresse à la réalité et poursuit la *vérité*, la philosophie s'occupe de signification et recherche la clarté<sup>70</sup>.

<sup>68</sup> The picture cannot represent its form of representation... The picture represents its object from without... But the picture cannot place itself outside of its form of representation » (WITTGENSTEIN [1], 2.172, 2.173, 2.174). Voir aussi [1], 4.12, 4.121.

<sup>69</sup> Voir FARRELL [1]; WEITZ [1].

<sup>70</sup> « Science should be defined as the pursuit of truth, and philosophy as the pursuit of meaning » (SCHLICK [5], p. 126).

« Its task (the task of philosophy) consists in making clear the content of scientific propositions, that is, in determining or discovering their meaning » (SCHLICK [1], p. XIII).

Mais à la manière de Wittgenstein, Schlick conçoit cette investigation comme une *activité* incapable de s'exprimer en propositions (vraies ou fausses)<sup>71</sup>. L'analyse philosophique élucide des vérités déjà connues, mais, ce faisant, n'établit aucune vérité nouvelle<sup>72</sup>.

2. Le philosophe se voit donc condamné, par les conceptions de Wittgenstein et de Schlick, à ne rien dire et ne pouvoir, à l'exemple de Cratyle, que remuer le doigt. Mais la réussite de ces auteurs à formuler tout de même beaucoup de choses sur ce qui ne peut être dit, ne pouvait manquer d'éveiller quelque perplexité. La possibilité d'échappatoire fut apportée par la théorie, suggérée par Russell et développée par Carnap et Tarski, d'une hiérarchie des langages. On ne peut parler d'un langage donné à l'aide de ce langage même; mais il est permis de la faire dans un méta-langage<sup>73</sup>. La philosophie est une métalogue.

3. Mais la crainte de tomber dans les aberrations métaphysiques ou d'empiéter sur le domaine du savant, poussa d'abord Carnap (*The Unity of Science*, 1934; *Logische Syntax der Sprache*, 1934; *Philosophy and Logical Syntax*, 1935) à confiner l'analyse métalogue dans l'étude

Schlick propose en Socrate le modèle du vrai philosophe: « He was not a naturalist, like the ancient Ionians. He was not 'savant et journaliste', like the Sophists; he was not a metaphysician, like the Eleates; he was not a mystic, like the Pythagoreans. But he was a seeker after the sense of propositions » (SCHLICK [2], p. 396).

Carnap écrit également: « The function of logical analysis is to analyse all knowledge, all assertions of science and of everyday life, in order to make clear the sense of each such assertions » (CARNAP [3], p. 9).

Voir aussi WITTGENSTEIN [1], 4.112: « The object of philosophy is the logical clarification of thoughts. »

<sup>71</sup> « In order to arrive at the meaning of a sentence or proposition, we must go beyond propositions. For we cannot hope to explain the meaning of a proposition merely by presenting another proposition. All our definition must end by some demonstration, by some activity... The discovery of the meaning of a proposition must ultimately be achieved by some act, some immediate procedure, for instance the showing of yellow; it cannot be given in a proposition » (SCHLICK [2], p. 129-130).

« Philosophy is not a science, that is, it is not a system of propositions... The determination of the ultimate meaning is always the result of an activity (a physical or psychic act). This activity constitutes the essence of philosophy; there are no philosophical propositions, but only philosophical acts » (SCHLICK [1], p. XIII).

Voir WITTGENSTEIN [1], 4.112: « Philosophy is not a theory but an activity... The result of philosophy is not a number of 'philosophical propositions' but to make propositions clear. »

<sup>72</sup> On peut rapprocher de cette position, la conception de G. E. Moore pour qui le rôle de la philosophie, du moins pratiquement, ne consiste pas à découvrir des vérités spéculatives nouvelles au-delà de la science ou du sens commun, mais à accepter les convictions du sens commun (sans leur chercher une justification dont elles n'ont pas besoin) et à en déterminer la signification. Voir SCHILPP [1].

<sup>73</sup> Voir RUSSELL, *Introduction au Tractatus logico-philosophicus* de WITTGENSTEIN, p. 22-23; CARNAP [4]; RAMSAY [1], p. 20; TARSKI [2].

exclusive de la structure syntaxique et formelle du langage, abstraction faite de toute référence des symboles à la réalité. La philosophie n'est rien d'autre que la logique de la science; la logique de la science n'est rien d'autre que la *syntaxe* logique du langage scientifique<sup>74</sup>.

4. Une telle limitation aboutissant à faire de la logique de la science un jeu livré quelque peu à l'arbitraire, conséquence d'ailleurs acceptée alors par Carnap (principe de tolérance)<sup>75</sup>. L'opposition vint, en particulier, de Charles W. Morris qui repoussa les restrictions injustifiées imposées à l'analyse du langage. Le langage fonctionne sur trois dimensions que l'étude générale des symboles (sémiotique) se doit de considérer toutes: relations formelles entre symboles (syntaxique), relations des symboles aux objets qu'ils signifient (sémantique), relations des symboles aux hommes qui les interprètent et les utilisent (pragmatique)<sup>76</sup>. Carnap accepta cet élargissement du champ de la logique, et son ouvrage, *Introduction to Semantics*, publié en 1942, a inauguré une série de travaux consacrés à la sémantique<sup>77</sup>.

*Signification des énoncés métallogiques.* — Les positivistes logiques ne nous renseignent pas avec toute la clarté désirable sur la signification qu'ils attachent à leurs propres analyses philosophiques. S'agit-il de « tautologies », de généralisations empiriques ou de simples « proposals » ? Le langage, objet de la philosophie positiviste, n'est, *matériellement* considéré, qu'une réalité physique parmi les autres réalités

<sup>74</sup> « Philosophy is to be replaced by the logic of science — that is to say, by the logical analysis of the concepts and sentences of the sciences, for the logic of science is nothing other than the logical syntax of the language of science » (CARNAP [4], p. XIII).

« All questions in the field of logic can be formally expressed and are then resolved into syntactical questions. A special logic of meaning is superfluous... Logic is syntax » (CARNAP [4], p. 259).

« The philosophy of a science is the syntactical analysis of the language of that science » (CARNAP [3], p. 88).

<sup>75</sup> « We have in every respect complete liberty with regard to the forms of languages; ... both the forms of construction for sentences and the rules of transformation may be chosen quite arbitrarily » (CARNAP [4], p. XV).

« Everyone is at liberty to build up his own logic, i.e. his own form of language, as he wishes » (CARNAP [4], p. 52).

<sup>76</sup> Voir MORRIS [1], [2] et [3]. Pour Morris, l'analyse du langage doit s'ouvrir, non seulement à toutes les dimensions du langage, mais aussi à tous les langages (et non uniquement à celui de la science). Morris conçoit cependant la sémiotique comme une étude empirique. Carnap distingue entre la sémiotique *descriptive*, étude historique d'un langage donné, et la sémiotique *pure*, théorie logique du langage.

<sup>77</sup> « The field of theoretical philosophy is no longer restricted to syntax, but is regarded as comprehending the whole analysis of language, including syntax and semantics and perhaps also pragmatics » (CARNAP [6], n° 39).

physiques, un ensemble d'ondes sonores ou de traits d'encre privé, par lui-même, de signification. Si la philosophie a pour fonction de déterminer la signification du langage ainsi considéré comme réalité physique, comment sera-t-elle alors autre chose qu'une *enquête empirique* sur ce que les gens entendent par tel mot et tel énoncé, ou qu'une *décision*, ni vraie ni fausse, concernant l'emploi du mot et de l'énoncé? Par contre, si l'analyse porte sur le langage considéré *formellement* (en tant qu'il nous renvoie à autre chose: la pensée ou le réel) ne nous transporte-t-elle pas nécessairement dans un domaine extrinsèque à celui du langage? En quoi la philosophie se distinguera-t-elle alors des métaphysiques traditionnelles?

Les écrits néopositivistes n'offrent pas de réponse précise à ces questions. Et de fait, l'on échappe difficilement à l'impression que les analyses philosophiques présentées gardent une portée proprement métaphysique et réintroduisent subrepticement sous une autre forme tous les problèmes traditionnels écartés auparavant comme des pseudo-problèmes.

S.-M. PIERRE, o.p.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

##### *Sigles et abréviations:*

- An : *Analysis* (Oxford).  
 ACIP : *Actes du Congrès international de Philosophie...*  
 AJP : *The Australasian Journal of Philosophy* (Sydney).  
 ArSP : *Proceedings of the Aristotelian Society* (London).  
 ArSS : *Aristotelian Society*, Supplementary volume (London).  
 DP : *The Dictionary of Philosophy*, edited by D. D. RUNES, New York, 1942.  
 DR : *The Dublin Review* (London).  
 Ek : *Erkenntnis* (Leipzig); *The Journal of Unified Science* (The Hage, 1939).  
 EUSc : *International Encyclopaedia of Unified Science* (Chicago).  
 GA : SCHLICK, M., *Gesammelte Aufsätze 1926-1936*, Wien, 1938.  
 HJ : *The Hibbert Journal* (London).  
 JP : *The Journal of Philosophy* (New York).  
 Md : *Mind* (London).  
 Mn : *The Monist* (Chicago).  
 PAn : *Philosophical Analysis*, edited by Max BLACK, New York, 1950.  
 Ph : *Philosophy* (London).  
 PPR : *Philosophy and Phenomenological Research* (Buffalo, N. Y.).  
 PR : *The Philosophical Review* (New York).  
 PSc : *Philosophy of Science* (Baltimore).  
 Rd : *Readings in Philosophical Analysis*, edited by H. FEICL and W. S. SELLARS,



New York, 1949.

RIP : *Revue internationale de Philosophie* (Bruxelles).

RPFE : *Revue philosophique de la France et de l'Étranger* (Paris).

TCP : *Twentieth Century Philosophy*, edited by D. D. RUNES, New York, 1943.

\* \* \*

AJDUKIEWICZ, K. [1]: *Sprache und Sinn*, dans Ek, 4 (1934).

AARON, R. I. [1]: *How may Phenomenalism be Refuted*, dans ArSP, 39 (1938-39).

ALDRICH, V. C. [1]: *The Spirit of the New Positivism*, dans JP, 37 (1940).

AMBROSE, A. [1]: *The Relations of Logic to Metaphysics*, dans PR, 48 (1949).

AYER, A. J. [1]: *Language, Truth and Logic*, Oxford, 1936, 2<sup>e</sup> éd. London, 1946.

[2]: *The Foundations of Empirical Knowledge*, New York, 1940.

[3]: *Demonstration of the Impossibility of Metaphysics*, dans Md, 43 (1934).

[4]: *The Principle of Verifiability*, dans Md, 45 (1936).

[5]: *Truth by Convention*, dans An, 4 (1936).

BARNES, W. H. F. [1]: *The Philosophical Predicament*, London, 1950.

[2]: *Meaning and Verifiability*, dans Ph, 14 (1939).

[3]: *A Study of Logical Positivism*, dans Ph, 22 (1947).

BEHMANN, H. [1]: *Sind die mathematischen Urteile analytisch oder synthetisch ?*, dans Ek, 4 (1934).

BENJAMIN, A. C. [1]: *Outlines of an Empirical Theory of Meaning*, dans PSc, 3 (1936).

BERLIN, I. [1]: *Verification*, dans ArSP, 39 (1938-39).

[2]: *Empirical Propositions and Hypothetical Statements*, dans Md, 59 (1950).

BLACK, M. [1]: *The Nature of Mathematics*, London, 1933.

[2]: *Philosophy and Language*, New York, 1949.

[3]: *The Principle of Verifiability*, dans An, 2 (1934).

[4]: *Is Analysis a Useful Method in Philosophy ?*, dans ArSP, 13 (1934).

[5]: *Some Problems Connect with Language*, dans ArSP, 39 (1938-39).

[6]: *Relations between Logical Positivism and the Cambridge School of Analysis*, dans Ek, 8 (1939-40).

[7]: *The Paradox of Analysis*, dans Md, 53 (1944) et 54 (1945).

[8]: *How can Analysis be Informative ?*, dans PPR, 6 (1946).

BLANSHARD, B. [1]: *The Nature of Thought*, London, 1930.

BLUMBERG, A. E. [1]: *Emile Meyerson's Critique of Positivism*, dans Mn, 42 (1932).

[2]: *The Nature of Philosophical Analysis*, dans PSc, 2 (1936).

BLUMBERG, A. E. and FEIGL, H. [1]: *Logical Positivism*, dans JP, 28 (1931).

BOCHENSKI, I. M. [1]: *La Philosophie contemporaine en Europe*, traduit de l'allemand d'après la deuxième édition par F. VAUDOU, Paris, 1951.

BRAITHWAITE, R. B. [1]: *Propositions about Material Objects*, dans ArSP, 38 (1937-38).

BRIDGMAN, P. W. [1]: *The Logic of Modern Physics*, New York, 1927.

[2]: *Reflections of a Physicist*, New York, 1950.

[3]: *Operational Analysis*, dans PSc, 5 (1938).

BRITTON, K. [1]: *Communication*, Londres 1939.

[2]: *Empirical Foundation for Logic*, dans An, 2 (1934).

[3]: *Are Necessary Truths True by Convention ?*, dans ArSS, 21 (1947).

[4]: *The Nature of Arithmetic*, dans ArSP, 48 (1947-48).

CARNAP, R. [1]: *Der Logische Aufbau der Welt*, Berlin, 1928.

[2]: *The Unity of Science*, London, 1934.

- [ 3 ]: *Philosophy and Logical Syntax*, London, 1935.  
 [ 4 ]: *The Logical Syntax of Language*, London, 1937.  
 [ 5 ]: *Foundations of Logic and Mathematics*, dans EUS, I, n° 3, Chicago, (1939).  
 [ 6 ]: *Introduction to Semantics*, Cambridge (Mass.), 1942.  
 [ 7 ]: *The Formalization of Logic*, Cambridge (Mass.), 1943.  
 [ 8 ]: *Meaning and Necessity*, Chicago, 1947.  
 [ 9 ]: *Logical Foundation of Probability*, Chicago, 1950.  
 [ 10 ]: *Die alte und die neue Logik*, dans Ek, 1 (1930).  
 [ 11 ]: *Ueberwindung der Metaphysik durch logische Analyse der Sprache*, dans Ek, 2 (1932).  
 [ 12 ]: *On the Character of Philosophical Problems*, dans PSc, 1 (1934).  
 [ 13 ]: *Testability and Meaning*, dans PSc, 3 (1936) et 4 (1937).  
 [ 14 ]: Articles dans DP.
- CHURCHMAN, C. W. and COWAN, T. A. [ 1 ]: *On the Meaningfulness of Questions*, dans PSc, 13 (1946).
- CONFORTH, M. [ 1 ]: *Science versus Idealism*, London, 1946.  
 [ 2 ]: *In Defence of Philosophy against Positivism and Pragmatism*, London, 1950.
- COPILOWISH, I. M. [ 1 ]: *Modern Logic and the Synthetic « A Priori »*, dans JP, 46 (1946).  
 [ 2 ]: *Language Analysis and Metaphysical Inquiry*, dans PSc, 16 (1949).
- COPELSTON, F. [ 1 ]: *Logical Positivism*, dans DR (1950).
- DUCASSE, C. S. [ 1 ]: *Verification, Verifiability and Meaningfulness*, dans JP, 33 (1936).  
 [ 2 ]: *Truth, Verifiability and Propositions about the Future*, dans PSc, 8 (1941).
- DUNCAN-JONES, A. [ 1 ]: *Are All Philosophical Questions, Questions of Language ?*, dans ArSS, 22 (1948).
- DÜRR, D. VON [ 1 ]: *Der logische Positivismus*, bibliographische Einführungen in Das Studium der Philosophie, herausgegeben von I. M. Bochenski, n. 11, Bern, 1948.
- ERICKSON, R. W. [ 1 ]: *The Metaphysics of a Logical Empiricist*, dans PSc, 8 (1941).
- EWING, A. C. [ 1 ]: *Meaningless*, dans Md, 46 (1937).  
 [ 2 ]: *The Linguistic Theory of « A Priori » Propositions*, dans ArSP, 40 (1939-40).  
 [ 3 ]: *Is Metaphysic Impossible ?* dans An, 8 (1948).
- FARRELL, B. A. [ 1 ]: *An Appraisal of Therapeutic Positivism*, dans Md, 44 (1946).
- FEIGL, H. [ 1 ]: *Logical Empiricism*, dans TCP; reproduit dans Rd.  
 [ 2 ]: *Operationism and Scientific Method*, dans Rd.  
 [ 3 ]: *De Principiis non Disputandum... ?* dans PAn.
- FINDLAY, J. N. [ 1 ]: *Some Reactions to Recent Cambridge Philosophy*, dans AJP, 18 (1940) et 19 (1941).  
 [ 2 ]: *Dr. Joad and the Verification Principle*, dans HJ, 48 (1950).
- FRANK, P. [ 1 ]: *Between Physics and Philosophy*, Cambridge, Mass., 1941.  
 [ 2 ]: *Modern Science and its Philosophy*, Cambridge, Mass., 1949.
- FRIES, H. S. [ 1 ]: *On an Empirical Criterion of Meaning*, dans PSc, 3 (1936).
- HAHN, H. [ 1 ]: *Logique, Mathématique et Connaissance de la réalité*, Paris, 1935.
- HALL, E. W. [ 1 ]: *The Metaphysics of Logics*, dans PR, 58 (1949).

- HAMPSHIRE, S. [1]: *Are All Philosophical Questions, Questions of Language?* dans ArSS, 22 (1948).  
 [2]: *Scepticism and Meaning*, dans Ph, 25 (1950).
- HARDIE, C. D. [1]: *The Necessity of «A Priori» Propositions*, dans ArSP, 38 (1937-38).  
 [2]: *Logical Positivism and Scientific Theory*, dans Md, 47 (1938).
- HEMPEL, C. [1]: *On the Nature of Mathematical Truth*, dans Rd.  
 [2]: *Geometry and Empirical Science*, dans Rd.  
 [3]: *Studies in the Logic of Confirmation*, dans Md, 54 (1945).  
 [4]: *Problems and Changes in the Empiricist Criterion of Meaning*, dans RIP, 1950, n° 11.
- HENDLE, P. [1]: *On the Certainty of Empirical Statements*, dans JP, 44 (1947).
- INGARDEN, R. [2]: *L'essai logistique d'une refonte de la philosophie*, dans RPFE, 1935.
- JOAD, C. E. M. [1]: *A Critique of Logical Positivism*, London, 1950.  
 [2]: *Logical Positivism and Theory of Knowledge*, dans HJ, 47 (1949).
- KAPLAN, A. [1]: *Definition and Specification of Meaning*, dans JP, 43 (1946).
- KAUFMANN, F. [1]: *Verification, Meaning and Truth*, dans PPR, 4 (1943).  
 [2]: *Quelques problèmes fondamentaux du positivisme logique*, dans *L'activité philosophique contemporaine en France et aux États-Unis*, édité par M. Farber, tome I, Paris.
- KNEALE, W. [1]: *Are Necessary Truths True by Convention?* dans ArSS, 21 (1947).
- KÖRNER, S. [1]: *Are All Philosophical Questions, Questions of Language?* dans ArSS, 22 (1948).
- KRAFT, V. [1]: *Der Wiener Kreis, Der Ursprung des Neopositivismus*, Wien, 1950.
- LAIRD, J. [1]: *Recent Philosophy*, London, 1936.
- LAZEROWITZ, M. [1]: *The Principle of Verifiability*, dans Md, 46 (1937).  
 [2]: *Strong and Weak Verification*, dans Md, 48 (1939) et 49 (1950).
- LEWIS, C. I. [1]: *Experience and Meaning*, dans PR 48 (1934); Rd.  
 [2]: *Meaning and Truth*, dans PPR, 4-5 (1943-44).
- LEWY, C. [1]: *Why Are the Calculuses of Logic and Mathematics Applicable to Reality?* dans ArSS, 20 (1946).
- LINDSAY, R. B. [1]: *A Critique of Operationalism in Physics*, dans PSc, 4 (1937).
- MACDONALD, M. [1]: *Verification and Understanding*, dans ArSP, 34 (1933-34).
- MACKINNON, D. M. [1]: *Verifiability*, dans ArSS, 29 (1946).
- MALCOLM, N. [1]: *Are Necessary Propositions Really Verbal?* dans Md, 51 (1940).  
 [2]: *Moore and Ordinary Language*, dans PR, 58 (1949).  
 [3]: *The Verification Argument*, dans PAN.
- MENGER, K. [1]: *The New Logic*, dans PSc, 4 (1937).
- MILLER, D. L. [1]: *Some Major Confusions of Contemporary Positivism*, dans JP, 32 (1936).  
 [2]: *Meaning and Verification*, dans PR, 52 (1943).  
 [3]: *The Nature of Scientific Statements*, dans PSc, 14 (1947).
- MISES, R. VON [1]: *Kleines Lehrbuch des Positivismus*, La Haye, 1939.
- MORRIS, C. W. [1]: *Logical Positivism, Pragmatism and Scientific Empiricism*, Paris, 1937.  
 [2]: *Foundations of the Theory of Signs*, dans EUSc, I (1938).

- [ 3 ]: *Signs, Language and Behavior*, New York, 1946.
- [ 4 ]: *Philosophy of Science and Science of Philosophy*, dans PSc, 2 (1935).
- [ 5 ]: *The Concept of Meaning in Pragmatism and Positivism*, dans ACIP, 9 (1936), Paris 1936.
- MURPHY, A. E. [ 1 ]: *A Critique of Positivism*, dans ACIP, 9 (1937), Paris, 1937.
- NAGEL, E. [ 1 ]: *Verifiability, Truth and Verification*, dans JP, 31 (1934).
- [ 2 ]: *Impressions and Appraisals of Analytic Philosophy in Europe*, dans JP, 33 (1936).
- [ 3 ]: *Meaning and Truth*, dans PPR, 4-5 (1943-44).
- [ 4 ]: *Logic Without Ontology*, dans Rd.
- [ 5 ]: *In Defence of Logic without Metaphysics*, dans PR, 58 (1949).
- NELSON, E. J. [ 1 ]: *The Relation of Logic to Metaphysics*, dans PR, 58 (1949).
- NEURATH, O. [ 1 ]: *Le développement du cercle de Vienne et l'avenir de l'empirisme logique*, Paris, 1936.
- [ 2 ]: *Soziologie im Physikalismus*, dans Ek, 2 (1931).
- PAP, A. [ 1 ]: *Elements of Analytic Philosophy*, New York, 1949.
- [ 2 ]: *Are All Necessary Propositions Analytic?* dans PR, 58 (1949).
- PASSMORE, J. A. [ 1 ]: *Logical Positivism*, dans AJP, 21 (1943), 22 (1944) et 26 (1948).
- PETZALL, A. [ 1 ]: *Zum Methodenproblem der Erkenntnisforschung*, 1935.
- PHILIPP, B. [ 1 ]: *Logical Positivism and the Function of Reason*, dans Ph, 23 (1948).
- POPPER, K. R. [ 1 ]: *Logik der Forschung*, Wien, 1935.
- [ 2 ]: *Why Are the Calculuses of Logic and Mathematics Applicable to Reality?* dans ArSS, 20 (1946).
- [ 3 ]: *What can Logic do for Philosophy?* dans ArSS, 22 (1948).
- PORTEOUS, A. J. D. [ 1 ]: *Are there Synthetic «A Priori» Truths?* dans ArSS, 15 (1936).
- QUINE, W. V. O. [ 1 ]: *Mathematical Logic*, New York, 1940.
- [ 2 ]: *Truth by Convention* dans *Philosophical Essays for A. N. Whitehead*, London, 1936.
- [ 3 ]: *Two Dogmas of Empiricism*, dans PR, 60 (1951).
- RAMSEY, F. P. [ 1 ]: *The Foundations of Mathematics, and Other Logical Essays*, London, 1931.
- REICHENBACH, H. [ 1 ]: *Experience and Prediction*, Chicago, 1938.
- [ 2 ]: *Elements of Symbolic Logic*, New York, 1947.
- [ 3 ]: *Logistic Empiricism in Germany*, dans JP, 33 (1936).
- [ 4 ]: *La philosophie scientifique*, dans ACIP, 9 (1937).
- [ 5 ]: *La philosophie scientifique: une esquisse de ses traits principaux*, dans ACIP, 9 (1937), Paris, 1937.
- [ 6 ]: *Rationalism and Empiricism*, dans PR, 57 (1948).
- ROSE, T. [ 1 ]: *The Nominalist Error*, dans AJP, 27 (1949).
- RUJA, H. [ 1 ]: *The Logic of Logical Positivism*, dans JP, 33 (1936).
- RUSSELL, B. [ 1 ]: *The Principles of Mathematics*, Cambridge, 1903.
- [ 2 ]: *Our Knowledge of the External World*, New York, 1914.
- [ 3 ]: *Introduction to Mathematical Philosophy*, 1919.
- [ 4 ]: *The Analysis of Matter*, New York, 1927.
- [ 5 ]: *An Inquiry into Meaning and Truth*, New York, 1940.
- [ 6 ]: *A History of Western Philosophy*, London, 1946.
- [ 7 ]: *Human Knowledge: Its Scope and Limits*, London, 1948.

- [ 8 ]: *The Limits of Empiricism*, dans ArSP, 36 (1935-36).  
 [ 9 ]: *On Verification*, dans ArSP, 38 (1937-38).  
 [ 10 ]: *Logical Positivism*, dans RIP, 1950, n° 11.
- RUSSELL, B. and WHITEHEAD, A. N. [ 1 ]: *Principia Mathematics*, I (1910), 1925; II (1912), 1927; III (1913), 1927.
- RUSSELL, L. J. [ 1 ]: *Propositions and Proposals*, dans ACIP, 10 (1948), Amsterdam, 1949.
- RYLE, G. [ 1 ]: *Unverifiability*, dans An 4, (1936).  
 [ 2 ]: *Why Are the Calculuses of Logic and Mathematics Applicable to Reality?* dans ArSS, 20 (1946).  
 [ 3 ]: *The Verification Principle*, dans RIP, 5 (1951), n° 17.
- RYNIN, D. [ 1 ]: *Probability and Meaning*, dans JP, 44 (1947).
- SCHILPP, P. A. (ed) [ 1 ]: *The Philosophy of G. E. Moore*, Chicago, 1942.  
 [ 2 ]: *The Philosophy of Bertrand Russell*, New York, 1944.
- SCHLICK, M. [ 1 ]: *Problems of Ethics*, New York, 1939 (trad. de Fragen der Ethik, 1930).  
 [ 2 ]: *Gesammelte Aufsätze*, Wien, 1938.  
 [ 3 ]: *Die Kausalität in der gegenwärtigen Physik*, dans GA.  
 [ 4 ]: *Positivismus und Realismus*, dans Ek, 3 (1933); GA.  
 [ 5 ]: *The Future of Philosophy*, dans GA.  
 [ 6 ]: *Meaning and Verification*, dans PR, 45 (1936); R.  
 [ 7 ]: *L'école de Vienne et la philosophie traditionnelle*, dans ACIP 9 (1937), Paris, 1937; GA.
- SIDGWICK, A. [ 1 ]: *Verifiability and Meaning*, dans Md, 45 (1936).
- STACE, W. T. [ 1 ]: *Metaphysics and Meaning*, dans Md, 45 (1936).  
 [ 2 ]: *Positivism*, dans Md, 53 (1944).  
 [ 3 ]: *Are all Empirical Statements merely Hypotheses*, dans JP, 44 (1947).
- STEBBING, L. S. [ 1 ]: *Logical Positivism and Analysis* (British Academy: Annual Philosophical Lecture, 1933).  
 [ 2 ]: *Communication and Verification*, dans ArSS, 39 (1934).
- STOUT, G. F. [ 1 ]: *Phenomenalism*, dans ArSP, 39 (1938-39).
- TARSKI, A. [ 1 ]: *Introduction to Logic*, Oxford, 1941.  
 [ 2 ]: *Der Wahrheitsbegriff in den formalisierten Sprachen*, dans *Studia Philosophica*, I, Leopoli, 1935.  
 [ 3 ]: *The Semantic Conception of Truth*, dans PPR, 4 (1944); Rd.
- URBAN, W. [ 1 ]: *Language and Reality*, London, 1939.  
 [ 2 ]: *Meaning and Truth*, dans PPR, 4-5 (1943-44).
- WAISMANN, F. [ 1 ]: *Logische Analyse des Wahrscheinlichkeitsbegriffs*, dans Ek, 1 (1930).  
 [ 2 ]: *Was ist logische Analyse?* dans Ek, 8 (1930).  
 [ 3 ]: *Are there Alternative Logics?* dans ArSP, 46 (1945-46).
- WEINBERG, T. [ 1 ]: *An Examination of Logical Positivism*, New York, 1936.
- WEITS, M. [ 1 ]: *Philosophy and the Abuse of Language*, dans JP, 44 (1947).
- WERKMEISTER, W. H. [ 1 ]: *The Basis and Structure of Knowledge*, New York, 1948.  
 [ 2 ]: *Seven Theses of Logical Positivism critically Examined*, dans PR, 46 (1937).
- WHITELEY, C. H. [ 1 ]: *On Meaning and Verifiability*, dans An, 6 (1938-39).
- WICK, W. A. [ 1 ]: *On the Identification of Philosophy with Logical Analysis*, dans PR, 51 (1942).

- WIENER, P. [1]: *Some Metaphysical Assumptions and Problems of Neo-Positivism*, dans JP, 32 (1936).
- WISDOM, J. T. [1]: *Philosophical Perplexity*, dans ArSP, 37 (1936).
- [2]: *Metaphysics and Verification*, dans Md, 47 (1938).
- [3]: *Positivism*, dans Md, 54 (1945).
- [4]: *Note on the New Edition of Professor Ayer's «Language, Truth and Logic»*, dans Md, 57 (1948).
- WITTGENSTEIN, L. [1]: *Tractatus Logico-Philosophicus*, New York, 1922.

S.-M. PIERRE, o.p.,  
du Collège dominicain d'Ottawa.

## *Notes sur* *“l’Ontologie phénoménologique”* *de Sartre* \*

---

L’*Être et le Néant* de Sartre porte en sous-titre : *Essai d’Ontologie phénoménologique*. Au sens large des termes, l’expression pourrait à la rigueur recouvrir une signification acceptable. Mais telle qu’employée ici, elle contient des termes non seulement ambigus, mais incompatibles. A-t-on voulu pêcher en eau trouble ? Quoi qu’il en soit, il est certain qu’à la faveur de cette équivoque les conclusions de l’auteur dépassent les prémisses. Le problème est de savoir si, au plan proprement phénoménologique, on peut légitimement tirer des conclusions de portée ontologique ; en d’autres termes, si, pour accéder au plan philosophique, il ne faudrait pas d’abord sortir tout simplement de la phénoménologie. Il nous semble que la faiblesse principale de la doctrine sartrienne a été d’avoir confondu ces deux dimensions.

L’on sait que l’expérience fondamentale de Sartre, comme celle d’ailleurs de tout existentialiste, est centrée sur l’homme comme être-au-monde, à savoir l’homme selon les liens épistémologiques et dynamiques qui le relie au monde. Deux pôles soutiennent ce rapport dont l’un positif est constitué par l’*en-soi*. De lui on ne peut rien dire sinon qu’il est identique à lui-même. L’autre, le pôle négatif cette fois, le *pour-soi*, est pure conscience libre, essentiellement caractérisée par la « négativité » : il est un « néant » d’être par opposition à la « plénitude » de l’*en-soi*. Or, du simple point de vue phénoménologique, s’arrêtant à la description d’expériences existentielles, dont la première, dans le cas donné, est la situation d’une liberté en processus continu de « néantisation », l’emploi des termes *néant*, *être*, *plénitude*, *négativité* demeure légitime si on n’oublie pas de tenir compte par ailleurs de leur caractère métaphorique et phénoménologique. Ce sont des métaphores empruntées au domaine de la métaphysique. Les saints eux-mêmes ne donnent-ils pas dans l’hyperbolisme lorsqu’ils

\* Jean-Paul SARTRE, *L’Être et le Néant, Essai d’Ontologie phénoménologique*, Coll. Bibliothèque des Idées, Paris, Gallimard, 1949, 725 p.

regardent l'homme comme un ver de terre, la créature comme un néant ? On serait pourtant mal venu de prendre ce dernier terme, par exemple, dans son sens strictement ontologique. Aussi, à la défense de Sartre, s'est-on empressé de faire remarquer qu'il fallait interpréter de telles expressions sous un angle phénoménologique, bref au plan des valeurs seulement. Par conséquent, quand il parle de « néant », ce n'est pas de néant qu'il veut parler; s'il affirme encore que l'homme n'a pas d'essence, puisqu'il se la donne, cela doit s'entendre du point de vue des valeurs : son choix même les constitue. Car, poursuit-on toujours à sa décharge, Sartre admet que l'homme est toujours lié à des situations. C'est à partir d'elles que la liberté s'exerce, soit pour les assumer, soit pour en créer de nouvelles. On ne se choisit pas infirme, mais on reste maître de son attitude de résignation ou de révolte vis-à-vis de son infirmité. Faisons donc un effort sincère pour rejoindre de plus près l'expérience de Sartre.

Jean-Paul Sartre a rencontré la liberté. Cela a été pour lui une révélation aussi sensationnelle qu'une explosion : « Quand la liberté a explosé dans l'homme... », dit Oreste. D'où la rage qu'il met à critiquer les conceptions « classiques » de la liberté. En vue de se libérer d'une part de l'idéalisme pour qui la conscience libre semble un réservoir d'idées et d'images, liées nécessairement les unes aux autres comme de petits atomes, pour s'opposer, d'autre part, au déterminisme matérialiste qui détruit la spontanéité spécifique de la liberté, il propose d'abord une conscience absolument vide d'idées, pure relation intentionnelle au monde, puis une liberté dépouillée tout aussi absolument de quelque déterminisme. Même l'enfant, en qui s'éveille pour la première fois la conscience libre, a fait l'expérience de son pouvoir grisant. Tirailé par l'alternative d'obéir ou de désobéir à sa mère, il éprouve profondément sa liberté entière vis-à-vis de ses options : il a la conscience d'un *vide* à remplir. Jusqu'ici Sartre a le mérite, non pas de découvrir du nouveau, mais d'avoir redit à sa manière ce que tout le monde savait, mais ce dont, peut-être, d'aucuns avaient tendance à minimiser la portée.

Or, comme beaucoup d'autres philosophes qui ont horreur des ornements, il lui faut poursuivre ses réflexions au-delà. C'est à ce moment de la dialectique qu'il veut bien se laisser prendre à l'équivoque de ses



métaphores. Pourquoi cette insistance sur la *négativité* comme constitutif essentiel de la conscience libre, sur la priorité chez l'homme de l'existence à l'égard de l'essence ? Certes, à chacune de nos instances son défenseur pourrait toujours nous ramener à la perspective phénoménologique. Nous voulons bien nous y laisser conduire pourvu qu'on y reste avec nous et que, si l'on est tenté d'en sortir, on se soit muni d'un autre éclairage. Or, qui des lecteurs attentifs de Sartre voudrait se laisser persuader qu'il ne s'agit ici que d'une question de mots ? L'esprit et la lettre de *L'Être et le Néant* le convaincraient du contraire, l'œuvre en question contenant la tendance manifeste à prêter une portée ontologique aux notions phénoménologiques, ou plus précisément à substituer la phénoménologie à l'ontologie. Telle est la véritable intention sous-tendant le choix du vocabulaire. L'auteur renonce à placer ses expériences existentielles sous la lumière de l'être ou des principes ontologiques tout en donnant à ses affirmations une valeur métaphysique absolue. A l'être comme *horizon dernier* a été substitué *l'être-au-monde* temporel, objet de l'existentialisme phénoménologique. Ce qui tombe sous les prises de l'expérience existentielle, il l'affirme de l'être tout court, ce qu'il n'y rencontre pas il le nie catégoriquement du plan beaucoup plus *englobant* de l'ontologie.

Le vice d'un tel procédé se ramène à un manque de fidélité à la perspective choisie. Qu'il veuille bien nous faire part de ses expériences existentielles, personne ne lui en tiendrait grief, au contraire, tous nous lui en saurions gré, pourvu qu'il ne nous traîne pas dans la lie de l'humanité. Mais qu'il donne à ces expériences le statut d'une philosophie totale de l'homme et, par surcroît, de l'être, c'est ce que nous ne saurions admettre. Les lois de la phénoménologie sont de beaucoup moins totalitaires. Elles n'exigent rien d'autre qu'une description fidèle du champ existentiel, de même que les règles de la science positive ne demandent qu'à dégager des rapports constants entre antécédents et conséquents. Or, de même que la science positive outrepassse ses droits (c'est aussi le grief principal que l'existentialisme lui fait) quand elle se prononce négativement ou positivement sur le statut ontologique du sujet humain, déceleur de lois, ainsi la phénoménologie se déconsidère-t-elle en voulant légiférer sur la

structure métaphysique du *Cogito*. En vertu d'elle-même, elle ne peut et ne doit rien dire, ni pour ni contre.

C'est de ce passage illégitime que Sartre se rend, à notre avis, coupable. L'on consent bien à ce que sa phénoménologie ne parte et ne s'arrête qu'à une donnée brute comme celle de l'homme jeté dans le monde, angoissé par ses problèmes de responsabilité. Mais alors, qu'elle veuille bien tenir compte de l'abstraction liée à cette démarche. Il y a, en effet, abstraction toutes les fois que le regard se bloque sur un seul aspect de la réalité. Il peut être utile que, temporairement, il en soit ainsi pour mieux voir jouer à nu la liberté. Mais on s'expose en même temps au danger de la déraciner de l'être dans lequel elle s'incarne, de la « substancifier » en un mot. « Je suis ma liberté », clame un personnage de Sartre. Cette liberté est je ne sais quel petit être flottant dans l'air. Roquentin parle de « petit sens flottant », ici il faudrait dire : « un petit non-sens flottant ». Certes, s'il n'appartient pas à la phénoménologie de déterminer l'être de la liberté, l'être de l'homme libre (la liberté n'existe pas, c'est toujours un homme ou un Dieu libre qui existe), il ne lui revient pas non plus de proposer ses descriptions psychologiques comme le dernier mot sur l'être de l'homme, encore moins sur l'être tout court. Parce qu'au niveau des projets la liberté n'est pas déterminée à telle ou à telle option, s'ensuit-il que l'homme n'a pas d'essence ou qu'on ne puisse rien dire de cette essence ? Encore une fois la phénoménologie n'a rien à dire là-dessus ; nous lui saurions gré cependant de garder une attitude neutre.

La même ambiguïté joue encore chez Sartre dans le problème de la contingence. Le fait de la contingence de l'homme et des choses tombe, sans contredit, sous une observation phénoménologique : la facticité est un fait « éprouvé ». Quant au sens ou au non-sens de cette contingence, de quel droit la phénoménologie se prononcerait-elle là-dessus. Si Sartre phénoménologue le fait, n'est-ce pas en introduisant par la porte d'en-arrière des principes ontologiques qu'il avait rejetés ?

Nous examinerons en dernier lieu le problème de l'existence de Dieu. Ici encore, il nous faudra démasquer la même ambiguïté. Dieu n'existe pas, écrit Sartre, parce qu'un *en-soi-pour-soi* est une notion contradictoire. L'argument aurait force démonstrative si le problème de Dieu relevait de la phénoménologie. Car l'opposition de l'*en-soi* et

du *pour-soi* est d'ordre phénoménologique. Nous nous y rendons donc à supposer d'abord (ce qui n'est nullement concédé) que cette notion corresponde à celle de Dieu, et qu'ensuite le défenseur veuille bien demeurer sur le même plan. D'ailleurs, il est permis de nous demander s'il est besoin de s'embarrasser de notions phénoménologiques d'*en-soi* et de *pour-soi* pour montrer l'inaccessibilité de Dieu. Dieu transcende cet ordre. Si Sartre tente ce tour de force, n'est-ce pas dans l'intention non avouée de glisser subrepticement de l'ordre phénoménologique à l'ordre ontologique à la faveur de l'ambiguïté des formules ? La définition sartrienne de l'*en-soi* et du *pour-soi* contient peut-être tout ce qu'on peut en dire au point de vue phénoménologique. Est-ce tout ce qu'on peut en dire absolument parlant ? Et, dans cette perspective limitée, il est clair qu'un *en-soi-pour-soi* est aussi contradictoire que la coïncidence du vide et du plein. Or, comment en déduire la non-existence tout court de Dieu dans le sens absolu de l'affirmation, c'est-à-dire ontologiquement parlant ? Pour y arriver, il faut nécessairement chevaucher sur deux ordres, considérer le contenu phénoménologique de l'*en-soi* et du *pour-soi* comme étant tout ce qu'on peut exclusivement en connaître, même au point de vue ontologique. Sartre omet d'examiner l'ÊTRE de l'*en-soi* et l'ÊTRE du *pour-soi*, ne s'attachant dans les prémisses qu'à leur contenu phénoménologique pour conclure que l'ÊTRE qui serait un *en-soi-pour-soi* est contradictoire. Bref, il introduit dans l'argument un quatrième terme. Il est aussi puéril de procéder ainsi que de conclure, du fait qu'un trou dans un mur est un certain néant (de plâtre, de ciment ou de brique), à l'affirmation absolue qu'un trou est un néant tout court. Ainsi existe-t-il des trous et des pleins phénoménologiques. Car à ce niveau, la réflexion psychologique regarde l'*en-soi*, non dans son être, mais en tant que prégnant de significations : le rocher s'étale sous les yeux du peintre comme une draperie de couleurs ; il est un pic à gravir pour l'alpiniste. Ces significations garantissent à l'*en-soi* une certaine plénitude. Il est ce qu'il est par opposition au *pour-soi* qui n'est jamais ce qu'il est, puisqu'il a à le devenir à travers ses projets. En ce sens, l'opposition entre l'*en-soi* et le *pour-soi* est aussi tranchée qu'entre le vide et le plein. Pour le dire autrement, on ne peut considérer la liberté comme étant à la fois déterminée et non déterminée vis-à-vis d'une option donnée

qui se présente dans l'expérience existentielle. Appliquée à Dieu, cette façon de voir implique seulement qu'un Dieu libre ne pourrait être en même temps fixé et non fixé sur un choix. Toutefois, cela ne préjuge en rien de la possibilité ou de l'impossibilité de son existence. S'il est inconcevable que l'acte libre soit déterminé et non déterminé sous le même rapport, il n'est plus impensable que l'ÊTRE qui est libre jouisse déjà d'une certaine densité ontologique et qu'en conséquence, au point de vue de l'ÊTRE et non des options, il soit un *en-soi-pour-soi*.

Cette équivoque qui s'est logée au cœur de la doctrine sartrienne ne trompe pas seulement son auteur, mais aussi ses lecteurs. On peut rarement pêcher en eau trouble sans y trouver à la fois des exploités et des victimes. Il arrive même que certains « théologiens » succombent à l'appât parmi ceux-là surtout qui se montrent fort empressés à lécher les bottes des soi-disant porteurs de lumière au XX<sup>e</sup> siècle. Lucifer aussi signifie porteur de lumière. Lors d'une discussion philosophique sur le sujet, on a prétendu que l'objection de Sartre (l'argument de l'*en-soi-pour-soi*) atteignait au point le plus vulnérable de la philosophie « objective » et n'y recevait pas sa réfutation. Seule la Révélation allait au-devant des difficultés que Sartre ne pouvait pas résoudre au niveau de la philosophie. Et le dit « théologien » de se mettre à montrer que les obstacles fondaient dans la lumière du mystère de la Trinité. Là, toute contradiction s'évanouissait entre l'*en-soi* et le *pour-soi*. N'est-ce pas un aveu de défaite avant même d'engager le combat; tout au moins vouloir expliquer l'obscur par le plus obscur et, qui pis est, donner dans un *concordisme sartrien* — réplique à sa manière du concordisme biblique.

Qu'on nous fasse grâce de telles acrobaties qui ne peuvent faire l'émerveillement de personne, sinon des exécutants eux-mêmes. Le fond du débat, nous semble-t-il, repose sur la confusion que nous avons essayé de mettre en lumière. Et à qui voudrait rejoindre plus haut encore la source des sophismes sartriens, nous suggérerions de remonter le courant du scepticisme métaphysique jusqu'à Kant. L'existentialisme sartrien a ceci de commun avec toutes les philosophies « subjectives » de récuser la valeur métaphysique de l'intelligence humaine tout en prenant des positions métaphysiques. La raison en est qu'il en accepte comme son expression achevée et définitive le

système idéaliste. Curieuse façon de s'opposer à la philosophie « objective ». Tout en voulant dépasser à la fois l'intellectualisme idéaliste et l'empirisme positiviste, il n'arrive pas à se dégager du premier — quoi de plus idéaliste que le hiatus entre le *pour-soi* et l'*en-soi* ou ce subjectivisme des significations dans l'épistémologie sartrienne — et va même jusqu'à retomber plus bas que le second, au niveau d'un empirisme positiviste *pré-réflexif* : *non* et *pré-scientifique* autant que *pré-philosophique*. Au fond, c'est tout le vieux débat sur le passage du temporel à l'éternel, de l'expérience à la métaphysique, qui est remis en question. Le scientisme a exclusivement fixé à la réalité totale les bornes du champ phénoménal au sens classique du mot, l'existentialisme de Sartre et de Merleau-Ponty celles du champ phénoménal existentiel. Dans l'une ou dans l'autre perspective, l'horizon dernier reste toujours d'ordre spatio-temporel où le temps et l'être s'identifient, le *Sein und Zeit* de Heidegger. Pour en décoller, aucun principe existentialiste ne saurait suffire. L'erreur n'est pas de ne point décoller, mais de vouloir étendre à la réalité totale des affirmations ou des négations qui ne valent qu'à l'intérieur d'une dimension donnée. La science, par exemple, qui ne parvient pas à mettre le doigt sur un antécédent qui serait Dieu, ne saurait en conclure à sa non-existence. Car, pour trouver Dieu, ce n'est pas à la recherche d'une cause mécanique qu'il faut se mettre, mais bien à celle d'une cause transcendant toute la série des antécédents et conséquents.

Or, si l'on ne saurait blâmer la science de ne pas déboucher dans cette sphère supra-temporelle, on ne peut tout autant excuser le savant ou le phénoménologue qui se fait philosophe, d'en nier l'existence. Tout au moins devraient-ils suspendre leur jugement. Nul homme, en effet, ne peut étouffer en lui les questions des pourquoi ultimes. Or le phénoménologue en tant que tel détient, à cet égard, l'avantage sur le savant en tant que savant — c'est pourquoi sa faute est moins excusable — de rencontrer dans son champ existentiel ces questions de pourquoi tout autant que celles de l'angoisse. Au nom de la phénoménologie a-t-il le droit d'en récuser le sens sous prétexte de ne pas « éprouver » la réponse dans son expérience phénoménologique ? Ces pourquoi qui s'imposent à sa conscience avec la même force que les autres « existentiels » lui laissent pour le moins entendre que peut-

être le dernier mot n'est pas dit avec la phénoménologie, que celle-ci à son tour abstrait à sa manière, qu'elle n'est pas enfin si *concrète* qu'on a voulu la rendre. D'où encore le soupçon bien fondé de l'existence d'un autre « englobant » que l'horizon « mondain » : *l'horizon des horizons, c'est-à-dire l'être.*

S'il ne se sent pas de taille à poursuivre ses recherches selon cette nouvelle dimension, que du moins il se taise; qu'il s'abstienne surtout de donner à sa phénoménologie les apparences spécieuses d'une métaphysique à l'aide de mots vidés de leur sens ontologique. Autrement, nous sommes en droit de nous demander si les « gens de mauvaise foi » sont bien toujours ceux qu'il pense.

Jacques CROTEAU, o.m.i.

Paris, le 8 décembre 1953.

# Bibliographie

## Comptes rendus bibliographiques

*Biblia Sacra iuxta Vulgatam Versionem* ad codicum fidem cura et studio Monachorum Abbatiae Pontificiae Sancti Hieronymi in Urbe O.S.B. edita. — VIII. *Libri Ezrae, Tobiae, Iudith.* — IX. *Libri Hester et Iob.* Romae, Typis Polyglottis Vaticanis, 1950 et 1951. 29,5 cm., XII-280 p. et XI-207 p.

L'édition critique de la Vulgate hiéronymienne a pour but de reconstituer la recension de saint Jérôme sur le texte hébreu. Nous nous trouvons ainsi en possession d'un texte de la Vulgate qui se rapproche le plus de l'original et le représente de la façon la plus pure.

Par l'importance du latin de l'Église ancienne le langage biblique méritera toujours une considération spéciale. La présente édition critique est fort profitable pour une éventuelle nouvelle version latine de la Bible. Le signalement des variantes du texte intéressera les exégètes : ces variantes confirment à leur façon ce que les manuscrits de Juda font dire sur la valeur du texte masorétique. On voit donc l'utilité de l'œuvre dont les Souverains Pontifes ont chargé l'abbaye bénédictine de Saint-Jérôme à Rome.

La restitution du texte archétype d'Esdras se fait à partir de deux manuscrits principaux : Amiatinus (A) et Cavensis (C); vingt-six autres manuscrits ont été consultés, dont sept entrent pour la première fois dans l'apparat critique. Pour Tobie le codex A cède la place au Laureshamensis (L), qu'il rejoint avec C dans Judith (LCA); les manuscrits d'Esdras ont presque tous servi aussi pour Tobie, Judith et Esther; LCA sont les manuscrits majeurs de ce dernier livre. Quant au livre de Job, qui a quelques témoins propres, l'archétype est restitué à partir de VLA, le codex V étant le Vaticanus-Guelpherbytanus du VI<sup>e</sup> siècle. L'apparat critique se divise en trois sections qui donnent respectivement les variantes des chefs de file, les leçons des autres manuscrits et les divisions du texte des différents témoins.

Les continuateurs d'une tradition séculaire et glorieuse de leur Ordre font le plus grand honneur à la culture scientifique de l'Église.

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem, Belgique.

\* \* \*

*La Sacra Bibbia Volgata Latina e Traduzione Italiana dai testi originali* illustrata con note critiche e commentate. Turin et Rome, Marietti.

Mons. SALVATORE GAROFALO, *Il Libro dei Re.* 1951. 24 cm., X-295 p.

ANGELO PENNA, *Geremia.* 1952. 24 cm., X-441 p.

Mons. VINCENZO JACONO, *Le Epistole di S. Paolo ai Romani, ai Corinti e ai Galati.* 1951. 24 cm., XI-581 p.

*La Sacra Bibbia* est une œuvre collective italienne. Sans livrer un travail de recherche approfondi, ses auteurs tiennent compte des travaux importants les plus récents pour fournir au clergé et aux lecteurs cultivés un commentaire lisible et

solide, de tous les livres de la Bible. Pour chaque livre, l'introduction traite les problèmes habituels de texte, d'auteur, d'intention littéraire et doctrinale, de chronologie, etc., et se termine par une ample bibliographie. La traduction est donnée en regard de la Vulgate pour l'Ancien Testament, de la Vulgate et du texte grec pour le Nouveau Testament. Les notes critiques se réduisent à l'essentiel; le commentaire est assez abondant, dans les questions obscures il s'en tient généralement à indiquer les différentes solutions auxquelles renvoie ensuite une bibliographie spéciale. La présentation typographique est agréable. La collection *La Sacra Bibbia* soutient bien la comparaison avec *La Sainte Bible* de Pirot-Clamer.

Selon Mons. Garofalo le *Livre des Rois* est une simple compilation de plusieurs sources que l'auteur a utilisées sans grands efforts personnels; le choix de la matière se fait dans la perspective religieuse de l'histoire et s'attache donc de préférence aux événements qui amènent la ruine de la Cité sainte. L'éminent exégète montre comment l'auteur sacré, Jérémie ou un de ses disciples, envisage, au temps de l'exil, son rôle d'historien; dans l'épineux problème de la chronologie des rois, il se borne, sagement sans doute, aux données essentielles. Le commentaire précis et substantiel sait mettre à profit les découvertes de l'archéologie et de l'histoire; quatre excursus ajoutent à la valeur de cet excellent travail.

Le *Livre de Jérémie*, les *Lamentations* et la *Lettre* qui lui sont attribuées sont introduits et commentés par le chanoine du Latran, Angelo Penna, déjà auteur de plusieurs études bibliques de qualité. L'introduction au *Livre de Jérémie* (p. 1-28) est du meilleur aloi. Pour faire comprendre le destin tragique du « prophète pour les nations », le savant exégète évoque les circonstances historiques où s'inscrivent la réforme religieuse de Josias, le déclin rapide de l'empire assyrien, la montée irrésistible de Babylone, les inquiétudes de l'Égypte et la situation précaire et compliquée du petit royaume de Juda. Avec sympathie et admiration, A. Penna dépeint la personnalité psychologique de cet « homme de la vie intérieure » dont la « délicate âme virgilienne » (p. 19) fut enjôlée par Yahvé pour devenir « éprouveur » de son peuple au milieu des bouleversements d'une époque agitée. Parmi les principales idées religieuses on aurait voulu trouver celle de prophète, d'autant plus que le *Livre de Jérémie* illustre plus que tout autre livre saint la nature du prophétisme. Les problèmes exégétiques sont traités dans un esprit objectif; ils marquent une légère tendance vers les positions traditionnelles. Le commentaire se distingue par sa bonne tenue scientifique et sa valeur religieuse. A la fin du volume, il y a dix-sept illustrations bien choisies.

M<sup>gr</sup> Vincenzo Jacono, évêque auxiliaire d'Agrigente, a écrit, pour les épîtres de saint Paul, une assez longue introduction (p. 1-74), afin de suggérer quelque peu la grandeur d'âme de l'Apôtre et de préparer à la lecture de ses écrits. Il y est question successivement de la personne de Paul (patrie, éducation, conversion, premiers pas en chrétienté et chronologie), de ses missions, de sa doctrine et de sa personnalité religieuse: problèmes d'introduction générale auxquels s'ajoutent les questions propres à chaque épître. Le commentaire, apparemment achevé vers 1940, — les études récentes ne semblent pas ou peu consultées — utilise abondamment l'exégèse des Pères et de saint Thomas; il retient ce qu'il y a de plus clair dans les ouvrages de Cornely, Prat, Lagrange, Allo, Ricciotti et autres savants catholiques. A l'exemple du grand Apôtre, M<sup>gr</sup> Jacono, préoccupé avant tout du salut des âmes, ne perd jamais de vue ce qu'il considère comme l'idée centrale de la théologie paulinienne: le Christ rédempteur vivant dans la personne des rachetés. Il insiste donc à chaque occasion sur la valeur de vie du texte inspiré; ces applications pratiques se maintiennent dans la ligne du sens littéral; elles contribueront certainement à



nourrir une piété biblique solide et à faire comprendre les richesses divines de notre foi.

L'opposition de la doctrine de l'Église aux théories protestantes est régulièrement marquée, mais les explications du texte pourront sembler parfois trop « dogmatiques ». Un exemple : saint Paul attestant solennellement aux Galates (1, 20) qu'il s'est entretenu avec Pierre (1, 18) pense-t-il bien avouer une « visite d'hommage » ? Le texte contient-il la doctrine du primat de Pierre reconnu par Paul, comme on le dit, ou la suppose-t-il seulement ? Ou encore : peut-on lire dans Rom. 6, 23 « la doctrine catholique du mérite acquis avec la grâce » ? Ou bien : les théologiens ont-ils raison de voir dans la « justice de Dieu » (Rom. 1, 18 et 3, 21) une justice vindicative, alors que « jamais dans tout le Nouveau Testament la passion n'est mise en relation avec un autre attribut de Dieu que l'amour » (S. LYONNET, *Note sur le plan de l'épître aux Romains*, dans les *Mélanges Lebreton*, I, p. 309). Notons pour finir, une affirmation qui étonne : « l'union mystique des païens est dans l'ordre de la connaissance tandis que la mystique paulinienne est dans l'ordre de la subsistance ou existence » (p. 58).

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem, Belgique.

\* \* \*

*Études et Recherches publiées par le Collège dominicain d'Ottawa*, VII. — *Théologie*, Cahier IV. Montréal, Éditions du Lévrier, 1948, \$ 2.50.

On trouvera dans ce volume les études suivantes : Adrien-M. BRUNET, o.p., *La prophétie de l'Immânû-El et le signe donné à Achaz par Isaïe*, p. 9-34; « La solennité du ton de l'oracle et surtout la dignité de l'enfant qu'annonce la prophétie » (p. 18) indiquent la parthénogénèse du Messie; la prophétie est un oracle de menaces; c'est dans l'annonce même que réside le signe. — Richard TREMBLAY, o.p., *Corps mystique et Église visible*, p. 35-44; l'auteur note que ces réalités ne se couvrent pas parfaitement. — J.-M. PARENT, o.p., *La paternité de saint Joseph*, p. 45-101. D'après les Pères de l'Église et les docteurs du moyen âge, en particulier saint Augustin et saint Thomas, cette paternité est d'ordre spirituel tout comme le mariage avec la Vierge. Ce mariage précède l'Incarnation; dans l'association conjugale, le lien spirituel indissoluble est perfection première; la paternité de saint Joseph s'y rattache directement et n'est donc pas adoptive; ce lien spirituel est d'ailleurs ordonné par Dieu à l'accueil de l'Enfant. Étude sage et modérée qui évite les exagérations faciles et fastidieuses. — Louis GARDET, *Nature et méthode de la théologie musulmane*, p. 101-200. Cette étude fait partie d'un ouvrage publié depuis lors en collaboration avec M.-M. Anawati. Elle traite des rôles respectifs de la foi et de la raison dans cette théologie. — Le R.P. S.-M. PIERRE, o.p., soumet à un examen approfondi la théorie de H. Doms sur le sens et la fin du mariage, qu'il confronte avec la doctrine traditionnelle de saint Thomas, p. 201-245. — A propos de *La Philosophie et l'Esprit Chrétien* de Maurice Blondel, le R.P. Jean-Paul AUDET, o.p., institue une critique sévère de la méthode selon laquelle Blondel entend sauvegarder « l'autonomie essentielle et la connexion indéclinable » de ces deux « règles de vie ».

Sans hésiter, nous pouvons dire que ces différentes études sont solides, sobres et éclairantes.

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem, Belgique.

\* \* \*

JOHN A. OESTERLE. — *Logic*. New York, Prentice-Hall, 1952. 23,5 cm., xviii-232 p.

This introductory course of traditional logic based upon the *Organon* of Aristotle is divided, as most text-books, according to the three acts of the intellect. Part One deals with the concept, the definition, the predicables and the categories. Part Two, the logic of the act of judgment, is primarily formal logic, with emphasis on supposition, as a property of the parts of a proposition. Part Three concerns the act of reasoning. After the usual presentation of the syllogism and induction, the author considers argumentation, such as demonstrative reasoning, dialectical reasoning, rhetorical and poetic argumentation, and sophistical reasoning.

As the author satisfactorily explains in the Preface, there is no reference to Symbolic Logic in his text; his reason being that logic with a mathematical approach must come after one has had a grasp of logic itself. Scientific knowledge has become mathematized, but that is not the case with everyday prescientific knowledge; and, especially for beginners, a treatment of symbolic logic alongside traditional logic would be most confusing.

Mr. Oesterle, who is professor at the College of St. Thomas in St. Paul, Minnesota, has very opportunely added two appendices to his treatise. One is an excerpt from Lesson I of St. Thomas' Commentary on Aristotle's "Posterior Analytics", and the other is Chapter I of Aristotle's "On Interpretation" with three lessons of the Commentary of St. Thomas.

After each of the twenty-three chapters of this logic text presented in clear and ordinary language, there are numerous questions and exercises, which will insure the activity of the student and be a great help to the teacher. The work-book form is a distinctive feature of this excellent text-book which deserves a widespread use.

\* \* \* Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

EMERICH CORETH, S.J. — *Das dialektische Sein in Hegels Logik*. (Glaube und Forschung. Österreichische Studien aus Theologie, Philosophie und Grenzgebieten. Herausgegeben unter der Patronanz des österreichischen Episkopates. Beitrag I.) Wien, Verlag Herder, 1952. In-8°, 191 p.

L'objet principal de ce livre est de répondre à la question : de quel droit peut-on parler d'une ontologie hégélienne ? Bien entendu, il s'agit d'une ontologie qui a comme objet l'être. Mais alors, quel sens précis donne Hegel au concept d'être ? Est-ce le même que chez Aristote ? En rapport avec cette question, un autre problème se pose. On écrit généralement que Hegel met, au point de départ de son système, la négation du principe de contradiction. Comment accorder cette négation avec l'affirmation de l'être ? En d'autres termes, quelle signification donner à ce prétendu point de départ de la philosophie hégélienne ? L'auteur, tout en citant abondamment les textes mêmes, essaie de répondre à ces différentes questions. Il évite autant que possible les formules trop techniques du vocabulaire hégélien ; et, quand il est obligé d'y recourir, il s'efforce de les expliquer aussi clairement que possible. On doit féliciter le R.P. Coreth, professeur à l'université d'Innsbruck, de nous avoir donné, en un style si brillant, un exposé si clair de l'ontologie dialectique de Hegel. La bibliographie est bonne, mais un peu trop sommaire. L'abondante littérature anglaise et néerlandaise concernant la pensée de Hegel, y manque totalement. Un index analytique eût rendu de grands services. En somme, nous avons là une des meilleures introductions à la pensée si difficile et abstruse de Hegel.

A. PATTIN, o.m.i.

# *L'homme peut-il savoir qu'il a la grâce?*

---

A ses juges qui lui demandaient perfidement si elle était en état de grâce, Jeanne d'Arc répondait : « *Si j'y suis, Dieu m'y garde; si je n'y suis, Dieu m'y mette*<sup>1</sup> ».

Il n'est pas de notre intention, le lecteur s'en doute bien, de faire de cette phrase le *lieu théologique* qui établirait la doctrine que nous voulons exposer ici. Mais l'on admettra qu'elle est tout de même étonnante et déconcertante par sa concision et sa précision. Et si elle ne peut servir d'assise à une thèse théologique qui nie la possibilité de connaître de façon certaine qu'on a la grâce sanctifiante, elle ne constitue pas moins, en sa brièveté et en sa spontanéité, un témoignage frappant de l'authenticité de la doctrine que saint Thomas présente sur le sujet. Voilà une jeune fille simple, sans grande instruction, mais profondément croyante, profondément chrétienne et qui, interrogée sur son état d'âme, répond en une formule rejoignant adéquatement la doctrine même de notre docteur. Et c'est précisément cette valeur de *témoignage* et de *confirmatur* de la doctrine en question, et rien de plus, qui vaut à cette parole de Jeanne d'Arc d'être citée en un tel contexte.

\* \* \*

Notre intention est de présenter un *commentaire* quasi littéral de la thèse même de saint Thomas, que nous trouvons dans sa *Somme théologique*<sup>2</sup>, quitte ensuite à dégager, sous forme de conclusion rapide, la portée immédiatement pratique d'une telle doctrine. En d'autres termes, nous verrons la doctrine elle-même et nous montrerons quelle attitude d'âme elle est de nature à engendrer.

<sup>1</sup> J. MARITAIN, *La Pensée de saint Paul*, p. 113.

<sup>2</sup> I<sup>a</sup> II<sup>o</sup>, qu. 112, a. 5.

## I. — CONTEXTE DOCTRINAL DU PROBLÈME.

Le problème que nous abordons n'était pas, au temps de saint Thomas, une nouveauté. Cependant, au lieu de prendre place, comme de nos jours, au traité de *la grâce*, et plus précisément au chapitre consacré à *la cause de la grâce*, il relevait, depuis toujours semble-t-il, du traité de *la charité*. Et saint Thomas lui-même, dans ses premiers écrits, lui conserve cette place. Dans les *Sentences*<sup>3</sup> et dans le *De Veritate*<sup>4</sup>, il se pose en effet la question suivante : *Utrum caritas certitudinaliter ab habenti cognoscitur*. C'est sans doute Pierre Lombard, citant saint Augustin, qui lui fournit la formulation du problème ainsi que le contexte. C'est la première objection des *Sentences* qui nous incite à attribuer ainsi à l'évêque d'Hippone la paternité du contexte doctrinal de notre problème<sup>5</sup>.

Nous retrouvons une autre preuve de l'ancienneté de ce contexte en cela que saint Thomas cite plusieurs opinions qui avaient cours au moment où lui-même aborde le sujet, et qui toutes, sans exception, la situent dans le contexte susdit.

Il faut reconnaître que si notre auteur, au début, accepte comme tout le monde, le contexte ancien, du premier coup il apporte au problème un développement tel que cela constitue, eu égard à ses devanciers, une nouveauté notable qui équivaut à un vrai renouvellement de la question. Il n'y aurait qu'à se reporter à saint Albert le Grand<sup>6</sup> ou à saint Bonaventure<sup>7</sup> pour constater que le même problème était loin d'avoir chez eux l'ampleur que nous lui découvrons dès les premiers écrits de saint Thomas<sup>8</sup>.

<sup>3</sup> *In I Sent.*, d. 17, qu. 1, a. 4; *In IV Sent.*, d. 9, qu. 1, a. 3.

<sup>4</sup> *De Verit.*, qu. 10, a. 10.

<sup>5</sup> « Videtur quod caritas certitudinaliter ab habente cognoscatur. Ita enim dicitur in *Littera* : *Magis novit quis dilectionem qua diligit, quam fratrem quem diligit. Sed fratrem suum certitudinaliter cognoscit* » (*In I Sent.*, d. 17, qu. 1, a. 4, obj. 1). Ce contexte, avec la même citation de saint Augustin, se retrouve chez saint Bonaventure, saint Albert le Grand et tous les grands théologiens du moyen âge. D'ailleurs, cette citation fait souvent, pour elle-même, l'objet d'une étude antérieure à celle de la connaissance de la charité proprement dite : *Utrum proximum quem diligimus minus sit nobis notus quam ipsa dilectio* (voir *infra*, note 6).

<sup>6</sup> Saint ALBERT LE GRAND, *In I Sentent.*, dist. 17, a. 5 (*Opera omnia*, t. 25, Ed. Vives, 1893). C'est à l'article 4 que nous trouvons l'étude susmentionnée.

<sup>7</sup> Saint BONAVENTURE, *Sent.*, L. 1, dist. 17, pars I, art. unic., qu. III (*Opera theologica selecta*, t. 1, Florentiæ, ad Claras Aquas, 1934).

<sup>8</sup> Ces deux auteurs, notamment saint Albert le Grand, nous fournissent toutefois une source d'information fort précieuse sur les doctrines théologiques variées et diverses qui avaient cours à cette époque.

Mais là où l'originalité de notre auteur est la plus marquante, c'est lorsque dans sa *Somme théologique*, il transporte le problème du traité de la charité au traité de la grâce et, plus précisément, à la question de la cause de la grâce.

L'originalité la plus marquante, disons-nous. Ceci ne serait pas rigoureusement juste si l'on voulait signifier par là que ce transfert donne au problème une valeur théologique nouvelle. En fait, cela n'a que très peu modifié la structure et l'allure doctrinale du problème. Effectivement, l'on constate que dans la *Somme*, les arguments sont sensiblement les mêmes que dans les *Sentences*, encore que leur insertion, dans ce tout si harmonieusement et si fortement agencé, leur donne une valeur probante de surcroît.

En signalant ce que nous croyons être la raison de ce déplacement, l'on comprendra pourquoi cette innovation de saint Thomas, si frappante de prime abord, n'implique pas tellement la rénovation du problème.

On connaît une réalité, dit-il, et on la connaît vraiment quand on en connaît la *cause* ou le *principe*. Or, dans le cas, peu importe qu'il s'agisse de la charité ou de la grâce, la cause ou le principe en est Dieu. Si donc nous connaissons Dieu — cause de la grâce ou de la charité — nous connaissons du même coup ces deux réalités. Par où nous constatons que toute l'argumentation de notre auteur repose sur la notion de *Dieu cause de la grâce ou de la charité*. Or, comme saint Thomas, à la qu. 112, vient précisément d'exposer *ex professo* et *in extenso* le problème de la causalité exclusive de Dieu sur la grâce, il a donc en main tous les éléments nécessaires à la solution de notre problème. Dieu cause de la grâce étant inaccessible à notre investigation rationnelle, cette dernière le sera également, au même titre et au même degré. Ne connaissant pas la cause ou le principe, nous ne connaissons pas non plus la réalité qui en dépend.

Et du coup, le problème sera réglé. Et il sera réglé *ex propriis*, sans que saint Thomas ait eu à répéter ce qui en appuie la démonstration. Ce qui n'était pas le cas dans la théologie ancienne. De plus, nous le signalons de nouveau, la solution acquiert en un tel contexte une vigueur probante de surcroît.

En somme, nous voyons dans cette démarche de notre auteur, plus un souci d'exposition systématique au service d'une plus parfaite et d'une plus adéquate intelligence du problème, qu'un désir de le rénover.

## II. — TEXTES SCRIPTURAIRES

### ET

#### « NOTE THÉOLOGIQUE » DE LA THÈSE DE SAINT THOMAS.

La première démarche qui s'imposait à saint Thomas, en *rédigeant* l'article que nous étudions, était de trouver, pour son *sed contra*, un texte scripturaire qui puisse appuyer son argumentation et sa conclusion. Or, le texte, fourni par toute la tradition théologique antérieure, était celui de l'Écclésiaste : *Nescit homo utrum amore an odio dignus sit*. Or, comme c'est par la grâce que l'homme devient digne d'amour<sup>9</sup>, on en concluait qu'il ne pouvait pas connaître s'il avait la grâce, puisqu'il ne pouvait pas savoir s'il était digne d'amour.

Notre première démarche, nous aussi, va se porter sur ce texte qui, avec le bref argument que nous venons de reproduire, semblait devoir être décisif en la matière. Aussi, tel que présenté, il avait fortement impressionné les théologiens du moyen âge, qui le citaient communément dans le sens que nous venons de dire.

Mais voici que, dans la suite, on s'est rendu compte qu'il ne visait pas tellement *l'ignorance de l'état de grâce* que *l'ignorance de la prédestination*. Ce qui n'est pas, à vrai dire, le même problème. La suite du texte, en effet, indique qu'il s'agit de choses futures, puisque l'auteur sacré ajoute : *omnia in futurum servantur incerta*. Dès lors, on pouvait peut-être avoir la certitude de son état de grâce, à *tel moment donné*, et ne pas pouvoir pour autant se prononcer sur sa prédestination qui, elle, concerne l'avenir. En effet, notre nature — surtout depuis le péché originel — étant défectible de toutes parts<sup>10</sup>, l'on comprend très bien que l'on soit plongé, à son sujet, dans l'incertitude de ce qui peut lui arriver. Et l'Écclésiaste, eu égard à cette situation, a raison de dire : *nescit homo utrum amore an odio dignus sit, omnia in futurum servantur incerta*<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> I<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, qu. 110, a. 1.

<sup>10</sup> I<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, qu. 109, passim, mais surtout a. 8.

<sup>11</sup> Ecclésiaste 9, 2.

Mais il ne peut plus être question, dès lors, d'appuyer notre thèse sur ce témoignage qui ne vaut que pour la prédestination.

Et voici que, pour sauver saint Thomas d'un prétendu naufrage, on s'est évertué à trouver un autre texte, qui fût probant celui-là. Et l'on s'est rabattu sur celui des Proverbes : *Quis potest dicere : mundum est cor meum, purus sum a peccato*<sup>12</sup>, mais sans plus de succès, semble-t-il, puisque encore là, les théologiens ont trouvé moyen de prétendre — et ce n'est peut-être pas tellement faux — qu'il n'est pas question dans ce texte de l'incertitude de *l'état de grâce*, mais de l'incertitude de sa *perfection* ou, si l'on veut, de l'incertitude de sa *pureté actuelle*. En effet, disent-ils, qui peut se dire pur, alors qu'il sait ne pas pouvoir éviter toutes les fautes vénielles, qu'il commet inévitablement et dans une quasi inconscience ? Si bien que nul ne peut jurer de rien en ce qui touche sa pureté<sup>13</sup>.

Encore là, pas moyen, semble-t-il, de trouver un appui à notre thèse.

Restait le fameux texte de saint Paul : « Je ne me juge pas moi-même; car, quoique je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas pour cela justifié<sup>14</sup> ». Et l'on croyait avoir enfin trouvé une base scripturaire solide pour étayer la conclusion de saint Thomas. Mais à y regarder de près, l'exégèse aidant, il appert que la chose n'est pas tellement définitive. Nous nous expliquons.

Quelques Corinthiens, de toute évidence, s'étaient permis des critiques au sujet de saint Paul et ils semblaient le juger de haut. Il revendique l'indépendance du ministère apostolique. Les ouvriers apostoliques, prétend-il, n'ont de compte à rendre qu'à Dieu : à lui seul de voir s'ils s'acquittent de leur mission avec fidélité. Tout autre jugement serait sans compétence et sans valeur. Pour ma part, leur dit-il, je n'en fais aucun cas. Je ne veux même pas me juger moi-même, laissant ce soin au Juge suprême qui seul peut estimer à sa valeur le travail de ses ouvriers et le mérite de ses intendants. Le

<sup>12</sup> Proverbes 20, 9.

<sup>13</sup> Ce sentiment de l'impureté a été fortement ressenti et exprimé par Isaïe : « J'ai des lèvres impures et j'appartiens à un peuple impur » (VI, 5), ainsi que par saint Pierre : « Seigneur, retire-toi de moi, je suis un homme pécheur » (Luc, 5, 8). R. Otto a consacré un chapitre fort suggestif à ce sentiment spontané de l'âme essentiellement religieuse (R. OTTO, *Le Sacré*, ch. X : *Le sanctum en tant que valeur numineuse*, traduction française par André JUNDT, Paris, Payot, 1929).

<sup>14</sup> 1 Cor. 4, 4.

Seigneur, dit-il, viendra au jour du jugement, et il mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, tous les actes les plus secrets, surtout ceux que les Corinthiens *ne voient pas et ne peuvent pas voir*. Alors comment peuvent-ils oser, eux, juger saint Paul, alors que lui-même n'ose pas le faire.

Il ressort donc de ce contexte que l'Apôtre parle ici en général. *Sa conscience ne lui reproche rien*. Cependant, il se pourrait qu'il ait fait quelque chose de répréhensible, que Dieu jugera, sans que cela implique qu'il n'ait plus la faveur divine. Il ne sait pas s'il est justifié... en ce sens qu'il ne sait pas si le Seigneur n'aura pas quelques faiblesses, ou même quelques fautes légères à lui reprocher, sans que cela comporte, nous le répétons, qu'il ait perdu la grâce sanctifiante. D'autant plus qu'il a été miraculeusement réconforté par Dieu qui lui a dit : *ma grâce te suffit*<sup>15</sup>.

Tout au plus, pouvons-nous utiliser le texte en question pour inviter à la prudence concernant les jugements que nous portons sur nous-mêmes. C'est en ce sens, d'ailleurs, que le concile de Trente l'emploie, nous rappelant que nous devons faire preuve de prudence et d'humilité et ne pas être trop sûrs d'être blancs comme neige<sup>16</sup>.

Si bien qu'il semble très difficile d'assigner un texte scripturaire précis dont le sens obvie et premier soit à l'appui de la thèse de saint Thomas concernant l'impossibilité de savoir de façon certaine si l'on a la grâce. Aucun ne semble décisif; aucun ne peut être cité comme un texte sans appel, d'où la théologie pourrait partir pour élaborer ses déductions et ses conclusions.

Évidemment, ce souci des théologiens postérieurs à saint Thomas, de découvrir à tout prix un texte décisif, peut partir d'un bon naturel et témoigner d'un zèle thomiste émouvant ! Mais il ne faudrait pas tout de même être plus thomiste que saint Thomas lui-même, ni être

<sup>15</sup> Il y a là, en somme, plusieurs problèmes, connexes jusqu'à un certain point, mais réellement distincts et pour la solution desquels nous ne pouvons invoquer un seul et unique principe. Il y a lieu de distinguer le problème de la *prédestination*; celui de la *certitude de son état de grâce*; enfin celui du *degré actuel de sa perfection*. Saint Paul, par exemple, qui connaît par révélation qu'il est l'objet de la *faveur divine* (état de grâce), n'ose toutefois se prononcer, et avec raison, sur le *degré de perfection* que cette faveur lui assure (voir I Cor. 4, 4).

<sup>16</sup> Sess. VI, c. 16 (DENZ., n° 810). On pourra consulter pour l'étude de cet aspect scripturaire du problème ainsi que pour le sens exact à donner aux différents textes cités : *Divus Thomas* (P 1), 1934, p. 330 et suiv.



dupe du procédé ici employé et vouloir donner à sa thèse une portée et une valeur qu'elle n'avait pas dans son intention. Saint Thomas estimait que la croyance courante dans l'Église, croyance dont témoignait la presque totalité des courants théologiens connus, était qu'on ne peut avoir de certitude absolue de son état de grâce. Et le texte de l'Écclésiaste, du moins dans la partie communément citée dans le débat, semblait illustrer cette croyance. Mais sa thèse reçoit sa force beaucoup plus des raisons théologiques apportées que des textes scripturaires qu'on pourrait citer. Et nous prétendons que c'est ainsi que saint Thomas, au moment où il rédigeait son article, entendait la chose.

Signalons toutefois que ce sentiment d'une croyance communément admise, d'une croyance se dégageant beaucoup plus d'un ensemble de textes et d'une tradition théologique très ancienne que d'un texte précis et formel, a été authentiqué pour ainsi dire par le concile de Trente dans son intervention contre Luther. Encore que la doctrine en litige ne fût pas explicitement la connaissance et la certitude de l'état de grâce, mais bien plutôt du salut — ce qui n'est pas le même problème — on admet communément que la première doctrine reçoit de ce texte officiel de l'Église une confirmation qui en fait une vérité très sûre. Surtout si, pour interpréter le texte conciliaire, on se réfère aux délibérations et aux discussions de la commission chargée de préparer le décret<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Les pères et les théologiens du concile de Trente, en effet, discutèrent longuement sur cet aspect du problème, sans en arriver à une conclusion satisfaisante. Luther, on le sait, prétendait que la cause de la justification était une foi aveugle et absolue, et qu'il suffisait de croire qu'on était du nombre des *prédestinés* pour en être vraiment. Ce qui l'amenait à prétendre qu'on pouvait avoir une certitude de foi de son état de grâce : *Pessime docent theologi, quando dicunt nos nescire quando sumus in caritate*. Les pères du concile spécifièrent que si Dieu révèle à un juste qu'il a la grâce sanctifiante — on pensait de toute évidence au cas de saint Paul — dès lors ce juste croira de foi divine qu'il est en état de grâce. Quant aux prétentions de Luther touchant les cas ordinaires, on se contenta de les condamner, sans pour autant trancher la question de la certitude de son état de grâce. Dans un premier projet de décret, le 14<sup>e</sup> canon visait ce problème : *Si quis dixerit omnes renatos et justificatos teneri ad hoc ut certo credant se esse in gratia Dei aut justificatos communiter scire se esse in gratia Dei, A.S.* Mais, ultérieurement, on supprima ce texte. Et un mois plus tard, un cardinal pouvait écrire : *Restat articulus de certitudine gratiæ, super quo considerandum est quid agendum, an damnandum quantum attinet ad destruendum opinionem hereticorum, vel tractandus diffuse et copiose, ita ut articulus iste decatur*. Et on en resta à ce point. Voir *Divus Thomas, loc. cit.*, p. 321-329, où l'on trouvera le récit des différents incidents qui ont marqué les étapes du travail de la Commission chargée de préparer le texte du décret.

## III. — LA THÈSE DE SAINT THOMAS.

N'avons-nous vraiment aucune connaissance ni aucune certitude de notre état de grâce ? Est-il admissible que chrétiens qui devons vivre de la grâce, nous ne puissions savoir si nous l'avons ?

A la question ainsi posée : *utrum homo possit scire se habere gratiam*, saint Thomas répond en disant qu'il y a trois manières de connaître une réalité :

*Per revelationem;*

*Per seipsum et hoc certitudinaliter;* et enfin

*Conjecturaliter per aliqua signa.*

Voyons donc en détail chacune de ces manières de connaître une réalité et demandons-nous si la grâce, dans son réalisme transcendant de *nature divine participée en nous*, peut être connue selon l'une ou l'autre de ces manières.

## A. PER REVELATIONEM.

Il est évident que par la révélation, l'on peut être rendu certain et absolument certain de posséder la faveur divine. D'une part, rien ne peut empêcher Dieu, s'il le veut, de faire connaître à quelqu'un, par révélation privée, qu'il a la grâce. Et, d'autre part, comme rien n'est plus vrai ni plus certain que l'autorité de Dieu révélant<sup>18</sup>, cela engendre, chez l'intéressé, une certitude absolue : *et hoc modo potest aliquis scire se habere gratiam*. C'est que, pour saint Thomas, toute connaissance a la valeur de la cause qui l'engendre<sup>19</sup>. De là cette certitude absolue et hors pair de la connaissance par révélation, puisque son auteur est Dieu, vérité première, source de toute science et de toute connaissance.

Cependant, ajoute saint Thomas, la révélation privée est un procédé assez peu ordinaire et surtout assez peu fréquent. Aussi sent-il le besoin de justifier le fait et de se demander quelle peut bien être la raison qui, pour ainsi dire, incite Dieu à agir ainsi. Ce qui lui permettra, après avoir démontré la possibilité du fait, d'en donner une justification et de régler une fois pour toutes le cas de ces révélations

<sup>18</sup> II<sup>a</sup> II<sup>o</sup>, qu. 4, a. 8.

<sup>19</sup> « Certa existimatio habetur de re præcipue per causam » (*De Verit.*, qu. 6, a. 3).

privées, qui devront dès lors être jugées à la lumière de la doctrine ici exposée.

Lorsque Dieu procède ainsi, enseigne-t-il, c'est par miséricorde et par bonté, afin d'assurer à celui qui est l'objet de cette attention, la joie de la sécurité, lui procurant ainsi une anticipation de sa récompense, la sécurité faisant partie de la béatitude<sup>20</sup>. Et cela, pour que le saint personnage en question puisse poursuivre en paix et avec plus de confiance et de force l'œuvre entreprise. On comprend très bien, en effet, que certains saints et certaines saintes, qui ont voulu réaliser des œuvres quelque peu nouvelles et parfois quelque peu osées, aient éprouvé, à certains moments, des doutes très forts sur le bien-fondé de leur entreprise et même sur la parfaite rectitude de leurs intentions. Au moment où tout semblait se conjurer contre eux — événements et personnes — on comprend alors que Dieu ait pu, dans sa sagesse et sa bonté, leur faire certaines révélations afin de leur donner l'assurance et l'aplomb nécessaires à leur entreprise. Du même coup, il leur faisait goûter dès ici-bas, comme par anticipation, la paix et la sécurité. Ce fut notamment le cas de saint Paul, que Dieu jugea bon de reconforter en lui disant : *sufficit tibi gratia mea*<sup>21</sup>.

Remarquons que cette grâce qui est ainsi accordée à quelques rares exceptions — *ex speciali privilegio* — est beaucoup plus pour le bénéfice d'une œuvre extérieure, d'une œuvre apostolique et, en définitive, pour le bénéfice des autres que pour la sanctification personnelle de l'élu. Aussi saint Thomas souligne-t-il que s'il est nécessaire que le fidèle connaisse, avec la certitude parfaite de la foi, les dons de la gloire qu'il espère posséder un jour, il n'est pas nécessaire, pour qu'il fasse son salut, de savoir avec certitude qu'il a la grâce lui permettant de les mériter<sup>22</sup>. Si bien que cette révélation privée est, à vrai dire, de l'ordre des grâces *gratis datæ*, octroyées non pas tant pour le bénéfice personnel du juste, que pour lui permettre de collaborer au salut des

<sup>20</sup> « Beatitudo habet per se stabilitatem, et semper » (I<sup>a</sup> II<sup>æ</sup>, qu. 2, a. 3, ad 3).

<sup>21</sup> « Revelat enim Deus hoc aliquando aliquibus ex speciali privilegio, ut securitatis gaudium etiam in hac vita in eis incipiat, et confitentius et fortius magna opera prosequantur, et mala presentis vitæ sustineant : sicut Paulo dictum est, II *ad Cor.*, 9 : *sufficit tibi gratia mea* » (I<sup>a</sup> II<sup>æ</sup>, qu. 112, a. 5).

<sup>22</sup> *Ibid.*, ad 4. — « Quamvis habere caritatem sit necessarium ad salutem, non tamen scire se habere caritatem » (*De Verit.*, qu. 10, a. 10, ad 7). — Conc. de Trente, sess., VI, c. 12, can. 15 (DENZ., n<sup>os</sup> 805 et 825).

autres, lui permettant d'accomplir son œuvre apostolique et, au besoin, de reconforter ceux qui lui sont confiés<sup>23</sup>. En somme, nous la présenterions volontiers comme la grâce par excellence des pionniers de la foi et des fondateurs. Ce qui fut bien le cas de saint Paul. Il avait, de ce fait, la certitude d'être aimé de Dieu, certitude qui lui a permis d'accomplir l'œuvre que vous savez et de se faire tout à tous.

On peut donc connaître, dans certains cas très particuliers et assez rares semble-t-il, qu'on a la grâce. C'est une révélation privée, faite par Dieu lui-même, dans le but que nous venons de dire. La connaissance et la certitude qu'elle donne ont la valeur même de la cause qui les engendre.

B. ALIO MODO HOMO COGNOSCIT ALIQUID PER SEIPSUM  
ET HOC CERTITUDINALITER.

Que faut-il penser, maintenant, de la possibilité pour l'homme, non plus directement instruit par Dieu comme dans le premier cas, mais laissé à lui-même, livré à ses propres ressources, de savoir s'il a la grâce ?

Pour résoudre ce problème, saint Thomas rappelle une loi générale s'appliquant à la connaissance de tout ce qui dépend d'un principe et qui s'énonce ainsi : pour acquérir la connaissance, la connaissance vraie d'une réalité<sup>24</sup>, il faut qu'on puisse la juger d'après son principe propre ou sa cause propre. Et le cas typique auquel notre auteur nous réfère, c'est celui des conclusions qui découlent des principes universels indémontrables et que, pour cette raison, nous connaissons de connaissance vraie et certaine. Si bien qu'ignorer le principe ou la cause propres d'une réalité, c'est être réduit à ne jamais pouvoir en acquérir la connaissance vraie et absolument certaine<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> I<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, qu. 111, a. 1.

<sup>24</sup> Il y a lieu de distinguer entre une connaissance certaine (aspect subjectif) et une connaissance vraie (aspect objectif). La première met l'accent sur l'adhésion ferme de l'esprit à la vérité connue : *firma mentis adhesio ad veritatem cognitam*, ce qui implique que la connaissance soit vraie. La seconde, au contraire, met l'accent sur l'aspect vérité, en tant que connaissance exacte du réel : *cognitionis certitudo est quando cognitio non declinat in aliquo ab eo quod in re invenitur, sed hoc modo existimat de re sicut est* (*De Verit.*, qu. 6, a. 3).

<sup>25</sup> « Certitudo enim non potest habere de aliquo, nisi possit dijudicari per proprium principium; sic enim certitudo habetur de conclusionibus demonstrativis per indemonstrabilia universalia principia. Nullus autem possit scire se habere scientiam alicujus conclusionis, si principium ignoraret » (I<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, qu. 112, a. 5).

Or, la grâce entre dans cette catégorie des réalités qui ont une cause ou un principe propre, qui est Dieu. Dès lors, si nous pouvons à partir de *Dieu* — cause de la grâce — porter un jugement sur cette dernière, notre jugement sera sûr et certain. Il aura la certitude du principe qui l'engendre. Il sera un peu comme la conclusion déduite d'un principe premier indémontrable. Or, nous dit la sainte Écriture : « Dieu est si grand, qu'il triomphe de notre science. » D'où saint Thomas conclut que nous ne pouvons connaître la grâce et, partant, que nous sommes impuissants à en déceler la présence en nous, de même que nous ne pouvons en sentir l'absence : « S'il vient à moi, je ne le verrai pas; s'il se retire, je ne m'en apercevrai pas<sup>26</sup> ».

Il s'agit donc, dans le texte de saint Thomas que nous venons de citer, d'une connaissance *par la cause*, qui représente la vraie connaissance<sup>27</sup>. On la déclare dès lors impossible à l'homme parce qu'il ne peut connaître Dieu, cause de la grâce.

Et cependant l'homme connaît Dieu comme auteur et fin de l'ordre naturel, même si la connaissance qu'il en a n'est pas parfaite. Or, atteindre Dieu auteur et fin de l'ordre naturel, ce n'est pas atteindre Dieu en lui-même, en tant qu'il est cause et principe de la grâce.

Cette distinction nous amène au point central de notre problème. Elle nous oblige à rechercher en quoi peut bien se différencier, comme participations à Dieu, la grâce, d'une part, et l'univers tout entier, d'autre part. Elle nous fera voir comment il se fait que, dans le cas de l'univers, la réalité divine participée nous livre quelques clartés sur Dieu cause, alors que dans le cas de la grâce, la réalité divine participée, la même semble-t-il, puisque Dieu est essentiellement simple<sup>28</sup>, nous laisse néanmoins à nos ténèbres. Tout le problème est là : il réside dans la nature même de la grâce.

Lorsque saint Thomas aborde ce problème de la nature de la grâce, il dit : *l'homme participe, selon une certaine similitude, à la nature*

<sup>26</sup> « Principium autem gratiæ et objectum ejus, est ipse Deus, qui propter sui excellentiam est nobis ignotus; secundum illud Job XXXVI, 26 : *Ecce, Deus magnus, vincens scientiam nostram*. Et ideo ejus præsentia in nobis vel absentia per certitudinem cognosci non potest; secundum illud Job IX, 11 : *Si venerit ad me, non videbo eum; si autem abierit, non intelligam* » (*Ibid.*).

<sup>27</sup> « Certo existimatio habetur de re præcipue per causam » (*De Verit.*, qu. 6, a. 3; voir I<sup>a</sup> II<sup>æ</sup>, qu. 112, a. 5).

<sup>28</sup> I<sup>a</sup>, qu. 3.

*divine par une sorte de génération ou de création nouvelle*<sup>29</sup>. Formule très concise, peut-être aussi très précise, mais qui n'a tout de même pas manqué de susciter, de la part des commentateurs, une quantité d'explications, ou d'essais d'explications vraiment étonnante. Qu'on se rassure, nous n'avons nullement l'intention de les reproduire ici *in extenso*. Toutefois, voici en bref comment nous poserions le problème en fonction du cas qui nous intéresse en ce moment.

Quelques théologiens ont prétendu que, dans le cas de la grâce-participation-à-la-nature-divine, il s'agissait d'une participation *formelle* et *physique* de cette nature. Le mot physique, chez eux, s'opposait à morale. Mais, à la réflexion, il semble que ces expressions prêtent à équivoque et qu'il vaudrait peut-être mieux changer quelque peu les termes du problème, et se demander plutôt s'il s'agit d'une participation *métaphorique* ou *réelle*, quitte ensuite, à l'intérieur de l'une ou l'autre de ces notions, à apporter des précisions et des explications.

S'il y a participation *métaphorique* — les mots ont un sens et nous ne pouvons pas les refuser — il s'agirait alors pour nous d'imiter la sainteté et la justice que Dieu manifeste dans ses œuvres, d'agir aussi bien dans les nôtres que Lui dans les siennes. Et cela nous vaudrait d'être appelés « fils de Dieu » comme ceux qui imitent la foi d'Abraham sont dits « fils d'Abraham », et comme ceux qui imitent la malice du démon sont dits « fils du diable ».

Mais une telle interprétation *métaphorique* de la croyance catholique en la filiation divine par la grâce, est beaucoup trop pauvre et est très loin d'épuiser, nous le sentons bien, le sens des textes de l'Écriture sainte. Ces textes, en effet, sont formels pour nous affirmer qu'il y a là une génération nouvelle, une vie divine en nous, etc. Qu'il nous suffise de citer le texte de saint Jean, d'où il ressort qu'il ne s'agit nullement d'une métaphore, mais d'une réalité : « Voyez quel amour le Père a eu pour nous de vouloir qu'on nous appelle enfants de Dieu et que nous le soyons en effet<sup>30</sup>. »

<sup>29</sup> « Sicut enim per potentiam intellectivam homo participat cognitionem divinam per virtutem fidei; et secundum potentiam voluntatis amorem divinum, per virtutem caritatis; ita etiam per naturam animæ participat, secundum quandam similitudinem, naturam divinam, per quamdam regenerationem sive recreationem » (I<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, qu. 110, a. 4).

<sup>30</sup> 1 Jean 3, 1. On trouvera un choix de textes très heureux mettant en valeur notre *vraie filiation divine* dans J.-B. TERRIEN, s.j., *La Grâce et la Gloire*, t. I.

Par ailleurs, acceptant l'hypothèse de la *participation* réelle, il nous faut éviter l'exagération et ne pas aller prétendre que Dieu nous a communiqué sa nature divine exactement comme un père la communique à son fils. Non pas que le cas soit impossible, puisqu'il existe au sein de la Trinité. Mais, comme nous le dit saint Augustin, la grâce ne nous fait pas fils de Dieu par nature : « Le Fils de Dieu, dit-il, son unique suivant la nature, par une merveilleuse condescendance, est devenu fils de l'homme, afin que nous, qui sommes fils de l'homme par notre nature, nous devenions fils de Dieu par la grâce <sup>31</sup> ». En terme d'école, nous dirions qu'il y a communication réelle, mais non univoque. Comme le dit saint Thomas, il s'agirait d'un don créé exprimant la nature divine, et reçu en nous à titre d'accident <sup>32</sup>. Et les théologiens ajoutent que ce qui est ainsi réellement participé, l'est d'une façon analogique et imparfaite.

Ce qu'il faut expliquer, moyennant quoi nous comprendrons comment il se fait que la grâce, à l'encontre de l'univers entier, ne nous donne aucune clarté sur Dieu, son Auteur. En conséquence, il s'agit de voir, ou du moins d'essayer de voir, à quoi correspond en Dieu ce dont nous participons par la grâce. Mais, dès lors, nous semblons vouloir distinguer en Dieu comme certaines couches de participabilité, ces couches ou degrés de participabilité pouvant rendre compte de la diversité qui existe entre l'univers entier, d'une part, et la grâce, d'autre part.

\* \* \*

Peut-on vraiment alors découvrir en Dieu des degrés ou des zones de participabilité multiples ?

On peut considérer que Dieu, envisagé sous certains rapports, dans ce que la théologie nomme ses attributs, dépasse évidemment toute créature, mais pas au point de ne pouvoir être participé par elle. C'est ainsi que la vie, l'intelligence, la science, la volonté, etc., qui sont des attributs divins, et partant infinis, peuvent cependant être réalisés dans les créatures sous un certain mode fini et imparfait. Or, ainsi participés, ces attributs donnent lien aux êtres naturels. Ils en sont leur

<sup>31</sup> Saint AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, l. XXI, c. 15; voir TERRIEN, *loc. cit.*, p. 9.

<sup>32</sup> « Id quod est substantialiter in Deo, accidentaliter fit in anima participanti divinam bonitatem » (I<sup>a</sup> II<sup>æ</sup>, qu. 110, a. 2, ad 2).

substance. Et c'est ainsi que l'intelligence et la volonté en nous, nous constituent des êtres humains formellement intelligents et formellement volontaires, un peu comme si ces réalités participées étaient détachées de leur source divine.

Il ne faut pas, évidemment, forcer le sens de cette terminologie. Mais elle nous fait comprendre tout de même que, participant ainsi à cette zone dite des attributs divins, nous en sommes en quelque sorte constitués dans *notre être propre*, comme si, nous le répétons, nous étions détachés de Dieu, posés dans l'existence pour ainsi dire et clos sur nous-mêmes. C'est à cette participation que saint Thomas se réfère quand il parle de l'amour *commun* de Dieu *secundum quem esse naturale rebus creatis largiatur*<sup>33</sup>. C'est grâce à cette participabilité de ses attributs que Dieu pose les êtres dans l'existence et leur donne leur substance propre. *C'est d'elle que jaillit l'univers entier, tant visible qu'invisible.*

Or, comme ces réalités sont en nous *notre nature, notre substance*, nous pouvons les connaître et, par elles, connaître Dieu qui en est la source. Connaissance analogique imparfaite, soit, mais connaissance réelle.

A l'extrême opposé, en Dieu — nous nous exprimons toujours de façon quelque peu bizarre en parlant de Dieu — à l'extrême opposé, il y a en Dieu cet autre aspect qui nous fait dire de lui qu'il est acte pur, être infini, être par soi, etc. Or, quoi qu'en pensent certains théologiens, il semble que cet aspect divin soit incommunicable. La « pureté de Dieu », son « infinité », son « aséité » sont un peu comme ses notes individualantes, et nous ne voyons pas comment une créature pourrait y participer.

Si bien que, jusqu'ici, le cas de la grâce n'a pas encore trouvé son lieu d'origine en Dieu.

Mais n'y aurait-il pas, entre ces deux points extrêmes, une troisième zone en Dieu, si l'on peut ainsi s'exprimer, et qui serait participable sans que la participation donne lieu toutefois à des êtres distincts, clos en quelque sorte sur eux-mêmes, et posés dans l'existence<sup>34</sup>, comme

<sup>33</sup> *Ibid.*, a. 7.

<sup>34</sup> « Diligere omnes creaturas dicitur, secundum quod bonum naturæ omnibus tradit » (*In II Sent.*, d. 26, qu. 1, a. 1, ad 2).



c'était le cas dans la participation aux attributs divins ? Et alors, nous aurons une participation à quelque chose de Dieu, qui nous rattacherait à lui, sans que nous en soyons pour autant, posés comme des êtres nouveaux et distincts de lui. Au lieu de nous constituer des dieux, cela nous assimilerait à Dieu, cela nous mettrait en communication avec la divinité elle-même, tout en nous laissant à notre condition humaine. Alors que dans le premier cas, la participation à Dieu nous constituerait en nous-mêmes et nous refermerait en quelque sorte sur notre monde, ici, la nouvelle participation nous modifierait profondément sans nous changer et nous attirerait dans le rayonnement et le voisinage de la divinité elle-même.

Eh bien oui ! la chose est possible, et même elle existe dans le cas particulier de la grâce, participation *sui generis* à la divinité elle-même.

Alors, qu'est cette réalité participée qui, encore une fois, au lieu de me réaliser selon une formule essentielle et constitutive, me laisse à mon état d'homme et ne fait pas de moi un dieu ; qui ne me départit pas de ma nature finie tout en me faisant participer au *bien propre* de Dieu <sup>35</sup> ; qui me transforme du tout au tout, qui me fait renaître à une vie nouvelle sans toutefois que je doive renoncer à ma situation d'homme. C'est, en somme, l'énigme proposée à Nicodème, alors qu'il s'était rendu auprès de Jésus, de nuit, pour l'interroger sur sa prétendue doctrine nouvelle <sup>36</sup>. Nous comprenons facilement la perplexité de ce pauvre « docteur d'Israël » lorsqu'il fut mis en face de ce problème, même si Jésus ne le posait pas en des termes identiques aux nôtres !

Que peut donc bien être, vue en Dieu, cette participation de la grâce ? A quel nouvel aspect de la divinité peut-elle bien nous référer ?

A côté de la considération des *attributs divins*, et à côté de la considération de ce que nous avons appelé les *notes individuantes* et *incommunicables* de Dieu, il y en a une troisième possible et qui consiste à envisager Dieu en tant qu'il est *principe radical de ses divines opérations*, c'est-à-dire de sa vie trinitaire. Dès lors, nous l'envisageons comme principe radical de l'opération de son intelligence par laquelle il se connaît tel qu'il est ; et comme principe radical de l'opération de

<sup>35</sup> « Alia autem dilectio est specialis, secundum quam trahit creaturam rationalem supra conditionem naturæ ad participationem divini boni » (*Ibid.*).

<sup>36</sup> Jean 3, 1-11.

sa volonté par laquelle il s'aime d'un amour infini. Et Dieu, sous cet aspect, dépasse toute nature créée ou créable, puisque aucune, parce que finie, ne peut connaître Dieu comme il se connaît, ni l'aimer comme il s'aime.

Mais ce que ne peut faire une nature créée, la grâce le réalise en elle. La grâce, en effet, représente dans l'homme un principe analogue à ce principe qu'est la nature divine en Dieu. Et parce que créé en nous, ce principe est moins parfait qu'il ne l'est en Dieu. Et c'est en ce sens que les théologiens enseignent que la grâce est en nous une participation analogique réelle, mais imparfaite de ce qui est en Dieu principe de son activité propre, c'est-à-dire de sa vie trinitaire. Et conséquemment, la foi est une participation analogique réelle, mais imparfaite, à la connaissance même par laquelle Dieu se connaît, alors que la charité, elle, est une participation de même type à l'amour même par lequel Dieu s'aime. Et c'est à cette participation nouvelle et très singulière que saint Thomas se réfère quand il parle non plus de l'amour commun *secundum quem esse naturale rebus creatis largiatur*, mais de l'amour spécial de Dieu *secundum quem trahit creaturam rationalem supra conditionem naturæ, ad participationem divini boni*. Le premier constitue les choses dans leur être, leur donnant leur structure ontologique, les posant dans l'existence comme des entités en quelque sorte distinctes de Dieu; celui-ci, au contraire, *trahit nos in societatem deitatis*<sup>37</sup>, nous faisant, pour ainsi dire, entrer dans le voisinage de la déité, et nous comblant non plus de nos richesses humaines, mais bien plutôt du bien même de Dieu, nous permettant de prendre part à sa vie intime, de le contempler et de l'aimer *sicuti est*.

Or, nous le répétons, dans le premier cas, ce que nous participons de Dieu est en nous *notre nature, notre substance* que nous pouvons connaître et par laquelle nous pouvons remonter à Dieu source; ici, ce que nous participons n'est pas en nous notre nature, mais un *principe transcendant* qui nous élève, qui nous introduit dans le mystère de la vie intime de Dieu, où notre regard et notre entendement doivent

<sup>37</sup> *In II Sent., loc. cit.*

avouer leur impuissance : *trahit eos in societatem suæ fruitionis, ut in hoc eorum sit gloria et beatitudo quo Deus beatus est* <sup>38</sup>.

Ajoutons que par le fait que l'âme ne participe qu'imparfaitement à la bonté de Dieu, cette participation même de la bonté divine qui est la grâce, a dans l'âme une *existence* moins parfaite que celle de l'âme, qui subsiste en elle-même. Ce qui n'empêche pas la grâce d'être *plus noble* que la nature de l'âme, en tant qu'elle est l'expression ou la participation de la bonté de Dieu; mais non pas toutefois quant à son mode d'existence <sup>39</sup>.

Or, pour avoir une connaissance authentique et vraie de la grâce ainsi définie, il faudrait connaître Dieu en tant qu'il en est le principe et la cause. Mais Dieu ainsi envisagé, c'est-à-dire non pas comme cause et principe de l'univers, mais comme cause et principe de la grâce, nous demeure inconnu en raison de son excellence : *ipse Deus, propter sui excellentiam est nobis ignotus*. Et saint Thomas cite, à l'appui de cette affirmation, un texte de Job, l'auteur par excellence de la transcendance de Dieu : *Dieu est si grand, qu'il triomphe de notre science* <sup>40</sup>. Et il nous faut alors admettre que laissés à nous-mêmes, nous ne pouvons connaître la grâce par sa cause ou son principe propres. Nous ne pouvons savoir ce qu'elle est en nous : *Dieu est si grand, qu'il triomphe de notre science*.

\* \* \*

De ne pouvoir connaître la *nature* de la grâce en nous — ce que nous venons de démontrer — ne semble pas encore toutefois justifier *l'universalité* de la conclusion de saint Thomas, à savoir que l'homme,

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Voici *in extenso* le texte principal d'où nous tirons la doctrine de saint Thomas sur ce problème. Formulation très heureuse, pensons-nous, des deux aspects de cette réalité *sui generis*, qu'est la grâce, à savoir sa *nature transcendante* et son *mode accidentel d'existence* en nous, ou encore son *réalisme transcendant* et son *statut ontologique* en nous. « Dicendum quod omnis substantia vel est ipsa natura rei cujus est substantia; vel est pars naturæ, secundum quem modum materia vel forma substantia dicitur. Et quia gratia est supra naturam humanam, non potest esse quod sit substantia aut forma substantialis; sed est forma accidentalis ipsius naturæ. Id enim quod substantialiter est in Deo, accidentaliter fit in anima participante divinam bonitatis, ut de scientia patet. Secundum hoc ergo, quia anima imperfecte participat divinam bonitatem, ipsa participatio divinæ bonitatis quæ est gratia, imperfectiori modo habet esse in anima quam anima in seipsa subsistat. Est tamen nobilior quam natura animæ, inquantum est expressio vel participatio divinæ bonitatis: non autem quantum ad modum essendi » (I<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, qu. 110, a. 2, ad 2).

<sup>40</sup> Job 36, 26.

laissé à lui-même, ne peut savoir s'il a la grâce. De ne pas en connaître *la nature*, en effet, ne semble pas impliquer qu'on en ignore jusqu'à *l'existence*. On pourrait admettre que l'homme, laissé à lui-même, ne peut pas connaître la nature transcendante de la grâce; reconnaître que c'est là une lacune de conséquence, mais maintenir toutefois qu'il peut en connaître l'existence. Il pourrait fort bien, semble-t-il, avoir l'intuition ou la perception directe de l'existence en lui d'une *certaine réalité*, — et cela avec certitude — encore qu'il n'en puisse dire la nature.

Eh bien ! il nous faut, après avoir renoncé à la connaissance de la *nature de la grâce par sa cause*, renoncer également à en déceler jusqu'à *l'existence* en nous, en raison précisément de sa transcendance, de ce qu'elle est *participation à la nature intime de Dieu*.

#### *Perception directe de la grâce.*

Qu'il suffise de rappeler que déjà nous ne percevons pas l'essence de notre âme en qui la grâce réside. A bien plus forte raison la grâce, qui est d'un ordre supérieur, nous échappe-t-elle. Et saint Thomas n'avait pas manqué de se poser l'objection dans les termes suivants. Les objets extérieurs, dit-il, sont connus parce qu'ils sont présents dans l'âme. Or, ils y sont *par une simple similitude* d'eux-mêmes, tandis que la grâce, elle, est présente *par elle-même*, non pas *par une similitude*, mais *par son essence*. D'où l'objectant concluait que nous devrions avoir une *perception* de la grâce présente en nous par elle-même, puisque nous avons une perception des objets extrinsèques qui ne sont en nous que par une similitude <sup>41</sup>.

Saint Thomas, nous connaissons sa réponse, enseigne que ce qui est en soi-même ou par son essence dans l'âme est connu, si l'on veut, d'une connaissance expérimentale; mais seulement en tant que l'on découvre par le moyen de leurs actes les principes internes qui les produisent. C'est ainsi que nous percevons la volonté dans l'acte de vouloir, et la vie dans les opérations de la vie. Nous pensons à quelque chose et nous savons que nous pensons; nous voulons quelque chose et

<sup>41</sup> « Quidquid cognoscitur ab anima, cognoscitur ab ea per hoc quod præsens sibi efficitur per sui similitudinem. Sed magis est præsens animæ quod est in ipsa essentialiter, quam quod est per sui similitudinem. Ergo cum charitas essentialiter sit in anima, videtur quod certius cognoscatur ab habente quam res exteriores quæ per sui similitudinem cognoscuntur » (*In I Sent.*, d. 17, qu. 1, a. 4, obj. 4).

nous percevons notre vouloir; et ainsi de tout autre événement, simple ou complexe <sup>42</sup>. Mais, selon ce procédé de *perception directe*, nous ne pouvons, ici-bas, aller plus loin ni percer plus avant le mystère de nous-mêmes. « Nous n'avons pas l'intuition de notre âme, pas plus d'ailleurs que de son activité se propageant et se particularisant à travers chacune de nos facultés. Si bien que, de notre théâtre intérieur et pourtant personnel, nous n'entrevoyons que l'avant-scène. » Nous agissons par notre âme et nos facultés, et nous ne pouvons connaître de nous-mêmes que nos actes, c'est-à-dire leur existence et leur objet : *ipsam animam et potentias ejus et habitus ejus non cognoscimus nisi per actus, qui cognoscuntur per objecta* <sup>43</sup>.

La grâce, qui existe en nous comme accident de notre âme et en quelque sorte de nos facultés, habite donc, si l'on peut dire, un lieu inaccessible à l'intuition ou à la perception directe. Elle est réfractaire, de par son sujet, à une telle connaissance.

Et alors, abandonnant cette possibilité de la *perception directe* de la grâce, nous tentons de nous rabattre sur les actes produits par son influence et nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'y découvrir quelque chose qui trahirait la présence de la grâce à leur source même. Par une particularité découverte en eux, nous saurions avec certitude que la grâce est à leur principe.

Au problème ainsi posé, saint Thomas avait déjà répondu en expliquant qu'*au point de vue spécifique*, un acte est absolument le même, qu'il sorte immédiatement de la puissance ou de l'*habitus* perfectionnant cette puissance <sup>44</sup>. Il concède toutefois que l'*habitus* rend plus facile l'acte qui en sort. Et c'est pourquoi, si l'on considère non plus l'*aspect spécifique* de l'acte, mais le *mode de production*, on peut, dans certains cas, distinguer un acte émis par l'*habitus* d'un autre

<sup>42</sup> Pour tout cet aspect psychologique de la perception de l'état de grâce, voir H.-D. NOBLE, o.p., *Le problème psychologique de la grâce*, dans la *Revue des Jeunes*, p. 365-379, 4<sup>e</sup> trimestre, 1919.

<sup>43</sup> « Dicendum quod ad hoc quod aliquid cognoscatur ab anima, non sufficit quod sit sibi præsens quocumque modo, sed in ratione objecti. Intellectui autem nostro nihil est secundum statum vitæ præsens ut objectum, nisi per aliquam similitudinem ipsius, vel suo effectu acceptam : quia per effectus devenimus in causas. Et ideo ipsam animam et potentias ejus et habitus ejus non cognoscimus nisi per actus, qui cognoscuntur per objecta » (*In I Sent., loc. cit.*, ad 4).

<sup>44</sup> « Si accipiamus actum charitatis, qui est diligere Deum et proximum, ex specie actus, non discernitur utrum sit a potentia imperfecta, vel perfecta per habitum; quia ad idem objectum ordinatur potentia et habitus, sicut scientia et intellectus possibilis » (*In I Sent., loc. cit.*, a. 4).

émis par la seule puissance, et cela à cause de la facilité du premier <sup>45</sup>. Mais malheureusement, en plus de n'être déjà pas un critère *certain* au plan naturel, la facilité du mode de production ne permet nullement de distinguer avec certitude un acte émis par l'habitus *acquis* de celui émis par l'habitus *infus* <sup>46</sup>. De plus, l'effet propre de l'amour en tant qu'il procède de la charité consiste dans son caractère méritoire qui, lui, ne peut être connu que par révélation <sup>47</sup>. En d'autres termes : « Aux actes que nous fait accomplir une vraie charité, nous pouvons bien reconnaître le principe d'où ils émanent; pas cependant par une perception *certaine*, parce que l'acte de dilection que nous percevons en nous n'est pas, du côté où il est perceptible, un signe suffisant de charité, à cause de la ressemblance qu'il y a entre *dilection naturelle* et celle qui est l'*œuvre de la grâce* <sup>48</sup>. »

Or, si saint Thomas peut ainsi affirmer la ressemblance ou la quasi-identité structurale de deux actes de dilection dont l'un toutefois procède de la charité, vertu théologale, que ne devrions-nous pas dire des actes des vertus morales humaines, tels les actes de justice, de tempérance ou de force. Vus du dehors ou vus du dedans, qu'ils soient d'un incroyant ou d'un « fidèle », ces actes présentent la même figure et les mêmes traits. Évidemment, si nous concevions la nature déchue et laissée à elle-même comme une nature perverse et incapable d'agir moralement, un tel comportement de sa part, c'est-à-dire un comportement vertueux, n'aurait d'explication adéquate que par la présence de la grâce. Nous pourrions alors la *conclure*, inférer sa présence à partir des résultats observables cette fois par intuition et

<sup>45</sup> « Modus autem quem ponit habitus in opere est facilitas et delectatio. Unde dicit Philosophus, *II Ethic.*, c. III, quod signum habitus oportet accipere fientem in opere delectationem » (*Ibid.*).

<sup>46</sup> « Per istum autem modum non discernitur utrum sit ab habitu charitatis infuso, vel ab habitu acquisito » (*Ibid.*). « Delectatio illa quæ in actu relinquitur ex caritate, potest etiam ex habitu aliquo acquisito causari; et ideo non est sufficiens signum ad caritatem demonstrandam; quia ex communibus signis non percipitur aliquid per certitudinem » (*De Verit.*, qu. 10, a. 10, ad 2; ad 4).

<sup>47</sup> « Effectus autem proprius dilectionis, secundum quod est ex caritate, est in virtute merendi. Hoc autem nullo modo cadit in cognitionem nostram nisi per revelationem » (*In I Sent.*, loc. cit., a. 4).

<sup>48</sup> Voir R. BERNARD, o.p., *La vertu*, t. 2, p. 416 (*Somme théologique*, Ed. de la Revue des Jeunes). « Dicendum quod caritas per essentiam videtur, in quantum ipsa per essentiam suam est principium actus dilectionis in quo utrumque cognoscitur; et sic etiam per essentiam suam est cognitionis principium, licet remotum; non tamen oportet quod certitudinaliter percipiatur; quia actus ille dilectionis quem in nobis percipimus secundum id de quo est perceptibile, non est sufficiens signum caritatis, propter similitudinem naturalis dilectionis ad gratiam » (*De Verit.*, qu. 10, a. 10, ad 1; ad 5).

par perception directe. Mais à la confusion de ceux qu'une telle doctrine pourrait séduire<sup>49</sup>, saint Thomas enseigne que même après le péché originel, et laissée à elle-même, la nature humaine est encore capable de vie morale et de grandeur humaine<sup>50</sup>. La volonté et la raison peuvent se fixer l'idéal humain comme une norme suffisante; elles sont capables d'organiser l'action morale et aussi d'accomplir jusqu'à un certain point et pour un certain temps le programme de la loi naturelle. C'est là un fait observable et contre lequel ne saurait prévaloir aucun pessimisme moral. Et c'est pour cela qu'en présence d'un acte moral donné, la conscience psychologique ne peut discerner en lui des caractères différents, selon qu'il vient de nous ou de la grâce avec nous. Dans les deux cas, devant notre observation, l'acte présente la même coupe : équivalence dans le sentiment de liberté et de pouvoir, de rébellion égoïste ou sensuelle à vaincre, et aussi de même victoire laborieuse.

C'est tellement vrai que nous ne pouvons déceler en ces actes la force surnaturelle qui vient parfois en surplus; que tel acte de ma conduite plus en accord avec mon tempérament et mes habitudes, me paraîtra plus facile que tel autre accompli en état de grâce mais en opposition plus ressentie à l'endroit de mes entraînements coutumiers<sup>51</sup>.

On nous objectera peut-être que si, à ce plan des réalisations, l'observation ne peut relever des caractères spécifiques et conclure à

<sup>49</sup> C'était, on le sait, la doctrine de Luther. Pour ce dernier, cependant, le problème que nous discutons en ce moment, n'a aucun sens. La grâce, prétend-il, *ne guérit pas la nature blessée*, qui dès lors deviendrait principe propre d'activité bonne, mais par elle, « nous revêtons la robe de justice (du Christ), laquelle couvre toutes nos fautes et supplée surabondamment à notre constante iniquité ». Si bien que la nature, même « revêtue de la robe de justice du Christ », est source non pas d'une activité intrinsèquement bonne et méritoire, mais d'une activité toujours à la merci de chutes et de rechutes nombreuses et inévitables, activité qu'il va jusqu'à qualifier de « constante iniquité ». Il en était arrivé à cette conclusion, semble-t-il, à la suite d'une expérience personnelle malheureuse : « Il fallait faire des efforts pour posséder cette confiance inébranlable et ne douter nullement de sa justification, sans se préoccuper ni des bonnes œuvres, ni des péchés, vu que les premières sont inutiles et que les péchés sont inévitables. L'homme n'étant qu'une souche pourrie, ne peut produire que corruption » (sermon prêché à Dresde, le 25 juillet 1517). Aussi, pour triompher de ses angoisses, fut-il amené à inventer son fameux système de la *justification par la foi seule*, aboutissant logique et normal de son intuition initiale (voir *Divus Thomas, loc. cit.*, p. 322-324).

<sup>50</sup> I<sup>a</sup> II<sup>o</sup>, qu. 109 en entier. Voir *Théologie*, cahiers II-III, *Le sujet de la grâce et sa guérison selon saint Thomas. Fonction curative de la grâce*, 2<sup>e</sup> partie, ch. III, B. *Activité d'une nature déchue*, dans *Études et Recherches*, Les Éditions du Lévrier, Ottawa-Montréal, 1944. Nous y avons longuement étudié ce problème chez saint Thomas.

<sup>51</sup> Voir *De Virt. in communi*, qu. un., a. 10, ad 14; ad 15. — H.-D. NOBLE, o.p., *loc. cit.*, p. 371-372.

l'existence en nous d'un *principe* d'activité surnaturel, l'enquête serait peut-être plus fructueuse si elle s'appliquait à découvrir les *motifs* d'action. Si, abandonnant l'étude de la *cause efficiente* ou de la *source d'activité*, on passait à celle de l'*objet formel*, ne pourrions-nous pas découvrir de quelque manière la présence de la grâce en nous ?

Les motifs — car c'est à cela que se ramène le point de vue que nous envisageons en ce moment — les motifs, dans l'état de grâce et hors de l'état de grâce, sont forcément divers. Nous n'avons pas à insister<sup>52</sup>. Or, les motifs surnaturels, nous les connaissons puisqu'ils dirigent nos actions; nous pouvons donc les contrôler, les peser, les évaluer et, par conséquent, les distinguer de tout autre ensemble de motifs qui seraient purement humains. Si donc en fait, ils nous commandent, si nous en avons conscience, nous trouvons là, semble-t-il, un critère d'appréciation sûr et certain d'où nous pouvons conclure que nous sommes en possession de la grâce, que nos actes sont salutaires et qu'ils nous valent la vie éternelle.

Certes quand, d'un point de vue désintéressé et abstrait, nous plaçant pour ainsi dire hors de nous-mêmes, nous discutons quels caractères doivent revêtir les *motifs* de l'activité surnaturelle, nous n'avons pas de peine à marquer nettement les distinctions nécessaires. Le motif surnaturel, à ce plan, se distingue nettement du motif naturel. Mais si nous nous replaçons en nous-mêmes, dans le déroulement de notre vie intérieure et comme au centre du mouvement qui nous entraîne, à ce moment-là pouvons-nous, sans illusion possible, être sûrs que seule l'impulsion divine met en notre esprit la certitude lumineuse de la foi, et en notre volonté l'épanouissement de l'amour parfait ? Il semble que non. Car, vus du dedans, à travers les activités qu'ils déploient, entremêlent et organisent, le procédé de l'*assentiment* naturel ou surnaturel, de même que l'*élan affectif* de la charité ou de tout autre amour ne varient pas tellement<sup>53</sup>. Dès lors, si nous nous en tenons à cette expérience intérieure, à ce regard direct ou introspectif, qu'est-ce qui nous garantira que des motifs naturels, enveloppés de demi-conscience, de formules reçues et habituellement récitées, ne se superposent pas pour donner à notre assentiment le mirage d'une foi

<sup>52</sup> *De Virt. in communi*, qu. un., a. 10; I<sup>a</sup> II<sup>a</sup>, qu. 63, a. 4.

<sup>53</sup> Voir notes 44, 46, 47, 48.



urnaturelle<sup>54</sup> ? Qu'est-ce qui nous garantira que l'impulsion active de toutes nos intentions et actions nous viennent en droite ligne d'une véritable et exclusive charité surnaturelle ? Cet élan victorieux qui nous emporte n'aurait-il pas des raisons plus humaines ? Ne concentrerait-il pas, en un mélange qui ne se fait pas soupçonner, des tendances provenant de notre « naturel », tandis qu'une raison complaisante leur prête l'allure d'attraits surnaturels ? Quant au caractère proprement méritoire et salutaire, il est, nous le savons déjà, hors de toute investigation rationnelle : *nullo modo cadit in cognitionem nostram nisi per revelationem*.

De plus, dans notre acte de charité, nous ne savons jamais si nous atteignons Dieu en lui-même ou si ce n'est pas un Dieu que nous nous sommes forgé nous-mêmes. Car notre connaissance de foi est très obscure et nous n'atteignons conceptuellement le Dieu de la foi que par des analogies<sup>55</sup>. Et rien ne nous permet intuitivement de distinguer si notre mouvement affectif s'applique seulement à ces analogies ou les dépasse. Et c'est surtout l'acte de charité, celui qui précisément nous révélerait sans erreur possible la présence de la grâce en nous qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, échappe à l'analyse. L'acte de foi et le don de science comportent une certaine certitude et une certaine conscience, la certitude et la conscience de savoir<sup>56</sup>. Et cela tient à la nature même des dons intellectuels qui donnent la certitude de leurs objets. Mais la grâce, elle, et plus précisément la charité dont nous parlons en ce moment, concourant à la perfection de l'affectivité, n'apportent aucune certitude : *quicumque habet scientiam vel fidem, certus est se habere. Non autem similis ratio de gratia et caritate et aliis hujusmodi, quæ perficiunt vim appetitivam*.

Il appert donc, de tout ce que nous venons de dire, que laissé à lui-même, l'homme ne peut savoir s'il a la grâce : *per seipsum et hoc certitudinaliter, nullus homo potest scire se habere gratiam*. La

<sup>54</sup> H.-D. NOBLE, o.p., *loc. cit.*

<sup>55</sup> I<sup>a</sup>, qu. 13.

<sup>56</sup> « Dicendum quod Philosophus loquitur de habitibus intellectivæ partis, qui, cum sint perfecti, non possunt latere habentes, eo quod de perfectione eorum est certitudo; unde quilibet sciens scit se scire; eum scire sit causam rei cognoscere, et quoniam impossibile est aliter se habere; et similiter aliquis habens habitum intellectus principiorum, scit se habitum illum habere. Sed caritatis perfectio non consistit in certitudine cognitionis, sed in vehementia affectionis; et ideo non est simile » (*De Verit.*, qu. 10, a. 10, ad 5).

connaissance par la cause ou le principe est définitivement hors de notre portée; la perception directe est plus impossible encore que celle de notre âme, et la conscience psychologique n'apporte aucune lumière certaine et satisfaisante, ni sur la source de cette activité surnaturelle, ni sur les motifs qui pourraient l'inspirer. En résumé, la grâce nous est inconnaissable *ratione supernaturalitatis intrinsecæ*. Elle « voile ses mystères sous les contours de l'acte libre ».

Si à cela nous ajoutons que Dieu donne sa grâce à qui il veut; que seule sa miséricorde et sa bonté infinies sont au principe du don effectif qu'il en fait, puisque l'homme, pécheur ou non, ne peut absolument rien pour solliciter et en quelque sorte attirer la faveur divine<sup>57</sup>, nous aurons ajouté que même le moment de sa réalisation en nous est imprévisible et nous échappe. Inconnaissable *ratione supernaturalitatis intrinsecæ*, elle l'est encore *ratione contingentis*. Et nous comprendrons mieux alors la parole de Job, citée par saint Thomas : « Si Dieu vient à moi, je ne le verrai pas; s'il se retire, je ne m'en apercevrai pas. »

### C. CONJECTURALITER PER ALIQUA SIGNA.

Hâtons-nous toutefois d'ajouter — car une telle doctrine peut paraître quelque peu désespérante — qu'il y a une autre manière de connaître une réalité, que saint Thomas qualifie de *conjecturale* et qui tient à certains signes. Or, il se peut que cette dernière manière puisse nous apporter, sur notre grâce, quelque connaissance et, partant, quelque certitude.

Disons tout d'abord que par « signes », les scolastiques entendent les qualités, les causes ou les effets qui, sans avoir *un lien nécessaire* avec l'essence, comme le sont les causes essentielles ou les propriétés convertibles avec l'essence, ne laissent pas de désigner celle-ci, de trahir son existence et même sa nature d'une manière plus ou moins précise et certaine<sup>58</sup>.

Il s'agit alors de fournir le signalement de la grâce de façon à la repérer, et à la repérer conjecturalement.

*Et hoc modo aliquis cognoscere potest se habere gratiam quantum scilicet percipit se delectari in Deo.* En effet, le juste de bonne volonté

<sup>57</sup> I<sup>a</sup> II<sup>æ</sup>, qu. 109, a. 6; qu. 112, a. 3.

<sup>58</sup> *Divus Thomas, loc. cit.*, p. 334.

qui sait sa misère, mais aussi qui sait par sa foi, l'appui promis par la miséricorde divine peut, à la longue, se persuader que cet appui ne lui fait pas défaut. Prenant sa conduite dans son ensemble et l'envisageant moins dans le détail que dans son courant continu et habituel, il se convainc progressivement qu'il se plaît à servir Dieu, à l'aimer, à suivre partout les traces de sa bonté. Il lui devient facile et même spontané de vivre familièrement dans la pensée de Dieu, dans une douceur plus ou moins ressentie et un encouragement toujours plus vif à le mieux servir et à le mieux aimer. Et saint Thomas ajoute que parallèlement, ou plutôt comme dans un mouvement contraire tout naturel et corrélatif, le juste méprise les choses du monde. *Percipit se delectari in Deo, et se contemnere res mundanas.* Il ne s'agit pas ici, évidemment, d'un sentiment résultant uniquement d'une bonne nature, d'un tempérament plutôt tranquille et peu exigeant, et encore moins d'un scepticisme désabusé. Le « juste » méprise les choses du monde en raison du sentiment positif que nous venons de décrire. Parce qu'il se complaît en Dieu, spontanément et par l'effet de cet attachement, il s'affranchit peu à peu des choses du monde qui n'ont plus sur lui l'attrait néfaste qu'elles ont sur le pécheur. Qu'on n'aille pas croire qu'il est pour autant immunisé contre les tentations. Mais il est moins captif de leur enjôlement et voit leurs attaques s'éteindre contre sa résistance. Et cependant, cette complaisance en Dieu, ou du moins ce que nous appelons de ce nom et qui, vu du dehors, se présente comme une certaine probité, cette complaisance en Dieu, ainsi que le mépris des choses du monde, peut fort bien se réaliser en une âme uniquement en raison d'une certaine noblesse de nature, d'une certaine distinction d'âme, d'une éducation supérieure, ou encore être l'effet d'un affinement d'une longue vie en état de grâce, lequel affinement demeure après la perte de la grâce. Il est certain, en effet, que certaines personnes présentent toutes ces caractéristiques, qu'elles fournissent le signalement mentionné, sans pour cela être en état de grâce. Aussi, saint Thomas ajoute que si à ce sentiment, dont nous venons de décrire les deux mouvements opposés et simultanés, s'ajoute la conscience de n'avoir pas commis de péché mortel<sup>59</sup>, la conviction

<sup>59</sup> « In quantum homo non est conscius sibi alicujus peccati mortalis » (I<sup>a</sup> II<sup>o</sup>, qu. 112, a. 5).

d'être en état de grâce s'accroît de beaucoup : *inquantum homo non est conscius sibi alicujus peccati mortalis*. Une telle conscience, nous nous en doutons bien, s'accompagne chez le juste de l'horreur du péché mortel qui lui ferait perdre l'amitié divine; et la seule pensée qu'il pourrait le commettre lui devient pénible. De plus, dans un sentiment de délicatesse de plus en plus affiné, il s'attriste sincèrement des moindres complaisances qu'il soupçonne en lui et des plus minimes oppositions à la volonté de Dieu.

Si bien que les trois signes dont parle saint Thomas n'ont de réelle valeur que s'ils existent simultanément. Leur « infailibilité » tient à leur causalité, dirions-nous, complémentaire. De plus, la constatation dont nous parlons vise un ensemble, un mouvement général et normal qui régulièrement persiste, malgré des états divers d'aridité ou de joyeuse activité spirituelle. Elle n'a donc rien de commun avec certains sentiments passagers, effet d'un faux mysticisme, d'une nervosité malade ou d'emballement dont la seule cause est le tempérament ou quelque événement heureux. Il s'agit d'un ensemble, d'un ensemble stable et permanent malgré certaines perturbations passagères de surface, et d'un ensemble jugé à la lumière convergente des trois signes déjà énumérés. Et saint Thomas ajoute que la conviction ainsi obtenue repose sur une expérience toute intérieure, toute intime et qui ne serait le privilège que de ceux qui ont reçu la grâce, expérience qui est incommunicable et qui ne peut nullement faire l'objet d'une démonstration ou d'une preuve, selon ce mot de l'Apocalypse : *au vainqueur je donnerai de la manne cachée, ignorée de tous, sauf de celui qui la reçoit*. Celui qui la reçoit, en effet, en est averti par la douceur qu'il éprouve et que ne connaît pas celui qui ne la possède pas<sup>60</sup>.

*Ista tamen cognitio imperfecta est*. Cette connaissance, toutefois, est imparfaite ! Elle est imparfaite, nous le répétons, parce qu'elle n'a aucune certitude absolue, ne découlant pas, d'une part, de prémisses propres et ne tombant pas, d'autre part, sous l'expérience de l'homme livré à ses seules ressources. Nous ne pouvons pas, à partir

<sup>60</sup> Dans *In IV Sent.*, d. 9, qu. 1, a. 3, ql. 2, saint Thomas complète cet exposé en expliquant que la réception des sacrements, lesquels opèrent *ex opere operato*, ajoute à la sécurité du juste qui les reçoit avec la conscience de n'avoir aucun péché mortel.

de principes propres, démontrer que nous avons la grâce, ni conclure sa présence en nous à partir de ses effets, c'est-à-dire de notre activité. Notre connaissance de la grâce ne se formule pas — si tant est qu'elle se formule — avec la décision péremptoire d'une évidence. Tout au plus pouvons-nous dire : j'ai tout lieu de penser que je suis en état de grâce. Tel serait le sens de cette conjecture.

### CONCLUSION.

Cependant — et ici nous signalons l'attitude d'âme qui doit normalement résulter d'une telle situation — cette connaissance conjecturale comporte une très grande sécurité, tout en demeurant timide et en conservant la crainte d'être présomptueuse.

Tout d'abord, sa sécurité. Sa sécurité est très grande, parce qu'elle s'enracine en quelque sorte dans la foi et dans l'espérance de celui qui en est le bénéficiaire. Le juste sait, par sa foi, que Dieu a promis son secours à tout homme de bonne volonté qui s'efforce d'en être digne. Et c'est effectivement en raison de cette certitude qui n'exige pas précisément qu'on ait la grâce, comme on peut parfois le croire, mais qui s'appuie sur la toute-puissance de Dieu et sur sa miséricorde, c'est sur cette certitude que le juste, conscient de sa bonne volonté et non pas de sa grâce, peut raisonnablement augurer que celle-ci ne lui manque pas, et que les progrès constatés dans sa vie spirituelle en sont le bénéfice. Sa sécurité et sa certitude sont d'autant plus grandes qu'il est plus avancé dans la vie spirituelle. En somme, c'est une sécurité et une certitude qui reposent en Dieu beaucoup plus qu'en lui-même. C'est une sécurité et une certitude que nous appellerions volontiers théologiques par opposition à psychologiques. Certain de n'avoir commis aucun péché mortel, conscient d'une vie qui se développe sans heurts et sans soubresauts trop considérables, et sachant par ailleurs de façon certaine que Dieu accorde sa grâce aux hommes de bonne volonté, le juste a la conviction que Dieu est présent en lui par sa grâce. Une certitude et une sécurité en somme toutes en Dieu, déconcertantes pour qui n'en éprouve pas les bienfaits, mais certitude et sécurité qui réconfortent et qui ne laissent pas de combler ceux qui les possèdent. Certitude et sécurité déconcertantes peut-être, mais qui ne le sont pas plus que celles de l'ami envers l'ami. Certitude de même

type, mais avec cette différence énorme que dans le cas, l'ami c'est Dieu, et que sa miséricorde ainsi que sa bonté sont infinies, et qu'on peut être assuré de sa part d'une fidélité à l'abri de tout soupçon : *fidelis est Deus*.

Dès lors, si une telle situation comporte une certaine incertitude, et si elle nous invite à ne pas être présomptueux, elle n'est tout de même pas de nature à engendrer l'inquiétude et les troubles d'âme. Loin de nous faire nous replier sur nous-mêmes, elle développe, au contraire, la sollicitude et l'humilité : *per hoc magis conservatur sollicitudo et humilitas*, nous dit saint Thomas<sup>61</sup>. Spontanément, l'âme du juste s'en remettra entièrement à Dieu, se confiera à sa garde, soucieuse de ne rien faire qui puisse l'offenser. Et à cette fin, elle sollicitera en toute humilité son secours miséricordieux. Au lieu de se dire, pour être vraiment prudente, qu'elle n'a peut-être pas la grâce, elle devra davantage craindre de s'en rendre indigne. Consciente de la grandeur de Dieu, de son inaccessibilité et, d'autre part, encore plus consciente de son impuissance à faire quoi que ce soit pour mériter sa faveur et son amour, elle aura la crainte, la crainte toute filiale qui la poussera à s'en remettre à Dieu, à se réfugier en dernière ressource dans ses bras, tel l'enfant dans les bras de son père. Et voici que l'incertitude qui plane et planera toujours sur la présence de la grâce dans l'âme du juste — et cela parce que c'est une condition de son état de *viator* — est génératrice de sollicitude, d'humilité, de crainte filiale. Loin de nuire à l'âme, à sa confiance, à sa sécurité et à son épanouissement, elle contribue, au contraire, à en faire un instrument docile entre les mains de Dieu : *quia per hoc magis sollicitudo et humilitas conservatur*. Et l'on comprend alors l'assurance, la sérénité, le calme, la confiance et nous dirions même la quasi-insouciance de Jeanne d'Arc qui répondait à ses juges lui demandant perfidement si elle était en état de grâce : « Si j'y suis, Dieu m'y garde; si je n'y suis, Dieu m'y mette ».

P. Clément-M. LACHANCE, o.p.,  
Collège dominicain d'Ottawa.

<sup>61</sup> *De Verit.*, qu. 10, a. 10, ad 7.

# *Les processions*

## *du verbe et de l'amour humains*

### *chez saint Augustin*

---

Pour expliquer la production du verbe dans l'esprit, saint Augustin distingue d'abord en nous deux sortes de connaissances, selon que l'on connaît les choses directement en elles-mêmes ou qu'on les connaît dans la vérité éternelle, c'est-à-dire dans une sorte d'illumination de Dieu, parce que l'on doit juger des réalités temporelles d'après les règles de la vérité éternelle et que c'est précisément dans la connaissance de ces règles, contemplées dans la lumière divine, que ce verbe est conçu. Saint Augustin s'explique par le fait même sur sa doctrine de l'illumination, et mieux qu'il ne l'a jamais fait, dans ces textes du *De Trinitate*, qui défraient depuis longtemps les débats des historiens sur son authentique théorie de la connaissance. On nous dispensera d'entrer dans le détail de ces discussions, dont l'intérêt est surtout d'ordre philosophique.

#### I. — LA CONNAISSANCE DANS LA VÉRITÉ ÉTERNELLE.

Nous n'avons qu'un maître et ce maître c'est cette Vérité qui, située au-dessus du professeur et de l'élève et commune à l'un et à l'autre, les instruit tous les deux et les amène à s'accorder. C'est comme auteur de cet accord entre les esprits, au lieu du langage qui ne le fait pas, quoi qu'il en semble, que Dieu est appelé le « maître intérieur » dans la philosophie de saint Augustin. Le *De magistro* est tout entier consacré à développer cette doctrine. Cette vérité intérieure, c'est encore plus exactement le Christ, vertu immuable et sagesse éternelle de Dieu<sup>1</sup>. C'est lui qui, entre deux interlocuteurs, découvre

<sup>1</sup> *De magistro*, 11, 38.

à celui qui parle et à celui qui écoute une seule et même vérité<sup>2</sup>. C'est l'enseignement même de l'Évangile : *Unus est magister vester Christus*<sup>3</sup>.

Pour montrer comment Dieu se fait entendre de nous et quelle est la nature de son enseignement, saint Augustin use le plus souvent d'une autre métaphore, celle de l'illumination et c'est pourquoi on appelle sa théorie de la connaissance la « doctrine augustinienne de l'illumination divine ». Dieu est à notre esprit ce que le soleil est à notre vue : comme la source de la lumière, c'est le soleil, la source de la vérité, c'est Dieu<sup>4</sup>. Dans cette métaphore se fondent la doctrine platonicienne et des textes scripturaires. Les platoniciens avaient d'abord enseigné que le principe de toutes choses l'est de trois manières différentes, puisqu'il est, à la fois, cause de leur existence, lumière de leur connaissance et règle de leur conduite. Et c'est pourquoi le monde est rempli de triades, qui sont les vestiges de Dieu. Or, Dieu n'est lumière de notre connaissance que parce qu'il fait à l'égard des choses ce que le soleil fait à l'égard des objets : il les éclaire<sup>5</sup>; selon Plotin, l'âme est à Dieu ce que la lune est au soleil, dont elle réfléchit la lumière<sup>6</sup>. C'est précisément pourquoi l'âme tient dans la création une place privilégiée et que nous y cherchons l'image de Dieu par excellence. Mais si saint

<sup>2</sup> « ... sed tunc quoque noster auditor, si et ipse illa secreto ac simplici oculo videt, novit quod dico sua contemplatione, non verbis meis. Ergo ne hunc quidem doceo vera dicens, vera intuentem; docetur enim non verbis meis, sed ipsis rebus, Deo intus pendente, manifestis : itaque de his etiam interrogatus respondere posset » (*De magistro*, 12, 40).

<sup>3</sup> Mt. 23, 10. — Voir *De magistro*, 14, 46; *Retract.*, 1, 12; *Epist.* CXLIV, 1; *Epist.* CLXVI, 4, 9. — Lire sur cette question: A. MARTIN, orat., *Sancti Aurelii Augustini Philosophia*, Parisiis, Durand, 1863, p. 204-208; W. OTT, *Ueber die Schrift des hl. Augustinus de Magistro*, Hechingen, 1898; J. MARTIN, *Saint Augustin (Les Grands Philosophes)*, Paris, Alcan, 2<sup>e</sup> éd., 1907, p. 63-69; E. GILSON, *Introduction à l'Etude de saint Augustin (Etudes de philosophie médiévale, XI)*, Paris, Vrin, 3<sup>e</sup> éd., 1949, p. 88-103; R. JOLIVET, *La doctrine augustinienne de l'illumination*, dans *Rev. de Phil.*, N.S. 1 (1930), p. 407-414, ou dans *Mélanges augustiniens*, Paris, Rivière, 1930, p. 77-84; en volume, *Dieu, Soleil des Esprits ou la Doctrine augustinienne de l'illumination (Bibliothèque augustinienne)*, Paris, Desclée De Brouwer, [1934], p. 43-54.

<sup>4</sup> « Nam mentis quasi sui sunt oculi sensus animæ; disciplinarum autem quæque certissima talia sunt, qualia illa quæ sole illustrantur, ut videri possint, veluti terra est atque terrena omnia : Deus autem est ipse qui illustrat » (*Soliloq.*, 1, 6, 12; voir 1, 14, 24).

<sup>5</sup> PLATON, *Républ.*, VII, 517a-b; l'allégorie de la caverne (*ibid.*, 514a-517a), résumée dans *Soliloq.*, 1, 13, 23.

<sup>6</sup> « Sæpe multumque Plotinus asserit, sensum Platonis explanans, ne illam quidem, quam credunt esse universitatis animam, aliunde beatam esse quam nostram : idque esse lumen quod ipsa non est, sed a quo creata est, et quo intellegibiliter illuminante intellegibiliter lucet. Dat etiam similitudinem ad illa incorporea de his cælestibus conspicuis amplisque corporibus, tanquam ille sit sol et ipsa sit luna. Lunam quippe solis obiectu illuminare putant » (*De civ. Dei*, X, 2). Voir *Tract. in Ioann. Evang.*, XXXIV, 4.



Augustin accepte cette doctrine, c'est surtout parce qu'elle est enseignée par les Écritures, spécialement par l'Évangile de saint Jean <sup>7</sup>.

Cette illumination divine est d'abord immédiate, c'est-à-dire qu'elle s'exerce directement sur l'esprit sans aucun intermédiaire <sup>8</sup>. C'est pourquoi, au-dessous de Dieu, il n'y a rien dans la création qui soit plus proche de Dieu que l'âme humaine. Or, ce à quoi l'âme est immédiatement soumise en Dieu, ce sont certaines « réalités intelligibles » *res intelligibiles*, et ces réalités intelligibles sont les idées divines elles-mêmes. Saint Augustin les désigne de noms différents, tels que *ideæ*, *formæ*, *species*, *rationes æternæ* ou *regulæ* <sup>9</sup>. Ces idées sont les types ou les modèles de toutes les espèces et de tous les individus et, parce qu'elles subsistent dans l'intelligence de Dieu, elles participent à ses attributs essentiels et elles sont par conséquent éternelles, immuables et nécessaires. L'esprit humain est donc soumis à l'immuable et au nécessaire.

Il n'est pas facile de montrer comment elle y est soumise et de décrire exactement le rôle précis de l'illumination. Des générations d'historiens s'y sont appliqués et le problème n'est pas encore résolu. Nous n'avons pas non plus l'intention de le discuter, encore moins la prétention de le résoudre. Nous nous contenterons d'exposer l'interprétation authentique de saint Thomas, à laquelle se rallient de plus en plus aujourd'hui les historiens les plus pénétrants. Voici donc la donnée fondamentale, qui dissipe dès l'abord toutes les équivoques : c'est moins de la formation du concept qu'il s'agit, pour saint Augustin, que de la connaissance de la vérité, c'est-à-dire qu'il s'agit de la vérité du jugement.

Cette interprétation a le mérite d'accorder les textes qui semblent parler d'un contenu de l'illumination et d'autres qui écartent toute transmission d'idées toutes faites à l'intellect humain. En effet, il

<sup>7</sup> « ... consonans (Plotinus) Evangelio, ubi legitur : *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Ioannes; hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per eum. Non erat ille lumen, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lumen verum, quod illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. In qua differentia satis ostenditur, animam rationalem vel intellectualem, qualis erat in Ioanne, sibi lumen esse non posse, sed alterius veri luminis participatione lucere. Hoc et ipse Ioannes fatetur, ubi ei perhibens testimonium dicit : Nos omnes de plenitudine eius accepimus » (*De civ. Dei*, X, 2; voir Jean, 1, 6-9 et 16).*

<sup>8</sup> *De quant. animæ*, 34, 77; voir *Enarr. in Ps. CXVIII*, 18, 4.

<sup>9</sup> *De div. quæst. LXXXIII*, 46, 1-2.

s'agit d'une vision en Dieu, mais ce que nous voyons en Dieu ce ne sont pas les choses. Ce que nous voyons dans la lumière de l'illumination, et non dans la nôtre, c'est la vérité de nos propres jugements et non le contenu de nos idées<sup>10</sup>. Avec sa pénétration habituelle, saint Thomas d'Aquin a bien vu que, pour un platonicien, s'il faut un intellect agent, ce n'est pas pour produire des intelligibles, mais seulement pour conférer la lumière intelligible au sujet intelligent<sup>11</sup>.

Cette interprétation concilie encore les textes qui supposent une activité de l'intellect et ceux qui supposent une passivité du même intellect. Activité et passivité sont réelles, mais sous des rapports différents. L'esprit est actif, puisqu'il assemble, dissocie, compose des images et y lit l'intelligible; mais ensuite apparaît dans l'esprit quelque chose qui ne vient ni des choses ni de lui-même, c'est la vérité du jugement avec son caractère de nécessité. Cet élément, notre esprit ne peut le produire et doit le recevoir.

Plus on examine précisément ce chapitre 6 du livre IX du *De Trinitate*, plus on se convainc que c'est sur cet élément formel de nécessité contenu dans toute vérité qu'il faut insister, et que c'est là exactement que s'applique l'illumination divine. Un homme me dit ce qu'il pense et ce qu'il veut, je le crois, mais je ne sais pas si c'est vrai parce que je ne puis le vérifier : il n'y a pas ici d'illumination. Mais que le même homme se mette à discourir sur l'esprit humain en général, je change d'attitude : s'il dit la vérité et la montre, je le sais et je l'approuve; sinon, je le sais encore et je le condamne. Voilà exactement où s'applique l'illumination divine, parce qu'il s'agit ici de vérité. Nous ne croyons plus simplement ce que nous dit tel homme en particulier, mais nous savons ce que doit penser l'homme en général. Or cela ne peut venir de l'expérience, parce qu'elle ne peut en aucun cas rendre raison de la nécessité de ce jugement<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> « Ipsam quippe regulam veritatis, qua illam clamant esse meliorem, incommutabilem vident, nec uspiam nisi supra suam naturam vident, quandoquidem se vident mutabiles » (*De doctr. christ.*, 1, 8, 8-9). — « ... intuemur inviolabilem veritatem, ex qua perfecte, quantum possumus, definiamus, non qualis sit uniuscuiusque hominis mens, sed qualis esse sempiternis rationibus debeat » (*De Trin.*, IX, 6, 9). — « ... illam (formam aeternæ veritatis) cernimus rationalis mentis intuitu » (*De Trin.*, IX, 6, 11).

<sup>11</sup> *De spir. creat.*, a. 10, ad 8<sup>um</sup>; *Summa theol.*, 1, q. 79, a. 3; q. 84, a. 6, corp., ad 2<sup>um</sup>; q. 85, a. 1.

<sup>12</sup> « Itaque cum mihi de sua propria (mente) loquitur, utrum intellegat hoc aut illud, an non intellegat, et utrum velit, an nolit hoc aut illud, credo : cum vero de humana specialiter aut generaliter verum dicit, agnosco et approbo. Unde manifestum

Voici un autre exemple. Supposons que je me souviene des remparts de Carthage, que j'ai vus, et que j'imagine ceux d'Alexandrie, que je n'ai jamais vus : nul besoin pour cela d'aucune illumination divine. Mais que je préfère mes souvenirs de Carthage à mes images d'Alexandrie, je porte alors un jugement de vérité et ce jugement doit s'appuyer sur des règles incorruptibles, il me vient de plus haut que mon esprit : c'est l'illumination divine qui intervient dans la vérité nécessaire de ce jugement<sup>13</sup>. Autre chose donc les images acquises par l'expérience ou les souvenirs que ma mémoire en garde, et autre chose le jugement que je porte sur ce que doit être l'objet qui leur correspond. J'ai vu un arc à Carthage et je me le représente aujourd'hui. Mais que sa courbe me plaise et que je la trouve belle, l'expérience n'y suffit plus. Mon esprit doit alors la comparer à une idée éternelle de l'arc qu'elle contemple au-dessus d'elle-même. C'est encore de l'illumination, puisqu'il faut bien, pour juger de ce que les choses doivent être, que notre esprit soit soumis à l'influence des raisons éternelles, qui en sont les règles<sup>14</sup>.

Si cette interprétation est juste, cette influence est moins à l'origine du concept que dans la formation du jugement. Immédiate, l'influence des idées divines est essentiellement régulatrice et il faut exclure ici tout ontologisme. Aussi saint Augustin les appelle-t-il des règles : *regulæ numerorum, regulæ sapientiæ*<sup>15</sup>. Immédiate, cette action s'exerce cependant sur l'esprit du dehors et d'en haut : on peut la comparer à l'empreinte que produit un anneau sur une cire molle<sup>16</sup>,

est, aliud unumquemque videre in se, quod sibi alius dicenti credat, non tamen videat; aliud autem in ipsa veritate, quod alius quoque possit intueri : quorum alterum mutari per tempora, alterum incommutabili æternitate consistere. Neque enim oculis corporeis multas mentes videndo, per similitudinem colligimus generalem vel specialem mentis humanæ notitiam : sed intuemur inviolabilem veritatem, ex qua perfecte, quantum possumus, definiamus, non qualis sit uniuscuiusque hominis mens, sed qualis esse sempiternis rationibus debeat » (*De Trin.*, IX, 6, 9).

<sup>13</sup> *De Trin.*, IX, 6, 10; voir *De vera religione*, 30, 54-56.

<sup>14</sup> « Item cum arcum pulchre ac æquabiliter intortum, quem vidi, verbi gratia, Carthagine, animo revolve, res quædam menti nuntiata per oculos, memoriæque transfusa, imaginarium conspectum facit. Sed aliud mente conspicio, secundum quod mihi opus illud placet; unde etiam, si displiceret, corrigerem. Itaque de istis secundum illam (formam) iudicamus, et illam cernimus rationalis mentis intuitu » (*De Trin.*, IX, 6, 11).

<sup>15</sup> *De lib. arbitrio*, II, 10, 29; *De Trin.*, XIV, 15, 21.

<sup>16</sup> « Ubi ergo scriptæ sunt (istæ regulæ) nisi in libro lucis illius quæ veritas dicitur ? Unde omnis lex iusta describitur, et in cor hominis qui operatur iustitiam, non migrando, sed tanquam imprimendo transfertur; sicut imago ex anulo et in ceram transit, et anulum non relinquit » (*De Trin.*, XIV, 15, 21).

car l'idée divine ne passe pas toute faite dans l'esprit, c'est plutôt une loi qui lie celui-ci et lui confère sa propre nécessité.

Il faut donc se résigner à dissocier l'abstraction aristotélicienne de l'illumination augustinienne. Ce fut l'un des embarras de l'augustinisme médiéval, notamment de saint Bonaventure, que de chercher à insérer l'abstraction dans l'illumination<sup>17</sup>. Il devait finalement renoncer à une entreprise aussi désespérée et opter, avec saint Bonaventure, pour l'illumination et, avec Scot, pour l'abstraction<sup>18</sup>.

Telle est du reste l'interprétation qu'ont donnée de l'illumination augustinienne les aristotéliciens médiévaux, comme saint Thomas<sup>19</sup>, et

<sup>17</sup> J. ROHMER, *La doctrine de l'abstraction dans l'école franciscaine d'Alexandre de Halès à Jean Peckam*, dans *Archives d'Hist. doct. et litt. du Moyen Age*, 3 (1928), p. 105-184, surtout sur saint Bonaventure, p. 148-161.

<sup>18</sup> E. GILSON, *Sur quelques difficultés de l'illumination augustinienne*, dans *Homage à M. le prof. M. De Wulf*, *Rev. néoscol. de Phil.*, 36 (1934), p. 321-331.

<sup>19</sup> *De spir. creat.*, a. 10, ad 8<sup>um</sup>; *Summa theol.*, I, q. 79, a. 3; q. 84, a. 6, corp., ad 2<sup>um</sup>; q. 85, a. 1; voir E. GILSON, *Pourquoi saint Thomas a critiqué saint Augustin*, dans *Arch. d'Hist. doct. et litt. du Moyen Age*, 1 (1926-27), p. 5-127; *Réflexions sur la controverse saint Thomas-saint Augustin*, dans *Mélanges Mandonnet*, I (*Bibliothèque thomiste*, XIII), Paris, Vrin, 1930, p. 371-383. Le P. C. BOYER, s.j., *Saint Thomas et saint Augustin d'après M. Gilson*, dans *Greg.*, 8 (1927), p. 110, objecte *Summa theol.*, I, q. 84, a. 5 : « Augustinus ... in melius commutavit ». Augustin aurait corrigé Platon. Mais la phrase complète prend un sens différent, surtout dans le contexte : « Et ideo Augustinus, qui doctrinis Platoniorum imbutus fuerat, si qua invenit fidei accomoda in eorum dictis, assumpsit; quæ vero invenit fidei nostræ adversa, in melius commutavit. » Saint Thomas avait déjà écrit ailleurs : « Augustinus autem, Platonem secutus quantum fides catholica patiebatur, ... » (*De spir. creat.*, a. 10, ad 8<sup>um</sup>); voir E. GILSON, *op. cit.*, p. 373. Saint Augustin n'abandonnait Platon que lorsqu'il y était contraint par la foi. Or personne ne soutiendra que la foi lui imposait l'abstraction d'Aristote.

Le P. BOYER, *ibid.*, souligne encore avec complaisance *De spir. creat.*, a. 10, ad 8<sup>um</sup> : « Non multum autem refert... » Ce qui importait, en effet, pour saint Thomas, c'était son accord avec saint Augustin et les augustiniens, et d'ailleurs tous les catholiques, pour situer en Dieu la source de l'illumination, en face de l'Intelligence agente séparée d'Avicenne et du point de vue de la foi : « Sed hoc multipliciter repugnat veritati fidei » (*ibid.*, corp.); voilà pour le contexte; et ailleurs : « Sed hoc secundum fidem non potest sustineri » (*In II Sent.*, d. 17, q. 2, a. 1); « Sed, quia fides catholica Deum, et non aliquam substantiam separatam in natura et animabus nostris operantem ponit, ... » et plus bas « ... si intellectus agens ponatur aliqua substantia separata præter Deum, sequitur aliquid fidei nostræ repugnans... » (*De anima*, a. 5); « ... vel Deus secundum Catholicos, vel intelligentia ultima secundum Avicennam » (*De unit. intell.* [éd. Perrier], c. 5, n° 54). Les augustiniens avicennisants, comme Roger Bacon, participent à cet accord et ne sont pas compromis aux yeux de la foi avec Avicenne, comme le pense M. Gilson (*Pourquoi saint Thomas...*, p. 115-117). En effet, saint Thomas écrit d'eux : « Et ideo quidam catholici doctores, corrigentes hanc opinionem [celle d'Avicenne] et partim sequentes, satis probabiliter posuerunt ipsum Deum esse intellectum agentem, ... » (*In II Sent.*, d. 17, q. 2, a. 1). Aussi peut-il écrire : « ... principium illustrationis est unum, scilicet aliqua substantia separata, vel Deus secundum Catholicos [y compris les avicennisants], vel intelligentia ultima secundum Avicennam [le seul Avicenne sans les avicennisants catholiques] » (*De unit. intell.*, c. 5, n° 54). Il s'exprime à leur propos de la même façon que pour saint Augustin : « ... Animæ vero recipiunt ab eo (intellectu agente separato) intelligibiles perfectiones. Sed... quidam Catholici posuerunt, quod intellectus agens sit ipse Deus... » (*De anima*, a. 5); comparez ici même pour saint Augustin : « ... ipsa intelligibilia participentur a Deo... » (*De spir. creat.*, a. 10, ad 8<sup>um</sup>). Dans *Contra Gent.*, II, c. 85, la seconde source de la doctrine de la divinité de l'âme,

à laquelle ont fini par se rallier les augustinien, tel saint Bonaventure<sup>20</sup>. Sur cette interprétation, l'accord se fait aujourd'hui de plus en plus chez les historiens, les philosophes ou les théologiens, augustinisants ou thomistes, surtout chez les médiévistes<sup>21</sup>.

c'est exclusivement Avicenne et Averroès, et non les avicennisants, évoqués dans un complément d'information. Ils ne sont pas plus compromis que *Gen.*, I, 26 et II, 7, cités dans un autre complément, ajouté à la troisième source. Ils le seraient, si leur intellect agent, qui est Dieu, n'était pas séparé de l'âme, mais il l'est précisément. D'ailleurs tout ceci est partiellement admis par M. Gilson lui-même (*op. cit.*, p. 104-111, 113, 122-133); voir L.-B. GILLON, o.p., *Thomas d'Aquin (Saint) V. Signification historique de la théologie de saint Thomas*, dans *Dict. Théol. cath.*, XV, 1<sup>er</sup> p. (1946), col. 687.

C'est donc du point de vue de la foi que saint Thomas écrit : « Non multum autem refert... » L'accord établi sur le fait général et indéterminé de l'illumination divine, le désaccord sur le mode de cette illumination reste entier. Il garde son importance au plan non plus de la foi, mais de la philosophie. Il comporte toute la distance qui sépare non seulement saint Thomas de saint Augustin, mais encore Aristote de Platon, et que saint Thomas mesure ici même : « Quidam antiqui philosophi... dixerunt... — Unde et Socrates... — Plato vero... posuit... Augustinus autem, Platonem secutus quantum fides catholica patiebatur... — Aristoteles autem per aliam viam processit » (*De spir. creat.*, a. 10, ad 8<sup>um</sup>). Et ailleurs : « Democritus enim posuit... — Plato vero e contrario posuit... Et hanc opinionem tangere videtur Augustinus... — Aristoteles autem media via processit » (*Summa theol.*, I, q. 84, a. 6); voir E. GILSON, *Réflexions...*, p. 374. Cette divergence oppose à l'illumination de saint Augustin l'abstraction de saint Thomas et le sens de la phrase complète n'est pas douteux : « Non multum autem refert dicere, quod ipsa intelligibilia participentur a Deo [l'illumination], vel quod lumen faciens intelligibilia [l'abstraction]. » En tout cas, importante ou non, cette opposition existe.

<sup>20</sup> E. GILSON, *Sur quelques difficultés...*, p. 321-331, surtout p. 327, note 4.

<sup>21</sup> Soulignent cette divergence : H. DENIFLE, o.p., *Meister Eckhards lateinische Schriften und die Grundanschauung seiner Lehre*, dans *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 2 (1886), p. 521; F. EHRLE, s.j., *John Peckham über den Kampf des Augustinismus und Aristotelismus in der zweiten Hälfte des 13 Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 13 (1889), p. 172-193; *Der Augustinismus und der Aristotelismus in der Scholastik gegen Ende des 13 Jahrhunderts*, dans *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 5 (1889), p. 603-635; *L'Agostinismo e l'Aristotelismo nella scolastica del secolo XIII. Ulteriori discussioni e materiali*, dans *Xenia thomistica*, Romæ, Angelicum, III, p. 517-588; P. MANDONNET, o.p., *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., I (*Les Philosophes Belges*, VI), Louvain, Inst. sup. de Phil., 1911, p. 42-59; *L'Augustinisme Bonaventurien*, dans *Bull. thom.*, 3 (1926), p. [48]-[54]; J. MARTIN, *Saint Augustin (Les Grands Philosophes)*, Paris, Alcan, 2<sup>e</sup> éd., 1907, p. 51-58; E. PORTALIÉ, s.j., *Augustin (Saint)*, dans *Dict. Théol. cath.*, 1 (1902), col. 2334-2337; *Augustinisme (Développement historique de l')*, *ibid.*, col. 2506-2514; M. GRABMANN, *Die philosophische und theologische Erkenntnislehre des Kardinals Matthäus von Aquasparta, Ein Beitrag zur Geschichte des Verhältnisses zwischen Augustinismus und Aristotelismus im Mittelalterlichen Denken*, Wien, von Mayer, 1906, p. 64-72; *Die Philosophie des Mittelalters (Sammlung Göschen, Geschichte des Philosophie, III)*, Berlin, De Gruyter, 1921; *Der göttlicher Grund menschlicher Wahrheitserkenntnis nach Augustinus und Thomas von Aquin. Forschungen über die augustinische Illuminationstheorie und ihre Beurteilung durch den hl. Thomas von Aquin (Veröffentlichungen des katholischen Instituts für Philosophie, Albertus-Magnus-Akademie zu Köln, I. 4)*, Münster, Aschendorff, 1924, extraits traduits : *Le Fondement divin de la vérité humaine d'après saint Augustin et saint Thomas. La Théorie de l'illumination chez saint Augustin et sa critique par saint Thomas d'Aquin*, dans *Rev. de Phil.*, 35 (1928), p. 517-529, et 36 (1929), p. 7-30, 125-155 ; M<sup>re</sup> Grabmann y allègue encore Baumgartner, von Hertling, Baeumker, etc.; J. HESSEN, *Die Begründung der Erkenntnis nach dem hl. Augustinus (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, XIX, 2)*, Münster i. W., Aschendorff, 1916; *Die unmittelbare Gotteserkenntnis nach dem hl. Augustinus*, Paderborn, Schöningh, 1919; *Augustinismus und Aristotelismus im Mittelalter*, dans *Franzisk. Studien*, 7 (1920), p. 1-13; *Augustinische*

## II. — LA GÉNÉRATION DU VERBE DANS L'AMOUR.

Nous apercevons donc par l'esprit dans l'éternelle vérité l'idée d'après laquelle nous sommes faits et d'après laquelle nous posons en nous-mêmes ou dans les corps des actes vrais et droits; nous en concevons une connaissance vraie des choses que nous gardons en nous-mêmes comme un verbe et que, lorsque nous nous l'exprimons, nous engendrons au-dedans de nous, sans qu'elle nous quitte en

*und thomistische Erkenntnislehre. Eine Untersuchung über die Stellung des hl. Thomas von Aquin zur augustinischen Erkenntnislehre*, Paderborn, Schöningh, 1921; *Augustins Metaphysik der Erkenntnis*, Berlin-Bonn, Dümmler, 1931; B. KÄLIN, o.s.b., *Die Erkenntnislehre des hl. Augustinus*, Sarnen, Ehrli, 1920; E. GILSON, *Le Thomisme (Etudes de Philosophie médiévale, I)*, Paris, Vrin, 5<sup>e</sup> éd., 1944, p. 291-312; *Etudes de Philosophie médiévale (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, III)*, Strasbourg, Fac. des Lettres, 1921, p. 76-124; *La Philosophie au moyen âge (Bibliothèque historique)*, Paris, Payot, 2<sup>e</sup> éd., 1944, p. 414-550, 580-590; *La Philosophie de saint Bonaventure (Etudes de Philosophie médiévale, IV)*, Paris, Vrin, 2<sup>e</sup> éd., 1943, p. 274-324, 379-396; *Pourquoi saint Thomas a critiqué saint Augustin*, dans *Arch. d'Hist. doct. et litt. du Moyen Age*, 1 (1926-27), p. 5-127; *L'avenir de la métaphysique augustinienne*, dans *Rev. de Phil.*, N.S. 1 (1930), p. 690-714, ou dans *Mélanges augustiniens*, Paris, Rivière, 1930, p. 360-384; *Réflexions sur la controverse saint Thomas-saint Augustin*, dans *Mélanges Mandonnet, I (Bibliothèque thomiste, XIII)*, Paris, Vrin, 1930, p. 371-383; *Introduction à l'Étude de saint Augustin (Etudes de Philosophie médiévale, XI)*, Paris, Vrin, 3<sup>e</sup> éd., 1949, p. 88-147, 299-323; *Sur quelques difficultés de l'illumination augustinienne*, dans *Hommage à monsieur le professeur Maurice De Wulf*, *Rev. néoscol. de Phil.*, 36 (1934), p. 321-331; *Note conjointe de M. Gilson sur l'étude de saint Augustin*, dans *L'Année théol.*, 5 (1944), p. 320-330; A. GARDEIL, o.p., *Saint Thomas et l'illumination augustinienne*, dans *La Structure de l'Ame et l'Expérience Mystique (Bibliothèque théologique)*, Paris, Gabalda, 1927, II, append. II, p. 313-325; J. ROHMER, *La théorie de l'abstraction dans l'école franciscaine d'Alexandre de Halès à Jean Peckam*, dans *Arch. d'Hist. doct. et litt. du Moyen Age*, 3 (1928), p. 105-184; R. JOLIVET, *La Doctrine augustinienne de l'illumination*, dans *Rev. de Phil.*, N.S. 1 (1930), p. 382-502, ou dans *Mélanges augustiniens*, Paris, Rivière, 1930, p. 52-172; en volume, *Dieu Soleil des Esprits ou la Doctrine augustinienne de l'illumination (Bibliothèque augustinienne)*, Paris, Desclée De Brouwer, [1934]; J. MARITAIN, *De la sagesse augustinienne*, dans *Rev. de Phil.*, N.S. 1 (1930), p. 715-741, dans *Mélanges augustiniens*, Paris, Rivière, 1930, p. 385-411, ou dans *Distinguer pour unir ou les Degrés du Savoir*, Paris, Desclée De Brouwer, 4<sup>e</sup> éd., 1946, p. 577-613; *Préface à F. CAYRÉ, Les Sources de l'Amour divin (Bibliothèque augustinienne)*, Paris, Desclée De Brouwer, 2<sup>e</sup> éd., 1935, p. I-VIII; B. XIBERTA, o.c., *De abstractione apud S. Augustinum*, dans *Acta hebdomadæ augustinianæ - thomisticæ*, Taurini - Romæ, Marietti, 1931, p. 317 - 336; E. LONGPRÉ, o.f.m., *Saint Augustin et la pensée franciscaine*, dans *La France franciscaine*, 15 (1932), p. 5-76; L. W. KEELER, s.j., *Sancti Augustini doctrina de cognitione (Textus et Documenta, series philosophica, XI)*, Romæ, Universitas Gregoriana, 1934; L.-B. GILLON, o.p., *Thomas d'Aquin (Saint)*, V. *Signification historique de la Théologie de saint Thomas*, dans *Dict. Théol. cath.*, XV, 1<sup>re</sup> p. (1946), col. 654-693. L'interprétation de M. Martin n'est pas exempte d'un certain innéisme, ni celle de M. Hessen d'un certain ontologisme; le P. Portalié pense encore à la formation des concepts. L'exposé de Dom Kälin, de MM. Gilson et Jolivet, semble plus fidèle, plus net et mieux équilibré.

Dans le sens d'un accord voir : M. DE WULF, *Histoire de la Philosophie médiévale*, 6<sup>e</sup> éd., Louvain, Inst. sup. de Phil., Paris, Vrin, I, 1934, p. 90-94; II, 1936, p. 354-393; *Augustinisme et aristotélisme au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Rev. néo-scol.*, 8 (1901), p. 151-166, ou dans *Le Traité « De Unitate Formæ » de Gilles de Lessines (Les Philosophes Belges, I)*, Louvain, Inst. sup. de Phil., 1901, p. 10-22; *L'âge de la métaphysique*, dans *Rev. néo-scol. de Phil.*, 32 (1930), p. 389-395; *L'augustinisme « avicennisant »*, *ibid.*, 33 (1931), p. 11-39; *Courants doctrinaux dans la philosophie européenne du XIII<sup>e</sup> siècle*,

naissant<sup>22</sup>. Et lorsque nous parlons, nous employons au service de ce verbe intérieur la parole ou quelque autre signe sensible pour produire dans l'esprit de l'auditeur quelque chose de semblable. Rien ne passe dans nos actes ou nos paroles, approuvant ou condamnant la conduite des hommes, que nous n'ayons d'abord exprimé en nous-mêmes dans

*ibid.*, 34 (1932), p. 5-20; C. BOYER, s.j., *L'Idée de Vérité dans la Philosophie de saint Augustin*, Paris, Beauchesne, 2<sup>e</sup> éd., 1941, p. 179-249; *Saint Thomas et saint Augustin*, dans *La Scuola cattolica*, S. VI, 4 (1924), p. 22-34, ou dans *Essais sur la Doctrine de saint Augustin (Bibliothèque des Archives de Philosophie)*, Paris, Beauchesne, 1932, p. 138-165 : le P. Boyer y cite à l'appui Bossuet, Kleutgen, Zigliara, etc.; *Autour de l'illumination augustinienne*, dans *Greg.*, 6 (1925), p. 449-453; *Saint Thomas et saint Augustin d'après M. Gilson*, *ibid.*, 8 (1927), p. 106-110; *La Philosophie augustinienne ignore-t-elle l'abstraction?* dans *Nouv. Rev. théol.*, 57 (1930), p. 817-830, ou dans *Essais...*, p. 166-183; *San'Agostino (Storia universale della filosofia, XII)*, Milano, Bocca, 1946, p. 91-129; I. SESTILI, *Utrum Deus moveat immediate intellectum creatum. I P., q. 105, a. 3*, dans *Xenia thomistica*, II, Romæ, Angelicum, 1925, p. 155-185; *Thomæ Aquinatis cum Augustino de illuminatione concordia*, dans *Divus Thomas (Plac.)*, 31 (1928), p. 50-82; F. CAYRÉ, a.a., *La contemplation augustinienne*, Paris, Blot, 1927, p. 168-194; *La contuition et la vision médiate de Dieu d'après saint Augustin*, dans *Eph. theol. Lov.*, 6 (1929), p. 23-39, 205-229; *Contemplation et raison d'après saint Augustin*, dans *Rev. de Phil.*, N.S. 1 (1930), p. 369-375, ou dans *Mélanges augustinien*, Paris, Rivière, 1930, p. 39-45; *Les Sources de l'Amour divin (Bibliothèque augustinienne)*, Paris, Desclée De Brouwer, 2<sup>e</sup> éd., 1935, p. 7-49; *Le point de départ de la Philosophie augustinienne*, dans *Rev. de Phil.*, 36 (1936), p. 306-328, 477-493; *L'augustinisme*, dans *L'Année théol.*, 2 (1941), p. 64-88; *L'étude de saint Augustin d'après M. Gilson*, *ibid.*, 5 (1944), p. 311-320; *Remarques sur la note de M. Gilson*, *ibid.*, p. 330-334; *Existe-t-il une vraie Philosophie augustinienne*, *ibid.*, 6 (1945), p. 126-147, ou dans *Initiation à la Philosophie de saint Augustin (Bibliothèque augustinienne, Etudes-Philosophie, I)*, Paris, Etudes august., Desclée De Brouwer, 1947, p. 1-23; *Caractères spéciaux de la Philosophie augustinienne*, dans *L'Année théol.*, 8 (1947), p. 57-73, ou dans *Initiation...*, p. 264-281; *Initiation à la Philosophie de saint Augustin (Bibliothèque augustinienne, Etudes-Philosophie, I)*, Paris, Etudes august., Desclée De Brouwer, 1947, p. 1-23, 209-294; *Le réalisme de saint Augustin dans la preuve de l'existence de Dieu*, dans *Actes du III<sup>e</sup> Congrès des Sociétés de Philosophie de Langue française*, Louvain, Nauwelaerts, Paris, Vrin, 1947, p. 233-240; *L'intuition intellectuelle dans la Philosophie de saint Augustin*, dans *L'Année théol.*, 8 (1947), p. 468-471; *Dieu présent dans la Vie de l'Esprit (Bibliothèque augustinienne, Etudes-Philosophie, II)*, Desclée De Brouwer, [1951], p. 108, 159-165; *Le grand augustinisme*, dans *L'Année théol. august.*, 12 (1951), p. 305-320; F. VAN STEENBERGHEM, *La Philosophie de saint Augustin d'après les travaux du Centenaire*, dans *Rev. néo-scol. de Phil.*, 35 (1933), p. 26-265; *La Philosophie de saint Augustin*, dans *La Morale chrétienne (Bibliothèque augustinienne, Œuvres de saint Augustin, I, 1)*, Paris, Desclée De Brouwer, 2<sup>e</sup> éd., 1949, p. 36-42, ou dans F. CAYRÉ-F. VAN STEENBERGHEM, *Les Directions doctrinales de saint Augustin*, Paris, Desclée De Brouwer, 1948, p. 36-42; *Siger de Brabant d'après ses œuvres inédites*, II (*Les Philosophes Belges*, XIII), Louvain, Inst. sup. de Phil., 1942, p. 414-489, 704-732, reprises dans *Aristote en Occident. Les origines de l'aristotélisme parisien (Essais philosophiques)*, Louvain, Inst. sup. de Phil., 1946, p. 92-184; *Le mouvement doctrinal du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. II. Le XIII<sup>e</sup> siècle*, dans A. FLICHE-V. MARTIN-E. JARRY, *Histoire de l'Eglise*, Bloud et Gay, XIII, 1951, p. 196-265.

On lira surtout la controverse Boyer-Gilson sur ce problème fondamental de l'augustinisme et de la philosophie médiévale. Nous avons, pour notre part, brièvement résumé l'interprétation de M. Gilson, qui nous paraît particulièrement heureuse.

<sup>22</sup> « In illa igitur æterna veritate, ex qua temporalia facta sunt omnia formam secundum quam sumus, et secundum quam vel in nobis vel in corporibus vera et recta ratione aliquid operamur, visu mentis conspicimus : atque inde conceptam rerum veracem notitiam, tanquam verbum apud nos habemus, et dicendo intus gignimus : nec a nobis nascendo discedit » (*De Trin.*, IX, 7, 12).

un verbe. Car personne ne fait librement ce qu'il n'a pas d'abord exprimé dans son âme<sup>23</sup>.

Mais ce verbe est conçu dans l'amour, que ce soit l'amour d'une créature ou celui de Dieu, c'est-à-dire d'une nature changeante ou bien de la vérité immuable<sup>24</sup>. Il sera donc conçu dans la convoitise ou dans la charité<sup>25</sup>; non pas qu'il ne faille pas aimer les créatures, mais, si cet amour des créatures est rapporté au Créateur, ce n'est déjà plus de la convoitise, mais bien de la charité. Il y a, en effet, convoitise lorsqu'on aime la créature pour elle-même. Elle ne sert plus quelqu'un qui veut en user, elle perd quelqu'un qui veut en jouir. Elle ne peut nous être qu'inférieure ou égale : dans le premier cas, il faut en user pour Dieu; dans l'autre, il faut en jouir, mais en Dieu. Nous devons jouir de nous-mêmes, non pas en nous-mêmes, mais en Celui qui nous a faits; nous devons jouir de la même façon que celui que nous aimons précisément comme nous-mêmes. Il naît donc un verbe lorsque, une fois trouvé, il plaît pour pécher ou pour faire le bien<sup>26</sup>. L'amour réunit comme un intermédiaire, notre verbe et l'esprit qui l'engendre, et se resserre avec eux en cette étreinte immatérielle, sans qu'il y ait aucune confusion entre eux<sup>27</sup>.

Notre verbe est donc conçu dans la convoitise ou la charité, selon que nous aimons une chose pour elle-même ou pour Dieu. Voyons maintenant comment il dépend de cela même que l'on aime, que la naissance de notre verbe coïncide ou ne coïncide pas avec sa conception. Le verbe conçu et le verbe né sont le même, lorsque la volonté trouve son repos dans la connaissance elle-même, ce qui arrive précisément dans l'amour des réalités spirituelles<sup>28</sup>. En effet, quelqu'un qui

<sup>23</sup> « Nihil itaque agimus per membra corporis in factis dictisque nostris, quibus vel approbantur vel improbantur mores hominum, quod non verbo apud nos intus edito prævenimus. Nemo enim volens aliquid facit, quod non in corde suo prius dixerit » (*De Trin.*, IX, 7, 12). Voir *Tract. in Ioann. Evang.*, 1, 8.

<sup>24</sup> « Quod verbum amore concipitur, sive creaturæ, sive Creatoris, id est, aut naturæ mutabilis, aut incommutabilis veritatis » (*De Trin.*, IX, 7, 13).

<sup>25</sup> « Ergo aut cupiditate, aut caritate... » (*De Trin.*, IX, 8, 13).

<sup>26</sup> « Nascitur autem verbum, cum excogitatum placet, aut ad peccandum, aut ad recte faciendum » (*De Trin.*, IX, 8, 13). Le *De doctrina christiana* (I, 22, 21) ne disait pas tout à fait la même chose : il interdisait de jouir même de son âme comme de celle de son prochain, pour en user, comme de tout le reste, pour Dieu. Mais cette nuance n'a pas ici d'importance.

<sup>27</sup> « Verbum ergo nostrum et mentem de qua gignitur, quasi medius amor coniungit, seque cum eis tertium complexu incorporeo, sine ulla confusione constringit » (*De Trin.*, IX, 8, 13).

<sup>28</sup> « Conceptum autem verbum et natum, idipsum est, cum voluntas in ipsa notitia quiescit, quod fit in amore spiritualium » (*De Trin.*, IX, 9, 14).



connaît parfaitement et aime non moins parfaitement la justice, la possède déjà, alors même qu'il n'y a pour lui aucune obligation de l'exercer au-dehors dans ses actes. Mais dans l'amour des réalités charnelles et temporelles tout comme pour les petits des animaux, concevoir est une chose et mettre au jour en est une autre. Car ici un objet est conçu lorsqu'on le désire, mais il naît seulement lorsqu'on l'obtient<sup>29</sup>. La convoitise ne se contente pas de connaître et d'aimer l'or, elle veut le posséder; elle ne se contente pas de connaître et d'aimer le manger et les rapports charnels, elle veut encore s'y adonner; il ne lui suffit pas de connaître et d'aimer les honneurs et le pouvoir, elle veut les obtenir. Et alors même qu'elle a obtenu tous ces biens, elle n'est pas encore satisfaite. « Car quiconque boira de cette eau, dit l'Écriture, aura encore soif<sup>30</sup>. » Aussi un psaume ajoute-t-il : « Il a conçu la douleur et enfanté l'iniquité<sup>31</sup>. » Il est donc dit que l'on conçoit la douleur et la souffrance, lorsque l'on conçoit ce qu'il ne suffit pas de connaître et d'aimer et que le cœur brûle et souffre de désir en son absence, jusqu'à ce qu'il l'atteigne et que, par le fait même, il l'enfante en quelque sorte<sup>32</sup>. Aussi le latin appelle-t-il d'un mot heureux, *parta*, les biens retrouvés ou découverts, c'est-à-dire les *reperta* et les *comperta*, expressions dérivées de *partus*<sup>33</sup>. Car « la convoitise, lorsqu'elle a conçu, enfante le péché<sup>34</sup> ». Et le Seigneur s'écrie : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés<sup>35</sup> », et ailleurs : « Malheur aux femmes enceintes et à celles qui allaiteront en ces jours-là<sup>36</sup> ! » Et il dit en rapportant toutes les bonnes actions et les péchés à l'enfantement du verbe : « Tu seras justifié par ta bouche et tu seras condamné par ta bouche<sup>37</sup> », et ce qu'il entend par là c'est,

<sup>29</sup> « In amore autem carnalium temporaliumque rerum, sicut in ipsis animalium fetibus, alius est conceptus verbi, alius partus. Illic enim quod cupiendo concipitur, adipiscendo nascitur » (*De Trin.*, IX, 9, 14).

<sup>30</sup> Jean 4, 13.

<sup>31</sup> Ps. 7, 15.

<sup>32</sup> « Dolorem vel laborem dicit concipi, cum ea concipiuntur quæ nosse ac velle non sufficit, et inardescit atque ægrotat animus indigentia, donec ad ea perveniat, et quasi pariat ea » (*De Trin.*, IX, 9, 14).

<sup>33</sup> « Unde eleganter in latina lingua parta dicuntur et reperta atque comperta, quæ verba quasi a partu ducta resonant » (*De Trin.*, IX, 9, 14).

<sup>34</sup> Jacques 1, 14.

<sup>35</sup> Mt. 11, 28.

<sup>36</sup> Mt. 24, 19.

<sup>37</sup> Mt. 12, 37.

non pas notre bouche visible, mais la bouche invisible de notre pensée et de notre cœur<sup>38</sup>.

On voit donc en quoi se distingue l'amour des réalités spirituelles de celui des charnelles, puisque pour les posséder, il suffit précisément de les connaître, et comment, dans l'amour des réalités spirituelles, la conception et l'enfantement du verbe ne se distinguent pas. Mais, puisque l'Écriture justifie ou condamne ce que ce verbe exprime, on a raison de se demander si toute connaissance, ou seulement une connaissance aimée est un verbe<sup>39</sup>. Car nous connaissons aussi ce que nous haïssons, mais il ne faut pas dire de ce qui nous déplaît que l'esprit le conçoit ou qu'il l'enfante<sup>40</sup>. Nous ne concevons pas tout ce qui nous touche de quelque façon que ce soit; certaines réalités sont simplement connues, sans être pour autant appelées des verbes, comme celles précisément que nous haïssons<sup>41</sup>. Car il y a diverses espèces de verbes. Il y a d'abord les mots — *verba* — prononcés ou simplement pensés, qui se composent de syllabes; on appelle encore un verbe gravé dans l'esprit tout ce qu'on connaît, tant qu'on peut le tirer de la mémoire et le définir, alors même que l'objet lui-même déplaît; il y a enfin ce que l'esprit conçoit et qui lui plaît<sup>42</sup>. C'est de ce dernier verbe qu'il faut entendre ce que dit l'Apôtre : « Personne ne dit Seigneur Jésus que dans l'Esprit-Saint<sup>43</sup> », tandis que ceux dont le Seigneur dit : « Ce ne sont pas tous ceux qui me disent Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux<sup>44</sup> », disent la même chose, mais en employant la deuxième espèce du verbe.

Mais, quand nous avons raison de haïr certains objets et que nous avons raison de les condamner, nous approuvons leur condamnation,

<sup>38</sup> *De Trin.*, IX, 9, 14.

<sup>39</sup> « Recte ergo quæritur, utrum omnis notitia verbum, an tantum amata notitia » (*De Trin.*, IX, 10, 15).

<sup>40</sup> « Novimus enim et ea quæ odimus : sed nec concepta, nec parta dicenda sunt animo, quæ nobis displicent » (*De Trin.*, IX, 10, 15).

<sup>41</sup> « Non enim omnia, quæ quoquo modo tangunt, concipimur [ou concipimus] : sed alia ? ut tantum nota sint, non tamen verba dicuntur; sicut ista de quibus nunc agimus » (*De Trin.*, IX, 10, 15 : P.L., XLII, col. 968-969).

<sup>42</sup> « Aliter enim dicuntur verba quæ spatia temporum syllabis tenent, sive pronuntientur, sive cogitentur; aliter omne quod notum est, verbum dicitur animo impressum, quamdiu de memoria proferri et definiri potest, quamvis res ipsa displiceat; aliter cum placet quod mente concipitur » (*De Trin.*, IX, 10, 15).

<sup>43</sup> I Cor. 12, 3.

<sup>44</sup> Mt. 7, 21.

elle nous plaît et c'est par conséquent un verbe <sup>45</sup>. Ce n'est pas la connaissance des vices, mais les vices eux-mêmes qui nous déplaisent. Il me plaît, par exemple, de connaître et de définir ce que c'est que l'intempérance et cela en est précisément le verbe. Il existe, de même, dans les sciences des vices connus et on approuve avec raison leur connaissance. Un procureur, par exemple, distingue l'essence d'une vertu et sa privation, comme il distingue ce que c'est qu'affirmer et nier, être et ne pas être; il est pourtant condamnable de ne pas posséder une vertu et de tomber dans un vice. Il appartient à la morale de définir l'intempérance et d'en exprimer le verbe, tandis qu'être intempérant appartient précisément à ce que cette science condamne. Il appartient à la grammaire de définir en quoi consiste un solécisme, tandis que commettre cette faute est justement ce que cet art condamne. Un verbe, c'est donc ce que nous cherchons à tirer au clair, à savoir une connaissance dans l'amour. On peut conclure que, parce que l'esprit se connaît et s'aime, c'est par l'amour que son verbe s'unit à lui. Et parce qu'il aime sa connaissance et qu'il connaît son amour, son verbe est dans son amour et son amour dans son verbe et tous deux sont à la fois dans l'esprit, qui s'aime dans cet amour et s'exprime dans ce verbe <sup>46</sup>.

Dans ces mots : *approbare, improbare, placere, displicere*, il y a donc de l'amour, puisque saint Augustin nous le dit; cependant, pour saisir le véritable sens de ces expressions et, par conséquent, de cet amour, il ne faut pas les isoler, mais les replacer dans leur contexte spirituel, se rappeler que l'on vient de parler de l'illumination et que, si l'on en a parlé, c'est précisément pour en venir ici. Or, c'est exactement dans la formation, non du concept, mais du jugement qu'intervient l'illumination augustinienne pour rendre raison de sa vérité. On jugeait, lorsqu'on approuvait ou condamnait quelque chose ou que, ce qui revient au même, quelque chose nous plaisait ou nous déplaisait. J'approuvais, par exemple, l'homme qui me parlait de l'esprit humain

<sup>45</sup> « Verumtamen cum et illa quæ odimus, recte displicent, restaque improbantur approbatur eorum improbatio et placet, et verbum est » (*De Trin.*, IX, 10, 15).

<sup>46</sup> « Cum itaque se mens novit et amat, iungitur ei amore verbum eius. Et quoniam amat notitiam et novit amorem, et verbum in amore est, et amor in verbo, et utrumque in amante atque dicente » (*De Trin.*, IX, 10, 15).

en général<sup>47</sup> et l'arc que j'avais vu à Carthage me plaisait<sup>48</sup>. Les mêmes expressions reviennent ici pour nous rappeler qu'il s'agit encore de jugement. Il serait du reste étonnant qu'il s'agit d'autre chose, puisque saint Augustin n'a pas de théorie du concept. Bien plus, il nous dit ici en toutes lettres qu'approuver et condamner, c'est comme affirmer et nier, être et ne pas être<sup>49</sup>. Le verbe dit, lui aussi : *est, est; non, non*<sup>50</sup>.

« To be or not to be, that is the question » : telle est la question posée par Hamlet chez Shakespeare<sup>51</sup>, telle est encore et plus profondément la question à la fois posée et résolue par le verbe de saint Augustin.

On ne peut donc pas douter le moins du monde qu'il ne s'agisse ici du jugement et, puisqu'il s'agit aussi d'un verbe, que ce verbe ne soit ici un jugement<sup>52</sup>. Or, d'après saint Augustin, il faut au verbe, et par conséquent au jugement, de l'amour. En effet, lorsqu'on approuve un objet ou, ce qui revient au même, qu'il nous plaît, ne l'aime-t-on pas ? Cela ne fait aucun doute lorsque l'on approuve l'objet lui-même, dans le cas, par exemple, d'une vertu que l'on aime. Mais ne connaît-on pas aussi ces réalités que l'on hait ? Ne doit-on pas, par exemple, condamner les vices ? Certes, mais condamner les vices n'a rien que de louable, puisque c'est notre devoir ; on approuve cette condamnation et on l'aime. Si l'on hait l'objet, on aime la connaissance qu'on en a. En outre, si l'on y prend garde, condamner un vice, c'est condamner la privation d'une vertu ; et condamner la privation d'une vertu, c'est approuver cette vertu et, par conséquent, l'aimer. Il reste donc vrai que le jugement est une connaissance aimée et que, si notre verbe est un jugement, notre verbe est une connaissance dans l'amour.

<sup>47</sup> « ... cum vero de humana (mente) specialiter aut generaliter verum dicit, agnosco et approbo » (*De Trin.*, IX, 6, 9).

<sup>48</sup> « Sed aliud mente conspicio, secundum quod mihi opus illud placet; unde etiam, si displiceret, corrigere » (*De Trin.*, IX, 6, 11).

<sup>49</sup> « Sicuti sunt in arte nota vitia, et recte approbatur eorum notitia, cum discernit cognitor speciem privationemque virtutis, sicut aiere et negare, esse et non esse... » (*De Trin.*, IX, 10, 15).

<sup>50</sup> Mt. 5, 37.

<sup>51</sup> *Hamlet*, Act III, Scene 1, 56.

<sup>52</sup> M. Gilson a parfaitement raison d'écrire que « c'est le jugement, non le concept, qui est chez lui [saint Augustin] le *verbum mentis* » (*Introduction à l'Etude de saint Augustin*, 3<sup>e</sup> édition, p. 117, note 2).

## III. — L'ÉGALITÉ DE L'ESPRIT ET DE SON VERBE.

Mais l'esprit s'aime lui-même en même temps que sa propre connaissance de lui-même et c'est pourquoi l'esprit, son verbe et son amour sont tous l'un dans l'autre. Ils sont, en outre, égaux entre eux. En effet, toute connaissance d'une réalité d'après son essence ressemble à cette réalité<sup>53</sup>. Car il y a aussi une connaissance de cette réalité d'après sa privation, que nous exprimons dans une condamnation. Mais cette condamnation d'une privation n'est que l'envers de l'approbation d'une essence, aussi cette condamnation est-elle elle-même approuvée. L'âme a donc quelque ressemblance de l'essence connue, soit que cette essence lui plaise ou que sa privation lui déplaise<sup>54</sup>.

Alors, en tant que nous connaissons Dieu, nous lui ressemblons, mais cette ressemblance ne parvient pas jusqu'à l'égalité avec Dieu, parce que jamais nous ne le connaissons autant qu'il se connaît lui-même<sup>55</sup>. Quand nous connaissons les corps par nos sens, il se produit encore dans notre âme une ressemblance avec ces corps. Car ce ne sont pas les corps, tels qu'ils sont, qui pénètrent alors en notre âme, quand nous nous les représentons, mais plutôt des similitudes de ces corps et nous nous trompons en les prenant pour les corps qu'elles représentent, puisque se tromper c'est précisément prendre une chose pour une autre. La représentation d'un corps dans l'âme est cependant supérieure au corps lui-même, parce que celui-ci se trouve dans une nature supérieure, à savoir cette substance vivante qu'est l'âme<sup>56</sup>. C'est ainsi qu'en connaissant Dieu, bien que nous en devenions meilleurs que nous n'étions avant de le connaître, et surtout que cette connaissance, étant justement aimée, soit par conséquent un verbe et devienne une similitude de Dieu, elle est tout de même inférieure, parce qu'elle se trouve dans une nature inférieure; car l'âme n'est que créature, alors que Dieu, c'est le Créateur<sup>57</sup>.

D'où l'on est en droit de conclure que, lorsque l'esprit se connaît et s'approuve lui-même, cette connaissance est à la fois son verbe, de

<sup>53</sup> « Sed omnis secundum speciem notitia, similis est ei rei quam novit » (*De Trin.*, IX, 11, 1).

<sup>54</sup> *De Trin.*, IX, 11, 16.

<sup>55</sup> *De Trin.*, IX, 11, 16.

<sup>56</sup> *De Trin.*, IX, 11, 16.

<sup>57</sup> *De Trin.*, IX, 11, 16.

telle sorte qu'il lui est en tout point semblable et égal, parce que précisément ce n'est ni la connaissance d'un inférieur, comme les corps, ni celle d'un supérieur, comme Dieu<sup>58</sup>. Et, parce que la connaissance porte la ressemblance de l'objet connu, c'est d'une ressemblance parfaite et égale qu'il s'agit ici, puisque c'est le même esprit qui, à la fois, connaît et est connu. Aussi est-elle à la fois une image et un verbe, puisqu'elle dérive de l'esprit et que, d'autre part, elle l'égalé en le connaissant et que ce que le générateur engendre lui est ici parfaitement égal<sup>59</sup>.

#### IV. — L'AMOUR NON ENGENDRÉ.

Nous savons maintenant comment l'esprit engendre un verbe qui lui est égal, en s'approuvant, c'est-à-dire dans un jugement<sup>60</sup>. Mais cette conclusion soulève aussitôt un problème. Si le verbe est engendré, l'amour ne le serait-il pas aussi ? Mais qu'est-ce donc que l'amour ? Ne serait-ce pas une image ? un verbe ? ne serait-il pas engendré ? Car pourquoi l'esprit qui engendre sa connaissance en se connaissant n'engendrerait-il pas aussi son amour en s'aimant ? S'il est, en effet, la cause de sa connaissance en étant connaissable, il serait tout aussi bien la cause de son amour en étant aimable. Aussi faut-il avouer la difficulté d'expliquer pourquoi il ne les engendre pas tous les deux<sup>61</sup>. Car les hommes attirés à la foi par la Révélation se posent exactement la même question à propos de la très sainte Trinité, Dieu créateur tout-puissant, à l'image de qui précisément l'homme a été fait et où l'on se demande pourquoi l'Esprit-Saint ne serait pas, lui aussi, engendré de façon à s'appeler aussi un fils<sup>62</sup>. C'est justement ce que nous nous

<sup>58</sup> « Ex quo colligitur, quia cum se mens ipsa novit atque approbat sic est eadem notitia verbum eius, ut ei sit par omnino et æquale, atque identidem : quia neque inferioris essentiæ notitia est, sicut corporis ; neque superioris sicut Dei » (*De Trin.*, IX, 11, 16).

<sup>59</sup> « Et cum habeat notitia similitudinem ad eam rem quam novit, hoc est, cuius notitia est : hæc habet perfectam et æqualem, qua mens ipsa, quæ novit, est nota. Ideoque et imago et verbum est, quia de illa exprimitur, cum cognoscendo eidem coæquatur, et est gignenti æquale quod genitum est » (*De Trin.*, IX, 11, 16).

<sup>60</sup> « ... cum se mens ipsa novit atque approbat... » (*De Trin.*, IX, 11, 16).

<sup>61</sup> « Cur enim mens notitiam suam gignit, cum se novit ; et amorem suum non gignit, cum se amat ? Nam si propterea est notionis suæ causa, quia noscibilis est ; amoris etiam sui causa est, quia est amabilis. Cur utrumque itaque non genuerit, difficile est dicere » (*De Trin.*, IX, 12, 17).

<sup>62</sup> « Hæc enim quæstio etiam de ipsa summa Trinitate, omnipotentissimo creatore Deo, ad cuius imaginem homo factus est, solet movere homines, quos veritas Dei per humanam locutionem invitat ad fidem, cur non Spiritus quoque sanctus a Patre Deo genitus vel creditur vel intellegitur, ut filius etiam ipse dicatur ? » (*De Trin.*, IX, 12, 17).

efforçons de scruter par tous les moyens dans l'esprit humain. Peut-être pourrons-nous ainsi, à l'aide d'une humble image, où notre propre nature nous répond familièrement, comme si nous l'interroignons, élever un regard plus exercé de notre esprit jusqu'à la Lumière immuable à partir de la créature qu'elle éclaire. Mais encore faut-il que la Vérité même nous ait convaincus que l'Esprit-Saint est charité, tout comme nul chrétien ne doute que le Fils ne soit le Verbe de Dieu. Revenons donc interroger et étudier attentivement cette image créée ou cette âme rationnelle, où la connaissance et l'amour temporels d'objets jusque-là ni connus ni aimés nous dictent nettement ce qu'il faut dire, puisqu'il est plus facile à une langue du temps de décrire une réalité également contenue dans l'ordre du temps<sup>63</sup>.

Il est d'abord manifeste qu'il peut exister quelque chose de connaissable, c'est-à-dire qui puisse être connu, et qui cependant ne soit pas connu; mais il est impossible que quelque chose qui ne soit pas connaissable soit quand même connu. Il faut donc, de toute évidence, en retenir que tout ce que nous connaissons engendre en nous la connaissance de soi. Car c'est à la fois par son sujet et par son objet que la connaissance est enfantée. Aussi l'esprit est-il, quand il se connaît lui-même, le seul générateur de sa connaissance, puisqu'il en est à la fois lui-même le sujet et l'objet<sup>64</sup>. Or il lui était déjà possible de se connaître avant même de se connaître, mais sa connaissance n'était pas encore en lui lorsqu'il ne se connaissait pas. En se connaissant, il engendre donc une connaissance qui l'égale, parce qu'il ne se connaît pas moins qu'il n'est et que sa connaissance possède la même nature que lui-même, non seulement parce que c'est lui qui connaît, mais aussi parce que c'est lui-même qu'il connaît<sup>65</sup>.

<sup>63</sup> *De Trin.*, IX, 12, 17.

<sup>64</sup> « Primo itaque manifestum sit, posse fieri ut si aliquid scibile, id est, quod sciri possit, et tamen nesciatur; illud autem fieri non posse, ut sciatur quod scibile non fuerit. Unde liquido tenendum est quod omnis res quamcumque cognoscimus, congenerat in nobis notitiam sui. Ab utroque enim notitia paritur, a cognoscente et cognito. Itaque mens cum se ipsam cognoscit, sola parens est notitiæ suæ; et cognitum enim et cognitor ipsa est » (*De Trin.*, IX, 12, 18).

<sup>65</sup> « Erat autem sibi ipsa noscibilis, et antequam se nosset; sed notitia sui non erat in ea, cum se ipsa non noverat. Quod ergo cognoscit se, parem sibi notitiam sui gignit: quia non minus se novit quam est, nec alterius essentiæ est notitia eius, non solum quia ipsa novit, sed etiam quia se ipsam, sicut supra diximus » (*De Trin.*, IX, 12, 18).

Que dire alors de l'amour ? Pourquoi ne faudrait-il pas dire aussi que l'esprit, en s'aimant, engendre son amour ? Car il était aimable pour lui-même avant de s'aimer, puisqu'il pouvait s'aimer, tout comme il était connaissable pour lui-même avant de se connaître, puisqu'il pouvait se connaître. A moins d'être connaissable, en effet, jamais il n'eût pu se connaître; ainsi, à moins d'être aimable, jamais il n'eût pu s'aimer. Mais alors, pourquoi ne pas admettre qu'il engendre, en s'aimant, son amour, comme il engendre, en se connaissant, sa connaissance ? Cela ne montrerait-il pas clairement que le principe de l'amour, c'est ce dont il procède, c'est-à-dire cet esprit lui-même, qui est aimable avant même de s'aimer, et qui est ainsi le principe de l'amour même dont il s'aime <sup>66</sup> ?

Mais on ne peut dire pour autant que l'amour en soit vraiment engendré, comme la connaissance dont il se connaît, parce que c'est déjà uniquement par la connaissance et non plus par l'amour qu'est trouvé ce qu'on peut, par conséquent, appeler en latin *partum* ou *repertum* <sup>67</sup>. Souvent une recherche a précédé pour s'arrêter à ce but qui était de trouver. Car une recherche, c'est justement le désir de trouver. Or, trouver se dit encore *reperire*. *Quæ autem reperiuntur, quasi pariuntur* : ce qu'on trouve est comme engendré; aussi peut-on le comparer à un nouveau-né <sup>68</sup>. Mais où cela se passe-t-il sinon dans la connaissance ? Ce qu'on trouve, en effet, par la connaissance, pour être formé, est d'abord en quelque sorte exprimé <sup>69</sup>. Car, si les objets que l'on trouve en cherchant existaient déjà, leur connaissance cependant, que nous comparons à un nouveau-né, n'existait pas <sup>70</sup>. Or ce désir, qui existe dans la recherche, procède de celui qui cherche, dépend en quelque sorte de lui et n'atteint pas le but visé que l'objet de la recherche, une fois trouvé, ne se soit uni à celui-là même qui le

<sup>66</sup> « Cur itaque amando se non genuisse dicatur amorem suum; sicut cognoscendo se genuit notitiam suam? An eo quidem manifeste ostenditur hoc amoris esse principium, unde procedit: ab ipsa quippe mente procedit: quæ sibi est amabilis antequam se amet; atque ita principium est amoris sui, quo se amat... » (*De Trin.*, IX, 12, 18).

<sup>67</sup> « ... sed ideo non recte dicitur genitus ab ea, sicut notitia sui qua se novit, quia notitia iam inventum est, quod partum vel repertum dicitur... » (*De Trin.*, IX, 12, 18).

<sup>68</sup> « Nam inquisitio est appetitus inveniendi, quod idem valet si dicas, reperiendi. Quæ autem reperiuntur, quasi pariuntur: unde proli similia sunt » (*De Trin.*, IX, 12, 18).

<sup>69</sup> « ... ubi, nisi in ipsa notitia? Ibi enim quasi expressa formantur » (*De Trin.*, IX, 12, 18).

<sup>70</sup> « Nam etsi iam erant res quas quærendo invenimus, notitia tamen ipsa non erat, quam sicut prolem nascentem deputamus » (*De Trin.*, IX, 12, 18).



cherchait. Et ce désir ou cette recherche, bien que ce ne soit pas encore l'amour dont on aime ce qu'on connaît, puisque précisément il s'agit de le connaître et que, par conséquent, on ne le connaît pas encore, c'est toutefois quelque chose du même genre. Car on peut déjà l'appeler de la volonté, puisque chercher c'est précisément vouloir trouver et que, si l'on cherche ce qui relève de la connaissance, tout homme qui cherche est un homme qui veut connaître<sup>71</sup>. S'il y met de l'ardeur et de la constance, on dit qu'il étudie, ce qui arrive surtout dans l'acquisition de toute science. A vrai dire, cet appétit qui stimule la connaissance et, par conséquent, la précède, saint Augustin n'hésite plus bientôt, dans d'autres contextes, à l'appeler un amour. Mais il s'agira, bien entendu, de l'amour spontané procédant de la connaissance également spontanée et immédiate, qui se distinguent, chez saint Augustin, de la connaissance réfléchie et de l'amour réglé<sup>72</sup>. C'est précisément dans cette connaissance réfléchie de sa nature que l'esprit engendre un verbe et que l'amour réglé peut désormais l'êtreindre et l'unir à son principe. L'enfantement de l'esprit est donc précédé d'un certain appétit, quelque nom qu'on lui donne. Dans la recherche et la découverte de ce que nous voulons connaître, la connaissance naît de cet appétit comme un fruit. C'est pourquoi à proprement parler, on ne peut dire de cet appétit, qui conçoit et engendre la connaissance, qu'il n'est ni la génération ni son fruit, et c'est encore pourquoi ce même appétit, qui soupire après la réalité à connaître, en devient proprement l'amour, une fois qu'elle est connue, en tenant embrassé ce fruit bien-aimé, à savoir la connaissance, et en l'unissant à l'esprit, qui l'engendre<sup>73</sup>.

En résumé, l'amour n'est pas engendré, parce qu'engendrer c'est tout simplement trouver et que, si l'amour est comme préformé déjà dans l'appétit d'un esprit qui cherche quelque chose, cet appétit ne

<sup>71</sup> « Qui appetitus, id est, inquisitio, quamvis amor esse non videatur, quo id quod notum est, amatur; hoc enim adhuc ut cognoscatur agitur; tamen ex eodem genere quiddam est. Nam voluntas iam dici potest, quia omnis qui quærit invenire vult; et si id quæritur quod ad notitiam pertineat, omnis qui quærit nosse vult » (*De Trin.*, IX, 12, 18).

<sup>72</sup> *De Trin.*, X, 3, 5-5, 7; 8, 11-10, 16; XIV, 5, 7-6, 9; 14, 18-20; XV, 22, 42; *De Gen. ad litt.*, VII, 21, 28.

<sup>73</sup> « Partum ergo mentis antecedit appetitus quidam, quo id quod nosse volumus quærendo et inveniando, nascitur proles ipsa notitia; ac per hoc appetitus ille quo concipitur pariturque notitia, partus et proles recte dici non potest; idemque appetitus quo inhiatur rei cognoscendæ, fit amor cognitæ, dum tenet atque amplectitur placitam prolem, id est, notitiam, gignentique coniungit » (*De Trin.*, IX, 12, 18; voir XI, 7, 11-12; XI, 8, 15).

s'épanouit cependant en amour véritable qu'une fois que l'esprit a trouvé ce qu'il cherchait et que c'est précisément en le connaissant, avant de l'aimer, qu'il le trouve. C'est donc plus exactement ce qui est connu, et non pas ce qui est aimé, qui est engendré et voilà pourquoi l'amour n'est pas un verbe, tandis que la connaissance en est un. Il faut avouer que cette solution, fondée sur un rapprochement étymologique des verbes *pario*, *parere*, enfanter, et *reperio*, *reperire*, trouver, pour ingénieuse qu'elle soit, reste au premier abord déconcertante.

Mais saint Augustin assimile déjà la sensation et l'imagination à une génération, sans invoquer aucune étymologie<sup>74</sup>. Le jeu de mots relève ici du style d'Augustin et, si l'on décante les images où sa pensée est enveloppée, on y trouve, obscurément exprimé, ce que saint Thomas écrira plus tard dans une langue plus dépouillée et plus technique. Dans la connaissance, trouver c'est engendrer, parce qu'il s'agit ici du jugement et du jugement vrai et que le vrai doit être dans l'esprit, puisqu'il y est reproduit sous l'influence de l'illumination et qu'alors seulement l'amour peut s'y attacher à la fois comme à un fruit et à un bien vers lequel il se porte. Si saint Augustin n'approfondit pas, il ne dévie pas cependant<sup>75</sup>. Saint Thomas, à son tour, établira une analyse précise et comparative de la connaissance qui attire à soi son objet, qui est le vrai, et de l'amour qui est entraîné, au contraire, vers le sien, qui est le bien<sup>76</sup>. Si la filiation n'est pas apparente, il y a du moins une convergence des tendances profondes des deux doctrines.

Il est vrai cependant que saint Augustin lui-même n'est pas encore satisfait de cette solution. Ce problème ne cesse de le tourmenter. Mais à mesure qu'il le retourne de tous côtés et qu'il le creuse, son embarras s'accroît sans cesse et les ténèbres s'épaississent dans son esprit<sup>77</sup>. Avant de conclure le *De Trinitate*, il n'en a pas moins ouvert

<sup>74</sup> *De Trin.*, XI, 5, 9; 7, 11-12.

<sup>75</sup> M. T.-L. Penido écrit au contraire : « Pourquoi faut-il qu'engagé en si bon chemin, il dévie tout aussitôt ? » *Cur non Spiritus Sanctus a Patre Deo genitus* (Saint Augustin et saint Thomas, dans *Rev. thom.*, 35 [1930], p. 510).

<sup>76</sup> *In I Sent.*, d. 19, q. 5, ad 1<sup>um</sup>; *De verit.*, q. 1, a. 2; q. 4, a. 2, ad 7<sup>um</sup>; q. 21, a. 1; *In Met.*, VI, lect., 4, n<sup>os</sup> 1230-1242; *Summa theol.*, I, q. 16, a. 1; q. 27, a. 4; q. 82, a. 3.

<sup>77</sup> On peut suivre ce progrès en lisant les aveux de plus en plus désespérés d'Augustin : « Illud illucescit, ut potest » (*De Trin.*, V, 14, 15); « difficile est dicere » (*ibid.*, IX, 12, 17); « et longum est quærendo disserere et temerarium cum disserueris definire » (*Tract in Ioann. Evang.*, XCIX, 4); « difficillimum est generationem a processione distinguere » (*De Trin.*, XV, 27, 48); « distinguere autem inter illam generationem et hanc processionem, nescio, non valeo, non sufficio » (*Contra Maximinum*, II, 14, 1).

des voies, d'ailleurs diverses, où s'engageront les docteurs du moyen âge. D'abord, le Fils procède de la nature, tandis que le Saint-Esprit procède de la volonté<sup>78</sup>. Et un saint Bonaventure, entre autres, distinguera, par exemple, une procession par mode de nature et une autre par mode de volonté. Mais cette distinction hybride n'est qu'occasionnelle chez saint Augustin et elle est étrangère notamment à sa théorie qui se veut psychologique. Une fois de plus, avant de terminer, il revient scruter dans l'esprit son image de la Trinité. Notre verbe est vrai, quand il est engendré de notre connaissance, c'est-à-dire quand nous exprimons au-dedans de nous ce que nous savons; notre pensée est alors formée par l'objet connu et il en résulte une image très ressemblante de notre pensée, qui l'enfante comme un fruit, tandis que la volonté les unit. La volonté a beau procéder de la pensée, elle n'en est pas pour autant une image. Voilà donc la différence qui distingue la génération de la procession; seule, une image, une ressemblance est engendrée<sup>79</sup>. Le ton désenchanté d'Augustin ne doit pas nous donner le change. D'un seul mot, sans approfondir ni développer, le génie intuitif d'Augustin nous livre ici la solution définitive. C'est cette idée de similitude que saint Thomas lui-même, finalement, retiendra pour la préciser et la justifier<sup>80</sup> et que l'ensemble des théologiens adopteront et développeront après lui pour résoudre ce problème. Le Fils est semblable au Père en vertu même de sa procession, comme le terme d'une opération intellectuelle, alors que, si le Saint-Esprit est semblable, ce n'est pas en vertu de sa procession ni comme le terme d'une opération volontaire. La notion de Verbe comporte une ressemblance qui fait défaut à celle d'amour. Le Verbe ressemble au Père très précisément parce qu'il est le terme d'une procession intellectuelle. La génération

<sup>78</sup> *De Trin.*, XV, 20, 38.

<sup>79</sup> « Ipsa (lux) ostendit tibi verbum verum esse in te, quando de scientia tua gignitur, id est, quando quod scimus dicimus; quamvis nullius gentis lingua significantem vocem vel proferamus vel cogitemus, sed ex illo quod novimus cogitatio nostra formetur; sitque in acie cogitantis *imago simillima* cogitationis eius quam memoria continebat, ista duo scilicet velut parentem ac prolem tertia voluntate sive dilectione iungente. Quam quidem voluntatem de cogitatione procedere (nemo enim vult quod omnino quid vel quale sit nescit) non tamen esse cogitationis *imaginem*; et ideo quamdam in hac re intellegibili nativitatis et processionis insinuari distantiam, quoniam non hoc est cogitatione conspicerere quod appetere vel etiam perfrui voluntate, cernit discernitque qui potest » (*De Trin.*, XV, 27, 50).

<sup>80</sup> *In I Sent.*, d. 4, q. 1, a. 1; d. 5, q. 2, a. 1; d. 6, q. 1, a. 3; d. 13, q. 1, a. 3, ad 3<sup>um</sup>; *In III*, d. 11, q. 1, a. 1; *De pot.*, q. 2, a. 4, ad 7<sup>um</sup>; q. 10, a. 2, ad 11<sup>um</sup>; *Contra Gent.*, IV, cc. 11, 19; *De ration. fidei*, c. 3; *Contra errores Græc.*, c. 10; *Summa theol.*, I, q. 27, a. 2 et 4; q. 30, a. 2, ad 2<sup>um</sup>; q. 35, a. 2; *Comp. theol.*, cc. 43, 46.

requiert une opération qui produise essentiellement un individu semblable au générateur; seule donc la procession de l'intelligence remplit cette condition en Dieu, tandis qu'elle manque à la procession de la volonté. Mais n'oublions pas que c'est le génie d'Augustin qui a découvert le premier cette solution<sup>81</sup>.

Son intuition psychologique pénètre encore plus avant et ses *Confessions* traduisent le mystère de l'amour dans une formule qui restera justement célèbre : *pondus meum amor meus; eo feror quocumque feror*<sup>82</sup>. L'image des quatre éléments et la loi de leur pesanteur peut provenir, par Aristote, de la physique grecque, la pensée n'en prend pas moins sa source dans l'Évangile : « Car là où sera ton trésor là aussi sera ton cœur<sup>83</sup> ». Cette psychologie réaliste n'établit peut-être pas à elle seule que l'opération amoureuse produit un terme, on ne peut nier cependant qu'elle oriente de ce côté. Saint Thomas l'aristotélicien s'engagera résolument dans cette voie<sup>84</sup>, tandis que Scot l'augustinien s'y refusera<sup>85</sup>. Pénétrons encore avec saint Augustin

<sup>81</sup> On lira sur ce problème l'étude pénétrante de M. T.-L. PENIDO, *Cur non Spiritus Sanctus a Patre Deo genitus. Saint Augustin et saint Thomas*, dans *Rev. thom.*, 35 (1930), p. 510-522; *Le Rôle de l'Analogie en Théologie dogmatique (Bibliothèque thomiste, XV)*, Paris, Vrin, 1931, p. 280-295. M. Penido cependant ne rend pas justice à saint Augustin.

<sup>82</sup> *Conf.*, XIII, 9, 10. « Nec aliquid appetunt etiam ipsa corpora ponderibus suis, nisi quod animæ amoribus suis » (*Epist. LV*, 10, 18). « Animus quippe, velut pondere, amore fertur quocumque fertur » (*Epist. CLVII*, 2, 9). « Nam velut amores corporum momenta sunt ponderum, sive deorsum gravitate, sive sursum levitate nitantur. Ita enim corpus pondere, sicut animus amore, fertur quocumque fertur » (*De civ. Dei*, XI, 28).

<sup>83</sup> Mt. 6, 21; « Delectatio quippe quasi pondus est animæ. Delectatio ergo ordinat animam. Ubi enim erit thesaurus tuus ibi cor tuum; ubi delectatio, ibi thesaurus: ubi autem cor, ibi beatitudo aut miseria » (*De musica*, VI, 11, 29). « Non enim amatur, nisi quod delectat » (*Sermo CLIX*, 3, 3).

<sup>84</sup> *In I Sent.*, d. 10, q. 1, a. 1, ad 4<sup>um</sup>; q. 32, q. 1, a. 1, corp., ad 3<sup>um</sup>; a. 2, ad 4<sup>um</sup>; *In III*, d. 26, q. 2, a. 3, q<sup>1a</sup> 2; d. 27, q. 1, a. 1, corp., ad 2<sup>um</sup>, ad 3<sup>um</sup>, ad 4<sup>um</sup>, ad 5<sup>um</sup>; a. 3, corp., ad 1<sup>um</sup>, ad 2<sup>um</sup>, ad 5<sup>um</sup>; a. 4, corp., ad 10<sup>um</sup>; q. 2, a. 1; *De verit.*, q. 4, a. 2, corp., ad 7<sup>um</sup>; q. 26, a. 4; *In Dion. De Div. nom.*, c. 4, lect. 9, circa princ.; *Contra Gent.*, IV, cc. 19, 26; *De ration. fidei*, c. 4; *De pot.*, q. 9, a. 9; *De malo*, q. 6, ad 13<sup>um</sup>; *Summa theol.*, I, q. 27, a. 3, corp., ad 3<sup>um</sup>; a. 4; q. 37, a. 1, corp., ad 2<sup>um</sup>; a. 2, corp., ad 2<sup>um</sup>, ad 3<sup>um</sup>; q. 45, a. 7; I-II, q. 23, a. 4; q. 25, a. 2; q. 26, a. 1, 2; q. 27, a. 1; q. 28, a. 1, ad 2<sup>um</sup>; a. 2, corp., ad 1<sup>um</sup>; a. 5; q. 29, a. 1, 2; *De virt. in communi*, a. 9; *De spe*, a. 3; *De carit.*, a. 3; *Comp. theol.*, cc. 45-46, 48-50, 52. Le texte controversé *De verit.*, q. 4, a. 2, ad 7<sup>um</sup>, a été rétabli d'après neuf manuscrits sur onze consultés par I. CHEVALIER, o.p., *Notule de critique textuelle thomiste*, dans *Div. Thom.* (Plac.), S. III, 15 (1938), p. 63-68.

<sup>85</sup> Sur l'histoire de cette théologie : T.-L. PENIDO, *Gloses sur la procession d'amour dans la Trinité*, dans *Ephem. theol. Lov.*, 14 (1937), p. 37-48. La réalité de ce terme est justifiée sans trop d'embarras par nombre de théologiens, l'ensemble des thomistes et d'autres encore, et jusqu'aujourd'hui par les PP. A. MATHA, o.p., *De processione Spiritus Sancti*, dans *Angel.*, 12 (1935), p. 171-191; I. DOCKX, o.p., *Note sur la procession de terme dans la volonté*, *ibid.*, 15 (1938), p. 419-428, ou dans *Fils de Dieu par grâce*, Desclée De Brouwer, 1948, note 11, p. 138-144; *L'amour est-il forme ou principe ?*, *ibid.*, note 111, p. 145-147; *Du fondement propre de la présence réelle de Dieu dans l'âme juste*,

plus profondément dans ce mystère. Cet amour est à la fois dans l'esprit et dans son verbe<sup>86</sup>. C'est entre eux un amour intermé-

dans *Nouv. Rev. théol.*, 72 (1950), p. 680-684; R. GARRIGOU-LAGRANGE, o.p., *De Deo trino et creatore*, Taurini, Marietti-Paris, Desclée De Brouwer, [1944], p. 67-68, 169-170; H.-F. DONDAINE, o.p., *La Trinité*, trad. de saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, Paris-Tournai-Rome, Desclée, II, [1946], p. 401-409; A.-J. BRUNEAU, o.p., *Dieu, terme immanent de la charité ?*, dans *Rev. thom.*, 52 (1952), p. 225-233. Cependant, après M. Michel et après avoir pratiquement épuisé sur ce point la littérature théologique, M. Penido ne parvient pas à s'en rendre compte et penche curieusement vers la négation scotiste : A. MICHEL, *Processions divines*, dans *Dict. Théol. cathol.*, XIII, 1<sup>er</sup> p. (1936), col. 648; *Trinité II. La théologie latine du VI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, *ibid.*, XV, 2<sup>e</sup> p. (1950), col. 1809-1810; T.-L. PENIDO, *Gloses sur la procession d'amour dans la Trinité*, dans *Ephem. theol. Lov.*, 14 (1937), p. 37-48; *A propos de la procession d'amour en Dieu*, *ibid.*, 15 (1938), p. 338-340. Le sens des deux leçons de *De verit.*, q. 4, a. 2, ad 7<sup>um</sup>, celle des manuscrits et celle des éditions, si elles sont correctement comprises, revient sensiblement au même; les thomistes ne s'y étaient pas trompés et leurs vues sont aujourd'hui confirmées par la tradition manuscrite; voir I. DOCKX, o.p., *Note sur la procession...*, dans *Angel.*, p. 421-424, ou dans *Fils de Dieu...*, p. 140-142. Saint Thomas a toujours conçu l'amour comme une forme, témoin le *De malo*, le *De virtutibus in communi*, le *De spe* et le *De caritate*, tous postérieurs au *De potentia* qui, d'après T.-L. PENIDO, *Gloses...*, p. 40, n<sup>o</sup> 29, marquerait un tournant; voir I. DOCKX, *L'amour est-il forme...*, p. 145, n<sup>o</sup> 5. Saint Thomas distingue donc une réalité d'amour de l'acte d'aimer. Mais les vues subtiles et efficaces, opposées à M. Penido par le P. Dockx sont, à leur tour, éclaircies et même redressées par le P. Bruneau. Sur la philosophie de l'amour, voir : A. NYGREN, *Den kristna kärlekstanen genom tiderna. Eros och Agape*, Stockholm, Svenska Kyrkans Diakonistyrelsens Bokförlag, 2 vol., 1930, 1936, trad., *Èros et Agapè, la notion chrétienne de l'amour et ses transformations (Les Religions, II)*, Paris, Aubier, 3 vol., 1944, 1952; chez saint Augustin : H. ARENDT, *Der Liebesbegriff bei Augustin. Versuch einer philosophischen Interpretation (Philosophische Forschungen, IX)*, Berlin, Springer, 1929; G. COMBÈS, *La Charité d'après saint Augustin (Bibliothèque augustinienne)*, Paris, Desclée De Brouwer, [1934]; A. NYGREN, *op. cit.*, II, ch. 2; *Die Ehrenrettung von amor bei Augustin*, dans *Δράγμα* Martino P. Nilsson A.D. IV Id. Iul. MCMXXXIX dedicatum (Acta Instituti Romani Regni Sueciae, ser. II, 1), Lund, Gleerup, 1939, p. 367-373; au moyen âge : P. ROUSSELOT, s.j., *Pour l'histoire du problème de l'amour au moyen âge (Beiträge zur Geschichte des Philosophie des Mittelalters, VII, 6)*, Münster, 1908; A. NYGREN, *Den kristna kärlekstanen...*, II, ch. 4; en thomisme : R. GARRIGOU-LAGRANGE, o.p., *Le problème de l'amour pur*, dans *L'Amour de Dieu et la Croix de Jésus*, Juvisy, Ed. du Cerf, [1929], 1, p. 61-162, quelque peu résumé dans les articles *La question de l'amour pur et les principes de saint Thomas*, dans *Supplément à la « Vie Spirit. »*, 20 (1929), p. [229]-[264], et *Confirmation de la solution thomiste du problème de l'amour*, *ibid.*, p. [265]-[279]; H.-D. SIMONIN, o.p., *Autour de la solution thomiste du problème de l'amour*, dans *Arch. d'Hist. doct. et litt. du Moyen Age*, 6 (1931), p. 174, 276; A.-J. BRUNEAU, o.p., *La causalité physique de l'objet sur l'acte d'aimer d'après Cajetan*, dans *Rev. thom.*, 52 (1952), p. 142-148; L.-B. GEIGER, o.p., *Le Problème de l'Amour chez saint Thomas d'Aquin (Conférence Albert le Grand, 1952)*, Montréal, Inst. d'Et. médiév., Paris, Vrin, 1952. C'est une philosophie vraiment chrétienne de l'amour que saint Thomas tire, non seulement d'Aristote, mais aussi de saint Augustin, du Pseudo-Denys, de l'Écriture et même du *Cantique des Cantiques*. Et cet intellectualiste est le premier au moyen âge à étudier méthodiquement la structure ontologique de l'amour; voir A.-J. BRUNEAU, o.p., *Dieu, terme immanent...*, p. 228. Le P. Simonin montre que Jean de Saint-Thomas a encore approfondi le problème de l'amour; le *pondus* de saint Augustin joue encore chez lui, en tout cas, un rôle capital. Il faut rendre aussi ce témoignage au P. Simonin lui-même. On devine combien cette métaphysique de l'amour intéresse la théologie trinitaire.

<sup>86</sup> « ... et amor amantis mentis seseque scientis, in mente notitiaque eius est; ... quia amantem se novit... » (*De Trin.*, IX, 5, 8). « Recte ergo quaeritur utrum omnis notitia verbum, an tantum amata notitia... Verbum est igitur, quod nunc discernere ac insinuare volumus, cum amore notitia... Et quoniam (mens)... novit amorem, ... amor in verbo (est), et (amor) in... dicente » (*ibid.*, IX, 10, 15).

diaire<sup>87</sup>. Et cet amour unit l'esprit et le verbe qu'il engendre, comme un père et son fils<sup>88</sup>. Il serait sans doute exagéré d'y voir déjà un amour mutuel d'amitié, puisque l'esprit et son verbe ne sont pas encore en nous, à proprement parler, des personnes. Mais cet amour dédoublé et intermédiaire qui unit deux termes ne pourra plus être seulement un amour de soi, mais deviendra tout naturellement, transposé dans une Trinité de personnes réellement distinctes, un authentique amour mutuel d'amitié entre le Père et le Verbe, qui est aussi son Fils<sup>89</sup>. Et entre les positions exclusives et extrêmes d'un amour de soi chez saint Anselme, suivi par Scot, et d'un amour d'amitié chez Richard de Saint-Victor, suivi par saint Bonaventure, c'est saint Thomas<sup>90</sup> qui exprimera le plus exactement la pensée de saint Augustin en l'accueillant tout entière de divers côtés et en enrichissant l'amour de soi de saint Anselme de l'amour d'amitié de Richard<sup>91</sup>.

<sup>87</sup> « Verbum ergo nostrum et mentem de qua gignitur, quasi medius amor coniungit... » (*De Trin.*, IX, 8, 13).

<sup>88</sup> « Verbum ergo nostrum et mentem de qua gignitur, quasi medius amor coniungit, sequitur cum eis tertium complexu incorporeo, sine ulla confusione constringit » (*De Trin.*, IX, 8, 13). « Cum itaque se mens novit et amat iungitur ei amore verbum eius » (*ibid.*, IX, 10, 15). « ...idemque appetitus quo inhiatur rei cognoscendæ, fit amor cognitæ, dum tenet atque amplectitur placitam prolem, id est, notitiam, gignentique coniungit » (*ibid.*, IX, 12, 18). « ...ita dilectio quæ visionem in memoria constitutam, et visionem cogitationis inde formatam quasi parentem prolemque coniungit... » (*ibid.*, XV, 21, 41).

<sup>89</sup> *De Trin.*, VI, 5, 7; XV, 17, 27; XV, 19, 37.

<sup>90</sup> *In I Sent.*, d. 10, q. 1, a. 1, ad 4<sup>um</sup>; a. 2, 3, 4, corp., ad 1<sup>um</sup>; a. 5, ad 1<sup>um</sup>; d. 32, q. 1, a. 1, ad 3<sup>um</sup>; a. 2; *Contra Gent.*, IV, cc. 19, 23, 26; *De ration. fidei*, c. 4; *De pot.*, q. 9, a. 5, ad 24<sup>um</sup>; a. 9, sed contra 2, corp., ad 13<sup>um</sup>, ad 20<sup>um</sup>, ad 3<sup>um</sup> contra; q. 10, a. 2, corp., ad 6<sup>um</sup>, ad 11<sup>um</sup>; a. 4, ad 8<sup>um</sup>, ad 9<sup>um</sup>; a. 5, sed contra 8; *Declar. 108 dub.*, q. 25; *Summa theol.*, I, q. 32, a. 1, ad 2<sup>um</sup>, ad 3<sup>um</sup>; q. 36, a. 4, ad 1<sup>um</sup>; q. 37, a. 1, ad 3<sup>um</sup>; a. 2, corp., ad 3<sup>um</sup>; q. 39, a. 8; q. 41, a. 2, ad 3<sup>um</sup>; *In Ioann.*, c. 15, lect. 2, n° 1; *Comp. theol.*, cc. 45-50.

<sup>91</sup> M. Penido pense encore que saint Thomas a fini par éliminer pratiquement cet amour réciproque des richardiens, et qu'il est paradoxalement continué plutôt par Scot que par son école : *Gloses sur la procession d'amour dans la Trinité*, dans *Ephem. theol. Lov.*, 14 (1937), p. 48-68; *A propos de la procession d'amour en Dieu*, *ibid.*, 15 (1938), p. 340-344. N'ont pas depuis partagé cet avis : R. GARRIGOU-LAGRANGE, o.p., *De Deo trino et creatore*, Taurini, Marietti, Paris, Desclée De Brouwer, 1944, p. 171-172; H.-F. DONDAINE, o.p., *La Trinité*, trad. de saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, Paris-Tournai-Rome, Desclée, II, [1946], p. 393-401; A. MICHEL, *Trinité II. La théologie latine du VI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Dict. Théol. cath.*, XV, 2<sup>e</sup> p. (1950), col. 1819-1820. Saint Thomas n'a jamais écarté complètement l'amour d'amitié de Richard, témoin la *Declaratio 108 dubiorum* et la *Somme*. Or, le P. Mandonnet et M<sup>sr</sup> Grabmann sont d'accord pour placer, non seulement le *De potentia*, mais encore la *Declaratio* et la *Somme*, après le *Contra Gentiles*. Il n'y a donc pas à imaginer « de brusques et déconcertants retours en arrière », dans une élimination progressive de l'amour mutuel, qui n'a pas eu lieu, et qui embarrasse M. PENIDO, *Gloses...*, p. 54, n° 77. Plus justement le P. Dondaine pense même que les thomistes, notamment Cajetan, rejoignent, à travers saint Thomas, saint Augustin lui-même, *loc. cit.*, surtout p. 399, n° 2. Voir sur cette question J. SLIPYJ, *De amore mutuo et reflexo in processione Spiritus Sancti explicanda*, Leopoli, Bohoslovia, 1923; *De principio spirationis in sanctissima Trinitate*, Leopoli,

Enfin, de cet amour transposé en Dieu, saint Augustin distingue une acception commune et une acception propre, c'est-à-dire qu'il y discerne un amour substantiel commun aux trois personnes et un amour propre identifié au Saint-Esprit <sup>92</sup>.

Richard TREMBLAY, o.p.,  
du Collège dominicain d'Ottawa.

Bohoslovia, 1926; M. SCHMAUS, *Der Liber Propugnatorius des Thomas Anglicus und die Lehrunterschiede zwischen Thomas von Aquin und Duns Scotus*, II, Teil: *Die Trinitarischen Lehrdifferenzen*, 2 vol. (*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, XXIX), Münster, Aschendorff, 1930. Après Kant et Hegel, la philosophie contemporaine ne peut guère encore concevoir cet amour de soi en Dieu que comme un « égoïsme transcendantal » ou un « égoïsme solitaire » et même cet amour d'amitié que comme un « égoïsme à deux ». H. BERGSON, *Les deux Sources de la Morale et de la Religion* (*Bibliothèque de Philosophie contemporaine*), Paris, Alcan, 1932, p. 273-274; M. BLONDEL, *L'Être et les êtres*, Paris, Alcan, 1935, p. 184-194; pour une critique ou mise au point : H. PINARD, s.j., *Création*, dans *Dict. Théol. cath.*, III (1907), col. 2085, 2163-2173; R. GARRIGOU-LAGRANGE, *Dieu*, Paris, Beauchesne, 2<sup>e</sup> éd., 1950, II, p. 427-440, 468-470; *De Deo trino et creatore*, Taurini, Marietti-Paris, Desclée De Brouwer, [1944], p. 243-246.

<sup>92</sup> *De Trin.*, XV, 7, 12; 17, 27-18, 32; 19, 37. Voir F. CAVALLERA, s.j., *La doctrine de saint Augustin sur l'Esprit-Saint à propos du « De Trinitate »*, dans *Rech. Théol. anc. méd.*, 2 (1930), p. 385-386.

# *Un nouveau traité de théologie mariale*

---

De plus en plus, M. l'abbé René Laurentin s'avère un travailleur infatigable et un mariologue qui fait du bon travail. Son œuvre, comme toute œuvre humaine d'ailleurs, appelle des perfectionnements; dans l'ensemble, elle mérite l'admiration. Sans flatterie, nous pensons devoir le dire ouvertement et du premier coup en présentant à nos lecteurs un *Court Traité de Théologie mariale*<sup>1</sup> qui vient de faire son apparition.

Cet ouvrage, on nous l'annonçait déjà quand parvint ici une étude considérable, à la fois historique et spéculative, sur *Marie, l'Église et le Sacerdoce*<sup>2</sup>. A présent, on trouve tout naturel que cette dernière étude ait conduit son auteur à nous donner une vue d'ensemble; elle en contenait déjà les matériaux, et bien davantage. Aussi, vaudra-t-il mieux lire le *Traité* à la lumière et dans le contexte de l'étude qui l'a précédé immédiatement.

Peut-être y gagnera-t-on à relire aussi un essai paru en 1949 sous le titre *Un problème initial de Méthodologie mariale*<sup>3</sup>. Bien des idées sont remuées là, on s'en souvient, et des choses délicates maniées avec une liberté qui a pu susciter alors des appréciations fort diverses. L'auteur cherchait-il lui-même sa voie? Même à l'heure présente, qui oserait se prétendre, surtout en un domaine aussi neuf, parvenu aux dernières évidences? En tout cas, des « éléments de solution » couronnaient cette revue des tendances d'hier et d'aujourd'hui en théologie mariale; ils se retrouvent, mais appliqués cette fois et d'autant plus entièrement livrés à la discrétion du lecteur, dans le *Court Traité*.

<sup>1</sup> René LAURENTIN, *Court Traité de Théologie mariale*, Paris, Lethielleux, 1953, 19 × 24 cm., 196 p.

<sup>2</sup> Paris, Nouvelles Editions latines, 1953, 688 et 224 p.

<sup>3</sup> Etude parue dans *Maria*, vol. 1, p. 697-706.



Voilà justement ce qui paraît offrir un intérêt spécial dans un traité pourtant si peu étendu. C'est par sa facture et surtout par l'esprit qui l'anime que l'exposé de M. Laurentin s'impose à l'attention, et peut-être à l'attention des chercheurs encore plus qu'à celle du large public auquel l'auteur déclare s'adresser avant tout. Cet exposé, en effet, n'a rien d'une *Somme* et, à ce point de vue, ne saurait être jugé par comparaison avec des ouvrages plus élaborés, encyclopédies ou même manuels. De lui-même, il se range dans la catégorie des *Initiations* visant à « répandre le plus largement possible une connaissance authentique de la Vierge Marie ». Une fois pour toutes, retenons ce propos; et, sans vouloir sous-estimer la connaissance que diffuse si opportunément ce précis, nous examinerons plutôt la voie dans laquelle on nous engage. Question de méthode, en somme.

Dans ce large public auquel s'adresse M. Laurentin, il se peut que des lecteurs, jamais déroutés cependant, trouvent quelque peu difficiles certains passages, notamment dans la seconde partie de l'ouvrage. D'autre part, nous ne croyons pas que ceux-là même résistent au désir de suivre leur guide jusqu'au bout sans même réclamer une pause. Dans une mesure, cela tient à la manière vivante, personnelle, parfois un peu amusante, de l'auteur. Mais, cela s'explique encore davantage par l'allure historique de l'exposé. On a pris pour acquis, à propos de la Vierge Marie, que « le trait, sinon le plus profond, du moins le plus caractéristique de [sa] destinée et de la doctrine qui semble l'exprimer, semble être le *temps* : la loi de la durée et du progrès ». Et l'on a charpenté en conséquence le *Traité* : en deux parties, tour à tour la doctrine mariale et la destinée personnelle de la Vierge sont considérées dans leur progression respective et, dans un cas comme dans l'autre, on va comme tout naturellement de période en période ou d'étape en étape.

Pour soutenir l'intérêt, un tel procédé est assurément efficace; et l'auteur qui vient, non pas de l'introduire en mariologie, mais de l'utiliser de façon si adroite et si fructueuse, mérite des félicitations. Puisqu'il faut le dire, pourquoi la théologie mariale ne tirerait-elle pas davantage parti de ce procédé, là même où elle prend plus d'ampleur, voire une tournure plus systématique? Sans se croire tenue à faire du temps son principe ordonnateur, ne pourrait-elle pas se faire elle-

même moins statique et moins sidérale en alliant un peu plus l'histoire à la spéculation ? Sans doute, la théologie mariale n'est ni une *Vie* de Marie ni une paraphrase doctrinale logée au cœur d'un récit historique et sans unité plus profonde que celle d'une chronologie. On peut douter cependant que la positive n'ait à rendre à une discipline en pleine formation d'autres services que ceux qu'on lui demande ou qu'on lui impose dans le schème plus ou moins factice des thèses. On peut se demander, entre autres questions, si un sens moins intemporel de la Tradition et un traitement plus équitable, différent même, de ses indications n'amèneraient pas à nuancer plus d'une proposition et à renouveler la position de certains grands problèmes.

Mais, pour en revenir à notre auteur, je ne sais si M. Laurentin lui-même jugerait tout cela praticable dans les cadres d'une mariologie conduite différemment. Ce n'est pas la méthode par lui adoptée qui nous laisse ainsi en suspens, mais plutôt certains considérants apportés ici et là. Bien entendu, nous ne rapporterons pas ceux-ci à notre tour pour discréditer si peu que ce soit une œuvre qui nous paraît tout simplement excellente. A ce compte, mieux vaudrait ne pas aller plus loin : nous avons dit toute l'estime en laquelle il faut tenir une *Initiation* qui dépasse tout ce que nous connaissons en ce genre.

Voici, pour amorcer nos réflexions, une première considération faite par l'auteur : « Si le mot *traité* signifiait déduction abstraite, mise en formules figées, il conviendrait bien mal au propos de cette étude. Il serait en dissonance avec le mot *marial*. En effet, le mystère de Marie n'a pas la logique d'un théorème, mais celle d'une libre destinée, livrée aux orientations parfois déconcertantes de l'Esprit <sup>4</sup>. » En autant qu'ils nous livrent l'intention de l'auteur et la manière caractéristique du *Court Traité*, ces propos sont irréprochables. Mais, s'ils paraissaient en même temps réprover un agencement inspiré par une loi autre que celle de la durée et du progrès, seraient-ils tout aussi recevables ? Que penser surtout si la contingence ou la liberté d'une destinée comme celle de Marie était ici rappelée pour renforcer cette impression ? On peut cependant se rassurer. L'auteur s'en prend ici aux « formules figées », ainsi qu'aux « excès de logique » ; et il a bien raison. Si sa

<sup>4</sup> *Court Traité...*, p. 11.

pensée se manifeste davantage ailleurs, par exemple dans l'*Introduction* de la deuxième partie, elle n'offre toutefois aucune prise aux griefs que l'on sentait il y a un instant sur le point de se formuler. Voici, du reste, la quintessence de cette pensée : « En montrant les dangers d'un ordre logique et en préférant, pour notre part, donner le pas à l'ordre chronologique de développement, nous ne condamnons pas toute synthèse mariale de type déductif <sup>5</sup>. » Ainsi, on respire à l'aise.

L'équivoque dissipée, reste qu'on eût aimé lire quelques observations complémentaires sur l'opportunité du type déductif. Dans un ouvrage comme celui-ci, on ne peut pas tout dire; c'est entendu. Mais, puisqu'on a décrit les difficultés rencontrées par les partisans ou essayistes d'un ordre logique <sup>6</sup>, n'aurait-on pas dû ajouter que les tentatives en valent tout de même la peine et doivent être poursuivies ? Après tout, n'y va-t-il pas de la perfection de la mariologie ? Il est vrai que cela se trouve insinué en quelques endroits de l'ouvrage, notamment dans la *Conclusion générale* <sup>7</sup>. On croirait même assister, en ces dernières pages, à une véritable ébauche d'organisation dite logique; du moins, on y retrouve et l'esprit et certains principes fondamentaux. C'est qu'en cet endroit, l'auteur accepte spontanément la loi de toute théologie, qui est un savoir par les causes encore plus qu'une constatation empirique. Bien plus, ce qui nous a valu cette *Conclusion*, n'est-ce pas la manière même dont le *Traité* a été conduit, une manière ou une méthode inductive pas moins reçue que l'autre en théologie et préparant les voies à l'autre d'ordinaire ? Dans ces conjonctures, quelques mots d'explication sur les procédés divers, mais tous indispensables, de la mariologie eussent fait très bien dans l'introduction de l'exposé doctrinal.

Sur ce chapitre encore, nous admettons volontiers que les essais de systématisation n'ont pas produit jusqu'ici tous les résultats souhaitables; les divergences des contemporains dans le choix d'un principe de synthèse le font bien voir <sup>8</sup>. De là, cependant, à réputer « trop ambitieuse » une méthode réclamée par le mouvement de la théologie mariale qui est, en son meilleur, une communion aux vues de Dieu sur

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 68, note 2.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 67-68.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 107-111.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 61-62.

la Vierge Marie et sur son rôle dans la présente économie de salut, il y a une distance que nous ne saurions franchir sans discréditer la théologie elle-même. Même si la mise en synthèse demeure toujours délicate en théologie, elle n'en est pas moins une opération normale et, pour s'y adonner, on ne saurait exiger au préalable une perception nette et adéquate de la pensée divine.

En mariologie, tout de même, une circonspection spéciale s'impose en raison de notre connaissance très imparfaite de l'intention divine, en raison également de la contingence du mystère de Marie. Si la première de ces deux raisons ne ferme pas tout accès à la prédestination de la Vierge et n'interdit pas au théologien d'ériger en principe premier ce que la Révélation nous livre du décret divin, elle postule, d'autre part, une docilité exempte de toute raideur en face de la Révélation, une acceptation inconditionnée du message divin en même temps qu'un sens aigu de l'absolue simplicité de Dieu. Concernant ces dispositions, le bon vouloir est chose élémentaire et universelle parmi les théologiens. Hélas ! le bon vouloir ne libère pas nécessairement de certaines contraintes provenant d'ailleurs, par exemple, de telle formation reçue, de tel milieu scolaire, de telles traditions familiales. De là, des asservissements qui retardent les conquêtes de la théologie, à l'endroit des chefs de file des « fidélités » qui parfois compliquent au lieu de favoriser la perception de la vérité divine dans les Écritures et dans les enseignements du magistère. Histoire ancienne, que tout cela. Mais, histoire qui, en ce moment, semble bien se répéter au chapitre de la prédestination de Marie. Pour cette raison, on peut se demander avec l'auteur, à propos du décret divin, si nous sommes « en mesure de le définir avec assez de sécurité, surtout dans le stade actuel, inachevé, du développement doctrinal <sup>9</sup> ».

Quant à la contingence du mystère de Marie, il semble que tout n'est pas dit quand on nous parle « d'une libre destinée, livrée aux orientations parfois déconcertantes de l'Esprit » et quand on insiste sur « la gratuité du propos divin, souverainement libre non seulement en son ensemble mais, d'une certaine façon, dans les détails <sup>10</sup> ». Ce faisant, que rappelle-t-on, en effet, sinon la souveraine liberté de Dieu à

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 67.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 11 et 67.

l'égard de son acte créateur et à l'égard de l'ordre de choses qu'il décrète de préférence à tout autre ? A ce point de vue, tout est gratuit, tout est contingent dans l'univers de la création : les êtres inférieurs, l'homme, la grâce, le péché, l'Église, Marie, même la sainte humanité du Christ. On va sans doute faire observer que, dans le cas présent, l'affirmation de la contingence porte plus loin, effectivement sur les prérogatives de Marie et leurs connexions mutuelles; malgré leur très haute convenance, ajoutera-t-on, ces grandeurs apparaissent d'autant moins nécessaires qu'on ne peut indiquer aucun privilège central dont on pourrait déduire les autres. « Dieu a accordé à Marie tout ce qui convenait à la mère du Verbe Incarné. Nous scruterons ces convenances; mais nous éviterons de les présenter comme des nécessités. S'il y a dans l'ordonnance de la vie et des grandeurs de Marie quelque chose qui donne parfois l'impression d'une nécessité, il s'agit non d'une nécessité logique, mais de ce genre de nécessité qu'on perçoit dans l'ordre de l'art ou de l'amour. Dans un chef-d'œuvre, dans la rencontre profonde de deux destinées, tout paraît nécessaire, et pourtant tout y est souverainement libre et gratuit. Bref, les nécessités que ce chef-d'œuvre, que cet amour imposent ne se laissent pas réduire à une mise en forme logique. Ainsi en est-il de la destinée de Marie <sup>11</sup>. »

Le meilleur de tout ceci, c'est que tout est grâce en Marie et que la contemplation du mystère de Marie s'avère éminemment apte à affiner en nous le sens de la grâce et le sens de l'amour divin, amour on ne peut plus libre dans ses agissements et grâce on ne peut plus manifestatrice de cette liberté. En somme, que la Vierge soit voulue de Dieu, que le Christ le soit également, que l'homme existe, que ce même homme soit appelé à mener la vie divine, tout cela représente autant d'événements contingents dont l'apparition ne s'explique que par un amour divin admirablement prodigue de ses dons. D'autre part, tout cela nous met aux prises avec un autre problème ou, pour mieux dire, nous invite à considérer un autre aspect de la réalité : celui de la nature intime de l'ordre de choses librement choisi et réalisé par Dieu dans sa bonté. Pour donner à cette question l'attention qu'elle mérite, il faudrait prendre du recul. Tout au plus pouvons-nous ici soumettre quelques réflexions.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 68.

Dans la mesure où cette question est abordée par l'auteur dans le texte rapporté ci-dessus, elle nous paraît résolue à la manière dont la présence du Christ en notre monde est interprétée par quelques thomistes : dans la présente économie de salut l'Incarnation ferait figure d'événement contingent au regard de réalités jugées nécessaires ou pièces essentielles de cette même économie, par exemple l'homme et sa nature, la grâce et sa nature. Évidemment, ces théologiens comparent ordre surnaturel et Incarnation comme deux effets divins réalisables séparément; et ces effets le sont, en théorie, même si l'ordre actuel résulte effectivement de leur présence simultanée et de leur conjugaison; car, il est clair que la venue du Christ ne s'impose pas en toute hypothèse, même comme moyen pour conduire l'homme à sa fin dans un ordre surnaturel. De plus, on rappelle avec insistance : autre est la nature de la grâce, autre la nature de l'Incarnation. Partant, ont conclu ces théologiens, la prédestination du Christ n'entre pas de droit dans l'économie. Soit. Mais, toutes ces considérations apportent-elles vraiment une réponse à la question de fond : qu'en est-il de la place du Christ dans la *présente* économie de salut ? Ce qu'il s'agit de saisir, ce n'est pas seulement la contingence d'une Incarnation vue « en soi » et en rapport avec un ordre de choses possible, mais la raison d'être du Christ dans un ordre où il n'est de divinisation que par configuration au Fils fait homme pour glorifier le Père par la rédemption de l'homme. Que l'Incarnation ne soit pas de l'essence de la grâce considérée en général, c'est entendu. D'autre part, pour juger de la contingence ou de la nécessité de l'Incarnation dans un ordre donné, c'est de cet ordre même qu'il faut partir pour voir ensuite comment s'agencent en lui Incarnation et grâce. Pour attirer l'attention là-dessus, on se sent d'autant plus à l'aise que ces mêmes théologiens présentent ailleurs l'Incarnation comme rigoureusement nécessaire dès qu'il s'agit d'offrir une réparation adéquate pour le péché. Nécessité hypothétique sans doute, mais tenant à la nature de l'ordre effectivement décrété par Dieu. Comment arrive-t-on, en vérité, à cette nécessité stricte sinon en jugeant des choses d'après leur statut existentiel, sinon en tenant compte des connexions qui actuellement maintiennent toutes choses dans la dépendance et sous l'influence d'une Incarnation rédemptrice ? Et n'est-ce pas la véritable attitude à tenir ? Chose assez surprenante, quand on

revient à la première affirmation touchant la contingence de l'Incarnation, on ne peut que reprocher à ses promoteurs d'introduire, par le moyen d'une abstraction, une coupure arbitraire dans le réel et de se comporter en définitive exactement comme leurs opposants qui scindent en deux parties le décret divin portant sur le Christ. C'est, en substance, par un même procédé — nonobstant la diversité des raisons — que les uns en viennent à situer l'Incarnation en marge des éléments essentiels de l'économie et les autres à considérer la Rédemption comme seconde et accidentelle dans la prédestination du Christ.

Proportions gardées, dans l'ensemble des effets jaillissant de la bonté diffusive de Dieu, la Vierge Marie présente un cas analogue à celui du Christ. N'ayant d'elle-même aucun titre à exister nécessairement, n'étant même pas requise pour que Dieu se fasse homme, n'ajoutant aux mérites et aux satisfactions du Sauveur absolument rien qui puisse en augmenter la valeur, elle nous apparaît cependant rigoureusement nécessaire pour que l'économie actuelle soit portée, dans sa structure même, à la perfection décrétée de toute éternité par Dieu. N'allons pas dire que Marie s'impose à Dieu, pas plus que l'Incarnation d'ailleurs, pas plus que le rachat de l'homme, pas plus que l'homme lui-même, ni la grâce ni tout le reste. C'est plutôt la fin concrète, librement prescrite par Dieu à une économie donnée, qui entraîne par voie de conséquence l'insertion de Marie dans cette économie pour y remplir sa fonction de Mère et d'Associée. Et quand nous parlons de fin, nous entendons bien qu'il soit question de Dieu lui-même en tant que glorifié dans et par une effusion spéciale de son infinie miséricorde. Pour le théologien, il est vrai, il reste une opération délicate à conduire : la perception de cette fin en son mode précis. D'autre part, il est à retenir que le théologien n'a pas à la formuler de son cru, cette fin-là. C'est Dieu qui la lui apprend par sa révélation, comme c'est Dieu qui tout d'abord jette dans l'existence l'univers actuel avec sa contexture caractéristique. Là encore, il faut reconnaître que Dieu ne nous a livré son secret qu'en termes voilés. Néanmoins, il nous en a parlé suffisamment pour nous laisser entrevoir qu'un dessein de miséricorde particulièrement généreuse préside à l'économie actuelle, un dessein qui nécessite la présence de Marie aux côtés du Sauveur. Sans Marie, par exemple, notre solidarité avec le Christ et,

en définitive, notre union à Dieu auraient-elles la perfection qui les couronne en fait ? Et la coopération d'une race pécheresse à son propre rachat pourrait-elle s'étendre au-delà d'une pure acceptation des fruits de salut mérités par l'Homme-Dieu ? Bref, contingent sous un aspect, le mystère de Marie s'impose rigoureusement — d'une nécessité hypothétique, bien entendu — pour la production de certains effets de grâce qui sont eux-mêmes pièces constitutives de l'ordre actuel.

Quand on en vient aux composants de ce mystère, la connexion des prérogatives en Marie pose un problème certes plus épineux. Des rapports de convenance se laissent aisément saisir, par exemple entre la Maternité divine et la plénitude de grâce, l'Immaculée Conception et l'Assomption. Mais, au-delà ? Puisque nous n'en percevons pas, ne disons pas qu'il y a des nécessités; évitons surtout de présumer que tout est nécessaire. Pouvons-nous cependant proposer comme une certitude l'absence de tout lien logique ? Notre connaissance du mystère de Marie est-elle assez pénétrante pour garantir pareille proposition ? Là précisément se noue la difficulté : dans une conscience qui n'a pas fini, tant s'en faut, de s'aviver dans l'Église sous l'action de l'Esprit, dans un développement doctrinal qui n'en est peut-être pas rendu à sa phase la plus décisive. Jusqu'ici, aucune des grandeurs mariales n'a pu être produite, avec l'évidence qu'il faudrait, pour servir de principe premier et de charnière à une mariologie de type proprement déductif. Mais, la raison de tout ceci ne serait-elle pas à chercher de notre côté tout d'abord ? A elle seule, l'imperfection de nos connaissances actuelles constitue comme une sorte de mise en garde constante. En outre, on peut penser que les résultats se feront attendre tant que des concepts étriqués de Maternité divine ou de concours salvifique ne céderont pas la place à des notions vraiment intégrales et plus en harmonie avec le réel. A leur tour, de telles notions ne progresseront sans doute que compte tenu des liens rattachant étroitement le mystère de Marie à celui du Christ comme à celui de l'Église dans la présente économie de salut. Ainsi, nous voilà ramenés avec l'auteur à l'urgence d'une tâche prometteuse entre toutes, déjà inaugurée d'ailleurs : « situer le rôle de la Vierge dans l'ensemble du



mystère chrétien » en évitant soigneusement de faire « une mariologie close <sup>12</sup> ».

Les réflexions qui précèdent, nous l'avouons, n'ont rien d'une recension véritable et digne du *Court Traité*; faites en marge de l'ouvrage, elles ne rendent aucunement compte de sa valeur réelle. Pourtant, que de points intéressants à relever dans l'histoire de la doctrine mariale comme dans l'exposé doctrinal ! On est surpris vraiment qu'une présentation aussi concise soit à ce point riche de doctrine et aussi vivante malgré sa densité. Il y a même des aperçus qui invitent à considérer certaines questions sous un angle neuf et vraisemblablement plus fécond. Et nous ne disons rien de cette précieuse *Table rectificative* <sup>13</sup> que M. Laurentin a bien voulu mettre à notre disposition en attendant de la perfectionner davantage. Du moins, pour ces services une fois de plus rendus à la cause mariale, nos remerciements et nos félicitations à l'auteur.

Marcel BÉLANGER, o.m.i.

doyen de la Faculté de Théologie.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 62 et 109.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 119-173.

# Bibliographie

## Comptes rendus bibliographiques

*Studii Biblici Franciscani Liber Annuus*. I. 1950-1951. II. 1951-1952. Jerusalem, Apud Ædem Flagellationis, 1951, 1952. 24 cm., 291 et 321 p.

L'École biblique franciscaine de Jérusalem, fondée en 1927, publie deux annuaires qui relatent brièvement la vie et l'activité de l'école, mais qui attireront plutôt l'attention des savants par les études importantes d'exégèse, d'archéologie et de liturgie ancienne.

Le premier volume contient les contributions suivantes : Paulin Lemaire, *La Bible et les recherches récentes* (en français), p. 1-86; Donato Baldi, *La Terre promise d'après le programme de Josué* (Jos. 13, 2-5) (en italien), p. 87-106; Dalmatius Colombo, « *Pneuma Sophias* » et son action dans le monde dans le livre de la Sagesse (en latin), p. 107-160; Agostino Augustinović, « *Alètheia* » dans le 4<sup>e</sup> Évangile (en italien), p. 161-190; Sylvester Saller, *Anciennes Nécropoles taillées dans les roches à Béthanie* (en anglais), p. 191-226; Bellarmino Bagatti, *Les peintures médiévales de la pierre de Bethphagé* (en italien), p. 227-246; Bellarmino Bagatti, *Une vue inédite de Jérusalem et environs, du XVII<sup>e</sup> siècle, conservée au Caire* (en italien), p. 247-261.

Le deuxième volume contient : Lino Randinelli, *Riches et pauvres dans le livre du prophète Amos* (en italien), p. 5-86; Dalmatius Colombo, *Ce que pense de la vie le livre de la Sagesse* (en latin), p. 87-118; Sylvester Saller, *Les fouilles dans l'ancienne ville de Béthanie* (en anglais), p. 119-162; Donato Baldi, *Les Textes scripturaires dans la liturgie de Jérusalem au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècles* (en italien), p. 163-226; Agostino Augustinović et Bellarmino Bagatti, *Excursions aux environs d'Agun (Nord de la Transjordanie)* (en italien), p. 227-314.

La pagination laisse voir l'ampleur de ces différents travaux soignés et bien documentés; il suffira d'avoir indiqué les titres pour faire soupçonner les richesses que contiennent ces annuaires. Notons les nombreuses illustrations dans les articles consacrés à l'archéologie. Les auteurs qui appartiennent tous à l'ordre franciscain, ont fourni une contribution qui les honore et qu'on souhaite dans toute bonne bibliothèque d'Écriture sainte.

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem (Belgique)

\* \* \*

RUDOLF BULTMANN. — *Glauben und Verstehen, Gesammelte Aufsätze*, 2. Band, Mohr, Tübingen, 1952. 293 p., br. 13,20 DM, rel. 16,20 DM.

Les articles réunis dans ce volume furent publiés dans diverses revues entre 1930 et 1950; deux articles sont inédits.

Le D<sup>r</sup> Bultmann est un des théologiens protestants les plus profonds et les plus influents de notre époque. Le souci fondamental qui sous-tend tout l'effort de sa pensée est en définitive le mystère de notre condition humaine. Ce mystère

enveloppe particulièrement les relations qui existent entre la foi et la raison. C'est ce thème général qui est développé ici sous ses multiples aspects, et spécialement en ce qui concerne la foi biblique et la culture grecque. La théologie dialectique, évoluant dans un climat existentialiste, est appelée à éclairer le mieux la nature de ces rapports.

Dans l'esprit de la Réforme, l'auteur dégage avec vigueur et acuité ce qu'est la foi. Par sa structure personaliste de confiance en Dieu, elle n'est pas une possession paisible d'un savoir théorique, mais une attitude dialectique qui nous fait avoir comme si on n'avait pas; à chaque instant l'homme y prend conscience de son incertitude constitutive, le confrontant avec le monde pour l'en distancier, et lui révélant Dieu comme une Force qui l'empoigne et le limite. Pour la culture grecque le monde est le domaine des réalisations humaines et Dieu le principe d'intelligibilité dont la raison dispose pour élaborer une conception du monde. L'impossibilité d'une synthèse du Christianisme avec la culture grecque révèle le caractère eschatologique de l'existence chrétienne; dans la liberté de la foi apportée par le Christ, le chrétien vit de par l'avenir.

Les vues que l'auteur expose au sujet de la révélation naturelle, l'humanisme, la religion des grecs, la valeur de l'Ancien Testament, la liberté, le conseil œcuménique, l'herméneutique biblique seront utiles au théologien catholique soucieux de réfléchir sur ses propres positions et d'en expliciter la portée universelle. — Signalons la réédition du premier volume de cet ouvrage.

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem (Belgique)

\* \* \*

JOHANNES BRINKTRINE. — *Die Lehre von Gott*. I. Band, *Von der Erkennbarkeit, vom Wesen und den Vollkommenheiten Gottes*. Paderborn, Ferd. Schöningh, 1953. 24 cm., 298 p., rel. 14,80 DM, br. 12 DM.

Après avoir publié chez le même éditeur un traité de théologie fondamentale (*Offenbarung und Kirche*, 2 vol.), M. Brinktrine envisage un cours complet de théologie dogmatique en huit volumes, dont voici le premier. Ce traité *De Deo Uno* ne se distingue pas de façon particulière quant à l'allure générale et la méthode suivie, de la plupart des traités analogues. La doctrine catholique est énoncée en forme de thèses avec leur note théologique précise. Parmi les données bibliques un traitement de choix est réservé aux noms divins et aux théophanies des deux Testaments : essai méritant de « ressourcement » (p. 69-106). L'éclairage dogmatique se porte sur des questions soigneusement précisées; les solutions accusent une grande fidélité aux enseignements du Docteur Commun, tels qu'ils sont interprétés dans l'école thomiste. En appendice sont données les preuves rationnelles de l'existence de Dieu (p. 248-280). Une bibliographie bien choisie renvoie de préférence aux manuels et ouvrages catholiques.

Ce cours de théologie se construit dans l'atmosphère et l'esprit habituel de nos manuels. L'objectif principal semble être un exposé complet, bien ordonné, concis et substantiel, mais surtout sensible aux exigences de la raison humaine. Il faut féliciter l'éminent auteur d'avoir excellemment accompli cette tâche; son ouvrage soutiendra dignement la comparaison avec les manuels de langue allemande.

Remarquons cependant que la théologie étant une doctrine de salut, il convient de montrer non seulement comment la grâce ne détruit pas la nature, mais plutôt comment elle la perfectionne. Trop souvent encore, la portée religieuse des vérités

de la foi et de la théologie est négligée ou à peine indiquée dans la théologie courante.

Nous souhaitons à l'auteur de pouvoir réaliser une œuvre solide et bienfaisante aussi, illuminant le cœur autant que l'esprit.

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem (Belgique)

\* \* \*

*Corpus Christianorum. Series latina. I. Tertulliani Opera. Pars 1. Opera Catholica Adversus Marcionem : Ad Martyras* (cura et studio E. DEKKERS); *Ad Nationes* (cura et studio J. G. Ph. BORLEFFS). Turnholti, Brepols, 1953. 24,5 cm., xxviii-2 tab.-75 p.

Il n'est pas trop tard pour dire du bien d'une aussi louable initiative : œuvre de Bénédictins, elle ne fera qu'ajouter encore à leur titre de patients et minutieux travailleurs intellectuels. Les Bénédictins produisirent peu d'œuvres de théologie spéculative; par contre, la recherche positive et critique leur doit beaucoup, car ils l'ont cultivée avec tant de fidélité et d'à-propos, surtout depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Ils ont ainsi contribué à alimenter de la façon la plus sûre les études ecclésiastiques de théologie et d'histoire; redonner aux sources toute leur pureté est une tâche ardue, souvent ingrate, mais combien utile et importante.

Trois années se sont maintenant écoulées depuis que Dom E. Dekkers faisait paraître la *Clavis Patrum Latinorum*. L'ouvrage fut universellement loué, car il constituait un instrument de travail irremplaçable. Mais son mérite le plus grand fut d'introduire une nouvelle édition des œuvres des Pères : c'était l'intention expresse de l'auteur. Munis de cette précieuse clef, les savants Bénédictins avaient déjà décelé les meilleures éditions : leur voie était donc toute tracée, il restait à la parcourir.

Une première et courte étape est maintenant franchie, de la façon la plus heureuse. Les deux œuvres de Tertullien — *Ad Martyras* et *Ad Nationes* — sont excellemment éditées par Dom Dekkers et par M. Borleffs. L'apparat critique est soigné et abondant; sa présentation claire et précise; sa consultation aisée et agréable pour qui sait goûter cette sorte d'agrément. Quant au texte lui-même, il offre toutes les annotations et les surcharges de la critique la plus attentive, sans aucun déplaisir à la lecture courante.

L'édition des textes est précédée de divers renseignements : une préface présente brièvement la grande et tragique figure de Tertullien, puis la liste des « Collections » de ses œuvres; suit une bibliographie dans laquelle paraissent les principaux ouvrages classés selon les sujets; puis la généalogie des divers *codices*, et enfin deux tableaux, le premier contenant les témoignages des écrivains latins sur les œuvres de Tertullien et le second les *codices* et éditions des mêmes œuvres.

Pour être plus complet, peut-être aurait-on pu ajouter souvent des notes historiques utiles : ces additions, bien loin d'alourdir l'œuvre, l'auraient rendue plus abordable. Il n'est pas nécessaire de signaler que, à la fin de l'édition, le lecteur voudra consulter des tables parfaites : un travail de ce genre le mérite.

En somme, l'édition des deux premières œuvres de Tertullien dans le *Corpus Christianorum* est d'une très belle tenue et d'un excellent augure. Souhaitons que la suite paraisse au rythme prévu, comme c'est l'ardent désir des éditeurs et des patrologues.

J.-R. LAURIN, o.m.i.

\* \* \*

JOHANNES QUASTEN. — *Patrology*. Vol. II. *The Ante-Nicene Literature after Irenaeus*. Utrecht-Antwerp, Spectrum, 1953. 23 cm., xi-450 p.

L'honneur et le plaisir de recenser le premier volume de l'éminent professeur de Washington ne m'ont pas été accordés : je le regrette vivement, car j'en aurais dit beaucoup de bien. Le second volume est excellent. Et quelle joie de constater qu'en langue anglaise des ouvrages aussi sérieux paraissent maintenant en des domaines où l'on se contentait jusqu'ici de traductions. C'est un signe de vitalité qui n'échappe à personne. Les Professeurs de Patrologie ajoutent une autre raison à leur satisfaction : celle de voir stimulé et facilité le travail de leurs étudiants de langue anglaise.

Dans le second volume de sa Patrologie, l'auteur traite d'abord des écrivains grecs, puis des latins. L'ordre interne est excellent : c'est l'ordre classique. A propos des écrivains plus importants, l'auteur ajoute à la présentation des œuvres, un exposé succinct des points essentiels de leur doctrine. Les remarques de détail, que je voudrais maintenant introduire, sont inspirées par une intention constructive.

On parle souvent d'« École » à propos de l'enseignement que dispensèrent des maîtres chrétiens de l'antiquité. Justin fonda une École à Rome (I, 197), Pantène en fonda une à Alexandrie (II, 4), Origène fit de même à Césarée et Lucien de Samosate à Antioche (II, 121). Le terme ne serait-il pas équivoque ? L'auteur se contente d'en donner les caractéristiques doctrinales : c'est bien, mais cela suffit-il ? Il faudrait être plus concret, dans la mesure du possible. Il semble, par exemple, que l'évêque à Alexandrie, et même à Antioche, ait joué un rôle tout à fait particulier, rôle que l'évêque de Rome n'a pas rempli, semble-t-il, à l'endroit de Justin.

Le paragraphe sur la doctrine des sens scripturaires chez Origène me paraît trop bref : son importance méthodologique exigerait davantage.

Tertullien est bien servi, car il occupe près du quart du volume. A son sujet, la chronologie est importante, tant au point de vue historique que doctrinal ; on l'aurait fait mieux sentir en la suivant de plus près, quitte à s'élever à des vues plus larges au paragraphe de la théologie.

Lactance ne jouit pas de la même faveur ; il est évident qu'il perd à être ainsi comparé à Tertullien mais, à côté d'Arnohe, il me semble mériter plus que l'auteur ne lui a accordé : les *Divinae Institutiones*, comme première Somme contre les Gentils, n'ont-elles pas une valeur beaucoup plus grande que les invectives de l'*Adversus Nationes* ? Quant au *De Mortibus Persecutorum*, il innove et, par conséquent, exerce une certaine influence sur l'histoire des idées, influence qu'il aurait été bon de souligner légèrement.

Pourquoi Eusèbe n'est-il pas étudié parmi les Pères anté-nicéens ? Parce qu'il survécut au concile de Nicée (325) et publia même quelques ouvrages après cette date. Sans doute ; mais ces derniers ouvrages ne peuvent être comparés aux grands travaux antérieurs qui sont la plus pure gloire d'Eusèbe, surtout l'*Histoire ecclésiastique*, la *Préparation évangélique* et la *Démonstration évangélique*. Après le concile de Nicée, Eusèbe se fourvoie, se répète et se gonfle.

En éditant la *Patrologie* du professeur Quasten, les Éditions Spectrum se sont enrichies d'un ouvrage bien charpenté et solidement étayé ; elles lui ont rendu justice, car une aussi excellente présentation ne peut qu'en favoriser la diffusion que, pour notre part, nous souhaitons la plus grande possible.

ALEXANDER WILLWOLL, s.j. — *Seele und Geist*. 2<sup>e</sup> édit. Coll. Mensch, Welt, Gott. Ein Aufbau der Philosophie in Einzeldarstellungen. Herausgegeben vom Berchmanskolleg in Pullach. Fribourg-en-Br., Herder, 1953. 23 cm., x-226 p. Prix : 12 marks.

Cet ouvrage expose les thèses habituelles de la psychologie rationnelle. La structure de ce manuel est remarquable. L'auteur y aborde successivement l'existence, l'essence et la fin de l'âme humaine. L'exposé des différents thèmes est original et profond. Surtout la description et l'explication de la connaissance humaine est très suggestive. Félicitons l'auteur de nous avoir donné des vues aussi pénétrantes sur la psychologie humaine.

A. PATTIN, o.m.i.

\* \* \*

JOHANNES HIRSCHBERGER. — *Geschichte der Philosophie*. I. *Altertum und Mittelalter*. II. *Neuzeit und Gegenwart*. Fribourg-en-Br., Herder, 1949, 1952. 23 cm., xvi-476 p. et xviii-642 p.

Par la méthode scientifique de son exposé, cette histoire de la philosophie est de loin supérieure aux autres. Car l'auteur ne nous donne point une sèche énumération de systèmes philosophiques, mais nous fait assister à la naissance et à l'évolution des problèmes philosophiques, tout en réduisant la pensée philosophique à deux types de réflexion : l'empirisme de Hume et le rationalisme de Platon. Il considère tous les systèmes philosophiques comme étant plus ou moins affiliés à un de ces types de réflexion, ou bien aux deux ensemble. Évidemment, à vouloir trop systématiser on risque de perdre de vue les nuances nécessaires et parfois même une des caractéristiques essentielles d'un système : par exemple, l'auteur accentue beaucoup trop les éléments platoniciens dans la doctrine de saint Thomas.

Il faut noter aussi que la doctrine scolastique juive et arabe mérite d'être traitée plus longuement que ne le fait l'auteur. La doctrine de Maître Eckhart est exposée d'une façon magistrale dans une dizaine de pages. Par contre, Alexandre de Halès ne reçoit que douze lignes. On comprend que Kant et l'idéalisme allemand retiennent l'attention pendant cent cinquante pages. Mais Pascal et Malebranche occupent une place fort réduite, qui n'est certes pas en proportion avec leur influence et leur actualité. M. Blondel est exposé d'une façon vraiment objective et sympathique, ce qui est rare dans un manuel. Enfin, les données bibliographiques sont très réduites et même parfois insuffisantes. Ainsi, on ne comprend pas que l'auteur ne cite pas les ouvrages du père Sertillanges et de O. Hamelin, quand il aborde la doctrine de saint Thomas et de Descartes.

Cet ouvrage est appelé à un vif succès, car il n'apporte pas seulement un exposé solide et remarquablement clair des différents systèmes philosophiques, mais encore un véritable enrichissement du point de vue de la doctrine de la *philosophia perennis*.

A. PATTIN, o.m.i.

Avec l'autorisation de l'Ordinaire et des Supérieurs.

# *Immaculée Conception et corédemption*

---

A l'heure présente, la sainteté originelle de la Vierge et sa coopération immédiate à notre rédemption objective n'emportent ni même ne sollicitent une égale adhésion. De la première à la seconde, il y a toute la distance qui sépare un dogme d'une opinion librement, parfois même vivement débattue. Certes, nos divergences de vues en matière de corédemption n'affectent aucunement la vérité objective ou la réalité surnaturelle appelée communément concours marial, pas plus que l'opposition faite jadis à l'Immaculée Conception n'atteignait cette vérité en elle-même. Reste que, subjectivement, le théologien en est à la phase des sondages sur le terrain de la corédemption et qu'en ce moment les partisans de la coopération immédiate sauraient difficilement revendiquer plus qu'une probabilité, si forte apparaisse celle-ci. Au plan de la vie de foi, serions-nous engagés dans le mouvement d'une prise de conscience progressant sous la vigilance de l'Esprit-Saint ? Quelle pourrait être l'issue d'une pareille évolution ? Et tout d'abord, où cette évolution prendrait-elle sa source : dans le révélé formel ou dans une annexe ? Toutes questions demeurées jusqu'ici à peu près sans réponse et accusant, à leur manière, la différence considérable des positions occupées respectivement par l'Immaculée Conception et la corédemption dans la conscience chrétienne de l'heure.

Ce fait, nous le prenons pour acquis, avant de songer à rapprocher les deux points en cause ; et, en considérant à la lumière d'un dogme une opinion qui nous paraît recevoir d'ailleurs les garanties les plus sérieuses, nous ne prétendons nullement majorer cette opinion. A vrai dire, aucune tentative ne sera faite ici pour étayer positivement la thèse de la corédemption. On voudrait uniquement savoir dans quelle mesure cette thèse ou plutôt la réalité spirituelle qu'elle met en avant soutient l'éclairage de l'Immaculée Conception. A procéder de la sorte, on ira sans doute à contre-courant du mystère lui-même : en Marie, la

sainteté première ne constitue pas la raison d'être du concours prêté à la rédemption, elle en est plutôt une conséquence logique. Mais, puisqu'il a plu à l'Esprit-Saint de subordonner notre connaissance du concours marial à celle de l'intégrité originelle, comment ne pas voir en cette dernière une introduction normale à celle-là ?

D'ailleurs, le passage d'une vérité à l'autre ne se fera ici qu'en un sens très large. Avant tout, pas d'inférence à partir d'un principe ou d'une vérité mieux connue. Mais, pur rapprochement opéré surtout pour éprouver la consistance d'une doctrine relativement nouvelle. Ces années dernières, quelques auteurs ont présenté le dogme de l'Immaculée Conception comme l'une des pierres sur lesquelles viendrait achopper la thèse de la corédemption. On a répondu diversement : selon les uns, l'antinomie n'est qu'apparente et parfaitement soluble; pour d'autres, le problème d'une antinomie apparente ne se pose même pas. A la rigueur, ces réponses diverses pourraient, en se prêtant main-forte, manifester davantage la vacuité des oppositions faites à la corédemption. Or, elles s'avèrent elles-mêmes inconciliables, tant à cause des notions divergentes qui les inspirent au chapitre de l'Immaculée Conception que des différences qu'elles entraînent dans la nature de la corédemption. Voilà donc une situation passablement confuse. Battue en brèche par des adversaires résolus, la cause de la corédemption serait-elle au surplus desservie par une partie de ses défenseurs ?

Tout cela réclame un examen attentif, loyal. D'autre part, à retourner le problème une fois de plus, ne risque-t-on pas de le rendre inextricable en durcissant les oppositions au lieu de les réduire ? Il ne semble pas; et l'on doit s'attendre à beaucoup mieux de la théologie et des théologiens. Nous savons gré, pour notre part, à ceux qui ont parlé ouvertement. En prenant la liberté d'examiner leurs positions, nous admettons pleinement leur droit de contrôler la nôtre, en laquelle d'ailleurs ils ne trouveront rien de neuf.

## I. — DEUX EXTRÊMES.

Deux opinions en cours nous permettront en premier lieu de constater une fois de plus la situation délicate mentionnée il y a un instant. A l'endroit du même sujet, elles s'affrontent résolument :



voilà déjà qui donne à réfléchir. Mais, l'embarras croît bien davantage lorsque ces deux thèses paraissent ruiner toutes deux, l'une délibérément, l'autre inconsciemment, la seule notion recevable de corédemption dans l'état présent des choses. Et c'est en ce sens qu'elles sont ici qualifiées également excessives, extrêmes.

#### A. ADVERSAIRES DE LA CORÉDEMPTION.

Les écueils à éviter en matière de concours direct à la rédemption sont connus depuis longtemps. A peine la médiation mariale commença-t-elle, avec un saint Bernard entre autres, à prendre de la notoriété, on marqua tout ensemble son ampleur et ses limites. En ce XII<sup>e</sup> siècle déjà, Arnaud de Bonneval rappelait que la Médiatrice demeure toujours une créature et une rachetée. Pour Arnaud, cependant, ce rappel introduit sous forme d'objections successives n'était que l'occasion de nouveaux développements où la participation formelle de Marie à la rédemption s'imposait d'autant plus qu'elle triomphait de ces difficultés. Tout ceci est extrêmement révélateur, surtout à une époque où la notion de rachat par préservation ne paraît pas encore avoir émergé pour rallier l'opinion à la conception sans tache de la Vierge.

En vérité — et nous enregistrons là un de ces paradoxes si fréquents en histoire — l'opposition proprement dite à la corédemption mariale n'est apparue qu'en ces derniers temps, plus précisément après 1854. Non que la proclamation des origines toutes pures de Marie ait déclenché cette opposition : celle-ci a plutôt surgi en réaction contre une doctrine parvenue au stade de son énonciation plus ou moins précise et détaillée. D'autre part, c'est un fait que depuis une trentaine d'années, les adversaires de la corédemption produisent le dogme de l'Immaculée Conception comme l'un de leurs appuis les plus fermes. Arrêt ou même régression dans le développement d'une doctrine ? Peut-être. On voit en tout cas, sur le plan des idées, le sérieux d'un tel engagement. Car, une fois établi qu'il y a incompatibilité radicale entre la condition native de l'Immaculée et une coopération immédiate à la rédemption objective, les mariologues — ce serait le cas de la majorité en ce moment — ne pourraient plus maintenir une corédemption illusoire sans tailler dans le vif d'une vérité solennellement définie par le magistère. Encore faut-il établir les prémisses.

Au dire des opposants, il ne faut vraiment pas plus qu'une honnête lecture de la bulle *Ineffabilis Deus* ni plus qu'une perspicacité ordinaire pour constater que le dogme défini il y a tout juste un siècle exclut toute corédemption, au sens fort du mot. La Vierge Marie, en effet, doit sa pureté originelle au Christ Jésus : « *intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpæ labe præservatam immunem* », dit expressément la définition dogmatique. Voilà, du coup, résolument écartée toute tentative d'égaliser, par une association excessive, la Vierge à son Fils. Certes, on ne saurait refuser à Marie une certaine coopération dans l'œuvre du salut; la tradition tient là-dessus un langage trop clair pour que l'on songe même à hésiter. Mais, cette tradition demeure elle-même dominée par une déclaration inspirée traçant les limites à ne jamais franchir : « Il n'y a qu'un seul Dieu, qu'un seul médiateur aussi entre Dieu et les hommes : le Christ Jésus fait homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous<sup>1</sup>. » Pour tous, y compris sa Mère en son privilège initial. Car, cette pureté native et la plénitude de grâce qui en est l'aspect positif, l'Immaculée en est redevable à son Fils, non pas simplement comme à Dieu auteur de tout don, mais proprement comme à son Rédempteur. Pie IX enseigne expressément : « *Mariam ob prævisa Christi Domini Redemptoris meritas præservatam omnino fuisse ab originis labe, et idcirco sublimiori modo redemptam.* »

Voilà, authentiquée par l'autorité, une donnée certaine qui barre définitivement la route à toute possibilité de corédemption stricte. La sainteté de l'Immaculée est une sainteté de rachetée, voire de personne plus et mieux que toute autre rachetée par le Sauveur : « *sublimiori modo redemptam* ». Cet enseignement autorisé nous fait voir en l'Immaculée la conquête suprême du Rédempteur, son triomphe achevé sur l'ennemi, la parfaite réussite de sa miséricorde. A ce compte précisément, à ce titre de profiteuse inégalée de la rédemption opérée par le Sauveur, l'Immaculée est on ne peut plus solidarisée avec les rachetés, elle se tient toute du côté de la rédemption passive qu'elle définit presque, en sa qualité d'effet premier et supérieur, tout autre rachat n'étant et ne pouvant être qu'une participation diminuée de ce rachat obtenu en premier et en plénitude.

<sup>1</sup> 1 Tim. 2, 5-6.

Dès lors, comment peut-on faire de Marie une corédemptrice au sens propre, un principe actif de la rédemption, comment peut-on la solidariser avec le Rédempteur plutôt qu'avec les rachetés ? Même en la maintenant à un plan fictif de principe subordonné au Christ, on n'éluide pas la difficulté, on ne fait que jouer sur les mots. Car, l'Immaculée Conception étant le rachat opéré en souveraineté par le Sauveur dans l'effet de son choix et de sa prédilection, la rédemption est déjà opérée ou achevée dans sa notion formelle quand cet effet est produit. Par conséquent, au regard de cette même rédemption objective, Marie immaculée n'est pas subordonnée au Sauveur comme un principe second à un principe premier, mais uniquement comme un effet à sa cause.

Ne parlons donc pas de corédemption au sens fort du mot, comme si Marie nous avait rachetés en qualité d'associée à l'activité salvatrice que le Christ a exercée durant son séjour terrestre. Retenons qu'ici-bas, elle a engendré le Sauveur des hommes. Au surplus, ce même Sauveur, dans un geste de souveraine libéralité, nous l'a léguée comme la Mère adoptive plaidant notre cause dans l'application des fruits de la rédemption. Là cependant, et là tout court, se borne le concours actif de Marie dans la rédemption des hommes, concours qui n'a rien d'une corédemption au sens propre, rien d'une coopération immédiate à l'acquisition même des fruits de salut. Disons Marie corédemptrice au sens large, si l'on tient tant au vocable. Mieux vaudrait tout de même s'abstenir d'une pareille appellation, pour bannir toute équivoque<sup>2</sup>.

#### B. NÉGATEURS DE LA « DETTE » DU PÉCHÉ.

Devant le radicalisme des adversaires de la corédemption, on pourrait être tenté de supprimer la difficulté en opposant une dénégation non moins catégorique à tout ce qu'on a allégué ci-dessus en

<sup>2</sup> L'histoire de cette opposition étant bien connue, nous nous abstenons de rapporter des noms que, d'ailleurs, tout manuel contemporain ne manque pas de citer. Ajoutons seulement que, à très peu d'exceptions près, les adversaires de la corédemption sont restés sur leurs positions. Voici, à titre d'exemple, ce que le R.P. LENNERZ, s.j., vient d'écrire dans la revue *Gregorianum*, 1954, p. 94, en recensant l'ouvrage de R. LAURENTIN, *Marie, l'Eglise et le Sacerdote* : « *Initio auctor refert ea quæ anno 1935 scripsi : Pro Virgine sacerdotæ, ut in nostra materia adhibetur (i.e. in quæstione de immediata cooperatione B. Virginis ad redemptionem objectivam) traditio afferri non potest. Postquam librum legi, possum perfecte permanere in illa sententia.* »

matière d'Immaculée Conception, tout spécialement au sujet du rachat personnel de l'Immaculée. La Vierge toute pure n'aurait pas été rachetée au sens où l'entendent les adversaires de la corédemption. Elle n'a pas eu besoin de l'être, précisément parce que toujours pure, pure « *in primo instanti suae conceptionis* » comme l'affirme ouvertement la bulle pontificale. A aucun instant de son existence, par conséquent, elle n'a été dans cette supposée solidarité avec les rachetés. Sa situation exacte, c'est d'être d'une façon privilégiée toute entière du côté du Sauveur. Rien ne s'oppose donc à son association très intime au Christ dans l'accomplissement même de l'œuvre rédemptrice. Au contraire, tout réclame cette association : sa vocation de Mère de Dieu, sa qualité de Mère de grâces, surtout son exceptionnelle prédestination en vertu de laquelle Marie est voulue de toute éternité « *uno eodemque decreto cum divinæ Sapientiæ incarnatione* », ainsi que le rappelle Pie IX.

Pourrait-on prendre plus énergiquement le contre-pied de l'opinion rapportée tout à l'heure ? A noter toutefois que, malgré leur unanimité à professer la coopération immédiate de la Vierge à la rédemption objective, les défenseurs de la corédemption ne tiennent pas tous le même langage, tant s'en faut. On le voit de mieux en mieux à mesure que paraissent les études sur Marie et l'Église. Aux uns, Marie apparaît tout simplement placée aux côtés du Rédempteur et, pour ainsi dire, en face de l'Église; aux autres, elle semble plutôt, nonobstant une association privilégiée au Christ, du côté des hommes et, pour autant, en face du Sauveur. De toute évidence, ce qui, dans une large mesure, se trouve engagé ici, c'est la manière dont la Vierge représente l'humanité auprès du Sauveur, ou mieux, l'idée qu'on se fait de cette représentation. Question trop vaste vraiment pour être abordée en ce moment. Cependant, lors même que nous ne voulons considérer ici le concours salvifique de Marie que dans ses rapports avec l'Immaculée Conception, tout nous porte à voir ce concours et, par conséquent, la fonction de représentante, réellement conditionnés par le privilège initial. Nous insistons : il s'agit de conditionnement et de préparation, nullement de principe constitutif. On ne voit pas, en effet, que la Vierge soit entrée dans l'exercice de sa véritable médiation avant

l'Annonciation<sup>3</sup>. Jusqu'à cet instant, d'autre part, Dieu la préparait indéniablement par une exceptionnelle plénitude de grâce et même des dons naturels, tous placés eux-mêmes sous le signe de l'Immaculée Conception. C'est en ce sens que la corédemptrice nous apparaît réellement conditionnée, dans son être comme dans son activité, par son intégrité première. Or, déjà au sujet de ce conditionnement préalable — pure question préliminaire, après tout, dans l'exposé du concours marial — les avis se partagent entre partisans de la corédemption selon que l'on admet ou que l'on rejette un *debitum peccati* dans le cas de l'Immaculée.

Règle générale, les traités de mariologie apparus depuis le début du siècle ne nous ont pas familiarisés avec la négation pure et simple de la dette du péché en Marie. Rapportant d'ordinaire les opinions assez variées concernant la nature de cette dette, ils tiennent communément l'existence de cette dernière comme une exigence stricte du rachat opéré par mode de préservation dans le cas de l'Immaculée; on ne saurait, affirment-ils, exempter Marie de toute dette sans supprimer du même coup la raison d'être de sa rédemption par le Christ. Aussi, l'existence d'une dette en Marie leur apparaît-elle comme une doctrine absolument certaine, et sa négation comme une doctrine erronée. Point nécessaire de détailler ici les raisons appuyant ces dernières affirmations : elles se ramènent toutes à l'autorité de la bulle *Ineffabilis* professant ouvertement la rédemption de l'Immaculée<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Par médiation « véritable », nous entendons la fonction salvifique que dans l'Eglise remplit Marie, en qualité de nouvelle Eve et de mère des vivants, de concert avec le Christ et en subordination plénière au Christ. En un sens plus large, on pourrait appeler médiation l'ensemble des actes posés par l'Immaculée jusqu'à l'Annonciation, et d'abord la présence d'une Immaculée au sein d'un monde pécheur avant la venue du Sauveur. Cette présence et cette activité représentent, en effet, une purification initiale et une certaine remontée de l'humanité vers son Dieu. Mais, on voit qu'il s'agit là bien plus d'une phase de préparation aménagée par Dieu que de médiation rédemptrice proprement en exercice. C'est le Sauveur qui inaugure celle-ci et en garde jusqu'à la fin l'initiative.

<sup>4</sup> Au tome I, p. 251, de *La SS. Vergine Maria*, traduction italienne, faite en 1952, de la mariologie de G. ALASTRUEY, nous lisons : « La Bolla *Ineffabilis* dice che la Beatissima Vergine Maria fu preservata immune da ogni colpa del peccato originale in virtù dei meriti di Cristo; ed è chiaro che questa applicazione anticipata dei meriti di Cristo Redentore a Maria suppone che vi fu in Essa qualche debito del peccato originale. » Encore plus explicite, le P. ROSCHINI, o.s.m., dans sa *Mariologia*, éd. 1948, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 91-92 : « *Aliquod debitum peccati in B. Virgine admitti omnino debet, cum Deus ab æterno decreverit B. Virginem orituram esse, modo omnibus communi, ex stirpe peccatrice Adæ... Negato quolibet debito incurrendi peccatum originale, negatur etiam necessitas redemptionis ex parte Virginis. Redemptio enim præservativa bene intelligitur pro immunitate a contractione culpæ originalis, minime vero pro immunitate*

Il nous faut bien admettre cependant qu'une théorie contraire, survivance d'une opinion qui eut jadis ses défenseurs en nombre moins restreint, supprime carrément toute dette sans se croire, bien au contraire, opposée à la doctrine de la rédemption de l'Immaculée. De nos jours, très peu d'auteurs occuperaient cette position avancée : tout au plus deux ou trois, assurent nos traités récents de mariologie. En vérité, il s'en trouve d'autres; et leur sentiment, du moins on l'affirme parfois, serait largement partagé dans l'École scotiste<sup>5</sup>. Sans nous arrêter aux raisons de cette façon diverse d'apprécier choses et gens, voyons un peu comment se présente aujourd'hui cette théorie.

Sur la position elle-même, tout d'abord, on ne peut entretenir le moindre doute : qu'on l'entende dans un sens ou dans un autre et quelle que soit l'importance qu'on lui ait donnée dans le passé, le *debitum peccati* n'est qu'un « expédient » de théologiens aux abois, une tactique malhabile et dangereuse à « éliminer définitivement de la théologie », une opinion « indéfendable<sup>6</sup> ». Bref, nous voilà, et d'un seul coup, aux antipodes des assertions et notes théologiques rapportées il y a un instant.

*ab ipso debito contrahendi peccatum originale, quod debitum supponitur omnino. Inutilis enim evadit redemptio pro illo qui nullo modo redimi indiget, cum nullo modo sit sertituti obnoxius, neque re neque debito. Si Deus B. Virginem immunem a quolibet peccati debito voluisset, illam virginali modo ab Adam descensuram decrevisset : quod non fecit. Potest igitur quis sese abstinere a determinatione debiti, utrum nempe sit proximum vel remotum, sed nullimode quis sese abstinere potest a ponendo in B. Virgine, saltem generice, debitum peccati. Post Bullam Ineffabilis Deus sententia quodlibet debitum peccati excludens erronea videtur.* » Dans le *Compendium* du P. KEUPPENS, s.m.a., éd. 1947, p. 59, se trouve exposée la même doctrine, avec la raison suivante : « *Si B. Virgo caruisset debito peccati originalis, non daretur terminus Redemptionis qui est vel saltem personale debitum incurrendi et contrahendi illud.* » S'appuyant, lui aussi, sur la Rédemption préservatrice définie par Pie IX, le P. MERKELBACH, o.p., écrivait en 1938 : « *Unde ad immaculatam conceptionem, qualis est in concreto, essentialiter pertinet quod Virgo a debito peccati originalis non fuerit immunis, dum tamen sit ab ipso peccato.* » De même, le P. GARRIGOU-LAGRANGE, o.p., dans *La Mère du Sauveur*, p. 38-39. Et, pour finir, cette assertion faite plus récemment par le P. DE ALDAMA, s.j., dans sa *Mariologia* : « *Cum B. Virgo dicatur a peccato originali præservata, in ipso dogmate implicite contineri videtur quædam veluti necessitas habendi peccatum originale; sine hac scilicet præservatione, debuisset peccatum originale contrahere* » (p. 311).

<sup>5</sup> Pour un aperçu des principales opinions en matière de *debitum peccati*, on peut consulter parmi les contemporains : G.-M. ROSCHINI, o.s.m., *op. cit.*, p. 88-93; DE ALDAMA, s.j., *op. cit.*, p. 311-312; E. LONGPRÉ, o.f.m., *La Vierge Immaculée*, Montréal, 1939, p. 52-57; J.-F. BONNEFOY, o.f.m., *L'Assomption de la T. S. Vierge et sa prédestination*, dans *Vers le dogme de l'Assomption*, Montréal, 1948, p. 308-313; surtout C. BALIC, o.f.m., à qui le père Bonnefoy reproche d'avoir écrit dans son opuscule *De debito peccati originalis in B. Virgine Maria*, Rome, 1941, p. 20 : « *... adeo ut hodie vix aliquis audeat affirmare B. Virginem nullum debitum peccati originalis habuisse.* »

<sup>6</sup> Voir J.-F. BONNEFOY, o.f.m., *op. cit.*, p. 308, 310 et 313.

A ce propos, justement, il faut savoir que la rédemption de l'Immaculée par le Sauveur n'embarrasse aucunement les négateurs de la dette du péché. Cette dépendance en laquelle se trouve Marie à partir de son premier instant, tous l'admettent, tantôt en termes généraux, tantôt en termes même de rédemption. Voici d'abord la manière dite générale d'affirmer la chose : « Premier, le Christ l'est encore dans l'œuvre de la Rédemption... Toutes les grâces que le Christ distribuera, il les méritera par sa passion et sa mort. La chose est acquise pour les grâces de rachat accordées à l'humanité coupable... Les grâces de préservation accordées aux anges ont même origine... La définition dogmatique du privilège de l'Immaculée Conception nous oblige d'en dire autant en ce qui concerne la grâce de Marie. Le Christ l'a méritée aussi par sa Passion<sup>7</sup>. » Mais, on trouve aussi langage plus explicite, celui-ci par exemple : « Ce fut l'honneur du vénérable Duns Scot, après avoir posé le Verbe Incarné au centre de l'ordre surnaturel comme la source de toutes les grâces concédées aux Anges et aux hommes, d'avoir... déduit le privilège marial de la perfection même de Jésus comme Rédempteur, réconciliateur et médiateur. Le Christ, déclarait-il, étant un médiateur parfait, il convenait qu'il exerçât un acte de médiation parfaite à l'égard de quelque créature et par suite à l'endroit de sa Mère; cet acte ne se réalise que s'il la préserve du péché originel. Loin donc de soustraire Marie à l'influence rédemptrice, un tel acte suppose une application plus noble en soi et plus efficace des mérites du Sauveur : *Ita Maria magis indiguit Redemptore præveniente peccatum*. C'est cette doctrine même que formule en substance la Bulle *Ineffabilis* et qu'elle impose désormais à la croyance<sup>8</sup>. »

Le rachat de l'Immaculée pouvant constituer un point crucial dans le système que nous résumons, nous avons tenu à signaler qu'en principe on lui fait droit. Surgit toutefois une question délicate : admis que pour Marie on doive éluder toute dette de péché, que vient faire sa rédemption, même préservatrice ? Puisque rien ne la menace d'une manière ou de l'autre — dette prochaine ou éloignée — a-t-elle vraiment besoin d'être préservée ? On la dit rachetée ; mais, de quoi ? Nous

<sup>7</sup> Voir J.-F. BONNEFOY, o.f.m., *Le Mystère de Marie selon le Protévangile et l'Apocalypse*, Paris, 1949, p. 135.

<sup>8</sup> Voir E. LONGPRÉ, o.f.m., *op. cit.*, p. 52.

avouons n'avoir pas trouvé, du moins formulée en termes exprès, la réponse à cette question pourtant normale. De l'ensemble du système, une impression paraît bien se dégager. Reste qu'une impression est avant tout affaire du lecteur; et l'on pourrait reprocher au lecteur de n'avoir pas compris. Aussi, on se serait abstenu de risquer une réponse à la question posée ci-dessus, si déjà cette réponse n'avait été fournie en substance, il y a quelques années, sans s'être attiré de mise au point depuis. En tout cas nous la reproduisons, surtout pour ce qu'elle pourrait valoir aux yeux de l'auteur cité dans le texte suivant : « Dans la perspective dressée par le P. Bonnefoy, Marie serait rachetée non d'un péché, ni d'un *debitum peccati*, mais d'une appartenance même au monde à racheter. D'emblée, elle aurait été aux côtés de Jésus, Rédempteur, sans contracter aucun lien avec l'humanité coupable, si ce n'est le lien de l'appartenance raciale, comme Jésus lui-même, qui, né d'un Femme, sans aucune intervention de père créé, n'en voulut pas moins s'intituler constamment le Fils de l'Homme, pour bien marquer son appartenance raciale à l'humanité, sans que cette appartenance raciale dégénérait en lien de culpabilité en Adam<sup>9</sup>. » Un peu auparavant, montrant qu'il n'y a place pour aucun *debitum* dans le système en question, le même auteur écrivait : « Marie est exempte de toute relation au péché d'Adam, car, bien que fille d'Adam, dans le temps, elle est antérieure à Adam, dans le plan divin de la prédestination. »

Avec ces derniers mots, nous voilà au cœur du système, là où se livre à nous la raison décisive pour laquelle toute dette de péché est déclarée inadmissible en l'Immaculée. A la vérité, d'autres raisons viennent ici ou là s'ajouter à la première, par exemple la nouveauté relative et suspecte du *debitum peccati*, « un tard venu dans la théologie », son instabilité caractéristique, puis cette autre raison inspirée par la piété : « comme il est impossible d'excéder dans la louange du Christ et de sa Mère, il vaut mieux dire plus que moins ». Toutes ces considérations ne se font cependant probantes que dans la mesure où elles présupposent une donnée fondamentale : la primauté absolue et universelle de la Vierge Marie.

Primauté de la très Sainte Vierge ! Le sujet est immense et son traitement en retouches incessantes. Pas sans raison, tout de même, ni

<sup>9</sup> Voir *L'Ami du Clergé*, 1949, p. 499.



surtout sans profit. Les exposés dernière heure manifestent à la fois un effort de critique plus objective ou plus dégagée et le souci prédominant de sauvegarder la perfection de la volonté divine ainsi que l'unité ou la continuité sans brisure du plan divin. De ces exposés, cependant, nous ne retenons ici que ce qui a trait proprement à la dette du péché, c'est-à-dire les raisons invoquées pour contester son existence en Marie immaculée.

Bien entendu, la Sainte Vierge vient toujours en second, *sub Christo*, et dans la dépendance du Sauveur. Occuper la première place en toutes choses, cela revient proprement et exclusivement au Verbe incarné. Aussi, là même où l'on attribue à la primauté de Marie ce que l'on affirme de celle de Jésus, on suppose toujours reconnu que la Mère n'égale ni ne peut égaler son Fils en grandeur ou en excellence. Et cela s'impose d'autant plus que la Vierge, en outre de ne venir qu'après, reçoit du Christ tout ce qu'elle a et tout ce qu'elle est.

Qu'on mette en comparaison, d'autre part, la *Socia Christi* et les autres créatures, immédiatement s'affirme la première avec sa transcendance caractéristique : transcendance tenant sans doute à la qualité supérieure de son être, mais assurée également par ce fait que la bienheureuse Vierge est, avec le Christ et après lui, principe, modèle et fin, à l'égard des autres créatures. D'où ressort sa primauté absolue et universelle : absolue, parce que vraiment antérieure, non dépendante et non conditionnée, comme il en est d'une cause à l'égard de ses effets; universelle, parce qu'atteignant dans sa bienfaisance toutes les créatures sans exception, anges et hommes, saints du ciel et de la terre.

Voilà donc la Vierge Marie, grâce à cette primauté absolue et universelle, contemplée presque au sommet de la hiérarchie des êtres et constituant un ordre à part dont il faut avouer qu'il ressemble bien plus à l'ordre du Premier-né qu'à celui des créatures. Et l'on pressent tout ce qu'apporte à la thèse de la corédemption une position aussi privilégiée aux côtés du Rédempteur. Pour mieux apprécier, cependant, l'intimité de cette association au Sauveur, il nous faut dépasser le temps et tout ce qu'il mesure effectivement pour nous élever jusqu'à la prédestination éternelle; car, c'est là, dans le décret divin, que se noue réellement le mystère de Marie en union avec celui du Christ, comme le rappelle si éloquemment la bulle *Ineffabilis Deus* : « uno

*eodemque decreto* ». Cet enseignement autorisé rappelle sans doute les liens rattachant étroitement la Mère à son Fils. Mais, plus encore invite-t-il à contempler dans le vouloir divin la priorité de la bienheureuse Vierge sur toutes les autres créatures, voulues après elle et dans sa dépendance, tout comme elles le sont, mais en un sens bien plus fort, après le Christ et dans sa dépendance.

Ici, il importe souverainement de saisir ce que signifie exactement, au plan de la prédestination ou dans l'ordre des intentions divines, cette priorité de Marie. Des expressions comme celles-ci nous fixent déjà passablement : première voulue après le Christ, prédestination survenant immédiatement après celle du Christ, englobée ou comprise dans le décret concernant le Christ, décret logiquement antérieur à tout autre concernant les créatures, décret positif précédant la permission de la faute, prédestination indépendante de celle des créatures inférieures et, en particulier, non conditionnée ni occasionnée par la permission de la faute originelle. Autant de formules indiquant nettement une priorité dans l'intention divine. Pures analogies que ces formules, tout de même. Dieu étant Acte pur, « il n'y a à parler strictement, ni priorité ni postériorité dans sa connaissance et son vouloir; il n'y a en définitive qu'un seul et unique décret divin; toutes les créatures furent, sont et demeureront éternellement *simultanément présentes* à la pensée de Dieu <sup>10</sup>. » Mais, s'il ne peut exister en Dieu d'actes multiples ni de succession temporelle, par contre des relations causales — donc, comportant priorité et postériorité — sont préfixées entre les êtres par l'éternel et unique décret. D'où, la nécessité de recourir à des analogies pour concevoir et décrire l'ordre interne de ce décret. Ainsi, se trouve-t-on autorisé à dire de Marie qu'elle est « première voulue »; de même, et par voie de conséquence, prédestinée de façon « inconditionnée, [c'est-à-dire] sans relations de dépendance avec qui que ce soit, simplement parce qu'elle est Marie, la Femme bénie entre les femmes <sup>11</sup>. »

Un doute pourrait toutefois subsister, en raison de l'unicité de l'acte divin. S'il n'existe qu'un seul vouloir et si toutes les créatures demeurent simultanément présentes à la pensée de Dieu, peut-on encore

<sup>10</sup> Voir J.-F. BONNEFOY, o.f.m., *La place du Christ dans le plan de la création*, dans *Mélanges de science religieuse*, 1947, p. 277-280.

<sup>11</sup> IDEM, dans *Le mystère de Marie...*, p. 59.

parler de premier voulu, de prédestination antérieure et indépendante ? Divers principes, invoqués pour établir la primauté du Christ et de Marie, paraissent illustrer la légitimité de ces analogies d'ordre chronologique. Selon saint Thomas, tout d'abord, « *quanto aliquid est melius in effectibus, tanto est prius in intentione agentis* ». Le Christ étant pour le Docteur angélique, comme pour tous les autres Docteurs inspirés en cela par les Écritures, le Premier-né et la chose la plus merveilleuse de la création, « il a donc été, selon notre manière de concevoir et de penser, conçu et voulu le premier par le Créateur » ; immédiatement après le Christ et avant tous les autres, Marie. Duns Scot, de son côté, professe la même doctrine quand il affirme : « Quiconque veut d'une manière ordonnée, veut d'ABORD la fin et, immédiatement APRÈS, les choses qui sont plus proches de la fin. Or la volonté divine est essentiellement ordonnée. Il se voudra donc lui-même en premier lieu. Immédiatement après lui et hors de lui, il voudra l'âme du Christ. » N'est-ce pas, du reste, pour en revenir à saint Thomas et à ses disciples, ce qu'enseignent les thomistes au chapitre de la prédestination, la gloire étant voulue avant que ne soient prédisposés les moyens, c'est-à-dire la grâce et les œuvres méritoires ? Pas de doute possible, par conséquent : le cas du Christ étant toujours supposé, il s'agit bien pour la Vierge Marie d'une prédestination antérieure à toute autre et, de ce fait, sans relations de dépendance avec tout ce qui est voulu ensuite<sup>12</sup>. Antérieure et indépendante, donc non conditionnée, non occasionnée, non motivée par quoi ou qui que ce soit surgissant ensuite par un décret positif ou permissif.

Nous voilà bien obligés d'admettre que la permission et la transmission du péché n'ont rien à voir, du moins en tant que motifs, avec la prédestination de la Vierge, puisque celle-ci est voulue la première en sa qualité de bien supérieur tandis que le décret permissif ne concerne que l'ange et l'homme — des biens moindres, il va sans dire — appelés à l'existence par un vouloir postérieur. Certes, voulue pour être l'Associée du Christ — et associée par sa grâce et sa gloire bien plus que par sa maternité divine — Marie sera l'Aide du nouvel Adam

<sup>12</sup> L'indépendance de la prédestination mariale est, en effet, une « suite logique » du caractère absolu et de la priorité ontologique de cette même prédestination (voir *IDEM, op. cit.*, p. 140).

jusque dans sa carrière douloureuse de Sauveur : elle sera corédemptrice et Mère des rachetés. Pour autant, n'allons pas croire que le péché et même la réparation de ce mal expliquent ou motivent cette qualité de corédemptrice. C'est le contraire qu'il faut dire. Encore que la fonction de corédemptrice ne représente qu'une modalité dans la vocation de Marie, cette fonction est voulue *d'abord*, afin qu'à l'exemple de son Fils et en union avec lui Marie fasse le don total de soi et incarne, à sa manière, la bonté diffusive de Dieu; *en conséquence*, le péché originel est permis et Dieu, « ayant prévu la désobéissance du premier homme et de la première femme, décrète que les conséquences de ce péché originel s'étendront sur toute l'humanité, son Christ inaccessible au mal moral et Marie, dont le sort est déjà fixé, étant seuls exceptés <sup>13</sup>. »

On voit dès lors toute la futilité d'un *debitum peccati* obérant la Sainte Vierge et constituant une « éclipse » dans l'absolu de sa primauté. Avec une logique extrême, les principes posés ci-dessus réclament l'exemption de toute dette. Il est vrai que Duns Scot et trop de scotistes ont admis un *debitum peccati*, avant même que les thomistes ne le reprissent à leur compte. Qu'à cela ne tienne ! « En fait le *debitum peccati* est né de l'embarras des deux Écoles thomiste et scotiste en face de la conception immaculée de Marie <sup>14</sup>. » Plus on le considère en lui-même ou en fonction de l'ordre des prédestinations, mieux on se convainc qu'il n'est « qu'un expédient pour maintenir debout un ordre des prédestinations insuffisamment élaboré et non viable <sup>15</sup>. »

Encore un mot : il a son importance. Pour toutes les Écoles, l'immutabilité de la volonté divine est une vérité indiscutable; sa toute-puissance, non moins. Or, la théorie de la dette du péché nous rejette en définitive dans l'impasse que voici : ou bien Dieu a révoqué la décision qui agrégeait Marie à l'humanité pécheresse et la soumettait à la loi du péché, ou bien il n'a pas pu réaliser cette décision. Que

<sup>13</sup> « Permis à cause du Christ et de Marie, le péché originel ne pouvait les englober; le décret qui établit sa transmission aux enfants d'Adam est logiquement postérieur à la prédestination de Jésus et de Marie, puisque c'est la volonté d'utiliser leur puissance de sacrifice et de dévouement qui a motivé la permission du péché originel, selon la belle pensée de saint Irénée : *cum præexisteret Salvane, oportebat et quod salvaretur fieri* » (voir IDEM, dans *La Primauté absolue et universelle de N.-S. Jésus-Christ et de la Très Sainte Vierge*, Paris, 1938, p. 48, 38).

<sup>14</sup> IDEM, dans *Vers le Dogme de l'Assomption...*, p. 309.

<sup>15</sup> IDEM, *ibid.*, p. 308.

serait-ce, en effet, que le *debitum* sinon une « imputation », et une imputation qui, pour n'avoir jamais eu d'effet en la Toute-pure, n'aurait pu avoir de consistance que dans un arrêté éternel en Dieu ? Le décret actuel comportant la préservation totale de Marie ou la voulant ce qu'elle est de fait, l'Immaculée, aurait donc annulé une supposée décision antérieure incluant Marie sous la loi commune du péché ? *Absit !* Ce sont là contradictions incompatibles avec la perfection du vouloir divin. Si la Vierge avait été soumise à cette loi commune, « elle aurait été conçue avec le péché » ; car, la volonté divine n'est jamais mise en échec. Or, Marie a été gardée indemne de toute tache. Trêve donc de *debitum peccati*, puisque rien n'y correspond, ni en l'Immaculée, ni dans sa prédestination éternelle.

Et la Vierge n'en doit pas moins au Sauveur, à la Passion de Notre-Seigneur, son privilège d'Immaculée, comme il est noté dans la liturgie : *ex morte Filii tui prævisa*. Car, « le décret fixant l'origine des dons répartis par le Christ, leur mode d'acquisition, est logiquement antérieur à celui qui appelle Marie au rôle de corédemptrice par quoi elle échappe à la loi générale fixant la transmission du péché originel <sup>16</sup>. »

## II. — CONSIDÉRATIONS.

On n'a pas cru devoir résumer plus succinctement cette théologie de la primauté absolue où la corédemption paraît se mouvoir tellement à l'aise. Autant l'opinion adverse se prête à une présentation sommaire et se fait d'abord elle-même concise, directe, autant celle-ci est élaborée et graduée dans son élaboration. Exposé, fait, le débat semble se cristalliser autour de la rédemption de l'Immaculée ; le reste surgit en accompagnement. Mais, on a vu le processus s'invertir d'un cas à l'autre : ici, association au Sauveur décrétée avant la permission du péché, donc exemption de la dette même du péché en la Corédemptrice ; là, rachat commun, bien que différent, à la Vierge et à l'humanité, donc impossibilité d'une association immédiate à la rédemption objective. Dans ces conjonctures, l'examen direct de chacune de ces positions semble tout indiqué. Nous irons plutôt droit à une vérité commune, tout d'abord, pour peser ensuite les probabilités d'une opinion controversée. L'examen susmentionné se fera à l'avenant.

<sup>16</sup> IDEM, dans *La Primauté absolue et universelle...*, p. 49.

## A. SUR LA RÉDEMPTION DE L'IMMACULÉE.

1. *Une vérité commune : le rachat par préservation.*

Il n'existe pas de proclamation solennelle, de définition proprement dite, énonçant, en termes directs, la rédemption de la Sainte Vierge par le Christ. Sur le fait de ce rachat, d'autre part, aucune dissension dans la croyance actuelle, aucun fléchissement notable dans les âges antérieurs. Et pour cause. On se trouve ici devant un enseignement explicite et répété du magistère ordinaire ainsi que devant une application particulière à Marie d'une vérité révélée : l'universalité de la rédemption. Sa Sainteté Pie XII vient de renouveler cet enseignement<sup>17</sup> en des termes on ne peut plus voisins des expressions de la bulle *Ineffabilis*, dans laquelle l'assertion du rachat de l'Immaculée est implicitement contenue dans la définition même du privilège et, comme chacun sait, ouvertement exprimée en d'autres passages. Aussi, personne ne songe à nier ce rachat. Même au plus fort de la controverse jadis autour de l'Immaculée Conception, on n'a pas cherché à défendre ce privilège en soustrayant la Vierge au Rédempteur, plus précisément, à son action de Rédempteur. On s'est appliqué plutôt à distinguer les modes suivant lesquels agit la rédemption ainsi que les effets très différents obtenus par cette rédemption en Marie et en nous : ici, purification et grâce succédant à un péché antérieurement contracté; là, préservation de toute souillure et collation d'une grâce exceptionnelle dès le premier instant. Et lorsque, tout récemment, le Saint-Père montrait « la dignité infinie de Jésus-Christ et son œuvre d'universelle rédemption portées à leur plus haut degré » par la constitution de Marie dans la grâce, il réaffirmait tout simplement une doctrine expressément propagée au moins depuis les temps de Duns Scot : l'Immaculée a été rachetée plus parfaitement que toute autre créature.

<sup>17</sup> Après avoir, dans *Fulgens corona*, rappelé le dogme et ses convenances, le Saint-Père poursuit : « On ne peut pas dire pour autant que la rédemption du Christ s'en trouve diminuée, comme si elle ne s'étendait plus à toute la descendance d'Adam et que, de ce fait, on retirait quelque chose à la mission et à la dignité du divin Rédempteur lui-même. Car, en scrutant la question à fond et attentivement on voit aisément que le Christ Notre-Seigneur a en réalité opéré de façon très parfaite la rédemption de sa divine Mère, puisque c'est en prévision de ses mérites qu'elle fut préservée par Dieu de toute souillure héréditaire du péché. C'est pourquoi la dignité infinie de Jésus-Christ et son œuvre d'universelle rédemption ne sont pas amoindries ni atténuées par ce point de doctrine; elles sont plutôt portées à leur plus haut degré. »

Or, l'action par laquelle le Christ préserve sa Mère et nous rétablit dans l'amitié divine n'est pas moins rédemptrice, au sens propre du mot, dans le premier cas que dans le second. Ce n'est pas abus de langage ni pure métaphore que cette rédemption de Marie dans la bouche du magistère universel, mais expression transmise et toujours conservée avec sa signification la plus directe, la plus « obvie ». L'origine profonde de cette expression ? Rien autre que l'extension du sacrifice rédempteur à tous les hommes sans exception et, d'autre part, l'appartenance incontestable de la Sainte Vierge à la descendance d'Adam. Quant aux formules mises en œuvre pour expliciter la condition de Marie à cet égard, elles expriment à peu près toutes une solidarité de la Vierge et des humains dans la situation de rachetés, une commune dépendance du Christ considéré en sa fonction de Rédempteur. Ainsi l'on dit de Marie qu'elle est la première des rachetés, celle qui fut rachetée en perfection, celle qui, avant tous les autres, a bénéficié de la mort de son Fils et d'une effusion exceptionnelle de la miséricorde divine. Certes, autant d'expressions qui marquent une diversité de conditions dans la rédemption passive, un partage inégal, peut-on dire, des fruits apportés par le Christ ; mais, communauté quand même dans la dépendance du Rédempteur et l'acceptation de son offrande.

On ne saurait par conséquent vider les expressions usuelles de leur sens ordinaire et prétendre que Marie n'a été rachetée qu'improprement. Rachetée improprement ou matériellement, c'est-à-dire redevable de sa grâce au souverain Médiateur sans doute, mais comblée hors du contexte de la rédemption formelle ou dans une ambiance où l'éventualité d'une contamination ne se pose même pas. Rachetée improprement, c'est-à-dire enrichie par une intervention divine où il n'entre rien de la délivrance ni même de la préservation. On n'est, à vrai dire, préservé que d'un péril effectivement menaçant — de près ou de loin, peu importe — tout comme on n'est purifié que d'une souillure déjà contractée. Sans quoi, on ne parle pas de préservation, mais tout simplement de péril inexistant. Ainsi, on ne dit pas que le Sauveur a été préservé du péché, le péché n'ayant rien à voir avec son être en tous sens impeccable. De même ne pourrait-il être question de préservation stricte dans la problématique illusoire d'un rachat matériel, le rachat étant posé matériel précisément parce qu'il ne délie rien et

n'a rien à délier, mais apporte la grâce sans autre formalité. Or, la bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de son existence, bel et bien préservée, exemptée de toute tache du péché originel. Quelque péril se faisait donc menaçant, qui nécessitât de la part de Dieu une intervention préservatrice pour que Marie fût immaculée dans sa conception. Il faut, en conséquence, bannir, au nom de la foi, toute hypothèse de rachat impropre. Et quand la bulle *Ineffabilis* attribue l'insigne privilège aux mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, elle nous montre le Sauveur en sa fonction proprement rédemptrice et la Vierge en sa condition de créature formellement rachetée.

## 2. *Un postulat inévitable : la dette du péché.*

La rédemption de l'Immaculée ne va pas sans que Marie soit un sujet, non seulement racheté réellement, mais avant tout capable de l'être et ayant besoin de l'être sous peine de n'être pas unie à Dieu. Vérité élémentaire, qui a tout de même sa logique et oblige à tenir compte du péché dans la sanctification première de la Vierge. A cette condition seulement, l'Immaculée Conception représente la parfaite victoire du Christ sur le péché. Qu'on s'y refuse, par exemple, en posant *a priori* une Immaculée voulue telle ou préétablie en dehors de toute relation au péché et sans possibilité aucune de contamination, on pourra encore laisser au souverain Médiateur le crédit de cette réussite, mais on privera son activité rédemptrice de son effet le plus accompli. Marie sera sainte, tout aussi sainte et tout aussi pure, mais nullement rachetée, nullement préservée d'une tache qui n'a rien à voir avec elle.

Bien entendu, il s'agit du péché d'origine et, en l'occurrence, d'un péché jamais contracté, puisque l'Immaculée Conception consiste dans la préservation de toute souillure et une plénitude de grâce dès le premier instant. D'où, le péché en question ne peut pas être considéré dans sa transmission effective ou en tant qu'il affecterait son sujet, mais uniquement dans ce qui lui fraye la voie et appelle normalement sa transmission. La dette du péché, quoi ! par opposition au péché lui-même; ou encore, antérieurement à la contamination effective, la nécessité d'encourir, à un titre quelconque, le péché originel. Rien que cela nous interdit de raisonner comme on a pensé pouvoir le faire



pour évincer toute dette : si Marie avait été comprise sous la loi du péché, elle aurait été conçue avec le péché. Ce faisant, on confond deux choses bien distinctes : d'une part, le péché dans sa transmission même; d'autre part, tout ce qui prépare et, en ce sens, explique la transmission s'effectuant en dernier lieu, lorsque celle-ci a lieu.

Autant dire que la loi ou dette du péché désigne un ensemble de facteurs précédant la venue de la créature à l'existence puisque la contraction ou, selon le cas, la préservation se situe à l'instant même où apparaît un nouvel être humain. Et c'est en raison de ces facteurs que l'on assure de l'homme en général qu'il « doit » contracter le péché et exceptionnellement de l'Immaculée qu'elle « aurait dû » le contracter. Langage traditionnel, après tout, puisqu'il date, sinon dans les mots du moins quant à l'esprit, du jour même où Duns Scot accrédita la distinction entre rachat par purification et rachat par préservation : « *Ipsa enim CONTRAXISSET originale peccatum ex ratione propagationis communis, nisi fuisset PRÆVENTA per gratiam mediatoris* <sup>18</sup>. » Langage, au surplus, imposé par la croyance à l'universalité de la rédemption et, tout spécialement, par la croyance à la rédemption préservatrice de Marie.

Il se peut donc qu'en raison de ce qui la prépare, la transmission effective du péché soit due à une créature, sans que le péché se propage par suite d'une intervention miséricordieuse de la part de Dieu : tel est

<sup>18</sup> Voir OXON., III, d. 3, q. 1 (éd. C. BALIC, *Theologiae marianae elementa*, Sibenece, 1933, p. 35). En son contexte, cette sentence révèle encore mieux la pensée de Scot : « *Maria maxime indiguisset Christo ut redemptore; ipsa enim contraxisset originale peccatum ex ratione propagationis communis, nisi fuisset prævienta per gratiam mediatoris. Et sicut alii indiguerunt Christo ut per ejus meritum remitteretur eis peccatum jam contractum; ita illa magis indiguit mediatore præviente peccatum, ne esset ab ipsa contrahendum et ne ipsa contraheret.* » Quoi qu'en disent les négateurs de toute dette, ces mots de Scot impliquant une dette quelconque situent exactement le cas de l'Immaculée : n'eût été l'action préventive de Dieu, Marie aurait contracté le péché d'origine; donc, cette contamination constituait un réel péril pour la Vierge elle-même. On ne peut contester ce dernier point sans nier que Marie ait été formellement préservée ou exemptée ou, si l'on veut, sans rejeter sa rédemption préservatrice par le Sauveur. Quant à définir de plus près la manière suivant laquelle elle a été ainsi préservée — dette éloignée ou prochaine — c'est un problème tout autre. Sur quoi, nous nous contentons de soumettre les deux observations suivantes. D'une part, il faut éviter de poser en Marie elle-même un titre à la contamination : Marie n'a existé que pure de « toute » tache. D'autre part, même si l'on soutient que l'exemption se fait à l'égard de la loi solidarissant tous les hommes en Adam et pas seulement à l'égard de l'application de cette loi, cela n'en demeure pas moins une « exemption » à l'endroit d'un péril menaçant réellement Marie. Bref, puisque rédemption préservatrice il y a, en toute hypothèse s'impose une dette dans nos explications théologiques.

le cas de la préservation au sens propre du mot, préservation comportant le concours du Rédempteur à qui revient, dans la présente économie de salut, de détruire le règne du péché. Ici, il importe de se souvenir que la nécessité de contracter le péché n'est pas une loi absolue ou métaphysique et peut, de ce fait, ne pas aboutir si l'Auteur de la nature et de la grâce suspend son cours. Quand on considère les facteurs par où s'amorce graduellement la propagation finale du péché, on voit bien se préparer par la génération une solidarité physique en Adam; mais, sur la base de cette solidarité et encore par le moyen de la génération, on voit s'en préparer une autre d'ordre moral où Adam n'est plus seulement l'ancêtre, mais le chef qui engage le « status » moral de chacun de ses descendants à son premier instant. D'où vient qu'Adam n'ait pas possédé la grâce à titre purement individuel, mais l'ait reçue pour la transmettre par la génération? D'où vient que, la perdant, il place également sa descendance dans un état de privation ou de péché? A n'en pas douter, il existe à la base de la transmission de la grâce comme à celle de la propagation du péché un arrêté divin, un vouloir positif qui n'est pas lié par les natures et les essences, mais s'inscrit dans un tout autre ordre. C'est pourquoi Dieu n'est pas lié par la loi de la propagation du péché originel, par tout ce qui semble devoir rendre un être à venir porteur de ce péché. Et si, en réalité, malgré les facteurs de propagation, une créature ne contracte pas le péché à son premier instant, c'est que Dieu la préserve librement et on ne peut plus miséricordieusement. Cette créature, de son côté, demeurera toujours celle qui a bénéficié d'un traitement de faveur, celle qui aurait dû expérimenter en elle-même la misère commune, mais en a été préservée de fait. Solidaire par conséquent d'Adam pécheur, non par une faute qui d'ailleurs ne la souille pas, mais par les antécédents, par les facteurs de propagation. En cette créature même, rien que de pur, rien que d'honorable; l'infamie et tout ce qui la transmet s'arrête, pour ainsi dire, au seuil de son être<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Dira-t-on que cette créature porte aussi en elle-même la raison de sa solidarité en Adam, c'est-à-dire une nature de provenance adamique, et se voit ainsi moralement grevée? Pareil raisonnement pêche doublement; d'abord, il comporte un passage indu de la solidarité physique à la solidarité morale; de plus, il identifie la solidarité morale inhérente à la dette et la solidarité morale inhérente à la transmission effective du péché. On l'a noté: même si la faute se transmet par la génération, il ne suffit pas de partager en commun avec Adam une même nature pour contracter le péché ou même devoir le contracter; il faut, au préalable, une intervention positive de Dieu plaçant le premier

On a soutenu qu'une telle explication compromet l'immutabilité divine : Dieu aurait d'abord porté un décret qui ne s'est pas vérifié dans le temps pour l'excellente raison qu'il en porte ensuite un second annulant le précédent. L'équivoque saute aux yeux, les facteurs de contamination étant, dans cette objection, tout bonnement assimilés à la contamination effective. C'est entendu : si Dieu avait décrété la contamination effective pour tous sans exception, les choses en seraient demeurées là et il n'y aurait pas eu d'Immaculée. Précisément, la décision divine concernant la Vierge ne porte pas là-dessus, mais sur la préservation d'une contamination appelée par ses facteurs courants. Un seul décret rend compte de tout cela, celui qui s'est réalisé dans le temps; en Marie elle-même il y eut la préservation au premier instant, en Adam et son lignage conduisant jusqu'au couple humain qui engendra activement Marie, il y eut tout ce qui aurait dû normalement aboutir à la conception passive dans le péché. Dette et préservation, dette parce que rédemption préservatrice : tout cela s'enchaîne logiquement, tout cela se vérifia en liaison dans le temps parce que d'abord lié dans un seul et éternel décret.

Et voilà venir l'instance : Marie serait donc dépendante d'Adam ! Impossible, puisqu'il nous faut maintenir sa primauté dans l'ordre des créatures prédestinées.

### 3. *La primauté de l'Immaculée.*

On a fait de cette question la pierre de touche, pour ainsi dire, révélant la valeur inégale des explications proposées et, tout d'abord,

homme dans la condition de chef et rendant ainsi sa descendance moralement solidaire de sa conduite. Après tout, ni la grâce ni le péché ne sont principes constituants de la nature, même adamique, et le simple fait de partager la même nature physique ne constitue pas, par lui-même, une entrée en grâce ni une contamination par le péché; la solidarité morale est requise. Celle-ci, à son tour, même si elle englobe Adam et tous ses descendants, ne se réalise pas univoquement en tous. Il y a le cas de la rencontre réelle du chef et de ses descendants dans une même faute, commise par le premier et contractée par les autres; il y a le cas exceptionnel, mais non moins réalisé en Marie, d'une pure référence à un péché antérieur qui, n'étant pas contracté, demeure totalement extrinsèque à celle qui en a été préservée. Donc, rien d'ignominieux en cette créature même. La nature physique qui lui vient d'Adam ne constitue pas, par elle-même, un titre à la contamination. La loi divine établissant la continuité morale ? Elle comporte précisément en faveur de l'Immaculée une exception, non quant aux facteurs antécédents faisant que la propagation soit normalement due, mais quant à la propagation elle-même. Affirmer, par conséquent, de l'Immaculée qu'elle aurait dû contracter la faute originelle, ce n'est nullement la grever moralement, porter atteinte à sa pureté intégrale; c'est tout simplement rappeler que l'Immaculée est, plus que tout autre, redevable à la miséricorde qui l'a rachetée mieux que tout autre.

des différentes manières d'entrevoir le mystère de l'Immaculée Conception. Forcément, tout de même, nous nous en tiendrons à quelques réflexions provoquées par la doctrine résumée plus haut et dont la logique, assure-t-on, réclame la suppression de toute dette en dépit de ce que Duns Scot a pu professer.

Avant tout, nous ne songeons aucunement à lésiner sur le fait de cette primauté, sur son caractère universel — la subordination au Christ étant sauve, bien entendu — et sur tout ce que cette primauté comporte de priorité proprement dite, non seulement en excellence ou en perfection statique, mais en véritable causalité finale, exemplaire et efficiente. Nous appuyant sur le principe « *uno eodemque decreto præstituta* », nous croyons devoir appliquer à la Vierge ce que saint Thomas, appuyé lui-même sur l'Écriture et la tradition, affirme de la primauté du Sauveur, soit au chapitre de la grâce capitale, soit au chapitre de la prédestination du Christ.

Même réflexion au sujet de la prédestination éternelle postulée par la primauté réalisée dans le temps — et pour toujours — en Marie. Même si la venue de l'Immaculée après des millénaires de générations humaines pouvait donner l'illusion du contraire, sa primauté n'en reste pas moins l'objet du décret éternel. Du reste, cette position de la nouvelle Ève dans l'histoire à une date ultérieure comparativement à celle de l'apparition du premier couple humain ne présente aucune difficulté, puisque la primauté décrétée par Dieu n'est pas d'ordre chronologique.

Avec cette prédestination, d'autre part, nous voilà au point crucial. Une fois posé le principe, d'ailleurs indiscutable, de l'unicité et de la simplicité de l'acte divin identique à l'être de Dieu, il n'est plus permis de rendre compte de la priorité de Marie par des « avant » et des « après » affectant le vouloir divin en lui-même. Pour le déclarer sans ambages, des formules comme celles-ci : « Dieu veut d'abord ceci, ensuite cela », « Dieu prédestine d'abord à une chose, ensuite à une autre », et d'autres expressions de même acabit, sont trop lourdes d'équivoques pour figurer couramment dans un langage de précision. Et, dans la mesure où de semblables expressions véhiculent ou préparent et accèdent la notion de prédestination « indépendante » ainsi que celle de primauté « absolue », ces notions ne sont pas plus

recevables. Mais, il faut bien s'exprimer, observera-t-on, rendre l'idée de primauté. D'accord. Concédon's même que le langage populaire puisse se permettre des libertés interdites, disons, au théologien. Interdites parce que la théologie, celle de tous les théologiens sauf erreur de notre part, souligne avec véhémence qu'en Dieu les relations de priorité et de postériorité sont établies ou préétablies entre les objets multiples d'un seul et même décret, sans affecter ce décret dans son infrangible simplicité.

Encore, s'il ne s'agissait que de mots. Nous en avons l'impression très nette : malgré les précautions dont on s'entoure d'abord, les mots imposent, très tôt même, leur sens ordinaire et dictent une doctrine en opposition directe aux précautions prises en commençant; nous oserons même dire qu'ils substituent à la vérité qu'on recherche l'erreur qu'on a d'abord prétendu combattre. Ainsi, lorsqu'après avoir mis en vedette que toutes les créatures sont simultanément et éternellement présentes à la pensée de Dieu parce qu'il n'y a ni priorité ni postériorité dans sa connaissance et son vouloir, on affirme et on répète ensuite que Marie est voulue la première à tel point que sa prédestination précède le décret comportant la création de l'homme, la permission de son péché et son relèvement, on substitue, qu'on le veuille ou non, aux relations causales qu'on voulait maintenir uniquement entre les êtres décrétés une multiplicité et une succession dans le décret lui-même. Aussi, point surprenant que l'on maintienne tout ensemble que la priorité de la Vierge soit celle d'une cause et que cette priorité soit voulue d'abord et absolue, indépendante, c'est-à-dire avant que n'entrent en considération des effets et l'ordre de cause à effets. Mais, demanderons-nous, qu'est-ce qui peut assurer à un être la priorité propre à la cause tant qu'il n'est pas encore question d'effets prévus pour lui, au moins comme possibles? Qu'est-ce qui en fait un premier, tant qu'il n'est pas question de seconds? On oublie, semble-t-il, que les vocables « cause » et « priorité d'ordre causal » importent essentiellement relation d'un être à un ou plusieurs autres et que la considération de ces derniers — ou l'ordre à ces derniers — entre nécessairement dans l'ontologie du premier. Cet oubli, à son tour, ne vient-il pas précisément de ce que l'on a fait usage de formules métaphoriques d'ordre chronologique, appliquées par surcroît à l'acte divin, pour exprimer des relations

causales qui ne sont pas, comme telles, de l'ordre du temps et qui ne concernent que les objets multiples d'un seul et même décret éternel ? Encore une fois, on ne peut se passer de formules. Tout de même, au lieu de parler de « premier voulu » et de « prédestination antérieure », mieux vaudrait parler d'êtres prédestinés simultanément et disposés en ordre par cette prédestination simple, l'un prévu et voulu pour être cause, les autres pour être dépendants de cette cause.

Mais alors, on ne pourrait plus présenter la prédestination du Christ et de Marie comme logiquement antérieure, selon notre manière de voir, au décret concernant l'ange, l'homme et le reste de l'univers ? Hé non ! pas plus, d'ailleurs, qu'on ne peut l'introduire comme logiquement postérieure à la permission du péché et au décret de restauration universelle dans le Christ et Marie. Encore une fois, il n'y a pas succession de décrets en Dieu et on ne peut pas en laisser supposer ; la multiplicité et l'ordre dans cette multiplicité n'affectent que les effets voulus, nullement la volition en elle-même. Pour la même raison, mieux vaudrait s'abstenir de préconiser une primauté « absolue », du moins tant qu'on y attache un sens indéfendable.

Pure affaire de mots ? Pas tellement, puisque l'on invoque à l'appui des « avant » et des « après » dénoncés plus haut le principe de la fin voulue avant les moyens ainsi que celui de la prédestination à la gloire survenant avant la prédestination à la grâce. En quoi, il nous paraît qu'il y a doublement méprise : d'abord, par une application indue, faite à Dieu, d'un principe valable pour la créature uniquement ; puis, par l'interprétation abusive d'une formule faite pour signifier la gratuité de la prédestination, rien de plus.

En premier lieu, il ne se peut pas que Dieu, ordonnateur souverainement sage mais ordonnateur en la seule manière qui lui convienne, veuille la fin avant les moyens, comme passant d'une volition à l'autre. Pour autant, il ne se peut pas que la créature la plus parfaite soit par lui voulue, en sa qualité de fin, avant les créatures inférieures et indépendamment de celles-ci. Cela implique, qu'on le veuille ou non, un fractionnement de l'acte infiniment simple et intercale des espaces dans la volition même. Mise en principe l'absolue simplicité de l'acte de science pratique par lequel Dieu voit et cause les êtres de sa création, en les atteignant tous aussi immédiatement, les imparfaits comme les

plus parfaits, ceux qui sont moyens et subordonnés comme ceux qui sont causes et se subordonnent les autres, il est plutôt indiqué de dire : comme Dieu est le parfait sage à l'œuvre et veut un ordre dans ses créatures, en l'unicité de son acte, il dispose tout pour qu'un être soit premier ou cause l'égard des autres et ces autres, effets et moyens par rapport au premier. Plus expressément, il dispose tout pour que les créatures soient entrelacées selon des causalités multiples, où l'inférieur par exemple qui est pour le plus parfait dans l'ordre de la finalité ou de l'exemplarité, en dépende également au point de vue de l'efficience, mais où le plus excellent se trouve au profit de l'imparfait dans l'ordre de l'utilité. Et c'est dans le contexte de cet ordre propre à la création que doit s'entendre l'axiome thomiste appliqué à Dieu : « *Quanto aliquid est melius in effectibus, tanto est prius in intentione agentis.* » Oui, incontestablement, Dieu aime davantage d'un amour productif la créature en laquelle il met davantage de lui-même et qu'il rend meilleure. Mais, il ne la veut ni avant, ni après les autres moins privilégiés; il la veut par le même acte, aussi immédiatement. Et en mettant ses préférences en cette créature, il en dispose pour qu'elle soit cause pour les autres, pour que par elle, en un mot, la création fasse retour à son principe.

Ce qui précède s'inspire de saint Thomas, de sa doctrine sur Dieu, sa simplicité, son immutabilité, sa science, notamment de son vouloir<sup>20</sup>. La doctrine thomiste de la prédestination à la gloire *ante prævisa merita* ferait-elle brèche à ces principes ? Qu'on se garde bien de l'insinuer, répondrait saint Thomas; qu'on parle, en effet, de volonté divine ou de prédestination, les mêmes principes doivent nous guider<sup>21</sup>. Donc, un seul acte de prédestination portant à la fois, simultanément, sur la gloire et les mérites; pas question de priorité ni de postériorité dans l'acte comme tel, mais uniquement dans les effets décrétés et appelés à

<sup>20</sup> Voir notamment *Summa Theologiæ*, I<sup>a</sup>, q. 19, a. 5. En cet endroit, saint Thomas explique l'acte de volonté embrassant à la fois la fin et les moyens par comparaison avec l'acte de connaissance intuitive atteignant la conclusion dans son principe sans que l'intuition du principe cause formellement la connaissance de la conclusion : ce qui n'empêche pas le principe d'entraîner des conclusions et d'être connu, comme tel, par Dieu. De même, il n'y a pas en Dieu un premier vouloir de la fin entraînant un second vouloir des moyens, mais un seul vouloir atteignant la fin et les moyens dans leur qualité et ordre respectifs.

<sup>21</sup> Voir *Summa Theologiæ*, I<sup>a</sup>, q. 23, a. 5 : « *sic inquirenda est ratio prædestinationis, sicut inquiratur ratio divinæ voluntatis* ».

se produire selon un ordre de causalité et de dépendance réciproques, la gloire rendant compte des mérites dans l'ordre de la causalité finale, les mérites étant voulus comme une disposition à la gloire et faisant que cette gloire ne sera finalement obtenue que comme méritée. Dans une telle prédestination, par conséquent, tout est gratuit, aussi bien la gloire voulue comme objet de mérite que les mérites eux-mêmes prévus comme disposition. Et c'est justement pour inculquer cette notion de gratuité inhérente à la gloire voulue comme objet de mérite que l'on a parlé de prédestination à la gloire *ante prævisa merita*, donnant par là à entendre que cette prédestination ne peut pas être, comme telle et comme gratuite, *ex prævisis meritis*<sup>22</sup>. Mais on ne prétend pas, parlant de la sorte, introduire une prédestination précédant l'autre; le prétendre équivaldrait à couper les ponts entre les effets eux-mêmes, poser que la gloire est prévue et voulue, au moins *in primo signo*, de façon abstraite et sans sa formalité d'objet de mérite, donc comme n'ayant pas sa qualité de cause finale ou de raison d'être des mérites. Or, tel serait le cas d'une gloire voulue d'un vouloir antérieur, absolu, indépendant de la prévision des mérites.

Tel serait également, pour la Sainte Vierge, le cas d'une primauté absolue, expliquée par une prédestination antérieure à la prévision de l'homme, du péché, de la réparation, et totalement indépendante de cette prévision. Ainsi entrevue, Marie ne peut même pas être première puisqu'il n'y a pas encore de seconds, ni corédemptrice puisqu'il n'est pas encore question de rédemption en pareille hypothèse.

Pour associer Marie au Christ Chef, Dieu n'a pas commencé par se porter vers elle comme vers la créature par excellence, pour se tourner ensuite vers les autres créatures en les ordonnant à ce chef-d'œuvre de

<sup>22</sup> Le sujet a déjà tant fait couler d'encre ! Il fallait bien l'effleurer en passant puisqu'on nous y mène avec l'hypothèse d'une prédestination antérieure à une autre. Nous insistons : ce n'est ni la prédestination à la gloire qui précède la prévision des mérites ni la prévision des mérites qui déclenche la prédestination à la gloire. Mais, le même décret, unique et indivisible, porte sur deux objets en tant que liés par des causalités différentes et en tant que qualifiés par cette liaison même : la gloire comme objet de mérite et non *in abstracto*, le mérite comme disposant effectivement à une telle gloire. Quant à la gratuité de la prédestination, elle ne s'explique pas par une succession illusoire de décrets, mais par ce fait que les mérites eux-mêmes sont avant tout effets du décret divin souverainement libre. De notre côté, je le sais, reste tout le mystère d'une coopération libre impliquée dans la notion même de mérite. Mais, ce mystère ne comporte pas de contradiction, malgré son obscurité, et les efforts déployés pour le circonscrire ne doivent pas aboutir à ce qui ne serait que contradictions manifestes en Dieu.



son amour. Il n'a pas eu besoin d'imposer un ajoutage ou une retouche à un premier vouloir fictif en statuant, comme *in secundo signo*, que celle qu'il avait d'abord voulue avant les autres créatures et indépendamment d'elles fût maintenant voulue en relation avec le genre humain à racheter. Dieu n'a pas eu besoin d'agir ainsi. Surtout, il ne le peut pas parce que, à procéder de la sorte, il se détruirait dans la perfection de son acte causal infiniment simple.

Marie est la Femme par excellence, la créature la plus parfaite, la plus approchante qui soit de la perfection divine. Et cela parce que, dans l'ordre actuel, sa perfection est voulue comme procurée effectivement, donc conditionnée en ce sens, par la mission qu'elle remplit auprès des rachetés comme à l'égard du Rédempteur; parce que, accomplissant ses destinées providentielles, elle réincarne comme créature, tout l'amour divin penché sur notre misère et se diffusant de la manière la plus gratuite et la plus magnifique, par les voies de la miséricorde.

Contre une primauté absolue comportant l'absence de toute dette, on pourrait aussi faire observer qu'un vouloir divin antérieur et indépendant isole singulièrement Marie de la matière sur laquelle elle a reçu mission d'agir. Puisque voulue d'abord sans égard au reste de l'humanité, on ne voit plus qu'elle soit tout à fait de notre race, fille d'Adam, consubstantielle à nous tous. Aussi, on ne s'étonne pas que le chroniqueur de *l'Ami du Clergé*<sup>23</sup> ait conçu la rédemption de l'Immaculée comme on sait : Marie rachetée d'une appartenance même au monde à racheter. Mais, ne voit-on pas la sorte de corédemptrice qu'on obtient ainsi ? Une reine étrangère qui a reçu la délégation ou l'ordre de s'intéresser à nous, une bienfaitrice qui, à cause de son grand cœur, se montrera magnifique, ne lésinera en rien : soit ! Mais, pas une sœur qui, pétrie de notre pâte, connaît par connaturalité l'angoisse de ses frères en Adam; pas une mère qui, établie d'abord avec ses propres enfants dans une complète communauté — une solidarité jusque dans la dette même du péché — communie par intuition à la situation exacte des siens, compatit au sens profond du mot. Pour nous, plutôt une demi-sœur qui n'a jamais été totalement de la famille; une mère

<sup>23</sup> Voir plus haut, note 9.

purement adoptive, une chargée d'office qui se prête de son mieux au rôle maternel, sans pouvoir en atteindre la perfection véritable.

Considérations ayant trait, dira-t-on, à la matière sur laquelle opère la corédemptrice. Certes, mais dictées tout d'abord par l'ontologie d'une telle corédemptrice. Il est entendu que Marie agit pour nous et en nous par sa grâce sociale. Mais, précisément parce que la théorie de la prédestination indépendante pose une matière toute autre ou disposée autrement en Marie et en nous, le perfectionnement que la grâce y produit ne peut être que totalement différent en Marie et en nous. A l'intérieur du corps mystique, une marge énorme nous sépare; et nous, en bas pour ainsi dire, nous demeurons comme écrasés par le poids de cette différence au lieu de nourrir la confiance filiale qui naît du rapprochement et de la compénétration des âmes, de leur pleine consubstantialité. Dans l'état actuel des choses, ce qui prédispose providentiellement Marie à remplir en perfection son rôle de corédemptrice et de Mère de grâce, à en avoir l'esprit au-dedans comme le geste au-dehors, ce n'est pas d'avoir été préétablie en marge des âmes et au-dessus des rachetés; c'est d'avoir été graciée en totalité par Dieu au sein même de l'humanité coupable, c'est d'être celle qui a le plus reçu de la miséricorde divine en étant prévenue, préservée de tomber, et pas seulement remise d'aplomb.

#### B. SUR LE CONCOURS SALVIFIQUE DE L'IMMACULÉE.

A prôner ainsi le rachat de l'Immaculée, à l'établir dans la dépendance du Rédempteur comme tel, ne se voit-on pas conduit à nier sa coopération immédiate dans l'acquisition des fruits de la rédemption? D'aucuns le prétendent, on l'a signalé plus haut. Reste à voir si cette prétention est dans la logique d'un rachat par préservation, dans la logique de la rédemption en autant qu'elle s'applique à la Vierge dans ou par son Immaculée Conception.

Par définition, la situation de la corédemptrice en est une d'associée au Christ, en tant que principe actif de la rédemption. Associée, non pas comme cause partielle et autonome, mais en qualité de cause subordonnée et ayant, à ce plan-là, des parts actives dans le rachat de l'humanité. Dès lors, toute la question est de savoir si cet effet indéniable — et effet plénier — de rédemption qu'est l'Immaculée

Conception s'oppose à ce que Marie coopère de façon prochaine, en qualité de cause subordonnée au Sauveur, à l'acquisition des grâces destinées au reste de l'humanité. Là se pose la question, disons-nous, non seulement parce que là semble manifeste l'inconciliabilité de deux notions appliquées au même sujet (Marie, effet et cause de rédemption tout ensemble), mais aussi parce que les adversaires eux-mêmes de la corédemption ne contestent que ce point précis. Ainsi admettent-ils que la Vierge ait coopéré médiatement, en engendrant le Sauveur, à la rédemption objective; de même admettent-ils sa coopération immédiate à l'application des grâces, soutenant même que Marie a, durant sa vie terrestre, mérité d'être au ciel l'Associée immédiate du Christ dispensateur des fruits de salut.

Pour commencer par ce dernier point, une telle problématique a de quoi nous laisser songeurs. Si la condition de créature rachetée interdit tout accès à la rédemption objective, d'où vient que Marie puisse mériter de concourir, en qualité de véritable principe universel, à l'application des grâces ? De quels moyens disposait-elle ici-bas pour mériter cela ? Dès qu'au nom de son rachat on l'assimile sans distinctions aux autres rachetés, on ne voit plus ce qui pourrait l'ordonner par voie de mérite à la prééminence d'une cause universelle de salut pour les autres, même dans la dispensation. On dira peut-être que la grâce lui a été donnée, à son premier instant déjà, en plus grande abondance qu'à toutes les autres créatures. Mais, tant qu'on interprète cette surabondance à la manière d'une accumulation de ce qui se retrouve, on peut se retrouver disséminé dans les autres rachetés et non à la manière d'une position qualitativement distincte de toute autre dans la grâce, la Vierge n'a, pour tendre par voie de mérite à la dispensation universelle, absolument rien qui ne puisse se retrouver dans les autres rachetés. Donc, ni mérite spécial ni même association immédiate au Christ, mais situation commune à tous les rachetés et mérité en conséquence. Ou, si on maintient ce mérite spécial et cette association — et il le faut bien — on doit reconnaître que Marie se trouve, avant même que ne s'inaugure l'application des grâces aux autres créatures, en quelque sorte postée au principe de cette application-là. Or, que peut-il y avoir, avant l'inauguration de cette phase, sinon l'acquisition des grâces destinées aux autres créatures ? En

somme, l'objection faite à la corédemption au nom du rachat de la Sainte Vierge porte, si elle est valable, contre le concours marial en son entier et pas seulement contre la coopération immédiate à l'acquisition des bienfaits de la rédemption. En d'autres termes, tant qu'une notion univoque de rachat nous porte à traiter uniformément le cas de l'Immaculée et le nôtre, Marie ne paraît pas pouvoir jouer même le rôle exceptionnel que la tradition lui attribue au ciel. Un rôle ministériel : passe. Mais, pas celui de coopératrice immédiate au principe même de l'application.

On fera observer, sans doute, que Marie n'est pas seulement rachetée, mais Mère du Sauveur, et qu'elle se trouve précisément orientée par cette maternité vers sa médiation céleste. C'est juste; en un sens qu'il importe tout de même de préciser. La Vierge Marie n'est pas médiatrice ou principe universel de salut malgré sa condition de créature rachetée, mais en cette condition même. De toute nécessité, l'accord doit exister entre la médiation, considérée soit dans son principe prochain soit dans la maternité divine sur laquelle elle se fonde, et la dépendance de l'Immaculée à l'égard de son Rédempteur. Si, pour une raison ou l'autre, cet accord n'existe pas, toute possibilité de médiation se trouve évincée, même en supposant que Marie demeurât Mère de Dieu. Car, la maternité divine n'a pas pour effet de tourner la Vierge vers des fins qu'interdirait sa rédemption passive : ce serait loger la contradiction au cœur du mystère de Marie. Elle l'oriente plutôt en harmonie avec un état de choses déjà créé par la rédemption passive, le sujet alors orienté ayant déjà été préparé au moins négativement par l'absence de tout obstacle à son orientation. S'il est vrai, par conséquent, qu'à l'Annonciation, Marie entre dans l'état et l'exercice d'une médiation de grâce en même temps que d'une maternité divine, cela exige que la grâce accompagnant la maternité divine et faisant de la Vierge un principe de médiation active n'achoppe pas à la rédemption de Marie par le Christ, mais y trouve plutôt une préparation providentielle. D'où, une fois de plus, l'absolue nécessité de traiter à part dans la rédemption universelle le rachat de Marie; une assimilation indue entraînerait la suppression de la médiation, en elle-même et jusque dans son fondement, la maternité divine.

Plus on scrute l'objection classique faite à la corédemption, mieux on constate qu'elle procède de façon trop massive pour n'être pas au moins suspecte. Pas de parts actives dans l'acquisition première des grâces pour l'humanité, parce que Marie bénéficie elle-même de la rédemption ! On vient de voir en quelle posture fâcheuse se trouve la médiation mariale en général à partir d'un tel raisonnement. Mais, on pourrait encore dire, en raisonnant de façon analogue : Marie ne peut pas être Mère de Dieu parce qu'elle est créature produite par Dieu, elle ne peut pas être Mère du Rédempteur parce qu'elle en dépend. Sans tarder, on va répondre à l'aide d'une distinction courante : Mère sous un aspect, rachetée sous un autre. Fort bien ; et ceci nous permet en même temps de saisir qu'il ne répugne pas qu'une créature reçoive tellement de Dieu que Dieu en fasse, pour ainsi dire, le principe maternel de sa procession temporelle. Pourquoi donc semblable distinction n'est plus de mise à propos de la rédemption, le rachat par préservation étant une toute autre affaire que le rachat par purification ? Dès lors, répugne-t-il qu'une créature bénéficie tellement du Rédempteur que ce bénéfice la prépare à une association directe — en qualité de cause subordonnée, bien entendu — à la rédemption active des autres ?

Nous voilà précisément au nœud du problème : Marie rachetée en perfection telle qu'elle peut être convoquée à coopérer de façon directe à l'acquisition même des grâces pour le reste de l'humanité. Nous disons qu'elle peut être convoquée et non qu'elle est constituée, par le fait même, collaboratrice du Rédempteur. Car, l'Immaculée Conception ou la parfaite rédemption de Marie ne définit pas l'association de la Vierge au Sauveur, mais dispose tout pour que cette association soit réalisable et réalisable en perfection. Tout au plus pourrait-on dire qu'elle la conditionne et la définit comme cause dispositive ; encore s'agirait-il d'une disposition qui ne pose aucune exigence stricte. Aussi, on ne tend en ce moment aucunement à prouver le fait d'une corédemption, mais à démontrer que l'Immaculée Conception, bien loin de rendre impossible le concours marial, en constitue la préparation providentielle et, à ce titre, s'impose dans le cas d'une créature rachetée et par vocation associée à l'œuvre de la rédemption. En d'autres termes, l'Immaculée Conception n'entraîne pas nécessairement la corédemption

dans l'ordre des réalisations successives et ne la suppose pas nécessairement dans l'ordre d'intention. Mais, admis le concours strict d'une créature rachetée à la rédemption, il nous paraît nécessaire que cette créature soit d'abord rachetée en perfection, immaculée dans sa conception, afin de pouvoir être ensuite principe actif subordonné dans l'acquisition des grâces.

Tout ceci, cependant, suppose admises au préalable la parfaite rédemption de Marie, sa différence de position par rapport à nous, non au-dehors, mais à l'intérieur de la rédemption globale. Rédemption parfaite, position différente : qu'est-ce à dire ? Tout d'abord, que la préservation même de la souillure l'emporte, comme effet de rédemption, sur la purification obtenue après coup, cela saute aux yeux. Ce qu'il importe de marquer avec insistance, c'est la différence des positions occupées, d'une part par Marie préservée, de l'autre par l'humanité réhabilitée, à l'intérieur de la rédemption. En face de la préservation et de la réhabilitation, nous sommes devant deux effets, non pas tant successifs ou coordonnés et distincts uniquement en ce sens, mais qualitativement différents, de l'activité rédemptrice du Christ. Ce sont là deux applications différentes de la rédemption totale, bien qu'en continuité étroite à l'intérieur de cette même rédemption.

Pour rendre compte de cette différence, peut-on dire tout uniment que Marie, en sa qualité d'Immaculée, a été mise à part de l'ensemble des pécheurs ? On le peut, à condition de voir cette ségrégation s'effectuer au sein même de l'ensemble des rachetés et proprement au regard du péché, plus précisément, au regard de la contamination réelle par le péché. Il est clair que par son immunité totale, la Vierge se distingue, quoique pas au même degré ni pour la même raison, du pécheur considéré en son péché et jusqu'en sa régénération, l'immunité n'étant pas le fait d'une purification un peu plus poussée qu'à l'ordinaire, mais bien celui d'une préservation : ce qui est tout à fait différent. Notons au passage qu'en ce démarquage initial opéré au premier instant réside, non seulement une première forme de la supériorité de Marie dans l'Église, mais la préparation ou l'acheminement vers une forme plus excellente assurée ultérieurement par la maternité divine et la maternité de grâces. Cela dit, une seconde considération s'impose. C'est bien au Rédempteur que la Vierge doit

son immunité : elle a été formellement préservée d'une contamination possible, bien plus, normale, compte tenu de sa conception active dans la postérité d'Adam et de sa parfaite consubstantialité avec nous. D'où, solidarité ou rencontre de Marie et des autres rachetés dans une commune dépendance du Sauveur, Marie recevant même plus que n'en reçoivent les autres. De la sorte, la mise à part provenant de la préservation totale ne signifie pas isolement tout court, mais place de choix dans l'ensemble des rachetés, supériorité de la préservée sur les purifiés, ceux-ci et celle-là étant respectivement constitués par un facteur commun obtenant des effets divers : l'activité du Christ rédempteur. Bref, deux applications distinctes d'une même rédemption globale et non, comme d'aucuns ont voulu objecter, deux rédemptions objectives.

Place de choix dans l'ensemble des rachetés ! De toute évidence, cela veut dire que par sa condition de toute pure Marie constitue, à elle seule, une catégorie distincte dans l'ensemble, tandis qu'une seconde catégorie groupe le reste des humains. Mais cela comporte aussi un ordre indispensable, des relations réciproques entre l'une et l'autre de ces catégories et, nonobstant leur diversité, une continuité dans la grâce, celle de l'Immaculée étant cause exemplaire de notre grâce purificatrice, cause finale aussi puisque l'inférieur s'explique par le supérieur. Ainsi, même à s'en tenir purement aux effets de la rédemption opérée par le Christ, il faut reconnaître que notre remontée à Dieu s'accomplit nécessairement par la grâce supérieure de la première rachetée.

Au vrai, tout cela concerne une seule et même rédemption, mais passive ou appliquée. Il faut tout de même prêter une attention spéciale à la différence des situations que l'on vient de souligner. Cette différence suffit, en effet, pour que la première rachetée — première dans l'ordre de la qualité et non de la succession — puisse être convoquée à collaborer avec le Sauveur dans l'acquisition des grâces destinées aux autres rachetés. Pour qu'elle le soit effectivement, il suffit que le Rédempteur, seul à l'œuvre dans la préservation de sa Mère, s'associe cette Mère ainsi préservée dans la libération ultérieure de la masse pécheresse. Il suffit qu'une continuité nouvelle, continuité de cause méritoire par exemple à effets mérités, soit établie entre la préservée devenue l'Associée et les purifiés. Cette continuité existe-t-elle ? Encore une fois, cette question du fait de la corédemption n'entre pas dans les

perspectives de cet essai. Mais, à ce que cela puisse se faire, quelle objection peut-on produire, du moment qu'on a saisi que l'Immaculée est rachetée autrement, mieux que tous les autres, rachetée en plénitude ? Pour que cela soit admissible, nul besoin de scinder en deux la rédemption, comme l'ont pensé d'aucuns ; il suffit que les effets de cette rédemption soient liés entre eux autrement que par une pure juxtaposition, qu'ils le soient selon une véritable causalité propre au premier et une dépendance propre aux autres. Dieu, qui par un seul acte, appelle toutes les créatures à l'existence, ne fait-il pas en cet acte même que certaines créatures concourent, en qualité de causes subordonnées, à la venue des autres créatures à l'existence ? Pure analogie, c'est entendu ; au surplus, l'Immaculée Conception n'est pas constitutif formel de l'association au Rédempteur, la préservation ne fait pas comme telle que Marie soit cause méritoire de notre réconciliation première avec Dieu. Mais, en assurant à Marie l'excellence et la priorité d'un prototype parmi tous les effets de rédemption, la préservation ne dispose-t-elle pas, au sens qu'on a précisé plus haut, l'Immaculée à entrer dans la fonction d'une véritable Associée ?

Par où, l'on se trouve autorisé à conclure cette seconde partie : non seulement la corédemption ne vient pas se briser sur l'Immaculée Conception, elle y trouve sa préparation providentielle dans l'ordre des réalisations successives en Marie <sup>24</sup>.

### III. — INTERPRÉTATION.

Jusqu'ici il n'a été question que de déblayer la voie menant de la première grâce de la Vierge à son association au Sauveur de l'humanité. Resterait à détailler de façon positive les richesses que l'Immaculée Conception est susceptible d'apporter, comme préparation providentielle, à une corédemption stricte. Pour ce faire — et on ne fera ici que discourir très superficiellement sur un sujet de toute sublimité — il y aurait lieu d'exploiter la notion de causalité dispositive, de faire

<sup>24</sup> Ces considérations sur la possibilité d'une corédemption ainsi que les interprétations suggérées en terminant suivent de près celles qu'a faites dans la *Revue Thomiste*, en 1946 et en 1947, le R.P. M.-J. Nicolas, o.p. Peut-être l'auteur de ces deux articles ne voudra-t-il pas se reconnaître en tout ce que nous soumettons ici. Du moins, dans la mesure où il nous aura été donné de respecter sa pensée, nous considérons comme un devoir élémentaire de le dire ici.



ressortir notamment l'influence exercée, dans l'ordre d'exécution par les moyens sur la fin. Cela pose en son entier le problème de la spécification du concours marial par l'Immaculée Conception, dans l'ordre des préparations et des réalisations successives<sup>25</sup>. Tout au plus pourra-t-on amorcer ce problème; mais, on le fera dans les cadres et à la lumière d'un fait plus général, le fait d'une bonté divine se diffusant par les voies de la miséricorde dans la présente économie de salut.

Puisque intervient ici la miséricorde en autant qu'elle convient à Dieu, gardons-nous, tout en reconnaissant qu'elle n'est que bonté secourable, d'en faire une indulgence excessive et comme une débonnairété en conflit avec la justice. La miséricorde divine n'enfreint jamais les exigences de la justice, même dans l'hypothèse où Dieu eût tout simplement rétabli dans son amitié le pécheur sans réparation préalable<sup>26</sup>; elle les couronne plutôt et ne les dépasse que pour porter la justice elle-même à sa perfection<sup>27</sup>. Cela est manifeste surtout dans la présente économie de salut où l'on voit la justice satisfaite et — ce que l'on ne voit pas toujours aussi bien — la miséricorde se prodiguant encore plus que dans une restauration sans réparation<sup>28</sup>.

Pour en venir au cas de la Sainte Vierge, rappelons d'abord que la préservation de toute souillure dans une créature qui aurait dû être conçue dans le péché représente, comme fruit de rédemption, l'effet par excellence de la miséricorde divine. Nous disons : comme effet proprement dit de rédemption opérée par le Christ. Car, en Marie la miséricorde divine porte des fruits plus excellents que le privilège de l'immunité totale : la maternité divine, par exemple, ainsi que la maternité spirituelle. Cependant, cette maternité totale, tout en étant octroyée à une créature rachetée, ne provient pas de l'intervention

<sup>25</sup> En toute rigueur, c'est la fin qui spécifie les moyens. Reste que, dans l'ordre d'exécution ou des réalisations graduées, la fin revêt au concret la tournure préparée par les moyens et la puissance de l'agent qui les emploie. En ce sens, nous parlons ici de spécification du concours marial par l'Immaculée Conception bien que celle-ci tire de celui-là, en partie du moins, sa raison d'être en Marie.

<sup>26</sup> « *Si Deus voluisset absque omni satisfactione hominem a peccato liberare, contra justitiam non fecisset... Deus non habet aliquem superiorem, sed ipse est supremum et commune bonum totius universi. Et ideo, si dimittat peccatum, quod habet rationem culpæ ex eo quod contra ipsum committitur, nulli facit injuriam : sicut quicumque homo remittit offensam in se commissam absque satisfactione, misericorditer, et non injuste agit* » (voir *Summa Theologiæ*, III<sup>a</sup>, q. 46, a. 2, ad 3<sup>m</sup>).

<sup>27</sup> « *Misericordia non tollit justitiam, sed est quædam justitiæ plenitudo* » (voir *idem*, I<sup>a</sup>, q. 21, a. 3, ad 2<sup>m</sup>).

<sup>28</sup> Voir *idem*, III<sup>a</sup>, q. 46, a. 1, ad 3<sup>m</sup>.

divine qui l'a préservée, si ce n'est en autant que celle-ci en a préparé une autre. Cela dit, tous les effets de grâce produits miséricordieusement dans la restauration des autres hommes n'arrivent pas à égaler la profusion de bonté divine qui fait l'Immaculée, comme telle. En l'Immaculée, le Tout-Puissant se complaît déjà plus qu'en tous les autres rachetés, parce qu'il s'y retrouve davantage à la marque qu'il y imprime. En somme, l'Immaculée est la mieux aimée de Dieu; et ce ne peut être qu'en elle, par participation à la sainteté de son être comblé en plénitude dès le premier instant, que le purifié, le baptisé, est à son tour aimé de Dieu et reçoit de sa miséricorde. L'ainée de toute créature, par conséquent, et à son premier instant déjà celle vers laquelle s'orientent, dans la pensée et l'amour divins, tous les autres rachetés, même considérés dans l'épanouissement plénier de leur grâce baptismale. Tout est à Marie, comme Marie est au Christ et le Christ à Dieu.

Si des effets de rédemption nous remontons à la rédemption active au plan de laquelle s'inscrit la coopération de Marie, nous soupçonnons les retentissements psychologiques de l'Immaculée Conception dans la mentalité de celle qu'une vocation inouïe transforma un jour en Mère de miséricorde. A ce point de vue, le colloque avec le messenger de Dieu et le Magnificat subséquent révèlent une âme façonnée par sa grâce initiale et on ne peut mieux accordée à sa mission maternelle. Peu importe qu'à l'Annonciation et à la Visitation la Vierge-Mère ait su ou ignoré la nature précise de la faveur qui lui avait été faite dans sa propre conception. Une chose demeure et suffit pour nous : Marie n'a tant reçu à ses origines et proportionnellement dans la suite que pour se donner avec plus de promptitude et de continuité à son rôle d'ouvrière de miséricorde, dans l'Incarnation et dans la Rédemption. Pour mieux juger, cependant, de la causalité dispositive de l'Immaculée Conception à cet égard, il importe d'observer au préalable ce qui constitue, dans l'ordre actuel, la perfection de l'économie.

De la bonté divine à notre endroit tout est dit, en somme, quand on répète après le Maître : « *Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret.* » De la part de Dieu même, se peut-il donc plus complet que celui-là ? Mais, il faut voir ce que cela veut dire ici, c'est-à-dire dans la présente économie de salut. Certes, Dieu n'a rien

de meilleur à donner que lui-même. Cependant, il y a tant de manières de combler un autre, même dans le don de soi. Justement, Dieu a poussé son amour et la diffusion de sa bonté, non seulement — ce qui est déjà une première forme de miséricorde — jusqu'à nous créer et nous associer à sa vie intime, mais jusqu'à bâtir notre bonheur sur le fond, pour ainsi dire, d'une misère encore plus lamentable que celle du néant : la misère du péché, révolte contre le bienfaiteur même ; et ceci nous amène déjà à discerner une forme supérieure de miséricorde. Délicatesse encore plus grande ou fait plus révélateur de cette bonté, Dieu lui-même s'est chargé de conduire l'entreprise de réconciliation, et ce, non pas de loin et par un pardon accordé en pure libéralité, mais en rejoignant notre misère pour la transformer comme par l'intérieur.

On pense ici à l'Incarnation, tout d'abord ; par suite, on pense au rôle de premier plan joué par la Sainte Vierge en cette Incarnation. Pour ce qui est de la descente de Dieu en notre condition misérable et de tout ce que cette descente implique en fait de miséricorde, il faut laisser à la démarche divine le réalisme que Dieu lui a donné. Faisons au moins deux constatations. La première, pour exclure une assumption de la faute, non seulement parce que cela répugne à la personnalité divine du Christ, mais aussi parce que le Verbe s'est incarné précisément pour détruire le péché. La seconde, pour admettre une assumption de la nature même que le Verbe est venu sauver. Soit, au point de vue du rapprochement opéré avec les pécheurs que nous sommes, dissimilitude *quantum ad culpam* seulement. Et saint Thomas de remarquer à ce propos : « La merveille en tout ceci a été qu'une nature, ainsi tirée d'une masse pécheresse, conservât cependant une telle pureté<sup>29</sup>. » Cette remarque part de ce qu'on pourrait appeler une vision intégrale de l'Incarnation et un sens de la parfaite consubstantialité du Christ comme homme avec nous. Pour rendre compte à notre tour de cette parfaite consubstantialité, il ne suffirait pas de dire que le Christ est semblable à nous en son humanité, qu'il possède en commun avec nous une même nature spécifique ; il faut confesser que son humanité est en toute vérité *ex stirpe adamica* ou, à la manière des saints Livres, *ex hominibus assumpta, ex semine Abraham apprehensa*. Or, d'où vient cela sinon du principe humain concourant dans la

<sup>29</sup> Voir *idem*, III<sup>e</sup>, q. 4, a. 6.

génération du Christ : Marie en sa condition native de fille d'Adam ? Par sa Mère, donc, et grâce à la parfaite consubstantialité de cette Mère avec nous, le Christ est parfaitement consubstantiel avec celui qu'il vient restaurer. En cela déjà se manifeste le caractère providentiel de la Vierge Marie dont le rôle est de servir, de servir à Dieu tout d'abord dans l'Incarnation, de lui servir comme moyen de parfaite intégration, de parfaite humanisation. Sans doute, Marie n'est pas intervenue dans l'assomption active de l'humanité qu'elle a fournie; c'est tout de même grâce au concours prêté par elle dans la génération que le Verbe a assumé une nature adamique, la nôtre pour tout dire, et poussé la miséricorde jusqu'à réunir dans l'unité de son être sa nature divine et la nôtre. Or, si c'est proprement dans l'exercice d'une maternité que Marie a contribué à un tel rapprochement et à un tel effet de bonté divine, il n'en reste pas moins que tout ceci provient radicalement de ce que la Vierge est nôtre par ses origines. Le rattachement du Verbe à notre race n'a été si parfait que parce qu'il a utilisé la parfaite appartenance de Marie à notre race. Cette appartenance n'est pas la maternité, mais la préparation aménagée par Dieu pour que la maternité future ne laisse pas le Sauveur en marge de notre humanité; elle n'est pas la médiation mariale en acte, mais déjà un premier élément de sa médiation ontologique. Et lorsqu'à cette plénière communauté *quantum ad naturam* on voit s'ajouter la sainteté d'une immaculée, par où Marie se sépare du pécheur *quantum ad culpam* pour nouer avec Dieu des liens uniques, on voit se réunir en cette créature privilégiée toutes les conditions prérequisées à une maternité et une médiation conduites en perfection. Mystère d'union, par conséquent, que l'Immaculée Conception et mystère préluquant à une union plus haute ou tout simplement consommée qui va s'opérer dans le Christ par le moyen de la maternité d'une immaculée. A s'en tenir au seul privilège réalisé par Dieu en vue de la maternité, on sent déjà l'humanité pécheresse bouger pour ainsi dire et s'orienter vers son relèvement dans une ré-union à Dieu, ré-union qui est sur le point de s'effectuer. Par sa sainteté, en effet, l'Immaculée est déjà personnellement passée en Dieu, toute à Dieu; car il ne se retrouve absolument rien de la souillure en elle, ni dans sa personne, ni dans sa nature. D'autre part, celle qui passe ainsi en Dieu est une créature tirée de la

race déchue, tirée non pour s'en affranchir, mais pour l'arracher à sa misère et l'emporter vers les sommets.

Effectivement, c'est par une incarnation rédemptrice que la race déchue rentre dans les voies de Dieu; et elle y entre, non en pure profiteuse de ce que ferait le Rédempteur pour elle et à sa place, mais en contribuant dans toute la mesure possible à son propre relèvement. Voilà pourquoi une communauté mystique jusque dans l'action est inséparable de la consubstantialité parfaite mentionnée plus haut; du reste, une rencontre aussi parfaite dans une même nature pécheresse n'a de sens que si elle sert de pierre d'attente à une parfaite collaboration du Rédempteur et des rachetés dans l'accomplissement même de la rédemption. Voilà donc jusqu'où va le don de Dieu à l'homme : jusqu'à une incorporation au Dieu donné, jusqu'à un engagement dans ses démarches de Rédempteur. Aussi, quand on se demande en quoi consiste la perfection de l'économie actuelle, il faut répondre sans doute : dans une Incarnation parfaite tout d'abord, puis dans la valeur infinie des satisfactions et des mérites de l'Homme-Dieu, dans la réparation, en justice et en surabondance, des droits divins lésés par le péché; et, en cela déjà, on voit une justice se dépasser en une miséricorde qui dispense plus que n'exigeait strictement la justice. Mais, la perfection de cette économie n'apparaît dans toute sa dimension que lorsque le pécheur se voit, tout misérable qu'il soit et infiniment distant de Dieu, emporté dans le mouvement même de son rachat par la plus mystérieuse et la plus féconde des associations. Là vraiment, dans cette sollicitude pour la misère la plus extrême et dans cette munificence lui donnant de pouvoir concourir à son propre relèvement, la miséricorde divine donne sa mesure de bonté caractéristique substituant la perfection au défaut, la plénitude à la vacuité. Là également, dans cette faculté accordée à l'offenseur de satisfaire lui-même par un nouvel usage de sa liberté aux exigences de la justice, la miséricorde se révèle comme étant, en quelque sorte, ce qu'il y a de plus divin, de plus fondamental et de plus agissant à la fois, dans le plan actuel du salut<sup>30</sup>. Or, c'est au regard de tout ceci qu'il faut juger tout ensemble du concours de Marie

<sup>30</sup> « *In quolibet opere Dei apparet misericordia, quantum ad primam radicem ejus. Cujus virtus salvatur in omnibus consequentibus; et etiam vehementius in eis operatur, sicut causa primaria vehementius influit quam causa secunda* » (voir *Summa Theologiæ*, I<sup>a</sup>, q. 21, a. 4).

dans la rédemption ainsi que de ce qui la dispose à ce concours, son Immaculée Conception tout spécialement. S'il est permis de formuler par avance une doctrine qui postule des développements bien plus amples que ceux que nous soumettons en terminant, nous dirions que c'est en vue d'une diffusion plus grande de sa bonté miséricordieuse que le Sauveur s'est donné une immaculée pour Mère et Associée et en a fait du même coup la parfaite collaboratrice de sa miséricorde.

Avant tout, s'impose à notre attention un point capital. Il n'est qu'un seul Rédempteur, le Christ, et toutes les considérations possibles autour d'une coopération à son œuvre doivent toujours respecter l'intangibilité de cette donnée primordiale. Qu'il s'agisse de coopération médiate ou immédiate, une subordination s'impose en tout état, une subordination telle que les fruits de salut proviennent tous du Sauveur comme de leur cause première et qu'il n'appartient au coopérateur de les atteindre par son action que dans la mesure où le Sauveur le lui donne.

A vrai dire, ce n'est pas l'unicité du Rédempteur qui pose un problème, mais le fait d'une coopération exigée de chacun de nous et proprement comme ayant une réelle valeur salvifique. Quelle raison assigner à cette valeur ? Est-ce, de notre part, la soumission comme telle à un précepte divin qui aurait pu n'être pas imposé sans que la perfection de l'ordre actuel en fût diminuée ? Le mérite de l'obéissance à Dieu, alors, non le prix d'une véritable association au Christ ! Ou est-ce, demandés à chacun dans la mesure de ses talents personnels et à l'aide de ses talents, l'imitation du Christ, l'effort pour reproduire ses gestes ? Alors, une pure relation à un modèle inspirateur, mais tout à fait extrinsèque ! N'est-ce pas plutôt une présence de la vertu rédemptrice du Sauveur à notre agir personnel, présence donnant à chacun de nous d'être, en dépendance de cette vertu supérieure, une véritable cause concourant dans la rédemption subjective ? L'incorporation au plan individuel, quoi, la « dérivation » de la grâce du Chef dans ses membres ! Incorporation suggérant une assumption mystique de notre être par le Sauveur, faisant que nous existons comme membres du Chef et constituons avec lui comme une seule personne mystique, faisant donc de notre activité surnaturelle une activité de membres coopérant avec la Tête dans l'unité d'un seul corps mystique. Dans

ces conjonctures on comprend que le pécheur se rachète vraiment, mais dans une coopération où il reçoit du Sauveur de pouvoir se racheter.

Pareil concours, bien entendu, se réalise au plan de la rédemption subjective, là où se fait pour chaque individu l'application de fruits déjà acquis par le Christ. Et l'on ne fera aucune difficulté pour admettre que cette collaboration du pécheur à son salut n'est possible qu'à ce plan. Car, ce qui apparaît de prime abord dans l'unité même de cette *una persona mystica* constituée à ce plan par le Chef et les membres, c'est la distinction très nette des personnes, au point de vue physique pour ainsi dire, surtout leur condition native on ne peut plus différente. Il est, lui, le Dieu fait homme dès l'instant de sa conception et le seul capable de prendre l'initiative d'une réparation comportant une satisfaction adéquate et des mérites infinis; nous ne venons à l'existence que souillés par le péché et, de ce fait, totalement incapables, non seulement d'offrir la satisfaction adéquate, mais de concourir à notre rachat personnel avant d'avoir été rachetés par le Christ. Notre entrée en scène, à titre de coopérateurs personnellement responsables de notre salut, n'est donc possible que dans l'application de fruits déjà acquis.

N'empêche que cette coopération personnelle s'effectuant dans les cadres d'un corps mystique et grâce à l'unité du Chef et des membres soulève un gros problème : celui de la rédemption objective elle-même. Il est admis qu'à ce plan supérieur le Rédempteur agit sans notre concours personnel et qu'il prépare, en sa Passion notamment, ce dont nous aurons, le jour venu, absolument besoin pour entrer en fonction à notre tour et collaborer au sens déjà dit. Mais, quelle est au juste la condition exacte du Sauveur ainsi considéré en acte de rédemption objective ? Celle d'un individu agissant seul pour d'autres ou celle du Chef opérant comme tel et s'adjoignant déjà toute la race déchue ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas à ce plan supérieur une solidarité mystique réalisée d'une façon universelle, une insertion, non pas des individus, mais de la race entière dans le Sauveur et une association de cette race à la Passion rédemptrice ? L'unité si remarquable du corps mystique et la coopération qu'elle implique ne prennent-elles effet que lorsque des pécheurs individuels déjà rachetés entrent en exercice ?

Ou ne commencent-elles pas déjà au stade de l'acquisition, grâce à une présence agissante de la race subordonnée à son Chef ? On va peut-être répondre qu'unité il y a effectivement, non pas toutefois au sens proposé ici, mais uniquement entre une cause et les effets qu'elle contient virtuellement, entre un Chef actuel et des membres à venir. Surtout on va répondre que l'humanité, vue en son universalité, n'est pas plus que les individus en mesure de coopérer à la rédemption objective, puisqu'elle est elle-même *massa peccatorum*. Et d'abord, qu'est-ce que cette humanité abstraction faite des individus ? Certes, on voudrait bien que la miséricorde divine atteignit cette perfection dans l'association de l'homme au Christ; mais la miséricorde ne fait pas ce qui est impossible, ce qui répugne.

Au vrai, sommes-nous bien devant un cas de réelle impossibilité ? Repassons d'abord les difficultés alléguées. L'humanité, dit-on, n'a de réalité que dans les individus de l'espèce. Bien sûr. Aussi songe-t-on à tout autre chose qu'à une abstraction quand on parle ici de la race, de la collectivité humaine associée au Rédempteur. Il s'agit de l'humanité concrétisée par individuation et subsistance humaines ou, si l'on veut, d'un suppôt humain à la fois distinct du Sauveur afin de pouvoir agir en collaborateur et suffisamment solidaire de tous les autres humains pur les engager dans sa coopération active. Cependant, tout cela suppose nécessairement une excellence propre à ce suppôt humain au regard de tous les autres, une éminence telle que cette personne est non seulement principe d'activités plus relevées que les nôtres mais, en même temps, principe universel agissant pour nous. Ceci nous amène à l'autre objection.

Parce qu'enfermée dans le péché, affirme-t-on, l'humanité se trouve radicalement inapte à la coopération susdite; prétendre le contraire équivaudrait à soutenir que l'effet se cause lui-même. C'est juste; aussi n'a-t-on pas la moindre envie de prétendre le contraire. D'autre part, la vérité mise en avant par cette objection revient à ceci : c'est dans la proportion de son rapport au péché que la créature humaine se trouve incapable de coopérer à la rédemption objective et c'est dans cette même proportion que se vérifie l'axiome énonçant que l'effet ne peut se causer soi-même. Au concret, tout individu se trouvant référé au péché d'origine par contamination effective est totalement incapable de



prendre des parts actives et immédiates à la rédemption première; pécheur, il lui faut être délivré par purification d'abord avant de pouvoir fournir la contribution que Dieu lui demande au plan de sa rédemption personnelle ou de l'application des mérites de Jésus-Christ à son propre cas. De même un individu, qui sans avoir contracté le péché aurait dû néanmoins le contracter par suite de sa condition adamique, ne peut coopérer à l'action rédemptrice qui le préserve et le constitue dès son premier moment dans la pureté; à cet égard, en effet, cet individu n'est pas moins dans la condition de sujet ou d'effet d'une rédemption objective que le pécheur à l'égard de l'action divine qui le délivre après contamination. Cela dit, qui ne voit l'énorme différence entre ces deux individus, dans leur rapport respectif au péché d'origine tout d'abord, puis dans leur rapport à la rédemption objective universelle. Toute l'humanité a été enfermée dans le péché, dit-on. Oui, mais pas de la même manière pour tous les individus; une créature, à l'exception de toutes les autres, n'a pas connu la souillure, en aucune façon. Et si la rédemption qui lui a valu cette exemption la laisse solidaire de tous les autres rachetés, le mode suivant lequel elle a été rachetée tranche complètement sur le mode commun aux autres et la place à l'égard de notre rédemption objective dans une posture singulière, dans une priorité qui ne peut être que le fait de cette créature et la situe d'emblée à un plan supérieur à celui de notre rédemption objective, de notre purification.

Cela étant, n'aurions-nous pas dans le concours salvifique d'une immaculée — concours exercé à partir de l'Annonciation pour se parfaire dans la Compassion — la réponse aux questions posées plus haut à propos de coopération universelle et de corps mystique réalisés dès la rédemption objective? A cette phase initiale de la rédemption, le pécheur en son individualité ne peut coopérer et n'est présent que comme un effet particulier à une cause universelle, comme un membre futur à un Chef actuel; ceci fait penser à l'Église en attente. D'autre part, une personne de la race pécheresse est déjà là qui agit : capable tout d'abord de coopérer en raison de son exceptionnelle pureté, au surplus engageant dans sa coopération toute la race dont elle reste solidaire par sa condition native et son rachat; et ceci fait penser à l'Église toute sainte déjà constituée par son Chef et par son membre le

plus éminent, Marie, la Mère des fidèles. A ce plan qui est celui de la causalité universelle, il n'y a donc pas uniquement le Sauveur à l'œuvre pour préserver sa Mère et redresser le pécheur; il y a aussi l'Immaculée, dont l'action maternelle se voit orientée par association au Rédempteur vers le relèvement de ses frères devenus ainsi ses enfants. En un sens aussi, celui de la présence par solidarité spirituelle, il y a toute l'humanité au nom de laquelle Marie agit et se donne sans réserve au Sauveur ainsi qu'à ses fins rédemptrices. C'est le retour le plus parfait qui se puisse de notre part à l'Amour qui se donne. Mais, on voit aussi en qui et par qui s'opère ce retour : non dans le pécheur lui-même, mais en l'Immaculée qui le représente auprès du Sauveur.

Ce sont là, nous l'avouons, considérations bien abstraites et trop fugitives, qu'il y aurait lieu d'étoffer en projetant sur elles l'éclairage de certaines données plus positives, par exemple celle du *Fiat* social de la Vierge ou de son action œcuménique, celle encore du *connubium mysticum* réalisé à l'Incarnation entre elle et l'humanité. Mais, de tels rapprochements nous entraîneraient encore plus loin sur un terrain que nous entendions bien ne pas aborder : le fait d'une corédemption proprement dite. Même si, en terminant, il est devenu inévitable de s'y aventurer quelque peu, on préfère s'en tenir à une pure possibilité établie à partir du privilège de l'Immaculée Conception.

Nous concluons par là. Loin de barrer la route à une coopération immédiate dans l'acquisition des grâces destinées au pécheur, l'Immaculée Conception semble être précisément ce qui rend possible une telle coopération de la part de Marie dans la présente économie de salut. Mieux encore, elle paraît s'imposer telle une préparation nécessaire à une corédemption où une créature de notre race ne se rapproche du Sauveur que pour mieux nous emporter en lui. Si Marie eût été la toute pure sans être de la race pécheresse, une corédemption eût pu se réaliser, notre libération s'accomplir par l'action combinée du Sauveur et de son Associée, la justice être satisfaite, la bonté divine étalée et la gloire de Dieu procurée. Mais, il eût manqué cette perfection dans le rachat, cette profusion dans l'Amour qui se livre, cette totalité dans la réunion de l'homme à son Dieu, qui font de l'économie présente la plus révélatrice que nous puissions concevoir de la miséricorde divine.

# Messes manuelles chantées et droits d'étole

---

Dans un article paru dans cette *Revue*, il y a quelques mois <sup>1</sup>, sur la question des messes manuelles chantées, l'éminent canoniste belge, le révérend père Gommaire Michiels, o.f.m.cap., ancien professeur à la Faculté de Droit canonique de l'Université Laval, est arrivé à des conclusions qui n'ont pas été sans surprendre nombre de prêtres. Nous voulons, dans les quelques notes qui vont suivre, attirer l'attention du lecteur sur la première de ces conclusions. Elle se lit : « Sans indult du Saint-Siège, l'Ordinaire du lieu ne peut pas interdire ou limiter la célébration — ni, en conséquence, l'acceptation au taux légitime de la part des prêtres intéressés, — de messes manuelles chantées, recommandées par n'importe qui, dans les églises non paroissiales, dans les oratoires publics et dans les oratoires semi-publics des religions cléricales, exemptes ou non... »

Les divers décrets des législations synodales, étudiés par l'auteur de cet article, ne sont que la conclusion d'une thèse, plus ou moins explicitée dans les synodes, et que l'on pourrait ramener aux propositions suivantes :

1° les fonctions sacrées, auxquelles sont attachés des droits d'étole, sont réservées aux curés;

2° or, aux messes manuelles chantées sont attachés des droits d'étole;

3° donc les messes manuelles chantées sont des fonctions réservées aux curés.

En conséquence, affirment les synodes, seuls les curés ont droit d'accepter des messes manuelles chantées, et tout autre prêtre, qui n'est pas curé, s'il en accepte, devra les transmettre au curé de la paroisse ou à la curie diocésaine.

<sup>1</sup> Gommaire MICHIELS, o.f.m.cap., *Les messes manuelles*, dans la *Revue de l'Université d'Ottawa*, 23 (1953), p. 201\*-221\*.

Quelle est la valeur juridique de la thèse des synodes ? C'est ce que nous allons voir, en envisageant le problème du *droit d'étole*.

Les droits d'étole sont des émoluments ou prestations, fixés par une taxe diocésaine, en conformité avec le canon 1507, § 1, ou encore par une coutume approuvée (c. 463, § 1) et que le curé perçoit à l'occasion de certaines fonctions du ministère paroissial. Ces émoluments appartiennent au curé en raison de son titre curial et constituent les revenus de son bénéfice paroissial (c. 1410). Il faut bien se rappeler que le droit d'étole n'est pas un salaire; ce n'est pas la rétribution d'un travail, mais bien une aumône faite à Dieu ou à l'Église en la personne du prêtre. Aussi seul peut le recevoir le prêtre qui, par l'autorité de l'Église, est chargé en titre de la fonction à laquelle est rattaché l'acte du ministère accompli. Le canon 1410 n'affirme-t-il pas, du reste, que les droits d'étole font partie de la dot bénéficiaire ? Ils appartiennent donc nécessairement au bénéficiaire, et cela dans tous les cas, même quand il n'accomplit pas en personne la fonction à laquelle ils sont attachés (c. 463, § 3).

Quand la législation ecclésiastique attache des droits d'étole à certaines fonctions du ministère paroissial, il s'ensuit que seuls les curés auront droit de remplir par eux-mêmes ou par d'autres ces fonctions que l'on dit alors réservées. Or, dit-on, dans les provinces ecclésiastiques du Québec, le droit coutumier attache à la messe manuelle chantée un droit d'étole; par conséquent, la messe manuelle chantée est une fonction réservée au curé.

Une telle affirmation, pour être vraie, exige des distinctions. En effet, aux termes du droit commun, la messe manuelle chantée n'est pas une fonction réservée au curé. Le canon 462, qui énumère *taxative* les fonctions curiales ou paroissiales, ne parle pas de la messe manuelle chantée, explicitement exclue du reste par l'ancienne loi, qui a donné naissance à ce canon 462. De fait, selon la législation antérieure au Code, il était permis aux recteurs d'églises non paroissiales de célébrer, sans le consentement du curé de la paroisse, les fonctions sacrées, qui n'étaient pas strictement paroissiales. La Sacrée Congrégation des Rites, dans son célèbre décret du 10 décembre 1703, et qui fut en vigueur jusqu'au Code, avait déclaré que la célébration des messes manuelles chantées n'entrait pas dans la catégorie des droits paroissiaux.

A la question 10 de ce décret : « An celebratio Missarum solemnium per annum sive pro vivis sive pro defunctis sit de dictis juribus parochialibus ? », elle avait répondu : « Negative prout jacet ». Au n° 20, le même décret statuait que seul l'office des funérailles appartenait exclusivement au curé. Les commentateurs du décret, à l'unanimité, affirmaient que toutes les autres messes, même celles des troisième, septième et trentième jours ou encore du jour anniversaire, pouvaient être célébrées par les recteurs des autres églises, sans avoir à demander l'autorisation au curé. Et cette interprétation fut officiellement confirmée par une déclaration de cette même Congrégation des Rites, qui affirmait que les droits du curé n'étaient nullement lésés, si les parents du défunt, une fois les funérailles légitimement célébrées, faisaient chanter des messes dans d'autres églises, en particulier dans celles des Réguliers (S.C.R., 13 mai 1879). Aux termes du droit commun, la messe manuelle chantée n'était donc pas une fonction paroissiale, mais sacerdotale, fonction qui n'était réservée à aucune catégorie de prêtres, fonction par conséquent à laquelle n'était pas attaché de soi un droit d'étole.

Cependant s'il existait, en certains diocèses, une coutume contraire au droit commun, coutume étendant les droits paroissiaux et les droits d'étole aux messes manuelles chantées, elle n'était pas abrogée pour autant, car le décret du 10 décembre 1703 n'avait pas pour objet d'empêcher toute coutume contraire légitimement établie, mais de mettre fin aux nombreuses controverses entre curés et confréries.

Voilà, en bref, les données du droit commun avant le Code : la messe manuelle chantée n'était pas une fonction réservée aux curés, à moins que le droit particulier ou coutumier n'en ait disposé autrement.

Dans les diocèses du Québec, il est indubitable que la coutume établissait un droit d'étole pour certaines messes manuelles chantées, et cette coutume, comme il a été souligné plus haut, restait légitime, même si elle dérogeait aux prescriptions du droit commun. Or, une telle coutume était encore en vigueur dans la province quand parut le Code. Celui-ci ayant retenu au canon 462 les données de l'ancienne discipline relativement aux fonctions paroissiales, il est évident que la coutume particulière, qui faisait de certaines grand-messes une fonction paroissiale, à laquelle était attaché un droit d'étole, devenait par le fait même

contraire à la législation du Code, comme elle avait été contraire au droit commun antérieurement en vigueur. Si, toutefois, le canon 462 ne réproouve pas les coutumes qui lui sont contraires, il faut se rappeler que le problème néanmoins tombe sous l'autorité du Code, c'est-à-dire sous les dispositions du canon 5. Ce canon 5 nous dit clairement : « *Vigentes in præsens contra horum statuta canonum consuetudines sive universales sive particulares, si quidem ipsis canonibus expresse reprobentur, tanquam juris corruptelæ corrigantur, licet sint immemorabiles, neve sinantur in posterum reviviscere; aliæ, quæ quidem centenariæ sint et immemorabiles, tolerari poterunt, si Ordinarii pro locorum ac personarum adjunctis existiment eas prudenter submoveri non posse; ceteræ suppressæ habeantur, nisi expresse Codex aliud caveat.* » La coutume particulière, dont nous parlons plus haut, pouvait donc être tolérée, si l'Ordinaire estimait qu'en raison de circonstances de lieux ou de personnes, elle ne pouvait être prudemment supprimée. Qu'on remarque cependant l'esprit du Code : *tolerari poterunt*, une simple tolérance, de sorte que la coutume devait être révoquée si cela pouvait se faire sans grave inconvénient. A remarquer également qu'une coutume qu'on aurait jugé ne pouvoir supprimer sans imprudence immédiatement après le Code, pourrait l'être de nos jours. Le jugement de la question est laissé à l'Ordinaire. Nous ne croyons pas qu'un seul Ordinaire ait fait quelque déclaration à ce sujet. C'est pourquoi il semble hors de tout doute que cette coutume, qui faisait de la messe manuelle chantée une fonction réservée au curé avec droit d'étole, demeurait légitime.

Cependant, il est une importante mise au point à établir : *toutes* les messes manuelles chantées ne comportaient pas un droit d'étole, mais *celles-là seules* qui étaient célébrées dans des *églises paroissiales*, car, dans les diocèses où existait cette coutume, il est un fait indéniable que les recteurs d'églises non paroissiales avaient la liberté de chanter des messes dans leurs églises ou oratoires et qu'ils n'avaient aucune part de l'honoraire à remettre au curé. Si ces messes avaient comporté des droits d'étole, ou bien les recteurs n'auraient pu les célébrer sans la permission du curé, ou bien ils auraient été tenus de restituer au curé les droits d'étole, perçus à l'occasion de ces messes. Or, les faits aussi bien que les législations écrites démontrent que ni l'une ni l'autre

manière d'agir n'existait, alors que les curés retenaient des droits d'étole sur toutes les grand-messes célébrées dans leurs églises, même sur celles chantées par leurs vicaires.

Depuis une vingtaine d'années, nous vivons dans le diocèse d'Ottawa, qui a gardé l'ancien statut des diocèses du Québec, relatif aux grand-messes, et nous pouvons dire, d'après l'enquête que nous avons menée, que c'est un état de choses immémorial. Déjà l'on peut légitimement présumer que le diocèse d'Ottawa a emprunté des diocèses de la province de Québec cette manière d'agir. Du reste nous savons d'expérience personnelle que c'est ce qui se faisait jadis dans les diocèses de Québec et de Montréal. Au demeurant, les présents décrets synodaux ne laissent-ils pas clairement entendre que l'on veut mettre fin à un mode général d'agir ? Sinon, comment expliquer la nécessité d'ajouter cette défense, faite aux recteurs, aux chapelains, aux aumôniers et autres prêtres des maisons religieuses et des maisons pieuses, d'accepter des honoraires de messes manuelles chantées, après avoir décrété que seules les églises paroissiales ont le droit de célébrer des grand-messes recommandées ? La *Discipline de Québec*, dont la dernière édition remonte à 1938 et qui fut adoptée par plusieurs diocèses, ne niait certainement pas ce droit, bien au contraire, puisqu'elle statuait, au n° 69, que « si c'est l'usage dans la maison, l'aumônier célébrera les grand-messes qui lui seront offertes; mais il ne fera point de démarches pour en avoir. La somme de \$ 1,50, y compris l'honoraire, lui sera attribuée pour chaque *grand-messe de casuel*. Pour celle du dimanche ou d'une fête de précepte, il n'a droit qu'à l'honoraire. » Et la *Discipline* déterminait un honoraire identique pour tous, quel que soit le lieu de célébration. En effet, on lit au n° 1278 :

« § 1. — L'honoraire de la messe chantée de casuel est de \$ 3,50, dont \$ 1,00 pour le célébrant, \$ 0,50 pour le curé en tant que tel, \$ 2,00 pour la fabrique, qui paye chantres et servants.

« § 2. — Pour les messes chantées de casuel qu'il célèbre dans la chapelle de la communauté, l'aumônier recevra pour honoraire et casuel à la fois, la somme de \$ 1,50. »

Ne laissait-on pas sous-entendre que, dans ce dernier cas, la part de la fabrique allait à la communauté ou à l'institution, puisque l'on

réfère au décret n° 69 ? C'est ainsi que l'on avait décidé au diocèse de Gaspé. « Dans une communauté, disait-on, le chapelain peut garder pour lui l'honoraire attribué au curé chantant la messe dans son église, soit \$ 1,50; la communauté a droit à la part de la fabrique; la part du bedeau et des chantres appartient à qui en exerce les fonctions <sup>2</sup>. »

Il semble donc certain que dans les diocèses où la coutume attachait des droits d'étole aux messes manuelles chantées, celles-ci n'étaient pas une fonction réservée aux seules églises paroissiales; en conséquence, toutes les messes manuelles chantées ne comportaient pas des droits d'étole, mais celles-là seules qui étaient célébrées dans les *églises paroissiales*.

Depuis quelque quinze ans, plusieurs synodes diocésains ont été célébrés; la plupart ont promulgué une législation substantiellement identique. Il y est décrété :

1° qu'une grand-messe manuelle ou recommandée ne peut être chantée que dans les églises paroissiales et subsidiaires, ou dans les églises et chapelles paroissiales, ou dans les églises paroissiales et les oratoires publics;

2° que dans l'oratoire semi-public d'un séminaire, d'un collège ou d'une communauté religieuse, il n'est permis de chanter que des grand-messes recommandées par le personnel, la communauté ou les pensionnaires; ou que dans les chapelles des religieux et des religieuses, les messes chantées prescrites par les Constitutions de la communauté ou pour le repos des âmes des religieux ou des religieuses sont les seules permises; ou que les seules églises paroissiales et subsidiaires peuvent recevoir des messes manuelles chantées au taux fixé pour elles par le synode diocésain (taux dans lequel il est spécifié quelle part en revient au célébrant comme honoraire proprement dit, à la fabrique d'église comme ressources pour payer les dépenses du culte, et au curé comme émolument ou droit d'étole) et que les maisons religieuses ou les maisons pieuses ne peuvent demander à leur chapelain ou aumônier d'autres messes chantées que celles qu'elles font célébrer à leur propre intention et qu'elles rétribuent elles-mêmes, conformément au taux spécial fixé pour ces messes chantées...; ou qu'il n'est pas permis aux chapelains, aux aumôniers, aux recteurs d'églises non paroissiales et aux autres prêtres de recevoir des honoraires de messes chantées, si ce n'est pas en faveur d'une église paroissiale, et que ces honoraires (même s'ils proviennent d'autres diocèses ou s'ils ont été offerts spontanément *intuitu personæ*) doivent être remis sans retard et intégralement soit au curé de la paroisse, soit à l'Ordinaire du lieu (à la Curie diocésaine), qui se chargera de les transmettre à des paroisses indigentes <sup>3</sup>.

Ces différents décrets synodaux maintiennent l'ancienne coutume, en y apportant cependant d'importants changements; selon le droit

<sup>2</sup> *Mandements et Circulaires des Evêques de Gaspé*, vol. I, p. 45-46.

<sup>3</sup> G. MICHIELS, *art. cit.*, p. 201\*-202\*.



coutumier, *seules* les grand-messes célébrées dans les *églises paroissiales* constituaient une fonction paroissiale, réservée au curé, tandis que les décrets ci-haut cités étendent les droits paroissiaux à *toutes* les messes manuelles chantées. Nous n'avons pas à rechercher les circonstances qui ont donné naissance à ces décrets, mais nous remarquons que c'est la première fois que l'on défend la messe manuelle chantée (« grand-messe recommandée », comme disent certains synodes) en dehors des églises paroissiales. Les législateurs ont-ils adopté en principe la thèse des canonistes, qui soutiennent que seuls les curés ont droit d'accepter des honoraires de grand-messes, parce que celles-ci comportent un droit d'étole ? On comprend alors difficilement la mesure d'exception consentie en faveur des oratoires publics. Nous ne sachons pas que le recteur d'un oratoire public soit plus juridiquement habilité à percevoir des droits d'étole que le recteur d'une église non paroissiale ou d'un oratoire semi-public.

Concrètement, ces décrets synodaux enlèvent aux recteurs des églises non paroissiales, des oratoires publics ou semi-publics, le droit, incontestablement concédé par le Code aux canons 1171, 1191 et 1193, d'accepter et de célébrer la messe manuelle chantée, recommandée par n'importe qui, et privent les fidèles du droit qu'ils ont de demander aux prêtres de leur choix l'application d'une messe chantée. (Nous n'avons pas à développer cette question, qui faisait précisément l'objet de l'article du R.P. Michiels.)

Or, il est évident que l'Ordinaire ne peut pas, à moins de facultés spéciales expressément concédées, défendre ce que permet le Code, ni permettre ce que celui-ci défend.

C'est pourquoi nous croyons devoir tirer des données que nous venons d'exposer les conclusions suivantes :

1° La coutume particulière, contraire au Code, qui fait de la grand-messe manuelle célébrée dans une église paroissiale, une fonction réservée au curé et lui attache un droit d'étole, est légitime, puisque l'autorité compétente a jugé prudent de la tolérer (c. 5 et 462).

2° Les décrets synodaux ci-haut mentionnés, en faisant de *toutes* les messes manuelles chantées une fonction réservée aux curés, ont dérogé à la coutume déjà établie et aux prescriptions du Code (c. 1171,

1191 et 1193). En conséquence, et dans la mesure où ils sont contraires au Code, ils ont été invalidement portés.

3° Si les arguments, proposés par ceux qui soutiennent que les décrets synodaux en question sont *ultra vires*, ne réussissent pas à convaincre tous les esprits, on ne peut nier qu'ils retiennent une très forte probabilité intrinsèque, pour ne pas dire davantage. En conséquence, ils donnent naissance à une opinion, pour le moins solidement probable, laissant les décrets synodaux dans la condition de lois douteuses ou douteusement valides. Comment alors empêcher les recteurs d'églises ou de chapelles non paroissiales de recourir à la liberté que leur assure le canon 15 ? « Leges, nous dit ce canon 15, etiam irritantes et inhabilitantes, in dubio juris non urgent. » C'est, à notre humble avis, la conclusion pratique qui s'impose.

Louis-Philippe VÉZINA, o.m.i.,  
Séminaire universitaire, Ottawa.

# Bibliographie

---

## Comptes rendus bibliographiques

---

CHRISTIAN HARTLICH und WALTER SACHS. — *Der Ursprung des Mythosbegriffes in der modernen Bibelwissenschaft*. Tübingen, Mohr, 1952. 191 p.

Depuis que R. Bultmann publia en 1941 un article sur *Le Nouveau Testament et la Mythologie*, le problème de la démythologisation préoccupe intensément la théologie protestante. On sait que la Bible se représente l'univers comme une « trina rerum machina »; les anges et les démons peuplent l'air; la terre où l'homme passe son éphémère existence est leur champ de bataille; leurs luttes constituent l'histoire du monde, ainsi dominée par l'attente de la catastrophe finale; la mission du Fils de Dieu se situe dans ce cadre. Or, nous dit-on, pour l'être scientifique qu'est l'homme moderne, tout cet ensemble de « mythes » a perdu son sens propre; à condition d'être démythologisé le Nouveau Testament garde une valeur éternelle.

L'ouvrage que nous présentons étudie l'introduction systématique de la notion de mythe dans l'exégèse biblique. Le philologue Heyne (1729-1812) posa en principe que le mythe caractérise l'humanité à l'état d'enfance, et que « a mythis omnis priscorum hominum cum historia tum philosophia procedit ». Pour sauver l'honneur de la Bible après la faillite de l'inspiration verbale, Eichhorn (1752-1827) et Gabler (1753-1826) appliquèrent la notion aux textes bibliques. G. L. Bauer (1755-1806) se fit le théoricien de l'herméneutique biblique : par l'interprétation grammaticale et historique on accède à l'interprétation réelle. La critique radicale de W. M. L. de Wette (1780-1849) secoua les positions de l'école mythique. Pour lui, la forme générale de la pensée religieuse est mythique, ce qui supprime la distinction entre mythes historiques et philosophiques. Jusqu'à quel point, aux yeux de la philosophie, les données historiques de l'Évangile font partie nécessaire de la religion chrétienne, telle fut la question que David Strauss (1808-1874) posa à Hegel; sa fameuse « Vie de Jésus » est dominée par la notion de mythe plus que par la philosophie hégélienne, cette notion étant l'instrument efficace de la méthode historico-critique.

En conclusion de cette enquête consciencieuse, les auteurs exposent avec une vigueur logique toute particulière les fondements rationalistes de l'exégèse mythique : la possibilité qui existe pour un jugement donné de se prétendre vrai est proprement identique avec la possibilité de distinguer la vérité de ce jugement d'avec sa fausseté; une telle possibilité suppose un point d'appui qui fait défaut dans les affirmations de réalités transempiriques.

Cette « vérité élémentaire » (p. 162) appelle une mise au point. La foi chrétienne n'est pas l'aboutissement d'un raisonnement, mais un don de Dieu; aussi « nul ne peut dire « Jésus est Seigneur » que dans l'Esprit-Saint » (1 Cor. 12, 3). Or il est plus raisonnable et donc plus digne pour l'esprit humain d'affirmer dans l'obscurité de la foi que Jésus est le Fils de Dieu que d'affirmer dans l'évidence rationnelle que deux et deux font quatre. Car la foi affirme en s'appuyant sur la science de Dieu, tandis que la connaissance naturelle est liée aux forces limitées de

l'esprit créé. Dieu étant la Vérité même, est la norme de toute vérité; sa parole est le motif de la certitude de la foi. « Si quid autem in dictis philosophorum inveniatur contrarium fidei, hoc non est philosophiæ sed magis philosophiæ abusus ex defectu rationis. Et ideo possibile est ex principiis philosophiæ huiusmodi errorem refellere, vel ostendendo omnino esse impossibilem vel non esse necessarium. Sicut enim ea quæ fidei sunt non possunt demonstrative probari, ita quædam contraria his non possunt demonstrative ostendi esse falsa, sed potest ostendi non esse ea necessaria » (saint THOMAS, *In Bætiæ de Trin.*, q. 2, a. 3). Mais si la raison humaine est la norme de la vérité, non seulement l'évidence en nous est le seul critère de la vérité, mais l'infailibilité qualifie tout notre savoir : « et eritis sicut dii »...

Ce qui ne nous empêche pas de dire qu'on appréciera cet ouvrage pour la clarté avec laquelle est écrit un excellent chapitre d'histoire d'exégèse et explicité l'esprit rationaliste animant cette histoire.

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem (Belgique)

\* \* \*

RUDOLF SCHNACKENBURG. — *Die Johannesbriefe* (Herders Theologischer Kommentar zum Neuen Testament), Bd. XIII, 3. Freiburg, Herder, 1953. In-8°, xx-300 p., rel. 22 DM, br. 19 DM; en souscription, rel. 19,50 DM, br. 16,80 DM.

Sous la direction du D<sup>r</sup> A. Wikenhauser, avec la collaboration d'exégètes qualifiés, la Maison Herder va publier un grand commentaire sur le Nouveau Testament, qu'on peut comparer à la collection des « Études Bibliques » en France. Il s'agit d'un travail rigoureusement scientifique, qui se propose spécialement de dégager le contenu théologique de l'Écriture sainte. Les problèmes de critique textuelle, de philologie, etc., sont limités au strict nécessaire. L'état actuel de l'exégèse, ses acquisitions, ses recherches, ses orientations, ses possibilités, sont indiqués de façon précise. Des « excursus » présentent opportunément une vue synthétique de thèmes fondamentaux. Bref, une entreprise qui s'imposait, qui fera honneur aux catholiques de langue allemande et à l'Église entière, et dont profiteront les sciences religieuses.

Le commentaire des épîtres de saint Jean — premier volume paru — en fournit la preuve. Il est dû au talent du D<sup>r</sup> R. Schnackenburg, bien connu pour ses études sur saint Jean et saint Paul.

Une étude introductive de grand intérêt (p. 141) voit dans la première épître, dont saint Jean est l'auteur, une affirmation ferme et une défense parfois solennelle de la foi chrétienne, pour un temps eschatologique où la gravité de la lutte exige l'intervention d'un témoin historique (Excursus I), autorisé et reconnu. Il ne faut pas y chercher un plan rigoureux, un développement systématique d'une idée maîtresse. Le message de salut — communion avec Dieu par la foi en Jésus-Christ (I, 14) — prend plutôt forme concrète dans la réfutation des hérétiques et le raffermissement de la communauté chrétienne : ces préoccupations traversent toute l'épître. La pensée de l'Apôtre s'avance surtout par voie d'association : ayant fait le tour d'une idée, elle aboutit à un thème de transition qui de nouveau retient l'esprit. L'épître dénonce une forme primitive de gnose païenne, qui rejette toute vraie christologie par indifférentisme moral. Certaines conceptions trahissent chez son auteur un fond religieux juif; les contacts avec le syncrétisme et le courant gnostique peuvent avoir suscité des formes de pensée (par exemple le dualisme), suggéré des aspects ou précisé la terminologie sans entamer le caractère spécifiquement chrétien du message, qui s'avère traditionnel.

Le commentaire (p. 42-262) explicite la doctrine dans un contact immédiat avec le texte pour ne pas en dépasser la portée. Au besoin sont indiquées la valeur plausible ou probable de l'explication, la prudence qui s'impose, les obscurités qui restent. Les résultats les plus positifs de l'histoire des religions sont mis à profit. Le commentaire est nuancé, dense, sans redites, logique dans un langage clair et expressif. Sur plusieurs points les vues et les solutions personnelles de l'auteur marqueront un progrès de la science. Il y a douze « excursus » dont les plus suggestifs, semble-t-il, concernent l'union du chrétien avec Dieu, les formules d'immanence et l'impeccabilité du chrétien. Ce travail d'exégèse est un modèle du genre.

Sur un point les explications n'ont pas enlevé nos doutes. Pourquoi ne pas voir dans 1 Jo. 5, 8, une récapitulation du v. 6, mais sous l'aspect de témoignage ? Les sacrements du baptême et de l'eucharistie n'étant pas à proprement parler des événements, mais des valeurs transhistoriques, sont-ils encore des témoins au sens johannique ? Il nous semble plus probable que l'Esprit et l'eau témoignent dans les circonstances du baptême (Jo. 1, 31-34), le sang signifiant la glorification sur la croix (Jo. 12, 31-33 et 19, 36-37). De plus, le témoignage historique de Dieu (1 Jo. 5, 9-10) quant à son objet, correspond à ce qui est en nous par la foi (Jo. 3, 33, voir LAGRANGE, *in h. l.*), c'est-à-dire que « le Père a envoyé son Fils comme sauveur du monde » (1 Jo. 4, 14). De même que la mission du Fils par le Père ne se restreint pas au seul fait de l'Incarnation, ce témoignage de Dieu (en dehors des Écritures, Jo. 5, 39) s'étend tout au long de la vie de Jésus, pas plus loin ; mais en raison de l'union ineffable du Père et du Fils, il ne s'exprime que par ce que le Fils enseigne et accomplit au nom de son Père (Jo. 8, 16-18 ; 12, 49 ; 10, 25-38). Ainsi donc, le témoignage de Dieu a le même objet que celui des trois témoins, mais se trouve à un niveau plus haut.

Terminons cette recension en félicitant l'auteur pour cette contribution de première importance, et qui est une recommandation pour le commentaire théologique de Herder. La présentation typographique continue excellemment la tradition de Herder.

A. COSSEMENT, o.m.i.

Gijzegem (Belgique)

\* \* \*

HEINRICH STRAUBINGER. — *Religionsphilosophie mit Theodizee*. 2<sup>e</sup> édit. Coll. Herders Theologische Grundriss. Fribourg-en-Br., Herder, 1949. 23 cm., viii-264 p. Prix : 8,80 marks.

Ce livre contient trois parties. Une première partie (ch. I) expose les diverses *méthodes* de la philosophie de la religion et s'attache surtout aux grandes orientations de la pensée allemande en ce domaine. Une deuxième partie nous donne les grandes manifestations *historiques* du phénomène religieux<sup>1</sup> (ch. II). L'auteur étudie successivement les religions chinoise, hindoue, perse, égyptienne, grecque, romaine, germanique, etc. Ensuite, il réduit toutes ces manifestations religieuses à deux types foncièrement différents : les religions naturelles (par exemple le fétichisme) et les religions spirituelles (par exemple l'animisme, le polythéisme). Enfin, il conclut ce chapitre en exposant les différentes théories concernant l'*origine* de ces phénomènes religieux. Les chapitres troisième et quatrième constituent la partie *philosophique* de cette étude. L'auteur y aborde les thèmes traditionnels de la théologie naturelle : l'*essence* de la religion, la *vérité* et le problème fondamental de l'*immanence et de la transcendance* de Dieu.

Ce livre est à proprement parler un manuel. Ce qui explique en grande partie l'allure trop schématique du deuxième chapitre. Tel quel, cet ouvrage sera fort utile aux étudiants : il met à leur disposition une documentation étendue et riche, ainsi qu'une synthèse brillante de l'histoire de la religion.

A. PATTIN, o.m.i.

\* \* \*

GEORG SIEGMUND. — *Naturordnung als Quelle der Gotteserkenntnis. Neube-gründung des teleologischen Gottesbeweises. Zweite, vermehrte und verbesserte Auflage, mit 18 Abbildungen und Figuren. Fribourg-en-Br., Herder, 1950. 24 cm., 445 p.*

Ce livre est la réédition d'un ouvrage qui a paru en Allemagne en 1941 et qui fut épuisé en quelques mois. Ce qui prouve que ce livre paraît à son heure et répond à un profond besoin de notre monde moderne. L'auteur commence son étude en nous donnant un exposé détaillé et précis de l'histoire de la preuve téléologique (p. 21-173). Ensuite, dans un deuxième chapitre, il nous montre comment formuler correctement cette preuve par la finalité et quelles sont les étapes à parcourir.

Vient alors la partie maîtresse de ce livre, un chapitre d'environ cent cinquante pages sur la finalité chez les êtres vivants, véritable chef-d'œuvre d'érudition, de clarté et de profondeur : toute une *philosophie* de la biologie ! Un chapitre spécial est consacré à l'homme, qui a droit à une place privilégiée dans les sciences de la vie. Ce chapitre nous semble cependant moins réussi que les autres. L'auteur y critique, fort brièvement d'ailleurs, la validité de l'argument par la béatitude (p. 354-361), ainsi que la preuve déontologique, à laquelle il dénie toute valeur autonome. Ayant ainsi prouvé l'*existence* de la finalité dans la nature, l'auteur termine son exposé en lui donnant comme conclusion l'affirmation de l'existence de la Sagesse suprême et de la Providence universelle.

Qu'on nous permette quelques remarques. On peut croire que l'auteur n'a pas toujours suffisamment distingué les frontières respectives de la science et de la philosophie, sinon il aurait vu que l'argument déontologique a un caractère propre et spécifique, qui ne rentre pas dans la finalité universelle de la nature (« *Weltteleologie* »). Ensuite, quant à l'argument par la béatitude, il ne faut pas oublier que la notion de *summum bonum* est une notion analogique, qui ne se réalise pas de la même façon dans son rapport à l'animal et à l'homme. Le *summum bonum*, c'est-à-dire la fin ultime de l'homme, est proportionnée à la spiritualité de son intelligence et de sa volonté.

Sa fin ultime, sa félicité, est le bien total et non la totalité des biens. Tandis que la totalité des biens est une addition pure et simple des biens qui existent, le bien total, c'est ce à quoi rien ne manque. Or, ce bien total est l'objet adéquat de notre volonté. Si donc notre volonté est intrinsèquement ordonnée à son objet adéquat, ce désir ne pouvant être vain, cet objet doit nécessairement exister. Car, s'il n'existe pas, *on ne pourra pas l'atteindre*, et notre volonté n'a pas de raison d'être. Donc, ce *summum bonum* doit absolument exister. Par ce fait même, la situation concrète et existentielle de l'homme devient explicable et trouve son fondement. Ces quelques remarques n'enlèvent rien à la valeur ni à la vigueur de cette monographie, qui est sans doute la meilleure qu'on ait consacrée à ce sujet.

A. PATTIN, o.m.i.

\* \* \*

# *L'immaculée conception de Marie et sa causalité universelle de grâce*

---

Dans sa récente encyclique *Fulgens Corona*, notre Saint-Père le pape Pie XII, en invitant le monde entier à célébrer une Année mariale consacrée, d'une façon particulière, à honorer l'immaculée conception de la très Sainte Vierge, exprimait sa ferme confiance que cette célébration mariale apporterait des fruits de salut à toute l'humanité. Et il ajoutait : « Pour réaliser plus facilement et heureusement ce but, Nous désirons que, dans chaque diocèse, soient données des instructions et des conférences bien adaptées qui éclairent plus parfaitement les esprits sur ce point de la doctrine chrétienne. Ainsi la foi du peuple croîtra, la dévotion envers la Vierge Marie chaque jour s'intensifiera, tous les chrétiens se mettront avec ardeur à suivre les traces de notre Mère céleste <sup>1</sup>. »

Une réflexion théologique sur le mystère de l'Immaculée Conception semble donc bien de mise dans le contexte de cette Année mariale. Car la théologie, en définitive, est-elle autre chose qu'un approfondissement authentique de la foi chrétienne cherchant à s'enraciner toujours plus dans l'âme des fidèles <sup>2</sup> ?

Cependant, ne grandit pas qui veut, et comme il veut, sans aucun respect des lois de cette vie en croissance. Il en est de même dans l'ordre de la foi. Or, c'est le principe générateur d'un être qui est en mesure de lui tracer la voie de sa destinée et de son progrès. La sainte Église de Dieu, notre Mère, « sancta Mater Ecclesia », est la seule autorisée alors à nous indiquer comment procéder dans cette maturation théologique de notre foi :

<sup>1</sup> *Documentation catholique*, t. 50, n° 1158, 18 octobre 1953, col. 1288.

<sup>2</sup> SAINT AUGUSTIN, *De Trinitate*, l. 14, c. 1 : *P.L.*, t. 42, col. 1037.

Ac ratio quidem, fide illustrata, cum sedulo, pie et sobrie quærit, aliquam Deo dante mysteriorum intelligentiam eamque fructuosissimam assequitur tum ex eorum, quæ naturaliter cognoscit, analogia, tum e mysteriorum ipsorum nexu inter se et cum fine hominis ultimo<sup>3</sup>; [...].

D'après cet enseignement, non seulement l'analogie des réalités naturelles nous fait percevoir les mystères de notre foi, mais encore, et peut-être même surtout, la connexion entre eux et avec la fin ultime, de ces mêmes mystères inépuisables.

### I. — PERSPECTIVE DU TRAVAIL.

Cette dernière méthode, extrêmement riche, doit être employée aussi à l'endroit des privilèges de Marie; c'est celle qui sera adoptée dans le présent article. Par elle, nous voulons montrer le lien étroit qui réunit ces deux grandes réalités mariales : l'immaculée conception de Marie et sa causalité universelle de grâce. Il n'est pas question ici de prouver, en Marie, son immunité de la tache originelle en raison de sa mission universelle de salut, de sa médiation rédemptrice. Non ! La perspective est en sens inverse. Il s'agit d'éclaircir le mystère de la causalité universelle de grâce, en Marie, par celui de son immaculée conception, de voir si ce dernier, par la plénitude même de son contenu, peut nous conduire au premier, et nous le faire comprendre plus parfaitement. Notre dessein est donc d'examiner la causalité universelle de grâce à la lumière de l'Immaculée Conception, et non pas vice versa. Qu'est-ce que celle-ci nous manifeste au sujet de celle-là ou même, tout d'abord, est-ce qu'elle nous la manifeste de quelque façon ?

La proclamation, en 1950, du dogme de l'Assomption a mis en évidence la liaison très intime réunissant l'immaculée conception de Marie et son assomption au ciel. Historiquement, la définition, en 1854, de l'Immaculée Conception achemina l'Église vers la dernière proclamation dogmatique. S. S. Pie XII en fait explicitement la remarque dans la bulle *Munificentissimus Deus*<sup>4</sup>. Il ajoute, en outre, qu'effectivement, l'assomption de Marie se rattache à son immaculée conception et en découle comme tout naturellement :

<sup>3</sup> DENZINGER, *Enchiridion Symbolorum*, n° 1796. C'est nous qui soulignons.

<sup>4</sup> *Documentation catholique*, t. 47, n° 1082, 19 novembre 1950, col. 1475.



Ces deux privilèges sont, en effet, très étroitement liés... Grâce à un privilège spécial, la Vierge Marie a vaincu le péché par son immaculée conception et, *de ce fait*, [que l'on remarque la connexion !] elle n'a pas été sujette à la loi de demeurer dans la corruption du tombeau, et elle ne dut pas, non plus, attendre jusqu'à la fin du monde la rédemption de son corps<sup>5</sup>.

Dans ses journées d'études de 1949, la Société française d'Études mariales a parlé, elle aussi, de cette dépendance des deux mystères<sup>6</sup>. La chronique de théologie mariale de la *Revue thomiste* de 1951 note expressément cette insistance des théologiens à éclairer l'Assomption par sa raison propre : l'Immaculée Conception<sup>7</sup>. L'effort théologique qui s'est ainsi exercé pour voir la connexion de ces deux privilèges ne pourrait-il pas être repris en faveur, cette fois, de l'immaculée conception de Marie et de sa causalité universelle de grâce ?

On objecterait peut-être qu'il faut, en cette matière, éviter l'excès de logique et la manie de la déduction, qu'en Marie tout est gratuit, que la nécessité a moins affaire, ici, que dans d'autres traités. Fort bien pour le premier point ! La pensée humaine n'y gagne jamais à s'assujettir à son instrument, aux dépens du réel. Mais qu'en Marie tout soit gratuit, y a-t-il là vraiment quelque chose de spécial, d'exclusif à elle ? Est-ce qu'aux yeux de Dieu, toute créature, même dans l'ordre naturel, n'est pas totalement dépendante de lui, l'Être suprême, et donc, absolument gratuite ? Le plus ou le moins, à cet égard, n'a de sens qu'en fonction de notre pensée humaine. Par rapport à Dieu, une réalité gratuite peut être plus parfaite qu'une autre — et c'est le cas de Marie par rapport aux hommes, — mais elle n'est pas plus gratuite. Pourquoi, dès lors, y aurait-il moins de nécessité en Marie que dans le Christ et les hommes ? Passe encore pour les hommes, mais, dans cette ligne de pensée, on devrait normalement conclure qu'il y en a encore bien moins pour le Christ. Non ! Il ne faut pas verser dans ce que j'appellerais un certain cartésianisme théologique, qui veut que l'intelligence, en face du surnaturel et sous prétexte d'en sauvegarder la transcendance, fasse continuellement appel à Dieu et à ses actes de volonté libre pour expliquer la conservation et l'ordre de ces réalités surnaturelles. Comme si l'intelligence divine, infiniment sage, pouvait,

<sup>5</sup> *Ibid.*, col. [1474]-1475. C'est nous qui soulignons.

<sup>6</sup> Voir T. PHILIPPE, o.p., *Immaculée Conception et Assomption*, dans *Bulletin de la Société française d'Études mariales*, 7 (1949), p. 141-160.

<sup>7</sup> M.-J. NICOLAS, o.p., *Théologie mariale*, dans *Revue thomiste*, 51 (1951), p. 202.

dans l'élévation au surnaturel, procéder autrement que dans la création des natures et constituer les êtres sans les réunir, d'abord et avant tout, dans l'unité harmonieuse d'un ordre infrangible ! L'action de Dieu est toujours intérieure aux êtres et créatrice de liaisons. Autrement, on réduirait la création — et ce serait faire injure à l'unité de l'Intelligence suprême — à une pure multiplicité d'êtres disparates unifiés du dehors par un volontarisme divin.

Il existe dès lors une liaison intime entre tous les mystères de Marie, et cela, non pas malgré la gratuité des dons de Dieu, mais à cause même de cette liberté de la volonté divine toute dirigée par une intelligence unifiante. L'immaculée conception de Marie et sa causalité universelle de grâce sont donc aussi en relations mutuelles. Il s'agit de les découvrir, « Deo dante ». On aurait raison ici de s'en prendre à un jeu de déduction à partir de concepts qu'on voudrait voir inclus l'un dans l'autre. Mais ce n'est pas la manière de saisir l'ordre des mystères surnaturels. La méthode est plutôt celle-ci : comment l'Immaculée Conception, telle qu'elle est pensée par Dieu, peut-elle me conduire à la causalité universelle de grâce ? Car, dès le point de départ, je suis assuré qu'il existe une liaison intérieure entre ces deux réalités, par cela même que l'intelligence divine les pense ; et c'est en tant que telles que les réalités de la grâce doivent tomber sous le regard du théologien.

Trois arguments peuvent être proposés pour montrer cette connexion de nature entre l'immaculée conception de Marie et sa causalité universelle de grâce. L'un exploiterait le fait qu'elle est la seule personne humaine à avoir été préservée de la tache originelle et que son âme possède la vie divine au plus haut point concevable pour une personne humaine. Un autre approfondirait l'aspect, en Marie, de préservation du péché de la nature humaine, préservation qui implique nécessairement vocation à la causalité universelle de grâce. Un troisième montrerait que la plénitude de grâce de l'Immaculée, en tant qu'objet d'un seul et même décret avec le Christ, appelle sans faute une causalité universelle de grâce.

Mais avant d'exposer ces arguments, il serait instructif d'examiner ce que pensent les mariologues de l'immaculée conception de Marie en relation avec sa causalité universelle de grâce. En parlent-ils d'abord ?

Et de quelle manière ? Relevons la pensée de quelques auteurs à ce sujet.

## II. — EXAMEN DE QUELQUES AUTEURS.

Le traité de mariologie publié par Scheeben, en 1882<sup>8</sup>, exerça une influence considérable sur le développement de la théologie mariale. Dans cette magistrale étude, cependant, peut-on découvrir une relation quelconque établie entre l'immaculée conception de Marie et sa causalité universelle de grâce ? Il n'y a malheureusement presque rien d'affirmé explicitement là-dessus. L'auteur, il est vrai, montre bien que la plénitude de grâce de l'Immaculée est en dépendance réelle de sa corédemption et de sa maternité spirituelle et qu'ainsi, elle doit être assez riche pour se communiquer à tous<sup>9</sup>, mais c'est là la perspective contraire de celle dans laquelle nous nous sommes placés. Il n'est pas question expressément d'une causalité universelle de grâce éclairée et manifestée par le privilège de l'Immaculée Conception. Tout ce qu'on peut y rencontrer, ce sont quelques points de doctrine se rapportant plus ou moins explicitement au problème envisagé.

En appuyant toute sa doctrine sur cette vérité fondamentale de la maternité « sponsale » de Marie, de sa maternité comme épouse du Christ<sup>10</sup>, Scheeben fait voir la connexion très étroite, en Marie, entre l'union spirituelle de grâce et la maternité divine<sup>11</sup>; de cette façon, très implicite il est vrai, l'immaculée conception de Marie se trouve comme liée naturellement, par le truchement de la maternité divine, à tous les effets de cette dernière, et donc à la corédemption. C'est ce qui fait dire au grand mariologue que la grâce de la maternité, sinon dans sa teneur formelle, au moins dans son ordination, a pu être accordée à Marie au moment même de sa conception<sup>12</sup>. Scheeben parle bien aussi

<sup>8</sup> M.-J. SCHEEBEN, *Mariology*, translated by Rev. T. L. GEUKERS, Herder, St. Louis and London, 1946, 2 vol.

<sup>9</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 27-28.

<sup>10</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 189-194.

<sup>11</sup> *Ibid.*, vol. 1, p. 190.

<sup>12</sup> « Under this form the grace of motherhood could have been granted in that case naturally, not only before the maternal conception, but even at the first moment of the mother's existence, and could henceforth form the distinguishing mark of her person, in the nature of the grace of the hypostatic union. There is no reason why the grace of this motherhood under this form should have been given only later, particularly as, since the definition of the Immaculate Conception, the original ordination as the « bride of » stands beyond all doubt. This is so not as if it formally existed in the granting of the original, habitual grace; but for the very reason that the ordination as bride demanded and brought with it this benefaction » (*ibid.*, vol. I, p. 191-192).

de la coopération morale de Marie à l'œuvre rédemptrice, avant la naissance de Jésus<sup>13</sup>, mais il n'est pas fait mention de l'Immaculée et, de plus, la corédemption de Marie, au sens strict, commence seulement à la conception du Christ<sup>14</sup>. Tout cela, comme on le voit, est bien implicite. Un peu plus loin, au sujet de la distribution universelle des grâces, l'auteur apporte comme raison de convenance la plénitude de grâce en Marie<sup>15</sup>, mais il ne détaille pas du tout sa pensée. Là où il est le plus explicite, c'est lorsqu'il indique une série de raisons en faveur de la corédemption de Marie. L'une d'entre elles se présente comme suit : une fois rachetée, une personne humaine se devait de prendre une part active à la rédemption, au nom du reste de l'humanité<sup>16</sup>. On sent la référence à l'Immaculée Conception, mais elle est voilée et l'argument est à peine esquissé. Somme toute, la mariologie de Scheeben ne nous livre pas de richesses appréciables sur le point à l'étude. Aucune réflexion ne part explicitement de l'Immaculée Conception pour y conduire notre esprit à une causalité universelle de grâce.

Qu'en est-il du P. Terrien, s.j., l'érudit mariologue du début du siècle<sup>17</sup> ? Ses données sont encore bien plus maigres, pratiquement nulles. Il est révélateur de constater que les deux derniers volumes de sa série sont consacrés à la Mère des hommes et qu'on n'y trouve aucune considération établissant la causalité universelle de grâce de Marie à partir de son immaculée conception. Il est noté simplement, en sens inverse, au premier volume, que la conception immaculée de Marie dérive de sa maternité rédemptrice<sup>18</sup>. C'est à quoi se réduit la pensée de Terrien sur le sujet.

Si nous examinons la doctrine mariale du cardinal Lépicier, o.s.m., dans son traité sur la sainte Vierge<sup>19</sup>, nous y trouverons plus de

<sup>13</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 213.

<sup>14</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 214.

<sup>15</sup> *Ibid.*, vol. 2, p. 264.

<sup>16</sup> « A human being, one to be redeemed, and hence participating passively in the redemption, was to take an active part in the execution of the redemption, in the name of the rest of mankind. By preparation of and participation in the redeeming sacrifice, this person was perfectly to achieve the appropriation of the redeeming act and its effects upon mankind in general » (*ibid.*, vol. 2, p. 207).

<sup>17</sup> J.-B. TERRIEN, s.j., *La Mère de Dieu et la Mère des Hommes*, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> éd., Paris, Lethielleux, 1946.

<sup>18</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, t. 1, p. 365 et surtout p. 370 et suiv.

<sup>19</sup> A.-M. LÉPICIER, o.s.m., *Institutiones theologiæ dogmaticæ. Tractatus de Beatissima Virgine Maria Matre Dei*, Parisiis, Lethielleux, 1912, 685 p.

matériel. C'est peut-être lui, d'ailleurs, qui envisage le plus la causalité de grâce de Marie sous la lumière de son immaculée conception. Cependant, même ici, nous ne pouvons nous réjouir d'une abondance doctrinale; les résultats demeurent encore assez parcimonieux. Remarquons tout d'abord la division générale du traité. Trois grandes parties le composent : la sainte Vierge considérée par rapport à Dieu, considérée en elle-même, considérée par rapport aux hommes. Ce qui regarde l'Immaculée Conception est exposé dans la seconde partie où l'orientation altruiste, le caractère social est pratiquement absent. Toutefois, l'auteur se rachète, pour ainsi dire, dans la troisième partie. D'une façon très explicite, il présente l'Immaculée Conception comme raison théologique manifestant la médiation de Marie. Voici son argumentation : le médiateur, tout en se distinguant des deux extrêmes, doit cependant les réunir en lui de quelque façon. Or, la Vierge Marie, inférieure à Dieu, dépasse toutefois l'humanité entière par sa grâce et sa sainteté. Elle doit donc être reconnue comme la médiatrice entre Dieu et les hommes et elle commence déjà en elle-même la réconciliation du monde avec Dieu<sup>20</sup>. Tout en étant explicite, cet argument n'est quand même pas développé très longuement. On voudrait une plus ample élaboration du privilège de l'Immaculée comme fondement de sa médiation et on aimerait plus de précision sur cette réconciliation du genre humain déjà amorcée en Marie. N'empêche que cet argument a l'heur de montrer la connexion expresse entre ces deux mystères, du point de vue exact qui nous occupe !

Ce n'est pas tout. En parlant de la corédemption de Marie, l'auteur, avant de conclure cette question, résume sa pensée dans quelques arguments et il termine par ce court paragraphe :

*Cæterum lex est, primum in unoquoque genere esse quodammodo causam eorum quæ sunt in illo genere. Atqui Beata Virgo est prima inter redemptos a Christo. Ergo quodammodo causa est redemptionis hominum. Quod eo vel magis adserendum est quod, cum Deipara esset immaculata, nihil prorsus in ea fuit quod impediret quominus pretium ab ipsa solutum Deus perfectissime acceptaret*<sup>21</sup>.

Dans sa formulation trop concise, l'argument demeure un peu voilé. En outre, le syllogisme lui-même ne parle pas expressément de l'Immaculée

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 515.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 552.

Conception, mais on voit bien que l'auteur y songe, puisqu'il ne peut s'empêcher, à la phrase suivante, de renchérir en mentionnant explicitement le privilège. Cet argument est à remarquer : il est le premier auquel nous avons pensé et que nous ferons valoir tantôt avec plus de précision. Parmi les auteurs consultés, je ne crois pas qu'il y en ait un qui reprenne la question sous cet angle. En somme, le cardinal Lépicier est un de ceux qui ont éclairé le plus la causalité de Marie par son immaculée conception, quoiqu'il l'ait fait très succinctement dans son traité marial. En 1928, il publiait son volume : *L'Immacolata Corredentrice, Mediatrice* <sup>22</sup>. Le seul titre indique déjà la liaison intime que le savant mariologue continue de proposer entre ces deux mystères. Au chapitre *L'Immacolata, Assistitrice al sacrificio della Croce*, il débute par cette phrase :

Dobbiamo ora passar a considerare la stretta relazione che esiste tra l'Immacolata Concezione di Maria e il suo ufficio di Assistitrice al sacrificio della Croce <sup>23</sup>.

Et il poursuit, montrant que le médiateur parfait doit être immaculé, et que, d'autre part, l'immaculée conception de Marie la prédestine au glorieux rôle de compagne du Christ dans l'œuvre de notre rachat :

In realtà, come Gesù Cristo deve alla sua perfetta santità di aver potuto redimerci; così, se Maria potè adempiere, nel sacrificio della Croce, il ministro sublime che Le valse il glorioso titolo di Vergine Corredentrice, ciò è dovuto alla sua Immacolata Concezione <sup>24</sup>.

Et il conclut :

Ripetiamolo adunque e non cessiamo d'inculcarlo : l'alto ufficio che a Maria doveva essere affidato, di Corredentrice del genere umano, mentre è sequela naturale della sua Immacolata Concezione, ne è pure, nell'ordine intenzionale, la ragione, il fine : è perchè Maria era destinata ad esser la Vergine assistente di Gesù sul Calvario, che dovette esser concepita senza macchia. Perciò, l'ufficio di Corredentrice, che tanto la onora, è conseguenza dell'Immacolato suo Concepimento <sup>25</sup>.

Il ressort clairement de ces textes que le cardinal Lépicier insiste sur la connexion de ces deux mystères, mais on aura remarqué de plus qu'il les considère dans leurs relations mutuelles. Nous les admettons aussi, il va sans dire; notre perspective, cependant, se limite à l'imma-

<sup>22</sup> A.-M. LÉPICIER, o.s.m., *L'Immacolata Corredentrice, Mediatrice*, Roma, Tipografia Sallustiana, 1928, 372 p.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 148-149.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 150.

culée conception de Marie pour autant qu'elle appelle sa causalité universelle dans l'ordre de la grâce. En outre, l'argumentation de l'auteur, ici encore, n'est pas très élaborée. Elle tient en ce parallèle : de même que Jésus-Christ doit à sa sainteté parfaite de pouvoir nous racheter, ainsi Marie doit à son immaculée conception de participer à cette rédemption<sup>26</sup>. En résumé, la doctrine du cardinal Lépiciier sur le sujet qui nous occupe pourrait être plus détaillée; par contre, on trouvera difficilement ailleurs des affirmations aussi explicites et une conviction aussi forte sur le lien qui rattache l'immaculée conception de Marie et sa causalité universelle de grâce.

Même Bittremieux, dans son volume entièrement consacré à la médiation universelle de Marie<sup>27</sup>, ne développe pas aussi expressément cette doctrine. Au livre premier, où il traite de la médiation de Marie dans l'acquisition des grâces, il lui assigne une médiation ontologique et morale et pour la première, il donne comme une des raisons, la plénitude exceptionnelle de grâce en Marie qui rend cette créature de Dieu supérieure à tous les hommes<sup>28</sup>. Ceci revient à une des argumentations du cardinal Lépiciier exposée plus haut<sup>29</sup>, bien qu'ici le rappel de l'Immaculée soit implicite dans la plénitude de grâce et ne concerne directement que la médiation ontologique. Tout aussi implicites par rapport à l'Immaculée Conception, sont les raisons théologiques apportées pour fonder la médiation de Marie dans l'acquisition des grâces. Marie est médiatrice, puisqu'elle a mérité « de congruo » sa maternité divine, en raison de l'excellence de sa grâce et de sa charité<sup>30</sup>. Bittremieux reprend aussi à son compte l'assertion de Pie X affirmant le mérite universel de Marie que lui a valu sa sainteté éminente<sup>31</sup>. La même raison est indiquée pour montrer la coopération de Marie au sacrifice de son Fils. Elle y participe pleinement à cause de sa sainteté. Ici, il est fait mention de son immaculée conception<sup>32</sup>; on la trouve aussi comme fondement d'une satisfaction parfaite au Calvaire<sup>33</sup>, mais

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>27</sup> J. BITTREMIEUX, *De mediatione universali B. M. Virginis quoad gratias*, Brugis, Car. Beyaert, 1926, 319 p.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>29</sup> Voir note 20.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 39, 41, 42.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 65.

sans aucune espèce de développement. Au livre deux, la médiation de Marie dans la distribution des grâces est expliquée par son union de sainteté avec Dieu<sup>34</sup>. En définitive, on peut bien dire que Bittremieux ne scrute presque pas le mystère de l'immaculée conception de Marie comme impliquant sa causalité universelle de grâce.

Chez le P. Hugon, o.p., il n'y a rien d'original à noter. Dans son volume *Marie pleine de grâce*<sup>35</sup>, il signale simplement que Marie a été préservée de la tache originelle parce qu'elle « devait être la réparatrice du genre humain<sup>36</sup> ». La même doctrine est reprise dans son traité sur la Sainte Vierge<sup>37</sup>. Mais la perspective contraire n'est jamais envisagée.

Le P. Bernard, o.p., offre plus d'intérêt<sup>38</sup>. Son *Mystère de Marie*, au livre premier, fait voir la continuité vitale et progressive de la grâce en Marie. Cette vie a commencé en plénitude par son immaculée conception<sup>39</sup> et elle s'est développée sans cesse<sup>40</sup> au point de pouvoir, sans être cependant grâce capitale<sup>41</sup>, se déverser sur tous les hommes et les sauver<sup>42</sup>. Le caractère rédempteur de la grâce de l'Immaculée et sa force de causalité sont ainsi mis en relief, sans être, pour autant, objets d'un développement explicite. Au livre deux, le P. Bernard considère les phases terrestres du mystère de Marie, et il insiste sur le fait que la grâce de l'Immaculée nous intéresse déjà, nous est déjà salutaire<sup>43</sup>. Son chapitre VIII s'intitule : *Où l'on fait voir que même le mystère de l'Immaculée Conception intéresse la maternité de grâce et en constitue la phase initiale*<sup>44</sup>. Quelles sont les raisons qu'il propose à l'appui de cette affirmation ? La première atteint la maternité de grâce par l'intermédiaire de la maternité divine. La Sainte Vierge, en étant immaculée, se prépare à être Mère de Dieu et donc, notre Mère. « La prérogative de Marie nous est salutaire parce qu'elle est la première marque de la vocation et le principe des grâces qui vont lui

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>35</sup> E. HUGON, o.p., *Marie pleine de grâce*, Paris, Lethielleux, 1926, 219 p.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>37</sup> E. HUGON, o.p., *Tractatus Dogmatici*, vol. 2, *De B. Virgine Maria Deipara*, 10<sup>e</sup> ed., Parisiis, Lethielleux, 1935, p. 720.

<sup>38</sup> R. BERNARD, o.p., *Le Mystère de Marie*, Paris, Desclée de Brouwer, 1933, 491 p.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>40</sup> *Ibid.*, livre 2, c. X.

<sup>41</sup> *Ibid.*, livre 1<sup>er</sup>, p. 56.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 56, 58, 59.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 89.



composer une âme immensément maternelle et la porter à se dévouer pour nous <sup>45</sup>. » Les autres motifs nous intéressent encore plus directement. Parce que l'Immaculée « [...] est notre enfant et notre sœur », « [...] en quelque sorte, c'est à nous-mêmes que le privilège est accordé <sup>46</sup> ». Davantage encore, « nous sommes liés à Marie et solidaires de ce qui lui arrive parce qu'elle est fille du Christ, nouvelle Ève à côté du nouvel Adam <sup>47</sup> ». Toutes ces raisons, certainement valables, nous mettent devant les yeux l'unité du plan divin et la portée sociale du privilège de l'Immaculée. Mais il y aurait peut-être moyen de présenter des arguments encore plus valides, soulignant davantage la connexion unissant l'Immaculée Conception à la plénitude de la rédemption universelle. Ici, l'auteur s'en tient plutôt à une esquisse de rédemption universelle, ébauchée en Marie dans sa phase initiale. Et, de fait, lorsqu'il traite des mystères de la Compassion au Calvaire et de la distribution des grâces, le P. Bernard ne parle pas de l'Immaculée Conception.

Un autre mariologue à faire ressortir le caractère social de la grâce, en Marie, c'est le P. Garces, c.m.f., dans son volume *Mater Corredemptrix* <sup>48</sup>. Pour lui, la grâce sanctifiante de Marie, si elle n'est pas capitale, n'est certes pas purement individuelle; si elle ne diffère pas spécifiquement de la nôtre, elle s'en distingue « in esse moris et ratione finis »; elle est ordonnée « connaturaliter » à mériter et à satisfaire pour tous les hommes, elle est, pour tout dire, une grâce de médiatrice, une grâce universelle, une grâce sociale <sup>49</sup>. A tel point qu'elle constitue, d'après le P. Garces, un fondement appelant, en Marie, une corédemption formelle, bien plus, selon un mérite « de condigno <sup>50</sup> ». Dans tout ceci, à vrai dire, l'Immaculée Conception n'est pas mentionnée explicitement, mais on se rend bien compte qu'elle est présente implicitement dans cette plénitude de grâce. En effet, telle que le P. Garces conçoit cette dernière, on pressent l'ordination de Marie immaculée à la Corédemption. Il reste que cette ordination n'est pas exploitée direc-

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 90-91.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>48</sup> N. GARCIA GARCES, c.m.f., *Mater Corredemptrix seu de possibili illatione a spirituali maternitate B. M. Virg. ad formalem eius corredemptionem*, Romæ, Marietti et *Commentarium Pro Religiosis*, 1940, 293 p.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 270-273.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 260-261.

tement, pour elle-même; l'objet direct de l'étude, comme l'indique le sous-titre, c'est l'inférence de la Corédemption formelle à partir de la Maternité spirituelle.

Avec le P. Keuppens <sup>51</sup>, p.b., nous sommes loin d'acquérir des connaissances sur le sujet qui nous intéresse. La seule division de son traité est révélatrice. Maternité divine et médiation de Marie en constituent les deux parties; sans aucune connexion de nature entre elles, leur union dépend uniquement de la volonté divine <sup>52</sup>. Nous tombons ainsi dans un dualisme irréductible qui bloque d'avance toute vision de lien intérieur entre l'Immaculée Conception et la causalité universelle de grâce. De fait, l'auteur analyse le mystère de l'Immaculée dans la première partie de son ouvrage, et il n'en est pas question dans la seconde; et même si le P. Keuppens parle, dans cette première partie, de la grâce sanctifiante de Marie, qu'on pourrait appeler capitale <sup>53</sup>, le sens de cette affirmation est bien atténué du fait qu'il n'y a pas de liaison essentielle entre les deux parties de son traité.

La mariologie du P. Merkelbach <sup>54</sup>, o.p., ne présente pas beaucoup plus d'intérêt pour nous. Selon la doctrine commune, il assigne comme une des raisons théologiques de l'immaculée conception de Marie son rôle de médiatrice et de Nouvelle Ève <sup>55</sup>. C'est dans la profession de cette dernière vérité que les fidèles des premiers siècles adhéraient implicitement à l'Immaculée Conception <sup>56</sup>. Mais le point de vue contraire n'est pas présenté, du moins très explicitement. L'auteur établit, en effet, un parallèle entre le Christ et Marie. De même que le Christ est notre médiateur à cause de sa grâce capitale, ainsi la Vierge est notre médiatrice en raison de l'excellence de sa grâce <sup>57</sup>. Tout cela reste fort implicite en ce qui concerne le mystère de l'Immaculée Conception. En réponse à une objection, le P. Merkelbach

<sup>51</sup> J. KEUPPENS, p.b., *Mariologiæ Compendium*, Héverlé-Louvain, Scolasticat des Pères Blancs, 1938, 241 p.

<sup>52</sup> « Sed hæc duplex veritas fundamentalis, licet de facto ad invicem relatæ sint, ita ut Consortium Maternitatem præsupponat, et hæc ad illud ordinetur, jure tamen connexio inter utramque dici nequit existere ex ipsa rerum natura, sed ex sola divina Voluntate, quæ etiam aliter statuere potuisset, sed in actuali ordine hac summe congruenter decrevit » (*ibid.*, p. 12-13, n° 8).

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 54-55, n°s 118-119.

<sup>54</sup> B.-H. MERKELBACH, o.p., *Mariologia*, Parisiis, Desclée de Brouwer, 1939, 412 p.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 120-121.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 321.

précise davantage, en montrant que la Sainte Vierge, rachetée d'une manière supérieure par préservation, peut, à son tour, racheter les autres. Mais ce court paragraphe est vite neutralisé par une note s'exprimant ainsi : « N'allons pas penser cependant que l'Immaculée Conception et la préservation du péché s'avèrent tout à fait nécessaires à la Vierge pour son rôle de médiatrice <sup>58</sup>. » Au total, l'éclairage de la causalité de grâce de Marie par son immaculée conception est bien faible chez le P. Merkelbach.

Encore plus l'est-il dans le volume du P. Garrigou-Lagrange, o.p., sur la Mère du Sauveur <sup>59</sup>. La doctrine s'inspire de celle du P. Merkelbach, sans y apporter toutes les précisions. Il n'y a vraiment ici rien de neuf à signaler sur l'objet de notre enquête.

Il est significatif, une fois de plus, que tout un ouvrage ait été écrit sur la médiation universelle de Marie sans un apport direct quelconque pour le point qui nous concerne. C'est le cas du P. Bover <sup>60</sup>, s.j. Tout ce qu'on y trouve, c'est une démonstration subsidiaire de la corédemption de Marie par sa grâce capitale <sup>61</sup>. Car l'auteur soutient que la grâce de Marie participe à la grâce capitale du Christ <sup>62</sup>. Le privilège lui-même de l'Immaculée Conception demeure cependant inexploré.

Le P. Roschini, o.s.m., l'a-t-il scruté davantage en fonction de la causalité universelle de grâce ? Pas tellement ! Son *Compendium* <sup>63</sup> n'apporte aucun argument tiré de l'Immaculée Conception. Il se contente, dans la perspective inverse, d'éclairer ce privilège par la doctrine de la Nouvelle Ève <sup>64</sup>. Son traité complet de mariologie est-il plus riche sur la question <sup>65</sup> ? Il reprend le point indiqué précédemment <sup>66</sup>. En plus, il explique très brièvement la médiation de Marie

<sup>58</sup> « Ne tamen immaculata conceptio et præservatio a peccato existimetur omnino necessaria, ut B. Virgo possit esse mediatrix [...] » (*ibid.*, p. 337, note 1).

<sup>59</sup> R. GARRIGOU-LAGRANGE, o.p., *La Mère du Sauveur et notre Vie intérieure*, Paris, Editions du Cerf, Montréal-Ottawa, Editions du Lévrier, 1948, 389 p.

<sup>60</sup> J.-M. BOVER, s.j., *Maria Mediadora Universal — Soteriologia Mariana estudiada a la luz de los principios mariologicos*, Madrid, Consejo superior de Investigaciones científicas, 1946, 539 p.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 248.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 91-92.

<sup>63</sup> G.-M. ROSCHINI, o.s.m., *Compendium Mariologiæ*, Romæ, Scientia catholica, 1946, 512 p.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>65</sup> G.-M. ROSCHINI, o.s.m., *Mariologia*, 2<sup>e</sup> ed., Romæ, Angelus Belardetti editor, 1947-1948.

<sup>66</sup> *Ibid.*, t. 2, II<sup>a</sup> pars, p. 84.

par sa grâce incomparable<sup>67</sup>. Comme raisons théologiques en faveur de la Corédemption, aucune n'a trait à l'Immaculée Conception<sup>68</sup>. Ce qui peut, indirectement, contribuer à resserrer les liens entre l'Immaculée Conception et la causalité universelle de grâce, c'est la certaine évolution du P. Roschini au sujet du premier principe de mariologie. Dans son grand traité, l'éminent mariologue n'admet plus la position du principe unique, mais de caractère complexe : « Maria est Mater Dei et Socia Mediatoris<sup>69</sup>. » Il soutient plutôt que le premier principe de la mariologie est simple. Il peut s'énoncer comme suit : « Maria est Mater universalis<sup>70</sup>. » Cette nouvelle position assure davantage l'unité, par le dedans, des mystères de Marie et intériorise leurs rapports mutuels. Un tel principe favoriserait, de soi, la vision des liens unissant l'Immaculée Conception et la causalité universelle de grâce. Les trois derniers volumes du P. Roschini, *La Madonna...*, ne semblent apporter aucun élément nouveau à notre problème<sup>71</sup>.

Spécialiste en matière de corédemption mariale, le P. Dillenschneider, c.ss.r., a exposé sa pensée là-dessus, surtout dans trois volumes bien appréciés du milieu mariologue. Le premier, *Marie au service de notre Rédemption*, prend nettement position pour l'impossibilité d'inférer strictement à partir de la plénitude de grâce réalisée en Marie, son mérite universel dans l'acquisition des grâces. « Pas plus que de la Maternité divine tout court, ce n'est pas de la seule plénitude de grâce réalisée en Marie qu'il est possible d'inférer en toute rigueur le fait de son universel mérite dans l'acquisition première de notre salut<sup>72</sup>. » A ce compte-là, le lien entre l'Immaculée Conception et la causalité universelle de grâce devient assez lâche. Cependant, le P. Dillenschneider ne coupe pas toute relation entre ces deux mystères. On le voit implicitement dans le fait qu'il reconnaît en Marie une certaine participation à la grâce capitale de Jésus, lui donnant « une portée

<sup>67</sup> *Ibid.*, t. 2, I<sup>a</sup> pars, p. 248.

<sup>68</sup> *Ibid.*, t. 2, I<sup>a</sup> pars, p. 350-351.

<sup>69</sup> *Compendium mariologiæ*, p. 12.

<sup>70</sup> *Mariologia*, t. 1, p. 337.

<sup>71</sup> G.-M. ROSCHINI, o.s.m., *La Madonna secondo la fede e la teologia*, Roma, Libr. Ed. Francesco Ferrari, 1953, 3 vol.

<sup>72</sup> C. DILLENCHNEIDER, c.ss.r., *Marie au Service de notre Rédemption*, Haguenuau, Bureaux « Perpétuel Secours », 1947, p. 14, note 2.

sociale universelle<sup>73</sup> ». On retrouve la même doctrine lorsque l'auteur montre l'ordination de l'Immaculée à la Corédemption.

Et voilà pourquoi Marie est mise à part pour ce grand œuvre; séparée dès l'aube de sa vie par la grâce préservatrice de son Enfant du genre humain qu'elle aura à représenter au Calvaire. Et voilà pourquoi elle entre, en cet instant solennel, en notre nom à tous, par l'acquiescement de sa foi, foi œcuménique, disions-nous, dans la passion rédemptrice de son Fils<sup>74</sup>.

L'Immaculée Conception, d'après le P. Dillenschneider, est donc orientée vers la causalité universelle de grâce; il conclut, toutefois, par cette remarque: « Le triomphe de Jésus-Rédempteur n'est pas l'Immaculée Conception, c'est la Corédemptrice immaculée<sup>75</sup>. » Il semble bien indiquer ici une absence de lien nécessaire entre les deux mystères, ou du moins, il tend à les séparer très nettement.

Le second ouvrage du P. Dillenschneider, *Pour une Corédemption mariale bien comprise*<sup>76</sup>, éclaire, encore plus abondamment que le premier, la rédemption privilégiée de Marie ou son immaculée conception par sa mission corédemptrice<sup>77</sup>. L'unité des deux mystères est ainsi mise à jour, mais dans le sens contraire à celui de notre étude.

*Le Mystère de la Corédemption mariale*<sup>78</sup> reprend cette doctrine. « Marie, Épouse du Christ, déjà pleinement sanctifiée, en vertu de sa prérédemption spéciale, était à même de communier pour toute l'Église au mystère de notre rédemption objective<sup>79</sup>. » Le P. Dillenschneider, cependant, ne pousse pas plus loin sa pensée à ce sujet. Tout compte fait, ses trois volumes, tout en montrant l'accord des deux mystères, n'expliquent pas effectivement que la causalité universelle de grâce de Marie soit déjà parfaitement impliquée dans son immaculée conception.

La pensée de M<sup>gr</sup> Journet, dans *L'Église du Verbe incarné*<sup>80</sup>, semble plus nette et plus forte. Partant de cette vérité que « tout corédempteur doit être d'abord un racheté... [et que] plus la grâce qui

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 351.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 373.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 373.

<sup>76</sup> C. DILLENCHNEIDER, C.S.S.F., *Pour une Corédemption mariale bien comprise*, Rome, Editions Marianum, 1949, 154 p.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 101-110.

<sup>78</sup> C. DILLENCHNEIDER, C.S.S.F., *Le Mystère de la Corédemption mariale*, Paris, Vrin, 1951, 167 p.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>80</sup> C. JOURNET, *L'Église du Verbe incarné*. II<sup>e</sup> partie, *Sa structure interne et son unité catholique*, Paris, Bibliothèque de la Revue thomiste, Desclée de Brouwer, 1951, 1.393 p.

le rachète est intense en lui, plus elle y devient corédemptrice <sup>81</sup> », il en conclut que, puisque « [...] Marie est rachetée d'une manière absolument unique, supérieurement à tout le reste des hommes <sup>82</sup>, [...] elle est donc corédemptrice d'une manière absolument unique, supérieurement à tout le reste des hommes, elle est, dans l'ordre de l'intensité de la grâce, la première corédemptrice <sup>83</sup> ». Quelques lignes plus loin, dans le même sens, M<sup>er</sup> Journet écrit : « A la question que nous posions tout à l'heure : Marie peut-elle être corédemptrice du monde entier, étant elle-même rachetée ? Il faut répondre que Marie étant la première rachetée, par-dessus tout le reste de l'humanité, elle est, *de ce fait*, la première corédemptrice, par-dessus tout le reste de l'humanité <sup>84</sup>. » Remarquons ici l'inférence : étant la première rachetée, Marie est, de ce fait, la première corédemptrice. A part le cardinal Lépicier, aucun auteur examiné jusqu'à date n'a, je crois, indiqué avec autant de clarté l'exigence de la corédemption contenue dans l'Immaculée Conception.

La chronique de théologie mariale, rédigée par le P. M.-J. Nicolas, o.p., dans la *Revue thomiste* de 1953 <sup>85</sup>, renferme une très brève annotation personnelle mise entre parenthèses, qui pourrait bien se rattacher, de manière implicite, il est vrai, à la pensée de M<sup>er</sup> Journet. Dans sa recension des ouvrages du P. Dillenschneider, le P. Nicolas glisse cette remarque :

(A l'argumentation de l'A. j'ajouterai que la doctrine de l'immaculée Conception semble bien impliquer que le rachat de Marie ait été antérieur, d'une antériorité de nature, à celui du genre humain comme tel <sup>86</sup>.)

La réflexion est concise, mais elle peut être grosse de conséquences.

Au volume II de la collection « *Alma Socia Christi* », le P. C. Boyer, s.j., expose brièvement la doctrine commune voulant que l'Immaculée ait été rachetée d'une façon spéciale pour coopérer à la rédemption du Christ <sup>87</sup>. Mais on n'y trouve rien dans la perspective contraire.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 410.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 410-411.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 411.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 411. C'est nous qui soulignons.

<sup>85</sup> M.-J. NICOLAS, o.p., *Théologie mariale*, dans *Revue thomiste*, 53 (1953), p. 164-179.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>87</sup> C. BOYER, s.j., *Réflexions sur la corédemption de Marie*, dans *Alma Socia Christi, Acta Congressus mariologici-mariani Romæ anno sancto MCML celebrato*, Academia Mariana, Roma, 1951 et 1952, vol. II, *De cooperatione B.V. Mariæ in acquisitione et distributione gratiarum*, p. [1]-12, surtout p. 10-11.

L'article du P. Bonnefoy<sup>88</sup>, o.f.m., est plus précis, en ce qui nous concerne. La prédestination de Marie, liée à celle de Jésus par un seul et même décret, lui assurera, à l'exemple de son Fils, cause universelle, le bonheur de communiquer la vie divine aux autres<sup>89</sup>. A ce compte-là, son mérite personnel sera nécessairement social<sup>90</sup>. On soupçonne que cette ligne de pensée peut conduire l'esprit à rapprocher expressément l'immaculée conception de Marie de sa causalité universelle de grâce.

L'article du prof. G. Philips<sup>91</sup> s'engage pratiquement dans le même sens. Pour lui, la Vierge a été élue, choisie à une grâce sanctifiante, non seulement plus élevée que la nôtre, mais spécifiquement distincte, et qu'on peut appeler « gratia Matris Redemptoris<sup>92</sup> ». Le Fils de Marie « non plus diligit eam, sed alio et altiore modo<sup>93</sup> ».

Maria igitur non habet gratiam simpliciter abundantioram quam alia membra, neque obtinuit donum primi membri in serie æqualium, sed re et titulo gaudet gratia matris universalis, quia volenter mater extitit Redemptoris universalis. Talis est electio et prædestinatio quam cogitavit Altissimus de nova Eva juxta novissimum Adam<sup>94</sup>.

Il resterait à relier explicitement cette grâce de Mère universelle à l'Immaculée Conception pour que cet article rentre exactement dans notre perspective.

Enfin, peut-on découvrir un filon conduisant au point qui nous intéresse, dans le *Court Traité de Théologie mariale* publié tout récemment par M. René Laurentin<sup>95</sup> ? Le docte mariologue, à la vérité, considère le mystère de l'Immaculée par rapport à l'humanité et admet que Marie, par sa sainteté et son innocence exceptionnelles, y tient déjà la place de tous les hommes. « Elle est, en un premier sens qui se modifiera (par subordination à la médiation transcendante de l'Homme-Dieu et participation à cette médiation), médiatrice du genre humain<sup>96</sup>. » Il propose également la doctrine notée plus haut dans le P. Dillenschneider et M<sup>sr</sup> Journet, que, grâce à son immaculée

<sup>88</sup> J.-F. BONNEFOY, o.f.m., *Le mérite de Marie et sa prédestination*, dans *Alma Socia Christi*, vol. II, p. 21-48.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 23-37.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 38-46.

<sup>91</sup> G. PHILIPS, *De electione B.V. Mariae*, dans *Alma Socia Christi*, vol. III, *De prædestinatione et regalitate B. Virginis Mariæ*, p. 1-20.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 7 avec note 19 et p. 8.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>95</sup> R. LAURENTIN, *Court Traité de Théologie mariale*, Paris, Lethielleux, 1954, 187 p.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 73.

conception, Marie peut être corédemptrice : « La Vierge a été rachetée de façon spéciale, par anticipation ou récurrence : grâce au privilège de l'Immaculée Conception qui l'a fait bénéficier de la Rédemption avant le sacrifice du Calvaire, et à part de tous les autres, elle peut coopérer à l'acte rédempteur <sup>97</sup>. » Par là, on voit que M. Laurentin réunit les deux mystères de l'Immaculée Conception et de la Corédemption. Sa pensée reste quand même tout enveloppée et l'on sent que l'Immaculée Conception ne suffit pas encore à manifester très clairement la causalité universelle de grâce. On devra y ajouter comme une autre réalité pour voir cette connexion intime. C'est ce que laisse entendre la phrase citée plus haut : « Marie est, *en un premier sens qui se modifiera*, médiatrice du genre humain <sup>98</sup>. » On pourrait découvrir la même ligne de pensée dans cette expression : « ... Le Sauveur n'est pas venu d'abord pour la joie de l'Immaculée, mais pour le salut du monde <sup>99</sup>. » Peut-être qu'il faudrait tout simplement dire : c'est précisément dans la joie de l'Immaculée que Jésus est venu pour le salut du monde.

Au terme de cette enquête, il ne me semble pas inexact d'affirmer qu'ils sont peu nombreux les développements doctrinaux expliquant de façon expresse et immédiate la causalité universelle de grâce de Marie par son immaculée conception. Si, par exemple, le P. Bernard, M<sup>gr</sup> Journet, M. Laurentin et surtout le cardinal Lépicier envisagent cette question, leurs considérations demeurent relativement brèves et plus ou moins explicites.

Il peut paraître alors plutôt téméraire de s'engager sur un terrain si peu exploré. Nous le faisons avec circonspection et crainte révérentielle. Il nous semble toutefois qu'il y a vraiment possibilité d'éclairer directement le mystère de la causalité de grâce de Marie par celui de son immaculée conception. Une réflexion théologique sur le privilège de l'Immaculée comme tel nous paraît impliquer déjà en Marie, de manière stricte, une causalité universelle de grâce. Nous en proposons trois arguments, explicitant quelque peu, ensuite, ce que veut dire pour nous causalité universelle de grâce.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 91, note 19, 3.

<sup>98</sup> Voir note 96. C'est nous qui soulignons.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 76.



## III. — EXPOSÉ DES ARGUMENTS.

Une première manière de voir dans le mystère de l'Immaculée Conception l'inclusion d'une causalité universelle de grâce serait de considérer ce privilège en tant qu'il est, avec le mystère du Christ, objet d'un seul et même décret divin.

Ce que doit examiner la théologie, ce ne sont pas des notions, mais bien la réalité divine elle-même et toutes les autres réalités de la foi, non pas envisagées d'une façon quelconque, mais dans la mesure où elles tombent sous la prescience divine, à l'intérieur même de la pensée éternelle de Dieu. Le Docteur commun se charge de nous le rappeler de temps à autre. En parlant de l'objet de la foi, il nous enseigne que, même en adhérant à un mystère qui, en soi et pris abstraitement, aurait pu ne pas être, notre intelligence ne se trompe pas, car l'objet de la foi, ce sont les mystères en tant qu'ils tombent sous la prescience divine et possèdent, de ce fait, une nécessité d'infaillibilité.

Ad secundum dicendum quod 'Deum non incarnari' secundum se consideratum fuit possibile etiam post tempus Abrahæ. Sed secundum quod cadit sub præscientia divina, habet quamdam necessitatem infallibilitatis, ut in Primo dictum est. *Et hoc modo cadit sub fide.* Unde prout cadit sub fide, non potest esse falsum<sup>100</sup>.

La même doctrine se retrouve où saint Thomas traite de la passion du Christ.

Ad quartum dicendum quod fides humana, et etiam Scripturæ divinæ, quibus fides instruitur, innituntur præscientiæ et præordinationi divinæ. Et ideo eadem ratio est de necessitate quæ provenit ex suppositione eorum, et de necessitate quæ provenit ex præscientia et voluntate divina<sup>101</sup>.

C'est donc là la véritable perspective du théologien : regarder les mystères pour autant qu'ils préexistent dans l'intelligence de la Sainte Trinité.

Or, le privilège de l'Immaculée Conception est essentiellement une vérité de foi. Il faut donc, pour le pénétrer intimement, non pas examiner sa raison formelle ou son concept pur, mais aller le découvrir, par la foi et la charité, au cœur même de l'intelligence divine décrétant et disposant l'ordre surnaturel.

D'ailleurs, si cette démarche s'impose pour tout objet de foi, elle est appelée d'une façon très spéciale par le mystère de l'Immaculée qui,

<sup>100</sup> *Sum. theol.*, 2<sup>a</sup> 2<sup>m</sup>, q. 1, a. 3, ad 2<sup>m</sup>. C'est nous qui soulignons. (Nous citons la Somme d'après l'édition Marietti, 1950.)

<sup>101</sup> *Ibid.*, 3<sup>a</sup>, q. 46, a. 2, ad 4<sup>m</sup>.

mieux que d'autres mystères, je dirais, nous y fait penser instinctivement. Car ici, nous sommes au tout premier instant d'existence de la Vierge immaculée, dans l'indivisible sacré et solennel où elle ne fait que jaillir du cœur de Dieu, où elle est reliée directement et immédiatement à la Pensée éternelle d'où elle procède par pure liberté créatrice. L'Immaculée Conception nous fait voir plus aisément le lien immédiat qui rattache Marie au décret de Dieu; à ce moment précis où tout n'est que dépendance complète et pure réception, on se reporte plus facilement à la Pensée suprême qui l'a créée. L'Église l'a compris admirablement, elle qui met sur nos lèvres, à la fête même de l'Immaculée Conception, ces paroles sublimes du livre des Proverbes célébrant les origines éternelles de la Sagesse : « Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies, avant de faire quoi que ce soit, dès le principe. J'ai été établie dès l'éternité, et dès les temps anciens, avant que la terre fût créée <sup>102</sup> [...] » En outre, il est significatif que ce soit la bulle *Ineffabilis Deus* proclamant le dogme de l'Immaculée Conception qui ait précisément proposé de situer Marie dans cette perspective toute divine. Contemplons donc en Dieu le mystère de l'Immaculée Conception.

Or, d'après l'enseignement explicite de cette même bulle, la grâce de l'Immaculée Conception est, en Dieu, pensée et voulue dans un seul et même décret, avec l'Incarnation de la Sagesse divine.

Atque idcirco vel ipsissima verba, quibus divinæ Scripturæ de increata Sapientia loquuntur, ejusque sempiternas origines repræsentant, consuevit tum in ecclesiasticis Officiis, tum in sacrosancta Liturgia adhibere, et ad illius Virginis primordia transfere, quæ uno eodemque decreto cum divinæ Sapientiæ incarnatione fuerant præstituta <sup>103</sup>.

Que l'Immaculée Conception soit ainsi voulue avec le Christ dans un seul et même décret, cela me semble impliquer en elle causalité universelle de grâce. Comment se fait-il ?

D'après saint Thomas, la prédestination de Dieu (à quoi se rapportent les décrets divins) peut être considérée de deux manières : ou l'on parle de l'acte de Dieu prédestinant, ou de son objet, c'est-à-dire de son terme et de son effet <sup>104</sup>. Dans le premier cas, évidemment, il

<sup>102</sup> Prov. 8, 22-35.

<sup>103</sup> *Ineffabilis Deus*, dans *Lettres apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII*, Paris, Bonne Presse, p. 104. C'est nous qui soulignons.

<sup>104</sup> *Sum. theol.*, 3<sup>a</sup>, q. 24, a. 3, c.

n'y a absolument rien de spécial pour le Christ ou la Vierge; l'acte de Dieu est unique et infiniment simple, et par ce seul acte, par un seul et même décret, absolument tout est prédestiné : le Christ, la Vierge, tous les élus. Il est trop clair que l'affirmation de Pie IX citée plus haut ne doit pas être prise dans ce sens-là. Elle n'aurait plus alors aucune espèce de signification; elle ne désignerait plus rien de particulier pour le Christ et la Vierge immaculée. Dans cette manière de voir, on pourrait aussi bien dire que tous les élus ont été prédestinés dans un seul et même décret avec le Christ. Par son assertion, le souverain pontife a certainement voulu exprimer une situation privilégiée pour Marie et son Fils.

Il reste donc que l'on doit entendre ce décret du côté de son terme ou objet. Or, de ce point de vue, le Christ est l'objet d'un décret tout à fait spécial, unique par rapport aux autres hommes : il est ordonné, prédestiné au salut de l'humanité entière, à titre de cause universelle. La Révélation ne laisse aucun doute là-dessus; saint Paul se plaît à le répéter à satiété. Qu'on médite par exemple le début de l'*Épître aux Éphésiens* :

[...] ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suæ, secundum beneplacitum ejus, qui proposuit in eo, in dispensatione plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis, et quæ in terra sunt, in ipso; in quo etiam et nos sorte vocati sumus<sup>105</sup> [...].

L'*Épître aux Colossiens* reprend la même idée<sup>106</sup>. Aucune erreur possible : le Christ est prédestiné cause universelle de salut et, à ce titre, il est l'objet d'un décret exceptionnel, le séparant des autres hommes. Or, selon Pie IX, Marie immaculée est objet d'un seul et même décret avec le Christ. Si cette expression signifie quelque chose du point de vue de l'objet de la prédestination, il faut absolument conclure que le décret sur Marie immaculée a séparé sa grâce de celle de tous les autres hommes et l'a constituée, avec son Fils et sous son Fils, cause universelle. Car si la grâce de l'Immaculée avait été prédestinée seulement à une causalité particulière comme celle des autres hommes, même en admettant le plus haut degré de perfection en cet ordre, elle n'aurait pu être *objet d'un seul et même décret avec son Fils, cause universelle de salut*. La cause universelle et la cause particulière ne sont pas un seul et même

<sup>105</sup> Eph. 1, 9-11; voir aussi Rom. 8, 29.

<sup>106</sup> Col. 1, 15-20.

objet de décret, dans l'ordre actuel; autrement, autant dire que le décret du Christ n'a rien de spécial, que tous les élus sont avec lui objet d'un seul et même décret. Ou le fait, pour l'Immaculée Conception, d'être avec le Christ l'objet d'un seul et même décret, la prédestine, *ipso facto*, à la causalité universelle de grâce, ou absolument tous les élus sont objet d'un seul et même décret avec le Christ.

La doctrine de saint Thomas sur la prédestination du Christ, comme cause exemplaire et efficiente (et aussi finale, évidemment) de notre prédestination, peut nous conduire à la même conclusion<sup>107</sup>. Le saint docteur y enseigne que, toujours du point de vue de l'objet du décret, notre prédestination est vraiment une image et un produit de celle du Christ. D'où l'on voit clairement la distinction établie entre la prédestination du Christ, cause universelle, et la nôtre, effet particulier de la sienne. Or, si la prédestination de Marie immaculée entre dans un seul et même décret avec celle du Christ, à l'encontre de la nôtre, il s'ensuit clairement, je crois, que cette prédestination est, de ce fait, constituée cause exemplaire et efficiente de la nôtre (et aussi finale). D'autant plus que cette affirmation « un seul et même décret avec le Christ » ne veut pas, évidemment, faire de Marie l'égale du Christ, mais simplement caractériser et souligner la séparation de sa prédestination d'avec celle de tous les autres hommes. La prédestination de Marie immaculée étant cause de la nôtre, et notre prédestination comprenant en fait notre salut et toutes les grâces qui l'assurent<sup>108</sup>, celle de Marie immaculée implique donc une causalité universelle de grâce. Dieu, en préordonnant la grâce de l'Immaculée Conception, l'établit du même coup grâce universelle appelée à exercer sa causalité sur tous les hommes, en dépendance du Christ.

\* \* \*

Une seconde façon de montrer que la causalité universelle de grâce est déjà contenue dans l'Immaculée Conception, serait de considérer les caractères d'unité et de perfection qui existent dans ce privilège.

Marie immaculée fut la seule personne humaine préservée de la tache originelle. Aucune autre personne de la lignée d'Adam

<sup>107</sup> *Sum. theol.*, 3<sup>e</sup>, q. 26, a. 3 et 4.

<sup>108</sup> *Ibid.*, 1<sup>e</sup>, q. 23, a. 5, c.

n'échappa, jusqu'à date, à ce torrent dévastateur qui submerge tous les hommes sur son passage. Le Christ, il est vrai, est de notre race; il s'est fait homme, semblable à nous. Mais sa naissance fut miraculeuse; il s'est incarné sous l'influence de l'Esprit-Saint agissant en Marie. De plus, Jésus n'est pas une personne humaine; c'est le Verbe de Dieu subsistant en deux natures. Marie immaculée fut donc la seule personne humaine, l'unique à n'avoir pas encouru la faute originelle. Elle fut aussi, par conséquent, la seule personne humaine à recevoir la grâce et la vie divine, dès le premier instant de son existence. Marie immaculée se sépare de tous les autres hommes, elle est unique. Et cette unicité révèle précisément, en Marie, l'unité parfaite de sa grâce préservative.

Or, l'unité d'une réalité quelconque est en fonction directe de son être. Elle lui est coextensive, elle cohabite avec lui, elle lui est unie indissolublement; bien plus, elle s'identifie avec cet être même, dont elle n'est que la face négative, l'absence de division.

Respondeo dicendum quod unum non addit supra ens rem aliquam, sed tantum negationem divisionis. Unum enim nihil aliud significat quam ens indivisum<sup>109</sup>.

Et alors, dans la mesure où un être est un, dans la même mesure il possède la perfection d'être. L'unité d'une chose n'est que le resplendissement de son être, ou plutôt sa condensation; elle se présente donc à l'intelligence humaine comme l'indice infallible d'une richesse ontologique. Tel degré d'unité, tel degré d'être.

Si Marie immaculée, dans l'ordre des personnes humaines graciées possédant la vie divine, jouit d'une situation absolument unique, est une par excellence, il s'ensuit de toute nécessité que, dans cet ordre, elle est principe premier, cause vraiment universelle. Pourquoi? Parce que ce n'est pas la réalité de la multitude qui explique celle de l'unité, mais bien vice versa. Car l'unité ontologique, nous dit saint Thomas, s'oppose à la multitude par mode de privation, comme une chose indivise à une chose divisée<sup>110</sup>. Et puisque la privation est un non-être et s'explique uniquement par l'être dans lequel elle est subjectée, il reste que la multitude, qui est division de l'unité, se fonde

<sup>109</sup> *Sum. theol.*, 1<sup>a</sup>, q. 11, a. 1, c.

<sup>110</sup> *Ibid.*, 1<sup>a</sup>, q. 11, a. 2, c.

sur quelque chose d'un <sup>111</sup>. Par ailleurs, comment l'un peut-il expliquer réellement le multiple, s'il ne le cause pas réellement ? Et si ce principe un l'est absolument, du moins dans son ordre, il sera vraiment cause universelle de cet ordre. Telle est la situation de la Vierge immaculée par rapport à tous les hommes. Unique personne humaine préservée du péché originel et possédant la grâce dès le premier instant, elle est, de ce fait, principe universel de cette vie divine pour tous les fils d'Adam.

Que l'on n'objecte pas la possibilité pour Dieu ou le Christ de communiquer la grâce directement aux hommes sans égard au rang unique de l'Immaculée ! Même si l'Unité absolument première a plus de pouvoir qu'une unité dérivée, du fait que celle-ci est posée dans l'existence, elle doit absolument relier le multiple de son ordre à l'Être premier, au risque de perdre son sens. L'Immaculée Conception ne peut pas exister comme une simple réussite personnelle. Autrement, dans le concert multiple des êtres, elle se présenterait comme une unité d'ornementation, pratiquement absurde, puisqu'elle ne pourrait jouer sa fonction de principe explicatif. Ceci revient à dire, avec saint Thomas : « In unoquoque autem genere id quod est principium, est mensura et regula illius generis <sup>112</sup> : [...] » L'Immaculée Conception est l'unité première dans son ordre ; elle en est donc le principe, elle le mesure et le règle par sa causalité.

Si l'on envisage maintenant non plus l'aspect d'unité dans l'Immaculée Conception, mais celui de perfection et de plénitude, il semble que l'on doive aboutir à la même conclusion. C'est l'enseignement traditionnel que Marie immaculée n'a pas été seulement préservée du péché originel ; elle a été, en plus, comblée de grâce et de sainteté en plénitude. La bulle *Ineffabilis Deus* nous le déclare expressément :

C'est pourquoi, puisant dans les trésors de sa divinité, il la combla, bien plus que tous les Esprits angéliques, bien plus que tous les Saints, de l'abondance de toutes les grâces célestes, et l'enrichit avec une profusion merveilleuse, afin qu'elle fût toujours sans aucune tache, entièrement exempte de l'esclavage du péché, toute belle, toute parfaite et dans une telle plénitude d'innocence et de sainteté qu'on ne peut, au-dessous de Dieu, en concevoir

<sup>111</sup> *Ibid.*, 1<sup>a</sup>, q. 11, a. 2, ad 1<sup>m</sup>.

<sup>112</sup> *Ibid.*, 1<sup>a</sup> 2<sup>m</sup>, q. 90, a. 1, c.

une plus grande, et que nulle autre pensée que celle de Dieu même ne peut en mesurer la grandeur <sup>113</sup>.

Nous atteignons ici, au dire de la bulle, la plénitude maximale possible à aucune créature; on ne peut en concevoir une plus grande; nous sommes vraiment au faite actuel et possible de la perfection de la grâce dans une personne créée.

Or, « quod... dicitur maxime tale in aliquo genere, est causa omnium quæ sunt illius generis <sup>114</sup> [...] ». Saint Thomas reprend souvent cette vérité dans sa *Somme théologique*. Ainsi, au traité de la loi, il répète : « In quolibet autem genere id quod maxime dicitur, est principium aliorum, et alia dicuntur secundum ordinem ad ipsum <sup>115</sup> [...] ». Le même principe est énoncé, dans une formulation quelque peu différente, au livre premier de la *Somme* contre les Gentils : « Item, in unoquoque genere est aliquid perfectissimum in genere illo, ad quod omnia, quæ sunt illius generis, mensurantur <sup>116</sup> [...] ». On a voulu contester, mais en vain, la valeur universelle de cette vérité. Le P. Descoqs, s.j., par exemple, n'admet pas ce principe, en donnant comme seul motif interne : « Est-ce que l'homme le plus parfait, pour citer un exemple, est l'auteur de tous les autres hommes <sup>117</sup> ? ». Évidemment, ce principe du maximum, cause universelle, n'a de sens que lorsqu'il y a du plus ou du moins, c'est-à-dire une multitude hiérarchisée. Quand nous sommes en présence d'une réalité qui n'admet pas de degrés, qui, en elle-même, est univoque, comme c'est le cas de la nature humaine, il ne peut certainement être question de causalité analogue, telle qu'elle est impliquée dans le principe. L'objection du P. Descoqs porte donc à faux.

Au fait, saint Thomas considère toujours ce principe (à condition de l'entendre dans son vrai sens !) comme universel et nécessaire, ne souffrant aucune exception. Et alors, l'Immaculée Conception, c'est déjà la plénitude de grâce maximale, le « maxime tale ». Elle est donc déjà la cause universelle de grâce ! Autrement, cette plénitude ne

<sup>113</sup> *Ineffabilis Deus*, dans *Lettres apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VIII*, Paris, Bonne Presse, p. 103.

<sup>114</sup> *Sum. theol.*, 1<sup>a</sup>, q. 2, a. 3, c.

<sup>115</sup> *Ibid.*, 1<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>, q. 90, a. 2, c.

<sup>116</sup> *Sum. contra Gent.*, l. 1, c. 28.

<sup>117</sup> P. DESCOQS, s.j., *Prælectiones theologiæ naturalis*, Paris, Beauchesne, 1935, t. 2, p. 39.

revêtirait aucune signification. Encore un coup, Dieu pourrait bien, de sa seule initiative, communiquer la grâce aux hommes, mais, une fois qu'il a déversé en fait sa plénitude dans un autre être, celui-ci est nécessairement constitué cause. Le contraire impliquerait que le plan divin n'est pas unifié, qu'une de ses pièces maîtresses est divisée des autres pièces, que l'unité n'est plus coextensive à l'être. D'ailleurs, c'est la loi même de l'être de se déverser et de se communiquer dans la mesure de sa plénitude, et elle est manifestée à son suprême degré dans la fécondité consubstantielle de la très Sainte Trinité.

Au surplus, le Docteur angélique ne se fait pas faute de parler lui-même d'une plénitude de grâce en Marie capable de procurer le salut de tous les hommes<sup>118</sup>. Il est vrai que, d'autre part, il prend bien soin de noter que la plénitude de grâce en Marie n'est pas absolue, mais relative à sa condition personnelle<sup>119</sup>. Cette précision ne prouve effectivement, comme il était requis de le faire, que la dépendance de la grâce de Marie de celle du Christ; elle n'oblige pas du tout de conclure à une absence de causalité universelle. Si la plénitude de grâce de Marie est relative par rapport à celle du Christ, elle est maximale par rapport aux hommes, et donc elle est cause universelle de leur grâce.

On aura remarqué que cette manière d'argumenter fut déjà proposée par le cardinal Lépicier dans son traité de Mariologie<sup>120</sup>. Parmi les auteurs relevés plus haut, il fut le seul à en parler, ce qu'il fit d'ailleurs très brièvement et avec une certaine hésitation.

Pour résumer ce deuxième argument, l'Immaculée Conception, en raison des caractères d'unité parfaite et de plénitude maximale que sa grâce révèle, implique déjà par elle-même, il me semble, causalité universelle de grâce. Celle-ci, à vrai dire, n'est pas déduite du concept de l'Immaculée : des déductions de concepts nourrissent bien maigrement l'esprit ! Elle est plutôt vue et découverte dans la réalité actuelle et existentielle de l'Immaculée Conception.

En conséquence de cet exposé, on pourrait relever la qualité sociale de cette grâce de Marie, existant déjà dans l'Immaculée, ainsi que sa

<sup>118</sup> *Sum. theol.*, 3<sup>a</sup>, q. 27, a. 5, ad 1<sup>m</sup>.

<sup>119</sup> *Sum. theol.*, 3<sup>a</sup>, q. 7, a. 10, ad 1<sup>m</sup>.

<sup>120</sup> A.-M. LÉPICIER, o.s.m., *op. cit.*, p. 552.



position dans un ordre supérieur à la nôtre, comme l'indiquaient le P. Garces et le professeur Philips. Mais nous ne faisons que le dire en passant : ce n'est pas là l'objet direct de notre étude.

\* \* \*

On peut enfin argumenter en faveur de la causalité universelle de grâce par l'opposition de l'Immaculée Conception au péché originel. La faute de nos premiers parents ne fut pas exclusivement personnelle. Elle a retenti dans la nature humaine comme telle, la blessant et la déséquilibrant dans toutes ses facultés. C'est la doctrine de la foi, formulée par saint Paul aux Romains :

Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines, mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt <sup>121</sup>.

Saint Thomas enseigne à son tour :

[...] Primum peccatum corrumpit naturam humanam corruptione ad naturam pertinente <sup>122</sup> [...].

Le péché originel est donc strictement un péché de nature, affectant d'abord et avant tout l'essence même de l'âme et, par elle, ses puissances plus personnelles <sup>123</sup>. A ce compte, il exerce une influence universelle, débordant de beaucoup la sphère des individus; il est d'un ordre supérieur à l'ordre individuel, dans lequel la multiplication indéfinie des pécheurs encourageant cette faute, restera toujours en deça du péché de nature comme tel. Nous sommes ici à deux plans irréductibles : celui de l'universel et celui du particulier, et ils ne peuvent jamais se rejoindre.

C'est ce qui fournit à saint Thomas une preuve, entre plusieurs, de l'impossibilité pour une créature de satisfaire « de condigno », en raison du pouvoir limité de ses actes. Or, il faut une vertu infinie car le péché originel, qui requiert satisfaction, possède une certaine infinité.

Ad hoc autem quod satisfactio esset condigna, oportebat quod haberet virtutem infinitam : quia peccatum pro quo fiebat satisfactio, infinitatem quamdam habebat ex tribus [...]. Tertio, ex ipsa natura quæ corrupta erat, quæ quidem infinitatem quamdam habet in quantum in ea possunt supposita in infinitum multiplicari. Actio autem puræ creaturæ non potest habere

<sup>121</sup> Rom. 5, 12.

<sup>122</sup> *Sum. theol.*, 1<sup>a</sup> 2<sup>m</sup>, q. 81, a. 2, ad 3<sup>m</sup>; voir aussi *Sum. contra Gent.*, l. 4, c. 52.

<sup>123</sup> *Sum. theol.*, 1<sup>a</sup> 2<sup>m</sup>, q. 83, a. 2, c. et ad 2<sup>m</sup>.

infinitam efficaciam : et ideo nulla creatura poterat sufficienter satisfactionem facere <sup>124</sup>.

Un autre texte encore plus significatif nous apprend que, s'il est possible à une personne individuelle — non pas par elle-même, évidemment, mais moyennant le secours de la grâce — de satisfaire pour le péché actuel, il ne l'est plus cependant pour le péché originel, car alors, l'action d'un individu vaudrait plus que tout le bien de la nature humaine, ce qui est impossible.

[...] cum omnis actio sit personæ, quia actus singularium sunt, ideo ad satisfactionem pro actuali sufficit actus cujuscumque hominis cum gratia divina, non autem ad satisfaciendum pro peccato originali; nisi actio illius hominis plus valeret quam totum bonum naturæ humanæ. Et hoc non posset esse si esset purus homo. Et ideo oportuit esse Deum et hominem qui pro originali satisfaceret <sup>125</sup>.

Cette doctrine manifeste bien le caractère universel du péché originel et la nécessité, pour s'y opposer et le détruire, de se hisser à son niveau, c'est-à-dire d'exercer une causalité universelle. Or la grâce de l'Immaculée Conception s'oppose directement et immédiatement au péché originel. C'est le privilège spécifique, en Marie, se mesurant proprement à la faute de nature. D'autre part, l'on sait que dans l'économie chrétienne du salut, la grâce est accordée avant tout, non pas à la nature humaine, mais à la personne <sup>126</sup>. Il en eût été à l'inverse, si Adam et Ève n'avaient pas péché; le don de justice originelle qui, dans leur personne, avait été octroyé à la nature humaine tout entière, eût été transmis à tous les hommes par le chemin de la nature, c'est-à-dire par voie de génération charnelle <sup>127</sup>. Et ainsi, dans cet état, les personnes humaines auraient été sanctifiées par la nature humaine qu'ils auraient reçue de façon aveugle, passive et nécessaire. Tandis que depuis la faute, la nature humaine est sanctifiée par la personne, selon la voie de la liberté, de la responsabilité, de la causalité intelligente et amoureuse. « Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabilius reformasti <sup>128</sup> [...] »

S'il en est ainsi, dans la grâce de l'Immaculée Conception, c'est la personne de Marie qui est d'abord sanctifiée, et par elle, sa nature.

<sup>124</sup> *III Sent.*, d. 20, q<sup>a</sup> 1, a. 2, sol.; voir aussi *Sum. theol.*, 3<sup>a</sup>, q. 1, a. 2, ad 2<sup>m</sup>.

<sup>125</sup> *III Sent.*, d. 1, q. 1, a. 2, ad 6<sup>m</sup>; voir aussi *III Sent.*, d. 18, q. 1, a. 6, sol.

<sup>126</sup> *Sum. theol.*, 3<sup>a</sup>, q. 69, a. 3, ad 3<sup>m</sup>.

<sup>127</sup> *Ibid.*, 1<sup>a</sup>, q. 100, a. 1, c.

<sup>128</sup> Offertoire de la messe.

Étant donné alors que la grâce de l'Immaculée sanctifie la personne de Marie et, par elle, tout ce qui a trait à la nature humaine, s'opposant ainsi directement et expressément au péché originel; étant donné aussi que ce dernier est un péché de la nature humaine dans sa totalité et donc, un mal universel et que nulle personne individuelle ne peut s'opposer de la sorte à la totalité d'un mal universel, il s'ensuit que la grâce de l'Immaculée Conception implique que Marie a été élevée par Dieu au rang de personne universelle, pour ainsi dire, de cause universelle de la grâce, seule au niveau du péché originel et capable d'entrer en conflit avec cette faute commune.

Deux objections peuvent être soulevées. En premier lieu, on pourrait fort bien admettre que le péché originel demande en contrepartie une cause universelle de grâce, sans pour autant être forcé de conclure que la grâce de l'Immaculée la constitue cause universelle. On dirait tout simplement que c'est la causalité universelle du Christ qui s'oppose ainsi en Marie au péché de la nature humaine. Et de même que cette causalité universelle, s'exerçant surtout dans la passion et la mort de Jésus <sup>129</sup>, peut effacer après coup la faute originelle dans l'âme de n'importe quel croyant sans, de ce fait, l'établir cause universelle de salut, ainsi cette causalité du Christ pourrait-elle préserver totalement l'âme de Marie du péché de nature sans pour autant faire de cette personne une cause universelle de grâce.

Il est bien entendu d'abord que, dans l'ordre des créatures, la nature humaine du Christ est cause universelle de grâce absolument première. Elle peut donc s'opposer au péché originel. Bien plus, personne n'aurait été capable, sans elle, de détruire ce péché <sup>130</sup>. Il n'est pas question, alors, de soustraire Marie à l'influence salvatrice de son Fils. Non ! La grâce de l'Immaculée, comme toutes les autres grâces depuis la chute des premiers parents, et bien plus qu'elles, dépend des mérites de la passion du Sauveur. Elle a été accordée « intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis », comme le proclame la bulle *Ineffabilis Deus*.

Ceci admis, on ne peut, il me semble, instituer un parallèle exact entre la causalité du Christ effaçant la faute originelle de l'âme des

<sup>129</sup> *Sum. theol.*, 3<sup>e</sup>, q. 49, a. 5, c.

<sup>130</sup> Voir note 116.

simples fidèles et sa causalité préservant complètement l'âme de Marie du péché de nature. Il existe entre elles une différence irréductible. Du fait que tous les hommes contractent d'abord la faute originelle et que, par la suite, leur grâce, même si elle efface le peccamineux de la faute originelle, n'enlève pas, cependant, les peines qui ressortent de la nature humaine comme telle (c'est la doctrine explicite de saint Thomas<sup>131</sup>), ceci manifeste, je crois, que cette grâce joue, en eux, le rôle d'une simple cause particulière, destinée à effacer, après coup et une fois que la causalité universelle du péché les a contaminés, ce qu'il y a de strictement personnel et individuel dans leur âme. Tandis qu'en Marie immaculée, du fait qu'elle a été préservée complètement du péché originel et donc, que tout ce qui ressort de la nature humaine comme telle a été soustrait au désordre de la faute (comme le montre en toute évidence l'Assomption glorieuse de Marie), il s'ensuit que sa personne a été appelée par Dieu et sous le Christ à dominer parfaitement le péché originel, à lui être supérieure et non inférieure, à exercer une causalité universelle sur toute la nature humaine.

Une seconde objection peut se poser : ne serait-il pas possible d'avoir une causalité universelle de Dieu et du Christ qui ferait simplement produire un effet universel en Marie immaculée, sans l'appeler pour autant à être elle-même cause universelle ? Une telle manière de voir laisserait entendre que la grâce, et en ce cas la grâce habituelle et permanente, ne doit pas être intrinsèquement et par elle-même proportionnée au péché auquel elle s'oppose. Cette conception s'apparenterait à celle des protestants et des nominalistes se réfugiant dans la seule causalité extrinsèque pour expliquer la réalité de la grâce faisant face au péché. Une grâce dominant un péché qui est cause universelle, doit donc aussi être cause universelle, du dedans de son être, même si elle requiert absolument la causalité extrinsèque de Dieu et du Christ. Faire appel à cette seule causalité extrinsèque n'éclaire pas mon esprit sur la forme spécifique d'une réalité créée. D'ailleurs,

<sup>131</sup> *Sum. theol.*, 3<sup>a</sup>, q. 69, a. 3, ad 3<sup>m</sup> : « Ad tertium dicendum quod, sicut in Secunda Parte dictum est, peccatum originale hoc modo processit quod primo persona infecit naturam, postmodum vero natura infecit personam. Christus vero converso ordine prius reparat id quod personæ est, post-modum simul in omnibus reparabit id quod naturæ est. Et ideo culpam originalis peccati, et etiam pœnam carentiæ visionis divinæ, quæ respiciunt personam, statim per baptismum tollit ab homine. Sed pœnalitates præsentis vitæ, sicut mors, fames, sitis et alia hujusmodi, respiciunt naturam, ex cuius principiis causantur, prout est destituta originali justitia. Et ideo isti defectus non tollentur nisi in ultima reparatione naturæ per resurrectionem gloriosam. »

la causalité divine, si elle est toujours extrinsèque, agit toujours cependant à l'intime même de son effet, soit pour lui communiquer sa forme intrinsèque, soit pour le faire passer à l'opération seconde. Dans l'un comme dans l'autre cas, la causalité divine produit toujours un effet intérieur et naturel. La causalité de Dieu n'exclut pas les natures; au contraire, dès qu'elle s'exerce et parce qu'elle s'exerce, elle les engendre nécessairement. Et alors, la causalité universelle de Dieu et du Christ opérant en Marie immaculée une grâce en opposition active au péché universel de la nature humaine, produit nécessairement en elle une grâce de même niveau, c'est-à-dire de cause universelle. Autrement, si la grâce de Marie n'était que pur effet sans être cause, elle ne serait pas intérieurement et connaturellement en opposition au péché originel. En Marie et sans Marie, ce serait Dieu et le Christ qui s'y opposeraient, au lieu d'être Marie qui s'y oppose à cause de Dieu et du Christ. En somme, la grâce de l'Immaculée Conception demande d'exercer une causalité universelle, à cause de son opposition tout à fait exceptionnelle au péché d'origine.

\* \* \*

Le mystère de l'Immaculée Conception nous paraît donc, pour les trois motifs exposés ci-dessus, révéler de lui-même une causalité universelle de grâce en Marie. Mais enfin quel est le sens exact de cette causalité? Comment faut-il l'entendre? S'agit-il d'une causalité universelle dans l'acquisition des grâces ou simplement dans leur distribution, dans la rédemption objective ou subjective, selon les distinctions courantes? Précisons quelque peu cette question, qui demanderait de bien plus amples développements, susceptibles d'être fournis plus tard, si Dieu le veut.

On aura noté d'abord notre insistance à employer l'expression « causalité universelle de grâce », quitte à rendre le style un peu monotone. Cette formule, en effet, est usitée de propos délibéré. Elle nous semble, nonobstant son caractère général, exprimer adéquatement la réalité de l'influence maternelle de Marie. Ou plutôt, en raison même de son caractère général, elle nous apparaît plus véridique que bien d'autres expressions.

Il y aurait beaucoup à dire sur les trop célèbres distinctions entre l'acquisition des grâces et leur distribution, la rédemption « in actu

primo » et la rédemption « in actu secundo », la rédemption objective et la rédemption subjective. Contentons-nous pour le moment de quelques remarques. Malheureusement, ces distinctions, dans leur teneur même, inclinent à une compréhension pas toujours exacte du mystère de notre salut. La première, par exemple, pousse instinctivement l'esprit à concevoir la Rédemption comme s'intégrant de deux parties bien différenciées : l'acquisition des grâces et leur distribution, comme s'effectuant à deux étapes successives et bien distinctes. On commence d'abord par accumuler l'universalité des grâces requises pour les hommes, un peu comme on entasse du blé ou empile des pièces de monnaie. Ces grâces sont là en expectative. On se charge ensuite de les distribuer, de les communiquer aux hommes, à mesure que les besoins se font sentir<sup>132</sup>. Par cette conception un peu trop anthropomorphique, on donne à penser que la causalité universelle de grâce peut s'exercer à deux plans distincts, séparables même, puisque l'on s'empresse souvent de demander, par exemple : Est-ce que Marie cause l'acquisition des grâces ou simplement leur distribution ? Or, une causalité universelle de grâce opère nécessairement le rachat de toute l'humanité comme telle et, ce *faisant, ipso facto*, elle explique (moyennant la correspondance de la liberté humaine, évidemment !) la multitude des rachats particuliers qui surviennent au cours de l'histoire. Ainsi, tout ce que l'on entend par acquisition et distribution des grâces ne se situe pas à deux niveaux différents, mais s'inclut et se fond dans la seule et même réalité d'une cause universelle de grâce. De plus, que sont ces grâces emmagasinées, déjà toutes faites et acquises, prêtes à être déversées aux hommes ? Des grâces en dépôt ou en avance ne peuvent exister, sinon dans notre langage imagé et métaphorique. Précisément parce qu'elles sont causées par Dieu, elles jaillissent nécessairement à l'intime même de chaque homme, au moment précis où il en a besoin, et ne peuvent exister hors de lui.

La seconde distinction : rédemption « in actu primo » et rédemption « in actu secundo » présente aussi ses difficultés. Elle amène l'intelligence à concevoir entre ces deux rédemptions comme une relation de puissance à acte tendant à les séparer trop nettement et à

<sup>132</sup> G. PHILIPS, dans l'article déjà cité, émet quelques réflexions un peu dans le même sens (voir *Alma Socia Christi*, v. III, p. 16).

subordonner la première à la seconde. La rédemption « in actu primo » constituerait ainsi un pouvoir universel de salut, la rédemption « in actu secundo » en serait la réalisation actuelle. Tandis que, à la vérité, ce que l'on désigne par rédemption « in actu primo » est déjà la réalisation effective du salut des hommes, contenant en elle, de façon éminente, toutes les réalisations particulières de salut qui ne s'ajoutent pas à la première, ne la font pas progresser, mais la font simplement se prolonger au cours des temps.

Enfin, l'autre distinction : rédemption objective et rédemption subjective ne semble pas, elle non plus, exempte de tout reproche. Qu'est-ce, en effet, qu'une rédemption objective universelle qui ne sauverait pas *effectivement et subjectivement* tous les hommes élus par Dieu et acceptant librement sa grâce ? Qu'est-ce, d'autre part, qu'une rédemption subjective qui ne s'opérerait pas en vertu de la rédemption objective universelle et qui, par conséquent, n'en serait pas une réalisation particulière *objective* ? On le voit, la rédemption objective et la rédemption subjective, de toute nécessité, se contiennent mutuellement. Or, en distinguant entre rédemption objective et subjective, on tend précisément, si la distinction a un sens quelconque, à faire que l'objectif appartienne en propre à la première et le subjectif à la seconde. Au lieu, donc, de parler d'application de grâces et de distribution, de rédemption en acte premier et second, de rédemption objective et subjective, il semblerait plus exact de parler de causalité universelle de grâce et d'application de cette cause universelle à un effet particulier. Saint Thomas, d'ailleurs, nous donne l'exemple sur ce point. Il ne semble pas avoir utilisé, et pour cause, les distinctions susdites. Quand il traite de la rédemption du Christ et de sa passion, il emploie plutôt l'expression cause universelle de salut ou de grâce<sup>133</sup>. Et s'il parle assez souvent d'application, ce n'est pas au sens de la distinction entre acquisition des grâces et distribution ou application, c'est au sens bien différent d'application de la cause universelle, c'est-à-dire de la passion du Christ, à un effet particulier<sup>134</sup>.

Saint Thomas, avec l'Église, enseigne donc que le Christ est cause universelle de salut. Par là, le Docteur angélique veut entendre que

<sup>133</sup> *Sum. theol.*, 3<sup>a</sup>, q. 49, a. 1, ad 3<sup>m</sup>, ad 4<sup>m</sup>; q. 52, a. 1, ad 2<sup>m</sup>; a. 8, ad 2<sup>m</sup>, etc.

<sup>134</sup> *Ibid.*, 3<sup>a</sup>, q. 49, a. 1, ad 4<sup>m</sup>, ad 5<sup>m</sup>; a. 3, ad 1<sup>m</sup>; q. 52, a. 1, ad 2<sup>m</sup>, etc.

tous les effets de grâce, quels qu'ils soient, passés, présents ou futurs, sont en dépendance totale de la passion de Jésus et ne peuvent exister que par sa vertu et sa causalité. Celle-ci, même si elle s'est exercée à un point donné de l'histoire bien différent de celui où nous vivons, précisément parce qu'elle est universelle, possède une force, un pouvoir englobant tous les lieux et tous les temps<sup>135</sup>. De sorte que, par exemple, une grâce qui existe actuellement est effectivement produite par l'acte même du Calvaire. Ainsi, la vraie conception d'une cause universelle nous oblige à ne pas sortir de son orbite pour expliquer non seulement le pouvoir de les produire, mais encore l'existence même de tous les effets particuliers qui en découlent. A ce compte-là, la cause universelle contient, en elle-même et par elle-même, tous les effets particuliers; par contre, ceux-ci impliquent toujours la présence de la cause universelle, par la vertu de laquelle ils existent. La cause universelle et ses effets ne sont pas l'un à côté de l'autre ou à deux plans étrangers, ils sont nécessairement l'un dans l'autre et le tout s'unifie dans l'unité de la cause universelle. C'est elle qui explique et appelle par le dedans tous les effets particuliers qu'elle produit en entrant en contact avec les êtres qui reçoivent son influx.

En conséquence, une causalité universelle de grâce couvre nécessairement à la fois tout ce que l'on entend par rédemption objective et par rédemption subjective. Elle explique à la fois le tout et la multiplicité des parties qui l'intègrent. Elle ne peut pas se confiner à ce que l'on appelle la distribution subjective des grâces, fût-elle même absolument universelle. Car l'objet direct et premier d'une cause universelle, c'est, de toute évidence, un bien commun. Or celui-ci n'est pas la simple addition, même complète, des biens particuliers; il est d'un ordre tout à fait différent<sup>136</sup>. Dès lors, une cause universelle de grâce ne peut se porter immédiatement sur la seule distribution, à tous et à chacun, de grâces particulières; elle a comme objet formel la totalité de la grâce comme telle, c'est-à-dire la rédemption objective. Par ailleurs, une cause universelle de grâce, en opérant le salut commun, opère et explique, de ce fait, le salut individuel de tous les élus avec les grâces

<sup>135</sup> *Ibid.*, 3<sup>a</sup>, q. 48, a. 6, ad 2<sup>m</sup>; q. 49, a. 1, ad 2<sup>m</sup>, ad 3<sup>m</sup>, etc.

<sup>136</sup> *Ibid.*, 2<sup>a</sup> 2<sup>m</sup>, q. 58, a. 7, ad 2<sup>m</sup>.



subjectives requises à cette fin, même s'il n'y a pas coïncidence chronologique entre cette cause universelle et ses effets particuliers<sup>137</sup>.

On éclairerait davantage le sens d'une causalité universelle de grâce en la comparant à la causalité universelle de Dieu par rapport à l'être. Ce parallèle est, d'ailleurs, nettement suggéré par saint Thomas lui-même.

Et quia Christus in omnes creaturas racionales quodammodo effectus gratiarum influit, inde est quod ipse est principium quodammodo omnis gratiæ secundum humanitatem, sicut Deus est principium omnis esse<sup>138</sup> : [...].

Or, de même que Dieu, cause universelle de l'être, produit toutes les réalités particulières, non pas en tant qu'elles sont telle ou telle forme, mais en tant qu'elles sont de l'être, absolument<sup>139</sup>, ainsi la cause universelle de grâce produit toutes les grâces particulières, non pas en tant qu'elles sont telle ou telle grâce, mais en tant qu'elles sont grâce, absolument. En outre, de même que Dieu, cause universelle de l'être, bien qu'il ne soit pas strictement créateur dans les œuvres de la nature et de l'art<sup>140</sup>, n'en explique pas moins totalement ces œuvres au point qu'elles soient toutes des créatures<sup>141</sup>, ainsi la cause universelle de grâce, bien qu'elle ne pose pas physiquement l'acte de salut universel à chaque moment de l'histoire (de fait, cet acte s'est effectué au Calvaire), n'en explique pas moins totalement chacune des grâces particulières au point qu'elles soient toutes des effets de cet acte. On pourrait développer ce parallèle assez longuement encore; qu'il suffise de constater que la cause universelle de grâce contient toute la perfection et l'acte de son ordre, comme la cause universelle de l'être contient toute perfection « simpliciter ». Et alors, de même que l'existence des êtres n'ajoute pas à l'être de Dieu ni ne le diminue en rien, ainsi en est-il pour toutes les grâces particulières relativement à leur cause universelle. Si Dieu, du fait même qu'il est cause universelle de l'être, explique la totalité du monde et, par elle, chacune de ses parties, pourquoi donc la cause universelle de grâce, du fait même de sa nature (avec, en plus, l'acte de liberté humaine lequel, d'ailleurs, est lui-même une grâce dépendant

<sup>137</sup> *Ibid.*, 3<sup>e</sup>, q. 7, a. 9 et 10.

<sup>138</sup> *De Veritate*, q. 29, a. 5, c. (Nous soulignons.)

<sup>139</sup> *Sum. theol.*, 1<sup>a</sup>, q. 44, a. 2, c.; q. 45, a. 1, c.; a. 4, ad 1<sup>m</sup>; a. 5, c.

<sup>140</sup> *Ibid.*, 1<sup>a</sup>, q. 45, a. 8, c.

<sup>141</sup> *Ibid.*, 1<sup>a</sup>, q. 45, a. 8, ad 4<sup>m</sup>.

de cette cause), n'expliquerait-elle pas la totalité de la Rédemption et, par elle, chacune des grâces qui en découlent ?

Ainsi comprise, l'expression « cause universelle de grâce » n'aurait plus besoin des distinctions apportées couramment et qui semblent engendrer plutôt des équivoques que de la clarté. Par elle-même, elle exprime tout et de façon précise. C'est exactement ce que nous voulons signifier en concluant, au terme des trois arguments exposés ci-dessus, que Marie, du fait qu'elle est immaculée dans sa conception, se présente à nous comme cause universelle de grâce, se manifeste déjà à nos yeux comme l'élue de Dieu pour cette mission sublime<sup>142</sup>. Par là, nous entendons que l'immaculée conception de Marie est déjà en elle le gage infaillible, bien plus, le commencement de réalisation de sa causalité universelle de grâce par laquelle elle sauvera toute l'humanité comme telle (rédemption objective) et, ce faisant, tous les individus prédestinés (rédemption subjective). Cette causalité de grâce de Marie, il va sans dire, est seconde par rapport à celle du Christ; elle en est totalement dépendante et son pouvoir causal est une participation de celui de son Fils. Marie immaculée est cause universelle de grâce relativement à tous les hommes; Jésus l'est, en plus, relativement à Marie et avec elle, à l'humanité entière. Marie immaculée récapitule en elle la perfection de la nature humaine; le Christ récapitule en lui celle de sa Mère et, par elle, celle de toute la nature humaine.

\* \* \*

Il y aurait lieu d'explicitier davantage la nature et le mode de cette causalité universelle de grâce chez Marie. Mais ce n'est pas là proprement l'objet de ce travail. Il a voulu, avant tout, relever la pensée de quelques auteurs sur la connexion établie entre l'immaculée conception de la Vierge et sa causalité universelle de grâce, puis exploiter trois arguments tendant à montrer que l'Immaculée Conception implique en Marie un appel nécessaire à la causalité universelle de grâce. Au terme de cette étude, on serait peut-être tenté de ne voir en elle qu'une rationalisation excessive du donné révélé. Pourtant, c'est toujours dans le rayonnement de la foi et sous son inspiration que nous avons scruté

<sup>142</sup> Il s'agit ici, évidemment, de l'ordre d'exécution, engendrant la connaissance dans nos esprits; « in se », et dans l'ordre de l'intention divine, c'est l'inverse : Marie est immaculée parce qu'elle est appelée à une causalité universelle de grâce.

ces mystères surnaturels. Si nous avons utilisé des vérités naturelles, c'est uniquement à cette fin de découvrir la connexion mystérieuse reliant dans l'unité de l'ordre les différentes prérogatives mariales. D'ailleurs, nous avons davantage exploité la méthode encore plus théologique de l'éclairage mutuel des vérités de foi. En théologie, la rigueur, la complexité, le nombre des raisonnements ne nous entraînent pas, pour autant, en dehors de l'orbite de la foi. Au fond, c'est toute une conception de la connaissance théologique qui est en jeu, ici. Lorsque l'acte de foi adhérant à une vérité surnaturelle déclenche un mouvement d'argumentation, y préside constamment, l'influence et le dirige par l'intérieur, les liaisons ont beau être nécessaires et absolues, et cela à l'infini, on ne tombe pas, de ce fait, sur le plan naturel. Au contraire, on évolue sans cesse dans la sphère de la foi surnaturelle qui se développe ainsi progressivement et vitalement. Ce n'est pas comme dans le monde physique où la force motrice s'éteint graduellement à mesure qu'elle s'éloigne de son principe et qu'elle rencontre des obstacles. Les catégories de la distance et du nombre n'ont, essentiellement, rien à faire ici, où c'est un mouvement spirituel de connaissance qui se déroule. Du reste, les principes et la méthode utilisés dans ce travail se réclament de saint Thomas lui-même qui ne répugne pas à les faire valoir en pleine *Somme théologique*.

Évidemment, il ne faut pas s'attendre à trouver expressément dans l'Écriture sainte les conclusions formulées ici. A ce compte-là, la doctrine chrétienne serait bien réduite. Il reste cependant qu'elles peuvent être situées dans le prolongement et le rayonnement de la Bible, où l'on peut voir qu'elles s'y accordent et s'y trouvent à l'aise. Le P. Braun, dans sa forte étude de théologie johannique *La Mère des Fidèles*<sup>143</sup>, établit avec précision et sûreté le rapprochement et la concordance du Protévangile et de la présence de Marie au Calvaire. Il montre ainsi que le texte de la Genèse, dans son sens littéral plénier, contient en germe la scène du Calvaire qui est la réalisation parfaite de cette union de Marie à l'œuvre rédemptrice de son Fils. M. Laurentin, dans son *Court Traité de Théologie mariale*, reprend à son compte cette interprétation du savant exégète<sup>144</sup>. Déjà, le P. Terrien

<sup>143</sup> F.-M. BRAUN, *La Mère des Fidèles. Essai de Théologie johannique*, Paris, Casterman, 1953, p. 78-96.

<sup>144</sup> R. LAURENTIN, *op. cit.*, p. 28 et suiv.

avait signalé des analogies profondes entre ces deux textes de la Genèse et de saint Jean <sup>145</sup>.

Or, si l'on songe, d'une part, que, d'après la doctrine même de la bulle *Ineffabilis Deus* <sup>146</sup>, doctrine reprise avec autorité par S. S. Pie XII dans son encyclique *Fulgens Corona* <sup>147</sup>, le Protévangile constitue un des fondements scripturaires du dogme de l'Immaculée Conception et en manifeste la vérité d'une façon spéciale; si, d'autre part, on prête attention au fait que la présence de Marie au Calvaire révèle tout particulièrement le mystère de sa corédemption et de son association au Christ dans le rachat universel de l'humanité, on ne peut s'empêcher, devant ce rapprochement des deux textes scripturaires qui s'impose de plus en plus de nos jours, d'en conclure que ces deux mystères de l'immaculée conception de Marie et de sa causalité universelle de grâce sont en connexion très étroite l'un à l'autre, qu'ils sont noués l'un dans l'autre par des liens intimes vraiment admirables. De toute façon, l'immaculée conception de Marie recèle des richesses inépuisables, encore insoupçonnées. Ce sera certainement un des fruits les plus précieux de cette Année mariale d'avoir provoqué, même après cent ans d'une réflexion déjà intense, la découverte progressive de cet abîme de grandeur et de lumière.

Jacques LAZURE, o.m.i.,  
de la Société canadienne  
d'Études mariales.

<sup>145</sup> J.-B. TERRIEN, s.j., *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie, t. 2, c. 3

<sup>146</sup> *Lettres apostoliques de Pie IX...*, p. 114.

<sup>147</sup> *Documentation catholique*, t. 50, n<sup>o</sup> 1158, 18 oct. 1953, col. 1283.

# On Sacramental Grace

---

One of the most interesting and intriguing problems in the theology of the sacraments, is that which concerns the effect of the sacramental process which is called by St. Thomas "the principal effect," that is, the *res sacramenti*, or the *res tantum*. A precise and exact understanding of this gives us the key to the solution of a problem which has bothered theologians for centuries — the nature of sacramental grace, or the nature of the grace which is given through the sacraments.

The diversity of theories and opinions regarding this particular phenomenon in the supernatural order, is sufficient evidence to prove that there is anything but unanimity of thought concerning it.

The present article is an attempt not so much to present *the* solution, as to attempt to present the various solutions which have been proposed by scholastic theologians. Perhaps someone might say that the work has already been done, both in our manuals and in other articles and books written on the subject. The answer we would make is "Yes, but most often not as adequately or as accurately as it should have been presented." Precisely what we mean by this will become more evident in the course of the article.

\* \* \*

In a recent work on the sacraments<sup>1</sup> Fr. Doronzo divides the opinions concerning the nature of sacramental grace into two main groups — those who simply identify habitual grace with sacramental grace, and those who do not. Among the latter he then gives briefly three separate opinions on the nature of this distinction, such that the net result is that we have four different theories regarding the nature of sacramental grace, three of which find their adherents even today. This division is not something new; but it is a methodical manner of presenting the various notions. We can find them already expressed

<sup>1</sup> Emmanuele DORONZO, O.M.I., *De Sacramentis in Genere*, Bruce, Milwaukee, 1946, p. 212 ss.

in the Commentary of John of St. Thomas on the article where this problem is discussed in the *Summa* of St. Thomas, and in the commentaries of other thomists who follow him, such as the Salmanticenses and Billuart.<sup>2</sup>

To these four opinions mentioned by Fr. Doronzo, other authors<sup>3</sup> add two more, fitting into the second group given by him, namely, those who do not identify habitual and sacramental grace. That would give us a total of six opinions, some of which themselves contain slight differences on one or another point. However, since some of these theories are obviously not supported by any great number of theologians, we shall pass over them more or less rapidly and without too much comment.

#### A. SACRAMENTAL GRACE IS IDENTICAL WITH THE GRACE OF THE VIRTUES AND OF THE GIFTS.

According to Fr. Doronzo<sup>4</sup> who merely follows the Salmanticenses on this score, this opinion was held by Alexander of Hales and St. Bonaventure; the Salmanticenses, nevertheless, merely *reduce* the opinions of the two Franciscans to this;<sup>5</sup> if we examine the texts, we find that this is not exactly the case. In both of them we find a reaction against that notion which would make the difference between habitual grace and sacramental grace merely nominal, that is to say, that the one grace of the virtues and of the gifts is called sacramental when given through the intermediary of the sacraments.<sup>6</sup>

<sup>2</sup> SALMANTICENSES, *De Sacramentis in communi*, disp. IV, dub. IX, n° 136-148; BILLUART, O.P., *Summa Sti. Thomæ Hodiernis Academicorum Moribus Accomodata*, VI, diss. III, art. V.

<sup>3</sup> A. MICHEL, *Dict. Théol. cath.*, art. *Sacrements*, XIV, 1<sup>re</sup> partie, cols. 629-631; B. BRAZZAROLA, M.I., *La Natura della Grazia Sacramentale nella Dottrina di San Tommaso*, Grottaferrata, 1946, p. 46.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 214.

<sup>5</sup> *Loc. cit.*, n° 137.

<sup>6</sup> The texts in which St. Bonaventure speaks of sacramental grace are as follows: "Gratia sacramentalis est eadem per essentiam cum gratia virtutum, licet gratia sacramentalis plures connotet effectus... Sed attendendum est cum dico gratiam virtutum, dico gratiam gratum facientem, et habitum substratum; et gratia gratum faciens una est, sed habitus substratus alius et alius. Similiter cum dico gratiam sacramentalem, non tantum dico gratiam, sed etiam effectum curationis; et gratia quidem una est, sed effectus curationis plures sunt. Distinguitur ergo gratia in sacramentis, donis, et virtutibus concernendo effectus, et habitus substratos; unde sacramentalis gratia supra gratiam virtutum propter peccatum addit aliquem effectum" (*Opera Omnia Sti. Bonaventuræ*, IV, IV Sent., dist. 1, pars 1<sup>a</sup>, q. 6).

The reason why this position was taken, according to the Salmanticenses,<sup>7</sup> was because both habitual or common grace, and the grace given in the sacraments are ordained to the sanctification of man. What could sacramental grace, therefore, add to the grace of the virtues and of the gifts, which is already sufficient to establish the supernatural organism of the soul? As a result, they considered the two graces as distinct, *distinctione rationis*, rather than *distinctione reali*.<sup>8</sup>

The opinion was already refuted by St. Thomas in the article in the *Summa* on sacramental grace.

The grace of the virtues and of the gifts sufficiently perfects the essence of the soul and its powers in regard to the general ordering of actions. But in regard to certain special effects of the Christian life, sacramental grace is needed.<sup>9</sup>

And again :

By the virtues and the gifts, the vices and sins are sufficiently excluded in regard to the present and the future, in this respect, that man is impeded from committing sin by virtues and the gifts. But in regard to sins of the past which are past as far as their action goes, but which remain as far as their obligation to undergo punishment goes for this, a special remedy is given to man by the sacrament.<sup>10</sup>

Furthermore, if this position were true, there would have been no need of instituting the different sacraments, since this would have been against the principle of divine economy, which never acts to no avail.<sup>11</sup>

From these reasons we must conclude that there is a distinction, and more than a nominal one, between the grace of the virtues and of the gifts, and that which is conferred in the sacraments. Our problem still remains, however, to discover what that distinction is.

And in speaking of the sacrament of Confirmation : "Quamvis gratia per essentiam sit eadem, tamen effectus ad quem ordinatur, est alius et alius... Gratia in anima una est gratum faciens, sed effectus sunt multi et varii, et quoniam signa sacramentalia ordinantur ad gratiam secundum effectus curationis, ideo sunt varia signa et sacramenta... Sic in sacramentali etiam gratia et est gratia gratum faciens et effectus specialis, quem habet virtute sacramenti" (*ibid.*, dist. 7, a. 2, q. 2).

N. Gehr considers the position of St. Bonaventure to be the same as that of St. Thomas (*Die heiligen Sakramente der katholischen Kirche*, Herder, Frei. Br., I, p. 99).

<sup>7</sup> *Loc. cit.*

<sup>8</sup> E. DORONZO, *loc. cit.*

<sup>9</sup> III<sup>a</sup>, q. 62, a. 2, ad 1<sup>m</sup>.

<sup>10</sup> *Ibid.*, ad 2<sup>m</sup>.

<sup>11</sup> *Ibid.*, sed contra.

B. SACRAMENTAL GRACE AND THE GRACE OF THE VIRTUES  
AND OF THE GIFTS ARE NOT IDENTICAL.

As I mentioned above, under this division we have three subdivisions. For, while all modern theologians maintain that there is a distinction between sacramental grace and the grace of the virtues and of the gifts, nevertheless, they differ in their conception of the nature of the first. This is due, in some degree, to the fact that they differ in their theories concerning the nature of sacramental causality. In fact, one of the more recent articles on the problem lists and discusses the various notions of sacramental grace according to the diverse theories of sacramental causality.<sup>12</sup>

1. *Sacramental Grace Confers a Right to the Actual Graces to be Received in Accordance with the Exigencies of the Sacrament.*

This opinion was so widespread up until quite recently that Fr. Neveut said in an article written some years ago, "[...] this concept of sacramental grace has been repeated by modern theologians and seems to be sufficient for them."<sup>13</sup>

According to Gonet, although sacramental grace is conferred at the time when the sacramental action takes place, nevertheless, the help which is something transitory, is not given except at the moment when an action dependent on the sacrament, or a sacramental action, is to be exercised. Sacramental grace, therefore, adds to common grace the *right* to this help.<sup>14</sup>

Cardinal de Lugo, S.J., explains this opinion even more clearly. He admits that the exigency to the sufficient helps is not proper to the sacramental grace alone; it is rather a necessary consequence of the elevation of man to the supernatural state. He himself proposes no apodictic solution, but merely shows that the "ius ad gratias

<sup>12</sup> Domenico BERTETTO, S.D.B., *La Grazia Sacramentale*, in *Salesianum*, 11 (1949), p. 397-413.

<sup>13</sup> *La grâce sacramentelle*, in *Divus Thomas* (Plac.), 38 (1935), p. 249-285.

<sup>14</sup> *Clypeus Theologiæ Thomisticæ, De Sacramentis in communi*, disp. III, a. 6, § 1, n° 204: "Dixi gratiam sacramentalem addere ius ad auxilium, non vero ipsum auxilium, quia cum gratia sacramentalis confertur in susceptione sacramenti, auxilium vero, quia est aliquid transiens, non detur nisi quando exercenda est actio sacramentalis; consequenter dicendum est gratiam sacramentalem non addere auxilium in actu secundo, sed in actu primo; id est, ius morale ad auxilium in actu secundo, quod ius confertur cum suscipiuntur sacramenta. Et in hoc sensu intelligendus est Divus Thomas, cum hic, articulo dicit gratiam sacramentalem addere auxilium supra habitualement."



actuales" explains the problem at hand in the best manner possible. It may be a right to more abundant and more intense helps or aids, than would have been given to one who had not received the sacrament, but this exigency cannot be anything *intrinsic* to the habitual grace given by the sacrament.

[...] grace, is, as it were, a kind of first essence and nature in the supernatural order, from which flow other habitus which have a measure of intensity proportionate to the grace itself. Consequently, the acts which come from the habitus are in no way more intense than the habitus themselves. The habitus exact helps or aids of the same intensity as they are themselves. Consequently, these more intense helps are not something *intrinsic* to the grace given by the sacraments. But if we consider this exigency or right to the actual graces as something *extrinsic* to the grace given by the sacraments, something given in virtue of a divine decree, then we might say that this right is the sacramental grace of a sacrament... The entire difference (between grace conferred sacramentally and extra-sacramentally) must be reduced to the actual helps and their exigency which is something *extrinsic* to these graces.<sup>15</sup>

According to this opinion, the right to the actual graces is something moral, effecting nothing physical in the soul or in its powers. Fr. Bertetto points out that the majority of those who sustain this opinion also teach moral causality in regard to the sacraments.<sup>16</sup>

Fr. Doronzo criticizes this opinion both from the idea of the causality of the sacraments and from the fact that it would in the last analysis reduce the nature of sacramental grace to the same notion that was given above as the first opinion. These rights of the various sacraments would then really be the same, although the actual helps would be different. If, therefore, the sacramental graces were to consist in common grace insofar as it implies a right to certain helps, the sacraments would really be the same in their physical effect, and that would give us the same opinion as that proposed above, against which the same refutations hold true.<sup>17</sup>

Many of the authors who hold this opinion fail to answer the question that must necessarily arise; a moral right such as this exacts a fundament, insofar as it is a relation. What is the real physical

<sup>15</sup> *De Sacramentis in Genere*, disp. IV, sect. III, n<sup>o</sup> 26 and 30. Chr. PESCH, S.J., *Prælectiones Dogmaticæ, De Sacramentis*, pars I, n<sup>o</sup> 137, and Card J. B. FRANZELIN, S.J., *De Sacramentis in Genere*, 4<sup>th</sup> edition, Rome, p. 144, hold the same opinion.

<sup>16</sup> *Art. cit.*, p. 400.

<sup>17</sup> *Op. cit.*, p. 222.

fundament for this right which the grace of the sacraments adds to the grace of the virtues and of the gifts ?

There are only two physical effects in the sacramental process — the *res et sacramentum* and the *res tantum*. One of these has to be the fundament for this right. According to their theory of sacramental causality, only the *res et sacramentum* is caused directly by the sacramental action or rite. We might expect them to say that this is the fundament for the right.

This is, in fact, the opinion of Van Noort<sup>18</sup> who holds the theory of intentional causality proposed by Card. Billot. On the other hand the majority of scholastic theologians hold that sacramental grace presupposes sanctifying grace or the *res tantum* of the sacramental process.

Card. de Lugo and the others who hold that sacramental grace adds a right to the actual graces, annex it to sanctifying grace, thus positing it as the fundament. Since this right is something merely moral, not adding anything physical to sanctifying grace, the latter differs from sacramental grace extrinsically and in no way intrinsically. There is no difference whatsoever in the physical composition of the grace that is conferred sacramentally by any of the sacraments, from the physical composition of common grace or *gratia gratum faciens*. If this were true, then sacramental grace would merely give the recipient of a sacrament *another* title to one *already* existing from the fact that one is in the supernatural order. This is precisely what Card. de Lugo admits, adding however, that it is a title to more intense and more abundant graces. To this, Abbé de Bellevue answers rather sharply, but with very good reason : “Vous n'en savez rien.”<sup>19</sup>

Ultimately this opinion destroys any distinction whatsoever between sacramental grace and sanctifying grace, and so with very good reason does Fr. Doronzo reduce it to the first opinion proposed. Moreover I believe that St. Thomas had already refuted the proponents of this opinion, by answering a similar objection raised in regard to the sacramental character.

<sup>18</sup> *De Sacramentis*, I, 4<sup>th</sup> edition, p. 59.

<sup>19</sup> *La Grâce sacramentelle*, Retaux, Paris, 1900, p. 101.

The relation of this sign, which is the character, cannot be founded on the essence of the soul immediately; for then every soul would have this relation naturally.<sup>20</sup>

Every soul in the state of grace would have a right to the actual helps necessary to preserve that state; this would be natural, so to speak, to the supernatural state.

\* \* \*

The solution proposed by Cajetan has often been reduced to the foregoing opinion, not without an injustice being done to him, however. For when we consider his *entire* commentary on this article as well as some pertinent remarks he makes regarding sacramental grace in his treatment of the sacrament of Confirmation, the solution he proposes (namely, that sacramental grace is an *actuale auxilium*) is more subtle than a mere reduction of it to the "ius ad gratias actuales" theory would make it out to be.<sup>21</sup>

In the first part of his commentary, he says that the proof of St. Thomas shows two things — that sacramental grace is distinct from the grace of the virtues and of the gifts, and that it is distinct because it adds something to this grace :

[...] this is shown by the effect of the sacrament of Baptism, which [effect] is to be reborn in grace as a member of Christ, in such a way that the baptized person himself is considered to have suffered what Christ did; this implies the<sup>o</sup> remission of all sin and of all punishment due to sin. It is quite clear that this is a necessary effect in the Christian life, and one that is beyond the dispositional quality of the acts of the powers of the soul. What has been said of Baptism, the author intends to be understood of the effects of the other sacraments also.<sup>22</sup>

From the description given of the effect of Baptism it appears that for Cajetan the effect is something *permanent*, insofar as being a member of Christ cannot be considered to be something merely transitory; likewise the expelling effect of the sacrament is permanent, — a state of freedom from sin.

He then goes on to explain the nature of this *auxilium* in the second part of the commentary. It can be understood he says, as being

<sup>20</sup> III<sup>a</sup>, q. 63, a. 2, ad 3<sup>m</sup>.

<sup>21</sup> *N.B.* — Some of those who attribute this theory to Cajetan are : the SALMANTICENSES, *loc. cit.*, n<sup>o</sup> 141-2; BILLUART, *loc. cit.*; DORONZO, *op. cit.*, p. 215; JOHN OF ST. THOMAS, *loc. cit.*, n<sup>o</sup> 11; A. MICHEL, *loc. cit.*; A.-M. ROGUET, *Les Sacrements*, in *Somme théologique*, Revue des Jeunes, Desclée, 1951, p. 356-7.

<sup>22</sup> *Commentarium in III<sup>am</sup> Partem*, q. 62, a. 2, n<sup>o</sup> 1.

an habitual gift or an actual gift. While it seems that St. Thomas held that it was an habitual gift in his *Commentary on the Sentences* and in the *De Veritate*, still in the present article he speaks of an actual gift or help, which "extends the grace of the virtues and of the gifts to producing the effect proper to the sacrament."<sup>23</sup>

Cajetan says he was moved to consider sacramental grace as adding an actual help, because in the I-II<sup>e</sup>, St. Thomas, in his division of grace, distinguished in opposition to the habitual gift of grace, a gratuitous divine help, reducing this supernatural habitus to its proper acts. As a result, according to Cajetan, St. Thomas, under the term or genus of grace, admits two species, namely grace as an habitual gift, and grace as a divine help.<sup>24</sup> Feeling himself forced to choose between one or the other of these two species, he concludes :

And therefore, since in this article he expressly says that sacramental grace adds a divine help, there is no genus of grace, among those posited, from which it can be diverted, except the habitual gift. Following the evident sense of the article, we are forced to say that sacramental grace is distinguished specifically from the grace of the virtues and of the gifts, *not as one habitus from another*, but as a gratuitous divine help from a gratuitous habitual gift; because of this it is a species of common grace, as we see from q. 72, a. 7, ad 3<sup>m</sup>, according to the specific plurality of effects.

This is confirmed from the text just cited, where the author . . . does not say that habitual grace and the sacramental grace of Baptism and of Confirmation are diverse; he says that the grace conferred in each of the two sacraments has something common and something proper; that which is common, namely habitual grace, is of the same species. If however, we consider in the sacraments of Baptism and of Confirmation, that which is proper and added [to habitual grace], they are of different species. From the fact that he considers grace in a different manner, he insinuates that *they are not diverse habitus*; there is rather, *one habitus referred or extended*, by a new divine help given through the sacrament, to specifically different effects.<sup>25</sup>

From this brief exposition of the opinion of Cajetan, I cannot see how one can categorically reduce his position to that of those who consider sacramental grace as a "ius," whether something intrinsic to the sacrament, or extrinsic. What he is re-acting against, is the notion which would consider the sacramental graces as diverse habitus, such that we would have seven different species of sanctifying or habitual grace. His aim is *not*, however, to determine whether it is a "ius" and

<sup>23</sup> *Ibid.*, n° 2.

<sup>24</sup> *N.B.*— He is referring to I-II<sup>e</sup>, q. 109, a. 9, and q. 110, a. 2.

<sup>25</sup> *Loc. cit.*

consequently something moral, or whether it is a mode and consequently something physical. He states merely that in the sacramental graces of Baptism and of Confirmation, there is one habitus extended through the sacramental action to permanent effects which are specifically proper to the individual sacraments, such that the grace of Confirmation cannot produce *per se* the effect of the grace of Baptism.

For Cajetan, then, the sacramental grace is conferred at the moment in which the sacrament is received, that is to say when the sacrament produces its principal effect, whether at the time of the sacramental action itself, or in the case where there should be an obstacle present, when that obstacle is removed. It is God Who extends the habitus of sanctifying grace to produce the effects signified by the particular sacrament. Sacramental grace, or, rather, the effect it adds, the special help, is something transient in this sense, that it is conferred at the time of the sacramental rite, and only then, provided there be no obstacle present. The effect which this divine help gives is something permanent, as is evident from the manner in which he speaks of the effect of the sacrament of Baptism; it is as permanent as is habitual grace itself, depending upon it for its very existence, as he himself says at the end of the first part of the commentary. It also appears to be something intrinsic to the grace conferred; another reason why it should not be reduced to the “*ius ad gratias actuales*” insofar as the majority of those who hold this opinion consider it to be something extrinsic.

Furthermore, in his commentary on Question 72, a. 7, ad 3<sup>m</sup>, to which he refers, it seems to be quite evident that he considers the aid or help to be something permanent and intrinsic :

[...] in the response to the third objection, remember what was said above concerning sacramental grace and you will understand what is said here. Habitual grace, extended to strengthening the Christian to freely confess Christ crucified, according to the essence of grace, is of the same species with the grace conferred in Baptism. But with regard to the help of firmness proceeding from grace, which [firmness] is called sacramental grace, — with regard to this, it differs from the grace of Baptism.<sup>26</sup>

While attributing to Cajetan the theory that sacramental grace adds an actual grace to be given at the opportune time, or a right to

<sup>26</sup> *Loc. cit.*, n° 2.

the actual graces needed to perform actions which are specifically sacramental, John of St. Thomas admits that for Cajetan, the essence of sacramental grace is not specifically distinct from sanctifying grace but retains this grace and adds to it something bringing about a special effect.<sup>27</sup>

In the light of the texts from the commentary of Cajetan, however, it seems that he understands by the words "actuale auxilium extensivum gratiæ virtutum et donorum ad effectum proprium sacramenti" not a right to the actual grace helps to be given at the time sacramental actions are to be performed, but rather a permanent effect given at the time the principal effect or the *res tantum* of the sacrament is conferred, and thereby modifying the latter permanently. For the phrase itself "extensivum gratiæ" was inspired by St. Thomas' treatment concerning the fullness of the grace of Christ.<sup>28</sup> Obviously, the extension of the habitual grace of Christ was something permanent; therefore the participation of this extension which is given to us through the sacraments, is something permanently attached to the habitual grace then given.

Most probably the solution given by Cajetan is basically that given by John of St. Thomas, and now quite general to the thomistic school. For it seems strange that He would contradict himself in the same article or shortly thereafter, as the assertion of John of St. Thomas would make us believe.<sup>29</sup>

\* \* \*

<sup>27</sup> "Et præterea, quia ut ipse Cajetanus fatetur hic, et infra (q. 72, a. 7, ad 3<sup>m</sup>), essentia gratiæ sacramentalis non est distinctæ speciei a gratia sanctificante communiter dicta, sed eius essentiam retinens addit aliquid effectivum specialis effectus; ergo impossibile est quod gratia sacramentalis sit actuale auxilium, cum sit actualis concursus Dei, non habet eandem essentiam et speciem, quam gratia habitualis. Est enim distincta entitas, etiam physice, auxilium et concursus Dei, a potentia et habiturecipiente hoc auxilium. Ut ergo essentia gratiæ sacramentalis non distinguatur specie ab essentia gratiæ habitualis et donorum ac virtutum, oportet quod sit aliquid permanens perficiens ipsam gratiam non tanquam res seu habitus distinctus, sed ut modus, aut formalitas" (*op. cit.*, q. 62, a. 2, disp. 24, n° 12).

<sup>28</sup> Cf. III<sup>a</sup>, q. 7, a. 9 and 10. Discussing the opinion of Gonet (*cf.* above), Fr. Brazzarola admits that this is not the opinion of Cajetan: "Questa non è più quella del Gaetano" (*op. cit.*, p. 119).

<sup>29</sup> Fr. Bouessé, O.P., likewise holds the same opinion: "D'autre part, c'est à tort qu'à l'extrême opposé, on prête à Cajétan d'identifier la grâce sacramentelle avec la grâce actuelle ou avec le droit à des grâces actuelles. Telle n'est pas la pensée du grand commentateur. L'«actuale divinum auxilium» dont parle Cajétan par opposition à un «habituelle donum aliquod», n'est pas une motion actuelle, mais une modalité actuelle avec laquelle la grâce sanctifiante est donnée. Son texte laconique à l'excès me

We can now turn our attention to the theories which maintain that sacramental grace adds something permanent and intrinsic to the grace conferred by the sacraments.

Under this division two theories have been advanced; one maintains that sacramental grace and the grace of the virtues and of the gifts are distinct from one another, insofar as the former adds to the latter a new habitus on the same order as those of the virtues and of the gifts, that is to say, a habitus flowing out of sanctifying grace. The second opinion holds that although the grace of the virtues and of the gifts is distinct from sacramental grace, it differs merely *modaliter*; that is to say that the latter is a certain mode of the former. It is in this order that we shall consider the two opinions proposed.

2. *Sacramental Grace is Distinct from the Grace of the Virtues and of the Gifts, insofar as It Adds to it a Special Habitus Through the Intermediary of Which Habitual Grace Elicits the Acts to Which the Sacraments Are Ordained, and by Which the Defects of the Powers of the Soul Resulting from Sin, Are Removed.*

The merit of this opinion stands or falls on the ability of its proponents to prove the existence of what Capreolus calls "speciales gratificos effectus,"<sup>30</sup> distinct from the common acts of the powers of the soul, and, therefore, requiring a "speciale gratificum principium."<sup>31</sup>

Capreolus thinks that they can be found, that the sacraments of the New Law are ordained to produce just such effects; they confer therefore, a special habitus, or something on the order of a habitus, infused at the same time as the grace of the sacrament is conferred.<sup>32</sup> The effects which this habitus produces are two, sacramental acts, and a healing of the wounds of the powers of the soul. These effects cannot be brought about by the grace of the virtues and of the gifts.

[...] the grace of the virtues and that of the sacraments do not differ only in that the former does not connote a preceding infirmity, while the latter does; but they differ as a cause and its effect, or as [something] healing formally and immediately [which is the function of sacramental

paraît recouvrir exactement la pensée de Jean de Saint Thomas et ne s'éloigner guère de la conception propre à Jean de Saint Thomas" (*Le Sauveur du Monde*, 4, *L'Economie sacramentaire*, Chambéry-Leysee-Paris, 1951, p. 423).

<sup>30</sup> *Defensiones Theologiæ D. Thomæ Aquinatis in 4<sup>o</sup> Sent.*, VI, dist. I-II-III, q. 3, a. 1, 4<sup>th</sup> concl., p. 67, Turin, 1906.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*, a. 3, § 3, p. 77.

grace] and [something] healing effectively and mediately [which is a function of the grace of the virtues or *gratia gratum faciens*]. Similarly, sacramental grace is not ordained to the performance of meritorious operations, such as is the grace of the virtues.<sup>33</sup>

While it is true that habitual grace or the *gratia gratum faciens* perfects formally the essence of the soul, still, it heals only effectively the powers of the soul. The role of sacramental grace, or rather, of the effect of this grace, a habitus, or something on the order of a habitus, is to heal formally the defects or wounds of the powers of the soul. The virtues and the gifts cannot produce this effect, for they *incline* the powers of the soul toward the doing of good. The *formal* healing of the powers of the soul, or the infusing of an accidental form into the powers of the soul in a healing capacity — this is an effect so special that neither the *gratia gratum faciens* perfecting the essence of the soul, nor the other habitus flowing from this, the virtues and the gifts, could possibly cause it immediately.

Under the present economy of the New Law, Capreolus posits two accidental forms in the powers of the soul, both flowing from the permanent quality of sanctifying grace. One is ordained to heal formally the powers of the soul, or to “naturalize” the powers of the soul wounded by sin, which condition he calls the “reatum peccati”.<sup>34</sup> The other form is ordained to incline the powers of the soul or the power in which it exists, toward the doing of good.

The texts which he quotes to support his opinion are taken from St. Thomas' commentary on the Sentences and from the *De Veritate*. Even Cajetan admitted the possibility of this having been the mind of St. Thomas in these particular works; he does not, however, admit that this is the teaching of the *Summa*.

\* \* \*

There are some difficulties which can be advanced to challenge this interpretation. In the first place, nowhere in the entire *Summa*, in speaking of the various habitus of the soul and of its powers, even considering them after the Fall — nowhere does St. Thomas mention any other accidental forms other than those of habitual grace and the

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 76.



virtues and the gifts in the case of those which perfect the soul, and those of the vices, in the case of those which lead the soul away from the doing of good. If these defects in the powers of the soul or the "speciale auxilium" given against them were habitus, it seems only reasonable to suppose that he would have spoken of them either in the tract on grace, or in that on the virtues and vices — which, however, he does not do.

A second, and perhaps more basic difficulty is, that Capreolus does not show convincingly that the effects given by the sacraments are so special that they require an *habitual principle* to produce them. This is the major criticism of those who sustain the theory of the "ius", or that of the "vigor specialis" which we shall see shortly.

\* \* \*

The criticism which some authors<sup>35</sup> level against Capreolus does not seem to be entirely justified. For they maintain that Capreolus identifies sacramental grace with the character or the "ornatus animæ." Nowhere in his commentary on this particular point, the nature of sacramental grace, does he call it the sacramental character. Nor would the texts which he brings forward to support his position, seem to indicate anything of the sort. According to these texts, sacramental grace is something which *flows out* of habitual grace, in much the same way as do the virtues and the gifts, with, however, a different role to play. Sacramental grace, or the special effect which it adds, presupposes the presence of habitual grace, which Capreolus expressly states.<sup>36</sup>

Moreover, to identify the character and the sacramental grace which we are now considering, would be to place the sacramental character in the quality of habitus. The entire thomistic position of the character as a *potestas* would be destroyed; for in the sacramental thought of St. Thomas, the sacramental character is a *potestas* and not a habitus.

The reason which led these authors to attribute to Capreolus the opinion they do is that he does use the expression "gratia sacramentalis"

<sup>35</sup> Cf. SALMANTICENSIS, *loc. cit.*, n° 138; B. BRAZZAROLA, *op. cit.*, p. 98-100; E. DORONZO, *op. cit.*, p. 215.

<sup>36</sup> *Loc. cit.* (above).

to denote the immediate effect of the sacramental rite, the sacramental character, or the "ornatus animæ."<sup>37</sup>

But when he speaks of the sacramental grace which we are now considering, he expressly denies that it is the sacramental character :

For this first solution does not hold; it maintains that the characters and the *ornatus sacramentales* are certain sacramental graces. Nor should any others [sacramental graces] be added besides these, by way of *actus primi* or *habitus*, whatever may be the case by way of *actus secundi*.<sup>38</sup>

He denies the position that would limit the sacramental graces to the characters or the *ornatus animæ*, thereby implying that the term *gratia sacramentalis* can be used both to refer to the character or the "ornatus animæ", or let us say, to the immediate effect of the sacramental rite, and to the special help flowing out of habitual grace given in virtue of a sacrament, as a *habitus* or *actus primus*.

\* \* \*

This brings us back to the major criticism raised against this theory, that the effects produced by the sacraments are not so special as to require that the sacraments give other habitual principles than those already contained in the grace of the virtues and of the gifts.

According to John of St. Thomas, the effects to which the sacramental graces are ordered are not really distinct from the effects of the grace of the virtues and of the gifts; e.g., the act of confessing our Faith, toward which the sacrament of Confirmation is ordained, remains *substantially* an act of faith; nor is it necessary to postulate a special *habitus* to remedy the defects against which it is given,—that the confession of our Faith be strong and without shame.

<sup>37</sup> "Similem sententiam ponit, III<sup>a</sup>, q. 62, a. 1, et *De Ver.*, q. 27, a. 4, nisi quod in prædictis locis videtur dicere quod sacramenta pertingunt effective instrumentaliter etiam ad ipsam gratiam, non faciendo mentionem de dispositione. Sed intelligendum est quod pertingunt ad gratiam sacramentalem effective, ad gratiam vero, gratum facientem, solum dispositive" (*loc. cit.*, q. 1, p. 4).

<sup>38</sup> *Loc. cit.*, p. 77. Furthermore, giving the opinion of Peter of Palu which he adopts as his own, he says: "Singularis opinio Thomæ est in contrarium. Et sic posset concordari, quod ipse, in quarto dicit sacramenta non attingere ad gratiam, sed ad ornatum, quod verum est de gratia gratum facienti; et in ultima parte, dicit quod attingit ad gratiam, quod verum est, sacramentalem quæ differt a prima. Sed Thomas videtur velle quod ista gratia sacramentalis non solum differat a gratia gratum faciente et virtutibus acquisitis et infusis, et donis, sed etiam ab ipso ornatu vel caractere: quia dicit quod gratiæ sacramentales fluunt a gratia sicut et virtutes, et sic supponunt gratiam gratum facientem, quod non facit character nec ornatus" (*loc. cit.*, p. 74).

The Salmanticenses adds that if the sacramental grace is a distinct habitus, it must be either in the soul or in the powers of the soul. It cannot be in the soul, because that which is in the soul is ordained "*per se primo ad esse.*" If it is ordained "*per se primo ad operari*" it would have to be received in the powers of the soul. Since habitual grace takes care of the first, this habitus would have to be added to the powers of the soul, perfecting them in regard to their operations. The virtues and the gifts of the Holy Spirit, however, suffice to perfect the powers of the soul in regard to operation. Whatever, therefore is in the soul as a perfecting quality or habitus, is already present with the grace of the virtues and of the gifts.<sup>39</sup>

Nor is the fact that sacramental grace is something permanent sufficient to prove that it is a habitus. There are such things as accidental qualities, the different colors of men, for example, which are permanent and specifically distinct from one another; but they do not give us men who are specifically distinct from one another.<sup>40</sup> Or let us look at sanctifying grace as it was in the state of innocence. Certainly it was not essentially different from the sanctifying grace we now have, and yet there was something in it that it does not have in the present economy. There was a special vigor in it, given by God, to bring about the threefold harmony which existed in the state of innocence.<sup>41</sup> This special vigor was not a habitus, but rather a manner or mode in which the habitus of sanctifying grace was possessed at that time. But this is to anticipate the last opinion.

### 3. *Sacramental Grace is a Special Mode of the Grace of the Virtues and of the Gifts Acting as a Fundament for the Correlative Actual Graces to be Received in View of the Ends of the Sacrament.*

This opinion was set forth by Didacus Nugno, O.P.,<sup>42</sup> and was adopted by John of St. Thomas, the Salmanticenses and their followers. With Cajetan it states that it is not a special habitus, and with Capreolus it maintains that it is something permanent and intrinsic.

<sup>39</sup> *Loc. cit.*, n° 138.

<sup>40</sup> JOHN OF ST. THOMAS, *loc. cit.*, n° 38.

<sup>41</sup> I<sup>a</sup>, q. 97, a. 1, c., and ad 3<sup>m</sup>; I<sup>a</sup>, q. 95, a. 1, c.; I<sup>a</sup>, q. 102, a. 4, c.

<sup>42</sup> *Commentarius ac Disputationes in III<sup>am</sup> Partem Summæ Theologiæ Divi Thomæ Aq.*, I<sup>a</sup>, q. 62, a. 2, Venice, 1612.

Insofar as the various individual sacraments have different purposes or reasons for which they have been instituted, or let us say, they have certain needs to fulfill; and insofar as they have a distinct signification, and consequently, a distinct causality; and insofar as they have a distinct necessity, we have to say that the individual sacraments have distinct sacramental graces for their effects.<sup>43</sup>

For John, then, the graces of the sacraments are nothing else than the effects of the various sacraments. We might say that for him in the phrase *gratia sacramentalis*, both words must be emphasized, insofar as we are dealing with a sacramental result.

Sacramental grace is distinct from sanctifying grace, not as one thing is from another, but as something "modaliter" distinct from the same thing considered without the mode.<sup>44</sup>

Moreover it is something permanent and intrinsic to grace, insofar as it is ordained to repair certain defects in the soul.<sup>45</sup> He bases his claim that it is something permanently and intrinsically received in the soul, on the text which Cajetan also used in support of his theory of the *Actuale Auxilium*, namely that sacramental grace adds something "effective" of the special effect to which the sacrament is ordained.<sup>46</sup>

These defects have been left in the soul by sin, and either retard a man or prevent his attaining the perfection of the Christian life or its ultimate end, the beatific vision. It is only fitting then, that they be cured in a special manner by the sacraments of the Christian life, insofar as the virtues cannot sufficiently cure them, being themselves ordained to exclude the forms which are contrary to them, namely, the vices.<sup>47</sup>

The whole merit of the theory of John of St. Thomas following Nugno, rests on his conception of just what the effects produced by the grace of the sacraments are; if they are effects specifically different from the effects of the grace of the virtues, in the same way as the effects of two virtues are specifically different, then the theory proposed by him falls, and that of Capreolus stands. On the other

<sup>43</sup> *Loc. cit.*, n° 7.

<sup>44</sup> *Ibid.*, n° 9.

<sup>45</sup> *Ibid.*, n°s 9 and 11.

<sup>46</sup> III<sup>a</sup>, q. 72, a. 7, ad 3<sup>m</sup>.

<sup>47</sup> *Loc. cit.*, n° 4.

hand, if the effects produced are not specifically different from those produced by habitual grace, but differ only accidentally, that is to say, *modaliter*, or, in the way in which they are produced, or more properly speaking, in the manner in which they are had, then the presentation of John seems to be the best of those proposed so far.

For this reason John discusses some of the effects of the various sacraments to show that they do not differ essentially from the effects of the grace of the virtues and of the gifts, but only accidentally, that is to say, in the manner in which these effects are had.

He calls that mode a certain power coming from the communication and participation in the grace of Christ to produce these effects. It enables us to perform the sacramental actions in a *connatural* way, in imitation of the manner in which they were performed by Our Lord Himself.<sup>48</sup>

And if someone were to inquire in what this mode or formality consists, we would answer that it consists in a certain derivation and imitation of the grace of Christ, insofar as we are His members [...] For by the sacraments, we communicate with Him, with His Passion and His grace, as members living in the spirit of Christ. The grace of Our Lord is elevated and surpasses all other grace, in this, that it extends to *all* the effects possible to grace [...] It does this, not insofar as it differs *specifically* from the grace we have, but because we find it in Christ with a certain perfection, formality, and mode, different from the way in which we ourselves have it. This mode and perfection which is in Christ according to its plenitude, producing all the modes and effects of grace is derived through the sacraments to limited modes and perfections [...] <sup>49</sup>

There are certain effects which habitual grace produced in Our Lord which it does not produce in us, even though the grace is essentially the same quality in the two instances. The habitual grace of Christ had a special power in it to reach all these effects, "a special perfection, formality and mode," and because of this it was different from the habitual grace we have. Christ had grace as a *propria passio*, or after the manner of a connatural power, in a way similar to that in which heat has the mode of a natural power in fire; or as Nugno expresses it, grace was in Christ such as heat is in fire, that is, as in its

<sup>48</sup> *N.B.*—The foundation for this notion of John is already expressed in the thought of Cajetan regarding sacramental grace: "extensivum gratiæ virtutum et donorum ad effectum proprium sacramenti". The word *Extensivum* certainly finds its origin in the question of the plenitude of the grace of Christ considered from the point of view of its extension, that is, with regard to the effects that grace can produce.

<sup>49</sup> *Loc. cit.*, n° 20.

*natural subject.*<sup>50</sup> St. Thomas, explaining the extension of the grace of Christ, says "it was given to Him as to a principle in the genus of all those having grace, and we know that the principle of any genus extends to all the effects of that genus."<sup>51</sup>

From this notion of the extension of the grace of Christ to various effects, to *all* the effects of grace, John deduces the conclusion that the various sacramental graces, insofar as they have as their purpose to make us members of Christ "according to the variety and distinction of members," confer on us some of these effects of the grace of Christ, which effects are not *ordinarily* given to those who do not receive the sacraments.<sup>52</sup>

[...] the grace of Christ is said to be full, not only according to the exigencies of the subject, but also according to the very notion of grace, even though strictly speaking it is not infinite. The graces of the sacraments participate in and communicate in these two perfections of the grace of Christ, insofar as they are ordained to make men members of Christ according to the variety and distinction of members. This grace of the members derives a certain perfection and formality, insofar as it participates in the *gratia capitis* not only with regard to the very substance of grace, but also in regard to its perfection, extinguishing more perfectly certain defects of sin and operating more perfectly in regard to certain effects, as a result of its conjunction with the grace of Christ. The grace of the members is had after the manner of a power, just as the grace of Christ has the manner of a power,<sup>53</sup> although not in the perfection according to which Christ has it [...]. A person can therefore, from this peculiar manner of subordination to and derivation from the grace of Christ, through the sacrament of Confirmation, for example, more firmly and without shame, confess the name of Christ, than another who has the virtue of Faith more intensely, because the former confesses Christ, as it were, from a kind of connaturality to and conjunction with Him; the latter, from credence and with a belief in Christ that requires some effort.<sup>54</sup>

In the following paragraph, John goes on to clarify this :

From the fact that Christ is the universal principle for all the effects and modes of grace, He can, through the various sacraments, impress on His members, certain modes and effects of grace by which the special defects of sin are removed, and special effects are produced... For grace derived from Christ participates in *another* manner and perfection for the taking away of the defects of sin and for the production of special effects

<sup>50</sup> *Loc. cit.*

<sup>51</sup> III<sup>a</sup>, q. 7, a. 9, c.

<sup>52</sup> *Loc. cit.*, n° 56.

<sup>53</sup> St. Thomas calls it a "proprietas naturalis" following upon the Hypostatic Union (III<sup>a</sup>, q. 7, a. 13, ad 2<sup>m</sup>).

<sup>54</sup> *Loc. cit.*, n° 21.

of grace, than does grace which does not come through Christ according to His real influx through the sacraments [...] <sup>55</sup>

John has recourse to this explanation because he does not wish to distinguish specifically sacramental grace and common grace, thereby putting sacramental grace in the same category as the virtues and gifts of the Holy Spirit, that is, of a habitus really distinct from the entitative habitus of sanctifying grace, and with its own proper object or end. Sacramental grace is not ordained towards an end specifically different from the end toward which the grace of the virtues is ordained, but it makes the person tending toward this end, do so in a different manner, or mode.

In order to clarify his thought regarding this extension of grace, John has recourse to a comparison which lends great strength and conviction to his arguments thus far proposed. He compares it with the grace which Adam and Eve had in the state of innocence.

Original justice consisted in the supernatural subjection of the reason to God, and of the inferior powers of man to the control of his reason, and the subjection of the body to the soul. Now the root of this state of original justice was sanctifying grace, something formally different from original justice itself. The subjection of the inferior powers of man was due to a certain perfection added to habitual grace, a certain vigor which produced a kind of permanent effect. Original justice was not radically different or distinct from habitual grace, but only formally so, and added to it a certain effect. When man sinned, he lost not only grace by which his mind was subject to God, but also that vigor which had been given to grace to keep the passions and the inferior powers of man in their proper ordering to the reason, or, we might say, that vigor which gave man despotic power over his passions and inferior powers rather than political. <sup>56</sup> This *stable* subjection was something not merely natural to the soul, but a result of the gift of grace. Although man recovered grace for the remission of sin and for the meriting of glory, he did not regain it as far as the effect of the perfect subjection or harmony which he had lost was concerned. <sup>57</sup>

<sup>55</sup> *Ibid.*, n° 22.

<sup>56</sup> I<sup>a</sup>-II<sup>m</sup>, q. 61, a. 4, c.

<sup>57</sup> I<sup>a</sup>, q. 97, a. 1, c. and ad 3<sup>m</sup>

Just as sanctifying grace, the *one* entitative habitus which Adam and Eve possessed, had a special power given to it by God to bring about that marvelous state of harmony which was found in the state of innocence, so too, it seems to be the thought of John of St. Thomas, that the sacraments give to those who receive them something of that pristine perfection which man had before he sinned, never, however, taking away the defects which Our Lord Himself voluntarily assumed in order that He might make satisfaction for us—those defects, St. Thomas tells us, which were not at variance with the perfection of Christ's knowledge and grace.<sup>58</sup>

This same thought of John is expressed and maintained by those modern theologians who would define sacramental grace as a "new intrinsic mode of perfection, or, a special vigor added to habitual grace, with an ordering or a right to the actual helps to be conferred at the opportune time."<sup>59</sup>

\* \* \*

Since the purpose of this article is not to examine minutely the texts in which the Angelic Doctor discusses the question of sacramental grace, we shall merely set down his teaching under a number of points, which, according to our judgment, could be drawn from a consideration of them :

1. The term "gratia sacramentalis" in the *Summa*<sup>60</sup> refers not merely to the special effect of the sacrament (as it does in the Commentary on the Sentences and in the *De Veritate*),<sup>61</sup> but to the grace of the virtues and of the gifts plus the special help or determination which it has under the present divine economy in accordance with the sacramental symbolism geared to meet the ends of the sacrament.
2. From the notion of final causality :
  - a) The sacramental effect insofar as it heals the soul brings with it the application of the satisfactory merits of the Passion of Christ. For it is ordained to remove the *reatus pœnæ*, or the effects which sin has

<sup>58</sup> III<sup>a</sup>, q. 14, a. 4, c.

<sup>59</sup> E. HUGON, O.P., *Tractatus Dogmaticus*, III, 6<sup>th</sup> ed., p. 99; F. DIEKAMP, *Theologiæ Dogmaticæ Manuale*, IV, p. 26-27; A. MICHEL, art. *Sacraments*, in *D.T.C.*, XIV, 1<sup>re</sup> partie, cols. 629-631.; N. GIHR, *Die heiligen Sakramente*, I, p. 97-98; M. DAFARA, O.P., *Cursus Manualis Theologiæ Dogmaticæ*, p. 28<sup>a</sup>; *De Sacramentis et De Novissimis*, p. 58; A.-C. GIGON, O.P., *De Sacramentis in communi*, p. 70.

<sup>60</sup> III<sup>a</sup>, q. 62, a. 2.

<sup>61</sup> *N.B.*—With regard to the *Commentary on the Sentences*: Cf. *II Sent.*, dist. 26, q. 1, a. 6, ad 5<sup>m</sup>; *IV Sent.*, dist. 1, q. 1, a. 4, q<sup>1a</sup>. 5; *IV Sent.*, dist. 2, q. 1, a. 1, q<sup>1a</sup>. 1, ad 2<sup>m</sup>; *IV Sent.*, dist. 7, q. 2, a. 2, q<sup>1a</sup>. 2, c. and ad 2<sup>m</sup>; *ibid.*, q<sup>1a</sup>. 3. With regard to the *De Veritate*: Cf. q. 27, a. 5, ad 12<sup>m</sup>; q. 27, a. 7, c.



left in the soul, and for which we must make atonement or satisfaction to God.<sup>62</sup>

- b) The sacramental effect insofar as it perfects the soul is a determination or special help flowing from grace into the principles of our supernatural actions, the virtues, strengthening them and directing them to meet the requirements of our state or place in a spiritually life which is essentially Christian.<sup>63</sup>
3. The special effect which comes to us through the sacraments, is not a habitus, insofar as its function to heal and to perfect do not require a new form, but rather effect an already existing one sanctifying grace, either *per modum dispositionis specialis* for that grace, or *per modum effectus specialis* of that grace, depending upon the genus of causality, material or formal, under which we consider it.
  4. This special effect, when considered as the disposition for the form of sanctifying grace, is the *res et sacramentum*, not so much as we would consider this supernatural phenomenon as *res*, but rather as *sacramentum*, or *secundum rationem sacramenti*, according to which it is directly related to the *res tantum* of the sacramental process.<sup>64</sup>
  5. Sacramental grace has a similar relation to consequent or subsequent actual graces given to accomplish the sacramental actions, as does habitual grace to actual grace. Similarly, its growth or loss is like that of habitual grace, for sacramental grace is nothing more than habitual grace itself with a special determination given to it by God, extending it permanently for a connatural and facile performance of sacramental acts.

For St. Thomas, an understanding of sacramental grace must necessarily take into consideration the fundamental notions of the tract on grace in general, especially the fact that after the Fall of Adam, all grace given to man has the function called "sanans" as well as that called "elevans". For the state of man after the Fall found him divested of his seamless garment, and demanded a grace that would move him not from the position of one merely lacking something, but from the position of one lacking something he ought to have.

Because of our nature which is that of a spiritual and material composite, and because of sin which rendered us even more estranged from the things of the spirit, this grace as something invisible, was to be given to us ordinarily through sensible things which both signify and cause it in the Christian economy as we know it today.

The sacraments receive their efficacy to heal and to elevate through the Passion of Christ, and are, as it were, certain continuations of that

<sup>62</sup> III<sup>a</sup>, q. 62, a. 2, ad 2<sup>m</sup>; a. 5, c.

<sup>63</sup> III<sup>a</sup>, q. 65, a. 1, c. and ad 2<sup>m</sup>.

<sup>64</sup> III<sup>a</sup>, q. 63, a. 3, ad 2<sup>m</sup>.

Passion, working the effects which it worked, not in a universal manner, but in a manner limited to the symbolism and signification of the sacramental rite. These "corporal exercises" (the sacramental rites) <sup>65</sup> were to serve to excite or arouse certain sentiments in man, sentiments which would vary according to the various exercises, and which would act as so many special dispositions, exacting, so to speak, the infusion of grace, in such a mode or manner, that the latter would be capable of producing this or that special effect towards which the sacrament is ordained.

This specific corporal exercise was not to add anything by way of a principle of action to the grace which comes as its effect; it was merely to prepare the way for and induce into the soul this grace specially extended, as Cajetan would say. It was to do this, not by its own action, but in an instrumental capacity, as elevated and moved by the principal agent who limits and determines the effect. Consequently the sacramental rite was to produce this effect which we call the grace of the virtues and of the gifts, in a certain manner, with certain limitations and determinations.

If we consider the special effect of the sacramental rite as something *flowing out* of the grace of the virtues and of the gifts, it is not a different effect from that which serves as a special disposition for the grace that is given by the sacrament. It is the same effect, considered under another aspect in accordance with the principle "*causæ sunt ad invicem causæ, sed in diverso genere.*"

Furthermore, the sacraments of the Christian life, insofar as they are continuations of the Passion of Christ, which has already been endured, apply to those who receive them the satisfactory merit of the Passion in accordance with the signification of the sacrament.

The special effect which each of the sacraments produce, if considered as a disposition for the *res tantum*, is the *res et sacramentum* of the particular sacrament, not insofar as we consider it merely as a *res*, as an effect of the sacramental action, but *precisely* insofar as we consider it in its relation to the *res tantum*, or insofar as we consider it "*secundum sacramenti rationem*" which notion it has insofar as it is

<sup>65</sup> III<sup>a</sup>, q. 61, a. 1, ad 1<sup>m</sup>.

connected or joined to the external sensible sign or action, and insofar as it is a sign of the invisible grace conferred in the sacrament.

If this is in reality the mind of the Angelic Doctor, as the author believes, then the theory proposed by John of St. Thomas, and Cajetan and the others who follow them, seems to approach it most closely.

\* \* \*

Having seen the thought of St. Thomas on the nature of sacramental grace, at least, briefly, we can now more easily refute the fifth and sixth opinions which have been advanced as to the solution of our problem.

Abbé de Bellevue, in a book devoted to a discussion of the nature of the grace of the sacraments,<sup>66</sup> came to the conclusion that it was nothing but the *res et sacramentum*, the sacramental character, or that which corresponds to it. He bases his conclusion on the notion of sacramental causality expressed by St. Thomas in the *Sentences*, where the Angelic Doctor considers the sacraments as causing merely the disposition rather than the grace itself immediately. To limit the notion of sacramental grace, however, to merely this one aspect, would not explain satisfactorily the texts where St. Thomas speaks of sacramental grace as *flowing* from habitual or sanctifying grace. He fails, therefore, to have recourse to what seems to be the only key to the solution,—the principle “*causæ sunt ad invicem causæ sed in diverso genere*,” which can be applied only if we consider the *res et sacramentum*, as an immediate disposition for a form, *normally* co-existing with it.

Fr. Neveut, also has something on this order,<sup>67</sup> although he does not deny the notion of sacramental grace accepted by most of the thomists today. He considers, however, that St. Thomas, in the second article of the 62<sup>nd</sup> question, in speaking of the special effects of the sacraments, is referring to the *res et sacramentum* as well as to the special mode of vigor of the ultimate effect of the sacrament. The *res et sacramentum* is the primary effect of the sacrament and acts as a disposition for the ultimate effect. But he fails to make the distinction that the *res et sacramentum*, at least of some sacraments, can have a

<sup>66</sup> *La Grâce sacramentelle*, Paris, Retaux, 1900, p. 103-104.

<sup>67</sup> *La Grâce sacramentelle*, in *Divus Thom.* (Piac.), 38 (1935), p. 249 ss.

twofold dispositional role, namely with regard to cult, and with regard to grace. For the mind of Aquinas is that if we consider the *res et sacramentum* in its relation to cult, or as the sacramental character, then precisely as such, it is merely a *remote* disposition for grace;<sup>68</sup> if considered precisely in its relation to grace then it is an *immediate* or *proximate* disposition for it. He necessarily fails, therefore, to link up this vigor and the *res et sacramentum*; he would have difficulty in trying to explain the texts in which the Angelic Doctor speaks of the sacramental graces as flowing out of habitual grace, and therefore, presupposing it.

Another opinion, the sixth which we mentioned above, has been proposed by some theologians<sup>69</sup> who maintain that sacramental grace is not given in its entirety at the moment of the reception of the sacrament. They consider it, rather, to be the ensemble of the gifts given at the time of the reception, and the consequent actual graces given to carry out the acts corresponding to a particular sacramental status. In his article Fr. Neveut seems to give an adequate refutation of this theory when he says :

The Christian who is in the state of grace, ought to have, more than anyone else, a certain right to actual graces, and the more intense is his state of grace, the greater should be his right. *But* the question of the *consequences* of the sacramental graces is different from that which is concerned with their nature.<sup>70</sup>

This seems to be the mind of St. Thomas also as can be gathered from an analysis of the fifth point of his teaching given above. These consequent actual graces can cause the sacramental principles of action (the virtues and the gifts extended sacramentally to meet the requirements of a given sacramental status) to become more firm, more intense and more prompt principles of action. But the form itself, the grace of the virtues and of the gifts, is already "sacramentalized" at the time the sacrament is conferred, provided there be no obstacle present.

\* \* \*

These pages then were meant to give in a summary fashion, the various opinions on sacramental grace. It was not, as we said at the

<sup>68</sup> III<sup>a</sup>, q. 63, a. 4, ad 1<sup>m</sup>.

<sup>69</sup> Cf. HURTER, S.J., *Theologiae Dogmaticae Compendium*, III, n° 269.

<sup>70</sup> *Art. cit.*, p. 285, note 4°.

beginning, the purpose of the article to arrive at the correct opinion. We can say, however, that the opinion of Didacus Nugno, explained at length by John of St. Thomas, seems to approach most closely to the mind of the Angelic Doctor, who most probably as in so many other things, has given us somewhere in his writings, the precise nature of sacramental grace. Even in this theory, the complete teaching of the Common Doctor does not appear to be set forth; that has to be done, not only by analyzing the nature of habitus, which, indeed, has been done to some extent by John of St. Thomas, but also and *primarily* by analyzing the sacramental process, or more precisely, by a study of the two effects of this process, the *res tantum* and the sacramental *character*; for the *res et sacramentum* as such, (*not* as character) seems to be closely allied to and connected with the principal effect of the sacrament, namely, the *res tantum*. The secret of the nature of sacramental grace, insofar as that can be discovered in something which is essentially a mystery, lies in an adequate understanding of this relationship.

But this is already material, not only for another article, but, indeed, for a special dissertation.

Charles A. SCHLECK, C.S.C.,  
University of Notre Dame, Notre Dame, Indiana.

# *Bibliographie*

## *Comptes rendus bibliographiques*

---

1. *St. Gregory the Great. — Pastoral Care.* Translated and annotated by HENRY DAVIS, S.J. Westminster (Maryl.), Newman Press, 1950. In-8, VI-281 p., \$ 3.00. (Ancient Christian Writers, 11.)

2. *St. Augustine. — Against the Academics.* Translated and annotated by J. J. O'MEARA. Westminster (Maryl.), Newman Press, 1950. In-8, VI-213 p., \$ 3.00. (Ancient Christian Writers, 12.)

3. *Tertullian. — Treatises on Marriage and Remarriage. To His Wife, An Exhortation to Chastity, Monogamy.* Translated and annotated by WILLIAM P. LE SAINT, S.J. Westminster (Maryl.), Newman Press, 1951. In-8, VI-196 p., \$ 3.00. (Ancient Christian Writers, 13.)

4. *St. Prosper of Aquitaine. — The Call of all Nations.* Translated and annotated by P. DE LETTER, S.J. Westminster (Maryl.), Newman Press, 1952. In-8, VI-234 p., \$ 3.25. (Ancient Christian Writers, 14.)

5. *St. Patrick. — The Works of St. Patrick. St. Secundinus Hymn on St. Patrick.* Translated and annotated by LUDWIG BIELER. Westminster (Maryl.), Newman Press; London, Longmans, Green and Co., 1953. In-8, VI-121 p., \$ 3.00. (Ancient Christian Writers, 17.)

Sous la direction avisée de J. Quasten et J. C. Plumpe, les *Ancient Christian Writers* continuent de voir le jour à un rythme plus ou moins régulier. Depuis 1946, une vingtaine de volumes ont paru dont douze (les douze premiers) ont connu une réédition. C'est dire la qualité de cette collection et le succès bien mérité qu'elle remporte.

1. Après tant de brillantes réussites, le travail du P. H. Davis, il faut bien le dire, ne manquera pas d'étonner quelque peu. Sans doute, la *Regula Pastoralis* est-elle bien connue et, au surplus, ne présente guère de difficultés majeures. Toutefois, vu l'importance de l'œuvre et son actualité toujours considérable, on se contentera difficilement des douze pages d'introduction que le P. H. Davis estime suffisantes pour nous présenter le magistral ouvrage de Grégoire le Grand.

2. Douzième volume dans la série des *Ancient Christian Writers*, le *Contra Academicos* est le cinquième ouvrage de saint Augustin dans la même série. L'introduction — extrêmement riche — étudie les questions suivantes : les interlocuteurs du *C.A.*, les sources du dialogue, les rapports entre saint Augustin et Cicéron, l'importance du *C.A.* dans l'histoire spirituelle de saint Augustin et ses rapports avec le néo-platonisme, enfin l'historicité des *Dialogues* de Cassiacum. Excellente contribution aux problèmes posés par ce traité (en particulier, la conversion d'Augustin) et merveilleux commentaire de l'un des premiers écrits (386) de saint Augustin, le *Contra Academicos* de J. J. O'Meara est certainement l'un des meilleurs volumes de la collection *A.C.W.*

4. A notre connaissance, l'unique traduction du *De Vocatione omnium gentium* était la traduction française de 1649. Le P. De Letter, qui à la suite des travaux de dom Cappuyns, attribue le traité à Prosper d'Aquitaine, a donc fait œuvre

éminemment utile. Dans une introduction destinée au public des non-spécialistes, il est normal que les problèmes doctrinaux plutôt ardues tiennent assez peu de place.

3. Le P. Le Saint nous donne une bonne traduction de ces traités de Tertullien très courts mais pleins d'intérêt, en particulier pour l'histoire des pratiques liturgiques et surtout pour connaître l'évolution de la doctrine de Tertullien sur le remariage (d'abord toléré, puis prohibé, enfin considéré comme adultère). Les notes d'ordre plutôt doctrinal qu'historique ou philosophique, n'ont pas d'intérêt pour le spécialiste.

5. A sa traduction anglaise des deux principales lettres du grand évêque et de quelques fragments, le professeur Bieler a joint l'hymne de saint Secundinus sur saint Patrice, ainsi que la *Lorica* dont l'attribution reste incertaine. Bien que le tout ne couvre que trente-quatre pages du présent ouvrage, le caractère tout à fait exceptionnel de ces textes — les plus anciens de l'Église d'Irlande — et, il faut bien le dire, l'intérêt légendaire que continue de susciter saint Patrice, justifient cette traduction à laquelle la richesse et l'abondance des notes, de même que l'érudition intelligente du professeur Bieler, donnent une grande valeur.

F. P.

\* \* \*

RÉGIS JOLIVET. — *De Rosmini à Lachelier*.

ANTONIO ROSMINI. — *L'Idée de la Sagesse*. Paris, Vitte, 1953. 19 cm., 256 p.

Ce volume de la collection « Problèmes et Doctrines » contient deux ouvrages, dont le premier est dû à la plume de M<sup>sr</sup> Jolivet, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, tandis que le second est la traduction d'un des plus beaux textes de Rosmini.

Le premier ouvrage est un essai de philosophie comparée, qui révèle la parenté intellectuelle qui relie Rosmini et Lachelier dans l'étude du problème de la connaissance, de la question de l'être et de celle de Dieu. Ces deux philosophes, qui n'étaient pas de la même génération, ne se sont jamais connus, mais il semble bien que Lachelier ait été considérablement influencé par l'œuvre de Rosmini. En tout cas, tous les deux se posent les mêmes problèmes dans presque les mêmes termes, c'est-à-dire dans l'optique platonicienne, et tous les deux s'opposent à Kant pour les mêmes raisons. Pour ce qui est de l'ontologisme de Rosmini, Lachelier est hésitant pour ne pas dire opposé.

La traduction de Marie-Louise Roure comprend la majeure partie de ce volume. Ce traité, qui est comme la synthèse de toute l'œuvre de Rosmini, se trouve dans son « Introduction à la Philosophie », où il montre la valeur des études philosophiques dans l'ordre spirituel et moral. Après avoir considéré les fins de l'activité philosophique et tracé ce qu'on pourrait appeler son « discours de la méthode », qui traite d'un lien entre la vérité connue par concept et la théorie de l'assentiment, Rosmini pose le problème des relations de la vérité et de la foi et il explique son idée de la sagesse, qui exige l'action autant que le savoir. La sagesse serait l'action consciente, « la science elle-même descendue de l'esprit et transfusée dans la réalité en sentiment, pénétrant toute la vie qu'elle gouverne désormais par son pouvoir indiscuté et souverainement bienfaisant ».

Le philosophe doit être un homme vertueux. « Pourrait-il parvenir à la connaissance et à la possession de la vérité, s'il n'aimait pas la vérité ? »

Rosmini nous montre aussi que la sagesse naturelle de l'homme ne sera qu'une sagesse imparfaite et précaire aussi longtemps qu'elle ne s'achèvera pas dans la sagesse surnaturelle, fruit solidaire de la Suprême Vérité qu'est le Verbe et de la Charité qui est l'Esprit Saint. Il précise que cette sagesse surnaturelle se ramène à l'imitation du Christ, Sagesse éternelle et incarnée. Ceci devrait suffire pour nous convaincre de l'ardeur chrétienne du grand philosophe italien que l'on néglige trop souvent. Il serait malheureux que l'on congédiât sommairement et mit au rancart un penseur de l'envergure de Rosmini car, même si son ontologisme est inacceptable, il eut, dans nombre de ses écrits comme celui-ci, des aperçus tout à fait orthodoxes, empreints de véritable sagesse et dignes des plus belles pages de saint Augustin.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

*Political Ideas of St. Thomas Aquinas.* New York, Hafner, 1953. 20 cm., xxxviii-218 p.

This book of the Hafner Library of Classics contains Questions 90 to 97 inclusive on Law, and 105 of the Prima Secundae, and seven Questions mainly on Justice from the Secunda Secundae of the Summa, along with a substantial part of "De Regimine Principum" of St. Thomas. The passages of the Summa are the English text of the Dominican Fathers, while the Phelan-Eschman translation was used in the case of "De Regimine Principum".

In the Introduction, Professor Bigongiari, of Columbia University, summarizes the political philosophy of St. Thomas, and deals very succinctly but adequately with the State as a natural order, with public power, with forms of government, and with the relations between spiritual and temporal powers. There are also notes, a glossary and a bibliography.

The selections from the Angelic Doctor are well chosen, and should help to acquaint one with the main features of Thomistic political thought.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

R. JOLIVET et J.-P. MAXENCE. — *Manuel de Philosophie.* Tome I. *Psychologie.* Paris, Vitte, 1953. 21,5 cm., 484 p.

M. l'abbé Jolivet, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, et M. Maxence, directeur du Centre d'études philosophiques de Genève, offrent un excellent manuel de philosophie pour les classes de philosophie, de sciences expérimentales et de mathématiques, de préparation aux grandes écoles et de propédeutique. Destiné aux candidats au baccalauréat de philosophie, ce manuel ne fait pas que s'adapter au programme officiel, mais vise à former l'esprit des étudiants en s'efforçant de susciter en eux le sens et le goût de la réflexion philosophique. Évidemment, les auteurs se préoccupent de préparer pour un examen, mais ils ne s'en tiennent pas là. Pour eux, conformité au programme ne veut pas dire neutralité ou éclectisme; au contraire, ils proposent une pensée positive, cohérente et liée, qui favorise la compréhension et l'intégration, qui place les problèmes dans leur milieu historique, qui relie les grands courants contemporains aux thèmes traditionnels de la philosophie, qui développe le sens critique de l'étudiant et lui donne le sentiment de la continuité qui s'affirme malgré tout sous les conflits d'idées.



On sait que le programme officiel envisage la psychologie exclusivement comme science expérimentale; c'est pourquoi il n'est pas question de l'âme dans ce volume, mais bien d'habitude, de sensation, de perception, d'imagination, de mémoire, d'attention, de connaissance abstraite, de langage, de tendances « à » (appétit naturel) et « vers » (appétit élicite), de liberté et de personnalité. Il importe de souligner le chapitre initial intitulé « Caractère général de la philosophie », qui traite de la nature et de la naissance de la philosophie et qui donne, dans une quarantaine de pages, un lumineux aperçu sur le développement de la pensée philosophique grecque.

Le second tome (*Logique, Morale et Métaphysique*) paraîtra sous peu.

Cet ouvrage ne saurait remplacer le *Traité de Philosophie* de Jolivet en cinq tomes, mais on y trouve la même sûreté de doctrine et le même souci formateur. De tous les manuels de philosophie que nous connaissons pour cette catégorie d'étudiants, celui-ci est d'emblée le meilleur.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

RAYMOND BAYER. — *Épistémologie et Logique depuis Kant jusqu'à nos jours*. Paris, Presses Universitaires, 1954. 19,5 cm., 370 p.

Dans la collection « Philosophie de la Matière », qu'il dirige lui-même, M. Bayer, professeur de philosophie générale à la Sorbonne, contribue un volume, qu'on pourrait classer comme philosophie ou épistémologie des sciences. Après avoir expliqué ce qu'il entend par « objet » et « objectivité », il divise son ouvrage en trois parties : nécessité et contingence; de la notion de temps et d'évolution; les conceptions contemporaines de la logique.

Il est question, dans la première partie, de Kant, Laplace, Cournot, Boutroux et Comte. Mentionnons, en particulier, les chapitres sur Cournot et Boutroux, qui projettent une vive lumière sur les notions de déterminisme, de contingence et de loi naturelle.

Malgré son titre, la deuxième partie traite presque exclusivement de l'hypothèse de l'évolution. A ce sujet, l'auteur affirme : « On ne saurait présenter l'évolution comme une doctrine positive. » Lamarck, Darwin, Spencer et le pragmatisme de James font l'objet de ses considérations.

Dans la dernière partie de son livre, l'auteur indique les courants divergents que suit la logique chez nombre de nos contemporains, selon qu'elle retourne à la science proprement dite ou qu'elle monte vers la science de l'homme. On trouvera des aperçus fort intéressants sur la logique et ses paradoxes, sur le retour à la logique de Leibnitz, sur la logique de Couturat, sur la logique nouvelle et le logicisme, sur le psychologisme de Meyerson, sur la logique phénoménologique de Husserl, sur la contribution du Cercle de Vienne à la logique du probable.

Ces pages parfois un peu abstruses aideront tout de même à mieux comprendre les problèmes épistémologiques compliqués que pose la science moderne.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

\* \* \*

ROBERT J. KREYCHE. — *Logic for Undergraduates*. New York, Dryden Press, 1954. 21 cm., x-308 p.

Dr. Kreyche's *Logic* is one of the best textbooks we know for undergraduates. The substance is traditional logic in its entirety, but the language is simple, and the

manner of presentation modern and interesting. This pedagogic value is enhanced by abundant illustrative examples, exercises and practical suggestions. Thus, the student is shown how to construct an argument of his own, and the whole book succeeds in bridging the gap between the student's "common sense" views and the technical aspects of logic.

There is no dryness nor stuffiness about this textbook, which will greatly help the teacher to make his course really fascinating.

It is with pride that we recall that the author, who is on the staff of Loyola University, Chicago, obtained his Ph.D. from the University of Ottawa, just a few years ago.

Henri SAINT-DENIS, o.m.i.

# Table des matières

## Section spéciale

ANNÉE 1954

### Articles de fond

	PAGES
BÉLANGER (M.), o.m.i. — <i>Immaculée conception et corédemption</i> .....	133*-176*
— <i>Un nouveau traité de théologie mariale</i> .....	118*-127*
CROTEAU (J.), o.m.i. — <i>Notes sur l'« Ontologie phénoménologique » de Sartre</i> .....	53*-60*
LACHANCE (C.-M.), o.p. — <i>L'homme peut-il savoir qu'il a la grâce ?</i> .....	65*-92*
LAZURE (J.), o.m.i. — <i>L'immaculée conception de Marie et sa causalité universelle de grâce</i> .....	189*-226*
PIERRE (S.-M.), o.p. — <i>La philosophie du positivisme logique</i> .....	5*-52*
SCHLECK (C. A.), c.s.c. — <i>On Sacramental Grace</i> .....	227*-251*
TREMBLAY (R.), o.p. — <i>Les processions du verbe et de l'amour humains chez saint Augustin</i> .....	93*-117*
VÉZINA (L.-P.), o.m.i. — <i>Messes manuelles chantées et droits d'étole</i> .....	177*-184*

# Bibliographie

## Comptes rendus bibliographiques

	PAGES
AUGUSTINE (St.). — <i>Against the Academics.</i> (F. P.) .....	252*-253*
BAYER (Raymond). — <i>Épistémologie et Logique depuis Kant jusqu'à nos jours.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.)	255*
<i>Biblia Sacra iuxta Vulgatam Versionem ad codicum Fidem.</i> (A. Cossement, o.m.i.) .....	61*
BRINKTRINE (Johannes). — <i>Die Lehre von Gott. I. Band. Von der Erkennbarkeit, von Wesen und den Vollkommenheiten Gottes.</i> (A. Cossement, o.m.i.) .....	129*-130*
BULTMANN (Rudolf). — <i>Glauben und Verstehen, Gesammelte Aufsätze, 2.</i> (A. Cossement, o.m.i.) .....	128*-129*
CORETH (Emerich), s.j. — <i>Das dialektische Sein in Hegels Logik.</i> (A. Pattin, o.m.i.) .....	64*
<i>Corpus Christianorum. Series Latina. I. Tertulliani Opera. Pars 1. Opera Catholica Adversus Marcionem : Ad Martyros. Ad Nationes.</i> (J.-R. Laurin, o.m.i.) .....	130*
<i>Études et Recherches publiées par le Collège dominicain d'Ottawa, VII. Théologie, Cahier IV.</i> (A. Cossement, o.m.i.) .....	63*
GREGORY THE GREAT (St.). — <i>Postoral Care.</i> (F. P.) .....	252*-253*
HARTLICH (Christian) und Walter SACHS. — <i>Der Ursprung des Mythosbegriffes in der modernen Bibelwissenschaft.</i> (A. Cossement, o.m.i.) .....	185*-186*

## PAGES

HIRSCHBERGER (Johannes). — <i>Geschichte der Philosophie.</i> I. <i>Altertum und Mittelalter.</i> II. <i>Neuzeit und Gegenwart.</i> (A. Pattin, o.m.i.)	132*
JOLIVET (Régis). — <i>De Rosmini à Lachelier.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.)	253*
JOLIVET (R.) et J.-P. MAXENCE. — <i>Manuel de Philosophie.</i> Tome I. <i>Psychologie.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.)	255*
KREYCHE (Robert J.). — <i>Logic for Undergraduates.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.)	256*
<i>La Sacra Bibbia Volgata Latina e Traduzione Italiana dai testi originali illustrate con note critiche e commentate.</i> (A. Cossement, o.m.i.)	61*-63*
LAURENTIN (René). — <i>Court Traité de Théologie mariale.</i> (Marcel Bélanger, o.m.i.)	118*-127*
OESTERLE (John A.). — <i>Logic.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.)	64*
PATRICK (St.). — <i>The Works of St. Patrick. St. Secundinus Hymn on St. Patrick.</i> (F. P.)	252*-253*
<i>Political Ideas of St. Thomas Aquinas.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.)	254*
PROSPER OF AQUITAINE (St.). — <i>The Call of all Nations.</i> (F. P.)	252*-253*
QUASTEN (Johannes). — <i>Patrology.</i> Vol. II. <i>The Ante-Nicene Literature after Irenaeus.</i> (J.-R. Laurin, o.m.i.)	131*
ROSMINI (Antonio). — <i>L'Idée de la Sagesse.</i> (Henri Saint-Denis, o.m.i.)	253*
SCHNACKENBURG (Rudolf). — <i>Die Johannesbriefe.</i> (A. Cossement, o.m.i.)	186*-187*
SIEGMUND (Georg). — <i>Naturordnung als Quelle der Gotteserkenntnis. Neubegründung des teleogischen Gottesbeweises.</i> (A. Pattin, o.m.i.)	188*

	PAGES
STRAUBINGER (Heinrich). — <i>Religionsphilosophie mit Theodizee.</i> (A. Pattin, o.m.i.) .....	187*-188*
<i>Studii Biblici Franciscani Liber Annus.</i> I. 1950 - 1951. II. 1951 - 1952. (A. Cossement, o.m.i.) .....	128*
TERTULLIAN. — <i>Treatises on Marriage and Remarriage.</i> (F. P.) .....	252*-253*
WILLWOLL (Alexander), s.j. — <i>Seele und Geist.</i> (A. Pattin, o.m.i.) .....	132*

Avec l'autorisation de l'Ordinaire et des Supérieurs.





















